

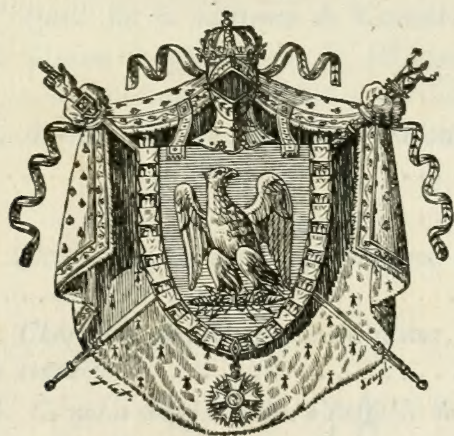
MÉMOIRES

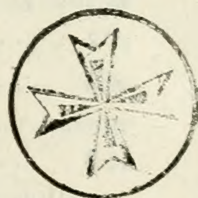
DE LITTÉRATURE.

MÉMOIRES
DE LITTÉRATURE,
TIRÉS DES REGISTRES
DE L'ACADÉMIE ROYALE
DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES,

Depuis l'année M. DCCLXXXIV, jusques et compris l'année M. DCCXCIII.

TOME QUARANTE-HUITIÈME.





A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

M. DCCCVIII.





TABLE
POUR
LES MÉMOIRES.

TOME QUARANTE-HUITIÈME.



MÉMOIRES



MÉMOIRES
DE
LITTÉRATURE,

Tirés des Registres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.



DISSERTATION SUR LA RUINE DE BABYLONE;

Par G. E. J. GUILHEM DE SAINTE-CROIX.

LES prophètes Hébreux peuvent être considérés à-la-fois comme historiens, comme poëtes, comme philosophes, et comme orateurs. Sous le premier rapport, nous examinerons le récit d'Isaïe sur la ruine de Babylone; et on y verra que la prophétie éclaircit, Lue le 4 Sept. 1789.

supplée l'histoire, qui la justifie et en démontre l'accomplissement. Tous les prophètes ont été doués d'une forte et vive imagination, qualité essentielle du poëte : c'est par elle qu'ils frappent l'esprit et meuvent le cœur; la grandeur de leurs idées, la hardiesse de leur style, la force de leurs expressions, la richesse de leurs comparaisons, l'abondance de toutes leurs figures, nous ravissent en admiration, ou font sur nos ames une impression profonde et ineffaçable. Parmi eux, Isaïe est le premier; et ses écrits surpassent de beaucoup les chefs-d'œuvre de l'antiquité *(a)*. Que ne lui doit pas Racine dans ses beaux chœurs d'Esther et d'Athalie? et peut-être que sans lui, le merveilleux de Milton ne seroit qu'extravagance. L'esprit de Dieu a pu seul élever si haut les prophètes; et leur sublimité est en eux une preuve d'inspiration : le flambeau de leur génie a été allumé aux rayons de la Divinité qui les éclairent; et de la connoissance de ses attributs, ils empruntent toute leur force : il ne leur étoit donc pas difficile d'être grands philosophes. Que de salutaires leçons n'adressèrent-ils pas aux peuples et aux rois! Ils menacent sans cesse les riches et les puissans, ceux qui dépouillent la veuve ou l'orphelin de leurs héritages, les impies qui insultent à la patience du Seigneur, les juges iniques, sur-tout ces faux sages, *Isaï. cap. 5, vers. 20.* organes du mensonge, qui, suivant Isaïe, donnent au vice le nom de la vertu, et à la vertu le nom du vice; qui, abusant de l'empire qu'ils ont sur les esprits, leur font prendre les ténèbres pour la lumière, et la lumière pour les ténèbres. Ce langage n'est pas celui de l'orgueil, hypocrite et intéressé; il appartient exclusivement à la vérité, franche et courageuse : les prophètes l'eurent toujours pour guide; et leur morale fut aussi pure que *Habac. cap. 11, vers. 2.* la source dont elle émanoit. Envoyés de Dieu, ils portoient la parole en son nom, ou écrivoient sous sa dictée sur des tablettes qui étoient ensuite exposées en public. Ils étoient donc de véritables orateurs, et membres essentiels de la théocratie. Jamais

(a) Æschyle est sans doute le poëte ancien dont la manière, en bien des endroits, approche le plus de celle des prophètes; Pindare, et Homère lui-même, ont des tournures et des images qui nous les rappellent : mais Moïse dans ses deux cantiques, Job, David, Isaïe, Jérémie, Habacuc, &c. ne peuvent être comparés aux auteurs profanes que pour en faire sentir toute l'infériorité; et c'est véritablement dans leurs écrits que la poésie prend un langage divin.

l'éloquence fut-elle si véhémente; jamais eut-elle tant d'élévation et un si beau caractère? Leur voix semble retentir encore à nos oreilles; nous sommes saisis de frayeur, et nous croyons lire notre sort dans celui de Juda ou d'Israël. Tout l'art des orateurs profanes ne peut produire cet effet: ils flattoient pour séduire ou tromper; et les prophètes menaçoient pour corriger et porter au repentir: quelquefois ils consoloient, soit par la promesse du Messie, soit par l'espoir d'un avenir plus heureux; alors ils cessoient d'être terribles, et le miel couloit de leurs lèvres; ils animoient la nature entière, et lui faisoient prendre part à leur joie. Les forêts même de la Judée applaudissent au retour de ses habitans délivrés d'une longue et dure captivité. « Sur leur route, » dit le Seigneur par la bouche d'Isaïe, les humbles buissons » se changeront en superbes sapins; le myrte prendra la place » de l'ortie; et cette glorieuse délivrance sera un monument éter- » nel de ma toute-puissance. » Ainsi l'orateur redevient poëte: mais il ne nous est permis de l'examiner ici que sur un point historique.

Is. cap. 55, vers. 12 et 13. Vid. cap. 35, vers. 6 et 7: 41, vers. 18, 19, &c.

Les anciennes prophéties de l'Écriture n'étoient, suivant l'expression de l'illustre Bossuet, que l'histoire écrite *par avance*. En effet, ayant été accomplies, elles sont devenues pour nous des monumens qui, comparés avec les témoignages épars des auteurs profanes, répandent un grand jour sur le sort des nations et des villes les plus célèbres de l'antiquité. Le savant et laborieux Vitringa se flatte d'avoir su tirer parti, mieux qu'un autre, de cette comparaison, en expliquant le texte d'Isaïe. On ne peut sans doute lui refuser une pareille justice; mais il n'a point épuisé la matière; et ce qui regarde la ruine de Babylone demandoit encore bien des éclaircissemens. Avant de les donner, écoutons d'abord le prophète.

Comment. in Jesaiam, tom. I, præf. p. 18.

« Cette superbe reine des nations, Babylone, l'orgueil des » Chaldéens, Jéhova la renversera. Elle aura le même sort que » Sodome et Gomorrhe. A jamais elle sera déserte, et les géné- » rations s'écouleront sans qu'elle trouve des habitans. Elle » n'offrira désormais ni asile aux Arabes errans, ni ombrage » aux bergers fatigués; mais ses ruines seront le repaire des bêtes » sauvages et des serpens: les débris de ses palais serviront de

Isai. cap. 13, vers. 19, 20, 21 et 22.

» retraite aux oiseaux nocturnes qui feront retentir de leurs cris » lugubres ces lieux consacrés autrefois à la volupté. » La chute du dernier roi de Babylone est ensuite annoncée. Les cèdres du Liban sont supposés se réjouir de son funeste sort. « Depuis » que tu es dans le tombeau, disent-ils, nous ne craignons plus » la hache ni la cognée. » Les princes et les héros s'avancent dans le séjour de la Mort pour le recevoir ; c'est la plus belle de toutes les prosopopées. A sa vue ils s'écrient : « Comment » es-tu tombé de ce trône élevé, où tu brillois comme l'étoile » du matin dans la voûte des cieux ? Quel bras a donc fait » mordre la poussière à celui qui étoit la terreur et le fléau des » nations ? Tu disois en ton cœur : Je monterai au-dessus des » nues ; je m'éleverai jusqu'au firmament ; j'établirai mon trône » au-dessus des astres, et je marcherai à l'égal du Très-haut. » Au milieu de ces ambitieux projets, tu as été précipité au fond » du tombeau. » Après ces images aussi fortes que sublimes, Isaïe revient encore à la destruction de Babylone, en ces termes :
Isaïas, cap. 14, v. 12, 20. « Le Tout-puissant dit : J'éteindrai le nom de Babylonien, la » postérité et jusqu'aux derniers rejetons de cette détestable race. » Je mettrai en possession de sa demeure, les oiseaux de proie » et les reptiles. Un vaste marais en couvrira le sol, et un profond » abîme l'ensevelira dans un éternel oubli. »

Jérémie répète cette même prophétie, et y ajoute quelques circonstances ; mais lui et Ézéchiel suivent encore moins l'ordre des temps que les autres prophètes *(b)*. Ainsi ne doit-on pas être surpris qu'il ait rapporté à une seule époque, des événemens qui appartiennent à plusieurs et sont arrivés successivement. Autre chose, remarque Saint Jérôme, est de composer une histoire, autre chose est d'écrire une prophétie *(c)* par l'effet subit de l'inspiration. La première de ces époques qui concernent

(b) Et notandum quòd in prophetis, maximèque in Ezechiele et Jeremiâ, nequaquàm regum et temporum ordo servetur, sed præposterè, quod juxta historiam posteà factum sit, priùs referri, et quod priùs gestum sit, posteà. Comm. S. Hieronym. in Jerem. *cap. XXI, tom. III Op. p. 623.*

(c) Aliud est enim historiam, aliud prophetiam scribere, &c. . . . Ibidem. *Non enim curæ erat prophetis tempora conservare, quæ leges historiæ desiderant, sed scribere utcumque audientibus atque lecturis utile noverant.* Ib. *cap. XXV, p. 646.*

la ruine de Babylone, est au temps de Cyrus : il prit cette ville, qui cessa dès-lors d'être le siége permanent de l'empire, ce prince et ses successeurs n'y faisant plus leur séjour qu'une partie de l'année. Il ordonna, suivant Berose, d'en démolir les murs extérieurs *(d)*, afin que ses habitans ne fussent pas tentés de se révolter. Hérodote et Xénophon ne disent rien de cet ordre : la conquête de Babylone par Darius, fils d'Hystaspe, nous indiquera mieux la vérité. Les détails en sont trop connus pour s'y arrêter; il suffira de rappeler que la rebellion des Babyloniens fut cause de tous leurs malheurs. Darius fit abattre leurs murailles et enlever toutes leurs portes; ce qu'avant lui, ajoute Hérodote, n'avoit pas fait Cyrus *(e)*. Cela est positif; ainsi, ou Berose s'est trompé, ou Josèphe, en faisant l'extrait de cet historien Chaldéen, a confondu lui-même les deux prises de Babylone. Jérémie parle de la destruction de ses murailles ; mais il la rapporte à la suite de tous les autres désastres qu'éprouva cette ville, les attribuant à plus d'un roi Mède : conséquemment, rien ne s'oppose à ce que Darius ne fût l'auteur d'une pareille démolition; encore ne regardoit-elle, comme dit Berose, que les deux murs extérieurs de la triple enceinte. Le savant Vitringa est de cet avis, qui me paroît fondé en bonnes raisons.

Voyez Desvignoles, Chron. de l'Hist. S.te, t. II, p. 5[illegible].

Jerem. c. 51, vers. 28.

Comm. in Jes. t. I, p. 419.

Le psalmiste, en s'adressant à Babylone, s'écrie : « Heureux » celui qui saisira tes enfans et les écrasera contre la pierre *(f)*. » Cela ne peut regarder que Cyrus. Isaïe, après l'avoir comparé à un lion, et les Babyloniens à des daims timides qui prennent devant lui la fuite, nous représente ces derniers massacrés dans l'enceinte de leur ville, et ne pouvant échapper au soldat victorieux, moins empressé de s'enrichir par le pillage que de se baigner dans le sang de ses ennemis. « Ils perceront, ajoute-t-il, de leurs flèches, » les enfans même ; ils arracheront des entrailles de leurs mères » ceux qui ne seront pas encore nés, et les écraseront sans pitié

Is. cap. 13, vers. 15 et 16.

(d) . . . συντάξας τὰ ἔξω τῆς πόλεως τείχη κατασκάψαι. *Beros. lib. III Fragm. ap. Joseph. contra Apion. l. I, §. 20; et ap. Euseb. Præp. evang. l. IX, c. 40.*

(e) Τὸ γὰρ πρότερον ἑλὼν Κῦρος τὴν Βαβυλῶνα, ἐποίησε τούτων οὐδέτερον. *Lib. III, cap. 159.*

(f) Psalm. CXXXVI, vers. 9. D'anciens interprètes Grecs avoient mis en tête, Τῷ Δαβὶδ διὰ Ἱερεμίου. Théodoret blâme, avec raison, cette hardiesse. Nous pensons encore avec lui que ce beau psaume est de David, et qu'il est question, dans le verset cité, de Cyrus.

» à la vue de leurs pères ; les femmes seront outragées aux yeux » de leurs époux, &c. » Par l'organe de Jérémie, le Seigneur dit à Cyrus : « Prince que j'ai chargé du soin de ma vengeance, » hâte-toi, marche contre cette ville orgueilleuse, qui s'imagine » être la maîtresse du monde. Inonde-la du sang de ses habitans ; » n'épargne pas même l'enfance la plus tendre, et exécute ponc- » tuellement tout ce que je t'ai prescrit, &c. » Hérodote garde le silence sur ces massacres, dont le seul Xénophon fait mention : selon lui, l'ordre fut donné par Cyrus à ses troupes de cavalerie, d'égorger tous les Babyloniens qu'elles rencontreroient dehors ; et ceux qui étoient dans leurs maisons eurent défense d'en sortir, sous peine de la vie ; ce qu'on s'empressa d'exécuter : d'ailleurs les soldats de Gadate et de Gobryas avoient déjà tué un grand nombre de ces malheureux *(g)*. Les prophéties de David, d'Isaïe et de Jérémie, furent donc accomplies à la lettre ; et les récits de ces deux derniers suppléent aux détails que les écrivains Grecs ont négligé de rapporter. On ne peut même douter que les Babyloniens n'aient été traités beaucoup plus rigoureusement par Cyrus qu'Hérodote et Xénophon ne l'ont supposé. Toutes les autres parties de ces mêmes prophéties eurent également leur parfait accomplissement et jusque dans les moindres circonstances, comme Bossuet l'a très-bien expliqué et démontré. Par cette prise de Babylone, périt l'empire des Chaldéens, qui en avoit détruit tant d'autres ; et suivant les expressions de Jérémie, le marteau qui avoit brisé les nations, fut brisé lui-même *(h)*.

Jerem. c. 50, vers. 21.

Disc. s. l'Hist. univ. p. 231, 232, 233, éd. de Cramoisy.

Non content d'abattre les murs extérieurs de Babylone, Darius répandit encore beaucoup de sang dans cette ville, et fit mettre en croix près de trois mille des principaux citoyens. Néanmoins ce prince ne voulut pas détruire entièrement la ville ; et comme ses habitans, pour se ménager plus long-temps des provisions, avoient

(g) *Xenoph. Cyroped.* lib. VII, c. 5. Quoique la fiction ait été employée dans cet ouvrage, comme je l'ai montré (Acad. des Inscr. *tome XLVI, p. 399*), néanmoins je pense qu'il y a non-seulement des faits principaux, mais des détails très-vrais, sur-tout ceux qui sont conformes au récit de l'Écriture.

(h) *Jerem.* cap. 30, vers. 23. Origène explique d'une manière allégorique, dans sa XXI.e homélie sur le prophète, le verset que je viens de citer et tout ce qui concerne Babylone. Jamais on n'a plus abusé de son esprit. S. Jérôme a bien raison de se fâcher contre Origène et ses disciples.

étranglé leurs femmes, il ordonna aux peuples circonvoisins d'y en envoyer d'autres. Le nombre en monta à cinquante mille, dont descendent, ajoute Hérodote, les Babyloniens d'aujourd'hui. S. Cyrille d'Alexandrie auroit donc eu plus de raison de regarder Darius comme le destructeur de Babylone que Cyrus, lorsqu'il prétend que celui-ci avoit fait de cette ville un véritable désert *(i)*. L'opinion de S. Cyrille paroit être celle de l'ancien auteur d'un commentaire sur Isaïe, attribué à S. Basile-le-Grand. Interprétant mal une expression des Septante, il est même persuadé que Babylone devoit un jour se relever et devenir florissante ; mais embarrassé de la comparaison du sort de cette ville avec celui de Sodome et de Gomorrhe, il tâche de s'en tirer par de vaines et frivoles allégories.

Herod. l. III, cap. 159.

Anonym. com. in Is., in cap. S. Basil. Op. t. I, p. 587.

« Bel a été brisé, s'écrie Isaïe ; Nabo a été mis en pièces ; et » leurs pesans débris accablent les chameaux et les chevaux qui » en sont chargés. » Jérémie tient à-peu-près le même langage : « Babylone est prise ; Bel est humilié, Mérodach est vaincu ; » toutes les idoles des Chaldéens sont couvertes de confusion. » Je visiterai encore (dans ma colère), fait dire ce prophète » au Seigneur, Bel dans Babylone, et le forcerai à vomir ce » qu'il avoit déjà avalé : les peuples, désormais, ne se rendront » plus en foule auprès de lui, le mur même de Babylone étant » tombé *(k)*. » Ceci n'est mis que par comparaison, et regarde un temps postérieur. Mais les deux premiers versets qu'on vient de rapporter, appartiennent évidemment au règne de Cyrus : le dernier sur-tout concerne ce qui lui arriva avec Daniel, comme Théodoret l'observe. Les énormes statues de Bel et de Nabo étoient d'argile ou de terre cuite, revêtues de bronze ; il n'est

Isaï. c. 46. vers. 1.

Jerem. c. 50. vers. 1.

Theod. in Jerem., t. II Op. p. 273.

Daniel, c. 14, vers. 6.

(i) . . . ὥς τε καταστῆσαι μὲν ἔρημον αὐτὴν εἰς ἅπαν. *Com. in Es.* t. II Op. p. 307.

(k) Et visitabo super Bel in Babylone, et ejiciam quod absorbuerat de ore ejus ; et non confluent ad eum ultrà gentes, siquidem et murus Babylonis corruet. Jerem. *cap. 51, v. 44.* Le paraphraste Chaldaïque et la version Syriaque expriment le même sens, celui du texte Hébreu ; mais il n'est point entier dans la version des Septante, telle que nous l'avons aujourd'hui. Καὶ ἐκδικήσω ἐπὶ Βαβυλῶνα, καὶ ἐξοίσω ἃ κατέπιεν ἐκ τοῦ στόματος αὐτῆς, καὶ οὐ μὴ συναχθῶσι πρὸς αὐτὴν ἔτι τὰ ἔθνη. *Chap. 28, v. 44.* Il n'y est pas question de Bel ; et ce qui le regarde s'y trouve appliqué à Babylone même. D'où vient une différence si remarquable ! Il est vraisemblable que la leçon des Septante a été altérée, puisque dans la version Syriaque du texte Grec des Hexaples d'Origène, publiée par M. Norberg d'après le manuscrit de la bibliothèque Ambroisienne de Milan, on lit,

donc pas étonnant que leurs débris pussent former la charge de quelques chameaux. Consultons Daniel, ou plutôt Habacuc, comme historien ; et il nous apprendra que la supercherie des prêtres Chaldéens, découverte et mise sous les yeux mêmes de Cyrus par ce prophète, fut la cause de cet événement. On sait que l'original Hébreu du chapitre de Daniel où il est rapporté, ne se trouve plus. Eusèbe, S. Jérôme et d'autres anciens Pères, l'ont jugé apocryphe ; ce qui n'a point empêché le concile de Trente, après un mûr examen, de ranger ce chapitre parmi les additions authentiques de Daniel, et de le déclarer partie de ce livre canonique, par un décret de sa IV.[e] session. Ainsi, faisant profession d'y être soumis, et n'ayant d'ailleurs aucune raison à y opposer, je me sers ici du témoignage que m'offre un endroit de ces additions : il y est dit que Cyrus, convaincu de la fourberie des prêtres, les fit massacrer, livra Bel au pouvoir de Daniel, et renversa le dieu et son temple *(l)*. C'est le sens littéral de la version Grecque de Théodotion, sur laquelle a été faite la traduction latine, connue sous le nom de *version Italique*. Elle ne s'en écarte qu'en un seul point, faisant dire à l'auteur sacré, que ce fut Daniel lui-même qui renversa Bel et son temple ; au lieu que, dans le grec, cette action semble attribuée au roi, quoiqu'à la rigueur on pût y trouver l'un ou l'autre sens *(m)*. Peut-être le seul véritable nous est fourni

Et ulciscar super Bel in Babylone, et educam ea quæ absorbuerat de ore ejus [Beli]; et non congregabuntur apud eam adhuc gentes : ce qui semble supposer que le texte Grec de la révision d'Origène portoit, ἐπὶ Βῆλ ἐν Βαϐυλῶνι... ἐκ τοῦ στόματος αὐτοῦ ; et que le nom de Bel ayant été omis par les copistes, et peut-être celui de Babylone écrit en abrégé, on aura ensuite changé Βαϐυλῶνι en Βαϐυλῶνα, et αὐτοῦ en αὐτῆς. D'un autre côté, on pourroit supposer que l'omission vient originairement du manuscrit Hébreu dont s'est servi l'auteur de la version Grecque ; que la consonnance des mots *al bel bebabel [super Bel in Babylone]* avoit donné lieu à l'erreur d'un copiste qui avoit écrit *al babel;* et que le texte Grec, tel que le représente la version Syriaque de M. Norberg, avoit été corrigé sur l'hébreu. La version Arabe publiée dans les polyglottes de Paris et de Londres, qui est faite sur le Grec, est parfaitement conforme à la leçon actuelle des Septante. Quoi qu'il en soit, la saine critique ne permet pas de douter ici que la leçon du texte Hébreu ne soit la véritable ; et elle se trouve encore autorisée par Théodoret.

(l) Καὶ ἀπέκτεινεν αὐτοὺς ὁ βασιλεὺς, καὶ ἔδωκε τὸν Βῆλ ἔκδοτον τῷ Δανιήλ. καὶ κατέστρεψεν αὐτὸν καὶ τὸ ἱερὸν αὐτοῦ. *C. 14, v. 22.*

(m) Occidit ergo illos rex, et tradidit Bel in potestatem Danielis : qui subvertit eum, et templum ejus. C. 14, v. 21.

par

par les Septante, dont la partie renfermant le livre de Daniel, qu'on croyoit perdue, a été publiée à Rome en 1772, d'après un manuscrit de la bibliothèque du prince Chigi. « Le roi, y » lit-on, chassa les prêtres du temple de Bel, les livra à Da- » niel, lui donna les revenus consacrés à son culte, et renversa » Bel *(n)*. » On pourroit supposer que Cyrus ne mit ces prêtres entre les mains de Daniel que pour les tuer; et par-là les deux récits se concilieroient : mais ils sont toujours en opposition sur le temple de Bel, la signification des mots Βηλίου et Βὴλ n'étant pas douteuse. Il est d'autant plus permis, ce me semble, d'adopter la leçon des Septante, qu'elle se trouve confirmée par des écrivains profanes, comme on le verra bientôt. Au reste, quelque parti que l'on prenne là-dessus, les prophéties d'Isaïe et de Jérémie ne sont pas moins accomplies, puisque tout tourna à la confusion des idoles Chaldéennes.

D'autres difficultés s'élèvent encore; mais aucune n'infirme le récit d'Isaïe et de Jérémie, et la plupart même leur sont étrangères. Par exemple, l'histoire de Bel, celle du dragon tué par Daniel, et la manière miraculeuse dont ce prophète fut sauvé dans la fosse aux lions, forment le XIV.e chapitre de son livre, suivant Théodotion, et l'ancienne version italique insérée dans la vulgate. Au contraire, les Septante intitulent cette addition, *De la prophétie d'Habacuc, fils de Jésus, de la tribu de Lévi*, et ne la regardent point comme ayant été écrite par Daniel. Cela est d'autant plus probable, qu'on n'y parle jamais de Daniel qu'à la troisième personne. D'ailleurs, Habacuc raconte une scène où il a été lui-même acteur. En quel temps toutes ces choses se passèrent-elles ? Les Septante n'en disent pas un seul mot; et nous ne le savons que par Théodotion, qui s'exprime en ces termes : « Le roi Astyage ayant été mis dans le tombeau de » ses pères, le Perse Cyrus lui succéda à l'empire. » Conformément à l'édition de Rome, ce verset est le dernier du XIII.e

(n) Καὶ ἐξήγαγεν αὐτοὺς ὁ βασιλεὺς ἐκ τοῦ Βηλίου, καὶ παρέδωκεν αὐτοὺς τῷ Δανιὴλ, καὶ τὴν δαπάνην τὴν εἰς αὐτὸν ἔδωκε τῷ Δανιὴλ, τὸν δὲ Βὴλ κατέστρεψε. *Ibid.* La version Syriaque des Septante exprime la même chose; on y ajoute même un degré de clarté de plus, en rendant les mots Βηλίου et Βὴλ par ceux que l'éditeur, M. Bugati, traduit par *de domo Beli* et *ipsum autem Bel &c.*

chapitre, où il est déplacé. En supposant qu'il fût une glose, elle n'en seroit pas moins authentique, et le seul moyen qui nous reste pour fixer l'époque du renversement de la statue de Bel. Le 28.e verset offre encore une différence remarquable; les Babyloniens, irrités contre Cyrus, y disent : « Ce roi est devenu Juif; » il a mis en pièces Bel, tué Dracon et *massacré les prêtres (o).* » Ces derniers mots ne se trouvent point dans la version des Septante, qui me paroît ici préférable. Revenons au sort de la statue de Bel et de son temple.

κατέσφαξε, ut Theodotion.

Dans la lettre aux Juifs qu'on alloit conduire à Babylone, Baruch fait dire à Jérémie, son maître : « Arrivés en cette ville, » vous y verrez des dieux d'or et d'argent, des dieux de pierre » et de bois portés en pompe sur les épaules de leurs prêtres, &c. » Bel, représenté un sceptre en main comme le premier de ces dieux, avoit sans doute des statues de toutes ces matières. Hérodote parle de celle en or, qui fut soustraite aux perquisitions de Daniel, ou faite après lui. « Il y avoit alors, dit cet historien, » dans l'enceinte du temple de Bélus, une statue d'or massif, de » douze coudées de haut. Je ne l'ai point vue; je rapporte seulement ce qu'en disent les Chaldéens. Darius, fils d'Hystaspe, » chercha à l'enlever; mais il n'osa y mettre la main. Xerxès, fils » de Darius, s'en saisit, après avoir tué le prêtre qui s'opposoit à » cet enlèvement. » Les Chaldéens ne montroient donc pas à tout le monde cette statue d'or, dont il est d'ailleurs difficile de croire que la hauteur fût de douze coudées Babyloniennes, évaluées à dix-neuf de nos pieds; elle étoit vraisemblablement beaucoup moins grande. Avertis par l'exemple de Cyrus, ils la gardoient avec soin dans un endroit secret de leur temple. Xerxès ne s'en tint pas là; à l'aide de Mardonius, il fit ouvrir le tombeau de Bélus, où il croyoit trouver un trésor. Il fut trompé dans ses espérances[a], comme son père l'avoit été en violant celui de Nitocris[b]. Ces deux actes de violence de sa part, soulevèrent tous les Babyloniens; mais la révolte n'éclata que pendant son absence, lorsque, arrivé à Echatane, il s'y préparoit à sa grande expédition de la Grèce. A cette nouvelle, Xerxès marche contre les rebelles.

Baruch, c. 6, v. 3.

Ibid. v. 13.

Herod. l. 1, cap. 183.

[a] *Ctesias, ap. Phot. codex LXXI, p. 115. Ælian. Hist. var. lib. XII, cap. 3.*

[b] *Herod. l. 1, cap. 187.*

(o) *Daniel*, c. 14, v. 27. Ἰουδαῖος γέγονε ὁ βασιλεὺς, &c. suivant les Septante et Théodotion; ce qui détermine le sens.

Lui ouvrirent-ils leurs portes, ou furent-ils pris de la manière racontée par Ctésias ? c'est ce que je ne déciderai pas. Il me paroît seulement avoir confondu la révolte de Babylone sous Darius, avec celle du temps de Xerxès, et attribuer à l'une ce qui appartient à l'autre : le trait de Zopire en est la preuve. Mais cela ne détruit pas la vérité de cette seconde rebellion, qui ne fut peut-être qu'une violente émeute. Hérodote en rapporte la cause ; l'enlèvement de la statue de Bélus, et l'assassinat du prêtre qui la gardoit. S'il a passé sous silence les suites de cette action, en sont-elles moins vraies ? Un argument négatif n'est jamais une preuve. On m'objectera, sans doute, que les Babyloniens avoient été trop maltraités par Darius pour oser secouer le joug de Xerxès. Mais le peuple en effervescence oublie le passé, ne calcule ni ses moyens ni ses forces, et attend tout de sa rage ou de son désespoir. Plutarque n'a point douté de cette seconde révolte des Babyloniens ; il en fait expressément mention, et nous apprend que Xerxès, pour ôter jusqu'à l'idée de pareils soulèvemens à ce peuple, lui défendit le port des armes, et l'incita à ne s'occuper que de chants, de musique instrumentale, de courtisanes et de débauches de toute espèce : il leur enjoignit même de ne s'habiller qu'avec des tuniques larges et flottantes. Corrompre et amollir les hommes, fut donc de tout temps le grand art de les subjuguer. Xerxès voulut encore punir les habitans de Babylone, et humilier l'orgueil de leurs prêtres, qui avoient été indubitablement les chefs de la dernière émeute : en conséquence, il ordonna d'abattre ce vaste et magnifique temple de Bélus, dont l'origine remontoit à Sémiramis. Strabon et Arrien attestent ce fait *(p)* ; le dernier ajoute que Xerxès fit éprouver le même sort à tous les autres édifices de

Ctesias, Pers. supr. l.

Plut. Apopht. ed. Maittaire, p. 4.

(p) Strab. l. XV, p. 508. *Arrian.* l. VII, c. 17. Le premier appelle ὁ τȢ Βήλȣ τάφος, ce que le second nomme τȢ Βήλȣ νεώς. L'un et l'autre ont suivi Aristobule. Ou Strabon prend la partie pour le tout, ou ce doit être une méprise des copistes. D'ailleurs, la description qu'on lit dans son ouvrage, convient plus à un temple qu'à un tombeau. Un passage d'Hécatée, rapporté par Josèphe *(contra Apion. l. I, §. 22)*, confirme encore la leçon d'Arrien, fidèle abréviateur d'Aristobule. D'ailleurs, cette pyramide tétragone dont parle Strabon, n'est autre chose que la haute tour décrite par Hérodote *(l. I, c. 183)*, sur laquelle les Chaldéens faisoient leurs observations astronomiques. *Diod. Sic.* l. II, §. 9.

ce genre. Certes, un pareil châtiment suppose un crime antécédent, et le démontre. Pour affoiblir l'autorité de ces deux écrivains, nous dira-t-on encore qu'ayant puisé leur récit dans Ctésias, ils ont mis sur le compte de Xerxès ce qui ne peut regarder que Darius? Je répondrai qu'Hérodote, qui vint à Babylone sous ce dernier roi, n'auroit pu parler du temple de Bélus, comme existant alors, s'il eût été détruit. D'ailleurs il ne rappelle l'enlèvement de la statue d'or de ce dieu par Xerxès, que comme un fait très-postérieur. Enfin, en admettant que Ctésias ait été copié par Strabon et Arrien, on peut encore croire sans peine, qu'étant médecin d'Artaxerxès, il ne se trompoit pas, du moins, sur l'auteur de la démolition d'un édifice dont il avoit sous ses propres yeux les ruines. Pline, qui confond souvent tous les temps, n'a pas craint d'avancer qu'au sien le temple de Bélus subsistoit encore *(q)*; et cela est d'autant moins excusable, qu'il avoit entre les mains l'ouvrage de Diodore de Sicile, où il dit ne pouvoir faire une description exacte de ce temple, les auteurs étant trop pleins de contradictions sur ce sujet, et tout vestige de son plan ayant été effacé par le laps du temps. Ainsi Xerxès accomplit la prophétie de Jérémie, concernant le temple de Bélus, à laquelle Alexandre auroit donné un démenti s'il eût exécuté son entreprise.

Diod. Sicul. l. II, §. 9.

Elle consistoit à réédifier ce temple, pour plaire aux habitans de Babylone, dont il aimoit beaucoup le séjour. Mais les décombres en étoient si prodigieux, qu'il auroit fallu, au rapport de Strabon, dix mille hommes, pendant deux mois, pour en faire le seul déblai. Alexandre vouloit encore rebâtir ce temple sur un plan beaucoup plus vaste que le précédent. On s'empressa de seconder ses vues; tout le monde mit la main à l'ouvrage. Les Juifs seuls s'y refusèrent à cause de leur religion. Vainement tenta-t-on de les y forcer par des peines afflictives : ils tinrent ferme; et on les en exempta, suivant Hécatée d'Abdère. Néanmoins les travaux languissoient, ou n'alloient pas aussi vîte que le prince Macédonien paroissoit le désirer. Pour les accélérer, il s'avança, au retour de l'Inde, avec toute son armée.

Strab. l. XV, p. 508.

Hecat. apud Joseph. contra Apion. lib. I, §. 22.

(q) Durat adhuc ibi Jovis Beli templum. L. VI, cap. 30.

Les Chaldéens ne virent pas de bon œil cette démarche. De tout temps ces prêtres avoient été fort cupides. Baruch nous les représente arrachant les couronnes de leurs divinités, pour en tirer l'or dont ils faisoient part aux courtisanes. Ils dépouilloient encore ces mêmes divinités de leurs plus riches habits, et en revêtoient leurs femmes et leurs enfans. De grands domaines et beaucoup de revenus étoient attachés au culte de Bélus *(r)*. Mais, sur ces fonds, il falloit pourvoir aux sacrifices et entretenir le temple. Depuis qu'il avoit été renversé, les Chaldéens jouissant de toutes ses richesses sans aucuns frais, résolurent d'empêcher ou du moins de retarder l'exécution du projet d'Alexandre, en le détournant d'entrer dans leur ville. Pour cela, ils l'alarmèrent par l'annonce de présages funestes. En effet, il en fut effrayé, et ne rentra à Babylone que pour y mourir aussitôt après. Avec lui s'évanouit tout projet de réédification, auquel, dit Strabon, personne n'a depuis pensé. On doit admirer la conduite de la Providence dans cette occasion et dans quelques autres à-peu-près semblables; à l'instant même que tout paroît disposé à donner un démenti formel à ses oracles, c'est alors qu'ils ont leur entier et parfait accomplissement.

Baruch. Epist. Jerem. c. 6, v. 9, 10 et 32.

Arrian. Exp. Alex. lib. VII, cap. 17.

Strab. l. XV, p. 508.

A l'époque de la mort d'Alexandre, Babylone étoit fort déchue de son ancienne splendeur; elle commençoit à devenir déserte, et l'aire habitée étoit déjà fort rétrécie. Ses maisons ne touchoient pas aux murs, et en étoient éloignées d'un peu plus d'un arpent; elles n'occupoient même pas toute l'aire de Babylone, puisque son enceinte étant de trois cent soixante-cinq stades, il n'y en avoit que quatre-vingt-dix d'habités: loin d'être réunies, elles se trouvoient encore dispersées, et le reste du terrain étoit cultivé. Si l'on ajoutoit une foi entière à Quinte-Curce, qui emprunte son récit de Clitarque, cela auroit été réglé de cette manière, afin qu'en cas de siége le sol de l'intérieur pût fournir la subsistance nécessaire aux habitans. Quinte-Curce attribue donc ce qui étoit l'effet de la décadence de Babylone à la prévoyance de son fondateur, et suppose que l'état de cette ville n'avoit pas changé au temps de la conquête des Macédoniens. Mais son

Ut patet ex Diod. lib. II, § 7. Curt. lib. V, cap. 1.

(r) Nabuchodonosor II l'avoit enrichi des dépouilles apportées d'Égypte, de Phénicie et de Judée. *Beros. apud Joseph. Antiq.* l. X, c. 11.

Hist. univ. par une société de gens de lettres. Trad. fr. t. III, in-4.°, p. 301, note.

propre rapport dépose contre lui-même ; et on n'en doit inférer, avec de savans écrivains, « autre chose, sinon que Babylone » étoit dans cet état quand Alexandre y vint, et nullement » lorsqu'elle étoit le siége de la monarchie Babylonienne. » Entrons dans quelques éclaircissemens sur ce sujet ; ils sont d'autant moins déplacés ici, que Prideaux, embarrassé des récits des anciens sur la vaste étendue de Babylone, a cru trouver la solution de toutes les difficultés dans le passage de l'écrivain que je viens de citer.

H. des Juifs, tom. I, p. 69, ed. in-4.°

Ninive fut la plus grande ville de l'Asie ; il falloit trois journées pour en faire le tour, et une pour en parcourir le diamètre, comme nous le voyons par la prophétie de Jonas[a] ; ainsi les quatre cent quatre-vingts stades de circonférence que Diodore[b] donne à cette ville, doivent être évalués au moins à vingt lieues. Babylone passoit constamment pour lui être inférieure *(s)* ; les mêmes quatre cent quatre-vingts stades de circuit qu'elle avoit suivant Hérodote, ne peuvent donc être que de moindre valeur. Cela paroît plus vraisemblable que d'imaginer, avec Isaac Vossius[a] et Vitringa[b], que cet historien a pris l'étendue de Ninive pour celle de Babylone. Ce nombre de stades, équivalant à quinze de nos grandes lieues, revient exactement aux soixante milles qu'on trouve dans l'ouvrage de Pline *(t)*. Si ces mêmes stades ne valoient que les trois cent quatre-vingt-cinq dont parle Strabon, ou les trois cent soixante-cinq de Clitarque, il en résulteroit qu'Hérodote n'auroit employé qu'un stade de trente-six toises, ce qui n'est point probable, le texte de cet historien fournissant des preuves contraires. D'ailleurs, cette grande étendue se confirme par les paroles de Jérémie *(v)* et celles d'Hérodote *(x)*. « Si » l'on en croit les Babyloniens, dit cet historien, les extrémités de

[a] Cap. 3, v. 3 et 4. Vide Bochart, Phaleg, l. IV, c. 20.
[b] L. II, §. 3.

L. II, c. 178. Voy. les notes de M. Larcher, t. I, p. 458.
[a] Var. Observ. pag. 37.
[b] Comment. in Jesaïam, tom. I, p. 381.
L. XVI, p. 507.

(s) Diod. lib. II, §. 3. *Strab.* l. XVI, p. 507. *S. Cyril. Alex. ad Nahum, c. 2, v. 8.* Sophonie personnifie Ninive, et lui fait dire : *Ego sum et extra me non est alia ampliùs.* C. 2, v. 15.

(t) Lib. VI, cap. 26. Cet auteur n'emploie que des milles de 756 toises. Je supprime quelques fractions.

(v) Currens obviàm currenti veniet, et nuntius obvius nuntianti, ut annuntiet regi Babylonis, quia capta est civitas ejus à summo usque ad summum. C. 51, v. 31.

(x) Herod. l. I, c. 191. Ce que dit Aristote sur l'étendue de Babylone *(Polit. l. III, cap. 3)*, n'est qu'une exagération qui ne mérite pas d'être réfutée, comme l'observe très-bien Vitringa, *Comment. in Jes.* t. I, p. 381.

» la ville étoient déjà au pouvoir de Cyrus, que ceux qui demeu» roient au milieu n'en avoient aucune connoissance, tant elle » étoit grande. » Berose, Chaldéen lui-même, et dont l'autorité doit être ici d'un grand poids, assure que Nabuchodonosor restaura Babylone, et l'augmenta de la moitié en-deçà de l'Euphrate, de peur que ceux qui viendroient l'assiéger, ne la prissent facilement en détournant ce fleuve. *Il l'entoura de trois enceintes au-dedans, et de trois au-dehors (y).* Cet écrivain auroit-il voulu dire qu'on éleva trois murailles le long de l'Euphrate, lesquelles défendoient l'ancienne Babylone, et trois autres pour envelopper la nouvelle ville, qui se trouvoient en quelque sorte extérieures? ou bien auroit-il entendu simplement que les deux villes, prises ensemble, eurent six enceintes? Ce dernier sens est moins vraisemblable, mais le plus conforme à la lettre.

Ctésias parloit de trois murs, y compris celui de la citadelle *(z)*. Hérodote ne fait mention que de deux, chacun de cinquante coudées d'épaisseur, sur deux cents de hauteur. Étoit-il mieux instruit en cela que Berose et Abydène? Eusèbe nous a conservé le récit de ce dernier. Selon lui, Bélus avoit entouré Babylone d'une muraille, qui, tombant en ruines, avoit disparu avec le temps. Nabuchodonosor en bâtit ensuite une autre, munie de portes d'airain, laquelle subsista jusqu'au commencement du règne des Macédoniens. Après autres choses, il ajoute, *καὶ μεθ' ἕτερα ἐπιλέγει*, que Nabuchodonosor, ayant succédé à l'empire, *διαδεξάμενος τὴν ἀρχὴν*, enveloppa Babylone d'une triple enceinte; et, en quinze jours *(a)*, il dériva les eaux de l'Armacale, branche de l'Euphrate, et celles de l'Acracane. Évidemment il s'agit, dans ce passage, de deux Nabuchodonosor. Le dernier est le second, si fameux par la prophétie de Daniel qui le concerne.

Herod. l. 1, c. 178.

Abyden. ap. Euseb. Præp. evang. l. IX, c. 41, p. 457.

(y) .... *ὑπερεβάλετο τρεῖς μὲν τῆς ἔνδον πόλεως περιβόλους, τρεῖς δὲ τῆς ἔξω τούτων. Joseph. contra Apion. l. 1, t. II, pag. 451.* Le témoignage d'Hérodote, qui n'attribue pas ces ouvrages à Nabuchodonosor, doit être rejeté, comme contraire à ces paroles que Daniel met dans la bouche de ce prince : *Nonne hæc est Babylon magna quam ego ædificavi, &c.* C. 4, v. 27.

(z) Ctes. ap. Diod. Sic. l. II, §. 8. Ou plutôt, *l'intérieur renfermant la citadelle*, si l'on suit la correction de Rhodoman, qui me paroît fort admissible.

(a) J'ajoute *καὶ* avant *ἐν πεντεκαίδεκα*; sans cela Abydène auroit dit que les murs de Babylone furent achevés en quinze jours; ce qui me paroît impossible.

Pour être plus clair, Abydène ou Eusèbe auroit dû dire que ce prince fit construire deux nouvelles enceintes. Voilà sans doute sa pensée; et on ne peut guère lui en prêter d'autre.

La seconde et la troisième enceinte de Babylone ayant été démolies par ordre de Darius, cette ville se trouva réduite à ce qu'elle étoit au règne de Nabuchodonosor, c'est-à-dire, à trois cent soixante-cinq stades *(b)*, évalués, par M. d'Anville, à huit lieues de trois mille pas géométriques chacune; calcul peut-être trop foible, et qu'on pourroit porter à dix ou douze. Tous les édifices qui remplissoient les entr'enceintes furent alors abandonnés; et l'intérieur même de la ville se dépeupla successivement, au point que la plupart des maisons, auparavant contiguës, cessèrent de l'être, et furent en quelque sorte éparses. Tel étoit l'état de Babylone lorsqu'Alexandre y entra. Quelle perte donc n'avoit-elle pas soufferte dans le nombre de ses habitans? Elle ne le céda d'abord qu'à Ninive, la plus peuplée de l'ancien monde *(c)*: peut-être, quand celle-ci fut détruite, la surpassa-t-elle. La population de l'une et de l'autre peut difficilement être calculée, les auteurs Grecs et Latins ne nous ayant rien laissé de précis sur ce sujet, et les prophètes Hébreux n'en parlant que par figures, c'est-à-dire, d'une manière vague et indéterminée. Par exemple, Nahum compare les hommes armés dans Ninive, aux sauterelles en été; et les étrangers qui y affluoient de toutes parts, aux étoiles du firmament. Un passage de Jonas en dit davantage, sans nous instruire suffisamment *(d)*.

Acad. des Ins. tom. XXVIII, p. 233.

Quint. Curt. l. V, c. 1.

Nahum, c. 3, v. 15 et 16.

(b) *Clitarch. apud Diod. Sic.* l. II, §. 7. Que de difficultés n'offrent pas les récits, souvent contradictoires, des anciens sur Babylone! je ne me propose pas de les concilier tous, ni de lever toutes les difficultés qui naissent les unes des autres.

(c) Selon Ctésias, on y rassembla une armée de 170,000 hommes de pied et de plus de 20,000 cavaliers. *Ap. Diod. Sic.* l. II, §. 5.

(d) ... *In quâ sunt plusquàm centum viginti millia hominum qui nesciunt quid sit intra dextram et sinistram suam.* Jon. *cap. 2, vers. 11.* Et suivant les Septante: *Ἐν ᾗ κατοικοῦσι πλείους ἢ δώδεκα μυριάδες ἀνθρώπων.* Ce mot *μυριάδες* signifie ici un nombre indéterminé. C'est afin qu'on en juge par comparaison, comme S. Jérôme le remarque: *Ignorant autem quid sit inter dextram et sinistram, vel propter innocentiam et simplicitatem, ut lactentem monstret ætatem, et relinquat intellectui, quantus sit numerus ætatis alterius, quum tantus sit parvulorum, vel certè quia magna erat urbs, &c.* In Jonam, *cap. 4, t. III, p. 495.* Mais si l'on veut hasarder un calcul approximatif, il n'est guère possible d'évaluer le nombre de ces enfans à la mamelle,

Babylone doit avoir eu au moins deux millions d'ames, comme Péking : celle-ci lui ressemble d'ailleurs par son étendue, ses murs de brique, ses trois enceintes de la ville Tartare, enfin par la situation à-peu-près centrale du *Tien-tan*, lieu consacré au Souverain du ciel *(e)*, qui rappelle le temple de Bel, dont le nom signifioit le *Ciel (f), Dieu* ou *Seigneur*. Les peuples de la Mésopotamie n'ont pas toujours été idolâtres ; et, quoiqu'ils le fussent devenus, ils reconnurent encore assez long-temps la puissance ou, si l'on veut, la suprématie du Dieu de Nachor et d'Abraham. *Genes. c. 30, v. 53.*

Lorsqu'Abydène dit que le mur intérieur de Babylone, construit par Nabuchodonosor, exista jusqu'au temps de la domination Macédonienne, il ne s'écarte point de la vérité. Alexandre-le-Grand est le premier qui ait entamé ce mur, en ayant fait démolir un espace de dix stades pour y élever le bûcher d'Éphestion. *Diod. Sic. l. XVII, §. 115.* C'est donc à ce prince que commence la véritable destruction de cette grande ville, qu'il projetoit de rétablir dans toute sa splendeur. Mais, instrument de la Providence, il en exécuta les décrets immuables et cachés, contre son propre gré et sans le savoir, comme tous les conquérans. Par lui s'accomplissent les prophéties d'Isaïe et de Jérémie ; le sort de Babylone n'est plus une énigme : Alexandre est le dernier *marteau* qui l'a brisée réellement et pour toujours, ce qu'aucun interprète n'avoit encore aperçu. Ce fut aussi l'époque de l'abandon du culte de Bel, prédit par Jérémie.

La brèche qu'Alexandre venoit de faire au mur intérieur de

à moins de la vingt-cinquième partie de la population de Ninive, qui sera d'environ 2,500,000 ames. On n'imagine pas comment Newton a pu réduire à 120,000 toute cette même population. (*Chron. ref.* pag. 291). *Voyez* au surplus, *Kalinski in vaticin. Chabac. et Nachum*, p. 167 et seq.

(e) Voyez la Description de la ville de Péking, par Delisle et Pingré, sur les mémoires du P. Gaubil, *p. 26 et s.* Ce savant Jésuite réduit à deux millions toute la population des deux villes, *King-tching*, ou la nouvelle ville, habitée par les Tartares, et *Lao-tching*, ou vieille ville, remplie de Chinois, avec les douze faubourgs : il regarde comme une exagération le rapport de ceux qui l'ont portée à huit ou dix, même à quinze ou vingt millions. Du reste, « ce n'est, dit-il, qu'une estime ; mais » je crois qu'il n'y a pas grande erreur. » *Ibid.* p. 9.

(f) En passant chez les Achéens et les Dryopes de la Grèce, ce mot avoit conservé la même signification, suivant le témoignage du grammairien Parménion. *Ap. Schol. Iliad. Hom.* l. 1, v. 591, p. 42, ed. Cl. Villoison.

Babylone, ne tarda point à s'agrandir; et cette ville étoit entièrement ouverte ou démantelée, lorsque Démetrius Poliorcète entreprit de s'en emparer : elle n'avoit plus, pour toute défense, que deux anciennes forteresses *(g)*, dont l'une résista à tous ses efforts, et l'autre fut saccagée par ses soldats. Avant son arrivée, Patrocle, général de Séleucus, avoit fait sortir les Babyloniens de leur patrie. La plupart s'éloignèrent de l'Euphrate, et s'enfuirent dans les déserts; le reste se réfugia au-delà du Tigre,
Diod. l. XIX, §. 100. dans la Susiane et sur les côtes de la mer Érythrée. Il est vraisemblable qu'une grande partie ne revit plus ses foyers. Malgré
Ib. §. 91. l'attachement que ce peuple témoigna en cette occasion à Séleucus Nicator, ce prince n'en résolut pas moins d'abandonner Babylone et de transférer le siége de son empire dans la ville dont il étoit le fondateur, et à laquelle il avoit donné son nom l'année précédente, la première de la CXVII.e olympiade, 312 ans avant J. C. Eusèbe met cette fondation à la première de la CXIX.e, et rapporte ensuite que Babylone revint au pouvoir de Séleucus. L'ordre des événemens et le récit de Diodore de Sicile suffisent pour montrer
Chron. p. 139. l'erreur d'Eusèbe. D'ailleurs, celui-ci rappelle dans un seul article toutes les villes fondées par Séleucus, et semble donner à leur origine une seule et même époque. Pausanias dit qu'après la fondation de Séleucie sur le Tigre, les Babyloniens furent obligés par ce prince de venir s'y établir. « Les murs de Babylone, ajoute » cet écrivain, et le temple de Bélus, ne subsistoient presque plus; » quelques Chaldéens seulement continuèrent d'habiter autour de » ce dernier édifice *(h)*. »

Pline assure que Babylone fut absorbée par le voisinage de Séleucie, et devint une solitude *(i)*. Strabon rapporte à-peu-près la même chose, mais avec des détails qu'il ne m'est pas permis de supprimer. Je vais tâcher de les rendre avec fidélité.

(g) Vraisemblablement celles dont Diodore parle, l'une à l'orient, l'autre à l'occident. *Liv. II, §. 8.*

(h) Je crois avoir rendu, sinon la lettre, du moins le véritable sens de ce passage : *Τοῦτο δὲ Σελεύκειαν οἰκίσας ἐπὶ Τίγρητι ποταμῷ, καὶ Βαβυλωνίους οὗτος ἐπαγόμενος ἐς αὐτὴν συνοίκους, ὑπελείπετο μὲν τὸ τεῖχος Βαβυλῶνος, ὑπελείπετο δὲ τοῦ Βήλου τὸ ἱερὸν, καὶ περὶ αὐτὸ τοὺς Χαλδαίους οἰκεῖν. Attic.* cap. 16. Pausanias auroit-il voulu distinguer les Babyloniens des Chaldéens, et dire que ces derniers, prêtres de Bel, restèrent seuls à Babylone!

(i) Cætero ad solitudinem rediit exhausta vicinitate Seleuciæ &c. L. VI, cap. 30.

« Aucun des successeurs d'Alexandre ne pensa à Babylone. Les » restes de cette ville furent négligés. Les Perses en détruisirent » une partie ; le temps, et l'indifférence des Macédoniens, ache- » vèrent de la ruiner, sur-tout lorsque Séleucus Nicator eut » bâti tout près, c'est-à-dire, à trois cents stades sur le Tigre, » Séleucie. Ce prince, et ceux qui occupèrent le trône après lui, » eurent une prédilection singulière pour cette ville; ils y trans- » portèrent le siége de l'empire. Elle est actuellement plus consi- » dérable que Babylone, qui est en grande partie déserte, et à » laquelle on peut appliquer, sans hésiter, ce qu'un poëte comique » dit de Mégalopolis en Arcadie : *La grande ville est un grand* » *désert (k).* »

Avant de tomber dans l'état dont parle Strabon, Babylone avoit subi des révolutions qu'on n'a point assez remarquées. La plus cruelle fut celle qu'Himère, général Parthe, fit éprouver à cette malheureuse ville, l'an 185 de l'ère des Séleucides, 127 avant J. C. Tuteur de Phraate II, et devenu lui-même un tyran redoutable, ce général réduisit en esclavage un grand nombre de familles Babyloniennes, et les envoya en Médie pour y être vendues. Il détruisit les édifices de la place publique, renversa plusieurs temples et n'épargna aucun monument *(l)*.

Longuerue, Annal. Arsac. p. 14 et 15.

Babylone ne pouvoit se relever de tant de pertes : quoiqu'elle ne dût plus qu'à son antique renommée l'honneur d'être comptée parmi les villes de l'Orient, néanmoins elle auroit subsisté encore quelque temps, si l'intolérance religieuse n'eût pas allumé dans son sein le feu de la guerre civile. L'attachement des Juifs à leur culte religieux en fut la cause. Ils y étoient réfugiés en grand nombre ; et il en périt beaucoup : ceux qui échappèrent, ne pouvant supporter les vexations qu'on leur faisoit éprouver, se retirèrent à Séleucie *(m)*. La sixième année après que le calme

(k) Strab. l. XV, p. 508. Il faut traduire ainsi ce dernier vers, pour faire sentir l'antithèse; ce que Xylander n'a point observé.

(l) Diod. fragm. Peiresc. t. II, p. 603. L'abréviateur fait d'Himère un roi des Parthes, et l'appelle Ευήμερος ; mais ce fragment se trouve rétabli par le récit de Justin *(lib. XLII, c. 1)*, et par un passage de Possidonius que rapporte Athénée *(l. XI, p. 463)*.

(m) Joseph. Antiq. Jud. lib. XVIII, c. 9, §. 8. Les Juifs établirent des écoles à Nahardéa, à Sora, à Pumbedita, à Naresh et Machusia, villes de Mésopotamie : la première étoit la plus

eut été rétabli, la peste ravagea Babylone, et de nouvelles émigrations achevèrent de la dépeupler. Sa rivale, Séleucie, en profita, et s'accrut encore à ses dépens. Depuis cet événement, arrivé pendant le règne de Caligula, cette première ville fut oubliée et mérita à peine qu'on en fît mention, lorsque Trajan, et ensuite Sévère, étendirent leurs conquêtes jusqu'en Mésopotamie. C'est même par méprise que Paul Diacre met Babylone au nombre des villes que le premier de ces princes réduisit en son pouvoir *(n)*.

Joseph. Antiq. Jud. l. XXIII, c. 9, §. 8.

Dion. Cass. lib. LXXIII, §. 26; l. LXV, §. 9.

Denys-le-Périégète, qui vivoit sous Auguste, ne fait mention de Babylone que pour rappeler les monumens dont Sémiramis l'orna, sans dire si cette ville existoit encore *(o)*. Nous en apprenons davantage de Diodore de Sicile, son contemporain. Il assure que, de son temps, une très-petite portion de Babylone étoit habitée, et que la plus grande se trouvoit en culture. Strabon, écrivant sous Tibère, n'a pu être informé des dernières calamités de cette ville; il s'est contenté de dire qu'elle étoit presque déserte, comme je l'ai déjà rapporté. Pline, qui composa son immortel ouvrage sous Vespasien, paroît avoir su les dernières émigrations qui épuisèrent Babylone; mais il n'en a pas connu la véritable cause.

L. II, §. 9.

Les écrivains du siècle suivant, nés dans l'Orient, diffèrent peu entre eux sur le sort de Babylone *(p)*. Pausanias de Césarée en Cappadoce, qui vivoit sous Antonin Pie, en faisant l'énumération de toutes les villes et monumens célèbres qui avoient péri, dit : « A la vérité, le temple de Bélus reste; mais, de cette » ville, la plus grande qu'ait éclairée le soleil, il n'y a plus que » ses murailles. » Depuis long-temps, ni le temple ni les murs

Messen. c. 31.

fréquentée, comme le prouve ce proverbe rapporté par l'auteur du Cosri : *Notæ sunt mihi viæ cæli, sicut semitæ Nahardeæ.* P. 329. Ainsi quand il est question de quelques Juifs *Babyloniens* célèbres, on n'entend jamais que les élèves de ces écoles situées dans l'ancienne Babylonie.

(n) . . . . *Trajanum, Antemusium, magnam Persidis regionem, Seleuciam et Ctesiphontem, Babylonem et Edessam vicisse ac tenuisse.* Hist. Miscell. *cap. 3.* Il a mal copié l'abrégé de Sextus Rufus, qui dit : *Antemusium, opimam Persidis regionem, Seleuciam, Ctesiphontem et Babyloniam accepit ac tenuit.* Cap. 20.

(o) Dionys. Descr. orbis, v. 1005 — 8. Festus Aviénus qui paraphrase cet ouvrage, et Priscien qui le traduit, n'ont rien ajouté sur l'existence de Babylone.

(p) . . . οὐδὲν ἔτι ἦν εἰ μὴ τεῖχος. *Arcad.* cap. 33.

n'existoient plus ; c'est une erreur de cet écrivain, qui avoue, dans un autre endroit, ne les avoir jamais vus, et même n'en avoir rien appris de témoins oculaires. Cependant il croyoit Babylone totalement détruite, puisqu'il la comparoit à Tirynthe, ancienne ville de l'Argolide, dont il ne restoit plus, selon lui, que des décombres *(q)*.

Lucien de Samosate, ville voisine de l'Euphrate, lequel florissoit sous Marc-Aurèle, met dans la bouche d'un des interlocuteurs de ses dialogues, que Babylone, jadis remarquable par ses nombreuses tours et sa vaste enceinte, disparoîtra bientôt comme Ninive. Maxime de Tyr, philosophe dont l'âge remonte au règne de Commode, parle encore de Babylone comme d'une ville absolument détruite, puisqu'il semble en comparer les ruines à celles de Troie.

Char. aut Contempl. §. 25.

Diss. XXII, §. 6.

Libanius, ce célèbre rhéteur, l'ami de Julien, passa une grande partie de sa vie à Antioche, sa patrie, ville qui avoit des relations de commerce avec tout l'Orient. Il dit, en parlant de Ctésiphon et de Coché, que ces villes *ornent la terre des Babyloniens, et tiennent la place de Babylone (r)*. Telles sont ses expressions, que j'ai cru devoir rendre à la lettre. Ammien-Marcellin, qui suivit l'empereur Julien dans son expédition contre les Perses, auroit pu sans doute nous apprendre quel étoit l'état de Babylone vers le milieu du IV.e siècle ; mais cet historien se contente d'en rapporter le nom dans une espèce de nomenclature géographique, tirée de Ptolémée. L'auteur du Dialogue de Philopatris, qui vécut à-peu-près dans ce temps, annonce d'une manière ironique, parmi les événemens qui devoient arriver après lui, la destruction de Babylone ; elle subsistoit encore. Certainement il a voulu parler de Séleucie, comme quelques commentateurs l'ont très-bien observé, le nom de Babylone étant souvent donné à cette dernière ville : le témoignage de plusieurs écrivains de l'antiquité ne permet pas d'en douter. Remarquons néanmoins que, quoique Séleucie fût devenue la capitale d'une partie de la Mésopotamie, et eût remplacé Babylone, qui étoit anéantie, cette contrée continua de s'appeler

Lib. XXIII, cap. 5.

Joan. Math. Gesner. de ætat. et auct. Philop. §. 33.

Philop. §. 28.

Plin. l. VI, c. 30. Stephan. Byz. in verb. Βαβυλών. Eustath. in Dionys. vers. 1005.

(q) *Arcad.* cap. 33. Τίρυνθος ἐστιν ἐρείπια. *Cor.* cap. 25.

(r) Αἳ τὴν Βαβυλωνίων γῆν ἀντὶ Βαβυλῶνος κοσμοῦσι. *Orat. funebr.* t. I, p. 39.

Strab. l. XV, p. 512. Diogen. Laert. l. VI, c. 11, §. 13. Vit. Apoll. l. I, c. 25.

Babylonie, et ses habitans Babyloniens. On voit même que Diogène, célèbre philosophe stoïcien, natif de Séleucie, ne laissa pas d'être toujours distingué des autres personnages homonymes, par le surnom de Babylonien. Cela dut faire naître bien des erreurs; telle est celle que Philostrate a commise dans la vie romanesque d'Apollonius de Tyane, où il prend Séleucie pour Babylone. Cette première ville, réunie en quelque sorte avec Ctésiphon, étoit alors le siége de l'empire des Parthes *(s)*. Toutes les deux sont appelées par un poëte latin, les anciennes forteresses de Babylone *(t)*, à l'occasion de la conquête qu'en fit l'empereur Carin *(v)*.

En général, les poëtes ne suivent pas exactement l'ordre des temps, et leurs expressions ne doivent pas toujours être prises à la lettre; ainsi je ne m'arrêterai pas à leur témoignage *(x)*. Au contraire, les géographes, tels que Strabon et même quelquefois Pline, nous donnent bien des lumières; mais ceux qui, comme Ptolémée, n'offrent que de simples nomenclatures, ne sont presque d'aucune utilité pour constater des faits historiques. Loin de retrancher de leur catalogue les villes qui ne subsistoient plus de leur temps, ils y en ajoutent quelquefois qui n'ont jamais existé. Ce reproche s'adresse principalement au dernier géographe que je viens de nommer. Néanmoins, c'est celui que les écrivains postérieurs ont le plus souvent copié, ses ouvrages ayant été fort répandus dans l'Orient. J'ignore si Isidore de Séville a pu les connoître. Cet auteur polygraphe paroît avoir compilé sans discernement tous les écrits qu'il étoit parvenu à se procurer sur la géographie, pour en former la matière de son XIV.e livre des Origines. Il y parle de Babylone comme étant la capitale de la Babylonie, et ayant donné son nom à la Chaldée, à la Mésopotamie

(s) Elle fut aussi celui des rois Perses de la race des Sassanides. Il paroît encore que le nom de Babylone désignoit en général tout l'empire des Perses. Un cheval Babylonien que montoit Julien dans son expédition contre eux, s'étant abattu, on s'empressa de prédire la chute de ce même empire. *Babylona humi procidisse ornamentis omnibus spoliatam.* Amm. Marc. *l. XXII, c. 3.*

(t) . . . *Et veteres Babylonis ceperit arces* . . . Nemesian. Cyneget. *v. 72.*

(v) *Mesopotamiam Carus cepit, et Ctesiphont. usque pervenit.* Aurel. Victor, *p. 161, ed. ad us. Delph.* Vopisc. vita Cari, in Script. August. *t. II, p. 784.*

(x) Prideaux a fort bien expliqué les vers de Lucain sur ce sujet. *Hist. des Juifs*, t. I, p. 349.

et à l'Assyrie. Mais, dans le livre suivant, il fait mention des principales villes du monde, sans parler de Babylone, quoiqu'il n'oublie pas Carres, Édesse, Ctésiphon, &c. Il suppose donc que Babylone n'existoit plus de son temps, c'est-à-dire, au VII.e siècle de l'ère vulgaire. Enfin, l'abréviateur de Strabon dit positivement que, dans le sien, le X.e, Babylone étoit déserte, et que Séleucie sa rivale avoit même perdu son nom. Vainement l'homme édifie ; il semble ne travailler que pour le néant. Ah ! que de villes encore dont le souvenir ne s'est pas conservé !

Strab. Epit. in Geogr. min. t. II, p. 204.

Passons aux écrivains ecclésiastiques qui regardoient Babylone comme entièrement détruite *(y)* depuis long-temps. Au commencement du III.e siècle, le célèbre Origène, en expliquant les paroles de Jérémie sur cette ville, dit que cette ville tomba soudain, au temps de la passion de Jésus-Christ *(z)*. Quoique cet auteur, cherchant toujours le sens allégorique, n'entende parler que de la destruction de l'idolâtrie, cependant il paroît supposer que Babylone n'existoit plus. Un siècle après lui, Eusèbe de Césarée assure que les peuples voisins comme les plus éloignés l'évitoient, parce qu'elle étoit totalement déserte *(a)*. Saint Jean-Chrysostôme ayant eu la curiosité de s'informer de l'état de la Mésopotamie, d'un négociant qui y faisoit de fréquens voyages, celui-ci l'assura n'avoir jamais vu la ville dont il est question. Saint Jérôme croit que les anciens murs avoient été réparés, et qu'ils servoient à clore le parc des animaux que les rois de Perse y entretenoient pour le plaisir de la chasse *(b)*. Cet ancien père ajoute qu'il avoit appris cela d'un prêtre Élamite,

Select. not. in Jerem. c. 51, et Hom. XXI, cap. 11.

S. Chrysost. ad Stagir. l. II Op. t. I, p. 189.

Ad Isaï. cap. 13.

(y) Je ne comprends pas dans ce nombre, l'apôtre S. Pierre, qui dit : *Salutat vos Ecclesia, quæ est in Babylone coelecta, et Marcus filius meus.* Epist. 1, c. 5, v. 13. Il ne veut parler ni de la Babylone de Mésopotamie, ni de celle d'Égypte, ainsi que quelques interprètes l'ont cru, mais de Babylone, ville de Phénicie, connue par ses vins, et qui existoit à la fin du V.e siècle, comme on le voit par les ouvrages du médecin Ælius d'Amidène.

(z) . . . αφνω ἔπεσε Βαβυλών. *Select. not. in Jerem.* c. 51.

(a) Φευκτὸς δὲ οὕτω καὶ ὁμόροις καὶ ἐξ ἐθνοῦς μακροῦ περινοστοῦσιν αὐτήν, ὡς μηδὲ ποιμένας τοὺς ἐξ Ἀράβων κατανεμῆσαι τι τῶν ἰδίων θρεμμάτων ἐν αὐτῇ, διὰ τὸ ἠρημῶσθαι παντελῶς. *Euseb. Comment. in Hesaïam, in novâ Collectione Patrum*, ed. Montfalc. tom. II, p. 411.

(b) Exceptis muris coctilibus, qui propter bestias concludendas post annos plurimos instaurantur, omne in medio spatium solitudo est. Ad Isaï. *c. 14.* Les rois Perses de la race des Sassanides, avoient réduit plusieurs anciennes villes à cet usage. *Vid.* Zozim. *l. III, c. 23.*

résidant à Jérusalem. Enfin, il étoit persuadé que, de son temps, on voyoit peu de restes de Babylone *(c)*.

Paul Orose, disciple de ce même père, écrivit, vers l'an 407, une histoire générale, pour prouver aux Païens que, de tout temps, la scène du monde avoit été ensanglantée par des guerres cruelles, et que des calamités publiques n'avoient jamais cessé d'affliger l'espèce humaine; que conséquemment on ne devoit pas attribuer celles dont ils se plaignoient, à la propagation du Christianisme. Cet auteur cherche même à leur persuader que ces malheurs étoient plus faciles à supporter que les maux des siècles précédens. Tel est le but de son ouvrage, qu'il étoit nécessaire de rappeler, afin de peser son témoignage. Il se plaît à comparer le sort de Rome à celui de Babylone. On sent bien que, dans ce parallèle, il a dû nécessairement être peu favorable à cette dernière : c'est pourquoi il avance qu'à la même époque, sous le règne de Tarquin-le-Superbe, Babylone tomba, et Rome se releva. La première, courbée sous un joug étranger, et presque expirante, abandonna l'empire, son propre patrimoine; et la seconde, secouant d'abord ses fers, ensuite croissant en vigueur, s'en déclara l'héritière *(d)*. La pensée d'Orose ne peut être équivoque, puisqu'il dit que Babylone venoit d'être prise et détruite par Cyrus *(e)*, contemporain de Tarquin. Voilà comment, dans une histoire systématique, les faits les plus certains se trouvent altérés. L'erreur y prend la place de la vérité, lors même qu'on semble combattre pour les intérêts de celle-ci. Ajoutons encore que Paul Orose, pour achever ce parallèle, a été obligé d'adopter sur l'origine de Rome toutes les fables rejetées par ses propres historiens. Qu'étoit-ce donc alors que cette maîtresse future du monde, pour oser la comparer à Babylone, que son opulence, sa population, son étendue, sa force et sa

(c) Denique hodiè urbis Babylonis reliquiæ tantùm manent. In Jerem. *c. 25, t. III Oper. p. 647.*

(d) . . . Illa tunc primùm alienigenarum perpessa dominatum, hæc tum primùm etiam suorum adspernata fastidium (al. *fastigium*) *: ista quasi moriens dimisit hæreditatem ; hæc verò pubescens tunc se agnovit hæredem. . . . .* Adv. Pagan. Hist. *lib. II, cap. 2.*

(e) Ce qu'Orose répète en parlant des conquêtes de ce prince : *Et tamen magna illa Babylon, illa prima post reparationem humani generis condita, nunc penè etiam minimâ morâ, victa, capta, subversa est.* Liv. II, c. 6. Cela n'est point exact; Cyrus y trouva beaucoup de résistance, &c.

magnificence

magnificence mettoient au-dessus de toutes les villes, et qui méritoit le titre de reine des nations ?

D'après ce que je viens de rapporter, il paroît qu'Orose ne croyoit pas que Babylone subsistât de son temps ; aussi n'en fait-il pas mention dans la description géographique de la terre, qu'il a mise au commencement de son ouvrage. Saint Cyrille d'Alexandrie, qui florissoit vers l'an 412, avance avec assez de fondement que les canaux de dérivation de l'Euphrate s'étant comblés, le sol de Babylone n'étoit plus devenu qu'un marais *(f)*. Théodoret, qui mourut l'an 460 de J. C., dit que cette ville n'étoit plus habitée ni par les Assyriens, ni par les Chaldéens, mais seulement par quelques Juifs, dont les maisons étoient éparses et peu nombreuses *(g)*. Ailleurs il ajoute que l'Euphrate avoit changé son cours, et qu'il ne la traversoit plus qu'au moyen d'un petit canal. Enfin, Procope de Gaza, qui poussa sa carrière jusqu'au milieu du VI.e siècle, parle de Babylone comme détruite depuis long-temps, et aux termes de la prophétie d'Isaïe.

Theod. in Jerem. tom. I, p. 268; t. II Op.

Procop. Gaz. Com. in Esaï. p. 215.

Tous ces témoignages ne sauroient être affoiblis que par le dessein qu'ont eu les anciens Pères et autres écrivains ecclésiastiques, de montrer l'accomplissement littéral de la prophétie d'Isaïe et de Jérémie, dont ils expliquoient les textes. Mais rien ne détruisant les faits qu'ils avancent, on peut en conclure, sans blesser les règles d'une critique sévère, que Babylone, tombée totalement en ruine, ne devoit plus être comptée parmi les villes de l'Orient, au V.e siècle de l'ère chrétienne.

Depuis ce temps-là, trouve-t-on quelques traces de l'existence de Babylone ? Pour répondre à cette question, je serai d'abord forcé de me servir de preuves négatives ; mais étant précédées de témoignages positifs, elles en tirent toute la force qu'on peut exiger. Ces preuves sont tirées de l'histoire de l'établissement des Mahométans en Asie. Ensuite je viendrai à celles que nous offre le récit des voyageurs Européens, et qui sont décisives.

A peine Mahomet eut soumis les Koréischites et les autres

(f) .... Πηλοῦ βάραθρον γενέσθαι, καὶ τοῖς ἐμπίπτουσιν εἰς ἀπώλειαν. *Ad Esaï.* tom. II, p. 239, Op.

(g) Ἐπεὶ καὶ νῦν αὐτὴν οἰκοῦσι ὀλίγοι τινὲς, οὔτε Ἀσσύριοι, οὔτε Χαλδαῖοι, ἀλλὰ Ἰουδαῖοι. *In Esaï.* p. 61. Ὀλίγας γὰρ ἔχει νῦν οἰκίας, καὶ ταύτας ἐσκεδασμένας. *In Jerem.* tom. II, pag. 272, Op.

tribus Arabes, qu'il médita d'étendre au loin son empire. La mort l'empêcha d'exécuter ce projet, qu'adoptèrent ses successeurs. Ils ne tardèrent pas à porter leurs armes sur les bords de l'Euphrate. Sous le khalifat d'Omar, Basra ou Bassora fut fondée sur les rives du Tigre, l'an 14 de l'hégire, 635 de J. C., afin d'ôter la communication de la mer à la ville d'Almodaïn, l'ancienne Ctésiphon *(h)*. Cette capitale des Perses ayant été prise après la victoire que Sad remporta sur eux à Cadésie, ce général Mahométan commença, l'an 17 de l'hégire, à bâtir Coufah, sur un bras de l'Euphrate, qui en prit le nom de *Nahar-Coufah*. Bientôt celle-ci devint aussi puissante que célèbre dans les dissensions civiles et religieuses des Musulmans. Ce fut une place d'armes d'où les troupes partoient pour se rendre dans l'intérieur de la Mésopotamie. Le chemin qu'elles étoient obligées de prendre pour arriver à Almodaïn, devoit nécessairement passer près de l'endroit où avoit été Babylone; cependant jamais il n'est question de cette dernière ville, et elle ne joue aucun rôle dans les longues guerres dont cette contrée fut le théâtre. Il n'en est pas davantage fait mention, lorsqu'Almanzor, mécontent des habitans de Coufah, peuple séditieux et corrompu, transféra, l'an 146 de l'hégire, 763 de J. C., le siége de l'empire des khalifes à Bagdad *(i)*, dont les premiers fondemens avoient été jetés l'année précédente sur le bord occidental du Tigre, à quinze milles au nord d'Almodaïn, et à quarante-quatre de l'ancienne Babylone. Ce ne fut donc point des ruines de celle-ci que le khalife tira les matériaux de la sienne, comme l'ont avancé quelques écrivains modernes[a]; mais il les fit venir d'Almodaïn, où il n'oublia rien, suivant Abulféda[b], pour démolir le vaste et solide palais des rois Perses, de la race des Sassanides. La ville qui a dû nécessairement profiter des débris de Babylone, est Hellah, que

Abulfed. Ann. Moslem. p. 69.

Herbel. Bibl. Or. pag. 277, 278.

Edr. Geogr. Nub. p. 205. Ac. des Inscr. tom. XXVIII, p. 252.

[a] *Lettres édif. t. II, p. 434, nouv. édition. Langlès, Instit. de Timur. Tab. géogr. p. 322, 323.*

[b] *Ann. Moslem. p. 148.*

(h) Abulfed. Ann. Moslem. p. 67. Vid. *Golii not. in Alfrag.* pag. 120. D'Herbelot s'est donc trompé en rapportant cette fondation à l'année suivante. *Bibl. Or.* p. 142.

(i) Abulf. Ann. Moslem. p. 147 et 148. = *Abulphar. Hist. Dyn.* p. 141, 143. = *Elmac. Hist. Sarac.* l. II, c. 3. La partie de la ville sur le bord oriental fut bâtie par Mahadi, fils et successeur d'Almanzor. (Extrait de Maraschi, par M. de Guignes, Journal des Sav. *juin 1758, p. 546.*) Bagdad fut, dans la suite, composé de quatre principaux quartiers, dont trois en-deçà de l'Euphrate. *Vid.* Schultens, *Ind. Geogr. in vit. Salad.* voc. *Bagdadum.*

ce géographe place dans le terroir même de Babil. Elle étoit située à peu de distance au-dessus sur l'Euphrate, et non sur les rives du Tigre, comme d'Herbelot l'a faussement imaginé. Un voyageur Européen, qui avoit examiné avec soin les lieux, a donc raison d'assurer que la ville d'Hellah a été bâtie des ruines de Babylone.

Bibl. Orient. p. 446.

Voy. de Pietro della Valle, Tr. fran. tom. II, p. 250.

Si cette dernière ville ne joue aucun rôle dans les deux premiers siècles de l'hégire, si son nom ne se trouve même pas dans l'histoire de ce temps, on ne doit pas s'attendre à la retrouver dans les écrits des plus célèbres géographes Orientaux. Il n'en est point question dans les tables de Nassir-eddin et d'Ulug-Beig.

Mais Ebn-Haukal, géographe Arabe, qui vivoit vers l'an 305 de l'hégire (917 de J. C.), en fait mention en ces termes : « Babel est un petit village, la plus ancienne construction de » l'Irak. Il donne son nom à cette province.... Il y reste, ajoute- » t-il, deux tertres et une habitation, du temps d'Abraham. » Une de ces élévations est nommée *Koudi tarik*, et l'autre, » *Koud Derbar.* » Plus de trois siècles après, Édrisi paroît n'avoir eu aucune connoissance de Babylone; du moins il n'en dit pas un seul mot, quoiqu'il marque exactement la distance de toutes les villes de l'Irak-Arabi, depuis Bagdad jusqu'à la mer. Enfin Abulféda, dont l'ouvrage est l'extrait de beaucoup d'autres qui avoient traité avant lui de la géographie, a seulement conservé le nom de Babil pour désigner les restes de la ville de Babylone. Les auteurs Arabes appellent encore quelquefois *Irak-Babeli*, l'Irak-Arabi, qui est une partie de l'ancienne Mésopotamie.

Ouseley the Oriental Geograph. of Ebn-Haukal, p. 70 et 283.

Herbel. Bibl. Or. p. 159.

Le géographe Persan, cité par d'Herbelot, assure qu'on voyoit à peine, de son temps, des vestiges de Babylone. Il ne faut pas les confondre avec les débris d'une ancienne tour que les Arabes prennent pour celle de Babel *(k)*, et dont ils font auteur Nemrod, fils de Chus, conformément à une tradition Juive. Cette espèce de tour que Guillaume de Lisle place fort bien à l'ouest de Bagdad *(l)*, peut avoir, selon un voyageur, deux cents pieds de

Joseph. Antiq. Jud. l. 1, c. 5.

(k) D'Herbelot, Bibl. Or. *p. 159*. La Boulaye-le-Gouz a suivi ce sentiment (voy. *p. 329*), parce qu'il a pris Bagdad pour l'ancienne Babylone. Mais on est encore plus étonné qu'un homme aussi instruit que M. le président de Brosses ait confondu ces débris avec les ruines du temple de Bélus, en rapportant même les autorités qui prouvent le contraire. (Acad. des Inscr. *t. XXVII, p. 32-44.*)

(l) Carte de la Babylonie, publiée après sa mort, en 1766.

haut et autant de circonférence. « On n'y voit, dit-il, ni portes » ni fenêtres; c'est une masse de terre informe, bâtie de briques; » au moins paroît-il qu'elle en étoit incrustée, car on en voit au » pied des monceaux. On a de la peine à concevoir qu'un édifice » où il ne paroît ni fer, ni chaux, ni ciment, élevé au milieu » d'un désert, malgré les injures de l'air et la furie des vents, » ait pu subsister, &c.... *(m)*. » Suivant M. Édouard Ives, qui nous en a donné le plan, cette tour a cent vingt-six pieds Anglois de hauteur : il conjecture avec assez de vraisemblance qu'elle avoit servi aux signaux ou d'observatoire. M. de Beauchamp, qui a résidé dans cette contrée, nous apprend aussi que la tour « qui porte le nom de Nemrod, à trois lieues de Bagdad, est » un amas informe de briques cuites au soleil, dont on ignore « l'origine *(n)*. » Peut-être la proximité de cet édifice a-t-elle fait prendre Bagdad pour Babylone; erreur grossière qu'on a souvent relevée, et qu'un voyageur de ce siècle a voulu néanmoins excuser par les plus frivoles raisonnemens *(o)*.

Trav. from England to India.

La plus ancienne relation où il soit parlé de Babylone, est celle de Benjamin de Tudéle. Ce Juif Navarrois vivoit dans le XII.[e] siècle. Il paroît l'avoir composée de différens récits des rabbins de l'Orient; et c'est sans doute d'après eux qu'il rapporte que cette grande ville étoit alors ruinée. On n'y voyoit plus, selon lui, que les débris du palais de Nabuchodonosor, où personne n'osoit entrer, à cause de la quantité de serpens et de scorpions qui s'y trouvoient. D'après cela, Joseph Scaliger a imaginé de fixer l'époque de la destruction totale de Babylone à l'an 1037 de notre ère. Il n'allègue aucune preuve de son sentiment; mais il traite de frénétiques tous ceux qui, s'appuyant des prophéties, oseroient ne point l'adopter *(p)*.

Barat. Diss. sur Benj. §. 10. Huet. Comm. des Anc. page 365. Voy. de Benjam. c. 13.

(m) Voyage en Turquie, en Perse, &c. par un missionnaire de la compagnie de Jésus [le P. Villotte], *p. 393.*

(n) Observations faites en Asie; Journ. des Sav. 1784, *p. 334.*

(o) Je n'en rapporterai qu'un seul : « Les historiens et les géographes qui » mettent Babylone sur l'Euphrate, » n'ont prétendu faire entendre, sinon » qu'elle étoit au voisinage et aux en» virons de ce fleuve, &c. » (Voyage du P. Villotte, *p. 384.*) Ils ont, au contraire, assuré qu'il la traversoit : cela est sans réplique. Mais une pareille opinion ayant perdu le droit d'être réfutée, je ne m'y arrête pas davantage.

(p) . . . *Ex falsâ prophetiarum interpretatione infesti et armati oculis igniris et tumentibus buccis contendunt.* Not. ad Euseb. *p. 130.*

Des restes d'un ancien pont, des ruines de fortifications, celles de la fameuse tour ou temple de Bélus; voilà ce qu'avoit aperçu un médecin Allemand qui voyageoit sur les bords de l'Euphrate dans le XVI.[e] siècle. « Cette tour, dit-il, si ruinée, si basse, » est encore pleine de bêtes venimeuses qui ne permettent d'en » approcher que pendant deux mois de l'hiver, temps où elles » ne sortent pas de leurs trous *(q)*. » Un de ses compatriotes, Boeventing, distingue la même tour d'un édifice carré de cent vingt-cinq pas de circuit, qu'il prend pour le tombeau de Bélus, et d'un autre d'une demi-parasange. D'ailleurs son récit confirme ce que je viens de rapporter. Texeira[a], célèbre voyageur Portugais, assure qu'il ne restoit plus, de son temps, que de légères traces de cette fameuse ville, et qu'il n'y avoit pas de lieu dans toute la contrée moins fréquenté que le terrain où jadis elle étoit bâtie.

Not. de Baratier sur Benj. tom. I, p. 156, 157.

[a] *Voy. aux Indes, chap. 8.*

Pietro della Valle est le voyageur qui nous fournit les détails les plus circonstanciés. Je suis forcé de les abréger. Arrivé sur l'emplacement de Babylone, il n'aperçut à un quart de lieue de l'Euphrate, qu'un tas confus de bâtimens ruinés et de différens matériaux. Ils formoient une espèce de tour ou pyramide que Pietro compare à une petite colline, tantôt escarpée, tantôt d'un facile accès. Elle paroissoit avoir été sillonnée par des torrens; et, dans la partie supérieure, on trouvoit quelques grottes creusées pour se mettre à l'abri des injures de l'air. Ce voyageur ajoute: « Après cette grosse masse de démolitions, tout ce qui se ren- » contre ailleurs est si uni, que l'on a peine à croire que l'on » ait eu le dessein de bâtir en ces lieux cette grande et su- » perbe ville de Babylone, dont les bâtimens étoient si bien » fondés, si forts et si considérables *(r)*. »

Venons à des temps plus voisins de nous. Un missionnaire de ce siècle a reconnu non-seulement les monceaux de ruines dont parle Pietro della Valle, mais encore des restes de grands murs, les uns debout, les autres renversés, faits de briques et cimentés avec du bitume. Ils sont tous sur la rive occidentale de l'Euphrate,

(q) Rauwolff's Travel, cap. 8. Il voyageoit en 1574.

(r) Voy. Tr. fr. *tom. II, p. 242,* XVII.[e] lettre, datée de Bagdad le 10 décembre 1616.

qui coule entre deux anciens édifices ruinés *(s)*; ce qui mérite d'être remarqué.

Un voyageur célèbre, M. Niebuhr, qui parcourut l'ancienne Mésopotamie en 1765, ne doute pas que Babylone n'ait été située dans le territoire d'Hellah, à l'endroit appelé *Ard Babel*, où l'on trouve les restes d'une grande ville. On y voit, des deux côtés de l'Euphrate, de *petites collines minées, pleines de monceaux de briques.* Mais ce voyageur n'a examiné que légèrement et d'un coup-d'œil rapide ce local; il semble lui-même en convenir, lorsqu'après avoir cru trouver des vestiges du temple de Bélus, il ajoute : « J'espère qu'un de mes successeurs dans ce voyage » en fera de plus exactes recherches, et nous en donnera la » description. »

Voy. en Arabie, &c. t. II, p. 233, 236.

Observ. faites en Asie; Journ. des Sav. juin 1784, in-4.°, p. 333.

M. de Beauchamp, vicaire général de Babylone, est ce successeur; il s'exprime en ces termes : « C'est à Hella (c'est-à- » dire dans son territoire), dix-huit lieues au sud-ouest de Bagdad, » qu'on croit voir les ruines de l'ancienne Babylone, sur les » bords de l'Euphrate; mais ce ne sont que des briques éparses : » on y voit seulement une espèce de tour fort large, que les » Européens prennent pour la tour de Babel. » Ce voyageur parle d'une manière plus positive, dans un écrit publié depuis son retour en France. « Les ruines de Babylone, dit-il, paroissent » visiblement à une lieue au nord de Hella. Il y a sur-tout une » élévation plate au-dessus, qui n'a pas trente toises de hauteur, » car elle n'est pas aussi haute que la butte de Montmartre qui en » a environ quarante; elle a une forme irrégulière, et elle est » coupée par des ravines. On ne la soupçonneroit jamais d'avoir » été faite par la main des hommes, si l'on n'en voyoit la preuve » manifeste par les couches de briques que l'on y trouve..... » Au-dessus de ce monticule, du côté du fleuve, il y a des dé- » combres immenses qui ont servi et qui servent encore à bâtir » Hella.... Cet endroit et la montagne de Babel sont vulgaire- » ment appelés par les Arabes, *Makloubé*, qui veut dire *renversée* » *sens dessus dessous....* » M. de Beauchamp fait encore mention d'une muraille de brique, qu'il juge avoir été épaisse de soixante

(s) Voyage au Levant, par le P. Emman. de S. Albert; Ms. cité par M. d'Anville, Acad. des Inscr. *tom. XXVIII, p. 256.*

pieds. « Elle couroit, ajoute-t-il, perpendiculairement au lit du » fleuve ; ce pouvoit être la muraille de la ville. J'ai trouvé un » canal souterrain, qui, au lieu de voûte, porte des pierres de » grès plates, larges de trois pieds, sur six ou sept de longueur. » Ces ruines s'étendent à plusieurs lieues au nord de Hella, et » décèlent incontestablement la situation de l'ancienne Baby- » lone *(t)*. »

(t) Mémoire sur les antiquités Babyloniennes, &c. lu à l'Académie des Belles-Lettres, et imprimé dans le Journal des Savans, déc. 1790, *in-12, pag. 2416, 18, 24.* Dans un Mémoire manuscrit de M. de Beauchamp, qui accompagne sa carte de la Mésopotamie, celle de son itinéraire depuis le mois de mars 1781 jusqu'en décembre 1789, on lit encore :

« Il n'y a plus de doute sur la position de Babylone : elle étoit au-dessus de Hella. J'ai parcouru ses fondemens ; j'en ai rapporté des caractères Babyloniens. J'ai dressé, sur les lieux, un mémoire de ce que j'y ai vu. Je ne suis pas tout-à-fait du sentiment de M. d'Anville, qui partage Babylone des deux côtés du fleuve. Je me suis soigneusement informé des Arabes dont la profession, depuis quarante ans, est d'enlever les briques de ces ruines pour construire les édifices de Hella, si, en creusant la terre de l'autre côté du fleuve, c'est-à-dire, de la rive occidentale du fleuve, on y trouvoit des briques : ils m'ont répondu, non. Il est bien vrai que de l'autre côté du même fleuve, à une lieue de son bord, il y a des montagnes de ruines ; les Arabes les appellent *Brouss.* Celles de Babylone sont exactement au-dessous de ce monticule, qu'ils appellent *Babel.* On m'a dit, sur les lieux, que les ruines de Babylone s'étendent à trois lieues au nord jusqu'à Mohavil, et jusqu'au-dessous de Hella, ce qui feroit une longueur de plus de six lieues. La position de Babylone ne peut donc souffrir de difficultés. M. Niebuhr donne la latitude de Hella, 32° 28', ce qui feroit une distance de 21 lieues $\frac{2}{3}$ de 25 au degré, entre Bagdad et Hella, sous le même méridien, à très-peu près. (Hella est à l'ouest de Bagdad de 5 degrés, longitude conclue du passage de mercure sur le soleil, observé le 5 novembre 1789, à Hella.) Or il me paroît que la distance de 22 lieues est un peu trop forte ; on ne compte que 18 lieues, tout au plus ; on y va à vol d'oiseau. C'est un désert plat comme une table. Le résultat de deux voyages que j'ai faits de Bagdad à Hella, est de 16 heures $\frac{1}{2}$ de chemin ; ces heures sont le pas du cheval de caravane. M. Niebuhr suppose 13 à 14 milles d'Allemagne ; en prenant 13 $\frac{1}{2}$, cela feroit 22 lieues $\frac{1}{2}$ de 25 au degré. Cette distance trop grande suffit pour croire que la latitude de Hella, suivant M. Niebuhr, est trop petite ; je l'ai faite de 32° 35' (je l'avois observée 32° 40' ; mais je pense qu'il y a eu erreur sur l'instrument que je portois, et que mon observation donne en plus ce que celle de M. Niebuhr avoit donné en moins) ; et je vois qu'elle correspond mieux à la distance, ce qui fait pour la latitude de Babylone, 32° 37'. M. d'Anville l'a faite plus petite, aussi-bien que Niebuhr. Il ne pourroit y avoir erreur dans mon assertion que sur la différence de calculer l'heure de la marche. Mais quand je supposerois qu'un cavalier au pas fait par heure une lieue de 20 au degré, il s'ensuivroit que Hella devroit être à 32° 32', et Babylone à 32° 34' ; ce qui est toujours plus voisin de mon observation. Du reste, Babylone est sur la rive orientale de l'Euphrate, et Hella sur l'occidentale. »

Quoique tous ces détails ne soient pas aussi complets qu'on pourroit le désirer, ils suffisent néanmoins pour montrer l'accomplissement littéral des prophéties d'Isaïe et de Jérémie. Distinguons d'abord deux choses dans ces prédictions; la première regarde les anciens habitans de Babylone : ils éprouvèrent le châtiment dont Dieu les avoit menacés, après la prise de cette ville par Cyrus; et leurs descendans ne furent pas mieux traités par Darius et peut-être par Xerxès : la seconde concerne Babylone elle-même. Pour en mieux sentir l'application, il faut rapprocher les faits. Cette superbe ville étant tombée au pouvoir de Cyrus l'an 538 avant J. C., cessa d'être la capitale de l'empire d'Orient, et passa sous un joug étranger : ainsi s'accomplit le premier objet de la prophétie. En punition de ses révoltes, les murailles extérieures furent abattues l'an 510, sous Darius, fils d'Hystaspe; voilà le commencement de sa subversion annoncée par Isaïe [a] et Jérémie [b]. L'enlèvement de la statue de Bel et la destruction de son temple, vers l'an 481, par Xerxès, et tous les outrages qu'il fit éprouver aux Chaldéens, avoient été également prédits par Jérémie. Mais le sort de Babylone n'étoit pas encore décidé; cette ville subsistoit même avec un certain éclat, les rois de Perse y passant une partie de l'année. Ce fut Alexandre qui lui porta le coup fatal, en l'an 325 avant J. C. Babylone démantelée devint bientôt déserte. Les deux premières émigrations occasionnées par l'invasion de Démétrius et la fondation de Séleucie pendant les années 310 et 311; la troisième, dont Himère, général Parthe, fut la cause, l'an 127 avant J. C.; enfin, la peste qui acheva de dépeupler Babylone, en l'an 39 après J. C., sont les seuls événemens dont les historiens profanes nous aient conservé le souvenir, mais qui constatent définitivement la ruine totale de cette grande et ancienne ville.

[a] C. 23, v. 19.
[b] C. 51, v. 2.
Cap. 51, vers. 44, 47.
Longuerue, Annal. Arsac. p. 14.

Josèphe met sous le règne de Caligula la peste dont je viens de parler. Philon, dans les représentations des Juifs d'Alexandrie adressées à ce prince, dit que sa nation étoit répandue dans tout l'Orient, à l'exception de la Babylonie : or la députation de Philon étant de l'an 40 après J. C., la peste qui fit sortir les Juifs de Babylone, doit être au plus tard de l'année précédente. Les Juifs et

Joseph. Antiq. Jud. l. VIII, c. 9, §. 1, 8.
Legatio ad Caïum, edit. Hœsch. pagin. 798.

et les autres habitans se virent alors forcés d'abandonner cette malheureuse ville, où l'insalubrité de l'air étoit entretenue par les eaux croupissantes de l'Euphrate. Vraisemblablement la fameuse digue construite par la reine Nitocris, étoit rompue, et le lac destiné à recevoir les eaux de ce fleuve au moment de son débordement, ouvrage de cette princesse, et qui se voyoit encore au temps de Trajan, s'étoit entièrement rempli. Les Babyloniens avoient déjà été menacés plusieurs fois d'un pareil malheur, et ils ne l'avoient évité que par de grands travaux qu'ils n'étoient plus alors en état de faire.

Herod. l. I, cap. 185.

Dion. Cass. lib. LXVIII, §. 27.

Plin. l. IV, cap. 30.

Avant que leur ville eût été fondée, tout le territoire étoit couvert d'eau; et ce ne fut qu'en resserrant l'Euphrate dans son lit, que leurs premiers rois parvinrent à peupler la Babylonie et sa capitale. Les Perses, par cette politique destructive qu'ont souvent adoptée les peuples conquérans, établirent des estacades au milieu de l'Euphrate, et en interrompirent la navigation. Alexandre n'oublia rien pour le dégager de tous ces obstacles; mais il n'eut pas le temps d'achever son ouvrage. Après sa mort, tout fut négligé, et conséquemment tout fut dans un état pire qu'auparavant. Plusieurs canaux de communication avec le Tigre, que l'on creusa au-dessus de Babylone, y firent baisser l'Euphrate, qui cessa d'être navigable. Ce fleuve changeant quelquefois de cours dans ses inondations occasionnées par la fonte des neiges, ce qui arrive au printemps ou vers le solstice d'été, dut nécessairement couvrir les ruines à travers lesquelles il couloit, et entretenir les marais circonvoisins. On ne s'attend pas que, sous le joug Mahométan, le pays ait changé de face; aussi ces marais subsistèrent encore après que les khalifes eurent fixé leur séjour à Bagdad.

Abyden. Fragm. apud Euseb. Præp. evang. l. IX, c. 41, p. 449.

Strab. l. XVI, pag. 509.

Arr. Exped. Alex. l. VII, cap. 21.

Strab. l. XV, p. 508.

Arr. l. VII, c. 21.

Herb. Bibl. Or. p. 159.

Isaïe avoit prédit que Babylone seroit couverte de marais, ou qu'elle seroit perdue dans un abîme de boue, suivant l'interprétation des Septante *(v)*; ce qui n'a pu venir que du défaut de l'entretien des canaux *(x)*. Jérémie annonça que la mer

(v) . . . Θήσω αυτὴν πηλȣ̃ βάραθρον εἰς ἀπώλειαν. *Cap. 14, v. 23.*

(x) . . . Διασκίδνασθαί τε κατὰ πάσης τὸ ὕδωρ, καὶ τελμάτων ἀποτελέσαι τὴν πληθύν. *S. Cyrill. in Esaï.* pag. 238.

. . . . Τῶν ὑδάτων ὡς ἔτυχε φερομένων πηλȣ̃ βαράθρον ἀναγκαίως ἐγένετο. *Theodor. in Esaï.* pag. 65.

monteroit sur Babylone et l'inonderoit de ses flots *(y)*. Comment la mer a-t-elle pu arriver jusqu'à cette ville, qui en étoit fort éloignée? Il avoit dit auparavant, « Je rendrai sa mer déserte *(z)* »; ce que Théodoret explique par la multitude de ses sujets *(a)*; c'est-à-dire qu'elle les perdra tous. Le sens n'étoit que métaphorique, et cet habile interprète l'a très-bien saisi. D'après cela, ne pourroit-on pas entendre, par Babylone couverte de flots, l'abandon total de cette ville, devenue un désert? On a tenté de résoudre la difficulté autrement, par un passage d'Abydène, où on lit qu'on donnoit anciennement le nom de *mer (b)* aux eaux répandues dans les environs de Babylone. Si cette explication, adoptée par quelques commentateurs, entre autres par D. Calmet, est trop conjecturale, ne vaudroit-il pas mieux prendre simplement ici la *mer* pour l'Euphrate même, qui servoit de port aux vaisseaux de toutes les nations de l'Orient, accoutumées à faire le commerce avec les Babyloniens? Cela est d'autant plus probable, que cette manière de s'exprimer n'étoit pas inconnue dans l'Orient, les Égyptiens appelant communément le Nil, *bahr*, mer.

Isaï. c. 47, vers. 15.

S. Hieronym. in Isai. t. III Op. c. 14, p. 154.

Procop. Gaz. in Isaï. p. 216.

Isaï. c. 34, vers. 13, 14 et 15.

Nachum, c. 3 vers. 17. Vid. Kalinski, in Nachum vatic. p. 292.

Ces flots qui couvrirent en un instant Babylone, la rendirent bientôt inhabitable; et, comme dit Isaïe, elle devint le repaire d'insectes, de reptiles, d'oiseaux nocturnes, &c., sur le nom desquels les anciens interprètes ont hasardé différentes conjectures. Les uns, comme S. Jérôme, ont soupçonné qu'il y avoit des Sirènes; d'autres n'ont pas craint d'en faire l'habitation des démons. Chacun a expliqué le texte à sa manière; ce qui n'est pas ici d'une grande importance. Mais il y a un autre moyen pour résoudre la difficulté. Les mêmes expressions d'Isaïe se retrouvent dans sa prophétie sur Édom, et dans celle de Nahum concernant Ninive. Ne seroient-elles pas seulement une figure pour rendre plus effrayant l'état de ruine et de désolation dans lequel devoient tomber les villes frappées d'anathème? C'est le

(y) *Ascendit super Babylonem mare; multitudine fluctuum ejus operta est.* Jerem. *c. 51, v. 42.*

(z) *Et desertum faciam mare ejus.* Cap. 51, v. 36.

(a) Τουτέστι τὸ πλῆθος τῶν ὑπηκόων. *In Jerem.* pag. 272.

(b) Λέγεται δὲ πάντα μὲν ἐξ ἀρχῆς ὕδωρ εἶναι, θάλασσαν καλεομένην. *Abyden. ap. Euseb. Præp. evang. lib. IX, cap. 61,* pag. 349.

sentiment de S. Cyrille et de Théodoret. Il me paroît le plus raisonnable.

S. Cyrill. in Esaïam, t. II Op. p. 239. Theodor. in Esaïam, t. II Op. p. 62.

L'accomplissement progressif des prophéties est un moyen dont Dieu se sert pour perpétuer le souvenir de ses oracles, et les mettre continuellement sous les yeux des hommes. Néanmoins cette marche n'est ni cachée ni insensible ; la verge qui frappe, se montre de temps à autre : c'est principalement ce qu'on doit remarquer à l'égard de Babylone. Sa ruine eut différentes époques; et une des dernières fut lorsque le Parthe Himère saccagea cette ville, qui dès-lors n'en mérita plus le nom. « Mes » yeux, dit le Seigneur à Michée, seront témoins de sa punition » éclatante : elle sera renversée de fond en comble, et on la » foulera aux pieds comme la boue des rues *(c)*. » En effet, on ne marchoit depuis long-temps que sur les débris de ses murs et de ses édifices, au milieu desquels elle semble tout-à-coup disparoître. Sa position finit même par devenir un problème, et on n'est parvenu à la connoître qu'après bien des recherches *(d)*. A peine les voyageurs découvrent-ils aujourd'hui les vestiges de cette reine des cités ; ils les foulent avec autant de mépris que d'étonnement, et croient encore triompher d'elle, en emportant avec eux quelque portion de ses décombres *(e)*. Son territoire

(c) .... *Nunc erit in conculcationem ut lutum platearum.* Mich. cap. 7, v. 10.

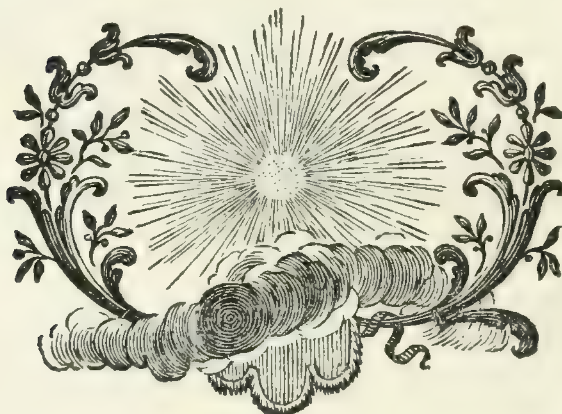
(d) D'Anville, Mém. sur la position de Babylone, Acad. des Inscr. *tom. XXVIII, p. 246.*

(e) Des briques avec des caractères inconnus, et semblables à ceux de Persépolis : peut-être sont-ce des lettres numériques. On voit quelques-unes de ces briques au Cabinet national des antiques, où elles ont été déposées par l'abbé de Beauchamp. Il s'en étoit chargé d'après les instructions de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Dans une de ses lettres, écrite de Bagdad le 20 octobre 1786, et adressée au maréchal de Castries, il parle des inscriptions trouvées dans les ruines de Babylone. « Je m'en suis procuré, dit-il, » une dernièrement : c'est un cylindre » de huit pouces de long sur quatre de » diamètre, de terre cuite, et tout cou- » vert, en longueur, d'une écriture » dont les lettres n'ont guère plus de » deux lignes de hauteur. Ces carac- » tères ne ressemblent aucunement aux » écritures courantes du pays, c'est-à- » dire qu'ils ne sont ni Chaldéens, ni » Syriaques, &c. Il me semble qu'ils » ont du rapport avec les inscriptions » de Persépolis, décrites par Chardin. » L'Académie a eu sous-les yeux un monument du même genre, trouvé à peu de distance du Tigre. C'est un caillou de couleur noire, chargé de caractères Persépolitains et de bas-reliefs. Ce caillou, apporté par M. Michaux, a depuis été exposé au Cabinet des médailles. « Il y a peu de temps, ajoute M. de » Beauchamp, qu'en creusant la terre, » on a trouvé une chambre entière, sur

est absolument désert, les caravanes n'y passant point, et le commerce se faisant par le Tigre, de Bagdad à Bassora. Ainsi tout a concouru à accomplir littéralement cette prédiction de Jérémie sur la ruine définitive de Babylone : *Terra inhabitabilis et deserta, terra in quâ nullus habitet, nec transeat per eam filius hominis (f).*

» un des murs de laquelle étoit très-bien » sculptée en relief, une vache; ce qui » pourroit encore jeter quelque lumière » sur l'ancienne religion de la Chaldée. »

(f) ארץ ציה וערבה ארץ לא ישב בהן כל איש ולא יעבר בהן בן אדם Jerem. *cap. 51, v. 43.*



RECHERCHES ET CONJECTURES SUR LES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENS DE L'HISTOIRE DE CADMUS;

Par Pierre-Henri Larcher.

Des écrivains, choqués des fables dont on a embelli ou plutôt défiguré l'histoire des héros de l'antiquité, ont révoqué en doute l'existence de ces héros. Pour appuyer ces opinions hardies, ils ont imaginé des systèmes ingénieux, mais qui, étant destitués de fondement, se sont écroulés de toutes parts, et ont fait place à d'autres dont le succès n'a pas été plus heureux. Ces systèmes, quelque ingénieux qu'on puisse les supposer, sont dangereux pour les lettres. On quitte le certain pour l'incertain ; on répand sur l'histoire un pyrrhonisme funeste, dont on n'a déjà que trop abusé. Les anciens ne sont plus étudiés dans les sources ; on se contente de traductions infidèles, de lectures frivoles ; et l'on parvient enfin, avec de l'esprit, à enfanter des systèmes plausibles aux yeux de l'ignorance. Fiers des applaudissemens de la multitude, les auteurs de pareils systèmes s'érigent en coryphées de la littérature, quoique la plupart en ignorent les premiers élémens, et ils regardent d'un œil méprisant ceux qui suivent les routes anciennes. Je ne veux pas troubler leur douce satisfaction ; je les laisse d'autant plus volontiers s'occuper d'eux-mêmes, qu'aucun homme d'un mérite réel ne s'en occupe.

Lu à l'Académie, le 4 févr. 1785.

Les Orientaux ont de tout temps enveloppé du voile de l'allégorie les phénomènes de la nature, les vérités morales, et même l'histoire de leur temps. Ces allégories, souvent ingénieuses, passèrent en Grèce avec les premières colonies qui s'y transplantèrent. Les Grecs, encore grossiers, n'osèrent soulever le voile qui les couvroit. Peu-à-peu elles s'accréditèrent parmi eux ; et comme elles rioient à leur imagination, les divers peuples de ce continent ne tardèrent pas à les adopter ; et les poëtes, s'en emparant comme d'un riche domaine, les embellirent de tous les charmes

de la poésie. Les traces de la vérité, dont elles étoient l'enveloppe, s'effacèrent peu-à-peu, et se perdirent enfin tout-à-fait.

Si l'état des connoissances des Orientaux dans ces siècles reculés étoit parvenu jusqu'à nous, il ne seroit pas difficile de retrouver la vérité, en écartant le merveilleux; mais puisque rien ne nous en a été transmis, je vais tâcher d'éclaircir quelques particularités de l'histoire fabuleuse par des conjectures.

J'appelle histoire fabuleuse, une histoire véritable mêlée de beaucoup de fables; car je suis bien éloigné de penser que Cadmus, Bacchus, Hercule, &c. soient des noms de personnages imaginaires, parce qu'on a mêlé à l'histoire de ces héros beaucoup de traits fabuleux. Autant vaudroit nier l'existence de plusieurs grands hommes modernes, dont l'histoire a été défigurée par nos tristes romanciers ou par nos insipides légendaires.

Je partagerai ce mémoire en deux parties. Dans la première, j'examinerai, 1.° quelle fut la naissance de Cadmus; 2.° son départ de la Phénicie, et les motifs de ce départ; 3.° l'arrivée de Cadmus en Béotie, et la fondation de Thèbes, ou plutôt de la Cadmée, qui servit depuis de citadelle à cette ville.

Dans la seconde partie, je me propose d'examiner, 1.° si Cadmus a quitté volontairement le royaume de Thèbes, ou s'il a été forcé de le faire; 2.° chez quel peuple il s'est retiré; 3.° ce qui a donné occasion à la fable de sa métamorphose en serpent.

PREMIÈRE PARTIE.

Quelle fut la naissance de Cadmus. Départ de ce Prince de la Phénicie; motifs de ce départ. Son arrivée en Béotie; fondation de la ville de Thèbes.

SECTION I.re

Quelle fut la naissance de Cadmus.

QUELQUES personnes, plus curieuses de se distinguer par la singularité de leurs opinions que par des connoissances difficiles à acquérir, s'écartent des routes battues, et aiment mieux s'égarer en ne suivant que leurs folles idées, que de prendre le droit chemin

avec la multitude. Ces auteurs croient parvenir à la gloire ; mais s'ils font pendant quelque temps du bruit, ce bruit cesse enfin, et eux et leurs ouvrages restent ensevelis dans la plus grande obscurité. Je veux parler de ces hommes frivoles et téméraires qui ont prétendu qu'Hercule, Cadmus, &c. ne sont que des personnages imaginaires. Je m'arrêterai d'autant moins à réfuter leurs opinions, que d'autres avant moi l'ont fait avec succès. Je tiens donc pour constant, avec les écrivains les plus accrédités, que Cadmus étoit fils d'Agénor, roi de Tyr. Hérodote le dit positivement ; et son témoignage est appuyé de celui de Diodore de Sicile. Euripide, qui est né quatre ans après le père de l'histoire, s'exprime ainsi dans la tragédie des Phéniciennes (c'est le chœur des jeunes Phéniciennes envoyées de Tyr pour servir aux autels du dieu de Delphes, qui parle) : « Choisie dans » ma patrie pour servir d'ornement au temple d'Apollon, je suis » venue dans le pays des Cadméens, des illustres descendans » d'Agénor. » Je pourrois grossir le nombre de ces autorités ; mais elles ne feroient qu'ennuyer, sans rien dire de plus. Je me contente d'ajouter que, selon une tradition des Égyptiens, Cadmus étoit de leur pays. Le témoignage d'Hérodote doit prévaloir sur une obscure tradition, qui ne nous a été transmise que par Diodore de Sicile, auteur très-suspect dans ce qu'il dit des Égyptiens. Mais quand nous n'aurions pas le témoignage du père de l'histoire, il nous suffiroit des preuves que Pausanias a apportées, pour assurer que cette tradition est destituée de toute sorte de fondement. Le chevalier Marsham paroît d'abord assez favorable à cette opinion ; cependant les témoignages des autres écrivains font sur lui quelque impression, et il n'ose se décider.

Herodot. lib. IV, §. 47.
Diod. Sicul. lib. IV, §. 11, pag. 247.
Euripidis Phœnissæ, v. 222.
Diod. Sicul. lib. I, §. 23, pag. 27.
Pausan. Bœot. sive lib. IX, c. 12, p. 734.
Chron. Canon Ægyptiac. p. 117.

Dans le temps de la renaissance des lettres, on étudioit les anciens, et l'on suivoit les routes connues sans s'en écarter. Mais, sur la fin du XVI.e siècle, Bochart naquit à Rouen. Ce savant, qui joignoit à une connoissance profonde de la langue Grecque celle des langues Orientales, s'étoit tellement passionné pour celles-ci, et sur-tout pour la langue Phénicienne, qu'il voyoit tout dans le phénicien. Ses ouvrages savans, curieux, instructifs sur plusieurs parties des lettres et des sciences, se ressentent malheureusement de la prédilection qu'il avoit pour cette langue.

Il fut, je crois, le premier parmi les modernes qui chercha à détruire l'opinion reçue concernant la naissance de Cadmus. Euhémère lui en avoit donné l'exemple chez les anciens. Si ce dernier écrivain ne respecta pas les dieux de son pays, il ne crut pas devoir montrer plus d'égards pour les grands hommes qui l'avoient illustré. Cadmus fut de ce nombre. Euhémère prétendit nous apprendre que ce prince avoit été cuisinier du roi de Sidon, et qu'il s'étoit enfui avec Harmonie, joueuse de flûte, qui appartenoit au roi. Bochart saisit avidement cette occasion pour déprimer le fondateur de Thèbes. Mais voulant, ou renchérir sur Euhémère, ou donner à cette opinion un peu plus de vraisemblance, il imagine que Cadmus étoit un chef de cuisine, ou plutôt un maître d'hôtel du roi, ἀρχιμάγειρος, tel qu'étoit Putiphar à la cour de Pharaon, comme on le voit dans la version des Septante et dans Josèphe. Cependant la version Chaldaïque rendant le terme Hébreu par celui de *magister satellitum*, et la vulgate par *magister militum*, Bochart aime mieux faire de Cadmus un général d'armée.

Athen. Deipnosoph. l. XIV, cap. 22, pag. 658, F.

Sam. Bocharti Geogr. sacra, pars posterior, l. I, c. 19.

Genes. c. 37, v. 36. Joseph. Antiquit. Jud. lib. II, cap. 4.

Le sentiment de Bochart se réduit par conséquent à cette assertion : Cadmus n'étoit pas fils d'Agénor, roi de Sidon, mais son chef de cuisine, ou plutôt le général de ses armées. Cette assertion, comme on l'a dit, n'est fondée que sur le témoignage d'Euhémère. Personne avant cet écrivain n'avoit entendu dire en Grèce que Cadmus eût été cuisinier; et cette opinion s'accrédita si peu, que si Athénée, qui vouloit faire parade de ses immenses lectures, n'en eût pas parlé dans ses Deipnosophistes, personne n'en auroit eu connoissance. Ses convives, tous gens instruits, l'ignoroient eux-mêmes, et furent très-surpris quand le cuisinier philosophe qui les servoit, leur apprit cette anecdote.

Athen. Deipnosoph. l. XIV, cap. 22, pag. 658, F.

Mais comment un cuisinier qui se sauve en Grèce avec une joueuse de flûte, pourra-t-il s'emparer de la Béotie et en subjuguer les habitans? ou comment pourra-t-il leur persuader de le reconnoître pour leur prince? La bassesse de son état, et plus encore son départ précipité afin de se dérober par une prompte fuite au ressentiment du prince qu'il a outragé, ne lui permettent pas de prendre avec lui beaucoup d'aventuriers ; et cependant, s'il n'en a pas un grand nombre, il ne lui sera jamais

possible de dompter les habitans du pays où il a dessein d'aborder, quelque dépourvus de connoissances qu'on les suppose. *Athen. Deipnosoph. l. XIV, cap. 22, pag. 658, F.*

Mais je veux bien, contre toute vraisemblance, qu'il se soit fait suivre d'un nombre suffisant d'aventuriers : il faudra les armer, avoir des vaisseaux pour les transporter, et pourvoir à leur subsistance, du moins jusqu'à ce qu'ils puissent se procurer des vivres à la pointe de l'épée. Comment un tel armement, qui demandoit nécessairement un temps considérable, a-t-il pu se faire avec la célérité qu'exigeoit le départ de Cadmus ?

Si l'on dit qu'il ne s'embarqua qu'avec un très-petit nombre d'hommes qui consentirent à être les compagnons de sa fuite, et que ce fut par la persuasion qu'il parvint à gouverner les Aones *(a)*, comment put-il se concilier l'estime et l'affection d'un peuple dont il n'entendoit pas la langue, et qui ne comprenoit rien à la sienne ?

Bochart, qui avoit probablement senti ces difficultés, métamorphose, sans autre autorité que celle d'une vaine étymologie, ce cuisinier en général, et le fait arriver dans l'Aonie avec une armée. Mais un général d'armée qui a outragé son prince, cherche à se soustraire par la fuite à sa vengeance le plutôt possible, et a d'autant moins le temps et la facilité de prendre avec lui beaucoup d'hommes armés, qu'il est surveillé de plus près qu'un vil esclave que la bassesse de son état dérobe plus aisément aux poursuites qu'on veut faire contre lui.

L'autorité d'Euhémère est-elle donc d'un assez grand poids pour infirmer le témoignage de toute l'antiquité ? Cet écrivain, né *(b)* à Messène, florissoit sous Cassandre, l'un des premiers successeurs d'Alexandre. Il chercha à se distinguer par la singularité de ses *Diod. Sicul. Fragm. ex lib. VI, t. II, pag. 633.*

(a) Les Aones étoient les premiers habitans de la Béotie. *Strab.* l. IX, p. 615, *C.*

(b) Athénée dit *(liv. XIV, c. 22)* qu'il étoit de l'île de Cos : mais Plutarque prétend, dans son Traité sur Isis et Osiris *(page 360, A)*, qu'il étoit Messénien ; ce qui est confirmé par Ælien (Histoires variées, *livre II, c. 31*), et par Strabon *(l. I, p. 81, A)*. Je suis tenté de croire qu'il étoit de Messène en Sicile, parce que Clément d'Alexandrie *(Cohortatione ad gentes,* p. 20*)*, et Arnobe *(Adversùs gentes,* lib. IV, pag. 147*)*, assurent qu'il étoit d'Agrigente : d'où j'infère qu'il étoit du moins Sicilien. Cependant ce même Plutarque avance, dans son Traité sur les dogmes des philosophes *(de Placitis philosophorum,* pag. 880, *D)*, qu'il étoit de Tégée. Cette contradiction viendroit à l'appui de beaucoup d'autres raisons qu'on pourroit alléguer pour prouver que ce Traité n'est pas de Plutarque.

opinions, et mérita si peu de crédit, que Strabon *(c)* ne balance pas à le traiter de menteur. Mais comme il n'en parle, pour ainsi dire, qu'en passant, écoutons Plutarque :

Plutarch. de Iside et Osiride pag. 360, A.

« En portant de pareils jugemens, dit ce judicieux écrivain, » on autoriseroit d'une manière éclatante les impostures d'Eu- » hémère, qui, ayant écrit des ouvrages d'une mythologie in- » croyable et dépourvue de tout fondement, a répandu dans » l'univers toutes sortes d'impiétés, en détruisant tous les dieux » reconnus pour tels, comme s'ils avoient été forgés d'après les » noms de généraux d'armée, de commandans de flotte, et de » rois, nés dans les anciens temps. Il assure avoir trouvé ces faits » écrits en lettres d'or dans la langue des Panchéens, peuples qui, » de même que les Triphylliens, n'existent nulle part sur la terre, » et chez qui cependant il a abordé, s'il faut l'en croire, quoique » nul autre que lui, Grec ou Barbare, ne les ait connus. »

Je ne prends pas aux dieux des Grecs le même intérêt que Plutarque; mais il est important de remarquer que le récit d'Euhémère n'est fondé que sur un ouvrage écrit en lettres d'or, dans la langue d'un peuple qui n'a jamais existé. J'admire la facilité avec laquelle des savans d'un rare mérite admettent les opinions les plus absurdes, quand elles favorisent les leurs.

Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, tome XV, page 265, &c.

Je n'ignore pas que M. l'abbé Fourmont l'aîné a prétendu prouver que l'ouvrage d'Euhémère n'étoit pas un roman, que les lieux dont a parlé cet auteur n'étoient pas inconnus, et que les récits qu'il en faisoit n'étoient pas sans fondement. Je ne désespère pas de voir s'élever, dans la suite des temps, quelqu'un qui tentera de prouver aussi que les voyages de Robinson Crusoé et du capitaine Lemuel Gulliver, ne sont pas des voyages imaginaires. Il seroit trop long de réfuter M. Fourmont, et cela m'écarteroit trop de mon sujet; il me suffit de dire que, de l'aveu des écrivains les plus judicieux de l'antiquité, Euhémère est un imposteur. Si son autorité n'est d'aucun poids, il faut s'en tenir au témoignage unanime des anciens, qui croyoient tous que Cadmus étoit fils d'Agénor, roi de Phénicie.

(c) Οὐ πολὺ οὖν ἀπολείπεται ταῦτα τῶν Πυθέου καὶ Εὐημέρου καὶ Ἀντιφάνους ψευσμάτων. *Strab.* lib. II, p. 160, *B.*

SECTION II.

Départ de Cadmus de la Phénicie ; motifs de ce départ.

LE commerce, et les arts qui marchent à sa suite, n'étoient pas encore parvenus, chez les Phéniciens, à ce haut degré de perfection où dans la suite ces peuples les portèrent; ils y avoient fait cependant de très-grands progrès. Quel que soit l'homme qui a inventé ce bel art qui peint aux yeux la pensée, et qui lui donne, pour ainsi dire, un corps, il fut certainement un homme de génie; mais cet homme de génie n'auroit rien inventé dans un siècle brut, et il auroit disparu, ainsi que tant d'autres, de dessus la surface de la terre, sans se faire remarquer. Les arts de première nécessité étoient connus depuis long-temps, et même perfectionnés jusqu'à un certain point; d'autres, utiles quoique moins nécessaires, l'étoient également; et par le commerce, on avoit échangé les productions de ces arts contre des objets non moins utiles, les productions des pays voisins. Dans un commerce d'une certaine étendue, on ne peut se passer de livres de comptes pour se rendre raison des ventes et des achats, et pour distinguer les branches de commerce qui sont lucratives d'avec celles qui ne le sont pas ou qui le sont moins. L'écriture étant absolument nécessaire pour le commerce, on doit supposer que le pays où elle a été inventée étoit déjà commerçant; mais l'on ne peut supposer que le commerce y fût dès-lors florissant.

Ce fut vers ce temps-là que les Israélites, ayant secoué le joug des Égyptiens, entrèrent dans la Palestine. On sait qu'ils passèrent au fil de l'épée tous ceux d'entre les naturels du pays qui osèrent leur résister; les autres aimèrent mieux s'expatrier que de s'exposer à un pareil sort. Les plus voisins de la mer refluèrent vers les côtes : la Phénicie, qui n'est, à proprement parler, qu'une langue de terre resserrée entre des montagnes et la mer, s'en trouva surchargée. Si le commerce eût été alors aussi florissant qu'il le fut depuis, cet accroissement de forces eût augmenté les richesses de ce pays : mais comme on manquoit de ressources, on fut obligé de le soulager, en envoyant au loin des colonies; moyens qu'employèrent depuis les Grecs, dans

un temps où l'agriculture et le commerce n'avoient pas encore fait chez eux de grands progrès.

Il fallut, pour transporter cette multitude d'émigrans, rassembler un grand nombre de vaisseaux, les pourvoir de vivres, non-seulement pour le temps qu'ils seroient en mer, mais encore pour ensemencer les terres conquises, et attendre la nouvelle récolte; les fournir des instrumens du labourage, leur donner les meubles absolument nécessaires; et sur-tout les armer, afin qu'ils pussent résister aux nations chez qui ils voudroient s'établir. Une multitude d'hommes rassemblés au hasard parmi les classes les plus abjectes de la société, la plupart sans principes, et se voyant les armes à la main, se seroit sans doute portée aux excès les plus révoltans : il fallut lui donner des chefs capables de lui en imposer, et d'entretenir la subordination nécessaire au succès de cette expédition. Des citoyens distingués par leur naissance et par leur crédit, soit qu'ils eussent été tirés au sort, ou qu'ils se fussent offerts d'eux-mêmes, les accompagnèrent; et Cadmus, l'un des fils du roi, se mit à leur tête, avec son frère *(d)* Thasus, et Membliarès, l'un de ses parens.

Herodot. lib. IV, §. 147. Idem, lib. I, §. 94.

Cette émigration ne doit pas nous surprendre. Il y en eut une pareille en Lydie; la moitié des habitans de ce pays passa dans l'Ombrie, ayant pour chef Tyrrhénus, l'un des fils du roi. Tout le monde connoît celle des Saxons, des Jutes et des Angles dans la Bretagne, connue depuis sous le nom d'Angleterre, qui eut lieu l'an 449 de notre ère; et celle des Danois, qui, après plusieurs incursions dans ce pays, s'y établirent enfin l'an 1013 de la même ère.

De si grands préparatifs durent alarmer les peuples voisins; cette alarme dut se communiquer de proche en proche, et

(d) Si l'on en croit Apollodore *(liv. III, c. 1, §. 1)*, Thasus n'étoit pas frère de Cadmus, mais fils de Neptune, c'est-à-dire qu'on ignoroit sa naissance, et que s'étant rendu puissant sur mer, on crut qu'il étoit fils du dieu de la mer. Mais Euripide dit positivement, dans un fragment de la tragédie de Phryxus, que nous a conservé son scholiaste, sur le vers sixième des Phéniciennes, qu'il étoit fils d'Agénor, et par conséquent frère de Cadmus. Pausanias est du même avis *(liv. V, §. 25, p. 445)*, ainsi que Conon *(Narration XXXVII*, p. 278 et 279*)*. Phérécyde ne contredit pas ces auteurs, en disant que Cilix accompagna Cadmus *(Apollod.* liv. III, c. 1, §. 1*)* : cela n'exclut pas Thasus.

parvenir même aux nations les plus éloignées. On chercha un prétexte pour les tranquilliser. Europe, fille d'Agénor, roi de Tyr, avoit été enlevée par des Crétois ; on prétexta que cette expédition n'avoit d'autres motifs que de chercher la princesse et de la venger de ses ravisseurs.

Herodot. lib. I, §. 2.

Le motif de cette expédition, et le prétexte dont on chercha à la colorer, ne sont pas fondés sur une simple conjecture ; ils sont encore appuyés, en partie, de l'autorité de Conon. Cet auteur avoit extrait des ouvrages des anciens écrivains cinquante histoires qu'il avoit dédiées à Archélaüs Philopator, roi de Cappadoce. Ce prince, qui avoit obtenu d'Antoine le royaume de Cappadoce, favorisa, par reconnoissance, le parti de ce triumvir contre Octave : celui-ci eut cependant la générosité de lui conserver son royaume après la bataille d'Actium. Conon florissoit par conséquent vers l'an 718 de la fondation de Rome, c'est-à-dire, trente-six ans avant notre ère. L'autorité d'un écrivain si moderne ne seroit pas d'un grand poids, s'il écrivoit de lui-même sur des faits qui se sont passés environ quinze cents ans avant lui ; mais si l'on fait attention qu'il avoit emprunté ses histoires d'anciens auteurs, comme le dit Photius, on lui doit la même créance qu'à ces auteurs mêmes. Il est fâcheux que Photius ne nous ait conservé que des extraits et des sommaires de ces histoires. Quoi qu'il en soit, voici ce que raconte Conon dans sa trente-septième narration : « Cadmus, qui jouissoit lui-» même d'une très-grande autorité chez les Phéniciens, fut en-» voyé en Europe par le roi de ce pays. Ces peuples étoient alors, » comme on le dit, très-puissans ; une grande partie de l'Asie » leur étoit soumise, et ils avoient établi à Thèbes en Égypte le » siége de leur empire. Cadmus avoit été envoyé, non, comme le » disent les Grecs, pour chercher Europe, fille du roi, qu'avoit » enlevée Jupiter sous la forme d'un taureau, mais pour se » faire un empire en Europe ; et il prit pour prétexte de son » expédition, l'enlèvement de sa sœur, et la recherche qu'il » étoit obligé d'en faire : c'est de là que la fable d'Europe passa » chez les Grecs. En faisant le tour de l'Europe, il laissa son » frère Thasus dans une île qu'il nomma Thasos, du nom de » son frère, et aborda ensuite en Béotie, où il bâtit une ville

Photii Bibl. cod. 186, p. 423.

Dio Cassius, lib. XLIX, §. 32, p. 592.

Idem, lib. LI, §. 2, p. 632.

Photii Bibl. cod. 186, p. 423.

» qu'il appela Thèbes, du nom de sa patrie, et qu'il environna de » murs, à l'aide des forces qu'il avoit avec lui. Dans la première » rencontre qu'il eut avec les habitans, il essuya quelque perte : » mais bientôt après, leur ayant tendu des embûches, il les » vainquit ; et la vue des casques et des boucliers, que les Grecs » ne connoissoient pas encore, ne contribua pas peu à la victoire » qu'il remporta. Ceux qui échappèrent à cette défaite, prirent » la fuite, et se dispersèrent dans leurs villes. Cadmus, se voyant » maître du pays, établit les Phéniciens à Thèbes, et épousa Har- » monie, fille de Mars et de Vénus. Les Béotiens, frappés d'éton- » nement à la vue des armes des Phéniciens, et plus encore en se » voyant attaqués par des troupes qu'ils n'aperçurent qu'au moment » où elles se levèrent de leur embuscade, s'imaginèrent que ces » soldats *(e)* sortoient de dessous terre tout armés, et leur don- » nèrent par cette raison le nom de *Spartes,* comme s'ils avoient » été ensemencés, et comme s'ils fussent nés dans ce lieu-là même. » Cette histoire de Cadmus et de la fondation de Thèbes est vraie; » l'autre est une fable qui n'est propre qu'à enchanter les oreilles. »

Je crois devoir joindre à ce récit quelques réflexions.

Première réflexion. Si l'on connoissoit le nom de l'auteur dont Conon a emprunté cette histoire, on sauroit le degré de confiance qu'on peut lui donner. Quoi qu'il en soit, il est certain que les Phéniciens n'ont jamais régné en Égypte, à moins qu'on ne les prenne pour ces pasteurs qui, selon Manéthon, tinrent ce pays sous leur dépendance pendant plusieurs siècles. Mais cet empire des pasteurs n'a été connu d'aucun ancien historien; et si Josèphe et les écrivains ecclésiastiques l'ont admis, on peut assurer que ce n'est que sur l'autorité de ce grand-prêtre de Sébennytus, et parce qu'ils croyoient voir les Israélites dans ces pasteurs, quoique Manéthon les eût distingués les uns des autres.

Syncelli Chronographia, p. 61, A.

Quelques auteurs avoient prétendu que Cadmus étoit Égyptien, et non Phénicien. Peut-être Conon a-t-il voulu concilier ces deux opinions, en supposant la conquête de l'Égypte par les Phéniciens. Quoi qu'il en soit de cette opinion, Pausanias la réfute par le

Pausan. Bœotic. sive l. IX, c. 12, p. 734.

(e) Il y a ici une méprise de Conon. Les soldats armés qui sortirent ou parurent sortir de dessous terre, n'étoient ni Cadméens, ni leurs amis. J'expliquerai cette fable dans la troisième section.

nom même de la statue et de l'autel de Minerve, que Cadmus éleva en l'honneur de cette déesse, en plein air, à l'endroit où la génisse se coucha. Il remarque en effet qu'il l'appela *Onca*, qui est le nom Phénicien de cette divinité; et que s'il eût été Égyptien, il lui eût donné celui de *Saïs*, sous lequel elle est connue et adorée en Égypte. La remarque de Pausanias est juste, quoique cet auteur se trompe sur le nom Égyptien de cette divinité : elle s'appeloit *Neith* en cette langue, comme on le voit dans le Timée de Platon et ailleurs. Le scholiaste d'Euripide observe aussi sur le vers 1068 des Phéniciennes, que Cadmus appela cette déesse *Onca*, du nom qu'elle avoit en phénicien.

Platon. Tim. tom. III, pag. 21, E.

Seconde réflexion. Soit que Cadmus soit parti de Sidon ou d'un port d'Égypte, il ne peut avoir rencontré sur sa route l'île de Thasos, qui est située vers le 41.ᵉ degré de latitude, mais l'île Calliste, où il laissa en effet Membliarès, l'un de ses parens, comme nous l'apprend Hérodote. Il aura fait ensuite le tour du Péloponnèse, aura pénétré dans le golfe de Corinthe, qui est entre Rhium en Achaïe et l'Étolie; et de là il se sera rendu au port de Cirrha, qui est dans le fond du golfe de Crissa. Toute autre route me paroît impraticable. Il n'est pas vraisemblable qu'après avoir formé son établissement en Béotie, Cadmus ait envoyé une partie de sa flotte chercher d'autres terres : je croirois plutôt que, lorsqu'il fut à la hauteur de l'île Carpathus, il fit un détachement de sa flotte sous les ordres de son frère Thasus, qui, passant à travers les Sporades, se rendit dans la mer Égée, et de là sur les côtes de la Thrace, où il s'empara de l'île à laquelle il donna son nom.

Herod. l. IV, §. 147.

Tel étoit mon sentiment avant d'avoir lu les chapitres suivans d'Apollodore : mais, quelque vraisemblable que soit une opinion, elle doit céder à un passage positif. Cet auteur raconte que Cadmus ayant rendu les derniers devoirs à sa mère Téléphassa, il fut accueilli chez les Thraces, et que de là il se rendit à Delphes pour consulter le dieu au sujet d'Europe. Il s'ensuit que Cadmus, après avoir établi une colonie dans l'île de Calliste et y avoir laissé Membliarès son parent, fit voile vers l'île Thasos; qu'il y laissa aussi une colonie Phénicienne, à la tête de laquelle il mit son frère Thasus; qu'ensuite il passa dans la Thrace, qui n'est pas éloignée de cette île; et que sa mère y étant morte,

Apollodorus, lib. III, cap. 1, pag. 156.

il lui rendit les derniers devoirs. On pourroit croire aussi que, profitant de l'accueil que lui firent les Thraces, il fit un assez long séjour dans ce pays, et qu'il y passa au moins l'hiver; car je crois qu'il faut entendre du fondateur de Thèbes ce passage de Clément d'Alexandrie : « Cadmus le Phénicien a inventé » l'art de tailler les pierres, et celui de tirer l'or de la mine aux » environs du mont Pangée. » Ce n'est pas qu'il fût, à proprement parler, l'inventeur de ces deux arts; mais on crut qu'il les avoit inventés, parce que les ayant vu pratiquer dans sa patrie, il les fit connoître le premier aux Thraces. Pline le Naturaliste, qui étoit antérieur à Clément de plus d'un siècle, dit la même chose; mais il y ajoute l'art de mettre l'or en fusion. *Lapicidinas Cadmus Thebis, aut, ut Theophrastus, in Phœnice;* et plus bas : *Auri metalla et conflaturam, Cadmus Phœnix ad Pangæum montem (invenit).* Il se remit en mer au commencement du printemps, fit véritablement le tour de la Grèce, comme le dit *(f)* Conon, et se rendit à Delphes pour consulter l'oracle.

Clementis Alexand. Stromat. lib. I, p. 363.

Plinii Histor. natur. lib. VII, c. 56, p. 413, lin. 15.

Idem, ibid. p. 414, lin. 9.

Troisième réflexion. Conon dit que Cadmus, faisant le tour de l'Europe, laissa son frère Thasus dans l'île de Thasos. L'arrivée de Thasus dans l'île de ce nom, et l'établissement d'une colonie dans cette île par ce prince, peuvent encore se prouver par Hérodote. Mais il est absolument faux que Cadmus ait fait le tour, je ne dis pas de l'Europe entière, mais même d'une très-petite partie de l'Europe. En supposant, comme je l'ai dit dans ma seconde réflexion, que lorsqu'il fut à la hauteur de l'île Carpathus, il fit un détachement de sa flotte, qui cingla vers la Thrace, et que pour lui il se rendit au port de Crissa en faisant le tour du Péloponnèse, on peut bien dire qu'il fit le tour de la Grèce proprement dite : mais la Grèce n'est qu'une petite partie de l'Europe. Quelque peu de connoissances en géographie qu'on puisse supposer dans l'auteur dont Conon a emprunté cette histoire, on ne peut le croire capable d'une pareille absurdité. Mais quand même il l'auroit commise, Conon, qui vivoit dans un siècle où l'Europe étoit parfaitement connue, à l'exception des parties septentrionales, n'auroit pas manqué de la rectifier. Le texte de cet auteur est

Herod. l. II, §. 44; lib. VI, §. 47.

(f) Voyez ma troisième Réflexion.

donc

donc altéré, et je crois qu'il faut lire περιπλόων δὲ τὴν Ἑλλάδα, en place de ces mots, περιπλόων δὲ τὴν Εὐρώπην.

Quatrième réflexion. Qu'un prince cherche à se venger de l'outrage qu'on lui a fait en enlevant sa fille, c'est une chose qui se conçoit aisément; qu'il envoie des forces considérables pour se faire rendre raison de cet outrage, cela se conçoit encore: mais lorsqu'on ignore quels sont les ravisseurs et en quelle contrée ils se sont retirés, ce seroit le comble de la démence que de faire partir une flotte considérable pour tâcher de les découvrir. On ne peut imaginer qu'une telle absurdité vienne à l'esprit d'un homme qui est dans son bon sens. Je n'ai pu me persuader, par cette raison, que Cadmus n'ait eu d'autre motif dans son expédition que de chercher sa sœur Europe; j'ai pensé que cette recherche fut un prétexte dont on tâcha de colorer une entreprise qui pouvoit causer de justes alarmes aux peuples voisins. Telle étoit ma manière de voir long-temps avant que j'eusse lu Conon. Cet auteur s'accordant avec moi sur ce point essentiel, je suis devenu plus hardi à proposer mon opinion. Je suis encore de son avis, lorsqu'il ajoute que Cadmus se proposoit de se faire un état en Europe; et j'en trouve une raison très-vraisemblable dans la multitude d'hommes que les conquêtes des Israélites firent refluer de l'intérieur des terres vers les côtes. Mais lorsque cet auteur avance que les Phéniciens, alors maîtres de la plus grande partie de l'Asie et même de l'Égypte, voulurent fonder un empire en Europe, ce récit me paroît absurde; j'ai donc dû abandonner ici cet historien. J'ai déjà remarqué que cette souveraineté des Phéniciens sur la plus grande partie de l'Asie et sur l'Égypte n'étoit fondée sur aucun monument historique: j'ajoute que, dans le temps de leur plus grande prospérité, ils ne cherchèrent point à faire des conquêtes, et qu'ils n'aspirèrent qu'à l'empire des mers, afin d'attirer dans leurs ports, exclusivement aux autres nations, le commerce du monde connu en ces temps-là. Cadmus s'embarqua donc à Tyr, ou plutôt à Sidon. « Après avoir essuyé dans sa route une furieuse tempête, il fit vœu » d'élever un temple à Neptune. Ayant abordé à Linde dans » l'île de Rhodes, il s'acquitta de son vœu, et laissa dans cette » île quelques Phéniciens pour prendre soin du temple. Ces

Diod. Sicul. lib. V. §. 58, pag. 377.

» Phéniciens se mêlèrent avec les Ialysiens et acquirent le droit » de cité; et les fonctions du sacerdoce, attachées à ce temple, » se sont conservées dans leurs familles. Cadmus fit encore des » offrandes à la Minerve de Linde, parmi lesquelles il y avoit un » trépied d'airain, ouvrage remarquable, sur-tout par l'ancienneté » de sa forme. On avoit gravé sur ce trépied des lettres Phéni- » ciennes : on prétend que ce sont les premières qui aient été » portées dans la Grèce. » Le philosophe Cléobule, contemporain de Solon, rétablit ce temple, qui étoit sans doute tombé de vétusté. De l'île de Rhodes Cadmus se rendit à celle de Calliste, où il établit une colonie, dont il confia le gouvernement à Membliarès, l'un de ses parens, qu'il laissa dans cette île. Quatre cents ans après, Théras, qui descendoit lui-même de Cadmus, y conduisit une nouvelle colonie, et l'appela de son nom l'île de Théra. De l'île de Calliste Cadmus passa à celle de Thasos, et de là en Thrace. Enfin, après y avoir séjourné pendant l'hiver, il se remit en mer au commencement du printemps, et se rendit en Béotie.

Diog. Laert. lib. I, segm. 93.

Idem, ibid. 89.

Herod. l. IV, §. 147.

Section III.

Arrivée de Cadmus en Béotie; Fondation de la ville de Thèbes.

Cadmus, ayant établi des colonies dans les îles de Rhodes, de Calliste et de Thasos, comme nous l'avons vu dans la section précédente, voulut consulter le dieu de Delphes sur la suite de ses opérations. Il se remit en mer au commencement du printemps; et, après avoir fait le tour de la Grèce, ainsi que nous l'avons observé plus haut sur l'autorité de Conon, il pénétra dans le golfe de Crissa, et débarqua au port de Cirrha, qui est au fond de ce golfe. Delphes n'en est éloignée que de soixante à quatre-vingts stades, c'est-à-dire, de deux à trois lieues. Cadmus étant arrivé à Delphes, consulta l'oracle *(g)*. Le dieu lui répondit de construire une ville à l'endroit où se coucheroit une génisse

Pausan. Phoc. sive lib. X, cap. 37, pag. 893. Strabo, l. IX, pag. 640, A.

Apollodori Biblioth. l. III, cap. 1, §. 1.

(g) Le scholiaste d'Euripide et celui d'Aristophane rapportent cet oracle, le premier sur le vers 641 des Phéniciennes, le second sur le vers 1256 des Grenouilles. Il est en dix-huit vers. Tzetzès cite les trois premiers. *Chiliade VI, §. 28.*

épuisée de fatigue. Ayant donc traversé la Phocide, il rencontra une génisse, la suivit long-temps, et l'ayant vue tomber à terre de lassitude, il résolut de la sacrifier en ce lieu à Minerve. La fontaine de Mars, ou plutôt, la fontaine Arétias, suivant Apollonius de Rhodes *(h)*, n'en étoit pas éloignée. Il y envoya quelques-uns de ses compagnons, afin d'apporter de l'eau pour le sacrifice. La plupart ayant été tués par un serpent énorme qui gardoit cette fontaine, Cadmus vengea leur mort par celle du monstre. Le serpent tué, Cadmus lui arracha les dents et en ensemença la terre par le conseil de Minerve. Peu après, des hommes armés sortirent du sein de la terre. On les appela *Spartes*, c'est-à-dire, *ensemencés*. Soit que ces hommes se méconnussent, soit qu'ils se fussent querellés involontairement, ils s'entre-tuèrent tous, excepté cinq. Apollodore, de qui j'emprunte ce récit, ajoute que Phérécyde raconte que Cadmus, voyant ces hommes sortir de terre armés, leur lança des pierres, que ceux-ci s'imaginant que ces pierres avoient été jetées par quelques-uns d'entre eux, en vinrent aux mains les uns avec les autres. Le scholiaste d'Apollonius de Rhodes rapporte, sur le vers 1178 du troisième livre des Argonautiques, le passage entier de Phérécyde, où il nomme les cinq hommes qui survécurent à leurs compagnons : c'étoient Oudœus, Chthonius, Échion, Pélore et Hypérénor, noms empruntés du sol, de la terre, du serpent, ou de la grandeur de leur taille.

Euripide, qui vivoit environ trois siècles avant Apollodore, raconte exactement les mêmes faits dans un chœur *(i)* de la tragédie intitulée *les Phéniciennes*, et se contente de les embellir des charmes de la poésie. La seule différence qui se trouve entre ces écrivains, c'est qu'Euripide nomme *(k)* *Dircé* la fontaine

(h) Ἀρητιάδι κρήνη ἐπίουρον ἐόντα. *Apollon. Rhod.* lib. III, v. 1180.

(i) Depuis le vers 641 jusqu'au vers 680 des éditions de Barnes et de Valckenaer; depuis le vers 662 jusqu'au 701 de l'édition de Musgrave; et depuis le vers 647 jusqu'au vers 686 de celle de M. Brunck.

(k) Ἔνθα φόνιος ἦν δράκων Ἄρεος. « Là » étoit le sanguinaire serpent consacré » à Mars. » *Euripid. Phœniss.* 661, édit. de Barnes. Ἔνθα doit nécessairement se rapporter à νοτὶς Δίρκας, *l'eau de Dircé*, qui se trouve plus haut, vers 649 et 650. *Voyez* aussi les vers 938 et 939 de la même pièce, où cela est exprimé de la manière la plus claire : Οὗ δράκων ὁ γηγενὴς ἐγένετο, Δίρκης ναμάτων ἐπίσκοπος. « L'antre où naquit le serpent » enfant de la terre, gardien de l'onde » de Dircé. »

qu'Apollonius de Rhodes appelle *Arétias*, et Apollodore *fontaine de Mars*.

Euripide avoit sans doute emprunté ce récit, des ouvrages des auteurs cycliques qui avoient recueilli les anciennes traditions; et peut-être Phérécyde et Apollodore avoient-ils puisé dans les mêmes sources.

Cette histoire parut aux Grecs même, quelque amis qu'ils fussent du merveilleux, une fable propre à enchanter les oreilles, comme le dit Conon, qui tâche de l'expliquer d'une manière vraisemblable. Cet auteur raconte que, dans une première rencontre avec les Aoniens, Cadmus reçut quelque échec; mais qu'ayant placé une partie de ses gens dans une embuscade, il attaqua l'ennemi à l'improviste. Les Aoniens, effrayés à la vue de ces soldats qui leur paroissoient sortir de dessous terre, et à l'aspect de leurs boucliers et de leurs casques ornés de panaches, sortes d'armures qu'ils ne connoissoient pas encore, prirent la fuite et se dispersèrent dans leurs villes. Ils crurent que ces hommes ainsi armés sortoient du sein même de la terre, qu'ils en étoient les enfans, et leur donnèrent par cette raison le nom de *Spartes*, c'est-à-dire, *ensemencés*.

Con, narrat. 37, pag. 279 et 280.

Cette explication est ingénieuse; mais elle ne suffit pas: elle ne rend pas raison du serpent tué, et de ces hommes engendrés par les dents de ce serpent. J'ajoute qu'il y a dans le récit de Conon une méprise singulière. Selon cet écrivain, ce sont les Phéniciens eux-mêmes qui sont les Spartes, tandis que tous les auteurs s'accordent à dire que les Spartes étoient les ennemis des Cadméens. Il faut donc abandonner cette explication et recourir à une autre. Voyons si celle de Bochart sera plus satisfaisante.

La langue des Phéniciens, dit ce savant, étoit en partie Syriaque et en partie Hébraïque. Dans cette langue, les termes qui signifient *dents de serpent*, signifient aussi *pointes d'airain*. Cadmus est le premier en Grèce qui ait armé de la sorte ses soldats; il a en effet le premier découvert l'airain: *Cadmus Agenoris filius æs Thebis primus inventum condidit.* L'ambiguïté d'un terme Phénicien, qui, suivant la différence de la prononciation, signifie *cinq*, ou un *homme armé et propre à la guerre*, donna occasion de réduire à cinq le nombre de ses soldats. Bochart le prouve par un passage de l'Exode où se trouve ce terme, et que les Septante

Sam. Bocharti Geograph. sacra, pars posterior, l. 1, c. 19.

Hygini Fab. cap. 274, p. 386.

Exod. c. 13, vers. 18.

traduisent, *En la cinquième génération les enfans d'Israël montèrent de l'Égypte,* Πέμπτῃ δὲ γενεᾷ ἀνέβησαν οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ ἐκ γῆς Αἰγύπτου, tandis que la Vulgate le rend par *Armati ascenderunt filii Israël de terrâ Ægypti.* Ainsi la phrase Phénicienne que l'on auroit dû traduire, *Il leva une armée d'hommes armés de pointes d'airain,* c'est-à-dire, *de piques,* le fut ainsi : *Il fit une armée de cinq hommes armés de dents de serpent.*

Le sentiment de Bochart se réduit à cette assertion : Cadmus leva des troupes bien armées, avec le secours desquelles il se rendit maître de la Béotie.

Quoique cette explication soit plus savante que celle de Conon, elle ne me paroît pas plus satisfaisante. Si elle plaît au premier coup-d'œil, elle ne peut se soutenir quand on l'examine de près. 1.° Ce ne furent pas, selon la fable, les Phéniciens qui naquirent des dents de serpent, mais des hommes qui leur étoient absolument étrangers. 2.° Ces hommes s'entre-tuèrent tous, excepté cinq, que Cadmus reçut parmi ses compagnons. Or les Phéniciens ne s'entre-tuèrent pas.

On peut croire que Cadmus se rendit à Delphes ; que le dieu qu'il consulta, lui répondit de bâtir une ville à l'endroit où une génisse, qu'il prendroit pour guide, s'arrêteroit de lassitude ; que cette génisse *(l)* devoit avoir de chaque côté des épaules une tache blanche semblable à la lune ; qu'au sortir de Delphes, Cadmus dirigea sa marche vers la Béotie ; qu'il rencontra *(m)* le troupeau de Pélagon, dont il acheta une génisse, qui lui servit de guide ; que cette génisse s'étant couchée de lassitude à l'endroit où est actuellement la citadelle de Thèbes, il l'immola à Minerve ; qu'ayant besoin d'eau pour le sacrifice, il envoya

(l) Voyez le scholiaste d'Euripide sur le 641.ᵉ vers des Phéniciennes, celui d'Aristophane sur le 1256.ᵉ vers des Grenouilles, les Chiliades de Tzetzès *(Chiliade VI, §. 28).*

(m) Apollodori Biblioth. lib. III, cap. 4, pagin. 156. = *Pausan. Bœot.* sive lib. IX, cap. 12, pag. 733. Plusieurs auteurs ont rapporté cette histoire avec quelques légères différences : tels sont Apollonius de Rhodes *(livre III des Argonautiques,* vers 1178 et suivans*)* ; Lisimachus, dans son Recueil d'histoires Thébaïnes ; Hellanicus, au premier livre de son poëme intitulé *Phoronis ;* Musée, dans le premier livre de sa Titanographie ; Hippias de Délos, dans son traité intitulé *des Noms des peuples ;* et Pherécyde, dans son cinquième livre. *Voyez* le scholiaste d'Apollonius de Rhodes, sur le vers 1178 du troisième livre des Argonautiques.

quelqu'un de sa suite pour en aller chercher à la fontaine la plus proche; que ne le voyant pas revenir, il y alla lui-même pour en savoir la cause; enfin, qu'ayant aperçu le serpent, il le tua.

Mais lorsque l'on ajoute que Cadmus ensemença la terre avec les dents de ce serpent, et que ces dents produisirent des hommes armés, qui s'entre-détruisirent tous, excepté cinq, cela passe toute croyance. Il me semble qu'on peut expliquer ce merveilleux d'une manière assez naturelle. Je ne propose néanmoins cette explication que comme une simple conjecture, prêt à l'abandonner, dès qu'il s'en présentera une autre plus vraisemblable.

C'étoit une opinion reçue chez les Grecs, que le serpent étoit né de la terre, et qu'il étoit le symbole des habitans d'un pays. Crésus s'étant retiré à Sardes après la bataille de Piérie, et s'occupant des mesures qu'il devoit prendre pour attaquer Cyrus, « les dehors de la ville se remplirent de serpens, et les chevaux » abandonnant les pâturages coururent les dévorer. Ce spectacle, » dont Crésus fut témoin, parut aux yeux de ce prince un prodige; et en effet c'en étoit un. Aussitôt il envoya aux devins de » Telmisse pour en avoir l'interprétation. Ses députés la reçurent: » mais ils ne purent la lui communiquer; car avant leur retour à » Sardes, Crésus avoit été fait prisonnier. Cette réponse étoit que » Crésus devoit s'attendre à voir une armée d'étrangers sur ses » terres, et qu'elle subjugueroit les naturels du pays, le serpent » étant fils de la terre, et le cheval désignant un ennemi et un » étranger. »

Herodot. l. I, §. 78.

Ce passage d'Hérodote me porte à croire que le serpent gardien de la fontaine Arétias n'est qu'un emblème, et que sous cet emblème il faut entendre un Aonien, qui demeuroit dans le voisinage de cette fontaine. Cet homme voyant venir à la fontaine quelqu'un que son *(n)* habit Phénicien lui fit aisément prendre pour un étranger, voulut probablement l'empêcher de puiser de l'eau. Il s'éleva là-dessus une querelle, ou un combat dans lequel le Phénicien eut du désavantage, et peut-être fut-il tué. Cadmus ne voyant pas revenir son compagnon, s'achemina

(n) Ἠθάδ' ἔχων ἐσθῆτα; *indutus veste consuetâ patriâque.* C'est une partie du troisième vers de l'oracle rendu à Cadmus. *Voyez* le scholiaste d'Aristophane sur le vers 1256 des Grenouilles.

vers la fontaine ; et ayant connu la vérité, il vengea sa mort sur celui qui en étoit l'auteur. L'arrivée de ces étrangers avoit déjà sans doute répandu l'alarme parmi les naturels du pays : la mort d'un de leurs compatriotes les excita à la vengeance. Ils attaquèrent à l'improviste les Phéniciens, sur lesquels ils remportèrent d'abord quelque avantage ; mais comme ils étoient mal armés, et qu'ils combattoient sans ordre et sans méthode, comme cela n'est que trop ordinaire aux peuples sauvages et indisciplinés, ils furent battus et chassés du pays, excepté ceux qui eurent recours à la clémence du vainqueur. *Con. narrat. 37, p. 279.*

Cette conjecture me paroît d'autant plus vraisemblable, qu'elle est appuyée sur un passage formel de Pausanias. Voici comment s'exprime cet historien savant et plein de goût : « On dit que » les Ectènes furent les premiers habitans du territoire de Thèbes, » et qu'Ogygès, qui étoit autocthone, fut leur roi : c'est du nom » de ce prince que la plupart des poëtes ont pris occasion de » donner à cette ville le surnom d'*Ogygiène*. On prétend que ce » peuple périt d'une maladie pestilentielle. Les Hyantes *(o)* et » les Aones, qui sont, à mon avis, deux nations Béotiennes et » nullement étrangères, succédèrent aux Ectènes. Cadmus ayant » envahi le pays avec une armée de Phéniciens, les Hyantes » furent battus, et vidèrent le pays la nuit suivante ; mais les » Aones ayant imploré la clémence du vainqueur, ce prince » leur permit non-seulement de rester dans le pays, mais encore » de s'allier avec les Phéniciens. » *Pausan. Bœot. sive l. IX, c. 5, p. 719.*

Ce passage de Pausanias nous apprend que la Béotie étoit partagée entre deux peuples, les Hyantes et les Aones, lorsque Cadmus arriva dans ce pays, et que les Ectènes, qui en avoient occupé une partie, avoient péri d'une maladie pestilentielle. Il est difficile de se persuader qu'un peuple entier ait péri de la sorte : je croirois volontiers qu'il y en eut beaucoup qui

(o) Les Hyantes habitoient aux environs d'Alalcomènes, près du lac Copaïs, comme le dit Étienne de Byzance au mot Ὑαντες. Lorsqu'ils eurent été chassés de la Béotie, ils se réfugièrent dans la Phocide, où ils bâtirent une ville qu'on appela d'abord *Hyantonpolis*, mais qui prit ensuite le nom d'*Hyampolis*. Xerxès la brûla ; et Philippe la détruisit entièrement, excepté la place publique, le sénat, édifice assez petit, et le théâtre, qui n'est pas loin des portes. *Pausan. Phocic.* sive lib. X, cap. 35, p. 888.

échappèrent à ce fléau, mais que n'étant pas en assez grand nombre pour former un corps de nation, ils s'incorporèrent avec leurs voisins. Ce qui m'engage à le croire, c'est que l'obscur Lycophron désigne les Thébains sous le nom d'*Ectènes ;* ce qui me paroîtroit ridicule, s'ils avoient été entièrement détruits. « Sthénélus, dit-il, qui a voulu renverser les tours des Ectènes. » Les Tembices, ou plutôt les Temmices, et les Léléges occupoient aussi une partie de ce pays; ces peuples n'en étoient pas originaires. On peut voir, sur les Léléges, ce qu'en dit Herodote. Quant aux Temmices et aux Aones, ils habitoient auparavant la partie de l'Attique qui est vers le promontoire Sunium. Ils quittèrent ce pays pour se répandre dans la Béotie. Cela n'est pas étonnant : l'Attique a été de tout temps un pays sec et stérile, si l'on en excepte les environs d'Éleusis, dont les plaines Rhariennes faisoient partie. Ce ne fut qu'à force de soins et de culture que les Athéniens rendirent ce pays agréable; et peut-être n'y seroient-ils jamais parvenus, si le commerce ne leur en avoit procuré la facilité. Il n'est donc pas étonnant que, dans un temps où l'agriculture étoit encore dans son enfance, les Temmices et les Aones aient quitté un sol ingrat pour se répandre dans les plaines fertiles de la Béotie. Strabon observe que ces peuples venoient du promontoire Sunium. La qualité du sol, et sur-tout le voisinage de la mer, me portent à croire qu'ils n'étoient pas originaires de l'Attique, et qu'ils y étoient venus par mer. Le même géographe ne nous apprend rien sur l'origine de ces deux peuples; et selon toutes les apparences, nous l'ignorerons toujours.

Lycophronis Cassandra, v. 433.

Strab. l. VII, pag. 494, C. Idem. l. IX, pag. 615, C.

Idem, ibid.

Je reviens à mon sujet. Ces hommes nés des dents du serpent, comme le raconte Apollodore, s'entre-tuèrent, soit qu'ils eussent pris querelle les uns avec les autres, soit qu'ils ne se connussent pas. Phérécyde ajoute que Cadmus ayant lancé une pierre parmi eux, ils se jetèrent à ce signal les uns sur les autres, et se détruisirent mutuellement.

Apollodori Biblioth. l. III, cap. 4, §. 1, pag. 157.

Idem, ibid.

Il me paroît très-aisé d'expliquer cela sans avoir besoin de recourir au merveilleux. Ces hommes nés des dents du serpent, et de la terre, sont les naturels de l'Aonie. S'ils se fussent tous réunis pour repousser Cadmus, et s'ils eussent tous agi de concert, il est

vraisemblable

vraisemblable qu'ils l'auroient forcé à abandonner le pays. L'échec qu'il avoit essuyé dans la première rencontre, fait présumer qu'il n'auroit pu soutenir le choc de leurs forces réunies. Cadmus le sentit; et, pour parvenir à son but, il crut devoir employer les moyens que lui suggéroit la prudence. Il s'informa du caractère des peuples ligués contre lui et de leurs divers intérêts. Ces caractères et ces intérêts bien connus, il ne lui fut pas difficile de faire naître parmi eux des jalousies, d'appuyer les prétentions de l'un de ces peuples, d'offrir sa protection à celui-ci contre l'autre, enfin d'allumer entre eux par ses intrigues le flambeau de la discorde et de les pousser à une guerre civile, dont les deux partis furent la victime, et dont il sut profiter habilement pour jeter les fondemens de son empire. Ces deux peuples, affoiblis par leurs pertes mutuelles, ne purent lui résister; il les battit complétement. Les Hyantes abandonnèrent le pays, et se retirèrent à l'extrémité de la Phocide, dans le défilé par où l'on passoit de la Thessalie et de la Locride Épicnémidienne dans cette province. Ils fondèrent en ce lieu une ville à laquelle ils donnèrent le nom d'Hyantonpolis, nom qui dans la suite fut changé en celui d'Hyampolis. Les Aones implorèrent la clémence du vainqueur, qui leur permit non-seulement de rester dans le pays, mais encore de s'allier avec les Phéniciens.

Conon. narrat. 37, p. 279.

Herodot. lib. VIII, §. 28.

Pausan. Phoc. sive lib. X, c. 35, p. 888.

Ces hommes, nés des dents du serpent, sont donc les naturels du pays, comme on l'a déjà observé. Ils s'étoient ligués contre l'ennemi commun. Cadmus lance contre eux une pierre, et à ce signal ils s'entre-tuent; c'est-à-dire que Cadmus sème parmi eux la division, et qu'ils en viennent aux mains les uns avec les autres. Cependant il ne faut pas croire que ces peuples furent soumis après une première action. La guerre dura, selon toutes les apparences, plusieurs années : la raison, et le récit d'Apollodore, m'engagent à le penser. Voici comment s'exprime cet écrivain. « Cadmus fut esclave de Mars pendant une année » éternelle, en punition de ce qu'il avoit tué le serpent : l'année » étoit alors de huit ans. Cet esclavage fini, Minerve lui assura » la couronne, et Jupiter lui fit épouser Harmonie, fille de Mars » et de Vénus. Tous les dieux quittèrent le ciel pour assister à ce » mariage, qu'ils célébrèrent par des hymnes et par des festins. » Cela veut dire, en d'autres termes, que cette guerre dura huit

Apollodori Biblioth. l. III, cap. 4, §. 2, pag. 157.

ans ; que la prudence de Cadmus affermit la couronne sur sa tête ; et que, pour consolider cette paix et pour se concilier l'affection de ses nouveaux sujets, il épousa la fille d'un des plus puissans guerriers et d'une des plus belles femmes du pays. On lui donna le nom d'*Harmonie*, parce que ce mariage contribua à rétablir l'union et la concorde. Les dieux qui assistent à ces noces, sont les hommes les plus distingués de l'Aonie.

Diod. Sicul. lib. V, §. 48. Eustath. ad Dion. Perieg. vers. 391, p. 72, col. 2, lin. 11 et seq.

Ce n'est pas que j'ignore qu'Harmonie étoit, selon quelques écrivains, de l'île de Samothrace et sœur de Jasion et de Dardanus, et que Cadmus l'épousa dans cette île, avant son arrivée en Béotie : mais comme la plupart des auteurs assurent que Cadmus n'épousa Harmonie qu'après son arrivée à Thèbes, il m'a paru plus naturel de penser qu'elle étoit originaire de l'Aonie.

Il reste encore dans le passage ci-dessus cité d'Apollodore, une difficulté que je crois devoir expliquer, quoiqu'elle paroisse étrangère à mon sujet. Cet auteur prétend que Cadmus fut esclave de Mars une *année éternelle*, laquelle année étoit alors de huit ans : Ἀΐδιον ἐνιαυτὸν ἐθητεύσεν Ἄρει· ἦν δὲ ὁ ἐνιαυτὸς τότε ὀκτὼ ἔτη. La version latine porte : *Annum integrum Marti mercenarius fuit ; jam tum annus annis octo constabat.* Une année entière ou complète est de trois cent soixante-cinq jours : comment peut-on dire qu'elle étoit alors de huit ans? Le traducteur, voulant éviter une difficulté, s'est jeté dans une autre dont il lui étoit peut-être impossible de se tirer. Il falloit traduire *annum æternum Marti mercenarius fuit*, sauf à expliquer ce qu'il falloit entendre par une *année éternelle*. Ce que n'ont pas fait les commentateurs, j'ai cru devoir l'entreprendre. Un passage de Géminus me paroît bien propre à répandre la lumière sur ce sujet.

Gemini Elementa Astronomiæ, cap. 6, pag. 20.

« Les anciens (dit ce savant astronome) faisoient usage de » mois de trente jours, et d'intercalations annuelles; mais ils ne » tardèrent pas à s'apercevoir que, dans cette sorte d'année, » les mois et les jours ne s'accordoient pas exactement avec le » cours de la lune, ni les années avec celui du soleil. Ils cher- » chèrent, en conséquence, une période qui s'accordât pour les » années avec le soleil, et pour les mois et les jours avec la » lune. Une semblable période doit pouvoir se diviser [sans » fraction] en mois entiers, en jours entiers, et en années entières.

» La première période de ce genre qu'ils établirent, fut l'octaé-
» téride, qui contient quatre-vingt-dix-neuf mois, dont trois sont
» *embolimes*, deux mille neuf cent vingt-deux jours, et huit
» années. Voici par quel calcul ils l'établirent. L'année solaire
» étant [selon eux] de trois cent soixante-cinq jours un quart, et
» l'année lunaire de trois cent cinquante-quatre jours, l'année
» solaire excédoit l'année lunaire de onze jours un quart. Prenant
» donc cet excédant, on chercha quel en seroit le multiple qui
» pourroit se diviser tout-à-la-fois et en mois entiers et en jours
» entiers. On trouva que huit pouvoit être ce multiple, huit fois
» onze jours un quart faisant précisément quatre-vingt-dix jours
» entiers, et trois mois entiers ; car l'année lunaire, comparée à
» l'année solaire, se trouvant être plus courte de onze jours un
» quart, il est évident qu'en huit ans cette différence donne quatre-
» vingt-dix jours, qui forment trois mois. D'après cette consi-
» dération, ils attribuèrent à chaque octaétéride trois mois *embo-*
» *limes*, afin que le vide fût rempli, et qu'après huit années
» révolues les fêtes se rapportassent de nouveau aux mêmes
» saisons : c'est le moyen que les sacrifices qui s'offrent aux dieux,
» se fassent toujours au même temps de l'année. Ils eurent soin
» aussi de placer ces mois *embolimes* dans le cours de l'octaété-
» ride, le plus régulièrement qu'il fut possible ; car il ne faut
» point attendre [pour placer un de ces mois] que la différence
» dans l'apparence céleste soit d'un mois entier [*c'est-à-dire*,
» que la lune soit réellement en retard d'un mois entier sur le
» soleil] ; mais il ne faut pas non plus anticiper d'un mois entier
» sur le cours du soleil. En conséquence, on établit que les mois
» *embolimes* se placeroient, l'un dans la troisième, l'autre dans
» la cinquième, et le dernier dans la huitième année de l'octaé-
» téride ; deux de ces mois s'ajoutant à deux années finissantes,
» et l'autre au commencement d'une année. Il est indifférent
» que l'on place les mois *embolimes* dans d'autres années, en
» observant la même disposition. L'année lunaire étant de trois
» cent cinquante-quatre jours, on trouva que le mois lunaire
» [simple] étoit de vingt-neuf jours et demi, et le double mois
» de cinquante-neuf jours ; et ce fut parce que, suivant la
» lune, le double mois est de cinquante-neuf jours, qu'on fit

» alternativement un mois cave et un mois plein. Il y a donc » dans chaque année six mois caves et six mois pleins, en tout » trois cent cinquante-quatre jours. »

Ce passage de Géminus semble devoir nous mener à l'explication complète de ce qu'Apollodore peut avoir entendu par les mots ἀΐδιον ἐνιαυτόν.

Le savant M. Heyne, qui a donné un excellent commentaire sur ce dernier écrivain, s'exprime d'une manière très-obscure; et sans résoudre la difficulté, sans même renvoyer à Géminus, il se contente de citer les Antiquités Grecques et Latines de Pontédéra, qui ne me paroissent guère plus satisfaisantes.

Quoi qu'il en soit, la paix étant cimentée par des mariages *Pausan. Bœot. sive l. IX, c. 5, p. 719.* réciproques, Cadmus, aidé par les anciens habitans, jeta les fondemens de la Cadmée. Ce fut dans cette ville, qui servit depuis de citadelle aux Thébains, qu'il habita avec les Phéniciens. Les Aones restèrent dispersés dans leurs bourgades. La *Idem, ibid. c. 12, p. 734.* place publique de la citadelle occupoit, du temps de Pausanias, l'emplacement du palais de ce prince. C'étoit la tradition du pays, et l'on montroit même encore alors les ruines du palais d'Harmonie.

J'ai parlé, dans la première section, de la naissance de Cadmus, et j'ai prouvé qu'il étoit fils d'Agénor, roi de Phénicie. Il a été question, dans la seconde, du départ de ce prince, et des motifs de ce départ; et je crois en avoir apporté de plus vraisemblables que ceux qu'en ont donnés les écrivains qui m'ont précédé. Enfin, dans la troisième section, j'ai tâché d'expliquer d'une manière naturelle la conquête de l'Aonie et la fondation de la ville de Thèbes. Je passe maintenant à la seconde partie de ce mémoire.

SECONDE PARTIE.

Je me propose d'examiner, 1.° quels furent les motifs qui obligèrent Cadmus à quitter la ville de Thèbes; 2.° chez quels peuples il se retira; 3.° ce qui donna occasion à la fable de sa métamorphose en serpent. La discussion de ces trois points, nécessaire pour lier les événemens de la vie de ce prince,

répandra un grand jour sur son histoire, qui n'a paru jusqu'à présent qu'un tissu d'absurdités, et la complétera, du moins autant qu'il a été possible de le faire avec le peu de matériaux qui nous sont restés.

SECTION I.re

Quels furent les motifs qui obligèrent Cadmus à quitter Thèbes.

CADMUS ne se vit pas plutôt tranquille possesseur de l'Aonie, qu'il jeta les fondemens de la Cadmée. Les Aones le secondèrent dans cette entreprise ; et bientôt s'éleva cette nouvelle ville qui servit depuis de citadelle à Thèbes.

Ses premiers soins se tournèrent ensuite du côté de la religion. Il n'ignoroit pas son influence ; et il savoit que les peuples rattachés à un seul culte, sont plus unis entre eux, plus dociles aux lois dont la religion est le complément, et plus soumis à leur prince. Le même motif religieux qui l'avoit porté à élever un temple à Neptune dans l'île de Rhodes *(p)*, et à faire des offrandes à la Minerve de Linde dans la même île, l'engagea, à plus forte raison, à honorer les dieux dans sa nouvelle conquête, et particulièrement Minerve, à la protection de laquelle il croyoit devoir le succès de son expédition. Il lui éleva donc par reconnoissance un temple, et le lui consacra sous le nom d'*Onca*, qui étoit celui sous lequel cette divinité étoit connue en Phénicie. On grava depuis sur ce temple cette inscription :

Scholiastes Euripidis ad Phœnissas, v. 1068.

Ὄγκας ναὸς ὅδ᾽ ἐστὶν Ἀθανᾶς, ὅν ποτε Κάδμος
Εἵσατο, βοῦν θ᾽ ἱέρευσεν, ὅτ᾽ ἔκτισεν ἄστυ τὸ Θήβας.

« Ceci est le temple de Minerve Onca, que Cadmus bâtit autre-» fois, après avoir immolé la génisse, lorsqu'il eut fondé la ville » de Thèbes. » Il lui consacra aussi, sous la même dénomination, un autel en plein air avec une statue. En consacrant un temple et une statue à Minerve sous une dénomination Phénicienne, Cadmus réunissoit dans un même culte ses nouveaux sujets avec

Pausan. Bœot. sive l. IX, cap. 12, p. 734.

(p) Voyez la première Partie, vers la fin de la seconde section.

les anciens, et prévenoit, par cette sage conduite, une des grandes sources de divisions.

Les lois et l'administration attirèrent ensuite ses regards ; et sans doute il ne s'occupa, les premières années de son règne, qu'à rendre ses peuples heureux, en leur donnant des lois sages et en faisant fleurir l'agriculture : ce sont, avec la religion, les vraies bases du bonheur des hommes. Ce bonheur dut être senti par ses nouveaux sujets ; et quoique les peuples en général ne se piquent pas d'une grande reconnoissance, cependant ils s'attachent aisément à un gouvernement doux et modéré, sur la protection duquel ils peuvent compter. Cadmus eût sans doute été heureux lui-même, et ses peuples n'auroient peut-être jamais songé à secouer le joug qu'il leur avoit imposé, si, fidèle à ses principes, il ne s'en fût point écarté. Les Aones formoient une nation distincte et séparée des Phéniciens ; leurs intérêts n'étoient pas les mêmes. Les causes de division, plutôt assoupies qu'éteintes, pouvoient d'autant plus aisément se rallumer, qu'il est presque impossible à un prince de ne pas montrer de la prédilection pour ses anciens sujets, et de ne pas mettre en eux toute sa confiance, et que par cela même il ne peut manquer de blesser ceux que ses conquêtes lui ont soumis, en les excluant de la plupart des emplois honorables. De là devoient naître des mécontentemens d'autant plus dangereux, que le peu de communication qu'avoient entre eux les deux peuples, donnoit à la nation vaincue plus de facilité de former, par des intrigues et des cabales secrètes, une conspiration, qui, n'étant connue qu'au moment où elle éclateroit, pouvoit devenir funeste au souverain, et le renverser du trône.

Pour prévenir ces malheurs, Cadmus ne se contenta pas d'éviter tout ce qui auroit pu être une semence de jalousie entre les deux peuples ; en prince sage et éclairé, il crut encore devoir les réunir, et en former, pour ainsi dire, un seul peuple qui n'eût qu'un même intérêt. Le meilleur moyen et le plus sage, à mon avis, ce fut de leur faire contracter des alliances mutuelles. Les Phéniciens épousèrent les filles des Aones, et les Aones prirent pour femmes de jeunes Phéniciennes qui avoient accompagné Cadmus dans son expédition. Ces mariages réciproques cimentèrent l'union des deux peuples ; bientôt après ils n'en firent

qu'un seul, et leurs intérêts se trouvèrent confondus. Si Cadmus ne donna pas l'exemple de ces mariages, du moins il le suivit, en épousant Harmonie, fille d'un des plus puissans hommes du pays. Ce mariage lui concilia l'affection de ses nouveaux sujets, et les commencemens de son règne furent heureux. Le banquet nuptial fut honoré de la présence des dieux, si l'on en croit les poëtes, qui ont voulu sans doute indiquer sous cet emblème les personnages les plus distingués de l'Aonie. Quoique j'aie déjà touché quelque chose de ce mariage vers la fin de la première partie, je ne puis m'empêcher de citer encore un passage de Pindare, parce qu'il donne à entendre que cette alliance fut dans la suite la source des malheurs de ce prince. Ce passage est de la troisième ode des Pythiques, vers 153 et suivans.

« Pélée, fils d'Æacus, et le divin Cadmus, ne jouirent pas » d'un bonheur constant. Ils étoient parvenus à la plus grande » félicité où puissent atteindre les mortels : ils avoient assisté au » concert des Muses; l'un sur le mont Pélion, lorsqu'il épousa » l'illustre Thétis, fille du prudent Nérée; l'autre dans la ville » de Thèbes aux sept portes, quand il se maria avec la belle » Harmonie. Le banquet nuptial avoit été honoré de la présence » des dieux, fils de Cronus : les époux avoient reçu de ces dieux » de riches présens; et cette faveur de Jupiter, leur faisant oublier » les infortunes passées, leur avoit élevé l'ame. Mais dans la » suite des temps, Cadmus essuya les plus cuisans chagrins; ses » trois filles, par leur infortune, lui firent perdre une partie de » son bonheur. »

Ce prince, après la conquête de l'Aonie, avoit partagé les terres des Hyantes entre les Phéniciens, ses anciens sujets, et les Aones, qui avoient eu recours à sa clémence. Il avoit gagné leur affection par cette générosité, qui étoit autant l'effet d'une bonne politique que de sa grandeur d'ame, et se les étoit attachés par des lois sages et la douceur de son gouvernement. Des mariages réciproques entre les deux nations avoient éteint peu-à-peu les haines, les jalousies, et prévenu même jusqu'aux plus légers sujets de division. Les deux peuples, ainsi qu'on vient de le dire, ne faisoient plus qu'un seul peuple; leurs intérêts confondus ne formoient plus qu'un seul intérêt; et, réunis dans les mêmes vues, ils chérissoient un

gouvernement sage et modéré qui contribuoit à leur bonheur. Assuré de l'attachement de ses nouveaux sujets, et possesseur tranquille d'un des meilleurs pays de la Grèce, Cadmus n'avoit plus rien à désirer. Comment se persuader que ce prince ait abandonné volontairement des avantages si précieux pour une conquête incertaine, et qu'il ait quitté un peuple qu'il avoit, pour ainsi dire, policé, et dont il étoit aimé, pour une nation agreste, féroce, qu'il ne connoissoit pas, dont il n'étoit pas connu, et qui, bien loin de l'accueillir, pouvoit l'empêcher de pénétrer chez elle; enfin un pays fertile et situé dans un beau climat, pour une contrée sauvage, stérile et soumise à un hiver long et rigoureux? Si l'on suppose que ce prince étoit ambitieux, les pays voisins de la Béotie, d'un côté la Phocide, de l'autre les plaines fertiles d'Éleusis, comme aussi le pays alors connu sous le nom d'*Apia*, et depuis sous celui de *Péloponnèse*, offroient un vaste champ à son ambition. Un conquérant cherche à étendre ses possessions de proche en proche, et à former de toutes ces parties réunies un puissant empire. Tous les auteurs attestent cependant que Cadmus quitta l'excellente contrée dont il avoit fait la conquête, et qu'il se retira dans un pays sauvage et très-éloigné de celui où il s'étoit fixé : c'est une vérité qu'on ne peut contester. Cette émigration n'a pu être volontaire : il faut donc qu'il y ait eu une révolution qui l'ait forcé de s'expatrier pour la seconde fois.

Syncelli Chronographia, p. 158, B.

Si l'on en croit le Syncelle, Cadmus enleva Harmonie. Une telle violence auroit aliéné de lui ses nouveaux sujets, bien loin de les lui attacher. Quand même on pourroit supposer qu'il étoit peu maître de lui-même, je pense qu'il étoit trop prudent pour se livrer à une passion qui, dans les circonstances où il se trouvoit, l'auroit perdu sans ressource. Il vaut mieux, à mon avis, s'en tenir à ce qu'en ont raconté les auteurs cycliques, dans les ouvrages desquels les poëtes et les historiens même avoient puisé tout ce qu'ils ont dit de ce prince.

Si ce rapt choque toutes les vraisemblances, on peut du moins admettre, avec Palæphatus[a], que Cadmus étoit déjà marié quand il s'établit dans l'Aonie. Eusèbe[b] et le Syncelle[c] sont de même avis et s'appuient de l'autorité de cet auteur. Le goût que ce prince avoit eu pour sa première femme, étoit peut-être déjà usé; peut-être

[a] *Palæphatus de incredibilibus historiis, cap. 7, p. 18.*

[b] *D. Hieronymus in Chron. Euseb. ad annum 756.*

[c] *Syncelli Chronographia, p. 156, D.*

peut-être aussi ne fut-ce que par politique qu'il prit une autre compagne. Mais celle-ci étant belle, comme on peut le supposer d'après ce qu'ont dit les poëtes, qu'elle étoit fille de Vénus, elle sut lui plaire, et sa première femme fut négligée. De tous les outrages, c'est celui auquel les femmes sont le plus sensibles, celui qu'elles ne pardonnent jamais, et qu'elles vengent le plus souvent par la mort du coupable. Sphinx (c'étoit le nom de cette première femme), furieuse de voir sa place occupée par une autre, se fit autant de partisans qu'il y avoit de mécontens du Gouvernement, se les associa, et leur communiqua ses projets de vengeance. Amphion et Zéthus se mettent donc à la tête des rebelles; ils livrent plusieurs batailles, et forcent enfin Cadmus à prendre la fuite avec ceux de ses sujets qui lui étoient demeurés fidèles. Je sais que, selon Pausanias, Amphion et Zéthus sont postérieurs à Cadmus d'un grand nombre d'années; qu'ils tuèrent Lycus, qui, sous prétexte de la tutelle de Laïus, âgé pour lors d'un an, avoit usurpé le royaume de Thèbes, et qu'ils s'en emparèrent eux-mêmes. Mais comme les Thébains avoient perdu la plus grande partie de leurs archives dans les guerres qu'ils eurent à soutenir contre les Argiens, qui avoient d'abord pris les intérêts de Polynice, et qui soutinrent dans la suite son fils Thersandre contre Laodamas, fils d'Étéocle, leur ancienne histoire est demeurée plus incertaine que celle de la plupart des autres peuples de la Grèce. Peut-être le Syncelle avoit-il sous les yeux des mémoires différens de ceux de Pausanias. Quoi qu'il en soit, si ce chronographe s'est trompé, il est vraisemblable que ce n'a été que sur les noms de ceux qui se mirent à la tête des rebelles; et l'histoire de l'expulsion de Cadmus n'en sera pas moins vraie, quoique quelques-unes des circonstances qui l'accompagnent, n'aient pas le même degré d'authenticité.

Palæphatus, cap. 7, p. 19.

Syncelli Chronographia, p. 156, A.

Pausan. Bœot. sive l. IX, c. 5, pag. 720.

SECTION II.

Chez quels Peuples se retira Cadmus, et de quelle manière il s'y conduisit.

Tous les auteurs qui ont parlé de la retraite de Cadmus, s'accordent à dire qu'il chercha un asile chez les Enchéléens.

Apollodori Biblioth. l. III, cap. 5, § 4, pag. 193. Apollodore, qui avoit sous les yeux les auteurs cycliques, assure que ce prince quitta la ville de Thèbes, et se retira avec Harmonie chez les Enchéléens. Callimaque, en parlant des Colchidiens qui avoient en vain poursuivi les Argonautes et Médée, et qui, n'osant s'en retourner dans la Colchide, s'étoient établis dans l'Illyrie, s'exprime ainsi :

Callimachi Fragm. 104, pag. 476.

Οἱ μὲν ἐπ' Ἰλλυρικοῖο πόρου σχάσαντες ἐρετμὰ,
λᾶα παρὰ ξανθῆς Ἁρμονίης ὄφιος
ἄστυρον ἐκτίσαντο· τὸ μὲν φυγάδων τις ἐνίσποι
Γραϊκὸς, ἀτὰρ κείνων γλῶσσ' ὀνόμηνε Πόλας.

« Ceux-ci ayant mis bas leurs rames dans la mer d'Illyrie, » fondèrent une ville près du monument de la blonde Harmonie, » métamorphosée en serpent. Ils lui donnèrent en leur langue le » nom de *Poles :* un Grec l'interpréteroit en la sienne *la ville* » *des exilés.* » C'est un fragment que nous a conservé Strabon, *livre I.er, pag. 79.* Le second vers de ce fragment se lit ainsi :

Λᾶα παρὰ ξανθῆς Ἁρμονίης ὄφιος
ἄστυρον ἐκτίσαντο.

Richard Bentley changeoit ὄφιος en τάφιον, qui, se rapportant à λᾶα, signifie une pierre sépulcrale, parce que l'épithète de *blonde,* qui peut convenir à Harmonie comme femme, ne peut aller avec Harmonie devenue serpent. M. Wesseling ne croyoit pas cette raison suffisante pour faire un tel changement, parce que la fable admettoit la métamorphose d'Harmonie. J'ajoute que l'épithète *blonde* auroit été ridicule, si l'auteur l'avoit rapportée au serpent; mais comme elle regarde Harmonie, elle me paroît très-juste et très-convenable. D'ailleurs l'épithète τάφιος seroit superflue, parce que les mots λᾶας ou λίθος, qui signifient proprement une pierre, indiquent aussi très-souvent un *cippe* qu'on élevoit sur un tombeau. Je n'en rapporterai que cet exemple :

Wesseling ad Antonini Itinerar. p. 271 et 272.

Anthologia Græca, ex edit. Henr. Steph. pag. 194.

Τοῦτό τοι ἡμετέρης μνημήϊον, ἐσθλὲ Σαβῖνε,
ἡ λίθος ἡ μικρὴ, τῆς μεγάλης φιλίης.

« Excellent Sabinus, ce petit cippe est un monument de notre » grande amitié. »

Strabon s'accorde avec Callimaque sur la signification du nom de *Poles*. « La ville de Pola, dit-il, est située dans un golfe qui » ressemble à un port, et où l'on voit de petites îles fertiles et » commodes pour les vaisseaux. Cette ville a été anciennement » fondée par ces Colchidiens qui furent envoyés à la poursuite de » Médée, et qui, n'ayant pas réussi dans leur entreprise, se con- » damnèrent à l'exil. » J'ajoute à ce récit de Strabon, que cette ville, encore connue actuellement, est dans l'Istrie; qu'elle appartient à la république de Venise, et que c'est un siége épiscopal. *Strab. lib. V, pag. 330, A.*

Apollonius de Rhodes place, comme Callimaque, le lieu de la retraite de Cadmus chez les Enchéléens. « Les Colchidiens, dit » cet auteur, ayant su que leur roi [Apsyrte] avoit perdu la vie, » n'en furent que plus ardens à chercher les Minyens et la nef » Argo dans toute la mer Cronienne. Junon les en detourna, en » lançant du haut de l'éther de formidables éclairs. Effrayés par » la colère du cruel Æétès, ils prirent en aversion la Cytœide, » abordèrent en différens lieux, et s'établirent les uns d'un côté, » les autres d'un autre. Une partie passa dans les mêmes îles qu'a- » voient occupées les Héros [les Argonautes]; ils y prirent le nom » d'Apsyrtes, de celui de leur prince : d'autres bâtirent une forte- » resse sur les bords du profond Illyricus, à l'endroit où l'on voit » le tombeau de Cadmus et d'Harmonie, et habitèrent parmi les » Enchéléens; d'autres enfin fixèrent leur demeure sur les monts » Cérauniens, jusqu'à ce qu'effrayés par les foudres du fils de » Saturne, ils passèrent dans l'île qui est vis-à-vis du continent. » *Apollon. Rhod. lib. IV, vers. 507 et seq.*

Denys le Périégète, dans sa Description de la terre, n'a point oublié le monument de la retraite de Cadmus et d'Harmonie dans le pays des Illyriens. « Les nations des Iapyges, dit-il, s'étendent » jusqu'à Hyrium, ville maritime, où commence l'onde salée » de l'Adriatique, qui se prolonge jusqu'à Aquilée. C'est là que, » dans l'enfoncement le plus reculé de la mer, est bâtie la ville » des Tégestræens *(q)*. Telles sont les nations qui se nourrissent *Dionys. Perieget. v. 379.*

(q) La ville de Tergeste, comme l'appellent communément les géographes, aujourd'hui Trieste, est dans l'enfoncement du golfe nommé *golfe de Trieste*, à 180 stades d'Aquilée ou Aglar, selon Strabon *(liv. V, p. 330 A)*, ce qui fait 22 milles et demi, ou six lieues 2010 toises. *Voyez* les tables IX et X qui se trouvent à la fin de l'excellent ouvrage intitulé *Voyages du*

» des fruits de la terre Ausonienne. De là vers les premiers » rayons du soleil, l'onde salée rase le rivage de la Liburnie, » celui des Bulimæens, et les côtes escarpées des Hylléens dans » toute la longueur de leur isthme. Parcourant ensuite un espace » immense, elle enveloppe la terre des Illyriens jusqu'à ces monts » escarpés connus sous le nom de *Cérauniens (r)*. Vous verrez » dans ce golfe *(s)* le tombeau, l'illustre tombeau de Cadmus » et d'Harmonie, sujet des entretiens de la Renommée. Ce fut » en ces lieux qu'ils furent métamorphosés en serpens, lorsque, » dans une débile vieillesse, ils y arrivèrent des bords de » l'Isménus *(t)*. »

Il est donc constant que Cadmus se réfugia chez les Enchéléens. Ce peuple, à peine connu sous les rois de Macédoine, et dont le nom s'est peu à peu effacé, étoit alors très-puissant: il faisoit partie de la nation Illyrienne, et même il en étoit la portion la plus illustre. Mais quelle est son origine? Voici ce qu'en écrit Appien: « On dit que l'Illyrie a reçu son nom d'Illyrius, fils de Polyphème; que ce cyclope eut de Galatée, Celtus, » Illyrius et Gala; que ceux-ci ayant quitté la Sicile, régnèrent » sur les Celtes, les Illyriens et les Galates, auxquels ils donnèrent » leurs noms; qu'Illyrius eut pour fils Enchéléus, Autariéus, » Dardanus, Mædus, Taulas et Perrhæbus, et pour filles, Partho, » Daortho, Dassaro et quelques autres: d'où sont venus les » Taulantiens, les Perrhæbes, les Enchéléens, les Autariéens, » les Dardaniens, les Parthéniens, les Mædes, les Dassarétiens » et les Darses. On pense aussi qu'Autariéus eut pour fils Pannonius ou Pæon; que Scordiscus et Triballus, fils de Pæon, » donnèrent également leurs noms à des peuples: mais je laisse » ces choses à ceux qui recherchent les origines des nations. »

Appianus de rebus Illyricis, §. 2, tom. I, pag. 831, ex edit. Schweighæuseri.

J'aime mieux avouer mon ignorance sur l'origine des Enchéléens, que d'admettre de telles fables, quoique rapportées par Appien, auteur grave, qui écrivoit vers l'an 150 de notre ère. Outre qu'il seroit absurde d'attribuer l'origine de ces peuples

jeune Anacharsis. Pline porte la même distance à 25 milles, pour faire sans doute un compte rond. Voyez *l. III, cap. 18, p. 175.*

(r) Ils sont plus communément connus sous le nom d'*Acrocérauniens.*

(s) La mer Adriatique ou Ionienne.

(t) Rivière qui passe à Thèbes.

au cyclope Polyphème, qui n'a peut-être jamais existé que dans les poésies d'Homère, il s'ensuivroit que les Illyriens sont postérieurs à la prise de Troie, quoique les Enchéléens, qui faisoient partie de ce peuple, formassent une nation considérable du temps de Cadmus, qui étoit antérieur à la prise de cette ville d'environ 279 ans.

Apollodore, qui étoit mieux instruit des antiquités de sa nation qu'Appien, s'est bien gardé d'avancer une pareille absurdité. « Cadmus, dit-il, régna sur les Enchéléens : il eut un » fils à qui il donna le nom d'*Illyrius.* »

Apollodori Biblioth. l. III, cap. 5, §. 4, pag. 193.

Quoi qu'il en soit de cette fable, il n'en résulte pas moins qu'Appien regardoit, ainsi qu'Apollodore et les auteurs ci-dessus cités, les Enchéléens comme une nation Illyrienne. Telle étoit aussi la manière de penser d'Étienne de Byzance, comme on peut le voir au mot Ἐγχελεῖς. Pomponius Méla les range aussi parmi les Illyriens : *Hoc mare [Adriaticum] magno recessu littorum acceptum, et vastè quidem in latitudinem patens, quà penetrat tamen vastius, Illyricis usque Tergestum, cætera Gallicis Italicisque gentibus cingitur. Partheni et Dassaretæ prima ejus tenent : sequentia Taulantii, Encheliæ, Phæaces. Deinde sunt quos propriè Illyricos vocant.* Ajoutons à ces autorités celle de Strabon. « Parmi les » Épirotes, dit ce géographe, habitent les nations Illyriennes, qui » sont établies dans le sud des montagnes, et au-dessus du golfe » Ionien. Les Bulliones, les Taulantiens, les Parthins et les Phryges » [*ou* Bryges], occupent les environs de Dyrrachium et d'Apollo- » nie, et s'étendent jusqu'aux monts Cérauniens. Les Périsadies, et » ceux qu'on nomme Enchéléens et Sésarasiens, ont établi leur » domination près des mines d'argent qui sont à Damastium. » Proche d'eux sont les Lyncistes, Deuriopus et les trois villes » de la Pélagonie, les Éordes, les Élymæens et Ératyre. Autre- » fois tous ces peuples avoient chacun leur prince particulier : les » Enchéléens étoient gouvernés par les descendans de Cadmus » et d'Harmonie, et l'on montre dans leur pays les choses dont » il est fait mention dans la mythologie. »

Pomponius Mela, lib. II, c. 3, p. 179.

Strab. l. VII, p. 502, C.

Polybe en parle aussi (mais sous le nom d'*Enchélanes*), au sujet de l'expédition de Philippe, roi de Macédoine, contre Scerdilaïdas, l'un des chefs des Illyriens. Cette expédition est de l'an 217 avant

Polybius, lib. V, §. 108, p. 620, 621.

notre ère. « Scerdilaïdas, dit cet historien, avoit pillé la petite ville » de Pissæum, qui est de la Pélagonie; il s'étoit attaché les villes de » la Dassarétide, et, par ses promesses, il avoit engagé dans son » parti les Phœbatides, Antipatrie, Chrysondion et Gertounte.... » Sur cette nouvelle, Philippe partit avec son armée, recouvra ces » villes, et s'empara, dans la Dassarétide, de Créonium et de *Gérounte* (ou peut-être, *Gertounte*); aux environs du lac Lychnidien, » des *Enchélanes*, de Cérax, de Sation, et des Bœens; dans le pays » des Calicœniens, de Bantie, et d'*Orgyse* (ou plutôt d'*Orgesse*, » comme la nomme Tite-Live) chez les peuples appelés *Pissantins.* »

Tit. Liv. lib. XXXI, c. 27.

Ces passages prouvent invinciblement que les Enchéléens ne sont pas un peuple imaginaire, et qu'ils étoient une portion de la nation Illyrienne. Si les Illyriens furent dans tous les temps un peuple barbare, on peut présumer qu'à l'époque dont nous parlons, ils l'étoient encore davantage, et que les Enchéléens ne l'étoient pas moins. Ces derniers, qui n'occupoient qu'un sol ingrat, cherchèrent à s'en dédommager par le pillage de leurs voisins, et quelquefois par des incursions éloignées, auxquelles sembloit en quelque sorte les inviter le peu de résistance qu'ils éprouvoient. Ils poussèrent même ces incursions jusque dans la Grèce, si on peut s'en rapporter au témoignage de Diodore de Sicile, et ayant remporté sur les Thébains une victoire complète, Cadmus profita de cette occasion pour se retirer chez les Illyriens. Ce passage prouve que Diodore de Sicile regardoit aussi les Enchéléens comme une nation Illyrienne. Il présente cependant quelques difficultés au sujet de la retraite de Cadmus. Si les Enchéléens ont chassé les Thébains de leur pays, ils ont dû en chasser aussi Cadmus, qui en étoit le souverain; et l'on ne conçoit pas comment ce prince saisit l'occasion de leur victoire pour se retirer avec eux, lui qui ne pouvoit regarder le pays de ses ennemis comme un asile où il dût être en sûreté. Il faut qu'il y ait été mené prisonnier ; et, dans ce cas-là, l'on conçoit encore moins comment les Enchéléens le prirent pour leur roi. Si au contraire Cadmus a passé volontairement en Illyrie aussitôt après la victoire des Enchéléens, il faut qu'il ait trahi sa patrie, et qu'il ait mieux aimé suivre ces étrangers dans leur retraite que de s'exposer à l'indignation de ses compatriotes, en restant dans la Béotie. Je ne

Diod. Sicul. lib. XIX, §. 53, t. II, p. 359.

conçois pas davantage comment les Enchéléens, après avoir chassé les Thébains, ne sont pas restés en Béotie, le plus fertile canton de la Grèce, eux qui habitoient un pays ingrat et dont l'air étoit mal-sain. Ce sont autant d'absurdités qu'on ne peut imputer à Diodore. Cet historien ne parle de Cadmus qu'à l'occasion du rétablissement de la ville de Thèbes par Cassandre; et ce qu'il en dit est si peu de chose, que l'on ignore si l'on doit le blâmer ou le louer. Il avoit sans doute sous les yeux des mémoires qui le justifieroient pleinement. Cependant, comme son récit est diamétralement opposé à ce qu'en ont rapporté les autres auteurs, je soupçonne les copistes, gens très-peu instruits de l'histoire mythologique, d'avoir altéré son texte. Il est certain que les Enchéléens firent une incursion dans la Grèce; mais cette incursion est postérieure à la retraite de Cadmus, comme je le prouverai dans peu.

Lorsque ce prince se vit forcé d'abandonner les fertiles plaines de la Béotie, deux routes se présentoient pour s'enfuir chez les Enchéléens, celle de terre et celle de mer. La première étoit effrayante par sa longueur et par ses difficultés : il falloit traverser des pays immenses, occupés par des nations barbares, et où il n'y avoit aucun chemin de frayé. L'autre route étoit encore plus impraticable à cause de la vaste étendue de mer qu'il falloit parcourir, et qui étoit inconnue à Cadmus. En s'embarquant au port le plus proche de Thèbes, il devoit longer l'Attique pour se rendre au promontoire Sunium, gagner la pointe de l'Argolide, doubler le promontoire Malée, celui de Ténare, faire le tour du Péloponnèse, s'engager entre les îles de Céphallénie et d'Ithaque, doubler le promontoire de Leucate, longer la Chaonie, et enfin pénétrer dans le golfe Adriatique, sans savoir s'il trouveroit un peuple qui voulût lui permettre d'aborder quelque part. A ces difficultés s'en joignoit une autre bien plus grande : c'est que Cadmus manquoit de vaisseaux propres à un voyage de long cours. Les Grecs n'avoient alors que de frêles barques, sur lesquelles il ne pouvoit se hasarder. Les bâtimens qui l'avoient amené en Grèce, n'existoient plus depuis long-temps; ils avoient péri de vétusté, ou par d'autres causes; et la précipitation de sa fuite imprévue ne lui permettoit pas d'en faire construire de

nouveaux. La route de terre étoit donc la seule qui lui convînt.

Lorsqu'il s'enfuit, il n'avoit peut-être jamais entendu parler des Enchéléens; il cherchoit seulement à se soustraire à la fureur de ses ennemis, et n'avoit d'autre but que de s'arrêter chez le premier peuple qui lui offriroit un asile. Mais n'en rencontrant aucun qui fût assez généreux pour le recevoir, il continua sa route jusqu'à ce qu'enfin il fût arrivé chez les Enchéléens, qui lui firent un accueil favorable. La superstition eut beaucoup de part à cet accueil. Ces peuples étoient en guerre avec les Illyriens. Le dieu qu'ils avoient consulté, leur répondit qu'ils seroient victorieux s'ils mettoient Cadmus à leur tête. Ce prince sut peut-être ménager adroitement cette réponse. Quoi qu'il en soit, les Enchéléens le prirent pour leur général; et ayant remporté une victoire complète sur les Illyriens, ils lui déférèrent, par reconnoissance, la royauté. Harmonie l'avoit accompagné dans sa fuite. Il en eut un fils, à qui il donna le nom d'Illyrius. Ce jeune prince régna après lui.

Apollodori Biblioth. l. III, cap. 5, § 4.

Apollod. ibid.

Le scholiaste de Pindare nous apprend que Cadmus se rendit chez les Enchéléens sur un char attelé de serpens, comme nous l'ont transmis, ajoute-t-il, les poëtes et les mythographes. Les poëtes, qui veulent étonner par le merveilleux, se sont crus sans doute autorisés à ajouter cette circonstance, parce que, selon la commune tradition, Cadmus avoit été changé en serpent. Mais je ne sais de quels poëtes et de quels mythologues a voulu parler ce scholiaste. Ceux qui sont parvenus jusqu'à nous ne parlent pas de cette circonstance. J'aime mieux croire que Cadmus se rendit chez les Illyriens, monté sur un char traîné par une paire de bœufs. Quoique la lenteur d'un pareil attelage ne fût pas commode pour se dérober à l'ennemi par une prompte fuite, ce prince dut s'en servir, parce que les chevaux, qui n'étoient pas communs en Grèce dans des temps très-postérieurs, n'étoient peut-être pas alors connus dans ce pays.

Pind. Pythic. od. III, vers. 153, p. 205, col. 11, lin. 12.

Etymologicum magnum, voce Βουθόη. *Steph. Byzant., voce* Βουθόη.

Buthoë fut le premier endroit où s'arrêta Cadmus. Cette ville que Pline nomme *Butua*, existe encore aujourd'hui sous le nom de *Budua*, qui approche beaucoup de son ancien nom. C'est une ville de la Dalmatie, qui appartient à la république de Venise; elle est le siége d'un évêque qui reconnoît pour son métropolitain l'archevêque d'Antibarum, à présent Antivari.

Plin. Hist. natural. l. III, c. 22, p. 179, lin. 6.

Mélétius

Mélétius remarque, dans sa Géographie ancienne et moderne, que c'est une ville maritime, petite, mais forte, située dans la partie méridionale de la Dalmatie, entre les villes d'Ascribium [aujourd'hui Cattaro] et de Cholchinium [aujourd'hui Dulcigno]. Cadmus, s'étant donc arrêté d'abord à Buthoë, y fit un assez long séjour. On prétend que ce prince fut le fondateur de cette ville; cela signifie qu'il construisit en ce lieu quelques cabanes pour se mettre à l'abri des injures de l'air, lui et ceux qui l'avoient accompagné, et que ces cabanes donnèrent dans la suite occasion d'y élever des bâtimens plus solides. On nomma cette ville *Buthoë*, de *βοῦς*, *bœuf*, et θοὸς, *vîte*, *prompt*, à cause de la vîtesse avec laquelle Cadmus étoit passé de la Béotie dans l'Illyrie sur un char traîné par des bœufs. Ptolémée la nomme Βουλούα, *Bulua*, nom que le père Hardouin change en *Butua*, dans une note sur l'endroit de Pline que j'ai cité plus haut. Cette correction, appuyée sur le texte de Pline et sur le nom moderne de cette ville, me paroît plausible. Mais ne pourroit-on pas dire que *Bulua* vient de *βοῦς* et de *λύω*, *solvo*, parce que Cadmus détela en cet endroit ses bœufs, c'est-à-dire, parce qu'il y fit un assez long séjour? Cette ville est située à près de quinze lieues au-dessus de l'embouchure du Drilon ou Drin. Cependant un fragment de Sophocle, oublié par M. Brunck dans son excellente édition de ce poëte, et qui est cité par l'auteur de l'*Etymologicum magnum*, la place à l'embouchure même du Drilon, *Δρίλωνος ἐπὶ προχοῇσι ἐνάσθη*. Peut-être fut-elle transférée plus haut dans la suite des temps, pour des causes que nous ignorons.

Etymologicum magnum, *voce* Βουθόη. *Steph. Byzant.*, *voce* Βουθόη.

Fort loin dans les terres, et près d'un lac d'où sort le Drilon, on voit la ville de Lychnidus, aujourd'hui Acrida. Elle avoit été fondée par Cadmus, ainsi qu'on peut le voir dans l'épitaphe de Jean, préfet d'Illyrie sous l'empereur Anastase, et qui fut consul l'an 500 de notre ère, comme le prouve du Cange. Christodore, auteur de cette épitaphe qu'on lit dans l'Anthologie, est une autorité bien moderne pour un fait aussi ancien; mais il étoit à portée de consulter des ouvrages dont nous ne connoissons pas même actuellement les titres. Ce qui me porte à croire que cette ville a été véritablement fondée par Cadmus, c'est qu'il y avoit encore des Enchéléens près du lac Lychnidien, ou Lychnitis

In famil. Byzantin. p. 86.

Anthologia Græca, *pag.* 191, *ex edit. Hen. Stephani.*

Polybii Historia, lib. V, §. 108.

selon quelques auteurs, dans l'intérieur des terres, fort loin de Buthoë ou Butua, en tirant vers la Macédoine. Polybe (comme on l'a vu ci-dessus) l'atteste à l'occasion de la guerre sociale que Philippe, roi de Macédoine, termina la quatrième année de la CXL.e olympiade, 217 ans avant notre ère. S'il y avoit des Enchéléens en cette contrée, la ville de Lychnidus peut avoir été l'ouvrage de Cadmus, ou du moins il peut l'avoir agrandie, et en être regardé, par cette raison, comme le fondateur. Peut-être même, s'il est permis de hasarder une conjecture, les environs du lac Lychnidien furent-ils le berceau de ce peuple et son chef-lieu. On pêchoit dans ce lac une prodigieuse quantité d'anguilles, dont ces peuples se nourrissoient; et ce fut peut-être à cause de cela que les Grecs, qui appeloient en leur langue ce poisson Ἐγχελεῖς, donnèrent à ce peuple le nom d'*Enchéléens*, parce qu'il faisoit sa principale nourriture des anguilles de ce lieu.

Scylacis Caryandensis Periplus, p. 9.

Scymni Chii Perieges. vers. 436 et seq.

Du temps de Scylax de Caryande, qui vivoit sous Darius, fils d'Hystaspe, comme l'a prouvé M. de Sainte-Croix dans un mémoire lu à l'Académie, les Enchéléens occupoient un petit pays entre Rhizon et Buthoë, villes que Pline nomme, l'une *Rhizinium*, et l'autre, comme je l'ai déjà dit, *Butua*. Scymnus de Chios place des Enchéléens dans le voisinage d'Apollonie. « Au-dessus des » Bryges, dit ce géographe, habitent les peuples nommés Enché- » léens; Cadmus les gouverna autrefois : Apollonie est dans leur » voisinage. » Du lac Lychnidien à Rhizon *ou* Rhizinium, il y a près de cinquante-trois de nos lieues; de ce même lac à Apollonie, il y a près de trente lieues; et de Rhizon *ou* Rhizinium à Apollonie, on compte près de cinquante lieues. Ces peuplades d'Enchéléens, dispersées dans des lieux très-éloignés les uns des autres, prouvent que cette nation n'avoit pas toujours été resserrée dans des bornes étroites. Elle étoit déjà très-puissante lorsque Cadmus vint chercher auprès d'elle un asile; et les victoires qu'elle remporta sous le commandement de ce prince, lui acquirent la prépondérance sur tous les peuples de l'Illyrie, dont elle faisoit partie. Cette nation, persuadée qu'elle seroit invincible tant qu'elle auroit ce prince à sa tête, leva une armée considérable, s'empara d'un grand nombre de villes, poussa ses conquêtes jusque dans la Grèce, et pilla même le temple de Delphes. Cadmus se flatta, sans doute, de rentrer dans ses

anciens états à la faveur de cette expédition ; et peut-être est-ce là le fait dont Diodore de Sicile a voulu parler dans le passage ci-dessus cité : je croirois volontiers que c'est ainsi qu'il faut l'interpréter. Quoi qu'il en soit, le succès de cette expédition ne répondit pas aux espérances que Cadmus en avoit conçues. Le pillage du temple de Delphes avoit attiré sur les Enchéléens la colère de la divinité ; ils furent battus et forcés, après un échec considérable, à s'en retourner dans leur pays.

Cette expédition et les malheurs dont elle fut suivie, avoient été, dit-on, prédits par un oracle de Delphes. Cet oracle, forgé après coup, ainsi que tous les autres, devint très-célèbre en Grèce ; et comme les Enchéléens n'y étoient pas nommés, on en fit de fausses applications. Mardonius, l'un des généraux de Xerxès, croyoit qu'il concernoit les Perses ; du moins le lui fit-on accroire. « Un oracle, dit-il à ses principaux officiers, annonce » que les Perses pilleront, à leur arrivée en Grèce, le temple » de Delphes, et qu'après l'avoir pillé, ils périront tous. Mais » puisque nous avons connoissance de cette prédiction, nous » ne dirigerons pas notre marche vers ce temple, nous n'en- » treprendrons point de le piller, et nous ne périrons pas pour » ce sujet. » Hérodote, qui étoit l'un des hommes les plus instruits de son siècle, dit à cette occasion : « Je sais que cet oracle, que » Mardonius croyoit regarder les Perses, ne les concernoit pas, » mais les Illyriens et l'armée des Enchéléens. »

Herod. l. IX, §. 41.

Idem, ibid. §. 42.

Cet oracle, ainsi que l'interprétation qu'on en donnoit, étoient si connus en Grèce, qu'Euripide en parle dans la tragédie des Bacchantes. Bacchus prédit à Cadmus les malheurs qu'il doit éprouver, pour avoir méconnu sa divinité. Il se trouve en cet endroit une lacune ; et une partie de la prédiction nous manque. Ce qui nous en reste, suffit pour prouver ce que nous avons avancé : « La fille de Mars, dit Bacchus s'adressant à Cadmus, » Harmonie, que tu as épousée, quoique tu ne fusses qu'un » mortel, se dépouillant de la forme humaine, prendra celle » d'un serpent. Monté avec elle sur un char attelé de bœufs, tu » marcheras à la tête des barbares, comme le dit l'oracle de Jupiter. » Avec leur armée innombrable, tu détruiras un grand nombre » de villes. Mais lorsqu'ils auront pillé le temple de Delphes, leur

Euripidis Bacchæ, v. 1329, ex edit. Barnesii ; 1331, ex edit. Musgravii ; 1320, ex edit. Brunckii.

» retour sera funeste. Mars te délivrera, toi et Harmonie, de ces » maux, et te placera dans la terre des bienheureux. Je te prédis » ces choses, moi Bacchus, moi qui ne dois pas ma naissance à » un père mortel, mais qui la tiens de Jupiter. »

Ad Bacchas Euripidis, v. 1335.

Le savant commentateur d'Euripide, le docteur Musgrave dit sur cet endroit : « Appien fait mention de cette expédition » dans son histoire d'Illyrie, mais, autant que je puis me le rap- » peler, d'une manière confuse, et sans en marquer l'époque. »

Appian. de rebus Illyricis, §. 4, tom. I, pag. 833, ex edit. Schweighauseri.

Ce savant se trompe : l'expédition dont parle Appien, ne regarde pas les Enchéléens, mais les Autariens, autre nation Illyrienne, « qui, s'étant associés avec la partie des Celtes qu'on » appeloit Cimbres, marchèrent contre Delphes. La plupart d'entre » eux périrent sur-le-champ, avant même le commencement de » l'entreprise, par le tonnerre, la pluie et les tempêtes. A leur » retour, les autres trouvèrent les eaux infectées par une multitude » immense de grenouilles qui s'y étoient corrompues ; enfin des » vapeurs pernicieuses s'étant élevées de la terre, ils furent atta- » qués de la peste, et les Autariens en furent les principales » victimes. Personne ne voulant les recevoir chez soi, par la » crainte de cette maladie qu'ils portoient avec eux, après vingt- » trois jours de marche ils se fixèrent chez les Bastarnes, dans » un canton désert et marécageux. Le dieu fit aussi sentir sa » colère aux Celtes. Leur contrée éprouva des tremblemens de » terre, leurs villes furent renversées ; et comme ce fléau ne » prenoit point de fin, ils quittèrent leur patrie, fondirent sur » les Illyriens, qui étoient coupables du même crime qu'eux, » et les trouvant affoiblis par la peste, ils ravagèrent leur pays : » mais la peste s'étant communiquée parmi eux, ils retournèrent » précipitamment en arrière, ravageant tout sur leur route, jus- » qu'aux monts Pyrénées. S'étant ensuite portés à l'est, les » Romains, qui se souvenoient des guerres qu'ils avoient eues » avec les Celtes, craignant que ceux-ci ne franchissent les » Alpes et ne fondissent sur l'Italie, vinrent au-devant d'eux, » commandés par les consuls, et furent totalement défaits. Cette » perte des Romains répandit la consternation, et l'Italie entière » trembla au seul nom des Celtes. Mais enfin, ayant mis à la » tête de leur armée Caius Marius, qui s'étoit distingué contre

» les Numides et les Mauritaniens, ils battirent les *Cimbres* (c'est-» à-dire, ces *Celtes* que l'auteur a dit être nommés *Cimbres*), et » en firent un grand carnage, comme je l'ai raconté dans l'histoire » Celtique. Les Celtes, voyant que personne ne vouloit les rece-» voir, et que les pertes qu'ils avoient essuyées, les avoient telle-» ment affoiblis qu'ils étoient chassés de tous les pays où ils se » portoient, s'en retournèrent dans leur patrie, après avoir fait » beaucoup de mal, et en avoir éprouvé beaucoup aussi. »

J'ai rapporté en entier ce passage, qui regarde l'expédition de Brennus en Grèce. Il est bien étonnant que M. Musgrave ait confondu cette expédition, qui est de la seconde année de la CXXV.^e olympiade, 279 ans avant notre ère, avec celle des Enchéléens, qui la précède de 1250 ans; ce qui fait un anachronisme de douze siècles et demi. Ce seroit ici l'occasion de relever un anachronisme d'Appien lui-même; mais cela m'écarteroit trop de mon sujet.

Pausan. Phoc. sive lib. X, c. 23, p. 853.

Pausanias n'a point parlé de l'expédition des Enchéléens. J'en suis d'autant moins surpris, qu'il ne s'étoit pas proposé pour but de raconter toutes les violations que l'on avoit faites au temple de Delphes. Mais M. de Valois, qui avoit formé le projet de rapporter les différens pillages de ce temple, me paroît d'autant plus inexcusable d'avoir passé sous silence cette expédition, qu'étant liée avec l'histoire du fondateur de Thèbes, elle devenoit très-intéressante. On pourroit encore reprocher, ce me semble, avec raison, à ce savant, de n'avoir pas mis assez de critique dans son mémoire. Par exemple, il raconte, d'après Pausanias, que Pyrrhus, fils d'Achille, entreprit de piller ce temple. S'il s'étoit rappelé l'Andromaque d'Euripide, il auroit justifié ce prince contre les fausses imputations de cet écrivain.

Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, tome III, Hist. page 73.

Euripidis Andromach. vers. 996 — 999, 1091 et seq. ex ed. Barnesii.

J'ai prouvé dans cette section que Cadmus s'étoit retiré chez les Enchéléens; j'ai éclairci les difficultés que l'on pouvoit faire au sujet de ce peuple, et fait voir comment ce prince parvint à être leur roi; enfin j'ai raconté les principales actions qu'il fit après son élection. Il me reste à parler de sa mort et de sa métamorphose en serpent, et à examiner ce qui avoit donné lieu à cette fable.

SECTION III.

Ce qui a donné occasion à la fable de la métamorphose de Cadmus en serpent.

LA haine s'affoiblit avec le temps : on plaint un prince malheureux dont on n'a plus rien à redouter ; l'amour se ranime, et quelquefois on rappelle celui-là même qu'on avoit chassé. Les partisans de Cadmus ne manquèrent pas, sans doute, de faire valoir ses talens, sa capacité, et d'exalter ses vertus; peut-être touchoit-il au moment de rentrer dans sa patrie, lorsqu'un fâcheux événement l'en éloigna plus que jamais. Pour lui, en comparant ses anciens sujets avec les nouveaux, les fertiles campagnes de l'Aonie avec les montagnes et les plaines stériles de l'Illyrie, le climat doux et tempéré de celle-là avec l'âpre climat de celle-ci, il ne pouvoit s'empêcher de regretter les états qu'il avoit été forcé d'abandonner, et de désirer ardemment de les reconquérir. L'expédition contre le temple de Delphes lui parut très-propre pour ce dessein; et peut-être la conseilla-t-il dans l'espérance de rentrer à main armée dans son royaume, et de forcer les mécontens à le recevoir. Cette expédition n'eut pas, comme nous l'avons vu, le succès dont il s'étoit flatté. Elle fit même un effet contraire. On la regarda comme un sacrilége abominable, et Cadmus devint en conséquence plus odieux qu'il ne l'avoit jamais été. On le dépeignit avec les plus noires couleurs ; on le représenta comme un homme qui s'étoit dépouillé de tous les sentimens d'humanité, et qui avoit pris les vices des barbares chez qui il avoit trouvé un asile. Le serpent étoit le symbole des ingrats ; on l'assimila à ce reptile : bientôt on ajouta qu'il avoit été métamorphosé en cet odieux animal ; et le nom du peuple chez qui il s'étoit retiré, contribua beaucoup à accréditer cette opinion. Le nom des Enchéléens (nous l'avons déjà dit), en grec Ἐγχελεῖς, signifie aussi, en cette langue, des anguilles. On sait que l'anguille est un reptile ; on confondit ce reptile avec un serpent, et il passa pour constant que Cadmus et Harmonie avoient été changés en serpens.

Telle étoit mon opinion long-temps avant d'avoir lu les

commentaires d'Eustathe sur Denys le Périégète. J'ai été agréablement surpris, en les lisant, de me trouver d'accord avec ce savant archevêque. Voici de quelle manière il s'exprime: « Cette » fable nous fait voir que Cadmus et Harmonie étant venus de » la Grèce en ces lieux [l'Illyrie], ils abandonnèrent les usages » des Grecs, et qu'ils dégénérèrent des mœurs douces et conve- » nables à ce peuple, pour en adopter de perverses, telles que » sont celles des serpens et des barbares. Etre changé en serpent, » c'est, pour ainsi dire, prendre un genre de vie cruel et bar- » bare, qui nous rapproche des bêtes féroces. Cela est tellement » certain, que les fables nous apprennent que Cécrops éprouva » le contraire de ce qui arriva à Cadmus, étant devenu homme » après avoir été serpent, lorsqu'étant passé dans la Grèce, il se » dépouilla des usages barbares des Égyptiens pour se revêtir » des mœurs douces et honnêtes des Grecs. »

Commentar. Eustathii ad Dionys. Perieg. vers. 391, p. 72, col. 1, lin. 7.

Cadmus retourna dans le pays des Enchéléens avec le petit nombre de ceux qui avoient échappé à la vengeance du dieu. On ignore combien de temps il survécut à sa malheureuse expédition, et ce qu'il fit depuis son retour jusqu'à sa mort. Malgré ce revers, ses nouveaux sujets ne lui restèrent pas moins attachés que dans le temps de sa prospérité. On peut le présumer sur ce que Laodamas, fils d'Étéocle, l'un de ses descendans, ayant été chassé de Thèbes par les Argiens, se retira avec ses partisans chez les Enchéléens. Si la mémoire de Cadmus n'eût pas encore été en vénération chez ces peuples, Laodamas n'eût pas cherché un asile dans leur pays. On sait que les Argiens, qui avoient pris le parti de Polynice, furent battus devant Thèbes, et que Polynice et Étéocle s'étant tués l'un l'autre, Laodamas, fils d'Étéocle, monta sur le trône. Mais comme il étoit trop jeune pour gouverner par lui-même, Créon, fils de Ménœcée, fut régent pendant sa minorité. Lorsque Laodamas prit en main les rênes du Gouvernement, les Argiens revinrent en force pour attaquer la ville de Thèbes. Les deux armées, celle des Thébains et celle des Argiens, se rencontrèrent près de Glisante. L'action fut très-vive. Ægialée, fils d'Adraste, fut tué par Laodamas. Celui-ci n'en fut pas moins battu par les Argiens; et la nuit suivante il partit pour se retirer chez les Illyriens avec ceux des Thébains qui voulurent bien le suivre.

Herod. l. V, §. 61.

Pausan. Bœot. sive l. IX, c. 5, pag. 722.

Les Argiens, après cette victoire, prirent sans peine la ville de Thèbes, et la remirent à Thersandre, fils de Polynice. Cette retraite de Laodamas suppose aussi qu'il y avoit toujours eu une liaison et même une correspondance entre les Cadméens établis chez les Enchéléens, et ceux qui étoient restés en Béotie.

Ce fut par le moyen de cette correspondance qu'on apprit la nouvelle de la mort de Cadmus. Elle mit fin à la haine de ses ennemis, et réveilla l'amour de ses partisans. On publia qu'il n'étoit pas mort; qu'il avoit été mis au rang des dieux[a], et que Jupiter l'avoit transporté avec Harmonie dans les Champs-Élysées[b], afin qu'ils y goûtassent un bonheur pur et inaltérable. Les poëtes et les mythologues, faisant sans doute allusion à leur métamorphose, publièrent que Cadmus s'étoit rendu dans les Champs-Élysées sur un char traîné par des serpens.[c]

[a] *Scholiastes Pind. ad Pyth. III, vers. 153, p. 205, col. 2, lin. 10 et seq.*

[b] *Apollodori Biblioth. l. III, cap. 5, §. 4, pag. 164.*

[c] *Idem Schol. Pindari, ibid. lin. 12.*

Il y a grande apparence qu'à Thèbes on rendit à Cadmus des honneurs presque divins, comme c'étoit l'usage à l'égard des fondateurs. Mais comme je ne trouve là-dessus rien de positif chez les anciens, je n'ose l'assurer. Cela est cependant d'autant plus vraisemblable, que Cadmus jouissoit de ces honneurs à Sparte, quoique cette ville n'eût pas les mêmes raisons d'honorer sa mémoire. On y voyoit près du *lesché*, nommé *le Pœcile*, une chapelle dédiée à Cadmus, fils d'Agénor. Les *lesché* étoient des bâtimens où l'on s'assembloit pour goûter le plaisir de la conversation, comme l'indique la signification de ce terme. En temps de paix, les Lacédémoniens passoient la plus grande partie de la journée dans les gymnases et dans les *lesché*. On s'y entretenoit, non des moyens de trafiquer et de s'enrichir, mais de choses honnêtes; on donnoit des louanges à la vertu, et l'on blâmoit les vices. On assaisonnoit ces conversations du sel de la plaisanterie, qui corrigeoit et instruisoit en divertissant. Ces *lesché* servoient aussi à Lacédémone à la visite des enfans nouveau-nés. Les anciens de chaque tribu s'y rendoient pour examiner si l'enfant étoit fort, vigoureux et bien conformé. S'il l'étoit, on le nourrissoit; s'il ne l'étoit pas, on le jetoit dans une fondrière près du mont Taygète. Les Athéniens, qui étoient de grands parleurs, avoient un grand nombre de *lesché*. Il y en avoit trois cent soixante à Athènes, si nous en croyons Proclus de Lycie dans

Pausan. Laconic. sive lib. III, cap. 15, pag. 245.

Plutarch. in Lycurgo, pag. 54, F; 55, A.

Idem, ibid. pag. 49, E.

Hesiodi Op. cum scholiis, Venet. 1537; folio 67.

dans son commentaire sur les Travaux et les jours d'Hésiode. Les Lacédémoniens, qui parloient peu, n'en avoient que deux; celui des Crotanes et le Pœcile. C'étoit près de ce dernier, qu'on avoit élevé, comme je l'ai observé, une chapelle à Cadmus. *Pausan. Laconic. sive lib. III, cap. 14, p. 240; cap. 15, p. 245.*

Quoique ce prince eût été, disoit-on, transporté avec Harmonie dans les Champs-Élysées, et qu'on lui rendît des honneurs presque divins, on n'en montroit pas moins son tombeau en Illyrie, près de la ville de Pola. Callimaque le dit positivement dans des vers que nous avons rapportés plus haut. Strabon, Apollonius de Rhodes et Denys le Périégète, dont j'ai cité aussi les passages, s'accordent parfaitement avec ce poëte. Tzetzès raconte, dans ses Chiliades, que « les monumens de Cadmus et d'Harmonie sont chez les » Illyriens; et que lorsque ces peuples sont menacés de quelque » grand malheur, ces tombeaux roulent et font un grand bruit » en se froissant mutuellement, comme s'ils s'affligeoient de leur » infortune. Denys, ajoute Tzetzès, écrit cette histoire. » Fabricius s'est imaginé, je ne sais sur quel fondement, que Tzetzès vouloit parler ici de Denys d'Halicarnasse. Cet écrivain ne fait mention de Cadmus en aucun endroit de ses ouvrages, et l'on ne voit pas comment il auroit pu avoir occasion d'en dire quelque chose. M. Heyne a été plus prudent que Fabricius. Voici de quelle manière il s'exprime dans ses notes sur Apollodore: *Fuere et de ejus sepulchro fabulæ; verbi causâ, è Dionysio apud Tzetzem, chiliad. IV, v. 395 et seq.* Ce savant a très-bien vu qu'on ne pouvoit attribuer cette fable à Denys d'Halicarnasse; mais ne sachant à quel Denys la donner, il s'est contenté de rappeler ce nom vaguement, et sans y ajouter d'épithète qui le caractérisât. Le Denys dont parle Tzetzès, est Denys le Périégète. Voici ses paroles: « Dans ce pays sont deux roches fortement enracinées » dans la terre; lorsque quelque malheur menace les habitans » de cette contrée, elles s'agitent et se heurtent mutuellement. » La seule différence qui se remarque dans ces deux récits, c'est que Denys parle de deux rochers qui se heurtent, tandis que Tzetzès avance que ce sont les tombeaux de Cadmus et d'Harmonie. Ces tombeaux de pierre ressembloient par leur masse énorme à des rochers; et c'est par cette raison que Denys le Périégète se contente de les désigner sous ce nom.

Seconde partie de ce mémoire, section II.

Ibid.

Tzetzes, chiliade IV, hist. 139.

Bibliot. Græc. t. X, p. 260.

Heynius in notis ad Apollodori Biblioth. pag. 580, sub finem.

Dionys. Perieg. v. 394 et seq.

J'ai rassemblé, autant qu'il m'a été possible, le peu de matériaux qu'on trouve épars de côté et d'autre, concernant l'histoire de Cadmus ; et je crois qu'après les avoir dégagés de ce qu'il y avoit de fabuleux, je les ai expliqués d'une manière plausible et raisonnable, particulièrement les fables du serpent tué, des dents de ce serpent qui donnèrent naissance à des hommes, et de la métamorphose de Cadmus et d'Harmonie en serpens. Un autre écrivain, aussi peu content de mes explications que je l'ai été de celles de mes devanciers, en proposera peut-être quelques autres plus naturelles et plus savantes. Je le souhaite pour l'avancement des lettres.



DE L'ORDRE ÉQUESTRE CHEZ LES GRECS.

Par PIERRE-HENRI LARCHER.

LES auteurs qui ont écrit sur le gouvernement des anciens États de la Grèce, ne sont pas venus jusqu'à nous, à l'exception d'Héraclide de Pont et de Xénophon. Le premier contient à peine quatre pages in-12 sur les gouvernemens d'Athènes et de Lacédémone, dont il n'a pas même effleuré les principaux points. Xénophon est plus étendu, sans être plus instructif. Il paroît, par son début, qu'il étoit partisan de l'aristocratie; et dans son traité, il semble n'avoir eu d'autre objet que de prouver que la forme de gouvernement adoptée par les Athéniens étoit vicieuse, mais cependant très-conforme au but qu'ils s'étoient proposé, de rendre le peuple absolu.

Si ces deux auteurs ne m'ont fourni aucune lumière sur le sujet de ce mémoire, j'ai trouvé quelques secours dans d'autres traités de Xénophon, dans les orateurs, dans les scholiastes, &c.; mais ces secours sont modiques, et donnent bien peu d'éclaircissemens sur cette portion des gouvernemens d'Athènes et de Lacédémone. Cependant, tout modiques qu'ils sont, quelques-uns sont précieux en eux-mêmes, et sur-tout par les inductions qu'on peut en tirer. J'ose dire qu'ils peuvent aussi répandre du jour sur le gouvernement de Rome, qui avoit tout emprunté des Grecs, soit dans son origine, soit dans la suite, lorsqu'elle eut contracté une plus grande intimité avec ce peuple.

De l'ordre équestre chez les Athéniens.

ROMULUS institua à Rome la cavalerie, et la partagea en trois centuries de cent hommes chacune, comme le fait voir leur nom. Les princes suivans, jusqu'à Servius, augmentèrent le nombre de la cavalerie, sans changer celui des centuries. Mais de ces trois

centuries Servius en fit six, auxquelles il en ajouta douze autres. Cette cavalerie commença, sous les Gracques, à faire un ordre particulier dans l'État ; et cet ordre prit de la consistance sous le consulat de Cicéron. Tels sont, chez les Romains, les commencemens de l'ordre équestre ; il doit son origine à la cavalerie, mais il lui est postérieur de plusieurs siècles.

Il n'en fut pas de même à Athènes. Le territoire de cette ville, sec et peu propre à nourrir des chevaux, l'empêcha, dans les premiers temps, d'avoir de la cavalerie dans les foibles expéditions qu'elle entreprit. On n'en trouve aucune trace dans l'histoire avant le temps de Solon. Ce fut ce législateur qui institua l'ordre équestre. Les Athéniens, peuple léger et inconstant, excepté dans son aversion pour le despotisme, changèrent plusieurs fois la forme de leur gouvernement. Quoique l'autorité royale fût chez eux tempérée par celle du sénat, et même par celle du peuple, elle approchoit encore trop, à leur gré, du gouvernement absolu. Ils l'abolirent donc, et lui substituèrent l'archontat. Les archontes perpétuels rendoient compte de leur gestion ; cependant cette magistrature parut encore à ce peuple jaloux de sa liberté, approcher un peu trop de la royauté. S'il ne supprima point l'archontat, il le rendit du moins décennal, et, soixante-dix ans après, annuel. Les archontes annuels commencèrent sur la fin de la première année de la vingt-quatrième olympiade, comme on peut l'inférer des marbres d'Oxford, c'est-à-dire, la soixante-dixième année de la fondation de Rome, la trente-deuxième du règne de Numa, et l'an 684 avant notre ère.

Ces changemens dans le gouvernement n'assurèrent pas la tranquillité publique. L'État commençoit à peine à respirer après la conspiration de Cylon qui aspiroit au trône, que les divisions recommencèrent et prirent une nouvelle force. Les différens partis subsistoient toujours, et s'animoient de plus en plus. Il y en avoit deux principaux, les Diacriens, qu'Hérodote nomme *Hyperacriens*, et les Pédiens. Les premiers, qui étoient les montagnards, étoient grands partisans de la démocratie, et les autres de l'oligarchie. Plutarque joint à ces deux factions celle des Paraliens, ou habitans des côtes maritimes, qui tenoit le milieu entre elles, et empêchoit l'une ou l'autre d'avoir la prépondérance. Pisistrate

Herodot. lib. 1, §. 59. Plutarch. in Solone, p. 85, A.

se prévalut de ces divisions pour se frayer le chemin au trône. Mais ce point n'est pas de mon sujet.

Les deux partis dont nous avons parlé, n'étoient pas d'accord sur les principes du gouvernement. Ils connoissoient par expérience le pouvoir absolu, et le détestoient également : mais les partisans de l'aristocratie avoient encore plus d'aversion pour la démocratie que pour l'autorité royale. « Un roi, disoient-ils, se propose du » moins un but, et le suit avec connoissance de cause. Le peuple, » au contraire, n'a ni intelligence ni raison. Eh! comment en » auroit-il, lui qui n'a jamais reçu aucune instruction, et qui ne » connoît ni le beau et l'honnête, ni le décent? Il se jette dans une » affaire tête baissée et sans jugement; semblable à un torrent qui » entraîne tout ce qu'il rencontre sur son passage. Quant à nous, » qui sommes élevés dans la vertu, instruits dans la science du » gouvernement, et dont l'intérêt est essentiellement lié au bonheur » de l'État, par la fortune dont nous jouissons, nous avons le » droit exclusif de gouverner la nation. » *Herod. l. III, §. 81.*

Le peuple regardoit l'aristocratie sous un point de vue bien différent. Ceux de ce parti étoient à ses yeux autant de rois, ou plutôt de tyrans. Ils ne s'élevoient, disoit-il, aux premières places de l'État qu'à force d'intrigues, souvent à force de crimes, et s'y maintenoient par les voies les plus odieuses. Jaloux de leur autorité, ils écrasoient tous ceux qu'ils soupçonnoient pouvoir y donner quelque atteinte. Comme ils étoient ennemis jurés de quiconque avoit quelque talent, l'homme de mérite n'osoit se montrer, et se croyoit heureux de vivre dans l'oubli : les proscriptions auroient suivi de près ceux qui auroient tâché de paroître au grand jour.

Les plaintes du peuple n'étoient pas chimériques. Les gens riches avoient tellement abusé de l'autorité de leurs places et de l'influence que leur donnoient leurs richesses, qu'ils le tenoient dans l'oppression la plus grande, et le gouvernoient avec un sceptre de fer. Les choses en étoient venues au point que le peuple payoit aux riches le sixième du rapport des terres; que, forcé d'emprunter, il voyoit en peu de temps les intérêts absorber le principal; que, faute de pouvoir acquitter ses dettes, il devenoit l'esclave de son créancier, vendoit ses propres enfans pour se racheter, ou étoit vendu lui-même pour servir dans une terre *Plutarch. in Solone, p. 85, B.*

étrangère. Plusieurs fuyoient une ingrate patrie qui méconnoissoit ses enfans et leur refusoit les secours et la protection qu'ils réclamoient en vain. Mais le plus grand nombre sentant leurs forces, s'exhortoient mutuellement à s'opposer à la tyrannie des riches, et vouloient se donner un chef qui changeât la forme du gouvernement, qui remît en liberté ceux qui étoient détenus pour dettes, et qui procédât au partage des terres.

Au milieu de cet orage qui menaçoit l'État d'une subversion totale, parut Solon. Tel qu'un astre favorable, il apaisa les flots irrités, et rendit le calme à sa patrie. Les différens partis lui confièrent leurs plus chers intérêts. Agréable aux riches, parce qu'il l'étoit lui-même, il le fut encore aux pauvres, parce que sa probité leur étoit connue. Il fut élevé d'une voix unanime à la dignité d'archonte, avec plein pouvoir d'abroger les lois anciennes, et d'en établir de nouvelles.

L'examen de la législation qu'il introduisit, pourroit devenir un objet intéressant pour la politique; mais il m'écarteroit de mon plan. Je me bornerai, par cette raison, à la partie de cette législation qui concerne ce mémoire.

Plutarch. in Solone, p. 87, B et C. Quoique Solon jouît à Athènes d'une très-grande considération, il n'y avoit pas cependant le même crédit et la même autorité qu'avoit eus Lycurgue à Lacédémone. Aussi ne donna-t-il pas aux Athéniens les meilleures lois possibles, comme il le disoit lui-même, mais les meilleures qu'ils fussent en état de recevoir. Cependant il ne manquoit pas de fermeté dans les occasions où il falloit en montrer. En effet, il ne se prêta ni aux désirs des grands, ni aux caprices du peuple, et ne suivit pas dans sa réforme les vues de ceux qui l'avoient élu. Comme il vouloit que toutes les magistratures restassent entre les mains des riches, ainsi qu'elles y avoient été auparavant, et que le peuple eût part au reste du gouvernement dont il avoit été exclu, il fit une estimation générale des biens des citoyens. Il mit au premier rang ceux qui recueilloient de leurs terres cinq cents mesures tant de choses sèches que de choses liquides, et les appela *Pentacosiomédimnes*. La seconde classe fut formée de ceux qui pouvoient nourrir un cheval, ou qui jouissoient de trois cents mesures de revenu. Suidas, qui au mot Ἱππεῖς, entre dans les mêmes détails,

Idem, ibid. pag. 86, C.

Idem, ibid. pag. 86, B.

Idem, ibid. pag. 87, F; pag. 88, A.

que je tire ici de Plutarque, prétend qu'ils avoient quatre cents médimnes : mais c'est une faute des copistes. Le nombre étoit sans doute exprimé par un *tau*, *μέχει δὲ τῶν τ' ἐγεώργουν μέτρων* : les copistes, ignorant que le *τ'* signifioit *τριακόσιοι* [trois cents] ont mis en toutes lettres *τετρακόσιων* en la place de *τριακόσιων*. On appela *Chevaliers* ceux de ce rang. Ceux du troisième retiroient de leurs terres deux cents mesures, et furent nommés *Zeugites*. On donna à tout le reste le nom de *Thetes*, c'est-à-dire, de *manœuvres*. Solon ne les admit point aux magistratures; mais en leur permettant de se trouver aux assemblées du peuple et de juger, il leur donna une part quelconque dans le gouvernement. Ce privilége qui, dans les commencemens parut peu de chose, devint dans la suite très-considérable ; car la plupart des affaires controversées revenoient aux juges, et Solon permit d'appeler au peuple de toutes les affaires dont il avoit donné la connoissance aux magistrats.

Plut. in Sol. loco superius laudato.

C'est ainsi que s'exprime Plutarque; et plusieurs autres auteurs sont d'accord avec lui. Pollux remarque dans son *Onomasticum*, que les Athéniens étoient partagés en quatre classes, les pentacosiomédimnes, les chevaliers, les zeugites et les thetes. Les premiers, dit-il, étoient appelés *pentacosiomédimnes*, parce qu'ils retiroient de leurs terres cinq cents mesures tant de choses sèches que de choses liquides : ils étoient imposés à un talent, c'est-à-dire, à 5,400 livres de notre monnoie. Les seconds composoient l'ordre équestre, et paroissent avoir été ainsi nommés, parce qu'ils pouvoient nourrir des chevaux : ils retiroient de leurs terres trois cents mesures, et payoient au trésor public l'hippade, qui consistoit en trente mines, ou 2,700 livres de notre monnoie. Les zeugites étoient le troisième ordre : ils tiroient leur nom des deux cents mesures de revenu qu'ils avoient, et sur lesquelles ils payoient dix mines de contribution, ou 900 livres de notre monnoie. Les thetes ou mercenaires n'étoient pas admis dans les places de la magistrature, et n'étoient soumis à aucun impôt.

Julii Pollucis Onomastic. lib. VIII, cap. 10, segmen. 130, pag. 953 et 954.

Je m'arrête un instant sur ce passage de Julius Pollux, pour relever une erreur de Leclerc, qui, dans sa traduction de l'Histoire de la philosophie de Stanley, dit en note, *page 36*, que les zeugites étoient ainsi nommés, parce qu'ils étoient deux ensemble pour payer les dix mines d'imposition ; et il s'appuie de cet

endroit de Plutarque, dont j'ai fait usage plus haut, οἷς μέτρον ἦν συναμφοτέρων, qu'il n'a pas plus entendu que celui de Pollux, puisque συναμφοτέρων se rapporte aux choses tant sèches que liquides dont cet écrivain venoit de parler, ἐν ξηροῖς ὁμοῦ καὶ ὑγροῖς μέτρα. Les zeugites étoient ainsi nommés, parce qu'ils pouvoient nourrir une couple de bœufs ou de mulets : οἱ ζευγοτροφοῦντες ζευγίσιον ἐτέλουν, dit le même Pollux, car ζεῦγος signifie proprement *une couple de bœufs ou de mulets*, comme le dit l'auteur de l'*Etymologicum magnum*, au mot Ζεῦγος.

Pollucis Onomastic. l. VIII, cap. 10, segm. 132, p. 957.

Les chevaliers occupoient le second rang dans l'État, comme on vient de le voir. Cependant Aristote place les zeugites avant eux. Mais il faut plutôt imputer cette faute à des copistes ignorans, qu'à un savant qui avoit une connoissance profonde des gouvernemens des différens peuples de la Grèce. Quoi qu'il en soit, si Aristote n'assigne point à ces ordres le rang qui leur convient, le scholiaste d'Aristophane en diminue le nombre, en omettant les zeugites. L'auteur de l'*Etymologicum magnum*, qui, au mot Θητεία, étoit de l'avis de Plutarque et de Pollux, ne distingue, au mot Ζευγίσιον, que trois ordres parmi les Athéniens, de même que le scholiaste d'Aristophane : Τρεῖς δὲ τάξεις Ἀθήνησιν ἦσαν. Πεντακοσιομέδιμνοι, οἱ πλουσιώτατοι· ἱππεῖς, οἱ ἱππάδα τελοῦντες, καὶ τὸ θητικόν. Ce passage est manifestement altéré, puisque l'on a omis l'ordre même à propos duquel l'auteur fait cette observation. La correction est très-facile. Il faut lire τέσσαρες au lieu de τρεῖς, et mettre, après οἱ ἱππάδα τελοῦντες, ces mots passés par les copistes, ζευγῖται, οἱ ζευγίσιον τελοῦντες. La même omission se trouve dans Suidas, au mot Ἱππεῖς, et doit se réparer à-peu-près de même.

Aristot. Polit. lib. II, c. 12, pag. 336, E.

Scholiastes Aristophan. ad Equit., vers. 624.

J'aurois pu rapporter plusieurs autres passages ; mais je me contente de ceux-ci, qui parlent clairement de l'institution de l'ordre équestre par Solon. Il ne s'en trouve nulle part aucune trace avant cette époque.

Comme les rangs se régloient sur les biens, il n'est pas étonnant que l'on voie un citoyen passer d'un ordre dans un autre. Cléon, ce démagogue turbulent, qui d'un état abject s'étoit élevé aux postes les plus importans de la République en flattant bassement le peuple, étoit devenu chevalier. Les chevaliers lui vouloient beaucoup

Aristophan. Equit. v. 44, 137 ; et ibi Scholiast.

beaucoup de mal, non pas, comme le dit le P. Brumoi, à cause de la bassesse de sa naissance, mais parce qu'il les avoit maltraités tandis qu'il étoit de leur ordre. Ce Cléon avoit été corroyeur, et par conséquent du nombre des thetes ou mercenaires, comme on le voit dans Aristophane, qui l'appelle Βυρσοδέψης. Cependant on pourroit m'objecter, avec le scholiaste de cet auteur, qu'il fut ainsi surnommé, parce qu'il avoit des esclaves qui exerçoient ce métier, de même que Démosthène en avoit qui étoient fourbisseurs. Mais s'il reste quelque doute au sujet de Cléon, il ne peut y en avoir sur Anthémion, fils de Diphilus, qui se glorifie, dans une inscription, d'être passé de l'état de mercenaire dans l'ordre équestre. On voyoit dans la citadelle sa statue, et tout auprès celle de son cheval, avec cette inscription en deux vers élégiaques : « Anthémion, fils de Diphilus, a » consacré ce cheval aux dieux, pour avoir passé du rang des » thetes [mercenaires] dans l'ordre équestre. »

Théâtre des Grecs, tom. V, pag. 431.

Scholiastes Aristophanis, loco superiùs laudato.

Pollucis Onomastic. l. VIII, cap. 10, segm. 131, p. 954.

Aristote observe, il est vrai, que les magistratures se donnoient aux gens riches et qui avoient de la naissance. Cela ne contredit point ce que l'on vient d'avancer : il résulte seulement du passage d'Aristote, que les personnes distinguées par leur naissance, l'étoient communément aussi par leurs richesses ; et cela devoit être dans un pays et dans un siècle où le commerce n'étoit pas encore fort étendu. Mais il ne s'ensuit pas que ceux qui avoient acquis du bien ne passassent point dans le rang auquel les lois leur donnoient droit.

Arist. Politic. lib. II, c. 12, pag. 336.

Quoique la dignité de chevalier fût attachée au bien, on n'y étoit pas élevé tout de suite, quand on avoit la fortune requise ; il falloit auparavant avoir servi dans l'infanterie pesamment armée, et avoir subi un examen rigoureux de sa vie et de ses mœurs, ainsi que de sa fortune. Ceux qui servoient dans cet ordre sans avoir subi cet examen, étoient déclarés infames. L'orateur Lysias nous l'apprend dans l'action qu'il intenta à Alcibiade pour avoir quitté le service de l'infanterie. Enrôlé dans l'infanterie, Alcibiade avoit préféré le service de la cavalerie : c'étoit violer manifestement la loi, qui, outre cela, interdisoit ce service avant d'avoir subi l'examen, et prononçoit la peine d'infamie contre ceux qui y contreviendroient ; *ἐάν τις ἀδοκίμαστος ἱππεύῃ, ἄτιμον εἶναι*. L'orateur Lycurgue parloit aussi, dans sa harangue

Lysias ἐν τῷ κατ' Ἀλκιβιάδου λειποταξίου, p. 276.

concernant l'administration de la république, de l'examen qu'on faisoit subir à ceux qui se présentoient pour être admis dans cet ordre. C'est ce que nous apprend Harpocration dans son Lexique des dix orateurs, au mot Δοκιμασθείς.

Quoique cet ordre jouît de très-grandes prérogatives, cependant, comme il exigeoit des dépenses considérables, plusieurs de ceux qui avoient toutes les qualités requises pour y être admis, cherchoient à s'en dispenser. Le général de la cavalerie[a] tâchoit d'abord, par ses discours, de les engager à se mettre sur les rangs, en leur représentant[b] l'éclat et la splendeur de cet ordre. Mais s'ils persistoient à se refuser à son invitation, il les dénonçoit à la justice. L'autorité du général se bornoit à ces deux points, et ne s'étendoit pas à admettre dans cet ordre un citoyen quelconque de son autorité privée. S'il en eût eu le pouvoir, la loi qui ordonnoit l'examen auroit été illusoire. On peut inférer d'un passage de Lysias qu'il n'en avoit pas le droit. Mais un peu plus bas, on en lit un plus formel et plus précis. « Il est prouvé, dit » cet orateur, qu'Alcibiade, qui avoit été enrôlé dans l'infanterie » pesamment armée, a abandonné son corps et a servi malgré les » lois dans la cavalerie, sans avoir subi d'examen. Un simple » particulier s'est arrogé une autorité que les lois ont refusée au » général de l'armée, à celui de la cavalerie, ou à tout autre. »

[a] *Xenophon in Hipparchic. cap. 1, §. 10, pag. 58.*
[b] *Idem, ibid. §. 11, p. 58.*

Lysias loco laudato, pag. 297.

Idem, ibid. pag. 299.

Si les lois avoient refusé ce droit aux chefs militaires, elles en avoient revêtu les archontes. Eux seuls avoient le privilége exclusif d'examiner ceux qui se présentoient pour être admis dans l'ordre équestre. Samuel Petit croyoit que ce droit appartenoit au général, mais que ses occupations ne lui permettant pas de faire cet examen lui-même, la République lui avoit donné pour adjoints les phylarques et le sénat des cinq-cents. Il se fondoit sur un passage de Xénophon, où il n'est pas question d'examiner si les mœurs et la fortune du candidat sont telles que le prescrivent les lois, mais si les cavaliers se tiennent bien à cheval, s'ils sont habiles dans les évolutions militaires, si leurs chevaux n'ont pas de défaut essentiel, s'ils sont bien dressés, &c.; toutes choses qui sont du ressort des phylarques *(a)* ou chefs de brigade, et

Sam. Petiti Commentar. in leges Atticas, lib. VIII, t. I, p. 658.

Xenophont. Hipparch. c. 1, §. 8, p. 57.

(a) Il y avoit autant de brigades que de tribus. Les phylarques les commandoient, comme l'indique ce mot.

non de celui du sénat des cinq-cents. Aussi je pense que, dans le passage de Xénophon, ἡ βουλὴ ne signifie que le conseil du général. Il pourroit n'en être pas de même à l'égard des chevaux usés de fatigue ou trop vieux. Le sénat des cinq-cents en connoissoit, et l'on marquoit par son ordre ceux qu'il déclaroit incapables de pouvoir servir. Cette marque étoit une roue que l'on imprimoit sur la mâchoire du cheval avec un fer chaud.

Hesych. voc. Τρυσίππιον et ἵππου τροχὸς, et ibi interpretes.

Ceux qui avoient été admis dans l'ordre équestre, pouvoient servir dans l'infanterie, parce qu'étant exposés dans ce dernier corps à de plus grands dangers, on y acquéroit plus d'honneur. C'est ce qu'on voit clairement dans la harangue de Lysias, intitulée *Défense de Mantithée devant le sénat.* « Lorsque vous » eûtes fait alliance avec les Béotiens, y est-il dit, et qu'il fallut » porter du secours à Haliarte, je fus choisi par Orthobulus pour » servir dans la cavalerie. Mais quand je vis que tout le monde » convenoit que l'infanterie seroit exposée aux dangers, tandis » que la cavalerie n'en courroit aucun, j'allai trouver Orthobulus, » et le priai de m'effacer de son registre, quoique alors il se trouvât » des gens qui s'introduisoient dans la cavalerie contre les lois, » et sans avoir subi d'examen. »

Lysias, Defensio pro Mantitheo, p. 305.

Les cavaliers étoient des jeunes gens tirés de l'ordre équestre; et c'est par cette raison que les Athéniens les désignoient souvent par le terme de οἱ νέοι [les jeunes gens]. *Voyez* le scholiaste d'Aristophane sur le vers 577 de la comédie des *Chevaliers.*

Le nombre des chevaliers a varié suivant les différens temps. Peu avant la guerre des Éginètes, les Athéniens n'en avoient que trois cents. Mais la guerre contre les Perses ayant répandu beaucoup d'argent dans la Grèce, la fortune des Athéniens augmenta; et pendant la trève de trente ans qui se fit entre ce peuple et les Lacédémoniens, trève qui ne subsista cependant que quatorze ans, le nombre des chevaliers monta jusqu'à douze cents. La guerre du Péloponnèse étant survenue, les fortunes des Athéniens baissèrent; et dès la septième année de cette guerre, il ne se trouva plus que mille citoyens qui eussent les conditions requises pour entrer dans l'ordre équestre. « Il y a, dit » Aristophane, mille chevaliers, gens de bien, qui haïssent » Cléon, et qui vous soutiendront contre lui. » Samuel Petit

Andocidis de Pace oratio, p. 92 ex edition. Reiskii.

Idem, ibid. pag. 93.

Aristophan. Equit. v. 225.

prétend, dans son Commentaire sur les lois Attiques, *liv. VIII, tit. I*, qu'Aristophane s'est servi dans cette occasion d'un nombre rond. Mais comme douze cents n'est pas moins un nombre rond que mille, j'aime mieux croire que le nombre des chevaliers étoit diminué, comme je viens de l'observer.

On donnoit par mois à chaque chevalier, vingt drachmes pour l'entretien de son cheval, c'est-à-dire, dix-huit livres de notre monnoie. On l'infère de ce que la république dépensoit tous les ans quarante talens pour cet objet, c'est-à-dire, deux cent seize mille livres de notre monnoie, comme on le voit dans le traité de Xénophon sur le général de la cavalerie. On peut aussi inférer de ce passage, qu'après la guerre du Péloponnèse, les chevaliers étoient encore au nombre de mille. Cette paye s'appeloit κατάστασις, et c'est Lysias qui nous l'apprend. « Vous ordonnâtes, dit-il, par » un décret, aux phylarques, de déférer ceux qui avoient servi » en qualité de chevaliers, afin que vous pussiez leur redemander » la paye qu'ils avoient reçue. » Le peuple avoit fait ce décret, parce que ces chevaliers avoient reçu leur paye des trente tyrans, qui n'étant pas revêtus d'une autorité légitime, n'avoient pas le droit de disposer des deniers de l'État. Harpocration explique Lysias dans son Lexique des dix orateurs, au mot Κατάστασις. Cependant M. Reiske, qui a commenté cet orateur, prétend, dans ses notes, qu'il faut entendre par ce terme l'argent qu'on donnoit aux chevaliers en les enrôlant. Je doute fort que cet usage fût connu, même pour l'infanterie, dans un temps et dans un pays où tout citoyen étoit soldat, où, la campagne finie, il retournoit à ses fonctions ordinaires; où, en un mot, il n'y avoit point de troupes réglées et toujours subsistantes. Κατάστασις me paroît plutôt devoir signifier la paye fixée par l'État.

Xenophon in Hipparchico, c. I, §. 19, pag. 61.

Lysias, Defensio pro Mantitheo, p. 302.

Les chevaliers portoient leurs cheveux fort longs. Ce n'étoit point anciennement une preuve de mœurs efféminées. Les Abantes laissoient croître les leurs par derrière, ὄπιθεν κομόωντες, comme le dit Homère[a], et les rasoient seulement par-devant, afin de ne laisser aucune prise aux ennemis. C'est ce que fit aussi Thésée, lorsqu'il offrit[b] au dieu de Delphes les prémices de sa chevelure. Il ne paroît pas que les Athéniens l'aient imité en cela; ou s'ils le firent, ils laissèrent croître de nouveau leurs cheveux. Lycurgue

[a] Hom. Iliad. l. II, v. 542. Plutarchus in Theseo, p. 3, A.

[b] Plutarch. in Theseo, p. 2, F.

pensoit que les cheveux donnoient de la grâce à un bel homme, et rendoient plus terribles ceux qui étoient laids. Il avoit permis, par cette raison, aux Lacédémoniens de porter leurs cheveux; et il étoit passé en usage chez ce peuple d'en prendre un soin particulier lorsqu'ils étoient près de donner bataille à l'ennemi, comme on le voit dans Plutarque[a] et dans Hérodote[b]. Ce dernier historien remonte à l'origine de cette coutume.

« Les Lacédémoniens, dit-il, étant[c] en guerre avec les Argiens » au sujet de la ville de Thyrée et de son territoire, eurent d'abord » quelque avantage dans un combat particulier de trois cents » hommes contre un pareil nombre de leurs ennemis; mais comme » chacun s'attribuoit la victoire, ils livrèrent une seconde bataille » aux Argiens et la gagnèrent. Ceux-ci, affligés de cette perte, » se coupèrent les cheveux, et firent serment de ne les point » laisser croître qu'ils n'eussent recouvré Thyrée. Les Lacédémo- » niens, au contraire, dont les cheveux avoient été jusqu'alors » très-courts, s'imposèrent la loi de les porter longs. »

[a] *Plut. in Lycurgo, p. 53, D, E.*

[b] *Herod. lib. VII, §. 208.*

[c] *Idem, l. I, §. 87.*

Les cheveux longs étoient une marque de noblesse chez quelques peuples du nord. De là étoit venu, selon toutes les apparences, l'usage où étoient les princes François de la première race de laisser croître les leurs sans jamais les couper. Agathias raconte, au premier livre de son histoire, que Clodomir, roi d'Orléans, et fils de Clovis, ayant été tué dans une bataille contre les Bourguignons, fut reconnu parmi les morts à sa longue chevelure : « Car, ajoute-t-il, c'est une coutume établie chez » les rois Francs, de ne jamais se couper les cheveux, et de les » laisser croître dès leur plus tendre enfance. Leurs cheveux » flottent avec grâce sur leurs épaules; sur le haut du front, » ils se partagent également des deux côtés, et ne sont point, » comme ceux des Turcs et des barbares, dont la chevelure » est sale, n'est point peignée, et est mêlée d'une manière » désagréable; ceux des Francs, au contraire, sont propres et » peignés avec soin. Cette sorte de chevelure est la marque » distinctive de la famille royale, et une prérogative qui lui » est particulière. » Le père Daniel remarque en plusieurs endroits de son Histoire de France, et entre autres, *tom. I, p. 73 et 112*, que la chevelure longue caractérisoit tellement les

Agathias, l. I, pag. 14, B.

princes régnans, qu'il suffisoit de couper les cheveux à un prince pour le déclarer déchu de son droit à la couronne.

Ce soin que les chevaliers prenoient de leur chevelure, les avoit, avec le temps, rendus efféminés. C'est ce que leur reproche Aristophane dans la pièce intitulée *les Chevaliers* : ce sont trois vers que rapporte Athénée, *l. XI, c. 15, p. 503, B.* Mais comme ils sont altérés dans toutes les éditions de cet auteur, je crois devoir les rapporter tels que les a corrigés M. Koppiers, *in Observatis philologicis*, pag. 39; et cela, d'autant plus que M. le Febvre-Villebrune ne les a point entendus. Voici donc ces trois vers :

A. Πῶς οὖν διαπώμεθα; B. Τὸ μὲν ἐφίππιον
στρῶμ' ἐστὶν ἡμῖν· ὁ δὲ καλὸς πῖλος, καλὸς
ψυκτήρ· τί βούλει πλεῖον; A. Ἀμαλθείας κέρας.

« Comment nous gouvernons-nous donc ? La housse de nos » chevaux nous sert de couverture, et notre beau casque nous » tient lieu d'un beau vase pour rafraîchir notre boisson. Que » voulez-vous de plus? La corne d'Amalthée. » Cinéas et Phrinus entreprirent, à cet égard, la réforme de l'ordre équestre : ils proposèrent au peuple une loi qui, entre autres choses, défendoit aux chevaliers de laisser croître leurs cheveux. Je présume que cette loi fut rejetée.

Schol. Arist. ad Equit. vers. 577.

Demosthen. Philipp. 1, p. 51, A.

Schol. Arist. ad Equit. vers. 242.

Il y avoit communément deux hipparques ou généraux de la cavalerie. L'un alloit à la guerre, l'autre restoit à la ville, et accompagnoit les prêtres aux cérémonies religieuses. Démosthène, qui nous apprend cette particularité, reproche à ce sujet aux Athéniens de créer des généraux pour les affaires civiles. Simon et Panætius étoient hipparques la quatrième année de la LXXXVIII.[e] olympiade, 424 ans avant notre ère, dans le temps qu'on représentoit les *Chevaliers* d'Aristophane, et dans le dernier semestre de l'archontat de Stratoclès, comme nous l'apprend l'auteur de l'un des argumens de la comédie des *Chevaliers.*

Nous venons de remarquer que les chevaliers commandés par l'un des deux hipparques, accompagnoient les prêtres dans les cérémonies religieuses. On ignore si ces cavalcades avoient lieu

dans toutes les fêtes, ou seulement dans quelques-unes qui avoient plus de célébrité que les autres. Il n'est parlé bien clairement que d'une seule de ces processions. Plutarque, qui en fait mention, dit qu'elle avoit lieu le 19 de munychion, c'est-à-dire, le 23 avril. Cette date suffit seule pour nous faire douter que Plutarque ait voulu parler de ces fêtes appelées *Diasies*, qui se célébroient en l'honneur de Jupiter Meilichius, et qui, peu connues d'ailleurs, semblent avoir appartenu à la fin du mois d'anthestérion, c'est-à-dire, environ du 27 au 28 février. Sur quoi j'observe, en passant, que M. l'abbé Barthelemy paroît avoir placé les diasies de Jupiter Meilichius vers le 10 d'élaphébolion, c'est-à-dire, vers le 15 de mars. Sans affirmer que telle ait été effectivement sa pensée, je regrette qu'il n'ait pas essayé de jeter quelque lumière sur ce point des antiquités Athéniennes.

Plutarch. in Phocione, pag. 758, F.

Dissertation sur une ancienne inscription Grecque relative aux finances des Athéniens, p. 104.

Hésychius détaille, au mot Ἱππάδα, les diverses prérogatives dont jouissoient les chevaliers, τὰ τῶν ἱππέων τιμήματα. Je saisis cette occasion pour corriger Suidas au mot Ἱππεῖς, où on lit ἐξῆν δὲ αὐτοῖς ἐπιτιμᾶν καὶ κομᾶν. Le mot ἐπιτιμᾶν paroît d'autant plus suspect à Kuster, qu'il ne se trouve pas dans le scholiaste d'Aristophane, et qu'il ne voit pas comment sa signification peut convenir ici. Quant à moi, je crois qu'il faut corriger, avec Hésychius, ἐξῆν δὲ αὐτοῖς τιμήματα καὶ κομᾶν; « entre autres prérogatives, il leur » étoit permis de porter une longue chevelure. » Nous avons parlé plus haut de cette prérogative. Ils avoient aussi un habit qui leur étoit particulier, et qui servoit à les distinguer des autres citoyens : mais je crois qu'ils ne le portoient qu'à la guerre. Enfin ils avoient leurs sacrifices, qu'on appeloit *hippades*, ainsi que le bœuf qu'on immoloit dans ces occasions. *Voyez* Hésychius, au mot Ἱππάς.

Il y avoit à Athènes une porte qu'on nommoit *Hippades*. Elle étoit au nord-nord-ouest de la ville, entre la porte d'Acharnes et celle qui fut d'abord appelée *Thriasia*, et ensuite *Dipylon*. J'ignore la raison de cette dénomination. Peut-être se faisoit-il près de cette porte une revue de l'ordre équestre; peut-être aussi les chevaliers passoient-ils par cette porte pour se rendre à quelque fête qu'ils célébroient hors de la ville. Hésychius parle de cette porte au

Plutarch. t. II, in Hyperide, pag. 849, C.

mot Ἱππάδα, ainsi que Plutarque dans la Vie des dix orateurs, à l'occasion de l'orateur Hypéride, qui fut enterré dans le monument de son père et de sa mère, devant la porte Hippades. Je ne connois que ces deux auteurs qui en fassent mention.

De l'ordre équestre chez les Lacédémoniens.

Si l'ordre équestre paroît quelquefois confondu à Athènes avec la cavalerie, les limites de l'un et de l'autre sont bien marquées chez les Lacédémoniens. L'art de monter à cheval ne faisoit pas partie de leur éducation militaire. Ils se servoient rarement de cavalerie; et quand ils en avoient, elle étoit presque toujours inférieure dans les combats à celle des autres Grecs.

Pausan. Mess. sive lib. IV, c. 8, pag. 300.

Dans la première guerre de Messénie, ils en avoient peu, ainsi que les Messéniens, et elle ne fit rien de mémorable; car les Péloponnésiens ne savoient pas encore dresser leurs chevaux. On étoit alors vers la fin de la seconde année de la IX.e olympiade *(b)*,

Pausan. Eliac. I, sive lib. V, c. 8, p. 394.

742 ans avant notre ère. Environ quatre-vingt-quinze ans après, en la XXXIII.e olympiade *(c)*, c'est-à-dire, l'an 648 avant notre ère, on établit à Olympie des courses de chevaux de main *(d)*. de même qu'en la XXV.e olympiade, 684 ans avant notre ère

Pausan. ibid.

on avoit institué la course des chars. Craoxidas, de Cronon en Thessalie, y remporta le prix. On sait que la cavalerie Thessalienne étoit excellente, et que les Thessaliens s'étoient rendus très-habiles dans l'art de l'équitation. Les Grecs commencèrent alors à cultiver avec plus de soin l'art de monter à cheval; mais les Lacédémoniens continuèrent à le négliger.

Le service de l'infanterie étoit le seul chez eux qui fût considéré.

Xenophon. de Magist. equit. officio, cap. 9, § 5.

Ceux qui servoient dans la cavalerie, le faisoient, les uns par lâcheté, les autres à cause de la foiblesse de leur tempérament; la

(b) *Voyez* mon mémoire sur l'archontat de Créon, dans le tome XLVI des mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, *pag. 51 et suiv.*

(c) L'abbé Gédoyn traduit, *en la XXVIII.e olympiade*, quoiqu'il y ait dans le texte « ὀγδόῃ δὲ ἀπὸ ταύτης ὀλυμπιάδι [la VIII.e olympiade après celle-là] . . . Or celle dont il venoit de parler, étoit la XXV.e; c'est donc la XXXIII.e Le savant père Corsini ne s'y est pas trompé. Voyez *Fast. Attic.* tom. III, pag. 53 et 54.

(d) L'abbé Gédoyn traduit, *des chevaux de selle*. Les selles n'étoient pas encore connues.

plupart

plupart cherchoient à s'en dispenser, et mettoient à leur place un homme qu'ils stipendioient pour cette sorte de service. Aussi la cavalerie Lacédémonienne étoit-elle très-mauvaise, comme nous venons de l'observer, et ne manquoit pas, dans toutes les occasions, d'être battue. En voici un exemple. Agésilas, qui commandoit les troupes de Lacédémone, étoit entré en Phrygie, et déjà il n'étoit pas éloigné de Dascylium. Voulant savoir ce qui se passoit au-delà d'une colline qui se trouvoit sur sa route, il fait prendre les devants à la cavalerie. Elle gravit la colline sans aucun obstacle; mais parvenue à une certaine hauteur, elle aperçoit de la cavalerie Perse qui montoit la même colline par le côté opposé. Les Perses n'étoient pas en plus grand nombre que les Grecs. Ceux-ci, qui sentoient leur foiblesse, font halte. Les Perses marchent à eux, les attaquent, les enfoncent; et si Agésilas n'eût envoyé à leur secours les hoplites, il n'en seroit peut-être pas échappé un seul. Cela se passa vers l'an 396 avant notre ère.

Xenoph. Hellen. lib. III, cap. 4, §. 13 et 15.

Cet échec ne rendit pas les Lacédémoniens plus sages. Vingt-cinq ans après, c'est-à-dire, l'an 371 avant notre ère, ils perdirent la bataille de Leuctres contre les Thébains. Ceux-ci avoient, comme le remarque Xénophon, une cavalerie excellente, et qui s'étoit aguerrie dans les guerres contre les Orchoméniens et contre les Thespiens. Celle des Lacédémoniens étoit au contraire très-mauvaise, comme l'observe le même Xénophon. La raison en est sensible. Il n'y avoit parmi eux que les gens riches qui nourrissent des chevaux : lorsqu'on faisoit des levées, celui qu'on avoit destiné à servir dans la cavalerie, prenoit le cheval et les armes qu'on lui donnoit; et, sans autre préparation, il entroit en campagne. On n'avoit, par ce moyen, dans la cavalerie que des hommes foibles de corps et nullement avides de gloire. Qu'attendre de pareilles troupes?

Idem, Hellen. lib. VI, c. 4, §. 10 et seq.

Idem, Hellen. lib. VI, c. 4, §. 10 et seq.

Il n'en étoit pas ainsi des chevaliers *(e)*. Ceux-ci étoient

(e) Il y avoit encore parmi les Lacédémoniens un corps de cavalerie qu'on appeloit *les scirites*, parce qu'il étoit composé d'Arcadiens, et principalement des habitans de Sciros en Arcadie. *Voyez* Hésychius, au mot Σκιρείτης, et Timée, dans son Lexique des termes usités par Platon, au mot Σκιωρῖται. Suidas rapporte cette glose dans les mêmes termes, et Kuster corrige Λακωνικὸς en place d'Αρκαδικὸς. Mais, dit très-bien M. Ruhnken, dans ses notes sur le Lexique de Timée, ce corps pouvoit s'appeler Ἀρκαδικὸς, parce qu'il étoit

braves ; et lorsqu'ils étoient à l'armée, ils faisoient la plus sûre garde des rois. C'étoit l'élite de la jeunesse Lacédémonienne. Voici de quelle manière on procédoit à leur élection :

Xenoph., de Lacedæmoniorum Republicâ, cap. 4, §. 3.

« Les éphores, dit Xénophon, choisissent trois hommes parmi » les gens à la fleur de l'âge : on les nomme *hippagrètes.* Ces trois » hommes en choisissent chacun cent, déclarant les raisons qui » leur font donner la préférence aux uns et l'exclusion aux autres.

» Ceux qui n'ont pas obtenu cet honneur, deviennent les » ennemis de ceux qui les ont rejetés et de ceux qui ont été » choisis en leur place. Ils s'observent mutuellement, toujours » prêts à s'accuser s'ils se voient les uns ou les autres négliger » leurs devoirs, ou agir contre l'honnêteté prescrite par les lois.

» Il résulte de là une émulation que les dieux voient avec plai- » sir, et dont la République tire un grand avantage. Elle montre » à l'homme de bien son devoir ; et chacun s'empresse, en ce » qui le concerne, de le remplir le mieux possible. S'il se présente » quelque occasion où l'État ait besoin de secours, chacun y vole, » et tous lui témoignent leur zèle à l'envi les uns des autres.

» Ils s'étudient nécessairement à acquérir une forte constitution ; » car cette émulation fait que par-tout où ils se rencontrent, ils » en viennent aux mains, et luttent les uns contre les autres. » Quiconque survient pendant qu'ils sont aux prises, est auto- » risé à les séparer. Celui qui refuse de se séparer, est conduit » devant les éphores par le modérateur de la jeunesse : les éphores » le mettent à l'amende, parce qu'ils n'ont rien de plus à cœur » que d'empêcher qu'on ne viole les lois par colère. »

composé d'Arcadiens ; et Λακωνικὸς, parce que les Lacédémoniens en faisoient usage.

Je n'ai point parlé des scirites, parce que je ne me suis pas proposé de faire une dissertation sur la cavalerie Lacédémonienne, et parce que ce corps étoit composé de troupes étrangères.

Les scirites étoient ordinairement à l'aile gauche : c'est ce qui me paroît résulter d'un passage de Thucydide, *liv. V, §. 67*, et être confirmé par l'auteur du Lexique étymologique. C'est aussi l'opinion de Cragius (*de Republicâ Lacedæmoniorum*, cap. 4, pag. 408). Le traducteur de Thucydide, M. Lévêque, est d'une opinion différente ; il croit que les scirites occupoient le centre de l'armée. Vraisemblablement, il s'appuie d'un passage de Diodore de Sicile, lequel se trouve au *liv. XV, §. 32* de cet historien. Mais, outre que ce passage n'est pas décisif, il faut faire attention que Thucydide étoit contemporain de ces événemens, et que, lorsque Diodore de Sicile écrivoit, le gouvernement de Lacédémone ne subsistoit plus depuis un très-grand nombre d'années.

Comme les chevaliers étoient tous à la fleur de l'âge, on les appeloit communément *οἱ κόροι*, c'est-à-dire, *les jeunes gens.* Stobée nous a conservé un passage remarquable de l'ouvrage d'Archytas, philosophe Pythagoricien, sur la loi et sur l'injustice, où ce terme est employé en ce sens : « Il faut, dit Archytas, que » la *loi*, ou que la république qui veut être la meilleure, soit un » mélange de toutes les autres formes de gouvernement. Elle doit » être en partie démocratique, en partie oligarchique, en partie » monarchique, et en partie aristocratique, comme cela se voit » à Lacédémone : car les rois y représentent la monarchie, les » vieillards ou sénateurs l'aristocratie, les éphores l'oligarchie, et » enfin les hippagrètes et les *cori*, ou *jeunes gens*, la démocratie. » Il faut que la *loi* soit non-seulement bonne et honnête, mais » encore que chacune de ses parties ait son contre-poids, qui les » tienne toutes en équilibre. J'entends par équilibre, que le » magistrat qui commande aux uns, obéisse à d'autres, comme » cela s'observe à Lacédémone, qui se gouverne par les meilleures » lois possibles. Là les éphores résistent aux rois, les sénateurs » aux éphores, et les hippagrètes avec les *cori* tiennent le milieu » entre eux : car si quelqu'un, jaloux de se procurer un avantage » particulier, fait pencher la balance de son côté, les *cori*, se » joignant au parti foible, rétablissent l'équilibre. »

Stob. serm. XLI, p. 268, lin. 56.

Les chevaliers se distinguoient tous par leurs belles actions ; et c'est par cette raison qu'on appeloit *agathoerges* ceux à qui on donnoit leur congé : on le donnoit tous les ans aux cinq plus anciens d'entre les chevaliers. L'année de leur sortie, les cinq agathoerges se rendoient par-tout où les envoyoit la République, sans s'arrêter nulle part. Hérodote nous apprend ces particularités ; et c'est le seul auteur qui en parle. Mais les grammairiens ont fait mention de ce mot, soit qu'ils l'aient trouvé seulement dans cet historien, soit qu'ils l'aient aussi rencontré ailleurs. Je me contente de rapporter ce qu'en dit un lexique manuscrit de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, qui a passé à la bibliothèque nationale. Ce passage contient une particularité qu'on ne voit point ailleurs *(f)*. Ἀγαθοεργοί..... ἔστι δὲ καὶ ἀρχή τις ἐν Λακεδαίμονι

Herodot. l. 1, §. 67.

(f) J'ai emprunté ce passage de la note de M. Ruhnken sur le Lexique de Timée, *page 4 de la 2.ᵉ édition.*

οἱ Ἀγαθοεργοί. ἄρχουσι δὲ καὶ τῶν ἐν τῇ πόλει, καὶ τῶν ἔξω τῆς πόλεως παρανομησάντων, ὡς φησὶ Δίδυμος ἐν τῇ τροπικῇ λέξει. « Les agathoerges sont à Lacédémone une sorte de magistrature : ils ont autorité sur ceux qui violent les lois tant dans » la ville que hors de la ville, comme le dit Didyme, dans son » Lexique des termes métaphoriques. »

A Sparte, les rois n'avoient pas de gardes ; mais lorsqu'ils étoient à l'armée, les trois cents chevaliers combattoient auprès de leur personne. C'est ce que nous apprend Thucydide *(g)* : « L'aile gauche des Lacédémoniens étoit battue ; mais le reste » de l'armée, et sur-tout le corps de bataille, où Agis se » trouvoit en personne entouré des trois cents hommes qu'on » appelle *les chevaliers*, tomba sur les vétérans d'Argos, &c. ; » οἱ τριακόσιοι Ἱππῆς καλούμενοι. J'ai traduit, *qu'on appelle les chevaliers*, parce que si c'eût été un corps de cavalerie, et non pas une dignité, Thucydide se seroit contenté de mettre οἱ τριακόσιοι Ἱππῆς : en ajoutant καλούμενοι, il fait voir que c'étoit un corps différent de la cavalerie. Ce corps étoit en effet essentiellement différent de la cavalerie. Quoique les Lacédémoniens eussent emprunté des Crétois l'institution d'un corps de trois cents chevaliers, ainsi que la plus grande partie des formes de leur gouvernement, cependant il y avoit cette différence, que les chevaliers Crétois avoient des chevaux, et que les chevaliers Lacédémoniens n'en avoient pas. C'est ce que nous apprend Strabon. « Quant aux dignités, dit ce savant géographe, celles » qui appartiennent à l'administration, sont connues (en Crète » et à Lacédémone) sous les mêmes dénominations. Telle est » celle des vieillards ou sénateurs, et celle des chevaliers, à la » différence près que les chevaliers Crétois ont des chevaux, » et que ceux de Lacédémone n'en ont pas. Il paroît par-là que » cette dignité est plus ancienne en Crète qu'à Lacédémone,

Thucyd. l. V, §. 72, pag. 361.

Strab. lib. X, pag. 738, A.

(g) Denys d'Halicarnasse remarque que les chevaliers étoient la garde des rois de Lacédémone. Et en parlant de l'institution des trois cents *célères* par Romulus, il ajoute : « Ce prince avoit » emprunté cette coutume des Lacédé- » moniens, ayant appris que *la garde* » *de leurs rois* étoit composée des jeunes » gens les plus braves, dont ils se ser- » voient dans les combats comme de » boucliers pour se mettre à couvert. » *Dionys. Halic. Antiq. Roman.* lib. II, §. 13, pag. 84, lin. 29.

» puisqu'elle conserve en Crète l'étymologie de sa dénomina-
» tion. »

On tiroit du corps des chevaliers, des détachemens pour les occasions les plus périlleuses : mais on ne les voit jamais à cheval ; et lorsque les anciens font mention des chevaliers, ils ne parlent jamais de chevaux. Les chevaliers servoient auprès de la personne des rois au corps de bataille, et loin de la cavalerie, qui étoit toujours sur les ailes. Le passage de Thucydide, que nous venons de rapporter, le prouve clairement. C'est d'après le témoignage de cet historien, que le savant Cragius, de Ripen en Danemarck, dit : *Porrò si pugnandum videbatur, tum verò rex ἄγημα seu turmam primæ moræ, quam existimo esse* trecentorum istorum, qui semper regi ad custodiam corporis præstò fuerunt, *ducens convertebat se, donec inter duos polemarchos, et duas moras consisteret. Nam regis erat medium locum in exercitu tenere, cùm esset pugnandum, unde ad omnes facilè emanare et evulgari poterant, quæ mandaret.*

Nic. Cragius de Rep. Laced. lib. IV, c. 4, pag. 411 et 412.

Les trois cents Spartiates qui combattirent aux Thermopyles avec Léonidas, étoient certainement de l'infanterie : et cependant on ne peut guère douter que ce ne fussent les trois cents chevaliers; car voici de quelle manière s'exprime Hérodote, *liv. VII, §. 205 :* ὃς τότε ἤιε ἐς Θερμοπύλας ἐπιλεξάμενος ἄνδρας τε τοὺς κατεστεῶτας τριηκοσίους. Valla traduit, *trecentos è primoribus viros ;* Camérarius, *trecentos constantis ætatis viros ;* Gronovius, *delectis trecentis compositis viris ;* et M. Wesseling, en note, *omnes militari ætate.* Ces savans se sont tous trompés, à ce qu'il me semble. Il falloit traduire : « Il choisit, pour l'accompagner aux Thermopyles, le » corps fixe et permanent des trois cents chevaliers Spartiates. » L'article τοὺς, *les,* marque un corps de troupes subsistant avant le choix qu'en fit Léonidas. Ce corps ne peut être que celui des chevaliers ; on n'en connoît pas d'autre qui fût au nombre de trois cents. D'ailleurs le choix de Léonidas ne pouvoit tomber sur un autre corps, parce que celui des chevaliers servoit toujours auprès de la personne du roi. J'ai rapporté plus haut un passage de Thucydide, auquel j'en ai joint en note un autre de Denys d'Halicarnasse, qui met la chose hors de doute.

Résumons. Il est constant que l'ordre équestre étoit établi en

Grèce : c'étoit à Athènes le second ordre de l'État. Il falloit, pour y entrer, jouir de trois cents médimnes de revenu, tant en choses sèches qu'en choses liquides. Il falloit, outre cela, subir un examen rigoureux. Quoiqu'on fût tenu, dans cet ordre, de nourrir un cheval, on n'étoit pas dispensé pour cela de servir dans l'infanterie. C'est ce qui caractérise cet ordre, et ce qui constitue la différence entre les chevaliers et les cavaliers.

Les Lacédémoniens avoient pris la plupart de leurs usages de l'île de Crète. L'ordre équestre étoit établi en Crète dès les plus anciens temps : les Lacédémoniens empruntèrent cette institution des Crétois. La Crète étoit un pays abondant en pâturages ; en conséquence les chevaliers y entretenoient chacun un cheval pour le service de l'État. La Laconie étoit, au contraire, un pays âpre, montagneux, sans pâturages, et par conséquent nullement propre à nourrir des chevaux. Les chevaliers, par cette raison, servoient toujours à pied. Cette dignité ne pouvoit être affectée au bien à Lacédémone, comme elle l'étoit chez les Athéniens, parce que depuis le partage des terres fait par Lycurgue, toutes les fortunes étoient égales.

Dionys. Halic. lib. II, §. 13, pag. 84.

J'ai dit, au commencement de cette dissertation, que ces recherches sur l'institution de l'ordre équestre chez les Grecs pouvoient répandre du jour sur quelques parties du gouvernement de Rome. On sait que Romulus, après avoir institué le sénat, établit trois cents célères pour lui servir de gardes. On leur donna ce nom à cause de la *célérité* avec laquelle ils exécutoient les ordres dont ils étoient chargés. Romulus les tira des familles les plus illustres : ils se distinguoient sur-tout à la guerre ; s'il falloit commencer le combat, ils étoient les premiers, et les derniers s'il étoit nécessaire de faire retraite : ils combattoient à cheval si le terrain le permettoit, et à pied s'il n'y étoit pas propre. Romulus, continue Denys d'Halicarnasse, me paroît avoir emprunté cette coutume des Lacédémoniens, parce qu'il avoit appris que la garde de leurs rois étoit composée des jeunes gens les plus braves, dont ils se servoient dans les combats comme de boucliers pour se mettre à couvert.

On pourroit cependant présumer que Romulus, bien loin d'emprunter cet usage des Lacédémoniens, ne connoissoit pas

même ce peuple, et que Denys d'Halicarnasse n'a avancé ce fait si légèrement, que pour faire honneur aux Grecs. Il est aisé de répondre, avec le même Denys d'Halicarnasse, que suivant les histoires des Sabins, plusieurs Lacédémoniens ne pouvant supporter la sévérité des lois de Lycurgue, s'embarquèrent pour l'Italie, et vinrent demeurer avec les Sabins, à qui ils communiquèrent leurs mœurs et leurs coutumes. Les Sabins s'étant incorporés dans la suite avec les Romains, ceux-ci adoptèrent plusieurs de leurs usages, et entre autres celui des célères pour la garde de leurs rois.

Dionys. Halic. lib. II, §. 49, pag. 109, lin. 24 et seq.

Denys d'Halicarnasse a avancé, dans le passage que j'ai cité, qu'on avoit donné aux gardes de Romulus le nom de *célères*, à cause de la *célérité* avec laquelle ils exécutoient les ordres qu'on leur donnoit. Ce savant historien ne faisoit sans doute attention qu'à la signification que ce mot avoit, de son temps, chez les Latins : il auroit dû observer que κέλης, chez les Grecs, signifioit un cheval de main léger à la course ; que le cavalier s'appeloit aussi κέλης ; et que les Éoliens, de qui les Romains avoient emprunté la plupart des termes de leur langue, disoient dans leur dialecte κέληρ. De κέλης les Latins ont fait aussi *celsus* pour signifier un cavalier. Festus dit au mot *Celsus :* Celsus *ex græco κέλης eques dictus.* Stace, dans la Thébaïde, *liv. VIII, vers 564,* dit :

Nunc pedes ense vago, prensis nunc celsus habenis
Ceu spectetur, agit.

Voyez aussi Suidas et Hésychius au mot κέλης.

Je ne m'étendrai pas davantage sur ces rapprochemens, parce que je ne me suis pas proposé d'écrire sur les chevaliers romains, et que M. Lebeau l'aîné a traité ce sujet à fond dans un mémoire imprimé parmi ceux de l'Académie des Belles-Lettres, *tome XXVIII, pag. 35 des Mémoires.*



MÉMOIRE

SUR LES ANCIENS GOUVERNEMENS ET LES LOIS DE LA SICILE;

Par G. E. J. GUILHEM DE SAINTE-CROIX.

Lu le 26 Juill. 1785.

APRÈS avoir traité de tout ce qui concerne la législation de la grande Grèce, je ne puis guère me dispenser de parler du gouvernement et des lois de la Sicile *(a)*. Malgré le peu de secours que nous avons sur ce sujet, je vais néanmoins présenter le résultat de mes recherches, les croyant utiles à la connoissance de l'état et du sort des anciens Siciliens. Leur île nourrit d'abord dans son sein des sauvages connus sous le nom de *Cyclopes*, de *Lestrygons* et de *Sicaniens* [a]. Ces derniers firent quelques pas vers la civilisation : ils habitoient, selon Timée [b], dans des bourgades ou petites villes bâties sur des hauteurs, pour se garantir des brigands ; ils n'obéissoient point tous à un même prince, mais chaque ville avoit son roi particulier : ils occupoient presque toute l'île, devenue fertile par leurs travaux, lorsque l'embrasement du mont Etna les força à se retirer dans la partie occidentale. Ces Sicaniens, réputés sauvages, étoient sans doute plus heureux que les peuples civilisés qui vinrent partager leur héritage ou les en chasser.

[a] *Thucyd. lib. VI, §. 2.*
[b] *Ap. Diod. Sic. l. V, §. 5.*

Quelques Troyens, échappés au sac de leur patrie, cherchèrent un asile en Sicile, et s'établirent dans la partie occidentale, où ils prirent le nom d'*Élyméens*. Des Grecs vinrent aussi s'y réfugier ; mais ils étoient dans un si grand état de foiblesse, qu'ils ne mettoient aucun navire en mer, de peur qu'ils ne tombassent

(a) L'ancienne histoire de cette île est assez connue ; on peut consulter celle qu'en a donnée M. de Burigni, et surtout l'ouvrage de Fazello, *de rebus Siculis.* Je n'ai rapporté que les faits dont les résultats paroissoient donner quelques lumières sur l'objet de mon mémoire.

Ephor. apud Strab. lib. VI, p. 184, 185.

tombassent entre les mains des pirates Tyrrhéniens. Les uns et les autres avoient été précédés par les Sicules, qui, chassés de l'Italie, donnèrent leur nom à la Sicile *(b)*. Des chefs, auxquels ils donnoient le nom de rois, les gouvernèrent avec beaucoup d'équité. La race de ces princes s'étant éteinte, les Sicules établirent chez eux le gouvernement aristocratique, lequel fut adopté, après de longs et sanglans débats, par les Sicaniens. Loin d'occuper entièrement cette belle contrée, tous ces peuples en laissèrent la plus grande partie déserte, pour habiter les côtes, jusqu'au moment où ils se virent contraints d'en céder la possession aux Chalcidiens de l'Eubée.

Diod. Sic. lib. V, §. 6.

Ceux-ci venoient d'éprouver une cruelle famine dans leur patrie ; ce qui, joint au despotisme et aux usurpations des grands propriétaires, appelés chez eux *hippobotes*, qui mettoient tout en pâturage pour nourrir leurs chevaux, les détermina à émigrer. Ils ne balancèrent plus à suivre les conseils de l'Athénien Théoclès, qui les engagea à venir s'établir en Sicile : ils y trouvèrent Zancle déjà bâtie par leurs anciens compatriotes, les Cuméens de l'Italie, qui, trop foibles pour s'opposer à eux, l'abandonnèrent quelque temps après leur arrivée.

Strab. lib. X, pag. 308.

Thucyd. l. VI, §. 3.

Thucyd. l. VI, §. 5.

Naxos, Léontium et Catane furent les premières villes que ces Chalcidiens fondèrent. L'origine de Trotile, de Thapse et de Mégare *(c)* n'est pas moins ancienne : elles furent fondées par Lamis, chef d'une colonie de Mégariens de la Grèce. Ces villes, et plusieurs autres dont je ne ferai pas mention, devinrent elles-mêmes comme autant de secondes métropoles, qui achevèrent de peupler la Sicile. Les unes conservèrent l'ancienne législation Dorienne *(d)*, et les autres adoptèrent les institutions

(b) *Thucyd.* l. VI, §. 2 ; *Strab.* l. VI, pag. 186, &c. Suivant Hellanicus de Lesbos, cette transmigration des Sicules arriva trois générations avant la prise de Troie, la 26.e année du sacerdoce d'Alcioné, prêtresse de Junon à Argos (*ap. Dion. Halic. Ant. Rom.* l. I, p. 18, ed. Sylb.) ; au plus tard, d'après mon calcul, l'an 1300 avant J. C. Cette époque est moins vague que celle adoptée par Thucydide, qui rapproche trop de notre ère l'événement dont je parle.

(c) *Voyez* sur les époques de la fondation de chacune de ces villes, *Marsham, Chron. can.* pag. 491 ; *Dodwell, Annal. Thucydid.* pag. 39, 40, &c. ; *Cl. Heyne, Opusc.* tom. II, p. 6, &c. Ces savans ont très-bien éclairci cette matière, d'après le texte de Thucydide.

(d) Νόμιμα δὲ Δωρικὰ ἐτέθη αὐτοῖς *Thucyd.* lib. VI, §. 4.

Chalcidiques *(e)*, celles de Charondas. Toutes formèrent des républiques particulières, et ne cessèrent d'être tourmentées par les convulsions aristocratiques ou oligarchiques, qui les jetoient toujours dans les fers de la tyrannie.

Arist. Polit. lib. V, c. 12.

Que de maux ne causèrent pas de pareilles dissensions à Syracuse, la première de toutes les villes de Sicile ? elle ne cédoit la gloire de l'ancienneté qu'à Naxos, dont la fondation avoit précédé d'un an l'arrivée des Corinthiens qui, conduits par Archias, fils d'Evagète, de la race des Héraclides, étoient entrés en Sicile sous l'archontat d'Eschyle, 754 ans avant J. C. Archias avoit été obligé de s'expatrier, à cause du meurtre d'Actéon : les détails n'en sont point étrangers à mon sujet, puisqu'ils nous montreront quel homme étoit ce fondateur des Syracusains, et combien il étoit peu propre à en devenir le législateur.

Marm. Oxon. ep. 32.

Mélissus avoit préservé Corinthe du joug de Phidon, roi d'Argos, en dévoilant sa conduite. Un pareil service lui avoit attiré une considération dont il jouissoit paisiblement parmi les Corinthiens, lorsque son bonheur fut tout-à-coup troublé par la funeste impression que la beauté de son fils Actéon fit sur le cœur d'Archias. Celui-ci ne pouvant rien obtenir de ce malheureux enfant, résolut de l'enlever. Transporté par son infame passion, et plongé dans l'ivresse, il vient, à la faveur des ténèbres, et avec l'aide de quelques compagnons de débauche, donner un assaut à la maison de Mélissus, en enfonce les portes, et s'élance sur Actéon, qui expire entre les bras de son père, son défenseur : son corps sanglant est exposé dans la place publique, et demande une justice éclatante ; mais les richesses et le crédit de l'assassin imposent silence à tout le monde. Mélissus n'ayant obtenu qu'une compassion inutile, porte sa plainte aux Grecs assemblés pour la célébration des jeux isthmiques ; mais voyant que personne ne l'écoute, monté sur l'autel de Neptune, il charge des plus terribles imprécations les habitans de Corinthe, implore la vengeance de ce dieu, et se précipite du rocher sur lequel son temple étoit bâti.

(e) Νόμιμα δὲ χαλκιδικὰ ἐκράτησεν. *Thucyd.* lib. VI, §. 5. Le langage de celle-ci étoit Ionien. *Voy.* sur le dialecte des villes Grecques de Sicile, *Torremusa*, *Insc. Sic. proleg.* §. 1, pag. 15.

Un si tragique événement ne fit d'abord qu'une légère sensation ; mais la superstition en rappela bientôt le souvenir, lorsqu'à la disette produite par une longue stérilité, succéda la peste qui désola Corinthe. L'oracle de Neptune, étant consulté, ne manqua pas de répondre que le crime impuni d'Archias étoit la véritable cause des maux que la ville éprouvoit. Soit que le coupable fût condamné par le peuple, soit qu'il ne comptât plus sur le crédit de sa famille, il prit aussitôt le parti de s'exiler, et d'aller fonder une colonie dans une contrée éloignée[a]. En conséquence, il rassembla ses plus fidèles amis et tous ceux qui voulurent le suivre. Corinthe étant déjà livrée au luxe[b], doit-on s'étonner que plusieurs de ces émigrans fussent des gens ruinés ou débauchés ? Un d'eux vendit, avant son départ, la portion du terrain qui devoit lui échoir, pour un gâteau fait avec du miel[c]. Cet exemple méritoit, ce me semble, d'être remarqué.

[a] *Tim. ap. sch. Apollon. l. IV, v. 1214-16. Diod. Exc. de virt. et vit. t. II, pag. 548-49. Plutarch. Amat. narr. t. II, pag. 773. Maxim. Tyr. diss. 24, pag. 282. Alexa. Etol. ap. Parthen. Erot. c. 14.*

[b] *Ælian. Var. hist. l. I, c. 19.*

[c] *Athen. l. IV, pag. 167.*

Archias, incertain du lieu qu'il choisiroit, s'arrêta d'abord à Corcyre, appelée auparavant *Schérie*. Il y laissa une partie de ses gens avec Chersicrate son parent, qui en chassa les Liburnes et des Érétriens qui étoient précédemment venus s'y établir *(f)*. L'historien Timée fixoit l'époque de l'arrivée de cette colonie Corinthienne à l'an 600 après le siége de Troie; ce qui, rapprochant d'un siècle la fondation de Syracuse, la feroit coïncider avec l'expulsion des Bacchiades par Cypsèle, qui s'empara du gouvernement de Corinthe l'an 655 avant J. C. Cette famille, branche des Héraclides, étoit celle d'Archias; et c'est en conséquence d'un pareil anachronisme, qu'on a supposé que la perte de cette famille avoit été causée par le crime d'Archias. Son exil fut antérieur à cette époque, et dut apaiser la vengeance de ses concitoyens.

Strab. l. VI, pag. 186.

Tim. ap. sch. Apollon. l. IV, p. 1215, &c.

Son dessein n'étant point de rester à Corcyre, il cingla vers les côtes d'Italie ; et arrivé au promontoire de Zephyrium, il y trouva d'autres Doriens venant de Sicile, qui consentirent à le suivre. Vraisemblablement ils lui firent connoître l'endroit que l'oracle de Delphes lui avoit désigné pour former un établissement.

Strab. l. VI, p. 186.

(f) Ils retournèrent dans leur patrie, qui ne voulut pas les recevoir dans son sein, et se trouvèrent obligés par-là d'aller s'établir en Thrace, où ils fondèrent Méthone. *Plut. Quæst. Græc. tom. II, pag. 293.*

Vous trouverez, lui avoit-il dit, au-dessus de la Sicile, une île au milieu de la mer : cette île se nomme *Ortygie;* et c'est là que l'Alphée s'unit à la belle Aréthuse.

Pausan. Eliac. lib. I, cap. 7.

En se fortifiant dans cette île ceinte de deux ports, suivant l'expression de Cicéron, et si peu éloignée de la Sicile qu'elle pouvoit y être jointe par un pont, Archias mit sa colonie à l'abri de toute insulte. Elle se livra avec tant d'ardeur et de succès à l'agriculture et au commerce, que le vœu de cet heureux chef, qui n'avoit demandé pour elle à l'oracle que les richesses[a], fut bientôt accompli. On ignore quelle fut la constitution qu'il fit adopter aux Syracusains ; mais il est assez probable que son intérêt le porta à leur donner les institutions de Corinthe, qui, à son départ, étoit soumise à une oligarchie dont tous les membres étoient de la famille des Bacchiades[b].

Orat. contr. Verr. act. II, l. III, §. 52.

[a] *Strab. l. VI, p. 186. Suid. in v.* Ἀρχίας. *Steph. Byz. in v.* Συρακοῦσαι. *Eustathius ad Dionys. vers. 369.*

[b] *Herod. l. V, cap. 42. Diod. Fragm. t. II, p. 635.*

Archias n'avoit peut-être ni le génie ni la volonté d'être un nouveau législateur ; il se contenta de mettre en vigueur les lois Doriennes, qui furent celles de Syracuse, comme nous l'apprenons de Pindare. Ce poëte nous dit qu'Hiéron, en fondant la ville d'Etna, ou nouvelle Catane, y établit la balance d'Hyllus *(g)* dans la législation de cette ville ; et ajoute *(h)* que les descendans des Héraclides veulent toujours vivre sous les lois Doriennes d'Ægimius.

Ce dernier personnage *(i)*, un des Héraclides[a], qu'on disoit avoir vécu deux cents ans[b], étoit roi des Doriens. Pressé par les Lapithes, il appela à son secours Hercule, et lui donna le tiers de ses états[c], dont Hyllus, le fils aîné de ce héros, et son héritier, se mit dans la suite en possession[d]. C'étoit de ce prince que prétendoient descendre les Héraclides, qui retournèrent dans le Péloponnèse[e]. Hyllus avoit tenté lui-même de s'y rétablir *(k)* ; mais ayant succombé dans un combat singulier avec l'Arcadien

[a] *Schol. Aristophan. Plut. vers. 385.*

[b] *Plin. l. VII, cap. 49.*

[c] *Apoll. l. II, cap. 8, §. 2.*

[d] *Prideaux, Not. hist. ad Marm. Oxon. pag. 148.*

[e] *Strab. l. IX, pag. 294.*

(g) ... Πόλιν κείναν.... σὺν ἐλευθερίᾳ Ὑλλίδος στάθμας Ἱέρων ἐν νόμοις ἔκτισε. *Pind. Pyth. I,* v. 120. Νόμῳ Δωρίδος δικαιοσύνης, &c. *Schol.*

(h) Αἰεὶ μένειν τεθμοῖσιν ἐν Αἰγιμιοῦ Δωριῆς, v. 125 et 126. *V.* Not. Cl. Heyne, *p. 197.*

(i) Pind. Pyth. I, v. 181, 182.

Ce combat d'Ægimius étoit le sujet d'un poëme cyclique dont le scholiaste d'Euripide nous a conservé quatre vers, *in Phœn.* v. 1123.

(k) Il y avoit pénétré une autre fois à la tête des Héraclides. *Apollod.* l. II, cap. 8, §. 2.

Échémus [a], il fut enterré près de Mégare, où l'on montroit son tombeau [b]. Rien n'indique dans la vie et les actions de cet Hyllus, le caractère de législateur. Éphore parloit d'un héros du même nom, le onzième descendant d'Hercule, et qui régna en Italie [c]. Le scholiaste de Pindare voudroit que cet Hyllus fût celui dont ce poëte fait mention ; mais cela ne se concilie pas avec ses expressions, qui ne peuvent s'appliquer qu'au fils aîné d'Hercule. D'ailleurs, Éphore se trompoit évidemment sur l'origine des peuples d'Italie, qu'il faisoit descendre d'Hyllus [d].

[a] *Herod. l. VI, cap. 204; lib. VIII, c. 131. Diod. lib. IV, §. 58, &c.*
[b] *Pausan. Att. cap. 41.*
[c] *Schol. Pind. ad Pyth. I, vers. 120 : et Symn. v. 407, 408.*
[d] *Pausan. Cor. cap. 3, 4.*

Nous pensons que les noms d'Hyllus et d'Ægimius n'ont été employés dans l'ode de Pindare que par métonymie, uniquement pour désigner les lois générales des Doriens du Péloponnèse. Le premier qui leur en donna, fut sans doute Oxylus, fils d'Hémon, et petit-fils de ce Thoas qui avoit accompagné Agamemnon et Ménélas au siége de Troie. Les Héraclides durent à cet Oxylus leur rétablissement, et le choisirent en reconnoissance pour leur roi. C'est alors qu'il établit parmi eux un culte religieux *(l)*, et des lois dont le souvenir s'est perdu, à l'exception de celle qui défendoit d'hypothéquer et conséquemment d'aliéner une certaine partie de son champ pour dette; sage barrière contre l'inégalité des fortunes et l'avidité des usuriers. Par le même motif, sans doute, dans beaucoup de républiques, on avoit d'abord prohibé la vente des anciens patrimoines *(m)*, à laquelle remédioit si sagement la loi jubilaire de Moïse. D'ailleurs, le partage multiplié des propriétés est toujours nuisible aux progrès d'un peuple nouveau ou d'une colonie naissante.

Depuis le règne d'Oxylus chez les Éléens *(n)*, qu'on doit placer à la fin du premier siècle après le siége de Troie, plusieurs législateurs parurent sans doute dans le Péloponnèse ; mais le souvenir ne s'en est pas également conservé. Quelques-uns même ont été confondus ensemble, à cause de la ressemblance de leurs noms ; c'est ce qui est arrivé à l'égard des deux Phidons : l'un, qui passoit pour l'inventeur de la monnoie,

(l) Aristot. Pol. lib. VI, c. 4. C'est sans doute Oxylus qui fut l'auteur des autres lois concernant les agriculteurs, et dont j'ai parlé dans un mémoire précédent. *Acad. des Inscr.* t. XLII, p. 299.

(m) Ἦν δὲ τὸ ἀρχαῖον ἐν πολλαῖς πόλεσι νενομοθετημένον, μηδὲ πωλεῖν ἐξεῖναι τοὺς πρώτους κλήρους. *Arist. Pol.* l. VI, c. 4.

(n) Voyez sur ce héros, Fréret, Déf. de la Chron. anc. *pag. 196.*

[a] *Marm. Oxon. ep. 31, &c.*
[b] *Pol. lib. V, cap. 10.*

régnoit à Argos, et fut contemporain d'Archias[a]; l'autre étoit de Corinthe. Aristote le distingue très-bien du premier[b], et le regarde comme un des plus anciens législateurs *(o)*. Ainsi rien ne s'oppose à ce qu'on croie que ses institutions étoient en vigueur à Corinthe, lorsqu'Archias quitta cette ville pour venir s'établir en Sicile. On peut donc conjecturer, avec assez de fondement, qu'il y transporta les lois non écrites, appelées *Rhethres,* conséquemment en petit nombre, et très-faciles à s'altérer, sur-tout chez un peuple que l'opulence corrompt. D'ailleurs, elles étoient fort imparfaites, et peu capables d'imposer un frein aux méchans. C'est pourquoi Platon, qui en avoit des notions plus claires que nous, ne craint pas de dire : « Avec des lois telles qu'on en » porta du temps de Témenus, de Cresphonte et autres législa- » teurs qui vivoient pour lors, on n'auroit pas même sauvé la » part d'Aristodème. » Toute la force de ces lois consistoit dans la religion du serment, laquelle cessant bientôt d'être efficace, devient, par-là même, funeste à la société. Les mœurs furent donc l'unique appui de ces institutions traditionnelles ; et Syracuse ne les perdit dans la suite que lorsque ses habitans vécurent non à la manière des anciens Doriens, mais en Siciliens lâches et pervers *(p)*.

Plat. de leg. lib. III.

Peut-être que les premiers Doriens de Sicile auroient épargné à leurs descendans bien des maux s'ils eussent imité la conduite des Chalcidiens, qui, en sortant de l'Eubée, voulurent avoir de nouvelles lois. Ceux qui passèrent en Italie et dans la Sicile, eurent pour législateur Charondas, et les autres, qui s'établirent en Thrace, Androdamas. Un climat nouveau, un sol différent, suffisent pour opérer une révolution subite dans les mœurs, qui exige un changement presque total de législation : on retranche, on corrige, on ajoute ; mais tout cela ne remédie à rien, augmente au contraire la confusion et le désordre ; ou s'il en résulte

Arist. Pol. lib. II, c. 10.

(o) Pol. l. II, c. 4. Torgus, ou Gorgus, fils de Cypsèle, ayant chassé Phalæcus, tyran de l'Ambracie, et conduit une colonie de Corinthe, donna à ce pays des lois *(Nicand. ap. Ant. liberal. Transf.* c. 4. *Vid. Not. Henr. Verheyk*, p. 24*)*, lesquelles ne peuvent également être que les Doriennes dont je viens de parler.

(p) Τὸν δὲ μὴ δυνάμενον ὑμῶν Δωριστὶ ζῆν κατὰ τὰ πάτρια, διώκοντα δὲ τόν τε τῶν Δίωνος σφαγέων καὶ τὸν Σικελικὸν βίον, &c. C'est en ces termes que Platon s'adressoit aux Syracusains après la mort de Dion. *Epist. VII, p. 119*, ed. Tiedmann.

quelques bons effets, ils sont passagers. Je m'abstiens d'en rapporter les exemples pris des nations modernes qui ont fondé des colonies, sans penser auparavant à leur donner des lois relatives à la nature des pays qu'elles alloient habiter *(q)*.

Les progrès de la colonie d'Archias furent si rapides, que soixante-dix ans après sa fondation, elle bâtit Acres. Vingt ans s'étant ensuite écoulés, elle éleva les murs de Casmène; enfin ceux de Camarine, quarante ans après. Ainsi Syracuse, dans l'espace de cent trente ans, devint la métropole de trois cités, dont les habitans étoient sortis de son sein. Toutes ces émigrations furent-elles l'effet d'une trop grande population, ou celui des troubles domestiques ? On ne peut le décider; mais il est certain qu'avant de jeter les fondemens d'Acres, les Syracusains étoient déjà déchirés par les factions. La plus foible, qui étoit celle des Mylétides, vint se réunir aux Cuméens de Zancle et aux Chalcidiens *(r)*, pour construire la ville d'Himère. Les Syracusains se soumirent aux lois Chalcidiennes, en renonçant aux institutions de leur patrie, incapables de les faire jouir d'un repos assuré, but essentiel de toute société.

Thucyd. lib. VI, §. 5.

Thucyd. lib. VI, §. 5.

C'est vraisemblablement à cette époque reculée qu'on doit rapporter la révolution dont parle Aristote. Elle arriva dans le gouvernement de Syracuse, à l'occasion de l'enlèvement qu'un jeune magistrat fit de la maîtresse d'un de ses collègues, qui s'en vengea en corrompant la femme de celui-ci. Cet événement étoit un sinistre présage, sur-tout pour une colonie dont l'origine se trouvoit déjà souillée par une dépravation de mœurs dans la personne de son fondateur. On ne devoit pas attendre d'un tel homme qu'il poussât la vigilance jusqu'à vouloir conserver la musique simple et agreste dont les Doriens se servoient en gardant leurs troupeaux sur les montagnes du Péloponnèse. Ils en oublièrent l'usage salutaire dans leur émigration avec Archias; ce qui fut regardé comme la cause principale de leur corruption hâtive.

Arist. Pol. lib. V, cap. 3. Id. Plut. præc. ger. Reip. tom. II, pag. 825.

Maxim. Tyr. diss. 37, p. 437, ex ed. Davis.

Ainsi rien ne présageoit une heureuse destinée à Syracuse.

(q) On leur en a même donné de fort contraires à leur prospérité. Tel est le régime féodal établi en Canada, lorsque les François vinrent s'établir dans cette vaste contrée.

(r) Voyez *Strab.* l. VI, p. 266-408, A. Le texte de cet auteur peut servir ici d'éclaircissement à celui de Thucydide.

Rarement tranquille et souvent agitée par des séditions, elle fit, comme osa le dire un démagogue accrédité, Athénagore, plus fréquemment la guerre contre ses propres citoyens que contre ses ennemis. L'inégalité des fortunes fut la cause de tous ses maux. Vraisemblablement elle venoit de la première répartition des terres, faite suivant les principes de Phidon, législateur de Corinthe, qui étoient trop favorables aux grands propriétaires. La fertilité du terroir de Syracuse ayant bientôt enrichi ceux qui habitoient la campagne, ils ne mirent plus de bornes à leur ambition, et s'emparèrent du gouvernement de cette ville, sous l'archontat de Critias I.er à Athènes *(s)*, la première année de la XLVI.e olympiade, 596 ans avant J. C. Ceux-ci exercèrent un pouvoir despotique qu'accompagne toujours une jalousie inquiète. Un citoyen aisé, pour avoir bâti une belle maison, fut soupçonné de péculat ; et ayant été malheureusement frappé de la foudre, les *Gamores*, c'est-à-dire les propriétaires dont je viens de parler, confisquèrent aussitôt ses biens. Ils cherchèrent à faire croire que sa mort étoit un effet de la vengeance de Minerve, à laquelle il étoit chargé d'élever un temple, et la punition de son infidélité ; mais ses héritiers le disculpèrent pleinement de cette fausse imputation. Une action si injuste eut sans doute des suites fâcheuses ; sans quoi cet historien n'en auroit pas parlé, sur-tout dans l'endroit où nous sommes assurés qu'il faisoit mention de toutes les vexations des Gamores *(t)*.

Ap. Thucyd. l. VI, §. 38.

Arist. Pol. lib. II, cap. 4.

Elles furent portées si loin, que le peuple réuni aux Callycires chassa ces tyrans de la ville et de son territoire. Mais quels étoient ces Callicyres ou Cillicyres[a] ? Denys d'Halicarnasse les regarde comme de simples cliens des Gamores. [b] Selon Aristote, c'étoit

[a] *Hesych. in v.* Κιλλικύριοι.
[b] *Antiq. Rom. l. VII, p. 388.*

(s) Marmor. Oxon. ep. 37. On lit dans cet endroit ces mots, ΤΩΝ ΩΜΩΡΩΝ, qui désignent les propriétaires voisins de la ville, ou *Géomores.* Ainsi rien n'oblige de corriger le texte de cette chronique, comme l'ont fait mal-à-propos quelques savans.

(t) Diod. fragm. t. II. p. 549. Ces vexations des grands propriétaires, et les malheurs qui en furent la suite, ne sont pas sans exemple dans les républiques Grecques : le plus terrible est celui de Milet. Les *Gergithes*, c'étoit le nom de ceux qui n'avoient que peu ou point de propriétés, chassèrent les riches citoyens, firent fouler et broyer leurs enfans sous les pieds des bœufs. Mais à leur tour, ayant été vaincus et mis en fuite, leurs propres enfans, enduits de poix, furent brûlés tout vifs par ces mêmes grands propriétaires, au rapport d'Héraclide de Pont. *Ap. Athen.* l. XII, c. 5.

un

un peuple d'esclaves, semblable aux Hilotes de Sparte, aux Penestes de Thessalie et aux Clarotes de Crète. Timée croyoit que leur nom venoit de ce qu'ils avoient été rassemblés de toute part, et qu'ils étoient en grand nombre. De là ce proverbe, pour désigner une multitude d'hommes : *Plus nombreux que les Callicyres (v).* Enfin, Hérodote les prend pour les esclaves des Gamores, dans l'endroit où il rapporte que Gélon, originaire de Cypre, fils de Dinomène, et tyran de Géla, ayant trouvé ces derniers réfugiés à Camarine, les conduisit jusqu'à Syracuse, dont les portes lui furent aussitôt ouvertes.

Ap. Suid. in v. Καλλικύριοι ; et Phot. Lex. m.s in h. v.

Lib. VII, c. 155.

Dans le discours que Denys d'Halicarnasse fait prononcer à Appius Claudius devant le peuple Romain retiré sur le Mont-sacré, l'exil des Gamores est rapporté comme un exemple récent. Les chronologistes placent cette retraite à l'an 261 de la fondation de Rome, 493 ans avant J. C.; l'usurpation de Gélon et le rappel des Gamores sont donc postérieurs à cette époque. Mais peut-on fixer ces événemens à l'archontat de Timosthène, la troisième année de la LXXV.e olympiade, comme le porte la Chronique de Paros, 478 ans avant J. C.? Cela seroit contraire au récit de Diodore, qui, parlant de la victoire complète des Syracusains, commandés par Gélon, sur les Carthaginois, à Himère, assure qu'elle fut remportée le même jour que se donna le combat des Thermopyles. Hérodote éloigne peu cette victoire de ce temps, en la faisant coïncider avec la bataille de Salamine, qui s'est livrée sous l'archonte Calliade, la 1.re année de la LXXV.e olympiade, 480 ans avant J. C., comme personne ne le révoque en doute. D'ailleurs Aristote suppose le règne de Gélon de huit ans non révolus[a], et Diodore de sept[b], lesquels n'auroient pu s'écouler depuis l'usurpation de Gélon, jusqu'au règne d'Hiéron, qui lui succéda. Suivant Denys d'Halicarnasse, Gélon ne fut maître de Géla que la seconde année de la LXXII.e olympiade, 491 ans avant J. C., Hybrilide étant archonte. En adoptant cette époque, Pausanias ne la distingue point de celle de la tyrannie du même Gélon à Syracuse. Le calcul de la durée de son administration dans cette ville auroit dû indiquer à cet

Dionys. Antiq. Rom. lib. VII, pag. 388.

Ep. 54.

Diod. l. XI, §. 24.

Herod. lib. VII, c. 166.

[a] *Polit. lib. V, cap. 12.*
[b] *Lib. XI, §. 38.*

Ant. Rom. l. VII, p. 417.

Eliac. II, cap. 17.

(v) *Ap. Suid. in v.* Καλλικύριοι. Le savant Larcher veut qu'on dise *Cillicyriens.* Not. sur Hérod. *tom. V, pag. 351.*

écrivain qu'elle ne remontoit pas au-delà de l'archontat de Miltiade, la troisième année de la LXXIII.e olympiade, 486 ans avant J. C. Quelle raison a donc pu déterminer l'auteur de la Chronique à mettre si tard le commencement du règne de ce prince? Je crois l'avoir découvert. Les Syracusains n'ayant proclamé Gélon roi qu'après la glorieuse bataille d'Himère, et à l'occasion dont je parlerai bientôt, on n'aura gravé sur les marbres de Paros, son règne que de ce jour-là, lequel tomboit dans l'année de Timosthène, l'année même de la mort de ce prince. Peut-être encore Diodore n'a-t-il placé cet événement sous Calliade, que pour ne pas interrompre sa narration, et montrer la récompense que méritèrent à Gélon, après l'action d'Himère, ses exploits et son humanité. Cette manière de rédiger les faits est quelquefois celle de cet historien, surtout quand il ne les juge pas d'une grande importance.

De tous ces calculs il résulte que la durée de l'administration aristocratique des Gamores fut de cent deux ans, et que leur exil dura environ six ans. A leur retour se ressaisirent-ils de l'autorité? Aristote semble le croire, puisqu'il avance que la démocratie fut détruite immédiatement avant Gélon. Cela n'est pas vraisemblable, ce prince ayant profité de la haine et du ressentiment des Gamores contre le peuple, pour s'emparer de Syracuse, la 486.e année avant J. C., époque certaine de sa tyrannie. L'auteur de la Chronique, la distinguant de celle de son règne, n'a dû en rapporter le commencement qu'au temps où Gélon fut déclaré roi par le peuple, lorsqu'il lui découvrit avec tant de magnanimité la conspiration formée contre sa propre vie. « Dès qu'il la sut, dit » Élien, il fit assembler les Syracusains; et s'avançant tout armé » au milieu d'eux, il commença par leur rappeler le souvenir » des bienfaits qu'ils avoient reçus de lui. Puis il leur découvrit » la conjuration; et se dépouillant de ses armes, il dit, adressant » la parole à tous: Me voici au milieu de vous, sans défense, » couvert de ma seule tunique; je me livre entre vos mains; » traitez-moi comme vous le jugerez à propos. Les Syracusains, » étonnés de sa fermeté, abandonnèrent les coupables à son » ressentiment, et lui rendirent le pouvoir suprême: mais Gélon » laissa au peuple le soin de punir les conjurés. On lui érigea

Polit. lib. V, cap. 3. Vide Cl. Heyn. Op. t. II, p. 257.

Diod. l. XI, §. 26.

» une statue qui le représentoit avec une simple tunique sans » ceinture ; monument qui perpétuoit le souvenir de son amour » pour le peuple, et qui devoit être à l'avenir une leçon pour » tous les rois *(x)*. »

Élien auroit dû remarquer qu'alors seulement on donna à Gélon le titre de roi, en y ajoutant, comme le rapporte Diodore, *Diod. l. XI, §. 26.* ceux de bienfaiteur et de sauveur. Il fut aussi hiérophante ou grand-prêtre de Cérès et de Proserpine *(y)*, le sacerdoce étant inséparable de la royauté chez les anciens peuples de la Grèce. Mais si Gélon ne craignit pas de prendre la qualité de roi, du *Vide Spanh. de usu et præst. numism. diss. VIII, p. 545.* moins gouverna-t-il les Syracusains avec beaucoup de modération. Malheureusement il leur fit chérir un joug nouveau, qui ne pouvoit manquer de s'appesantir un jour en d'autres mains. Un moyen efficace que Gélon employa, fut la modestie; sur le trépied consacré à Delphes en mémoire de la victoire d'Himère, il joignit à son nom ceux de ses frères Hiéron, Polyzèle et Thrasybule. *Epigram. ap. schol. Pindar. Pyth. II, vers. 155. Brunck, Analect. t. I, p. 134.* Enfin Gélon poussa le respect pour les lois jusqu'à se soumettre lui-même à celle qu'on porta sous son règne, concernant les pompes funèbres. Toute magnificence à cet égard fut interdite aux citoyens ; et on réduisit à de justes bornes les dépenses excessives qu'on avoit coutume d'y faire. Tout ce qui devoit se pratiquer en ces occasions, se trouva prescrit par la loi que les Syracusains publièrent sur ce sujet. Le plus superbe mausolée *Diod. l. XI, §. 38.* ne valoit pas sans doute la belle statue de Gélon, dont parle Élien. Ce fut vraisemblablement celle que le sévère Timoléon laissa subsister à l'exclusion de toutes les autres, tristes monumens de cette flatterie qui croît toujours avec l'oppression.

Au bonheur dont jouirent les Syracusains sous l'administration de Gélon, se joignit l'avantage que leur procura la victoire d'Himère : il consistoit dans la prérogative d'être regardés comme les chefs de tous les Siciliotes, ou Grecs établis en Sicile[a]. Ils la conservèrent dans le traité conclu avec les Carthaginois, sous le règne de l'ancien Denys[b], et ne la perdirent même pas dans

[a] Strab. l. VI, pag. 186. Demosth. contra Leptin. p. 60.
[b] Diod. lib. XIII, §. 114.

(x) *Var. hist.* lib. XIII, cap. 17. Je me sers ici de l'élégante traduction de cet ouvrage par M. Dacier.

(y) A la vérité, le scholiaste de Pindare ne parle que d'Hiéron : Ὁ Ἱέρων τῆς Δήμητρος καὶ Κόρης ἱεροφάντης. *Ad Olymp. VI, v. 160.* Mais ce dernier n'avoit fait qu'imiter Gélon, et s'étoit empressé d'en prendre tous les titres.

les fers des plus cruels tyrans. Ainsi, suivant la remarque de Strabon, ils se délivroient, eux et les autres Grecs, de la domination des barbares, en continuant d'être tyrannisés au dedans et de tyranniser les autres au dehors. Ce qui augmenta beaucoup la puissance de Syracuse, fut le transport que Gélon y fit de tous les habitans de Camarine, de Mégare, et d'une partie de ceux de Géla. Scaliger a donc eu raison de dire qu'au temps de ce prince et de son successeur, Syracuse étoit déjà la plus grande ville de l'Europe *(z)* : elle n'en devint qu'un plus grand foyer de corruption, où la discorde alluma sans cesse ses flambeaux.

Strab. l. VI, pag. 186.

Herod. lib. VII, c. 156.

Diodore de Sicile rapporte que Gélon laissa en mourant la royauté à son frère Hiéron : mais celui-ci n'en prit vraisemblablement les marques que quelques années après ; au moyen de cette supposition, on peut concilier le récit de cet historien, qui fait mourir Gélon sous l'archontat de Timosthène, avec la Chronique de Paros, qui fixe l'époque de la tyrannie d'Hiéron six ou sept ans plus tard, à la magistrature de Charès, la première année de la LXXVIIe olympiade. L'auteur de ce précieux monument, fidèle à ses principes, n'aura compté la tyrannie d'Hiéron que du moment où il fut proclamé roi. Si on n'admet pas cette supposition, il faudra dire que n'ayant commencé à compter les sept ou huit années du règne de Gélon que de son inauguration, il aura été forcé de reculer jusqu'à la première année de la LXXVII.e olympiade le commencement du règne d'Hiéron. Je crois que cet honneur lui fut décerné lorsqu'il eut remporté une victoire signalée devant Cumes, sur la flotte des Carthaginois. Cette conjecture ne paroîtra point invraisemblable, quand on réfléchira sur deux passages de la Chronique d'Eusèbe. Qu'on me permette de les citer ici, non d'après le prétendu texte Grec qu'en avoit composé Joseph Scaliger, mais suivant la

Diod. l. XI, §. 38.

Pind. Pyth. I, v. 139. Diod. l. XI, §. 51.

(z) Not. ad Chron. Euseb. pag. 76. En parlant de cette ville, Sénèque dit : *Videbis . . . . quàm ingentem civitatem, et laxiùs turritam quàm multarum urbium fines.* Senec. de Consol. ad Marc. *tom. I, pag. 166.* M. Swinburne, après avoir rapporté que Strabon, *liv. VI, pag. 182,* donne cent quatre-vingts stades à l'enceinte de Syracuse, ajoute : « J'ai long-» temps cru qu'il y avoit de l'exagéra-» tion dans ce calcul ; mais ayant passé » deux jours à suivre la trace des ruines, » et en comparant ce qui a été mangé » par la mer, je suis convaincu de l'exac-» titude de ce géographe. » *Voyez* t. IV, p. 377. M. de Non prétend que l'enceinte de Syracuse étoit aussi grande que Paris l'est maintenant. *Voyage en Sic.* p. 218.

traduction Latine que nous devons à Saint Jérôme. Le premier de ces passages est conçu en ces termes, *Hieron Syracusis regnat*, et se rapporte à la seconde année de la LXXVe olympiade. Le second, qui se trouve placé à la même année de la LXXVIe, est ainsi énoncé : *Hieron post Gelonem tyrannidem exercet.* Ce dernier doit évidemment précéder l'autre; les mots *post Gelonem* suffisent pour le prouver. Je ne m'attache point à examiner la certitude de ces deux époques, et l'intervalle qu'il devroit y avoir entre elles : il m'importe seulement de faire remarquer deux faits très-distincts; la succession à la tyrannie, et le commencement de la royauté à Syracuse. Le scholiaste de Pindare paroît n'avoir pas négligé cette distinction, puisque dans un endroit il parle de l'époque du commandement d'Hiéron, et dans un autre de celle de la royauté, que l'auteur de la Chronique aura prise pour le commencement du pouvoir absolu de ce prince, sous l'archontat de Charès à Athènes, 472 ans avant J. C.

Euseb. Chron. p. 131.

Si les premiers tyrans de Syracuse n'osèrent pas tout de suite ceindre le diadème, et voulurent auparavant l'avoir mérité par quelque action, ou le tenir de la volonté libre de leurs sujets, ceux-ci conservèrent donc une ombre de liberté, toujours utile, même sous le despotisme, parce qu'elle rappelle que la force est à la place du droit. Xénophon n'a point hésité de mettre au nombre des tyrans Hiéron, en le faisant parler comme tel dans un entretien qu'il suppose entre lui et Simonide. Celui-ci veut sur-tout que la sûreté d'un prince soit dans l'amour de ses sujets *(a)* : Hiéron n'étoit pas sans doute pénétré de cette vérité, puisqu'il mit la sienne dans la délation, qu'il érigea en principe de gouvernement; ce qui seul lui mériteroit d'être voué à l'exécration de la postérité. Il remplit la ville d'un essaim pestilentiel d'infames délateurs connus sous le nom d'*otacystes* ou *écouteurs*, qui, répandus de toute part dans les cercles et les assemblées, semoient par-tout

Arist. Pol. lib. V, cap. 11.

(a) Xénophon finit par ces belles paroles : Ἀλλὰ θαῤῥῶν, ὦ Ἱέρων, πλούτιζε μὲν τοὺς φίλους· σαυτὸν γὰρ πλουτιεῖς. Αὖξει δὲ τὴν πόλιν· σαυτῷ γὰρ δύναμιν περιάψεις· κτῶ δὲ αὐτῇ συμμάχους. Νόμιζε δὲ τὴν μὲν πατρίδα οἶκον· τοὺς δὲ πολίτας, ἑταίρους· τοὺς δὲ φίλους, τέκνα σαυτοῦ· τοὺς δὲ παῖδας, ὅ, τι περ τὴν σὴν ψυχήν. Καὶ τούτους πάντας πειρῶ νικᾶν εὖ ποιῶν, &c. *Hiero, sive Tyrannic.* c. 11. Tant de bienfaisance et de magnanimité ne peut entrer dans l'ame des tyrans. Ah! malheureux! ils ne croient pas à la vertu; comment la pratiqueroient-ils!

la crainte et la méfiance. Ces affreux et vils ministres de la tyrannie causèrent peut-être autant de maux à Syracuse, qu'ils en attirèrent plusieurs siècles après aux Romains sous Tibère : mais, heureusement pour Hiéron, ses concitoyens n'eurent pas un Tacite pour révéler à la postérité une pareille calamité, la moins supportable de toutes. Au contraire, les gens de lettres le louèrent; il fut libéral envers eux seuls, et eut pour amis Simonide et Pindare. Disons-le cependant à l'honneur du premier, il réconcilia Hiéron avec Théron, d'Agrigente, son beau-père, et conclut la paix entre eux; et si l'on croit au récit de Xénophon, ce poëte fut un véritable philosophe à la cour d'Hiéron. Pindare osa même exhorter adroitement ce prince à ne point se laisser maîtriser par sa passion dominante, l'avarice : elle le rendit violent, et finit par le faire abhorrer. Il auroit sans doute éprouvé le sort ordinaire des usurpateurs, si la gloire de son frère Gélon et le souvenir récent de ses bienfaits ne l'eussent, en quelque sorte, maintenu sur le trône pendant onze ans.

Ælian. Var. hist. lib. IX, cap. 1.
Schol. Pind. in Olymp. II, vers. 29.
Pind. Pyth. I, v. 184. Vid. *Diod. lib. XI, §. 67.*

Outre la bataille de Cumes, plusieurs belles actions signalèrent encore le règne d'Hiéron. Anaxilas, tyran de Rhégium, et Cléophon, son fils, tyran de Messane, s'étant réunis pour subjuguer les Locriens-Épizephiriens, Hiéron força l'un et l'autre à se désister de leur entreprise; et les filles Locriennes chantoient encore, long-temps après, des chansons en l'honneur d'Hiéron, conservateur de la liberté de leur patrie. En fondant Ætna, ou la nouvelle Catane, ce prince ne se réserva que le commandement des troupes, et laissa aux habitans le libre usage des lois et des coutumes de leurs ancêtres *(b)*; mais les ayant forcés à partager leurs terres avec des étrangers, ils crurent s'en venger après sa mort par la destruction de son tombeau *(c)*.

Diod. ibid.
Schol. Pind. in Pyth. II, v. 52 et 38.

Les crimes de Thrasybule firent oublier les vices d'Hiéron, son frère; et sa cruauté arma bientôt contre lui tous les Siciliens. On se contenta de l'exiler à Locres, où il finit ses jours, n'ayant régné que onze mois. Syracuse, avec le secours de ses alliés,

(b) Ἐλευθέρυς ἀφεὶς τὺς Αἰτναίυς ϗ τοῖς Λακωνικοῖς τρόποις ἢ νομοίς χρωμένυς. *Schol. Pind.* Pyth. I, vers. 119. Le scholiaste entend par les Lacédémoniens, les Doriens en général.

(c) *Strab.* lib. VI, pag. 185. Les Catanéens respectèrent néanmoins celui de Stésichore, qui étoit octogone et à huit colonnes. *Phot. Lex. ms.* in voc. πάντα ὀκτώ. On ne sait à quelle occasion ils élevèrent ce superbe monument au poëte d'Himère.

s'étant délivrée de ses tyrans, éleva un temple à Jupiter Éleuthère, ou protecteur de la liberté. Son ancien gouvernement fut aussitôt rétabli; et, pour en assurer la durée, on détruisit le levain des séditions journalières et la cause toujours renaissante des violentes convulsions qui arrivoient après la mort ou le bannissement de chaque usurpateur; je veux parler du grand nombre d'étrangers domiciliés dans cette ville, empressés de se mettre aux gages des tyrans, et toujours prêts à devenir leurs cruels satellites. A la mort de Gélon, ils étoient plus de dix mille : réduits alors à sept mille, ils furent exclus de toutes les charges; et s'étant révoltés, on ne parvint à les chasser qu'après beaucoup d'efforts et d'effusion de sang. Plus exercés aux travaux de la guerre que les citoyens de Syracuse, ils remportèrent d'abord quelques avantages; mais à la fin on les força de se retirer à Messane *(d)*.

Arist. Pol. lib. V, cap. 3.

Diod. lib. XI, §. 72.

Idem, lib. XI, §. 76.

Cette révolution salutaire donna assez de ressort et d'énergie aux Syracusains pour qu'ils pussent se soustraire pendant soixante ans au joug de la servitude, sans être pour cela ni plus heureux, ni plus libres. Leur ville se peupla beaucoup, et s'agrandit à proportion *(e)*; c'est-à dire que le foyer de corruption augmenta. Ce peuple devenoit lui-même son propre tyran, quand il n'étoit pas l'esclave des riches. Tyndaride, homme puissant et hardi, s'attacha un grand nombre de pauvres citoyens, à l'aide desquels il voulut s'emparer de toute l'autorité : il fut mis à mort; et ceux qui marchèrent sur ses traces, ne réussirent pas mieux. Afin de tarir la source de ces complots fréquens, on imagina une peine semblable à celle de l'ostracisme, inventé par les Athéniens, et adopté par les Argiens, les Mégariens et les Milésiens; remède funeste et immoral, auquel un bon gouvernement ne doit pas avoir recours. On sait que cette loi condamnoit à Athènes tout citoyen trop accrédité ou trop ambitieux, à un exil honorable de dix ans. A Syracuse, il n'étoit que de cinq.

Arist. Pol. l. V, cap. 3.

(d) *Diod.* lib. XI, §. 68. Il faut toujours lire, suivant l'orthographe des médailles, *Messane*, et non *Messène*.

(e) *Voyez* sur l'étendue de Syracuse, ses différens quartiers, ses ports et le peu de monumens qui nous restent de cette ville, le savant ouvrage de Dorville (*Sicula*, cap. 11), qui me paroît avoir épuisé la matière. On se fera pourtant une plus juste idée de ces ruines, par le Voyage pittoresque de M. Houel, *tom. III, cap. 30, pag. 71*; et surtout par celui de M. de Saint-Non, *t. V, pag. 1*, &c.

On procédoit au jugement en mettant le nom de celui qu'on croyoit menacer la liberté publique, sur une feuille d'olivier; c'est pourquoi cette peine fut appelée le *pétalisme*. Nous ignorons le nombre de feuilles qu'il falloit pour être condamné. Suivant cette loi, l'exil, au lieu d'être la punition d'un crime commis, n'étoit donc qu'une précaution contre un pouvoir dangereux. Promulguée la troisième année de la LXXXI.e olympiade, 454 ans avant J. C., elle ne put subsister long-temps; on se vit forcé de l'abroger: elle avoit causé mille maux, parce que, dit Montesquieu, elle fut faite sans prudence; disons plus, avec l'aveuglement de la haine et l'imprévoyance de la jalousie.

Diod. l. XI, §. 87.

Espr. des lois, liv. XIX, c. 7.

En effet, les principaux citoyens furent exilés, et d'autres qui, par leur crédit ou par leurs vertus, auroient été les plus capables de servir la patrie, s'éloignèrent des affaires publiques, dans la crainte de subir la même peine : ne pensant dès-lors qu'à leur intérêt particulier, ils menèrent une vie retirée, et finirent par se livrer au luxe et à la mollesse, où se plongent trop souvent les hommes sans patrie, c'est-à-dire, ces prétendus citoyens qui ne veulent ni servir, ni honorer la leur. Au contraire, les citoyens les plus vils ou les plus insolens se mêlèrent du gouvernement, et tentèrent des innovations. Le peuple de Syracuse s'en prévalut, et devint le maître, ou, pour m'exprimer avec vérité, il se rendit, comme dans tous les états purement démocratiques, le despote le plus absolu, le plus fougueux, le plus aveugle et le plus capricieux : il n'écouta plus que les conseils pernicieux des méchans, qui causèrent mille troubles et mille changemens. De là naquirent les factions et les séditions fréquentes; l'autorité des démagogues audacieux et le crédit des sycophantes ou calomniateurs publics, augmentèrent de jour en jour. Loin de suivre ses anciennes institutions, la jeunesse s'appliqua uniquement aux exercices de la rhétorique. Corax, orateur habile à flatter le peuple, enseigna le premier cet art dangereux, qui prit alors naissance en Sicile, et se répandit ensuite dans la Grèce. Les mœurs dégénérèrent avec rapidité : la corruption se glissa de toute part; on n'ambitionna plus que les richesses; enfin on méconnut le prix de la concorde et l'amour de la justice. Cette situation vraiment critique n'étoit pas due entièrement à la loi du pétalisme; mais il

Proleg. schol. ad Hermog. ex ed. Aldi, init.

il suffisoit qu'elle en fût regardée comme la cause prochaine pour en hâter l'abrogation *(f)*. *Diod. l. XI, §. 86, 87.*

Peut-être le peuple ne se détermina-t-il à ce changement, peu favorable à sa cupidité, que par le besoin de chefs habiles et intègres dans les circonstances où il se trouvoit. Pour avoir donné leur confiance à un certain Phayllus, les Syracusains venoient de perdre le fruit d'une expédition contre les Tyrrhéniens, qui corrompirent ce général, dont la seule peine fut l'exil. Apelles, son successeur, se couvrit de gloire par ses exploits, et rapporta dans le sein de sa patrie, des richesses qui la mirent en état de résister à Ducétius. A la tête des anciens Siciliens, cet homme entreprenant avoit formé une confédération redoutable. Je crois qu'alors le pétalisme ne subsista plus à Syracuse, et qu'on y donna les premières magistratures et le commandement des armées aux personnes les plus distinguées. On s'en trouva bien, puisque le général Sicilien fut forcé, après plusieurs défaites, à venir lui-même se mettre entre les mains du peuple de Syracuse, qui, par le conseil de ses chefs, respecta en lui la qualité de suppliant. On l'envoya à Corinthe, où sa subsistance lui fut assurée. *Ibid. lib. XI, §. 92.* *Ibid. lib. XI, §. 92.*

Avant ce dernier événement, il y avoit eu une insurrection presque générale. Les exilés de plusieurs villes, ayant pris les armes, avoient chassé ceux qui s'étoient injustement emparés de leur patrimoine. Du nombre de ces villes furent Catane, Géla, Agrigente et Himère. Une foule d'autres imitèrent cet exemple. Un décret rappela tous les bannis, et obligea les étrangers, qui s'étoient introduits par la force à leur place, de se retirer à Messane. Ainsi le germe des troubles fut étouffé; et les villes, débarrassées d'un joug étranger et tyrannique, distribuèrent les terres aux anciens citoyens, conformément à leurs propres lois. *Ibid. lib. XI, §. 90.*

(f) D'après le texte de Diodore, on pourroit assurer que l'abrogation du pétalisme eut lieu la même année que l'établissement de cette loi : mais je crois qu'elle y est transportée à la fin de l'archontat d'Aristion, tandis qu'elle devroit être placée à une des années suivantes; au plutôt, du moins, sous l'archonte Lysicrate, la quatrième année de la LXXXIe olympiade, 453 ans avant J. C. Tout ce que Diodore nous apprend des effets du pétalisme, n'a pu guère se passer dans l'espace de quelques mois ou d'une seule année. Au reste, ces sortes de transpositions sont assez fréquentes dans l'ouvrage de cet historien; et il me seroit facile d'en citer plusieurs exemples.

Rien ne fut moins assuré que la propriété en Sicile ; aussi rien ne prouve mieux le vice de son gouvernement.

Condillac, Cours d'étude, tom. VII, pag. 400. Un judicieux écrivain observe que « s'il y avoit eu en Sicile » une autre république capable de balancer la puissance de Syra- » cuse, cette île nous auroit offert à-peu-près les mêmes scènes » que la Grèce. » . . . . Cette république existoit à Agrigente, qui renfermoit alors dans son territoire cent mille citoyens et deux cent mille étrangers *(g)*. Mais tout dépendoit du premier effort, et il ne fut pas heureux pour elle : ses troupes essuyèrent, *Diod. l. XII, §. 26.* à Himère, une défaite totale. Syracuse, se trouvant par-là sans rivale, ouvrit ses portes aux Carthaginois et aux Grecs; par-là elle mettoit les autres villes dans la nécessité de chercher du secours au-dehors. En effet, les Léontins, qui, suivant la *Lib. VI, pag. 189.* remarque de Strabon, ressentirent tous les malheurs de Syracuse sans jamais avoir partagé sa prospérité, ne pouvant résister à sa puissance, implorèrent le secours d'Athènes. Ce fut là l'origine de cette expédition si fatale à cette dernière ville. Il n'est pas de mon sujet d'en parler ; mais je dois remarquer que la démocratie prit de nouvelles forces à Syracuse durant le cours des hostilités, et *Thucyd. l. VI, §. 39.* que son gouvernement parut ne plus souffrir aucun mélange d'aristocratie. Ses généraux furent même très-subordonnés. Hermocrate, malgré l'autorité que ses exploits lui donnoient, n'osa pas pour- *Ib. lib. VII, §. 73.* suivre les Athéniens dans leur retraite, sans l'ordre des magistrats.

Après la prise de l'armée des Athéniens, les Syracusains s'assemblèrent pour prononcer sur son sort ; et l'on est fâché de voir que l'auteur du traitement inhumain qu'elle éprouva, fut *Diod. l. XIII, §. 33.* Dioclès. Le peuple, sur l'esprit duquel il avoit le plus grand crédit, le mit à la tête d'une commission chargée de rédiger de nouvelles lois. Il avoit lui-même indiqué ses coopérateurs. Comme il dirigeoit cet ouvrage important, son nom seul a subsisté ; et la

(g) Diod. lib. XIII, §. 84. *Emend. in not. Wessel.* Il reste encore quelques monumens de cette ancienne grandeur. *Voyez* Dorville, *Sicula*, tom. I, *pag. 91 — 108 ;* Houel, Voy. pitt. de la Sicile, *tome IV, cap. 36 — 40*, et le Voy. pitt. ou Desc. du royaume de Naples et de Sicile, par M. l'abbé de Saint-Non, *tom. IV, pag. 196*, &c. L'ouvrage de ce dernier est un des plus beaux monumens élevés à la gloire des arts. Il achève de nous faire connoître les antiquités de la Sicile, sur laquelle M. Brydone a le mérite d'avoir réveillé et fixé l'attention des savans et des artistes.

gloire qu'il acquit dans cette occasion, lui mérita, après sa mort, des honneurs divins.

Dioclès pensoit, sans doute, que l'unique but de l'*eunomie*, ou bonne législation, est de rendre les hommes vertueux *(h)*. Mais, pour atteindre ce grand but, il faut des mœurs ; et on n'en redonne pas à un peuple qui les a perdues : la sévérité elle-même est un moyen impuissant. Elle caractérisa les lois de Dioclès, qui ne pouvoient être que fort difficilement observées dans une ville aussi corrompue que l'étoit alors Syracuse. L'obscurité du sens et de l'expression dans ces lois, écrites en ancien dialecte Dorique et d'une manière très-concise, offroit encore beaucoup de ces difficultés qui exercent trop la sagacité des juges, et finissent toujours par livrer à des décisions arbitraires la vie et les biens des citoyens. Ce malheur étoit sur-tout à craindre dans un gouvernement qui avoit tendu sans cesse vers l'oligarchie ou l'aristocratie, et où conséquemment il étoit si souvent au pouvoir des plus puissans d'appliquer et d'interpréter les lois au gré de leurs passions et de leurs caprices.

Tous les délits publics, toutes les affaires particulières, se trouvoient jugés dans ce code, où Dioclès marquoit une forte haine contre les méchans : elle y étoit poussée si loin, qu'on le regarda comme celui qui leur avoit infligé les peines les plus rigoureuses. *Diod. l. XIII, §. 35.*
Peut-être, en le jugeant ainsi, oublioit-on de le comparer avec Dracon. Mais cette grande sévérité n'empêcha point Dioclès de montrer beaucoup d'équité, par les récompenses inusitées avant lui, qu'il assigna, avec une juste proportion, aux différentes actions de vertu. Il parut, ajoute Diodore, homme pénétrant et fort expérimenté, par le jugement motivé qu'il porta de tout fait public ou particulier, digne de louange ou de blâme, de récompense ou de châtiment. Ce qu'on racontoit de sa mort, rend témoignage de sa fermeté, ou du moins de l'opinion qu'on en avoit, puisqu'on

(h) Aristote, après avoir observé que les hommes, en pratiquant la justice, deviennent justes, et, en faisant des actes de valeur, courageux, dit : Οἱ γὰρ νομοθέται τοὺς πολίτας ἐθίζοντες, ποιοῦσιν ἀγαθούς· καὶ τὸ μὲν βούλημα παντὸς νομοθέτου τοῦτ' ἐστίν..... *Ethic. ad Nic.* l. II, c. I. L'auteur de la paraphrase, faussement attribuée à Andronique de Rhodes, ajoute que c'est par la distribution des peines et des récompenses qu'on atteint ce but. A cet égard Dioclès étoit irréprochable : mais cela ne suffit pas encore.

le supposa victime volontaire de ses propres lois *(i)*. Se présenter en armes dans la place publique, étoit un exemple dont il importoit d'arrêter la contagion ; aussi Dioclès avoit-il condamné à mort toute personne qui en auroit l'audace. Il se tua lui-même, ajoute-t-on, pour avoir enfreint par imprudence sa propre loi. Ce fait est faux ou pour le moins très-douteux, ayant été mis sur le compte de plusieurs législateurs, entre autres de Zaleucus, dont Dioclès adopta les réglemens sur le luxe et les mœurs. Les siens sont du moins tellement conformes à ceux de cet ancien législateur, que je me crois dispensé de les rapporter, après les détails dans lesquels je suis entré à ce sujet dans mon Mémoire sur la législation des Locriens. Remarquons seulement l'obligation imposée aux femmes honnêtes, de ne jamais sortir de jour, sans un *gynæconome*, ou inspecteur, et sans être suivies d'une servante; ce qui tient bien autant à la jalousie qu'à la décence. Mais quel fruit pouvoit-on attendre de pareilles institutions à Syracuse, ville d'où la vertu fut toujours bannie, et qui ne cessa jamais d'être corrompue, tantôt par la servitude, tantôt par la licence? Du reste, les lois somptuaires doivent plutôt être un préservatif qu'un remède contre le luxe : on ne peut les faire exécuter qu'en inspirant la modestie et la tempérance. Des réglemens sur l'uniformité dans les habits et les autres usages de la vie, ne suffisent pas pour maintenir l'égalité et réprimer le faste; il faut encore que l'opinion publique ne soit pas corrompue, afin que les barrières mises à la cupidité et à l'avarice, ne puissent pas être facilement renversées, et que tout citoyen mesure l'étendue de ses jouissances sur cette même opinion.

Phylarch. lib. XXV Histor. ap. Athen. lib. XII, p. 521.

Académ. des Inscr. t. XLII, p. 298, &c.

Les maux dont Syracuse étoit affligée, naissoient les uns des autres, et se succédoient rapidement. Ils auroient trouvé, sans doute, du remède dans une constitution sage; malheureusement ce ne fut pas celle qu'établit Dioclès. Il abandonna sans réserve les rênes du gouvernement à un peuple corrompu, et détruisit même toutes les barrières qui l'avoient un peu contenu jusqu'à

(i) Malheureusement elles nous sont peu connues ; et le savant M. Heyne a raison de dire : *Possunt utique leges nonnullæ et instituta Syracusanorum memorari, sed ut plerumque difficile dictu sit ad quod tempus et ad quem auctorem ea sint revocanda.* Opusc. *tom. II, p. 258.* Il en cite pour exemple la loi sur le luxe, dont je vais parler.

cette époque, où sa victoire sur les Athéniens l'avoit rendu séditieux et intraitable. Auparavant il avoit une *politie* [a], c'est-à-dire une constitution mixte, composée d'oligarchie et de démocratie [b]. Cette dernière prévalut depuis le siége de Syracuse [c], et le peuple de cette ville devint absolu. Le sénat n'y fut plus chargé que de préparer, comme dans d'autres états démocratiques de la Grèce, le sujet des délibérations [d]; et les magistrats n'eurent plus que le soin, bien pénible, de faire exécuter les volontés, toujours versatiles, et souvent injustes ou atroces, d'un *tyran à mille têtes,* suivant l'expression énergique d'Aristote.

[a] *Arist. Pol. l. II, c. 4; l. V, c. 4.*
[b] *Ib. lib. V, c. 7, 9, &c.*
[c] *Ib. lib. III, c. 4. Demosth. contra Leptin. p. 60, t. III, ex ed. Taylor.*
[d] *Arist. l. IV, cap. 15.*

Montesquieu remarque avec raison qu'il n'est presque pas fait mention dans l'histoire, du sénat Syracusain. Quoiqu'il paroisse que ce furent quelques-uns de ses membres qui portèrent le peuple à la clémence envers Ducétius *(k)*, cependant, jusqu'au règne d'Agathocle, on ne trouve rien qui ait le moindre rapport à ce sénat. Justin nous apprend que cet affreux tyran ayant assemblé le sénat au gymnase, et le peuple au théâtre, fit de tous les deux un horrible massacre. Nous sommes persuadés que le conseil des six-cents, dont l'autorité étoit si grande, selon Diodore, qu'elle servit de prétexte aux accusations insidieuses d'Agathocle, étoit réellement le sénat, comme Ubbo-Emmius l'a soupçonné *(l)*. S'il reste à cet égard quelques doutes, ils ne viennent que de certaines expressions de Diodore, dont le texte de Justin détermine le sens. Ce corps étoit alors composé des hommes les plus recommandables par leur mérite et par leurs richesses : son crédit le faisoit taxer d'oligarchie; il étoit néanmoins dans la dépendance du peuple, qu'il haïssoit à cause de cela [a]. Mais ce fut sur-tout après la mort du second Hiéron, que le sénat joua un grand rôle dans les affaires publiques [b] : il continua d'y avoir

Esp. des lois, l. VIII, c. 2.

Just. l. XXII, cap. 2.

[a] *Diod. l. XIX, §. 5, 6.*
[b] *Tit. Liv. lib. XXIV, c. 32, 34, &c.*

(k) Si l'on met à une époque reculée et telle que je la suppose, l'aventure des deux jeunes magistrats, l'un ravisseur par libertinage, et l'autre corrupteur par vengeance, qui troublèrent leur patrie; on pourroit admettre l'existence d'un sénat à Syracuse long-temps avant Ducétius. Plutarque rapporte qu'un des anciens ou principaux de la ville vint au sénat, *τῶν δὲ πρεσβυτέρων τις εἰς βουλὴν παρελθὼν*, &c. pour y proposer l'exil de ces deux perturbateurs, comme le moyen le plus efficace de sauver la république. *Plut. ger. Reip. præc.* t. II *Op.* pag. 825.

(l) Erat in civitate Synedrium ut vocat Diodorus, virorum DC. senatûs amplioris instar. Vet. Græc. Descr. *t. III, p. 231.*

part sous la domination Romaine. Un usage remarquable et particulier à ce corps s'y étoit conservé ; il consistoit dans la manière de procéder aux opinions : quiconque vouloit parler le premier, étoit autorisé à le faire ; cette liberté néanmoins étoit presque toujours en faveur des personnes distinguées par leur âge ou leur dignité. Si tous s'opiniâtroient à se taire, le sort décidoit quel étoit celui qui devoit prendre la parole.

Cic. in Verr. act. II, lib. IV, §. 64.

L'entrée du sénat étoit ouverte aux deux principaux magistrats, appelés *stratéges*, ou, suivant le langage des Romains, *préteurs*. Ils étoient annuels à Syracuse, et réunissoient le pouvoir militaire à celui de faire exécuter les décrets : leurs fonctions paroissent différer peu de celles des consuls Romains. Dioclès avoit établi qu'ils seroient élus, ainsi que tous les autres magistrats Syracusains, par la voie du sort : imaginée pour déconcerter l'intrigue, elle est particulière, selon Aristote, aux états démocratiques, et peut-être n'y est-elle pas la pire de toutes. Après avoir recueilli les suffrages, les stratéges qui finissoient leur année, proclamoient aussitôt leurs successeurs [a] : ils avoient seuls le droit d'assembler le peuple [b]. C'étoient encore eux qui faisoient devant lui la lecture des décrets, qu'il approuvoit ou rejetoit à son gré [c]. Le sénat ne paroît pas avoir eu la prérogative d'y intervenir ; mais quelquefois il chargeoit un des stratéges, du consentement de son collègue, de porter la parole à l'assemblée générale de tous les citoyens. Le *grammatiste*, ou greffier en chef, avoit beaucoup de pouvoir, et sa place n'étoit pas sans considération, comme dans les autres républiques Grecques *(m)*. Denys l'Ancien s'en trouvoit pourvu, lorsqu'il forma le dessein de se rendre maître de Syracuse.

Tit. Liv. lib. XXIV, c. 24, &c.
Diod. l. XV, §. 10.
Pol. lib. IV, c. 15 ; Rhet. lib. I, cap. 8.
[a] *Tit. Liv. lib. XXIV, c. 27.*
[b] *Ib. l. XXIV, c. 26.*
[c] *Ib. l. XXIV, c. 25.*
Tit. Liv. lib. XXIV, c. 24.

Dans cette ville, le peuple étoit partagé en différentes tribus, dont nous ignorons le nombre et les dénominations. Si l'on peut en juger par l'usage de quelques autres républiques de Sicile, qui avoient adopté les lois de Syracuse, chaque tribu avoit la préséance à son tour, et un magistrat, appelé *proagore (n)*. Ses

(m) Demosth. Or. contr. Leptin. ed. Cl. Frid. Aug. Wolf., pag. 137. Καὶ ἔνδοξοι ϗ ἐπὶ ὡς οἱ παρ' Ἀθηναίοις, &c. *Ulpian. schol. in l. s. l.*

(n) Inscr. ap. Torremusa, p. 73, 74. Le premier magistrat de Catane s'appeloit aussi *proagore*, sous la domination Romaine. *Cicer. in Verr.* act. II, lib. IV, §. 23.

fonctions, aux assemblées générales, comme l'indique l'étymologie de ce mot, étoient les mêmes que celles des prytanes à Athènes. On dressoit, à Syracuse, un état exact de toutes les personnes qui composoient les tribus, afin de connoître celles qui étoient en âge de porter les armes : on n'en étoit dispensé qu'à quarante ans. Un pareil catalogue, déposé, suivant la coutume, dans le temple de Jupiter Olympien, tomba entre les mains des Athéniens; et l'oracle qui leur avoit annoncé *qu'ils prendroient tous les Syracusains*, fut ainsi accompli. *Diod. l. XIII, §. 95.* *Plut. Vit. Nic. t. III, p. 125.*

Les troubles qui agitoient la plupart des villes de la Sicile, et l'anarchie qu'ils occasionnoient, en engagèrent plusieurs à réformer leur législation : elles adoptèrent celle de Dioclès, et la conservèrent jusqu'au temps de la domination Romaine. Nous ignorons si Agrigente fut de ce nombre. Cette ville gémit longtemps sous l'horrible joug de Phalaris *(o)*; et l'ayant massacré *(p)*, elle poussa trop loin la vengeance, en brûlant vifs sa mère et ses amis : tant il est vrai qu'on se livre à bien moins d'excès pour conserver sa liberté que pour la recouvrer ; *acriores autem morsus intermissæ libertatis quàm retentæ.* Les Agrigentins durent alors leur liberté à Télémaque, père d'Emmanide. Celui-ci eut pour fils Ænésidame, duquel naquit Théron *(q)*; ils se transmirent les uns aux autres l'autorité. Sous eux Agrigente prospéra; elle *Diod. l. XIII, §. 35.* *Cicer. de Off. lib. II, c. 7.* *Nicol. Dam. Exc. ad calc. Arist. Pol. p. 1003.*

(o) Sans m'arrêter aux déclamations de Lucien en faveur de ce tyran, je serois néanmoins tenté de croire qu'il n'a point été si féroce qu'on le pense ordinairement. Pour le montrer, il suffiroit de rappeler le pardon généreux qu'il accorda aux deux fidèles amis, Cariton et Ménalippe, dont le complot contre sa vie avoit été découvert, et qui ne voulurent jamais avouer leurs complices. *Athen.* lib. XIII, cap. 8. Aristote rapporte qu'on disoit que Phalaris mangeoit des enfans. *De mor. ad Nicom.* lib. VII, cap. 5. Là dessus un de ses plus anciens commentateurs, Aspasius, avance que ce tyran s'étoit nourri de la chair de son propre fils *(ad l. l.)*. Voilà comme les mensonges les plus révoltans s'accréditent : d'un bruit vague, ils deviennent une certitude chez les derniers qui les accueillent ou les rapportent.

(p) Cicer. de Offic. lib. II, cap. 7. Tzetzès rapporte que Phalaris, chargé d'un habit de plomb, mourut de faim. *Chiliad.* pag. 95.

(q) La généalogie de Théron offre quelques difficultés. Voy. *Bentley de ætat. Phalar. Opusc.*, pag. 165, 166. Mais comme le scholiaste de Pindare, *ad olymp. III, vers. 68*, l'a tirée de Timée, le fond m'en paroît certain. Elle détruit le récit de Nicolas de Damas, ou de son abréviateur, qui, sans parler des ancêtres de Théron, fait succéder Alcamane et Alcandre à Phalaris, attribuant au premier la gloire d'avoir brisé les fers du tyran d'Agrigente. *Excerpt.* ad calc. *Arist. Pol.* pag. 103.

s'agrandit beaucoup *(r)*, et devint aussi riche que peuplée; mais un luxe désordonné s'y introduisit bientôt[a], et alla toujours en croissant jusqu'au règne de Théron, qui ceignit le diadème, et gouverna avec douceur[b]. Il mourut regretté des Agrigentins, qui lui élevèrent un superbe mausolée *(s)*.

[a] *Diod. Sicul. l. XIII, §. 82. Nic. Damasc. loco supr. laud.*
[b] *Diod. l. XI, §. 53.*

Les prédécesseurs de ce prince n'étoient proprement que des chefs accrédités, qui devoient toute leur autorité moins à la force qu'à la persuasion. Dans quelques autres villes de Sicile, il y en eut plusieurs auxquels on donnoit le nom de *dynastes* ou *puissans*. De ce nombre étoit Andromaque, père de l'historien Timée : maître de Taurominium, il n'en fut pas moins le grand ennemi des tyrans. Le gouvernement de Géla, de Léontium, et de la plupart des autres villes de Sicile, fut d'abord oligarchique, c'est-à-dire, confié aux gens riches ; et par-tout il dégénéra en tyrannie *(t)*. Les habitans d'Himère s'étoient livrés à Phalaris : pour les en détourner, Stésichore leur avoit récité l'apologue du cerf qui appelle l'homme à son secours *(v)*. On ignore quel fut leur sort après la mort de ce tyran.

Plutarc. vit. Timol. tom. II, pag. 114.

Théron étant mort, et Thrasydée son fils, homme violent et cruel, ayant été banni, ces événemens changèrent l'état d'Agrigente : elle adopta la forme du gouvernement démocratique, et la conserva malgré les grandes richesses de quelques particuliers. Diodore nous a laissé des détails très-curieux à cet égard, mais que je ne crois pas devoir rapporter : ils montrent combien furent inutiles les lois somptuaires que les Agrigentins avoient faites. Ils

Diod. l. XI, §. 53.

Ib. lib. XIII, §. 83, 84.

(r) Cette ville renferma jusqu'à quatre cent mille citoyens, et deux cent mille étrangers, suivant Diodore, *lib. XIII, §. 84*, et d'après la conjecture de Wesseling, *in not.* « A juger, dit M. de » Non, de l'ancienne population d'A- » grigente par l'étendue de son enceinte » et de ses faubourgs, on peut en » croire le dénombrement rapporté par » le célèbre Empédocle, citoyen de » cette ville, qui le fait monter à huit » cent mille habitans. » Voyage en Sicile, *pag. 144, 145.*

(s) On lui éleva un superbe mausolée, que des voyageurs ont assuré subsister encore : mais M. de Non montre très-bien la fausseté de cette opinion. *Voyage en Sicile*, pag. 129, 130.

(t) Arist. Polit. lib. V, cap. 12. J'explique le mot *oligarchique* d'après l'acception qu'il reçoit constamment dans l'immortel ouvrage que je cite.

(v) Aristot. Rhetor. lib. II, c. 16. Stésichore étoit-il contemporain de Phalaris ! Il paroît moins ancien. Voy. *Rich. Bentley de ætat. Phalar.* p. 168, *Opusc.* Seroit-ce de Gélon qu'Aristote auroit voulu parler ! *ut Conon, narrat. 42.* Enfin ce Phalaris d'Himère étoit-il le même que le tyran d'Agrigente ! dernière question plus difficile à résoudre que les précédentes.

tombèrent

tombèrent dans un tel excès de mollesse, que, pendant le siége de leur ville, il fallut ordonner à tout citoyen montant à son tour la garde dans la citadelle, de n'avoir pas plus d'un matelas, d'une couverture, d'un chevet et de deux coussins : cette mollesse avoit *Diod. l. XIII, §. 84.* jeté de si profondes racines dans le cœur des Agrigentins, qu'il ne fut plus possible de l'en extirper, et qu'au bout de huit mois ils succombèrent sous les armes de Carthage, jadis alliée de leur patrie, et avec laquelle Agrigente s'étoit d'abord enrichie par le commerce des huiles. Les maux que les citoyens de cette ville *Ib. lib. XIII, §. 81.* avoient soufferts autrefois sous la tyrannie de Phalaris, ne sauroient être comparés à ceux qu'ils éprouvèrent alors dans le sac *Ib. lib. XIII, §. 90.* de leur malheureuse patrie.

Les ruines d'Agrigente fumoient encore, lorsque Syracuse, délivrée de cette ancienne rivale *(x)*, se précipitoit elle-même dans les fers de la tyrannie. Elle n'y tomba qu'après avoir éprouvé tous les maux de l'anarchie, par un amour excessif de l'indépendance. Cette ville étoit gouvernée par dix magistrats. « Croyant, dit » Platon, qu'ils vivroient heureux, s'ils pouvoient se livrer impu» nément à la licence des mœurs, et donner des ordres au lieu » d'en recevoir, les Syracusains mirent à mort leurs magistrats, » sans nulle forme de procès. En cela, ils n'eurent d'autre motif » que de secouer tout joug, même le plus légitime, et de se sous» traire à l'autorité des lois, voulant jouir d'une liberté absolue et » indéfinie : de là vinrent les tyrannies. C'est un grand mal que la » soumission ou la liberté sans bornes ; et rien de meilleur que » l'une et l'autre, quand elles sont modérées. L'obéissance à Dieu » a une règle, et celle aux hommes n'en a point; car la loi est une » divinité pour le sage, et la licence en est une pour l'insensé *(y)*. » Ces leçons du philosophe n'auroient été capables en aucun temps de faire impression sur les Syracusains, toujours divisés, et

(x) Les Siciliens, partagés d'abord entre Agrigente et Syracuse, s'étoient déclarés tous en faveur de la dernière, après la victoire d'Himère. *Diod. Sic.* lib. XII, §. 2.

(y) . . . Μετρία ἡ Θεῷ δουλεία· ἄμετρος δὲ, ἡ τοῖς ἀνθρώποις. Θεὸς δὲ ἀνθρώποις σώφροσι, νόμος. ἄφροσι δὲ, ἡδονή. *Platon. Epist. VIII*, tom. XI. *Ex. ad. Bip.* p. 159. Δουλεία est proprement la servitude : Platon dit qu'elle a des bornes envers Dieu, parce qu'elle ne doit pas aller jusqu'à la superstition. Quant au mot ἡδονὴ, il ne peut signifier ici que la licence, étant pris en mauvaise part, et mis en opposition à νόμος.

partisans de l'anarchie. Les riches n'oublioient rien pour prendre le dessus, et Daphné étoit à leur tête. Denys, qui venoit d'être condamné à une amende par les magistrats, sut se concilier l'affection aveugle de la multitude. Les Carthaginois menaçoient alors la Sicile ; et pour la sauver, on jeta les yeux sur Denys. Le commandement des armées lui fut confié ; et il eut pour associé Hipparinus, qui devoit être son conseil. Ils furent revêtus du pouvoir le plus absolu *(z)* ; mais Denys le garda tout entier, et Hipparinus devint son premier esclave : ce qui devoit arriver entre deux hommes, dont l'un, jeune, avoit les troupes à sa disposition, et l'autre n'avoit pour lui que l'âge et l'expérience. Denys triompha des Carthaginois, et les rendit, dans un traité, garans de sa propre autorité[a], qui dès-lors fut une véritable usurpation[b]. Cette précaution néanmoins ne le rassura pas. Il imagina encore de donner le droit de cité à tous les étrangers et aux esclaves qu'il mit en liberté. Ces *néopolites*, ou nouveaux citoyens, tenant de lui leur existence civile, ne pouvoient manquer de se déclarer en sa faveur dans les assemblées générales, où il paroissoit toujours en armes et environné de nombreux satellites.

Arist. Pol. lib. V, cap. 5.
Diod. l. XIII, §. 91.

[a] *Diod. Sicul. lib. XIII, §. 114.*
[b] *Ib. lib. XIV, §. 7.*

Le nombre des habitans de Syracuse s'éleva à un tel point, que Denys fit sortir de cette seule ville une armée de cent vingt mille hommes de pied, et douze mille de cavalerie, et équipa dans son port une flotte de quatre cents navires, dont quelques-uns étoient trirèmes ou quinquirèmes. Syracuse devoit donc renfermer au moins douze cent mille ames *(a)* ; population immense, qu'on auroit peine à croire, si le fait dont je viens de parler ne nous étoit attesté par Diodore de Sicile.

Lib. II, §. 5, 6.

Malgré la crainte qu'inspiroient les satellites du tyran, armés et entourés d'un appareil terrible *(b)*, la liberté osa quelquefois élever

(z) Plat. Epist. VII, pag. 155. Diodore de Sicile ne parle que de Denys, et ne prononce pas même le nom d'Hipparinus, *lib. XIII, §. 94.* Mais Plutarque confirme le récit de Platon, et dit qu'Hipparinus fut le collègue de Denys, *Διονυσίῳ συνάρξαντος. Vita Dion.* tom. V, pag. 161. Aristote nous apprend encore que ce fut à l'instigation d'Hipparinus que Denys usurpa l'autorité, et s'y maintint par la force. *Polit.* lib. V, cap. 5. Au reste, je n'ai point eu dessein d'entrer dans des détails plus étendus sur la manière dont Denys parvint à la tyrannie ; ils m'auroient entraîné dans trop de discussions étrangères à mon sujet.

(a) Aujourd'hui, toute celle de la Sicile n'est guère plus considérable.

(b) Ils portoient la figure d'un

sa foible voix *(c)* : ce fut seulement dans les temps de revers qui produisent des momens lucides, mais très-courts. Denys ne laissoit guère respirer sa patrie : en renversant le temple élevé à Dioclès, il annonça le mépris qu'il avoit pour les lois. Bientôt il n'en respecta plus aucune ; et dans l'espace de cinq ans, il absorba, par une insatiable avarice, la valeur de tous les fonds. De l'infraction des droits de propriété, il n'y a pas loin à l'oubli des principes de la liberté personnelle : les uns sont une conséquence des autres ; la moindre atteinte qu'on leur donne, est un crime de lèse-société, signal de l'oppression, et qui en provoque la vengeance. Jamais cette liberté ne fut violée avec tant de barbarie que sous le règne de Denys. La délation entassa des milliers de victimes dans les latomies, ces vastes prisons d'où l'on désespéroit si fort de sortir, qu'on prenoit le parti de s'y marier. Ah! sans les jouissances du cœur, l'esprit succomberoit tôt ou tard sous le poids de l'adversité. Les enfans de ce triste hymen étoient tellement étrangers aux choses les plus ordinaires, qu'en sortant de leur affreux domicile, ils étoient saisis de peur à la rencontre des chevaux ou des bœufs attelés, et s'enfuyoient en poussant des cris. C'est le dernier trait que je rapporterai de l'histoire d'un tyran malheureusement si fameux, qui, par un bonheur assez rare, et dont néanmoins il y a encore trop d'exemples, mourut dans son lit. A la vérité, il n'y reposa jamais sans alarme, et fut lui-même son propre bourreau. On lui fit de magnifiques obsèques, à la description desquelles Philiste avoit consacré une partie du XI.e livre de son histoire[a]. Cet écrivain avoit d'abord payé l'amende pour Denys[b] ; il fut ensuite zélé partisan de sa tyrannie, et le loua même après sa mort. C'est avoir bien du caractère, aux dépens de sa propre conscience et de la vérité.

Diod. l. XII, §. 35.

Arist. Pol. lib. V, c. 11.

Ælian. var. Hist. lib. XI, cap. 44.

[a] *Theon. Progymn. cap. 1.*
[b] *Diod. lib. XIII, §. 90.*

A l'intensité des maux qu'éprouvoient les Syracusains, se joignit leur durée. Denys régna trente-huit ans, et laissa ses états à son fils,

Diod. l. XV, §. 73. Cicer. de nat. Deor. l. III, §. 33.

loup sur leur bouclier : c'est pourquoi tous les gardes des tyrans furent appelés λυκόποδες, suivant Photius, *Lex. ms. in h. v.;* fait que le scholiaste d'Aristophane, *in Lysistr. vers. 665,* et Suidas, *in eâd. voce,* ont négligé de rapporter, en parlant de l'étymologie de ce mot. Ajoutons que Denys et les autres tyrans composoient leurs gardes de jeunes et vigoureux esclaves.

(c) Voyez le discours hardi que Diodore met dans la bouche de Théodore. *Lib. XIV, §. 65 — 69.*

Pol. lib. V, cap. 10.

qui les conserva encore trop long-temps pour le bonheur de ses concitoyens. Quoiqu'il se fût attiré leur haine et leur mépris, sentimens dont la réunion menace les tyrans d'une révolution prochaine, suivant la remarque d'Aristote, le jeune Denys fut l'objet des plus basses flatteries *(d)*, et vécut en paix jusqu'au moment où Dion résolut de briser son sceptre de fer. Non-seulement les Syracusains, avilis par tant d'années de servitude, ne répondirent point aux vues salutaires de leur libérateur; ils furent encore ingrats envers lui. D'abord, à son approche, ils se saisirent de tous les *prosagogides*, cette troupe d'infames délateurs qui infestoient la ville *(e)*, et les assommèrent à coups de bâton; mais ensuite ils secondèrent foiblement le généreux Dion, et finirent par le contrarier. Leur ville, dit Plutarque, étant battue et agitée par le souffle orageux des démagogues, comme un vaisseau l'est en pleine mer par la tempête, Dion ne leur paroissoit point assez porté pour la pure démocratie. En effet, son dessein étoit de la détruire, parce qu'il la regardoit, suivant l'idée de Platon, son maître et son ami, comme une foire ou un encan de toutes sortes de gouvernemens. Il vouloit en établir un composé de ceux de Crète et de Lacédémone, tous deux mêlés de la royauté et de la démocratie, et dans lequel cependant l'aristocratie domineroit, et décideroit des plus grandes affaires. En conséquence, il proposoit d'établir trois rois, des commissaires pour rédiger un nouveau code de lois, plusieurs tribunaux, trente-cinq nomophylaques, pour décider de la guerre ou de la paix, de

Corn. Nep. Vit. Dion. c. 6.

Plutarch. Vit. Dion. tom. V, p. 209, 210.

(d) On peut ajouter, les plus dégoûtantes qu'une abjecte servitude puisse imaginer. Non-seulement ses flatteurs présentoient le visage pour recevoir les crachats de Denys, mais encore ils léchoient sa salive; enfin, ils alloient jusqu'à goûter ce qu'il vomissoit, disant que cela étoit plus doux que le miel. *Athen.* lib. VI, cap. 14. Mais le jeune Denys succéda-t-il immédiatement à son père, ou hérita-t-il de tous ses états! Jusqu'à présent, on n'y a mis aucun doute: cependant il est question de Nisée et d'Apollocrate, fils du vieux Denys, comme ayant l'un et l'autre succédé à la tyrannie de leur père, suivant Théopompe, *ap. Athen.* lib. X, cap. 10; *id. Plut. de serâ Num. vind.* tom. II, pag. 992; *Ælian. var. Hist.* lib. II, cap. 41. Cette difficulté n'est pas facile à résoudre; et avouons qu'il règne bien de l'obscurité dans la succession des tyrans de Sicile.

(e) Plut. Vit. Dion. t. V, p. 185. Il paroît que, dans l'origine, on employoit à Syracuse des femmes pour exercer cette profession; *αἱ ποταγωγίδες καλούμεναι* (*Arist. Pol.* l. V, c. 2). Sur quoi nous observerons que la leçon *ποταγωγίδες*, au lieu de *προσαγωγίδες* tient au dialecte Dorique.

concert avec le peuple et le sénat, et qui seuls pourroient infliger la peine de mort et celle du bannissement. Des juges annuels devoient encore être choisis, dans chaque tribu, d'après leur réputation d'habileté et d'intégrité : leur fonction eût été de prendre connoissance des crimes punissables de la prison, de la déportation ou du dernier supplice ; les rois, chargés spécialement de tout ce qui concerne la religion, ne devant pas se mêler de ces détails, de peur de contracter quelque souillure. Mais la destinée de Platon étoit de faire beaucoup de projets de législation, et de n'en voir exécuter aucun. Dion jeta les yeux sur le gouvernement de Corinthe; il penchoit trop vers l'oligarchie, et rien d'important ne s'y décidoit que par les suffrages du peuple. Quoique l'intention de Dion ne fût pas de l'adopter, il fit néanmoins venir des coopérateurs de cette ville, dont les habitans n'étoient pas moins corrompus par le luxe que leurs anciens colons les Syracusains.

Plat. Epist. VIII, t. XI, p. 162, 163.

Plat. de Rep. lib. III, tom. I, edit. Maswic. pag. 210.

Après le meurtre de Dion, ils retombèrent dans les fers du jeune Denys, qu'il étoit réservé à Timoléon de briser entièrement. Ce grand homme ayant purgé la Sicile de ses tyrans, et l'ayant délivrée de ses redoutables ennemis les Carthaginois, voulut réformer la législation Syracusaine. Dans cette intention, il engagea deux Corinthiens, ses compatriotes, Céphalus et Dionysus, à l'aider de leurs conseils *(f)*. Il ne changea rien aux lois civiles de Dioclès : s'attachant seulement à la constitution, et y donnant la forme qu'il lui plut *(g)*, il conserva la démocratie, et tâcha de ramener tout à une égalité parfaite, du moins par rapport aux suffrages. Afin de l'établir sur une base solide, il eut recours à de nouveaux partages de terres, auxquels Dion n'avoit pas voulu consentir, ce qui avoit indisposé le peuple contre lui. Timoléon vendit encore les maisons, dont le prix s'éleva à mille talens, 5,400,000 livres *(h)* tournois. Il crut concilier tous les intérêts en accordant le droit de rachat aux anciens propriétaires ; réserve illusoire ou dangereuse. D'ailleurs, tout

Diod. l. XVI, §. 70.

Plut. Vit. Dion. lib. V, p. 195.

(f) *Plut. Vit. Timol.* t. II, p. 130. Diodore ne parle que de Céphalus, *lib. XVI, §. 82.*

(g) Πρὸς τὴν ἰδίαν ὑπόστασιν. . . . . *Diod.* lib. XVI, §. 70.

(h) *Plut. Vit. Timol.* p. 130. Quelques commentateurs, trouvant ce nombre de mille talens trop considérable, soupçonnent qu'il y a une faute en cet endroit du texte de Plutarque.

changement dans les propriétés est une mesure de conquérant ou d'usurpateur, et non celle d'un sage législateur. Cornélius Népos, dont l'autorité ne peut balancer celles de Diodore et de Plutarque, assure néanmoins que Timoléon rétablit les anciens citoyens dans la possession de leurs biens, et qu'il partagea seulement entre les nouveaux les terres qui se trouvoient sans maîtres par les suites malheureuses de la guerre.

Vit. Timol. cap. 20.

Un établissement remarquable de Timoléon est la création d'un nouveau magistrat, qui prit le nom d'*amphipole*. Il exerçoit le suprême sacerdoce de Jupiter Olympien, présidoit à toutes les délibérations, et mettoit son nom à tous les décrets publics. Quand il est fait mention, dans quelques auteurs, de trois stratéges, c'est parce que l'amphipole étoit de ce nombre; il devoit avoir la préséance sur les deux autres, comme à Athènes l'archonte éponyme l'avoit sur ses huit collègues. Pour procéder au choix de l'amphipole, on commençoit par élire, à la pluralité des suffrages, trois personnes, dont les noms étoient mis dans une urne; celui dont le nom sortoit ensuite le premier par la voie du sort, remplissoit les fonctions annuelles de cette charge. On se rappelle le trait de Verrès, qui, pour la donner à Théomneste, son ami, ou plutôt son complice, fit inscrire trois fois son nom, afin qu'il ne manquât pas de sortir de l'urne.

Diod. l. XVI, §. 70.
Ibid.
Ibid.
Tit. Liv. lib. XXIV, c. 23, &c.
Cicer. in Verr. act. II, lib. II, §. 51.

Au temps du fameux concussionnaire Romain dont je viens de parler, la charge d'amphipole avoit beaucoup perdu de son autorité et même de son éclat: c'est la remarque de Diodore de Sicile; il nous apprend qu'elle avoit subsisté, sans interruption, pendant trois cents ans depuis Callimène, le premier qui en avoit été revêtu. Quel secours pour la chronologie, si la liste de ces magistrats étoit parvenue jusqu'à nous! Un passage de Plutarque prouve qu'ils entroient en exercice au solstice d'été, temps où l'année commençoit à Syracuse, suivant l'usage établi à Corinthe sa métropole. Cette conformité existoit encore dans la célébration des jeux isthmiques: elle n'a point échappé au savant Dodwell. On voit, sur des monumens de quelques villes de Sicile, le nom d'*hiérapole (i)*, que d'autres remplaçoient par celui d'*hiérathyte:*

Diod. l. XVI, §. 70.
Plut. Vit. Dion. t. V, p. 195.
De cycl. diss. VI, §. 517.
Torremusa, Inscrip. Sicul. pag. 73, 76, 78, &c.

(i) A Géla, sous l'hiérapole Aristion, &c. Vid. *Inscr. et epist. Maffei, in Bibliot. Ital.* tom. XIV, art. VII. D'après les termes de cette inscription,

elles avoient donc établi la règle d'élire, comme à Syracuse, un prêtre pour magistrat éponyme. Cet hommage rendu à la divinité en la personne de ses ministres, montre assez le sentiment religieux dont les anciens étoient animés, et sans lequel aucune société ne sauroit long-temps subsister. La considération accordée aux prêtres tient plus au maintien du bon ordre qu'on ne le pense communément : la société n'a point de plus solide base que l'autel ; c'est le renverser que d'en vouer les ministres au mépris ou à la haine.

Timoléon abdiqua l'autorité[a] dont il avoit été nécessaire qu'il fût revêtu pour le rétablissement de l'ordre et la réforme des lois ; il fut nommé huit fois stratége[b], et mourut au comble de la gloire, mais non peut-être sans remords, ayant été le meurtrier de son propre frère, par un amour aussi aveugle qu'effréné de la liberté. Syracuse étoit alors dans l'état le plus prospère ; et à la mort de Timoléon, elle lui rendit de grands honneurs *(k)*. Si la perte de cet homme célèbre ne troubla point le bonheur des Siciliens, du moins ce bonheur ne fut-il pas de longue durée. Timoléon étoit arrivé chez eux sous l'archontat d'Eubule, la quatrième année de la CVIII.e olympiade, et n'avoit chassé les tyrans que l'année suivante. Agathocle s'empara de Syracuse la quatrième année de la CXV.e olympiade, Demogène étant archonte à Athènes. L'intervalle de ces deux époques n'est donc que de vingt-sept ans, pendant lesquels Syracuse fut exempte des maux de la tyrannie.

[a] *Plutarch. Vit. Timol. tom. II, p. 144, 145. Corn. Nep. Vit. Timol. cap. 3, 4.*

[b] *Diod. l. XVI, §. 90.*

Ibid. l. XVI, §. 68, 70.

Ibid. l. XIX, §. 2.

Mais cette ville en jouit-elle davantage d'une parfaite tranquillité ? On ne doit pas le penser : l'espoir d'une liberté durable n'étoit qu'une illusion pour Syracuse ; il est même assez vraisemblable qu'à peine Timoléon eut expiré, qu'elle se trouva plongée dans des dissensions domestiques : les grands s'efforçoient toujours de s'arroger toute l'autorité ; et les démagogues n'oublioient rien

Swinburne, Voy. en Sicile, t. III, p. 215.

Maffei conjecture que le sénat de Géla étoit changé tous les semestres, ou que ce changement tomboit sur les tribus et les magistrats commis à la rédaction des plébiscites ; ce qui me paroît plus vraisemblable. Vid. *Petr. Burman de Num. Sicul.* ad calc. Dorville, *Sicul.* tom. II, pag. 167.

(k) Plutarque rapporte le décret qui les concerne, *Vit. Timol.* tom. II, p. 146. Diodore n'en a fait qu'un extrait, *lib. VI, §. 90.* C'est d'après ce passage de Plutarque qu'on a supposé une inscription Latine, rapportée par Muratori, *Inscr.* class. IX, p. 604 ; et par Torremusa, class. XIX, p. 284.

pour susciter contre eux le peuple, qui se laissoit séduire et corrompre. Celui de presque toute la Sicile étoit dans ce cas : les villes, égarées par les flatteries de leurs orateurs, ne cherchoient qu'à mettre dans les fonctions publiques les hommes les plus vils; et l'on voyoit par-tout s'élever de son sein, des tyrans que ces orateurs mercenaires et séditieux créoient, quand ils ne pouvoient faire passer leurs concitoyens sous leur propre joug ; ce qui étoit très-ordinaire dans les anciennes démocraties, comme le remarque Aristote. Les deux stratéges Sosistrate et Héraclide, grands partisans de l'oligarchie, occasionnèrent bientôt une guerre civile à Syracuse : elle força six cents de ses habitans à s'expatrier; ils ne revinrent que pour augmenter les troubles. Pour les apaiser, on demanda une seconde fois un pacificateur et un général à Corinthe; mais celui-ci ne fut pas aussi heureux que Timoléon : peut-être n'en avoit-il pas les talens. Il ne fit qu'exciter l'envie, et eut la douleur de se voir remplacer par Agathocle, créé à-la-fois seul stratége et conservateur de la paix. Il justifia ce dernier titre avec l'aide de cinq mille soldats Africains, qui répandirent des flots de sang, et commirent d'infames rapines. Heureusement il n'est pas de mon sujet d'entrer dans aucun détail sur les actions de cet usurpateur, doué d'une étonnante activité d'esprit, sur-tout de cette force d'ame qui fait en grande partie les héros ; joignant à ces qualités, trop souvent funestes, cette atrocité réfléchie et cette perfidie barbare qui en ont fait un des plus exécrables tyrans dont l'histoire nous ait conservé l'affligeant souvenir. On eût dit que la tyrannie étoit indigène en Sicile, et qu'elle s'y multiplioit en raison de la fertilité du sol. Mais ce fut l'effet naturel de la corruption et de la licence, qui se propagent rapidement, et dont les fruits sont toujours hâtifs dans un pays riche et fertile.

Diod. l. XIX, §. 1.

Pol. lib. V, cap. 10.

Ib. l. XIX, §. 5.

Les vingt-sept ans de bonheur dont Timoléon avoit fait jouir les Syracusains, ne les rendirent que plus sensibles aux calamités qu'ils éprouvèrent pendant les vingt-huit années du règne d'Agathocle. Ce monstre, empoisonné avec un cure-dent par l'ordre de son fils, eut encore le projet de se faire pardonner ses forfaits avant d'expirer, en voulant rétablir la démocratie. C'étoit une vengeance, et non un bienfait ; aussi ne lui en sut-on aucun gré. Les Syracusains firent même la guerre à Mænon d'Égeste, qui, en les délivrant

Diod. Exc. l. XXI, §. 12.

délivrant de ce tyran, aspiroit à sa place. Il invoqua le secours des Carthaginois, qui forcèrent Syracuse à rappeler les exilés; ce qui causa de nouveaux troubles. Les mercenaires, anciens satellites de la tyrannie, se voyant privés du droit de suffrage et exclus de toutes les charges, prirent alors les armes : on ne put s'en débarrasser qu'en les contraignant de se retirer à Messane. *Diod. Exc. lib. XXII, §. 14.*

Après leur retour, Syracuse ne fut ni plus tranquille, ni plus libre; elle gémit neuf ans dans les fers d'Hicétas, auquel Tinion et Sostrate vouloient succéder, lorsque l'arrivée de Pyrrhus délivra les Syracusains de ce nouveau joug, et redonna la paix à toutes les villes de Sicile, dont les Carthaginois furent chassés, à l'exception de Motyes. Mais cette paix fut bien amère. Pyrrhus, prince inquiet et fougueux, usa de son crédit en tyran : il obligea les villes de choisir ses protégés ou ses propres satellites pour magistrats, au mépris des lois et des formes, sans avoir même égard au temps des élections. Syracuse ne pouvoit plus se passer de maître; elle livra les rênes du gouvernement à Phintias, auquel succéda Liparon. Nous ne connoissons le nom de ces chefs que par les vers de Plaute *(l)* : ce poëte semble les regarder comme des rois; et néanmoins, on ne voit pas qu'ils eussent assez d'autorité pour réprimer les factions oligarchiques et démocratiques; aussi Syracuse continua-t-elle d'être le séjour de la discorde. Les lois y avoient si peu de force, que dès que les magistrats en sortoient accompagnés de quelques troupes, tout étoit dans la plus étrange confusion. Enfin, l'armée osa elle-même choisir les stratéges : ce furent Artémidore et Hiéron. Ils s'introduisirent dans la ville; et le dernier parvint non-seulement à faire ratifier son élection par le peuple, mais encore à s'assurer de la puissance souveraine *(m)*. S'il étoit jamais permis de l'usurper, ce seroit du moins comme Hiéron II, pour soustraire ses concitoyens aux maux d'une anarchie perpétuelle, et en devenir le bienfaiteur et le père. *Ibid. §. 11.* *Dionys. Halic. Fragm. Op. ex Vales. p. 541.*

Après avoir renoncé à l'amitié de Carthage et être devenu

(l) *Plaut. Menœch.* act. II, sc. III, v. 56 — 60. *Voyez*, sur ce passage, les réflexions de M. de Burigny, Acad. des Inscr. *tom. XXXIV, Hist. p. 95.*

(m) *Polyb.* tom. II, pag. 12, 13. Cet événement est de la seconde année de la CXXVI.e olympiade. *Pausan.* Eliac. I, cap. 12, *ut emend. Palmer.*

l'allié de Rome, ce prince chercha à faire oublier son usurpation par sa douceur et son équité. Jamais on ne le vit insulter à la perte de la liberté publique, soit en ceignant le diadème, soit en se revêtant de la pourpre ; il affecta même de ne différer en rien, dans ses habillemens, des autres citoyens : jamais il ne négligea de consulter le sénat ; et ce tribunal continua d'être le conseil public *(n)*. Mais la corruption étoit alors trop générale pour que les membres de ce corps en fussent exempts ; c'est pourquoi Théocrite introduit dans une de ses idylles, un pêcheur, qui, apercevant de loin, pendant la nuit, de la lumière au prytanée de Syracuse, s'écrie : « On dit que là il se fait toujours de bons » coups de filet *(o)*. » Cependant il est très-probable que ce fut d'après l'avis de ces sénateurs, qu'Hiéron résolut de porter ses vues sur la législation ; il prétendit moins réformer celle de Dioclès que la mettre en vigueur en l'expliquant. Il chargea de ce soin Polydore, qui peut-être ajouta à cet ancien code quelques lois nouvelles dont la connoissance ne nous est pas parvenue : une seule n'a pas été entièrement oubliée ; encore est-ce une loi fiscale ; je veux parler de celle qui a pour objet la dîme, qu'Hiéron établit non-seulement sur le blé, mais encore sur le vin, l'huile, et les autres productions de la Sicile. Le temps et le lieu de la vente qu'on en devoit faire, étoient exactement prescrits ; tous les cas y étoient prévus avec beaucoup de sagacité. Le fermier ou décimateur ne pouvoit être trompé ; et le propriétaire ou le cultivateur ne se voyoit jamais enlever, malgré lui, aucune portion de ses propres denrées *(p)* : s'il arrivoit quelques contestations, elles étoient décidées par des arbitres ou des juges, pris également dans la classe des laboureurs et parmi les fermiers du droit *(q)*. Enfin,

Tit. Liv. lib. XXIV, c. 25.

Diod. l. XIII, §. 35.

Cicer. in Verr. act. II, l. III, §. 7.

Ibid.

Cic. in Verr. act. II, l. III, §. 8.

(n) Senatus inde haberi cœptus est : quòd sicut regnante Hierone manserat publicum consilium. Tit. Liv. *l. XXIV, cap. 22.*

(o) .... Τὸ δὲ λύχνιον ἐν πρυτανείῳ· φαντὶ γὰρ αἰὲν ἄγραν τόδ' ἔχειν. *Theocr.* Idyll. XXI, vers. 36.

(p) .... *At quam legem corrigit.... acutissimè ac diligentissimè scriptam : quæ omnibus custodiis subjectum aratorem decumano tradit, ut neque in segetibus, neque in areis, neque in horreis, neque in amovendo, neque in asportando frumento, grano uno posset arator, sine maximâ pœnâ, fraudare decumanum... nam ita diligenter constituta sunt jura decumarum, ut tamen ab invito aratore plus decumâ non possit auferri.* Cicer. in Verr. *act. II, lib. III, §. 8.*

(q) Inter aratores et decumanos, lege frumentariâ, quam Hieronicam *appellant, judicia fiunt.* Ib. *act. II, l. II, §. 13.*

la manière dont étoit levé cet impôt, le plus avantageux et le moins arbitraire, le plus assuré et le moins onéreux, convenoit si bien aux Siciliens, que sous la domination Romaine, ils ne cessèrent de réclamer l'exacte observation du réglement d'Hiéron.

Sur cet énorme vaisseau que ce prince fit construire, et dont l'équipage étoit si nombreux, il établit un tribunal, formé du patron, du commandant, et du capitaine de la proue, pour connoître des délits, et en juger selon les lois de Syracuse. On pourroit inférer de là que cette ville commerçante avoit des lois nautiques, qui différoient sans doute fort peu de celles des Rhodiens. Si l'on devoit penser que le capitaine du vaisseau dépendît de ce tribunal, ou que son autorité en reçût la moindre atteinte, rien n'auroit été plus funeste qu'un pareil établissement. A la mer, le pouvoir absolu d'un seul est le salut de tous. *Athen. lib. V, cap. 11.*

Après un long et heureux règne, Hiéron, fils d'Hiéroclès, vouloit terminer une vie de quatre-vingt-dix ans en rendant la liberté aux Syracusains; mais obsédé, au lit de mort, par ses enfans, il laissa ses états au jeune Hiéronyme son fils, auquel il nomma des tuteurs. Son testament fut lu dans l'assemblée du peuple, qui se vit forcé de l'approuver, par les cris ou les applaudissemens de gens gagnés et apostés pour cela. Les rois ou tyrans de Syracuse ne pouvoient donc jamais transmettre leur autorité sans le consentement libre de la nation, de qui ils étoient toujours censés la tenir, malgré l'abus qu'ils ne cessoient d'en faire. *Tit. Liv. lib. XXIV, cap. 4.*

Le meurtre d'Hiéronyme, l'alliance avec les Carthaginois et la guerre contre les Romains, furent les fruits des troubles violens qui suivirent la mort d'Hiéron. Ce sont les derniers de la république de Syracuse, qui ne put résister aux armes de Marcellus, et passa sous la domination Romaine, la première année de la CXLII.e olympiade, la septième de la seconde guerre Punique, Q. Fulvius Flaccus, Ap. Cl. Pulcher Gracchus étant consuls, l'an 542 de la fondation de Rome, 212 avant J. C. L'arrivée d'Archias remontant à l'an 754 avant l'ère vulgaire, il s'ensuit que les Syracusains avoient été pendant cinq cent quarante-deux ans agités par les vices de leur gouvernement, ou livrés aux caprices de vingt-sept tyrans, tous méchans et cruels, excepté Gélon et le second Hiéron. Les causes d'un sort si constamment malheureux sont

très-bien développées par Montesquieu. « Syracuse, dit ce célèbre » écrivain, qui se trouva placée au milieu d'un grand nombre de » petites oligarchies changées en tyrannies ; Syracuse, qui avoit » un sénat dont il n'est presque jamais fait mention dans l'histoire, » essuya des malheurs que la corruption ordinaire ne donne pas. » Cette ville, toujours dans la licence ou dans l'oppression, égale- » ment travaillée par sa liberté et par sa servitude, recevant » toujours l'une et l'autre comme une tempête, et, malgré sa » puissance au dehors, toujours déterminée à une révolution par » la plus petite force étrangère, avoit dans son sein un peuple » immense qui n'eut jamais que cette cruelle alternative, de se » donner un tyran, ou de l'être lui-même. »

Esp. des lois, lib. VIII, c. 2.

La conquête de la Sicile par Marcellus, en délivrant cette île des tyrans dont, suivant l'expression d'un ancien, elle sembloit être la nourrice *(r)*, ne fut pas néanmoins le terme de toutes ses calamités. L'excessive dureté des grands propriétaires et l'imprudence d'un préteur Romain *(s)* occasionnèrent des révoltes d'esclaves. Auparavant, ceux qui recevoient de mauvais traitemens de leurs maîtres, avoient un asile assuré dans le temple des dieux Palices *(t)*. On ne pouvoit les en tirer sans que des arbitres humains et équitables eussent prononcé sur leur sort. Jamais les maîtres réconciliés par-là avec eux ne violoient leur serment. Ou cet usage salutaire n'étoit plus en vigueur, ou l'asile devint insuffisant pour le nombre des esclaves qui s'y réfugièrent lors de leur seconde révolte. C'est celle dont je veux parler ici. Elle en fit périr plus d'un million *(v)*, et plongea tout dans la confusion et l'anarchie. Un certain Tryphon se déclara roi, fit élever un superbe palais, et composa un sénat d'hommes sages et éclairés, dont il prenoit les avis et comptoit les voix dans l'administration de la justice. Athénion, autre chef de bandits, se joignit à lui. Ils résistèrent avec autant de courage que

Diod. Exc. lib. XXXIV, t. II, p. 600, 601.

Diod. l. XI, §. 93.

(r) Isidor. Orig. lib. XIV, §. 6. *Quorum [tyrannorum] nulla terra feracior fuit.* Just. *lib. IV, cap. 2.*

(s) Licin. Nerva, qui mit plus de huit cents esclaves en liberté dans le moment de la plus grande fermentation. *Diod. Eclog. de Legat.* lib. XXXVI, t. II, pag. 530, 531.

(t) Voyez, sur ces dieux Palices, Dorville, *Sicula*, tom. I, pag. 167; Burman, *de Num. Sicul. ad calc.* tom. II, pag. 473.

(v) Athen. lib. VI, pag. 272. On en vit jusqu'à deux cent vingt mille sous les armes. *Diod. Exc.* lib. XXXIV, pag. 525 — 9.

de succès aux armes Romaines ; mais à la fin, ils furent vaincus et dispersés par le consul Aquillius. La Sicile resta dans un état affreux; et ce fut pour l'en tirer, que, l'an 622 de la fondation de Rome, 132 avant J.C., Pub. Rupilius étant consul avec Popilius Lænas, et d'après le rapport de dix commissaires nommés par le sénat de Rome, ce corps homologua un décret qui fixoit tout ce qui concernoit la police générale de la Sicile et l'administration de la justice, soit à l'égard des naturels de ce pays, soit à l'égard des citoyens Romains qui y étoient domiciliés.

Diod. Exc. de Virt. et Vit. lib. XXXVI, et not. Wess. t. II, p. 611.

La police de chaque ville resta au pouvoir de ses magistrats, élus par le sénat et le peuple, dont les droits respectifs avoient été réglés, sur leur demande, par différens consuls et généraux Romains. Le grand Scipion avoit fait adopter à Agrigente l'usage de composer le sénat d'anciens et de nouveaux habitans, par portion égale [a]. P. Rupilius établit la même chose à Héraclée [b]. A la prière des Halésiniens, C. Claudius leur donna une nouvelle forme de gouvernement, dans laquelle les sénateurs élus, suivant le cens, ne devoient avoir exercé aucune profession lucrative, et n'entroient en charge qu'à trente ans. On ne trouve point que l'ancienne constitution civile de Syracuse ait reçu aucun changement jusqu'au moment de la réédification de cette ville par Auguste.

[a] *Cic. in Verr. act. II, lib. II, §. 50.*
[b] *Ibid.*

Ib. §. 49.

L'administration de la justice étoit par-tout uniforme. Des Siciliens de la même ville n'étoient jamais jugés que par leurs magistrats et suivant leurs propres lois. S'il s'élevoit un procès entre des personnes de deux différentes cités, c'étoit le préteur Romain qui décidoit : quand un particulier faisoit quelque demande à une ville, ou la ville au particulier, le sénat d'une autre ville prononçoit définitivement; enfin, lorsqu'un citoyen Romain intentoit une action contre un naturel du pays, le juge étoit Sicilien ; au contraire il étoit Romain, si le naturel se trouvoit demandeur. Rien de plus sage que de pareils réglemens ; mais pour le repos de la Sicile, il auroit fallu encore que l'autorité des préteurs les eût toujours respectés. De quelle manière Verrès ne les enfreignit-il pas, et combien de fois ne viola-t-il pas les droits les plus sacrés de la propriété? Il enleva jusqu'aux tableaux et aux statues, ces monumens de l'art, dont la conservation étoit même, de la part de Rome, un trait de politique envers les peuples conquis ;

Ib. §. 13.

Cic. in Verr. act. IV, lib. II, §. 60.

quæ nobis levia videbantur, haberent hæc oblectamenta et solatia servitutis : réflexion profonde de Cicéron, et bien capable d'en faire naître d'autres qui ne sont pas de mon sujet. Il me suffira d'observer que cette servitude ne flétrit pas tellement l'ame des Siciliens, qu'après le départ de Verrès ils ne promulgassent une loi qui ordonnoit de n'élever des statues qu'à des personnes absentes.

Ibid. act. II, lib. II, §. 59.

La Sicile étant devenue l'asile du fils de ce même Pompée qui en avoit été le dernier pacificateur, se trouva exposée à des troubles qui achevèrent de la dépeupler. Sous le gouvernement de Verrès, à peine la dixième partie des cultivateurs étoit restée dans l'île; et elle alloit être entièrement déserte, si Métellus n'eût promis le rétablissement de la loi d'Hiéron, dont j'ai parlé. Sans doute le jeune Pompée ne la fit point observer; ce qui, joint à d'autres vexations, obligea les habitans à prendre la fuite. Auguste voulut les remplacer par de nouveaux colons; il en envoya à Syracuse, dont il ne put rebâtir que l'Achradine, quartier voisin de la petite île d'Ortygie. Un grand nombre d'autres villes n'eurent pas même un pareil avantage; ayant été totalement abandonnées, elles ne subsistoient plus au temps de Strabon, qui écrivoit sous Tibère, 21 ans après J. C *(x)*. Himère, Géla, Sélinunte, Callipolis, Eubée, &c. et toutes les villes de l'intérieur, n'étoient plus alors que les retraites sauvages de quelques misérables bergers : ressemblant peu à ceux dont Théocrite a décrit les mœurs, ils ne s'attroupoient que pour piller et saccager *(y)*. Ces plaines autrefois si fertiles ne présentoient plus que d'immenses pâturages pour le gros bétail. Après avoir nourri tant de milliers d'hommes, devenues le partage d'une foule de propriétaires, souvent étrangers, elles finirent par n'être plus qu'un repaire de brigands, qui s'y sont maintenus, en plus ou moins grand nombre,

Diod. Exc. l. XXXIV, t. II, p. 616, 617.

Cic. in Verr. act. II, l. III, §. 60.

Dion. Cass. l. LIV, §. 7.

Strab. l. VI, p. 186.

Diod. Exc. lib. XXXIV, t. II, p. 600.

(x) Date qui résulte de ce que rapporte cet écrivain, *lib. IV, pag.* 142.

(y) Strab. lib. VI, pag. 188. Un auteur Sicilien, M. Vincenz. Gaglio, a examiné cette question : *La Sicile fut-elle plus heureuse sous la domination de la république Romaine que sous celle des empereurs !* Il se décide pour ce dernier temps, d'après les discours de Cicéron contre Verrès. (Problèm. hist. XC, dans les *Opuscoli di autori Sicil.* tom. XVII, pag. 1—272.) Ce témoignage ne devoit pas lui suffire : d'ailleurs il paroît avoir ignoré ce que je viens de rapporter.

à cause de l'anarchie, suite des révolutions dont la Sicile a été si souvent le théâtre.

Après la destruction de l'empire Romain, les Hérules, les Vandales, les Ostrogoths et les Goths s'emparèrent successivement de cette île. Ces derniers sur-tout y commirent, sous la conduite de Totila, beaucoup de ravages. Au milieu de cette longue suite de calamités, la Sicile n'eut qu'un instant de repos et de bonheur, celui où Cassiodore la gouverna sous le nom d'Odoacre, et sous Théodoric. Les empereurs de Constantinople, en étant redevenus les maîtres, la livrèrent à la tyrannie de leurs exarques et de leurs comtes. Pour se soustraire à leurs vexations, plusieurs Siciliens furent réduits à chercher un asile en Syrie, chez les Sarrasins. Dès-lors ce peuple conquérant forma le projet de s'emparer de la Sicile. Il ne tarda point à l'exécuter, et fit sa première descente dans cette île, sous le khalifat de Moavia; mais ils ne s'y établirent solidement que huit années après, l'an 220 de l'hégire (835 de J. C.). La prise de Palerme mit le sceau à leurs conquêtes. Celle de Syracuse avoit déjà répandu de toute part l'épouvante: ils la détruisirent presque entièrement *(z)*; et, loin de se relever, elle a disparu en quelque sorte, comme plusieurs grandes villes de l'antiquité. La haine que les Siciliens portoient aux Grecs, les engagea à seconder les Sarrasins dans leur entreprise *(a)*; ce qui montre assez combien ces insulaires étoient malheureux. Le furent-ils moins sous le joug Mahométan? C'est ce que l'on aura peine à croire.

Procop. Bell. Vand. lib. I, cap. 8; Bell. Goth. lib. III, cap. 16.

Diod. Exc. lib. XXXIV, t. II, p. 600.

Les Siciliens, il est vrai, éprouvèrent de la part des Mahométans une tolérance religieuse *(b)*, qui seule fait supporter bien des maux; mais leur sort ne fut pas pour cela digne d'envie. Le vainqueur les assujettit à une redevance annuelle, ou droit fixé en raison de chaque paire de bœufs. Giafar, un des émirs ou

(z) Constant. Porphyr. Vit. Basil. Maced. c. 49. *Zonar. Annal.* l. XVI, tom. II, pag. 272. *Voyez* la lettre du moine Théodore, dont Ducange a rapporté la traduction, *in not.* pag. 87.

(a) Cedren. Hist. t. II, p. 741 — 44. Les Sarrasins ne furent en possession de toute l'île qu'en 846. *Chron. Sic. Arab. exc. Bibl. Cantabr. in rer. Arab. quæ ad Hist. Sic. spectant amp. Collect. studio Rosarii Gregorio*, p. 42.

(b) Voyez sur l'état des Chrétiens sous la domination Arabe, *Antonio Mongitore, della catolica Religione in Sicilia, &c.* dans les *Opuscoli di autori Siciliani*, tom. VII, pag. 119, &c.

gouverneurs militaires de la Sicile, voulut le changer en dîme sur le blé et les fruits, suivant l'usage des autres pays : il ne put y réussir. Les anciens habitans de cette île se soulevèrent ; et on ne les apaisa qu'en leur livrant Hazan al-Bagai, favori de l'émir, auquel il avoit donné ce conseil imprudent. Ils lui coupèrent la tête, la portèrent en triomphe, et brûlèrent son cadavre *(c)*. Le peuple, dans ses vengeances, est plus féroce que le tigre, qui se contente de tuer et de dévorer. Les troubles durèrent dix ans ; ils n'auroient pas été si longs, sans l'intérêt que les grands propriétaires y prenoient : ils en avoient été les principaux moteurs. Ainsi les Siciliens, qui redemandoient autrefois avec tant d'instance le réglement du second Hiéron sur la dîme, refusèrent de la payer sous Giafar.

Fazello, de reb. Sic. t. II, p. 334.
Al-Novaïri Exc. cap. 10, pag. 20.

De nouveaux troubles s'élevèrent encore, lorsque l'émir Akhal fit aux Siciliens la proposition de chasser de leur île tous les Africains qui en partageoient les terres. Elle fut rejetée par les Chrétiens, qui représentèrent qu'étant tous unis par les liens du mariage ou de la consanguinité, ils ne faisoient plus avec eux qu'un même peuple. Les Mahométans ne furent ni aussi sages, ni aussi généreux ; la même chose leur ayant été proposée, ils l'acceptèrent sans balancer. Akhal n'osa pas profiter de leur bonne volonté ; mais il la récompensa, en affranchissant leurs biens des impositions, qu'il reversa en entier sur ceux des Chrétiens. Ceux-ci se révoltèrent, et on se vit forcé à leur rendre justice; ils furent déchargés de ce surcroît de taxes. Un nouveau sujet de plainte les engagea, dix ans après, à travailler en secret à se débarrasser de leurs maîtres. Le complot fut découvert, et les principaux conjurés subirent la peine de mort ; ils furent pendus et leurs corps mutilés. Toutefois les Siciliens d'origine continuèrent de jouir de leurs propriétés. Ils ne les perdirent jamais, pendant plus de deux siècles, sous le gouvernement Arabe, où l'usage seul de cette liberté qui consiste à se gouverner par soi-même, leur fut interdit *(d)*. Ils n'auroient pas

Exc. Chron. Arab. Cantab. pag. 49.
Al-Novaïri, c. 10, p. 23.

(c) Exc. Abou-abdallah al-Novaïri, in rer. Arab. quæ ad Hist. Sic. spectant amp. Collect. cap. 9 et 10; *Al-kadhi Schehabeddini*, ibid. p. 62. Ce dernier rapporte cette révolte en 1018, et dit que Giafar fut assiégé dans son propre palais.

(d) Messanenses, libertate solâ privati,

dû

dû la regretter, en ayant fait de tout temps un abus si déplorable.

Certes ils ne la recouvrèrent pas, lorsque Robert Guiscard et Roger son frère, issus du brave Tancrède, vinrent, à la tête de leurs Normands, chasser les Sarrasins de la Sicile. Cette conquête tient du prodige, et le récit en est bien propre à animer les tableaux de l'histoire *(e)* : mais ces traits brillans d'une valeur chevaleresque ne font pas la félicité publique ; ils la troublent pour l'ordinaire, et on a souvent payé bien cher quelques instans d'admiration. Aussi les Siciliens n'eurent-ils pas toujours à s'applaudir du succès de leurs libérateurs : ils ne furent pas également heureux pendant les soixante - huit ans que régnèrent les princes Normands, surtout sous Guillaume I.er, dit le Mauvais. On leur avoit d'abord ôté la propriété des fours, des moulins, des bains, &c. pour se conformer au régime féodal ; mais Roger I.er, en montant sur le trône, fit bientôt oublier à ses nouveaux sujets ce motif de mécontentement. Il établit des tribunaux devant lesquels lui-même et son fils Guillaume comparurent. D'autres actes de justice et de magnanimité signalèrent son règne *(f)*. Par ses soins éclairés, le commerce, l'agriculture, les sciences et les arts fleurirent dans la Sicile, dont il voulut être le législateur. Nous avons plusieurs de ses lois, et elles sont en général très-sévères. Celles qui concernent les mœurs sont dignes de remarque ; elles ordonnoient d'assigner un quartier séparé aux femmes de mauvaise vie, et punissoient celles qui faisoient de la corruption un infame métier, de la même peine que les adultères. Suivant ces mêmes lois, une mère assez dénaturée pour prostituer sa fille, avoit le nez coupé *(g)*. Si une femme étoit surprise avec son amant, le mari étoit autorisé à les tuer sur-le-champ l'un et l'autre ; au contraire, laissoit-il échapper par sa

Camoens Lus. ch. I.er, vers 15, 16.

Al-Novaïri. Exc. cap. 11, pag. 26.

Ibidem.

cuncta tamen eorum bona, pace tranquillâ possidebant. (Brevis Histor. liberat. Messan. *ap. Muratori* rer. Ital. script. *tom. II, art. 6.*)

(e) Vid. Geoffroi de Malterre, *l. II, cap. 33;* Muratori Annal. *tom. VI, pag. 96, &c.* . . . . Les Normands descendirent en Sicile l'an 1061 ; et après dix ans toute l'île leur fut soumise. Gunther parle d'eux en ces termes :

Præstantes, validosque manu, formâque venustos,
Laudis amatores, magnarum semina rerum
Quærentes, cupidosque suis notescere factis.

Voyez le portrait de Robert, par Anne Comnène, *Alex.* t. I, p. 24.

(f) Les écrivains Grecs ont calomnié Roger ; Cinnamus, entre autres, ne craint même pas de l'appeler tyran. *Hist. liv. III, cap. 12.*

(g) Const. Sic. tit. XXX. La loi ajoute : *Castitatem enim suorum viscerum vendere, inhumanum et crudele.* Pag. 210.

faute le coupable, on lui infligeoit la même peine que s'il eût livré sa propre femme *(h)*, &c. On reconnoît aisément la source de pareilles lois, qui montrent la dépravation, et n'en sont pas le remède. Les Siciliens n'eurent jamais de bonnes mœurs ; ils se livrèrent au luxe et à la mollesse, et se corrompirent de plus en plus, l'action et la réaction étant inévitables : c'est ce qui fit naître chez eux tant de tyrans, rendit leur pays si facile à envahir, renversa promptement l'ouvrage de tous leurs législateurs, et devint la cause de presque toutes les calamités dont fut affligé ce peuple, favorisé des dons les plus précieux de la nature, un sol fertile et un beau climat.

(h) Constit. regum utriusque regni Siciliæ, ed. Neapoli an. 1786, lib. III, tit. LXXVII, LXXIX, LXXXI et LXXXII. Ce code fut rédigé par Pierre des Vignes, chancelier de Frédéric II, et publié en 1231 dans l'assemblée de Melfi. Mais comme plusieurs villes des Deux-Siciles parloient encore grec, et *ubi Græcus sermo ab actis saltem publicis nondum exulaverat*, dit l'éditeur, Frédéric ordonna de traduire en cette langue le même code, auquel il contribua beaucoup par ses lois. Cette version m'a paru souvent plus claire que le texte Latin; d'ailleurs elle démontre la fausseté de l'opinion de M. Swinburne, qui assure que « les Siciliens ont abandonné » certainement l'idiome Grec très-peu » de temps après l'arrivée des Nor- » mands. » Voyage en Sicile, *tom. III, trad. Fr., pag. 315*. L'inscription d'un cadran solaire, que Roger fit mettre en latin, en grec et en arabe *(Monum. Cufico-Sicula, in rebus Arab.* pag. 176*)*, prouve que ces trois langues étoient également répandues dans toutes les villes de la Sicile, lorsque ce prince parvint au trône, en 1096. Comparer ces lois de Roger, de Guillaume et de Frédéric entre elles, et avec les autres institutions féodales du reste de l'Europe, seroit un sujet utile et intéressant ; mais cela donneroit trop d'étendue à mon mémoire, et m'éloigneroit du but que je m'y suis proposé.



RECHERCHES

SUR LA POPULATION DE L'ATTIQUE.

Par G. E. J. GUILHEM DE SAINTE-CROIX.

Lu le 21 Juin 1785.

LA population de l'Attique mérite d'autant plus de fixer notre attention, que cette connoissance met à portée de comparer les moyens de la puissance d'Athènes avec les efforts de son ambition : ils furent très-disproportionnés; ce qui devint pour elle la cause de bien des calamités. Mais avant de traiter cette matière, il faut s'arrêter quelques instans sur l'étendue de ce pays et de sa capitale. Sans cela, nous ne pourrions bien juger de leur population, celle-ci étant plus ou moins relative à l'étendue du territoire.

L'Attique forme une espèce de cône renversé, dont la base, septentrionale et limitrophe de la Béotie, a deux cent trente-cinq stades en droite ligne. Le côté occidental, qui s'étend le long du golfe Saronique, depuis le cap Sunium jusqu'aux confins de la Mégaride et du territoire d'Éleuthère, est de trois cent cinquante-six ou trois cent cinquante-sept stades. L'autre côté, à l'opposite de l'Eubée, a quatre cent six stades, depuis Orope jusqu'au cap Sunium, qui fait le sommet de ce cône. La surface de tout ce pays se trouve par-là évaluée à cinquante-trois mille stades carrés, qui, à raison de quatre-vingt-quatorze toises et demie sur chaque dimension, font soixante-quatorze lieues carrées et un soixante-quinzième, sur le pied de deux mille cinq cents toises pour la lieue. Les îles de Salamine et d'Hélène n'entrent pas dans ce calcul : la première est de deux mille neuf cent vingt-cinq stades carrés, évalués à quatre lieues et huit quarante-cinquièmes; et la seconde, de quatre cent cinquante stades, qui donnent environ deux tiers de lieue carrés *(a)*. Celle-ci,

(a) C'est d'après les calculs de D. J. Barbié du Bocage que j'ai évalué l'étendue de l'Attique. Du reste, pour que le cône dont je parle soit moins irrégulier, il faut joindre à ce pays le territoire d'Éleuthère.

montueuse et aride, étoit déserte. Belbine, Éleuse et Phaura sont des îlots qui méritent à peine d'être nommés. Les monts Parnes, Brilesses, Hymette, Pentelique et Laurium, occupoient une portion de cette contrée : les deux derniers, célèbres l'un par ses carrières de marbre, et l'autre par ses mines d'argent, n'étoient susceptibles d'aucune culture. On remarquoit encore quelques marais au nord de Marathon. En général le terrain, léger et peu fertile, ne produisoit rien qu'à force de travail[a]; mais l'air y étoit très-pur et l'eau excellente[b]; ce qui favorise beaucoup la population, sur-tout si ces qualités de l'air et des eaux sont secondées par le commerce et l'industrie, bien plus actifs en général dans les pays d'une médiocre fertilité. On ne doit donc pas être étonné que l'Attique fût couverte de hameaux et de bourgs, dont Athènes étoit la capitale. Cependant, pour achever de s'en faire une juste idée, il faut ne pas oublier que la seconde année de la CIII.[e] olympiade, 367 ans avant J. C., lorsqu'Athènes secourut Sparte contre les Thébains, tout le territoire de l'Attique, les maisons et le reste de la fortune de ses habitans, ne furent estimés que 5,750 talens, 31,050,000 livres tournois, et que Démosthène, dans un discours prononcé la 3.[e] année de la CVI.[e] olympiade, 354 ans avant J. C., en vantant beaucoup les ressources de cet État, ne porte pas l'évaluation de son territoire au-delà de 6,000 talens *(b)*, ce qui n'est que 1,350,000 livres de plus que dans le calcul précédent. Cette valeur de 32,400,000 liv. n'augmenta pas sous le règne de Philippe, comme le remarquoient Anaximène[a] et Philochore[b].

Strab. l. IX, pag. 275.

[a] *Xenoph. de Provent. c. 1.*

[b] *Antiphan. Fragm. apud Athen. lib. II, pag. 43.*

Polyb. lib. II, ed. Ernest. t. I, p. 238.

[a] *Anaxim. ap. Phot. Lex. ms. in v. ὁ κάτωθεν νόμος.*

[b] *Philoch. ap. Harpocr. in v. ὅτι ἑξακισχίλια.*

Les premiers habitans de l'orgueilleuse Athènes ne furent d'abord que de misérables sauvages, retirés dans des antres, dont on aperçoit encore aujourd'hui quelques vestiges sur la colline du Musée. Les deux frères Euryale et Hyperbius leur

(b) Τὸ τίμημα ἐστὶ τὸ τῆς χώρας ἑξακισχιλίων ταλάντων. *Or. de classibus*, ed. Lucchesini, pag. 6. Il répète la même chose dans un autre passage, sur lequel il faut lire la note de Lucchesini, *pag. 205.* Suivant d'anciens exemplaires, on lisoit dans ce passage ὀκτακισχίλια pour ἑξακισχίλια. Harpocration, *in voc.* ὅτι ἑξακισχίλια; Photius et Suidas, *in voc.* ὁ κάτωθεν νόμος, pensent que c'est une faute de copiste, ou que Démosthène a voulu exprès exagérer les ressources territoriales. La première opinion me paroît d'autant plus vraie, qu'elle est confirmée par Polybe.

apprirent à construire des maisons, ou plutôt de grandes cabanes : craignant de les voir détruire par leurs ennemis, ils se réfugièrent sur le haut du rocher auprès duquel ils étoient rassemblés, et l'entourèrent d'une haie d'épines ou d'oliviers sauvages; cette haie fut fortifiée en outre par une forte palissade *(c)*. Tel fut le commencement de la première ville de l'Attique, et peut-être de la Grèce, lequel forma ensuite l'Acropole ou la citadelle. Lorsqu'à une époque plus brillante on voulut entourer celle-ci de murs, il en coûta 2,012 talens, c'est-à-dire, 10,864,800 liv. tournois[a].

Plin. lib. VI, cap. 46.

[a] *Philochor. ap. Harpocr. in v.* προπύλαια.

Athènes, bornée d'abord à la partie méridionale de l'Acropole[b], s'accrut successivement par l'asile qu'on y accorda aux autres sauvages, fatigués de leurs propres querelles, longues et interminables. Elle finit ainsi par devenir le plus considérable des *dèmes* ou bourgs dans lesquels étoient réunis tous les habitans de l'Attique, sous Cécrops, après l'arrivée des colonies étrangères. Tout changea alors de face, et la civilisation commença. Elle n'étoit pas encore achevée, lorsque Thésée forma, au pied de l'Acropole, une nouvelle ville, y attira un grand nombre de personnes domiciliées dans les autres bourgs, et en fit la capitale d'un seul État[a]. Quoique déjà la plus grande ville de la Grèce, selon Isocrate[b], elle fut encore très-agrandie par Thémistocle, après la bataille de Salamine; et c'est par les murs dont il l'entoura, que nous pouvons connoître sa véritable étendue.

[b] *Thucyd. l. I, §. 11.*

Id. lib. II, §. 15.

Strab. l. IX, pag. 274.

[a] *Thucyd. l. II, §. 15; Plurim. apud Meurs. Theseus, c. 18.*

[b] *Isoc. Helen. laud. tom. II Op. ed. Auger. pag. 350.*

Les détails que Thucydide nous a laissés sur les moyens de défense pris par les Athéniens dans la guerre du Péloponnèse, sont presque les seuls qui peuvent nous apprendre quelle étoit cette étendue. La partie des murs qu'on fut alors obligé de garder avoit quarante-trois stades, depuis le point de jonction du grand mur, ou mur du Pirée, avec l'enceinte de la ville, jusqu'au point de celle du mur austral ou Phalérique : l'intervalle entre ces deux points est évalué à dix-sept stades par le scholiaste de Thucydide, qui en conclut que toute la circonférence d'Athènes étoit de soixante *(d)*. Les manuscrits de la Bibliothèque nationale,

Thucyd. l. II, §. 13.

(c) *Thucyd.* l. II, §. 15; *Syrian. ad Hermog. Sopat. Divis. quæst. ad Meurs. Lect. Attic.* lib. VI, c. 33; *id. Cecrop.* cap. 3 et 4. L'Acropole étoit un rocher dont le haut avoit cent cinquante toises de long sur cent de large.

(d) Τουτέστι στάδιοι δεκαεπτά. Ὁ γὰρ ὅλος κύκλος σταδίων ἦν ἑξήκοντα.

que j'ai consultés sur ce passage, ne diffèrent en rien des imprimés, et la leçon n'est point douteuse. Cette estime change la direction des longs murs, qui alloient de l'ouest-sud-ouest à l'est-sud-est sur la citadelle; autrement il auroit fallu qu'ils se prolongeassent vers la porte Diocharis, ce qui dérange tout le plan de cette ville. On sait d'ailleurs que l'Académie étoit à six stades de la porte Dipyle *(e)*, et que le temple de Neptune Hippius, bâti sur une colline hors de la ville, s'en trouvoit encore à dix stades. *Thucyd. lib. VIII, §. 67.* Ainsi l'on ne peut reculer l'enceinte du côté du nord et du nord-ouest : le cours de l'Ilisse, la position du Cynosarge et celle du Lycée, offrent le même obstacle vers l'est et le sud. La distance de la mer, fixée d'une manière certaine, enfin celle du temple *Chandler, inscript. CX, pag. 74.* de Thésée, ne permettent de supposer aucun agrandissement dans cette partie de l'enceinte : ajoutons que des vestiges des longs murs, sur-tout du mur boréal, empêchent qu'on ne s'écarte de la véritable direction, et obligent de réduire les dix-sept stades du scholiaste de Thucydide. Cet espace ne seroit-il plus que de trois stades, comme un habile géographe le suppose *(f)*? j'ai peine à le croire, et la réduction me paroît trop forte. Peut-être sera-t-on de mon avis, lorsque l'on se rappellera qu'Athènes renfermoit cinq collines, l'Acropole, le Lycabette, l'Aréopage, le Pnyx et le Musée. Il est assez vraisemblable qu'elle fut divisée en dix quartiers, suivant le nombre des tribus qui l'habitoient : on en sortoit *Meurs. Lect. Att. l. I, c. 1.* par onze portes, cinq au nord, trois à l'est, une au sud, et deux à l'ouest; sa figure étoit à-peu-près ovale. On prétend que l'orateur Démade, pour en avoir fait la description en présence de Phi- *Hermog. de Invent. Rhet. lib. I, cap. 2.* lippe, reçut une punition exemplaire de la part des Athéniens. On s'en étonneroit sans doute, si l'on ne savoit pas que, dans les démocraties, les plus légers prétextes suffisent pour infliger des peines, et que d'ailleurs la méfiance y est extrême. Mais revenons à l'étendue d'Athènes. Pour s'en former une idée, sinon parfaitement juste, du moins très-approximative, il faut nécessairement connoître la valeur du stade qu'emploie Thucydide.

Cet historien donne au mur qui joignoit Phalère à Athènes,

(e) *Cicer. de Fin. bon.* lib. V, c. 1. Tite-Live évalue cette distance à un mille. *Lib. XXXI, cap. 24.*

(f) Barbié du Bocage, plan d'Athènes, dans le Voyage d'Anacharsis.

trente-cinq stades de long, et quarante à celui qui alloit de cette ville au Pirée[a]. Cette différence n'a été observée ni par Strabon, qui ne parle que de ces quarante stades[b], ni par Pline, qui met également cinq milles de chacun de ces deux ports à Athènes[c]; mais une erreur si légère ne détruit pas son évaluation, dont il résulte que le stade de Thucydide est de huit au mille Romain. Le célèbre d'Anville ayant fixé ce mille à sept cent cinquante-six toises, la distance du Pirée à Athènes sera de trois mille sept cent quatre-vingts toises. Si l'on admet le calcul du scholiaste de Thucydide, le pourtour de la ville aura cinq mille six cent soixante-dix toises, ou seulement quatre mille trois cent quarante-sept, en le réduisant aux quarante-six stades dont j'ai fait mention plus haut : mais ne pourroit-on pas prendre une espèce de milieu, en estimant cette circonférence à cinquante stades, ce qui la porteroit encore à quatre mille sept cent vingt-cinq toises, à-peu-près deux lieues de deux mille cinq cents moins un seizième, le stade étant à quatre-vingt-quatorze toises un quart, selon d'Anville *(g)*, dont l'autorité est ici d'un grand poids. M. Chandler suppose que la circonférence d'Athènes étoit de soixante stades ; mais il ne les évalue qu'à sept milles et demi anglois, qui répondent à deux lieues de deux mille cinq cents toises, un peu plus d'un cinquième au-dessus de mon calcul.

[a] Thucyd. l. II, §. 13.
[b] Strab. l. IX, p. 273.
[c] Plin. lib. IV, cap. 7.
Chandl. Travels, cap. 7.

D'après cela, on pourra être surpris de la grande étendue que d'anciens auteurs ont supposée à Athènes. Denys d'Halicarnasse la compare en grandeur à Rome[a], et Plutarque à Syracuse[b]. Dion Chrysostôme prétend que sa circonférence étoit la moitié de celle de Babylone[c], et Aristide ose avancer qu'il falloit une journée pour en faire le tour[d]. Toutes ces exagérations viennent de ce qu'ils ont cru que le Pirée étoit une portion de cette ville. En effet, si l'on y comprenoit l'*entre longs-murs*, elle auroit eu cent soixante-huit stades de circuit, qui donnent vingt-quatre mille trois cent quatre-vingt-une toises, plus de huit grandes lieues de France ; mais ce bourg, avec tous ses ports, renfermé dans une

[a] Dionys. Hal. Ant. Rom. lib. IV, pag. 621, ed. Sylb.
[b] Plut. Vit. Phoc. t. IV, p. 203.
[c] Dio Chrys. or. VI, p. 87.
[d] Aristid. or. Panath. tom. I, p. 187.

(g) D'Anville, Mes. itin. *page 70.* Cet habile géographe s'est bien aperçu de l'inexactitude de Wheler, qui confond et emploie les milles Italiques et les milles Romains avec ceux de Turquie, en plusieurs endroits de son Voyage. Ainsi, lorsqu'il assure qu'il y a cinq milles d'Athènes au Pirée, il copie Pline, sans évaluer la mesure dont cet auteur s'est servi.

enceinte de soixante stades, étoit attaché par un mur à Athènes, dont il se trouvoit séparé par un espace de quarante stades, sans en faire partie intégrante : il eut souvent un sort différent de celui d'Athènes[a], et avoit ses magistrats et son administration particulière. On distinguoit le peuple du Pirée de celui d'Athènes : le premier portoit des décrets ; mais il avoit besoin d'être autorisé par l'autre, dans la dépendance duquel il se trouvoit[b]. Le Pirée étoit la *navalie* ou arsenal maritime d'Athènes ; et il étoit séparé d'elle comme le Nisée l'étoit de Mégare ; le Léchée, de Corinthe ; Nauplie, d'Argos, &c. Nauplie devoit être distante d'Argos d'environ quatre-vingts stades *(h)* : mais Argos a disparu, lorsque Nauplie est devenue une ville considérable. Ce fut pour se mettre à l'abri des pirates que les Grecs bâtirent d'abord leurs villes à une certaine distance de la mer : les mœurs y gagnoient beaucoup; ce qui engage Aristote à approuver cet usage. C'est aussi l'avis de Platon, qui fait sur ce sujet des réflexions dignes d'un philosophe qui avoit le courage de dire qu'une des plus grandes maladies d'un État est l'opulence. Elle vient du commerce, qui, s'étant fort accru en Grèce, fit des navalies autant de villes particulières : la corruption y devint bientôt générale, et elle étoit plus forte au Pirée qu'à Athènes *(i)*. L'esprit démocratique régnoit davantage dans cette première ville, qui déchut beaucoup dès que les longs murs furent abattus, et finit par être réduite à un petit hameau et au temple de Jupiter Sauveur. « A mon retour d'Asie, écrivoit Servius Sulpitius à Cicéron, » faisant voile d'Égine vers Mégare, j'ai fixé mes yeux sur les » pays qui étoient autour de moi ; Égine étoit derrière, le Pirée » sur la droite, et Corinthe à ma gauche, toutes villes autrefois » célèbres et florissantes, qui sont aujourd'hui renversées et » presque ensevelies sous leurs ruines. » Se seroit-il exprimé ainsi, si le Pirée n'eût pas été distinct d'Athènes, qui avoit encore

[a] *Aristot. ap. Harpocr. in v.* Ἀγορανόμοι ; *Meurs. Lect. Attic. lib. I, cap. 19.*

[b] *Ap. Chandl. inscrip. CVIII, CIX, CX, pag. 73, 74, 75.*

Arist. Pol. lib. VII, c. 6.

Plat. de Leg. lib. IV, init.

Aristot. Polit. lib. V, cap. 3.

Strab. lib. IX, pag. 273.

Sulpit. ap. Cicer. Epistol. famil. lib. IV, ep. XII.

(h) Le port de Téménium n'étoit qu'à quarante stades d'Argos, suivant Thucydide, *lib. V, §. 83*, ou seulement à vingt-six, d'après Strabon, *lib. VIII, p. 254*. Nauplie, aujourd'hui Napoli de Romanie, étoit néanmoins la navalie d'Argos.

(i) La plupart des courtisanes habitoient le Pirée (*Aristoph. Pax. vers.* 164, 165), où se trouvoient encore les lieux de la plus infame de toutes les débauches. *Æschin. Or. contr. Timarch.* pag. 25, ed. Taylor.

quelque

quelque splendeur ? Au reste, parmi les cent soixante-dix ou cent soixante-quatorze dèmes de l'Attique, le Pirée et Éleusis étoient les seuls qui méritassent le nom de villes; et cette dernière ne devoit même son existence qu'au temple de Cérès et à la célébration des grands mystères.

Strab. l. IX, p. 273. Vide Corsini, Fast. Attic. tom. II, pag. 223, &c.

Thémistocle lia le Pirée avec Athènes, et agrandit de beaucoup, comme nous l'avons dit, l'enceinte de cette ville; Thésée lui en avoit donné une, qui ne se voyoit plus depuis long-temps. Néanmoins Wheler a cru en découvrir les vestiges à deux cents pas de la citadelle; ce qui prouveroit que, dans cet ancien temps, elle étoit moins grande des deux tiers qu'elle ne le fut par la suite : le récit de Thucydide n'autorise point un pareil calcul. Au surplus, par respect pour son premier fondateur, Athènes continua toujours à être appelée *la ville de Thésée.* Lorsqu'Hadrien fit bâtir la *nouvelle Athènes*[a], ou plutôt un nouveau quartier de cette ville[b], il le distingua de l'ancienne par deux inscriptions, dont l'une signifioit, *C'est ici Athènes, autrefois la ville de Thésée;* et l'autre, *C'est ici la ville d'Hadrien, et non celle de Thésée.* Je doute que cette dernière ville ait été jamais achevée, et encore plus qu'elle ait jamais été peuplée. Hadrien n'en fut pas moins qualifié de sauveur et de fondateur. Depuis cette époque Athènes, loin d'augmenter, diminua chaque jour; et lorsque sous l'empereur Valérien elle se vit menacée par les Scythes, il fallut la resserrer dans des limites plus étroites que les anciennes, et y construire un mur dont un voyageur moderne a cru reconnoître les traces.

Thucyd. l. I, §. 92.

[a] *Inscr. ap. Wheler, t. II, pag. 440.*

[b] *Spartian. Hadr. Vit. ap. scr. Aug. t. I, p. 186.*

Inscript. ap. Chand. XLIV, XLV, XLVI, pag. 58.

Zozim. l. I, cap. 29.

Nec se cognoscunt urbes vertentibus annis.

Manil. lib. I, vers. 517.

La gloire d'Athènes, et les monumens dont elle étoit remplie, la rendoient toutefois plus remarquable que son étendue : elle n'avoit que deux petites lieues de circonférence; mais, comparée à la plupart des autres villes de la Grèce, elle étoit réellement très-grande. Delphes, avec son temple, qui en occupoit une partie, n'avoit que seize stades de tour[a]; Corinthe, ayant la figure d'un trapèze, quarante[b]; Thèbes, quarante-trois[c], sans sa citadelle, la Cadmée; Sparte, quarante-huit[d]; Cnosse, appelée par Homère *la Grande*, capitale de l'île de Crète, trente[e]; Gortyne, sa rivale, cinquante, lorsqu'elle eut été rétablie[f]. Au commencement de la

[a] *Strab. l. IX, p. 288.*

[b] *Dicæarch. Descr. Græc. vers. 95.*

[c] *Strab. lib. VIII, p. 261.*

[d] *Polyb. Exc. l. IX, §. 20.*

[e] *Strab. l. X, p. 328.*

[f] *Ib. p. 329.*

guerre du Péloponnèse, la réunion des habitans des villes de Linde, d'Ialysse et de Camire, forma celle de Rhodes, dont le circuit n'étoit cependant que de quatre-vingts stades. Mégalopolis, ou la *Grande ville*, composée de quarante petites villes ou bourgs, après la bataille de Leuctres, avoit seulement cinquante stades de pourtour. Il semble que les Grecs ne pouvoient se faire à l'idée des grandes villes; aussi ne donnoient-ils à cette fameuse ville de Troie, contre laquelle ils avoient réuni toutes leurs forces, que soixante stades de circonférence. Ils regardoient les différens quartiers de plusieurs capitales comme autant de villes, et par cette raison ils appeloient Syracuse *Pentapole;* Antioche, *Tétrapole;* Alexandrie, *Polypole (k),* &c. Ninive, Babylone et les autres villes de l'Orient les frappoient d'étonnement; de là vient qu'ils en ont souvent raconté bien des fables.

Strab. l. XV, pag. 450.

Polyb. lib. V, c. 93; Pausan. Arcad. c. 27.

Schol. Leid. Hom. ad Iliad. l. XXII, vers. 208.

Les philosophes anciens blâmoient ces funestes agrandissemens, qui font des villes un cloaque de vices et un foyer de corruption, où le méphitisme moral, si j'ose le dire, étouffe l'homme de bien et vivifie le méchant. Isocrate dit qu'il ne faut pas louer la conduite de ceux qui entourent les villes de grands et beaux murs, mais plutôt celle des hommes qui les gouvernent avec sagesse. Platon compare le rassemblement d'une grande ville à un festin, où la cohue empêche de se connoître, même de se parler, et d'où toutes les douceurs de la société sont bannies. En conséquence, il n'admettoit qu'un assez petit nombre de citoyens dans sa république, et ne donnoit à la capitale que les hommes nécessaires à sa défense. Aristote pensoit qu'une grande ville n'est pas une cité, mais une nation très-difficile à gouverner, et où l'on ne fait régner le bon ordre qu'avec beaucoup de peine. La police moderne en a trouvé les moyens : mais elle ne peut arrêter la dépravation; peut-être l'entretient-elle et la favorise-t-elle par une sorte de réaction inévitable. L'objet d'Aristote étoit de réfuter ceux qui soutenoient qu'une grande ville étoit heureuse. Point de bonheur sans mœurs; et comment les faire régner dans une immense cité? D'ailleurs, point de repos, lorsque, comme à Athènes, tout le peuple y prend part au gouvernement, et que celui des campagnes

Isocrat. or. Areopag. §. 41.

Plat. Sympos. lib. V, cap. 5.

Arist. Polit. lib. VII, c. 4.

(k) Philon appelle Flaccus τῆς μεγαλοπόλεως ἢ πολυπόλεως Ἀλεξανδρείας ἡγεμών. *In Flacc.* pag. 764.

y afflue pour le même objet. Sous ce rapport, l'Attique entière n'étoit qu'une seule cité *(l)*, dont la population va être l'objet de mes recherches.

J'ai déjà parlé de la pureté de l'air de ce pays, de la bonne qualité de ses eaux. L'élévation de son sol mérite encore d'être remarquée. Ses montagnes et ses collines étoient couvertes d'oliviers; et, en général, il ressembloit assez à quelques cantons de nos provinces méridionales, où, par ces raisons, l'on voit moins de mortalité, et où la durée de la vie commune est plus longue qu'ailleurs *(m)*. Tout ce qui ne pouvoit pas même germer dans d'autres parties de la Grèce, portoit des fruits dans l'Attique *(n)*; aussi les froids de l'hiver y étoient-ils peu sensibles, et les chaleurs de l'été s'y trouvoient-elles ordinairement tempérées par les vents étésiens. Leur cessation, après des pluies continuelles et abondantes, fut la principale cause de l'affreuse peste qui ravagea toute cette contrée, la seconde année de la guerre du Péloponnèse.

Avant ce temps-là, nous avons peu de détails qui puissent nous fournir des résultats satisfaisans. Néanmoins, si l'on ajoutoit foi au témoignage de Philochore, la population de l'Attique auroit été portée dès le règne de Cécrops à vingt mille citoyens. Il se trouva ce nombre de pierres à l'endroit où chacun jeta la sienne, par ordre de ce prince, pour procéder à un dénombrement général. Cela n'est pas vraisemblable. Les habitans de ce pays n'étoient pas encore sortis entièrement de l'état sauvage; et, presque tous chasseurs ou pasteurs, ils ne pouvoient être en grand nombre. La population augmenta insensiblement jusqu'à Thésée, qui n'oublia rien pour attirer beaucoup de monde dans l'Attique *(o)*: c'est à lui qu'Athènes dut sa véritable fondation; et au siècle de Solon, elle reçut dans son sein de nouvelles familles que la douceur des lois de ce grand homme engagea à s'y établir. Elles ne la

Philoch. ap. schol. Pindar. Ol. IX, v. 68.

Plut. Vit. Sol. t. I, p. 197.

(l) Sans cela, Athènes auroit été gouvernante et maîtresse; le reste de l'Attique, gouverné et sujet: différence qui causa bien des troubles en d'autres pays de la Grèce, et qu'on a vue encore dans les États aristocratiques et démocratiques de la Suisse.

(m) Moheau, Recherches sur la population de la France, *Table*, depuis la *page 92* jusqu'à la *page 201*.

(n) *Xenoph. de Provent.* cap. 1. Il ajoute: ἀλλὰ καὶ ἀΐδια ἀγαθὰ ἔχει ἡ χώρα.

(o) Le cri de son héraut étoit: Δεῦρ' ἴτε πάντες λεῴ. *Plut. Vit. Thes.* tom. I, pag. 23.

quittèrent pas sous Pisistrate, qui les obligea seulement d'habiter les campagnes : de nouvelles plantations d'oliviers furent faites; l'agriculture prospéra, et le nombre des habitans s'accrut. Au reste, ce tyran, pour me servir du terme qui désignoit son usurpation, ne fut jamais oppresseur. Il mit sa sûreté dans la modération et la justice, et fit jouir les Athéniens d'un tel bonheur, que Platon ne craint pas de comparer son règne à celui de Saturne, l'âge d'or. En effet, depuis cette époque, la tourmente démocratique ne laissa presque plus de repos, et on paya bien cher les illusions de la gloire et de la liberté. Hipparque et Hippias, fils de Pisistrate, lui ayant succédé, le premier fut assassiné par Harmodius et Aristogiton, et le second abdiqua la tyrannie. Clisthène, qui l'y avoit forcé, voulant rendre la constitution plus démocratique qu'elle ne l'étoit par les lois de Solon, augmenta le nombre des tribus, et y fit entrer beaucoup d'étrangers, et même d'esclaves. Enfin tout concourut à multiplier les habitans de l'Attique, jusqu'à la guerre contre les Perses.

Dio Chrysost. or. XXV, pag. 281.

Plat. Hipp. pag. 261, t. V Op. ed. Bip.

Herod. l. V, c. 69; Aristot. Polit. lib. III, cap. 1.

Athènes se trouva engagée dans cette guerre par l'éloquence d'Aristagore. N'ayant pu séduire Cléomène, roi de Sparte, il eut pour lui le suffrage de trente mille Athéniens, suivant Hérodote. Ou cet historien a manqué d'exactitude sur ce nombre, comme le pense un de ses commentateurs, le savant Walckenaer *(p)*, ou il y a compris les étrangers domiciliés, quoiqu'ils n'eussent le droit de décider ni de la guerre ni de la paix. Peut-être n'a-t-il ainsi multiplié les citoyens d'Athènes que pour mieux mettre en opposition leur condescendance avec la résistance du seul Cléomène; ressource oratoire qui n'est pas sans exemple chez les anciens historiens. Du reste, quelque parti que l'on prenne sur ce passage d'Hérodote, il n'en résultera pas moins qu'il ne peut nous servir à découvrir la vérité.

Herod. l. V, c. 97.

Peut-être se manifestera-t-elle davantage dans les efforts que firent les Athéniens au commencement de la guerre du

(p) *In nullius scriptis segniùs* [scalpellum criticum adhibuerim] *quàm Herodoti, in numeris sæpiùs immoderati.* « Est-» ce, dit M. Larcher, dans Hérodote, » une faute de copiste, ou bien Athènes » étoit-elle plus peuplée avant les guerres » de Perse et du Péloponnèse, qu'elle ne » l'a été depuis ! je le croirois volontiers ; » mais je n'entreprendrai point de le dé-» cider. » *T. IV, de sa traduct. p. 333.*

Péloponnèse. Suivant Diodore, ils mirent alors sur pied douze mille hoplites, indépendamment des hommes destinés à la garde des places, et dont le nombre s'élevoit à dix-sept mille combattans. Une partie de ceux-ci étoit composée d'étrangers domiciliés, ou *métæques*, dont je parlerai plus amplement dans un mémoire particulier. Thucydide nous offre des détails encore plus exacts. Il fait monter toutes les forces de la république à treize mille hoplites, douze cents cavaliers, douze cents archers à pied, et seize mille tant vieillards qu'enfans, obligés de veiller seulement à la conservation des murailles de la ville ; ce qui fait en tout trente-un mille quatre cents hommes de guerre. Observons que les éphèbes, c'est-à-dire, adolescens, n'étoient enrôlés qu'à l'âge de vingt ans *(q)*, où ils étoient obligés de prêter le serment militaire, et de servir hors de l'Attique. Dans la guerre Lamiaque, des dix tribus Athéniennes sept fournirent des soldats à l'armée, et trois, des gardes particuliers à l'Attique. Ni les uns ni les autres ne furent cependant contraints, dans cette occasion, à porter les armes après quarante ans *(r)* ; et dans une extrémité, on les y obligeoit jusqu'à soixante.

Diod. l. XII, §. 40.

Thucyd. lib. II, §. 13.

Poll. Onom. lib. VIII, c. 9, §. 105.

Plutarc. Vit. Phoc. tom. IV, pag. 199.

En supposant donc que les quinze mille quatre cents hommes qui formoient réellement l'armée Athénienne eussent été enrôlés suivant la loi ordinaire, et fussent conséquemment un peu moins du sixième de la population, selon les observations d'un judicieux et laborieux politique *(s)*, ils donneront environ quatre-vingt-dix mille personnes. Ce sixième ne seroit plus qu'un quart, si l'on avoit compris dans les troupes en campagne tous les citoyens depuis seize ans jusqu'à soixante, ce qui ne porteroit la population totale qu'à soixante-un mille six cents. On ne pourroit accorder ce calcul avec celui des vingt mille chefs de famille qu'on donne ordinairement à l'Attique. Ils devroient former une population de quatre-vingt mille, en ne comptant dans ces familles que quatre personnes, suivant la méthode la plus usitée,

(q) *Ulpian. ad Demosth. Olynth. 1, pag. 21, ed. Lambin.* Autrefois, à dix-huit ans. *Plutarch. Vit. Phoc.* t. IV, page 199.

(r) *Diod.* l. XVIII, §. 10. Au temps de Philippe seulement, tous les Athéniens, jusqu'à quarante-cinq ans, marchèrent. *Demosth. Olynth.* pag. 21.

(s) Moheau, Recherch. et consid. sur la popul. de la France, *pag. 93.*

que des remarques particulières faites dans nos provinces méridionales m'ont prouvée n'être pas d'une grande exactitude. Dans ces pays, il naît constamment plus de femmes que d'hommes; et, en certains endroits, on y trouve quelquefois presque un tiers d'enfans au-dessous de l'âge de douze ans. Ces remarques, jointes à celles de M. Moheau, m'autorisent à m'éloigner du sentiment commun, et à ajouter au moins un neuvième aux quatre-vingt-dix mille personnes dont il vient d'être question.

Peut-être devrois-je avoir quelque égard, dans mon calcul, aux célibataires. Il n'en existe presque aucun dans les sociétés naissantes, et lorsque les mœurs sont encore pures : mais, quand ces sociétés vieillissent et se corrompent, on ne peut douter qu'il ne se forme une classe plus ou moins nombreuse de ces hommes, quel que soit le gouvernement sous lequel ils vivent. Dans les principales républiques Grecques, on établit des lois pénales contre le célibat *(t)* : elles ne nous sont point connues ; mais un usage particulier semble en démontrer l'existence. Démosthène, dans son plaidoyer contre Léocharès, dit que le signe d'une personne morte sans avoir été mariée, étoit un *loutrophore,* ou porteur d'un vase destiné aux bains *(v)*. Un vase de cette espèce étoit porté devant les nouveaux mariés le jour de leurs noces, par un enfant, leur proche parent : on le remplissoit d'eau de la fontaine de Callirhoë[a]. Celui qu'on plaçoit sur la tombe des célibataires, étoit de couleur noire[b]. Étoit-ce en vertu de la loi ? nous l'ignorons ; mais certainement cet usage n'étoit pas honorable pour le défunt. Quoi qu'il en soit, Platon, d'après la connoissance qu'il avoit des mœurs de son siècle, s'élève contre les célibataires, leur impose, dans son VI.ᵉ livre des lois, une amende, et ne veut pas qu'on ait pour eux la moindre déférence. Du reste, il est impossible d'évaluer ni le nombre des célibataires, ni celui

[a] *Harpocr. in v. infr. l.*

[b] *Hesych. in v.* Λιβυας.

(t) Καλῶς ἄρα παρὰ ταῖς ἀρίσταις τῶν Ἑλληνίδων πόλεων, ἐν ἐγκλήμασι τὸ μὴ γαμεῖν ἔκειτο. *Theon. Progymnasmata*, cap. 12. Cette loi n'a été rapportée ni par Petit, ni par Meursius, ni par aucun savant ; et le judicieux Barthelemy l'ignoroit, lorsqu'il combattit mon opinion, dans une lettre imprimée depuis dans ses Œuvres diverses, *tome II, page 470*.

(v) Τῶν δὲ ἀγάμων λουτροφόρος τῷ μνήματι ἐφίσταται. *Jul. Poll.* l. VIII, §. 66. Τοῦτο δὲ ἦν παῖς ὑδρίαν ἔχων. *Harpocr. in voc.* Λουτροφόρος, et *Henri Vales.* not. p. 120. Vid. *Hesych. in v.* Λουτροφόρα, Λουτροφόρος; *Etymol. magn. Phot. et Suid. in h. v.*

des hommes mariés sans enfans. Il faut donc revenir à mes calculs.

Parmi les quatre-vingt-dix mille personnes dont il vient d'être question, je comprends tous les vieillards et les enfans que Thucydide dit avoir été employés à la garde des murailles. Il n'en distingue cependant pas les métœques, qui faisoient, comme nous le verrons bientôt, le tiers de la population de l'Attique. On peut supposer que ceux d'entre eux qui étoient en état de porter les armes, étoient employés parmi les hoplites ou sur les vaisseaux. Athènes avoit une marine de trois cents bâtimens; et chacun, l'un dans l'autre, devoit être monté au moins de cent hommes. Ceux qui étoient au siége de Troie, n'en avoient que soixante-quinze : mais depuis ce temps l'art de la construction navale avoit fait quelques progrès; et les Athéniens se servoient alors de trirèmes, qu'on ne peut comparer à ces frêles barques qui transportèrent l'armée d'Agamemnon en Asie. D'ailleurs Hérodote nous apprend que les vaisseaux de Xerxès étoient montés de quatre-vingts jusqu'à deux cents hommes. On ne me taxera donc point d'exagération, si j'assure que les trois cents navires de guerre qui étoient dans les ports d'Athènes, ou à la mer, portoient trente mille hommes. Où les trouveroit-on, si l'on n'admettoit pas que la plupart étoient des matelots de l'Ionie, de l'Éolie, de la Carie, et de différentes îles de la mer Égée, toutes déclarées contre les Lacédémoniens en faveur d'Athènes? Après la défection de ses alliés, lorsque son armée eut été prise et défaite en Sicile, les habitans de cette ville se virent forcés de monter eux-mêmes en plus grand nombre leurs propres vaisseaux, et de s'exercer davantage au métier de la mer[a]. Il en résulta donc que la moindre partie de leurs forces étoit sur terre[b]; ce qui ne les empêcha point de se trouver dans la fâcheuse nécessité de ramasser de toute part les hommes les plus vils et les plus corrompus pour armer leurs trirèmes : cette conduite ne contribua pas peu, selon Isocrate, à leur attirer la haine générale.

Au commencement de la guerre du Péloponnèse, Athènes essuya tant de pertes, et la peste y moissonna un si grand nombre d'habitans, que sa dépopulation devint très-sensible. Périclès, qui avoit perdu ses enfans légitimes, voulut alors faire abroger la loi

Thucyd. l. I, §. 10.

Herodot. lib. VII, c. 184.

[a] *Diod. lib. XIII, §. 38.*
[b] *Id. l. XIII, §. 52.*

Isocr. or. de pac. p. 221, 222, ed. Aug. t. I Op.

qu'il avoit lui-même suggérée long-temps auparavant *(x)* : mais on ne fit qu'une exception en faveur de son fils naturel. Cette loi privoit du droit de cité toutes les personnes qui n'étoient pas nées de père et de mère Athéniens ; on la mit en vigueur à l'occasion des quarante mille médimnes de blé que le roi d'Égypte avoit données aux citoyens d'Athènes. Ce présent nécessitoit un dénombrement, dans lequel on en trouva quatorze mille quarante *(y)*, aux termes de la loi, et cinq mille qui, n'ayant pas cet avantage, furent déclarés illégitimes et vendus comme esclaves. Plutarque ajoute qu'il y eut même beaucoup de citoyens que l'on comprit dans ce nombre par de pures chicanes, pour les empêcher d'avoir part à la distribution. Par les détails dans lesquels je suis déjà entré, on a vu que cette exclusion barbare n'eut pas de suites funestes pour l'État, puisque les Athéniens mirent, bientôt après, de si grandes forces sur pied : mais comment, avec tant de revers, auroient-ils pu les entretenir, si la loi de Périclès eût continué d'être exécutée ? Les ravages de la peste ayant cessé, outre les nombreuses troupes qu'ils avoient en Thrace et dans le Péloponnèse, ils marchèrent au nombre de vingt mille contre les Béotiens *(z)*. L'expédition

Plut. in Pericl. t. I, p. 381.

(x) Πρὸ πάνυ πολλῶν χρόνων. *Plut. in Pericl.* tom. I, pag. 380. Ces expressions ne sont ici que relatives ; et je ne pense pas qu'on doive lire avec Bryan πρὸ οὐ πάνυ, &c., sans y être autorisé par les manuscrits.

(y) Aristoph. Vesp. v. 715 et 716. Suivant le calcul du scholiaste de ce poëte, chaque citoyen reçut cinq médimnes de blé, orge, &c. ; et le nombre de ceux qui n'eurent point de part à cette distribution, fut de quatre mille sept cent soixante, παρεγγεγράφους. Il ne dit pas qu'ils aient été condamnés à l'esclavage. Le scholiaste ajoute que cette distribution ne sauroit être celle dont Philochore parloit, et qui avoit été faite sous l'archonte Lysimachide, d'après un don de Psammétique. Ce don consistoit en dix mille médimnes, qui furent partagées entre quatorze mille deux cent quarante, ἐγγεγράφους ; chacun eut cinq médimnes. Que de difficultés historiques et chronologiques n'offre pas ce passage ! On en trouve aussi dans le récit de Plutarque. Mais le fait principal qu'il rapporte, et sur lequel j'établis mon calcul, étant confirmé par Aristophane, est très-certain. Au reste, il paroît que le texte du scholiaste de la comédie des *Guèpes* est altéré en l'endroit du passage de Philochore. Peut-être ce scholiaste n'avoit pas cet auteur sous les yeux ; vraisemblablement il ne l'aura cité que d'après quelques grammairiens, qui ne l'avoient pas eux-mêmes tiré de l'original. Voilà ce qui est arrivé souvent aux scholiastes, et ce qui est, pour l'ordinaire, la cause de leur inexactitude. Aussi leur témoignage a-t-il presque toujours besoin d'être confirmé, sur-tout en matière de faits historiques. Eustathe et le scholiaste d'Apollonius ne doivent pas même être exceptés de cette règle, avouée par la plus saine critique.

(z) Diod. lib. XII, §. 69 ; ou de

imprudente

imprudente de Sicile coûta aux Athéniens plus de quarante mille soldats ou matelots; enfin d'autres désastres, dont Isocrate a fait l'énumération, auroient dû épuiser l'Attique d'hommes, si les alliés d'Athènes ne lui en eussent pas fourni. Mais ils finirent par l'abandonner; et elle n'avoit plus rien à en espérer, lorsqu'elle tomba sous le joug des trente tyrans. Ceux-ci commencèrent à faire mourir un sycophante, puis un second, un troisième; ils en vinrent ensuite aux hommes les plus paisibles, et finirent par ne pas épargner les meilleurs citoyens. Les tyrans qui débutent par des actes de justice ou de modération, en sont d'autant plus redoutables. En moins de huit mois, plus de quinze cents habitans d'Athènes *(a)* périrent; et le sang n'auroit pas cessé de couler sans le retour des exilés et la loi de l'amnistie, qui les a immortalisés : celle de Périclès dut alors être abrogée ou cessa d'être exécutée, à cause de tant de pertes successives. Si cela n'avoit pas été, pourquoi Aristophon[a] auroit-il fait rétablir dans la suite cette loi, en ne l'appliquant qu'aux personnes nées après l'archontat d'Euclide[b], la seconde année de la XCIV.e olympiade, 403 ans avant J. C., la guerre ayant été terminée l'année précédente par la prise d'Athènes?

Or. de pace p. 294, 296, ed. L.

Plut. de Anim. terrest. et aqu. t. II, p. 959.

[a] *Athen. lib. XIII, p. 577.*
[b] *Demosthen. contr. Eubul. pag. 635.*

Ce n'est pas sans étonnement qu'on voit la population de l'Attique se soutenir durant le cours de cette même guerre, et après la mort de l'illustre général, dont l'ambition l'avoit fait naître. Dans une comédie représentée pendant que Cléon jouissoit d'un grand crédit, Aristophane suppose que les citoyens d'Athènes montoient à plus de trente mille. Parmi eux ce poëte comprend sans doute les étrangers domiciliés, puisque, dans une autre pièce, il avance qu'il seroit facile de faire vivre dans l'abondance ses

Ecles. vers. 1124.

dix-huit mille cinq cents hommes, suivant Thucydide, *lib. IV, §. 93.*

(a) Æschin. de falsâ legat. tom. II, pag. 266, *ed. Taylor.* Suivant Démosthène, les trente ne massacrèrent que dans les endroits publics; ils épargnoient celui qui se cachoit dans sa maison, *οὐδείς ἐστιν ὅς τις ἀπεστερεῖτο τοῦ σωθῆναι, ὅς ἑαυτὸν οἴκοι κρύψειεν. Adv. Androt.* pag. 228. L'opinion leur fit donc regarder cette même maison comme un asile sacré. Les Athéniens le violèrent rarement : on sait qu'à l'occasion de l'argent d'Harpalus, ayant ordonné des visites, ils en exemptèrent la maison d'un jeune homme, par la seule raison qu'il étoit nouvellement marié; exemple touchant et mémorable du respect pour les mœurs, donné par un peuple assemblé et déjà corrompu. Parmi les sentimens de la nature, celui de la pudeur s'efface d'autant moins, qu'il est nécessaire à la propagation de l'espèce humaine.

vingt mille concitoyens, si chacune des mille villes tributaires de la république étoit obligée d'en nourrir seulement vingt. On se rappelle que les plus pauvres alloient ordinairement occuper une partie du territoire des villes soumises, ou se transplanter dans des contrées éloignées pour y former des colonies.

Vesp. vers. 704, &c.

Loin d'avoir besoin de recourir à un semblable moyen, Athènes auroit dû abroger la loi d'Aristophon; mais l'orgueil de ses citoyens l'en empêcha. Se contentant de rendre à ceux des autres villes leur propriété territoriale, elle rappela dans son sein ses colons, et leur fit défense de cultiver des terres hors de l'Attique. Ce décret, porté sous l'archontat de Callias la quatrième année de la C.ᵉ olympiade, eut tout le succès qu'on devoit en attendre; il réconcilia les Athéniens avec les autres Grecs, et accrut leur population à un tel point, qu'ils furent en état d'enrôler dans un seul jour douze mille jeunes soldats, qui furent envoyés, sous la conduite d'Iphicrate, après la bataille de Leuctres, au secours des Lacédémoniens.

Diod. l. XV, §. 29, 30.

Id. lib. XV, §. 63.

Un pareil décret, et l'asile généreux qu'Athènes donna aux Platéens, produisirent un si bon effet, que suivant le témoignage de Démosthène, elle pouvoit encore avoir *environ* vingt mille citoyens *(b)* immédiatement avant la bataille de Chéronée, la troisième année de la CX.ᵉ olympiade, 338 ans avant J. C. Un des meilleurs commentateurs de cet orateur, le savant Taylor, appuie son témoignage par un calcul que je ne crois pas devoir supprimer. Plutarque rapporte, dans la vie de Lycurgue, que ce démagogue, après la confiscation des biens de Diphile, en fit une exacte répartition : le prix en monta à cent soixante talens, dont il revint cinquante drachmes à chaque particulier. Il résulte de là qu'il y avoit dix-neuf mille deux cents personnes ayant droit de suffrage, condition nécessaire pour être admis à ce partage. Ce nombre diffère peu de celui dont parle Démosthène; il formoit la population ordinaire de l'Attique *(c)*. Montesquieu en conclut qu'Athènes « eut dans son sein les mêmes forces pendant qu'elle » domina avec tant de gloire, et pendant qu'elle servit avec tant

Id. lib. XV, §. 46.

Taylor, not. t. III, p. 521.

(b) Εἰσὶν ὁμοῦ δισμύριοι πάντες Ἀθηναῖοι. *Demosth. adv. Aristog.* pag. 482. Tous les anciens grammairiens conviennent qu'ὁμοῦ est ici pris pour ἐγγύς. *Harpocr. Hesych. Phot. et Suidas in voc.* Ὁμοῦ.

(c) On voit encore par la XVI.ᵉ déclamation de Libanius, que ce nombre passa toujours pour constant et invariable.

» de honte. Elle avoit vingt mille citoyens lorsqu'elle défendit » les Grecs contre les Perses, qu'elle disputa l'empire à Lacédé- » mone, et qu'elle attaqua la Sicile. Elle en avoit vingt mille » lorsque Démétrius de Phalère les dénombra, comme au marché » l'on compte les esclaves. » La vérité est ici sacrifiée au contraste.

Espr. des lois, liv. III, c. 3.

Avant de parler de ce dernier dénombrement, il faut faire mention de celui qu'Antipater fit la seconde année de la CXIV.[e] olympiade, sous l'archontat de Céphisodote. Il se trouva alors vingt-un mille citoyens à Athènes, suivant Plutarque[a], ou trente-trois mille, d'après le calcul de Diodore[b] ; mais le texte de cet historien pourroit bien être fautif en cet endroit. Afin de se débarrasser d'une populace que sa pauvreté rendoit séditieuse, le général Macédonien priva du droit de cité toutes les personnes qui ne possédoient pas au-delà de 2,000 drachmes [1800[l]]. Il s'en trouva douze mille dans ce cas, comme l'avance Diodore *(d)*, ou seulement neuf mille, selon Plutarque ; ce qui est plus probable. Toute la classe des *thètes*, ou petit peuple, dut être presque entièrement bannie. Elle comprenoit sans doute tous les hommes estropiés au service de l'État, ou de quelque autre manière, et qui, d'après un décret du sénat, recevoient une ou deux oboles par jour, ou neuf drachmes [8[l] 2[s]] par mois, suivant Philochore, ce qui a pu varier. Quoi qu'il en soit, tous ceux qui furent exclus par ordre d'Antipater, se réfugièrent dans la Thrace; ils ne revinrent dans leur patrie qu'à l'aide de Polysperchon, pendant la magistrature d'Archippe, archonte, la troisième année de la CXV.[e] olympiade, 318 avant l'ère vulgaire.

[a] *Vit. Phoc. t. IV, p. 203.*
[b] *L. XVIII, §. 18.*

Vit. Phoc. t. IV, p. 203.

Diod. lib. XVIII, §. 66.

Dans la première année de l'olympiade suivante, Démétrius de Phalère fut mis par Cassandre à la tête de l'administration. Ce disciple de Théophraste avoit toute la douceur de son maître; il ne détruisit pas la démocratie, mais il en corrigea les vices *(e)*, c'est-à-dire qu'il remit le peuple sous le joug des lois, et tint avec sagesse les rênes du gouvernement. Cette réforme et les moyens qu'il employa, étoient exposés dans un de ses ouvrages, dont

Fast. Attic. t. IV, p. 67.

(d) Suivant la correction de Bonamy, Acad. des Inscr. *t. VIII, p. 170*, adoptée par Wesseling, *t. II, Diod.* p. 271.

(e) Ὃς οὐ μόνον οὐ κατέλυσε τὴν δημοκρατίαν, ἀλλὰ καὶ ἐπηνώρθωσε, comme il le montroit dans son ouvrage περὶ τῆς πολιτείας ταύτης. *Strab.* lib. IX, pag. 274.

nous devons le plus déplorer la perte. Démétrius conserva l'autorité pendant dix ans : à la mort de Cassandre, arrivée la seconde année de la CXVIII.e olympiade, il fut forcé de se retirer en Égypte, comme le remarque le judicieux P. Corsini *(f)*. Il résulte de là que le nouveau dénombrement fait à Athènes, suivant Ctésiclès, dans le III.e livre de ses Chroniques, par Démétrius, n'a pu avoir lieu dans la CX.e olympiade, comme Athénée le rapporte d'après cet auteur[a]. Scaliger et le P. Corsini ont très-bien relevé cette erreur[b]. Mais je ne pense pas avec eux qu'on doive fixer cet événement à la première année de la CXVIII.e olympiade, sous l'archontat de Charinus ; il me semble au contraire qu'il faut le mettre sous celui de Démétrius lui-même, la dernière année de la CXVII.e olympiade[c], 309 avant J. C. Il est assez naturel d'imaginer que cet homme célèbre voulut signaler par cette opération le temps où il fut magistrat éponyme de sa patrie. D'ailleurs on ne donne aucune raison pour placer son archontat avant ou après ce dénombrement, dont il avoit sans doute rendu un compte exact et détaillé dans les deux livres qu'il publia sur les citoyens d'Athènes.

[a] *Ap. Athen. l. VI, p. 272; idem anonym. Descr. olymp. CX, CXI.*
[b] *Scalig. in Euseb. Chron. p. 120; Cors. Fast. Attic. l. IV, p. 65.*
[c] *Diod. l. XX, §. 27*

Diog. Laërt. lib. V, cap. 5, §. 5.

Dans les écrits des anciens, nous ne trouvons point de dénombrement des habitans de l'Attique plus complet que celui-ci. C'est aussi le dernier dont il soit fait mention. Démétrius de Phalère trouva que le nombre des citoyens s'élevoit à vingt-un mille, et celui des métœques, ou étrangers domiciliés, à dix mille ; enfin celui des esclaves à quatre cent mille : il vérifia en même temps que les revenus de l'État se montoient à douze cents talens, c'est-à-dire à 6,480,000[l] tournois, dont il employoit une partie soit aux frais de l'administration, soit à l'entretien des troupes, ou à la construction de nouveaux édifices publics; il consommoit le reste, suivant Duris de Samos, pour entretenir sa table ou satisfaire son luxe *(g)*,

Id. lib. V, §. 75.

(f) Harpocr. et Suid. in v. Ἀδύνατοι. Par les lois mêmes de Solon, les veuves et les orphelins recevoient de l'État un secours alimentaire. *Harpocr. in v.* Σῖτος, *et Phot. lex. ms. in v.* Σιτοδεία.

(g) Ap. Athen. lib. XII, pag. 542. Carystius de Pergame ajoutoit encore beaucoup au récit de Duris sur le luxe et la mollesse de Démétrius. Mais l'un et l'autre me paroissent n'avoir rapporté que de ces traits satiriques dont Athénée se plaît quelquefois à remplir son ouvrage, sans aucun ménagement pour la mémoire des grands hommes, et sans se donner la peine d'en montrer la vérité ou la fausseté ; c'est ce qui lui est arrivé sur-tout dans son XI.e livre, à l'égard de Platon. Peut-être, comme Bonamy le

ce qui me paroît une calomnie. Au reste, on ne doit pas être surpris que la population de l'Attique s'élevât alors si haut; on y jouissoit d'une tranquillité depuis long-temps inconnue, et bien préférable à toute la gloire passée des Athéniens. Ils furent ingrats envers Démétrius; et quel est le peuple qui ne l'ait pas été ou ne soit pas prêt à le devenir? Sa reconnoissance n'est que l'effet de la crainte; et de l'excès de la flatterie, il passe au mépris et à la dérision, quand il ne peut pas exercer autrement ses vengeances. On ne se rappelle pas sans indignation, qu'Athènes, après avoir élevé trois cent soixante statues à Démétrius, les fondit, après son départ, pour en faire des pots-de-chambre.

Strab. l. IX, p. 274, &c.

En partant des principes d'arithmétique politique que j'ai adoptés, les vingt-un mille citoyens du cens de Démétrius nous donneront quatre-vingt-quatorze mille cinq cents personnes de tout âge; et les dix mille métœques, quarante-cinq mille; ce qui forme une population de cent trente-neuf mille cinq cents hommes ou femmes libres. Je ne pense pas que Ctésiclès ait prétendu nous donner les quatre cent mille esclaves pour autant de chefs de famille, comme M. Hume s'est plu à le croire, faisant monter par-là le nombre des esclaves à un million six cent mille *(h)*, afin d'avoir le plaisir de taxer d'exagération les anciens, et de rejeter leur témoignage. Ils devoient, comme nos insulaires de l'Amérique, ne comprendre dans leur calcul, que les esclaves des deux sexes en état de travailler. On ne peut y ajouter moins d'un cinquième pour les enfans en bas âge et les vieillards caducs, ce qui portera la totalité à cinq cent mille. Lorsque Xénophon nous dit qu'Hipponique avoit seul six cents esclaves loués, et que Nicias *(i)*

conjecture, a-t-on confondu Démétrius de Phalère avec Démétrius Poliorcète, auquel tous ces traits conviennent parfaitement. Acad. des Inscr. *tom. VIII, pag. 168.*

(h) Polit. Disc. pag. 223. *Voyez* Examen de cette dissert. par Wallace, *pag. 332, 333.*

(i) Regardé comme le plus riche des Grecs de son temps. *Athen.* lib. VI, pag. 272. Nicérate son père étoit fils du célèbre général Nicias, mis à mort par les Syracusains. Aussi distingué par ses vertus que par ses richesses, Nicérate fut condamné à la même peine par les trente tyrans, et partagea, avec Théramène, les regrets de ses concitoyens. *Diod.* lib. XIV, §. 5. Ce Nicérate étoit père du Nicias dont nous parlons, qui étoit sans enfans, et hors d'état d'en avoir, selon Démosthène. Cet orateur lui donne l'épithète d'*ἀγαπητός*. *Contr. Mid.* pag. 145.

en employoit mille aux travaux des mines, et les prêtoit au Thrace Sosias pour le prix de trois oboles [neuf sous] par tête, avec l'obligation de les nourrir; doit-on imaginer que l'un et l'autre donnassent des enfans ou des vieillards? L'exploitation des mines demande des hommes très-robustes, cette occupation pénible paroissant inséparable des mauvais traitemens: aussi les Athéniens n'y faisoient travailler leurs esclaves que dans les fers, comme le rapportoit Possidonius. Ce traitement porta ces malheureux à se révolter plusieurs fois contre les Athéniens. On les vit massacrer leurs gardiens, s'emparer du poste de Sunium, et de là faire des ravages dans toute l'Attique *(k)*. La crainte qu'ils ne se joignissent à ses ennemis, engagea Athènes de publier une loi qui défendoit de les battre pendant la guerre, sous peine d'en perdre la propriété.

Xenoph. de Provent. c. 3.

Ap. Athen. lib. VI, c. 19.

Anonym. Prob. Rhet. cap. 59.

Cette loi, et les événemens qui en nécessitèrent la promulgation, indiquent que les esclaves de l'Attique étoient aussi maltraités que ceux de l'Amérique, du moins dans les mines, malgré la loi qui leur donnoit action contre leurs maîtres pour cause d'inhumanité: malgré cet autel de la miséricorde, ces temples de Thésée et des Euménides, qui leur servoient d'asile, ils périssoient en grand nombre, sans laisser assez d'enfans pour les remplacer. Il falloit donc avoir sans cesse recours à de nouvelles recrues, plus ou moins grandes, suivant les facultés des Athéniens. Conséquemment le nombre des esclaves varia chez eux; et il ne seroit pas invraisemblable qu'il eût été plus considérable à quelque époque avant le recensement fait par Démétrius de Phalère. Une génération auparavant, Mnason, ami d'Aristote, acheta lui seul mille esclaves; c'étoit sans doute pour en faire trafic. A la vérité, cela fit tant de bruit, qu'il fut dénoncé par les Phocéens, comme privant les familles des jeunes gens qui pouvoient servir les personnes âgées. Ce trait montre assez quels furent alors les progrès de l'esclavage en Grèce. M. Millar observe judicieusement qu'à mesure que les nations devinrent plus riches et plus civilisées, elles eurent plus d'esclaves, et les traitèrent en même temps avec

Athen. l. VI, cap. 19.

Pollux. Onom. lib. VII, segm. 12.

Athen. l. VI, c. 18.

(k) Athen. lib. VI, pag. 272. On connoît une autre révolte dans les mines de l'Attique, sous le consulat de Serv. Fulvius Flaccus et Q. Calpurnius Pison, 135 ans avant J. C. Mille hommes seulement prirent les armes, et furent dissipés par le préteur Héraclite. *Diod. Exc.* lib. XXIV, tom. II, pag. 528; *Oros. Hist.* lib. V, cap. 9.

une dureté plus intolérable *(l)*. Son compatriote, le célèbre Hume, n'auroit pas dû méconnoître cette triste vérité : s'il en avoit été convaincu, il auroit été moins incrédule sur la multiplicité des esclaves dans l'Attique. Ils n'égaloient cependant pas ceux de la seule ville de Corinthe et de son étroit territoire, où l'on en comptoit quatre cent soixante mille, ni ceux de la petite île d'Égine, où l'on en avoit vu jusqu'à quatre cent soixante-dix mille travaillant ; ce qui, à la vérité, me paroît bien difficile à croire, mais qu'on ne peut rejeter par cette seule raison, toujours insuffisante en matière de faits *(m)*.

Le résultat de ces différentes discussions sur le dernier dénombrement de l'Attique, est qu'il y existoit, à la quatrième année de la CXVII.e olympiade, quatre-vingt-quatorze mille cinq cents citoyens, quarante-cinq mille étrangers domiciliés, et cinq cent mille esclaves ; en tout six cent trente-neuf mille cinq cents personnes des deux sexes. Les derniers étoient donc, à l'égard des personnes libres, environ comme de trois à un ; tandis que dans nos colonies à sucre les plus florissantes, ils sont comme de six à un. M. Wallace ne suppose en tout que cinq cent vingt-quatre mille personnes *(n)*. Il voudroit cependant en trouver davantage; et pour cela, il imagine de mettre six personnes dans chaque famille ; ce qu'on ne sauroit lui passer. Ensuite il conjecture que le nombre des citoyens et étrangers auroit pu être de cent quatre-vingt-six mille; mais n'ayant point fait l'observation dont j'ai parlé, sur les esclaves non travaillant, il propose de n'élever la

(l) Observat. sur la distinct. des rangs de la société, *chap. 4, §. 9.*

(m) *Athen.* lib. VI, pag. 272. J'ai d'autant plus de peine à croire ce qui concerne Égine, que cette île n'avoit que quatre lieues carrées.

(n) Diss. hist. et pol. sur la popul. des anc. temps, *tr. Fr. pag. 65.* M. Paw ne fait monter les personnes de tout sexe et de tout âge qui formoient le peuple de l'Attique, qu'à quarante-un mille : venant ensuite au dénombrement de Démétrius de Phalère, et après avoir admis quatre cent mille esclaves et dix mille métœques dans ce pays, il se contente d'en porter la population totale à quatre cent cinquante mille ames. Recherches philos. sur les Grecs, *tom. I, pag. 158 et 176.* Par-là les métœques seroient supposés n'avoir point eu de familles, et les citoyens n'avoir qu'une femme et un enfant, puisque selon M. Paw le nombre de ces citoyens étoit fixé à vingt-un mille. De pareils calculs sont aussi faux que le reste de ses recherches est erroné ; et l'opinion de cet écrivain hardi et paradoxal ne mérite pas d'être mise dans la balance, avec les sentimens de Wallace, de Hume et de Barthelemy sur cette matière.

population générale qu'à cinq cent quatre-vingt-six mille. Quoi qu'il en soit de la différence de son calcul avec le mien, l'un et l'autre ne sont pas moins propres à étonner des gens aussi incrédules que l'étoit Guillerargues. Cet ambassadeur de France à la Porte écrivoit dans le dernier siècle à l'illustre Racine : « Non-seulement toutes les contrées de l'Asie mineure et de la » Grèce, mais encore le terroir d'Athènes, ne peuvent jamais avoir » contenu la quinzième partie des hommes dont les historiens font » mention. Il est impossible, ajoutoit-il, que tous ces pays cultivés » avec des soins imaginables, aient jamais été fort peuplés. » De pareilles assertions produites trop souvent par le coup-d'œil rapide et incertain de voyageurs mal instruits, sont détruites par l'autorité et l'expérience.

Rec. des lettr. de Racine, p. 283.

Mais ne laissons aucun doute sur cette matière : la surface de l'Attique, avec celle de l'île de Salamine *(o)*, avoit quatre-vingts lieues carrées. En y supposant une population de six cent trente-neuf mille cinq cents personnes, cela ne feroit qu'environ six mille neuf cents par lieue : un pareil calcul n'est certainement pas incroyable, puisque, si l'on veut juger par comparaison, on en compte cinq mille deux cent soixante-quatorze, également par lieue carrée, dans le territoire de la petite république de Lucques, qui n'a ni le commerce ni la puissance qu'avoit Athènes, même au temps de Démétrius de Phalère. A la vérité ce calcul relatif à Lucques ne s'applique qu'à la plaine et non aux montagnes : en conséquence, il faudroit augmenter beaucoup le rapport de la population au terrain pour l'Attique, dont une partie étoit couverte de montagnes, abandonnées à la nourriture des abeilles et des troupeaux, d'autres occupées par les mines, &c. Mais un pareil calcul n'a rien de bien extraordinaire, si l'on fait attention à la quantité de petites villes ou bourgs dont l'Attique étoit remplie.

Lalande, Voy. en Ital. t. III, p. 253-54.

Plat. Critias, tom. III, q. 3.

De ce nombre de personnes libres ou esclaves qui peuploient ce pays, quelle étoit la portion renfermée dans les murs de la

(o) Je suis toujours ici les calculs du C.en Barbié, qui a rétréci la carte de l'Attique, d'après les observations astronomiques de M. de Chabert, fort préférables à celles de Vernon, les seules dont on se servoit avant d'Anville. Cet habile géographe se convainquit qu'elles étoient erronées, au moyen des mesures itinéraires des anciens.

la ville d'Athènes? Avant de résoudre cette question, il est nécessaire de dire quelque chose de la manière de vivre de ses habitans. Dès les temps les plus reculés, livrés aux travaux de l'agriculture, ils passoient leur vie à la campagne. Thésée eut beau étendre les limites, ainsi que la juridiction de la capitale de ses États, il ne put contraindre ses sujets à venir s'y fixer en grand nombre[a] : c'est pourquoi, suivant la remarque d'Aristote[b], Pisistrate eut tant de facilité à en devenir le tyran. Aussi cet homme adroit et ambitieux n'oublia-t-il rien pour entretenir le goût des Athéniens pour l'agriculture *(p)*. Son but constant fut donc d'assurer la tranquillité de la ville, en la rendant moins peuplée.

[a] *Thucyd. lib. III, §. 15, 16.*
[b] *Polit. l. V, cap. 5.*

Ælian. Var. hist. lib. IX, cap. 25.

Les habitans de l'Attique, à la valeur desquels on devoit principalement la victoire de Marathon, voyant leurs possessions dévastées et leurs maisons brûlées par les Perses, se laissèrent persuader par Thémistocle, après la bataille de Salamine, de venir se fixer en plus grand nombre dans l'enceinte d'Athènes; ce qui fait dire à Aristophane, que de vide qu'elle étoit, ce héros l'avoit rendue pleine. Il ne faut pas croire néanmoins que la majeure partie des habitans de l'Attique s'y transportât; le témoignage de Thucydide prouve combien ils eurent peine à quitter ces champs où ils avoient *toujours* coutume de vivre *en grand nombre*. Lorsque, au commencement de la guerre du Péloponnèse, ils furent forcés de se réfugier dans la ville, quelques-uns campèrent entre les longs murs, plusieurs s'établirent au Pirée, d'autres cherchèrent un asile dans les temples, dans les tours, &c. ils s'entassèrent dans tous les lieux; et l'embarras fut si grand, qu'Aristophane fait dire à un interlocuteur de la comédie des *Chevaliers*, jouée la huitième année de cette malheureuse guerre, que ses compatriotes habitoient encore dans les caves et dans les tonneaux. La paix étant faite, tout rentra dans l'ordre ordinaire; le peuple de l'Attique retourna à ses anciennes demeures, et sa capitale se trouva réduite au même état qu'auparavant.

Maxim. Tyr. diss. XXX, pag. 363, ed. Davis.

Equit. vers. 811.

Thucyd. l. II, §. 14.

Equit. vers. 790.

Le séjour de la campagne devoit nécessairement donner à ce peuple des mœurs simples et un caractère de franchise et de générosité que n'ont pas les habitans des villes. Pourquoi Dicéarque

(p) *Plut. Vit. Sol.* t. I, p. 211. Ce fut par le même motif que Gélon força les Syracusains à s'adonner à l'agriculture. *Plut. Apophth.* tom. II, pag. 175.

donne t-il donc ces mœurs et ce caractère aux citoyens d'Athènes, tandis qu'il nous représente les habitans de l'Attique comme des fourbes, des calomniateurs, des gens ayant cette curiosité indiscrète et cette loquacité fatigante *(q)* qu'on reprocha toujours aux premiers? Que de preuves n'en fournissent pas contre lui Aristophane, Xénophon, Platon, Démosthène, et tous les auteurs qui ont le mieux connu la ville célèbre dont je parle! Cette soif ardente de nouvelles n'est-elle pas le partage ordinaire des citadins oiseux? et ce fut toujours ce qui distingua les Athéniens. De ce défaut, joint à l'envie, viennent la facilité, j'ose même le dire, le plaisir avec lequel on écoute la calomnie, et l'accueil qu'on fait aux délateurs et aux calomniateurs. Démosthène assuroit donc avec raison à ses concitoyens, que s'ils vouloient réformer leur ville, il falloit commencer par guérir leurs oreilles. Peut-être m'objectera-t-on que Dicéarque a voulu parler du peuple des petites villes ou bourgs de l'Attique; mais ce peuple ne différoit pas de celui de la campagne. On voit que lorsqu'Eubulide accusa un certain Euxithée devant les habitans d'Alimusium, endroit assez considérable, il ne se trouva dans la place publique que trente personnes assemblées, toutes les autres étant à leurs champs. Sans doute il y a quelque altération ou quelque transposition dans le texte de Dicéarque; mais je n'oserois le rétablir sans le secours des manuscrits, et je me hâte de revenir à mon sujet.

Acta apostol. c. 7, v. 21.

Demosth. de ordin. Repub. pag. 98, ed. Paris.

Id. Or. contr. Eubul. p. 629, ed. Taylor.

Si l'on considère Athènes du côté des édifices publics, rien n'étoit plus magnifique, et elle méritoit, en quelque sorte, d'être appelée, par un ancien, *la plus éclatante des villes que Jupiter montre du haut des cieux;* par-tout on y rencontroit des bâtimens superbes, chefs-d'œuvre de l'art: mais les maisons des premiers citoyens furent d'abord si simples, si conformes aux

Athen. lib. I, cap. 12.

(q) Dicæarc. Græc. stat. ad Geogr. min. tom. II, pag. 9. Théopompe les ménageoit encore moins. *Ap. Athen.* lib. VI, cap. 16. Eschine, le disciple de Socrate, les traite aussi avec bien de la dureté; il les accuse d'être ingrats, fastidieux, cruels, envieux et ignorans; il les regarde comme un amas d'hommes oisifs et emportés. Celui qui cherche, selon notre philosophe, une pareille société, est bien malheureux. *Dial. III, de morte*, §. 14. Cela peut regarder aussi les Athéniens eux-mêmes, qui s'honoroient de ce nom, et ne vouloient pas qu'on les appelât de celui de leur territoire. « Étranger Athénien, dit l'interlocuteur d'un dialogue de Platon, ce » seroit vous faire injure que de vous » appeler habitant de l'Attique, &c. » *De leg.* lib. I, init.

mœurs républicaines, que ceux qui connoissoient la maison de Thémistocle, celles de Miltiade, d'Aristide, de Cimon et des autres grands hommes de ce temps-là, voyoient que rien ne les distinguoit des maisons voisines. Démosthène, dont je viens de rapporter le témoignage, ajoute que des entrepreneurs de l'État s'étoient bâti des maisons qui surpassoient en magnificence celles des autres citoyens, et même les édifices publics; ce qui ne doit pas être pris à la lettre, l'orateur ne s'exprimant de cette manière que pour mieux ouvrir les yeux du peuple sur les gains considérables et les malversations de quelques particuliers. S'ils élevèrent des monumens de leur luxe, ces monumens ne furent pas durables, puisque Dicéarque, qui écrivoit au temps de Démétrius de Phalère, nous assure qu'au premier coup-d'œil un étranger avoit peine à croire que ce fût-là cette ville si célèbre d'Athènes. Remarquons encore qu'on y trouvoit, depuis long-temps, nombre d'emplacemens vides *(r)*, ce qui achevoit de la déparer. Servoient-ils de jardins? c'est ce que nous ne déciderons pas : nous savons seulement que le philosophe Épicure fut le premier qui en eut un dans cette ville. On n'y comptoit guère plus de dix mille maisons *(s)*, si toutefois l'on peut donner un sens bien déterminé au terme que Xénophon emploie pour exprimer ce nombre. Il paroîtra encore considérable, quand on fera attention à cette foule de monumens que renfermoit Athènes. Nous en connoissons au moins soixante, dont quelques-uns avoient beaucoup d'étendue; tel étoit le temple de Jupiter Olympien, qui seul avoit quatre stades de circonférence. Les places publiques occupoient aussi bien de l'espace; et la principale, située non loin de la porte Dipyle, étoit fort vaste. La manière dont les maisons se trouvoient distribuées, conformément à l'usage des Grecs *(t)*, indique assez que chacune d'elles ne pouvoit renfermer qu'une seule famille. J'en conclus donc que réunies ensemble, quel que fût leur nombre précis, elles n'avoient pas pour habitans au-delà de quarante-cinq mille personnes libres.

Or. de ord. Rep. p. 101.

De Statu Græc. pag. 8.

Plin. l. XIX, cap. 4.

Pausan. Attic. cap. 18.

(r) Ἐπειδὴ καὶ πολλὰ οἰκιῶν ἔρημά ἐστιν ἐντὸς τῶν τειχῶν. *De Provent.* cap. 2.

(s) Ἴσμεν γὰρ δήπου, ὅτι μυριοπλάσια ἡμῶν ἅπαντα ἔχει ἡ πᾶσα πόλις. *Xenoph. Œconom.* cap. 8. Ἀλλ' ἐπεὶ ἡ μὲν πόλις ἐκ πλειόνων ἢ μυρίων οἰκιῶν συνέστηκε. *Memor.* lib. III, cap. 6. Ces deux passages s'éclaircissent l'un par l'autre.

(t) *Vitruv. de Archit.* l. VI, c. 10. *Voyez* les plans que Perrault et Galiani, ses traducteurs, ont joints à leurs ouvrages sur cet objet.

Le nombre des esclaves qui étoient à leur service, n'est pas moins difficile à déterminer. On doit d'abord se rappeler qu'à Athènes comme à Rome, tous les métiers étoient exercés par les esclaves, qui travailloient au profit de leurs maîtres *(v)*. A la vérité les travaux de l'agriculture, et principalement ceux des mines, en employoient un grand nombre; mais les manufactures, dont les plus considérables étoient dans la ville et au Pirée, exigeoient aussi beaucoup de bras. L'orateur Lysias et son frère Polémarque avoient une fabrique de boucliers, où travailloient cent vingt esclaves. Le père de Démosthène lui laissa deux fabriques; l'une occupoit trente-deux esclaves fourbisseurs, et l'autre vingt ouvriers en lits. Ces exemples suffisent pour montrer la quantité de ces malheureux, employés aux manufactures, qui devoient être nombreuses dans une ville aussi commerçante qu'Athènes, et dont l'arsenal maritime exigeoit tant de travaux. Il falloit nécessairement que l'État ou les particuliers en louassent un certain nombre. Nous avons déjà parlé de ceux que Nicias et Hipponique prêtoient de cette manière; il faut ajouter que le premier, réputé le plus riche des Grecs, avoit très-peu de propriétés territoriales, et qu'une grande partie de sa fortune, dont la totalité s'élevoit à cent talens, c'est-à-dire à 540,000 liv. tournois, étant mobiliaire *(x)*, ne consistoit qu'en esclaves. Il les avoit placés dans les mines; d'autres les livroient aux fabricans ou négocians de la ville et du Pirée. Pour donner quelque espèce de base au calcul d'approximation auquel je me trouve réduit sur cette matière, il faut savoir quelle étoit encore la quantité d'esclaves domestiques. Aristote, après avoir assuré que l'esclavage est juste et avoué par la nature *(y)*, semble ne vouloir donner qu'un seul esclave à chaque maison ou famille[a]. On voit cependant par son testament qu'il en avoit lui-même plus de dix[b]. Le nombre de ceux de Théophraste, son disciple, étoit encore plus grand[c]; et Lycon, quatrième chef du Lycée, philosophe fort adonné au luxe[d], en affranchit quatorze à sa mort[e]. Un pareil acte de bienfaisance tombe pour l'ordinaire sur des esclaves domestiques, parce qu'ils

Athen. l. VI, pag. 272.

Lysias adv. Eratosth. pag. 187.

Demosthen. contr. Aphorb. 1, init.

[a] *Polit. l. 1, cap. 3.*

[b] Vid. *Test. apud Diogen. Laert. lib. V, §. 14-15.*

[c] *Ib. §. 50, 51.*

[d] *Athen. lib. XII, c. 12.*

[e] *Testam. ap. Diog. Laert. lib. V, §. 71-72.*

(v) Voyez Smith, Recherch. sur la richesse des nations, *part. III, chap. 19.*

(x) ... Καὶ πύτων πολλὰ ἔνδον ἦν. *Lysias, de Aristoph. bon.* pag. 349.

(y) Ce n'étoit pas le sentiment de Platon. Vid. *de leg.* lib. VI.

sont mieux connus ou plus chéris de leurs maîtres. Peu d'habitans, à moins qu'ils ne fussent très-pauvres, pouvoient se passer à Athènes d'un ou de deux esclaves. Les gens aisés, suivant leurs besoins, et les riches, suivant les caprices de leur luxe, en avoient plus ou moins. Plusieurs Athéniens se laissèrent aller à la mollesse, au point de se faire accompagner par des esclaves, qui leur portoient, pour le besoin, des siéges plians. Je serois donc tenté d'adopter le calcul de M. Wallace, qui suppose par maison deux ou trois esclaves; ce qui en éleveroit la totalité à vingt-cinq ou trente mille : mais si vous y joignez ceux qui étoient occupés aux arts de première nécessité et aux différentes manufactures, ils devoient former un nombre égal à celui des citoyens et des métœques. Ce ne sera point une exagération que d'évaluer à quatre-vingt-dix mille personnes de tout âge, la population d'Athènes dans la quatrième année de la CXVII.e olympiade, sous l'archontat de Démétrius de Phalère, 309 ans avant J. C. Cinq ans auparavant, Mégalopolis, la ville la plus considérable du Péloponnèse, en renfermoit à peine soixante-quinze mille *(z)*. Le Pirée, avec ses deux annexes, Munichium et Phalère, devoit avoir le tiers à-peu-près de la population d'Athènes. Ce port étoit, au milieu de la Grèce, suivant Isocrate, un marché maritime d'autant plus avantageux qu'on s'y approvisionnoit facilement de toutes les choses qu'on ne trouvoit pas sans peine dans les autres contrées, même dans celles qui les produisoient. Il y avoit donc une grande affluence de monde; ce qui y fixoit beaucoup de marchands, sur-tout d'esclaves, nécessaires soit au transport des denrées, soit au chargement des vaisseaux, &c. Ainsi, en disant qu'il pouvoit y avoir alors dans ces trois ports trente mille ames, dont le plus grand nombre se trouvoit au Pirée, je crois n'avancer rien d'invraisemblable.

Athen. l. XII, cap. 1.

Exam. de la Diss. de M. Hume, pag. 338.

Orat. Paneg. ed. Auger, t. I, p. 186.

Le commerce étant florissant à Athènes, on ne doit pas être surpris que le nombre des citoyens et celui des esclaves y fussent plus considérables qu'à Sparte. Celle-ci, bornée au nord par l'Eurotas, à l'est et au sud par le ruisseau de Cnation, et à l'ouest par le mont Taygète, n'avoit, comme je l'ai déjà dit, que

(z) Polysperchon étant venu y mettre le siége, on ne put rassembler que quinze mille citoyens, étrangers et esclaves en état de porter les armes. *Diod. Sic.* lib. XVIII, §. 70.

quarante-huit stades de tour, c'est-à-dire, deux de nos lieues ordinaires *(a)*. Malgré cette étendue, elle avoit un dixième de moins en population que sa rivale, Lycurgue ayant fixé à neuf mille les habitans ou chefs de famille qui devoient y résider *(b)*. N'ayant besoin que des arts de première nécessité, et abhorrant toute espèce de luxe, cette ville n'avoit dans son intérieur que très-peu d'esclaves; mais elle en occupoit au-dehors un grand
Alcib. II, §. 9. nombre à l'agriculture. Son culte religieux étoit fort simple, comme le remarque Platon; aussi y voyoit-on fort peu de temples: les
Thucyd. l. I, §. 10. autres édifices publics n'y étoient pas plus nombreux. Suivant l'usage des premiers Grecs, elle étoit formée de bourgades séparées *(c)*, et renfermoit encore bien du terrain vide; conséquemment elle avoit dans un moindre espace plus d'hommes libres qu'Athènes: du reste, elle ne peut en rien lui être comparée.

Sparte, éloignée de la mer, peu fréquentée, et n'offrant de remarquable qu'un nom illustre, a presque entièrement disparu. « Les ruines de cette ville, dit l'abbé Fourmont, sont à » plus d'une lieue et demie à l'orient de Misitra, et sur le fleuve » Eurotas. Il n'y reste plus aucune habitation; seulement on voit » près de ces ruines, trois ou quatre maisons qu'on nomme » *magoula*, c'est-à-dire faubourg, en grec vulgaire *(d)*. » Ce récit est confirmé par celui du petit nombre de voyageurs qui

(a) L'abbé Fourmont lui donne deux tiers de lieue en longueur, sur une demie en largeur. M. le Roi n'évalue toute son étendue qu'à trois mille deux cents toises. Ni l'un ni l'autre de ces calculs ne me paroissent justes.

(b) Quelques écrivains réduisent ce nombre à six mille, et prétendent que Polydore établit les trois mille autres à Sparte; ce qui est plus vraisemblable. *Plut. Vit. Lyc.* tom. I, pag. 95.

(c) *Thucyd.* lib. I, §. 10. Maxime de Tyr dit qu'elle étoit sans murs, sans crainte et hors de l'atteinte du feu. *Diss. III*, pag. 29.

(d) *Lettres m.ss, à la Bibliothèque nationale.* Les autres villes les plus célèbres de cette contrée offrent un spectacle tout aussi affligeant. Citons-en pour exemple Messène. « Les murs de » cette ancienne ville, dont Pausanias » ne parle qu'avec une espèce de sur» prise, subsistent encore en partie; » mais le prodigieux nombre d'habitans » qu'ils renfermoient, ne s'y voit plus. » Il y a seulement vingt-six petites cases » bâties en bois entrelacés, et couvertes » de terre: presque toutes les grandes » villes sont réduites dans cet état dé» plorable; et ce pays est actuellement » si désert, que l'on n'y compte que » soixante-dix mille ames. Aussi n'y » a-t-il que la vingtième partie des terres » qui soit cultivée. » Lettre de M. Fourmont à M. de Maurepas, datée du monastère de Vulcano, sur le mont Ithome, le 21 février 1730.

n'ont pas voulu quitter la Grèce, sans avoir vu l'emplacement de Sparte, sur lequel même il est arrivé à plusieurs de se méprendre. Athènes, au contraire, rapprochée de la mer, ayant conservé son commerce en huiles *(e)*, et possédant des restes précieux d'antiquité, est encore une ville du troisième ordre, qu'on s'empresse toujours de visiter, soit pour y chercher de nouveaux éclaircissemens sur son histoire, soit pour y découvrir les titres qui en font la base, ces inscriptions, dont elle n'a point cessé d'être une mine plus ou moins abondante; soit enfin pour y considérer les efforts du temps et de la barbarie, agissant toujours de concert, et acharnés depuis tant de siècles à détruire jusqu'à ses ruines. Frappé de ce spectacle, un poëte Latin du moyen âge le déplore, et finit par s'écrier :

Hæ sunt, quas meritò quondam est mirata vetustas.
Magnarum rerum magna sepulcra vides. *In Anthol. Lat. ed. Burm. t. I, p. 455.*

(e) Avant la prise de Constantinople, ce commerce avoit été assez considérable pour enrichir les Athéniens, comme l'assure Théodose Zygomala... Καὶ ἔλαιον ποιοῦσι, δι' οὗ Κωνσταντινούπολις, καὶ ἄλλαι πόλεις ἐξαρκοῦνται, καὶ οἱ Ἀθηναῖοι χρήματα πολλὰ λαμβάνουσι, &c.... *Epist.* in nup. ed. Phranzes, *p. 21.*



MÉMOIRE SUR LES MÉTŒQUES, OU ÉTRANGERS DOMICILIÉS À ATHÈNES.

Par G. E. J. Guilhem de Sainte-Croix.

Lu le 15 Mars 1785.

TROP souvent les hommes ne cherchent à jouir de la liberté que pour opprimer leurs semblables, et ne paroissent désirer l'égalité que pour introduire parmi eux les distinctions les plus injustes. Athènes prouve par son exemple ces tristes vérités. Elle fit de ses alliés des tributaires, et d'une partie de ses habitans, des sujets. L'état et le sort de ceux-ci, les *métœques,* vont fixer toute mon attention ; mais il faut auparavant rappeler ici ce que les Grecs entendoient par μέτοικος. Ce mot désignoit une personne qui, ayant changé d'habitation, avoit fait choix d'une nouvelle patrie *(a)*. Ἔποικος a quelquefois la même acception *(b)*; mais il rentre plus ordinairement dans celle d'ἄποικος *(c), membre d'une colonie.* Le métœque différoit du μετανάστης, homme qui abandonnoit son domicile et ne se fixoit nulle part *(d)* : on le distinguoit sur-tout du ξένος, simple étranger, &c. Les Grecs se sont servis

Phot. et Suid. in v. Μετοίκοι.

(a) On lit dans un lexique ms. dont le titre est Λέξεις Ῥητορικαὶ (*in Bibl. ol. reg., f.° 205*), Μέτοικοι· οἱ καταλιπόντες τὰς αὐτῶν πατρίδας καὶ Ἀθήνησι οἰκήσαντες, &c. Cela n'étoit pas particulier à Athènes ; et le faux Didyme dit mieux : Μέτοικοι δὲ λέγονται οἱ καταλιπόντες τὴν ἰδίαν πόλιν, καὶ ἄλλην οἰκοῦντες. *Ad Homer. Il.* lib. XVI, v. 59. Mais il seroit superflu de rapporter toutes les explications du mot μέτοικος. Consultez les anciens lexicographes Harpocration, Hesychius, Photius, Suidas et Ammonius. Ouvrez encore Phavorin, qui s'est contenté de les copier, et le dictionnaire de Henri Étienne, qui en a habilement profité. *Thesaurus ling. Græc.* tom. II, pag. 1214-15.

(b) Comme dans ces vers de Sophocle :

Ἀλλ', ἅπερ εἴ τις ἔποικος, ἀναξία.
Οἰκονομῶ θαλάμοις πατρὸς, &c.

Electr. v. 189 et 190.

(c) Le scholiaste de Thucydide distingue les colons ἄποικοι, envoyés pour habiter des pays déserts, des ἔποικοι, qui venoient s'établir dans les villes. *Ad Thucyd.* lib. II, §. 27. Vid. *Thom. Magist. in voce* Ἐποικὸς.

(d) Etymol. magn. in v. Μετανάστης ; *Apoll. Lex. Hom.* ed. Cl. Villoison, *in h. v.*, et *pl. in Dan. Heins. Exerc. sacr. sive Aristarch. sac.* pag. 186, 187. Néanmoins Homère emploie ce mot (*Iliad.* l. IX, v. 644, et l. XVI, v. 54) dans le sens de μέτοικοι, dont il n'a point fait

encore

encore des mots ἔμφυλος, ἐντόπιος, et de quelques autres, pour signifier un habitant étranger, et qui, n'ayant pas le droit de cité, étoit néanmoins autorisé par la loi à établir son domicile dans une ville ou contrée. Les Romains traduisoient en leur langue, μέτοικος par *inquilinus (e),* et nous ne pouvons le rendre exactement dans la nôtre que par *étranger domicilié.* Il a plus d'un rapport avec nos vieux mots d'*aubain* et d'*avenaire,* que l'usage ne permet pas d'employer.

Dans toute espèce de gouvernement, on ne jouit pas du droit entier de cité ; et, suivant la remarque d'Aristote, l'homme qui est citoyen dans une démocratie, peut souvent ne pas l'être dans une oligarchie. En quoi donc consiste cette qualité ? Seroit-ce dans le domicile ? les métœques et les esclaves le partagent également. Seroit-ce encore dans le pouvoir d'intenter une action ou de se défendre en justice ? cela appartient à tout commerçant. Encore les métœques n'ont-ils pas par-tout la plénitude de ce pouvoir, étant obligés de faire choix d'un *prostate ;* c'est aussi, ajoute Aristote, pourquoi ils ne participent qu'imparfaitement à cette société *(f)*, qui compose l'état dans lequel ils vivent. La vraie prérogative du citoyen est donc simplement le droit d'être juge et magistrat, comme le pense le même philosophe. Mais si un pareil droit appartient exclusivement à une portion plus ou moins considérable d'un État, celle-ci exerce sans aucun doute un pouvoir tyrannique à l'égard de l'autre, dont les membres se trouvent réduits à la condition des métœques, citoyens par la nature, et cessant de l'être par la loi *(g).* Ces réflexions sont d'Isocrate, et

usage. Eustathe explique la pensée de ce poëte, et fait connoître l'état des métœques à Athènes, en ces termes : Ἀτίμητον δὲ μετανάστην λέγει, τὸν ἄτιμον μέτοικον, οἷα τῶν μετοίκων ὡς τὰ πολλὰ οὐκ ἐντίμων ὄντων ὡς νόθων πολιτῶν, καθὰ καὶ ἡ Ἀττικὴ πολιτεία ἐδήλου. Ἐν ᾗ ξένοι μὲν, τὸ μηδὲν σχεδὸν ἦσαν. Πεπολιτογραφημένοι δὲ, ὅμως τῶν ἰθαγενῶν ἐδευτέρευον. *In Il. I, lib. IX, ed. Rom.* p. 781. *Voyez* encore Valckenaer, *Animadv. ad Ammon.* pag. 110, &c.

(e) L'acception des mots *inquilinus, colonus* et *agricola*, varia en différens temps ; le premier ne servit même qu'à désigner un citoyen né hors de Rome : c'est pourquoi Salluste appelle Cicéron *M. Tullius inquilinus civis urbis Romæ.* *(Catil.* c. 31*). V.* sur ces mots *J. Goth. ad Cod. Theod.* t. I, pag. 458 — 59.

(f) Πολλαχοῦ μὲν οὖν οὐδὲ τούτων τελέως οἱ μέτοικοι μετέχουσιν· ἀλλ' ἀνάγκη νέμειν προστάτην. Διὸ ἀτελῶς πως μετέχουσι τῆς τοιαύτης κοινωνίας. *Aristot. Polit.* l. III, c. I.

(g) . . . ἔτι δὲ κοινῆς τῆς πατρίδος οὔσης, τοὺς μὲν, τυραννεῖν, τοὺς δὲ, μετοικεῖν, καὶ φύσει πολίτας ὄντας, νόμῳ τῆς πολιτείας ἀπεστερῆσθαι. *Panegyr. orat. ex ed. Nathan. Mori, et not.* p. 59 et 60.

prouvent qu'il avoit quelquefois la force de s'élever au-dessus des préjugés d'Athènes, sa patrie et son idole.

Cependant, dans cette ville, comme dans le reste de la Grèce, les étrangers domiciliés jouirent d'abord du droit de cité; et cet avantage leur fut conservé à Athènes aussi long-temps que le besoin d'habitans s'y fit sentir. Les Athéniens se distinguèrent même des autres peuples, en offrant les premiers un asile aux fugitifs malheureux, et en élevant un autel à la Pitié; ce qui mérita à ce peuple des éloges de la part de ses plus cruels ennemis *(h)*. Dans les longs troubles où furent plongés les Grecs après le retour des Héraclides dans le Péloponnèse, Athènes accorda le droit de cité à tous ceux qui vinrent se réfugier dans son territoire. Sa population en fut tellement accrue, qu'elle se trouva bientôt forcée d'envoyer une nombreuse colonie dans cette contrée de l'Asie, qui prit depuis le nom d'Ionie.

Plut. in Thes. Strab. lib. IX, pag. 271. Thucyd. l. I, §. 2.

Dans ces temps reculés, non-seulement les étrangers, mais encore les enfans illégitimes, devenoient citoyens d'Athènes : ils ne cessèrent de l'être que lorsque cette ville regorgea, en quelque sorte, d'habitans; alors ce privilége appartint aux seules personnes nées de père et mère jouissant tous les deux du droit de cité; encore falloit-il, pour y participer, une certaine quantité de biens, soit meubles, soit immeubles.

Arist. Pol. lib. III, c. 3.

D'après la définition du mot de citoyen qu'Aristote nous donne, on ne peut néanmoins regarder comme tels que ceux dont les ancêtres paternels et maternels avoient joui, durant trois générations, du droit de cité, puisque ceux-là seuls étoient promus aux premières charges de la République, celles d'archontes [a]. Que de formalités à remplir pour celui qui se mettoit sur les rangs [b]! que de conditions n'exigeoit-on pas de lui! Dans les démocraties tumultueuses et anarchiques, les lois multiplient toujours de semblables formalités; et encore arrive-t-il souvent que ces lois elles-mêmes demeurent sans exécution. Suivant celles de Solon, un

[a] *Poll. Onom. lib. VIII, c. 9, §. 85.*
[b] Vid. *Demost. in Neær. pag. 596; Taylor, not. p. 620, &c.*

(h) Voyez le discours de Nicolaüs aux Syracusains. *Diod.* lib. XIII, §. 20. Au reste, dans ces premiers temps, les métœques n'étoient pas méprisés; c'est pourquoi Eschyle fait dire par Minerve, aux Athéniens, en parlant des Euménides, *v. 1012 — 13* :

Ὑμεῖς δ' ἡγεῖσθε, πολισσοῦχοι,
Παῖδες Κραναοῦ, ταῖσδε μετοίκοις.

pareil droit ne devoit être accordé qu'à ceux qui avoient été condamnés à un exil perpétuel par leur patrie, ou qui s'étoient transplantés avec toute leur famille à Athènes pour y exercer quelque métier. On prétendoit que, loin de vouloir éloigner par-là les étrangers, ce législateur avoit au contraire cherché à les attirer et à les mieux fixer dans cette ville *(i)*. Mais la loi cessa bientôt d'être exactement observée, et on n'accorda plus qu'à des services signalés une pareille prérogative : quand on l'avoit obtenue, il falloit qu'elle fût confirmée par une assemblée de six mille votans. Il étoit ordonné aux prytanes d'apporter les urnes, et de présenter les scrutins au peuple avant que les étrangers fussent venus et qu'on eût dressé les boutiques sur la place. La nomination faite pouvoit encore être attaquée comme illégale devant les tribunaux ; et il n'étoit pas sans exemple qu'elle eût été annullée. Démosthène cite, comme assez récens, ceux de Pitholaüs de Thessalie, et d'Appollonide d'Olynthe, dépouillés par les juges de la qualité d'Athéniens, qu'ils avoient reçue du peuple *(k)*. Une semblable rigueur ne pouvoit être de longue durée ; elle n'existoit déjà plus au temps de l'orateur qui en parle, ainsi que nous le verrons bientôt par son propre témoignage.

Demosth. in Neær. p. 569.

Clisthène fut le premier qui imagina de communiquer sans aucune formalité le droit de cité à tous les artisans, de quelque condition qu'ils fussent, et ensuite de les incorporer dans différentes tribus [a]. Son objet étoit d'assurer par-là la constitution démocratique [b], et de la mettre en état de ne rien craindre des entreprises de la faction d'Isagoras. Thémistocle n'alla pas si loin ; il se contenta, après la guerre des Perses, de déclarer tous les métœques *atèles*, c'est-à-dire, exempts de l'impôt dont il sera bientôt question. Mais dès que la ville se trouva suffisamment peuplée de matelots et d'ouvriers, on rétablit cette

[a] *Arist. Pol. lib. III, c. 1.*
[b] *Ibid.*

Diod. Sicul. l. XI, §. 43.

(i) Plut. in Sol. tom. I, pag. 197. Quoique Plutarque tâche de justifier le motif de cette loi, il avoue pourtant qu'elle n'est pas sans inconvénient. En effet, on peut demander pourquoi Solon choisissoit des bannis, souvent criminels, pour en faire des citoyens : mais les formalités de l'adoption devoient préserver d'un mauvais choix ; c'est sur quoi le législateur comptoit.

(k) Demosth. in Neær. pag. 597. Qu'on lise le plaidoyer de Démosthène contre Eubulide ; et on n'y verra pas sans étonnement, toutes les chicanes auxquelles les hommes soupçonnés de n'être pas citoyens, étoient exposés, même dans leur propre dème ou bourg.

espèce de capitation, qui subsista presque jusqu'aux derniers temps de la république, ou tant qu'on y distingua des citoyens ces habitans d'une classe inférieure en rang et inégale en droits *(l)*.

Les pertes successives qu'Athènes essuya dans le cours de la guerre du Péloponnèse, la forcèrent à revenir à l'expédient de Clisthène, pour remplir le grand vide de sa population. Non-seulement les métœques, c'est-à-dire, les personnes domiciliées, mais encore tous les autres étrangers qui voulurent porter les armes avec les Athéniens, furent mis dans la classe des citoyens *(m)*; ce qui arriva la troisième année de la XCIII.ᵉ olympiade, sous l'archonte Callias, avant le combat des Arginuses, malheureusement trop célèbre par la barbare cruauté et l'atrocité révoltante qu'Athènes exerça envers ses généraux victorieux.

Malgré une pareille injustice, qui devoit bien dégoûter de vivre sous un gouvernement démocratique, Athènes continua de recevoir dans son sein un grand nombre d'émigrés. On n'en est point surpris, quand on fait réflexion que les autres villes de la Grèce gémissoient alors sous le joug des Spartiates, et étoient sans cesse déchirées par des factions toujours renaissantes. Le bannissement y étoit devenu la punition ordinaire du vaincu : de là suivoient nécessairement de continuelles émigrations, dont les Athéniens profitèrent, mais non pas autant qu'ils l'auroient dû, à cause des convulsions perpétuelles de leur gouvernement, et des longues calamités de la guerre du Péloponnèse. Une des plus funestes suites de cette guerre, fut la tyrannie des Trente. Parmi les quinze cents citoyens qu'ils firent périr, on compta beaucoup de métœques. Plusieurs étoient devenus riches; il n'en fallut pas davantage pour attirer sur eux les regards des tyrans. Dans leur conseil, Théognis et Pison dirent que les métœques supportoient avec peine le nouvel ordre de choses, qu'on devoit les regarder comme ennemis, et qu'en conséquence il importoit d'arrêter les plus riches et de les mettre à mort. L'avis fut suivi; dix de ces malheureux se virent bientôt saisis et exécutés.

(l) . . . Ἐποιήσαντο πολίτας τοὺς μετοίκους καὶ τῶν ἄλλων ξένων τοὺς βουλομένους συναγωνίσασθαι. *Diod.* lib. XIII, §. 97.

(m) C'est par cette raison que Lucien qualifie de *métœques* les nouveaux dieux et les héros apothéosés, et qu'en conséquence il fait dire à Hercule : Εἰ καὶ... μέτοικός εἰμι, &c. *Jup. Trag.* §. 32, t. II, pag. 678.

Deux néanmoins étoient tirés de la classe des pauvres, afin de persuader qu'on ne les sacrifioit pas tous uniquement à cause de leur richesse *(n)*. Les Trente ne s'en tinrent pas là : pressés du besoin d'argent pour payer leurs satellites, ils résolurent que chacun d'eux prendroit un métœque, s'empareroit de son bien, et lui ôteroit la vie. On enjoignit à Théramène de choisir le premier sa victime. Il représenta qu'il falloit au moins laisser la vie à ceux qu'on dépouilloit. Ces paroles furent pour lui un arrêt de mort, et il ne put se soustraire à la vengeance de Critias, son collègue en tyrannie, scélérat audacieux, mais conséquent. Théramène, foible et versatile, avoit encore quelque pudeur; tout sentiment d'humanité, tout principe de justice, n'étoit pas effacé de son cœur : mais il n'auroit pas dû ignorer que dans les convulsions de l'anarchie, aux yeux des factieux, *le méchant est celui qui ne fait aucun mal (o)*, suivant la belle pensée d'Euripide. Les chefs de factions ne sont jamais plus implacables qu'envers ceux qui, après avoir débuté dans la carrière du crime, considérant l'espace à parcourir, en sont effrayés, et veulent s'arrêter. C'est ce qui arriva à Théramène, qui périt en voulant sauver les métœques. *Xenoph. Hell. lib. II, cap. 3.*

Plusieurs de ces derniers ayant suivi le parti de Thrasybule, revinrent à Athènes après l'expulsion des Trente. S'ils n'y jouirent pas de tous les droits de citoyens, leur sort du moins fut plus assuré et moins pénible qu'il ne paroît l'avoir été à la même époque dans les autres villes, sur-tout à Argos. Les Athéniens ne purent méconnoître toute l'utilité qu'ils retiroient des métœques : c'est pourquoi Isocrate compte parmi les avantages que sa patrie retireroit de la paix qu'elle venoit de conclure avec ses anciens alliés, alors confédérés contre elle, l'affluence des négocians étrangers et l'augmentation des métœques, dont le besoin se faisoit alors sentir. *Xenoph. Hell. lib. IV, c. 4.* *Isocr. Or. de pace, ed. Aug. tom. II Op. pag. 182.*

Xénophon ne craignit pas quelque temps après de reprocher aux métœques leur insolence, en avouant toutefois l'utilité que retiroient d'eux les arts mécaniques et la marine. Quand des *Xenoph. Resp. Athen. cap. 1.*

(n) Lysiæ Orat. contra Eratosth. pag. 192, 193; *contra Philon.* pag. 489. Suivant cet orateur, les Trente saisirent d'abord dix métœques.

(o) Κακὸς δ᾽ ὁ μή τι δρῶν κακόν. *Hecub.* v. 603.

hommes n'ont plus rien à espérer de la considération publique, et qu'ils s'aperçoivent de leur avilissement, ils deviennent insolens. Cette vérité malheureuse n'est que trop justifiée par le sort des étrangers domiciliés à Athènes : on les y traitoit avec un souverain mépris *(p)*; et, quoique nés dans cette ville, on ne les appeloit jamais *Athéniens (q)*. Les poëtes tragiques sembloient déplorer leur sort. Sophocle, voulant faire connoître tout le malheur d'Électre, lui met dans la bouche ces paroles : « Comme une misérable étrangère domiciliée, je passe ma vie dans l'appartement » de mon père. » Euripide fait dire à Ion, « qu'un étranger » établi dans une ville bien policée, doit avoir une langue servile, » et ne peut y jouir d'une entière liberté. » Dans une autre pièce de ce poëte, Cadmus regarde comme une grande infortune, d'être, dans sa vieillesse, métœque chez des barbares *(r)*. Les poëtes comiques traitèrent bien mal les étrangers domiciliés, et cherchèrent à les couvrir de ridicules[a]. « Les métœques, disoit » Aristophane, sont aux vrais citoyens ce que la paille est au » grain[b]. » Antiphane avoit composé une pièce dont le principal personnage étoit un métœque qui paroissoit être livré aux plus vils emplois d'une maison[c].

Soph. Electr. vers. 190.

Eurip. Ion. vers. 673.

[a] *Aristophan. Lysistrat. vers. 580; Equit. v. 346, &c.*

[b] *Aristophan. Acharn. vers. 507; et apud Suid. in voce* Μέτοικοι.

[c] *Antiph. Frag. ap. Athen. lib. IV, pag. 170.*

Rien ne prêtoit davantage à de pareils sarcasmes que les fonctions auxquelles, dans les fêtes religieuses, on avoit voué ces étrangers. Aux Panathénées, leurs femmes et leurs filles étoient obligées de suivre celles des citoyens avec des parasols pour les garantir de l'ardeur du soleil[d] : d'autres y portoient des vases pleins d'eau, d'où leur vint le nom d'*hydriaphores*[e]. C'étoit à de pareilles fonctions que la loi les soumettoit *(s)*. Elle exigeoit encore que

[d] *Ælian. Var. hist. lib. VI, cap. 1.*

[e] *Poll. l. III, cap. 4, §. 55; Harpocrat. et Hesych. in v.* Σκαφηφόροι.

(p) Démosthène, en parlant d'un métœque, dit, *οὐδενὸς ἄξιον. Adv. Calipp.* p. 680, *ed. Lamb.* Euripide, dans sa tragédie d'Érechthée, s'exprimoit sur l'étranger domicilié, d'une manière guère moins insultante :

Ὅστις δ' ἀπ' ἄλλης πόλεως οἰκίζῃ πόλιν,
Ἁρμὸς πονηρὸς ὥσπερ ἐν ξύλῳ παγεὶς,
Λόγῳ πολίτης ἐστὶ, τοῖς δ' ἔργοισιν οὔ.

Fragm. ap. Stob. §. 38, v. 17 — 19.

(q) Phænus et Méton, célèbres astronomes, étoient nés l'un et l'autre dans l'Attique; cependant Théophraste, écrivain très-exact, en parle ainsi : Ἦν δὲ ὁ μὲν Φαεινὸς, μέτοικος Ἀθήνῃσιν, ὁ δὲ Μέτων Ἀθηναῖος. *De Sign. pluv. ventor. &c.*, pag. 416.

(r) Ἐγὼ δ' ὁ τλήμων βαρβάροις ἀφίξομαι Γέρων μέτοικος... *Bacch.* v. 1351, 1352.

(s) . . . . Ὅτι προσέταττεν ὁ νόμος τοῖς μετοίκοις ἐν ταῖς πομπαῖς, αὐτοὺς μὲν σκάφας φέρειν· τὰς δὲ θυγατέρας αὐτῶν ὑδρεῖα καὶ σκιάδεια. *Demetr. Phaler. Frag.* l. III, *de legislatione, ap. Harpocr. et Suid. in v.* Σκαφηφόροι. Théophraste en avoit aussi parlé dans son X.e livre des lois.

les éphèbes ou jeunes métœques portassent, en montant à la citadelle, des *scaphes (t),* vases de bois en forme de bateaux *(v)*, et non des boyaux, comme l'a imaginé Meursius[a]. Sans cela les métœques n'auroient pu participer aux sacrifices de cette fête *(x)*. Ces vases étoient pleins d'aromates, de rayons de miel, de gâteaux[b], &c. Lorsqu'un métœque s'avisoit de parler trop librement, on le menaçoit de le rendre plus muet qu'un scaphe[c]; et le nom de *scaphéphore* fut toujours à Athènes une injure et un terme de mépris. Dans les Dionysies ou fêtes de Bacchus, les étrangers domiciliés étoient vêtus d'habits de couleur pourpre *(y)*, pour les distinguer des citoyens, et portoient sur leurs épaules des outres; ce qui les faisoit appeler *ascophores (z).* Tandis que tout le monde se livroit à la joie la plus bruyante, eux seuls étoient obligés de garder un profond silence[d]. Enfin, quoiqu'ils ne fussent point admis à disputer les prix, ils n'en contribuoient pas moins aux frais de chorégie[e].

Le chorége, ou plutôt le coryphée, c'est-à-dire, le président de la fête, ne pouvoit cependant la troubler soit en y faisant saisir un métœque ou un étranger, soit en le forçant de s'asseoir dans les rangs, à peine d'une amende de cinquante drachmes

[a] *Meurs. Panathen. c. 21; Lect. Attic. l. IV, c. 8.* Vid. *Perizonium ad Ælian. pag. 443.*

[b] *Ammon. in v.* Ἰσοτελής; *Phot. Lex. ms. in voc.* Σκαφηφορεῖν.

[c] *Theophr. de Leg. fragment; apud Phot. et Suid. in vers.* Συστομώτερον; *Diogen. Prov. cent. VIII, §. 12; Zenob., centur. V, §. 95.*

[d] *Theophrast. Diog. et Zen. s. l.*

[e] *Lysias contr. Erastosth. p. 198.*

(t) Οἱ ἀντὶ σκαφηφόρων ἔφηβοι εἰς τὴν ἀκρόπολιν ἀναβήσονται, οὐχ ὑμῶν ἔχοντες χάριν τῆς πολιτείας, ἀλλὰ τῷ τούτου ἀργυρίῳ, ἀντὶ τοῦ μέτοικοι. *Dinarch. Fragm. orat. adv. Agasiclem, ap. Harpocr. et Suid. in v.* Σκαφηφόροι. Dans le Lexique ms. de la biblioth. de S. Germain, n.° 345, intitulé Λέξεις ῥητορικαί, on lit l'article suivant : Μετοίκων λειτουργίαι. αἱ ἐν ταῖς πομπαῖς σκαφηφορίαι τῶν ἡκόντων μετοίκων· μέτοικοι δέ εἰσιν, οἱ ξένοι Ἀθήνησιν οἰκοῦντες. Vid. *Jul. Poll. Onom.* l. III, c. 4, §. 55.

(v) . . . Εἶδός τι πλοίου. *Etymol. magn. in v.* Σκαφίς. *Eustath. ad Homer. Iliad. II*, pag. 458, &c.

(x) Hesych. in v. Σκαφηφόροι. Phavorin a transcrit cet article comme bien d'autres.

(y) Etym. magn. in v. Ἀσκοφορεῖν; *Phot. Lex. ms. in v.* Σκαφηφορεῖν. Je ne transcris pas les articles de ce dernier lexique, dont un assez grand nombre de copies sont dans les bibliothèques publiques, ou entre les mains des savans. D'ailleurs, on l'imprime actuellement en Angleterre.

(z) Etymol. magn. in v. Ἀσκοφορεῖν. On trouve le même article, avec quelques légers changemens de rédaction, dans le Lexique manuscrit intitulé Λέξεις ῥητορικαί. Ce lexique est du nombre des quinze ms. CCCXLV de la bibliothèque de S. Germain, dont Montfaucon a publié un assez grand nombre d'articles, *in Biblioth. Coislin.* pag. 457, &c. Quatre seulement ont été imprimés en entier; et les autres mériteroient de l'être, non parce qu'il s'y trouve beaucoup de choses absolument neuves, mais à cause de bien des éclaircissemens et des corrections qu'ils renferment. Les différens compilateurs de l'ouvrage qui porte le nom de *Suidas*, paroissent avoir eu connoissance de ces lexiques, dont plusieurs articles se lisent encore dans le grand Étymologiste.

[a] Demost. cont. Mid. p. 107; Ulpian. schol. pag. 333, ex ed. Lambin.
[b] Plutarc. Vit. Phoc. tom. IV, pag. 205.

[45 l.] pour la première fois, et de cent [90 l.] pour la seconde[a]. Démade porta le peuple à en imposer une de mille drachmes [900 liv.] à tout chorége pour chaque étranger ou métœque auquel il permettroit d'être *chorète*, ou acteur d'une fête publique[b].

Lucian. Vot. sive Navig. t. III, p. 264.

Harpocrat. et Hesych. in voc. Μετοίκιον; Suid. in v. Μέτοικοι; Poll. lib. III, cap. 4, §. 15; Phot. Lex. ms. in v. Μετοίκων λειτουργίαι.

Demosthen. contr. Aristog. ed. Tayl. t. II, pag. 484.

A ces distinctions outrageantes on en joignit d'autres non moins dures et même plus onéreuses. Dans un dialogue de Lucien, Adimante promet de faire une distribution, par mois, de cent drachmes à chaque citoyen d'Athènes, et la moitié seulement à chaque métœque. Peut-être cet usage ne subsistoit-il plus au temps de l'écrivain que je viens de citer. Les métœques des deux sexes étoient assujettis à une capitation annuelle qui montoit à douze drachmes [10 liv. 16 s.] pour les hommes, et à six [5 liv. 8 s.] pour les femmes. Quand la mère payoit, l'enfant en étoit exempt ; et celui-ci y étoit soumis lorsque sa mère n'acquittoit pas ce droit, appelé *metœcium.* On exigeoit encore par famille trois oboles [9 s.], qui appartenoient au receveur. Le défaut de paiement suffisoit pour faire traduire les malheureux débiteurs devant les *polètes (a)*, qui les vendoient aussitôt comme des esclaves. On ne lit point à ce sujet sans indignation le trait d'Aristogiton, menant par force Zobia, sa bienfaitrice, qu'il croyoit dans l'impuissance de payer, au marché des métœques, pour y être mise en vente, suivant l'usage. Le philosophe Xénocrate de Chalcédoine, que sa pauvreté honora, alloit subir cette même peine, sans la rencontre de l'orateur Lycurgue, qui força à coups de bâton ses conducteurs à le relâcher. Non content de cela, il voulut encore le venger juridiquement d'un pareil outrage *(b)*. Le philosophe n'y auroit plus été exposé, s'il eût profité du décret que Phocion fit porter au peuple en sa faveur ; non-seulement ce décret l'exemptoit du paiement du droit de métœcie, il le mettoit encore au nombre des citoyens : Xénocrate refusa d'en profiter,

(a) C'étoient des magistrats chargés des ventes au profit de l'État. Ils étoient au nombre de dix. Chaque tribu en fournissoit un. *Harpocr. in v.* Πωλῆται; *Poll.* l. VIII, c. 9, §. 99. Ils tenoient leurs séances au Polétérion *(Aristot. de Rep. Athen. ap. Harp. in v. s. l.)*, c'est-à-dire au marché public. Vide *Petav. ad Synes.*, pag. 12.

(b) Plut. Vit. decem orat. tom. II, pag. 842, Diogène-Laërce, *l. IV, p. 2, §. 18*, et Hésychius de Milet, *p. 27, ed. Plant.*, font honneur de cette délivrance à Démétrius de Phalère. Cela n'est pas vraisemblable, Xénocrate étant mort avant la magistrature de cet homme célèbre.

parce

parce qu'ayant été député auprès d'Antipater pour empêcher l'établissement du nouveau gouvernement, il ne croyoit pas devoir en devenir membre. C'est être bien conséquent ; ce qui coûtoit peu à un homme du caractère de Xénocrate. La métœcie, ou capitation imposée aux métœques, étoit encore moins onéreuse que la taxe du sixième de leurs biens, qu'ils se trouvoient obligés de payer à la république. Démosthène reprochoit à Androtion d'avoir injustement exigé de lui une pareille taxe, en le mettant dans la classe des étrangers domiciliés *(c)*. *Plutarch. Vit. Phoc. tom. V, pag. 204.*

Lysias accusa un certain Philon d'avoir tacitement renoncé à la qualité de citoyen d'Athènes, en l'abandonnant dans un péril imminent pour se retirer à Orope, où il se soumit à payer le droit de métœcie, et fut sous la sauve-garde d'un *prostate (d)*. Chaque métœque étoit tenu de s'en choisir un qui lui servoit à-la-fois de protecteur et de caution *(e)*, et sans l'assistance duquel il ne pouvoit paroître devant les tribunaux, conformément à l'usage général de la Grèce. Isocrate dit qu'on jugeoit d'un métœque par le prostate dont il faisoit choix. À Athènes, cette obligation imposée aux métœques, qui sembloit d'abord n'avoir été imaginée que pour rendre meilleure leur condition, finit par l'aggraver. S'ils étoient accusés du crime d'*aprostasie*, c'est-à-dire, de n'avoir pas fait choix de prostates ou patrons *(f)*, de s'être arrogé le *Aristot. Polit. lib. III, c. 1.* *Isocr. Or. de pace, p. 337.*

(c) . . . *Καὶ προσήκειν αὐτοῦ τὸ ἕκτον μέρος εἰσφέρειν μετὰ τῶν μετοίκων. Demosth. adv. Androt.* tom. III, p. 231, 232.

(d) *Ἐν Ὠρωπῷ μετοίκιον καταθεὶς, ἐπὶ προστάτου, ᾤκει βουληθεὶς παρ' ἐκείνοις μετοικεῖν μᾶλλον, ἢ μεθ' ἡμῶν πολίτης εἶναι. Orat. contr. Phil. ed. Steph.* p. 187.

(e) *Harpocr. in v.* Προστάτης *et* Προστασία; *Etym. magn. in v.* Ἀπροστασίου, *&c. in Lex. ms. S. Germ. n.° 345.* Le mot de *προστασία* est expliqué par ceux d' *ἀντίληψις* et de *βοήθεια*. Le nom de *prostate* signifioit proprement chef ; et il est employé assez souvent dans cette acception primitive. Aristote dit dans un passage remarquable de sa Rhétorique : Καὶ Θήβῃσιν *ἅμα οἱ προστάται φιλόσοφοι ἐγένοντο, καὶ εὐδαιμόνησεν ἡ πόλις (l. II, c. 23)*; ce qui regarde Épaminondas et ses amis. Suidas rapporte quelques vers d'un ancien poëte, qui donne ce nom aux démagogues d'Athènes : *Ὁρῶ γὰρ αὐτὴν προστάταισι χρωμένην.* (Ἀεὶ *πονηροῖς.* . . . . *in v. προστάτης.*) Sous les premiers empereurs de Constantinople, il est aussi question de *prostasie ;* c'étoit une prétendue protection que payoient fort chèrement les habitans des campagnes, et contre laquelle Libanius eut le courage de s'élever. *Voyez* son discours *περὶ τῶν προστασιῶν*, tom. II *Op.* p. 493, ed. Reiske, et les remarques de Jacques Godefroi sur cette loi, *Abstineant patrociniis agricolæ, &c.* Cod. Theod. *t. IV, pag. 174, 175, 176.*

(f) Νέμειν *προστάτην* : c'étoient les termes usités en pareil cas. *Hyperid. ap. Suid. in h. voc. ; Demosth. contr. Latrit.* tom. II *Oper.* ed. Reiske, *pag. 940 ; Hesych. in v. προστάτει.*

droit de cité, et d'avoir négligé le paiement du *metæcium*, ils étoient conduits au tribunal du polémarque. En cas qu'ils fussent trouvés coupables, ce troisième archonte prononçoit la confiscation de tous leurs biens, que les polètes vendoient au profit du fisc. Les infortunés métœques étoient eux-mêmes condamnés à l'esclavage, comme le prouvent l'exemple de la mère d'Aristogiton[a], et même celui de Zobia, que j'ai déjà rapporté. Quelquefois, peut-être, se contentoit-on de les bannir[b]. Il paroît, par deux discours d'Isée, dont Denys d'Halicarnasse nous a conservé l'exorde[c], que lorsqu'il s'agissoit de la liberté des métœques, leur cause se plaidoit devant le peuple, et n'étoit pas portée au tribunal du polémarque, qui siégeoit sur le Lycabète[d]. Du reste, l'aprostasie, ἀπροστασία, différoit de l'apostasie, ἀποστασία, en ce que la dernière ne concernoit que les affranchis *(g)*. Les lois de Solon, en punissant l'ingratitude, arrêtoient les progrès de l'immoralité, dont elle est à-la-fois la cause et l'effet. Que de crimes n'ont pas commis les ingrats, ou ne sont-ils pas capables de commettre ! ils cherchent souvent à s'acquitter aux dépens de la vie même de leurs bienfaiteurs; et certes ils n'en trouvent que trop l'occasion dans l'anarchie ou la démocratie. Ainsi, rien de plus sage que de condamner l'affranchi qui ne prenoit pas son maître pour prostate, et ne remplissoit pas tous les devoirs que les lois lui prescrivoient à son égard. S'il se justifioit, sa liberté n'en étoit que plus assurée *(h)*. Le polémarque étoit son juge comme celui des métœques *(i)*, dans la classe desquels il rentroit après avoir été absous.

[a] *Demosthen. adv. Aristog. p. 487.* Vid. *Taylor, not. p. 522.*

[b] *Hesych. in v.* προστάται.

[c] *Dion. Hal. de Isæo, t. II, pag. 105.*

[d] *Phot. Lex. ms. in v.* Λυκάβηττος.

Julii Poll. Onom. l. VIII, c. 4, et Lexic. s. l.

(g) Harp. in v. Ἀποστασίου *et* Ἀπροστασίου; *Hesych. in h. v.; Jul. Poll.* l. III, cap. 4, §. 56; *Suid. in voc.* Ἀποστασίου *et* νέμειν προστάτην; *Etymol. magn. in voc.* Ἀποστασίου *et* Ἀπροστασίου. Ces deux articles sont copiés mot pour mot dans le Lexique ms. de la bibliothèque de S. Germain, n.° 345, intitulé Λέξεις ῥητορικαί, au *f.° 89* du même recueil, *in lex. var.* Le compilateur les a rapprochés tous deux en ces termes : Ἀποστασίου καὶ Ἀπροστασίου· δικῶν εἰσιν ὀνόματα· ἀλλὰ τὸ μὲν ἀποστασίου δίκη, τίθεται ὅτ' ἂν δοῦλος ὑπὸ ἐλευθερίας ἐνίσταται, φάσκων μὴ προσήκειν τοῖς δουλοῦν αὐτὸν ἀντιποιουμένοις· αὕτη ἀποστασίου δίκην λαχεῖν λέγεται. Ἀπροστασίου δὲ τῶν μετοίκων ἕκαστος προστάτην ἔχων κατὰ νόμον ἕνα τῶν ἀστῶν καὶ δι' αὐτοῦ τό τε μετοίκιον τίθεται κατὰ ἔτος καὶ τὰ ἄλλα διοικεῖται. Ὅτ' ἂν οὖν τις δοκῶν εἶναι μέτοικος προστάτην μὴ ἔχῃ, ἢ μὴ δῷ τὸ μετοίκιον, ἢ ἀστὸς εἶναι φάσκῃ, παρεγγεγραμμένος εἰς τὴν πολιτείαν ὁ βουλόμενος δίκην εἰσάγει πρὸς αὐτὸν, ἥτις λέγεται ἀπροστασίου.

(h) . . . Καὶ τοὺς μὲν ἁλόντας, πάλιν ἔδει δουλεύειν. τοὺς δὲ νικήσαντας, τελέως ἤδη ἐλευθέρους εἶναι. *Lex. rhetor. ms. l. s. l.; et Etymol. magn. in voc.* Ἀποστασίου.

(i) Οὗτος δὲ εἰσάγει δίκας τάς τε τοῦ ἀποστασίου, καὶ ἀπροστασίου, καὶ κλήρων, καὶ ἐπικλήρων. *Aristot. de republ. Athen. ap. Harpocr. in v.* Ἀποστασίου.

Une partie des biens confisqués aux métœques condamnés, restoit sans doute entre les mains des délateurs. Dicæarque nous représente ceux-ci courant les rues d'Athènes pour susciter des affaires aux étrangers opulens, ou métœques, comme l'explique Dodwell[a], dans l'espérance de les faire condamner à quelque confiscation ou amende par le peuple[b], d'autant plus injuste, qu'il devenoit tous les jours moins riche : tel étoit son état au temps de Démétrius de Phalère. Il n'est donc point étonnant que l'aprostasie parût aux Athéniens un crime si punissable, leur avidité trouvant son compte dans ces sortes de jugemens. Cependant les lois permettoient aux étrangers et aux domiciliés de témoigner dans les causes d'aprostasie, et le leur défendoient dans celles d'apostasie, suivant Hypéride, qui avoit composé deux plaidoyers sur l'aprostasie d'Aristagoras. Toute la jurisprudence Attique, concernant ce crime, étoit traitée dans ces discours : nous les avons malheureusement perdus tous deux. Quoique les métœques eussent une meilleure condition que les esclaves à Athènes, leur sort n'étoit pas moins en contradiction avec cette hospitalité généreuse que cette ville se faisoit tant de gloire d'exercer envers tous les autres hommes, et sur-tout envers les Grecs, parmi lesquels les Thessaliens étoient encore distingués ; on leur avoit même donné une portion de terre, en reconnoissance de l'asile qu'ils avoient ouvert chez eux à Thésée et à Pirithoüs.

[a] *Dicæarc. in Geogr. min. t. II, p. 9 ; et Dodwell, Dissert. pag. 6.*

[b] *Dicæarc.*

Hyper. apud Harpocr. in v. Διαμαρτυρία ; *et Suid. in h. v.*

Isocr. Paneg. pag. 95.

Ephor. Frag. lib. III, ap. Suid. in voce Περιθοίδαι.

La durée de l'hospitalité devoit néanmoins avoir des bornes, sans quoi tous les étrangers auroient mieux aimé en jouir que supporter toutes les charges des métœques; ils n'y étoient pas sujets tant qu'ils ne se trouvoient point classés. Après quel temps étoient-ils donc mis sur le rôle de ces derniers ? Le défaut d'autorités ne permet pas de décider cette question. Nous savons seulement que les personnes qui, sans avoir les qualités requises, s'étoient glissées dans quelque tribu, étoient déclarées métœques. Cette tribu prenoit elle-même connoissance de l'affaire ; et si les accusés appeloient de son jugement à l'assemblée générale, et qu'ils y fussent de nouveau condamnés, leur punition étoit alors l'esclavage[a]. Ajoutons qu'on devoit d'autant plus craindre d'encourir cette peine, qu'il suffisoit, pour être accusé d'avoir usurpé la qualité de citoyen, du plus léger prétexte; par exemple,

Poll. lib. III, cap. 4, §. 56.

[a] *Dion. Halic. de Is. tom. II, pag. 109 ; et Argum. orat. Demost. contr. Eubul.*

Demosthen. contra Eubul. pag. 632. d'être fils d'un père qui auroit eu le langage et l'accent étrangers. Cependant, malgré toute la rigueur des lois, il existoit encore à Athènes un certain nombre de personnes qui, sans être citoyens, avoient su se soustraire au paiement de la métœcie et à l'obligation de porter le scaphe. *Poll. Onom. lib. III, c. 4, §. 57.* Il étoit difficile, mais non impossible d'éluder, dans une démocratie telle que la république d'Athènes, une loi de cette espèce : quant à beaucoup d'autres, elles étoient peu respectées ; et pour avoir osé le dire, le poëte Alexandride de Rhodes fut condamné à mourir de faim. *Arist. Ethic. ad Nicom. lib. VII, cap. 10.*

Les affranchis, voulant éviter de retomber dans l'esclavage, s'empressoient de payer le droit de métœcie, qui devenoit une preuve de leur liberté, comme une exclusion du rang de citoyens. *Isæi Fragm. ap. Dion. Hal. t. II, p. 105, ed. Sylb.* Il suffisoit qu'on eût découvert dans les registres publics que le père d'un individu, ou quelque autre de sa famille, eût acquitté cette taxe, pour qu'il fût réputé métœque, et conséquemment n'eût plus de prétention aux prérogatives des véritables Athéniens. *Demosth. Or. contr. Eubul. p. 637, 644.* La principale sans doute est celle qui regardoit la sûreté personnelle : elle n'étoit plus respectée dès qu'on vouloit passer pour membre de la cité, quoiqu'on ne le fût pas réellement. L'accusé ne pouvoit même donner caution pour éviter la prison, ni prévenir le jugement par un exil volontaire, ce qui n'étoit jamais interdit aux citoyens légitimes et reconnus : *Id. Or. contr. Aristocr. pag. 393, &c.* *Ibid. Pollux. l. VIII, c. 10, §. 117.* il paroît encore que dans les autres actions intentées contre les métœques, les esclaves pouvoient déposer sans être appliqués à la torture, tandis que cette condition étoit indispensable pour qu'ils pussent être entendus en témoignage contre les citoyens *(k)*. *Lysias pro Call. p. 100.*

Leptines proposa au peuple de déclarer que ni citoyen, ni *isotèle*, ni étranger, ne seroient *atèles*, c'est-à-dire, exempts d'imposition. *Demost. contr. Lept. p. 17.* Ulpien remarque à ce sujet qu'on étoit citoyen par adoption ou par choix, isotèle par récompense ou par honneur, étranger ou métœque par la naissance, qui ne suffisoit pas pour donner le droit de cité. *Ulpian. schol. pag. 282.* Rien de plus juste que ces observations ; mais cet ancien commentateur de Démosthène n'auroit pas dû

(k) Vid. Sam. Petit, *de legib. Attic.* titul. VII, pag. 350. Du reste, quelques États modernes, sur-tout des républiques d'Italie, n'ont pas mieux traité les étrangers domiciliés ; Bodin en cite plusieurs exemples. *Voyez* son Traité de la République, *l. 1, c. 6, du citoyen, et de la différence d'entre le citoyen, le sujet, l'étranger, &c.* Tout n'y est pas juste ; mais il renferme des choses curieuses.

ajouter que les isotèles jouissoient de toutes les prérogatives de citoyen. Le savant Budée pense, avec plus de raison, que ces isotèles n'étoient proprement ni citoyens, ni métœques; en conséquence, ils auroient formé une classe absolument distincte et intermédiaire, ce que je n'oserois assurer. Il me semble, au contraire, qu'ils n'étoient que les premiers des métœques, leurs causes étant toutes du ressort du polémarque[a], juge des étrangers à Athènes, comme l'archonte éponyme l'étoit des citoyens[b]. Ces deux magistrats avoient l'un et l'autre deux parèdres ou assesseurs[c]. Quand les citoyens avoient quelques différens avec les métœques, il est probable que ceux-ci étoient obligés de comparoître devant le premier magistrat, ainsi qu'il se pratiquoit dans de pareils cas à Rome *(l)*. Il y avoit cependant à Athènes certaines affaires relatives aux étrangers, dont le jugement n'appartenoit point au polémarque, mais aux six derniers archontes, appelés *thesmothètes :* citons-en deux exemples ; le premier est la corruption de suffrages ; le second, le délit qu'un étranger commettoit en épousant par astuce une Athénienne. Celui-ci étoit si grave, que le coupable perdoit sa liberté et ses biens, dont le tiers appartenoit au dénonciateur. S'il arrivoit qu'une étrangère séduisît un Athénien, et que celui-ci l'épousât, la femme subissoit la peine dont je viens de parler, et l'homme étoit condamné à mille drachmes d'amende. Il est nécessaire d'observer que ces lois rigoureuses concernoient autant les étrangers domiciliés que les autres. Je reviens à l'isotélie.

Commentar. ling. Græc. col. 1089, edit. Bas.

[a] *Poll. l. VIII, c. 9, §. 91.*

[b] *Aristot. de repub. Athen. ap. Harpoc. in v.* Πολέμαρχος, *et sch. Aristop. vesp. v. 1037.*

[c] *Harpocr. et Phot. lex. ms. in v.* Πάρεδρος; *Jul. Poll. lib. VIII, cap. 9, §. 91.*

Poll. l. VIII, c. 9, §. 88.

Demosth. in Neær. p. 568.

Pollux semble réunir les *isotèles* et les *homotèles* aux *atèles*, quoique ces derniers en fussent toujours distingués. Comme habitans d'Athènes, les métœques pouvoient devenir isotèles ; mais ils n'étoient pas pour cela déclarés atèles ou exempts de toute imposition. Selon Hésychius, l'isotèle étoit un affranchi participant aux lois, et n'étant pas sujet au droit de *métæcie*. Il y a

Onom. l. III, c. 4, §. 56.

Hesych. in v. Ἰσοτελής.

(l) Ils y paroissoient devant le magistrat, appelé *pretor peregrinus*, dont les fonctions furent connues, non-seulement pendant la durée de la république, mais encore sous le gouvernement des premiers empereurs. M. l'abbé de Guasco n'auroit pas avancé qu'il n'est plus question de ce préteur après qu'Auguste eut établi celui du prétoire *(Diss. hist.* tom. I, pag. 300*)* s'il se fût rappelé ce passage où, en parlant de la célébration des jeux Augustaux, sous Tibère, Tacite dit : *Mox celebratio annua ad pretorem translata, cui inter cives et peregrinos jurisdictio evenisset.* Annal. *l. 1, c. 15.*

erreur dans ce que dit ce lexicographe : l'affranchi avoit plus de peine à obtenir l'isotélie qu'un simple étranger. Dans les premiers temps de la république, l'atélie étoit la récompense ordinaire des services rendus par les étrangers : le peuple aimoit mieux donner celle-là que le droit de cité, qu'il mettoit à un plus haut prix, comme Démosthène le lui prouva par plusieurs exemples. Malgré cela, Harpocration et Suidas semblent confondre dans le même article l'isotélie avec l'atélie : il leur échappe néanmoins quelques expressions qui montrent que les isotèles étoient taxés à une certaine somme *(m)*, moindre sans doute que celle imposée aux métœques, comme Photius l'affirme [a]; mais Hésychius [b], Phrynicus *(n)* et un autre lexicographe *(o)* ont tort de dire le contraire, d'après un passage mal entendu de Théophraste *(p)*. Nous saurions mieux en quoi consistoit cette différence, si le discours d'Isée contre Elpagoras, où il étoit question des priviléges de l'isotélie, fût parvenu jusqu'à nous *(q)*.

Or. de ord. Rep. p. 100.

Harpocrat. et Suid. in voc. Ἰσοτελὴς.

[a] *Phot. Lex. ms. in v.* Ἰσοτελής.

[b] *Hesych. in v.* Ἰσοτέλεια.

Cependant on pouvoit être exempt de métœcie sans avoir la qualité d'isotèle : c'est du moins ce que j'infère d'un décret du peuple et du sénat d'Athènes, en faveur des Sidoniens; on y lit que venant dans cette ville pour leur commerce, ils ne paieront point le *metœcium,* ni la chorégie, ni aucune sorte d'impôts *(r)*. D'ailleurs, l'isotélie proprement dite étoit un grand encouragement pour ceux qui se fixoient dans l'Attique. L'espoir de l'obtenir

(m) Ὁ δὲ Ἰσοτελὴς ὡρισμένον τι τέλος ἐδίδου. *Suid. in voce* Ἰσοτελής; *Schol. ad argum. or. contr. Lept.* l. VII, p. 64, ed. Tayl.

(n) Phrynic. Arrab. è cod. S. Germ. n.° 345, f.° 116, *in v.* Ἰσοτελὴς, article inséré dans le texte de Mœris l'Atticiste, *in h. v. et not.* pag. 199, 200, et rapporté par le savant Runkenius, *in not. ad Tim. Lex. Plat.* p. 151. Ce lexique de Phrynicus n'est qu'un extrait, comme on le voit par ce titre : Ἐκ τοῦ Φρυνίχου τοῦ Ἀρραβίου τῆς σοφιστικῆς παρασκευῆς.

(o) Le lexique anonyme est intitulé Λέξεις ῥητορικαί. *Ms. s. l.* f.° 205, *et in not. Runken. ad Tim.* p. 151.

(p) Après avoir dit que, suivant Lysias, l'isotélie étoit l'exemption du métœcium, ἡ τοῦ μετοικίου ἄφεσις, Harpocration ajoute : Ὅτι δὲ καὶ τῶν ἄλλων, ὧν ἐπράττον οἱ μέτοικοι, ἄφεσιν εἶχον οἱ ἰσοτελεῖς, Θεόφραστος εἴρηκεν ἐν ἑνδεκάτῃ τῶν νόμων. *Harp. in v.* Ἰσοτελής. Vraisemblablement Théophraste n'entendoit ici que les fonctions humiliantes des métœques. Ce même passage est rapporté par Suidas, qui copie Harpocration, le meilleur des anciens lexicographes, et celui dont tous les autres, à l'exception de Julius Pollux et d'Hésychius, ont le plus profité.

(q) . . . ἔστι δὲ μαθεῖν ἐκ τοῦ προγεγραμμένου Ἰσαίου λόγου, καὶ ὅσα ἐτέλει ὁ ἰσοτελής. *Harpocr. in v.* Ἰσοτελής.

(r) . . . μὴ ἐξεῖναι αὐτοὶ μετοίκιον πράττεσθαι. . . . . . *Inscript. in marm. Oxon. XXIV, l. 35.*

engagea plusieurs étrangers à seconder les efforts de Thrasybule *Xenoph. Hell. lib. II, cap. 4.* pour délivrer sa patrie de la tyrannie des Trente. Xénophon proposoit de donner cette isotélie aux étrangers qui exploiteroient *Xenoph. de Prov. cap. 4.* les mines presque épuisées de Laurium, pour les dédommager des avances, ou autres sacrifices qu'ils feroient.

En restreignant l'isotélie, les Athéniens n'avoient pas oublié qu'il leur importoit de diminuer le nombre des atèles. Leptines, profitant de ces dispositions, crut le moment favorable pour faire détruire l'atélie, et ordonner qu'il n'y auroit que les seuls descendans d'Harmodius et d'Aristogiton qui continueroient d'en jouir *(s)*. Démosthène s'éleva avec force contre cette nouvelle loi, et montra combien elle seroit nuisible aux véritables intérêts de la république. Ce motif d'émulation n'étoit pas même onéreux, puisque cet orateur ne compte pour atèles que dix étrangers et cinq ou *Demost. cont. Lept. p. 14.* six citoyens. Quand on en supposeroit, ajoute-t-il, vingt et même trente, les revenus publics n'en souffriroient aucune diminution sensible. Leptines ne pouvoit rien opposer à ces raisons; aussi sa loi fut-elle révoquée un an après qu'elle eut été établie *(t)*.

Les droits de *proxénie* ou hospitalité publique, et d'*épigamie* ou mariage, étoient joints quelquefois en faveur des étrangers, tels *Demost. cont. Lept. pag. 12, &c.* que les exilés de Corinthe, à l'atélie. Celle-ci ne donnoit pas toujours la faculté de posséder des biens-fonds dans quelques villes: tous ces droits étoient distingués encore de l'*isopolitie (v)* ou égalité en droits à l'égard des autres citoyens, c'est-à-dire, de la combourgeoisie, suivant le langage Helvétique. J'ignore si à Athènes toutes ces distinctions étoient admises; mais il me paroît

(s) *Orat. contr. Leptin. passim.* Ils avoient encore le droit de proédrie et l'entretien dans le prytanée. *Is. Or. de hær. Dicægen.* pag. 55, ed. Steph.

(t) Cette loi avoit été portée sous l'archontat d'Elpines, la première année de la CVI.[e] olympiade, et révoquée sous celui de Callistrate, la seconde année de la même olympiade. *Dionys. Halic. Epist. ad Amm.* pag. 120, 121; *Dion. Chrys. or. XXXI*, pag. 350.

(v) Παρακαλεσάντων δὲ ἁμὲ τῶν πρεσβευτᾶν δοῦναι ὑμῖν ἰσοπολειτείαν, καὶ ἔνκτησιν γᾶς καὶ οἰκίας, καὶ ἀτέλειαν, ταῦτά τε δίδομεν ὑμῖν. *Decret. Arcadum in Cretâ, ap. Chishull. Antiq. Asiat.* pag. 119. Dans le langage Dorien de Crète, l'atèle s'exprimoit par ἀσινὴς: dans un traité conclu entre les Hiérapytniens et les Priansiens, on stipule que les étrangers domiciliés, ἔμφυλοι, jouiront du droit de vendre et d'acheter, ainsi que de celui de prêter de l'argent et d'en emprunter, conformément aux lois établies chez chacun de ces peuples. *Inscr. ap. Chishull.* p. 130. La condition de ces étrangers différoit formellement de celle des citoyens des villes Crétoises.

que l'atélie n'y emportoit pas une exemption de toutes les charges de la république. Lorsque son salut se trouvoit en danger, aucun citoyen, même les plus privilégiés, comme les descendans d'Harmodius et d'Aristogiton, n'étoit dispensé de fournir à l'armement des trirèmes et autres bâtimens de guerre. On sait que les gens riches les équipoient à leurs dépens, et qu'il n'y avoit que les neuf archontes qui fussent exempts de cette charge pendant le temps de leur magistrature : cette obligation étoit d'autant plus sacrée, que l'opinion publique sembloit vouer au mépris tous ceux qui cherchoient à ne contribuer en rien aux besoins de l'État. En cela, les métœques ne couroient aucun risque; mais s'ils n'échappoient point à cette taxe, du moins avoient-ils l'honneur de commander les trirèmes armées à leurs frais. Lysias s'applaudit d'avoir eu cinq fois cet honneur.

Demost. cont. Lept. pag. 16, &c.

Poll. l. VIII, cap. 15, pag. 156.

Or. de repul. stat. apolog. p. 423.

Quelle récompense auroit donc été l'atélie, si, en exemptant de toutes charges les citoyens qui en jouissoient, elle les eût rendus méprisables? Aussi avoit-elle de justes bornes : il paroît qu'elle consistoit principalement dans l'exemption de chorégie, c'est-à-dire, de contribuer aux frais des jeux et fêtes publiques [a]. Les étrangers et les métœques n'en étoient pas dispensés, quoiqu'ils ne pussent être coryphées ou conducteurs de ces mêmes fêtes, excepté toutefois aux Lénæènes [b]. C'étoit une surcharge, étant obligés de les célébrer entre eux [c] : ils avoient même un culte particulier [d], et prenoient pour leur divinité tutélaire Jupiter Métœcien *(x)*. Pour cet effet, ils formoient une association, et avoient un trésorier chargé de leur caisse *(y)*. Tant de dépenses réunies leur devenoient fort onéreuses : ils se trouvoient vraisemblablement exempts des dernières, lorsqu'ils parvenoient à être isotèles, sans quoi leur sort auroit encore trop différé de celui des autres citoyens, dont la loi vouloit les rapprocher. Mais, pour cela, il

[a] Vid. *plurim. in Prolegomen. Cl. Wolfi ad Orat. advers. Leptin. p. 71, &c.*

[b] *Schol. Aristophan. in Plutum, v. 954.*

[c] *Ulpian. ad Or. cont. Lept. pag. 278.*

[d] *Poll. l. III, cap. 4, §. 56; Suid. in voc.* Ἰσοτελεῖς.

(x) Μετοίκιος ζεὺς· ὁ ὑπὸ τῶν μετοίκων τιμώμενος. *Lex. ms. Phryn. Arrab. in Bibl. Coisl.* p. 467, *et in cod. S. G.* n.° 345.

(y) . . . Μετοικικῆς συμμορίας ταμίας *Hyperid. apud Jul. Poll.* l. VIII, c. 13, §. 144. Cette association avoit aussi pour objet le paiement des contributions. Elle n'étoit composée que des personnes les plus riches. Elle avoit un chef ou président, un diagraphe ou taxateur. Tous les Athéniens avoient été divisés, suivant Philochore, en ces symmories, classes ou associations, depuis Nausinique, archonte, la troisième année de la C.e olympiade, 378 ans avant J. C. *Harpocr. Suid., et Etymol. magn. in v.* Συμμορία. Vid. *Harpocr. et Suid. in v.* Ἡγεμὼν συμμορίας *et* Διάγραμμα.

falloit

falloit toujours qu'ils eussent en leur faveur un décret public.

Le grammairien Ammonius fait très-bien sentir la différence qu'il y avoit entre un métœque et un isotèle : ce dernier jouissoit, selon lui, des mêmes priviléges que les citoyens, excepté qu'il ne pouvoit prétendre aux magistratures *(z)*. Ainsi que le métœque, *Demosthenes* il ne devoit avoir aucune part aux sacerdoces. D'ailleurs, à l'abri *contr. Eubul. pag. 642.* de toute avanie *(a)*, l'isotèle avoit une existence honnête, au lieu que le métœque étoit voué à une sorte de mépris. Il est facile de s'apercevoir de cette différence par la manière dont s'exprime Démosthène dans quelques-unes de ses harangues *(b)*.

Il paroît que les métœques, en devenant isotèles, n'entroient néanmoins dans aucune tribu. Démosthène, rapportant le nom *Adv. Lacrit.* des témoins dans l'affaire de Lacrite, qualifie l'un d'eux d'isotèle, *pag. 548.* et se contente de désigner les tribus des autres par le lieu de leur naissance. Si Théodote, comme isotèle, avoit été compris dans quelqu'une, pourquoi cet orateur n'auroit-il pas observé la même formule à son égard? Les Platéens seuls méritèrent cette distinction, et furent distribués, eux et leurs enfans, dans les différentes tribus. Il ne leur manqua, pour être regardés comme de véritables Athéniens, que de pouvoir exercer l'archontat et les sacerdoces héréditaires, dont ils furent formellement exclus. *Decret. ap.* Ils demeurèrent donc, malgré cette incorporation, toujours dis- *Demosthen. in Neær. p. 601,* tingués des anciens citoyens; ce que démontre le plaidoyer de *602.* Lysias contre Pancléon, mis en justice et cité au tribunal du polé- *Lys. Or. ed.* marque, comme n'étant pas originaire de Platée, mais simple *Steph. p. 166.* métœque. L'exemple de Lysias lui-même mérite d'être cité, et d'avoir ici une place. Son père, Céphale, vint s'établir à Athènes, et y vécut dans la classe des métœques : Lysias naquit dans cette ville, et s'y distingua par son éloquence; il plaida avec succès devant les tribunaux, et harangua même le peuple. Cependant il n'étoit pas encore citoyen, et ne le fut qu'après l'expulsion des trente tyrans, à la réquisition de Thrasybule. Malgré son zèle et ses services, son admission dans la classe des citoyens fut attaquée

(z) Πλὴν τοῦ ἄρχειν. *Ammon. in v.* Ἰσοτελὴς, *et Mœris Attic. in h. v.*

(a) . . . ὁ χωρὶς ζημίας ἐπιδημῶν. *Timæi Lex. Plat. in voc.* Ἰσοτελὴς.

(b) Θεόδοτος ἰσοτελής. *Adv. Lacr.* pag. 548 . . . ὁ Κηφισιάδης . . . ἄνθρωπος μέτοικος. *Adv. Callip.* p. 682.

par Archinus *(c)*, et déclarée illégale par le peuple. Ainsi, privé du droit de cité, il resta *isotèle (d)* jusqu'à sa mort, arrivée la seconde année de la C.e olympiade. Quoique Lysias se fût distingué à la tribune avant les trente tyrans, il n'avoit pas néanmoins cessé d'être métœque. Il compare lui-même sa conduite en cette qualité, avec celle des véritables citoyens *(e)*. La métœcie n'empêchoit donc pas de plaider devant tous les tribunaux, et de donner son avis sur les affaires d'état. Pour consoler Lysias de la perte du droit de citoyen, et reconnoître ses services, on le fit isotèle.

Vid. *plurim. apud Taylor, Vit. Lys. pag. 56, &c.*

Xénophon nous dit que le besoin qu'Athènes avoit d'ouvriers et de gens de mer, l'obligeoit d'établir une sorte d'égalité civile, ou *iségorie*, entre les esclaves et les personnes libres, entre les citoyens et les métœques *(f)*. Ainsi ces derniers n'étoient pas compris dans la défense que la loi de Solon, renouvelée et confirmée à l'instigation d'Aristophon, faisoit aux étrangers, de vendre dans le marché public. Mais on vérifioit auparavant s'ils s'étoient acquittés du métœcium. Telle est du moins la manière de concilier deux passages qui d'abord paroissent présenter quelques contradictions : elle se trouve confirmée par la protection accordée aux métœques qui faisoient le commerce à Athènes ; ce qui les avoit engagés, la plupart, à s'y fixer. Ils y étoient néanmoins sujets à tous les réglemens de police, comme on le voit par l'action de Démosthène, intentée contre un métœque, pour avoir acheté cinquante phormes de blé, au mépris de la loi qui interdisoit un pareil accaparement. L'amende étoit-elle la même pour un métœque que pour un citoyen? Je me crois autorisé à inférer le contraire, de la différence que Platon met toujours dans les punitions entre les deux. Il va jusqu'à distinguer l'étranger non domicilié, du métœque *(g)*, condamnant, en cas de désobéissance, le premier

Demost. adv. Eubul. p. 636 et 637, ed. Taylor.

Lys. Or. pag. 164.

(c) Cet Archinus est le grammairien qui engagea les Athéniens à adopter les doubles lettres dans leur alphabet, et à porter le nombre des lettres de seize à vingt-quatre. *Suid. in v.* Σαμίων ; *Loc. emend. à Tayl. Vit. Lys.* p. 52.

(d) Καὶ οὕτως ἀπελαθεὶς τῆς πολιτείας, τὸν λοιπὸν χρόνον ᾤκησε ἰσοτελής. *Lys. Vit. Plut. eâd. vit. Phot. cod.* CCXI.

(e) Οὐχ ὁμοίως μετοικοῦντας, ὥσπερ αὐτοὶ ἐπολιτεύοντο. *Or. cont. Eratosth. ed. Tayl.* pag. 198.

(f) Διὰ τοῦτ' οὖν ἰσηγορίαν καὶ τοῖς δούλοις πρὸς τοὺς ἐλευθέρους ἐποιήσαμεν, καὶ τοῖς μετοίκοις πρὸς τοὺς ἀστούς; διότι δεῖται ἡ πόλις μετοίκων, διά τε τὸ πλῆθος τῶν τεχνῶν καὶ διὰ τὸ ναυτικόν. *Xenoph. de rep. Athen.* c. 1.

(g) Ξένος μὲν ὢν καὶ μὴ ξυνόικος . . . ὁ δὲ μέτοικος. *De leg.* lib. XI, pag. 940, *ed. Ficin.*

à deux ans de prison, et le second à trois, ou plus, suivant la volonté du juge. Cependant il admet dans sa république l'étranger domicilié, à condition « qu'il saura un métier ; qu'il ne demeurera » pas plus de vingt ans, à compter du jour où il aura été inscrit ; » qu'on n'exigera rien de lui pour le recevoir, sinon la promesse » de se bien comporter ; qu'il ne paiera aucun droit pour tout » ce qu'il pourra vendre ou acheter ; et que le terme étant » écoulé, il se retirera avec tout ce qui lui appartient. » Mais, continue Platon, « si dans l'espace de ces vingt années, il lui arrive » de rendre à l'État quelque service considérable, et qu'il ob- » tienne du sénat ou du peuple quelque délai pour sa sortie, » ou même la permission de demeurer tout le reste de sa vie, » il s'adressera à la cité ; et ce qu'il en aura obtenu, lui sera » confirmé. Quant aux enfans de ces étrangers domiciliés, s'ils » savent quelque métier, on commencera à compter le temps de » leur séjour, du moment qu'ils auront quinze ans accomplis ; et » après vingt ans écoulés, ils iront s'établir ailleurs où ils jugeront » à propos. Si néanmoins ils souhaitoient demeurer parmi nous, » ils ne le feront qu'après en avoir obtenu l'agrément. Avant de » se retirer, ils iront chez les magistrats effacer les déclarations » qu'ils ont données par écrit de leurs biens. » De pareilles conditions sont encore bien dures ; mais Platon ne vouloit tolérer les étrangers dans sa république, que d'une manière précaire, de crainte qu'assurés d'y rester, ils ne finissent par la corrompre. Aristote ne paroît pas plus favorable aux métœques : après avoir observé qu'ils n'étoient pas membres de l'État, étant exclus de toutes les magistratures et ne pouvant aspirer aux honneurs, il les regarde comme un des inconvéniens d'une grande ville, où ils pouvoient plus facilement entrer dans la classe des citoyens. Ce philosophe voyoit avec peine cette multitude d'esclaves, de métœques et d'étrangers qui affluoient nécessairement dans une pareille ville, et devoient y accélérer les progrès de la corruption, par le mélange des mœurs étrangères, toujours funeste au bonheur de la société. Les mœurs anciennes, celles de nos pères, mots si chers aux gens de bien, sont toujours les meilleures ; jamais on ne les oublie, sans en être puni par toutes les calamités qui accompagnent et suivent la dépravation.

Plat. de Leg. l. VIII sub fin.

Arist. Polit. l. III, c. 1 et 3.

Ibid. l. VII, cap. 4.

Les préjugés de Platon et d'Aristote contre les métœques peuvent donc être justifiés. Mais ceux des Athéniens n'avoient pas les mêmes motifs. Quelque forts qu'ils fussent, Athènes ne ferma pas toujours les yeux sur les talens des étrangers : dans quelques circonstances particulières, elle confia le commandement d'une partie de ses troupes à des généraux qui n'étoient pas citoyens, tels qu'Héraclide de Clazomène, Apollodore de Cyzique, et Phanosthène d'Andros *(h)*. Les Athéniens firent plus encore; non-seulement ils permirent aux métœques de plaider leurs propres causes et celles des autres, ils souffrirent encore qu'ils traitassent, dans les assemblées générales, des matières de politique, comme je l'ai déjà avancé ; ce qui est suffisamment confirmé par l'exemple de Dinarque de Corinthe, qui vieillit chez eux dans la classe des étrangers domiciliés : mais, pour juger et délibérer, il falloit nécessairement être citoyen *(i)*.

Aristophan. Frag. ap. Suid. in v. Μέτοικοι.

Dion. Halic. de Dinarch. l. II, p. 113.

Les métœques devoient prendre un vif intérêt à la république; ils avoient été souvent les instrumens de sa prospérité : c'est pourquoi Xénophon vouloit qu'en continuant d'exiger d'eux le droit de métœcie, on les délivrât du moins de toute distinction avilissante [a]. Celle qui ne leur permettoit pas d'avoir des tombeaux de famille [b], ne les affectoit pas autant que l'usage d'être toujours enrôlés à la guerre parmi les hoplites, ou soldats pesamment armés. Les Grecs aimoient beaucoup cette manière de combattre *(k)*; elle étoit même honorable chez eux ; et l'on récompensoit les étrangers domiciliés qui s'y distinguoient *(l)* : mais étant en première ligne, et se battant de près *(m)*, les hoplites étoient plus exposés que les

[a] *Xenoph. de Provent. c. 4.*
[b] *Demosthen. adv. Eubul. p. 635.*

(h) Plat. Ion. pag. 368; *Ælian. Var. Hist.* lib. XIV, cap. 2. Il est vraisemblable que ces troupes n'étoient pas composées de citoyens, mais d'alliés ou de mercenaires; ce qui paroît confirmé par quelques passages de Démosthène. *Philipp. I.*[a] pag. 50 ; *adv. Aristocr.* pag. 747, *ed. Lambin.*

(i) L'orateur Lysias en fait un crime à Agorate, affranchi : Οὐκ ὢν Ἀθηναῖος, καὶ ἐδίκαζε καὶ ἐκκλησίαζε, &c. *Contr. Agor.* pag. 259, *id.* p. 261. Cela ne signifie point qu'il ne fût permis qu'aux seuls citoyens de plaider et de haranguer, comme quelques savans l'ont imaginé.

(k) Ἕλληνες μὲν γὰρ χαίρουσι βαρείᾳ πανοπλίᾳ. *African. de cestis, in veter. Math.* p. 277.

(l) . . . τὸν δὲ ὁπλίτην μέτοικον στεφανώσειν καὶ δώσειν δωρεὰς τὰς κατ' ἀξίαν τοῦ πραχθέντος ἔργου . . . *Philon de telorum construct. in veter. Mathem.* p. 97.

(m) Τὸ μὲν οὖν τῶν ὁπλιτῶν ἅτε ἐγγύθεν μαχόμενον, βαρυτάτη κέχρηται σκευῇ, ἀσπίσι τε μεγίσταις, καὶ θώραξι καὶ κνημῖσι σκέπεται, καὶ δόρασι μακροῖς, κατὰ τὸν ῥηθησόμενον μακεδόνιον τρόπον. *Asclepiodoti Ars tactica*, ms. cod. ol. reg. n.° 522.

autres. C'étoit vraisemblablement par cette raison qu'à Athènes on enrôloit, par préférence, les métœques dans cette troupe ; et on ne les épargnoit pas plus que tous les auxiliaires. En conséquence, Xénophon vouloit qu'on éloignât d'eux ce danger éminent *(n)*, ou qu'ils n'y fussent pas en quelque sorte voués exclusivement. Il ajoutoit : « Partageons avec eux les fonctions honorables ; recevons-les même dans la cavalerie. Ils seront par-là plus attachés » à l'État, qui en deviendra plus puissant. » *Xenoph. de Provent. c. 2 ; Idem, Magist. equit. cap. 9.*

L'objet de Xénophon étoit d'augmenter la population de l'Attique, en y attirant un grand nombre d'étrangers. Il proposoit pour cela deux moyens : le premier consistoit à adjuger les emplacemens vides de la ville à ceux qui le mériteroient davantage, afin qu'ils y bâtissent. Cet encouragement auroit été inutile, *Ibid. de Prov. cap. 2.* si l'on n'eût pas commencé à mettre ces nouveaux habitans à l'abri des délateurs, qui les auroient bientôt fait déserter. Isocrate comparoit Athènes aux courtisanes. « Ceux qui les voient, *Ælian. Var. Hist. lib. XII, cap. 52.* » disoit-il, sont épris de leurs charmes, et désirent leurs faveurs ; » mais aucun ne se respecte assez peu pour les vouloir épouser. » Il en est de même d'Athènes : dans toute la Grèce, il n'y a » point de ville plus agréable pour qui la voit comme voyageur ; » mais l'habitation n'en est pas sûre. »

C'est à quoi Xénophon vouloit sur-tout remédier par son second moyen, digne d'un sage politique; c'étoit la création de magistrats chargés spécialement de veiller à la sûreté et aux intérêts des étrangers domiciliés. Il appelle par cette raison ces nouveaux magistrats, *métœcophylaces*, c'est-à-dire, gardiens ou conservateurs des métœques. On devoit, selon lui, décerner des récompenses à ceux de ces protecteurs qui attireroient un plus grand nombre d'étrangers. Par-là, continuoit-il, on se conciliera *Xenoph. de Provent. c. 2.* l'affection de ceux-ci, et on verra toutes les personnes sans patrie désirer ardemment d'obtenir parmi nous le privilége de métœcie.

Xénophon compare ces métœcophylaces aux conservateurs des orphelins, magistrats subalternes établis à Athènes, sous l'inspection de l'archonte éponyme. En effet, rien ne ressemble *Poll. l. VIII, c. 9, §. 89.* mieux à un orphelin qu'un émigré ; la condition de celui-ci est

(n) Μέγας μὲν γὰρ ὁ κίνδυνος ἀπών. *Xenoph. de Prov.* cap. 2.

même pire, parce qu'il n'excite pas, comme l'autre, une commisération durable. Son sort auroit donc dû attirer les regards d'un gouvernement bienfaisant, qui pouvoit mettre à exécution, avec succès, le projet du disciple de Socrate. Mais la pitié est un sentiment stérile dans les assemblées où règne l'esprit de faction, qui rend les hommes durs et insensibles, ennemis de la vertu, comme de toute justice. Aussi la condition des métœques ne fut-elle jamais fort heureuse dans les républiques de la Grèce : ils avoient beaucoup de ménagemens à garder pour éloigner d'eux tout soupçon, et ne pas devenir la victime des sycophantes. *Euripid. vers. 889 - 96.* Euripide fait dire à Thésée, « qu'élevé et nourri à Argos, il s'y » conduit comme il convient à un étranger domicilié *(o)*, de » manière à n'être haï ni envié de personne, réservé dans ses » discours, ne cherchant pas à se distinguer du peuple, et prêt » à s'armer pour la défense du territoire de cette ville. » Voilà sans doute ce qu'on exigeoit de la part des métœques, et ce qui devoit leur mériter la protection spéciale que Xénophon réclame pour eux. Les fonctions des métœcophylaces auroient eu bien des rapports avec celles du proxène veillant aux intérêts des villes qui en avoient fait choix, et protecteur né de leurs citoyens dans sa propre patrie *(p)*. Un pareil établissement n'eut point

(o) ὡς χρὴ τοὺς μετοικοῦντας ξένους. *Eurip. Suppl.* v. 892.

(p) Ces proxènes ou hôtes publics étoient en quelque sorte les *prostates* des villes étrangères, πρόξενοι, προστάται πόλεων καὶ φροντισταί. *Scholiast. Bavar. in Demosth. orat. pro Megalop.* p. 56; *in orat. contr. Lept.* p. 80, tom. II, *ed. Reiske.* En conséquence, toutes les affaires dont ils se mêloient, étoient portées au tribunal du polémarque. *Jul. Poll.* l. III, chap. 4, §. 56 et 60. Les Grecs donnoient des acceptions particulières aux mots πρόξενος, ἰδιόξενος, δορύξενος, ἀστύξενος, αὐτόξενος, &c. On peut voir là-dessus ce qu'en disent les anciens grammairiens ; mais je m'arrête seulement aux deux premiers, qui ont quelque rapport à mon sujet, et je rapporterai ce qu'on en trouve dans un article assez long et curieux du Lexique manuscrit 345 de S. Germain, et qui a pour titre, Δικῶν ὀνόματα, f.° 179: Προξένοις μέν φασι τοὺς κατὰ δόγμα πολιτικοὺς προστάτας ὅλων πόλεων γινομένους· ἰδιοξένους δὲ τοὺς ἐκ πλείονος χρόνου ἢ ἐκ πατέρων διὰ παραδοχῆς τηροῦντας ὁμόνοιαν κἂν πολὺ ταῖς πατρίσιν ἀπέχωσιν· οἷον φαίνονται καὶ σφραγῖδας ἀλλήλοις δεικνῦντες, καὶ σύμβολά τινα ποιούμενοι· ἵνα οὓς ἂν πέμπωσιν αγῶτας, οἷον υἱοὺς, ἢ οἰκείους, προσδέχονται ἄπεροι διὰ τὰ σύμβολα. Ces proxènes et idioxènes étoient donc, dans leur propre patrie, une espèce de consuls honoraires des villes alliées ou autres ; les premiers à vie ou pour un temps, et les seconds tenant de leurs pères leurs fonctions. Ils vérifioient les symboles ou tessères d'hospitalité ; les uns et les autres étoient les protecteurs avoués des étrangers, &c. Du reste, *voyez* les détails que j'en ai donnés dans l'*État des colonies anciennes*, p. 89. Ils

lieu chez les Grecs. Il n'existoit pas même à Rome, où le magistrat appelé *prætor peregrinus*, n'ayant qu'un pouvoir coercitif sur les étrangers, ne pouvoit représenter les métœcophylaces *(q)*. Au reste, le moyen proposé par Xénophon prouve assez que les prostates, que la loi forçoit les métœques de prendre, ne suffisoient pas pour les garantir de l'oppression ; au contraire, ils n'y donnoient que trop souvent lieu, comme on doit s'en être aperçu par les détails dans lesquels je suis entré au sujet du crime d'aprostasie.

Le nombre des métœques à Athènes a beaucoup varié; et nous avons là-dessus fort peu de renseignemens : il diminua pendant la guerre du Péloponnèse; plusieurs périrent, comme on l'a déjà dit, sous les Trente. Mais cette classe fut recrutée par les citoyens que ces tyrans privèrent de leurs droits ; elle s'accrut bientôt par des Lydiens, des Phrygiens et des Syriens, qui s'étoient domiciliés à Athènes au temps de Xénophon. Ces nations étant réputées barbares, ceux-ci attirèrent à toute la classe des métœques un nouveau mépris qu'ils sembloient partager avec les esclaves *(r)*. Cela n'empêcha point qu'ils ne fussent encore dix mille chefs de famille, environ le tiers de la population de l'Attique, sous le gouvernement de Démétrius de Phalère, la seule époque

De Provent. pag. 921, ed. Leuncl.

Stesicl. apud Athen. lib. VI, pag. 273.

pourroient être plus complets. Ajoutons seulement ici que les proxènes des Grecs avoient de grands rapports avec les patrons des municipes et des colonies à Rome. Celles-ci choisissoient dans cette ville des citoyens pour les protéger : PATRONOS COOPTAVERUNT, TESSERAM HOSPITALEM CUM EO FECERUNT. Telle étoit la formule usitée en pareil cas. Mais les proxènes, en acceptant cette marque de confiance, ne pouvoient prendre le même engagement que les patrons; IN FIDEM CLIENTELAMQUE SUAM RECEPERUNT, &c. *Inscript. ap. Noris, cenotaph. Pisan.* pag. 174.

(q) Ils ne peuvent donc pas plus être comparés aux patrons de Rome, que les métœques aux cliens. Les rapports entre la prostasie et le patronat, comme entre la métœcie et la clientèle, étoient trop foibles pour donner lieu au parallèle qu'en a fait un savant. *Ant. Thysius, Coll. Attic. et Roman. leg. in Ant. Græc.* t. V, p. 1379. Les métœques ressembloient davantage aux affranchis qui redevenoient esclaves, chez les Romains, lorsqu'ils manquoient d'égards à leurs anciens maîtres. *Vide* Heinecc., *Antiquit. Rom.* lib. IX, §. 1. Du reste, la toge qui distinguoit les citoyens de Rome, y étoit interdite aux étrangers. *Vide* Schilter, *de Jure peregrin.* c. 17.

(r) . . . Ἐδεῖτε καὶ ὑβρίζετε . . . τοὺς παλαιπώρους μετοίκους οἷς ὑβριστικώτερον ὑμεῖς, ἢ τοῖς οἰκέταις τοῖς ἑαυτῶν κέχρησθε. . . . *Demosth. contr. Timocr.* Les Athéniens faisoient connoître dans leur langage, l'opinion qu'ils avoient de ces deux classes d'hommes : ils disoient μετοίκων δῆμος, une foule ou peuple de métœques ; δούλων ἄθροισμα, un ramas ou attroupement d'esclaves. *Poll. Onom.* lib. IX, cap. 8, segm. 143.

où nous trouvions quelque chose de certain sur leur nombre.

Cette dernière augmentation ne peut avoir de cause que dans l'état politique de la Grèce. Remontons plus haut, pour trouver cette cause; nous en connoîtrons encore mieux les effets. Les républiques Grecques furent troublées, dès leur origine, par la lutte continuelle de l'aristocratie et de la démocratie. Au temps de la rivalité d'Athènes et de Sparte, cette lutte, provoquée et encouragée par ces deux villes, devint plus violente et s'établit par-tout. La paix d'Antalcidas, loin de la faire cesser, en rendit les efforts plus sanguinaires; chaque ville ayant recouvré son indépendance, les citoyens eurent la liberté de s'entre-détruire, et la rage des divisions intestines offrit bien des scènes d'horreur. Dans le Péloponnèse, la démocratie ayant succédé à l'oligarchie, le bannissement fut une mesure générale. Les exilés de Phliase, profitant de la fête de Bacchus pour rentrer dans cette ville, y massacrèrent le peuple sur le théâtre. A Corinthe, d'autres exilés s'étant introduits dans la ville, et n'ayant pu exécuter leur dessein, s'entr'égorgèrent mutuellement. A Sicyone, ils furent appliqués à la question et mis à mort, &c *(s)*. Enfin, à Argos arriva le scytalisme, une des plus épouvantables exécutions dont les annales du monde aient été souillées : tant de citoyens y périrent, que la Grèce entière, dit Diodore de Sicile, n'avoit pas encore offert l'exemple d'un pareil événement; les démagogues ne cessèrent de faire égorger que lorsqu'ils craignirent une réaction de la part de ce même peuple, instrument de leurs fureurs, mais qui commençoit à être fatigué de leurs perpétuelles délations et de toutes leurs impostures *(t)*. Dans ces temps calamiteux et d'affreuse mémoire, le parti le plus fort chassoit toujours le plus foible; et bientôt celui-ci, reprenant le dessus, se vengeoit de la même manière. Il se forma par-tout un peuple de bannis.

(s) Diod. Sicul. lib. XV, §. 40. Le traité d'Antalcidas est de la seconde année de la XCVIII.[e] olympiade, 387 ans avant J. C.; et tous les faits qu'on vient de lire sont rapportés par Diodore dans la seconde année de la CI.[e], 375 avant J. C. Cependant ils ne peuvent être arrivés tous à-la-fois. Quelques-uns appartiennent évidemment aux années précédentes. Diodore ne les a réunis que pour faire un tableau plus frappant des malheurs de la Grèce.

(t) Diod. Sicul. lib. XV, §. 57 et 58; *Vesseling. not. Hellad. Chrestom. ap. Phot. Bibl.* p. 1593. Le scytalisme, à Argos, est de la troisième année de la CII.[e] olympiade, 370 ans avant J. C.

Isocrate

Isocrate loue les Mityléniens de ce qu'ils n'oublioient rien pour que la partie des exilés fût moins considérable chez eux que celle des citoyens. A quelle extrémité n'étoit-on donc pas réduit? *Epistol. ad Mityl. tom. I, pag. 482.*

Ces bannis se réfugioient dans les villes voisines, ou se mettoient au service de quelque prince, sur-tout à celui du roi de Perse. Les dix mille Grecs qui combattirent si glorieusement pour le jeune Cyrus, et les mercenaires qui, sous la conduite de Memnon de Rhodes, furent si fidèles à l'infortuné Darius, étoient la plupart du nombre des bannis dont je parle. Alexandre conçut le dessein de les faire rentrer dans leur patrie, afin de s'y faire des partisans; en conséquence, il envoya, peu de temps avant sa mort, Nicanor de Stagyre, qui publia par l'organe d'un héraut, aux jeux Olympiques, la lettre suivante: « Alexandre, aux bannis » des villes Grecques. Nous n'avons pas été la cause de votre » bannissement, et nous voulons l'être de votre retour dans vos » patries, en exceptant néanmoins ceux qui auroient été condamnés » à l'exil pour cause de crime, &c..... » Ce prince parle ensuite des ordres qu'il donne à Antipater, relativement à cette proclamation, qui fut d'autant mieux accueillie que plus de vingt mille bannis l'entendirent. Il faut se rappeler que, suivant le droit public de la Grèce, jamais les exilés n'étoient exclus de l'assemblée des jeux publics. *Diodor. lib. XVIII, §. 8.*

Athènes, qui n'avoit pas intérêt au retour de ces malheureux, à cause du partage de l'île de Samos dont elle s'étoit mise en possession, prit les armes aussitôt après la mort d'Alexandre, et suscita la guerre Lamiaque. L'issue n'en fut pas heureuse; et les Athéniens reçurent la loi d'Antipater, qui les traita plus favorablement qu'ils n'avoient lieu de l'espérer. Ce général détruisit leur ochlocratie, rétablit le cens, et leur donna la paix. « En peu de » temps, dit à ce sujet Diodore de Sicile, Athènes devint très- » opulente, sous un gouvernement plus tranquille et plus raison- » nable que l'ancienne démocratie. » Cette ville ne laissa pas néanmoins d'éprouver encore de cruelles agitations, dans lesquelles périt le vertueux Phocion; et elle ne jouit d'une tranquillité solide que lorsque Cassandre remit toute l'autorité entre les mains de Démétrius de Phalère, qui la gouverna pendant dix ans avec autant de douceur que d'équité. *Ibid. §. 18.* *Id. lib. XX, §. 74.*

Les troubles du Péloponnèse, de l'Étolie, de l'Acarnanie, &c. les guerres de Macédoine et de l'Asie mineure, la tyrannie d'Agathocle en Sicile, le joug imposé par Ptolémée à Cyrène, &c. tout cela dut nécessairement engager quantité de personnes à se réfugier dans l'Attique, où elles trouvoient la sûreté individuelle et la protection des lois ; voilà sans doute ce qui y aura augmenté le nombre des étrangers domiciliés, quoiqu'ils n'y jouissent pas de plus de considération qu'auparavant *(v)* : ainsi ce nombre a varié en différens temps, suivant l'état d'Athènes et des autres républiques. La cause principale de la décadence de toutes les républiques Grecques fut donc le bannissement d'une partie de leurs citoyens, et la lutte qui en résultoit entre les différentes factions : ces deux sources de maux publics ne cessèrent qu'au moment où Rome soumit la Grèce et ne lui laissa plus que l'ombre de son ancienne liberté. Alors les habitans de cette contrée, ne craignant plus le poignard des factions, vécurent paisiblement dans leur patrie; ou du moins ils furent assurés d'en avoir une, et ne cherchèrent plus dans l'émigration un salut acheté par des conditions humiliantes ou onéreuses. Le droit de cité diminua par-là beaucoup de valeur ; et les Athéniens, trafiquant de leur gloire passée, finirent par le donner avec une grande facilité ; ce qui acheva de faire disparoître entièrement parmi eux la classe des métœques.

Adv. Aristoc. sub fin.

Cette facilité avoit déjà été l'objet des reproches de Démosthène, qui ne craignit pas de dire au peuple d'Athènes : « Tous les » hommes alors (au temps de la guerre des Perses) estimoient » tellement l'honneur d'être comptés parmi les citoyens de cette » ville, que, pour l'obtenir, ils s'empressoient de vous rendre les » plus grands services : mais aujourd'hui il est si dégradé, cet » honneur, que plusieurs l'ont obtenu, qui vous ont fait plus de » mal que vos ennemis déclarés. » Philippe de Macédoine faisoit un crime aux Athéniens, de l'adoption de Teres et de Cersoblete, princes de Thrace, sur-tout de celle d'Évagoras de Cypre et de

(v) Ἀλλὰ καὶ ὅτι μέτοικος, ὀνειδίζουσι δὲ πολλοὶ λέγοντες, μέτοικε. . . . . *&c. Teletis, Fragm. de Exilio, ap. Stob.* serm. CLVIII, pag. 557. Cet auteur vivoit sous les premiers Ptolémées, comme on le voit dans les fragmens assez considérables que Stobée nous a conservés de son ouvrage.

Denys de Syracuse. Il ajoutoit : « Vous n'ignorez pas qu'aucun de » ceux que vous gratifiez du titre de citoyen, ne s'inquiète ni de » vos lois ni de vos décrets. » Ce n'étoit qu'un moyen dicté par la vanité nationale pour se faire des amis ou des alliés; et cette faveur ne regardoit que des étrangers qui ne devoient jamais habiter l'Attique. C'étoient, si j'ose m'exprimer ainsi, des citoyens honoraires ; on en pourroit citer plusieurs exemples : mais je m'arrête seulement à celui d'Ophellas, parce qu'il prouve le respect et la considération que les Athéniens conservèrent en tout temps pour les familles des grands hommes. Cet Ophellas étoit un des capitaines d'Alexandre, et commandoit après sa mort dans la Cyrénaïque. Il acquit le titre de citoyen, en épousant Euthydice, fille d'un descendant de Miltiade ; ce qui lui donna beaucoup de crédit à Athènes.

Epistol. ad Athen. init.

Bodin, de la République, l. 1, c. 6.

Diod. l. xx, §. 40.

La saine politique approuve sans doute un pareil moyen de reconnoissance ; mais, pour qu'il eût une juste valeur, il falloit s'en servir avec discernement, sur-tout à l'égard des étrangers domiciliés dans la ville. Malheureusement, le peuple abuse des choses même qui lui sont les plus utiles, et les rend souvent pernicieuses par un usage d'abord peu réfléchi, ensuite désordonné. Dans des temps de calamité, les Athéniens accordèrent le titre de citoyennes à des nourrices, à des ouvrières en laine, à des vendangeuses, &c. C'étoit alors une nécessité, et non l'abus que Démosthène leur reproche. Cet orateur, qui ne déshonora jamais ses rares talens par une flatterie basse et criminelle, leur disoit : « Le titre de citoyen paroissoit à nos ancêtres important, » glorieux et inappréciable; mais aujourd'hui vous le prodiguez, » et vous le vendez comme la plus vile marchandise, à des » hommes perdus, à des esclaves et à des fils d'esclaves : et si » vous agissez de la sorte, ce n'est pas que vous soyez d'une » condition moindre que celle de vos pères; mais c'est qu'ils » savoient s'estimer, et qu'on vous a ravi cet avantage. » Le droit de cité fut accordé plus d'une fois à des gens méprisables. Je ne citerai pour exemple que le fameux Hyperbolus. On sait que les Athéniens, honteux de l'avoir condamné à l'ostracisme, abrogèrent cette loi. Il se retira à Samos, et s'y rendit encore si odieux, qu'après sa mort on lui refusa la sépulture, et on jeta à la mer son

Demosthen. contra Eubul. pag. 641.

Or. de ordin. Rep. p. 100.

Dinarch. Or. contr. Demost. init.

corps enfermé dans une outre *(x)*. Démosthène lui-même fut accusé d'avoir fait accorder ce droit à des tyrans, à des personnes qui ne le méritoient en aucune manière, comme aux banquiers Coron et Epigènes. A la vérité, c'est un reproche de Dinarque, son ennemi, reproche sur lequel en conséquence on doit suspendre son jugement. D'ailleurs, les hommes de cette espèce sont presque toujours favorisés dans une ville commerçante, telle qu'étoit alors Athènes. Aussi voyons-nous que Pasion et Phormion, dont les affaires ont été l'objet de deux plaidoyers de Démosthène, furent admis dans la classe des citoyens, quoiqu'ils ne fussent l'un et l'autre que de simples affranchis. Le premier avoit une mauvaise réputation ; il nous est parvenu un discours d'Isocrate contre lui, dans lequel il est accusé d'altération de registres, d'escroquerie, et d'une odieuse vexation à l'égard d'un jeune étranger dont il avoit trahi la confiance[a] : mais Pasion fit oublier ces bassesses, en prêtant de l'argent au général Timothée[b], qui vraisemblablement lui procura le droit de cité. Les Athéniens ne craignirent pas de l'accorder à un joueur de balles, aux gages d'Alexandre, Aristonique de Cariste, en récompense de son habileté, qu'ils voulurent encore immortaliser par une statue. On leur pardonne plus volontiers d'avoir donné le même droit aux enfans de Chœrephile, marchand de poissons salés, qui leur enseigna l'art des salaisons ; c'étoit un véritable bienfait : mais Athènes n'en avoit reçu aucun de la part d'Athénion, qu'elle s'empressa de déclarer citoyen, et qui fut son tyran. Il causa, par sa téméraire résistance contre l'armée de Sylla, la destruction d'une foule de monumens dont nous ne saurions trop déplorer la perte. Son satellite, Apellicon de Rhodes, eut un pareil honneur, et n'en profita que pour enlever les anciennes archives d'Athènes. Avant lui, on avoit offert aux philosophes Zénon et Cléanthe cette prérogative, qu'ils refusèrent, pour ne pas faire, disoient-ils, injure à leurs propres patries. Chrysippe, au contraire, l'accepta, sans avoir pourtant intention de se mêler des affaires publiques, qu'il détestoit.

[a] *Or. Trapez. tom. III, pag. 176, &c.*

[b] *Demosthen. contra Leptin. init.*

Athen. l. I, cap. 15.

Alexis, vers. ap. Athen. lib. III, cap. 33.

Athen. lib. V, cap. 15.

Plutarch. de repugn. Stoic. tom. II, pag. 1034.

Dégradée et appauvrie, Athènes devint chaque jour plus facile

(x) Theopomp. ap. scholiastem Aristophani ad Vesp. 1001. Andocide dit, *ibidem*, que le père d'Hyperbolus, marchand de lanternes, étoit étranger ; d'où je conclus que son fils avoit été fait citoyen.

dans la concession du droit de cité. Cicéron nous apprend que, de son temps, elle l'accordoit à tous ceux qui le demandoient. Quoique ce ne fût plus alors qu'un vain titre, cependant la plupart des Grecs se glorifioient encore d'être citoyens d'Athènes, et n'osoient se dire citoyens d'Égium, de Pella, &c *(y)*. Athènes donc n'ayant plus pour elle que le souvenir de son ancienne gloire, fut réduite à en trafiquer : elle vendit la qualité de citoyen aux personnes qui se trouvèrent en état de l'acheter, comme on n'en peut douter d'après la loi d'Auguste, qui lui défend une vénalité si révoltante. Les Athéniens dégénérèrent tellement, qu'ils n'étoient, pour ainsi dire, plus le même peuple. Peut-être est-ce la raison qui fit refuser à Atticus cette qualité; ou bien il n'osa pas l'accepter de crainte de perdre celle de citoyen Romain. Quoi qu'il en soit, Pison, le ministre odieux des jalousies de Tibère et de Livie contre Germanicus, reprochoit à ces nouveaux habitans d'Athènes, « d'être, non ces vrais Athéniens dont la race » avoit péri par tant de malheurs, mais un tas de gens ramassés, » le rebut des nations. »

Or. pro Balbo, §. 12.

Dio Cass. lib. LIV, §. 7.

Cornel. Nep. Vit. Attic. cap. III.

Tacit. Annal. lib. II, cap. 4.

Cette invective n'étoit que trop fondée; les Athéniens ne se la seroient point attirée, si, de tout temps, ils eussent consenti que leur ville, étant l'asile des autres Grecs, devînt leur patrie, et qu'ils n'eussent pas fini par leur préférer des esclaves ou des barbares. Pour éviter une pareille adoption, et la corruption qui en étoit la suite, Sparte avoit établi chez elle la *xénélasie :* d'autres motifs portèrent Athènes à adopter la *métœcie.* Cette différence a mérité d'être remarquée. Mais Lacédémone avoit aussi une classe inférieure de citoyens, composée de *mothaces,* ou citoyens adoptifs, et de *néodamodes* ou nouveaux citoyens. A la vérité, ils n'étoient pas comme les *métœques* à Athènes : je pense qu'on doit les comparer aux *isotèles* de cette ville; peut-être se trouvoient-ils aussi peu nombreux que ces derniers. La différence dont je viens de parler, ne tourna point à l'avantage des Athéniens : sans échapper aux vices dont leurs rivaux surent long-temps se préserver, ils brisèrent eux-mêmes le ressort de leur ambition, en

Syrian. ad Hermog. pag. 27, ed. Ald.

Theopomp. ap. Athen. lib. VI, cap. 20.

(y) *Aristid. Panathen.* t. I, p. 183. On voit cependant sur des inscriptions, qu'on se qualifioit citoyen de plusieurs villes, et que le nom même d'Athénien ne précédoit pas les autres.

s'ôtant le plus sûr moyen de devenir puissans, je veux dire, celui d'une grande population.

Sparte, en établissant la xénélasie, étoit conséquente à ses principes : mais Athènes, qui se vantoit d'être seule la nourrice, la mère commune et la patrie des Grecs, même celle de tout le genre humain, étoit en contradiction avec elle-même, en admettant la *métœcie;* ce qui n'a point échappé au judicieux Polybe. Les autres villes de la Grèce, sans avoir la même prétention, n'en furent pas mieux éclairées sur leur véritable intérêt. En Thessalie, les prostates finirent par réduire à l'esclavage les étrangers domiciliés ; par-tout ces étrangers eurent une condition différente de celle des anciens citoyens. Les colonies Grecques devenues florissantes adoptèrent un pareil système. Il produisit beaucoup de maux en Sicile, et y servit bien la cause des tyrans. Il pénétra jusqu'en Libye, dans la Pentapole, à Cyrène, où les métœques ne formoient que la troisième classe des habitans *(z)*. Rome ne se seroit pas élevée au faîte de la puissance, si elle eût eu ce système dépopulateur. Denys d'Halicarnasse le reconnoît, et ajoute : « En comparant les usages des Grecs avec ceux des » Romains, je ne saurois louer ni la politique des Lacédémo- » niens, ni celle des Thébains et de ces Athéniens si fiers de leur » sagesse. Pour conserver la noblesse de leur race dans toute sa » pureté, ils n'accordent à personne le droit de cité, ou du moins » ne l'accordent-ils que rarement *(a)*. Je ne parle point de la » xénélasie qui est en vigueur chez quelques-uns de ces peuples. » Loin de leur être profitable, cet orgueil leur a été fort nuisible. » Les Spartiates, vaincus à Leuctres, et n'ayant perdu dans l'ac- » tion que dix-sept cents hommes, ne purent néanmoins se » relever de ce désastre, et se virent contraints avec honte d'aban- » donner le commandement. Les Thébains et les Athéniens, par » le seul revers qu'ils éprouvèrent à Chéronée, cessèrent d'être » les arbitres de la Grèce, et perdirent la liberté dont ils avoient » hérité de leurs ancêtres. » Dans la suite, Athènes trouva, dans la

Isocr. Paneg. §. 3.

Except. leg. XCVIII, Op. t. II, p. 739.

Dion. Halic. Ant. Rom. lib. II, p. 84.

Antiq. Rom. lib. II, p. 89, ed. Sylb.

(z) La première étoit composée des citoyens, la seconde des agriculteurs : il y en avoit une quatrième de Juifs. *Strab. apud Joseph. Antiquit. Judaïc.* lib. XIV, cap. 7, §. 2.

(a) Sans doute Denys ne parle en cet endroit que des temps florissans d'Athènes.

culture des lettres, une sorte de dédommagement pour la perte de ces avantages. Elle attira long-temps dans son sein une foule d'étrangers; mais au lieu de leur imposer des conditions humiliantes ou onéreuses, les Athéniens alloient au devant d'eux, et les accueilloient avec alégresse *(b)*. Le droit d'atélie, et autres priviléges accordés jadis à ceux qui rendoient des services à l'État, ne furent plus donnés qu'aux littérateurs distingués.

Vide *Cod. Theod. et not. Gothofr. t. V, pag. 23 et 24.*

Les nations modernes ont eu d'abord des idées à-peu-près semblables à celles des anciens Grecs; le droit d'aubaine et quelques autres de ce genre le prouvent suffisamment : mais ensuite le besoin plus ou moins réel d'augmenter leurs forces, et le désir immoral, j'ose le dire, d'accroître leur commerce, les ont portées à favoriser l'établissement des étrangers, et souvent même à leur accorder des priviléges. Quoique les républiques, sur-tout celles de la Suisse, les aient protégés, elles ne leur ont pas néanmoins permis de participer au gouvernement, et ont laissé subsister parmi elles les droits d'indigénat, de bourgeoisie, &c....; entraves peut-être nécessaires au maintien de l'ordre, à la conservation des lois et des mœurs : au moins ne doit-on pas les blâmer légèrement. Au contraire, les États-Unis de l'Amérique septentrionale, ne pouvant exister sur une base solide et devenir florissans que par un accroissement de population, se sont empressés d'attirer dans leur sein et de fixer sur leur heureux sol un grand nombre d'étrangers, en leur assurant, après un assez court espace de temps, la jouissance illimitée de toutes les prérogatives attachées à la qualité de citoyen.

(b) S. Gregor. Naz. fun. orat. S. Basil. sect. XLIII, c. 15 et 16. Ce discours fut prononcé en 381, sous Théodose.



MÉMOIRE SUR HERMIAS,

AVEC L'APOLOGIE D'ARISTOTE,

RELATIVEMENT AUX LIAISONS QU'IL EUT AVEC CE PRINCE;

Par PIERRE-HENRI LARCHER.

Lu le 6 Juill. 1792.

HERMIAS, tyran d'Atarnée, est très-peu connu des gens de lettres, et peut-être absolument inconnu aux autres. Moi-même j'ai long-temps été persuadé qu'un rebelle qui avoit été justement puni du dernier supplice, n'étoit pas un personnage assez important pour mériter qu'on s'en occupât. Mais en le voyant célébré par Aristote, j'ai pensé qu'un homme qui s'étoit attiré les louanges d'un grand philosophe, devoit sortir de l'espèce d'obscurité à laquelle il étoit, en quelque sorte, condamné. C'est le motif qui m'a engagé à recueillir le peu qu'en ont dit les anciens : mais avant d'en parler, il ne sera peut-être pas inutile de faire connoître la forme de gouvernement établie dans le pays qui fut soumis à ses lois.

Les Ioniens, les Æoliens, les Doriens, qui s'étoient établis dans l'Asie mineure, conservèrent leur liberté jusqu'à Crœsus, roi de Lydie. Ce prince les soumit en grande partie ; mais lorsqu'il eut été subjugué lui-même par Cyrus, roi de Perse, ils crurent cette occasion favorable pour recouvrer leur liberté. Ils se défendirent courageusement : néanmoins, comme ils étoient désunis et qu'ils avoient affaire à un prince plus puissant et plus habile que Crœsus, ils furent asservis les uns après les autres ; et le joug que Cyrus leur imposa, fut plus dur et plus pesant que ne l'avoit été celui du roi de Lydie. Lorsque ces peuples s'étoient établis dans l'Asie, ils s'étoient soumis volontairement aux chefs sous la conduite desquels ils s'étoient mis. On sait qu'Oreste, chassé par les Héraclides, se mit à la tête de ceux qui ne voulurent pas les reconnoître, et se disposa à passer avec eux dans l'Asie mineure. Oreste étant mort en Arcadie[a], âgé de quatre-vingt-dix ans[b], son fils Penthilus continua

[a] Strab. Geograph. l. XIII, p. 872, C.
[b] Velleius Patercul. lib. I, cap. I.

continua la migration Æolienne. Il s'avança dans cette partie de la Béotie qu'on appeloit alors *Thrace*, parce que des Thraces s'en étoient emparés dans les temps antérieurs. On peut consulter sur cette Thrace, ce que j'en ai dit dans mon Essai de chronologie sur Hérodote, *chap. 15, section III, §. 2, pag. 418 et suivantes* de la seconde édition. Échélatus, fils de Penthilus, fut le chef de la troisième migration Æolienne. La quatrième et dernière migration de ce peuple se fit sous la conduite de Graïs, le plus jeune des enfans d'Échélatus. Cleuas et Malaüs, descendans d'Agamemnon, fondèrent Cyme et Phriconis.

Strabo, loco laudato.

Idem, l. XIII, p. 873, A.

Idem, ibidem.

Idem, ibidem.

Xuthus, fils d'Hellen, ayant été chassé de la Thessalie par ses frères, se réfugia dans l'Attique, où il épousa une fille d'Érechthée, roi du pays. Il en eut deux fils, Achæus et Ion. Achæus ayant commis un meurtre involontaire, passa en Laconie, et donna son nom aux habitans de ce pays. L'Attique se trouvant surchargée d'un trop grand nombre d'habitans, les Athéniens en envoyèrent une partie dans le Péloponnèse, sous la conduite d'Ion. Comme il falloit qu'il se procurât un établissement à la pointe de l'épée, il se disposa à s'emparer du pays d'Ægiale. Sélinunte, qui en étoit roi, prévint ce malheur par sa prudence. Il n'avoit qu'une fille, nommée Hélice : il la maria à Ion, qu'il adopta et qu'il désigna pour son successeur, et incorpora les Athéniens avec les Ægialéens. Après la mort de Sélinunte, Ion monta sur le trône d'Ægiale, donna le nom d'Hélice à la ville qu'il avoit bâtie, et à ses sujets celui d'Ioniens.

Paus. Achaïc. sive l. VII, c. 1, p. 521.

Strab. l. VIII, p. 588, A.

Idem, ibid. p. 588, B.

Paus. Achaïc. sive lib. VII, c. 1, p. 521 et 522.

Les Achéens restèrent dans la Laconie et dans le pays d'Argos jusqu'au retour des Héraclides. Mais ceux-ci les en ayant chassés, ils se retirèrent dans le pays d'Ægiale, où les Ioniens leur donnèrent un asile. La mésintelligence s'étant mise peu après entre ces deux peuples, ils en vinrent aux mains. Les Ioniens furent vaincus : obligés de vider les lieux, ils s'en retournèrent dans l'Attique, sous le règne de Mélanthus. Ils y restèrent pendant la vie de ce prince et celle de Codrus, son fils et son successeur. Ce dernier prince étant mort, la royauté fut abolie, et on lui substitua un archontat perpétuel. Codrus avoit laissé en mourant trois fils, Médon, Nélée et Androclus. L'archontat appartenoit de droit à Médon, qui étoit l'aîné : mais Nélée, qui ne croyoit pas que son frère fût

Idem, ibid. pag. 523.

Idem, ibid. c. 2, p. 526.

propre à gouverner l'État, parce qu'il étoit boiteux, tâcha de le supplanter. N'ayant pu réussir dans son dessein, et ne pouvant se résoudre à vivre en simple particulier, il résolut de chercher fortune ailleurs et de passer en Asie. Les Ioniens, qui ne trouvoient dans l'Attique, pays sec et stérile, qu'une subsistance précaire, étoient d'autant moins attachés à ce pays, que, depuis leur retour, ils n'y avoient pas encore formé des liaisons bien étroites. Nélée et Androclus n'eurent donc pas de peine à leur persuader de les accompagner en Asie : ils partirent ensemble, et fondèrent à leur arrivée quelques villes, dont ils augmentèrent le nombre, quand leur population devint plus considérable. On ignore combien de temps le gouvernement resta entre les mains de la famille de Nélée : on sait seulement qu'il s'éleva dans le pays deux factions ; l'une qui vouloit un tyran ou despote ; l'autre qui désiroit passionnément un gouvernement démocratique, à l'imitation de celui d'Athènes, leur ancienne patrie. La première faction prévalut. Les rois de Lydie, qui soumirent la plupart des villes Ioniennes, conservèrent le gouvernement qu'ils avoient trouvé établi : les Perses, qui les subjuguèrent ensuite, trouvant cette sorte de gouvernement conforme au leur, furent d'autant moins tentés de le détruire, qu'il étoit plus commode pour la perception de l'impôt; le tyran répondoit, dans chaque ville, du tribut qu'on lui avoit imposé, et le levoit à sa fantaisie. D'ailleurs, il étoit plus facile aux Perses de retenir ces petits tyrans dans leur dépendance, par l'espoir de quelques grâces, qu'une multitude qu'il auroit fallu gagner, ou contre laquelle il auroit fallu perpétuellement lutter.

Le parti démocratique faisoit cependant des progrès. Histiée, tyran de Milet, qui avoit rendu de grands services à Darius[a], mais que ce prince retenoit en Perse, où il étoit comblé d'honneurs, peu sensible aux distinctions dont il y jouissoit, regrettoit sa patrie[b]. Désespérant d'y retourner, si elle restoit tranquille, il résolut de la faire soulever par le moyen de son lieutenant Aristagoras, dans l'espérance que Darius l'enverroit en Ionie pour y rétablir le calme. Aristagoras s'y prit de la manière la plus adroite pour parvenir à son but : il n'ignoroit pas combien étoit puissante la faction démocratique, et que celle des tyrans étoit détestée de la plupart des citoyens, et n'avoit d'autre appui que des satellites mercenaires.

[a] *Herodot. l. IV, §. 137 ; lib. V, §. 11 et 24.*
[b] *Idem, lib. V, §. 35 et seq.*

C'est là-dessus qu'il dresse son plan : il s'abouche avec les principaux du parti démocratique, et s'engage à détruire la tyrannie, et à établir sur ses ruines le gouvernement populaire. Pour capter la bienveillance des peuples, il se démet en apparence de la tyrannie de Milet, rétablit l'égalité dans cette ville, fait arrêter sur la flotte qui l'avoit conduit à Naxos, les principaux commandans, qui étoient en même temps tyrans de leurs villes. La même chose s'exécute dans le reste de l'Ionie : Aristagoras en chasse les tyrans; et pour se concilier l'affection des villes, il leur livre ceux qu'il avoit fait enlever sur la flotte, et fait remettre chacun d'eux à la ville dont il avoit été tyran.

Cette révolte, d'autant plus odieuse qu'on ne pouvoit la colorer d'aucun prétexte honnête, fut bientôt réprimée. Les principaux auteurs de la rebellion furent punis comme ils le méritoient : Histiée lui-même, pris à la bataille de Malène, dans l'Atarnée, fut mis en croix. Les peuples se soumirent, et tout rentra dans l'ordre. C'est dans cette occasion qu'on ne sauroit trop louer la sagesse et l'équité du gouvernement des monarques de Perse, qu'on a pris plaisir à décrier, comme dur, violent et despotique. Darius ayant remarqué l'inclination des Ioniens pour la démocratie, déposa leurs tyrans, et établit sur les ruines de leur autorité le gouvernement démocratique. Cela fait, il manda les députés des villes, et les obligea à s'engager, par un traité, à recourir réciproquement à la justice, quand ils se croiroient lésés, sans user, dans la suite, de voies de fait. Il fit ensuite mesurer leurs terres par parasanges, mesure qui équivaut à trente stades *(a)*, ou à près d'une lieue, et régla en conséquence les impôts que chaque ville devoit payer. La répartition qui en fut faite alors, fut à-peu-près la même que celle qui avoit été établie auparavant.

Herodot. lib. VI, §. 43.

Idem, ibid. §. 42.

Les choses ne restèrent pas long-temps dans cet état. Les républiques, celles sur-tout qui sont purement démocratiques, sont un perpétuel foyer de discorde; les factions y règnent plus qu'ailleurs : dès qu'un citoyen paroît vouloir s'élever par ses talens, on

(a) Le stade de ce temps-là équivaut à soixante-quinze toises trois pieds sept pouces et quelques lignes : ainsi les trente stades valent deux mille deux cent soixante-huit toises, c'est-à-dire, une lieue, moins deux cent trente-deux toises.

le craint, on le redoute, on l'abaisse, on l'opprime. Le gouvernement est en proie aux intrigans, qui ne communiquent l'autorité et ne font part des richesses de l'État qu'à leurs amis. Le peuple, le gros de la nation, gémit alors dans un véritable esclavage, sous le vain nom de liberté. Quoique le gouvernement démocratique eût été établi, le parti aristocratique n'étoit pas cependant détruit; il se fortifioit peu-à-peu, et il acquéroit de nouveaux partisans parmi les mécontens du parti républicain. On ignore quand la tyrannie fut rétablie, et par quels moyens elle recouvra l'autorité qu'elle avoit perdue : quoi qu'il en soit, on la voit de nouveau fleurir peu après cette époque, et l'on trouve des tyrans dans la plupart des villes. Les Perses connivèrent sans doute à leur rétablissement, parce qu'ils s'aperçurent, quoiqu'un peu tard, que le régime démocratique avoit de plus grands inconvéniens que le gouvernement absolu.

Herodot. l. I, cap. 160. L'Atarnée étoit un petit canton de la Mysie, vis-à-vis l'île de Lesbos. Hérodote en détermine bien la position : « Au sortir de la *Idem, l. VII, §. 42.* » Lydie, dit-il, l'armée de Xerxès fit route vers le Caïque, entra » en Mysie; et laissant ensuite à main gauche le mont Cané, elle » alla du Caïque, par l'Atarnée, à la ville de Carène. » Strabon *Strab. lib. XIII, p. 872, A.* est encore plus précis : « Depuis le promontoire Lectum, dit ce » géographe, jusqu'au Caïque et aux montagnes appelées *Canæ*, » on trouve, en côtoyant la mer, Assos, Atramyttion, Atarne, » Pitane, et le golfe Élaïtique. Vis-à-vis de tous ces lieux, l'île de *Idem, ibid. pag. 904, A.* » Lesbos s'étend dans toute sa longueur. » Ce géographe s'exprime autre part avec la même clarté : « En suivant, dit-il, les » bords de la mer, on rencontre de suite les bourgades des Mytiléniens, Coryphantis et Héraclée, après lesquelles on voit Attée, *Idem, l. XIV, pag. 999, A.* » ensuite Atarne, Pitane, et l'embouchure du Caïque. » Il y avoit dans le territoire de cette ville, des mines d'or qui rendoient beaucoup à Gygès, à Alyatte et à Crœsus. Malène, où Histiée, qui s'étoit révolté contre Darius, fut fait prisonnier après avoir perdu *Herodot. lib. VI, §. 29.* la bataille, étoit de l'Atarnée, et peut-être Pitane aussi.

Ce petit pays suivit le sort de la Lydie, lorsque Cyrus en fit la *Idem, lib. I, §. 153 et seq.* conquête. Ce prince, en partant de Sardes pour s'en retourner en Perse, avoit confié les trésors de Crœsus et des Lydiens à un Lydien nommé Pactyas, avec ordre de les transporter en Perse.

Celui-ci, abusant de ce dépôt, prit des troupes à sa solde et assiégea dans la ville de Sardes Tabalus, qui en étoit gouverneur. Cyrus apprit cette nouvelle en route. Ce prince irrité ne discontinua pas son voyage ; il se contenta d'envoyer Mazarès avec des troupes, pour punir les révoltés et les remettre sous le joug. A l'approche du général Perse, Pactyas prit l'épouvante, leva le siége de Sardes, et se retira à Cyme. Mazarès somma les Cyméens de lui remettre Pactyas. Ceux-ci, craignant d'être assiégés, et ne voulant pas, d'un autre côté, trahir un suppliant, éludèrent la demande du général Perse, en envoyant Pactyas à Mytilène. Les Mytiléniens, sommés de le rendre, se disposoient à le livrer à Mazarès. Les Cyméens, en ayant eu connoissance, se rendirent à Mytilène, et le transportèrent dans l'île de Chios. Soit que Pactyas eût quelque défiance des habitans de cette île, soit pour quelque autre motif qu'on ignore, il se mit sous la sauve-garde de Minerve Poliouchos : mais les habitans de Chios l'arrachèrent de cet asile, et le livrèrent à Mazarès, à condition que les Perses leur donneroient la propriété de l'Atarnée. Ce pays n'avoit donc pas encore de tyrans, lorsque Crœsus perdit sa couronne, 545 ans avant notre ère; et jusqu'alors il n'avoit pas reconnu d'autre maître que ce prince. Quand Xerxès, se rendant en Grèce, passa par l'Atarnée, 480 ans avant notre ère, l'Atarnée ne reconnoissoit pas encore de maître particulier; elle n'en eut, à ce qu'il paroît, que vers la CVI.e ou la CVII.e olympiade, c'est-à-dire, vers l'an 356 ou 352 avant notre ère. C'est Eubulus qui fut le premier. Nous en parlerons à l'occasion d'Hermias, qui lui succéda.

Hermias étoit de Bithynie. On ignore s'il étoit esclave de naissance, ou s'il le devint par quelqu'un de ces accidens si ordinaires dans ces temps-là : quoi qu'il en soit, il fut vendu plusieurs fois. La vente des esclaves étoit alors une branche de commerce très-étendue. Pour en tirer un parti plus avantageux, on donnoit une excellente éducation à ceux en qui on reconnoissoit de grandes dispositions pour les lettres; et si on les destinoit aussi à la garde des femmes, on les rendoit eunuques. L'éducation d'Hermias ne fut pas négligée, et il fut fait eunuque. Il étoit du nombre de ces eunuques qu'on appeloit θλαδίαι, c'est-à-dire, *cujus testes contusi et elisi sunt.* On prétend qu'il se maria dans la suite, et qu'il

Demetrius Magnesius ap. Diogen. Laert. lib. V, §. 3.

Harpocrat. v. Ἑρμίας, *pag. 172.*

Suid. in Aristotele, tom. I, pag. 327.

eut une fille, nommée Pythias, qu'Aristote épousa. Si ce dernier fait est vrai, l'opération avoit été mal faite; et l'on ne doit plus être surpris de l'épithalame que ce philosophe composa, selon Himérius, à l'occasion du mariage d'Hermias. Mais, comme Suidas se contente de copier l'auteur anonyme de la vie d'Aristote, que Ménage a publiée dans ses notes sur Diogène de Laërte, et qu'on ignore le degré d'autorité que mérite cet auteur, je pense qu'il vaut mieux s'en tenir au témoignage de la plupart des écrivains, qui nous apprennent que Pythias étoit nièce d'Hermias, ou à celui d'Harpocration, qui assure qu'elle étoit sa fille adoptive. Suivant Aristoclès, dans son apologie d'Aristote, elle étoit sœur d'Hermias. Il peut se faire qu'il l'eût adoptée, comme l'avance Harpocration. Quoi qu'il en soit, il n'y a pas un seul écrivain connu qui ait parlé du mariage d'Hermias, ou qui ait dit que Pythias fût sa femme.

Himerii Orat. orat. VI, pag. 506.

In notis ad Diogen. Laërt. tom. II, pag. 201.

Apud Euseb. Præparationem evangelicam, l. XV, cap. 2, p. 793, B et C.

Le dernier maître auquel Hermias fut vendu, étoit un riche banquier, nommé Eubulus, qui demeuroit à Assos ou à Atarne. Ce banquier, qui avoit reconnu les heureuses dispositions d'Hermias, lui permit de fréquenter les écoles de Platon et d'Aristote. Ce dernier philosophe s'étant aperçu de l'inclination qu'Hermias avoit pour la vertu, en prit un soin particulier; et comme il remarqua qu'il faisoit de grands progrès, il se l'attacha singulièrement, et se lia avec lui de la plus étroite amitié. Les Grecs, nés dans un climat chaud et sous un ciel presque toujours pur et serein, avoient une imagination très-vive : ils se représentoient l'amitié sous les couleurs les plus séduisantes; deux amis, toujours prêts à s'entr'aider, à se secourir, à donner leur vie l'un pour l'autre, paroissoient n'avoir qu'une seule ame qui animoit deux corps. Dans des siècles corrompus, cette belle passion dégénéra en un vice honteux et contraire à la nature. Aristote en fut toujours exempt : mais il n'en fut pas moins accusé d'avoir eu une passion infame pour Hermias; l'amitié qu'il lui témoignoit, en fut le prétexte. Diogène de Laërte, l'auteur anonyme de la vie d'Aristote, et Suidas qui copie ce dernier, attestent cette imputation, sans cependant en nommer les auteurs. L'amitié du philosophe pour Hermias fut pure et sans tache. Les progrès que fit celui-ci dans les sciences, et sur-tout dans la vertu, en resserrèrent les nœuds. Si la

calomnie inventée contre l'honneur d'Aristote eût eu le plus léger fondement, Philippe l'auroit-il placé auprès d'Alexandre, auprès d'un fils chéri en qui il mettoit sa plus douce espérance?

Pendant qu'Hermias fréquentoit l'école d'Aristote, Eubulus, profitant du crédit et de l'ascendant que donnent les richesses, forma une conspiration contre le roi de Perse, pour secouer le joug de ce monarque, et se rendre souverain de l'Atarnée. Hermias n'en eut pas plutôt connoissance, qu'il quitta Aristote et se rendit en toute diligence auprès d'Eubulus, dont il seconda parfaitement les projets. Celui-ci étant devenu, par ce moyen, tranquille possesseur de l'Atarnée, donna toute sa confiance à Hermias, et ne fit rien dans le gouvernement sans son aveu. Il le fit en quelque sorte son collègue; et il est vraisemblable que, pour reconnoître les services qu'il lui avoit rendus, il lui donna alors la liberté. Je n'oserois cependant l'assurer, les auteurs anciens qui nous ont transmis très-peu de particularités sur Hermias, ayant gardé là-dessus le plus grand silence.

Hermias avoit moins travaillé pour son maître que pour lui-même. Il ne se vit pas plutôt dans cette place éminente, qu'il tâcha de la conserver par les mêmes moyens qui la lui avoient procurée, je veux dire, en se conciliant l'amitié d'Eubulus et celle des principaux habitans de l'Atarnée, et en leur inspirant la plus grande confiance en ses talens et en ses vertus. Il ne fut pas long-temps sans en recueillir le fruit. Eubulus étant mort de vieillesse ou de maladie, Hermias lui succéda, au grand contentement de tous ceux qui connoissoient sa capacité pour le gouvernement, sa douceur, son humanité et son affabilité. Son talent pour le maniement des affaires est universellement reconnu. Son élévation à une place exposée à l'envie de tout le monde, et plus encore le secret qu'il eut de la conserver sans employer aucun moyen violent, prouvent que ses vertus l'en rendoient digne, et qu'il avoit des talens supérieurs. Quant à la douceur d'Hermias, Démétrius de Phalère, ou plutôt d'Alexandrie, en fait mention à l'occasion d'une foiblesse de ce tyran, dont jamais il n'avoit pu se corriger. Hermias, dit-il, tyran d'Atarnée, quoique d'ailleurs d'un naturel fort doux, ne pouvoit souffrir qu'on nommât en sa présence un couteau, ou qu'on parlât de section et de castration. Cette foiblesse

Demetr. Phal. de Elocut. §. 304, p. 168, ex edit. Thom. Gale.

des grands, continue le même auteur, exige de grands ménagemens, et l'on doit toujours se servir avec eux d'un langage figuré. On sait que Philippe, roi de Macédoine, qui avoit perdu un œil au siége de Méthone, se mettoit en colère, si, dans la conversation, on venoit à parler d'un cyclope, ou seulement d'un œil. Si, dans de semblables circonstances, de bons princes n'ont pu retenir leur indignation, quelle n'a pas dû être celle de ces tyrans qui se faisoient un jeu de la vie des hommes? C'étoit un crime capital de regarder Caligula d'un étage supérieur lorsqu'il passoit dans les rues de Rome, ou de nommer une chèvre sous quelque prétexte que ce fût, parce qu'ayant peu de cheveux, il étoit chauve sur le haut de la tête, et qu'il étoit très-velu par tout le corps.

Diodor. Sic. l. XVI, §. 34, pag. 108.

Sueton. in Caligulâ, §. 50.

J'ai dit qu'Eubulus étoit mort de vieillesse ou de maladie: ce n'est pas que j'ignore que Démétrius de Magnésie *(b)* assure, dans son ouvrage *(c)* sur les poëtes et les historiens qui ont porté le même nom, qu'Hermias fit périr Eubulus. C'est une de ces calomnies que l'on a imaginées, moins pour déchirer ce prince, que pour ternir la réputation de son ami Aristote. J'y répondrai dans la suite de ce mémoire, ainsi qu'à toutes celles qu'on a intentées contre ce philosophe, à l'occasion d'Hermias.

Les États de ce prince étoient plus étendus qu'on ne le croit communément. Ils ne se bornoient pas à l'Atarnée. La ville d'Assos, assez éloignée de ce petit pays, en faisoit partie. Hermias[a] faisoit son principal séjour dans cette ville, depuis appelée *Apollonie*[b], et connue actuellement sous le nom d'Asso[c], qui est un siége épiscopal[d] dépendant d'Éphèse sa métropole. Cette ville, fortifiée par la nature et par l'art, étoit sur le bord de la mer[e]; on y montoit par un chemin escarpé: elle avoit donné naissance à Cléanthe, philosophe stoïcien, qui succéda à Zénon de Citium, et qui laissa son école à Chrysippe de Soles. J'ignore les raisons

[a] *Strab. lib. XIII, p. 908.*
[b] *Plinii Hist. natur. lib. V, c. 30, tom. I, pag. 281, lin. 10.*
[c] *Géographie ancien. par M. Danville, pag. 95 de l'édition in-fol.*
[d] *Meletii Geographia, pag. 454, col. 1.*
[e] *Strabo, loco laudato.*

(b) Il y avoit plusieurs villes de ce nom: j'ignore de laquelle de ces villes étoit Démétrius. *Voy.* sur cet écrivain, Meursius, *Biblioth. Græc. lib. III.*

(c) *Diogen. Laërt.* lib. V, §. 3. Il y a dans le grec, ἐν τοῖς περὶ ὁμωνύμων ποιητῶν τε καὶ συγγραφέων. La version Latine porte, *in libris de poëtis ac scriptoribus æquivocis.* Cette traduction ne me paroît pas exacte. Συγγραφεὺς signifie en général un écrivain quelconque, mais plus particulièrement un historien. Il y a ici une opposition manifeste entre les poëtes et les historiens, qui ne subsisteroit plus en suivant cette version.

qui

qui empêchèrent le grand roi de troubler Eubulus dans son usurpation, ou s'il tenta les moyens de rétablir son autorité; l'histoire n'en dit rien. Hermias lui-même resta tranquille possesseur du pays pendant plusieurs années. Peut-être payoient-ils tous deux exactement le tribut au roi de Perse; et, en ce cas, on peut supposer que ce monarque, content de recevoir cette marque de soumission, s'embarrassoit assez peu de la forme de gouvernement établie dans un pays qui reconnoissoit son autorité. Mais enfin Hermias voulut s'affranchir de cette sujétion, et cessa d'envoyer au grand roi les tributs du pays : c'étoit une révolte ouverte, qui ne pouvoit manquer d'attirer sur lui les armes de ce prince. Si l'on ne suppose pas ce motif, je ne puis imaginer par quelle raison on laissa Eubulus et Hermias jouir tranquillement, pendant un si grand nombre d'années, du pays qu'ils avoient usurpé. Quoi qu'il en soit, Mentor de Rhodes reçut du roi de Perse l'ordre de chasser l'usurpateur, et de rétablir l'autorité légitime.

Mentor gouvernoit alors ces provinces pour le roi, et il avoit le commandement des armées que ce prince y entretenoit. Il étoit frère de Memnon de Rhodes. Il avoit rendu de grands services à Artaxerxès dans la guerre qu'il eut à soutenir contre les Égyptiens, qui s'étoient révoltés. La guerre d'Égypte étant finie, ce prince l'avança plus que ses autres courtisans : il lui donna, pour prix de sa valeur, les récompenses les plus distinguées, lui fit présent de cent talens, qui équivalent à 540,000 liv. de notre monnoie, et d'un très-riche ameublement. Il le nomma satrape de la côte maritime de l'Asie; et en le mettant à la tête de ses armées, il lui confia le soin de la guerre contre les rebelles. Mentor étoit uni, par les liens du sang, avec Artabaze et Memnon, qui s'étoient révoltés contre les Perses, la première année de la CVI.e olympiade, 356 ans avant notre ère, et qui ensuite obligés de s'enfuir, s'étoient réfugiés auprès de Philippe en Macédoine. Mentor ayant demandé leur grâce au roi, ce prince leur pardonna leur révolte à sa considération. Aussitôt Mentor les fit venir auprès de lui avec toute leur famille. Artabaze avoit, de la sœur de Mentor et de Memnon, onze garçons et dix filles : Mentor, charmé de l'heureuse fécondité de cette alliance, poussa les fils d'Artabaze dans le service, et leur procura les plus brillans emplois

Diod. Sicul. lib. XVI, §. 52, tom. II, pag. 122.

Idem, lib. XVI, §. 22, tom. II, p. 98; §. 34, pag. 107; §. 52, pag. 122.

de l'armée. Sa première expédition fut, comme je l'ai dit, contre Hermias, tyran d'Atarnée, qui s'étoit révolté contre le roi, et s'étoit rendu maître de beaucoup de villes et de forteresses. Avant de tenter le sort de la guerre, il crut devoir employer la ruse : les moyens dont il se servit, ne lui font guère d'honneur ; mais qu'importe à un ambitieux, pourvu qu'il réussisse et qu'il parvienne à ses fins ? Il promit à Hermias de fléchir la colère du prince, et de lui faire obtenir sa grâce à des conditions avantageuses : sous prétexte de régler ces conditions, il l'engagea à un pour-parler. Hermias s'étant rendu au lieu dont on étoit convenu, Mentor le fit arrêter, malgré la parole qu'il lui avoit donnée, et l'envoya sur-le-champ au roi. Le général Perse avoit eu soin, avant tout, de s'emparer de l'anneau de son prisonnier : il écrivit donc des lettres aux villes rebelles, sous le nom d'Hermias, par lesquelles il leur mandoit qu'il étoit rentré en grâce avec le roi, par le crédit de Mentor ; et les ayant cachetées avec l'anneau d'Hermias, il les envoya par des gens affidés, qui avoient ordre de recevoir ces forteresses. Les gouverneurs des villes rebelles, ne se doutant point que ces lettres fussent supposées, et ne désirant que la paix, remirent leurs places au pouvoir du roi. Mentor s'étant ainsi rendu maître, par supercherie et sans courir aucun risque, des villes des rebelles, le roi approuva sa conduite, et le regarda comme un général consommé.

Strab. l. XIII, pag. 908, C.

Aristote et Xénocrate étoient alors à Assos ; ils s'y étoient rendus sur l'invitation que leur en avoit faite Hermias, aussitôt qu'il s'étoit vu le maître de l'Atarnée. Ils n'eurent pas plutôt appris la nouvelle de sa détention, qu'ils prirent la fuite et se sauvèrent dans des pays qui n'étoient pas de la domination des Perses.

Idem, ibid. pag. 909, A.

Strabon s'accorde en général sur ces particularités avec Diodore de Sicile, d'après lequel je les ai rapportées ; il est seulement un peu plus succinct : mais il attribue à Memnon la tromperie de Mentor. Cette méprise du géographe n'avoit pas échappé à Casaubon. Comme ce savant n'a rapporté, dans sa note, que le témoignage de Diodore de Sicile, je crois devoir y joindre celui de Polyen, et un autre beaucoup plus certain, je veux dire, celui d'Aristote lui-même ; car Polyen pourroit avoir copié Diodore de Sicile. « Mentor, dit Polyen, ayant en son pouvoir Hermias, écrivit

Idem, ibid. pag. 908, C.

Polyæni Strategemata, lib. VI, cap. 48, pag. 594.

» aux villes de la dépendance de ce tyran, de remettre l'autorité » entre les mains de ceux qui leur présenteroient ces lettres : il » les cacheta ensuite avec l'anneau d'Hermias. Les gouverneurs » des villes ayant reconnu cet anneau, remirent, sans s'en douter, » leurs villes à Mentor. » Voici maintenant le passage d'Aristote, que je rapporte d'autant plus volontiers, qu'il contient une autre ruse de Mentor, qui est une suite de celle dont il se servit pour recouvrer, sans coup férir, les villes rebelles. « Mentor de Rhodes, » dit-il, ayant fait arrêter Hermias, et s'étant emparé de ses villes » et de ses biens, laissa en place ceux qui les géroient pour le tyran. » Cette conduite leur ayant inspiré de la confiance, ils firent re- » paroître l'or qu'ils avoient caché, et firent revenir celui qu'ils » avoient soustrait et qu'ils avoient déposé en d'autres mains. Alors » Mentor les fit arrêter, et s'empara de toutes leurs richesses. »

Aristotelis Œconom. l. II, c. 28 p. 257, ex ed. Sylburg.

Avant de terminer ce qui regarde Hermias, je crois devoir relever une méprise de Diodore de Sicile. Cet historien place la prise d'Hermias sous l'archontat de Callimaque, et par conséquent la quatrième année de la CVII.^e olympiade, qui répond à l'an 349 avant notre ère. Les principaux événemens de la vie d'Aristote, dont quelques-uns sont liés avec la vie de ce prince, prouvent qu'il s'est trompé. En effet, il est certain que Platon ne mourut que l'année suivante ; et ce ne fut qu'après cette mort qu'Aristote se rendit auprès d'Hermias ; il y fit même un assez long séjour, selon Strabon[a]. Ce séjour fut de trois ans, suivant Denys d'Halicarnasse[b]. Platon, dit ce dernier écrivain, étant mort sous l'archontat de Théophile, Aristote se retira auprès d'Hermias, tyran d'Atarnée ; il y demeura trois ans, après lesquels il se rendit à Mytilène, sous l'archontat d'Eubulus. L'archontat de Théophile est de la première année de la CVIII.^e olympiade, 348 ans avant notre ère ; et celui d'Eubulus, de la quatrième année de la même olympiade, 345 ans avant notre ère. Apollodore est du même avis dans sa chronologie. Aristote, dit-il, naquit la première année de la XCIX.^e olympiade. Il avoit dix-sept ans quand il alla trouver Platon, avec qui il demeura vingt ans. Il passa à Mytilène sous l'archontat d'Eubulus, la quatrième année de la CVIII.^e olympiade. Platon étant mort la première année de cette olympiade, sous l'archontat de Théophile, Aristote se rendit auprès d'Hermias,

Diod. Sicul. l. XVI, §. 52, t. II, p. 122.

[a] *Strabo, lib. XIII, p. 908.*
[b] *Dion. Hal. Epist. ad Ammæum, §. V, pag. 194.*

Diog. Laërt. lib. V, §. 9, pag. 275.

avec qui il resta trois ans : comme il ne passa à Mytilène que lorsqu'il eut appris la punition de ce rebelle, il s'ensuit nécessairement que ce tyran expia sa révolte par son supplice l'an 345 avant notre ère, et non l'an 349, comme le prétend Diodore de Sicile. Aristote avoit alors quarante ans, puisqu'il étoit né la première année de la XCIX.^e^ olympiade, comme le dit Apollodore dans le passage ci-dessus cité, et dans les six derniers mois de cette olympiade, qui appartiennent à l'an 383 avant notre ère, comme les six premiers sont de l'an 384.

Lorsque le roi de Perse eut Hermias en sa puissance, il le fit pendre, comme nous l'apprend Strabon, κἀκεῖ κρεμασθεὶς ἀπώλετο, ou peut-être le fit-il mettre en croix; car l'expression Grecque peut très-bien signifier ce supplice, qui étoit en usage chez les Perses. Ovide prétend qu'il fut enfermé dans une peau de bœuf :

Strabo, lib. XIII, p. 909, A.

Ovid. in Ibin, vers. 320.

Aut ut Atarnites insutus pelle juvenci,
Turpiter ad dominum præda ferare tuum.

Ce supplice, qui étoit aussi usité chez les Perses, étoit horrible. On ôtoit les entrailles et les intestins d'un bœuf; et on enfermoit le criminel dans le corps de cet animal, de manière qu'il ne passoit que la tête. Dans cet état, on lui donnoit de la nourriture pour prolonger son supplice. Ce malheureux périssoit dévoré par les vers qui s'engendroient dans son corps. J'ignore si on donna la sépulture aux restes de ce prince infortuné. Un passage de Pline le naturaliste semble le dire : *Ferunt in eâ insulâ* (Cypro) *tumulo reguli Hermiæ, juxta cetarias, marmoreo leoni fuisse inditos oculos ex smaragdis, ita radiantibus etiam in gurgitem, ut territi fugerent Thynni; diù mirantibus novitatem piscatoribus, donec mutavere oculis gemmas.* Le P. Hardouin pense qu'il s'agit dans ce passage de notre Hermias. Mais est-il vraisemblable que le grand roi ait permis de donner la sépulture à un rebelle, et sur-tout une sépulture si honorable? Je croirois plutôt que Pline a voulu parler de celle de quelque petit prince de cette île, nommé Hermias, dont le nom seul est parvenu jusqu'à nous. Quoi qu'il en soit, Aristote, qui chérissoit la mémoire d'Hermias, lui fit élever à Atarne un cénotaphe. On ne peut guère en douter, après avoir lu l'épigramme que fit à ce

Valer. Max. lib. IX, cap. 2, pag. 811.

Pl. Hist. nat. lib. XXXVII, cap. 5, tom. II, p. 775, lin. 3.

sujet contre ce philosophe, Théocrite de Chios. Diogène de Laërte[a] en cite les deux premiers vers dans la Vie d'Aristote, et Plutarque[b] le quatrième, avec la fin du troisième, dans son Traité de l'exil. Aristoclès la rapporte en entier dans l'Apologie de ce philosophe[c]. La voici : « C'est ici le monument de l'eunuque Hermias, qui » fut esclave d'Eubulus : Aristote, vide de sens, qui, pour satisfaire » son intempérance, préféra les bords du Borborus au séjour de » l'Académie, lui a élevé ce cénotaphe. » Pour entendre le sel de cette épigramme, il faut savoir que le Borborus est une petite rivière qui se jette dans la mer près de Pella, ville dont Philippe avoit fait sa capitale. Ainsi Théocrite de Chios accusoit Aristote de préférer les délices de la cour de Philippe à l'austérité de la philosophie, et d'avoir élevé un monument à un esclave. Qu'il me soit permis de dire encore un mot sur cette épigramme. Il y a sur le premier vers une variante : dans la Préparation évangélique d'Eusèbe, il est écrit :

[a] *Diog. Laërt. lib. V, §. 11, pag. 274.*
[b] *Plutarch. de Exil. tom. II, pag. 603, B.*
[c] *Aristocl. ap. Eusebium in Præpar. evang. lib. XV, c. 2, pag. 793, B.*

Ἑρμείου εὐνούχου τε καὶ Εὐβούλου τόδε δούλου,
μνῆμα . . . . .

Dans Diogène de Laërte, on lit :

Ἑρμείου εὐνούχου ἠδ' Εὐβούλου ἅμα δούλου,
σῆμα . . . . .

Cette variante n'apporte aucun changement pour le sens. Les traducteurs de Diogène de Laërte ont mis dans leurs versions : *Hermiæ eunuchi simul Eubulique sepulcrum.* M. Rossi, qui a donné à Rome, en 1788, d'excellentes remarques sur cet auteur, s'est bien aperçu que cette version présentoit un contre-sens, et qu'il falloit la réformer. Mais le savant père Viger avoit bien traduit ce vers, cent cinquante ans auparavant, dans son édition de la Préparation évangélique, *eunuchi Hermiæ, Eubuli qui servus, tumulum, &c.* M. Rossi connoît très-bien cet ouvrage d'Eusèbe, et même il le cite assez souvent. Il peut se faire cependant que ce vers, ainsi que l'explication du P. Viger, lui aient échappé.

Ignatii Rossii Commentation. Laërtianæ, p. 83 et seq.

Aristote, trop grand pour ne pas mépriser les satires qu'on lançoit contre lui, donna encore à Hermias d'autres témoignages de son amitié. Il lui fit élever à Delphes une statue, sur la base

Diog. Laërt. lib. V, §. 6, pag. 272.

Apud Euseb. loco laudato.

[a] *Diog. Laërt. lib. V, §. 3, pag. 270.*

[b] *Harpocr. v.* Ἑρμίας, *pag. 172.*

[c] *Diog. Laërt. lib. V, §. 4, pag. 270.*

de laquelle il fit graver l'inscription suivante, en quatre vers élégiaques, que nous a conservée Diogène de Laërte : « Le roi des » Perses viola à son égard toutes les règles de la justice : il le » fit mourir, quoiqu'il ne l'eût pas pris les armes à la main et » dans les combats sanglans, et qu'il ne s'en fût rendu maître » que par le ministère d'un homme qui couvrit sa perfidie du » voile de l'amitié. » Il est vrai que Diogène de Laërte ne dit pas positivement qu'Aristote lui avoit fait élever cette statue : mais quel autre pouvoit prendre un aussi vif intérêt à sa mémoire, que celui qui avoit épousé Pythias, sœur et fille adoptive de ce prince ? Celle-ci avoit épousé Aristote, après la fin malheureuse d'Hermias : c'est ce philosophe qui nous l'apprend lui-même, dans ses lettres à Antipater, dans lesquelles il se justifie pleinement de toutes les imputations qu'on lui avoit faites. Démétrius de Magnésie[a], et Harpocration[b], ont beau dire que ce fut Hermias qui la lui donna en mariage ; Aristippe a beau avancer, dans son premier livre[c] sur le luxe des anciens, que Pythias étoit une maîtresse d'Hermias, et que celui-ci l'avoit cédée à Aristote, l'autorité de notre philosophe prévaudra ; et sur une chose qui le regarde personnellement, on le croira préférablement à ceux qui, n'étant point ses contemporains, n'ont puisé les faits qu'ils rapportent que dans les écrits de ses détracteurs. C'est dans ces écrits qu'Aristippe et Lycon *(d)* avoient lu qu'après avoir épousé Pythias, il fut tellement transporté de joie, qu'il lui offrit des sacrifices, tels que les Athéniens en faisoient à Cérès Éleusinienne. Ceux qui l'accusèrent d'impiété pour avoir composé un pæan en l'honneur d'Hermias, auroient-ils oublié de lui intenter une accusation au sujet de ces sacrifices, s'il en eût fait réellement ?

Aristote eut une fille de Pythias : on ignore quel fut son nom. Lorsqu'elle fut en âge nubile, il la maria. Elle eut trois époux, fut mère de plusieurs enfans, et mourut avant son père. Pythias ayant payé le tribut à la nature, Aristote, comme il est naturel de le penser, sentit vivement cette perte. Cependant il se remaria, et

(d) Apud Eusebium in Præparatione evangelicâ, lib. XV, cap. 2, p. 792, B. Cependant il y a une légère différence entre les accusations d'Aristippe et celles de Lycon. Le premier accusoit Aristote d'avoir offert des sacrifices à sa femme encore vivante, et l'autre, de l'avoir fait après la mort de cette femme.

épousa Herpyllis, qui étoit de Stagire, ainsi que lui. Il en eut un fils, nommé Nicomachus : notre philosophe étant mort quelques années après, Théophraste prit soin de cet enfant, et l'éleva comme s'il eût été le sien. Nicomachus périt à la guerre, étant encore très-jeune. La calomnie ne respecta pas plus Aristote au sujet d'Herpyllis, qu'elle ne l'avoit fait par rapport à Pythias. On a dit qu'elle avoit été maîtresse d'Hermias, et que ce prince l'avoit cédée à Aristote, après la mort de sa première femme. L'auteur anonyme de la vie de notre philosophe, Suidas qui le copie, Diogène de Laërte[a], et Athénée[b], attestent ces faits. Ces écrivains sont trop éloignés des temps où il a vécu, pour se faire croire; et d'ailleurs ils sont démentis par les témoignages authentiques que je viens de rapporter.

Aristocles ap. Euseb. in Præparat. evangel. lib. XV, c. 2, pag. 793, C.

[a] *Diog. Laërt. lib. V, §. 1, p. 268 et 269.*
[b] *Athen. Deipn. lib. XIII, cap. 6, p. 589, C.*

Aristote se distinguoit par la supériorité de son mérite : l'universalité de ses talens lui avoit attiré l'envie et la malveillance de tous ceux qui n'en avoient que de médiocres, ou même de quelques-uns de ceux qui en avoient de grands, mais qui craignoient de voir leur gloire offusquée par celle de ce génie transcendant. On peut mettre de ce nombre les sophistes et les rhéteurs : ce furent eux qui publièrent ces calomnies, et qui s'acharnèrent à flétrir sa réputation. Apellicon, philosophe péripatéticien, qui florissoit vers l'an 90 avant notre ère, les avoit réfutées dans un ouvrage fait exprès; mais comme il n'a pas échappé à l'injure des temps, contentons-nous d'un fragment d'Aristoclès de Messène, autre philosophe péripatéticien, que nous a conservé Eusèbe dans sa Préparation évangélique. « Eubulidès *(e)* ment évidemment, dit Aristoclès *(f)* dans son septième livre sur la philosophie, » lorsque, dans son ouvrage contre Aristote, il produit des poëmes » froids que l'on avoit composés sur son mariage et sur son intimité avec Hermias. » Après avoir rapporté plusieurs calomnies, il ajoute : « Mais ce qu'a dit Lycon, qui se donne lui-même pour » pythagoricien, surpasse de beaucoup en folie toutes ces calomnies.

Ap. Euseb. in Præpar. evang. lib. XV, c. 2, pag. 793, B.

(e) Apud Eusebium in Præparat. evangelicâ, lib. XV, cap. 2, p. 791, D. Cet Eubulidès, successeur d'Euclide de Mégare, étoit contemporain de Platon et d'Aristote. Platon avoit été son disciple. *Voyez* Diogène de Laërte, *lib. II, §. 106 et 108, pag. 142 et 143.*

(f) Aristoclès de Messène avoit été le maître d'Alexandre d'Aphrodise. Entre autres ouvrages qu'il avoit composés, il y en avoit un sur la philosophie, en dix livres.

» Il écrit en effet qu'Aristote, après avoir perdu sa femme, lui
» offroit des sacrifices, tels que les Athéniens en font à Cérès;
» qu'il revendoit l'huile dont il s'étoit servi dans le bain, et que,
» lorsqu'il partit pour Chalcis, les commis préposés à la levée
» des impôts trouvèrent dans son vaisseau soixante et quinze
» petits vases d'airain qui en étoient pleins. Tels sont à-peu-près
» les calomniateurs d'Aristote; les uns vivoient de son temps, les
» autres peu après lui, tous sophistes, éristiques, rhéteurs. Leurs
» ouvrages, leurs noms même ne leur ont pas survécu. Ceux
» qui sont venus après eux, et qui se sont contentés de répéter ce
» que les autres avoient dit, ne méritent en aucune manière notre
» attention, et sur-tout ceux qui n'ayant pas eu entre les mains les
» ouvrages des premiers, ont eux-mêmes follement inventé ces
» calomnies; tels sont ceux qui, au lieu de soixante et quinze
» petits vases d'airain remplis d'huile, en ont mis trois cents. Car
» de tous ceux qui vivoient alors, Lycon est le seul qui ait rap-
» porté cette anecdote, et encore n'en compte-t-il que soixante
» et quinze. On démontre la fausseté de ces faits, non-seulement
» par l'ordre des temps et le caractère de ceux qui les ont ima-
» ginés, mais encore parce que tous ne rapportent pas la même
» chose, et que chacun raconte un fait en particulier. En effet, si
» un fait quelconque eût été vrai, il n'auroit pas été avancé une
» seule fois, mais dix mille, par ceux qui vivoient alors. Il est donc
» évident qu'il est arrivé à Aristote la même chose qu'à d'autres,
» par la jalousie que lui portoient les sophistes, à cause de la supé-
» riorité de ses connoissances et de l'amitié que lui témoignoient
» les rois. Il faut donc que les personnes qui pensent bien, jettent
» non-seulement les yeux sur les détracteurs de notre philosophe,
» mais encore sur ceux qui l'ont loué et sur ceux qui l'ont imité;
» ils trouveront ceux-ci en beaucoup plus grand nombre et beau-
» coup plus honnêtes gens. Parmi tous ces faits manifestement
» forgés, il s'en trouve deux qui paroissent mériter quelque
» croyance, et que quelques-uns lui ont reprochés. L'un regarde
» son mariage avec Pythias, sœur et fille adoptive d'Hermias, ma-
» riage qu'il contracta pour faire la cour à ce prince. Théocrite de
» Chios fit à cette occasion cette épigramme: *C'est ici le monument*
» *de l'eunuque Hermias, qui fut esclave d'Eubulus : Aristote, vide de*
» *sens,*

» *sens, qui, pour satisfaire son intempérance, préféra le séjour de » Pella à celui de l'Académie (g), lui a élevé ce cénotaphe.* L'autre » fait qu'on lui reproche est son ingratitude envers Platon. Beau- » coup d'écrivains, et Apellicon entre autres, ont parlé d'Her- » mias, et de l'amitié qu'eut pour lui Aristote. Ceux qui liront » les ouvrages d'Apellicon, cesseront de dire du mal d'Aristote. » Quant à son mariage avec Pythias, ce philosophe se justifie plei- » nement dans ses lettres à Antipater : il ne l'épousa qu'après la » mort d'Hermias, et il ne le fit que par attachement pour ce » prince; c'étoit d'ailleurs une femme modeste et vertueuse, que » la mort de son frère avoit rendue malheureuse. » Aristoclès parle plus bas du mariage de ce philosophe avec Herpyllis; voici ce qu'il en dit : « Après la mort de Pythias, Aristote épousa » Herpyllis, qui étoit de Stagire. Il en eut un fils, nommé Ni- » comachus : on dit que cet enfant ayant perdu de bonne heure » son père, Théophraste l'éleva, et qu'il périt à la guerre, étant » encore dans l'adolescence. »

On pourroit peut-être faire à Aristote un reproche mieux fondé. Convenoit-il à un philosophe, dont toutes les actions doivent avoir pour base la vertu la plus épurée, de continuer à se montrer l'ami d'un homme qui s'étoit révolté contre son prince, et de donner des marques si éclatantes de cette amitié, après la juste punition de sa révolte ? La gloire du philosophe n'en est-elle pas obscurcie ? Sans vouloir excuser Aristote par la force de l'amitié, et par l'idée qu'on s'en faisoit en Grèce, je réponds que les Grecs n'avoient pas, sur la conduite d'Hermias, la même opinion que nous devons en avoir. Selon les principes de tout gouvernement sage et sensé, Hermias ne pouvoit, sous aucun prétexte, se rendre indépendant du roi de Perse ; rien ne pouvoit excuser sa révolte ; il méritoit le supplice auquel il fut condamné. Il n'en étoit pas de même chez les Grecs : ce peuple regardoit la conquête de l'Ionie comme une usurpation ; et lorsqu'il se croyoit assez fort pour secouer le joug, il n'en laissoit pas échapper l'occasion. Les révoltes de l'Ionie n'étoient pas

(g) Il y a dans le grec : « Qui préféra » d'habiter près de l'embouchure du » Borborus, en la place de l'Académie. » On peut voir, page 221, ma remarque sur cette épigramme.

criminelles à ses yeux : les Ioniens n'étoient pas rebelles; ils vouloient secouer le joug que leur avoient imposé des étrangers, et leurs efforts n'étoient que les élans d'hommes généreux qui cherchoient à recouvrer leur liberté. C'est d'après ce principe qu'il faut juger Aristote. S'il est faux, comme on ne peut en douter, il n'en étoit pas moins gravé dans le cœur de tous les Grecs. Aristote est donc excusable de s'être laissé entraîner par ce principe, qui d'ailleurs étoit fortifié chez lui par l'amitié, dont les Grecs avoient une idée plus parfaite que nous ne l'avons jamais eue. J'ajoute encore que ce peuple ayant perpétuellement sous les yeux les exemples des révoltes de ses dieux contre Jupiter, la divinité suprême, il n'avoit aucun principe certain, ni en religion, ni en morale, qui pût le guider. Ce n'est pas que les principes de la morale ne fussent très-connus ; mais les conséquences éloignées ne paroissoient pas toujours certaines : souvent elles varioient, et n'avoient pas une grande stabilité. L'évangile seul a fixé nos incertitudes ; c'est lui qui a répandu la lumière sur ce qui étoit obscur ; c'est lui qui a prescrit aux sujets la soumission, et qui leur a ordonné d'obéir à leurs souverains, comme à Dieu même.

Un autre auteur a encore parlé d'Hermias et d'Aristote ; mais son récit est tellement plein de bévues, que j'avois résolu de n'en rien dire. Cependant, comme on pourroit croire que je n'en ai pas eu connoissance, je me vois forcé de ne le pas passer sous silence. Je veux parler d'Himérius, sophiste qui a fleuri dans le quatrième siècle. Photius a donné des extraits des oraisons de ce sophiste, dans sa Bibliothèque ; et Henri Étienne a fait imprimer, en 1567, en un petit volume *in-4.º*, ces extraits, trente-quatre ans avant la première édition de cet ouvrage. On n'ignoroit pas qu'il existoit en manuscrit, dans plusieurs bibliothèques, des déclamations entières de ce sophiste : aucun savant n'avoit eu jusqu'à présent le courage de les publier. M. Wernsdorf les ayant rassemblées avec soin, les accompagna d'une version Latine, et d'un grand nombre de notes : il se disposoit à les faire imprimer, lorsque la mort le surprit en 1774. Son frère, par respect pour sa mémoire, voulut tenir ses engagemens, et les publia à Gottingue, en 1790, *in-8.º*

Voici donc comment s'exprime Himérius au sujet d'Hermias : « Hermias étoit d'Atarne : c'étoit une ville des Mysiens, petite, » mais remarquable par sa beauté ; un roi des Mysiens lui avoit » donné son nom. Hermias tenoit le premier rang parmi les » disciples d'Aristote, et il avoit gagné son amitié par ses vertus : » aussi reçut-il de ce philosophe, comme nous l'apprenons, de » grands témoignages d'amitié. Aristote le forma à l'éloquence, » à la vertu ; il honora son mariage d'un épithalame écrit en vers » élégiaques, honneur qu'il ne fit à aucun autre de ses disciples. Il » lui donna une autre preuve encore plus forte de son zèle. Le » philosophe se trouvoit en Asie, appelé par Alexandre, qui vou- » loit non-seulement qu'il fût le spectateur de ses trophées, mais » encore qu'il en fût le héraut. Lorsqu'il fut dans l'Atarnée, à » la vue d'une ville qui brûloit d'ardeur pour la vertu et la sa- » gesse, il honora cette ville et la mémoire d'Hermias d'une » courte lettre. »

Qu'il me soit permis de faire quelques réflexions sur ce passage. 1.° Le sophiste dit qu'Aristote composa un épithalame en vers élégiaques pour le mariage d'Hermias. Ce prince adopta sa sœur ; et depuis cette adoption, elle fut appelée sa fille ; c'est sans doute ce qui fit croire à Himérius qu'il s'étoit marié : mais comme Hermias étoit eunuque, il ne pouvoit contracter de mariage. Le sophiste ignoroit sans doute cette particularité, ou du moins il l'avoit oubliée ; et peut-être, sans avoir lu l'épitaphe que fit Aristote, en vers élégiaques, pour honorer la mémoire d'Hermias, la prit-il pour un épithalame. 2.° Himérius s'est encore trompé, lorsqu'il a avancé qu'Aristote passa en Asie sur l'invitation d'Alexandre : il est certain que ce philosophe ne remit pas les pieds en Asie après la mort d'Hermias ; qu'il retourna à Athènes aussitôt après la mort de Philippe, la seconde année de la CXI.e olympiade, 334 ans avant notre ère ; et qu'ayant ouvert son école dans le Lycée, où il enseigna treize ans, il se retira ensuite à Chalcis, où il mourut, âgé de soixante-treize ans, la troisième année de la CXIV.e olympiade, 321 ans avant notre ère. Quant à ce petit livre que fit le philosophe pour honorer la ville d'Atarne et la mémoire d'Hermias, βραχεῖ βιβλίῳ, terme que j'ai traduit, *une petite épître*, parce qu'il se prend quelquefois en ce

sens, je ne puis deviner ce que ce peut être, à moins que ce ne soit la célèbre scolie dont je vais parler.

Le cénotaphe et la statue qu'Aristote éleva en l'honneur d'Hermias, ont à jamais disparu; il n'en reste plus la moindre trace. La scolie que fit ce philosophe en son honneur, est un monument durable, qui subsistera jusqu'à la fin des siècles; il éternise, pour ainsi dire, la mémoire du prince et l'amitié du philosophe. Jules-César Scaliger en faisoit tant de cas, qu'il ne balance pas à prononcer qu'en fait de poésie, Aristote n'étoit pas inférieur à Pindare même; *Neque ipso Pindaro inferior.* Ce jugement me paroît excessif : il n'en est pas moins vrai que cette scolie a de grandes beautés; et il y a beaucoup d'apparence que le philosophe se seroit fait un nom des plus illustres en poésie, s'il eût cultivé ce talent.

Julii Cæsar. Scaligeri Poëtices, lib. I, c. 44, p. 48, col. 2.

Trois auteurs anciens, Diogène de Laërte, Stobée et Athénée, nous ont conservé cette scolie. Ce sont trois éditions originales, dont j'aurai soin de marquer jusqu'aux moindres variantes, auxquelles je joindrai les conjectures des éditeurs de ces auteurs, et celles de ceux qui l'ont fait imprimer en divers recueils. Je commence par l'édition d'Athénée; non que cet auteur soit le premier en date, mais parce que la première édition qu'Alde en publia à Venise en 1514, est antérieure aux premières éditions de Diogène de Laërte et de Stobée. Voici donc comment s'exprime Athénée :

« Démocrite prit ensuite la parole. La chanson que fit le savant Aristote sur Hermias d'Atarnée, n'est point un pæan, comme le dit Démophile, qui a intenté à ce philosophe une accusation d'impiété, parce qu'il chantoit tous les jours dans ses repas un pæan en l'honneur d'Hermias. Eurymédon a couvert de honte Démophile à ce sujet. Cette chanson n'a aucun des caractères du pæan; c'est plutôt une de ces chansons qu'on appelle scolies; vous en jugerez par le style :

Athen. Deipn. l. XV, c. 15, pag. 696, A.

Ἀρετὰ πολύμοχθε γένει βροτείῳ,
θήραμα κάλλιστον βίῳ,
σᾶς πέρι, παρθένε, μορφᾶς
καὶ θανεῖν ζαλωτὸς ἐν Ἑλλάδι πότμος,
καὶ πόνους τλῆναι μαλεροὺς ἀκάμαντας·

ποῖον ἐπὶ φρέν' ἔρωτα βάλλεις,
καρπὸν φέρεις τ' ἀθάνατον,
χρυσοῦ τε κρέσσω καὶ γονέων,
μαλακαυγητοῖό θ' ὕπνου.
Σεῦ δ' ἕνεχ' οὐκ Διὸς Ἡρακλέης,
Λήδας τε κοῦροι πόλλ' ἀνέτλασαν,
ἔργοις σὰν ἀγρεύοντες δύναμιν,
σοῖς τε πόθοις Ἀχιλλεὺς,
Αἴας τ' Ἀΐδαο δόμους ἦλθον·
σᾶς δ' ἕνεκα φιλίου μορφᾶς
ὁ Ἀταρνέως ἔντροφος
ἀελίου χήρωσεν αὐγάς.
Τοιγὰρ ἀοίδιμον ἔργοις
ἀθανατόν τέ μιν αὐξήσουσι Μοῦσαι
Μναμοσύνας θύγατρες,
Διὸς Ξενίου σέβας αὔξουσαι,
φιλίας τε γέρας βεβαίου.

« Vertu, que les humains n'acquièrent qu'à force de peines et » de travaux, l'objet le plus précieux des recherches des mor- » tels *(h)*, mourir pour tes charmes, ô vierge, a toujours été » regardé par les Grecs comme le plus heureux des destins; et » c'est à cause de toi qu'ils n'ont redouté ni les durs travaux, » ni les peines amères. Telle est la passion que tu inspires aux » hommes; les fruits immortels que tu produis sont préférables » à l'or, aux auteurs de nos jours, au sommeil lui-même, qui » calme les douleurs : c'est pour toi qu'Hercule, fils de Jupiter, » que les fils de Léda ont couru tant de dangers; et, par leurs » exploits, ils ont manifesté ta puissance. Épris de tes charmes, » Achille et Ajax ont affronté la mort; et c'est pour ton ai- » mable beauté, que le nourrisson d'Atarnée s'est privé de la » lumière du soleil. Prince, que tes actions ont illustré, quand » les filles de Mnémosyne, les Muses immortelles, voudront

(h) Βίος se dit des hommes, du genre humain. *Voyez* Casaubon sur Athénée, *pag. 954.*

» rehausser l'auguste majesté de Jupiter, qui préside à l'hospitalité, et relever le prix d'une constante amitié, elles te célébreront dans leurs concerts. »

» Je ne crois pas que personne puisse rien apercevoir dans cette pièce qui porte l'empreinte du caractère du pæan, l'auteur convenant clairement qu'Hermias étoit mort, dans les vers où il dit : *C'est pour ton aimable beauté, que le nourrisson d'Atarnée s'est privé de la lumière du soleil.* Cette chanson n'a pas non plus l'acclamation *(i)* propre au pæan, telle qu'on la voit dans celui qui a été fait en l'honneur du Spartiate Lysandre, et que l'on chante à Samos, comme le dit Douris, dans l'ouvrage intitulé, *les Confins de Samos.* La chanson sur Cratérus de Macédoine, dont l'auteur est Alexinus le dialecticien, ainsi que le dit Hermippus Callimachius *(k)*, dans son premier livre sur Aristote, est aussi un pæan : on le chante à Delphes ; un enfant l'accompagne de sa lyre. La chanson que chantent les Corinthiens sur Hégémon, père d'Alcyone, est encore un pæan : on y remarque l'acclamation particulière au pæan. Palémon le Périégète la cite dans une lettre à Aranthius. Les Rhodiens chantent aussi un pæan en l'honneur de Ptolémée, premier du nom, qui a régné en Égypte : on y voit cette acclamation *Io pæan*, comme le dit Géorgus dans l'ouvrage qu'il a composé sur les sacrifices qui se font à Rhodes. Les Athéniens chantoient aussi des pæans en l'honneur d'Antigonus et de Démétrius, comme l'assure Philochorus : Hermippus de Cyzique en étoit l'auteur. Plusieurs poëtes entrèrent en lice : Hermoclès eut la préférence. Bien plus, Aristote lui-même dit, dans son Apologie, si véritablement cet ouvrage est de lui : Je n'aurois jamais, de propos délibéré, sacrifié à Hermias comme à un dieu ; mais je lui ai élevé un monument comme à un homme ; et, voulant

(i) J'ai traduit comme s'il y avoit ἐπίφθεγμα. Je rendrai, plus bas, raison de ma traduction.

(k) Ce surnom lui fut donné, probablement parce qu'il étoit disciple de Callimaque. Il étoit de Smyrne. Athénée le cite plusieurs fois, tantôt avec le surnom de Callimachius, comme ici, et *liv. II, chap. 18, pag. 58 ; liv. V, chap. 14, pag. 213, ligne avant-dernière ;* tantôt avec la dénomination de *Smyrnéen,* comme *liv. VII, chap. 22, pag. 327* et ailleurs. *Voyez* Vossius, *de Historicis Græcis*, lib. 1, cap. 16, pag. 102 et 103. *Lugd. Bat.* 1651, *in-4.°*

l'immortaliser, je lui ai rendu toutes les sortes d'honneurs funèbres. »

Je passe maintenant à quelques remarques sur ce passage : *Athen. Deipn. lib. XV, c. 15, p. 696, A, B.* Ὡς ὁ τὴν ἀσεβείας κατὰ τοῦ φιλοσόφου γραφὴν ἀπενηνεγμένος Δημόφιλος εἰς αἰδῶ τε παρασκευασθεὶς ὑπ᾽ Εὐρυμέδοντος, ὡς ἀσεβοῦντος καὶ ᾄδοντος ἐν τοῖς συσσιτίοις ὁσημέραι εἰς τὸν Ἑρμείαν παιᾶνα. Daléchamps traduit ainsi : *Ut calumniator Demophilus, qui philosophum violatæ religionis criminatus est, tametsi quidam ab Eurymedonte scribant accusatum fuisse, tanquam impium et in conviviis de Hermeià sacrum hymnum quotidie canentem.* Cela signifie : « Comme le dit le calomniateur Démophile, qui accuse » le philosophe d'avoir violé la religion, quoique quelques-uns » écrivent qu'il a été accusé, par Eurymédon, comme un impie, » qui chantoit tous les jours, dans les festins, un hymne sacré » sur Hermias. » Mais comme la phrase de Daléchamps est obscure et amphibologique, elle pourroit aussi signifier, en faisant rapporter *accusatum fuisse*, non à *philosophum*, mais à *Demophilus*, qui est le sujet de la phrase : « Comme le dit le » calomniateur Démophile, qui accuse le philosophe d'avoir violé » la religion, comme un impie, qui chantoit tous les jours, dans » les festins, un hymne sacré sur Hermias, quoique quelques- » uns écrivent que ce Démophile a été accusé, pour ce sujet, » par Eurymédon. » Si on prend la version de Daléchamps dans le premier sens, c'est un contre-sens absurde ; si on la prend dans le second, elle n'est pas exacte. 1.° Il n'y a pas dans le grec, *tametsi quidam scribant.* 2.° Εἰς αἰδῶ παρασκευασθεὶς ὑπ᾽ Εὐρυμέδοντος ne peuvent signifier *ab Eurymedonte accusatum fuisse :* παρασκευασθεὶς est le nominatif du participe prétérit, qui se rapporte naturellement à Δημόφιλος, qui précède immédiatement ; 3.° εἰς αἰδῶ est régi par παρασκευασθεὶς ; et le tout signifie qu'Eurymédon a amené Démophile à honte, a forcé Démophile de rougir de son accusation. Je ne dois pas cependant dissimuler que Diogène de Laërte avoit cru qu'Eurymédon, prêtre de Cérès, *Diog. Laërt. lib. V, segm. 8, pag. 275.* étoit le dénonciateur d'Aristote ; et même il a fait sur ce prêtre une épigramme, dans laquelle il le dépeint sous ces couleurs. Peut-être la connoissance qu'avoit Daléchamps de cette épigramme, a-t-elle influé sur son jugement : quoi qu'il en soit,

puisqu'il traduisoit Athénée, il devoit rendre le sens de son auteur, et, tout au plus, joindre à sa traduction une note qui auroit averti le lecteur que Diogène de Laërte étoit d'un autre sentiment. C'est sans doute cette épigramme qui a induit aussi

Casauboni Animadvers. in Athen. p. 984.

Casaubon en erreur; il s'exprime ainsi dans ses remarques : *Ait Eurymedontem in caput Aristotelis Demophilum subornasse* εἰς αἰδῶ, *id est, ut accusatori major præstaretur honos et reverentia.* Quand même on pourroit supposer que παρασκευάζω signifie *suborner*, il seroit bien dur de prendre ces mots Δημόφιλος εἰς αἰδῶ παρασκευασθεὶς ὑπ' Εὐρυμέδοντος, dans le sens que Démophile fut suborné par Eurymédon, pour qu'on respectât l'accusation qu'il devoit intenter à Aristote. La préoccupation où étoit cet illustre savant contre Eurymédon, l'a sans doute engagé à donner ce sens forcé : d'ailleurs, il a été obligé de supprimer la conjonction τε après αἰδῶ, comme embarrassant le sens; au lieu que cette conjonction n'est pas inutile dans celui que j'ai adopté. Potter a suivi le sens de Casaubon, sans y regarder de plus près.

Archæologia Græca, l. IV, cap. 20, col. 774, D.

Je devrois passer actuellement aux variantes et à mes observations sur cette scolie; mais comme, pour les entendre, il est à propos de parler des différentes éditions qu'on en a données, je vais commencer par les examiner. Trois auteurs anciens, Diogène de Laërte, Athénée et Stobée, l'ont conservée, ainsi que je l'ai observé plus haut. Elle a paru, pour la première fois, dans l'édition d'Athénée donnée par Marc Musurus à Venise, chez les Aldes, en 1514, *in-folio.* Elle est absolument la même que celle qui a été publiée dans l'édition de Casaubon, imprimée à Lyon en 1612; on n'y voit pas la plus légère variante. Diogène de Laërte la rapporte aussi dans la vie d'Aristote, *liv. V, §. 7, page 272.* Je n'ai pas les premières éditions de cet auteur; et je ne me sers que de celles qu'ont données Meibomius, avec les notes de Ménage, en 1692, à Amsterdam, 2 vol. *in-4.°;* et Longolius, en 1739, à Hoff dans la principauté de Bareuth, *curiæ Regnitianæ,* en 2 vol. *in-8.°* Ces deux éditions, dont je me sers, sont exactement conformes l'une à l'autre, du moins par rapport à cette scolie; et l'on peut présumer qu'à cet égard elles se ressemblent toutes, puisque les commentateurs ne rapportent aucune variante dans leurs notes. Mais si elles se ressemblent

entre

entre elles relativement à cette scolie, on ne peut pas dire la même chose de cette scolie, telle qu'elle se trouve dans les éditions d'Athénée et de Diogène de Laërte : on y voit quelques différences remarquables. Stobée l'a mise aussi dans son recueil ; et on la trouve dans son premier discours, qui roule sur la vertu, *page 2* de l'édition de Genève, imprimée en 1609, ou dans celle de Francfort 1581. Elle est imprimée dans ces deux éditions sans aucune distinction de vers : à cela près, elle est plus conforme dans Stobée au texte de Diogène de Laërte qu'à celui d'Athénée. J'aurai soin de marquer ces variantes, quand j'aurai dit deux mots des autres éditions de cette scolie, qui a été publiée dans différens recueils.

Henri Étienne l'a donnée, en 1560, parmi les fragmens des poëtes lyriques, *tome II, page 398,* sans aucune distinction de vers, telle qu'elle se trouve dans la première édition d'Athénée, et, contre son usage, sans aucune sorte de correction : il l'a traduite en latin, en mettant un astérisque à un endroit corrompu. On la trouve aussi parmi les fragmens des neuf poëtes lyriques, imprimés à Anvers, chez Plantin, en 1567, sans aucune distinction de vers, avec la traduction Latine de Henri Étienne. Commelin l'a insérée dans son édition des mêmes poëtes, revue par Æmilius Portus : elle est dans le second volume, *page 136,* et elle est distinguée en vers. Cet éditeur avoit sans doute sous les yeux l'édition qu'en avoit donnée Jules-César Scaliger. Celui-ci l'a fait imprimer dans sa Poétique, qui a paru en 1561 chez Crispin, *in-folio :* elle s'y trouve, *livre 1, chapitre 44, page 48.* Cette édition de la Poétique de J. C. Scaliger n'est pas la première, puisque l'auteur étoit mort quatre ans auparavant, et que rien n'indique, ni dans le titre, ni dans la préface, que ce soit un ouvrage posthume. Cet écrivain est, je crois, le premier qui ait distingué cette pièce par vers: on y trouve quelques variétés; mais la plupart sont des fautes, que j'attribuerois volontiers à l'imprimeur plutôt qu'à ce savant. Il réfute, ainsi que Casaubon, l'opinion d'Athénée, qui prétend que ce n'est pas un pæan. J'en parlerai dans mes remarques sur ce passage des Déipnosophistes.

Casauboni Animadvers. in Athen. l. XV, cap. 16, col. 984.

Grotius ayant dessein de publier tous les fragmens des poëtes qui se rencontrent dans Stobée, n'a eu garde d'oublier cette scolie ; il l'a fait imprimer dans son *Florilegium Stobæi,* page 7,

et l'a accompagnée d'une traduction en vers Latins, plus élégante que fidèle. Il n'y fait que le léger changement d'ἔντερφον en ἔντροφος, qui est autorisé par la leçon d'Athénée, quoique par sa note il ne paroisse pas en avoir eu connoissance. Elle a été réimprimée, avec des corrections plus importantes de Casaubon, dans la Vie d'Aristote par Diogène de Laërte, qui a paru en tête du premier volume des Œuvres d'Aristote, publiées par Duval, à Paris, en 1619 : elle se trouve aussi dans l'édition qu'il donna d'Aristote, à Genève, en 1590. Il est étonnant que Grotius n'ait pas connu l'une ou l'autre de ces éditions, dont la première est antérieure à son *Florilegium*, de trente-trois ans.

Potter, depuis archevêque de Cantorbéry, et éditeur des Œuvres de Clément d'Alexandrie, publia en anglois, je ne sais en quelle année, son Archæologie : elle fut traduite en latin, et imprimée à Leyde en 1702, *in-folio*, sous ce titre *: Archæologia Græca, sive veterum Græcorum, præcipuè verò Atheniensium, ritus civiles, religiosi, militares et domestici, fusiùs explicati per Joannem Potterum.* Ce savant a donné place dans cet ouvrage à cette scolie, *liv. IV, chap. 20, col. 774 :* mais comme cette édition n'a rien de remarquable, je me contente de l'indiquer.

Maittaire l'a fait réimprimer, *page 34*, avec la version de Grotius à côté, et des notes, *page 161 et suiv.* du recueil intitulé *Miscellanea Græcorum aliquot scriptorum carmina, cum versione Latinâ et notis; Londini, 1722, in-4.º*

M. de la Nauze lut, en 1732, à l'Académie, un premier mémoire sur les chansons de l'ancienne Grèce, et donna le texte de ces chansons avec une traduction Françoise, qu'il accompagna de quelques remarques. Quoiqu'il ait eu dessein de n'en omettre aucune, son recueil n'est pas cependant complet, et il en manque quelques-unes. Celle-ci n'est pas du nombre de celles qu'il a omises : elle se trouve *tome IX* de nos Mémoires, *page 340 et suivantes.* Qu'il me soit permis de faire ici quelques observations sur l'ouvrage de ce savant, l'un de nos plus illustres confrères. 1.º Il a mieux coupé les vers qu'ils ne le sont dans les éditions d'Athénée et de Diogène de Laërte. 2.º De μαλακαυγῆ τοῖο θ' ὕπνου, il a fait μαλακοῦ γε τοῖο θ' ὕπνου. Le texte, tel qu'il étoit dans Athénée, ne présentoit aucun sens : maintenant il y en a

un ; mais il est défiguré par la particule γε, si on la prend dans son acception ordinaire, qui sert à affoiblir ce qui précède, et qu'on peut rendre par *du moins.* Voyez l'excellent traité de M. Hoogeven sur les particules Grecques, *page 212.* Ce que l'on peut dire en faveur de M. de la Nauze, c'est que cette particule est ici oisive ; que c'est une vraie cheville nécessaire au vers. Mais il est utile de remarquer que si les poëtes Grecs, postérieurs aux bons siècles, se sont permis quelques licences à ce sujet, ceux des bons siècles ne leur en ont pas donné l'exemple, et que toujours chez eux cette particule restreint le sens de l'expression précédente. Dans le reste de la scolie, M. de la Nauze a suivi fidèlement le texte d'Athénée. 3.° Sa traduction n'est pas toujours exacte, et, ce qui n'est peut-être pas un moindre défaut, elle est affoiblie par des périphrases qui en énervent le sens. 4.° Il a rendu ainsi le vers treizième ἔργοις σὰν ἀγρεύοντες δύναμιν ; *le succès de leurs exploits annonça votre puissance.* On diroit qu'il a lu avec Diogène de Laërte, ἀναγορεύοντες δύναμιν, en supprimant σὰν, afin que le vers y soit. Mais dans ce cas, on ne sait si c'est la puissance de la vertu, ou celle des fils de Léda; et même alors il est plus naturel de croire qu'il s'agit de la puissance des Dioscures. La plupart des éditeurs suivans ont mieux fait, en conservant le σὰν, et en changeant le composé ἀναγορεύοντες en son simple ἀγορεύοντες, qui se prend dans le même sens. 5.° Il n'a fait aucune remarque, pas même sur μαλακοῦ γε τοῖο θ' ὕπνου du dixième vers, quoiqu'il ait changé le texte, de son autorité. 6.° Il observe que Démophile et Eurymédon accusèrent Aristote d'impiété. C'est un contre-sens, qu'il auroit évité s'il eût jeté les yeux sur le texte Grec, au lieu de se laisser guider par la traduction Latine. 7.° Il persiste à croire avec Athénée que c'est une scolie, malgré les objections très-fortes de Jules-César Scaliger et de Casaubon, quoiqu'il n'apporte aucune nouvelle preuve pour appuyer son opinion, ni pour infirmer celle de ces deux illustres savans.

M. Hurd a publié l'épître d'Horace aux Pisons, et celle du même poëte à Auguste, en latin, avec un commentaire et des notes en anglois, auxquels il a ajouté deux dissertations, l'une sur les fonctions du drame, l'autre sur l'imitation poétique, dont voici le titre: *Q. Horatii Flacci Epistolæ ad Pisones et Augustum, with an English*

commentary and notes : to which are added two dissertations ; the one on the provinces of the drama , the other on poetical imitation ; and a letter to M.r Mason : the third edition, corrected and enlarged; Cambridge , 1757 , 2 vol. in-8.o Cette édition dont je me sers , est la troisième : j'ignore en quelle année parut la première. Quoi qu'il en soit, M. Hurd fit réimprimer cette scolie dans le premier volume de cet ouvrage , *page 159 et suiv.*, partie d'après le texte d'Athénée , partie d'après celui de Diogène de Laërte. Dans les notes , il a fait au texte de grands changemens, d'après ses propres conjectures ; et il y a joint une traduction en vers Anglois, pleine de feu, que lui a communiquée un ami qu'il n'a pas jugé à propos de nommer.

Enfin , M. Brunck donna place à cette scolie , *page 177* du premier tome de ses Analectes, dont le premier volume fut imprimé en 1772 , et le troisième en 1776 , sous ce titre : *Analecta veterum poëtarum Græcorum ; editore Rich.-Franc.-Philippo Brunck ; Argentorati , 3 vol. in-8.o* M. Brunck n'avoit pas encore en ce temps-là connoissance des corrections de M. Hurd ; aussi a-t-il fait imprimer cette scolie d'après les textes d'Athénée et de Diogène de Laërte, avec deux corrections seulement de sa façon. Mais lorsqu'en 1776 il publia le troisième volume de ses Analectes , M. Schneider lui communiqua une traduction Allemande de l'ouvrage du savant Anglois ; et il jugea à propos de faire réimprimer en entier cette scolie dans ses notes, avec les corrections de M. Hurd , et les conjectures qu'il avoit auparavant admises dans le texte du premier volume de ses Analectes ; mais il n'a pas cru utile d'y joindre la moindre note : elle se trouve *tome III, page 32* de ses notes.

Depuis ce temps-là , le même M. Brunck l'a publiée de nouveau , *page 79* de son Anacréon , qui parut sous ce titre : *Anacreontis Carmina è mss. codicibus et doctorum virorum conjecturis emendata ; Argentorati , 1778.* Il n'y a pas une seule note sur cette scolie ; et, quoique M. Brunck ait admis dans le texte de cette édition les conjectures de M. Hurd et les siennes , il n'a indiqué ni les unes ni les autres : ce qui induit en erreur un lecteur qui n'a pas le temps de recourir aux sources, ou qui n'en a pas la volonté , en lui donnant à penser que le texte est conforme à

celui des éditions antérieures ; exemple funeste et pernicieux aux lettres, qu'on ne sauroit trop se hâter de proscrire. Dans une seconde édition du même auteur, dont le titre est, *Anacreontis Carmina ; accedunt selecta quædam è lyricorum reliquiis : editio secunda emendatior ; Argentorati, 1786, in-12, petit format ;* M. Brunck a encore donné place à cette scolie, *page 94,* avec un changement léger, dont il a rendu compte dans les notes, *page 142 ;* et c'est le seul dont il ait parlé, quoiqu'il en ait fait de plus importans dont il n'a pas jugé à propos de faire mention. Cette seconde édition d'Anacréon est précieuse, parce qu'elle contient les bonnes leçons de l'édition de ce poëte, publiée à Rome en 1781, *in-folio, grand papier,* par M. Spalletti, d'après le manuscrit du Vatican. Ce manuscrit se trouvoit auparavant dans la bibliothèque d'Heidelberg. Cette ville ayant été prise par le comte Tilly en 1622, la bibliothèque fut enlevée ; et l'électeur de Bavière fit présent au pape de la plupart des livres qui la composoient : ce fut ainsi que ce manuscrit précieux passa de cette bibliothèque dans celle du Vatican. M. Brunck fit réimprimer, la même année, son Anacréon, d'un plus petit format encore ; et quoique le titre soit le même que celui de la seconde édition, et qu'il porte *secunda editio,* c'est cependant une troisième édition, très-différente de la seconde. 1.° Il a retranché de celle-ci la pièce 67 d'Anacréon, sans motiver la cause de cette suppression ; 2.° les épigrammes de différens poëtes sur Anacréon, qui se trouvent dans la seconde au nombre de seize, et qui occupent neuf pages ; 3.° des pièces d'Alcée de Mytilène et de Bacchylide, qui font cinq pages ; 4.° parmi les scolies, on a omis celle de Simonide, quoique très-belle et pleine de moralité, ainsi que celle d'Archiloque, qui est cependant très-intéressante, puisqu'il y est question des qualités que doit avoir un général d'armée.

M. Holst a publié aussi cette scolie, *page 124* d'une assez mauvaise édition d'Anacréon, imprimée à Leipsig en 1782, *in-8.°* Comme il n'y a pas joint de notes, je n'en parlerai pas davantage. Enfin, M. Fréderic-Gottlob Born l'a insérée dans une nouvelle édition d'Anacréon, qui a paru à Leipsig en 1789, *in-8.°* Cette édition est bonne ; mais les notes en sont pour la plupart assez futiles ; et l'auteur paroît avoir eu plutôt en vue

les commençans que les savans : il finit ses notes par nous apprendre que M. Degen a écrit sur cet hymne, des notes en allemand, dans son commentaire sur Anacréon. Comme je n'ai pas ce livre, et que d'ailleurs je ne sais pas l'allemand, il m'est impossible de profiter des remarques de ce savant.

Je passe maintenant à mes remarques sur cette scolie : le texte d'Athénée, de l'édition de Casaubon, me servira de base. Celle d'Alde, qui est la première de toutes, n'a aucune sorte de distinction de vers ; et il est à présumer qu'on doit cette distinction à Daléchamps. Je ne puis rien dire de sa première édition, ne l'ayant pas sous les yeux ; quant à celle de Lyon, 1612, dont je me sers, la scolie y est coupée en vingt-trois vers, tandis qu'elle ne l'est qu'en vingt-un dans celle de Diogène de Laërte. Cependant, comme l'édition de cette scolie par Jules-César Scaliger a paru probablement avant sa mort arrivée en 1557, quoique mon édition soit de 1561, il est vraisemblable que Daléchamps aura copié Scaliger, excepté que du vers sixième il n'aura fait qu'un vers, tandis que Scaliger l'aura coupé en deux. Je ne parle pas de l'édition de Stobée, parce que les vers se suivent comme si c'étoit de la prose. Les éditions d'Athénée partagent le premier vers en deux ; celles de Diogène de Laërte, du *Florilegium* de Stobée par Grotius, de Maittaire et de MM. Hurd et Holst, n'en font qu'un. Casaubon l'a aussi divisé en deux dans l'édition de la Vie d'Aristote, par Diogène de Laërte, qui est en tête des Œuvres de ce philosophe, publiées par Duval. Il a été suivi par MM. de la Nauze, Brunck et Born. Les troisième, quatrième et cinquième vers sont partagés de même dans toutes les éditions ; et je n'y aperçois aucune variante. Il n'en est pas de même du sixième. Dans l'édition d'Athénée de 1612, il y a καὶ πόνους τλῆναι μαλεροὺς ἀκάμαντας ποῖον, sans point après ἀκάμαντας. La première en met un après ce mot, et il est nécessaire. Les éditions de Stobée et de Diogène de Laërte, ainsi que toutes celles qui les ont suivies, en mettent aussi un : c'est peut-être une faute d'impression dans l'édition de 1612, sur laquelle il est inutile d'insister davantage. L'édition de Diogène de Laërte rejette ποῖον au vers suivant. Celle de Grotius rejette aussi ποῖον au vers suivant; mais elle met la particule conjonctive καὶ avant ἀκάμαντας,

comme paroît l'exiger le sens, et comme elle se trouve aussi dans l'édition de Stobée. Grotius n'a été imité que par Maittaire ; les autres éditeurs n'en ont tenu aucun compte. Les deux vers suivans sont ainsi conçus dans Athénée :

Ἐπὶ φρένα βάλλεις,
καρπόν τ' ἀθάνατον.

Dans Diogène de Laërte, il y a

Τοῖον ἐπὶ φρένα βάλλεις καρπὸν εἰς ἀθάνατον.

Dans Stobée,

Τοῖον ἐπὶ φρένα βάλλεις καρπὸν ἐς ἀθάνατον.

Dans Grotius, on trouve la même chose, avec cette seule différence qu'il a partagé ce vers en deux, de même que les éditeurs d'Athénée ; et il a été imité en cela par Maittaire. M. de la Nauze a suivi la coupe des vers et la leçon d'Athénée, en quoi il a été copié par M. Brunck, avant qu'il eût connoissance de l'édition de M. Hurd. Le moins qu'on puisse dire de cette leçon, c'est que la conjonction τε est ridicule, puisqu'elle ne joint rien, et que la métaphore *vous jetez dans le cœur un fruit immortel,* est dure et forcée. M. Hurd est le premier qui se soit aperçu que le texte étoit altéré. Je ne crois pas pouvoir mieux faire que de traduire la note de ce savant, *page 160 :* « Il y a des différences considé- » rables dans les meilleures éditions d'Athénée et de Diogène de » Laërte ; mais le sixième vers est dans toutes tellement inexpli- » cable, à l'égard tant de la mesure que de la construction et du » sens, que je ne doute pas qu'il ne soit extrêmement corrompu. » Dans un tel cas, il est permis de faire des conjectures ; et la » suivante, que m'a communiquée un savant, qui sent aussi bien » les beautés de la langue Grecque qu'il en connoît la propriété, » est si raisonnable, que je me suis presque hasardé de l'admettre » dans le texte.

» Le poëte avoit célébré, *vers troisième*, la beauté divine de » la vertu, qui inspiroit à la jeunesse Grecque un courage invin- » cible, avec le mépris des dangers. Il étoit naturel qu'il conclût

» son panégyrique par cette exclamation : *Telle est la passion* » *que tu inspires aux hommes !*

» Pour justifier cette passion, il passe ensuite aux fruits ou » avantages que procure la vertu; lesquels, nous dit-il, sont plus » excellens que ceux que nous recevons de tout autre bien, tels » que ceux qui proviennent des richesses, de la noblesse, et des » douceurs de la vie, les trois grandes idoles du genre humain. » Nous recueillons quelque chose d'approchant, de la lueur obs- » cure de sens qui se présente selon la leçon ordinaire :

Τοῖον ἐπὶ φρένα βάλλεις καρπόν τ' εἰς ἀθάνατον
χρυσοῦ τε κρέσσω, καὶ γονέων
μαλακαυγητοῖό θ' ὕπνου.

» Il est évident qu'il s'est perdu, dans la première partie du » vers, un mot important, et que, dans la dernière, le texte a » été altéré ; en un mot, on peut ainsi réformer le passage entier :

Τοῖον ἐπὶ φρέν' ἔρωτα βάλλεις·
καρπὸν φέρεις ἀθάνατον
χρυσοῦ τε κρέσσω καὶ γονέων,
μαλακαυγητοῖό θ' ὕπνου.

» Il est inutile de remarquer que le changement de καρπόν » ΤΕ ΕΙΣ en καρπὸν ΦΕΡΕΙΣ, écrit en lettres capitales, est facile. » Quant à la restitution du mot ἔρωτα, indépendamment de ce » que ce mot est nécessaire pour compléter le sens, il s'accorde » exactement avec σοῖς τε πόθοις du vers douzième : enfin, la » mesure du vers la justifie suffisamment aux yeux des savans. »

M. Brunck a suivi le texte d'Athénée dans le premier volume de ses Analectes, comme je l'ai déjà observé ; mais ayant eu depuis connoissance des notes de M. Hurd, il a fait réimprimer cette pièce, *page 32* des notes qui sont à la suite du troisième volume, telle que l'a corrigée le savant ami de M. Hurd, si ce n'est qu'il met une virgule après βάλλεις, au lieu du point qu'avoit mis l'auteur Anglois, et qu'après φέρεις, il a mis la particule copulative τε, qui devient nécessaire par le changement de ponctuation. Tous les éditeurs qui sont venus après M. Brunck, se sont fait une espèce de religion de copier son texte

Vers

Vers 9.e Χρυσȣ̃ τε κρέασω.

On trouve dans Diogène de Laërte, χρυσȣ̃ τε κρεῖσσον, et dans Stobée, χρυσȣ̃ τε κρέισσονα. La leçon de Diogène de Laërte est un barbarisme; celle de Stobée vaut mieux : mais on doit donner la préférence à celle d'Athénée, à cause de la mesure du vers; d'ailleurs, κρείσσονα est un atticisme, et κρέασω un ionisme; et l'on sait qu'Aristote emploie plutôt, dans cette pièce, les ionismes, et sur-tout les dorismes, que les atticismes. Tous les éditeurs subséquens ont préféré la leçon d'Athénée, si l'on excepte Grotius et Maittaire, qui ont suivi celle de Stobée.

Vers 10.e Μαλακαυγῆ τοῖό θ' ὕπνου.

Μαλακαυγῆ est évidemment corrompu : cependant cette leçon est reçue par Henri Étienne et par Plantin, avec cette différence, que Henri Étienne a mis une étoile pour indiquer qu'elle étoit vicieuse. Les éditions de Diogène de Laërte et de Stobée portent μαλακαυγητοῖο en un seul mot. Tous les éditeurs suivans, jusqu'à M. Brunck, ont admis cette leçon dans le texte : ce savant est le premier, que je sache, qui ait changé ce mot en μαλακαυχητοῖο; depuis lui les autres éditeurs ont marché sur ses traces. Mais que veut dire ce terme? M. Brunck n'a pas jugé à propos de nous l'apprendre, ni de nous dire les raisons qui l'avoient engagé à le substituer à μαλακαυγητοῖο : on ne le trouve, je crois, dans aucun auteur ancien; d'ailleurs, il répugne à l'analogie, puisque ce passif d'αὐχέω, avec ses dérivés, est sans exemple. M. Born est, je pense, le seul qui l'explique et l'interprète, *somnus jactatus dulcis*. Mais quelle idée présentent ces mots? *Jactatus* ne peut signifier un mouvement tel que celui qu'on imprime au berceau des enfans; mouvement qui sert à les endormir : αὐχέω ne peut se prendre dans ce sens; il signifie *glorior, jacto me :* ses dérivés sont, αὐχὴ, *gloriatio, jactatio, elatio animi ;* αὐχήεις, *jactabundus, gloriabundus ;* αὔχημα, *gloriatio, jactatio.* Qu'a de commun la jactance avec le doux sommeil? Il vaut mieux, à ce qu'il me semble, s'en tenir à μαλακαυγητοῖο, pourvu qu'on change l'accent circonflexe en un accent aigu sur l'antépénultième. Les Crétois disoient, selon Hésychius, αὐγεῖν pour ἀλγεῖν, αὐκὰν pour ἀλκὴν, αὐκύονα pour

ἀλκύονα, αὖσος pour ἄλσος, εὐθεῖν pour ἐλθεῖν, θεύγεσθαι pour θέλγεσθαι. Les composés d'ἀλγέω se terminent en ητος, ἀνάλγητος, βαρυάλγητος : ainsi, μαλακαύγητος ὕπνος est un doux sommeil qui apaise les douleurs, *mollis somnus dolores leniens.* C'est aussi l'avis de Maittaire, dans ses notes sur cette scolie.

Vers 11.e Σεῦ θ' ἕνεκεν ὁ δῖος Ἡρακλῆς.

Dans Diogène de Laërte et dans Stobée, il y a σοῦ δ' ἕνεκ' ἐκ Διὸς Ἡρακλέης. Scaliger a adopté une leçon qui tient un milieu entre celles d'Athénée et de Stobée, σοῦ δ' ἕνεκ' ὁ δῖος Ἡρακλῆς, et il n'en a pas mieux fait ; il auroit dû au moins conserver l'accent grave sur Διὸς, et l'écrire avec une capitale : ὁ Διὸς Ἡρακλῆς signifie alors, *Hercule, fils de Jupiter ;* δῖος, avec l'accent circonflexe, signifie, *le divin Hercule :* mais alors il faut absolument retrancher l'article. Henri Étienne, Plantin et M. de la Nauze ont suivi Athénée ; Maittaire et M. Hurd ont pris pour guide Stobée : M. Brunck a pris pour modèles les deux éditions originales, ainsi que Jules-César Scaliger; mais il l'a fait avec plus de discernement que ce savant, σεῦ δ' ἕνεχ' οὐκ Διὸς Ἡρακλέης. Σεῦ est pris d'Athénée ; c'est un dorisme, sur lequel on peut consulter Maittaire, *de dialectis linguæ Græcæ*, page 194, C : quoiqu'il y en ait plus de trente exemples dans Homère, ce savant n'en cite que deux, dont l'un est emprunté de ce pæan, et l'autre d'une lettre de Thrasybule à Périandre, que rapporte Diogène de Laërte. Ἕνεχ' est emprunté de Stobée, et οὐκ pour ὁ ἐκ de l'un et de l'autre ; je veux dire qu'on trouve dans l'un l'article ὁ, et dans l'autre la préposition ἐκ. Ἡρακλέης est de Stobée. Tous les autres éditeurs ont adopté la leçon de M. Brunck.

Diog. Laërt. lib. 1, segm. 100, p. 64.

Vers 12.e Λῆδας τε κοῦροι πολλὰ ἀνέτλασαν.

La leçon de Diogène de Laërte et de Stobée, Λῆδας τε κοῦροι πολλ' ἀνέτλασαν, est justifiée par la mesure du vers : aussi les éditeurs l'ont-ils tous adoptée, si ce n'est que Grotius et Maittaire ont coupé ce vers en deux.

Vers 13.e Ἔργοις σὰν ἀγρεύοντες δύναμιν.

Henri Étienne, Plantin, MM. de la Nauze et Brunck ont

conservé cette leçon. Diogène de Laërte et Stobée ont mis ἔργοις ἀναγορεύοντες δύναμιν : Grotius et Maittaire les ont suivis. M. Hurd ayant reconnu que le pronom σὰν d'Athénée étoit nécessaire pour le sens, a changé judicieusement ἀναγορεύοντες en ἀγορεύοντες, parce qu'il paroît évident qu'il y avoit dans les manuscrits de Stobée et de Diogène de Laërte, σὰν ἀγορεύοντες; que le sigma avoit disparu, ou qu'écrit avec une encre plus blanche, il avoit échappé aux yeux des premiers éditeurs. M. Brunck saisit cette précieuse correction, et lui donna place dans ses notes sur les Analectes, *page 32*, où il a fait réimprimer cette petite pièce en entier : il l'a publiée depuis, de la même manière, dans toutes ses éditions d'Anacréon, excepté dans la première, où l'on trouve quelque légère variété, que j'ai eu soin de faire remarquer, à l'occasion des différentes éditions de ce poëte. Les éditeurs subséquens ont pris pour base de leurs éditions celles de ce savant.

Vers 15.e Αἴας τε Ἀΐδαο δόμους ἦλθον.

Toutes les éditions anciennes et modernes ont cette leçon, à l'exception de celles de Grotius et de Maittaire, où on lit πύλας en la place de δόμους. Grotius n'apporte aucune raison de ce changement; et j'en vois d'autant moins la nécessité, qu'Homère se sert de l'une et de l'autre expression.

Vers 16.e Σᾶς δ' ἕνεκε φιλίου μορφᾶς.

Ἕνεκε est une faute qui a passé dans les autres éditions d'Athénée : celle de Stobée porte ἕνεκεν, ainsi que celle de Grotius; mais celle de Diogène de Laërte ayant mis ἕνεκα, tous les autres éditeurs l'ont mis aussi.

Vers 17.e Καὶ Ἀταρνέως ἔντροφος.

Diogène de Laërte et Stobée suppriment le καὶ; et le dernier écrit ἔντροφον. Grotius observe très-bien, dans sa note, que les copistes se sont trompés, parce qu'ils ont cru que χήρωσεν se prenoit ici dans un sens actif, quoiqu'il fût neutre. *Decepit exscriptores quòd χήρωσεν putarunt hoc loco esse μεταβατικόν, cùm sit ἀμετάβατον.* Si l'on admettoit la leçon de Stobée, Ἀταρνέως ἔντροφον, le verbe χήρωσεν manquant alors de nominatif, il

faudroit nécessairement sous-entendre ἀρετὴ, par où commence ce pæan, ce qui me paroît forcé, et il faudroit mettre αὐγᾶς au génitif. Le sens seroit : « La vertu a privé le nourrisson d'Atarnée » de la lumière du soleil. » En suivant cette explication, l'auteur passeroit d'une apostrophe directe à une troisième personne, et cela dans une même phrase ; ce qui n'est pas moins choquant en vers qu'en prose. Tous les autres éditeurs ont copié la leçon de Diogène de Laërte, à l'exception de M. de la Nauze, qui a préféré celle d'Athénée. Ménage a trouvé, dans un manuscrit de la bibliothèque du roi, ἔντρεπτος ; mais ἔντροφος, *alumnus*, vaut mieux. Ἔντρεπτος se trouve à la marge de l'édition de la Vie d'Aristote, de Diogène de Laërte, publiée par Casaubon ; mais on ne remarque pas plus dans cette vie, que dans ses notes sur Athénée, qu'il préfère ἔντροφον à ἔντρεφος, comme l'assure Ménage dans ses notes sur Diogène de Laërte.

Vers 18.e Ἡελίου χήρωσεν αὐγὰς.

Dans Diogène de Laërte, il y a ἀελίου χήρωσεν αὐγᾶς. Αὐγᾶς, avec l'accent circonflexe, est un génitif ; avec l'accent grave, c'est un accusatif pluriel, qui ne peut aller avec χήρωσεν, par les raisons que j'ai rapportées sur le vers précédent : ainsi, Diogène de Laërte, Stobée, Henri Étienne, Plantin, Grotius, Scaliger et Maittaire ont mieux fait, en suivant l'autre leçon, qu'Athénée, MM. de la Nauze, Hurd, Brunck, Holst et Born, qui ont écrit αὐγὰς avec un accent grave. J'ajoute aux raisons que j'ai données plus haut, que si on laissoit subsister cet accusatif, et si on prenoit χήρωσεν dans un sens actif, le vers signifieroit, *le nourrisson d'Atarnée a privé la lumière du soleil :* mais on pourroit demander de quelle chose ce nourrisson des Muses a privé la lumière du soleil. Il est vrai que Henri Étienne a pris χήρωσεν en un sens actif, dans son Trésor de la langue Grecque, *t. IV, col. 517,* et qu'il l'a traduit, *Solis lumen orbavit et destituit sui conspectu.* On voit qu'en le prenant dans ce sens, il faut nécessairement ajouter *sui conspectu,* pour se faire entendre ; au lieu qu'au neutre, et en mettant αὐγᾶς au génitif, il signifie, *il se priva de la lumière du soleil.* Plutarque a mis aussi ce mot au neutre, quoique dans un autre sens, ἐχήρωσε γὰρ οὐκ ὀλίγον

χρόνον ἄνευ ψόγου ; « elle étoit restée long-temps veuve sans re- » proche. » On m'a demandé si je pourrois apporter quelque autre exemple de χήρωσε pris au neutre. Je réponds que celui de Plutarque, quoique pris dans un autre sens, suffit ; j'ajoute qu'il y a mille exemples de verbes actifs pris neutralement, quoiqu'on ne les trouve chacun qu'une seule fois dans ce sens : ce sont sur-tout les poëtes qui se le sont permis; pourquoi Aristote ne les auroit-il pas imités ? En voici quelques exemples : Dans l'Œdipe roi, de Sophocle, on lit, vers 153, δαίματι πάλλων pour παλλόμενος : dans l'Électre, vers 916, ἄγ' ὦ φίλη, θάρσυνε. Le petit scholiaste dit très-bien, θάρσυνε σαυτήν, ἤγουν θάῤῥει. Je pourrois apporter mille autres exemples ; je me contente de ceux-là. On peut consulter le docteur Musgrave sur le vers 639 du Rhésus d'Euripide, et sur le vers 16 des Héraclides, ainsi que M. Brunck, sur le vers 1041 des Bacchantes.

Plutarch. in Erotico, t. II, pag. 749, D.

Vers 19.e Τοὶ γὰρ ἀοίδιμος ἔργοις.

C'est la leçon de toutes les éditions, et je ne la remarque que parce qu'il s'est glissé une faute d'impression dans celle de Grotius, où l'on a mis ποῖ pour τοί. Maittaire, qui a fait réimprimer ce pæan d'après cette édition, a conservé religieusement ποῖ, qui ne fait aucune sorte de sens.

Vers 20.e Ἀθάνατόν τέ μιν αὐξήσουσι Μοῦσαι.

Telle est la leçon d'Athénée. On lit, dans Diogène de Laërte et dans Stobée, ἀθάνατοί τέ μιν αὐξήσουσι Μοῦσαι. Grotius, Scaliger et Maittaire sont les seuls qui aient adopté la leçon de ces derniers : tous les autres éditeurs ont préféré avec raison celle d'Athénée ; car celle-ci signifie *les Muses l'immortaliseront*, et l'autre *les Muses immortelles l'éleveront*. On a proposé de changer αὐξήσουσι en αὐδήσουσι : je ne dissimule point que ce changement me paroît inutile.

Vers 21.e Μνημοσύνης θυγατέρες.

La leçon de Diogène de Laërte et de Stobée, Μναμοσύνας θύγατρες, vaut mieux. Aristote a presque toujours employé le dialecte Dorien dans cette pièce ; et la syncope θύγατρες, dont se sert assez souvent Homère, est nécessaire à la mesure du vers.

Henri Étienne, Plantin, Scaliger et M. de la Nauze ont suivi Athénée ; Grotius et Maittaire ont mis Μνημοσύνας θύγατρες. Les autres éditeurs ont copié littéralement Stobée et Diogène de Laërte.

Vers 22.e Διὸς ξενίȣ σέβας αὔξουσαι.

Il n'y a pas de variantes sur ce vers.

Vers 23.e et dernier. Φιλίας τε γέρας τε βεβαίας.

Dans l'édition de Stobée, ce vers est omis, ainsi que dans celles de Grotius et de Maittaire. Dans celle de Diogène de Laërte, il est ainsi conçu :

Φιλίας τε γέρας βεβαίου.

Henri Étienne, Plantin, Scaliger et M. de la Nauze ont suivi l'édition d'Athénée ; les autres éditeurs ont préféré avec raison celle de Diogène de Laërte.

Après avoir rapporté toutes les variantes qu'on trouve sur cette scolie, avec les raisons qui sont en faveur des unes, et celles qui doivent faire rejeter les autres, je passe à l'examen de la suite du discours d'Athénée sur ce pæan, sur lequel je ne ferai que deux observations. Ce compilateur veut prouver que cette chanson est une scolie, et non un pæan ou hymne sacré ; et il le prouve, parce qu'il n'a pas cette acclamation propre à cette sorte d'hymne, Ἰὴ Παιὰν. Voici comment il s'exprime : Οὐκ ἔχει δὴ οὔτε τὸ παιανικὸν ἐπίῤῥημα. De là Jules-César Scaliger conclut qu'ἐπίῤῥημα signifie une *acclamation*, ainsi que ἐπίφθεγμα. Il n'y a aucun doute sur ἐπίφθεγμα ; la plupart des dictionnaires en apportent des exemples. Il n'en est pas de même de ἐπίῤῥημα : ce mot signifie un *adverbe*, et ne s'est jamais pris dans le sens d'acclamation. Il est évident qu'il faut substituer l'un à l'autre, et que l'on doit lire ici, Οὐκ ἔχει δὴ οὔτε τὸ παιανικὸν ἐπίφθεγμα. Ce qui porte cette conjecture presque jusqu'à la démonstration, c'est que le même Athénée dit, neuf lignes plus bas, ὁ εἰς Ἀγήμονα τὸν Κορίνθιον Ἀλκυόνης πατέρα, ὃν ᾄδουσι Κορίνθιοι, ἔχει τὸ παιανικὸν ἐπίφθεγμα ; et quatre lignes plus bas, il répète encore le même mot ἔχει γὰρ τὸ Ἰὴ Παιὰν ἐπίφθεγμα. On n'est pas surpris

Scalig. Poëtic. lib. 1, c. 44, p. 48, B.

que Jules-César Scaliger s'y soit mépris ; on sait que, ne s'étant appliqué à l'étude de la langue Grecque qu'assez tard ὀψιμαθὴς, il n'a jamais su cette langue parfaitement. Il n'en est pas de même du grand Casaubon ; il la possédoit supérieurement ; et cependant il n'a fait aucune remarque sur ce passage. Il ne faut pas en être étonné : il nous apprend lui-même, dans sa préface, qu'il avoit dessein d'y joindre de courtes notes, avec une description exacte de tous les ouvrages, de toutes les pièces dramatiques, et de tous les auteurs dont parle Athénée ; mais que son départ pour la France l'avoit empêché de suivre son plan, et que c'étoit à cette raison qu'il falloit attribuer le peu de correction de son édition.

Athénée soutient que ce n'est pas un pæan, par deux raisons : la première, parce que le pæan étant un hymne en l'honneur des dieux, la chanson en l'honneur d'Hermias, qui est un mortel, ne peut être censée un hymne sacré ; la seconde, parce qu'il n'y a pas l'acclamation accoutumée Ἰὴ Παιὰν. Examinons d'abord la première raison. Athénée ne s'est pas aperçu qu'il se perçoit lui-même de sa propre épée. C'est précisément parce qu'Aristote avoit composé en l'honneur d'un mortel une sorte de chanson qu'on ne chantoit qu'en celui des dieux, qu'on avoit accusé ce philosophe d'impiété. Il auroit dû prouver que cet honneur n'étoit pas réservé aux dieux seuls, et qu'on l'avoit fait à de grands hommes ; ce qui lui étoit d'autant plus facile, qu'il en fournit lui-même la preuve : car c'est lui qui nous apprend qu'on chantoit à Samos un véritable pæan en l'honneur du Spartiate Lysandre, un autre à Corinthe en celui de Cratérus de Macédoine, un autre à Rhodes en celui de Ptolémée, et d'autres à Athènes, dont Hermippus de Cyzique étoit l'auteur, et que les Athéniens chantoient en l'honneur d'Antigonus et de Démétrius. Cependant on ne doit pas être surpris de ces derniers pæans ; les Athéniens, tombés dans l'avilissement depuis qu'ils avoient subi le joug des Macédoniens, avoient perdu, avec la liberté, l'énergie et la noblesse des sentimens de leurs pères : non contens d'être de vils flatteurs, ils prostituoient à des hommes méprisables l'honneur qui n'est dû qu'à la divinité. Le même Athénée rapporte encore un autre pæan en l'honneur de Cratérus de Macédoine, l'un des meilleurs

Plutarch. Vit. in Eumene, p. 586, A, et 587, B.

capitaines d'Alexandre, cher aux Macédoniens, et qui périt dans une bataille contre Eumène, trois ans après la mort d'Alexandre. Ainsi la raison qu'il donne pour prouver que la chanson sur Hermias n'est pas un pæan, se détruit d'elle-même. Casaubon rapporte dans sa note, *page 84*, qu'on peut répondre à cette première preuve, qu'on chantoit un pæan en l'honneur des Dioscures, qui n'étoient cependant que des hommes; et il cite Xénophon, sur le III.e livre de la Cyropédie. Cette raison n'est pas concluante: 1.° les Dioscures ayant reçu les honneurs divins, on pouvoit composer et chanter en leur honneur des pæans; 2.° il n'est pas certain qu'il y ait dans le texte de Xénophon un pæan en l'honneur des Dioscures. On ne trouve pas Διοσκούροις dans un manuscrit de la bibliothèque de Wolfembutel; et Henri Étienne observe, *page 51*, à la marge de son édition de 1581, qui est la plus exacte des deux qu'il a données, qu'il y a ἐξῆρχεν αὖ ὁ Κῦρος παῖανα τὸν νομιζόμενον; « Cyrus entonna ensuite le » pæan accoutumé. » Grammius, *in Historiâ deorum ex Xenoph.* page 79, pense que la véritable leçon est αὖθις ὁ Κῦρος, qui, étant écrit en lettres capitales ΑΥΘΙΣΟΚΥΡΟΣ, approche beaucoup de αὖ Διοσκούροις écrit aussi en capitales, et que c'est ce qui a occasionné l'erreur. D'ailleurs, il y avoit deux sortes de pæans guerriers, qui se chantoient l'un avant la bataille en l'honneur de Mars, l'autre après la victoire en celui d'Apollon; et l'on ne voit nulle part que l'on en chantât en l'honneur des Dioscures. On pourra m'objecter que cet usage étoit peut-être établi chez les Perses, quoiqu'il ne le fût pas chez les Grecs. Je répondrai, avec le savant traducteur de la Cyropédie, M. Dacier *(l)*, que les Perses ne connoissoient pas plus, sur-tout en ce temps-là, les Dioscures, que leur père Jupiter, et les autres dieux des Grecs. Ainsi la réponse de Casaubon manque de justesse, 1.° parce qu'il paroît que le texte de Xénophon est altéré; 2.° parce que, quand même il ne le seroit pas, les Dioscures ayant été admis au rang des dieux, et n'étant plus censés de simples mortels, on leur rendoit les mêmes honneurs qu'aux autres dieux. Les preuves que fournit Athénée lui-même sans s'en douter, sont bien plus

Scholiastes Thucydidis, ad l. IV, §. 43, p. 264; idem, ad l. I, §. 50, p. 36.

(l) La Cyropédie ou Histoire de Cyrus, traduite par M. Dacier, *tom. I, pag. 635, note.*

solides.

solides. M. de la Nauze n'oppose à la première preuve de cet auteur, que la remarque de Casaubon ; ce qui fait voir qu'il n'avoit pas étudié cette matière à fond.

Athénée prétend ensuite que cette chanson n'ayant pas l'acclamation ordinaire Ἰὴ Παιὰν, ne peut être un pæan ; et c'est la seconde raison qu'il apporte. Si cette raison étoit bonne, il s'ensuivroit qu'il faudroit exclure aussi du nombre des pæans, une chanson d'Ariphron de Sicyone sur Hygie, ou la déesse de la Santé, qu'Athénée range lui-même parmi les pæans, quoiqu'on n'y trouve pas l'acclamation ordinaire Ἰὴ Παιὰν. Cette remarque n'avoit pas échappé à Jules-César Scaliger, qui rapporte en entier le pæan en l'honneur d'Hygie, ni à M. de la Nauze, qui reste cependant persuadé que ce n'est qu'une scolie, quoiqu'il ait senti lui-même la foiblesse des preuves d'Athénée. Une autre raison, peut-être encore plus convaincante, me détermine à croire que c'étoit un pæan. Comment en effet Démophile auroit-il osé accuser Aristote d'impiété, si cette chanson n'eût pas porté l'empreinte et le signe caractéristique du pæan ? car si le pæan n'eût été distingué des autres chansons que par l'acclamation Ἰὴ Παιὰν, comme le prétend Athénée, il eût été facile de confondre le calomniateur ; et je doute fort que, malgré son impudence, il se fût exposé si témérairement à la peine qu'il auroit méritée.

Athen. Deipn. l. XV, c. 20, p. 702.

Scalig. Poët. lib. I, c. 44, p. 48, col. 1, C.

On pourroit encore dire qu'Aristote, qui ne s'étoit fait aucun scrupule d'offrir à Hermias les mêmes sacrifices qu'aux dieux, pouvoit bien avoir composé un pæan en son honneur ; mais ce fait n'étant appuyé que de l'autorité de Lucien, n'est pas croyable. Les raisons que j'ai données précédemment pour détruire un fait du même genre, peuvent servir de réponse à celui-ci : ce fait a probablement été imaginé par les ennemis d'Aristote, ainsi qu'une multitude d'autres. Ce philosophe n'étoit pas assez imprudent pour fournir à ses détracteurs un moyen si facile de le perdre.

Lucian. t. II, Eunuch. §. 9, p. 357.

Je finis ce mémoire par une traduction du pæan d'Ariphron de Sicyone sur la déesse de la Santé, dont je viens de parler ; et je le fais d'autant plus volontiers, que M. de la Nauze l'a oublié dans son recueil des chansons Grecques : j'y joins aussi la traduction d'une scolie d'Hybrias de Crète. On en sentira mieux la différence entre le pæan et la scolie.

Pæan d'Ariphron sur Hygie.

Ὑγίεια, πρεσβίστα μακάρων,
μετὰ σεῦ ναίοιμι
τὸ λειπόμενον βιοτᾶς·
σὺ δέ μοι πρόφρων σύνοικος εἴης.
εἰ γάρ τις ἢ πλούτου χάρις, ἢ τεκέων,
τᾶς ἰσοδαίμονός τ' ἀνθρώποις
βασιληΐδος ἀρχᾶς, ἢ πόθων,
οὓς κρυφίοις Ἀφροδίτης ἄρκυσι θηρεύομεν,
ἢ εἴ τις ἄλλα θεόθεν ἀνθρώποισι τέρψις,
ἢ πόνων ἀμπνοὰ πέφανται,
μετὰ σεῖο, μάκαιρ' Ὑγίεια,
τέθηλε πάντα, καὶ λάμπει Χαρίτων ἔαρ.
σέθεν δὲ χωρὶς οὔ τις εὐδαίμων.

« Hygie, la plus vénérable entre les immortelles *(m)*, puissé-je » habiter avec toi le reste de mes jours ! et puisses-tu consentir » à demeurer avec moi sous le même toit ! S'il est quelque dou- » ceur dans les richesses, dans les enfans, dans la puissance » royale, par laquelle les mortels croient devenir égaux aux » dieux ; si les désirs amoureux que nous faisons naître par les » armes secrètes de Vénus, ont quelques charmes ; s'il est enfin » quelque autre soulagement aux peines de la vie, quelque » autre plaisir dont les dieux favorisent les humains, c'est avec » toi, divine Hygie, que fleurissent tous ces biens : avec toi » seule brille le printemps des Grâces. Sans toi, il n'est point » de mortel heureux. »

Athen. Deipn. l. XV, p. 695, F; Mémoir. de l'Académie des Belles-Lettres, t. IX, Mém. p. 346; Anacreon, ex edit. Brunckii, 2.a editio, p. 106, et in notis pag. 143; 3.a edit. p. 94 et 139.

Voici maintenant la scolie d'Hybrias de Crète. Athénée la rapporte sans aucune distinction de vers ; les éditeurs suivans ont distingué les vers, excepté M. de la Nauze :

Ἔστι μοι πλοῦτος, μέγα δόρυ, καὶ ξίφος,
καὶ τὸ καλὸν λαισήϊον, πρόβλημα χρωτός·

(m) *Athen. Deipnos. l. XV, c. 18, p. 702.* Lucien, qui cite les trois premiers vers de ce pæan, *de lapsu inter salutandum*, t. I, p. 733, ainsi que Maxime de Tyr, *dissert. XIII, p. 139*, explique πρεσβίστα, par *la plus ancienne.*

τούτῳ γὰρ ἀρῶ, τούτῳ θερίζω, τούτῳ
πατέω τὸν ἁδὺν οἶνον ἀπ' ἀμπέλω,
τούτῳ δεσπότας μνοίας κέκλημαι, τοὶ δὲ
μὴ τολμῶντες ἔχειν δόρυ καὶ τὸ καλὸν λαισήϊον,
πάντες γόνυ πεπληότες ἐμοὶ, κυνέοντι
δεσπόταν, καὶ βασιλέα μέγαν φωνέοντι.

« Une grande lance, une épée, un beau bouclier, défense du » corps, sont toutes mes richesses : avec ces armes, je laboure, » je moissonne, je foule la vendange : avec ces armes, j'ai de » nombreux esclaves; je vois tomber à mes genoux et m'appeler » leur maître et leur roi, ceux qui n'ont pas le courage de manier » la lance, l'épée et le beau bouclier. »

Il s'ensuit de ce que nous venons de dire, qu'Hermias, né dans l'état le plus abject, eut quelques vertus, et encore plus d'adresse; qu'il ne manqua ni d'esprit, ni de talens; qu'il parvint à la suprême puissance par ses intrigues, encore plus que par un mérite éclatant; et qu'il sut s'y maintenir par son habileté à manier les affaires, autant que par sa douceur et son humanité. Heureux si son ambition ne l'eût pas porté à secouer le joug du roi de Perse, dont il étoit né sujet! Il avoit de grandes dispositions à la vertu : Aristote les cultiva avec soin. De là vint l'étroite amitié qu'il y eut entre eux. Ce philosophe est sans doute blâmable de n'avoir pas réprimé l'ambition démesurée d'Hermias ; et l'on peut lui reprocher d'avoir poussé l'amitié trop loin. Le pæan qu'il composa pour honorer sa mémoire, me paroît un excès de flatterie, qu'il est difficile d'excuser : cependant, je ne puis le croire aussi coupable que nous l'ont représenté ses envieux et ses détracteurs. Quant à Hermias, il se fit sans doute illusion; il s'imagina, pendant quelque temps, que sa révolte resteroit impunie, et qu'il termineroit tranquillement ses jours : il n'en fut pas ainsi; après quelques années de prospérité, il éprouva le sort de tous les rebelles.



MÉMOIRE

SUR QUELQUES FÊTES DES GRECS,

OMISES PAR CASTELLANUS ET MEURSIUS;

Par Pierre-Henri Larcher.

AMBROSIE.

L'Ambrosie étoit une fête que les Béotiens célébroient dans le mois lénæon, en l'honneur de Bacchus. Κατὰ τὸν μῆνα δὲ τὸν ληναιῶνα· ἐκλήθη δὲ οὕτως ἐπειδὴ τῷ Διονύσῳ τῷ τῶν ληνῶν ἐπιστάτῃ ἐτέλουν ἑορτὴν ἐν τῷ μηνὶ τούτῳ ἣν ἀμβροσίαν ἐκάλουν : c'est ainsi que s'exprime Moschopule sur Hésiode. Proclus, autre commentateur d'Hésiode, dit la même chose sur le vers 504 du poëme intitulé *les Travaux et les Jours*. On pourroit joindre à ces deux autorités celle du grand Étymologique, au mot Ληναιών, *pag. 564, ligne 12*, s'il n'étoit pas vraisemblable qu'il a copié l'un ou l'autre de ces commentateurs. Cette fête paroît la même que les Lénéennes, qui se célébroient à Athènes; mais on ne sauroit assurer que les rites fussent les mêmes.

Moschopul. in Hesiodum, fol. 68, lin. 12 ex edit. Venetâ, 1537.

Proclus in Hesiodum, fol. 71, in aversâ parte, lin. 5.

Fête de JUNON ACRÆA.

Castellanus[a] ne dit que deux mots de cette fête, et Meursius[b] ne s'étend guère plus sur ce sujet. Il sera d'autant moins inutile de recueillir ce que l'on trouve épars sur cette fête dans les écrits des anciens, que l'ouvrage du grammairien Musée[c] sur les jeux Isthmiques, dans lequel il parloit aussi des fêtes de Junon Acræa, n'est point parvenu jusqu'à nous.

Elle se célébroit tous les ans à Corinthe, comme le dit Zénobius[d], en l'honneur de Junon, surnommée *Acræa*, parce que le temple de cette déesse étoit bâti sur le penchant de la montagne[e] sur laquelle on avoit construit la citadelle de Corinthe, et non

[a] *Castellani de festis Græcorum Syntagma, pag. 159.*
[b] *Meurs. Græcia feriata, t. III, p. 876.*
[c] *Schol. Euripidis ad Medeam, vers. 9.*
[d] *Zenob. Prov. centuria 1.a, prov. 27.*
[e] *Paus. Corint. sive lib. II, c. 24, p. 165.*

à cause d'un promontoire voisin de cette ville, comme le prétendoit le père André Schott dans ses notes sur le passage cité de Zénobius. Cette fête étoit lugubre; et ce fut Médée qui l'institua. Médée, ayant tué les enfans qu'elle avoit eus de Jason, les porta dans le temple de Junon Acræa: elle leur donna la sépulture en ce lieu, et les mit, en quelque sorte, sous la sauve-garde de la déesse, de crainte, disoit-elle, qu'on ne détruise leur tombe, qu'on n'outrage leurs corps, et qu'on ne les traîne en ennemis. J'instituerai, ajouta-t-elle, une fête et des sacrifices dans cette terre de Sisyphe. Le scholiaste d'Homère, que nous devons aux soins du savant Villoison, cite ce vers pour prouver que τέλος signifie aussi *une fête*, comme le dit Euripide dans sa Médée, ἐν Μειδία; il faut lire, ἐν Μηδείᾳ: ce n'est pas une faute que je reproche à notre savant confrère; il a voulu nous donner une preuve de son exactitude, en faisant imprimer ces scholiastes tels qu'il les a trouvés, et sans se permettre la moindre conjecture: exemple bien louable, que devroient suivre tous ceux qui publient un auteur pour la première fois. Feu M. Valckenaer prenoit occasion de ce vers d'Euripide, pour corriger l'*Etymologicum magnum*, page 750, ligne 43, où ce vers est ainsi cité, Σεμνὴν ἑορτὴν καὶ τέλος προσάξομεν; M. Valckenaer, dis-je, corrigeoit προσάψομαι, comme il y a dans toutes les éditions d'Euripide qui ont précédé celle du docteur Musgrave. Ce savant auroit bien dû soupçonner que l'auteur de l'*Etymologicum* avoit sous les yeux une autre leçon, et qu'il avoit trouvé dans son manuscrit d'Euripide, προσάψομεν; leçon qui me paroît la vraie, et que feu M. Musgrave et M. Brunck ont admise dans leurs éditions, sur l'autorité de trois manuscrits de la Bibliothèque nationale.

Schol. Euripidis ad Med. 1379.
Eurip. Medea, vers. 1378.
Homeri Ilias cum scholiis antiquis, curâ Villoisonii, Venetiis, 1788, lib. X, v. 56.
In notis ad Euripidis Hippolyt. p. 165, sub finem.

Le grammairien Parméniscus, connu par l'auteur de l'*Etymologicum*, qui le cite deux fois, rapporte ainsi l'origine de cette fête: « Les femmes de Corinthe ne voulant pas qu'une femme » barbare et adonnée aux enchantemens, régnât sur elles, lui » tendirent des embûches, et massacrèrent ses enfans, au nombre » de quatorze, dont sept garçons et sept filles, quoiqu'Euripide » ne lui en donne que deux. Ces enfans se voyant poursuivis, » se réfugièrent dans le temple de Junon Acræa, et s'assirent sur » l'autel: cette posture suppliante n'arrêta pas les Corinthiens;

Scholiast. Euripidis ad Medeam, v. 273.

» ils les égorgèrent tous sur l'autel même de la déesse. Après » une telle atrocité, la peste désola la ville, et emporta un grand » nombre de ses habitans. Les Corinthiens ayant consulté l'oracle » sur ce fléau, le dieu leur répondit d'expier le crime qu'ils avoient » commis envers les enfans de Médée. Les Corinthiens envoyèrent » dans le temple de la déesse quatorze enfans mâles et femelles, » des plus illustres familles de la ville, afin d'y demeurer une » année : ils apaisèrent ensuite, par des sacrifices, la colère » des enfans de Médée et celle de la déesse. Ces sacrifices se » faisoient tous les ans ; et cet usage subsistoit encore dans le » temps où écrivoit Parméniscus. »

Scholiast. Euripidis ad Med. vers. 9.

Euripide n'ignoroit pas cette tradition; « mais ayant reçu cinq » talens des Corinthiens, comme le dit le même Parméniscus, » il altéra la tradition, et mit sur le compte de Médée elle-même » le meurtre de ses enfans. »

Zenob. Prov. cent. I, prover. 27.

On sacrifioit, en cette occasion, une chèvre à Junon, comme le rapporte Zénobius. Meursius, qui cite ce passage, ajoute qu'on couvroit la statue de cette déesse d'un manteau appelé *patos ;* et il cite pour son garant, Hésychius : mais ce grammairien se contente de dire que *patos* est un habillement de Junon, sans rien ajouter qui puisse faire conjecturer si on en couvroit sa statue, et en quelle occasion cette statue en étoit revêtue, ou si quelque poëte s'étoit servi de ce mot en parlant de l'habillement de cette déesse.

Le Bœuf de Jupiter, Διὸς Βοῦς.

C'étoit une fête des Milésiens : Meursius n'en parle pas; Castellanus se contente de citer le passage d'Hésychius, et de le traduire. On ne doit pas lui savoir mauvais gré de ne nous en avoir pas appris davantage, puisqu'il n'est question de cette fête que dans ce seul passage d'Hésychius, sur lequel je m'arrête un instant. *Διὸς βοῦς· ὁ τῷ Διῒ ἄνετος βοῦς, ὁ ἱερός· ἔστιν δὲ ἑορτὴ Μιλησίων.* Castellanus a omis le mot *ὁ ἱερὸς*, et traduit, *Jovis bos, Jovi dicatus bos : est autem festum Milesiorum.* Cette traduction n'est pas exacte, et le sens qu'il donne à *ἄνετος* n'est qu'un accessoire. Les animaux qu'on consacroit aux dieux, étoient mis en

liberté, et on les laissoit aller par-tout où ils vouloient : c'est ce que signifie proprement ἄνετος et ἄφετος.

Il est certain que Jupiter n'étoit pas le seul dieu à qui on offrit des bœufs, et que tous les animaux qu'on immoloit étoient mis en liberté quelque temps avant le sacrifice. Pourquoi donc donner à ce bœuf le nom de Jupiter, plutôt que celui de tout autre dieu ? c'est une bizarrerie qui m'étonne. Qu'il me soit permis de hasarder une conjecture à laquelle je n'attache pas moi-même une grande importance, mais qui pourra faire naître à quelque autre l'idée d'en proposer une plus heureuse. Je soupçonne que le nom de Διὸς βοῦς est corrompu, et qu'il faut le changer en Διόμου βοῦς. Milet étoit une colonie d'Athènes; elle avoit conservé les usages civils et religieux de sa métropole : ses fêtes étoient les mêmes que celles des Athéniens, auxquelles les Milésiens en avoient cependant ajouté quelques autres, qu'ils avoient ou empruntées de leurs voisins, ou instituées d'après des événemens qui leur étoient particuliers. Les Athéniens célébroient une fête en l'honneur de Jupiter, que l'on appeloit *Bouphonia* ou *Diipolia.* Dans les temps anciens, on n'offroit aux dieux que les fruits de la terre : Diomus fut le premier qui sacrifia un bœuf à Jupiter Policus, c'est-à-dire, protecteur de la citadelle, dont il étoit prêtre. On célébroit les *Diipolia* ou fêtes de Jupiter Policus, et les fruits étoient prêts suivant l'ancien usage, lorsqu'un bœuf s'approcha de l'autel, et goûta des fruits sacrés. Diomus, aidé de ceux qui assistoient au sacrifice, tua ce bœuf : telle fut chez les Athéniens la cause qui fit immoler des bœufs. Cette particularité, arrivée à Diomus, fit peut-être donner à cette fête le nom de *Bœuf de Diomus.* Plusieurs autres fêtes ne doivent leurs noms qu'à des événemens aussi singuliers.

Porphyrius de abstinentiâ, l. II, §. 10, p. 119.

ADRASTEIA, *Fêtes en l'honneur d'ADRASTE.*

Adraste, fils de Talaüs, roi d'Argos, prit les armes en faveur de Polynice, qu'Étéocle avoit chassé de Thèbes. Il perdit la bataille; la plupart des chefs de son armée furent tués : mais il eut le bonheur de se sauver, par le moyen de son cheval Arion, si célèbre chez les poëtes. Les Thébains n'ayant pas voulu permettre qu'on donnât la sépulture aux sept chefs Argiens qui

Apollodor. Biblioth. l. III, c. 6, p. 180.

avoient péri sous les murs de leur ville, Adraste implora la protection de Thésée; et ce fut peut-être le motif qui engagea les Athéniens à bâtir à Colone, où se fit l'entrevue de ces deux princes, une chapelle en l'honneur d'Adraste. Chassé d'Argos pour des raisons que j'ignore, Adraste se réfugia auprès de Polybe, roi de Sicyone, dont il étoit petit-fils par sa mère Lysianasse. Polybe étant mort, il lui succéda: il gouverna ses sujets avec bonté; et ceux-ci, par reconnoissance, lui élevèrent, sur la place publique, une chapelle, qui existoit encore du temps d'Hérodote. Ils instituèrent aussi, en l'honneur de ce prince, une fête avec des chœurs, où l'on célébroit ses malheurs, et où on lui payoit un tribut de louanges, sans s'adresser à Bacchus: cette fête se célébroit avec beaucoup de magnificence, et l'on y offroit des sacrifices à ce héros.

Pausan. Att. sive lib. I, cap. 30, p. 76.

Id. Corinth. sive lib. II, c. 6, pag. 125; Herodot. l. V, §. 67.

Clisthène, tyran de Sicyone, étant en guerre avec les Argiens, voulut détruire la chapelle d'Adraste, et le priver des honneurs divins, parce qu'il étoit Argien. Le dieu de Delphes, qu'il avoit consulté, le lui défendit. Il n'en chercha pas moins les moyens d'éluder l'oracle: il envoya à Thèbes demander le corps de Ménalippe, qui avoit été le plus grand ennemi d'Adraste, et qui avoit tué Mécistée, frère de ce prince. L'ayant obtenu des Thébains, il lui consacra une chapelle dans le Prytanée, et lui transporta les fêtes et les sacrifices qu'on faisoit auparavant en l'honneur d'Adraste: il supprima aussi les chœurs institués en l'honneur de ce prince, et les rendit à Bacchus. L'histoire ne dit pas si ces fêtes furent rétablies après la mort de Clisthène.

Herodot. lib. V, §. 67.

DIOCLEIA, *LES DIOCLIES.*

Castellanus ne parle pas de cette fête. Meursius se contente de dire, d'après un passage du scholiaste de Pindare, qu'elle se célébroit à Mégare. Cela est d'autant plus étonnant, que ce savant s'étoit familiarisé avec tous les auteurs anciens, et qu'il avoit lu avec le plus grand soin les scholiastes, et particulièrement ceux d'Aristophane et de Théocrite.

Dioclès[a] étoit un des plus illustres citoyens d'Athènes. Ayant été exilé, on ignore pour quel sujet, il se réfugia à Mégare. Peut-être est-il le même[b] que celui qui fut archonte dans cette ville, et que Thésée

[a] *Scholiastes Theocriti ad idyll. XII, v. 28.*

[b] *Plutarch. in Theseo, p. 5, B.*

Thésée trompa, en enlevant Éleusis aux Mégariens. Quoi qu'il en soit, il aimoit passionnément les jeunes gens ; et dans un combat où il se distingua, il couvrit son amant de son bouclier, et lui sauva la vie aux dépens de la sienne. Les Mégariens l'enterrèrent avec distinction, et l'honorèrent comme un héros. On institua en son honneur un combat, dans lequel les jeunes gens se disputoient de baisers : celui qui obtenoit le prix, s'en retournoit à sa maison chargé de couronnes.

Théocrite nous apprend que cette fête se célébroit au commencement du printemps, près du monument de Dioclès. Voici les vers de Théocrite : « Mégariens, Niséens, vous qui excellez dans » la navigation, puissiez-vous être heureux, vous qui avez rendu » les plus grands honneurs à l'Athénien Dioclès, quoique étranger; » à ce Dioclès qui aimoit les jeunes gens ! Tous les ans, aux pre- » miers jours du printemps, les jeunes gens se rendent en foule » auprès de son monument, et se disputent entre eux à qui » remportera le prix du baiser. Celui qui colle d'une manière » plus tendre ses lèvres sur celles de son ami, s'en retourne chez » sa mère chargé de couronnes. Heureux celui qui est le juge » de ces baisers ! »

Theocr. Idyll. XII, 27.

J'ai traduit ces vers d'après les éditions de MM. Brunck et Valckenaer, qui les ont corrigés à l'aide de plusieurs manuscrits, et dont la leçon est encore appuyée par le scholiaste d'Aristophane, qui rapporte les trois premiers vers sur le 774.[e] vers des Acharnes. Ce fut Alcathus, fils de Pélops, qui institua cette fête à Mégare. Je soupçonne, comme on l'a vu plus haut, que Dioclès dont il est ici question, est le même que l'archonte de ce nom qui avoit été trompé par Thésée : l'ordre des temps ne répugne pas à cette conjecture; un fils de Pélops peut avoir été contemporain de Thésée encore jeune.

Scholiastes Aristophan. ad Acharn. 774.

STENIA, *LES STÉNIES.*

Castellanus ne dit qu'un mot de cette fête ; Meursius la confond avec celle de Thésée, ou plutôt il ne la connoissoit pas. Les premiers éditeurs de la comédie d'Aristophane intitulée *les Femmes célébrant la fête de Cérès*, avoient mis dans le texte de cet auteur, Τηνίοισι; les éditeurs de Genève avoient corrigé Θησείοισι. Meursius,

qui se servoit de cette édition, cite de cette manière le passage d'Aristophane, sans rien dire de plus. Nous allons suppléer au silence de ces deux savans.

Les Sténies étoient, selon Hésychius, une fête qui se célébroit à Athènes, dans laquelle on se railloit et l'on s'injurioit. Cela est bien vague. Aristophane en parle dans la comédie intitulée *les Femmes célébrant la fête de Cérès* : « Elle auroit dû avoir la » première place aux Sténies, aux Scires, et aux autres fêtes que » nous célébrons. » Il étoit aisé de conclure de là que les Sténies étoient une fête que les femmes célébroient entre elles. D'ailleurs, Suidas, qui joint, ainsi qu'Aristophane, les Sténies aux Scires, nous l'auroit appris. « Les Sténies, dit ce grammairien, et les » Scires, sont des fêtes particulières aux femmes. »

Aristophan. Thesmophor. v. 841.

L'ouvrage qui nous fournit le plus de lumière sur ce sujet, c'est le Lexique manuscrit de Photius, dont il y a, à la Bibliothèque nationale, une copie de la main de Kuster : « Les Sténies, dit » ce lexique, sont une fête célébrée à Athènes, en mémoire du » retour de Cérès. La nuit de cette fête, les femmes se plaisantent et » se raillent les unes les autres. C'est ainsi que s'exprime Eubulus. »

Cet Eubulus est probablement le poëte de la moyenne comédie, assez souvent cité par Athénée et par d'autres auteurs. Quant à l'usage où étoient les femmes de se plaisanter mutuellement, il tiroit sans doute son origine de ce qui arriva à Cérès elle-même. Pluton ayant enlevé Proserpine, Cérès chercha sa fille par toute la terre. Étant arrivée à Éleusis sous la forme d'une vieille femme, elle fut reçue dans la maison de Célée, roi du pays: Cérès, en proie au chagrin, ne vouloit pas goûter aux mets qu'on lui servit ; mais une jeune esclave de Métanire, femme de Célée, fit par ses plaisanteries diversion à sa douleur, et, par des railleries honnêtes, la força de rire.

Homeri Hymnus in Cererem, v. 180 et seq. ubi vide clarissimos interpretes Ruhnkenium et Mitscherlich.

Il s'ensuit de là que les Sténies étoient à Athènes une fête que les femmes célébroient entre elles, durant la nuit, dans le temps où les blés donnent de grandes espérances : les femmes se livroient pendant cette fête à la joie, se railloient et se plaisantoient mutuellement. Ces particularités pourroient faire croire que les Sténies faisoient partie des Thesmophories ou des Éleusiniennes : mais celles-ci se célébroient au mois boédromion, qui répond en partie

à notre mois de septembre, et celles-là au mois pyanepsion ou novembre ; tandis que les Sténies avoient lieu au commencement du printemps, comme on vient de le voir.

LES HYSTÉRIES.

Les Hystéries étoient une fête qui se célébroit à Argos en l'honneur de Vénus. On immoloit dans cette fête, des pourceaux. Eustathe, qui nous apprend cette particularité, avoit emprunté ce passage d'Athénée. On lit actuellement dans l'édition de Casaubon, ὑστερία, et en marge, ὑστηρία. Cet illustre savant approuvoit la leçon marginale; mais comme c'est la leçon de l'édition d'Alde, qui est la première, et celle d'Eustathe, il falloit l'admettre dans le texte.

Eustath. in Iliad. p. 853, lin. 31 et seq.

Athen. Deipn. lib. III, p. 96, ex edit. Aldi, pag. 11, lin. 7 à fine.

J'ignore quels étoient les rites qui s'observoient dans cette fête. On doit être surpris qu'on sacrifiât à Vénus un animal si malpropre : mais quand on fait attention qu'il est très-lascif, la surprise cesse. Les Grecs appeloient le pourceau, non-seulement ὗς, mais encore κάπρος ; de ce dernier mot, ils faisoient καπράω, verbe qui signifie l'ardeur du pourceau pour sa femelle, et qui se dit aussi des hommes. On trouve dans le Plutus d'Aristophane, vers 1024, καπρῶσα γραῦς, pour une vieille lascive. Les Latins se sont servis de même du verbe *subare,* et Horace l'a employé en ce sens. Cet animal étoit odieux à Vénus. *Suillum genus,* dit Festus, *invisum Veneri prodiderunt poëtæ, ob interfectum ab apro Adonim, quem diligebat dea ; quidam autem, quòd immundissimi sint sues ex omni mansueto pecore, et ardentissimæ libidinis : ita ut opprobrium mulieribus inde tractum sit, cùm subare et subire dicuntur.* C'est peut-être aussi à cause de la haine que cette déesse avoit pour cet animal, qu'on le sacrifioit dans ses fêtes, de même qu'on immoloit des boucs à Bacchus, parce qu'ils rongent la vigne. On sacrifioit aussi des pourceaux dans les fêtes de Bacchus et de Cérès, parce que cet animal gâte les vignes et les blés.

Festus in suillum genus, p. 344.

Scholiastes Aristophan. ad Ranas, ver. 341.

LES EUCLIES.

Cette fête se célébroit à Corinthe, et duroit plusieurs jours. C'est ce que nous apprend Xénophon. « Les Argiens, dit cet

Xenoph. Hell. lib. IV, cap. 4, §. 2.

» historien, les Béotiens, les Athéniens, ceux d'entre les Corin-
» thiens qui avoient touché de l'argent du roi, et principalement
» les auteurs de la guerre, persuadés que la ville de Corinthe
» étoit en danger d'épouser de nouveau les intérêts des Lacédé-
» moniens, si l'on ne faisoit main-basse sur ceux qui penchoient
» vers la paix, se déterminèrent à les massacrer. Cette résolu-
» tion fut extrêmement impie; car, chez aucun peuple, on ne
» fait jamais mourir un jour de fête les criminels condamnés à la
» mort. Les auteurs de ce projet choisirent le dernier jour des
» Euclies pour ce carnage, parce qu'ils espéroient trouver leurs
» victimes en plus grand nombre sur la place. »

On ne peut douter que cette fête ne se fît en l'honneur de Diane; *Euclia* étoit un surnom de cette déesse. Il y avoit à Thèbes, du côté de la porte Prœtides, et près du théâtre et du temple de Bacchus, un temple de Diane Euclia. La statue de la déesse étoit l'ouvrage de Scopas.

Pausan. Bœot. sive lib. IX, c. 17, p. 743.

Idem Attic. sive lib. I, cap. 14, pag. 35.

On voyoit à Athènes, dans le Céramique intérieur, un temple d'Euclia. On l'avoit bâti du produit du butin enlevé aux Perses qui avoient débarqué à Marathon. Le passage précédent de Pausanias ne permet pas de douter que ce temple n'ait été élevé à Diane Euclia. On pourroit présumer qu'il y avoit aussi des fêtes instituées en son honneur à Thèbes et à Athènes; mais les anciens gardant là-dessus le plus profond silence, il y auroit de la témérité à l'assurer.

On voyoit aussi à Platées un temple de Diane Euclia. Ce fut dans ce temple qu'on enterra Euchidas. Il s'étoit offert, aussitôt après la bataille de Platées, pour aller chercher à Delphes le feu sacré: il partit de Platées, se rendit à Delphes, et revint à Platées le même jour, c'est-à-dire qu'il fit mille stades, ou trente de nos lieues, en comptant dix stades par mille pas Romains, suivant l'évaluation du stade usité du temps de Plutarque. Il salua ses concitoyens en arrivant, leur remit le feu sacré, et tomba mort à l'instant. Ce fut sans doute par un motif de reconnoissance qu'on lui donna la sépulture dans le temple de Diane Euclia.

Plutarch. in Aristid., t. II, p. 317, ex edit. Londin.

Idem, ibid.

Cette déesse étoit particulièrement honorée en Béotie et dans la Locride. Dans toutes les villes de ces deux pays, on voyoit sur la place publique une statue de la déesse avec un autel qui

lui étoit consacré, et sur lequel sacrifioient ceux qui étoient sur le point de se marier.

Il y avoit deux opinions sur Euclia. Selon la plus commune et la plus accréditée, Diane étoit honorée sous ce nom; mais suivant l'autre, Euclia étoit fille d'Hercule et de Myrto, fille de Ménœtius et sœur de Patrocle.

Plutarch. in Aristide, t. II, p. 317, ex edit. Londin.

Sophocle tient à la première opinion, comme on le voit par le vers 159 et suivans de l'Œdipe roi.

> Πρῶτά σε κεκλομένῳ, θύγατερ Διὸς, ἄμβροτ' Ἀθάνα,
> γαιάοχόν τ' ἀδελφεὰν
> Ἄρτεμιν, ἃ κυκλόεντ' ἀγορᾶς θρόνον εὐκλέα θάσσει.

Ex ed. Brunck.

« Fille de Jupiter, immortelle Minerve, je vous invoque la pre-» mière avec votre sœur Diane, protectrice de ce pays, qui est » assise dans l'enceinte de la place sur un trône glorieux. » Sur quoi le scholiaste dit : εὐκλέα θάσσει· Εὔκλεια Ἄρτεμις· οὕτως παρὰ Βοιωτοῖς τιμᾶται.

LES HERCYNNIES.

Meursius appelle cette fête *Hercénies*, d'après un passage corrompu d'Hésychius, et se contente de dire qu'elle étoit instituée en l'honneur de Cérès. Quoique nous ayons très-peu de choses à ajouter, il n'est pas inutile de le faire. Hercynne, fille de Trophonius, éleva, à Lébadie, une chapelle à Cérès, et surnomma de son nom cette déesse : de là l'obscur Lycophron donne à Cérès l'épithète d'Hercynne. Ainsi les Hercynnies étoient une fête en l'honneur de Cérès Hercynne.

Scholiastes Lycophron. ad Alexand. vers. 153, pag. [illegible], col. 1, lin. [illegible]

ANACEIA, *ou Fête des DIOSCURES.*

Cette fête se célébroit à Athènes. Castellanus et Meursius la confondent avec celle de Castor et Pollux, parce qu'on les appeloit aussi *Anacès* ou *Anactès ;* non pas qu'ils fussent rois, mais parce qu'ils prenoient soin de la ville, et qu'ils en étoient, pour ainsi dire, les protecteurs. L'*Etymologicum magnum* dit, au mot Ἀστυάναξ : Ἀστυάναξ, ὁ υἱὸς τοῦ Ἕκτορος· οὐκ ἔστι παρὰ τὸ ἀνάσσω τὸ βασιλεύω, ἀλλὰ παρὰ τὸ ἀνακῶς ἔχειν τοῦ ἄστεος τὸν Ἕκτορα. Καὶ ἄνακας ἐντεῦθεν τοὺς Διοσκούρους Ἀττικοὶ, ὅτι ἐπιμελῶς

Hesych. voc. Ἀνάκειον.

αὐτοῖς ἐχρήσαντο. Le mot de *Dioscures* signifie *fils de Jupiter.* Si l'on désignoit, à Lacédémone, Castor et Pollux sous ce nom, on connoissoit plus particulièrement à Athènes, sous celui d'*Anacès*, Tritopatréus, Eubuléius et Dionysius : ils étoient fils du roi Jupiter, le plus ancien des trois Jupiter, et de Proserpine. Διόσκουροι *etiam apud Graïos multis modis nominantur. Primi tres, qui appellantur Anaces Athenis, ex Jove rege antiquissimo et Proserpinâ nati Tritopatreus, Eubuleius, Dionysius.* Ceux-ci étoient proprement appelés *Anacès* ou *Anactès :* leur temple étoit spécialement connu sous la dénomination de Ἀνάκειον, et leur fête s'appeloit Ἀνάκεια, au pluriel, avec l'accent sur l'antépénultième, selon l'usage des Grecs de mettre toujours au pluriel les noms des fêtes des dieux. On fera bien de consulter la note du président de Maussac, sur le mot Ἀνάκειον, dans le Lexique des dix orateurs par Harpocration.

Cicer. de naturâ Deorum, l. III, §. 21.

*Jeux funèbres en l'honneur d'*EURYGYÉ.

Hesych. voc. Ἐπ' Εὐρυγύῃ ἀγών.

Mélésagoras assure qu'Androgéon, fils de Minos, est le même qu'Eurygyé, et que c'est en son honneur que les Athéniens célèbrent des jeux funèbres dans le Céramique. Hésychius, de qui est ce passage, rapporte ensuite un fragment d'Hésiode, qu'Heinsius prétend tiré d'Athénée ; en quoi il a été suivi par tous les éditeurs qui sont venus après lui : c'est dans Hésychius qu'il se trouve. Androgéon s'étoit rendu, sous le règne d'Ægée, à la fête solennelle des Panathénées *(a)*. Ayant vaincu tous ses rivaux aux différens jeux, il se lia d'amitié avec les fils de Pallas, qui étoient d'un parti contraire à celui du prince. Ægée craignant que Minos n'appuyât les prétentions des fils de Pallas, et qu'il ne les aidât à le dépouiller de ses états, tendit des embûches à Androgéon, et le fit tuer à Œnoë, bourgade de l'Attique, lorsqu'il se rendoit à Thèbes pour y assister à des jeux. Minos demanda vengeance de ce meurtre : n'ayant pas obtenu de satisfaction, il déclara la guerre aux Athéniens, et fit contre eux les plus terribles imprécations. La stérilité désola les campagnes de l'Attique ; et elle

Diod. Sicul. lib. IV, §. 60 et 61 ; Plutarchus, in Theseo, pag. 12.

(a) Ces fêtes ne s'appeloient encore qu'*Athénées ;* elles ne prirent le nom de *Panathénées* que lorsque Thésée eut réuni toutes les bourgades de l'Attique dans la ville d'Athènes.

ne cessa que lorsqu'Ægée eut envoyé à Minos quatorze jeunes gens de l'un et de l'autre sexe, par forme de tribut. Ce fut sans doute à cette occasion, que les Athéniens instituèrent ces jeux funèbres, afin d'apaiser les manes d'Androgéon; et ce seul passage suffit pour le faire penser, quoique Diodore de Sicile et Plutarque n'en parlent pas.

Les Hérochies.

Hésychius nous apprend, sur le mot Ἡρόχια, que c'étoit une fête que l'on appeloit aussi *Théodésies*, ou plutôt *Théodæsies*, comme on le voit dans le traité entre les Hiérapytniens et les Priansiens; et sur le mot *Théodésies*, que c'étoit la même fête que les Dionysies, ou fête de Bacchus. Il ne faut pas être surpris que Meursius et Castellanus n'en aient pas parlé; le traité entre les Hiérapytniens et les Priansiens, où il en est fait mention, n'étant pas connu de leur temps. Ce traité fut imprimé, pour la première fois, à Paris, en 1635, dans les notes de Pricæus sur l'Apologie d'Apulée: il fut réimprimé, en 1676, parmi les Marbres d'Arondell, de l'édition de Prideaux; et en 1682, dans le Recueil des inscriptions antiques de Reinésius. Feu M. Chishull en a donné une nouvelle édition, avec des notes, dans ses Antiquités Asiatiques: enfin MM. Maittaire et Chandler l'ont fait réimprimer parmi la collection des Marbres d'Oxford; le premier avec les notes de Reinésius et de Chishull; le second sans notes.

Ce traité nous apprend que les Hérochies étoient une fête des Crétois. « Que le cosme des Hiérapytniens, y est-il dit, se rende » dans le sénat des Priansiens, et que dans l'assemblée il siége avec » les cosmes des Priansiens; que le cosme des Priansiens se rende » également au sénat des Hiérapytniens, et que dans l'assemblée » il siége avec les cosmes; que dans les Hérochies et les autres » fêtes, les citoyens des deux peuples qui y assisteront, soient » également admis aux festins. »

Antiquitates Asiaticæ, pag. 130, lin. 29; p. 131, lin. 3. Marmora Ox. ex edit. Maittaire, p. 79; ex ed. Chandl. p. 60; ex edit. verò. Gul. Roberts, Oxonii, 1791, in-8.°, pag. 42.

Les Hyperboïes.

Il n'est fait mention de cette fête que dans le traité dont nous venons de parler. « Que tous les ans, y est-il dit, les

Antiq. Asiat. pag. 131, lin. 39.

» cosmes en charge fassent lecture de ce traité dans la fête » des Hyperboïes, et qu'ils annoncent réciproquement cette lec- » ture aux deux peuples, dix jours auparavant; que ceux qui » n'auront pas fait cette lecture, ou qui ne l'auront pas annoncée » dix jours auparavant, soient condamnés à une amende de cent » statères; les cosmes des Hiérapytniens, envers la ville des » Priansiens; les cosmes des Priansiens, envers la ville des Hié- » rapytniens. »

Nous ignorons en l'honneur de quel dieu cette fête se célébroit, ainsi que les rites qui s'y observoient, n'ayant trouvé chez les anciens rien qui puisse nous en instruire.

Les Oléries.

Olérus étoit une ville de Crète, située vers le milieu de la partie la plus étroite de l'île, et plus loin que Hiérapytna, suivant Eustathe[a]. Étienne de Byzance[b] marque la même position, lorsqu'il dit, d'après Xénion, dans son Histoire de Crète, qu'elle étoit plus loin que Hiérapytna, et sur une hauteur. Il en est fait mention dans un traité des Hiérapytniens, que rapporte Gruter dans ses Inscriptions, n.° DV. Je ne sache pas qu'il soit parlé ailleurs de cette ville, à moins que ce ne soit dans ce passage corrompu de Polybe : Πολυῤῥήνιοι καὶ Κερέται καὶ Λαμπαῖοι, πρὸς δὲ τούτοις Ὄριοι μετ' Ἀρκάδων, ὁμοθυμαδὸν ἀποστάντες τῆς τῶν Κνωσσίων φιλίας, ἔγνωσαν τοῖς Λυττίοις συμμαχεῖν. « Les » Polyrrhéniens, les Cérètes, les *Oriens* et les Arcades se dé- » tachèrent, d'un commun accord, de l'alliance des Cnossiens, » et résolurent de donner du secours aux Lyttiens. » Il est hors de doute que les Oriens n'étant pas connus dans l'île de Crète, le texte de cet historien ne soit corrompu. Feu M. Reiske proposoit de lire Ὀάξιοι, ou Ἐλύριοι, ou Πυλώριοι, ou Ὠλέριοι. M. Schweighæuser ne rapporte, dans ses variantes, que Ἐλύριοι et Ὠλέριοι, comme si M. Reiske n'avoit proposé que ces deux conjectures. Meursius s'étoit aperçu, avant eux, que le texte de Polybe étoit altéré, et qu'il falloit lire Ὠλέριοι : ces deux écrivains n'en ont pas eu connoissance, puisqu'ils ne l'ont pas cité. Quoi qu'il en soit, cette ville honoroit particulièrement Minerve; et même on avoit donné à cette déesse le surnom d'*Oleria*. Les Hiérapytniens,

[a] *Eustath. in Hom. p. 311, lin. 32.*

[b] *Steph. Byz. voc.* Ὦλερος.

Polyb. Hist. lib. IV, §. 53.

Reiskii Animadversion. ad Græcos auctor. vol. IV, pag. 344.

Meursius in Cretâ, lib. I, cap. 12.

Steph. Byzan.

Hiérapytniens[a], et probablement les Olériens aussi, célébroient en son honneur une fête qu'on appeloit *Oléries.* Xénion rapporte ce fait dans son Histoire de Crète. Τῇ δὲ θεῷ ταύτῃ ἑορτὴν ἄγουσιν Ἱεραπύτνιοι, τὴν δὲ ἑορτὴν Ὠλερίαν προσαγορεύουσιν. Holsténius avoit bien vu qu'il falloit lire Ὠλέρια, au neutre; et c'est ainsi qu'Eustathe[b] nomme cette fête : d'ailleurs, Hérodote[c] observe que les noms des fêtes se terminent tous, chez les Grecs, par la même lettre; cette lettre est l'alpha. Je ne puis rien dire de plus sur cette fête.

voc. Ὠλέρος; *Eustathius ad Homer. Iliad. lib. II, p. 311, lin. 32.*

[a] *Idem Steph. ibid.*

[b] *Eustath. loco laudato.*

[c] *Herodot. lib. I, §. 148.*

Les Galinthiadies.

Offroit-on seulement un sacrifice à Galinthias, ou célébroit-on une fête en son honneur? voilà ce qui est en question. Meursius décide hardiment que c'étoit une fête. Il est important de transcrire ce qu'il en dit, afin de pouvoir porter un jugement plus sûr : *Instituit Hercules in honorem Galinthiadis, Prœti filiæ; et observarunt ex eo tempore Thebani, ut festo Herculis hoc præmitterent.* (Antoninus Liberalis, *Metamorphoseon, cap. XXIX.*) Il rapporte ensuite le passage Grec d'Antoninus Liberalis, que je supprime; il suffit de la traduction Latine qu'il en donne : *Hercules verò, postquam crevit, gratiæ memor fuit, et ejus fecit imaginem prope domum, et sacra adtulit. Hæc nunc sacra Thebani servant, et ante Herculem in festo sacrificant Galinthiadi primæ.*

Meursius ne dit rien de plus; et cela est d'autant moins satisfaisant, que nous laissant ignorer le bienfait de Galinthias, nous ne pouvons juger de la reconnoissance du héros : nous pouvons, tout au plus, conjecturer que ce bienfait fut très-grand. Il traduit ensuite ἱερὰ προσήνεγκε, *sacra adtulit.* Je n'examine pas si cette traduction est fidèle; j'observe seulement que les termes Grecs signifient, *il lui offrit des sacrifices,* ou plutôt, *il lui amena des victimes;* ce qui revient au même; car le mot Grec τὸ ἱερὸν signifie *un sacrifice,* et *la victime qui est immolée :* mais il y a loin d'un sacrifice à une fête. On ne peut donc conclure de ce passage, tel qu'il est rapporté dans Meursius, qu'on ait célébré des Galinthiadies. Voyons le chapitre entier d'Antoninus Liberalis; peut-être y trouverons-nous de quoi éclaircir la question : c'est le XXIX.[e] chapitre des Métamorphoses de cet auteur; et

lui-même il avoit emprunté cette fable du IV.e livre des Métamorphoses de Nicandre, ouvrage qui n'est pas venu jusqu'à nous.

« Galinthias, fille de Prœtus, naquit à Thèbes. Elle fut com-» pagne des jeux d'Alcmène, fille d'Électryon et son amie. Alc-» mène étant sur le point d'accoucher d'Hercule, et sentant déjà » les douleurs de l'enfantement, les Parques et Ilithye, pour » obliger Junon, la retinrent dans les douleurs. Elles s'assirent, » tenant *(b)* leurs mains entrelacées l'une dans l'autre. Galinthias, » craignant qu'Alcmène, accablée par les douleurs, n'en perdît » l'esprit, accourut vers les Parques et Ilithye, en leur annon-» çant que par la volonté de Jupiter, Alcmène avoit donné le » jour à un fils, et que leurs honneurs étoient détruits. Surprises » à cette nouvelle, elles relâchèrent incontinent leurs mains. A » l'instant les douleurs quittèrent Alcmène, et Hercule vit le jour. » Les Parques, affligées de ce qu'une mortelle avoit osé tromper » des divinités, lui ôtèrent sa figure *(c)*, et la changèrent en une » belette rusée..... Hécate, compatissant à son malheur, la fit » ministre de ses mystères; et lorsqu'Hercule fut devenu grand, » se rappelant son bienfait, il lui éleva un temple près de sa » maison, où il lui offrit des sacrifices. »

(b) C'est ainsi que je traduis κρατῦσαι τὰς ἑαυτῶν χεῖρας. Ovide, qui raconte cette fable dans ses Métamorphoses, *livre IX, vers 281*, explique la manière dont les Parques se tenoient les mains; ce qui m'a engagé à la particulariser. Il décrit aussi comment elles étoient assises; et cela est plus important qu'on ne le pense, puisque cela tenoit aux enchantemens. Voici les vers d'Ovide; c'est Alcmène qui parle :

Utque meos audit (Lucina) gemitus, subsedit in illâ
Ante fores arâ, dextroque à poplite lævum
Pressa genu, digitis inter se pectine junctis,
Sustinuit partus.

J'ai dit que cela tenoit aux enchantemens : Pline le Naturaliste m'en fournit la preuve. *Adsidere gravidis*, dit-il, liv. XXVIII, sect. XVII, pag. 454, *vel cùm remedium alicui adhibeatur, digitis pectinatim inter se implexis, veneficium est : idque compertum tradunt Alcmenâ Herculem pariente. Pejus, si circa unum ambove genua : item poplites alternis genibus imponi. Ideò hæc in conciliis ducum potestatumve fieri vetuere majores, velut omnem actum impedientia. Vetuere et sacris, votisve, simili modo interesse.*

(c) Il y a dans le texte, ἀφείλοντο τὴν κορείαν. Le traducteur Latin a traduit, *virginitatem ademerunt*. Je crois qu'il n'a pas saisi le sens de l'auteur. Il s'agit dans ce passage, d'une métamorphose. Κορεία doit donc se prendre ici pour la partie qui caractérise son sexe. La fable dit en effet que la belette s'accouple par les oreilles, et qu'elle fait ses petits par la gueule. *Antonin. Liberal.* ibid. *Ovidius Metamorph.* lib. IX, v. 322:

Quæ, quia mendaci parientem juverat ore,
Ore parit.

La suite de ce passage me paroît corrompue. Rapportons le texte de l'auteur : ταῦτα νῦν ἔτι τὰ ἱερὰ Θηβαῖοι φυλάττουσι, καὶ πρὸ Ἡρακλέους ἑορτῇ θύουσι Γαλινθιάδι πρώτῃ. Périzonius, ne se doutant pas que ce texte fût altéré, le traduit ainsi : *Thebani in festo Herculis sacrificant Galinthiadi primæ, id est, priùs ante Herculem.* Pour tirer ce sens, il faut faire ainsi la construction : καὶ ἑορτῇ θύουσι Γαλινθιάδι πρώτῃ πρὸ Ἡρακλέους. Je sais qu'avec le datif, ou plutôt avec l'ablatif ἑορτῇ, on sousentend la préposition ἐν, et qu'avec πρώτῃ on sousentend ἡμέρᾳ ; mais cette construction est forcée, et le texte a paru altéré à M. Héringa. En conséquence, ce savant corrige πρὸ Ἡρακλέους ἑορτῆς ; cette correction me paroît certaine. On sait que si on a souvent pris l'*iota*, que souscrivent les modernes et que les anciens mettoient à côté, pour un *sigma* ou pour un *nu*, on a pris aussi très-souvent le *sigma* pour un *iota* souscrit. Les livres imprimés sont pleins de ces fautes, lesquelles, quoique très-faciles à corriger, ont cependant donné la torture à des savans distingués. M. Héringa substitue ensuite Γαλινθιάδια à ces deux mots Γαλινθιάδι πρώτῃ. Ce changement paroît au premier coup-d'œil très-considérable ; mais, en y regardant de plus près, il est très-léger. Un copiste, en écrivant Γαλινθιάδια, aura par négligence séparé un peu trop le dernier *alpha* de l'*iota ;* un autre copiste aura pris cet *alpha* pour un nom de nombre, et l'aura marqué d'un accent ; un troisième aura écrit ce prétendu nombre en toutes lettres, Γαλινθιάδι πρώτῃ, faute qui aura passé des manuscrits dans les livres imprimés, où il s'en trouve beaucoup de ce genre. Si l'on admet cette conjecture, qui est simple et naturelle, il faudra traduire le passage entier : « Les Thébains conservent » jusqu'à présent ce sacrifice ; et avant la fête d'Hercule, ils en » observent encore une autre en l'honneur de Galinthias. »

Heringæ Observat. cap. 2, pag. 17.

Nous ne connoissons rien de plus de cette fête : nous n'avons pas cru pour cela devoir l'omettre. Nous avons suivi l'exemple que nous ont donné Castellanus et Meursius, qui ont inséré dans leurs listes beaucoup de fêtes, sur lesquelles il y avoit encore moins à dire.

ASCLEPIA, *ou Fêtes en l'honneur d'*ESCULAPE.

L'homme étant naturellement attaché à la vie, il n'est pas étonnant que les Grecs aient eu beaucoup de vénération pour le dieu auquel ils croyoient être redevables de la guérison de leurs maladies. On n'est pas surpris du grand nombre de temples élevés à Esculape, de la magnificence de ces temples, de celle avec laquelle on a célébré ses fêtes, et des jeux dont on les a presque toujours accompagnées. Cependant Castellanus n'en dit qu'un mot, et Meursius est presque aussi succinct. On avoit institué ces fêtes dans la plupart des villes de la Grèce et de l'Asie. Je me bornerai à quelques-unes ; car si je voulois les rapporter toutes, cette énumération deviendroit fastidieuse, et prouveroit tout au plus que la superstition s'étendoit par-tout ; ce dont on est très-convaincu.

Marm. Oxon. pag. 71.

On célébroit à Pergame la fête d'Esculape, et même on y avoit institué des jeux en l'honneur de cette divinité. Il y avoit des prix de musique. Caïus Antonius Septimius Publius, célèbre joueur de cithare, qui avoit obtenu, sans doute par ses talens, le droit de cité à Pergame, à Smyrne, à Éphèse et à Athènes, étoit le seul qui, depuis l'établissement de ces jeux, eût remporté tant de prix différens. Une inscription qu'on lit dans les Marbres d'Arundel ou d'Oxford, qui est la VIIe de l'édition de Maittaire et la XXXIVe de celle de M. Chandler, compte vingt-cinq jeux différens où il remporta le prix ; et comme il y eut quelques-uns de ces jeux où il fut couronné plusieurs fois, on compte jusqu'à quarante-un prix qu'il gagna. Parmi tous ces prix, il y en a deux qu'il obtint, l'un aux jeux d'Esculape à Pergame, et l'autre à ceux de ce même dieu à Épidaure. Qu'un musicien remporte le prix une ou deux fois, ce ne seroit pas une preuve de talens supérieurs ; il pourroit n'avoir eu à lutter que contre de foibles antagonistes, ou la brigue et la cabale auroient pu suppléer à son peu de mérite : mais quand un homme remporte un si grand nombre de prix, on pense avec raison qu'il ne les doit, du moins pour la plupart, qu'à de grands talens. Cependant on ne connoît pas d'ailleurs ce Caïus Antonius Septimius Publius ; et sans cette inscription, son nom et ses talens seroient également ignorés. Il vivoit au

plutôt sous l'empereur Commode, puisqu'il remporta deux fois le prix aux jeux institués en l'honneur de ce prince, comme on le voit par la même inscription.

On chantoit à cette fête d'Esculape, à Pergame, des hymnes qui commençoient tous par des louanges de Télèphe, et ne contenoient aucune sorte d'éloge d'Eurypile son fils ; c'étoit même un crime de prononcer son nom dans le temple, parce qu'Eurypile avoit été le meurtrier de Machaon, fils d'Esculape. L'auteur de la petite Iliade a consigné ce fait dans son poëme. *Paus. Lacon. sive lib. III, c. 26, p. 278.*

On célébroit à Tégée des jeux en l'honneur d'Esculape, comme le prouve une inscription trouvée près de cette ville, que rapporte M. Chandler : elle est du temps d'Adrien. L'*oméga,* qui est figuré comme le double *w* des nations septentrionales, ou plutôt comme une M capitale renversée, fait croire qu'elle est du temps d'Adrien. En effet, Montfaucon assure qu'on ne voit cette lettre ainsi figurée que sur les monumens élevés sous le règne de ce prince. Cependant il est permis d'en douter, parce que le même savant atteste qu'on la trouve aussi sur les monumens Étrusques. Quoi qu'il en soit, il est question dans cette inscription, de Cnéius Cornélius Pulcher, fis de Tibérius, de la tribu Fabienne, tribun de la quatrième légion Scythique, &c., agonothète de plusieurs jeux, et entre autres de ceux institués en l'honneur d'Esculape. *Inscrip. antiq. pag. 81.* *Palæographia Græca, pag. 154.* *Ibid. p. 180.*

On peut rapporter aussi à la même ville de Tégée, une inscription qui y fut trouvée en 1747, dans l'église de Saint Démétrius. Cette inscription est en l'honneur de Démétrius, fils d'Aristipe, qui, entre vingt-trois victoires qu'il avoit remportées en différens jeux de la Grèce, avoit gagné trois fois le prix du dolique et une fois celui du stade dans sa première jeunesse. Parmi ces différens prix, il y en avoit un qui avoit été gagné aux fêtes d'Esculape. Le père Corsini, clerc régulier des écoles pies, rapporte cette inscription *page 72* de sa IV.e dissertation, qu'on trouve à la suite de son excellent ouvrage intitulé *Notæ Græcorum.*

La ville d'Ancyre étoit, du temps de Strabon, plus remarquable par sa force et sa situation, que par sa grandeur et sa magnificence. Auguste l'agrandit, l'embellit, et en fit la métropole de la Galatie ; ce qui a fait dire à Tzetzès, qu'il en fut le fondateur. *Strab. l. XII, p. 851, C.* *Tzetzes, chil. I, v. 132.*

Bientôt elle devint l'une des plus superbes villes de l'Asie. On y célébroit des fêtes d'Esculape. Il y en avoit de deux sortes, les Pentaétériques et les Sotéries : les premières revenoient tous les cinq ans, c'est-à-dire, après quatre ans révolus ; on les solennisoit avec beaucoup de magnificence : les autres étoient annuelles. M. Vaillant prouve par les médailles d'Ancyre,* que celles-ci furent instituées par Caracalla, à l'occasion du rétablissement de sa santé, qu'il croyoit devoir à cette divinité ; et c'est ce qui leur fit donner le nom d'*Asclépies Sotéries*, Ἀσκληπίεια Σωτήρια, c'est-à-dire, fêtes en l'honneur d'Esculape Sauveur. Ces fêtes ne subsistèrent que pendant le règne de cet empereur ; du moins M. Vaillant le conjecture-t-il sur ce qu'on ne voit aucune trace de ces fêtes, ni sur les médailles des empereurs précédens, ni sur celles de ses successeurs.

Joan. Vaillant Numismat. imperat. Roman. pag. 331.

Les Asclépies Pentaétériques s'appeloient *Mégalasclépies*, Μεγαλασκλήπια, les grandes fêtes d'Esculape. Beaucoup d'inscriptions en font mention. On en trouve plusieurs dans le recueil de Gruter ; et l'on en voit une dans la Palæographie de Montfaucon, qui est la seconde de la *page 158*, et qui est répétée en caractères cursifs, avec l'explication, *page 161*. Meursius[a] en rapporte deux autres, qu'il croit regarder la fête d'Esculape à Épidaure, mais qui, selon le père Corsini[b], concernent celle de ce dieu à Ancyre. Il est à présumer qu'elles se célébroient avec plus de magnificence que les autres, et que c'est de là que leur vient le nom de *Mégalasclépies*.

[a] *Meurs. Græc. feriata, voce* Ἀσκληπίεια.
[b] *Corsini Notæ Græc. dissert. IV, pag. 73.*

On célébroit à Athènes une fête en l'honneur d'Esculape, le 8 du mois élaphébolion, qui répond en partie au mois de mars; il n'étoit pas permis de tenir en ce jour l'assemblée du peuple. L'orateur Æschine nous apprend ces particularités ; et c'est, je crois, le seul écrivain qui en ait parlé. Les Éleusiniennes se célébroient le 15 du mois boédromion, qui répondoit au mois de septembre. Cette fête duroit neuf jours. Le huitième jour de la fête, c'est-à-dire, le 22 de ce mois, s'appeloit *Epidaurios*, parce que c'étoit en ce jour que les Athéniens avoient initié Esculape aux mystères. C'est ce que dit Pausanias, excepté qu'il ne détermine pas le jour où tomboient les Épidauries. L'abbé Gédoyn traduit : « Les Athéniens conviennent que cette fête leur est venue

Æschin. Orat. in Ctesiphont. p. 63, lin. 13, ex edit. Henr. Stephani.

Paus. Corint. sive lib. II, c. 26, p. 171, sub finem.

» d'Épidaure; aussi l'appellent-ils du nom d'*Épidaurie.* » Dans une note, il dit qu'on ne trouve aucun vestige de cette fête dans les anciens auteurs ; c'est pourquoi, ajoute-t-il, Meursius n'en fait aucune mention dans son traité intitulé *Græcia feriata.* Meursius n'avoit garde de mettre les Épidauries au nombre des fêtes des Grecs, parce que c'étoit ainsi qu'on appeloit le huitième jour des Éleusiniennes; mais il en parle au chapitre XXIX du traité intitulé *Eleusinia,* et il rapporte dans ce chapitre plusieurs passages de Philostrate, où il est fait mention des Épidauries.

Les Épidauriens célébroient la fête d'Esculape avec une grande magnificence. On ne doit pas en être surpris, ce dieu ayant vu le jour dans le territoire de leur ville. Je ne parlerai ni du temple *Paus. Corint. sive lib. II, c. 26, p. 170 et 171.* de ce dieu, ni de sa statue, ni du bois qui lui étoit consacré, et dans lequel, de même qu'à Délos, on ne laissoit mourir personne, *Idem, ibid. c. 27, p. 172.* ni accoucher aucune femme. Tous les animaux qu'on sacrifioit au dieu, devoient se consommer dans l'enceinte consacrée à Esculape; les étrangers étoient soumis à cette loi, de même que les citoyens d'Épidaure. *Idem, ibid.* Le même usage s'observoit aussi à Titane, ville de la Sicyonie, à quarante stades, c'est-à-dire, à une lieue et demie de Phliunte. *Idem, ibid. cap. XII, pag. 138.*

Dans l'enceinte consacrée à Esculape, il y avoit un théâtre, ouvrage de Polyclète. *Idem, ibid. cap. 27, pag. 172.* Les théâtres des Romains surpassoient ceux des Grecs par leur grandeur, leurs ornemens et leur magnificence; mais celui-ci, qui étoit l'ouvrage de Polyclète, l'emportoit sur ceux même des Romains par la beauté et par les proportions. L'abbé Gédoyn n'a pas entendu ces mots, Ἐπιδαυρίοις δέ ἐστι θέατρον ἐν τῷ ἱερῷ, puisqu'il traduit : « Dans le temple même » d'Esculape les Épidauriens ont un théâtre ». Un théâtre dans un temple auroit fait un effet ridicule. C'est ainsi qu'on avoit fait dire à Hérodote : « Il y avoit dans le temple de Jupiter Bélus » une tour massive, qui a un stade tant en longueur qu'en » largeur. » *Herodot. l. I, cap. 181.* Je ne répéterai pas ce que j'ai dit dans mes notes sur Hérodote; on peut les consulter, *tome I, page 489* de la seconde édition. C'étoit sur ce théâtre qu'on donnoit des combats d'athlètes aux jeux en l'honneur d'Esculape *(d)*. Les rhapsodes y

(d) Τίθεται δὲ ἐν τῷ ἄλσει τοῦ Ἀσκληπιοῦ. *Scholiastes Pindari ad Nem. III,* vers. 145, pag. 346, col. 2, lin. 13.

entroient aussi en lice les uns contre les autres, ainsi que les musiciens. On en voit la preuve dans le dialogue de Platon, intitulé *Ion.* Socrate s'adresse à Ion. « *Socr.* Je vous salue, Ion. » De quel pays venez-vous à présent? Est-ce de votre patrie, » d'Éphèse? *Ion.* Nullement, Socrate; je viens d'Épidaure, de » la fête d'Esculape. *Socr.* Les Épidauriens ont-ils institué en » l'honneur du dieu, des combats de rhapsodes? *Ion.* Oui, et » non-seulement de rhapsodes, mais encore de musiciens sur » toutes les parties de la musique. *Socr.* Vous vous êtes mis sans » doute au nombre des concurrens: quel a été votre succès? *Ion.* » J'ai remporté le premier prix, ô Socrate. *Socr.* Fort bien. Les » Panathénées approchent; il faut tâcher d'y être victorieux. » *Ion.* C'est ce que j'espère avec la permission de la divinité. »

Plat. Opera, t. I, p. 530.

Il y avoit encore à Épidaure des combats d'athlètes. Pindare, après avoir célébré dans la troisième Néméenne la victoire qu'avoit remportée aux jeux Néméens Aristoclide, fils d'Aristophane, finit cette ode en rappelant la gloire éclatante dont il s'étoit couvert aux jeux d'Épidaure et de Mégare. Aristoclide avoit obtenu aux jeux Néméens le prix du pancrace: s'il eût remporté à Épidaure et à Mégare un prix d'une autre nature, ce poëte nous en auroit instruits, parce qu'une victoire d'un autre genre auroit contribué à l'illustration de celui qu'il s'étoit proposé de célébrer. D'ailleurs ceux qui s'exercent aux combats de force, n'ont pas le temps nécessaire pour exceller dans les lettres ou dans les différens genres de musique, qui exigent une grande culture.

Pindari Nem. III, vers. 145 et seq.

Les jeux de Mégare arrivoient, selon le scholiaste de Pindare, au commencement du printemps; ils précédoient les fêtes d'Esculape: celles-ci se célébroient neuf jours après les jeux Isthmiques; mais comme les jeux Isthmiques revenoient tous les trois ans, les uns avoient lieu la première année de l'olympiade, le 12 du mois hécatombæon ou juillet, les autres dans le mois thargélion ou mai. Il s'agit de déterminer celui de ces jeux Isthmiques dont a voulu parler le scholiaste de Pindare. Ion, après avoir été victorieux aux fêtes d'Esculape, vient à Athènes pour disputer le prix aux Panathénées. S'il eût été question des jeux Isthmiques qui revenoient le 12 d'hécatombæon, les fêtes d'Esculape seroient

Schol. Pindar. ad Nem. III, vers. 145, p. 346, col. 2, lin. 13.

Edw. Corsini Dissert. agonisticæ, p. 96 et 97.

Plat. Opera, t. I, p. 530.

arrivées

arrivées le 21 de ce mois ; et il n'auroit pas eu assez de temps pour arriver à Athènes et se disposer à disputer le prix aux grandes Panathénées qui se célébroient le 28 du même mois. Il faut donc entendre le passage du scholiaste de Pindare, des Isthmiques du printemps, c'est-à-dire, du mois thargélion ou mai : on voit alors un accord parfait dans ces passages. Les jeux de Mégare se célébroient au commencement du printemps, au mois élaphébolion ou mars ; les Isthmiques, vers le 19 de thargélion ; les Asclépies, le 28 du même mois ; et les Panathénées, le 28 d'hécatombæon ou juillet : ces fêtes étoient pentaétériques, Ἀσκληπιῶ διὰ πενταετηρίδος, comme le dit le scholiaste de Pindare à l'endroit ci-dessus cité ; c'est-à-dire qu'elles revenoient tous les cinq ans, après quatre ans révolus.

EROTEIA BASILEIA, *Fêtes royales de l'AMOUR.*

Cette fête se célébroit à Lébadie ; il n'en est fait mention que dans un passage du scholiaste de Pindare : ἐν δὲ Βοιωτίᾳ· ἐν μὲν Θεσπειαῖς, Ἐρώτια· ἐν δὲ Λεβαδείᾳ, τὰ καλέμενα Βασιλεία. Dans l'édition de Rome, *in-4.°*, 1515, qui est la première où le scholiaste a été imprimé, on lisoit, τὴν καλουμένην Βασιλεία ; et c'est d'après cette édition que Meursius avoit cité ce passage. Brubachius a, je crois, le premier, mis dans son édition, je ne sais sur quelle autorité, τὰ καλέμενα Βασιλεία ; et cela est bien : mais il reste encore une faute, qu'il est facile de faire disparoître, à l'aide du Lexique inédit de Philémon, dont le C.en de Villoison a donné quelques passages assez étendus, dans ses notes sur le Lexique d'Apollonius. Il faut lire, de même que dans Philémon, ἐν δὲ Λεβαδείᾳ, τὰ καλέμενα Ἐρώτεια Βασιλεία : sans cette addition, ce passage ne fait aucun sens. Il faut faire la même correction dans le scholiaste, sur le vers 11.e de la première Isthmique, où on lit, *page 431, colonne 2, ligne 6*, ἐν δὲ Εὐβοίᾳ, Βασιλεία. Meursius avoit très-bien vu qu'il falloit lire, ἐν δὲ Λεβαδείᾳ en la place de ἐν δὲ Εὐβοίᾳ ; mais le passage entier doit être lu ἐν δὲ Λεβαδείᾳ, Ἐρώτεια Βασιλεία.

Schol. Pindari ad Olymp. od. VII, v. 156, p. 87, col. 2, lin. 2.

Apollonii Lexicon, p. 856, in notis, col. 2, lin. antepenult.

Nous ne pouvons rien dire de plus sur cette fête ; et même nous n'en aurions point parlé, si elle ne nous avoit pas donné occasion de faire disparoître deux fautes du scholiaste de Pindare.

Paus. Bœotic. sive lib. IX, c. 39, p. 790.

On offroit aussi à Lébadie, dans l'antre de Trophonius, des sacrifices à Jupiter roi, et à Junon Héniocha [ou reine]. On ne pourroit pas inférer de ce passage qu'on célébrât une fête en leur honneur; mais une inscription trouvée à Lébadie, et rapportée par Cyriacus d'Ancone, me paroît mettre la chose hors de doute. On voit de plus, par cette inscription, que le prêtre et la prêtresse n'exerçoient ces fonctions que pendant cinq ans, au bout desquels on en élisoit d'autres. Je me contente de traduire cette inscription, qu'on peut lire à l'endroit cité : « A » Junon reine, et à la ville des Lébadiens. Ménandre, fils de » Chersimus, ayant exercé cinq ans les fonctions du sacer- » doce, a consacré ce monument, qu'il a élevé à ses frais; sa » femme Parésia, fille d'Onasimbrotus, faisant les fonctions du » sacerdoce. »

Inscriptiones seu epigram. reperta à Cyriaco Anconitano, p. 33, n.° 218.

Les Fêtes d'Hippolyte.

Paus. Corint. sive lib. II, c. 32, p. 186.

Les Trœzéniens ne croyoient pas qu'Hippolyte, emporté par ses chevaux, eût été mis en pièces; ils ne connoissoient pas le lieu de sa sépulture; ils pensoient que les dieux l'avoient placé dans le ciel au nombre des constellations, et que c'est celle qui est connue sous le nom de *conducteur du chariot :* ils lui avoient élevé un temple, dans lequel on avoit placé sa statue, ouvrage ancien. Autour du temple étoit un terrain qui lui étoit consacré. On prétend que ce fut Diomède qui lui éleva le temple, et qu'il fut le premier qui lui offrit des sacrifices. Le prêtre d'Hippolyte l'étoit à vie; ses fêtes étoient annuelles : entre autres rites qu'on y observoit, les jeunes filles se coupoient les cheveux en son honneur avant leur mariage, et les lui consacroient dans son temple.

Eurip. Hipp. vers. 1434 et seq.

Diane, s'adressant à Hippolyte peu avant sa mort, lui dit, dans la pièce d'Euripide qui porte le nom de ce prince : « Infor- » tuné! pour compenser tes maux, je t'accorderai de grands » honneurs dans la ville de Trœzène; les jeunes filles, avant leur » mariage, se couperont les cheveux en ton honneur, et tu jouiras, » pendant toute la suite des temps, du tribut de leurs larmes, de » l'expression de leur douleur. » J'ai suivi dans cette traduction la correction de M. Valckenaer, qui a été adoptée par M. Brunck. Le même M. Valckenaer corrige aussi, à cette occasion, un

vers de la Cassandre de Lycophron, qui n'étoit pas intelligible auparavant. Le nouvel éditeur de Lycophron, M. Reichard, a dédaigné sans doute, ainsi que quelques éditeurs de ce pays-ci, de consulter les ouvrages des excellens critiques : aussi, bien loin d'en parler, il ne soupçonne pas même qu'il y ait une faute dans ce vers de la Cassandre, qui est le 1131.[e]

Cet usage de se couper les cheveux et de les consacrer à Hippolyte, n'étoit pas particulier aux jeunes filles ; il s'observoit aussi par les jeunes garçons avant leur mariage, s'il faut en croire l'auteur du traité intitulé, *de la Déesse de Syrie.* « Les » Trœzéniens, dit-il, ont fait une loi qui défend aux jeunes » garçons et aux jeunes filles de se marier avant d'avoir coupé » leurs cheveux en l'honneur d'Hippolyte. » Le passage de Lucien est altéré. Feu M. Koen l'a très-bien rétabli dans ses notes sur le Traité des dialectes de Grégoire, archevêque de Corinthe, *page 223, col. 1 :* j'ai suivi sa correction.

Lucian. de Deâ Syriâ, §. 60, tom. III, pag. 489 et 490.

LES THÉODÆSIES, ou Fête de BACCHUS.

Cette fête se célébroit en Crète et chez les Lybiens[a]. On sait par Hésychius[b], que Bacchus étoit nommé en Crète Théodæsius. Ainsi les Théodæsies sont, chez les Crétois, des fêtes instituées en l'honneur de Bacchus. On ignore si les Crétois observoient dans cette fête les mêmes rites que les autres peuples de la Grèce. En Libye, on associoit dans cette fête les nymphes à Bacchus. Il en étoit peut-être de même en Crète ; mais on n'ose l'assurer, faute d'autorités. Hésychius, au mot Ἡρόχια, joint cette fête aux Hérochies ; ce qui pourroit faire soupçonner que ces deux fêtes se célébroient ensemble, ou du moins à une petite distance l'une de l'autre, ou même que c'étoit la même fête sous deux différens noms. Mais comme il est parlé des Hérochies dans le traité entre les Hiérapytniens et les Priansiens, et des Théodæsies dans celui qui fut fait entre les Latiens et les Olontiens, je suis persuadé que ce sont deux fêtes différentes. Il n'en est fait mention que dans ce passage d'Hésychius et dans le traité entre les Latiens et les Olontiens. « Que les cosmes, y est-il dit, qui seront pour lors en charge, » se transportent de côté et d'autre pour annoncer qu'ils feront » lecture de ce traité dans les Théodæsies. »

[a] *Suidas, voc.* Ἀστυδρομία.

[b] *Hesychius, voce* Θεοδέσιος. *Fortè legendum* Θεοδαίσιος. *V.* Ἡρόχια.

Suidas, loco laudato.

Antiq. Asiat. pag. 134, lin. 22.

La Fête de JUPITER CLARIUS, *c'est-à-dire*, qui préside au sort.

Paus. Arcad. sive lib. VIII, c. 4, p. 604.

Arcas, fils de Callisto et de Jupiter, ou plutôt d'un amant inconnu, et petit-fils de Lycaon, succéda à Nyctimus, fils de Lycaon. Il donna son nom à l'Arcadie, qu'on appeloit auparavant Pélasgie, de Pélasgus, qui avoit régné le premier dans ce pays. Il eût trois enfans, Azan, Aphidas et Elatus, auxquels il partagea ses états. Mais comme il craignoit que la jalousie ne les armât les uns contre les autres, il en fit trois portions que ses enfans tirèrent au sort. Chacun de ces petits états fut appelé par cette raison Κλῆρος [le sort]. On connoît ces vers d'Apollonius de Rhodes :

Apoll. Rhod. Argonaut. l. I, vers. 161.

> Καὶ μὲν Ἀμφιδάμας Κηφεύς τ' ἴσαν Ἀρκαδίηθεν
> οἳ Τεγέην καὶ κλῆρον Ἀφειδάντειον ἔναιον,
> υἷε δύω Ἀλεοῦ.

« Amphidamas et Céphée, fils d'Aléus, vinrent de l'Arcadie ; » ils habitoient Tégée, et l'héritage qui échut par le sort à » Aphidas. »

Le scholiaste d'Apollonius explique très-bien κλῆρον Ἀφειδάντειον, le royaume d'Aphidas, τὴν βασιλείαν τοῦ Ἀφείδαντος; et Pausanias remarque fort à propos que Tégée étant échue par le sort avec son territoire à Aphidas, les poëtes ont pris de là occasion d'appeler Tégée *le sort d'Aphidas*, ou, si l'on aime mieux, l'héritage échu par le sort à Aphidas. Ce partage acquit une telle célébrité, qu'il y avoit à Tégée un quartier élevé, qu'on appeloit le quartier de Jupiter Clarius, où l'on voyoit la plupart des autels des Tégéates. Τὸ δὲ χωρίον τὸ ὑψηλὸν, ἐφ' οὗ καὶ οἱ βωμοὶ Τεγεάταις εἰσὶν οἱ πολλοὶ, καλεῖται μὲν Διὸς Κλαρίου. L'abbé Gédoyn traduit ainsi : « Près de la ville [Tégée], il y a une » éminence où l'on voit plusieurs autels, et qu'ils nomment *le* » *mont de Jupiter Clarius.* » Cette traduction ne me semble pas exacte : χωρίον me paroît devoir se prendre dans le sens que les Latins ont quelquefois donné au mot *regio*, un quartier, comme dans ce passage de Suétone, *Spatium urbis in regiones vicosque*

Pausan. loco laudato.

Paus. Arcad. sive lib. VIII, c. 53, p. 708.

Sueton. Octav. 30.

divisit. Ce qui me détermine encore à lui donner cette signification, c'est que Strabon observe que Tégée étoit composée de neuf bourgades, Τεγέα δ' ἐξ ἐννέα (δήμων συνῳκίσθη). *Strab. l. VIII, p. 519, A.*

Les Tégéates y célébroient tous les ans une fête en l'honneur de Jupiter Clarius, c'est-à-dire, de Jupiter qui préside au sort. *Pausan. loco laudato.* On ignore les rites et les cérémonies qui s'y observoient. On présume qu'elle avoit lieu dans un des mois de l'hiver; car Pausanias ajoute que pendant que les Tégéates étoient occupés à cette fête, les Lacédémoniens firent une invasion dans leur pays; qu'une neige abondante étant survenue, ceux-ci eurent beaucoup à souffrir du froid. Les Tégéates allumèrent du feu à l'insu des Lacédémoniens, et s'étant chauffés, ils se revêtirent de leurs armes, fondirent sur eux, et remportèrent un avantage considérable.

Près de Tégée on voit actuellement une église qui est le siége d'un évêque. Sur le mur de cette église, il y a un marbre avec une inscription qui contient les noms des citoyens de Tégée, et des étrangers domiciliés en cette ville, qui avoient remporté le prix aux jeux qu'on y célébroit. Cette inscription ne nous apprend malheureusement aucune particularité qui ait quelque rapport à cette fête. Ceux qui seroient curieux de la lire, peuvent consulter la quatrième dissertation du P. Corsini, qui est à la suite de l'ouvrage intitulé *Notæ Græcorum,* page 68.

Les Barbillées.

Il n'est question des Barbillées que dans une inscription qui se trouve parmi les Marbres d'Oxford. Elle est la VII.e de l'édition de Maittaire, et la XXXIV.e de celle de M. Chandler. Comme cette inscription contient une énumération d'un très-grand nombre de fêtes ou jeux, dans lesquels Caïus Antonius Septimius Publius, célèbre joueur de cithare, avoit remporté le prix, on seroit tenté de croire que les Barbillées étoient une des fêtes ou l'un des jeux de la Grèce : il n'en étoit pas ainsi.

Barbillus étoit un astrologue très-estimé de Vespasien. Quoique cet empereur eût chassé de Rome les astrologues, il se servoit cependant volontiers des plus habiles d'entre eux, et même il permit aux Ephésiens de célébrer des jeux sacrés en l'honneur de *Excerpta ex Polybio, pag. 702.*

Barbillus, grâce qu'il n'accorda à aucune autre ville. M. de Valois remarque sur ce passage de Dio Cassius, qu'il n'étoit pas extraordinaire de donner à ces sortes de jeux le nom de ceux qui les avoient institués ; et il en apporte pour exemple les Euryclées, dont il est fait mention dans l'inscription de Farnèse.

Plutarch. in Antonio, pag. 947, A, B.

Euryclès étoit fils de ce Lacharès qu'Antoine avoit fait décapiter pour ses brigandages : comme il désiroit passionnément de se venger d'Antoine, il prit le parti d'Octave ; et à la journée d'Actium il poursuivit vivement le vaisseau sur lequel Antoine s'enfuyoit avec Cléopatre ; mais après quelques fanfaronades, il se désista de sa poursuite, et alla heurter l'autre vaisseau prétorien avec tant de roideur, que l'ayant renversé, il le prit. Il se rendit aussi maître d'un autre vaisseau, sur lequel il y avoit beaucoup de vaisselle de prix destinée pour la table de ce général. La haine qu'il portoit à Antoine, contribua peut-être encore plus que ses exploits à lui procurer les bonnes grâces d'Auguste. Il devint, par le crédit de ce prince, le plus puissant des Lacédémoniens ; mais il abusa de sa faveur pour exciter des troubles à Lacédémone. Ces troubles ne finirent qu'après sa mort, son fils ayant montré de l'éloignement pour Auguste. Νεωστὶ δὲ Εὐρυκλῆς αὐτοὺς ἐτάραξε, δόξας ἀποχρήσασθαι τῇ Καίσαρος φιλίᾳ πέρα τοῦ μετρίου, πρὸς τὴν ἐπιστασίαν αὐτῶν ἐπαύσατο δ' ἡ ἀρχὴ ταχέως, ἐκείνου μὲν παραχωρήσαντος ἐς τὸ χρεών· τοῦ δ' υἱοῦ τὴν φιλίαν ἀπεστραμμένα τὴν τοιαύτην πᾶσαν. Cette phrase, telle qu'elle est dans les éditions de Paris et d'Amsterdam, ne fait aucun sens ; je la corrige ainsi : je mets un point après αὐτῶν, afin de faire rapporter πρὸς τὴν ἐπιστασίαν à ἀποχρήσασθαι, et je change ἀπεστραμμένα en ἀπεστραμμένου, afin de faire accorder ce mot avec τοῦ υἱοῦ.

Strab. l. VIII, pag. 558, B, 562, B, ex ed. Amstel. ; pag. 363 et 366 ex ed. Paris.

Cet Euryclès s'étoit aussi insinué dans les bonnes grâces d'Hérode-le-Grand, roi des Juifs, par son urbanité et en lui faisant des présens. Josèphe[a] remarque qu'il étoit un méchant homme, un flatteur et un voluptueux : dans son Histoire de la guerre des Juifs[b], il s'étend encore plus sur ce personnage.

Dio Cassius[c] appelle *sacrés* les jeux que Vespasien permit aux Éphésiens de célébrer, afin de les différencier de ceux que l'on nommoit θεματικοὶ, tels que les Euryclées. Les premiers portoient aussi les noms de στεφανίτης[d] et de φυλλινὸς ἀγὼν, parce qu'on y

[a] *Joseph. Ant. Judaic. l. XVI, cap. 10, §. 1, t. I, p. 813.*
[b] *Bell. Jud. l. I, c. 26, t. II, p. 121.*
[c] *Dio Cass. l. LXVI, §. IX, pag. 1084.*
[d] *Ulpiani scholia ad Demost. adv. Leptinem, pag. 308, lin. 4, à fine, ex edit. Morelli ; Julii Pollucis Onomast. lib. III, cap. 30, segm. 153.*

donnoit au vainqueur des couronnes de feuilles d'arbres ou d'ache, et que le prix de ces jeux ne consistoit qu'en cela seul. Ulpien ajoute qu'on les appeloit aussi *épodiques*, τοὺς ἐπωδικοὺς καλουμένους λέγει. J'ignore ce que c'est que des jeux épodiques. Cette leçon, qui est celle de l'édition de Morel, se trouve aussi dans celle de Wolf[a]. Le savant du même nom (M. Frid.-Aug. Wolf) qui a donné en 1789, à Halle en Saxe, une excellente édition de l'Oraison de Démosthène contre Leptine, a omis ces mots[b], peut-être parce qu'il les a crus corrompus. Je crois aussi qu'ils le sont; je corrigerois volontiers, τοὺς περιοδικοὺς καλουμένους λέγει; « il veut parler des jeux appelés *périodiques.* » En effet, ces jeux revenoient régulièrement après un certain nombre d'années révolues.

Ulpianus, loco laudato.

[a] *Demosthenis Opera, Francofurti, p. 596, A.*

[b] *Pag. 122.*

Les seconds s'appeloient δωρῖται, χρηματῖται, ἀργυρῖται, θεματικοὶ, parce qu'une somme quelconque d'argent étoit le prix de ces jeux.

Pindar. schol. ad Nem. VIII, vers. 101, p. 100, col. 2, lin. 7; Ulpiani schol. loco laudato; Jul. Pollucis Onomast. p. 348, lin. 1.

Les Taurocathapsies.

Cette fête nous seroit inconnue, du moins sous ce nom, sans un marbre qui représente un combat où des hommes à cheval courent après des taureaux, les fatiguent à la course, les saisissent par les cornes quand ils les voient hors d'haleine, et finissent par les terrasser; avec cette inscription, Ταυροκαθαψίων ἡμέρα β, *le second jour des Taurocathapsies.* Cette fête est originaire de Thessalie. Héliodore d'Émèse en Phénicie fait, dans les Amours de Théagène et de Chariclée, une peinture très-vive de la manière dont Théagène ramena un taureau qui s'étoit échappé au moment où il alloit être immolé. Sa description prouve qu'il ne l'a pas faite d'imagination, et qu'il avoit assisté plusieurs fois à cette fête ou combat; et l'on ne doit pas en être étonné, puisqu'étant évêque de Tricca en Thessalie, qu'on nomme actuellement *Triccala,* il avoit eu souvent occasion de voir cette fête. En relisant, il y a deux ans, les Éthiopiques d'Héliodore, ce passage m'avoit frappé, et j'en avois pris note, afin de m'en servir à éclaircir les Taurocathapsies. Mais comme Prideaux a fait usage, dans ses remarques sur le XXXVII.e Marbre d'Oxford, non-seulement de ce passage d'Héliodore, mais encore de tous ceux qu'il a trouvés épars dans les différens auteurs, je crois devoir renvoyer les lecteurs à son

Marm. Arundeliana, &c. pag. 45; et seq.

commentaire. J'ajoute seulement que cette fête étoit connue aussi sous le nom de *Boëgie*, ou *Chasse aux taureaux*. Il en est fait mention sur une pierre qui ornoit le monument du roi Séleucus à Milet. On a gravé sur cette pierre, des inscriptions qui contiennent l'état des dons offerts à Apollon Didyméen : sur la seconde inscription, il est fait mention d'une phiale, avec une inscription. Cette phiale pesoit quatre-vingt-dix drachmes de Milet ; c'étoit une offrande d'Athénée, qui avoit été vainqueur à la chasse aux taureaux.

Antiq. Asiat. p. 92 et 93.

Les Lycées.

Les Lycées avoient été instituées, en Arcadie, en l'honneur de Jupiter, par Lycaon, second roi de ce pays. Ce prince sacrifia un enfant, et fit avec son sang des libations sur l'autel du dieu. Il y a grande apparence que cette fête fut interrompue pendant quelque temps, et qu'elle ne fut rétablie que long-temps après, sous Pandion II, comme on le voit dans la Chronique de Paros. Il est vrai que cette époque, qui est la dix-huitième, est effacée, ainsi que la précédente et la suivante : mais comme l'époque seizième, qui est du même Pandion, est de l'an 1062 de l'ère Attique, et que l'époque vingtième est de l'an 1031 de la même ère, il faut que cet événement soit entre les années 1326 et 1295 avant notre ère. Nous avons fixé, par des preuves qui nous paroissent incontestables, dans notre Essai sur la Chronologique d'Hérodote, l'époque de la prise de Troie douze cent soixante-dix ans avant notre ère, tandis que les Marbres de Paros la mettent soixante-un ans plus tard ; dès-lors il est évident que nous devons avancer de ces soixante-un ans tous les faits antérieurs à cette époque, et que nous devons placer l'institution ou plutôt le renouvellement des Lycées entre les années 1387 et 1357 avant notre ère, sous le règne de Pandion II. Eusèbe met cet événement quarante ans après la prise de Troie, c'est-à-dire, selon son système, l'an 1144 avant notre ère, et sous le règne d'Oxintès ; ou plutôt, suivant celui des Marbres de Paros, l'an 1169 ; et selon le mien, l'an 1230 avant notre ère. On sent, sans que j'en avertisse, quelle incertitude doivent répandre, sur ce point historique, de telles variations. S'il falloit prendre un parti, il n'y auroit

Paus. Arcad. sive lib. VIII, c. 2, p. 600 ; Schol. Pind. ad Olympic. VII, vers. 153, p. 87, col. 1, lin. 19.

auroit pas à balancer entre l'auteur des Marbres et Eusèbe. Mais si nous ne pouvons savoir le degré d'authenticité que mérite l'auteur de ces Marbres relativement à ces faits éloignés, parce que nous ignorons les sources où il a puisé ses époques, nous sommes cependant fondés à croire que le renouvellement des Lycées se perd dans la nuit des temps.

Lycaon avoit immolé un enfant sur l'autel de Jupiter Lycéen. Ce sacrifice inhumain fut renouvelé avec le rétablissement des Lycées; et il y a grande apparence qu'il subsistoit encore du temps de Pausanias. Cet écrivain raconte que sur le mont Lycée il y avoit un autel de Jupiter Lycæus, et que les sacrifices qu'on offroit en l'honneur de ce dieu, se faisoient dans le secret. Je sais qu'il y avoit dans plusieurs fêtes, et sur-tout dans les initiations, des cérémonies secrètes qu'il n'étoit pas permis de révéler aux profanes; mais je crois que c'est ici le seul exemple où l'on ait tenu secret le sacrifice même. Si un homme a été la victime offerte au dieu, je ne suis pas étonné qu'on en ait fait un mystère : une pareille atrocité auroit certainement révolté la plupart des spectateurs.

Paus. Arcad. sive lib. VIII, cap. 38, pag. 679.

Porphyre, qui vivoit après Pausanias, n'a pas été si discret : « Jusqu'à présent, dit-il, non-seulement on immole des hommes » en Arcadie, dans les Lycées, et à Carthage, en l'honneur de » Saturne, mais encore, après un certain temps révolu, et pour » conserver la mémoire de cette institution, on arrose les autels » du sang d'un citoyen. » On ne se contentoit pas de ces victimes : ceux qui entroient dans le temple de Jupiter Lycéen, étoient punis de mort[a]. *Jovis Lycæi templum, quò et qui adcessisset, mors pœna erat Arcadum lege.* Plutarque[b] restreint cette peine à ceux qui y étoient entrés au mépris de la loi; on les lapidoit : quant à ceux qui avoient ignoré la défense, on se contentoit de les reléguer à Éleuthères en Béotie.

Porphyr. de abstin. ab esu animalium, lib. II, §. 27, pag. 150.

[a] *Hygini Poët. astronom. lib. II, cap. IV, p. 426.*

[b] *Plut. Quæst. Græc. p. 300, A.*

« On dit aussi, selon Pausanias, que les hommes et les ani- » maux qui entrent dans la pièce de terre consacrée à Jupiter » Lycéen, ne font point d'ombre. Si une bête qui est chassée » s'y réfugie, le chasseur s'arrête, et remarque que le corps de » cet animal ne donne point d'ombre. A Syène, ville voisine de » l'Éthiopie, les animaux et les arbres ne font pas d'ombre,

Paus. Arcad. sive lib. VIII, c. 38, p. 679.

» lorsque le soleil est dans le signe du cancer; mais, dans cette » pièce de terre, la même chose arrive dans toutes les saisons » de l'année. »

Plutarch. loco laudato B et C.

Plutarque, beaucoup plus sage que Pausanias, assure que c'est une fable, quoiqu'elle soit très-accréditée.

On célébroit aussi, pendant cette fête, des jeux publics. Xénophon de Corinthe, qui avoit remporté la victoire à la course et au pentathle, à Olympie, en la LXXIX.[e] olympiade, c'est-à-dire, l'an 464 avant l'ère vulgaire, avoit été aussi victorieux aux jeux Lycéens. Pindare, qui a célébré, dans sa XIII.[e] olympique, la victoire que Xénophon gagna à Olympie, parle, dans cette même ode, des prix qu'il avoit eus aux jeux Lycéens, à Pellène, &c. :

Ὥσσα τε
Ἀρκάσ' ἀνάσσων, μαρτυρή-
σει, Λυκαίου βωμὸς ἄναξ,
Πελλάνα τε.

« L'autel régnant sur le Lycée rendra témoignage de toutes les » victoires qu'il a gagnées chez les Arcadiens, à Pellène, &c. » On a beau être accoutumé au langage hardi de Pindare, je doute fort qu'on puisse goûter celui-ci. M. Heyne, qui l'a senti, pense que ἄναξ, qui est à la fin du 154.[e] vers, a pris la place d'un autre mot, et qu'il faut changer la ponctuation ; il corrige en conséquence :

Additamenta ad lectionis varietatem in Pindari carminum ed. Gottingensi notatam, pag. 43.

Ὅσσα τε
Ἀρκάσ', ἄνακτος μαρτυρή-
σει Λυκαίου βωμός· ὅσα
Πελλάνα τε . . . .

« Tous les prix qu'il a remportés chez les Arcadiens, l'autel du » roi Lycéen en rendra témoignage ; tous ceux qu'il a gagnés à » Pellène, &c. »

Ces fêtes avoient beaucoup de célébrité : c'est pourquoi Pindare ne manque jamais de parler des victoires que ses héros y avoient remportées, comme étant autant de titres qui servoient à rehausser leur gloire : on en voit des exemples en plusieurs endroits de

ses odes[a]. Le prix du vainqueur consistoit en une armure de bronze[b].

Il ne faut pas confondre cette fête avec les Lupercales des Romains, quoique ces dernières fussent Grecques d'origine, et qu'elles fussent venues d'Arcadie. Les rites et les cérémonies qui s'observoient dans celles-ci, étoient très-différens.

[a] *Pind. Olymp. VII, 153; IX, 145; XIII, 152 et seq. Nem. X, 89.*

[b] *Schol. Pind. ad Olymp. VII, 153, pag. 87, col. 1, lin. 20 et seq. ad Nem. X, 87, p. 415, col. 2, lin. 3.*

La Fête de la Commune de l'ASIE.

Les principales villes de l'Asie-Mineure, telles qu'Éphèse, Smyrne, Milet, Myonte, Lébédos, Colophon, Priène, Téos, Érythres, Phocée, Clazomènes, Samos et Chios, avoient fait entre elles un traité d'union et d'amitié. Pour cimenter davantage cette amitié, elles firent intervenir la religion, et instituèrent une fête, où elles prenoient toutes part, et qui se célébroit dans la ville dont on étoit convenu dans l'assemblée générale de ces villes. Cette fête étoit de deux sortes, l'une annuelle, l'autre quinquennale : cette dernière revenoit après quatre années révolues, au commencement de la cinquième. Il est fait mention de la première dans la XXXIV.e inscription des Marbres d'Oxford, et de la seconde dans l'inscription de Farnèse, où on lit (selon Gruter, *page 314*) Ε τοῖς κοινοῖς τῆς Ἀσίας : celle-ci se célébroit avec plus de magnificence que la petite, qui revenoit tous les ans.

Celui qui présidoit à cette fête et à ces jeux, s'appeloit *Asiarque :* il étoit pontife dans ce sens, et même supérieur aux Archiéréis. Strabon en parle à l'occasion de Tralles, l'une des villes les plus opulentes de l'Asie. Ceux, dit ce géographe, qui occupent le premier rang dans la province, s'appellent *Asiarques.* Ce seroit ici le lieu de s'étendre sur leurs prérogatives et sur leurs fonctions; mais Selden, et sur-tout Van-Dale, n'ayant rien laissé à désirer là-dessus, le premier à l'occasion du VII.e Marbre d'Oxford, le second dans sa troisième dissertation sur l'explication des Marbres[a], je crois devoir renvoyer à ces savans ouvrages.

Strab. l. XIV, p. 960, A.

[a] *Van-Dale Dissertat. IX Antiquitatibus et Marmoribus illustrandis inservientes; dissertat. III.a*

Fête en l'honneur d'APOLLON TRIOPIEN.

Triopium[b] étoit un promontoire de la péninsule de Cnidie. Près de ce promontoire étoit un temple élevé en l'honneur d'Apollon Triopien. Les Doriens de l'Asie, qu'on appeloit *les*

[b] *Herodot. l. I, §. 144.*

Doriens de la Pentapole, se rassembloient en ce temple pour célébrer une fête et des jeux en l'honneur de ce dieu. On les appeloit anciennement *les Doriens de l'Hexapole*. Les six villes comprises sous ce nom étoient celles de Lindos, de Jalyssos, de Camiros, de Cos, de Cnide et d'Halicarnasse. Des trépieds de bronze étoient le prix des vainqueurs : il ne leur étoit pas permis de les emporter du temple; il falloit les y consacrer au dieu. On y gravoit seulement une inscription, qui indiquoit le nom du vainqueur, avec celui du chorége et du magistrat qui donnoit son nom à l'année. Un habitant d'Halicarnasse, nommé Agasiclès, viola cette loi : il emporta le trépied dans sa maison, et l'y appendit. Les villes Doriennes punirent Halicarnasse, en l'excluant de leur société. Ce pays, réduit à cinq villes, s'appela, depuis ce temps-là, *la Pentapole*. Il y avoit d'autres Doriens dans le voisinage de ces villes ; mais les habitans de la Pentapole ne les admettoient pas dans leur société. On ignore quels étoient les rites qui s'observoient dans cette fête ; on sait seulement que les principaux habitans se servoient de cette occasion pour délibérer ensemble sur les intérêts du pays. Ainsi c'étoit dans ce temple que se tenoient les états-généraux de la Doride Asiatique ; de même que ceux de l'Ionie se tenoient au Panionium, où l'on célébroit aussi des fêtes appelées *Panionies*, sur lesquelles on peut consulter Castellanus et Meursius.

Fête d'Apollon Maloéis.

Meursius parle de cette fête sous le nom de fête des Mytiléniens, et se contente de rapporter un passage de Thucydide, où cet auteur dit que les Mytiléniens célèbrent hors de leur ville une fête en l'honneur d'Apollon Maloéis. Par quelle raison donna-t-on ce surnom à Apollon? Étienne de Byzance nous apprend qu'il lui fut donné à cause de Mélos, ou Malos, comme prononcent les Doriens, fils de Manto, fille de Tirésias. Tirésias fut un célèbre devin chéri d'Apollon, ainsi que sa fille Manto. Quoique ce géographe ait emprunté cette particularité d'Hellanicus, on est d'autant plus fondé à rejeter son opinion, qu'on ne nous dit pas que Malos fut également aimé de ce dieu, et que ce passage est peut-être le seul où il soit fait mention de ce fils de Manto.

Holsténius aime mieux dériver ce surnom de Maléa, promontoire de l'île de Lesbos : mais comment faire venir *Maloéis* de *Maléa !* Quant à moi, je pense qu'il vient de μῆλον, que les Doriens écrivoient μᾶλον, et qui signifie une *brebis.* On sait qu'Apollon a été berger, qu'il a mené paître[a] les troupeaux de Laomédon et ceux d'Admète, roi de Thessalie. On connoît ce vers de Virgile[b], *Pastor ab Amphrysio.* De là Apollon fut appelé Νόμιος[c]. Théocrite[d] parle d'une chapelle d'Apollon Nomius; et Apollonius de Rhodes, d'un temple du même dieu[e] :

Νομίοιο καθ' ἱερὸν Ἀπόλλωνος.

Ainsi *Maloéis* est une épithète du même dieu, et à-peu-près de la même signification que *Nomius.* Les Lesbiens, et particulièrement les Mytiléniens, avoient beaucoup de troupeaux : il n'est donc pas étonnant qu'ils aient eu une grande vénération pour ce dieu, en qualité de pasteur et de protecteur de leurs troupeaux, et qu'ils aient institué une fête en son honneur et sous un nom particulier à leur dialecte. Cette conjecture paroîtra d'autant plus vraisemblable, qu'Hésychius nous apprend que c'est une épithète d'Apollon. Thucydide fait mention de cette fête, sans ajouter aucune particularité qui puisse nous faire connoître les rites qui s'y observoient. Comme il n'est parlé nulle part ailleurs de cette fête, nous nous voyons à regret obligés de nous en tenir au peu que nous en avons dit.

[a] *Hom. Iliad. XXI, v. 448.*
[b] *Virg. Georg. lib. III, v. 2.*
[c] *Callimach. Hymn. in Apol. vers. 47.*
[d] *Theocr. Idyl. XXV, v. 21.*
[e] *Apoll. Rhod. Argonaut. lib. IV, v. 1218.*

Thucydid. lib. III, §. 3.

LES SYNŒCIES.

Meursius n'a dit qu'un mot sur les Synœcies ; et Castellanus, quoique plus étendu, n'est encore que trop succinct.

Thucydide est le plus ancien auteur qui en ait parlé. Les Lacédémoniens étant sur le point de faire une irruption dans l'Attique au commencement de la guerre du Péloponnèse, Périclès conseilla aux Athéniens de se transporter avec tous leurs effets dans la ville d'Athènes. Les Athéniens suivirent son conseil. Ils transportèrent de la campagne dans la ville, leurs femmes, leurs enfans, avec leurs meubles ; ils enlevèrent même les poutres et les autres bois de leurs maisons, et firent passer dans l'Eubée et les îles adjacentes, leurs troupeaux et leurs bêtes de charge.

Idem, lib. II, §. 13.

Idem, lib. II, §. 14.

Cette transmigration leur fut d'autant plus sensible, que la plupart étoient dans l'usage de vivre à la campagne.

Thucydid. lib. II, §. 15.

Cet usage prévaloit chez eux depuis les plus anciens temps, plus que chez les autres peuples ; car sous le règne de Cécrops, et sous celui des premiers rois jusqu'à Thésée, l'Attique étoit habitée par villes, dont chacune avoit son prytanée et ses archontes. Ces villes n'étoient, à proprement parler, que des bourgades, comme le dit Thucydide lui-même, en parlant de Lacédémone, qui n'étoit encore de son temps habitée que par bourgades, suivant l'ancienne manière des Grecs. Ces villes étoient au nombre de douze, selon Strabon[a]. Charax[b] n'en met que onze ; mais si l'on ajoute Cécropie ou Athènes, qu'omet cet historien, on trouvera les douze villes que compte Strabon. Comme ces villes[c] n'avoient rien à craindre, elles n'envoyoient pas de députés au roi pour délibérer sur leurs intérêts communs, et chacune se gouvernoit en son particulier ; quelques-unes même prenoient, selon l'occasion, les armes contre leur prince : c'est ainsi qu'Éleusis, sous la conduite d'Eumolpe, fit la guerre à Érechthée. Mais Thésée étant devenu roi, comme il n'étoit pas moins prudent que puissant, entre autres réglemens qu'il fit pour l'avantage du pays, il cassa les sénats et les archontes des autres villes, et les réunit dans la ville d'Athènes, où il établit un seul sénat et un seul prytanée. Quoique chacun cultivât ses terres comme auparavant, tous les habitans de l'Attique n'eurent que cette seule ville, qui devint très-considérable, parce qu'en s'y réunissant, tous contribuèrent à son agrandissement : ce fut en cet état que Thésée la transmit à ses successeurs. Pour conserver la mémoire de cette association ou réunion, on institua alors une fête en l'honneur de Minerve ; et, continue Thucydide, on la célèbre encore actuellement. Plutarque nomme cette fête Métœcies, et nous apprend qu'on l'observoit encore de son temps après les petites Panathénées, et le 16 du mois hécatombæon, qui répond au 29 de juillet. Méziriac prétend qu'il faut lire dans ce passage de Plutarque, les Synœcies, Συνοίκια ; et Paulmier de Grentemesnil croit que cette fête, qui du temps de Thucydide s'appeloit *Synœcies*, se nommoit *Métœcies* dans le siècle de Plutarque. Berkélius, dans ses notes sur l'endroit

Idem, lib. I, §. 10.

[a] *Strab. Geogr. l. IX, p. 609, A et B.*

[b] *Ap. Stephan. Byzantin. voce* Ἀθῆναι.

[c] *Thucydid. l. II, §. 15.*

Plutarch. in Theseo, p. 11, A et B.

Exercitationes ad Græc. auctores, p. 47.

ci-dessus cité d'Étienne de Byzance, pense que les Métœcies étoient la fête de la transmigration de ces différentes bourgades dans un seul et même lieu. Cette opinion m'avoit paru très-plausible; et je concluois de là que les Métœcies et les Synœcies étoient deux fêtes différentes qui se célébroient peut-être à un jour de distance l'une de l'autre, et que puisque les Métœcies s'observoient le 16 du mois hécatombæon, les Synœcies tomboient le 17 du même mois. Mais le scholiaste d'Aristophane nous apprenant que les Synœcies se célébroient le 16 d'hécatombæon, je conclus de là que cette fête s'appeloit indifféremment *Synœcies* et *Métœcies*, et plus communément du premier nom. On sacrifioit en ce jour à la Paix; mais comme il n'étoit pas permis d'ensanglanter l'autel de la déesse, on égorgeoit hors de son temple la victime, et l'on apportoit ses cuisses sur l'autel. Le scholiaste de Thucydide prétend que cette fête se faisoit au mois métagitnion, qui répond en partie au mois d'août, et en partie au mois de septembre. Mais il paroît qu'il a confondu les Synœcies avec les Métagitnies, fête qui fut instituée pour conserver la mémoire de l'incorporation de la bourgade Mélite avec la Diomie, et qui n'a rien de commun avec les Synœcies.

Scholiastes Aristophan. ad Pacem, vers. 1019.

Aristoph. Pac. vers. 1019 et seq. et ibi schol.

Scholiastes Thucydid. ad lib. II, §. 15, p. 108, col. 1, lin. 4 et 5.

Plutarch. de exilio, p. 601, B.

Fête en l'honneur de TÉNÈS.

Ténès, ou, comme on lit chez Étienne de Byzance, Tennès, fils de Cycnus, roi de Colone dans la Troade, s'étoit rendu illustre par sa vertu. Ayant rassemblé un certain nombre d'habitans de Colone, il passa avec eux dans l'île de Leucophrys, qui est vis-à-vis du continent, et qui étoit alors déserte. Il en partagea les terres avec ses sujets, et chacun eut la portion que lui adjugea le sort. Il bâtit en cette île une ville qu'il appela de son nom *Ténédos*, la demeure de Ténès, Τεννούεδος *[Tenæ sedes]*. Il gouverna son peuple avec sagesse, et le combla de bienfaits. On l'admira pendant qu'il vécut, et après sa mort on lui rendit les honneurs divins : on lui consacra une certaine portion de terre, et on lui offrit des sacrifices comme à un dieu, sacrifices que l'on continua jusqu'aux temps les plus récens. Ce culte subsistoit encore du temps de Cicéron; car voici comme il s'exprime dans son Traité sur la nature des dieux : *Jam verò in*

Diodor. Sic. lib. V, §. 85, p. 398.

Steph. Byzant. in Τένεδος.

Cic. de nat. Deorum, l. III, §. 15.

Græciâ multos habent ex hominibus deos; Alabandum, Alabandis; Tenedi, Tenem ; et encore plus clairement dans une de ses harangues contre Verrès : *Tenedo (prætereo pecuniam, quam eripuit), Tenem ipsum, qui apud Tenedios sanctissimus deus habetur, qui urbem illam dicitur condidisse, cujus ex nomine Tenedus nominatur, hunc ipsum, inquam, Tenem, pulcherrimè factum, quem quondam in comitio vidistis, abstulit magno cum gemitu civitatis.*

Cic. in Verr. act. II, lib. I, §. 19.

Je reviens au passage de Diodore de Sicile. Il ne faut pas passer sous silence une tradition des Ténédiens, au sujet de Ténès leur fondateur. Ils racontent que son père Cycnus ayant prêté l'oreille aux calomnies de sa femme, enferma Ténès dans un sac, et le fit jeter à la mer. Les flots le portèrent à l'île de Ténédos. S'étant sauvé contre toute espérance et par un effet de la providence des dieux, Ténès régna dans cette île. Il se rendit illustre par sa justice et par ses autres vertus, et après sa mort on lui rendit les honneurs divins. Un certain joueur de flûte avoit appuyé de son témoignage les calomnies de la belle-mère de Ténès ; les Ténédiens firent par cette raison une loi qui interdisoit à tous les joueurs de flûte l'entrée du temple de Ténès. Cette marâtre s'appeloit *Philonomé*, si l'on en croit Étienne de Byzance. Cédrénus la nomme *Alphesibœa.* De là je prens occasion de corriger son texte : Ὅτι σώφρονες Ἑλλήνων οὗτοι· Βελλεροφόντης, Σθενοβοίας· καὶ Τέλης, Αλφεσεβοίας· καὶ Πηλεὺς, Ἀστυδαμείας· καὶ Ἱππόλυτος, Φαίδρας. Ce Τέλης est absolument inconnu, et Αλφεσεβοία n'est pas grec. Il faut lire Τένης, et Ἀλφεσιβοίας. Ténès est très-connu, comme on le voit ; *Alphesiboia* est dans Homère une épithète des jeunes filles qui par leur beauté trouvent de riches époux : dans Hésiode [a] et dans Théocrite [b], ainsi que dans Cédrénus, c'est un nom propre. Chærémon, poëte comique, au rapport de [c] Suidas, mais plus vraisemblablement poëte tragique selon Athénée [d], avoit fait une pièce intitulée *Alphesibœa.* Mais j'ignore si c'étoit la belle-mère de Ténès qui en faisoit le sujet.

Steph. Byzant. in Τένεδος.

Cedrenus in Histor. compendio, tom. I, pag. 469, A.

[a] Ap. Apollod. l. III, c. XIII, §. 4, p. 224.
[b] Theocr. Idyl. III, vers. 45.
[c] Suidas, voc. Χαιρήμων.
[d] Ath. Deipn. lib. XIII, c. 2, p. 562, E.

Quoi qu'il en soit, Alphésibœa étant devenue amoureuse de Ténès, et celui-ci n'ayant pas voulu répondre à sa passion, elle l'accusa de lui avoir voulu faire violence ; et même elle suborna un certain joueur de flûte, nommé *Molpus,* qui rendit contre

Plut. Quæst. Græc. p. 297, D ; Stephan. Byzantin. in Τένεδος.

contre ce jeune prince un faux témoignage. De là le proverbe, *un joueur de flûte Ténédien,* qui se dit de ceux qui rendent un faux témoignage. *Steph. Byzan. in Τένεδος.*

Ténès avoit donné des lois aux Ténédiens, et ce peuple le regardoit comme son législateur. On ignore à présent en quoi elles consistoient. On connoît celle qu'il porta contre les adultères : j'en parlerai dans un moment. On seroit mieux instruit sur ce sujet, si le traité d'Aristote sur la république des Ténédiens, dont parle Étienne de Byzance au mot *Ténédos,* étoit venu jusqu'à nous, et si l'éloge des Ténédiens du rhéteur Zoïle, dont fait mention Strabon *(e)*, n'avoit pas été perdu. J'ai dit que ce sage prince avoit fait une loi contre les adultères : cette loi ordonnoit que ceux qui seroient surpris en adultère, auroient la tête tranchée. Son fils ayant été pris en flagrant délit, on demanda à Ténès ce qu'il falloit faire : il répondit que la loi devoit avoir son cours. De là la hache Ténédienne étoit passée en proverbe, en parlant des hommes sévères. Sur les monnoies des Ténédiens, on voyoit d'un côté une hache, et de l'autre deux têtes, afin de conserver la mémoire de ce qui étoit arrivé au fils de Ténès. Héraclide de Pont dit que ces deux têtes étoient sur un même cou, et que l'une représentoit une tête d'homme, et l'autre une tête de femme. *Aristotel. in Politiis, apud Steph. Byzant. in Τένεδος.* *Heraclides Ponticus de Politiis, p. 514.*

Telle est, selon Aristote, l'origine de ce proverbe. Pausanias en rapporte une autre. Cycnus, dit cet historien voyageur, ayant reconnu son erreur, s'embarqua pour aller trouver son fils, dans l'intention de faire l'aveu de sa faute, et de le prier de la lui pardonner. Ayant abordé à Ténédos, il attacha les câbles de son vaisseau à un rocher ou à un arbre. Ténès, qui étoit irrité contre son père, coupa ces câbles d'un coup de hache. De là est venu le proverbe. Lorsqu'on refuse une chose avec opiniâtreté, on dit qu'*elle a été coupée avec une hache Ténédienne.* *Paus. Phocic. sive lib. X, c. 14, p. 831.*

Goltzius, Spanheim, Béger et autres antiquaires ont publié des médailles de Ténédos ; M. Pellerin en a fait graver six. On voit sur toutes, d'un côté, une double hache ; et de l'autre, deux têtes, l'une d'homme, l'autre de femme, jointes ensemble, excepté sur *Recueil de médailles de peuples et de villes, t. III, p. 116, planche XIII.*

(e) *Stephan. Byzant. in* Τένεδος. Eustathe *(ad Dionys. Perieg. vers. 56)* la nomme *Phylonomé*, par un *y* grec, ainsi que le scholiaste de Venise, sur le vers 38 du premier livre de l'Iliade.

Paus. François, tom. II, liv. X, c. 14, pag. 347.

la dernière, où il n'y a qu'une seule tête. L'abbé Gédoyn dit dans une note sur le passage de Pausanias que je viens de citer : « Cette » hache, et l'aventure que l'auteur vient de raconter, sont repré-» sentées sur quelques médailles. » L'aventure de Ténès n'y étoit pas représentée. On voit clairement que cet abbé n'avoit vu aucune de ces médailles.

Diod. Sicul. lib. V, §. 85, pag. 399.

La guerre de Troie étant survenue dans la suite, les Grecs firent une descente à Ténédos ; l'île fut ravagée, et Ténès fut tué par Achille. Tel est le récit de Diodore de Sicile : mais Plutarque ajoute des circonstances que je ne dois pas omettre. On raconte, dit-il, que Thétis avoit fortement recommandé à Achille de ne point tuer Ténès, parce qu'il étoit honoré d'Apollon ; et même elle avoit enjoint à un de ses serviteurs de rappeler cette défense à la mémoire d'Achille, de crainte qu'il ne le tuât par imprudence. Achille ayant débarqué dans l'île de Ténédos, poursuivit la sœur de Ténès, qui étoit d'une grande beauté. Ténès alla à sa rencontre, pour défendre sa sœur. Elle échappa ; mais Ténès fut tué. Achille ayant su qui il étoit, tua son serviteur, parce qu'il ne lui avoit pas rappelé la défense de sa mère, quoiqu'il fût présent : il rendit ensuite les derniers devoirs à Ténès. Les Ténédiens défendirent par une loi de prononcer le nom d'Achille dans le temple qu'on avoit élevé à Ténès, comme le dit Diodore de Sicile. Plutarque s'accorde aussi avec cet historien sur cette particularité.

Plut. Quæst. Græc. p. 297, E.

Lycophronis Alexandra, v. 232.

Schol. Lycophronis ad v. 232, pag. 32, col. 1, lin. 15 et 29.

L'obscur Lycophron, qui raconte une partie de cette histoire, dit que la sœur de Ténès fut tuée par Achille, ainsi que Ténès. Le scholiaste de Lycophron, Tzetzès, nous apprend qu'elle s'appeloit *Hemithea*, et qu'elle fut engloutie dans la terre : quant au reste, il s'accorde assez avec Diodore de Sicile et Plutarque ; ce qui fait voir qu'il avoit puisé dans les mêmes sources que ces deux historiens.

Schol. Lycophonis, p. 32, col. 2, lin. 11.

Je ne crois pas devoir finir cet article sans proposer une conjecture sur le passage de ce scholiaste, dont il est question ici. Voici comment s'exprime Tzetzès : Περιδέξιος γὰρ ὢν στρατιώτης ὁ Κύκνος, καὶ κάλλιστα σκεπτόμενος ἐν πολέμῳ, ὡς μηδέποτε τρωθῆναι, ὑποπέπτωκε τοῖς μύθοις, ὅτι ἄτρωτός ἐστιν. Le mot σκεπτόμενος ne me semble pas présenter un sens très-convenable ; car il devroit rendre raison de ce que Cycnus ne pouvoit être blessé. Si on

lisoit σκεπόμενος, le passage entier signifieroit : « Cycnus étoit » un habile guerrier, et tellement couvert de ses armes, qu'il ne » pouvoit être blessé. Cela donna occasion à la fable de dire » qu'il étoit invulnérable. » Néanmoins, comme en laissant subsister σκεπτόμενος, on en tire ce sens, qui est très-bon, *tellement circonspect, qu'il ne pouvoit être blessé,* peut-être vaut-il mieux ne point changer l'ancienne leçon.

Cette histoire de Ténès est aussi rapportée par Eustathe, dans son commentaire sur le premier livre d'Homère, *page 33, lig. 24,* et par le même, dans son commentaire sur le vers 536 de Denys le Périégète, *page 103, col. 1, lig. 1.*

Le sujet de Ténès prêtoit beaucoup à la tragédie ; il ne seroit pas surprenant qu'il eût été traité par quelque auteur tragique. On trouve dans l'édition d'Euripide, donnée par Josué Barnes, deux vers attribués à la pièce de Ténès ; ils sont rapportés tous les deux par Stobée :

Stobæi Serm. tit. II, p. 30, lin. 42.

> Φεῦ οὐδὲν δίκαιόν ἐστιν ἐν τῷ νῦν γένει·
> σκαιοῖσι πολλοῖς εἷς σοφὸς διόλλυται.

Grotius a parfaitement rendu ces vers :

> *Ætate in istâ quam nihil recti est super,*
> *Pravos tot inter qui sapit solus perit.*

Il est dit en marge que le premier vers est de la tragédie d'Euripide intitulée *Ténès*, et que le second est de Sophocle. M. Valckenaer soupçonne que dans le manuscrit de Gesner, il y avoit en marge *in* Τεννε, ou plutôt Τημε : de là il conclut qu'on peut lire ἐν Τημένῳ. Euripide a fait, il est vrai, une pièce intitulée *Temenus*, dont il nous reste une quarantaine de vers : mais qui peut assurer qu'il n'ait pas traité le sujet de Ténès, qui est vraiment tragique ? Quant au second vers, M. Valckenaer juge, à sa structure, qu'il est de Sophocle. M. Brunck en a pensé de même, et lui a donné place dans son édition parmi les fragmens des pièces incertaines.

Lud. Gasp. Valcken. Diatribe in Euripidis deperditorum dramatum reliquias, pag. 15.

Sophocl. Trag. ex ed. Brunckii in-4.°, tom. II, Frag. p. 36, col. 2.

Long-temps après avoir écrit cela, je me suis aperçu qu'il y avoit dans le dixième volume des *Miscellanca Lipsiensia nova,* une dissertation sur la hache de Ténédos. Je croyois y trouver

quelque chose de relatif à mon sujet : mais, à mon grand étonnement, à peine l'auteur emploie-t-il quelques lignes à en parler. Il ne s'occupe que de la sévérité des peines, et des adoucissemens qu'on y a apportés. La seule chose qu'il m'apprenne, c'est qu'en 1735 on a imprimé, à Copenhague, une Dissertation sur la république des Ténédiens. Je regrette beaucoup de n'avoir pu me le procurer.

Les Arnéides.

Les Arnéides étoient à Argos une fête en l'honneur de Psamathé et de Linus. Les Argiens la célébroient dans le mois *arneius*. Ce mot, qui vient de ἄρς, ἀρνός [un agneau], indique vraisemblablement qu'on avoit donné ce nom à ce mois, à cause de la naissance des agneaux. Ce devoit être un mois du printemps : l'année commençoit chez les Argiens en cette saison. Ce ne pouvoit être le premier mois, parce que celui-ci portoit toujours le nom de la prêtresse de Junon ; ce devoit donc être le second, et il répondoit au mois munychion des Athéniens, et en partie à notre mois d'avril. Le savant P. Corsini ne connoissoit, ainsi que les autres chronologistes, que le premier mois, et le quatrième, qu'on nommoit *hermæus ;* on pourra y joindre dorénavant le second mois, qu'on appeloit *arnæus*. On sera peut-être dans la suite assez heureux pour découvrir les autres.

Dodwell. de Cyclis, disser. VII, p. 311 ; Corsini Fast. Att. tom. II, dissert. XIV, pag. 400 et 401.

On tuoit tous les chiens qu'on rencontroit pendant cette fête. Le récit de Conon rend raison de cette particularité et de la dénomination de cette fête. Psamathé, fille de Crotopus, roi d'Argos, mit au monde un fils qu'elle eut d'Apollon. Elle donna à cet enfant le nom de *Linus ;* et comme elle craignoit la colère de son père, elle l'exposa : un berger l'ayant trouvé, l'éleva comme s'il en eût été le père ; mais ses chiens le mirent en pièces. Le chagrin qu'elle en eut, fut si vif, que son père en soupçonna la cause. Se voyant convaincue de sa faute, elle chercha à l'atténuer, en la rejetant sur Apollon. Son père ne la condamna pas moins à la mort. Apollon, irrité contre les Argiens, leur envoya la peste. Comme ils ignoroient la cause de ce fléau, ils envoyèrent consulter le dieu sur les moyens de s'en délivrer : il leur répondit d'apaiser les manes de Psamathé et de Linus. Entre autres

Cononis Narrationes : narr. XIX, p. 258.

honneurs qu'ils leur rendirent, les femmes d'Argos faisoient avec leurs filles une procession dans laquelle elles déploroient les malheurs de Linus et les leurs propres. Ils appelèrent *arneius* le mois où se faisoit cette procession, parce que Linus avoit été élevé parmi un troupeau d'agneaux, ἄρνειος signifiant *agninus*. Le sacrifice qu'on fait en ce jour, se nomme, ainsi que la fête, *Arneis*. Tous les chiens qu'on rencontre en ce temps, on les tue.

Ce passage nous instruit, 1.° que dans la fête instituée pour perpétuer la mémoire des malheurs de Psamathé et de Linus, on faisoit en leur honneur une procession dans laquelle les femmes et les filles d'Argos chantoient les malheurs de Linus; 2.° que cette fête s'appeloit *Arneis*, ainsi que le sacrifice qu'on offroit en cette occasion; 3.° qu'on tuoit tous les chiens qui paroissoient en ce jour, parce que les chiens du berger qui avoit élevé cet enfant, l'avoient dévoré; 4.° j'ajoute que cette fête se célébroit pendant plusieurs jours. J'infère cette particularité d'un passage d'Ælien, où il est dit que le péripatéticien Cléarque observe que dans les jours nommés *Arnéides*, les Argiens tuoient tous les chiens qui paroissoient sur la place publique. 5.° Le même passage nous instruit aussi que les Argiens appeloient *arneius* un mois de leur année. Nous avons prouvé plus haut que ce mois étoit le second de l'année Argienne; et nous avons observé en même temps que le P. Pétau, Dodwell et le P. Corsini, qui ont beaucoup écrit sur les mois des Grecs, ne l'avoient pas connu.

Æliani Hist. animal. l. XII, c. 34, p. 703.

Conon nous apprend encore que la peste ne cessa à Argos que lorsque Crotopus eut quitté cette ville par les ordres de l'oracle, et qu'il eut fondé, dans la Mégaride, une ville à laquelle il donna le nom de *Tripodiskion*. Pausanias nous instruit du motif qui fit ainsi nommer cette ville; mais comme cet écrivain nous donne sur Psamathé des détails intéressans, j'ai cru devoir les rapporter.

« On voit, dit-il, à Mégare, le tombeau de Corœbus. Quoique » l'histoire de Corœbus *(f)* regarde autant les Argiens que les

Paus. Attic. sive lib. I, cap. 43, p. 105.

(f) L'abbé Gédoyn, qui a étrangement défiguré cet auteur, traduit ainsi: « Je rapporterai ici ce que les poëtes » ont dit de ce héros, quoiqu'il ne soit » pas moins célèbre parmi les Argiens. » Τὰ δὲ ἐς αὐτὸν ἔπη κοινὰ ὅμως τοῖς Ἀργείων, ἐνταῦθα δηλώσω.

» Mégariens, je ne laisserai pas de la rapporter ici. Sous le règne » de Crotopus, roi d'Argos, sa fille Psamathé accoucha, dit-on, » d'un fils qu'elle avoit eu d'Apollon. Comme elle craignoit » beaucoup son père, elle l'exposa. Les chiens qui gardoient les » troupeaux de Crotopus, ayant trouvé cet enfant, le mirent en » pièces. Apollon envoya contre les Argiens Pœné *(g)*, monstre » qui enlevoit les enfans des bras de leurs mères pour les dévorer. » Corœbus, voulant faire plaisir aux Argiens, tua ce monstre. » La peste attaqua ensuite les peuples de l'Argolide, sans leur » donner aucun relâche. Corœbus se rendit de lui-même à » Delphes pour donner satisfaction au dieu, au sujet du meurtre » de Pœné. La Pythie défendit à Corœbus de retourner à Argos, » et lui enjoignit de prendre dans son temple un trépied, de bâtir » un temple à Apollon à l'endroit où ce trépied lui tomberoit des » mains, et de fonder une habitation en ce lieu *(h)*. Lorsqu'il fut » parvenu au mont Géronia, le trépied lui échappa des mains, » sans qu'il s'en fût aperçu. Il bâtit en cet endroit un village, » auquel il donna le nom de *Tripodiscus*. Son tombeau *(i)* est dans » le marché des Mégariens. Une inscription en vers élégiaques » contient l'aventure de Psamathé et de Corœbus. Quant à Co- » rœbus, il est représenté tuant le monstre. De toutes les statues » de pierre que j'ai vues en Grèce, je sais que ce sont les plus » anciennes. »

Pausanias ne rapporte pas cette inscription, quoiqu'il soit dans l'usage de publier celles qui peuvent contribuer à l'embellissement de son ouvrage ; mais peut-être a-t-elle été omise par ses copistes. Quoi qu'il en soit, il s'en trouve une dans l'Anthologie manuscrite du Vatican, que M. l'abbé Pétroni a publiée en 1743 dans le *tome II, partie 2* du journal intitulé *delle Notizie oltramontane per uso de' Letterati d'Italia*, page 339. Comme ce journal est très-

(g) C'étoit une espèce de furie. Une épigramme, qui se trouve dans l'Anthologie manuscrite de la bibliothèque du Vatican, l'appelle Κῆρ.

(h) Il y a dans le texte de Pausanias αὐτὸν οἰκῆσαι. Ἀυτὸν doit se rapporter à ναὸν, qui précède immédiatement. On n'habite pas un temple ; mais on bâtit dans les environs de ce temple une habitation, on la fonde. Je lis, par cette raison, καὶ τὸν τόπον οἰκίσαι.

(i) Strabon nous apprend que le marché des Mégariens occupoit l'emplacement de l'ancienne Tripodisque. *Lib. IX, pag. 604, C.*

rare en France, j'ai cru qu'on me sauroit quelque gré en la donnant en grec avec une traduction ; elle aura du moins le mérite de la nouveauté. Le savant Chardon de la Rochette, qui travaille à une édition de l'Anthologie d'après le manuscrit du Vatican, qu'il a fait copier à ses frais, ne s'est pas contenté de m'indiquer ce journal ; il a bien voulu encore me communiquer l'inscription telle qu'elle est dans ce manuscrit. Il l'a publiée depuis dans le Magasin encyclopédique, *tome I, pag. 92 et suiv.* Nous différons l'un de l'autre en quelques endroits. J'invite à lire les remarques de cet habile éditeur : on ne pourra qu'y gagner.

Εἰς Κόροιβον οὗ μέμνηται Καλλίμαχος ἐν ά Αἰτίων.

Κοινὸν ἐγὼ Μεγαρεῦσι καὶ Ἰναχίδαισιν ἄθυρμα
ἵδρυμαι, Ψαμάθης ἔκδικον οὐλομένης·
εἰμὶ δὲ Κῆρ τυμβοῦχος· ὁ δὲ κτείνας με Κόροιβος·
κεῖται δ' ὧδ' ὑπ' ἐμοῖς ποσσὶ διὰ τρίποδα.
Δελφὶς γὰρ φάμα τόδ' ἐθέσπισεν ὄφρα γενοίμαν
τᾶς κείνου νύμφας σῆμα καὶ ἱστορίης.

« *Sur Corœbus, dont fait mention Callimaque au premier livre des Causes.* »

[C'est Pœné qui parle, ou Κῆρ, comme l'appelle l'auteur de l'inscription.]

« Placée sur ce tombeau, je suis également un sujet de dérision » pour les Mégariens et les Inachides. J'ai vengé la mort de la » malheureuse Psamathé, et je protége son monument. Celui qui » m'a tuée, Corœbus, gît sous mes pieds, à cause du trépied ; » ainsi l'a ordonné la voix du dieu de Delphes, afin que j'instruise la postérité des malheurs de sa jeune épouse, et que » je lui serve de monument. »

Cette inscription, quoique ancienne, ne me paroît pas être celle de Pausanias, parce que le mot ἱστορίη n'a jamais signifié dans les temps anciens *une histoire.* Il ne se trouve employé dans ce sens que dans les auteurs postérieurs à Hérodote.

Ἄθυρμα. Il est difficile de déterminer le sens de ce terme. Pœné

étoit un monstre dont le front étoit ombragé d'un serpent. Si ce monstre eût été en vie, il auroit été un sujet de terreur pour tous ceux qui l'auroient aperçu : mais depuis qu'on l'eut représenté sur le monument de Coroebus, les Mégariens et les Argiens, accoutumés à sa figure, en faisoient un objet de dérision ; ou tout au plus, cette figure grotesque servoit-elle à effrayer les enfans. C'est ce qui m'a déterminé à traduire de la sorte. Le premier éditeur a pris ce mot dans une autre acception : je n'ai garde de blâmer ce savant.

Suidas, de la première édition publiée à Milan en 1499, rapporte, au mot Κῆρ, le troisième vers :

Εἰμὶ δὲ Κῆρ τυμβοῦλος· ὁ δὲ κτείνας με Κόροιβος.

Ce vers, manifestement corrompu, a été encore plus altéré par Kuster, qui a changé τυμβοῦλος en τυμβούλου, sans même en avertir dans une note. Le manuscrit du Vatican a conservé la vraie leçon τυμβοῦχος.

Vers 4 : διὰ τρίποδα, *à cause du trépied.* Cette traduction littérale est obscure. L'oracle avoit ordonné à Coroebus de bâtir une ville à l'endroit où le trépied lui échapperoit des mains. Comme, après sa mort, on lui éleva un monument dans cette ville, on peut bien dire que l'on a construit ce monument à cause du trépied.

Le même Suidas, au mot Δελφοί, cite le dernier distique, avec cette seule différence qu'on lit ἱστορίη, en la place de ἱστορίης, qui est la leçon du manuscrit du Vatican. Les observations du C.en la Rochette m'ont déterminé à donner la préférence à la leçon de Suidas.

Callimaque avoit parlé de ce Coroebus dans le premier livre de l'ouvrage intitulé *(k)* Αἴτιον ou Αἴτια, comme on le voit dans le lemme ou titre de cette inscription, dans le manuscrit du Vatican : Εἰς Κόροιβον οὗ μέμνηται Καλλίμαχος ἐν ά Αἰτίων. Le quatrième fragment de Callimaque, recueilli par Bentley, me paroît devoir en faire partie, puisqu'il y est question de la ville ou bourgade

(k) Cet ouvrage de Callimaque se dit au singulier et au pluriel. Properce *(lib. II, eleg. XXXIV, vers. 32)* l'appelle *Somnia Callimachi ;* sur quoi on peut consulter la note de Scaliger.

bourgade de Tripodiscus, fondée par Corœbus. On peut consulter sur cette bourgade, Étienne de Byzance, au mot Τριποδίσκος, et les notes de Lucas Holsténius sur cet auteur, *pag. 326.* Le même Étienne de Byzance cite, au même mot, Callimaque, ἐν Αἰτίων : son copiste a omis le chiffre qui devoit indiquer en quel livre. Lucas Holsténius lisoit, Καλλίμαχος δὲ γ' Αἰτίων. Le lemme de cette inscription, tel qu'il se trouve dans le manuscrit du Vatican, prouve qu'il faut lire, Καλλίμαχος δὲ ἐν α' Αἰτίων.

Stace raconte en partie cette histoire au premier livre de la Thébaïde, depuis le vers 570 jusqu'au vers 668 : c'est, je crois, le seul poëte Latin qui en ait fait mention; il finit son récit en parlant de cette fête :

> .... *Inde hæc stata sacra quotannis*
> *Solennes recolunt epulæ, Phœbeiaque placat*
> *Templa novatus honos.*

CYNOPHONTIS, *ou Massacre des* CHIENS.

Meursius a mis au rang des fêtes Grecques le Cynophontis, ou massacre des chiens : il s'appuie sur le passage suivant d'Athénée. Ulpianus s'adresse à Cynulcus, philosophe Cynique : « N'aboie point, mon ami, lui dit-il, n'entre pas en fureur, » en jetant en avant ta rage cynique; il te convient plutôt de » flatter et de caresser tes convives, puisque nous sommes dans » les jours caniculaires, de crainte que nous ne célébrions ici une » fête Cynophontis, en la place de celle que font les Argiens. »

Athen. Deip. lib. III, c. 20, p. 99, E, F.

Ce passage paroît prouver que Meursius a eu raison de regarder le Cynophontis comme une fête : mais ce que nous avons dit dans l'article précédent, fait voir que le Cynophontis n'étoit qu'un usage particulier qui s'observoit dans les Arnéides. Si Meursius s'étoit rappelé les passages d'Ælien et de Conon que nous avons cités au sujet de cette fête, je suis persuadé qu'il n'en auroit pas parlé.

LES DÉLIES.

Castellanus s'est beaucoup étendu sur la première origine de cette fête, et n'a rien dit, ou du moins très-peu de chose, sur

Castellan. de Festis Græcor. pag. 60.

son renouvellement. Meursius, qui est très-succinct, ne nous instruit pas davantage. Je vais tâcher de suppléer à leur silence : en comparant ce qu'ont dit ces savans avec ce que je vais ajouter, on aura à-peu-près tout ce que l'on peut rassembler sur cette fête.

Les Délies étoient une fête que les Athéniens célébroient dans l'île de Délos, en l'honneur d'Apollon, avec beaucoup de magnificence. Dans les anciens temps, les Ioniens se rendoient à Délos avec les habitans des îles qui l'environnent, accompagnés de leurs femmes et de leurs enfans, qui assistoient à la fête de la même manière, dit Thucydide, que les Ioniens vont actuellement aux fêtes et aux jeux institués en l'honneur de Diane d'Éphèse. Il y avoit des combats gymniques et de musique, et les villes y envoyoient des chœurs. Thucydide, de qui j'emprunte ce récit, prouve, par des vers de l'hymne d'Homère en l'honneur d'Apollon, qu'il y avoit alors des combats gymniques; et il prouve encore, par des vers du même hymne, qu'il y avoit aussi des combats de musique et des chœurs de femmes.

Thucyd. l. III, §. 104.

Les Ioniens ayant institué chez eux les Panionies et les Éphésies, ils cessèrent d'aller à Délos ; et il n'y eut plus que les Athéniens et les habitans des Cyclades qui envoyassent dans cette île, des chœurs et des victimes pour les sacrifices. La plupart de ces jeux furent interrompus par le malheur des temps, comme il est naturel de le penser ; et cette interruption continua jusqu'à ce que les Athéniens les eussent rétablis : ils y ajoutèrent dans la suite la course des chevaux.

Cette fête étoit pentaétérique ; c'est-à-dire qu'elle revenoit après quatre années révolues. La première fut célébrée la troisième année de la LXXXVIII.e olympiade, au printemps, puisque la purification de l'île de Délos, qui la précéda, se fit pendant l'hiver de cette année, comme nous l'apprend Diodore de Sicile. Nicias exerça les fonctions d'archithéore à celle qui eut lieu la troisième année de la XC.e olympiade, c'est-à-dire, l'an 418 avant notre ère; ce qui résulte de ce qu'il ne put se trouver ni à la première ni à la seconde, et qu'il partit la seconde année de la XCI.e olympiade, c'est-à-dire, environ un an avant les quatrièmes Délies, pour cette malheureuse expédition de Sicile, dans laquelle il périt. Cette fête de Nicias fut d'une magnificence extraordinaire.

Idem, ibid.

Diod. Sicul. l. XII, §. 58, t. I, p. 518.

Idem, lib. XIII, §. 2, t. I, p. 543.

« Avant Nicias, dit Plutarque, les chœurs de musique que les » villes envoyoient à Délos pour chanter des hymnes en l'hon- » neur d'Apollon, arrivoient d'ordinaire en grand désordre, parce » que les habitans de l'île, accourant sur le rivage au-devant » du vaisseau, n'attendoient pas qu'ils fussent descendus à terre; » mais poussés par leur impatience, ils les pressoient de chanter » en débarquant : ces musiciens étoient forcés de chanter dans le » temps même qu'ils se mettoient les couronnes de fleurs sur la » tête, et qu'ils prenoient leurs habits de cérémonie; ce qui ne » pouvoit se faire qu'avec beaucoup de confusion.

Plutarc. Vitæ Parall. t. III, pag. 207.

» Quand Nicias fut chargé du soin de la Théorie, il des- » cendit dans l'île de Rhénée, qui n'est pas éloignée de celle » de Délos, ayant avec lui le chœur de musiciens et les vic- » times pour le sacrifice; entre autres choses, il avoit apporté » d'Athènes un pont, dont les matériaux n'avoient besoin que » d'être réunis : on les rassembla pendant la nuit, et par ce » moyen l'île de Rhénée fut jointe à celle de Délos. Le canal » qui les sépare, a un peu moins de quatre stades, c'est-à-dire, » trois cent soixante-dix-huit toises. Ce pont étoit orné de do- » rures, de peintures, et couvert de riches tapis. Le lendemain, » au lever de l'aurore, la Théorie traversa le pont; et les chœurs, » superbement parés, marchant en bel ordre, remplissoient l'air » de leurs cantiques. Après le sacrifice, les jeux et les festins, » Nicias offrit au dieu un palmier de bronze, et il acheta des terres » pour dix mille drachmes *(l)*, qu'il lui consacra. Les revenus » de ces terres furent destinés au sacrifice et au festin que fai- » soient tous les ans les Déliens. »

Strab. lib. X, pag. 744, C.

M. Taylor dit, à propos de ce palmier de bronze, qu'il y avoit dessus une petite statue dorée de Pallas; et pour prouver que cette statue n'étoit que dorée, et non d'or massif, il ajoute un autre passage de Plutarque, où il est dit que, de son temps, cette statue étoit dans la citadelle, et qu'elle avoit perdu sa dorure. Il y a ici plusieurs méprises, que je crois devoir relever, parce que celles des grands hommes tirent à conséquence.

Marm. Sandvicense, p. 77.

1.° Il n'y avoit pas de statue de Minerve sur le palmier de

(l) Neuf mille livres de notre monnoie, suivant l'évaluation de M. l'abbé Barthélemy.

bronze, à Délos; du moins le passage de Plutarque[a] ne le dit pas.

2.° On voyoit[b] dans la citadelle d'Athènes une petite statue de Minerve : c'étoit une offrande de Nicias. Plutarque observe que, de son temps, cette statue avoit perdu sa dorure; mais il ne dit pas un mot qui puisse faire soupçonner qu'elle eût jamais été sur le palmier de bronze.

[a] *Plutarch. in Niciâ, t. III, pag. 208.*
[b] *Idem, ibid. pag. 207.*

Idem, ibid. pag. 223. 3.° Il y avoit, il est vrai, à Delphes, sur un palmier de bronze, une petite statue d'or de Minerve : il est vraisemblable que cette statue étoit d'or, et non pas dorée, parce qu'elle provenoit des dépouilles des Perses.

4.° Le passage de Plutarque que rapporte M. Taylor, pour prouver que la petite statue de Minerve étoit sur le palmier de bronze à Délos, prouve que cette petite statue étoit sur un palmier de bronze à Delphes.

Idem, ibid. 5.° Cette dernière petite statue étoit une offrande des Athéniens, et non de Nicias.

Mais revenons aux Délies : elles se célébroient tous les cinq ans, c'est-à-dire, après quatre années révolues, avec une magnificence prodigieuse; et celles de Nicias ne furent peut-être remarquables que par le pont qu'il jeta sur le canal qui sépare les deux îles de Délos et de Rhénée. On peut juger de cette magnificence par celles qui furent célébrées la troisième année de la CI.e olympiade, 374 ans avant notre ère. L'état des dépenses de celles-ci est gravé sur un marbre trouvé à Athènes, en 1739, par le comte de Sandwich, que ce seigneur fit transporter en Angleterre. M. Taylor le publia avec de savans commentaires, à Cambridge, en 1743; et depuis, le P. Corsini l'a fait réimprimer à Florence, avec des remarques curieuses, instructives, pleines de recherches et d'érudition, dans la sixième dissertation qui a paru à la suite de l'ouvrage intitulé *Notæ Græcorum.* Il est fâcheux que ce savant n'ait pas eu sous les yeux l'édition de Taylor, et qu'il n'ait connu que l'extrait qu'en donnèrent les journaux de Hollande : s'il en eût eu connoissance, il auroit supprimé quelques remarques qui ne roulent que sur des fautes d'impression des journalistes, et quelques autres dans lesquelles il avoit été devancé par le savant Anglois.

Il y avoit des fonds destinés aux frais de cette fête; mais comme

ces fonds ne suffisoient pas, on y appliquoit les amendes prononcées pour certains délits, et au recouvrement desquelles étoient préposés des magistrats particuliers. Les sommes provenant de ces fonds et de ces amendes, montoient, la troisième année de la CI.e olympiade, à douze talens seize cent trente-sept drachmes cinq oboles et demie, c'est-à-dire, à 66,279 liv. 10 sous 6 den. de notre monnoie.

Il restoit encore à percevoir des sommes arriérées, qui furent sans doute reportées sur les Délies suivantes ; mais comme il y avoit tous les ans de l'arriéré, je crois qu'on ne doit compter que sur les sommes qu'on avoit reçues cette année. Quoi qu'il en soit, le total des sommes à recouvrer montoit à treize talens onze cent vingt-une drachmes deux oboles ; c'est-à-dire, à 71,209 liv. 4 sous ; ce qui, joint aux deniers perçus, formoit en total, pour cette année, 137,488 liv. 14 sous 6 deniers.

Cependant les dépenses de cette fête ne montèrent pas, à beaucoup près, aussi haut, comme on va le voir par les détails que nous a conservés la même inscription :

	tal.	drach.	liv.	sous.
Pour une couronne offerte au dieu, avec le salaire de l'ouvrier....................		1,500.	1,350.	
Pour les trépieds, prix remportés par les chœurs.		1,000.	900.	
Aux archithéores.....................	1.		5,400.	
Pour le transport des théores et des chœurs, à Antimachus, fils de Philon, du bourg d'Hermos, triérarque....................	1.	1,000.	6,300.	
Pour le prix de cent neuf bœufs..........	1.	2,419.	7,577.	2.
Pour des feuilles d'or et la dorure........		145.	130.	10.
TOTAL..............	4.	64.	21,657.	12.

ce qui étoit fort au-dessous des sommes perçues : mais il y avoit plusieurs articles de dépenses, dont les sommes sont effacées ; voici ces articles :

Pour les sacrifices qui précédoient la fête.
Pour le transport des trépieds et des bœufs.
Pour le droit d'exportation, qui se montoit au cinquantième denier de la valeur de la chose exportée.
Pour la nourriture des bœufs.
Pour le prix des bois, &c.

L'inscription manque ici tout-à-fait ; et l'on ne sait à quel usage

étoient destinés ces bois : peut-être servoient-ils à la construction du pont de bateaux qui étoit entre Rhénée et Délos. On juge, à la simple inspection du marbre, qu'il y a eu plusieurs lignes effacées : on peut en conclure qu'il y avoit beaucoup d'articles de dépenses qui ne paroissent pas sur cette liste. Quelques-uns de ceux qui y sont énoncés, et dont la dépense est effacée, devoient monter très-haut : par exemple, le transport des bœufs et du fourrage dut coûter beaucoup ; et l'on en sera convaincu, si l'on fait attention qu'on donna au triérarque, pour celui des théores et des chœurs, la somme de sept mille drachmes, c'est-à-dire, 6,300 livres. Tous ces articles, tant ceux qu'on retrouve encore sur le marbre, que ceux qui en ont absolument disparu, devoient aller très-haut : si les derniers avoient été conservés, il se trouveroit probablement que la dépense égaleroit la recette, c'est-à-dire qu'elle monteroit à la somme de 66,279 liv. 10 s. 6 d. L'avant-dernier article est tronqué : on lit seulement ces trois lettres, τρο, deux points et un iota. Le P. Corsini lit en conséquence, τροφαὶ, *pabulum ;* M. Taylor lisoit, τροχήλια. Des poulies pour guinder les marchandises dans le vaisseau, me paroissent un trop petit objet pour avoir été mis dans cette inscription ; j'ai préféré l'explication de Corsini.

Il est question, dans le sixième article, de feuilles d'or et de dorure. M. Taylor propose deux opinions à ce sujet. La première est qu'il faut entendre cela de feuilles d'or, telles que celles de nos batteurs d'or, qu'on appliquoit sur les cornes des victimes : ce savant prouve très-bien que cet usage, qui s'observoit dès les temps les plus anciens, s'étoit perpétué même dans les temps modernes. La seule objection raisonnable qu'on pourroit former, c'est la modicité de la somme, qui n'est que de cent quarante-cinq drachmes, ou 130 liv. 10 sous : mais si l'on fait attention que l'or est le plus ductile de tous les métaux, et que d'une once de ce métal les batteurs d'or tirent seize cents feuilles, chacune de trente-six lignes carrées, on n'aura pas de peine à comprendre qu'on ait pu dorer les cornes de cent neuf bœufs avec près d'une once et demie d'or.

Marm. Sandvicense, p. 74 et seq.

La seconde opinion de M. Taylor, c'est qu'il faut entendre par ces feuilles d'or, les couronnes dorées que portoit le chœur.

Quoique ce sentiment ait quelque chose de plausible, il me semble cependant qu'on fait violence au texte, en le prenant dans ce sens. Si telle eût été la pensée de l'auteur de l'inscription, il auroit placé cet article immédiatement après les chœurs, et il auroit parlé de ces couronnes, qu'il a passées sous silence, sans doute parce qu'elles étoient de fleurs, et d'un prix très-modique. En mettant, au contraire, ces feuilles d'or tout de suite après le prix des bœufs, cet auteur me semble faire entendre, d'une manière assez claire, qu'elles devoient servir à dorer les cornes de ces animaux. Le P. Corsini ne s'est pas expliqué là-dessus.

Une autre observation qui se présente à la lecture de cette inscription, c'est le prix des bœufs : cent neuf bœufs coûtèrent un talent deux mille quatre cent dix-neuf drachmes, ou 7,577 liv. 2 sous de notre monnoie ; c'est-à-dire que chaque bœuf revint à un peu plus de 69 liv. 10 sous 3 deniers : or, comme on choisissoit, pour ces sortes de fêtes, les bœufs les plus gras, il s'ensuit que les autres se vendoient à un prix inférieur. Actuellement les plus beaux bœufs se vendent communément de 4 à 500 livres : il y en a eu, en 1790, qui ont été à 720 livres ; mais cela est très-rare. Cette différence tient à plusieurs causes, dont une des principales pourroit être l'accroissement de la quantité de l'argent.

On voit encore, par cette inscription, que la Théorie, ou députation sacrée, avoit des chefs, qu'on appeloit *archithéores ;* et c'est par cette raison que j'ai donné ce titre à Nicias, quoique Plutarque n'en parle pas. Cette particularité est encore connue par plusieurs passages des anciens, que je ne veux pas citer, parce qu'on les trouvera dans la Dissertation de Taylor, *page 73*. Les théores étoient des députés que l'État envoyoit pour consulter un oracle, ou pour assister, en son nom, à une fête ou à une cérémonie religieuse ; ils différoient des ambassadeurs, en ce que ceux-ci étoient envoyés vers un prince ou une république : aussi regarda-t-on comme un excès de flatterie, le décret que fit passer, dans l'assemblée du peuple, Stratoclès, par lequel il fut ordonné que l'on donneroit aux ambassadeurs que les Athéniens enverroient à Antigonus et à Démétrius, le titre de *théores*, quoique ce titre eût été réservé jusqu'alors aux députés que les villes

Plutarch. in Demetrio, tom. V, pag. 16.

envoyoient à Delphes et à Olympie, pour y offrir, en leurs noms, des sacrifices dans les fêtes des Grecs.

Le vaisseau qui portoit les théores, les victimes, et tout ce qui regardoit cette cérémonie religieuse, s'appeloit *Theoris.*

Callim. Hymn. in Delum, vers. 314.

Indépendamment de cette fête, qui étoit pentaétérique, il y avoit des Délies annuelles : celles-ci remontoient aux temps les plus anciens. Androgée, fils de Minos, ayant été tué dans l'Attique, Minos exigea des Athéniens, par forme de tribut, qu'ils enverroient en Crète ; de neuf en neuf ans, sept jeunes hommes et autant de jeunes filles : ces jeunes gens, retenus dans le pays, ne revoyoient plus leur patrie. Il n'y avoit pas encore long-temps que Thésée avoit été reconnu par son père Ægée, lorsqu'arriva l'époque du troisième paiement de ce tribut. On tiroit au sort ceux qui devoient en être la victime : Thésée s'offrit généreusement de lui-même, partit pour la Crète ; et soit qu'il eût fait habilement servir à ses vues la passion d'Ariadne, soit qu'il eût employé tout autre moyen, il revint à Athènes[a] avec les jeunes Athéniens qu'il avoit emmenés, et délivra sa patrie de ce tribut honteux. Les Athéniens, avant le départ de Thésée[b], avoient fait vœu que si ces jeunes gens revenoient sains et saufs, ils enverroient tous les ans à Délos une Théorie, c'est-à-dire, une députation chargée d'offrir des sacrifices à Apollon. Telle est l'origine des Délies annuelles. Le vaisseau qui portoit les théores, s'appeloit *Theoris*[a] : c'étoit celui-là même sur lequel Thésée[b] avoit fait son voyage ; il étoit à trente rames, et il subsista depuis ce temps, jusqu'à celui de Démétrius de Phalère, c'est-à-dire, un peu plus de mille ans. « On le conserva *(m)*, en ostant toujours les vieilles » pièces de bois, à mesure qu'elles se pourrissoyent, et y en re- » mettant des neuves en leurs places : tellement que depuis, ès » disputes des philosophes touchant les choses qui s'augmentent, » à sçavoir si elles demeurent unes, ou si elles se font autres, » ceste galiotte estoit toujours alléguée pour exemple de doubte, » pour ce que les uns maintenoyent que c'estoit un mesme vais- » seau ; les autres, au contraire, soustenoyent que non. »

Plutarch. in Theseo, tom. I, pag. 12.

[a] *Id. in Theseo, pag. 16; Plato in Phædone, t. I, p. 58, A.*

[b] *Plato in Phædone, pag. 58, B.*

[a] *Poll. Onom. lib. II, cap. 4, segm. 55.*

[b] *Plutarch. in Theseo, p. 20.*

Thésée, retournant à Athènes, s'arrêta à Délos, et s'acquitta

(m) Traduction d'Amyot, *tom. I, pag. 39 de la nouvelle édition,* avec des notes de M. l'abbé Brotier.

le

le premier de ce vœu : il y offrit un sacrifice à Apollon, et il dansa, autour de l'autel Cératon, une danse qui est une imitation des tours et des détours du labyrinthe. Les Déliens donnoient à cette danse le nom de *grue;* et Plutarque observe qu'elle se pratiquoit encore de son temps. Thésée célébra aussi, à Délos, des jeux où l'on vit, pour la première fois, les vainqueurs recevoir pour prix une branche de palmier. Thésée s'embarqua pour l'île de Crète, le 6 du mois munychion, qui répond au 10 de notre mois d'avril : ce jeune prince fit sans doute un assez long séjour dans cette île. Si l'on ajoute le temps qu'il employa pour s'y rendre d'Athènes, et celui qu'il mit pour aller de Crète à Délos, on conviendra sans peine qu'il fut au moins un mois à ce voyage, et qu'il arriva dans cette dernière île, au plutôt, le 6 du mois thargélion, c'est-à-dire, le 9 mai : c'étoit le jour de la naissance de Diane, suivant les Déliens; et ce fut peut-être le plus puissant motif qui engagea les Athéniens à célébrer en ce mois les Délies annuelles. Nous apprenons de Diogène de Laërte, qu'on purifioit la ville d'Athènes le 6 de ce mois, et de Platon, que cette purification avoit lieu quand on commençoit à faire les préparatifs de la fête. On peut voir encore, par la mort de Socrate, que cette fête arrivoit en ce mois. Ce philosophe est né, selon Apollodore dans sa Chronique, la quatrième année de la LXXVIIe olympiade, ou plutôt vers la fin de la troisième année de cette olympiade, sous l'archontat d'Apséphion : ce magistrat avoit commencé son archontat en janvier, c'est-à-dire, au commencement du sixième mois de la troisième année de la LXXVII.e olympiade, qui répond au mois de janvier, 469 ans avant notre ère; il étoit encore archonte le 6 de thargélion : c'étoit le jour de la naissance de ce philosophe, comme on le voit par le passage d'Apollodore que je viens de citer, et comme on le prouve encore par un autre de Plutarque, où il est dit[a] qu'on célébroit en ce jour la naissance de Socrate. Il mourut la première[b] année de la XCV.e olympiade, âgé de soixante-dix ans, ou, comme le dit Socrate lui-même dans son Apologie[c], âgé de soixante-dix ans et un peu plus. Le 6 de thargélion, ou 9 mai, qui étoit le onzième mois de l'année Olympique, concouroit aussi avec le onzième mois de l'année Attique, depuis

Plut. in Thes. pag. 19.

Idem, ibid. pag. 15.

Diog. Laërt. lib. II, segm. 44.

Idem, ibid.

Plato in Phædone, tom. I, pag. 58, B.

Diog. Laërt. lib. II, segm. 44.

[a] *Plutarchi Symp. l. VIII, §. 1, p. 717, B.*

[b] *Diog. Laërt. loco laudato.*

[c] *Plat. Apolog. Socratis, t. I, pag. 17, D.*

l'institution de l'ennéadécaétéride de Méton *(n)* : ce mois répondoit à celui de mai de l'an 399 avant notre ère. La veille de son jugement, le prêtre d'Apollon avoit couronné la poupe du vaisseau que les Athéniens envoyoient tous les ans à Délos. On purifioit alors la ville ; et il n'étoit permis de faire mourir personne jusqu'au retour de ce vaisseau. Le départ du vaisseau dépendoit des vents ainsi que son retour : il fut cette année trente jours à faire le voyage. Ainsi Socrate, qui avoit été condamné le lendemain du jour où la poupe avoit été couronnée, vécut encore trente jours après sa condamnation. Comme il étoit né le 6 de thargélion, et qu'il avoit un peu plus de soixante-dix ans quand il finit ses jours, il faut qu'il soit mort dans le courant du mois de scirrophorion, ou juin. Les Délies annuelles ayant commencé un mois auparavant, puisqu'on ne retarda sa mort qu'à cause de cette fête, il s'ensuit nécessairement que les Délies se célébrèrent au mois thargélion, et c'est ce que je devois prouver.

Plato in Phædone, tom. I, pag. 58.

Xenophontis Socrat. memor. lib. IV, cap. 8, §. 2.

Charpentier, de l'Académie Françoise, étoit à-peu-près de cet avis dans sa Dissertation chronologique touchant l'âge de Socrate et le temps de sa mort. André Dacier s'est déclaré contre cette opinion, et a prétendu prouver, par un passage de Platon, que Socrate n'étoit pas mort en cette saison. Voici ce passage : Ἐννοεῖς οὖν, ἔφη, ὅτι ἐπειδὰν ἀποθάνῃ ὁ ἄνθρωπος, τὸ μὲν ὁρατὸν αὐτοῦ σῶμα καὶ ἐν ὁρατῷ κείμενον (ὃ δὴ νεκρὸν καλοῦμεν, ᾧ προσήκει διαλύεσθαι καὶ διαπίπτειν καὶ διαπνεῖσθαι), οὐκ εὐθὺς τούτων οὐδὲν πέπονθεν, ἀλλ' ἐπιεικῶς συχνὸν ἐπιμένει χρόνον· ἐὰν μέν τις καὶ χαριέντως ἔχων τὸ σῶμα τελευτήσῃ, καὶ ἐν τοιαύτῃ ὥρᾳ καὶ πάνυ μάλα. Dacier traduit : « Vous voyez donc, tous les jours, » qu'après que l'homme est mort, son corps visible, qui demeure » exposé à nos yeux, et que nous appelons le cadavre, auquel » seul il convient d'être dissous, altéré et dissipé, ne souffre » pourtant d'abord aucun de ces accidens, mais demeure en son » entier un assez long espace de temps, quand quelqu'un meurt,

Plato in Phædone, tom. I, pag. 80, C.

Œuvres de Platon, t. II, pag. 220.

(n) Les Athéniens réformèrent leur année, d'après les observations de Méton, la première année de la LXXXVII.e olympiade, 432 ans avant notre ère. Leur année, qui avoit commencé jusqu'alors au solstice d'hiver ou au commencement de janvier, commença, depuis la réforme du calendrier, au solstice d'été, de même que les olympiades.

» si l'on osé le dire, avec toute sa fleur, *sur-tout dans la saison » où nous sommes.* » Sur quoi Dacier fait cette note : « Voici un » passage capable de mettre au désespoir les critiques qui ont » voulu trouver le temps précis de la mort de Socrate, et qui » après avoir bien sué à démonter et à remonter le calendrier » Attique, et à ballotter ses mois, ont assuré qu'il étoit mort » au mois de juillet. Cependant, par malheur pour eux, Socrate » lui-même dit ici qu'il meurt dans une saison où les corps morts » se gardent long-temps. Le mois de juillet n'a pas cette pro- » priété, sur-tout en Grèce : il faut donc qu'ils fassent de » nouveaux calculs. Mais d'où vient que ce passage leur a » échappé ? En voici une raison assez apparente : c'est que la » plupart ne lisent pas les originaux ; ils se contentent de lire » les traductions, quand ils cherchent quelque chose. Or la » traduction de ce passage de Platon est très-infidèle : ni Mar- » sile Ficin ni de Serres ne l'ont entendu, et ils ont expliqué » ἐν τοιαύτῃ ὥρᾳ, l'un, *cum quâdam moderatione;* et l'autre, *cor- » pore perbellè affecto.* Ils ont pris ὥρα pour *le bon état, l'inté- » grité des parties ;* au lieu qu'il est pour *saison.* »

Dacier avoit en vue Charpentier, qui savoit le grec aussi bien que lui, et qui n'avoit pas besoin de recourir à une traduction pour entendre un passage écrit en cette langue. Il auroit dû réfuter les preuves que Charpentier empruntoit de la chronologie ; mais il n'avoit pas la plus légère teinture de cette science. D'ailleurs il a donné la torture à ce passage pour lui faire signifier ce qu'il a voulu. Marsile Ficin n'a pas traduit ἐν τοιαύτῃ ὥρᾳ, *corpore perbellè affecto*, mais *in ipsâ venustate*, parce qu'il avoit lu dans son manuscrit ἐν τῇ αὐτῇ ὥρᾳ, ainsi qu'on le trouve dans Eusèbe, qui rapporte ce passage dans sa Préparation évangélique : Ἐὰν μέν τις καὶ χαριέντως ἔχων τὸ σῶμα τελευτήσῃ, καὶ ἐν τῇ αὐτῇ ὥρᾳ, καὶ πάνυ μάλα. Marsile Ficin a traduit : *Sed si quis corpore perbellè affecto decesserit, satis multo tempore, idque etiam in ipsâ eâ venustate permanere.* Le père Viger : *Adeoque si quis formoso et eleganti corpore decesserit, illam ipsam dignitatem ac speciem admodum retinere.* Ces traductions sont exactes; et *corpore perbellè affecto* de Marsile Ficin, et *formoso et eleganti corpore* du père Viger, répondent à χαριέντως ἔχων τὸ σῶμα et non à

Euseb. Præp. evangel. l. XI, cap. 27, pag. 553, A.

ἐν τῇ αὐτῇ ὥρα. La traduction de de Serres est vicieuse ; mais celle de Dacier ne l'est pas moins : et comme, pour prouver que Socrate n'est pas mort au mois de juin, il ne s'appuie que sur son explication de ce passage, il faut convenir que sa critique porte à faux. J'ajoute que Forster et Fischer ont entendu ce passage de même que Marsile Ficin, et que le premier de ces deux commentateurs a réfuté Dacier.

Fêtes en l'honneur de Damia *et d'*Auxésia.

Herod. l. V, §. 82.

Les Épidauriens, affligés d'une grande stérilité, consultèrent le dieu de Delphes sur ce fléau. La Pythie leur ordonna d'ériger des statues à Damia et à Auxésia, et de ne point employer pour ces statues d'autre matière que du bois d'olivier franc. Les Épidauriens, persuadés que les oliviers de l'Attique étoient les plus sacrés, prièrent les Athéniens de leur permettre d'en couper. Les Athéniens le leur permirent, à condition qu'ils ameneroient tous les ans des victimes à Minerve Polias et à Érechthée. Ces statues étant faites, les Épidauriens les posèrent dans leur pays, et tâchèrent de se rendre propices ces déesses, en instituant en leur honneur des sacrifices et des chœurs de femmes qui se railloient mutuellement en épargnant les hommes. On avoit assigné dix choréges à chacune de ces déesses. Indépendamment de ces cérémonies, ils en avoient encore d'autres, sur lesquelles on observoit le plus profond secret.

Idem, lib. V, §. 83.

Les Éginètes étoient alors soumis aux Épidauriens ; mais s'étant enrichis par le commerce, ils devinrent insolens, et se révoltèrent contre les Épidauriens. Comme ils avoient alors l'empire de la mer, ils ravagèrent le pays d'Épidaure, et en enlevèrent les statues de Damia et d'Auxésia. Aussitôt qu'ils les eurent en leur possession, ils les placèrent dans un canton de leur île nommé *Œa*, et leur rendirent les mêmes honneurs que les Épidauriens leur avoient rendus ; l'on y observoit les mêmes rites, excepté ceux qui exigeoient le secret.

Paus. Corinth. sive lib. II, c. 30, p. 181.

Pausanias est extrêmement concis sur ce qu'il dit de ces déesses, et s'excuse sur ce qu'Hérodote ayant décrit avec exactitude tout ce qui les regardoit, il n'avoit pas envie de raconter ce qui l'avoit été si bien auparavant. J'ajouterai seulement, continue-t-il, que

j'ai vu ces deux statues, que j'ai offert des sacrifices à ces déesses, et que l'on y observe les mêmes cérémonies que celles que l'on pratique dans les mystères de Cérès à Éleusis.

Le silence que croit devoir observer Hérodote, et plus encore la remarque de Pausanias, que les cérémonies de ces sacrifices étoient les mêmes que celles que l'on pratiquoit dans les mystères de Cérès à Éleusis, auroient bien dû faire soupçonner que Damia et Auxésia étoient Cérès et Proserpine. Ce n'est plus un soupçon; un scholiaste manuscrit d'Aristide, cité par M. Valckenaer, lève tous les doutes. « Les Épidauriens, dit-il, périssoient de faim; » la Pythie leur répondit d'élever à Cérès et à Proserpine, des » statues faites avec le bois des oliviers sacrés qui sont dans la » citadelle d'Athènes. »

Herod. Wesselingii, pag. 413, not. 82.

Ces déesses étoient pareillement honorées à Trœzène; mais par des raisons différentes de celles qui avoient fait admettre leur culte aux Épidauriens et aux Éginètes. Je ne les rapporterai pas, parce que Meursius en a parlé.

Paus. Corinth. sive lib. II, c. 32, p. 186.

Damia étoit aussi la même que la Bonne déesse des Romains. Elle avoit à Rome ses mystères secrets; ce qui s'accorde avec les cérémonies cachées que[a] pratiquoient les Épidauriens. *Damium*[b] *sacrificium, quod fiebat in operto in honorem Bonæ deæ . . . . . dea quoque ipsa Damia, et sacerdos ejus Damiatrix appellabatur.* Il paroît qu'elle étoit la même que la déesse Maïa des Romains[c].

[a] *Herod. l. V, §. 83, sub fin.*
[b] *Festus, voc. Damium sacrificium, p. 113.*
[c] *Macrob. Saturnal. lib. I, c. 12, p. 220.*

ÉLEUTHÉRIES, ou Fête de la LIBERTÉ.

Meursius parle d'une fête de la Liberté, que les Grecs célébrèrent en l'honneur de Jupiter, après les victoires remportées sur les Perses. Il ne s'agit point ici de celle-là, mais d'une fête particulière aux Smyrnéens. Ceux-ci étant assiégés par les habitans de Sardes, et réduits à l'extrémité, les habitans de Sardes ne consentirent à lever le siége qu'à condition que les Smyrnéens leur abandonneroient leurs femmes. Ils étoient sur le point de consentir à cette demande, lorsqu'une jeune esclave, d'une figure agréable, dit à son maître qu'il falloit habiller proprement les femmes esclaves, et les envoyer aux assiégeans en la place de leurs maîtresses. L'avis fut suivi. Les Sardiens se fatiguèrent tant avec ces esclaves, que les Smyrnéens les firent prisonniers. En mémoire

Plut. Parall. pag. 312, E, F; p. 313, A.

de cet événement, on célébroit encore du temps de Plutarque une fête à Smyrne, qu'on appeloit *Éleuthéries* ou *la Fête de la Liberté.* En ce jour les femmes esclaves portoient le même habit que les femmes libres.

Fête à Pellène, où l'on donnoit pour prix un Manteau [Chlæne].

Pellène étoit une ville de l'Achaïe dans le Péloponnèse ; elle étoit renommée pour ses manteaux ou chlænes, χλαῖναι[a] δὲ διαφέρουσαι ἐν Πελλήνῃ γίνονται. Ces manteaux étoient le prix[b] de ceux qui étoient vainqueurs aux jeux qu'on célébroit en cette ville. Ce n'est pas que ces manteaux fussent d'une grande beauté ; ils étoient épais[c], et le poil en étoit long ; ce qui les rendoit excellens pour se garantir du froid, qui étoit assez rigoureux en cette ville. Aussi Pindare, faisant l'énumération des prix gagnés par Épharmestus d'Opunte, dit « qu'il remporta à Pellène[d] le remède » contre la rigueur des aquilons. » Cela est encore prouvé par ces vers d'Hipponax, que rapporte Tzetzès sur le vers 855 de Lycophron :

(o) Οὐδὲ χλαῖναν ἐπεδώκες γ' ἐμοὶ
δασεῖαν, ἐν χειμῶνι φάρμακον ῥίγευς,
οὔτ' ἀσκέρῃσι τοῖς δασείῃσιν πόδας
ἔκρυψας, ὥς μή μοι χίμετλα γίγνηται.

« Vous ne m'avez pas donné de chlæne velue pour me garantir » du froid pendant l'hiver ; vous n'avez pas couvert mes pieds » d'une chaussure velue pour me préserver des engelures. » Je ne m'étendrai pas sur la chaussure qu'Hipponax nomme ἀσκέραι ; cela m'éloigneroit trop de mon sujet : je me contente d'observer avec Pollux que c'étoit une chaussure velue, commode en hiver, ἀσκέραι, ὑπόδημα λάσιον, χειμῶνι χρήσιμον ; et c'est par cette raison que le poëte ci-dessus cité nomme cette sorte de chaussure δασεῖαν, *velue.*

La chlæne étoit donc d'un drap grossier, et dont le poil épais garantissoit du froid. On pourroit m'objecter un passage de Pollux, qui paroît dire le contraire : mais, pour ne point répéter

[a] *Scholiastes Aristophan. ad Aves, v. 1421.*
[b] *Strab. Geog. lib. VIII, pag. 5[illegible]3, A; Poll. Onomast. lib. VII, segm. 67; Schol. Aristop. ad Aves, vers. 1421.*
[c] *Schol. Pind. ad Nem. X, vers. 82.*
[d] *Pind. Olymp. IX, v. 146.*

Poll. Onom. lib. VII, segm. 85, p. 748.

Idem, lib. X, segm. 124, p. [illegible].

(o) *Voyez* aussi, sur ces vers, Toup *ad Hesych.* tom. IV, pag. 243.

inutilement les observations de savans du premier mérite, je renvoie à la note de M. Hemsterhuys *(p)*. Ce que j'ai dit de la chlæne prouve aussi la justesse de la question que fait Pisthétœrus au sycophante, dans la comédie *des Oiseaux :* « As-tu dessein de » t'envoler droit à Pellène ? » Ce sycophante avoit un habit usé et peu propre à garantir du froid. On peut encore consulter Nonnus, dans ses Dionysiaques, *liv. XXXVII, page 926, vers 18 et suiv.* La chlæne de Pellène étoit passée en proverbe pour exprimer un habit d'un drap grossier et chaud. C'est, je crois, ce qu'a voulu dire Suidas au mot Πελλήνη. Mais il faut auparavant rétablir son texte, Πελληναῖος χιτών· ἐπὶ τῶν παλαιὰ φορούντων ἱμάτια ; ce que Kuster a traduit : *Pellenæa tunica ; quod dicitur de iis qui veteres et attritas vestes gerunt.* Cela ne s'accorde pas plus avec ce que j'ai dit de la chlæne, qu'avec le scholiaste d'Aristophane que rapporte tout de suite le même Suidas. Je lis dans cet auteur ἐπὶ τῶν παχέα φορούντων ἱμάτια, et j'ai pour garant le scholiaste de Pindare sur le vers 82 de la dixième des Néméennes, qui s'exprime ainsi, τίθεται δὲ παχέα ἱμάτια ἐν Πελλήνῃ ἄγναφα.

Aristophanis Aves, v. 1421.

La chlæne étoit, je crois, le prix que l'on proposoit dans tous les jeux qui se célébroient à Pellène. On la donnoit aux fêtes de Junon[a], dans celles de Mercure[b], de Jupiter[c], et à celles d'Apollon ou Théoxénies[d]. Cette fête de Junon, qui se célébroit à Pellène, n'est connue que par le scholiaste d'Aristophane cité plus haut ; mais je crois ce passage altéré par les copistes. Le voici tel qu'il se trouve dans toutes les éditions : ἐπεὶ ἐν Πελλήνῃ ἐν τοῖς Ἡραίοις ἆθλον τίθεται χλαῖνα. Comme on ne peut douter que la fête de Mercure, Ἑρμαῖα, ne se célébrât à Pellène, ainsi que le prouvent les passages ci-dessus rapportés et ceux que l'on citera dans la suite, je crois qu'il faut lire Ἑρμαίοις au lieu de Ἡραίοις ; ce qui fait un changement très-léger. Ce changement est encore autorisé par le Lexique manuscrit de Photius, dont il existe à la Bibliothèque nationale une copie, qui est en partie de la main de Dodwell, et en partie de celle de Kuster ; on lit dans ce Lexique : Πελληνικαὶ χλαῖναι· διάφοροι· καὶ τοῖς νικήσασι τὰ Ἑρμαῖα ἐδίδοντο. « Les chlænes de Pellène : elles sont excellentes. On les donnoit

[a] *Schol. Aristophanis, loco laudato.*
[b] *Idem, ibid. ; Schol. Pindar. ad Olymp. od. IX, v. 146.*
[c] *Schol. Pind. ad Nem. od. X, vers. 82.*
[d] *Idem, ad Olymp. od. IX, vers. 146, et Nem. od. X, vers. 82.*

(p) *Voyez* la note de ce savant sur l'*Onomasticon* de Pollux, *pag. 1304, col. 1.*

» à ceux qui avoient remporté le prix aux fêtes de Mercure ».

Meurs. Græcia feriata, Op. tom. III, col. 885.

Meursius a oublié, en parlant des Théoxénies, la chlæne que remportoit le vainqueur; et il confond cette fête avec celle de Mercure, par la manière dont il traduit le passage du scholiaste de Pindare sur le vers 146 de l'ode IXe des Olympiques : Ἄγεται δὲ Ἑρμοῦ, καὶ Ἀπόλλωνος ἑορτὴ, Θεοξένια καλουμένη. *Celebratur verò Mercurii et Apollinis festum, Theoxenia vocatum.* Il falloit, je pense, rendre ce passage : « On célèbre à Pellène une fête de » Mercure, et aussi une d'Apollon, qu'on appelle *Théoxénies.* » Le même scholiaste avoit très-bien distingué les Théoxénies des Hermaïa ou fêtes de Mercure. « On célèbre, dit-il, à Pellène en » Achaïe, la fête appelée *Théoxénies ;* d'autres prétendent qu'on » y solennise aussi les Hermaïa ou fêtes de Mercure. »

Schol. Pind. ad Olymp. VII, vers. 156, p. 87, col. 2, lin. 9.

Le Lexique inédit de Philémon, cité par le savant de Villoison dans ses notes sur le Lexique d'Homère par Apollonius, *p. 856,* observe aussi qu'à Pellène en Achaïe on célèbre un jeu nommé *les Théoxénies ,* et que le prix de ce jeu est une chlæne. Ce savant distingué a cité fort à propos ce passage, ainsi que deux autres de Pindare, pour prouver qu'une chlæne étoit le prix du vainqueur aux Théoxénies : mais lorsqu'il ajoute que Pausanias s'est trompé en disant que dans cette fête on donnoit au vainqueur de l'argent, il me permettra, je l'espère, de n'être pas de son avis. Pausanias avoit été témoin de ce prix, ainsi que Pindare; et ces deux auteurs sont aussi croyables l'un que l'autre. Du temps de Pindare, une chlæne étoit le prix du vainqueur : son scholiaste ne parle que de ce prix, parce qu'il n'avoit d'autre but que de commenter ce poëte. Les grammairiens ont copié ce scholiaste. Pindare est né vers l'an 519 avant notre ère; Pausanias, vers l'an 130 de notre ère, ou peu auparavant. Qui pourra jamais assurer que, dans un espace de plus de six siècles, les prix distribués à Pellène n'aient pas éprouvé quelque variation? Que les couronnes de laurier, d'olivier, n'aient pas varié, je n'en suis pas surpris ; on ne combattoit que pour l'honneur aux jeux où on les distribuoit : mais lorsqu'on donna pour prix des choses utiles, et qui ne pouvoient l'être qu'en un certain temps de l'année, comme, aux jeux de Pellène, la chlæne, qui ne convenoit que pour l'hiver et pour le climat de cette ville, il peut

se faire que les autres Grecs, qui habitoient pour la plupart un climat moins rigoureux, aient été dégoûtés de venir essayer leur force et leur adresse à des jeux où l'on ne distribuoit aux vainqueurs que des choses qui leur étoient inutiles. Les Pelléniens, considérant la solitude de leurs jeux, et voulant en renouveler la célébrité, ne crurent pouvoir y parvenir qu'en proposant pour prix une somme d'argent. Ce que j'avance, n'est qu'une conjecture; mais elle est fondée sur le récit d'un auteur grave, et sur ce qui se passe dans le cœur de la plupart des hommes.

Cette conjecture tomberoit d'elle-même, s'il étoit prouvé que tant que subsistèrent les jeux de la Grèce, on y distribua constamment les mêmes prix qui avoient été réglés dans le temps de leur institution : mais bien loin que l'on puisse prouver cette assertion, on peut assurer, au contraire, que, quoique cet usage ait été généralement observé, il y eut cependant des exceptions; et en voici une bien remarquable :

Pausanias nous apprend qu'aux jeux Isthmiques on donnoit au vainqueur une couronne de pin. Si le reproche que fait à cet écrivain le savant académicien, au sujet de l'argent substitué à la chlæne, étoit juste, on pourroit, par la même raison, lui faire ici le même reproche; car il est certain que, du temps de Pindare, on couronnoit d'ache le vainqueur à ces jeux : *Pind. Isthm. od. VIII, vers. 136.*

Ὃς Ἴσθμιον ἂν ἀπὸ
Δωρίων ἔλαχε σελίνων.

« Qui a remporté la couronne Isthmique d'ache Dorienne. » Cependant il est certain que, du temps de Pausanias, cette couronne étoit de pin; et c'est Plutarque qui nous l'apprend : « On couronnoit encore alors (q) d'ache ceux qui avoient » remporté la victoire aux jeux Isthmiques, comme on en cou- » ronne présentement ceux qui l'ont remportée aux jeux Né- » méens; *car ce n'est que depuis peu de temps que la couronne de* » *pin a pris, dans les jeux Isthmiques, la place de la couronne* » *d'ache.* » *Plutarch. in Timoleonte, t. II, p. 132.*

(q) Ceci regarde la bataille que Timoléon livra aux Carthaginois. Cet événement est du 7 de thargélion, ou 10 mai de l'an 340 avant notre ère, vers la fin de la quatrième année de la CIX.[e] olympiade.

Les Carnies.

Je ne m'étendrai pas beaucoup sur cette fête, parce que je n'ai pas dessein de répéter ce qu'en ont dit Castellanus et Meursius.

Il y avoit deux fêtes de ce nom ; ce qui n'a été remarqué par aucun de ceux qui ont écrit sur ce sujet : les unes étoient nommées *Carnies domestiques*, pour les distinguer des autres, qui étoient connues sous le simple nom de *Carnies*.

Paus. Lacon. sive lib. III, c. 13, p. 238.

Les Carnies domestiques étoient les plus anciennes; elles étoient établies à Lacédémone avant la conquête des Doriens ou Héraclides. Carnus avoit une chapelle dans la maison du devin Crius, fils de Théoclès. Les coureurs des Doriens, qui battoient la campagne pour reconnoître le pays, ayant rencontré la fille de Crius qui alloit puiser de l'eau à la fontaine, entrèrent en conversation avec elle, et s'abouchèrent ensuite avec Crius, qui leur apprit comment ils devoient s'y prendre pour se rendre maîtres de Lacédémone. Ce fut peut-être par un motif de reconnoissance que les Héraclides conservèrent ces fêtes : elles n'eurent cependant aucun éclat; et les autres, qu'on appeloit simplement *Carnies*, les éclipsèrent totalement.

Idem, ibidem.

Scholiastes Theocriti, ad idyll. V, vers. 83.

Les Carnies, proprement dites, furent les plus célèbres, comme je viens de l'observer. « Tous les Doriens, dit Pausanias, avoient » une vénération particulière pour Apollon Carnien ; voici quelle » en fut l'origine : Carnus d'Acarnanie avoit reçu d'Apollon le » don de la divination. » Il accompagna l'armée des Héraclides en qualité de devin : mais comme il ne leur annonçoit que des malheurs, Hippotès, fils de Philas et père d'Alétès, à qui la ville de Corinthe échut en partage trente ans après la conquête du Péloponnèse, l'ayant pris en aversion, le tua. Apollon, irrité contre les Doriens à cause de ce meurtre, leur fit éprouver sa colère : la peste se mit dans leur armée, et y fit de grands ravages. Le dieu, ayant été consulté, leur ordonna d'apaiser les manes du devin d'Acarnanie. Hippotès fut banni, et l'on institua une fête en l'honneur d'Apollon Carnien.

Heynius, in notis ad Apollod. pag. 312.

Je n'ignore pas qu'un savant du premier mérite trouve peu probable cette origine : mais peut-on douter que la superstition n'ait donné naissance à la plupart de ces fêtes ? et s'il falloit

contester leur origine à cause du peu de probabilité des faits que l'on assure y avoir donné lieu, il faudroit aussi révoquer en doute l'institution de celles qui paroissent les mieux fondées.

Conon s'accorde en général avec ces auteurs, excepté qu'il fait de Carnus un spectre d'Apollon, φάσμα Ἀπόλλωνος. Que veut dire un spectre d'Apollon? et comment Hippotès a-t-il pu tuer un spectre? Je sais qu'on a voulu éluder cette difficulté, en disant qu'Hippotès fit disparoître ce spectre : mais ἀναιρεῖ signifie seulement *tue*, et non *fait disparoître;* φάσμα signifie aussi *ostensum;* et sans doute Conon appelle ainsi Carnus, parce que ce devin se montra tout-à-coup, par l'ordre d'Apollon, dans l'armée des Doriens.

Conon. narr. XXVI, pag. 265.

On donne encore une autre raison de l'institution de cette fête, et je la trouve dans les poésies de Praxilla. Il y est dit « que Carnus étoit fils (r) d'Europe, et qu'il fut élevé par Apollon et Latone. On rapporte une autre raison de ce surnom » d'Apollon : les Grecs coupèrent sur le mont Ida en Troade, » dans un bois consacré à Apollon, des cornouillers, κρανειοὺς, » afin de construire le cheval de bois. Ayant su que le dieu » étoit irrité contre eux, ils tâchèrent de l'apaiser par des sacrifices, et le surnommèrent *Carnius* par une métathèse. »

Paus. Lacon. sive lib. III, cap. 13, pag. 239.

Si cette dernière raison eût été la véritable, cette fête auroit remonté à la fin du siége de Troie, c'est-à-dire, à l'an 1270 avant notre ère; et, bien loin d'être particulière aux Doriens, elle auroit été commune à tous les Grecs : or, nous savons qu'elle ne fut célébrée que par les peuples Doriens d'origine. Nous ignorons en quel temps elle fut instituée. Sosime prétend dans sa Chronique, citée par Athénée, qu'elle le fut en la XXVI.e olympiade, c'est-à-dire, vers l'an 676 avant notre ère : cependant elle l'étoit déjà vers l'an 1150 avant l'ère vulgaire, lorsque Théras conduisit une colonie dans l'île Calliste, c'est-à-dire, 474 ans auparavant, comme nous le verrons dans peu. Il est vraisemblable qu'elle fut instituée pour apaiser la colère

Athen. Deipn. lib. XIV, c. 9, pag. 635, F.

(r) Le scholiaste de Théocrite ajoute, à l'endroit ci-dessus cité, que Carnus étoit fils de Jupiter et d'Europe, et qu'il fut aimé d'Apollon. Si l'on admettoit cette fable, Carnus seroit beaucoup plus ancien que la guerre de Troie. Les scholiastes ne sont guère, en général, que de misérables compilateurs.

d'Apollon, qui étoit irrité à cause du meurtre de Carnus, et qu'elle date de la conquête du Péloponnèse, qui est de l'an 1190 avant notre ère.

Athen. Deipn. lib. IV, cap. 9, pag. 144, F.

On la célébroit à Sparte pendant neuf jours; et on l'observoit avec tant de religion, qu'on ne se mettoit en campagne qu'après qu'elle étoit passée. Cet usage religieux fut cause que les Spartiates n'envoyèrent que trois cents hommes avec Léonidas, pour garder l'important passage des Thermopyles. On voit aussi dans Thucydide, que les Spartiates aimèrent mieux retarder une expédition que de se mettre en marche pendant la fête des Carnies.

Herodot. lib. VII, §. 206.

Thucyd. l. V, §. 54.

Cette fête se célébroit à Sparte dans la pleine lune du mois *carnius*, c'est-à-dire le 14, qui répond au 25 de notre mois d'août. Euripide le dit d'une manière très-claire dans son Alceste :

Eurip. Alcest. v. 452 et seq.

Πολλά σε μουσοπόλοι
μέλψουσι, καθ' ἑπτάτονον τ' ὀρείαν
χέλυν, ἔν τ' ἀλύροις κλείοντες ὕμνοις
Σπάρτα, κύκλος ἁνίκα Καρνείου
περινείσεται ὥρα
μηνὸς, ἀειρομένας
παννύχου σελάνας.

« Les poëtes célébreront à Sparte vos louanges sur la lyre et dans » des hymnes, lorsque le cercle annuel ramenera la pleine lune » du mois carnius. » Ce mois répondoit au métagitnion des Athéniens, comme l'ont prouvé Dodwell et le P. Corsini[a], et par conséquent, en partie, à notre mois d'août.

Un des membres de l'Académie, dans un Mémoire rempli de recherches savantes sur les fêtes d'Apollon Carnien, a avancé[b] *que, pour affermir ce nouveau culte, on avoit établi un sacerdoce; que le prêtre auquel ce sacerdoce étoit confié, s'appeloit* Ἀγητὴς, *selon Hésychius, et que le même auteur ajoute que la fête elle-même que ce prêtre étoit chargé de célébrer, s'appeloit* Ἀγητορία.

Hésychius dit : Ἀγητής· ἐν δὲ τοῖς Καρνείοις, ὁ ἱερωμένος τῆς θεȣ̃. Καὶ ἡ ἑορτὴ Ἀγητορία. Je suis persuadé qu'on a bien fait de corriger τȣ̃ θεȣ̃. En effet, quoique le prêtre qui présidoit dans l'île de Cypre aux fêtes de Vénus, s'appelât Ἀγητώρ, selon Hésychius,

[a] *Dodwell, de Cyclis, diss. VIII, sect. 18, p. 339: Corsini, Fasti Attici, tom. II, p. 452.*

[b] *Mémoires de l'Acad. des Belles-Lettres, tom. XXXIX, pag. 191.*

on ne peut appliquer ces mots à cette déesse, parce que Hésychius ne parle, dans cet article, que des fêtes Carniennes, et que dans ces fêtes il n'est nullement question de cette déesse. En rétablissant τοῦ θεοῦ, comme la raison et la saine critique l'exigent, et comme l'ont bien vu les critiques, Hésychius dit : « On appelle Ἀγητὴς, dans les fêtes Carniennes, celui qui est » consacré au dieu, et la fête se nomme Ἀγητορεία. » J'ai traduit ἱερωμένος τοῦ θεοῦ, *celui qui est consacré au dieu :* en effet, je n'ai jamais vu ce mot pris dans la signification de *prêtre.* Qu'il me soit permis, dans une chose aussi obscure, de hasarder une conjecture. Dans toutes les entreprises militaires, il y avoit un devin que l'on consultoit, et l'on n'entreprenoit rien d'important sans sa participation; il en étoit, pour ainsi dire, l'ame et le chef. C'est dans ce sens qu'Homère a dit de Calchas :

Νήεσσ' ἡγήσατ' Ἀχαιῶν Ἴλιον εἴσω
ἣν διὰ μαντοσύνην, τήν οἱ πόρε Φοῖβος Ἀπόλλων.

« Il avoit été le conducteur des vaisseaux des Grecs à Ilion, » à cause de son habileté dans l'art de la divination, qu'il tenoit » d'Apollon. » Dans le même sens, Carnus étoit le chef des Héraclides, lorsqu'ils entreprirent la conquête du Péloponnèse. Ayant été tué par Hippotès, l'un des Héraclides, on institua une fête en son honneur : peut-être représentoit-on dans cette fête les fonctions de ce devin. Celui qui étoit chargé de les représenter, étoit consacré au dieu, à Apollon, ἱερωμένος τοῦ θεοῦ. *Voyez* Suidas, au mot Ἱερῶσθαι. Il n'étoit pas pour cela le prêtre de ce dieu; autrement Hésychius auroit dit ἱερεὺς, ou θύτης, ou ἱεροθύτης. Il y avoit en effet cette différence, que tout prêtre étoit consacré au dieu, mais que tout homme consacré au dieu n'étoit pas prêtre.

J'ignore si le culte d'Apollon Carnien fut reçu chez les Thébains. Le passage de Pindare[a] que notre savant confrère a cité pour le prouver[b], me semble plutôt donner lieu de penser le contraire. Il est dit que les Ægides, famille originaire de Thèbes, mais établie à Sparte, portèrent ce culte dans l'île de Théra, et de là à Cyrène. Théras, fondateur de la colonie, étoit de cette

[a] *Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, tom. XXXIX, pag. 194.*
[b] *Pind. Pythic. od. V, v. 99.*

famille. Battus, qui fonda Cyrène, étoit un descendant de Théras. « De là (c'est-à-dire de Sparte), dit ensuite Pindare, nous » autres Cyrénéens, ayant reçu tes fêtes Carniennes, ô Apol- » lon, nous les célébrons dans la ville de Cyrène. » Si ce passage n'est pas corrompu, il doit signifier cela : mais comme la discussion de ce passage m'écarteroit trop de mon but, je renvoie aux notes de M. Heyne, et sur-tout à ses *Additamenta.*

Call. Hymn. in Apollin. v. 72 et seq.

On sait que le culte d'Apollon Carnien passa de Sparte dans l'île de Calliste, lorsque Théras conduisit, l'an 1151 avant notre ère, une colonie dans cette île, qui prit le nom de son fondateur, et fut connue dans la suite sous celui de *Thera.* Aristote, surnommé *Battus,* le porta de l'île de Théra à Cyrène, lorsqu'il fonda cette ville en Libye et dans le pays des Asbystes. Cet événement est de l'an 631 avant notre ère, et par conséquent postérieur de cinq cent cinquante-neuf ans à l'institution de cette fête dans l'île de Théra.

Les Cyrénéens célébroient aussi les Carnies au mois carnius; cependant, chez ces peuples, le mois carnius ne répondoit pas au carnius des Spartiates, mais au thargélion des Athéniens, c'est-à-dire, à notre mois de mai, comme on le voit dans ce passage de Plutarque : « Carnéade, le plus illustre chef de l'Académie, méritoit, au rapport de Florus, qu'on en fît mention » dans la fête de l'anniversaire de Platon ; ils étoient nés tous les » deux pendant la fête d'Apollon, l'un dans les Thargélies à » Athènes, l'autre à Cyrène dans les Carnies : cette fête tombe » le 7 de ce mois. » On ne pouvoit dire plus clairement que le thargélion des Athéniens étoit le même que le carnius des Cyrénéens.

Plut. Sympos. l. VIII, quæst. 1.a p. 717, D.

LES THÉOXÉNIES.

Castellanus traite assez amplement de cette fête. Meursius le fait d'une manière très-succincte ; et l'on a d'autant plus lieu d'en être surpris, qu'il écrivoit après Castellanus, et qu'il connoissoit son ouvrage. Si c'est par égard pour celui-ci, et pour ne point répéter ce qu'il avoit dit, il devoit renvoyer le lecteur au traité de ce savant. Potter en parle aussi dans son Archæologie. Le P. Corsini réfute ces savans ; et, profitant de leurs

lumières, il ne laisse presque rien à désirer à ses lecteurs. Vient ensuite le P. Biagi, Camaldule, qui, non content de relever quelques méprises du P. Corsini, a répandu de nouvelles lumières sur ce sujet. En réunissant tout ce que ces savans ont écrit là-dessus, et en y mettant de l'ordre, il seroit facile d'en faire un article curieux et intéressant : mais comme je me suis moins proposé de faire un traité complet des fêtes des Grecs qu'un supplément aux omissions de mes devanciers, je n'aurois rien dit des Théoxénies, si je n'avois pas cru essentiel de relever une faute où le P. Corsini est tombé par négligence, et cela d'autant plus que le P. Biagi ne s'en est pas aperçu, quoiqu'il ait discuté le passage de Plutarque qui y a donné lieu.

Tractatus de decretis Atheniensium, cap. 25, §. 10 et seq.

Le P. Corsini assure qu'on célébroit à Thèbes la fête des Théoxénies, et il croit le prouver par un passage de Plutarque : *Interim verò addidisse juverit quòd hæc ipsa quoque Theoxenia Thebis agebantur, ut ex illustri Plutarchi loco deprehendi, ubi clarissimus scriptor ille testatur Pindari posteris eximiam sacrorum portionem in Theoxeniis illis concedi consuevisse.*

Fasti Attici, t. II, p. 338.

Plut. de serâ Numinis vindictâ, tom. II, pag. 557, F.

Le passage de Plutarque auquel renvoie le P. Corsini, se trouve dans le Traité intitulé *de la lenteur de la Divinité à punir les crimes*. Quelques scélérats n'ont été punis de leurs crimes que bien des années après les avoir commis ; d'autres ont échappé à la punition, et sont morts tranquillement sans l'avoir éprouvée. On s'est servi, dans tous les temps, de ces exemples pour attaquer la justice de la Divinité ; on est même allé jusqu'à nier que la Providence prenne aucun soin des hommes, et qu'elle ait aucune part à l'administration du monde. Plutarque, homme très-religieux, répond d'une manière victorieuse à toutes ces vaines objections : c'est une dispute qui se passe entre lui et quelques incrédules ; le lieu de la scène est le portique du temple de Delphes. Il est essentiel de le prouver, parce que de là dépend l'intelligence du passage cité par le P. Corsini. Je vais en rapporter quatre preuves.

Première preuve. Timoléon, partant pour son expédition de Sicile, prit à sa solde les troupes qui avoient pillé le temple de Delphes, ou qui avoient été soudoyées, dans la guerre sacrée, avec l'argent provenant des dépouilles de ce temple, comme on

peut le voir dans la Vie de Timoléon[a]. « La plupart de ces troupes » étrangères, dit Plutarque[b] dans son Traité de la punition tar- » dive des scélérats ; la plupart, dis-je, de ces troupes, qui » s'étoient emparées de *ce temple-ci*, ayant passé en Sicile avec » Timoléon, périrent malheureusement, après qu'elles eurent » vaincu les Carthaginois, et qu'elles eurent détruit les tyran- » nies. » Il est évident que, dans ce passage, Plutarque entend par *ce temple-ci*, le temple de Delphes.

[a] *Plutarch. in Timoleonte, t. II, p. 137.*
[b] *Idem, de serâ Numinis vindictâ, pag. 552, F.*

Seconde preuve. « Ariston, continue Plutarque *(s)*, ayant enlevé » le collier d'Ériphyle, *qui étoit ici.* » Plutarque n'auroit pu s'exprimer ainsi, s'il n'eût pas été lui-même alors à Delphes ; car il est certain que les fils d'Alcmæon, Amphotérus et Acarnan, portèrent ce collier à Delphes, et le consacrèrent au dieu ; et afin qu'on ne puisse nier qu'il ne fût encore alors à Delphes, et que ce fut du temple même de Delphes qu'il fut enlevé, voici un passage de Phylarque qui met la chose hors de doute, quoique cet auteur attribue ce vol à Phayllus, tyran de la Phocide. « Le tyran de la Phocide, Phayllus, dit-il, étant devenu amou- » reux de la femme d'Ariston, gouverneur des Œtéens, lui fit » promettre, par un entremetteur, de lui donner beaucoup d'or » et d'argent, et toute autre chose dont elle pourroit avoir besoin. » Comme elle désiroit passionnément de posséder le collier d'Éri- » phyle, qui étoit alors dans le temple de Minerve Pronoia, elle » le fit demander à Phayllus. Celui-ci, entre autres offrandes » qu'il pilla dans le temple de Delphes, en enleva ce collier, » et en fit présent à la femme d'Ariston. » Le temple de Minerve Pronoia étoit proprement une chapelle consacrée à cette déesse, à l'entrée du temple[a] d'Apollon, à Delphes.

Apoll. Bibl. lib. III, cap. 7, §. 6 et 7, pag. 186.

Parthenius de amatoriis affectionibus, cap. 25, p. 388 et 389.

[a] *Herodot. l. I, §. 92; lib. VIII, §. 36.*

Troisième preuve. « On[b] raconte qu'Æsope vint ici avec de » l'or, de la part de Crœsus, afin d'offrir au dieu un sacrifice » magnifique, et de distribuer aux citoyens de Delphes quatre » mines par tête *(t).* » Οἷον ἐνταῦθα δήπουθεν λέγεται ἐλθεῖν Αἴσωπον, ἔχοντα παρὰ Κροίσου χρυσίον, ὅπως τε θύσειαι τῷ θεῷ μεγαλοπρεπῶς, καὶ Δελφίων ἑκάστῳ διανείμῃ μνᾶς τέσσαρας.

[b] *Plutarch. de serâ Numinis vindictâ, pag. 556, F.*

(s) Ἀρίστων, ἔφη, τὸν Ἐριφύλης κόσμον ἐνταῦθα κείμενον καθελών. *Plutarch. ibid. 553, E.*

(t) Trois cent soixante livres de notre monnoie.

II

Il est évident qu'on ne peut entendre que Delphes par ces mots, *il vint ici.*

Quatrième et dernière preuve. « Mais, si vous le voulez, laissons-là les autres dieux, et ne considérons que le nôtre, celui qui est ici. » La preuve qu'il est ici question d'Apollon et du temple de Delphes, c'est l'histoire que l'auteur raconte tout de suite d'un certain Collondas, qui vint consulter le dieu, et que la Pythie chassa d'abord du temple.

Plutarch. de serâ Numinis vindictâ, pag. 560, C.

En voilà plus qu'il n'en faut pour prouver que cette dispute de Plutarque se passa à Delphes, et que le portique du temple de cette ville fut le lieu de la scène. Il faut donc entendre aussi de Delphes le passage suivant : « Rappelez-vous les Théoxénies qu'on vient de célébrer; rappelez-vous cette honorable portion des victimes que les descendans de Pindare sont invités à recevoir par la voix du héraut. »

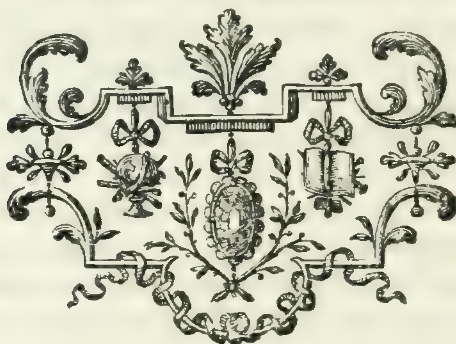
Idem, ibid. pag. 557, sub finem.

La mention des descendans de Pindare a fait croire au P. Corsini qu'il s'agissoit, dans ce passage, de Thèbes, et que les Théoxénies, dont il y est parlé, avoient été célébrées à Thèbes; comme si les descendans de ce poëte n'avoient pu se transporter à Delphes pour assister à la célébration de cette fête.

Je finis cet article par une observation, étrangère, il est vrai, à mon sujet, mais que me présente naturellement ce passage: c'est que, du temps de Plutarque, c'est-à-dire plus de six cents ans après Pindare, il existoit encore des descendans de ce poëte célèbre. C'étoit, on ne peut en disconvenir, un beau titre de noblesse.

INDEX DES FÊTES.

Trente-six Fêtes.



MÉMOIRE

SUR LA NOCE SACRÉE,

OU

LA FÊTE DU MARIAGE DE JUPITER AVEC JUNON;

Par PIERRE-HENRI LARCHER.

MEURSIUS blâme avec raison ceux qui confondent la noce sacrée, ou la fête du mariage de Jupiter et de Junon, avec celle de Junon qu'on appeloit *Heræa;* mais comme il n'est entré dans aucun détail sur la première de ces fêtes, et qu'il se contente de citer un passage d'Hésychius et un autre de Ménandre où il en est parlé, ce sujet m'a paru neuf, et assez intéressant pour mériter la peine d'être développé.

Lu le 11 Juin 1790.

Pour reconnoître ce qui donna primitivement aux Grecs l'idée d'instituer cette fête, il faut remonter aux premiers âges du monde. Les Orientaux ne s'occupèrent, après le déluge, que de la culture des terres, du soin des troupeaux, et de quelques arts absolument nécessaires aux besoins de la vie. Jouissant d'un grand loisir et d'un ciel presque toujours serein, ils étoient frappés du cours régulier du soleil, de la lune et des astres; du retour périodique et constant des saisons et des années. Pleins de reconnoissance envers le créateur de l'univers, cet être infiniment bon qui avoit tout produit pour leur bonheur, ils chantoient sa bienfaisance; et les vifs sentimens qu'elle excitoit en eux, s'exhaloient par des hymnes en son honneur. Mais bientôt il s'éleva des hommes éclairés qui, sans perdre de vue la cause première, la cause unique, attribuèrent aux causes secondes les effets merveilleux qu'ils remarquoient. Si les traces de la cause première ne s'effacèrent pas totalement, sur-tout parmi ceux qui se piquoient d'un plus grand degré de connoissance, et qui

savoient par de sérieuses et de profondes réflexions les apprécier, du moins s'affoiblirent-elles beaucoup. On s'accoutuma peu-à-peu, dans le langage ordinaire, à ne parler que de l'influence du soleil et de la lune, des eaux du ciel ; de la fertilité de la terre, occasionnée par ces eaux fécondantes ; du retour des saisons, et sur-tout de celui du printemps, saison enchanteresse qui ranime toute la nature, lui donne une nouvelle vie en développant les germes des plantes, et fait naître dans le cœur des hommes et des animaux le vif désir de se reproduire eux-mêmes.

Les idées de la cause première s'effacèrent peu-à-peu; la multitude se contenta d'adresser ses hommages aux causes secondes, sans remonter plus haut; et il ne se trouva plus qu'un petit nombre d'hommes réfléchis, plus sensés, des sages en un mot, qui continuèrent à reconnoître l'auteur de la nature : ce furent les précurseurs des anciens philosophes. L'erreur ayant fait des progrès rapides, ces sages ne purent ramener les peuples à l'idée d'un Dieu unique : croyant peut-être qu'il étoit dangereux de le faire ouvertement, ils se contentèrent d'envelopper leur doctrine du voile de l'allégorie, qu'ils soulevoient cependant dans des entretiens particuliers avec ceux en qui ils avoient remarqué un cœur droit et un jugement solide.

Les Grecs, quelle que soit leur origine, étoient dans les commencemens un peuple agreste. Nés sous un beau ciel, ils se policèrent peu-à-peu : leur imagination vive et agréable, se sentant des douces influences du climat, commença à se développer. Ce fut alors qu'ils eurent quelque commerce avec les Orientaux, soit par des colonies de ces peuples qui vinrent s'établir chez eux, soit par quelque autre voie que nous ignorons. La civilisation fit, à cette époque, de rapides progrès dans la Grèce.

Les effets de la nature et le retour périodique des saisons n'avoient pas moins frappé les anciens Grecs que les peuples de l'Orient. Aussi n'eurent-ils aucune peine à adopter les allégories sous lesquelles ceux-ci s'étoient plu à représenter les opérations de la nature. Ces allégories leur convenoient d'autant plus, qu'ils étoient doués d'une imagination vive, riante et

sensible. Les poëtes, qui furent leurs premiers théologiens, crurent les perfectionner, en donnant du corps à ces êtres fantastiques : ils peuplèrent donc la nature, de divinités chimériques, subordonnées cependant à un dieu qu'ils reconnoissoient comme le souverain des autres dieux, et portèrent par-là, peut-être sans s'en douter, un coup mortel à l'unité de Dieu. Les foibles idées de la cause première s'effacèrent alors presque entièrement, et ne reparurent que dans les beaux siècles de la Grèce, lorsque la philosophie dissipa, à l'aide du flambeau de la raison, les sombres nuages dont on avoit cherché à les envelopper.

L'éther, l'air, disparurent des chants des poëtes pour faire place à Jupiter ; ce fut ce dieu qui donna les pluies, et la terre devint Junon. La terre recevant dans son sein les eaux du ciel qui développoient les germes des plantes, leur donnoient la croissance et enfin la maturité, on enveloppa ces effets des causes secondes sous l'allégorie du mariage de Jupiter avec Junon.

1.° On ne peut douter que les anciens n'aient compris sous le nom de Jupiter, l'éther et l'air, et que ce ne fût ce dieu qui lançoit le tonnerre et envoyoit les pluies. Aussi Homère, le plus ancien des poëtes qui soient venus jusqu'à nous, lui donne-t-il perpétuellement les épithètes de Νεφεληγερέτης, *assemble-nuages;* de Τερπικέραυνος, *qui se plaît à lancer le tonnerre;* de Ὑψιβρεμέτης, *qui gronde au haut des cieux.* Euripide s'exprime de la même manière dans le fragment d'une pièce dont nous ignorons le titre, fragment que nous ont conservé Lucien et Clément d'Alexandrie *(a)*, ainsi que plusieurs autres auteurs. « Vois sur » ta tête l'immense étendue du vaste éther, qui embrasse de ses » bras flexibles la terre entière ; pense que c'est Jupiter, crois » que c'est ce dieu. » Ciceron a traduit ces trois vers d'une manière un peu libre :

Lucian. in Jove tragædo, §. 41, t. II, pag. 689.

Cicero, de naturâ Deor. lib. II, §. 25.

Vides sublime fusum, immoderatum Æthera,
Qui terram tenero circumjectu complectitur !
Hunc summum habeto divom ; hunc perhibeto Jovem.

(a) Clement. Alexandr. Stromat. lib. V, pag. 717. Il avoit cité ailleurs les deux premiers vers : *Cohortat. ad gentes,* pag. 21.

Cicéron rapporte au même endroit un vers d'Ennius, qui dit la même chose :

Aspice hoc sublime candens, quem invocant omnes Jovem.

C'est d'après les mêmes principes, que Pacuvius, célèbre poëte tragique, a dit dans la pièce intitulée *Chrysès :*

Pacuvius, in Chryse, v. 2.

Hoc vide sursùm supràque, quod complexu continet
Terram ; id quod nostri cœlum memorant, Graïi perhibent Æthera.

2.° Il n'est pas moins certain que les anciens donnoient à la terre le nom de Junon, témoin ces vers de Virgile :

Virg. Georg. l. II, v. 325.

Tum pater omnipotens fecundis imbribus Æther
Conjugis in gremium lætæ descendit.

Servius dit sur ce passage : *Aliquoties et pro aëre et pro æthere Jupiter accipitur; Juno verò pro terrâ et aquâ, sicut hoc loco intelligimus : nam æther non habet pluvias; unde ætherem pro Jove accipimus, cui tribuuntur aër et æther ; quæ duo mixta terræ et humori, pro quibus Juno ponitur, universa procreant.*

Telle étoit la doctrine universellement reçue. Æschyle dit dans un fragment des Danaïdes, que nous a conservé Athénée : « Le chaste Uranus brûle de pénétrer dans le sein de la Terre. » La Terre ne désire pas avec moins d'ardeur ses tendres embras- » semens. Fécondée par les pluies que son amant répand dans son » sein, elle produit pour les mortels les dons de Cérès, et les » herbages pour les bestiaux ; et de ce mariage sortent les fruits » qui dans leur saison parviennent à la maturité. »

Athen. Deipn. l. XIII, c. 8, p. 600, B.

Grotius a traduit ces vers avec son élégance ordinaire. Je crois faire plaisir au lecteur en les lui mettant sous les yeux.

Penetrare Terram purus ille Æther cupit,
Cupit vicissim Terra conjugio frui :
Ab amante cœlo defluens Terram simul
Fecundat imber; illa mortali parit
Cereale generi germen, et pastus gregum ;

Maturitatem dat suam arboribus quoque
Mador maritus.

Euripide s'exprime ainsi, selon la correction ingénieuse de M. Toup[a], dans un fragment de son Chrysippe, que nous a conservé Sextus Empiricus[b] :

[a] *Toup ad Theocr. Oxon. t. II, p. 395.*
[b] *Sext. Emp. adv. Musicos, §. 18, pag. 360.*

Γαῖα μεγίστη, καὶ Διὸς αἰθήρ,
ὁ μὲν ἀνθρώπων καὶ θεῶν γενέτωρ,
ἡ δὲ ὑγρόβολος, ἡ σταγόνας νοτίους
παραδεξαμένη, τίκτει θνατούς,
τίκτει δὲ βορὰν, φῦλά τε θηρῶν·
ὅθεν οὐκ ἀδίκως
μήτηρ πάντων νενόμισται.

« La terre auguste et l'éther de Jupiter *(b) sont les principes de » tout.* Celui-ci est le père des dieux et des hommes ; celle-là, » frappée par les eaux du ciel qu'elle reçoit dans son sein, en- » gendre les mortels, les diverses espèces d'animaux, et produit » les alimens *qui leur sont propres.* C'est avec raison qu'on la » regarde comme la mère de tous *les êtres.* »

Je pourrois citer une infinité d'autres passages pour prouver la même chose ; mais j'aime mieux me borner à ceux que l'on vient de voir.

Les germes, engourdis par le froid, n'ont pas plutôt été mis en action par la douce chaleur du printemps, et développés par les eaux du ciel, que la terre se couvre de verdure et les arbres de feuilles : la nature entière prend un aspect riant, qui inspire la gaieté à tous les êtres animés. Il n'en fallut pas davantage aux premiers théologiens de la Grèce, je veux dire, aux poëtes, pour leur faire imaginer le mariage de Jupiter avec Junon. Mais bientôt les sages, perfectionnant ces idées, comprirent sous cette allégorie la formation de l'univers. « Jupiter *(c)* ne fut plus ce dieu terrible,

(b) J'ai suppléé ce qui est en italique, afin de me rendre plus clair.

(c) *Dio Chrysostom.* orat. XXXVI, pag. 453. J'ai traduit librement ce passage, et je l'ai beaucoup abrégé.

» toujours armé de la foudre ; il modéra l'ardeur de ses feux. » Uni avec Junon, il répandit dans ses chastes embrassemens » les germes de l'univers. Ces germes produisirent, par leur » développement, ce monde, plus beau, plus brillant qu'il ne nous » le paroît actuellement, les plantes, les animaux, l'homme enfin. » Le monde, en sortant des mains de cet ouvrier parfait, parut » tout resplendissant de gloire. Il n'eut rien de l'enfance qu'on » remarque dans tous les êtres ; dès le commencement il fut dans » toute sa vigueur. Jupiter ne se laissa pas cependant aller à la » joie ; cette affection est foible, et ne convient qu'à de petites » choses : mais il fut ravi de la beauté de ce spectacle. C'est ce » que chantent les poëtes, lorsqu'ils célèbrent dans les mystères » secrets les noces de Jupiter et de Junon. »

Ceci ne se disoit qu'aux initiés ; mais peut-être levoit-on pour les adeptes le voile de l'allégorie, et ne leur parloit-on que de la cause première, que de Dieu, créateur de l'univers.

Ces idées sublimes étoient d'autant moins faites pour le peuple, qu'il se prête difficilement aux idées abstraites. L'esprit fasciné par les poëtes, il détourna même, comme nous l'avons remarqué, les yeux des causes secondes et sensibles, et ne vit plus que le mariage du souverain des dieux avec la première des déesses.

Comme on n'avoit aucune idée précise de ces dieux imaginaires, on leur attribua les mœurs et les inclinations des hommes. Jupiter, épris des charmes de Junon, lui fit la cour, devint pressant. La déesse, soit modestie, soit pour enflammer davantage le dieu, se déroba à ses poursuites, et chercha un asile dans l'antre d'Achille. Cet Achille n'étoit pas le héros dont Homère a célébré la valeur; c'étoit un géant, enfant de la Terre. Il persuada à la déesse de retourner auprès de Jupiter, qui l'épousa. Le dieu, au comble de ses vœux, et voulant reconnoître les obligations qu'il avoit à Achille, lui promit de rendre célèbres tous ceux qui dans la suite porteroient son nom.

Ptolem. Hephæst. ap. Photium, p. 488, lin. 58.

Jupiter et Junon n'avoient pas demandé l'agrément de ceux à qui ils devoient la naissance ; aussi ce mariage se fit-il clandestinement. Apollodore nous instruit de cette particularité. Il est vrai que le texte de cet auteur, tel que nous l'avons, n'en parle pas, et que l'on y trouve seulement ces mots, Ζεὺς δὲ

Apoll. Bibl. lib. 1, cap. 3.

γαμεῖ

γαμεῖ μὲν Ἥρην, « Jupiter épouse Junon » : mais il paroît par le scholiaste d'Homère sur le vers 296 du XIVe livre de l'Iliade, qu'il faut lire, Ζεὺς δὲ κρύφα γαμεῖ μὲν Ἥραν, « Jupiter épouse en secret Junon » ; car on lit dans ce scholiaste, Ἀπολλόδωρος ἱστορεῖ κρύφα τὸν Δία τῇ Ἥρᾳ συγκαθευδῆσαι. « Apollodore raconte que Jupiter eut un commerce secret avec Junon. » Ces amours furtifs durèrent trois cents ans, suivant un vers du second livre *des Causes,* de Callimaque, que nous a conservé le scholiaste d'Homère sur le vers 609 du premier livre de l'Iliade.

Ce mariage secret est d'ailleurs attesté par Homère : ce poëte assure qu'il se fit à l'insu de leurs parens. *Homeri Iliad. l. XIV, 294.*

Ὡς δ' ἴδεν, ὥς μιν ἔρως πυκινὰς φρένας ἀμφεκάλυψεν,
οἷον ὅτε πρώτιστον ἐμισγέσθην φιλότητι,
εἰς εὐνὴν φοιτῶντε, φίλους λήθοντε τοκῆας.

« A l'instant qu'il la vit, son cœur fut embrasé de toute l'ardeur » qu'il ressentit lorsqu'à l'insu de leurs parens ils goûtèrent les » premières douceurs de leurs amours. »

Cette particularité n'avoit pas échappé à Théocrite ; il s'en sert pour peindre l'excessive curiosité des femmes, qui leur fait pénétrer les secrets les plus cachés. « Les femmes, dit-il, savent » tout, et même comment Jupiter épousa Junon. » *Theocr. Idyll. XV, 64.*

Πάντα γυναῖκες ἴσαντι, καὶ ὡς Ζεὺς ἀγάγεθ' Ἥραν.

Cantérus avoit bien remarqué que c'étoit un trait de satire contre les femmes ; et Casaubon l'avoit dit aussi après lui : en sorte qu'on ne voit pas ce qui a pu engager le professeur en poésie à Oxford, le docteur Warton, à assurer que Cantérus n'avoit pas saisi le sens de ce passage, et que Casaubon l'avoit encore moins heureusement expliqué : *Nihil hîc vidit Canterus, nec Casaubonus; attigit et infeliciùs hunc locum vir doctus :* et néanmoins son explication est la même que celle de ces deux savans. *In novis Lectionibus, l. II, cap. 12.* *In Notis ad Theocrit. Oxoniensem, t. II, pag. 178.*

Les traditions varioient cependant là-dessus ; et nous en trouverions sans doute la preuve dans le poëme de Pisandre, fils de Pison. Ce poëte étoit de Camiros, dans l'île de Rhodes, et florissoit vers la XXXIIIe olympiade, 648 ans avant l'ère vulgaire.

Il avoit fait un poëme en six livres, comme le disent Suidas et l'impératrice Eudocie. Ce poëme commençoit par le mariage de Jupiter et de Junon, et renfermoit tous les *mariages* célèbres depuis cette époque jusqu'à celle où vivoit l'auteur. Suidas et Eudocie attribuent ce poëme à Pisandre, fils de Nestor, de Laranda en Lycaonie, qui vivoit du temps de l'empereur Alexandre, fils de Mammæa. Ils se trompent certainement; et ce poëme doit être de l'ancien Pisandre, puisque Virgile avoit traduit de cet ouvrage, au rapport de Macrobe, tout ce qu'il dit dans le second livre de l'Ænéide, de la prise de Troie, de la fourberie de Sinon et du cheval de bois. Mais écoutons Macrobe: *Dicturum me putatis . . . . quòd (Virgilius) eversionem Trojæ, cum Sinone, suo equo ligneo cæterisque omnibus quæ librum secundum faciunt, à Pisandro pœnè ad verbum transcripserit! Qui inter Græcos poëtas eminet opere, quòd à nuptiis Jovis et Junonis incipiens universas historias quæ mediis omnibus seculis usque ad ætatem ipsius Pisandri contigerunt, in unam seriem coactas redegerit, et unum ex diversis hiatibus temporum corpus effecerit.*

Macrob. Sat. lib. V, cap. 2, pag. 440.

Un auteur postérieur à Virgile d'environ 240 ans, ne peut avoir été copié par celui-ci. Je n'ignore pas que des écrivains du premier mérite, et principalement M. Heyne, ne sont pas de mon avis. Ce seroit ici le lieu de réfuter ce savant; mais comme cela m'écarteroit trop de mon sujet, je crois devoir suspendre le développement de mes idées sur les deux Pisandre et sur leurs ouvrages, et réserver ce travail pour une autre occasion.

In Excursu ad l. II Æneïdos, p. 285 et seq.

Quoi qu'il en soit, si nous avions cet ouvrage de Pisandre, nous apprendrions probablement beaucoup de particularités intéressantes sur la manière dont on racontoit ce mariage, sur les fêtes qu'on institua à ce sujet, et sur les rites qu'on y observoit.

Les traditions varioient, comme je viens de l'observer, sur le secret de ce mariage. Plusieurs peuples revendiquoient l'honneur de l'avoir vu célébrer chez eux. Les Eubéens, entre autres, prétendoient qu'il s'étoit fait dans leur pays. Jupiter et Junon, disoient-ils, s'étant échappés secrètement de l'île de Crète, avoient abordé en la ville d'Hermione en Argolide. Quoiqu'ils brûlassent des mêmes feux, ils surent en modérer l'ardeur; et

Steph. Bizant. voce Ἑρμιών, Eust. ad Iliad. II, pag. 286, lin. 39.

Junon, en quittant ces lieux, étoit encore vierge : aussi lui éleva-t-on en cette ville un temple sous le nom de *Junon Vierge.* Mais enfin ayant passé d'Hermione dans l'île d'Eubée, ils consommèrent leur mariage sur une montagne, qui prit de cette aventure le nom d'*Oché*, ἀπὸ τῆς ἐκεῖ ὀχείας, ἤτοι τῶν θεῶν μίξεως, Διὸς καὶ Ἥρας, *à concubitu deorum Jovis et Junonis.* *Steph. Bizant. voce* Κάρυστος.

D'autres prétendoient que ce mystère amoureux s'étoit accompli à Élymnium, qui prit de là le nom de *Nymphicum*, comme qui diroit le lieu de la nouvelle épouse ; car les Grecs appeloient en leur langue les nouvelles épouses Νύμφαι, et Ovide s'en est servi dans ce vers : *Scholiastes Aristophan. ad Pacem, vers. 1126.* *Ovid. Heroïd. epist. I, v. 27.*

Grata ferunt Nymphæ pro salvis dona maritis.

Callistrate, cité par le scholiaste d'Aristophane, assure qu'Élymnium est un lieu de l'Eubée, ce qui approche beaucoup du sentiment des Eubéens que nous venons de rapporter; mais Étienne de Byzance prétend qu'Élymnium est une île près de l'Eubée. C'est sans doute une île très-petite et très-peu importante, puisqu'on ne la trouve citée nulle part ailleurs. Quoi qu'il en soit, je saisis cette occasion pour corriger un passage d'Apollonius, cité par le scholiaste d'Aristophane : Ἀπολλώνιος δὲ ναόν φησιν εἶναι πλησίον Εὐβοίας; « Apollonius dit que c'est un temple près » de l'Eubée. » Cette expression ne détermine pas la position de ce temple ; et je ne crois pas qu'aucun auteur ait pu s'exprimer de la sorte. Je corrige Ἀπολλώνιος δὲ, νῆσόν φησιν εἶναι πλησίον Εὐβοίας. *Scholiastes Aristophan. ad Pac. v. 1126.* *Steph. Byzan. voc.* Ἐλύμνιον. *Scholiastes Aristophan. ad Pac. v. 1126.*

L'île de Crète, qui avoit vu naître Jupiter, s'honoroit aussi de son mariage. Les habitans de Cnosse assuroient qu'il s'étoit célébré dans leur territoire près du fleuve Theren, ou Téthrin, comme le nomme Pausanias. On y avoit bâti, depuis, un temple où les habitans se rendoient tous les ans pour y célébrer par des sacrifices l'anniversaire du mariage de Jupiter avec Junon. On y observoit les rites usités dans les mariages depuis l'origine des choses. C'étoit peut-être en commémoration de ce mariage, que les nouveaux époux, indépendamment des sacrifices et des libations qu'ils faisoient à Vénus, en offroient à Jupiter Téléien, et à Junon Téléienne, c'est-à-dire, à Jupiter époux et à Junon épouse. *Diod. Sicul. lib. V, §. 72, pag. 388.* *Pausan. l. I, c. 27.* *Athen. Deipn. l. IX, c. 18, p. 408, E.*

Cet usage s'observoit particulièrement par les Athéniens, qui nommoient προτέλεια le jour où le père et la mère de la jeune mariée la conduisoient à la citadelle, et y offroient des sacrifices à la déesse. *Voyez* Suidas au mot Προτέλεια. Ce jour étoit celui qui précédoit le mariage, comme le dit Hésychius au mot Γαμῶν ἔθη. On l'appeloit aussi προγάμεια, comme on le voit dans Jul. Pollux[a]. Le jeune époux y offroit à la déesse, selon le même Hésychius, les prémices de ses cheveux. Cela est confirmé par Jul. Pollux[b], qui ajoute que ces prémices s'offroient aussi à Diane et aux Parques.

[a] *Jul. Polluc. Onomast. lib. III, segm. 38, pag. 284.*
[b] *Idem, ibid. pag. 284 et 285.*

On donnoit aussi le nom de προτέλεια, aux prières qui accompagnoient ces sacrifices, comme nous l'apprend Maxime sur Saint Denys l'Aréopagite, *page 327 de l'édition de Morel :* car, selon le même Maxime, les anciens nommoient le mariage τέλος, qui signifie *perfection,* probablement parce qu'on quittoit alors les jeux de l'enfance pour mener une vie plus parfaite ; et les jeunes mariés se nommoient aussi τέλειοι, c'est-à-dire, *parfaits.* C'étoit sans doute pour rappeler l'idée qu'on avoit abjuré les amusemens de l'enfance pour ne s'occuper désormais que de soins plus importans, que chez les Romains le nouvel époux jetoit des noix aux enfans, comme on le voit dans l'épithalame de Manlius et de Junie :

Catullus, in epithalam. Juniæ et Manlii, vers. 128.

Nec nuces pueris neget
Desertum domini audiens
Concubinus amorem.
Da nuces pueris, iners
Concubine : satis diù
Lusisti nucibus. Lubet
Jam servire Thalassio.
Concubine nuces da.

Les épouses consacroient, par le même principe, des poupées à Vénus, comme nous l'apprend Perse :

Pers. Sat. II, vers. 68 et seq.

Dicite, pontifices, in sacris quid facit aurum !
Nempe hoc, quòd Veneri donatæ à virgine pupæ.

La joie qu'inspira le mariage des deux divinités, se fit sentir dans

toute la nature : les dieux y prirent le plus vif intérêt ; ils vinrent féliciter les nouveaux époux, et leur apportèrent de riches présens. Ce fut alors que les pommes d'or [les citrons] parurent pour la première fois : la Terre les offrit à Junon, qui ne pouvoit rassasier sa vue de la beauté de ce fruit. Lorsqu'elle en eut suffisamment admiré la richesse, elle rendit ces pommes à la Terre, en la priant de les planter dans le jardin des dieux près de la demeure d'Atlas : mais comme les filles d'Atlas, éprises de la beauté de ces fruits, les déroboient perpétuellement, Junon les mit sous la garde d'un serpent monstrueux. C'est ce que rapporte Ératosthène, d'après Phérécyde. Le scholiaste d'Apollonius de Rhodes nous apprend, sur le vers 1396 du IV.e livre des Argonautiques, que ce passage est emprunté du dixième livre des histoires de Phérécyde.

Eratosthen. Casterism. III, ad calc. Arati Oxon. pag. 1.

Hygin a traduit ce passage : *Ait enim Pherecydes, Junonem cùm duceret Jupiter uxorem, Terram venisse ferentem aurea mala cum ramis ; quæ Junonem admiratam, petiisse à Terrâ, ut in suis hortis sereret, qui erant usque ad Atlantis montem ; cujus filiæ cùm sæpiùs de arboribus mala decerperent, Juno dicitur hunc [serpentem] ibi custodem posuisse.*

Hygin. Poët. astronom. lib. II, cap. 3.

J'ai corrigé *venisse*, avec les commentateurs ; et j'ai changé *Atlantem* en *Atlantis*, parce qu'Atlas est ici un personnage, comme le prouve l'expression suivante, *cujus filiæ*.

C'est ainsi que, lorsque Thétis épousa Pélée, les plus illustres personnages de la Thessalie prirent part à la joie des nouveaux époux, et leur apportèrent de riches présens. C'est ce qu'a si agréablement chanté Catulle dans l'épithalame de la déesse :

Quæ simul optatæ finito tempore luces
Ut venere, domum conventu tota frequentat
Thessalia. Oppletur lætanti regia cœtu.
Dona ferunt : præ se declarant gaudia voltu.

Catulli Carm. LXIII, v. 31.

Les dieux, les demi-dieux, honorèrent ensuite ce mariage de leur présence : ils offrirent aussi leurs dons. La fête fut terminée par un superbe festin, pendant lequel les Parques chantèrent les hautes destinées d'Achille, qui devoit être le fruit de ce mariage. On peut voir le vers 279 et suivans de ce poëme.

Entre le Tigre et l'Euphrate[a] coule une fontaine d'une eau

[a] *Æliani Hist. anim. l. XII, cap. 30.*

limpide : elle donne naissance au fleuve Burrhas, ou plutôt Aborrhas, comme corrige M. Schneider d'après Procope. Ce fut dans cette fontaine que Junon alla prendre les bains au sortir du lit nuptial. Les habitans de ces lieux en conviennent, dit Élien ; et les Syriens sont en cela d'accord avec eux. D'ailleurs, ajoute le même auteur, on y respire un air pur, qui exhale dans les environs l'odeur la plus suave.

Hesych. voc. Ἱερὸς γάμος.

Ce mariage occasionna une fête chez tous les peuples de la Grèce, et particulièrement à Athènes ; c'est ce que l'on trouve énoncé de la manière la plus claire dans le Lexique manuscrit de Photius. Le grand Étymologique en fait aussi la remarque, *page 468, lig. 52.* Mais les copistes ayant confondu deux gloses ensemble, et omis le commencement de la seconde, il faut rétablir le texte original avec le secours de ce Lexique, et lire avec MM. Hemsterhuys et Ruhnken : Ἱερὸν γάμον· Ἀθηναῖοι ἑορτὴν Διὸς ἄγουσι καὶ Ἥρας, οὕτω καλοῦντες.

Hemsterhus. ad Hesych. v. Ἱερὸς γάμος, t. II, pag. 29 ; Ruhnken. ad Timæi Lexicon vocum Platonicarum, p. 148.

C'est de la célébration de cette fête qu'il faut entendre un passage de Ménandre que nous rapporterons dans peu. Ce passage la fixe au 23 élaphébolion, qui répondoit, du temps de ce poëte, au 21 mars. Il est vrai que le nom du mois n'est pas énoncé dans le passage de cet auteur : mais sa comédie ayant été représentée aux grandes Dionysiaques, qui se célébroient les 19, 20, 21 et 22 élaphébolion, il est évident qu'il entend le 23 du même mois ; car s'il eût voulu parler d'un autre mois, il n'auroit pas manqué de l'exprimer. Mais indépendamment de cette raison, qui me paroît décisive, cette fête a dû se célébrer au commencement du printemps, parce que c'est dans cette saison que la nature se renouvelle.

Virg. Georg. lib. II, v. 323.

Ver adeò frondi nemorum, ver utile sylvis ;
Vere tument terræ, et genitalia semina poscunt.
Tum pater omnipotens fecundis imbribus Æther
Conjugis in gremium lætæ descendit, et omnes
Magnus alit, magno commixtus corpore, fœtus.

Voici maintenant les vers de Ménandre. Ils sont de la pièce intitulée Μέθη, qu'on rendroit mal, à mon avis, par le terme d'*ivrognerie* : il signifie plutôt ici un repas où le vin inspire

la gaieté. Athénée nous les a conservés, *lib. VI, cap. 10, pag. 243.*

Ἐμὲ γὰρ διέτριψεν ὁ
κομψότατος ἀνδρῶν Χαιρεφῶν· ἱερὸν γάμον
φάσκων ποιήσειν δευτέρᾳ μετ' εἰκάδα
καθ' αὑτὸν, ἵνα τῇ τριάδι δείπνῃ παρ' ἑταίροις
τὰ τῆς Θεοῦ γὰρ πάντα γ' ὡς ἔχειν καλῶς.

Casaubon a bien expliqué les premiers vers, et Leclerc a cru devoir copier sa note; mais ce savant n'ayant rien dit sur les suivans, Leclerc n'en a pas saisi le sens, comme il en convient lui-même : j'ai suivi l'explication qu'en donne Jean-Corneille de Pauw, qui s'est caché sous le nom de *Philargyrius Cantabrigiensis.* La plaisanterie consiste en ce que ce parasite, qui n'avoit ni feu ni lieu, ou, pour me servir des termes de Catulle,

In Notis ad Athen. lib. VI, c. 10, p. 426.

Philargyrii Cantabrigiens. Emendationes in Menandri et Philemonis reliquias, p. 49.

Quoi neque servus, neque arca,
Nec cimex, neque araneus, neque ignis ;

ce parasite, dis-je, vouloit jeûner le 22, non par un motif de religion, comme cela se pratiquoit la veille de certaines fêtes, mais afin de dîner de meilleur appétit le lendemain, qui étoit le 23. J'approuve par cette raison la correction de Jean-Corneille de Pauw, qui lit au troisième vers, τριάδι, au lieu de τετράδι, qu'on trouve dans toutes les éditions d'Athénée. Je change encore ἑτέροις du quatrième vers, en ἑταίροις : car que signifient ces mots, *afin de dîner chez d'autres !* le sens exige *afin de dîner chez quelques-uns de ses amis.* Ce parasite regardoit comme ses amis tous ceux qui vouloient bien l'admettre à leur table.

Après ce préambule, voici la traduction de ce fragment :

« Le plus plaisant des parasites, Chœréphon, m'a fait mourir » de rire, en disant qu'il célébreroit chez lui, le 22, la fête des » Noces de Jupiter et de Junon, afin de pouvoir la célébrer le 23 » chez quelques-uns de ses amis; et que, de la sorte, la fête de la » déesse ne s'en passeroit que mieux. »

Il n'est pas étonnant que ce sujet, qui prêtoit beaucoup à la poésie, ait été traité par un grand nombre de poëtes. Nous avons parlé plus haut du poëme de Pisandre l'ancien. Orphée l'avoit chanté antérieurement, comme nous l'apprend Eustathe dans son

commentaire sur Denys le Périégète. Alcée de Mytilène, poëte de la vieille comédie, et contemporain d'Aristophane, avoit fait une pièce de théâtre intitulée *la Noce sacrée ;* Athénée en parle en deux endroits. Dans le premier[a], il se contente de la citer ; dans le second[b], il prouve que les anciens disoient κεραννύειν pour, mêler l'eau avec le vin. « Platon s'en est servi, ajoute-t-il, dans le » Philèbe : Τοῖς δὲ θεοῖς, ὦ Πρώταρχε, εὐχόμενοι κεραννύωμεν. » Mêlons l'eau avec le vin, Protarchus, après avoir adressé nos » prières aux dieux.

Eustath. ad Dionys. Perieg. pag. 2, col. 2.

[a] *Athen. lib. IX, c. 18, p. 408, E.*

[b] *Idem, l. X, c. 6, p. 424, E.*

» Et Alcée dans la Noce sacrée,

» Κεράννυσι τ' ἀφανίζουσί τε.

» Ils mêlent l'eau avec le vin, et l'avalent d'un trait. »

Le traducteur Latin n'a pas entendu cette dernière expression, puisqu'il l'a rendue, *et illos è medio tollunt:* ἀφανίζειν signifie *calicem uno haustu bibere.* Cette pièce d'Alcée est aussi citée par Photius dans son Lexique manuscrit, au mot Πῶλοι.

Il s'ensuit de ce que nous venons de dire, que la Noce sacrée n'étoit dans l'origine qu'une allégorie, sous laquelle on enveloppoit tantôt la création du monde, tantôt le renouvellement de la nature au printemps ; que dans la suite les poëtes donnèrent à ces personnages allégoriques les noms de *Jupiter* et de *Junon ;* que le vulgaire s'étant accoutumé peu à peu à les regarder comme des dieux, leur éleva des autels, leur adressa ses prières, et finit par instituer des fêtes pour perpétuer la mémoire d'un mariage qui avoit donné la vie à l'univers ; enfin, que ces fêtes célébrées en Grèce, le furent plus particulièrement à Athènes, ville qui se distingua dans tous les temps parmi celles de la Grèce par son attachement au culte des dieux.



DISSERTATION

Mém. de l'Acad. des B. L. Tom. 48. page 337.

MARBRE DE CHOISEUL.

ΑΘΕΝΑΙΟΙΑΝΕLΟΣΑΝΕΓΙΛLΑΥΚΙΓΓΟΑΡΧΟΝΤΟΣΚΑΙΕΓΙΤΕΣΒΟLΕΣΕΙΚLΕΛΕΝΕΣΗΑLΑΙΕΥΣΓΡΟ
ΕΛΡΑΜΜΑΤΕΥΕΤΑΜΙΑΙΗΙΕΡΟΛΧΡΕΜΑΤΟΝΤΕΣΑΘΕΝΑΙΑΣΚΑLLΙΣΤΡΑΤΟΣΜΑΡΑΘΟΝΙΟΣΚΑΙΧΣΥΝΑΡΧΟ
ΤΕΣΓΑΡΕΔΟΣΑΝΕΚΤΟΝΕΓΕΤΕΙΟΝΦΣΕΦΙΣΑΜΕΝΟΤΟΔΕΜΟΕΓΙ ΑΝΤΙΔΟΣΓΡΟΤΕΣΓΡΥΤΑΝΕΥΟΣΕΣΗΕ
ΝΟΤΑΜΙΑΙΣΓΑΡΕΔΟΘΕ:ΚΑLLΙΜΑΧΟΙΗΑΛΝΟΣΙΟΙ:ΓΡΑΣΙΤΕLΙΔΕΙΙΚΑΡΙΕΙ:ΗΙΓΓΟΙΣΣΙΤΟΣΕΔΟΘΕ:ΑΘΕΝΑΙΑΣΓΟL
ΟΣ:ΤΤΤΧΧΧΗΗΔΔΔΓ⊦⊦C:ΝΙΚΕΣ:𐅄ΔΔΔ⊦III⊃:ΕΓΙΤΕΣΑΙΑΝΤΙΔΟΣΔΕΥΤΕΡΑΣΓΡΥΤΑΝΕΥΟΣΕΣ:ΑΘLΟΘΕΤΑΙΣΓΑΡΕΔ
ΘΕΕΣΓΑΝΑΘΕΝΑΙΑΤΑΜΕΛΑLΑ:ΦΙLΟΝΙΚΥΔΑΘΕΝΑΙΕΙΚΑΙΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝΑΘΕΝΑΙΑΣΓΟLΙΑΔΟΣ:𐅆Χ:ΗΙΕΡΟΓΟΙΟΙΣΚΑΤ
ΝΙΑΥΤΟΝ:ΔΙΥLLΟΙΗΕΡΧΙΕΙΚΑΙΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝΕΣΤΕΝΕΚΑΤΟΜΒΕΝ:𐅅ΗΔ⊦⊦⊦⊦:ΕΓΙΤΕΣΟΙΝΕΙΔΟΣΤΡΙΤΕΣΓΡΥΤΑΝ
ΥΟΣΕΣ:ΗΕLLΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣΓΑΡΕΔΟΘΕ:ΓΕΡΙΚLΕΙΧΟLΑΡΛΕΙΚΑΙΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ:ΗΙΓΓΟΙΣΣΙΤΟΣΕΔΟΘΕ:ΤΤ𐅅ΗΗΗΗΔ
ΕΤΕΡΟΝΤΟΙΣΑΥΤΟΙΣΗΕLLΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣΗΙΓΓΟΙΣΣΙΤΟΣΕΔΟΘΕ:ΤΤ𐅅ΗΗΗΗ:ΕΤΕΡΟΝΤΟΙΣΑΥΤΟΙΣΗΕLLΕΝΟΤΑΜΙΑ
ΗΕΡΜΟΝΙΕΔΟΘΕΑΡΧΟΝΤΙΕΣΓΥLΟΝ:𐅈Τ:ΕΤΕΡΟΝΤΟΙΣΑΥΤΟΙΣΕ ΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣΕΣΤΕΝΔΙΟΒΕLΙΑΝ:ΤΤ:ΕΓΙΤΕΣΑΚ
ΑΜΑΝΤΙΔΟΣΤΕΤΑΡΤΕΣΓΡΥΤΑΝΕΥΟΣΕΣ:ΗΕLLΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣΠΑΡΕΔΟΘΕ:ΓΕΡΙΚLΕΙΧΟLΑΡΛΕΙΚΑΙΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ:Σ
ΤΟΣΗΙΓΓΟΙΣΕΔΟΘΕ:ΤΤΤ:ΕΤΕΡΟΝΤΟΙΣΑΥΤΟΙΣΗΕLLΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣΕΣΤΕΝΔΙΟΒΕLΙΑΝΕΔΟΘΕ:𐅈ΤΤΤΧΗΗΗ𐅄Γ:ΕΓΙΤ
ΣΚΕΚΡΟΓΙΔΟΣΓΕΜΓΤΕΣΓΡΥΤΑΝΕΥΟΣΕΣ:ΗΕLLΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣΓΑΡΕΔΟΘΕ:ΓΕΡΙΚLΕΙΧΟLΑΡΛΕΙΚΑΙΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝΕ
ΤΕΝΔΙΟΒΕLΙΑΝ:ΤΤΤΤΧΧΗΗ:ΕΓΙΤΕΣLΕΟΝΤΙΔΟΣΗΕΚΤΕΣΓΡΥΤΑΝΕΥΟΣΕΣ:ΤΡΙΤΕΙΕΜΕΡΑΙΤΕΣΓΡΥΤΑΝΕΙΑΣ
ΕLLΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣΓΑΡΕΔΟΘΕ:ΔΙΟΝΥΣΙΟΙΚΥΔΑΘΕΝΑΙΕΙΚΑΙΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ:ΧΗΗ𐅄ΔΔΔ⊦⊦⊦⊦:ΕΝΑΤΕΙΤΕΣΓΡΥΤΑΝΕ
ΑΣΗΕLLΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣΘΡΑΣΟΝΙΒΟΥΤΑΔΕΙΚΑΙΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ:ΤΤΤΧ𐅄ΔΔΔ⊦⊦⊦ΙΙ:ΗΕΝΔΕΚΑΤΕΙΤΕΣΓΡΥΤΑΝΕΙΑΣΗ
LLΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣΓΑΡΕΔΟΘΕΓΡΟΧΣΕΝΟΙΑΦΙΔΝΑΙΟΙΚΑΙΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ:ΣΤΡΑΤΕΛΟΙΕΧΣΕΡΕΤΡΙΑΣ:ΕΥΚLΕΙΔΕΙΑΝΟΜΟLΟ
ΕΜΑ:ΧΧΧ𐅅ΗΗΔΔΔΔΙ⊃:ΤΡΙΤΕΙΚΑΙΔΕΚΑΤΕΙΤΕΣΓΡΥΤΑΝΕΙΑΣΗΕLLΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣΓΕΡΙΚLΕΙΧΟLΑΡΛΕΙΚΑΙΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ:
ΧΧΧΧ𐅅ΗΗΗΗΓ⊦:ΟΛΔΟΕΙΚΑΙΕΙΚΟΣΤΕΙΤΕΣΓΡΥΤΑΝΕΙΑΣΗΕLLΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣ:ΣΓΟΥΔΙΔΙΦLΥΕΙΚΑΙΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ:ΤΤΧ
Η:ΤΡΙΑΚΟΣΤΕΙΤΕΣΓΡΥΤΑΝΕΙΑΣΤΑΕΧΣΑΜΟΑΝΟΜΟLΟΛΕΘΕ:ΗΕLLΕΝΟΤΑΜΙΑΙ:ΑΝΑΙΤΙΟΙΣΦΕΤΤΙΟΙΚΑΙΓΑΡΕΔΡΟ
ΟLΥΑΡΑΤΟΙΧΟLΑΡΛΕΙ:𐅊𐅈ΤΤΧ:ΕΓΙΤΕΣΑΝΤΙΟΧΙΔΟΣΕΒΔΟΜΕΣΓΡΥΤΑΝΕΥΟΣΕΣ:ΓΕΜΓΤΕΙΤΕΣΓΡΥΤΑΝΕΙΑΣΓΑΡΕΔ
ΘΕΔΙΟΝΥΣΙΟΙΚΥΔΑΘΕΝΑΙΕΙΚΑΙΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝΕΣΤΕΝΔΙΟΒΕLΙΑΝ:Τ:ΕΒΔΟΜΕΙΤΕΣΓΡΥΤΑΝΕΙΑΣΗΕLLΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣ:ΘΡ
ΣΟΝΙΒΟΥΤΑΔΕΙΚΑΙΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝΕΣΤΕΝΔΙΟΒΕLΙΑΝ:ΤΧΗΗΔΔΔ⊦⊦III⊃:ΤΕΙΑΥΤΕΙΕΜΕΡΑΙΗΕLLΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣΦΑLΑΝΘΟΙ
LΟΓΕΚΕΘΕΝΚΑΙΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝΣΙΤΟΝΗΙΓΓΟΙΣ:ΤΤΤΤ:ΗΕΚΤΕΙΚΑΙΔΕΚΑΤΕΙΤΕΣΓΡΥΤΑΝΕΙΑΣΗΕLLΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣΓΡΟ
ΝΟΙΑΦΙΔΝΑΙΟΙΚΑΙΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ:Χ𐅅ΔΔΔ⊦⊦⊦⊦III:ΤΕΤΑΡΤΕΙΚΑΙΕΙΚΟΣΤΕΙΤΕΣΓΡΥΤΑΝΕΙΑΣΗΕLLΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣΕΥΓΟL
ΦΙΔΝΑΙΟΙΚΑΙΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ:𐅅ΗΗΗΗ:ΕΒΔΟΜΕΙΚΑΙΕΙΚΟΣΤΕΙΤΕΣΓΡΥΤΑΝΕΙΑΣΗΕLLΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣΚΑLLΙΑΙΕΥΟΝΥΛ
ΑΙΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ:ΤΧΧ𐅅𐅄ΔΓIIIIC:ΕΓΙΤΕΣΗΙΓΓΟΘΟΝΤΙΔΟΣΟΛΔΟΕΣΓΡΥΤΑΝΕΥΟΣΕΣΔΟΔΕΚΑΤΕΙΤΕΣΓΡΥΤΑΝΕΙΑΣ:ΗΕL
ΤΑΜΙΑΙΣΓΑΡΕΔΟΘΕΓΡΟΧΣΕΝΟΙΑΦΙΔΝΑΙΟΙΚΑΙΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ:ΤΤΤ𐅅ΗΔΔΔ⊦⊦⊦⊦IIII:ΤΕΤΑΡΤΕΙΚΑΙΕΙΚΟΣΤΕΙΤΕΣΓΡ
ΝΕΙΑΣΗΕLLΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣΕΔΟΘΕΔΙΟΝΥΣΙΟΙΚΥΔΑΘΕΝΑΙΕΙΚΑΙΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ:ΤΤΤΧΧΧΗΗΗΔΓ⊦⊦⊦IC:ΗΕΚΤΕΙΚΑΙΤΡΙΑΚΟΣ
ΤΕΣΓΡΥΤΑΝΕΙΑΣΗΕLLΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣΕΔΟΘΕΘΡΑΣΟΝΙΒΟΥΤΑΔΕΙΚΑΙΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ:ΤΧΧΧΗΗΗΔΔΓ⊦⊦⊦⊦⊦III:ΕΓΙΤΕΣΕΡΕΧΘΕΙ
ΕΝΑΤΕΣΓΡΥΤΑΝΕΥΟΣΕΣΔΟΔΕΚΑΤΕΙΤΕΣΓΡΥΤΑΝΕΙΑΣ:ΗΕLLΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣΕΔΟΘΕΓΡΟΧΣΕΝΟΙΑΦΙΔΝΑΙΟΙΚΑΙΣΥΝΑΡΧΟΣΙ
ΧΗ𐅄ΔΔΔΓ⊦⊦⊦I:ΤΡΙΤΕΙΚΑΙΕΙΚΟΣΤΕΙΤΕΣΓΡΥΤΑΝΕΙΑΣ:ΗΕLLΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣΕΔΟΘΕΔΙΟΝΥΣΙΟΙΚΥΔΑΘΕΝΑΙΕΙΚΑΙΣΥΝΑΡΧΟ
ΤΤΤ𐅅ΗΗ𐅄ΔΔΔΔ⊦⊦⊦III:ΗΕΚΤΕΙΚΑΙΤΡΙΑΚΟΣΤΕΙΤΕΣΓΡΥΤΑΝΕΙΑΣ:ΗΕLLΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣΕΔΟΘΕΘΡΑΣΟΝΙΒΟΥΤΑΔΕΙΚΑΙΣ
ΡΧΟΣΙΝ:ΤΤΧΧΧ𐅅ΗΗΗ𐅄IIC:ΕΚΤΕΙΚΑΙΤΡΙΑΚΟΣΤΕΙΤΕΣΓΡΥΤΑΝΕΙΑΣΤΑΕΧΣΑΜΟΑΝΟΜΟLΟΛΕΣΑ ΜΑΧ
ΥΣΣΤΡΑΤΕΛΟΙΣ:ΕΣΣΑΜΟΙΔΕΧΣΙΚΡΑΤΕΙΑΛΙLΙΕΙ:𐅉𐅉ΤΧ:ΓΑΣΙΦΟΝΤΙΦΡΕΑΡΡΙΟΙ:𐅈Τ:ΑΡΙΣΤΟΚΡ :𐅈:Ε
ΕΥΟΝΥΜΕΙ:𐅆ΧΧΧ𐅅ΗΗΗ𐅄ΔΔΔΔΓ⊦:ΝΙΚΕΡΑΤΟΙΚΥΔΑΝΤΙΔΕΙΤΡΙΕΡΑΡΧΟΙ:ΧΧΧ:ΑΡΙΣΤΟΦΑΝΕΙΑΝ ΑΡ
ΕΓΙΤΕΣΓΑΝΔΙΟΝΙΔΟΣΔΕΚΑΤΕΣΓΡΥΤΑΝΕΥΟΣΕΣ:ΕΝΔΕΚΑΤΕΙΤΕΣΓΡΥΤΑΝΕΙΑΣΕLLΕΝΟ ΓΡΟ
ΚΑΙΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ:𐅅ΗΗΗΗΔΔΔΔ⊦⊦IIIII:ΤΡΙΤΕΙΚΑΙΕΙΚΟΣΤΕΙΤΕΣΓΡΥΤΑΝΕΙΑΣ:ΗΕLLΕ
ΣΙΝ:ΤΤ𐅅𐅄ΔΔΔΔIII:ΕΚΤΕΙΚΑΙΤΡΙΑΚΟΣΤΕΙΤΕΣΓΡΥΤΑΝΕΙΑΣΗΕL
ΟΣΙΝ:𐅆ΧΧΧΧ𐅅Η𐅄Γ⊦IIII: ΚΕΦΑLΑΙΟΝΑΡΛΥΡΙΟΣΥΜΓΑΝΟ

Poisson sculp. 1780

Explication des notes numérales.

Τ *talent*	Χ *1000*	Η *100*	Δ *10*	Γ *5*	⊦ *drachme*	I *obole*	C ⊃ *fractions d'obole*
𐅄 *50*	𐅅 *500*	𐅆 *5000*	𐅈 *5 talents*	𐅉 *10 talents*	𐅊 *50 talents*		
Talent 5400#	*Drachme .. 18s*	*Obole 3*					

Forme du Sigma

Σ *Marbre de Nointel*

Σ *Marbre de Choiseul*

ΑΘΕΙ ΕΣΒΟLΕΣΕΙΚLΕΛΕΝΕΣΗΑLΑΙΕΥΣΠΡΟ
ΕΛΡΑ LLΙΣΤΡΑΤΟΣΜΑΡΑΘΟΝΙΟΣΚΑΙΧΣΥΝΑΡΧΟ
ΤΕΣΠ ... ΙΑΝΤΙΔΟΣΠΡΟΤΕΣΠΡΥΤΑΝΕΥΟΣΕΣΗΕ
ΝΟΤ ΑΡΙΕΙ:ΗΙΠΠΟΙΣΣΙΤΟΣΕΔΟΘΕ:ΑΘΕΝΑΙΑΣΠΟ
ΟΣ:Τ ΕΥΤΕΡΑΣΠΡΥΤΑΝΕΥΟΣΕΣ:ΑΘLΟΘΕΤΑΙΣΠΑΡΕΔ
ΦΕΕΣΠ ΑΘΕΝΑΙΑΣΠΟLΙΑΔΟΣ:ΠΧ:ΗΙΕΡΟΠΟΙΟΙΣΚΑΤ
ΝΙΑΥΤ:ΠΗΔΗΗΗΗ:ΕΠΙΤΕΣΟΙΝΕΙΔΟΣΤΡΙΤΕΣΠΡΥΤΑΝ
ΥΟΣΕ: ΑΡΧΟΣΙΝ:ΗΙΠΠΟΙΣΣΙΤΟΣΕΔΟΘΕ:ΤΤΠΗΗΗΗΔ
ΕΤΕΡΟ ΠΗΗΗΗ:ΕΤΕΡΟΝΤΟΙΣΑΥΤΟΙΣΗΕLLΕΝΟΤΑΜΙΑ
ΗΕΡΜ ΝΟΤΑΜΙΑΙΣΕΣΤΕΝΛΙΟΒΕLΙΑΝ:ΤΤ:ΕΠΙΤΕΣΑΚ
ΕΝΑΤΕ ΣΕΔΟΘΕΠΡΟΧΣΕΝΟΙΑΦΙΔΝΑΙΟΙΚΑΙΣΥΝΑΡΧΟΣΙ
ΧΗΠ ΙΣΕΔΟΘΕΔΙΟΝΥΣΙΟΙΚΥΔΑΘΕΝΑΙΕΙΚΑΙΣΥΝΑΡΧΟΣ
ΤΤΙ LLΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣΕΔΟΘΕΘΡΑΣΟΝΙΒ... ΑΔΕΙΚΑΙΣ
ΡΧΟΙ ΤΑΕΧΣΑΜΟΑΝΟΜΟLΟΛΕΣΑ ... ΜΑΧ
Υ ΤΙΦΡΕΑΡΡΙΟΙ:ΠΤ:ΑΡΙΣΤΟΚΡΑ ... :Π:Ε
ΡΧΟΙ:ΧΧΧ:ΑΡΙΣΤΟΦΑΝΕΙΑΝ ... ΑΡ
ΙΤΕΣΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣΕLLΕΝΟ ... ΠΡ
ΙΤΕΣΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣ:ΗΕLLΕ
ΤΕΙΤΕΣΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣΗΕL
ΙΟΝΑΡΛΥΡΙΟΣΥΜΠΑΝΟΙ

Poisson Sculp.t 1791

T. talent | ...es. ...e ...lents | fractions d'obole.

P. 50 ...

Talent ... 5400

Forme du Sigma

Σ *Marbre de Nointel*

Σ *Marbre de Choiseul*

DISSERTATION
SUR UNE ANCIENNE
INSCRIPTION GRECQUE,
RELATIVE
AUX FINANCES DES ATHÉNIENS,

Contenant l'état des Sommes que fournirent, pendant une année, les Trésoriers d'une Caisse particulière;

Par J. J. BARTHÉLEMY.

Au mois de mai de l'année 1788, M. de la Luzerne, ministre et secrétaire d'état, ayant reçu de M. Gaspari, vice-consul de France à Athènes, la copie d'une inscription qu'on venoit de découvrir dans cette ville, en fit part à l'Académie des Belles-Lettres, qui, au premier aspect, jugea qu'elle méritoit la plus grande attention : elle me chargea de l'examiner conjointement avec MM. Larcher et de Villoison. J'eus l'honneur de lui rendre compte de mes recherches, avec d'autant plus de confiance, que je les avois soumises aux lumières de mes deux savans confrères. Lue le 26 Juill. 1791.

La copie que j'avois sous les yeux, présentoit des lacunes fréquentes et des leçons douteuses; je sentois le besoin de recourir à l'original, lorsque j'appris qu'on venoit de le transporter à Marseille, et qu'il faisoit partie d'une riche collection que rassemble un amateur éclairé des lettres et des arts, M. de Choiseul-Gouffier, ambassadeur de France à la Porte, qui, en conservant les monumens de la Grèce, s'acquitte envers elle de la gloire dont elle a couronné ses premiers travaux. Il a bien voulu, à ma prière, faire venir à Paris le marbre récemment découvert; et, dès ce moment, j'ai vu disparoître la plupart des lacunes que je n'avois pu remplir, et les fausses leçons qui m'avoient quelquefois égaré.

Le marbre, épais de six pouces six lignes, a de hauteur trois

pieds huit pouces quatre lignes. Il offre aux yeux deux parties bien distinctes : la supérieure, large d'un pied onze pouces, est occupée par un bas-relief; l'inscription est gravée dans la partie inférieure, dont la largeur est de deux pieds quatre pouces six lignes.

Le bas-relief, qui est très-dégradé, représente deux figures, l'une de femme, l'autre d'homme, placées la première à droite, la seconde à gauche d'un arbre dont les branches, dépouillées de leurs feuilles, semblent avoir été coupées presque à leur naissance. La femme tient de sa main gauche, une lance posée sur l'épaule, et de la droite un symbole dont il ne reste que des traces légères, et qu'on pourroit prendre pour un bouclier ou pour un serpent entortillé; attributs qui conviennent également à Minerve, comme on peut s'en convaincre par les médailles d'Athènes. L'homme porte sa droite sur une branche de l'arbre, et tient un bâton de sa gauche. Est-ce la figure de Jupiter, celle de Neptune, de Thésée, d'Esculape ? les traits du visage sont tellement altérés, qu'ils ne peuvent servir à nous diriger dans le choix.

Comme les villes, les corps administratifs, quelquefois les particuliers de la Grèce, adoptoient certains emblèmes qui servoient à les distinguer : on pourroit supposer que le sujet que je viens de décrire, tenoit lieu de sceau aux trésoriers qui ont fourni les sommes mentionnées dans l'inscription, ou à la première des prytanies dont je parlerai bientôt; mais je n'insiste pas sur cette conjecture : le bas-relief n'est pas mon objet; je ne l'ai pas même fait graver, persuadé que M. de Choiseul le publiera dans cette partie du Voyage pittoresque qui doit comprendre les antiquités d'Athènes.

L'inscription contient quarante lignes. Les mots sont souvent séparés par trois points placés l'un sur l'autre; usage dont on trouve des exemples sur des inscriptions du même temps : ils désignoient nos points et nos virgules. Les lettres ont trois lignes et demie de hauteur, les interlignes près de deux lignes. Dans une note jointe à la fin de ce Mémoire, je parlerai de la forme qu'on a donnée à quelques-unes des lettres *(a)*.

(a) *Voyez* à la fin de la Dissertation, la note 1.re

La copie que j'ai fait graver sur une moindre échelle, peut en quelque manière tenir lieu de l'original, par le soin qu'on a pris de conserver la forme et la correspondance mutuelle des lettres; de sorte que le lecteur pourra juger du nombre de celles qui ont disparu.

J'ai cru, pour plus de clarté, devoir indiquer la suite des lignes, par des chiffres placés de chaque côté, et même les séparer l'une de l'autre par de plus grands intervalles : cette dernière précaution a changé la forme de l'inscription, qui, sur le marbre, a plus de largeur que de hauteur.

Les sommes sont exprimées par des lettres numérales, presque toutes initiales de mots; j'en ai placé la valeur au bas de la gravure. J'observerai seulement que les divisions de l'obole sont désignées par une ligne courbe, et tournée tantôt de gauche à droite et tantôt de droite à gauche; mais comme nous ignorons quelles sont précisément les fractions de l'obole représentées par ces lignes, je les négligerai dans l'évaluation des sommes exprimées dans le texte.

Tayl. Marm. Sand. pag. 20; Corsin. disser. VI, p. 107.

Si on comparoit l'inscription à celle de Nointel, qui est de l'an 457 environ avant J. C.[a], et à celle de Sandwich, qui est de l'an 373 environ avant la même ère[b], on jugeroit, à la forme des lettres, qu'elle fut gravée dans l'intervalle de ces deux époques. Si on la comparoit ensuite à d'autres monumens recueillis par M. Chandler[c], on seroit encore plus autorisé à la rapporter aux dernières années de la guerre du Péloponnèse.

Mais de pareils rapprochemens deviennent inutiles; l'inscription, dès la première ligne, annonce l'état de certaines dépenses faites par les Athéniens, sous l'archontat de Glaucippe, c'est-à-dire, dans la troisième année de la XCII.[e] olympiade, et par conséquent depuis le 14 juillet de l'année 410 avant J. C. jusqu'au 2 juillet de l'année 409, date qui concourt avec la vingt-deuxième année de la guerre du Péloponnèse.

[a] *Eivard. dis. I, ap. Murat. Inscript. t. I, p. 45; Corsin. Fast. Att. t. I, p. 162.*
[b] *Corsin. diss. VI, pag. 112; Taylor, Marm. Sand. pag. 5.*
[c] *Chandl. Insc.*

Dans le corps de l'inscription, on rapporte successivement les dépenses faites sous chaque prytanie, et l'on nomme les officiers publics qui ont livré ou reçu les sommes employées. Les notions suivantes faciliteront l'intelligence du texte.

Sur les Prytanies.

Les habitans de l'Attique étoient alors divisés en dix tribus, qui s'assembloient séparément à la fin de l'année pour former un nouveau sénat. Chaque tribu ayant le droit de présenter cinquante sénateurs après les avoir tirés au sort, le sénat se trouvoit naturellement divisé en dix classes, dont chacune avoit à son tour la prééminence sur les autres. Entretenue aux dépens de l'État, dans un édifice nommé *le Prytanée*, elle veilloit aux besoins pressans de la république. Le temps de son exercice varioit suivant le rang que le sort lui assignoit dans l'ordre des classes ; il varioit encore suivant que l'année en usage parmi les Athéniens étoit commune ou embolime. Dans l'année commune ou de douze mois, ce temps étoit fixé à trente-cinq jours pour six de ces classes, à trente-six pour les quatre autres ; ce qui donnoit la somme des trois cent cinquante-quatre jours de l'année lunaire. Dans l'année embolime ou de treize mois, la présidence de chaque tribu s'étendoit à trente-huit ou trente-neuf jours : celle où Glaucippe fut archonte étoit de douze mois. Il est inutile d'avertir que dans les décrets des orateurs et sur divers monumens, on date souvent les faits de telle ou telle prytanie.

Sur les Officiers publics mentionnés dans l'Inscription.

Les Hellénotames. Après la bataille de Platée, la plupart des îles de la mer Égée consentirent à fournir tous les ans une somme proportionnée à leurs facultés, pour continuer la guerre contre les Perses. Cet argent fut d'abord mis en dépôt au temple de Délos. Les Athéniens se l'approprièrent, après l'avoir transporté dans leur citadelle. Bientôt ils changèrent les dons gratuits de leurs alliés en tributs humilians ; et joignant à ces contributions successivement augmentées, les taxes imposées sur leurs nouvelles conquêtes, ils se formèrent une branche de revenu plus ou moins considérable, suivant les temps, et qui, pendant la guerre du Péloponnèse, s'éleva jusqu'à douze ou treize cents talens *(b)*.

Andocid. de Pac. pag. 24, lin. 29, edit. Steph. ; Plut. in Arist. t. I, pag. 333, E.

Le trésor où venoient se réunir tant de richesses, fut nommé,

(b) 6,480,000 livres ; 7,020,000 livres.

à cause de sa destination, *le trésor commun des Grecs*, τὰ κοινὰ τῶν Ἑλλήνων χρήματα[a]; et ceux à qui la garde en étoit confiée reçurent le nom d'*hellénotames*[b], qui signifie *gardes du trésor des Grecs*. Je les appellerai quelquefois *trésoriers de l'extraordinaire*, parce que les sommes qu'ils étoient chargés de percevoir, n'avoient rien de commun avec les taxes ordinaires que payoient les habitans de l'Attique. Ce corps, ainsi que presque tous les corps administratifs, étoit composé de dix officiers, un de chaque tribu.

[a] *Plutarch. in Pericl. tom. I, pag. 158, E.*

[b] *Thucyd. l. I, cap. 96; And. de Pac. p. 28, lin. 16; Harpocr. in* Ἑλλην. *Poll. lib. VIII, c. 9, §. 114.*

Les Trésoriers de la Déesse. Outre cette caisse, il y en avoit d'autres destinées à différens objets, toutes régies par des trésoriers particuliers, obligés de rendre leurs comptes à des termes prescrits; toutes placées dans l'Opisthodome, édifice construit sur la citadelle, derrière le temple de Minerve Poliade. On y distinguoit celle où l'on versoit les sommes consacrées au culte de Minerve, sommes qui provenoient soit du dixième réservé pour la déesse, sur les amendes, sur les confiscations et sur le butin enlevé à l'ennemi[a], soit de la location des maisons et portions de terrain qui appartenoient au temple de Minerve. La piété des peuples avoit accordé de pareilles propriétés aux principaux temples de la Grèce[b].

Meurs. Cecrop. cap. 26.

Dix trésoriers veilloient sur ce dépôt[c]; ils sont nommés quelquefois *les trésoriers de la Déesse*[d]: on semble d'autres fois les associer à ceux des autres Dieux[e]; mais Démosthène les distingue nettement en disant, *les trésoriers tant ceux de la Déesse que ceux des autres Dieux*[f]. Ces derniers avoient sous leur garde spéciale, le cinquantième que l'on destinoit aux besoins de différens temples, et que l'on prélevoit sur tous les objets qui devoient le dixième au temple de Minerve[g].

L'inscription fait mention des hellénotames presque à chaque ligne, des trésoriers de la Déesse une seule fois; elle énonce les sommes que les uns et les autres avoient fournies, et indique les officiers qui les avoient reçues, tels que les *athlothètes*, ceux qu'elle nomme ΗΙΕΡΟΠΟΙΟΙ, *inspecteurs* ou *intendans des sacrifices*; d'autres encore qui reviennent plus souvent et dont les fonctions sont plus importantes.

Les Athlothètes. Ils présidoient aux combats qui se donnoient

[a] *Xenophon. Hist. Græc. l. I, p. 449, C; Demosthen. in Timocrat. pag. 791, F; Harpocr. in* Δεκατ.

[b] *Lys. in Areop. p. 133; Plat. de Leg. lib. VI, tom. II, pag. 759, E; Harpocrat. in* Ἀπὸ μισθωμ.; *Meurs. ibid.; Tayl. in Marm. Sand. p. 64; Chandl. Inscr. pars II, p. 75.*

[c] *Isæus apud Harpocrat. in* Ταμίαι.

[d] *Chand. Insc. pars II, p. 46.*

[e] *Idem, ibid. pag. 42.*

[f] *Demosth. in Timocr. p. 794, C; Ulpian. ib. pag. 822.*

[g] *Demosth. ib. p. 791, F.*

en certaines fêtes ; on les tiroit au sort, et l'on en prenoit un dans chaque tribu. Pour les mettre en état d'exercer leur ministère dans les grandes Panathénées, on les laissoit pendant quatre ans en place ; car ces fêtes ne revenoient qu'après quatre ans révolus. Périclès, revêtu de cette dignité, introduisit dans les Panathénées le concours des musiciens : on n'y voyoit auparavant que des combats gymniques et des courses de chevaux.

Poll. l. VIII, cap. 9, §. 87 et 93.

Plut. in Pericl. t. I, p. 160, B.

Les Officiers nommés ΗΙΕΡΟΠΟΙΟΙ. Ils devoient assister aux sacrifices solennels, et empêcher qu'il ne se glissât de la fraude, soit dans le choix des victimes, soit dans les augures que l'on tiroit de l'examen des entrailles : ils étoient au nombre de dix. Il paroît que les uns exerçoient leurs emplois dans certains temples d'Athènes, que d'autres accompagnoient les députations qu'on envoyoit au loin offrir des sacrifices.

Etymol. mag. in Ἱεροπ., Ulpian in Mid. p. 672, E.

Demosth. in Mid. p. 621, F ; Ulp. ibid. p. 672 ; Demosth. in epist. Phil. ap. Volf. p. 1437, circa fin. ; Poll. lib. VIII, cap. 9, §. 107.

Compagnie de Magistrats chargés de l'emploi des deniers. C'est elle qui distribue les sommes qu'elle a reçues des hellénotames. Elle n'a point de titres particuliers sur ce monument ; voici par exemple comme on la désigne à la ligne 8.e : *Il a été remis par les hellénotames à Périclès, de Cholargos, et aux magistrats ses collègues, deux talens cinq mille quatre cent vingt drachmes.*

L'argent destiné aux cérémonies religieuses étoit connu sous le nom d'*argent théorique :* des officiers particuliers en faisoient successivement la répartition ; entre autres dépenses, ils délivroient aux citoyens deux oboles, qui mettoient les pauvres en état d'assister aux spectacles. Démosthène avoit rempli cette charge; et nous apprenons d'Eschine qu'elle étoit regardée comme une véritable magistrature.

Demosth. adv. Leochar. pag. 1047, B.

Æschin. in Steph. p. 431, E.

Il paroît, par notre inscription, que ceux qui en étoient revêtus étoient au nombre de dix. On peut donc traduire le passage que j'ai cité, de cette manière : *Sous la troisième prytanie, les hellénotames ont remis aux officiers chargés de distribuer l'argent théorique, la somme de deux talens cinq mille quatre cent vingt drachmes.*

Cette explication suppose que les sommes exprimées dans l'inscription, furent, du moins en grande partie, employées à relever l'éclat des fêtes ; mais comme elles ne sont presque jamais

motivées, on demandera sans doute à quels signes on peut en reconnoître la destination ; les voici :

1.° Sous la seconde prytanie, *lig. 5 et 6,* on délivre une somme d'argent aux athlothètes, pour la célébration des grandes Panathénées.

2.° Sous la première prytanie, *lig. 4;* sous la troisième, *lig. 8 et 9;* sous la quatrième, *lig. 12;* sous la septième, *lig. 24,* on fait mention de la nourriture fournie aux chevaux, comme d'un accroissement de dépense : il est visible qu'il n'est question en cet endroit que de ces cavaliers qui figuroient dans les fêtes.

3.° Il est parlé de la diobélie, c'est-à-dire, de la distribution des deux oboles faite au peuple, sous la troisième prytanie, *lig. 10 ;* sous la quatrième, *lig. 12;* sous la cinquième, *lig. 14;* sous la septième, *lig. 22 et 23 :* or cette distribution ne se faisoit qu'à l'occasion des spectacles dont les fêtes étoient accompagnées.

4.° Je vois un corps de magistrats, auquel on remet, pendant plusieurs prytanies, les sommes nécessaires pour les dépenses courantes. J'en distingue huit, dont quelques-uns sont cités plus d'une fois, sans doute parce que la voie du sort ou de l'élection les avoit plus d'une fois placés à la tête de leur compagnie : tels sont Périclès, Denys, Thrason, Proxène, Spoudidès, Phalanthus, Eupolémus, Callias ; leurs noms sont toujours associés avec ceux de leurs collègues, désignés sous le titre de *synarchontes.* J'ai lieu de soupçonner que ces magistrats veilloient sur la distribution de l'argent qu'on nommoit *théorique,* et dont j'ai parlé plus haut. Bientôt mon doute se change en certitude, lorsque je vois sous la cinquième prytanie, *lig. 14,* les hellénotames donner à Périclès, de Cholargos, et aux magistrats ses collègues, l'argent pour le diobole; sous la septième prytanie, *lig. 22,* le délivrer à Denys de Cydathénée et à ses collègues; et sous la même prytanie, *lig. 23,* à Thrason de Buteïa et à ses collègues. Je suis donc fondé à penser que tous ces articles de dépense, alloués à ce corps de magistrats, sont relatifs aux fêtes; et ces articles reviennent à tous momens.

Trois seuls, dont je parlerai dans la suite, font exception à la règle générale, et semblent se rapporter à quelque expédition

militaire. On les reconnoîtra facilement à la formule dont on s'est servi.

D'après ces observations, je conclus que l'inscription contient l'état des sommes que les trésoriers d'une caisse particulière, nommés *hellénotames*, ont remis en grande partie aux officiers du *théorique*, chargés de fournir, pendant une année entière, aux frais des cérémonies religieuses.

Après nous être assurés de l'objet général du monument, il faudroit déterminer avec précision l'objet particulier de chaque article, et nommer la fête qui avoit exigé telle dépense : mais d'un côté, l'état que nous avons sous les yeux, ne donne que des masses, et point de détails; d'un autre côté, comme nous ne connoissons ni la date, ni la durée, ni les rites de la plupart des fêtes Athéniennes, les différens calendriers dressés par de très-savans critiques, sont et doivent être très-imparfaits; quelquefois ils s'accordent avec l'inscription, d'autres fois ils semblent n'y pas correspondre. Je me ferai mieux entendre par un exemple.

Plusieurs fêtes Athéniennes étoient accompagnées de spectacles plus ou moins nombreux; par ce mot, j'entends des pièces de théâtre, des *pompes* ou processions, des sacrifices publics, des combats gymniques, des chœurs exercés pendant plusieurs mois, dont les uns exécutoient des danses, et les autres chantoient des cantiques, soit auprès des autels, soit au théâtre et en d'autres lieux. Des citoyens, sous les noms de *choréges*, de *gymnasiarques*, *&c.*, contribuoient à la dépense. Or, les auteurs contemporains nous apprennent que dans les fêtes de Prométhée et dans celles de Vulcain, on voyoit des chefs dont les uns présidoient aux chœurs, et les autres dirigeoient les combats des athlètes. Ces fêtes étoient donc enrichies de spectacles; mais ne pouvant fixer ni le jour ni même la saison où elles étoient célébrées, nous ne pouvons leur rapporter, avec certitude, aucune des dépenses mentionnées dans l'inscription : ce n'est que par conjecture qu'on en attribueroit une partie à quantité de fêtes dont la date est plus certaine, et qui ne sont connues que par leurs noms. Quant aux grandes solennités, les Anthestéries m'ont donné les rapports les plus heureux; d'autres offrent des difficultés que j'avois cru lever en renversant l'ordre des prytanies. J'ai examiné, en conséquence, si,

Demosth. in Lept. p. 544, B.

Xenophon. de Repub. Athen. pag. 699, C; Lys. de Mun. acceptat. pag. 375; Isæus de Apoll. hæred. p. 67, lin. 10.

Andocides, de Myst. p. 17, lin. 20, edit. Steph.

si, à l'époque du monument, on n'auroit pas repris l'usage qui subsistoit vingt-deux ans auparavant, de commencer l'année par le mois gamélion ; ou si, par une erreur de calcul, le temps des solennités n'auroit pas avancé ou rétrogradé, depuis Méton, d'un certain nombre de jours : mais outre que ces suppositions étoient détruites par d'autres monumens, elles ne m'ont procuré qu'une suite de combinaisons plus défavorables que les premières. Je me contenterai donc d'indiquer, à la fin de chaque prytanie, le total des sommes qu'on y dépensa, et quelquefois le nom des fêtes qui les occasionnèrent.

Le monument fait mention de quelques autres officiers.

Greffiers. L'administration en employoit plusieurs ; je ne citerai que les principaux. Le greffier de la ville, choisi par le peuple, devoit, à la réquisition de l'orateur, lire les lois, les décrets, les lettres, les dépositions des témoins que l'on communiquoit à l'assemblée générale [a] : son emploi ne lui attiroit aucune considération [b].

Pollux place deux greffiers dans le sénat, l'un pour conserver les lois, et l'autre les décrets [c] : c'est de ce dernier, si je ne me trompe, qu'Harpocration a parlé d'après Aristote [d] ; c'est le même, sans doute, que les auteurs anciens désignent simplement sous le titre de *greffier du sénat* [e]. Il avoit le droit de faire dresser les décrets, d'inscrire à leur tête le jour où ils commenceroient à être en vigueur, et d'y placer son nom avec celui de sa prytanie ou du président du sénat [f] ; il siégeoit avec les membres de cet illustre corps. A chaque prytanie, le sénat en choisissoit un nouveau par la voie du sort [g] : ils se remplaçoient ainsi successivement; et quand nous voyons dans les auteurs ou sur les monumens ces mots πρῶτος ἐγραμμάτευε ou ἐγραμμάτευσεν [h], il ne faut pas traduire, *il étoit le premier greffier,* mais *il étoit greffier de la première prytanie.*

Stratéges ou *Généraux.* Le peuple en choisissoit dix tous les ans [i]. Outre le commandement des armées, ils exerçoient dans Athènes des fonctions relatives aux militaires [k]. On les voit tantôt poursuivre les déserteurs devant les tribunaux de justice [l], tantôt faire exécuter les lois contre ceux qui refusent, en tout ou en

[a] *Thucyd. lib. VII, cap. 10; Schol. ib.; Poll. lib. VIII, cap. 9, §. 98.*

[b] *Meurs. Lect. Att. lib. VI, c. 25; Ulpian. in Orat. Demost. contra Leptin. pag. 599, D.*

[c] *Poll. ibid.*

[d] *Harpocr. in* Γραμμ.

[e] *Demosth. de Cor. p. 479, A.*

[f] *Thucyd. lib. IV, cap. 118; Aristoph. Thesmoph. v. 381; Demosthen. in Timocrat. pag. 780, A.*

[g] *Harpocrat. ib.; Poll. ib.; Demosthen. in Timocrat. pag. 783, C.*

[h] *Andocid. de Myst. p. 13, lin. 2, edit. Steph.; Chand. Inscr. pars II, pag. 37.*

[i] *Demosthen. Phil. I, p. 50, F; Aristot. et Hyperid. apud Harpocrat. in* Στρατηγ. *Plut. in Cimon. t. I, pag. 483, F; id. in Apopht. t. II, p. 177, C.*

[k] *Sigon. de Rep. Athen. l. IV, c. 3 et 5.*

[l] *Lys. in Alc. pag. 294.*

partie, de contribuer aux dépenses de la marine[a]; d'autres fois, pour prévenir les desseins de l'ennemi, se concerter avec les prytanes, éclairer le sénat et convoquer l'assemblée générale[b]. Plusieurs savans critiques ont examiné quels furent, en divers temps, les droits de cette magistrature[c]. Notre inscription prouvera que sans son autorisation, les trésoriers de certaines caisses ne pouvoient quelquefois se dessaisir des sommes qu'ils avoient entre leurs mains.

ΠΑΡΕΔΡΟΙ, *Assesseurs*. Les trois premiers archontes avoient chacun deux assistans qu'ils choisissoient eux-mêmes, et qui les aidoient de leurs conseils. Ce sont les seuls dont il soit parlé dans les anciens auteurs[d]: cependant, M. Chandler avoit lu ces mots, ΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣ ΚΑΙ ΠΑΡΕΔΡΟΙΣ, sur une inscription conservée à Athènes, et du même temps que la nôtre[e]; mais comme cette inscription est presque entièrement effacée, nous ne pouvons fixer les fonctions des assesseurs dont elle fait mention.

A ces éclaircissemens, j'ajoute que les Grecs, et sur-tout les Athéniens, gravoient sur le marbre ou sur la pierre, les lois, les décrets, les trèves et traités de paix, les marques d'honneur ou de blâme décernées pour ou contre les citoyens, les sommes remises soit aux généraux pour la solde des troupes[f], soit aux magistrats pour la célébration des fêtes et pour les différens besoins de l'administration.

Ce n'est pas tout encore; le temple de Minerve, connu sous le nom d'*Hecatompedon* ou *Parthenon*, possédoit un trésor composé d'objets de différentes grandeurs, de différens prix, les uns en or ou en argent, d'autres simplement dorés ou argentés, plusieurs en ivoire, la plupart offerts par les particuliers. C'étoient de petites victoires, des bustes, des têtes, des boucliers, des casques, des lyres, des couronnes, des vases, diverses espèces de bijoux, anneaux, bracelets, colliers, &c.

Les trésoriers qui sortoient de place, en donnoient à leurs successeurs un état, dans lequel on spécifioit le poids de chaque pièce, et quelquefois le nom de la personne qui l'avoit offerte *(a)*.

[a] *Demosthen. in Lacrit. pag. 956, O; in Phænip. pag. 1023, B.*

[b] *Id. de Cor. p. 478, 484, 500.*

[c] *Petit, in Leg. Attic. p. 249; Spanh. Observ. in Julian. orat. prim. pag. 76; Corsin. Fast. Attic. diss. I, tom. I, p. 40; Van Dal. dis. V, c. 3; Tayl. Not. ad Orat. Demosthen. de Coron. p. 678; Sigon. Emm. &c.*

[d] *Demosth. in Theocrit. pag. 854, B; id. in Near. p. 872, F, 874, C; Poll. lib. VIII, cap. 9, §. 92; Harp. et Suid. in* Πάρεδ.

[e] *Chandl. Insc. pars II, p. 40; id. Syll. et not. pag. 14.*

[f] *Idem, pars II, pag. 40.*

(a) Dans deux de ces états il est fait mention d'une couronne d'or que le célèbre Lysander, après la prise d'Athènes, déposa dans le trésor de la

Cet état étoit aussitôt consigné sur le marbre, comme on le voit par quelques inscriptions découvertes en ces derniers temps[a].

On y gravoit encore les victoires que remportoient les tribus dans ces fêtes brillantes, où des chœurs de jeunes garçons et de jeunes filles disputoient le prix de la musique et de la danse. Nous voyons cet usage pratiqué avant la guerre du Péloponnèse[b]; et de la fin de cette guerre, il nous reste une longue inscription, où des architectes rendent compte, dans le plus grand détail, des réparations faites et à faire à l'ancien temple de Minerve[c].

Maintenant, si l'on considère que ces monumens se multiplioient tous les ans, que leur témoignage ne pouvoit être révoqué en doute, qu'ils contenoient des faits relatifs au gouvernement et aux mœurs des Athéniens, et que presque tous ont disparu, on jugera facilement de nos pertes et de nos regrets.

[a] *Chandl. pars II, p. 41, &c.; idem, in Syl. et not. p. 15, &c.; Stuard, the Ant. of Athens, tom. II, chap. 1, pag. 15.*

[b] *Plutarch. in Themist. t. I, pag. 114, C; in Aristid. t. I, pag. 318, E.*

[c] *Chandl. Insc. pars II, p. 37.*

ANALYSE DE L'INSCRIPTION.

ΑΘΕΝΑΙΟΙ ΑΝΕΛΟΣΑΝ ΕΠΙ ΓΛΑΥΚΙΠΠΟ ΑΡΧΟΝΤΟΣ; 1.re Ligne.
Les Athéniens ont dépensé sous l'archonte Glaucippe.

J'ai déjà dit que l'archontat de Glaucippe commença au 14 juillet de l'année 410 avant J. C., et finit avec le 1.er juillet de l'année 409 avant la même ère. Comme l'inscription renferme tout le temps de sa magistrature, on seroit tenté de croire qu'elle ne fut gravée que sous l'archontat de Dioclès, successeur de Glaucippe ; mais par les différentes manières dont on y rend compte des sommes employées, et par l'objet qu'on se proposoit en les déclarant publiquement, nous jugeons que le greffier de chaque prytanie, pendant sa gestion, inscrivoit sur un registre particulier les dépenses courantes, avec les raisons qui les avoient occasionnées, et qu'en sortant de place, il en remettoit un état sommaire à l'ouvrier chargé de le tracer sur le marbre. On se contentoit d'annoncer succinctement les faits principaux, parce qu'ils étoient encore trop récens pour avoir besoin de développement. Si l'on avoit attendu la fin de l'année pour

déesse, et qui pesoit soixante-six drachmes cinq oboles, c'est-à-dire, neuf onces quarante-trois grains. *Chandl.* pars II, Inscript. IV, 1, lin. 32, p. 42; Inscript. V, lin. 32, pag. 46. *Idem, in Syll. et not.* pars I, pag. 17.

les mettre sous les yeux du public, comment une simple indication auroit-elle suffi pour rappeler l'emploi des sommes dépensées plusieurs mois auparavant ?

L'inscription de Délos, et d'autres encore plus anciennes, commencent par des formules qui marquent l'objet de ces monumens: Ταδε επραξαν αμφικτυονες Αθηναιων, *Voici ce qu'ont fait les amphictyons des Athéniens;* Ταδε παρεδοσαν οι ταμιαι, *Voici ce que les trésoriers ont remis.* Dans celle que j'examine, ces deux mots ΑΘΕΝΑΙΟΙ ΑΝΕΛΟΣΑΝ, *les Athéniens ont dépensé,* n'ont pas de régime, et le mot ΤΑΔΕ, qui devoit les précéder, ne fut jamais gravé sur le marbre.

Marm. Sand. Chandl. pars II, pag. 46.

L'archontat de Glaucippe indique l'année de l'inscription; la suite donne une date plus précise.

ΚΑΙ ΕΠΙ ΤΕΣ ΒΟΛΕΣ ΕΙ ΚΛΕΓΕΝΕΣ *(sic)* ΠΡΟΤΟΣ ΕΓΡΑΜΜΑΤΕΥΕ. Les trois dernières lettres du mot ΠΡΟΤΟΣ, placées à la fin de la ligne, ont disparu, et la première du mot ΒΟΛΕΣ est presque entièrement effacée. Je l'avois d'abord prise pour un *pi,* parce que dans une inscription qui n'est postérieure à la nôtre que d'un an, et qui présente à-peu-près la même formule, M. Chandler avoit lu ΕΠΙ ΤΕΣ ΠΟΛΕΣ, qu'il avoit traduit par *in Acropoli.* Cette explication présentoit de grandes difficultés; et l'un de mes amis m'ayant fait apercevoir que, sur notre marbre, la tête de la lettre dont il s'agit paroissoit arrondie, mes doutes augmentèrent, et furent bientôt levés par une inscription insérée dans la nouvelle édition des Marbres d'Oxford, où le mot ΒΟΛΗ se trouve plusieurs fois pour ΒΟΥΛΗ, *sénat.* Il ne restoit donc plus de difficultés pour le mot et pour l'idée qu'il renferme. Cependant, par respect pour l'autorité de M. Chandler, je désirai qu'on vérifiât sa leçon sur l'original qui est à Londres, et je m'adressai à M. Dutens, mon confrère à l'Académie des Belles-Lettres et à la Société royale. Il s'acquitta de cette commission avec le zèle et l'intelligence que je devois attendre de son amitié et de ses lumières. Je vois par sa réponse, que c'est uniquement par conjecture que M. Chandler lisoit sur l'inscription qu'il a publiée, ΕΠΙ ΤΕΣ ΠΟΛΕΣ, puisqu'un accident avoit enlevé de la surface du marbre le *sigma* final de l'article ΤΕΣ, et les deux premières lettres du mot suivant.

Chandl. Inscr. pars II, p. 37.

Marm. Oxon. 1763, inscript. XXIV, p. 37.

Taylor et d'autres critiques ont prouvé par des exemples et par des autorités incontestables, que dans les plus anciens temps, l'*omicron* tenoit souvent lieu, non-seulement de l'*oméga*, mais encore de la diphthongue ου.

Taylor, ad Marm. Sand. pag. 7.

Les deux lettres EI qui viennent après, ne sont autre chose que l'*heta* souscrit ῇ *cui;* et dans le mot ΚΛΕΓΕΝΕΣ, le graveur a oublié l'*omicron;* car il faut lire ΚΛΕΟΓΕΝΕΣ, Cléogène.

Deux passages d'Andocide répandent un grand jour sur la formule placée à la tête de l'inscription. Par le premier, il est prouvé que les orateurs d'Athènes, pour fixer l'époque d'un événement, se contentoient quelquefois d'indiquer le sénat auquel un tel avoit présidé. C'est ainsi que dans un décret rapporté par Andocide, au lieu de dire, jusqu'à la fin de l'archontat de Callias, on dit, jusqu'à la fin du sénat où Callias étoit archonte, μέχει τῆς ἐξελθούσης βουλῆς ἐφ' ἧς Καλλίας ἦρχεν. Le second passage mérite encore plus d'attention. L'orateur fait d'abord lire une loi de Solon, par laquelle il étoit permis de tuer un magistrat qui resteroit en place après l'établissement de la tyrannie; il rapporte ensuite un décret du sénat et du peuple, qui confirmoit cette loi, et dont il nous donne la date en ces termes: *C'étoit,* dit-il, *à la tenue d'un nouveau sénat, pendant la prytanie de la tribu Aïantide, Cléogène étant le premier greffier en exercice,* ou, si l'on veut, *étant greffier de la première prytanie.* Ἔδοξε τῇ βουλῇ καὶ τῷ δήμῳ, Αἰαντὶς ἐπρυτάνευε, Κλεογένης ἐγραμμάτευε; et deux lignes plus bas, Κλεογένης πρῶτος ἐγραμμάτευεν, &c.

Andocid. de Myst. p. 10, lin. 37, edit. Steph.

Idem, ibid. p. 13, lin. 2.

Il faut donc traduire ainsi la première phrase: *Voici ce que les Athéniens ont dépensé sous l'archonte Glaucippe, et pendant le sénat où Cléogène, du bourg de Halæ, fut greffier de la première prytanie.*

Observons que dans notre inscription, ainsi que dans le second décret d'Andocide, la première prytanie est tirée de la tribu Aïantide, et qu'elle a Cléogène pour greffier. Les premières lignes de l'inscription furent donc tracées sur le marbre dans la même année et sous la même prytanie que le décret, lequel en conséquence n'est pas relatif à l'expulsion des trente tyrans, comme l'ont pensé Samuel Petit et Corsini[a], mais à celle des quatre cents.

[a] *Petit, Leg. Att. p. 2[illegible], Corsin. Fast. Att. diss. [illegible] t. I, p. [illegible].*

Lignes 2 et 3. ΤΑΜΙΑΙ ΗΙΕΡΟΓ ΧΡΕΜΑΤΟΝ ΤΕΣ ΑΘΕΝΑΙΑΣ ΚΑΛΛΙΣΤΡΑΤΟΣ ΜΑΡΑΘΟΝΙΟΣ ΚΑΙ ΧΣΥΝΑΡΧΟΝΤΕΣ ΠΑΡΕΔΟΣΑΝ ΕΚ ΤΟΝ ΕΠΕΤΕΙΟΝ ΦΣΕΦΙΣΑΜΕΝΟ ΤΟ ΔΕΜΟ. *Les gardes du trésor sacré de Minerve, savoir, Callistrate, du bourg de Marathon, et ses associés, ont, d'après un décret du peuple, livré une partie des revenus de la déesse.*

Dans les deux mots ΗΙΕΡΟΓ ΧΡΕΜΑΤΟΝ, on a substitué un *gamma* au N final du premier, parce que le second commence par un *chi.* D'habiles critiques observent que le même changement s'opéroit devant les mots qui ont pour initiales un *kappa,* un *gamma :* je réserve les détails pour une des notes que je placerai à la fin de cette dissertation *(d).*

On disoit souvent Ἀθηναία, au lieu d'Ἀθήνη, comme on disoit δικαία, νικαία, au lieu de δίκη, νίκη; et d'après les exemples cités par Eustathe, et tirés de divers auteurs, on pourroit présumer qu'il fut un temps où la plupart des noms dont le nominatif se termine actuellement en η, finissoient aussi en αια[a].

Le mot ΕΠΕΤΕΙΑ se trouve dans une autre inscription qui est du même temps, et qui contient un état circonstancié des bijoux et des raretés que les trésoriers de Minerve avoient remis à leurs successeurs[b]; on y lit ces mots : Ταδε επετεια παρεδομεν; *Nous avons remis les* ἐπέτεια. M. Chandler a cru qu'il s'agissoit en cet endroit des vases d'or et d'argent qu'on étaloit dans les fêtes solennelles, et qui s'appeloient quelquefois πομπεῖα[c]; mais on peut douter que ces vases fussent confiés à la garde des trésoriers de la déesse. Plutarque observe qu'Alcibiade se servoit quelquefois chez lui des vases d'or et d'argent qui appartenoient à la ville, et qu'on portoit aux processions[d]. Suivant Andocide, il les emprunta une fois des archithéores, et les exposa dans une procession particulière qu'il ordonna, pour effacer l'éclat de la pompe solennelle[e]. J'ajoute que dans l'inscription dont paroît s'autoriser M. Chandler, le poids de ces ΕΠΕΤΕΙΑ n'est pas marqué, quoiqu'on ait exprimé avec soin le poids de chaque petit bijou. Je pense que par cette expression, on ne doit entendre ici que les revenus annuels dont jouissoit le temple de Minerve.

(d) Voyez à la fin, la note 2.

Maitt. Marm. Oxon. in Indic. litt. Γ.

Etymol. magn. in Ἀθην, *Suid. in* Νικ.

[a] *Eustath. in Iliad. A, pag. 84, lin. 1; id. in Odys.* Γ, *p. 1456, l. 50; Emped. apud Plut. de tranq. anim. tom. II, p. 474; Steph. in* Βαρκ. *&c.*

[b] *Chandler Inscript. IV, 2, lin. 12, pars II. pag. 44.*

[c] *Idem, ibid. in Syll. et not. pag. 16.*

[d] *Plutarch. in Alcib. tom. I, pag. 196, F.*

[e] *Andoc. adv. Alcib. pars II, p. 32, lin. 44.*

Ici commence l'état des dépenses :

Première Prytanie.

Lignes 3 et 4.

ΕΠΙ ΤΕΣ ΑΙΑΝΤΙΔΟΣ ΠΡΟΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΥΟΣΕΣ ΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣ ΠΑΡΕΔΟΘΕ ⁝ ΚΑΛΛΙΜΑΧΟΙ ΗΑΓΝΟΣΙΟΙ ⁝ ΦΡΑΣΙΤΕΛΙΔΕΙ ΙΚΑΡΙΕΙ ⁝ *Sous la présidence de la tribu Aïantide, première prytanie, il a été remis par les hellénotames*, c'est-à-dire, par les trésoriers de l'extraordinaire, *à Callimaque, du bourg de Hagnonte, et à Phrasitélide, du bourg d'Icarie.* Je dis Hagnonte, parce que la première lettre est aspirée, et que ce nom se décline comme ceux de Phlionte, de Sélinonte, &c. Le nom de *Phrasitélide* est tellement dégradé sur le marbre, que je ne réponds pas de ma leçon.

Viennent ensuite ces mots, ΗΙΠΠΟΙΣ ΣΙΤΟΣ ΕΔΟΘΕ ⁝ *Les chevaux ont été nourris.* Dans les grandes fêtes d'Athènes, on voyoit tantôt des chars s'élancer à l'envi dans la carrière [a], tantôt des cavaliers superbement montés, assister aux processions, marcher en ordre autour des temples ou de la place publique se disputer le prix de la course le long des murs de la ville [b]. Quelquefois les particuliers eux-mêmes entretenoient leurs chevaux [c] : dans la fête dont il s'agit ici, l'État en fut chargé; c'étoit un surcroît de dépense dont on devoit faire mention.

[a] *Aristoph. in Pac. v. 901.*

[b] *Xenoph. de Mag. equit. p. 959, &c. : id. de Re equest. p. 951 ; Aristoph. in Pac.*

[c] *Lycurg. in Leocr. ap. orat. Græc. pars II, pag. 167, lin. 30, ed. Steph.*

Lignes 4 et 5.

ΑΘΕΝΑΙΑΣ ΠΟΛΙΑΔΟΣ ⁝ ΤΤΤΧΧΧΗΗ ΔΔΔΓΗꟷC ⁝ ΝΙΚΕΣ ⁝ ΓΔΔΔΔΗΙΙↃ ⁝ Sommes tirées du trésor *de Minevre Poliade, trois talens trois mille deux cent trente-sept drachmes* et une fraction d'obole : *du trésor de Minerve Victoire*, une somme que je ne puis fixer, parce qu'on n'en distingue que la moindre partie. La première lettre numérale, c'est-à-dire le *pi*, renfermoit une autre lettre qui augmentoit plus ou moins sa valeur, et dont il ne reste que de foibles traces : c'est, peut-être, un Δ.

Les mots ΠΟΛΙΑΔΟΣ et ΝΙΚΕΣ doivent nous arrêter un moment. Avant que le célèbre Parthenon eût été construit sur la citadelle, par les ordres de Périclès, il existoit dans le même endroit un ancien temple où Minerve étoit adorée sous le nom de Πολιὰς [a]. Ce nom que les anciens scholiastes expliquent par celui

[a] *Herodot. lib. V, cap. 82.*

de Πολιοῦχος[a], fut donné anciennement à la déesse, parce qu'elle étoit censée protéger la ville d'Athènes, renfermée alors dans la citadelle, qui s'appeloit πόλις[b]. Il seroit inutile de citer d'autres peuples de la Grèce, qui honoroient Minerve sous les titres de Πολιὰς et de Πολιοῦχος[c].

Lors de la prise d'Athènes par Xerxès, l'an 480 avant J. C., les Perses mirent le feu au temple de Minerve Poliade[d]; et à peine eut-on achevé de le réparer[e] qu'il fut brûlé de nouveau sous l'archontat de Callias, dans la troisième année de la quatre-vingt-treizième olympiade[f], l'an 406 avant J. C., quatre ans après la date de notre inscription. On le rétablit une seconde fois, puisqu'il en est souvent parlé dans les écrivains postérieurs, et qu'il existoit encore du temps de Strabon et de Pausanias[g]: à ce temple étoient attachés dix trésoriers[h], ainsi qu'une prêtresse toujours choisie dans l'ancienne famille des Butades[i].

ΝΙΚΕΣ. Ce mot ne désigne pas la Victoire proprement dite; c'est un surnom de Minerve: on le lui donnoit, suivant Euripide, parce que, dans la guerre des Titans, elle avoit fait pencher la balance du côté des dieux[k]; suivant d'autres, parce que rien n'assure plus le succès que la prudence: Οἱ γὰρ φρονοῦντες εὖ κρατοῦσι πανταχοῦ, dit Eustathe[l].

Mais sans insister sur ces étymologies, nous remarquerons que les Athéniens élevèrent des monumens en l'honneur de Minerve Victoire[m], et que suivant Harpocration, on ajoutoit en différens endroits au nom de la déesse, les épithètes suivantes, ὑγεία, νίκη, ἱππία, ἐργάνη[n], *santé, victoire, équestre, protectrice des arts et métiers.*

On multiplioit quelquefois les titres dans les vœux qu'on lui adressoit; c'est ainsi que dans le Philoctète de Sophocle, Ulysse implore le secours de Minerve Victoire Poliade, νίκη τ' Ἀθηνᾶ πολιὰς[o].

[a] *Schol. Soph. in Philoct. vers. 135.*
[b] *Thucyd. l. II, c. 15; Pausan. lib. I, cap. 26, p. 63; Meurs. Cecrop. c. 3.*
[c] *Paus. l. II, c. 30, p. 182; lib. VII, c. 5, p. 534; idem, lib. III, c. 17, pag. 250.*
[d] *Herod. lib. VIII, cap. 54 et 55.*
[e] *Chandler Inscript. pars II, pag. 37.*
[f] *Xenophont. Histor. Græc. pag. 442, E; Corsin. Fast. Att. tom. III, pag. 261.*
[g] *Strab. l. IX, p. 396; Paus. lib. I, cap. 27, pag. 63.*
[h] *Herodot. l. VIII, cap. 51.*
[i] *Æschin. de Fals. legat. p. 418.*
[k] *Euripid. in Ioa. v. 1529.*
[l] *Eustath. in Iliad.* Λ, *pag. 880, lin. 2; Etymol. magn. in* Ἀθην.
[m] *Harpocrat. in* Νίκη Ἀθην. *Pausan. lib. I, c. 42, p. 101.*
[n] *Harpocr. in* Ὑγεία.
[o] *Soph. in Phil. vers. 135.*

On voit par notre inscription, que Minerve Victoire avoit un temple à Athènes, puisqu'il est fait mention des sommes puisées dans son trésor. Ce temple devoit être sur la citadelle, puisqu'il étoit parlé de la statue de cette déesse dans l'ouvrage qu'Héliodore Périégète avoit composé sur les monumens de la citadelle[a]; le même auteur disoit que la statue n'avoit point d'ailes[b]: on est donc

[a] *Harpocr. et Suid. in* Νίκ.
[b] *Harpocr. ib.*

donc fondé à croire avec Meursius, que le temple de Minerve Victoire étoit le même que le temple de la Victoire sans ailes, que Pausanias place auprès des Propylées.

Meurs. in Cecrop. c. 8.

Pausan. l. I, c. 22, p. 52; l. III, p. 245; l. V, p. 447.

Nous conclurons de ces observations, qu'avant le mot ΝΙΚΕΣ, on a sous-entendu dans l'inscription le mot ΑΘΕΝΑΙΑΣ, déjà tracé à la ligne précédente; et nous traduirons ainsi tout le passage: *Sous la présidence de la tribu Aïantide, première prytanie, il a été remis par les hellénotames*, c'est-à-dire, par les trésoriers de l'extraordinaire, *à Callimaque, du bourg de Hagnonte, et à Phrasitélide, du bourg d'Icarie, trois talens trois mille deux cent trente-sept drachmes* et une fraction d'obole [19,113 livres 6 sous], *tirés du trésor de Minerve Poliade. De plus, on a fourni du trésor de Minerve Victoire . . . . Dans la dépense est comprise la nourriture des chevaux.* J'ai observé plus haut qu'on ne pouvoit évaluer au juste la seconde somme.

Cette première prytanie fut en exercice depuis le 1.er du mois hécatombéon, jusqu'au 6 du mois métagéitnion inclusivement, c'est-à-dire, depuis le 14 juillet de l'année Julienne proleptique, 410 avant J. C., jusqu'au 17 août inclusivement de la même ère.

Les critiques modernes placent dans cet intervalle de temps, plusieurs des fêtes des Athéniens qu'il est inutile de mentionner. Il fut dépensé pour leur célébration, plus de 19,113 livres 6 sous.

Castell. Fast. Meurs. Cors. &c.

Seconde Prytanie.

ΕΠΙ ΤΕΣ ΑΙΓΕΙΔΟΣ ΔΕΥΤΕΡΑΣ ΠΡΥΤΑΝΕΥΟΣΕΣ ⁝ ΑΘΛΟΘΕΤΑΙΣ ΠΑΡΕΔΟΘΕ; *Sous la présidence de la tribu Égéide, seconde prytanie, il a été délivré aux athlothètes.*

Ligne 5.

Nous avons vu plus haut ΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣ ΠΑΡΕΔΟΘΕ, et j'ai traduit, *il a été délivré par les hellénotames;* je traduis maintenant ΑΘΛΟΘΕΤΑΙΣ ΠΑΡΕΔΟΘΕ; *il a été délivré aux athlothètes.* Cette différence vient de ce que les hellénotames étoient chargés d'une caisse, et que les athlothètes ne l'étoient pas; elle vient encore de ce que dans une inscription de M. Chandler, il est fait mention, à ce qu'il paroît, d'une somme délivrée aux athlothètes pour les Panathénées [a].

[a] *Chandl. Insc. pars II, p. 40.*

Ligne 6.

ΕΣ ΠΑΝΑΘΕΝΑΙΑ ΤΑ ΜΕΓΑΛΑ ⁝ *Pour les grandes Panathénées.* On distinguoit ces fêtes en petites et grandes; les premières revenoient tous les ans, les secondes après la quatrième année révolue. Lysias dit positivement que ces dernières furent célébrées sous l'archontat de Glaucippe, qui sert d'époque à notre inscription.

Lysias, in Δωροδ., pag. 374.

ΦΙΛΟΝΙ ΚΥΔΑΘΕΝΑΙΕΙ ΚΑΙ ΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ; *A Philon, du bourg de Cydathénée, et aux magistrats ses collègues.* Ce sont les athlothètes, qui étoient au nombre de dix.

ΑΘΕΝΑΙΑΣ ΠΟΛΙΑΔΟΣ ⁝ ΡΧ ⁝ *Du trésor de Minerve Poliade, cinq talens mille drachmes;* de notre monnoie 27,900 livres.

Lignes 6 et 7.

ΗΙΕΡΟΠΟΙΟΙΣ ΚΑΤΑ ΕΝΙΑΥΤΟΝ ⁝ ΔΙΥΛΛΟΙ ΗΕΡΧΙΕΙ ΚΑΙ ΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ ΕΣ ΤΕΝ ΕΚΑΤΟΜΒΕΝ ⁝ ΡΗΔΙΙΙΙ ⁝ *Aux magistrats annuels, chargés au nom de leurs tribus d'assister aux sacrifices, savoir, à Diyllus, du bourg d'Erchia, et aux magistrats ses collègues, pour l'hécatombe, cinq mille cent quatorze drachmes;* de notre monnoie 4,602 livres 12 sous.

J'ai parlé plus haut des magistrats nommés ΗΙΕΡΟΠΟΙΟΙ. Comme il n'est dit nulle part qu'ils fussent annuels, je dois justifier ma traduction. Henri Étienne observe que ces mots καθ' ἐνιαυτὸν, signifient *singulis annis*, mais qu'ils sont pris dans un autre sens par Thucydide. Il désigne sans doute cet endroit où l'historien Grec rapporte que Thémistocle avoit commencé à fortifier le Pyrée, lorsqu'il fut revêtu de la magistrature qu'il exerça pendant une année entière : Ἐπὶ τῆς ἐκείνου ἀρχῆς ἧς κατ' ἐνιαυτὸν Ἀθηναίοις ἦρξε[a]. Mais les critiques se partagent[b] sur la nature des fonctions que Thucydide attribue à Thémistocle; et nous ignorons s'il s'agit, dans le passage de cet auteur, d'une charge annuelle ou d'une commission passagère. La Chronique de Paros est plus précise; en parlant de l'établissement des archontes annuels, elle se sert de l'expression κατ' ἐνιαυτὸν. Autorisés par cet exemple, nous dirons, malgré le silence des auteurs, que parmi les magistrats nommés ΗΙΕΡΟΠΟΙΟΙ, il y en avoit qui étoient annuels, et qu'on leur donnoit quelquefois ce titre pour les distinguer de ceux qu'on appeloit ἱεροποίοι ἐπιμηνίοι, parce qu'ils assistoient aux sacrifices qu'on faisoit au commencement de chaque mois[a]. C'étoient sans doute les premiers qui figuroient dans les fêtes

Henr. Steph. Thesaur. t. I, pag. 1641.

[a] *Thucyd. lib. I, cap. 93.*

[b] *Dodw. Ann. Thucyd. p. 44. Corsin. Fast. Att. t. I, p. 336; t. III, pag. 160.*

Marm. Oxon. epoch. 33.

[a] *Hesych. in Ἱεροπ.; Seld. ad Smyrn. dec. Marm. Oxon. edit. Maitt. p. 163.*

qu'on célébroit après quatre ans révolus, soit à Athènes, soit à Délos, et dans tous les lieux où l'on envoyoit des *théories.*

Poll. l. VIII, c. 9, §. 107 et 114.

Suivant un passage d'Aristote que nous ne connoissons que par l'auteur de l'Étymologique, ces magistrats ne paroissoient pas dans les Panathénées : le contraire est prouvé par notre inscription; et il faut ou que l'auteur du Lexique n'ait pas rapporté fidèlement le témoignage d'Aristote, ou que depuis la date du monument jusqu'au temps de ce philosophe, il fût survenu des changemens dans les rites des grandes Panathénées.

Etymol. magn. in Ἱεροπ.

ΕΣ ΤΕΝ ΕΚΑΤΟΜΒΕΝ ; *Pour l'hécatombe.* Homère[a] parle de différentes espèces d'hécatombes, les unes de taureaux, les autres de chèvres ou d'agneaux. Dans la suite on conserva le mot, et on le détourna souvent de sa véritable signification. Tantôt on menoit à l'autel un bœuf, suivi de cent brebis[b]; tantôt on comptoit les victimes par le nombre des pieds, de manière que vingt-cinq quadrupèdes en représentoient cent[c]. Cependant au milieu des artifices qu'employoient l'avarice et la vanité, on voyoit, dans des occasions importantes, renouveler le sacrifice de cent bœufs. C'est ce que fit Conon, après avoir dissipé la flotte des Lacédémoniens auprès de Cnide. Athénée observe que ce fut une véritable hécatombe, et qu'après avoir immolé les victimes, on les distribua au peuple : Ἑκατόμβην τῷ ὄντι θύσας καὶ οὐ ψευδωνύμως, &c.

[a] *Hom. Iliad. lib. I, v. 316; l. IV, v. 102 et 120; lib. XXIII, vers. 864 et 873.*
[b] *Hesych. in* Βούπρω. ; *Casaub. in Athen. pag. 634.*
[c] *Eustath. in lib. I Iliad. p. 49, lin. 11.*

Athen. lib. I, cap. 3, pag. 3; Eustath. in Od. tom. III, pag. 1454, lin. 18.

Taylor reconnoît le même sacrifice dans le nombre des cent neuf bœufs que, lors des fêtes de Délos, les Athéniens transportèrent dans cette île, et qui sont spécifiés sur le marbre de Sandwich. Il observe avec raison qu'on en avoit embarqué quelques-uns de plus, parce qu'il en pouvoit périr dans le transport. Enfin, nous prenons pour une véritable hécatombe celle qui est mentionnée sur le marbre de Choiseul, parce que les Athéniens étaloient encore plus de magnificence dans leurs grandes Panathénées que dans les fêtes de Délos.

Marm. Sand. lin. 35; Tayl. commentar. ad Marm. Sand. pag. 35.

Ce furent les magistrats nommés ἱεροποιοί, à qui on en remit le prix. Ils remplirent donc une autre commission qui n'étoit pas moins honorable que celle d'assister aux sacrifices, et qui consistoit à acheter les victimes. Celui qui en étoit chargé s'appeloit βοώνης[a].

[a] *Harpocr. et Suid. in* Βοών., *Demosthen. in Mid. p. 630, E; Ulpian. ib. pag. 686.*

Les cent bœufs coûtèrent cinq mille cent quatorze drachmes, de

notre monnoie 4602 livres 12 sous, ce qui donne pour chaque bœuf cinquante-une drachmes et une légère fraction, de notre monnoie environ 46 livres. Il faut observer que les animaux destinés aux sacrifices coûtoient plus que les autres.

Sur le marbre de Sandwich, qui n'est postérieur à celui de Choiseul que d'environ trente-sept ans, la valeur du bœuf est de près de quatre-vingts drachmes, de notre monnoie 72 livres. Il faut donc que dans ce court espace de temps, le prix d'un bœuf de première qualité ait été porté de 46 à 72 livres, ce qui fait à-peu-près une différence de deux cinquièmes. Nous ignorons, faute de monumens, si elle fut l'effet d'un accroissement progressif ou de quelque circonstance extraordinaire; nous dirons seulement que, pour les mêmes intervalles de temps, on trouveroit des disproportions plus fortes si l'on parcouroit les tables des variations survenues en ces derniers siècles au prix des denrées. Nous ajouterons en même temps, que s'il est permis d'en juger d'après quelques passages qui nous restent des anciens, le prix du froment et de l'orge parmi les Athéniens, offre des augmentations successives, tantôt lentement occasionnées par l'accroissement des richesses, tantôt si rapides qu'on n'en sauroit assigner la raison; on en trouvera la preuve dans une des notes placées à la fin de cette dissertation *(e)*.

Essai sur les monnoies, Paris, 1746, in-4.°

Reprenons maintenant toute la phrase. *Sous la présidence de la tribu Égéide, seconde prytanie, il a été délivré, pour les grandes Panathénées aux athlothètes, savoir; à Philon, du bourg de Cydathénée, et aux magistrats ses collègues, la somme de cinq talens mille drachmes* [27,900 livres], *tirée du trésor de Minerve Poliade;* plus, *aux magistrats annuels, chargés d'assister aux sacrifices, savoir, à Diyllus, du bourg d'Erchia, et à ses collègues, pour l'hécatombe, cinq mille cent quatorze drachmes;* de notre monnoie 4602 liv. 12 sous.

La somme totale, faisant de notre monnoie 32,502 livres 12 sous, fut employée à la célébration des grandes Panathénées. Elles sont clairement exprimées dans le premier article de la dépense, et suffisamment indiquées dans le second par le mot *hécatombe;* car il ne paroît pas qu'un pareil sacrifice fût en usage

(e) *Voyez* la note 3.

dans les autres fêtes : et d'ailleurs, nous savons qu'aux approches des Panathénées, on amenoit de toutes les parties à la capitale, un grand nombre de bœufs, parmi lesquels on choisissoit ceux qu'on devoit immoler, et qu'après les sacrifices, une partie des victimes se distribuoit au peuple. Tout cela se faisoit en mémoire de ce qui s'étoit pratiqué autrefois, lorsque Thésée, ayant réuni dans la ville d'Athènes tous les habitans des bourgades dispersés dans l'Attique, cimenta cette union par un sacrifice qui devoit pour toujours leur être commun à tous.

Schol. Aristoph. in Nub. vers. 385.
Aristoph. in Nub. v. 385.
Plut. in Thes. pag. 11, A.

Suivant Dodwell, les grandes Panathénées tomboient au mois de scirophorion, dernier mois de l'année[a]; suivant Meursius et Samuel Petit[b], au mois hécatombéon, premier mois de l'année. Le P. Corsini, d'après le témoignage de Proclus, les fixe au 28 de ce mois[c] : mais le marbre de Choiseul, en les plaçant sous la deuxième prytanie, semble détruire toutes ces opinions. Mes recherches infructueuses m'obligent de laisser ce point de critique dans son obscurité.

[a] *Dodwel. in Annal. Thucyd. ann. XII, pag. 170.*
[b] *Meurs. in Panath. c. 6; Pet. Leg. Att. pag. 18.*
[c] *Corsin. Fast. Att. t. II, p. 357.*

La seconde prytanie présida depuis le 7 de métagéitnion jusqu'au 11 de boédromion inclusivement, c'est-à-dire, depuis le 18 août jusqu'au 21 septembre inclusivement de l'année Julienne, 410 ans avant J. C.

Outre le sacrifice de l'hécatombe, il y eut d'autres spectacles, tels que des courses de chevaux, des combats gymniques, des concours de musiciens[a]; et on fit des distributions d'argent pour faciliter au peuple les moyens de participer aux fêtes[b].

[a] *Xen. Conviv. p. 872; Poll. l. VIII, §. 93.*
[b] *Demosth. in Leochar. pag. 1047, C; Meurs. in Panathen.*

Troisième Prytanie.

ΕΠΙ ΤΕΣ ΟΙΝΕΙΔΟΣ ΤΡΙΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΥΟΣΕΣ ⁝ ΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣ ΠΑΡΕΔΟΘΕ ⁝ ΠΕΡΙΚΛΕΙ ΧΟΛΑΡΓΕΙ ΚΑΙ ΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ ⁝ ΗΙΠΠΟΙΣ ΣΙΤΟΣ ΕΔΟΘΕ ⁝ ΤΤΓΗΗΗΗΔΔ ⁝ *Sous la présidence de la tribu Œnéide, troisième prytanie, il a été délivré par les hellénotames, à Periclès, du bourg de Cholargos, et aux magistrats ses collègues, y compris la nourriture des chevaux, 2 talens 5420 drachmes;* c'est-à-dire, 15,678 liv. de notre monnoie. Lignes 7 et 8.

Il ne s'agit pas ici du fameux Périclès, mort vingt ans auparavant, dans la troisième année de la guerre du Péloponnèse, vers l'automne de l'an 429 avant J. C.[a], mais d'un fils illégitime qu'il

[a] *Thucyd. l. II, c. 65; Plut. in Pericl. tom. I, pag. 173.*

fit mettre au nombre des citoyens, et qui, après avoir rempli divers emplois, fut condamné à mort quelques années après la date de notre inscription. Il paroît plusieurs fois sur ce monument, à la tête des magistrats chargés de la dépense des fêtes, et sur-tout de la distribution de l'argent qu'on donnoit au peuple pour voir les spectacles.

Xenoph. Hist. Græc. l. 1, p. 448, A; Plut. in Pericl. t. 1, p. 172, F.

Ligne 9. ΕΤΕΡΟΝ ΤΟΙΣ ΑΥΤΟΙΣ ΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣ ΗΙΠΠΟΙΣ ΣΙΤΟΣ ΕΔΟΘΕ : ΤΤ𐅅ΗΗΗΗ : *Autre livraison par les mêmes hellénotames, y compris la nourriture des chevaux, 2 talens 5400 drachmes;* de notre monnoie 15,660 liv.

Lignes 9 et 10. ΕΤΕΡΟΝ ΤΟΙΣ ΑΥΤΟΙΣ ΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣ ΗΕΡΜΟΝΙ ΕΔΟΘΕ ΑΡΧΟΝΤΙ ΕΣ ΠΥΛΟΝ : 𐅈Τ : *Autre livraison faite par les mêmes hellénotames, pour Pylos, à Hermon, commandant, 6 talens;* de notre monnoie 32,400 livres.

ΗΕΡΜΟΝΙ. Thucydide raconte les divisions sanglantes qui agitoient la ville d'Athènes, dans le printemps de l'année 411 avant J. C., sous l'archontat de Callias. Un des partis, à la tête duquel se trouvoit Théramène, vouloit détruire l'autorité des quatre cents; l'autre, dirigé par Phrynichus, la maintenir. Hermon qui commandoit un corps de troupes à Munychie, se déclara pour le premier [a], et tua lui-même Phrynichus, s'il en faut croire Plutarque [b], contredit sur ce point par Lysias, auteur contemporain, et par l'orateur Lycurgue, qui vivoit peu de temps après [c]. Je pense que cet Hermon ne doit pas être distingué de celui dont il s'agit dans l'inscription, et qui, environ dix-huit mois après, fut chargé d'une commission, décernée sans doute par le parti qui avoit prévalu, et dont il avoit bien mérité.

Thucyd. lib. VIII, cap. 89, &c.

[a] Idem, ibid. cap. 92.
[b] Plutarch. in Alcib. tom. I, pag. 205, C.
[c] Lys. in Agor. p. 258; Lycur. in Leocrat. p. 164, lib IV, edit. Steph.

ΑΡΧΟΝΤΙ. On sait que le titre d'archonte se donnoit souvent au commandant d'une flotte, ou d'un corps de troupes.

Thucyd. lib. VIII, cap. 5, 9, 10, &c.

ΕΣ ΠΥΛΟΝ. J'ai pris pour un *pi* la première lettre du dernier mot, quoiqu'elle soit un peu dégradée.

Dans la septième année de la guerre du Péloponnèse, les Athéniens s'étoient emparés de la Pylos de Messénie. Environ quinze ans après, les Lacédémoniens ayant attaqué cette place par terre et par mer, les Athéniens envoyèrent à son secours une flotte, sous le commandement de cet Anytus qui, quelques années après, fut un des accusateurs de Socrate. Il prétendit que ses

Thucyd. l. IV, cap. 3; Dodw. Ann. Thucyd. pag. 144.

vaisseaux n'avoient pu doubler le cap Malée, et Pylos tomba entre les mains des Lacédémoniens. Diodore place cet événement sous l'archontat de Dioclès, successeur de Glaucippe, lequel archontat s'étend depuis l'été de 409 jusqu'à celui de 408 avant J. C. L'inscription fait mention d'un autre secours envoyé à la garnison de Pylos, sous le commandement d'un chef nommé *Hermon*, et nous en donne assez précisément la date; ce fut sous l'archontat de Glaucippe et sous la troisième prytanie, et par conséquent dans l'automne de l'an 410 avant J. C.

Diod. l. XIII, pag. 188.

Thucydide termine son histoire au mois d'août de l'année précédente 411 : nous regrettons qu'il ne l'ait pas poussée jusqu'à la fin de la guerre du Péloponnèse, comme il se l'étoit proposé; il nous auroit fourni des détails propres à éclaircir plusieurs articles de l'inscription. Théopompe et Xénophon continuèrent cette histoire; mais l'ouvrage du premier est perdu, et celui du second trop succinct.

Dodw. Ann. Xenoph. pag. 236.

ΕΤΕΡΟΝ ΤΟΙΣ ΑΥΤΟΙΣ ΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣ ΕΣ ΤΕΝ ΔΙΟΒΕΛΙΑΝ ⁝ ΤΤ ⁝ *Autre livraison par les mêmes hellénotames, pour la diobélie, 2 talens;* de notre monnoie 10,800 livres.

Ligne 10.

La diobélie, nommée *diobolie* par Aristote, désigne les deux oboles que, d'après le décret de Périclès, on distribuoit par jour en certaines fêtes à chaque citoyen, et qui mettoient les plus pauvres à portée de payer leur place aux spectacles, et de subvenir à leurs besoins.

Aristot. de Rep. lib. II, cap. 7, tom. II, pag. 324, C. Demosth. de Cor. p. 477, B; Liban. in Argum. Olynt. I; Ulpian. in Olynth. I, pag. 13, E.

La troisième prytanie commença au 12 du mois boédromion, et finit au 17 du mois pyanepsion *(f)*, ce qui comprend l'intervalle de temps écoulé depuis le 22 de septembre jusqu'au 26 d'octobre inclusivement. La somme totale des dépenses monte à 74,538 liv. : prélevons-en 32,400 pour l'expédition d'Hermon; restera pour les fêtes, 42,138 livres.

Cette somme est distribuée en quatre articles, rangés sans doute suivant l'ordre des temps. Les deux premiers mettent en ligne de compte l'entretien des chevaux : on vit donc alors, entre autres spectacles, des cavaliers figurer dans les processions, et quelquefois disputer le prix de la course. Le troisième article est, à ce que je pense, étranger aux fêtes. Il est fait mention dans le

(f) *Voyez* à la fin de cette Dissertation, la note 4.

quatrième, de la distribution des deux oboles ; on vit donc, soit au théâtre, soit à l'Odéum, des combats de lutteurs et des concours de musiciens. Je n'ajoute point des tragédies et des comédies, parce que la représentation en étoit fixée à d'autres mois. Reprenons ces divers articles.

Je rapporte, du moins en grande partie, les deux premiers articles aux fêtes d'Éleusis, qui, à l'époque de notre monument, commencèrent au 4.e jour de la prytanie, 15.e du mois boédromion, 25.e de notre mois de septembre ; elles duroient neuf jours, présidées avec une extrême vigilance par le second des archontes, assisté de quatre inspecteurs. Nous savons que pendant leur durée, il se livroit à Éleusis un combat de lutteurs; et nous présumons qu'on donnoit d'autres spectacles à Athènes, où les étrangers, même ceux qui n'étoient point initiés, abordoient en foule. Une cérémonie particulière augmentoit la dépense : autrefois et dans la suite, la pompe solennelle qui conduisoit d'Athènes à Éleusis la statue d'Iacchus, passoit par la voie sacrée, et sa marche étoit souvent suspendue par des sacrifices et des danses. Sous l'archontat de Glaucippe, on fut obligé de la transporter par mer, parce que les Lacédémoniens, placés au poste de Décelie, interceptoient le chemin de terre. Quoique la fête ne se célébrât plus avec le même éclat, elle exigeoit encore des frais considérables. Le temps de l'expédition d'Hermon, indiquée par le troisième article, sera fixé en conséquence à la fin du mois boédromion, ou au commencement de pyanepsion, c'est-à-dire, vers les premiers jours du mois d'octobre.

Aristot. apud Harpocrat. in Ἐπιμελ.; Poll. lib. VIII, cap. 9, §. 90.

Lys. in And. p. 106; Tayl. ibid.; Philostr. Vit. Apoll. lib. IV, cap. 17 et 18.

Plut. in Alcib. t. I, p. 210.

Après l'article d'Hermon, il en vient un quatrième qui concerne certainement une fête, puisqu'on y dépensa, pour la distribution des deux oboles, deux talens ou douze mille drachmes.

Cette dépense pouvoit être relative à la fête des Oschophories, qui tomboit au 7 de pyanepsion, 16 de notre mois d'octobre. Des jeunes gens des premières familles d'Athènes, couroient à cheval, portant dans leurs mains des rameaux de vigne chargés de raisins. On célébroit d'autres fêtes dans le même mois, et sur-tout les Thesmophories en l'honneur de Cérès; mais les auteurs et les monumens ne nous offrent que de foibles lumières sur les spectacles qui en relevoient l'éclat.

Meurs. in Oschoph. Cors. Fast. Att. tom. II, pag. 353.

Quatrième

Quatrième Prytanie.

ΕΠΙ ΤΕΣ ΑΚΑΜΑΝΤΙΔΟΣ ΤΕΤΑΡΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΥΟΣΕΣ⁝ ΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣ ΠΑΡΕΔΟΘΕ ⁝ ΠΕΡΙΚΛΕΙ ΧΟΛΑΡΓΕΙ ΚΑΙ ΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ ⁝ ΣΙΤΟΣ ΗΙΠΠΟΙΣ ΕΔΟΘΕ ⁝ ΤΤΤ ⁝ *Sous la présidence de la tribu Acamantide, quatrième prytanie, il a été délivré par les hellénotames à Périclès, du bourg de Cholargos, et aux magistrats ses collègues, y compris la dépense des chevaux, 3 talens* [16,200 livres]. Lignes 10, 11 et 12.

ΕΤΕΡΟΝ ΤΟΙΣ ΑΥΤΟΙΣ ΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣ ΕΣ ΤΕΝ ΔΙΟΒΕΛΙΑΝ ΕΔΟΘΕ ⁝ 𐅈ΤΤΤΧΗΗΗ𐅄Γ ⁝ *Autre livraison faite par les mêmes hellénotames, pour la diobélie, 8 talens 1355 drachmes* [44,419 livres 10 sous]. Ligne 12.

J'ai dit que, dans certaines fêtes, on donnoit deux oboles à chaque citoyen qui assistoit aux spectacles ; ainsi, une drachme étoit répartie entre trois citoyens. On avoit distribué quarante-neuf mille trois cent cinquante-cinq drachmes, et par conséquent cent quarante-huit mille soixante-cinq personnes participèrent à la gratification; mais ce ne fut pas dans le même jour : comme le nombre des fêtes étoit considérable, la même personne pouvoit dans l'espace d'une prytanie, c'est-à-dire de trente-cinq ou trente-six jours, recevoir les deux oboles six à sept fois et même davantage.

La quatrième prytanie commença au 18 du mois pyanepsion, et finit au 22 de mæmactérion; elle fut donc en exercice depuis le 27 d'octobre jusqu'au 30 de novembre inclusivement.

On y célébra les Apaturies, qui duroient trois jours, et d'autres fêtes qu'on peut voir dans le calendrier de Corsini. Nous n'avons pas assez de détails pour fixer l'emploi des sommes qu'elles exigèrent, et qui s'élevèrent à 60,619 livres 10 sous. *Corsin. Fast. Att. tom. II, pag. 385.*

Cinquième Prytanie.

ΕΠΙ ΤΕΣ ΚΕΚΡΟΠΙΔΟΣ ΠΕΜΠΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΥΟΣΕΣ⁝ ΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣ ΠΑΡΕΔΟΘΕ ⁝ ΠΕΡΙΚΛΕΙ ΧΟΛΑΡΓΕΙ ΚΑΙ ΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ ΕΣ ΤΕΝ ΔΙΟΒΕΛΙΑΝ ⁝ ΤΤΤΤΧΧΗΗ ⁝ *Sous la présidence de la tribu Cécropide, cinquième prytanie, il a été délivré par les hellénotames à Périclès, du bourg de Cholargos, et aux* Lignes 12, 13 et 14.

magistrats ses collègues, pour la diobélie, 4 talens 2200 drachmes [23,580 livres].

Cette prytanie présida depuis le 23 de mæmactérion, jusqu'au 28 de posidéon inclusivement, c'est-à-dire, depuis le 1.er décembre de l'an 410 avant J.C., jusqu'au 4 janvier inclusivement de l'an 409 avant la même ère.

Parmi les fêtes qui se renouvelèrent dans cet espace de temps, il faut distinguer celles de Bacchus, chômées dans les différens bourgs de l'Attique, et connues sous le nom de *Dionysiaques des champs.* On les célébroit tous les ans au mois posidéon; et sous l'archontat de Glaucippe, époque de notre inscription, elles tombèrent sous la cinquième prytanie.

Theophrast. Charact. c. 3.

Le scholiaste d'Aristophane les a plus d'une fois confondues avec les fêtes Lénéennes[a]: mais son erreur qui avoit égaré plusieurs critiques, est maintenant reconnue[b]; et l'on regarde avec raison comme des solennités très-distinctes, quoique toutes consacrées à Bacchus, les Dionysiaques des champs, qui se célébroient vers la fin de l'automne; les Lénéennes, qui tomboient au mois anthestérion [février et mars], puisqu'elles faisoient partie des Anthestéries, ou les suivoient de près; et les Dionysiaques de la ville, qui revenoient un mois après, c'est-à-dire dans l'élaphébolion [mars et avril].

[a] *Scholiastes Aristophan. in Acharn. vers. 377 et 503.*
[b] *Cors. Fast. Attic. tom. II, pag. 326.*

Idem, ibid. p. 328; Mém. de l'Acad. des Inscript. tom. XXXIX, pag. 174.

La distribution des oboles énoncée dans le présent article, suppose un concours de soixante-douze mille cinq cents spectateurs, un chef-lieu où ils se rassembloient pendant plusieurs jours, et par conséquent une des grandes fêtes des Athéniens. Ces circonstances réunies m'ont paru convenir aux Dionysiaques du Pirée, que les critiques modernes n'ont point insérées dans leur calendrier, et que je crois devoir confondre avec les Dionysiaques des champs. Je discuterai cette opinion dans une des notes placées à la fin de cette dissertation *(g)*.

Sixième Prytanie.

Sous cette prytanie et sous les suivantes, les greffiers ont eu l'attention de marquer les jours où les trésoriers nommés *hellénotames* ont fourni certaines sommes.

(g) Voyez la note 5.

ΕΠΙ ΤΕΣ ΛΕΟΝΤΙΔΟΣ ΗΕΚΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΥΟΣΕΣ ⁝ ΤΡΙΤΕΙ ΕΜΕΡΑΙ ΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣ ΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣ ΠΑΡΕΔΟΘΕ ΔΙΟΝΥΣΙΟΙ ΚΥΔΑΘΕΝΑΙΕΙ ΚΑΙ ΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ ⁝ ΧΗΗΡΔΔΔΗΗΗ ⁝ *Sous la présidence de la tribu Léontide, sixième prytanie, le troisième jour de la prytanie* [c'est-à-dire, le septième de notre mois de janvier de l'an 409 avant J. C.], *il a été délivré par les hellénotames à Denys, du bourg de Cydathénée, et aux magistrats ses collègues, 1284 drachmes* [1155 liv. 12 sous de notre monnoie]. Lig. 14 et 15.

Ce jour concouroit avec le premier du mois gamélion ; et cette circonstance nous éclaire sur l'objet de la dépense mentionnée dans cet article. On sait en effet qu'à chaque néoménie ou premier jour du mois, on célébroit une fête qui étoit accompagnée de sacrifices et de spectacles, et dont on trouvera les détails dans Meursius. *Meurs. Græc. Fer. in* Νουμην.

ΕΝΑΤΕΙ ΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣ ΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣ ΘΡΑΣΟΝΙ ΒΟΥΤΑΔΕΙ ΚΑΙ ΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ ⁝ ΤΤΤΧΡΔΔΔΗΗΙΙ ⁝ *Le neuvième de la prytanie* [le treizième de notre mois de janvier], il a été délivré *par les hellénotames à Thrason, du bourg de Buteïa, et aux magistrats ses collègues, 3 talens 1083 drachmes 2 oboles* [de notre monnoie 17,175 livres]. Lig. 15 et 16.

Le septième jour de chaque mois, ainsi que le premier, étoit consacré à Apollon. On y place une fête, distinguée sans doute par une procession et par des chœurs de musique, puisque les Athéniens y paroissoient avec des rameaux de laurier à la main, et qu'on y chantoit des cantiques en l'honneur du dieu. C'est à cette fête que j'attribue la dépense dont l'article fait mention ; car dans l'année dont il s'agit, le 9 de la sixième prytanie concourut avec le 7 du mois gamélion. *Meurs. Græc. Fer. in* Ἑϐδ. *Procl. in Hes. Dies, vers. 6, p. 168, edit. Heins. 1603.*

Je m'arrête un moment sur le double rapport qui se trouve entre les faits de l'histoire et ceux de notre inscription. Suivant les auteurs anciens, le 1.er et le 7 de chaque mois, tous deux consacrés à Apollon, étoient mis au nombre des fêtes par les Athéniens. Notre marbre expose en deux articles séparés les dépenses qu'on fit pour le 1.er et le 7.e de gamélion, et n'en assigne point pour les jours analogues des mois suivans, quoique dans ces mois on ait spécifié les dépenses jour par jour.

Je conclus de là, 1.° qu'à l'exception du quatrième et du cinquième mois dont j'ai cru devoir changer la place, je ne fais pas une fausse route en suivant les tables que le savant Dodwell a dressées pour l'ennéadécaétéride de Méton ; c'est une nouvelle preuve de leur exactitude. Je conclus, 2.° que les dépenses occasionnées par les deux fêtes ci-dessus mentionnées, ne se renouveloient avec un certain éclat que dans le mois de gamélion, qui fut pendant long-temps le premier de l'année Athénienne, ou qu'elles se trouvent comprises dans les premiers articles des autres mois.

Lignes 16, 17 et 18.

ΗΕΝΔΕΚΑΤΕΙ ΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣ ΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣ ΠΑΡΕΔΟΘΕ ΠΡΟΧΣΕΝΟΙ ΑΦΙΔΝΑΙΟΙ ΚΑΙ ΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ ⁝ ΣΤΡΑΤΕΓΟΙ ΕΧΣ ΕΡΕΤΡΙΑΣ ⁝ ΕΥΚΛΕΙΔΕΙ ΑΝΟΜΟΛΟΓΕΜΑ ⁝ ΧΧΧΡΗΗΔΔΔΔΙↃ ⁝ *Le onzième jour de la prytanie* [9 du mois gamélion, dans l'année Attique, 15 de notre mois de janvier 409 avant J. C.], *il a été délivré par les hellénotames à Proxène, du bourg d'Aphidna, et aux magistrats ses collègues ....* *3740 drachmes une obole et une fraction d'obole* [de notre monnoie 3366 livres 3 sous, sans compter la fraction].

Une espèce de parenthèse insérée au milieu de la phrase, nous apprend qu'en certaines occasions les hellénotames ne pouvoient délivrer les sommes qu'ils avoient entre leurs mains, sans s'être concertés avec les stratéges, ou du moins avec l'un d'entre eux. Les expressions dont on s'est servi pour indiquer ce fait, donnent lieu à de très-grandes difficultés. J'en commence l'analyse par le mot ΑΝΟΜΟΛΟΓΕΜΑ, le dernier de tous. Il ne se trouve, à ce que je crois, dans aucun ancien écrivain ; mais le mot ὁμολόγημα désignant un accord fait *entre deux parties*, et le mot ἀνομολογοῦμαι plus connu, signifiant *fateor, assentior*, les deux mots ΕΥΚΛΕΙΔΕΙ ΑΝΟΜΟΛΟΓΕΜΑ pourroient se rendre par *convention faite avec Euclide*. Les deux mots qui précèdent ce nom ΣΤΡΑΤΕΓΟΙ ΕΧΣ ΕΡΕΤΡΙΑΣ, sont susceptibles de deux sens; ΣΤΡΑΤΕΓΟΙ, suivant qu'on le prend pour le datif singulier ou pour le nominatif pluriel, peut signifier *au stratége* ou *les stratéges*. Si nous le mettons au datif, il se rapportera nécessairement au nom d'*Euclide*, malgré les trois points qui l'en séparent, et qui ne font peut-être en cet endroit que la fonction d'une virgule, de manière que ce membre

Bud. Comm. ling. Græc. p. 774.

de phrase signifieroit, *convention faite avec Euclide, stratége d'Érétrie.*

Ce titre ne prouveroit pas qu'Euclide fût au service des habitans de cette ville, mais seulement qu'il étoit un des chefs de la flotte Athénienne, qu'on avoit mise en station dans leur port, pour les garantir d'une invasion de la part de ceux du Péloponnèse. C'est ainsi que Charminus, un des commandans d'une autre flotte que les Athéniens entretenoient alors à Samos, est appelé par Thucydide, un des stratéges de Samos : εἷς τῶν ἐκ Σάμου στρατηγῶν.

Thucyd. lib. VIII, c. 41.

Ici se présente une objection : puisque les hellénotames n'ont pu remettre à Proxène et à ses associés, la somme de trois mille sept cent quarante drachmes sans l'aveu du stratége d'Érétrie, il falloit donc que cet argent fît partie des contributions de l'Eubée, et qu'elle fût alors dans la dépendance des Athéniens ; cependant il est prouvé qu'elle avoit secoué leur joug l'an 411 avant J. C., environ deux ans avant le fait énoncé dans cet article de l'inscription : pourquoi donc parle-t-elle d'un stratége et des contributions d'Érétrie ? Je réponds, 1.° que les sommes d'argent que payoient les alliés, étoient versées dans une caisse particulière, où elles restoient souvent en dépôt pendant plusieurs années, et que la somme mentionnée sur le monument, avoit été prélevée avant la révolte des Érétriens. Je réponds, 2.° qu'après leur défection, Euclide a pu conserver l'emploi qu'il avoit auparavant, puisqu'on a vu quelquefois des stratéges continués pendant trois ans.

Idem, ibid. l. VIII, c. 95.

Demosth. de Fals. legat. p. 418, F.

A l'époque du monument, les auteurs anciens placent à Athènes un Euclide qui avoit formé une bibliothèque[a], un autre qui fut au nombre des trente tyrans[b], et celui qui fut archonte l'an 403 avant J. C. Nous ignorons s'il faut les distinguer l'un de l'autre, et chacun en particulier de l'Euclide mentionné dans l'inscription.

[a] *Athen. l. I, cap. 2, pag. 3; Casaub. ibid.*

[b] *Xenophont. Hist. Græc. l. II, p. 461.*

Voici la manière dont on pourroit traduire tout l'article : *Le onzième jour de la prytanie* [15 janvier de l'an 409 avant J. C.], *les hellénotames ont délivré à Proxène, du bourg d'Aphidna, et aux magistrats ses collègues, la somme de trois mille sept cent quarante drachmes une obole* [3366 livres 3 sous], *convention faite avec Euclide, stratége d'Érétrie.*

Cette traduction éprouvera quelques légers changemens, si on prend le mot ΣΤΡΑΤΕΓΟΙ pour un nominatif pluriel ; alors ce mot désignera les stratéges, et le nom d'Euclide sera celui d'un hellénotame ; les mots ΕΧΣ ΕΡΕΤΡΙΑΣ pourront se rendre par *les sommes reçues d'Érétrie*, comme on le verra plus bas à l'occasion des sommes prélevées à Samos ; au lieu du mot ΑΝΟΜΟΛΟΓΕΜΑ qui a échappé à l'impéritie ou à la négligence reconnue du graveur, nous lirons ΑΝΟΜΟΛΟΓΕΣΑΝ, et nous aurons cette formule : *Les stratéges d'Érétrie*, ou bien *les stratéges, à l'occasion des sommes perçues à Érétrie, ont fait une convention avec l'hellénotame Euclide.*

Quelque parti que l'on prenne, on parviendra au même résultat, et nous obtiendrons un léger éclaircissement sur l'administration des finances chez les Athéniens. J'ai dit que les contributions des alliés furent dans l'origine destinées à continuer la guerre contre les Perses, et qu'on les fit servir ensuite à l'embellissement de la ville et à la célébration des fêtes ; nous voyons par notre inscription, que certaines parties ne pouvoient être détournées de leur objet, que de l'aveu des stratéges.

Lig. 18 et 19. ΤΡΙΤΕΙ ΚΑΙ ΔΕΚΑΤΕΙ ΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣ ΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣ ΠΕΡΙΚΛΕΙ ΧΟΛΑΡΓΕΙ ΚΑΙ ΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ ⁝ ΧΧΧΧ-ΡΗΗΗΗΗΓΗ ⁝ *Le 13 de la prytanie* [11 de gamélion, 17 de janvier de l'an 409 avant J. C.], il a été délivré *par les hellénotames à Périclès, du bourg de Cholargos, et aux magistrats ses collègues, 4906 drachmes* [de notre monnoie 4415 livres 8 sous].

Il faut observer qu'à la fin de la 18.e ligne, il manque au moins une lettre, qui devoit être un Τ ou un Χ, c'est-à-dire, un talent ou 1000 drachmes.

Ligne 19. ΟΓΔΟΕΙ ΚΑΙ ΕΙΚΟΣΤΕΙ ΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣ ΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣ ⁝ ΣΠΟΥΔΙΔΙ ΦΛΥΕΙ ΚΑΙ ΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ ⁝ ΤΤΧΧΗ ⁝ *Le 28 de la prytanie* [26 de gamélion, 1.er de février de l'an 409 avant J. C.], il a été délivré *par les hellénotames à Spoudidès, du bourg de Phlya, et aux magistrats ses collègues, 2 talens 2100 drachmes* [12,690 livres].

Au lieu de ΣΠΟΥΔΙΔΙ, il faut peut-être lire, ΣΠΟΥΔΙΔΕΙ. Cet article, ainsi que le précédent, regarde les fêtes ; il n'en est pas de même du suivant.

ΤΡΙΑΚΟΣΤΕΙ ΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣ ΤΑ ΕΧ ΣΑΜΟ ΑΝΟΜΟΛΟΓΕΘΕ ⁝ ΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙ ⁝ ΑΝΑΙΤΙΟΙ ΣΦΕΤΤΙΟΙ ΚΑΙ ΠΑΡΕΔΡΟΙ ΠΟΛΥΑΡΑΤΟΙ ΧΟΛΑΡΓΕΙ ⁝ 𐅊𐅈ΤΤΧ ⁝ *Le 30 de la prytanie* [28 de gamélion, dans l'année Attique, 3 de notre mois de février de l'an 409 avant J. C.], *l'emploi des sommes provenues de Samos a été réglé. Les hellénotames* ont délivré *à Anætius, du bourg de Sphettos, et au parèdre* [assesseur] *Polyaratus, du bourg de Cholargos, cinquante-sept talens mille drachmes* [308,700 livres]. *Lig. 20 et 21.*

L'Anætius mentionné dans cet article, est peut-être le même qui, quelques années après, fut un des trente tyrans. Son nom est associé sur le marbre avec celui de Polyaratus *(h)*, parèdre ou *assesseur*, titre qu'on ne donnoit guère qu'aux assesseurs des trois premiers archontes, comme on l'a vu plus haut. J'aurois pu attacher dans ma traduction, au nom d'Anætius, celui d'hellénotame, puisque le mot ΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙ s'écrivoit de même, soit au datif singulier, soit au nominatif pluriel ; mais il falloit s'engager dans de vaines discussions, et j'ai traduit ce mot par *les hellénotames.* Il suffit d'observer que deux officiers furent chargés de la distribution d'une somme trop forte même pour la plus solennelle des fêtes : elle fut sans doute destinée aux préparatifs de la campagne suivante, et peut-être aussi à des travaux publics. Xénophon dit qu'avant l'été d'une année, qui paroît être l'année 409 avant J. C., les Athéniens ordonnèrent de fortifier un de leurs châteaux nommé *Thoricos ;* cette date se concilieroit parfaitement avec l'article de l'inscription.

Xenoph. Hist. Græc. lib. II, pag. 461.

Xenoph. ibid. l. I, p. 433 ; Dodw. Annal. Xenoph. pag. 238 ; Corsin. Fast. Att. tom. II, pag. 255.

La sixième prytanie comprit les deux derniers jours de posidéon, tout le gamélion et les trois premiers jours d'anthestérion. Elle fut donc en exercice depuis le 29.ᵉ jour du premier de ces mois, jusqu'au 3.ᵉ inclusivement du dernier, c'est-à-dire, depuis le 5 de notre mois de janvier jusqu'au 8 de février inclusivement.

La dépense totale monte à 347,502 livres 3 sous. En prélevant les articles troisième et sixième, qui paroissent relatifs à des opérations militaires, il restera la somme de 35,436 livres, que je

(h) La première lettre du mot *Polyaratus* est absolument détruite sur le marbre ; je l'ai rétablie dans ma copie, parce que ce nom étoit connu des Grecs. *Polyb.* pag. 888.

rapporte à la célébration des fêtes, parce qu'elle fut délivrée à différentes reprises par les hellénotames, à la compagnie chargée de la représentation des spectacles.

Septième Prytanie.

Elle fut en exercice depuis le 4 du mois anthestérion, jusqu'au 10 du mois élaphébolion inclusivement, c'est-à-dire, depuis le 9 de février jusqu'au 15 de mars inclusivement.

Les fêtes Anthestéries qu'on y célébra, commençoient le 11 du mois anthestérion, et duroient trois jours. Le premier s'appeloit *Pithœgie*, parce qu'on y faisoit l'ouverture des tonneaux [a]. Au second jour tomboit la fête des *Choës*, que je ne distingue pas des fêtes *Lénéennes*, ou anciennes Dionysiaques [b]. Le troisième jour étoit destiné à la fête des *Chytres*. Dans les deux derniers on représentoit des tragédies et des comédies [c] : il falloit en conséquence distribuer de l'argent au peuple pour le mettre à portée d'assister aux spectacles ; et cette distribution devoit se faire immédiatement avant les fêtes. Ici nous trouvons la conformité la plus frappante entre les usages des Athéniens et les faits énoncés dans l'inscription.

[a] *Plut. Symp. t. II, p. 655, E.*

[b] *Mémoir. de l'Académ. des Inscript. tom. XXXIX, pag. 174.*

[c] *Demosth. in Mid. p. 604, F ; Thrasyll. apud. Diogen. Laër. l. III, §. 56 ; Aristoph. in Acharn. v. 503 ; Apoll. ap. Schol. ibid. v. 960 ; Arg. in Acharn. p. 231.*

Lig. 21 et 22. ΕΠΙ ΤΕΣ ΑΝΤΙΟΧΙΔΟΣ ΕΒΔΟΜΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΥΟΣΕΣ ⁝ ΠΕΜΠΤΕΙ ΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣ ΠΑΡΕΔΟΘΕ ΔΙΟΝΥΣΙΟΙ ΚΥΔΑΘΕΝΑΙΕΙ ΚΑΙ ΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ ΕΣ ΤΕΝ ΔΙΟΒΕΛΙΑΝ ⁝ Τ ⁝ *Sous la présidence de la tribu Antiochide, septième prytanie, le 5 de la prytanie, il a été délivré à Denys, du bourg de Cydathénée, et aux magistrats ses collègues, pour la diobélie* [pour la distribution des deux oboles], *un talent* [5,400 livres].

Dans l'année dont il s'agit, l'an 409 avant J. C., le cinquième jour de la 7.e prytanie concourut avec le 8 du mois anthestérion, 13 de notre mois de février.

Lig. 22 et 23. ΕΒΔΟΜΕΙ ΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣ ΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣ ⁝ ΘΡΑΣΟΝΙ ΒΟΥΤΑΔΕΙ ΚΑΙ ΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ ΕΣ ΤΕΝ ΔΙΟΒΕΛΙΑΝ ⁝ ΤΧΗΗΔΔΔΗΙΙɔ ⁝ *Le septième de la prytanie*, il a été délivré *par les hellénotames à Thrason, du bourg de Buteïa, et aux magistrats ses collègues, pour la diobélie, un talent mille deux cent trente-deux drachmes trois oboles et une fraction* [6509 livres 5 sous, sans compter la fraction].

Le

Le 7.e jour de la prytanie répondit au 10 du mois anthestérion, au 15 de notre mois de février. Ainsi, le 13 de ce dernier mois on fit une première distribution, le 15 une seconde, et les fêtes commencèrent le 16.

On distribua environ treize mille deux cent trente-trois drachmes, ce qui suppose que 40,000 personnes assistèrent aux spectacles ; mais ce ne fut pas la seule dépense qu'occasionnèrent ces trois jours de fête : voici un autre article qui les concerne.

ΤΕΙ ΑΥΤΕΙ ΕΜΕΡΑΙ ΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣ ΦΑΛΑΝΘΟΙ ΑΛΟ-ΠΕΚΕΘΕΝ ΚΑΙ ΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ ΣΙΤΟΝ ΗΙΠΠΟΙΣ : ΤΤΤΤ : *Le même jour* [10 d'anthestérion, dans l'année Attique, 15 de notre mois de février], il a été délivré *par les hellénotames à Phalanthus, du bourg d'Alopèce, et aux magistrats ses collègues,* en y comprenant *la nourriture des chevaux, quatre talens* [21,600 livres]. Lig. 23 et 24.

Le mot ΣΙΤΟΝ au lieu de ΣΙΤΟΣ, et l'omission du verbe auquel ce mot se rapportoit, prouvent l'inexactitude du graveur, ou la négligence du greffier qui lui avoit fourni cet article. La dépense relative aux chevaux est confirmée par un passage de Démosthène, où il est dit que pendant les Anthestéries, outre la représentation des pièces de théâtre, on donnoit celle d'une pompe solennelle, c'est-à-dire, d'une procession où des hommes à cheval se faisoient remarquer par leur magnificence ou par leur adresse. Les quatre talens ne furent pas uniquement destinés à l'entretien des chevaux ; dans les principales fêtes les objets de dépense étoient en très-grand nombre.

Demosth. in Mid. p. 604, F.

Xenoph. de Re equest. pag. 951 ; idem, de Mag. equit. p. 959, &c.

Continuons l'examen de ce que coûtèrent les cérémonies religieuses sous la septième prytanie.

ΗΕΚΤΕΙ ΚΑΙ ΔΕΚΑΤΕΙ ΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣ ΗΕΛΛΕΝΟ-ΤΑΜΙΑΙΣ ΠΡΟΧΣΕΝΟΙ ΑΦΙΔΝΑΙΟΙ ΚΑΙ ΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ : Χ𐅅ΔΔΔ⊢⊢⊢⊢III : *Le seizième de la prytanie* [19 d'anthestérion, 24 de notre mois de février], il a été délivré *par les hellénotames à Proxène, du bourg d'Aphidna, et aux magistrats ses collègues, mille cinq cent trente-quatre drachmes trois oboles* [1381 livres 1 sou]. Lig. 24 et 25.

ΤΕΤΑΡΤΕΙ ΚΑΙ ΕΙΚΟΣΤΕΙ ΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣ ΗΕΛΛΕ-ΝΟΤΑΜΙΑΙΣ ΕΥΠΟΛ... (ΕΥΠΟΛΕΜΟΙ) ΑΦΙΔΝΑΙΟΙ ΚΑΙ Lig. 25 et 26.

ΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ ⁝ 𐅆ΗΗΗΗ ⁝ *Le vingt-quatrième de la prytanie* [27 d'anthestérion, 3 de notre mois de mars], il a été délivré *par les hellénotames à Eupolème, du bourg d'Aphidna, et aux magistrats ses collègues, cinq mille quatre cents drachmes* [4860 livres].

Lig. 26 et 27. ΕΒΔΟΜΕΙ ΚΑΙ ΕΙΚΟΣΤΕΙ ΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣ ΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣ ΚΑΛΛΙΑΙ ΕΥΟΝΥΜΕΙ ΚΑΙ ΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ ⁝ ΤΧΧ𐅅𐅄ΔΠΙΙΙΙc ⁝ *Le 27 de la prytanie* [le 1.er du mois élaphébolion, dans l'année Attique, 6 de notre mois de mars], il a été délivré *par les hellénotames à Callias, du bourg d'Euonyme, et à ses collègues, un talent deux mille cinq cent soixante-cinq drachmes quatre oboles* [7709 livres 2 sous].

Ces trois derniers articles se rapportent peut-être aux fêtes dont nous venons de parler ; peut-être à celles de Jupiter Meilichius qui les suivirent de près, et que Thucydide regarde comme une des grandes solennités des Athéniens ; peut-être enfin aux préparatifs de la principale fête de Bacchus, laquelle concourut avec les premiers jours de la prytanie suivante.

Thucyd. l. I, c. 126 ; Cors. in Διάσια, Fast. Attic. tom. II, p. 324.

La dépense totale des fêtes pendant la septième prytanie, fut de 47,459 liv. 8 sous.

Huitième Prytanie.

Elle fut en exercice depuis le 11 du mois élaphébolion jusqu'au 16 du mois munychion inclusivement, c'est-à-dire, depuis le 16 de mars jusqu'au 20 d'avril inclusivement.

Lig. 27 et 28. ΕΠΙ ΤΕΣ ΗΙΠΠΟΘΟΝΤΙΔΟΣ *(sic)* ΟΓΔΟΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΥΟΣΕΣ ΔΟΔΕΚΑΤΕΙ ΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣ ⁝ ΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣ ΠΑΡΕΔΟΘΕ ΠΡΟΧΣΕΝΟΙ ΑΦΙΔΝΑΙΟΙ ΚΑΙ ΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ ⁝ ΤΤΤ𐅅ΗΔΔΔ⊦⊦ΗΙΙΙΙ ⁝ *Sous la présidence de la tribu Hippothoontide, huitième prytanie, le 12 de la prytanie* [22 d'élaphébolion, 27 de mars], *il a été délivré par les hellénotames à Proxène, du bourg d'Aphidna, et aux magistrats ses collègues, trois talens six cent trente-quatre drachmes quatre oboles* [16,771 liv. 4 sous].

Lig. 28 et 29. ΤΕΤΑΡΤΕΙ ΚΑΙ ΕΙΚΟΣΤΕΙ ΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣ ΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣ ΕΔΟΘΕ ΔΙΟΝΥΣΙΟΙ ΚΥΔΑΘΕΝΑΙΕΙ ΚΑΙ ΣΙΝΑΡΧΟΣΙΝ ⁝ ΤΤΤΧΧΧΗΗΗΔΓ⊦⊦Ηc ⁝ *Le 24 de la prytanie* [le 4 du mois munychion, dans l'année Attique, 8 de notre mois

d'avril], *il a été délivré par les hellénotames à Denys, du bourg de Cydathénée, et aux magistrats ses collègues, trois talens quatre mille trois cent dix-huit drachmes une obole* et une fraction [20,086 livres 7 sous, sans compter la fraction].

ΗΕΚΤΕΙ ΚΑΙ ΤΡΙΑΚΟΣΤΕΙ ΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣ ΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣ ΕΔΟΘΕ ΘΡΑΣΟΝΙ ΒΟΥΤΑΔΕΙ ΚΑΙ ΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ ⁝ ΤΧΧΧΗΗΗΔΔΠ⊦⊦⊦ΙΙΙ ⁝ *Le 36 de la prytanie* [16 du mois munychion, 20 d'avril], *il a été délivré par les hellénotames à Thrason, du bourg de Buteïa, et aux magistrats ses collègues, un talent trois mille trois cent vingt-neuf drachmes trois oboles* [8396 livres 11 sous]. Lig. 29 et 30.

La dépense totale monte à 45,254 liv. 2 sous, sans compter la fraction : elle fut en grande partie destinée à la célébration des grandes Dionysiaques de la ville, dont le premier jour tomboit au 12 du mois élaphébolion, lequel dans l'année dont il s'agit, concourut avec le second jour de la prytanie et le 17 de notre mois de mars.

Ces fêtes se distinguoient par l'affluence des étrangers, par l'éclat des processions[a], par le concours des pièces de théâtre qu'on y représentoit pendant plusieurs jours[b], et par tous les genres de spectacles offerts aux yeux d'une multitude immense. Les deux oboles distribuées au peuple ne sont pas mentionnées dans l'inscription, sans doute parce qu'on n'en faisoit pas toujours un article séparé.

[a] *Demosth. in Mid. p. 604, D.*

[b] *Mémoir. de l'Académie des Inscriptions, t. XXXIX, pag 172.*

A la dépense occasionnée par les grandes Dionysiaques, nous pouvons ajouter celle de la *théorie* que les Athéniens députèrent aux jeux Pythiques. Corsini a prouvé que ces jeux se renouveloient dans la troisième année de chaque olympiade[a]; et il est très-probable qu'ils furent célébrés au commencement du mois munychion[b], dont le premier jour concourut dans notre époque avec le 5 d'avril.

[a] *Cors. Diss. Agonist. II, pag. 38.*

[b] *Idem, ibid. 45 et 46.*

Le dernier des paiemens dont je viens de parler, tombe au trente-sixième jour de la prytanie ; cette date est remarquable. J'ai dit que quatre des tribus présidoient pendant trente-six jours, et les six autres pendant trente-cinq. Or, suivant Suidas[a] et le Lexique manuscrit de Photius[b], c'étoient les quatre premières qui exerçoient leur ministère pendant trente-six jours ; et c'est

[a] *Suid. in* Πρυτ.

[b] *Ap. Dodw. Diss. I, §. 9, pag. 15.*

d'après ces autorités que Sigonius, Samuel Petit, Dodwell, Corsini, Potter et d'autres encore, ont attribué le même nombre de jours aux quatre premières prytanies. Mais soit erreur dans les deux lexiques, soit changement survenu dans l'usage, il est certain, par notre inscription, que vers la fin de la guerre du Péloponnèse, les quatre dernières prytanies présidoient pendant trente-six jours. Nous venons de le voir pour la huitième; nous aurons la même indication pour la neuvième et la dixième : si la septième ne nous l'a pas offerte, c'est que ce jour-là il n'y eut pas de paiement à faire.

Sigon. de Rep. Athen. l. II, c. 3; Petit, Leg. Att. pag. 189; Dodw. ibid.; Corsin. Fast. Att. t. I, pag. 13.

Neuvième Prytanie.

Lign. 30, 31 et 32.

ΕΠΙ ΤΕΣ ΕΡΕΧΘΕΙΔΟΣ ΕΝΑΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΥΟΣΕΣ ΔΟΔΕΚΑΤΕΙ ΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣ ⁝ ΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣ ΕΔΟΘΕ ΠΡΟΧΣΕΝΟΙ ΑΦΙΔΝΑΙΟΙ ΚΑΙ ΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ ⁝ ΧΧΗ𐅄ΔΔΔ-Π⊢⊢Ι ⁝ *Sous la présidence de la tribu Érechthéide, neuvième prytanie, le douzième jour de la prytanie* [le 28 de munychion, 2 de mai de l'an 409 avant J. C.], *il a été délivré par les hellénotames à Proxène, du bourg d'Aphidna, et aux magistrats ses collègues, deux mille cent quatre-vingt-huit drachmes une obole* [de notre monnoie la somme de 1969 livres 7 sous].

Il manque à la fin de la 31.e ligne une ou deux lettres numérales, dont nous ne pouvons joindre la valeur à celle de la somme clairement exprimée.

Lig. 32 et 33.

ΤΡΙΤΕΙ ΚΑΙ ΕΙΚΟΣΤΕΙ ΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣ ⁝ ΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣ ΕΔΟΘΕ ΔΙΟΝΥΣΙΟΙ ΚΥΔΑΘΕΝΑΙΕΙ ΚΑΙ ΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ ⁝ ΤΤΤΤ𐅅ΗΗ𐅄ΔΔΔΔ⊢⊢ΙΙΙ ⁝ *Le 23 de la prytanie* [le 10 du mois thargélion, dans l'année Attique, 13 de notre mois de mai], *il a été délivré par les hellénotames à Denys, du bourg de Cydathénée, et aux magistrats ses collègues, quatre talens sept cent quatre-vingt-treize drachmes trois oboles* [de notre monnoie 22,314 livres 3 sous].

Le marbre étant écorné de chaque côté vers les dernières lignes de l'inscription, j'ai dû ajouter au commencement de la 33.e ligne une lettre numérale, et je ne pouvois supposer qu'un Τ.

Lig. 33 et 34.

ΗΕΚΤΕΙ ΚΑΙ ΤΡΙΑΚΟΣΤΕΙ ΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣ ⁝ ΗΕΛΛΕΝΟΤΑΜΙΑΙΣ ΕΔΟΘΕ ΘΡΑΣΟΝΙ ΒΟΥΤΑΔΕΙ ΚΑΙ ΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ ⁝

TTXXXΓΗΗΗΗΓΔIIc : *Le 36 de la prytanie* [le 23 de thargélion, 26 du mois de mai], *il a été délivré par les hellénotames à Thrason, du bourg de Butcïa, et aux magistrats ses collègues, deux talens trois mille huit cent cinquante drachmes deux oboles* et une fraction [de notre monnoie 14,265 livres 6 sous, sans compter la fraction].

Ces trois articles, en partie altérés sur le marbre, donnent au moins la somme de 38,548 livres 16 sous. Cette somme est relative à des fêtes, puisqu'elle fut remise par les hellénotames aux magistrats chargés du *théorique.*

Parmi celles qui revenoient tous les ans sous cette prytanie, on doit sur-tout distinguer les Thargélies en l'honneur d'Apollon et de Diane : elles concouroient toujours avec le 6 et le 7 du mois thargélion ; et dans l'année dont il s'agit, elles furent célébrées le 9 et le 10 de notre mois de mai. Des cérémonies établies pour purifier la ville[a], une pompe solennelle, des combats de différentes espèces, des prix destinés aux vainqueurs[b], caractérisent suffisamment une solennité publique et accompagnée de spectacles.

[a] *Harpocr. in* Φαρμ. ; *Diog. Laërt. lib. II, cap. 44.*

[b] *Lys. Apol. p. 374 ; Antip. orat. XVI, p. 142, lin. 30, edit. Stephan. ; Dem. in Mid. pag. 604, F ; Meurs. Græc. fer.*

Je passe à la suite des dépenses faites sous la neuvième prytanie. Ici l'inscription est dégradée, non-seulement de chaque côté, mais dans le milieu même du texte. Un éclat de marbre, enlevé par un coup de pioche, ou par quelque autre accident, laisse dans les sept dernières lignes une lacune qui a fait disparoître plusieurs mots, dont les uns sont faciles à suppléer, dont les autres ne doivent pas nous arrêter, puisqu'ils n'exprimoient que des noms propres. Dans la gravure jointe à ce mémoire, toutes les lettres depuis la première ligne jusqu'à la dernière, ont été placées exactement les unes sous les autres, de manière qu'on pourra juger du nombre des lettres qui manquent à chaque ligne, et qu'il ne sera pas nécessaire de les indiquer par le même nombre de points.

ΕΚΤΕΙ ΚΑΙ ΤΡΙΑΚΟΣΤΕΙ ΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣ ΤΑ ΕΧ ΣΑΜΟ Lig. 34 et 35.
ΑΝΟΜΟΛΟΓΕΣΑ. . . . . ΜΑΧ. . . . . ΥΣ ΣΡΑΤΕΓΟΙΣ :
Je crois qu'il faut lire *ανομολογεσατο* ; que les trois lettres *μαχ* . . faisoient partie d'un nom qui se terminoit en *μαχος*, comme ΚΑΛΛΙΜΑΧΟΣ, ou quelque nom semblable ; enfin, que les

deux lettres ΥΣ, qu'on voit au commencement de la trente-cinquième ligne, terminoient le mot φλυευς. Je traduis en conséquence :

Le 36 de la prytanie [23 de thargélion, 26 de mai], ... *du bourg de Phlya, s'est concerté avec les stratéges, au sujet de l'argent de Samos.*

Ligne 35. ΕΣ ΣΑΜΟΙ ΔΕΧΣΙΚΡΑΤΕΙ ΑΓΙΔΙΕΙ ⁝ ΔΔΤΧ ⁝ Je pense qu'il faut lire εχ Σαμο, Αιγλιει, et traduire : *De l'argent de Samos, on a remis à Dexicrate, du bourg d'Ægilia, vingt-un talens mille drachmes* [114,300 livres].

ΠΑΣΙΦΟΝΤΙ ΦΡΕΑΡΡΙΟΙ ⁝ ΠΤ ⁝ *A Pasiphonte, du bourg des Phréarrhiens, six talens* [32,400 livres].

ΑΡΙΣΤΟΚΡΑ. . . . . Ι ⁝ Π ⁝ *A Aristocrate, ... cinq talens* [27,000 livres].

Lig. 35 et 36. Ε. . . . . (*fortè* ΕΥΚΛΕΙΔΕΙ) ΕΥΟΝΥΜΕΙ ⁝ ΠΧΧΧΡΗΗΗΡΔΔΔΔΠΙ ⁝ *A. . . . . . du bourg d'Euonyme, cinq talens trois mille huit cent quatre-vingt-seize drachmes* [30,506 liv. 8 sous].

Ligne 36. ΝΙΚΕΡΑΤΟΙ ΚΥΔΑΝΤΙΔΕΙ ΤΡΙΕΡΑΡΧΟΙ ⁝ ΧΧΧ ⁝ *A Nicérate, du bourg des Cydantides, triérarque, trois mille drachmes* [2700 livres].

ΑΡΙΣΤΟΦΑΝΕΙ ΑΝΑ. . . . . ΡΑΡ. . . . . *A Aristophane, du bourg d'Anaphlystus* ou *d'Anagyronte, triérarque* . . . . Les lettres numérales ont disparu ; elles devoient donner trois mille drachmes comme l'article précédent. Je ne les passerai pas en compte.

Les six derniers articles, dans l'état actuel de l'inscription, donnent plus de trente-huit talens mille huit cent quatre-vingt-seize drachmes ; de notre monnoie 206,906 livres 8 sous. Quelques mois auparavant, sous la sixième prytanie, on avoit déjà employé de l'argent de Samos pour cinquante-sept talens mille drachmes. Total, quatre-vingt-quinze talens deux mille huit cent quatre-vingt-seize drachmes ; de notre monnoie 515,606 liv. 8 sous.

Voyons maintenant d'où pouvoit provenir une somme si considérable. Aristide avoit fixé les contributions des alliés d'Athènes à quatre cent soixante talens *(i)* : on les vit ensuite augmenter ou

Plut. in Arist. t. I, p. 333, E.

(i) 2,484,000 livres.

baisser suivant les circonstances heureuses ou malheureuses dans lesquelles se trouvèrent les Athéniens. Quand la guerre du Péloponnèse commença, elles montoient à environ six cents talens[a] *(k)*; et quelques années après, elles s'élevèrent à douze ou treize cents[b] *(l)*: quelle qu'en ait été la répartition, on ne sauroit supposer que l'île de Samos eût jamais été taxée à quatre-vingt-seize talens; et cette supposition seroit encore moins admissible pour le temps dont il s'agit, si l'on considère qu'après la défaite des Athéniens en Sicile, survenue vers l'automne de l'an 413 avant J. C., c'est-à-dire, trois ans avant l'époque de notre inscription, ils se virent abandonnés de la plupart de leurs alliés, et que pour prévenir la défection des habitans de Samos, ils furent obligés de leur accorder l'autonomie.

[a] *Thucyd. lib. II, cap. 13.*
[b] *Andocid. de Pac. p. 24. lin. 29; Plut. ibid.*

Thucyd. lib. VIII, cap. 21.

En soutenant que la taxe annuelle des Samiens ne pouvoit pas s'élever à la somme de quatre-vingt-seize talens, je conviens en même temps qu'ils l'avoient payée, mais qu'elle s'étoit accumulée et conservée pendant plusieurs années dans la caisse de l'extraordinaire ou des hellénotames. Au commencement de la guerre du Péloponnèse, Périclès déclara que des impositions apportées successivement par les alliés, il restoit dans le trésor six mille talens *(m)*. Bientôt après, il fut ordonné par un décret du peuple, qu'on en mettroit en réserve mille, auxquels on ne toucheroit qu'à la dernière extrémité[a]: deux ans avant l'époque de notre inscription[b], les besoins pressans de l'État forcèrent la république de recourir à ces mille talens, dont une partie avoit sans doute été fournie autrefois par ceux de Samos, une partie par ceux d'Érétrie, &c. Il fut réglé en conséquence qu'on n'en préleveroit rien sans l'aveu des hellénotames et des stratéges, parce que les premiers devoient délivrer la somme dont ils étoient les gardiens, et les seconds en diriger l'emploi suivant les intentions du peuple.

Idem, lib. II, cap. 13.

[a] *Idem, ibid. pag. 24.*
[b] *Thucyd. lib. VIII, cap. 15; Dodw. Annal. Thucyd. pag. 216.*

Comme les trente-huit talens mille huit cent quatre-vingt-seize drachmes, portés dans l'article qui a donné lieu à cette discussion, au lieu de passer entre les mains des magistrats du *théorique*, c'est-à-dire, des magistrats chargés de fournir à la

(k) 3,240,000 livres.
(l) 6,480,000 livres, ou 7,020,000 livres.
(m) 32,400,000 livres.

célébration des fêtes, furent remis à six officiers, parmi lesquels il s'en trouve deux qui sont qualifiés du titre de *triérarque*, je présume que cet argent fut employé à une expédition militaire; et cette présomption devient presque une certitude, lorsqu'on fait attention à ce récit de Diodore de Sicile.

Diod. l. XIII, pag. 175 et 177.

La flotte des Athéniens sous les ordres de Thrasybule, d'Alcibiade et de Théramène, défit près de Cyzique celle du Péloponnèse, commandée par Mindare, qui périt dans le combat. A cette nouvelle, Athènes exprima les transports de sa joie par des fêtes et des sacrifices. Elle se hâta d'enrôler mille fantassins et cent cavaliers, et d'équiper en même temps trente galères pour les joindre à celles d'Alcibiade, à qui l'on devoit sur-tout cette victoire. Diodore a fixé l'année de cet événement; c'est le dernier de ceux qu'il place sous l'archontat de Glaucippe : il en fixe même le temps précis; c'étoit, dit-il, à la fin de l'hiver, et par conséquent, au printemps de l'année 409 avant J. C. Or la dépense énoncée dans l'article de l'inscription nous offre les mêmes rapports. Elle tombe dans les derniers mois de l'archontat de Glaucippe, et sous la neuvième prytanie, laquelle fut en exercice, depuis le 17 de munychion, jusqu'au 23 de thargélion inclusivement, depuis le 21 d'avril jusqu'au 26 de mai de l'an 409 avant J. C. inclusivement.

Diod. ibid. p. 175, lin. 3.

La dépense connue de cette prytanie monte à la somme de 245,455 livres 4 sous, dont 38,548 livres 16 sous furent employées aux fêtes.

Dixième et dernière Prytanie.

Quoique les dernières lignes de l'inscription soient plus dégradées que les précédentes, nous pourrons juger d'après ce qui en reste, des sommes qu'on avoit dépensées.

Lig. 37 et 38. ΕΠΙ ΤΕΣ ΠΑΝΔΙΟΝΙΔΟΣ ΔΕΚΑΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΥΟΣΕΣ ⁝ ΕΝΔΕΚΑΤΕΙ ΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣ ΕΛΛΕΝΟ. . . . .ΠΡΟ. . . . . ΚΑΙ ΣΥΝΑΡΧΟΣΙΝ ⁝ ⊞ΗΗΗΗΔΔΔ⊦⊦ΙΙΙΙ ⁝ A en juger par l'espace qu'ont laissé les lettres détruites, il paroît qu'on doit traduire de cette manière : *Sous la présidence de la tribu Pandionide, dixième prytanie, le 11 de la prytanie* [4 du mois scirophorion, dans l'année Attique, 6 de notre mois de juin de l'an

409

409 avant J.C.], il a été délivré *par les hellénotames à...... cinq talens quatre cent quarante-deux drachmes cinq oboles* [de notre monnoie 27,398 livres 11 sous]. Il faut lire, *à Proxène, du bourg d'Aphidna, et aux magistrats ses collègues.*

ΤΡΙΤΕΙ ΚΑΙ ΕΙΚΟΣΤΕΙ ΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣ ΗΕΛΛΕΝ.... Lig. 38 et 39.
ΣΙΝ : ΤΤ𐅇𐅄ΔΔΔΔΙΙΙ : *Le 23 de la prytanie* [16 du mois scirophorion, 18 de notre mois de juin], il a été délivré *par les hellénotames à........ et aux magistrats ses collègues, deux talens cinq mille quatre-vingt-dix drachmes trois oboles* [de notre monnoie 15,381 livres 9 sous].

ΕΚΤΕΙ ΚΑΙ ΤΡΙΑΚΟΣΤΕΙ ΤΕΣ ΠΡΥΤΑΝΕΙΑΣ ΗΕΛ..... Lig. 39 et 40.
ΟΣΙΝ : 𐅈ΧΧΧΧ𐅅Η𐅄ΠͰΙΙΙΙ : *Le 36 de la prytanie* [le 29 de scirophorion, 1.er du mois de juillet de l'an 409 avant J. C.], il a été délivré *par les hellénotames à........ et aux magistrats ses collègues, cinq talens quatre mille six cent cinquante-six drachmes quatre oboles* [de notre monnoie 31,191 livres].

La dixième prytanie fut en exercice depuis le 24 de thargélion jusqu'au 29 de scirophorion inclusivement, depuis le 27 du mois de mai jusqu'au 1.er de juillet inclusivement de l'an 409 avant J. C. On y dépensa 73,971 livres; et cette somme fut employée aux frais du culte, puisqu'elle fut délivrée par les hellénotames aux officiers chargés de distribuer l'argent nommé *théorique*. Nous avons peu de détails sur les fêtes célébrées dans cet intervalle de temps. Il suffira de citer les *Plyntéries*, où l'on voyoit une procession solennelle [a]; les *Arrhéphories*, où nous savons que des particuliers augmentoient l'éclat des cérémonies par des contributions particulières [b]; les *Buphonies*, qu'Eustathe qualifie de grande fête parmi les Athéniens [c].

Cette espèce de compte rendu se terminoit par une formule que nous retrouvons sur des inscriptions semblables [d], mais dont il ne reste que ces trois mots : ΚΕΦΑΛΑΙΟΝ ΑΡΓΥΡΙΟ ΣΥΜΠΑΝ... *total de l'argent*.... Après le dernier de ces mots, on voit un *omicron*, qui sans doute étoit suivi de quelques autres lettres; il l'étoit aussi du total de la somme exprimée en lettres numérales. Ce total a disparu; mais on peut, à peu de choses près, le remplacer par l'addition des sommes partielles qui sont presque toutes parfaitement conservées : elles montent à

[a] *Meurs. Gr. fer.; Corsin. t. II, p. 364.*
[b] *Lys.* Δωροδ. *pag. 375.*
[c] *Eustath. in Iliad. H, t. II, pag. 691, lin. 63.*
[d] *Chandler Inscript. pars II, pag. 40, Marm. Sandw.*

969,995 livres 5 sous; et nous pouvons les porter à un million, puisque les lettres numérales sont détruites dans quelques articles, et paroissent susceptibles d'augmentation dans quelques autres.

De la somme totale, il faut prélever pour des expéditions militaires ou d'autres objets relatifs à la guerre, 551,372 livres 11 sous. Il restera pour la célébration des fêtes, 418,622 livres 14 sous.

La modicité de ces deux sommes prouve clairement que l'inscription ne contient pas l'état de toutes les dépenses ordonnées par la république sous l'archontat de Glaucippe, et qu'il n'y est question que de l'argent fourni par les hellénotames ou trésoriers de l'extraordinaire. La première somme, presque entièrement tirée des anciennes contributions d'Érétrie et de Samos, n'auroit pas suffi aux frais de la guerre; ce fut, suivant les apparences, un supplément auquel on fut obligé de recourir, ainsi que je l'ai insinué sous la 9.e prytanie.

La seconde somme est relative aux fêtes : on commençoit déjà à les célébrer avec une certaine magnificence. Quelques années auparavant, on avoit tâché d'y attirer la multitude par des distributions en argent [a]; quelques années après, on tripla la dépense annuelle des sacrifices publics, fixée par Solon à trois talens [b]. Bientôt on vit se multiplier les solennités, ainsi que les cérémonies pompeuses dont elles étoient accompagnées. Outre le droit de présence accordé à chaque citoyen, on donnoit quelquefois des secours aux plus pauvres, pour les mettre en état d'offrir des victimes [c]; et les Athéniens prirent pour les spectacles cette passion violente qui donna tant de crédit à leurs orateurs, attentifs à la favoriser [d], et qui en conséquence produisit des scènes si extravagantes. Ce fut alors, en effet, que malgré les besoins pressans de l'État, malgré l'épuisement des finances, malgré les murmures des gens sensés, un décret foudroyant [e] prononça la peine de mort contre quiconque proposeroit de restituer à la caisse militaire, les sommes qu'on en détournoit tous les ans pour les cérémonies religieuses [f]. Ce fut alors aussi que Platon, effrayé de l'influence qu'avoit prise sur les assemblées de la nation, une populace qui ne mettoit pas plus de bornes à ses caprices qu'à son autorité, écrivit ces mémorables paroles : « Lorsque le peuple

[a] *Ulpian. in Olynth. I, pag. 13, F.*

[b] *Lysias in Nicomed. pag. 479, ed. Tayl. conject. Markl. ibid. p. 599.*

[c] *Demosth. de Cor. p. 492, E; Harpocr. in* Θεωρ.

[d] *Demad. ap. Plut. in Platon. quest. tom. II, p. 1011, B.*

[e] *Ulpian. in Olynth. I, pag. 14, A.*

[f] *Demosthen. Olynth. III, p. 36, D.*

» insatiable de la liberté, a sans cesse ce mot à la bouche, il » s'élève des échansons qui la lui versent à pleine coupe, et sans » mélange. » Les Athéniens prirent des mains de leurs orateurs cette coupe fatale, et la burent jusqu'à la dernière goutte. Jamais ivresse plus profonde, jamais réveil plus funeste. Quelques années après, vaincus à Chéronée, ils furent asservis à la Macédoine.

Plat. de Rep. lib. II, tom. II, pag. 562, C.

Je dois maintenant répondre à deux difficultés : 1.° je suppose que les hellénotames ou trésoriers de l'extraordinaire employoient les contributions des alliés d'Athènes aux dépenses qu'occasionnoient les fêtes ; cependant Harpocration dit formellement que ces dépenses étoient assignées sur la caisse de l'ordinaire des guerres, caisse où l'on versoit les impositions prélevées dans l'Attique même[a]. Je réponds qu'Harpocration et les auteurs qui semblent confirmer son témoignage[b], parlent d'une époque postérieure à celle de notre inscription, et qu'en différens temps on a pu changer l'ordre des assignations.

[a] *Harpocr. in* Θεωρ.

[b] *Demosthen. Olynth. III, p. 36, D.*

2.° La dépense totale des fêtes ne monte dans notre inscription qu'à 418,622 liv. 14 sous : cette somme semble n'avoir aucune proportion avec ce qu'il en devoit coûter, tous les ans, pour les sacrifices offerts au nom de la république ; pour les pompes ou processions solennelles ; pour la représentation des pièces de théâtre ; pour les combats du Gymnase, renouvelés dans plusieurs fêtes ; pour les chœurs des musiciens et des danseurs ; pour les prix destinés aux vainqueurs ; pour les distributions en argent et en vivres accordées au peuple ; pour le transport et l'entretien des *théories* ou députations qu'Athènes envoyoit soit aux grandes solennités de la Grèce, soit aux fêtes particulières de quelques villes alliées. Nous voyons par le marbre de Sandwich, que la *théorie* qui se rendoit à Délos, coûtoit près de cinq talens, c'est-à-dire, près de 27,000 liv. ; nous voyons par Démosthène, que les fêtes de Minerve et de Bacchus coûtoient plus que l'équipement d'une flotte ; et par Plutarque, que les Athéniens dépensèrent plus dans leurs spectacles que dans leurs guerres contre les barbares. Je réponds qu'il faut distinguer, dans les solennités publiques, deux espèces de dépense ; celle du trésor public et celle des particuliers. La première, qui consistoit sur-tout en distributions d'argent, ne faisoit pas un grand objet ; Démosthène

Tayl. Marm. Sandw.

Demosthen. in Philip. I, pag. 52, B.

Plut. de Glor. Athen. tom. II, pag. 348 et 349.

Demosth. de Rep. ord. pag. 123, B.
Idem, in Lept. pag. 544, B.

en convient, et notre inscription le prouve. La seconde, qui contribuoit le plus à l'éclat des fêtes, pesoit sur les citoyens. Parmi ceux qui jouissoient d'une espèce d'aisance, environ soixante devoient donner des repas à ceux de leur tribu, procurer des courses de chevaux, introduire sur la scène et dans les processions des combats d'athlètes, ou des chœurs soit de jeunes garçons, soit de jeunes filles, qui aspiroient au prix de la musique ou de la danse; il falloit souvent veiller à l'entretien des acteurs, payer des maîtres qui les exerçoient, et leur fournir de riches habits.

Antiph. Περὶ τοῦ Χορ. p. 142; Demosthen. in Mid. p. 605.

Chaque fête offroit plusieurs genres de spectacles, et chaque spectacle, différens concours au nom des différentes tribus. De-là résultoit pour certains particuliers, un impôt toujours renaissant, toujours exigé par la volonté impérieuse du peuple. Un exemple frappant montrera par quels sacrifices on se faisoit pardonner sa fortune. Lysias parle d'un Athénien qui, sous l'archontat de Théopompe, prédécesseur de ce Glaucippe dont le nom paroît à la tête de notre inscription, dépensa en qualité de chorége des tragédies, aux fêtes de Bacchus, trente mines, c'est-à-dire, 2700 livres; trois mois après, aux fêtes Thargéliennes, pour un chœur d'hommes, deux mille drachmes, ou 1800 livres; trois mois après, sous l'archontat de Glaucippe, aux grandes Panathénées, pour une troupe de danseurs qui exécutèrent la pyrrhique, huit cents drachmes, ou 720 livres; sept mois après, en qualité de chorége aux Dionysiaques, cinq mille drachmes, ou 4500 livres. Total dans l'espace d'environ un an, 9720 livres.

Lys. Mun. accept. Defens. pag. 374.

L'Athénien qui consacroit ainsi une partie de son revenu à la représentation des spectacles, n'en étoit pas moins obligé de contribuer aux armemens des vaisseaux : mais il est visible qu'on exigeoit moins de lui que d'un autre; et dans ce sens, toute dépense pour les fêtes étoit une surcharge pour l'État.

Demosth. in Leptin., pag. 545, B.

En m'occupant de cette analyse, j'ai évité de traiter plusieurs questions incidentes que le sujet amenoit naturellement, mais qui m'auroient écarté de mon but. Maintenant, pour donner une idée plus précise de l'inscription, je vais en réunir les divers articles sous un même point de vue, débarrassés de toute espèce de discussion, et traduits conformément à l'explication que j'en ai donnée.

TRADUCTION DE TOUTE L'INSCRIPTION.

Voici ce que *les Athéniens ont dépensé sous l'archonte Glaucippe et pendant le sénat où Cléogène, du bourg de Halæ, fut greffier de la première prytanie. Les gardes du trésor sacré de Minerve,* savoir, *Callistrate, du bourg de Marathon, et ses associés,* ont, *d'après un décret du peuple, livré une partie des revenus de la Déesse.* Lig. 1, 2 et 3.

SOUS LA PREMIÈRE PRYTANIE.

Depuis le 14 juillet de l'année 410 avant J. C., jusqu'au 17 d'août inclusivement de la même année.

Sous la présidence de la tribu Aïantide, première prytanie, il a été délivré par les hellénotames [c'est-à-dire, par les trésoriers de l'extraordinaire] *à Callimaque, du bourg de Hagnonte, et à Phrasitélide, du bourg d'Icarie, trois talens trois mille deux cent trente-sept drachmes* [19,113 livres 6 sous de notre monnoie], *tirés du trésor de Minerve Poliade.* De plus, *on a fourni du trésor de Minerve Victoire . . . . Dans la dépense est comprise la nourriture des chevaux.* Lig. 3, 4 et 5.

Dépense connue de la prytanie, 19,113 livres 6 sous.

SOUS LA SECONDE PRYTANIE.

Depuis le 18 d'août jusqu'au 21 de septembre inclusivement. Lignes 5 et 6.

Sous la présidence de la tribu Égéide, seconde prytanie, il a été délivré pour les grandes Panathénées, aux athlothètes, savoir; *à Philon, du bourg de Cydathénée, et aux magistrats ses collègues, la somme de cinq talens mille drachmes* [27,900 livres], *tirée du trésor de Minerve Poliade.* Lignes 6 et 7.

Plus, *aux magistrats annuels chargés d'assister aux sacrifices,* savoir; *à Diyllus, du bourg d'Erchia, et à ses collègues, pour l'hécatombe, cinq mille cent quatorze drachmes* [4602 livres 12 sous].

Dépense totale de la prytanie, 32,502 livres 12 sous.

SOUS LA TROISIÈME PRYTANIE.

Depuis le 22 de septembre jusqu'au 26 d'octobre inclusivement. Lignes 7 et 8.

Sous la présidence de la tribu Œnéide, troisième prytanie, il a été

délivré par les hellénotames à Périclès, du bourg de Cholargos, et aux magistrats ses collègues, y compris la nourriture des chevaux, deux talens cinq mille quatre cent vingt drachmes [15,678 liv.].

Ligne 9. *Autre livraison par les mêmes hellénotames, y compris la nourriture des chevaux, deux talens cinq mille quatre cents drachmes* [15,660 livres].

Lign. 9 et 10. *Autre livraison pour Pylos, faite par les mêmes hellénotames à Hermon, commandant, six talens* [32,400 livres].

Ligne 10. *Autre livraison, par les mêmes hellénotames, pour la distribution des deux oboles, deux talens* [10,800 livres].

Dépense totale de la prytanie, 74,538 livres.

SOUS LA QUATRIÈME PRYTANIE.

Depuis le 27 d'octobre jusqu'au 30 de novembre inclusivement.

Lign. 10, 11 et 12. *Sous la présidence de la tribu Acamantide, quatrième prytanie, il a été délivré par les hellénotames à Périclès, du bourg de Cholargos, et aux magistrats ses collègues, y compris la nourriture des chevaux, trois talens* [16,200 livres].

Ligne 12. *Autre livraison faite par les mêmes hellénotames, pour la distribution des deux oboles, huit talens mille trois cent cinquante-cinq drachmes* [44,419 livres 10 sous].

Dépense totale de la prytanie, 60,619 livres 10 sous.

SOUS LA CINQUIÈME PRYTANIE.

Depuis le 1.er de décembre de l'année 410 avant J. C., jusqu'au 4 de janvier de l'année 409 inclusivement.

Lig. 13 et 14. *Sous la présidence de la tribu Cécropide, cinquième prytanie, il a été délivré par les hellénotames à Périclès, du bourg de Cholargos, et aux magistrats ses collègues, pour la distribution des deux oboles, quatre talens deux mille deux cents drachmes* [23,580 livres].

SOUS LA SIXIÈME PRYTANIE.

Depuis le 5 de janvier de l'année 409 avant J. C., jusqu'au 8 de février inclusivement.

Lig. 14 et 15. *Sous la présidence de la tribu Léontide, sixième prytanie, le 3.e*

jour de la prytanie [7 de janvier], *il a été délivré par les hellénotames à Denys, du bourg de Cydathénée, et aux magistrats ses collègues, douze cent quatre-vingt-quatre drachmes* [1155 livres 12 sous].

Le 9 de la prytanie [13 de janvier], il a été délivré *par les hellénotames à Thrason, du bourg de Buteïa, et aux magistrats ses collègues, trois talens mille quatre-vingt-trois drachmes deux oboles* [17,175 livres]. Lig. 15 et 16.

Le 11 de la prytanie [15 de janvier], *il a été délivré par les hellénotames à Proxène, du bourg d'Aphidna, et aux magistrats ses collègues, trois mille sept cent quarante drachmes une obole* [3366 livres 3 sous], *convention faite avec Euclide, stratége d'Erétrie,* ou bien, *convention faite entre les stratéges et Euclide, au sujet de l'argent d'Erétrie.* Lign. 16, 17 et 18.

Le 13 de la prytanie [17 de janvier], il a été délivré *par les hellénotames à Périclès, du bourg de Cholargos, et aux magistrats ses collègues, quatre mille neuf cent six drachmes* [4415 liv. 8 s.]. Lig. 18 et 19.

Le 28 de la prytanie [1.er de février], il a été délivré *par les hellénotames à Spoudidès, du bourg de Phlya, et aux magistrats ses collègues, deux talens deux mille cent drachmes* [12,690 livres]. Ligne 19.

Le 30 de la prytanie [3 de février], *l'emploi des sommes provenues de Samos, a été réglé. Les hellénotames* ont délivré *à Anætius, du bourg de Sphettos, et au parèdre* [assesseur] *Polyaratus, du bourg de Cholargos, cinquante-sept talens mille drachmes* [308,700 livres]. Lig. 20 et 21.

Dépense totale de la prytanie, 347,502 livres 3 sous.

SOUS LA SEPTIÈME PRYTANIE.

Depuis le 9 de février de l'an 409 avant J. C., jusqu'au 15 de mars inclusivement.

Sous la présidence de la tribu Antiochide, septième prytanie, le 5 de la prytanie [13 de février], *il a été délivré à Denys, du bourg de Cydathénée, et aux magistrats ses collègues, pour la distribution des deux oboles, un talent* [5400 livres]. Lig. 21 et 22.

Le 7 de la prytanie [15 de février], il a été délivré *par les hellénotames à Thrason, du bourg de Buteïa, et aux magistrats ses* Lig. 22 et 23.

collègues, pour la distribution des deux oboles, un talent douze cent trente-deux drachmes trois oboles [6509 livres 5 sous].

Lig. 23 et 24. *Le même jour* [15 de février], délivré *par les hellénotames à Phalantus, du bourg d'Alopèce, et aux magistrats ses collègues, y compris la nourriture des chevaux, quatre talens* [21,600 livres].

Lig. 24 et 25. *Le 16 de la prytanie* [24 de février], délivré *par les hellénotames à Proxène, du bourg d'Aphidna, et aux magistrats ses collègues, quinze cent trente-quatre drachmes trois oboles* [1381 livres 1 sou].

Lig. 25 et 26. *Le 24 de la prytanie* [3 de mars], délivré *par les hellénotames à Eupolème, du bourg d'Aphidna, et aux magistrats ses collègues, cinq mille quatre cents drachmes* [4860 livres].

Lig. 26 et 27. *Le 27 de la prytanie* [6 de mars], délivré *par les hellénotames à Callias, du bourg d'Euonyme, et aux magistrats ses collègues, un talent deux mille cinq cent soixante-cinq drachmes quatre oboles* [7709 livres 2 sous].

Dépense totale de la prytanie, 47,459 livres 8 sous.

SOUS LA HUITIÈME PRYTANIE.

Depuis le 16 de mars de l'an 409 avant J. C., jusqu'au 20 d'avril inclusivement.

Lig. 27 et 28. *Sous la présidence de la tribu Hippothoontide, huitième prytanie, le 12 de la prytanie* [27 de mars], *il a été délivré par les hellénotames à Proxène, du bourg d'Aphidna, et aux magistrats ses collègues, trois talens six cent trente-quatre drachmes quatre oboles* [16,771 livres 4 sous].

Lig. 28 et 29. *Le 24 de la prytanie* [8 d'avril], *il a été délivré par les hellénotames à Denys, du bourg de Cydathénée, et aux magistrats ses collègues, trois talens quatre mille trois cent dix-huit drachmes une obole* [20,086 livres 7 sous].

Lig. 29 et 30. *Le 36 de la prytanie* [20 d'avril], *il a été délivré par les hellénotames à Thrason, du bourg de Buteïa, et aux magistrats ses collègues, un talent trois mille trois cent vingt-neuf drachmes trois oboles* [8396 livres 11 sous].

Dépense totale de la prytanie, 45,254 livres 2 sous.

SOUS

SOUS LA NEUVIÈME PRYTANIE.

Depuis le 21 d'avril de l'an 409 avant J. C., jusqu'au 26 de mai inclusivement.

Sous la présidence de la tribu Érechthéide, neuvième prytanie, le 12 de la prytanie [2 de mai], *il a été délivré par les hellénotames à Proxène, du bourg d'Aphidna, et aux magistrats ses collègues, deux mille cent quatre-vingt-huit drachmes une obole* [1969 livres 7 sous]. Lign. 30, 31 et 32.

Le 23 de la prytanie [13 de mai], *il a été délivré par les hellénotames à Denys, du bourg de Cydathénée, et aux magistrats ses collègues, quatre talens sept cent quatre-vingt-treize drachmes trois oboles* [22,314 livres 3 sous]. Lig. 32 et 33.

Le 36 de la prytanie [26 de mai], *il a été délivré par les hellénotames à Thrason, du bourg de Buteïa, et aux magistrats ses collègues, deux talens trois mille huit cent cinquante drachmes deux oboles* [14,265 livres 6 sous]. Lig. 33 et 34.

Le même jour, Callimaque ou Protomaque, ou &c. *du bourg de Phlya, s'est concerté avec les stratéges au sujet de l'argent de Samos. De cet argent il a été délivré à Dexicrate, du bourg d'Ægilia, vingt-un talens mille drachmes* [114,300 livres]. Lig. 34 et 35.

A Pasiphonte, du bourg des Phréarrhiens, six talens [32,400 l.]. Ligne 35.

A Aristocrate . . . . cinq talens [27,000 livres]. Ibidem.

A E . . . . du bourg d'Euonyme, cinq talens trois mille huit cent quatre-vingt-seize drachmes [30,506 livres 8 sous]. Lig. 35 et 36.

A Nicérate, du bourg des Cydantides, triérarque, trois mille drachmes [2700 livres]. Ligne 36.

A Aristophane, du bourg d'Anaphlyste ou d'Anagyronte, *triérarque . . . .* Ibidem.

Dépense connue de la prytanie, 245,455 livres 4 sous.

SOUS LA DIXIÈME PRYTANIE.

Depuis le 27 de mai de l'an 409 avant J. C., jusqu'au 1.er de juillet inclusivement.

Sous la présidence de la tribu Pandionide, dixième prytanie, le 11 de la prytanie [6 de juin], il a été délivré *par les hellénotames à Proxène . . . . et aux magistrats ses collègues, cinq talens* Lig. 37 et 38.

quatre cent quarante-deux drachmes cinq oboles [27,398 livres 11 sous].

Lig. 38 et 39. *Le 23 de la prytanie* [18 de juin], il a été délivré *par les hellénotames à . . . . . . et aux magistrats ses collègues, deux talens cinq mille quatre-vingt-dix drachmes trois oboles* [15,381 livres 9 sous].

Lig. 39 et 40. *Le 36 de la prytanie* [1.er de juillet], il a été délivré *par les hellénotames à . . . . et aux magistrats ses collègues, cinq talens quatre mille six cent cinquante-six drachmes quatre oboles* [31,191 livres].

Dépense totale de la prytanie, 73,971 livres.

TOTAL des sommes employées. . . . . 969,995 liv. 5 sous.

NOTE PREMIÈRE,

POUR LA PAGE 338.

Sur la forme de quelques-unes des lettres tracées dans l'Inscription.

DES savans très-éclairés, en s'occupant de la paléographie Grecque, ont placé sur la même ligne toutes les formes que chaque lettre a reçues sur divers monumens; mais comme on n'a pas distingué celles qui furent en usage dans tel pays, ou qui caractérisent tel siècle, on n'obtient souvent, dans l'application qu'on en fait, que des résultats incertains. Le marbre de Choiseul, joint aux inscriptions découvertes en ces derniers temps dans les ruines d'Athènes par M. Chandler, facilite les moyens de discerner, à la première inspection, l'âge des monumens de cette ville antérieurs à l'an 400 avant J. C.

Parmi les lettres dont la forme a varié, il en est deux qui doivent d'abord fixer notre attention; l'*heta* et l'*omega*. Tous les critiques conviennent qu'elles ne faisoient pas partie du premier alphabet; mais il reste quelque incertitude sur le temps où les Athéniens les adoptèrent. Rapprochons, pour un moment, les traditions et les monumens des anciens. Suivant Pline, Victorinus, et d'autres encore, c'est à Simonide que l'on doit les lettres Z, H, Ψ, Ω : peut-être ne faut-il pas ajouter plus de foi à l'addition faite par Simonide, qu'à celle des quatre autres lettres dont on attribuoit l'invention à Palamède. Il est certain néanmoins que, peu d'années après la mort de Simonide, l'alphabet des Athéniens comprenoit les deux voyelles longues.

Plin. lib. VII, c. 56, tom. I, p. 412. Victor. Art. gramm. l. 1, p. 2468.

Dans le prologue d'une pièce qui avoit pour titre, *la Tragédie des Lettres*, le poëte Callias introduisoit un chœur de femmes qui épeloit les lettres et en formoit des syllabes, comme font les enfans qui apprennent à lire. Elles chantoient : *Beta, alpha, Ba; Beta, é, Bé; Beta, η, Bè; Beta, ïota, Bi; Beta, o, Bo; Beta, υ, Bυ; Beta, ω, Bo*; ensuite une femme apprend à ses écolières le nom de chaque voyelle, et la manière de la prononcer : la première s'appelle *alpha*; la seconde, *ei*; la troisième, *heta*; la quatrième, *ïota*; la cinquième, *ou* (c'est celle que nous appelons *omicron*); la sixième est *υ*; la septième *ω*. Callias, en un autre endroit, décrit la forme de cette dernière voyelle : c'est un cercle, dit-il, qui a deux pieds très-courts.

Athen. Deipn. lib. X, cap. 15, p. 448; c. 20, p. 453; Cas. ibid. t. II, p. 481; Bouhier, Diss. de prisc. Græc. litt. ad calc. Palæogr. Montfauc. p. 573.

Ἔπειτα κύκλος πόδας ἔχων βραχεῖς δύο.

Athen. Deipn. p. 454, lin. 9; Cas. in Athen. p. 481.

Suivant le témoignage de Cléarque, disciple d'Aristote, Euripide dans sa Médée, et Sophocle dans son Œdipe roi, avoient emprunté beaucoup de choses de l'ouvrage de Callias, soit pour la mélodie, soit pour la coupe des vers, et pour la disposition de leurs plans[a]. La Médée d'Euripide fut présentée au concours, vers la LXXXVII.e olympiade[b], qui répond à l'an 432 avant J. C. Ce fut donc quelques années avant la guerre du Péloponnèse, que Callias donna sa tragédie des Lettres. Le temps où il florissoit, est déterminé par un autre synchronisme. Il est dit qu'il parut peu de temps avant Strattis[c], autre poëte de l'ancienne comédie, qui fit une pièce contre ce Cynésias que l'orateur Lysias couvrit d'opprobres, et Aristophane de ridicules[d]. Strattis, étant contemporain de ces deux auteurs, a dû fleurir vers la fin du cinquième siècle avant J. C.; et par conséquent, Callias sera placé vers le milieu du même siècle.

[a] *Clearch. ap. Athen. lib. X, p. 453; l. VII, p. 276.*
[b] *Argum. II, Med. p. 174, edit. Barnes.*
[c] *Athen. l. X, pag. 453.*
[d] *Idem, l. XII, pag. 551.*

Un fragment d'Euripide prouve clairement que, du temps de ce poëte, l'*heta* majuscule étoit connu des Athéniens; dans sa pièce de Thésée, un berger qui ne savoit pas lire, décrivoit ainsi le nom de ce prince : La première est un cercle ayant un point au milieu; la deuxième est composée de deux lignes droites, et jointes dans leur milieu par une autre ligne.

Athen. lib. X, pag. 454.

Il est donc prouvé que, dans le milieu du cinquième siècle avant J. C., les Athéniens connoissoient les voyelles longues; et cette assertion ne laisseroit aucun doute, si plusieurs auteurs anciens n'attestoient que, jusqu'à l'archontat d'Euclide, qui exerça cette magistrature à Athènes dans la seconde année de la XCIV.e olympiade, depuis l'été de l'an 403 jusqu'à celui de l'an 402 avant J. C., les voyelles longues n'étant pas découvertes, l'*epsilon* tenoit lieu de l'*heta*, et l'*omicron* de l'*omega*; de manière qu'on écrivoit ΔΕΜΟΙ au datif, au lieu de ΔΗΜΩ[a]. Ce fut alors, disoit l'historien Théopompe, qu'Archinus persuada aux Athéniens d'adopter l'alphabet Ionien, composé de vingt-quatre lettres[b], et par conséquent de l'*heta* et

[a] *Schol. Eurip. in Phœniss. v. 688.*
[b] *Harpocr. in* Αττ. χάσμ; *Suid. in* Σαμ. ὁ δῆμος.

de l'*omega.* Quoique Eusèbe, l'auteur de la Chronique d'Alexandrie, et d'autres encore, placent l'adoption de cet alphabet quelques années plus tard, il est certain qu'il se fit, sous Euclide, un tel changement dans l'écriture, qu'il servit de règle pour fixer l'âge de certains monumens. C'est ainsi que Démétrius de Phalère ayant rapporté une inscription qu'on avoit tracée sur un trépied conservé dans le temple de Bacchus, et placé dans ce lieu pendant qu'Aristide étoit chorége, Panætius observoit qu'elle faisoit mention d'un Aristide plus récent que le vainqueur des Perses, puisqu'elle contenoit des lettres qui ne furent introduites dans l'alphabet qu'après l'archontat d'Euclide. Ἐλέγχει τὰ γράμματα τῆς μετ' Εὐκλείδου ὄντα γραμματικῆς (a).

Corsin. Fast. Att. tom. III, pag. 276.

Plutarch. in Aristid. t. I, pag. 319.

Ainsi nous avons à choisir entre des témoignages également pressans. D'un côté il sera prouvé, par les passages de Callias et d'Euripide, que, vers l'an 450 avant J. C., l'*heta* et l'*omega* faisoient partie de l'alphabet Athénien; et par le décret passé sous Euclide, qu'ils n'y furent introduits que vers l'an 403.

Pour résoudre cette difficulté, les critiques prétendent qu'avant Euclide, les voyelles longues étoient employées par les Athéniens dans l'écriture courante, mais qu'on ne fut obligé de s'en servir pour les monumens publics, que par le décret passé sous ce magistrat. Cette solution est d'autant plus heureuse, qu'elle est singulièrement confirmée par les inscriptions qui sont venues jusqu'à nous. On en a cité quelques-unes; nous en connoissons un plus grand nombre aujourd'hui : je choisirai celles dont la date est assurée. Toutes celles qui sont antérieures à l'archontat d'Euclide, sont dénuées de voyelles longues.

Vales. in not. Maussac. pag. 102; Bouhier, Diss. de prisc. Græc. litt. ad calc. Palæogr. Græc. p. 573.

Telle est celle de Nointel, conservée au cabinet de l'Académie des Inscriptions; elle est de l'an 457 environ avant J. C.

Bim. diss. I, apud Murat. Inscript. t. I, p. 43, Corsin. Fast. tom. I, pag. 162.

Telle est celle que j'ai tâché d'expliquer dans ce Mémoire, dont les premières lignes se rapportent au mois de juillet de l'an 410 avant J. C., et qui n'est antérieure que d'environ sept ans à l'archontat d'Euclide.

Telle est encore une inscription rapportée par M. Chandler, qui est de l'archontat de Dioclès, et postérieure par conséquent d'un an à la précédente[a].

Telle est enfin celle que le même antiquaire rapporte avec beaucoup de probabilité à l'année 404 avant J. C., et qui ne seroit antérieure que d'un an à l'archontat d'Euclide[b].

[a] Chand. Insc. pars II, p. 37; Syllab. et not. ibid. p. 13.

[b] Idem, pars II, pag. 41; Syllab. et not. ibid. p. 16.

Jetons maintenant un coup-d'œil sur les inscriptions tracées immédiatement après cette époque. La première qui se présente à nous, est de

(a) La preuve de Panætius étoit très-foible; on avoit pu refaire l'inscription. Au reste, le mot γραμματικὴ a blessé M. Dacier (Trad. de Plut. *tom. III, pag. 256, in-4.°*), parce qu'il est question ici d'écriture et non de grammaire; en conséquence, il corrige d'après Salvini : γραμμικὴ. Mais la pièce de Callias, mentionnée plus d'une fois dans Athenée, s'appeloit Γραμματικὴ τραγῳδία. (*Athen.* lib. X, pag. 448, 453.)

l'archontat de Suniadès, dont le nom se trouve dans Lysias[a], et que des critiques modernes appellent *Lysiadès*[b], d'après une faute de copiste qui s'est glissée dans le texte de Diodore[c]. Suniadès fut archonte dans la quatrième année de la XCV.[e] olympiade, avant J. C. 397, et par conséquent, six ans après Euclide[d]. Sur ce monument, outre les deux voyelles longues *heta* et *omega*, on voit les lettres doubles, *xi* et *psi*, qui ne paroissent point dans les inscriptions plus anciennes, ainsi que l'a remarqué M. Chandler[e].

Les mêmes formes de lettres se trouvent dans une inscription gravée douze ou treize ans après, sous l'archontat de Diotrephès, qui fut revêtu de cette magistrature dans la première année de la XCIX.[e] olympiade, avant J. C. 384[f].

Elles se retrouvent non-seulement dans l'inscription de Délos que le savant Taylor a éclaircie, et qui est de l'an 374 ou 373 avant J. C., mais encore sur tous les monumens postérieurs à cette époque.

Les médailles d'Athènes frappées avant Euclide, ne présentent que ces trois lettres, *alpha*, *theta*, *epsilon*; ΑΘΕ. L'*heta* n'y parut que dans les noms des magistrats, qu'on y grava dans la suite; celui d'Athènes continua d'y être désigné par les trois lettres ΑΘΕ, au moins jusqu'au temps de Mithridate.

De ces observations il suit évidemment qu'avant la fin du cinquième siècle avant J. C., les Athéniens faisoient usage de l'*heta* et de l'*omega* dans l'écriture courante et dans des inscriptions particulières[a], mais que ces lettres ne furent introduites sur les monumens publics, que sous l'archontat d'Euclide, l'an 403 ou 402 avant J. C.

Ce fut Archinus qui en proposa le décret. Archinus, un des premiers et des plus vertueux citoyens d'Athènes, également distingué par sa valeur et par son éloquence, avoit partagé avec Thrasybule la gloire de chasser les trente tyrans[b]. De puissantes raisons l'engagèrent sans doute à rectifier l'alphabet avec lequel on traçoit les décrets et les lois. Théopompe avoit développé ces raisons, et les avoit crues dignes de figurer dans l'histoire[c]. Nous allons y suppléer, en quelque manière, par des réflexions qui ennobliront ce sujet, si frivole en apparence.

Après l'expulsion des trente tyrans et celle des dix magistrats qui leur avoient succédé, Archinus fit passer plusieurs décrets pour écarter toute nouvelle division entre les citoyens, et accorder des récompenses à ceux qui n'avoient pas abandonné les intérêts de leur patrie[d]. On fit en même temps le recensement de toutes les lois[e]; on en supprima quelques-unes, on en ajouta d'autres; on transcrivit celles qui avoient été altérées; et il fut décidé qu'on ne citeroit à l'avenir que les lois en vigueur depuis l'archontat d'Euclide.

Pendant ce travail, on sentit la nécessité d'employer, pour une plus

[a] *Lys. de Sacr. oliv. p. 137.*
[b] *Palm. Meurs. Corsin. t. III, p. 282; Tayl. in Lys. ibid.*
[c] *Diod. l. XIV, pag. 273.*
[d] *Chand. Syll. et not. pag. 18; pars II, Inscr. IV, 1, p. 42.*
[e] *Idem, pars II, pag. 42; Syllab. et not. pag. 17.*
[f] *Id. pars II, p. 46; Syllab. et not. p. 20.*

Hunt. Num. urb. pag. 49.

[a] *Athen. l. X, pag. 454.*
[b] *Demosth. in Timocrat. pag. 749; Æschin. in Ctesiph. p. 458 et 460; idem, de Fals. legat. p. 423; Dinarch. in Demosthen. apud Orat. Græc. ed. Steph. p. 100; Plut. de Fort. Athen. tom. II, p. 347; idem, Vit. X Orat. t. II, p. 835.*
[c] *Suidas in Σαμ. ὁ δῆμ.*
[d] *Isocrat. adv. Callim. t. II, p. 482; Æschin. in Ctesiph. p. 458.*
[e] *Andocid. de Myst. p. 11, lin. 35.*

grande clarté, les voyelles longues. Il est visible en effet que, faute de ces élémens, le sens de plusieurs lois devenoit incertain. Le scholiaste d'Euripide observe qu'un vers des Phéniciennes présente une fausse leçon, parce que les copistes avoient conservé l'ancienne orthographe. Il ne s'agit pas ici d'examiner si la remarque du scholiaste est fondée, mais seulement de montrer que le changement d'une lettre suffit pour altérer le sens d'une pensée. Sans recourir même à cet exemple, nous avons vu dans l'analyse de cette inscription, qu'aux lignes 17 et 20, quelques mots pouvant être pris au datif singulier ou au nominatif pluriel, les phrases en deviennent très-obscures. Comme de pareilles équivoques sont beaucoup plus dangereuses quand il s'agit des lois, il convenoit à un homme d'état, tel qu'Archinus, de les faire disparoître de l'ancien code; et de là s'établit l'usage d'employer les voyelles longues dans tous les monumens.

Eurip. v. 688 ed. Barn., 693 edit. Brunck; Villois. in Prol. Iliad. Homer. pag. 4.

Outre ces voyelles, d'autres lettres peuvent servir à discerner l'âge des inscriptions d'Athènes. Au bas de la copie que je publie du marbre de Choiseul, j'ai fait graver deux espèces de *sigma*, dont l'un, composé de quatre traits, est tiré de ce marbre, et l'autre, qui n'a que trois traits, paroît sur le marbre de Nointel, antérieur au premier d'environ quarante-sept ans.

Dans les plus anciennes inscriptions d'Athènes, le *sigma* est figuré comme sur le marbre de Nointel; dans toutes les inscriptions postérieures à l'an 410, il est figuré comme sur le marbre de Choiseul : on est donc fondé à dire que ce changement de formes s'est opéré depuis l'an 457 jusqu'à l'an 410 avant J. C.

Chandl. Insc. pars II, p. 54, n.os 26, 27 et 28.

Sur d'anciennes inscriptions, le *rho* est terminé par une petite queue, à-peu-près comme la lettre *R* des Latins. Cette forme s'est conservée pendant long-temps sur les médailles de quelques villes de la Sicile et du reste de la Grèce, ainsi que sur des médailles Phéniciennes frappées à Tyr. On la retrouve sur des monumens d'Athènes, tels que le marbre de Nointel, et une autre inscription que j'ai déjà citée, et qui porte tous les caractères d'une haute antiquité[a]. Je l'aurois regardée comme un des élémens du plus ancien alphabet des Athéniens, si je n'étois arrêté par un fragment d'inscription en boustrophédon, où cette lettre n'a point de queue[b]. Seroit-ce une faute de graveur ! il seroit aisé de le vérifier, puisque le marbre est à Londres[c].

[a] *Chand. Insc. pars II, p. 54, n.o 27.*
[b] *Idem, ibid. n.o 28.*
[c] *Idem, Syll. et not. p. 25.*

Je ne me suis attaché qu'aux monumens d'Athènes, persuadé que, pour tracer le tableau des révolutions que l'écriture a éprouvées dans un pays, il ne suffit pas de recourir aux exemples que présentent les autres pays. De ce que les Athéniens n'ont employé les voyelles longues sur les monumens que depuis l'archontat d'Euclide, il ne s'ensuit pas que les différentes villes de la Grèce n'en eussent pas fait plutôt usage. Dans une suite que je compte donner à l'essai de Paléographie numismatique publié dans les

Mémoires de l'Académie des Inscriptions en 1750, je montrerai que l'*omega* paroît sur des médailles plus anciennes que l'archontat d'Euclide; et je ne me servirai pas même de l'autorité des médailles que tous les antiquaires ont jusqu'ici attribuées à deux rois de Syracuse, Gélon I.er et Hiéron I.er, parce qu'elles appartiennent, ainsi que je le ferai voir, à Hiéron II et à Gélon II, qui fut associé au trône par Hiéron II son père.

Memoires de l'Academ. tom. XXIV, p. 30.

NOTE SECONDE,

POUR LA PAGE 350.

Sur la lettre Gamma, *substituée dans l'Inscription à la lettre* Ny.

On sait que les Grecs donnoient la valeur du *ny*, ou du moins une valeur approchante, au *gamma* suivi d'un autre *gamma*, ou de l'une de ces trois lettres, *kappa*, *xi* et *chi*; ainsi, dans les mots ἄγγελος, ἄγκυρα, πλάγξω, ἔγχος, le *gamma* qui suit la première voyelle ne donne point le son qui lui est propre.

Cette règle, qui est générale pour les mots simples, s'applique d'une manière plus sensible aux mots composés des prépositions ἘΝ ou ΣΎΝ, et d'une racine quelconque; car le *ny*, qui termine ces prépositions, subit divers changemens. Quant à la préposition σὺν en particulier, sa lettre finale se convertit en *rho*, lorsqu'elle précède un autre *rho*, comme dans συῤῥέω; en *lambda*, lorsqu'elle est suivie d'un autre *lambda*, comme dans συλλέγω; en *gamma*, lorsqu'elle est suivie d'un autre *gamma*, ou d'un *kappa*, ou d'un *chi*, comme dans συγγινώσκω, συγκοπὴ, συγχαίρω. Les autres variations de cette lettre prouveroient également qu'elle ne les doit qu'à l'euphonie.

Le même usage s'introduisit lorsqu'on voulut rapprocher deux mots tout-à-fait différens.

Dans notre inscription, au lieu de ces mots ΗΙΕΡΟΝ ΧΡΕΜΑΤΟΝ, que l'on trouve sur des monumens à-peu-près du même temps, on lit ΗΙΕΡΟΓ ΧΡΕΜΑΤΟΝ, singularité qui n'est pas plus remarquable que celle de συγχωρέω pour συνχωρέω; mais comme la leçon de l'inscription pourroit être prise pour une faute de graveur, je dois rapporter des exemples qui écarteront ce soupçon.

Dans un traité conclu vers l'an 244 avant J. C., entre les Magnésiens et les Smyrnéens, en faveur de Séleucus-Callinicus, roi de Syrie, nous lisons : Τογ χρονον[a] pour τὸν χρόνον; εχθρογ καἰ φιλον[b] pour ἐχθρὸν καἰ φίλον; τωγ γεγραμμενων pour τῶν γεγραμμένων[c]; την γραφην pour τὴν γραφὴν[d].

Sur une inscription gravée un an après la nôtre, nous trouvons εγ κυκλοι, au lieu de ἐν κύκλοι[e]. Sur une autre, postérieure de quelques années, à l'occasion d'une riche couronne offerte par un nommé Gélon au trésor de

[a] *Marm. Ox. edit. Maitt. p. 7, lin. 16 et 62.*
[b] *Ibid. p. 16 et 40.*
[c] *Ibid. p. 8, lin. 25.*
[d] *Idem, p. 9, lin. 47 et 48; p. 10, lin. 50.*
[e] *Chand. pars II, pag. 37, lin. 41; p. 38, lin. 61.*

Minerve, au lieu de ces mots ON ΤΕΛΩΝ. . . . ANEΘHKE, on a écrit OΓ ΓΕΛΩΝ . . . ANEΘHKE.

Chandl. ibid. p. 43, lin. 33; Syllab. et not. pag. 17. Vid. etiam *p. 72, lin. 6.*

Il est visible que le changement de finale dans un mot, ne se faisoit que pour le lier au suivant par la conformité des sons. Cet usage, dont les copistes ont insensiblement détruit les traces dans les manuscrits, ne paroît, sur les inscriptions parvenues jusqu'à nous, que pendant un certain intervalle de temps. Nous le trouvons, pour la première fois, sur le marbre de Choiseul; et on le retrouve dans le décret des Magnésiens, dont j'ai fait mention, et dans la Chronique de Paros, où on lit : ΕΓ ΚΥΒΕΛΟΙΣ, au lieu de ΕΝ ΚΥΒΕΛΟΙΣ. Il faut observer que les deux leçons étoient quelquefois employées sur le même monument. Dans une des inscriptions déjà citées, on lit : ΤΕΝ ΚΡΕΠΙΔΑ ΕΓ ΚΥΚΛΟΙ, où l'article τὴν conserve le *ny*, et la préposition ἐν le change en *gamma*[a]. Dans une autre, on lit à-la-fois ΤΟΓ ΧΡΟΝΟΝ et ΤΟΝ ΧΡΟΝΟΝ[b] : l'une et l'autre me fourniroient de nouveaux exemples s'il en étoit besoin.

Marm. Oxon. edit. Maitt. p. 2, lin. 19.

[a] *Chand. pars II, p. 37, lin. 41; pag. 38, lin. 67.*

[b] *Marm. Ox. p. 9, lin. 38; p. 10, lin. 62; p. 11, lin. 73.*

Les Latins, à l'exemple des Grecs, changèrent en *g* le *n* qui précédoit un *c* ou un *g;* ils écrivirent pendant long-temps *Agchises* au lieu d'*Anchises, aggulus* au lieu d'*angulus.*

Ces remarques, qui suffisent sans doute pour confirmer la leçon que présente notre marbre, amènent naturellement une question, de laquelle n'ont pas rougi de s'occuper d'habiles grammairiens et des critiques éclairés. La valeur du *gamma* étant si différente de celle du *ny*, pourquoi a-t-on si souvent employé une de ces lettres pour l'autre! Prenons le mot σύγγονος, composé de la préposition σύν et de γόνος. Si le premier des *gamma* conservoit le son du *ny*, pourquoi changer la forme de ce *ny!* s'il prenoit le son du *gamma*, pourquoi les Latins ont-ils rendu par *angelus* et par *anchora*, les mots Grecs ἄγγελος et ἄγκυρα! Pourquoi les Grecs eux-mêmes ont-ils écrit le mot σύγκλητος, tantôt avec un *gamma*, et tantôt avec un *ny!*

Scal. Animad. in Euseb. pag. 118.

Des critiques ont prétendu que le *gamma*, quelque position qu'on lui donnât, conservoit toujours sa valeur; d'autres, que dans l'origine, la forme du *ny* différant très-peu de celle du *gamma*, les copistes les ont souvent confondus[a]. Vossius[b], après avoir comparé les témoignages des auteurs Latins, en a conclu que, dans le cas dont il s'agit, les Grecs et les Latins faisoient entendre à-la-fois le *ny* et le *gamma*, tous deux foibles et imparfaits, tous deux tellement liés dans la prononciation, qu'il n'en résultoit, pour ainsi dire, qu'un son, comme dans les syllabes *ang*, *eng*, *ing*, *&c.* qui terminent plusieurs mots Allemands; d'où il suit, comme Vossius en convient, que les Grecs prononçoient *anggelos*, *Angchises;* ce qui n'est guère conforme à l'euphonie, et n'est appuyé sur aucun des passages qu'il cite.

[a] *Henr. Steph.* Voyez *la nouvelle Méthode pour la langue Latine, édit. de 1667, p. 713.*

[b] *Voss. de Art. gramm. lib. 1, cap. 20.*

En profitant des recherches qu'on a déjà faites sur ce point de critique, j'examine sous deux rapports la première syllabe du mot ἄγκυρα, l'un, relativement

relativement au son qu'elle fait entendre, l'autre, à la forme du *gamma* qu'elle renferme.

1.° Le *ny* qui paroît attaché à l'émission de cette syllabe, au mot ἄγκυρα, n'est pas une consonne; en modifiant la lettre qui le précède, il devient avec elle une de ces voyelles qu'on appelle *nasales*, et que les Romains ont connues sans les désigner par un nom particulier. Suivant un habile grammairien nommé *Nigidius Figulus*, qui vivoit du temps de Jules César, et qu'Aulu-Gelle a cité tant de fois, dans les mots *anguis*, *anchora*, *increpat*, *ingenuus*, le N n'est pas un véritable N, puisqu'en le prononçant, la langue ne frappe point le palais : *Non verum* N, *sed adulterinum ponitur; nam* N *non esse, lingua indicio est ; nam si ea littera esset, lingua palatum tangeret.* *Aul. Gell. lib. XIX, cap. 14.*

En général, parmi les Grecs, le *ny* final devoit être consonne devant les voyelles, et nasal devant les consonnes. Le premier se faisoit clairement sentir dans ἐν ἀγορᾷ, συνῳδὸς, &c.; le second, dans ἐν καιρῷ, σύγκλητος. On l'entendoit encore dans les mots terminés par un *gamma* et un *xi*, tels que ἴυγξ, σάλπιγξ, σύριγξ; car le *gamma* y faisant la fonction du *ny*, et le *xi* celle du *kappa* et du *sigma*, il seroit impossible de faire entendre à-la-fois, et dans une même syllabe, le *ny* consonne, le *kappa* et le *sigma*.

2.° Reprenons le mot ἄγκυρα. En avouant que la première syllabe est une voyelle, pourquoi, dans l'écriture, le *gamma* a-t-il pris la place du *ny* ! J'attribue ce changement aux premiers copistes. Nous voyons, par notre inscription, par celle de Sigée, par celle de Nointel, et par d'autres fort anciennes, que le *gamma* se formoit comme notre *lambda* majuscule. Élevez sur l'extrémité du dernier jambage de cette lettre, une ligne droite, soit perpendiculaire, soit un peu oblique, vous aurez la forme du N. Raccourcissez insensiblement cette ligne pour distinguer le N nasal du N consonne, vous en viendrez au point de la négliger, et alors le N nasal se confondra avec le *gamma*. Nous n'avons point de signes pour indiquer nos voyelles nasales; les Grecs et les Latins n'en avoient point, ainsi que l'observe Marius Victorinus. Il fut un temps où les premiers voulurent les caractériser; mais, par la négligence des copistes, le *ny* nasal fut figuré comme le *gamma*, avec lequel il avoit quelque ressemblance. Voilà, si je ne me trompe, ce qui a si fort obscurci la question que je m'étois proposée. *Mar. Victor. Art. gramm. l. I, pag. 2465.*

NOTE TROISIÈME,

POUR LA PAGE 356.

Sur le prix des denrées.

DANS l'oraison de Démosthène contre Phormion, postérieure à l'an 335 avant J. C., puisqu'il y est parlé de l'expédition d'Alexandre contre les Thébains, il est dit que le prix ordinaire de la farine étoit de cinq drachmes *Demosth. in Phor. p. 946.*

par médimne, mesure qui tenoit un peu plus que quatre de nos boisseaux. Il n'étoit que de trois drachmes, soixante ans auparavant; je le prouve

Miscel. lib. I, cap. 15.

par une comédie d'Aristophane, qui, suivant Samuel Petit, fut jouée l'an 393 avant J. C. Blepyrus, un des personnages de la pièce, étant arrivé trop tard à l'assemblée générale, se plaint de n'avoir pas reçu les trois oboles qu'on distribuoit à chaque assistant, et de ne pouvoir acheter

Aristoph. in Eccles. v. 380 et 543.

une certaine mesure de blé qui faisoit la sixième partie du médimne: ainsi, cette mesure valant trois oboles, le médimne en valoit dix-huit, c'est-à-dire, trois drachmes; par conséquent, le médimne, en 393 avant J. C., valoit deux cinquièmes de moins que vers l'an 335 avant la même ère. Il faut observer que, dans cet intervalle de temps, le numéraire ayant augmenté en Grèce, sur-tout par la spoliation du temple de Delphes, et l'exploitation des mines de la Thrace, ordonnée par Philippe, le prix des denrées dut augmenter à proportion.

L'exemple suivant mérite quelque attention. Socrate vouloit savoir quel étoit le prix de la farine d'orge dont les Athéniens faisoient grand usage; il apprend d'un marchand que la douzième partie du médimne se vendoit

Plutarch. de Tranquil. anim. t. II, p. 470.

une obole: donc le médimne ne valoit alors que douze oboles ou deux drachmes. Socrate mourut âgé de soixante-dix ans, environ sept ans avant la représentation de la comédie d'Aristophane dont je viens de parler. Quand il fit cette question, il s'occupoit déjà de la philosophie. Supposons qu'il ne fût que dans sa trentième année, nous en conclurons que, dans l'espace d'un demi-siècle, le prix de la farine étoit monté de deux drachmes à trois.

Leg. Attic. [illegible]

Il paroît, malgré les objections de Samuel Petit, qu'au temps de la législation de Solon, antérieure d'environ cent vingt-cinq ans à la naissance de Socrate, le médimne de blé ne valoit qu'une drachme. J'aurois pu discuter d'autres passages relatifs à cette matière; mais en rapprochant quelques passages, j'ai voulu montrer simplement que le prix du blé valant une drachme en 595 avant J. C., deux drachmes en 440, trois drachmes en 393, et cinq drachmes en 335, le prix des denrées s'étoit élevé à cette dernière hauteur par un mouvement progressif et plus ou moins lent, suivant les circonstances. On peut joindre à cette note ce que j'ai dit sur le prix des denrées à Athènes, dans le vingtième chapitre du Voyage du jeune Anacharsis.

NOTE QUATRIÈME,

POUR LA PAGE 359.

Sur cette question : Le mois pyanepsion étoit-il le quatrième ou le cinquième de l'année dans le calendrier des Athéniens !

LES douze mois de l'année Attique avoient été rangés par Théodore Gaza, de la manière suivante :

Theod. Gaz. de Mens. ap. Petav. de Doct. temp. tom. III, pag. 153.

Mois d'été............ Hécatombéon, métageitnion, boédromion.
Mois d'automne........ Mæmactérion, pyanepsion, anthestérion.
Mois d'hiver.......... Posidéon, gamélion, élaphébolion.
Mois de printemps...... Munychion, thargélion, scirophorion.

Scaliger présenta la suite des mois Attiques dans l'ordre suivant :

Mois d'été............ Hécatombéon, métageitnion, boédromion.
Mois d'automne........ Pyanepsion, mæmactérion, posidéon.
Mois d'hiver.......... Gamélion, anthestérion, élaphébolion.
Mois de printemps...... Munychion, thargélion, scirophorion.

Scaliger avoit relevé deux fautes dans le tableau de Gaza; il avoit montré que le mois anthestérion n'étoit pas le troisième mois d'automne, mais le second d'hiver; et tous les critiques se rendirent à ses raisons. Il soutint que pyanepsion étant le quatrième mois de l'année Attique, devoit précéder et non suivre mæmactérion; et les critiques se partagèrent. Petau[a] s'éleva fortement contre cette opinion, et ajouta de nouvelles preuves à celles de Gaza, comme Dodwell en ajouta de nouvelles à celles de Petau[b]; d'un autre côté, Saumaise répandit des torrens d'érudition en faveur de Scaliger, et d'injures contre Petau[c] : d'autres savans entrèrent dans la carrière. Marsham et Samuel Petit, après avoir examiné la question, se déclarèrent pour le premier de ces chronologistes; l'un en prononçant qu'il n'y avoit pas lieu à délibérer[d]; l'autre en suivant dans son calendrier l'ordre des mois assigné par Scaliger[e].

Scalig. de Emend. temp. pag. 29.

[a] *Petav. de Doctrin. temp. lib. I, cap. 10.*
[b] *Dodw. de Cycl. dissert. II, pag. 69.*
[c] *Salm. exerc. in Plin. p. 314, 752, &c.*
[d] *Can. chron. pag. 610.*
[e] *Pet. Eclog. chronol. l. IV, c. 1; Leg. Att. pag. 197.*

Au milieu de ces combats, qui se renouveloient par intervalles, parurent deux inscriptions que Spon venoit de découvrir dans les ruines d'Athènes: gravées en des temps différens, mais voisins, elles contiennent les noms de ceux qui exercèrent les fonctions de gymnasiarque dans chaque mois de l'année. On lit sur la première : *En boédromion, Nymphodote fut gymnasiarque; en pyanepsion, Démétrius; en mæmactérion, Sympheron; en posidéon, Antiochus, &c.* La seconde inscription donne la même série de mois : *Boédromion, pyanepsion, mæmactérion, posidéon, &c.*[a] Il est donc prouvé,

[a] *Spon. Voyag. tome II, liste des peuples de l'Attique, pag. 306 et 360.*

par ces monumens, que pyanepsion étoit le quatrième mois de l'année, puisque boédromion étoit certainement le troisième.

Frappé d'une autorité si décisive, Dodwell avoua que si les inscriptions avoient été fidèlement copiées, il falloit qu'à l'époque où elles furent gravées, on eût interverti l'ordre des mois mæmactérion et pyanepsion, sans qu'on puisse maintenant en pénétrer la raison[a]. Nous n'admettons pas les soupçons de Dodwell sur l'exactitude de Spon : elle est confirmée, dans cette occasion, par le témoignage de Wheler son compagnon de voyage[b]; et d'ailleurs Spon, instruit des différentes opinions des chronologistes sur cette partie du calendrier des Athéniens, ne pouvoit manquer d'examiner avec soin les monumens propres à fixer nos doutes à cet égard. Ajoutons une autre inscription à-peu-près du même temps, et propre à confirmer la leçon de Spon. Corsini, qui en a rétabli plusieurs mots, l'a publiée d'après une copie de Maffei, *Fast. Att., tom. IV, proleg., pag. 11.* Pyanepsion s'y trouve placé après boédromion.

[a] *Dodw. de Cycl. dissert. XI, p. 70.*

[b] *Wheler, a Journey into Greece, pag. 403.*

Corsini a discuté la question qui nous occupe, avec autant de savoir que de sagacité. D'après ses propres réflexions, appliquées aux preuves de Petau et de Dodwell, il présente un moyen de conciliation, et soutient que dans les plus anciens temps, le mois boédromion, troisième mois de l'année Attique, étoit suivi du mæmactérion et du pyanepsion; mais que vers le temps de l'empereur Hadrien, époque à laquelle se rapportent les inscriptions de Spon, le pyanepsion, jusqu'alors relégué au cinquième rang, usurpa le quatrième. Il ajoute que dans la suite, l'ancien ordre fut rétabli.

Corsin. Fast. Attic. tom. I, diss. XI, pag. 63 et 107; tom. II, diss. XIII, p. 404.

Ce point de critique occasionna des recherches profondes. La haine de Petau contre Scaliger, celle de Saumaise contre Petau, rassemblèrent les plus fortes armes pour écraser un adversaire redoutable; on rechercha tous les faits relatifs aux mois dont il falloit assigner la place, ainsi que les rapports de ces mois avec ceux des Égyptiens et des Romains. Comme les auteurs anciens appelés en témoignage, ne présentoient pas toujours des dates bien exactes, il arriva quelquefois que le même auteur favorisoit également les deux opinions : souvent on donna de simples probabilités pour des preuves sans réplique; j'en vais citer un exemple.

Petau[a], d'après Gaza, rapporte ces deux passages d'Aristote : *Les cerfs sont en amour après le lever d'Arcturus, vers boedromion et mæmacterion*[b]. *Les oiseaux de passage paroissent, les uns en boédromion, les autres en mæmactérion*[c]. Ces deux mots, disoit Petau, se suivoient donc immédiatement; et puisque boédromion est le troisième dans le calendrier Attique, il faut bien que mæmactérion soit le quatrième.

Quant au premier passage, Saumaise répondit[d] qu'Aristote désignoit simplement le temps où commencent les amours du cerf, et celui où elles finissent. Cette solution peut se justifier par le calcul suivant. Je suppose

[a] *Petav. de Doctr. tempor. lib. I, c. 10, pag. 12.*

[b] *Arist. Hist. animal. l. VI, c. 29, tom. I, pag. 883.*

[c] *Idem, ibid. l. VIII, c. 12, t. I, p. 908.*

[d] *Salm. exerc. in Plin. pag. 753.*

qu'Aristote écrivoit dans la troisième année de la CX.[e] olympiade, l'an 338 avant J. C. : le boédromion, troisième mois, commença au 26 d'août de notre année Julienne ; le quatrième mois, au 24 de septembre; le cinquième, au 24 d'octobre; enfin le sixième, au 22 de novembre. Le lever d'Arcturus étant antérieur de plusieurs jours à l'équinoxe d'automne, le rut dut commencer vers le 12 de septembre; et comme il est reconnu que suivant les différens âges, il dure deux mois, il a dû s'étendre jusque vers le 12 de novembre. Maintenant, si nous prenons le quatrième mois pour le pyanepsion, et le cinquième pour le mæmactérion, il est visible que le 12 de novembre où finiront les amours du cerf, concourut avec le 20 de mæmactérion ; et comme nous pouvons expliquer de la même manière le second passage d'Aristote, il est visible encore qu'il n'est pas plus décisif que le premier en faveur de l'opinion de Petau.

Dodw. Tabul. Att. p. 720.

Dodwell se présente avec un appareil plus imposant. Ptolémée, dit-il, rapporte plusieurs observations astronomiques, faites par Timocharis à Alexandrie. L'une de ces observations est de l'an 465 de l'ère de Nabonassar (deux cent quatre-vingt-quatre ans avant J. C.), de la quarante-septième année de la première période du cycle de Callippe, du 8 du mois anthestérion, du 29 au 30 de notre mois de janvier, du 29 au 30 du mois Égyptien *athyr*[a].

Autre observation faite l'année d'après, dans la quarante-huitième année du cycle de Callippe (deux cent quatre-vingt-trois avant J. C.), le 25 du mois pyanepsion, du 8 au 9 novembre, du 7 au 8 du mois Égyptien *thoth*[b].

Suivant les tables de Dodwell[c], dans la quarante-huitième année de la première période du cycle de Callippe, le quatrième mois Attique commençant au 15 de septembre, et finissant au 15 d'octobre, il faut nécessairement que la deuxième observation tombe au cinquième mois ; et puisqu'il est dit qu'elle fut faite au 25 de pyanepsion, il s'ensuit que pyanepsion étoit le cinquième mois de l'année Attique.

[a] *Ptolem. Alm. lib. VII, pag. 169, circ. fin. ed. Bas. 1538; Dodw. de Cyc. p. 67.*

[b] *Ptolem. ibid. pag. 170, lin. 35; Dodw. ibid. p. 68.*

[c] *Dodw. ibid. pag. 726.*

Présentons l'objection sous une autre forme : du 29 janvier, époque de la première observation, jusqu'au 8 novembre, époque de la seconde, il s'est écoulé deux cent quatre-vingt-trois jours ; ce qui rejette nécessairement le pyanepsion au cinquième rang des mois Attiques.

Corsin. Fast. Att. tom. II, pag. 406.

Je n'attaque pas les calculs de Dodwell ; mais enfin il reste un doute. Hipparque et Ptolémée attestent que les observations de Timocharis n'étoient pas exactes, et furent faites légèrement : par une suite de cette légèreté, n'auroit-il pas substitué le nom de pyanepsion à celui de mæmactérion ? S'il ne faut pas accuser Timocharis de cette inadvertance, ne pourroit-on pas en soupçonner ses copistes ou ceux de Ptolémée ? Je n'aurois pas recours à cette solution, dont on peut sans doute abuser, si l'opinion de Scaliger, qu'elle détruiroit sans ressource, n'étoit établie sur des fondemens qui me paroissent hors d'atteinte.

Ptol. Almag. lib. VII, pag. 164, lin. 17; p. 168, lin. 7.

Comme je n'ai rapporté que les principaux moyens des partisans de Petau, je n'emploierai de même qu'un petit nombre de preuves essentielles en faveur de l'opinion de Scaliger. Ainsi je ne citerai point Arrien qui, en racontant les détails de la bataille d'Arbelles, dit clairement qu'elle fut donnée au mois pyanepsion, quelques jours après le mois boédromion, d'où il suit que le pyanepsion étoit le quatrième mois de l'année. Je ne dirai point que ce rang lui étoit dû, puisque faisant dans le cycle de Méton, partie des mois d'octobre et de novembre, on le nommoit le mois des semailles. Je me borne à trois preuves incontestables, et dont la dernière n'avoit pas encore été employée.

Arrian. de Exped. Alex. lib. III, pag. 112, 113, 126.

1.° Harpocration dit positivement que mæmactérion étoit le cinquième mois de l'année Attique; et par conséquent pyanepsion étoit le quatrième. Petau et Corsini ont tâché d'éluder ce témoignage : le premier prétend que l'auteur du Lexique a suivi l'année Julienne, de son temps en usage parmi les Athéniens; le second, qu'Harpocration s'est assujetti à l'ordre des mois qui résulta du déplacement des mois mæmactérion et pyanepsion, déplacement qui s'opéra vers le temps d'Hadrien, et qui subsistoit en conséquence vers la fin du second siècle, où vivoit Harpocration.

Harpocrat. in Μαιμακ.

Pet. de Doct. temp. lib. I, c. 10; lib. IV, cap. 8.

Corsin. Fast. Attic. tom. I, diss. XI, pag. 107; idem, tom. II, diss. XIV, p. 407.

Mais comment supposer que cet auteur qui ne composa son Lexique que pour faciliter la lecture des dix orateurs dont on trouve la vie dans les ouvrages de Plutarque; qu'un auteur, dis-je, si versé dans la connoissance de l'histoire et des usages des Athéniens, au lieu de nous donner la suite des mois Attiques, telle qu'elle étoit anciennement, eût préféré d'en distribuer quelques-uns dans un ordre si propre à obscurcir le texte qu'il vouloit éclaircir! Ce n'est pas tout, Harpocration ne parle pas d'après lui-même; il cite un auteur plus ancien, Lysimachide, qui, ayant fait un traité des mois et des fêtes des Athéniens, devoit connoître la place qui convenoit à chaque mois dans l'ancien calendrier.

Lysimac. ap. Harpocrat. in Μεταγ., *in* Μαιμακ., *in* Σκιρ.

Les partisans de l'opinion que je combats, diront-ils qu'il s'est glissé une faute de copiste dans le Lexique d'Harpocration, et qu'au lieu du cinquième mois il faut lire *quatrième* mois! il seroit facile de leur ôter cette ressource. Suivant Lysimachide, garant d'Harpocration, mæmactérion prend son nom de Jupiter Mæmactès, épithète qu'on peut rendre par *turbulent*, mais qui, sous différens aspects, désigne l'auteur des tempêtes et de la sérénité dont elles sont suivies[a]; c'est dans ce mois, ajoute Lysimachide, que l'air, sujet à de grandes variations, est quelquefois agité par des vents impétueux, et que l'on commence à éprouver les rigueurs de l'hiver[b]. Ces traits si caractéristiques ne peuvent convenir qu'au cinquième mois de l'année Attique, qui, dans le cycle de Méton, comprend une partie de novembre, et souvent une partie de décembre.

[a] *H. Stephan. Thesaurus, in* Μαιμάσ. *t. II, col. 820.*

[b] *Lysim. ap. Harpocrat. in* Μαιμακ.

Ce seroit vainement qu'on nous opposeroit, avec Petau[c], qu'Aristophane place en hiver les Thesmophories, qui tomboient toujours au mois

[c] *De Doctr. temp. lib. I, cap. 10.*

pyanepsion. Le mot χειμὼν dont se sert le poëte, désigne en général l'hiver, en particulier la tempête ou le froid. « Agathon va paroître, dit un esclave; » comme il ne peut plier à son gré ses strophes durcies par le froid, il » viendra les exposer aux rayons du soleil. » Au temps où Aristophane écrivoit, le pyanepsion ou quatrième mois de l'année se prolongeoit quelquefois jusqu'au 15 de novembre; les Thesmophories pouvoient concourir avec les premiers jours de ce mois : les matinées sont alors assez froides pour autoriser la plaisanterie d'Aristophane.

Aristoph. in Thesmoph. v. 73.

Samuel Petit a donné une autre solution, que Kuster a cru devoir attaquer[a]; on peut les consulter.

Si l'autorité d'Harpocration avoit besoin de soutien, nous ajouterions que pyanepsion est fixé au quatrième rang des mois Attiques dans le Lexique de Suidas[b], dans les notes de Tzetzès sur Hésiode[c], dans un ancien calendrier publié par Henri Étienne[d], dans quelques autres calendriers cités par de savans critiques[e].

2.° La seconde preuve que je rapporte, ou plutôt que je rappelle, est tirée des deux inscriptions de Spon, où l'on voit pyanepsion immédiatement suivre boédromion et précéder mæmactérion. Ce témoignage que Petau ne connut pas, est si frappant, qu'il ébranla Dodwell, et força Corsini de supposer que, dans le siècle où ces inscriptions furent dressées, le pyanepsion avoit avancé d'un degré, et pris la place de mæmactérion. Mais je vais montrer que ce changement n'a jamais eu lieu, et que, plusieurs siècles auparavant, le pyanepsion occupoit dans le calendrier Attique le même rang que lui attribuent les inscriptions de Spon.

3.° Pendant son séjour à Athènes, M. Chandler trouva dans la maison d'un Grec, une grande table de marbre inscrite de tous côtés, en lettres très-anciennes, mais fort dégradées[f]. Il n'en put copier qu'un fragment, qu'il a inséré dans son excellent recueil[g], et qui contient quarante-quatre lignes, chacune de onze ou douze lettres. Les cinq premières lignes et les huit dernières ne sont pas entières. Les trente-une du milieu paroissoient distinctement sur l'original, à l'exception de quelques lettres qui se trouvent heureusement restituées dans la copie.

[a] *Sam. Petit, Eclog. chron. lib. IV, cap. 1, p. 189; Kust. in Aristophan. Thesmoph. p. 216.*
[b] *Suidas, in* Μαιμαχ.
[c] *Johan. Tzet. in Oper. et dies, pag. 125, ed. Heins. 1603.*
[d] *H. Stephan. Thesaur. t. IV, pag. 225.*
[e] *Selden. in Marm. Arund. pag. 115, ed. Maitt.; Franc. Rous. Archæol. Att. lib. II, c. 10, pag. 60.*
[f] *Chand. Insc. pars I; Syll. et not. pag. 25.*
[g] *Idem, ibid. pars II, p. 54.*

L'objet de l'inscription totale étoit sans doute spécifié sur les autres faces du monument. M. Chandler, d'après quelques indices, crut y reconnoître la loi de Solon, touchant les sacrifices et les victimes. Tout ce que nous découvrons dans le fragment qu'il nous a transmis, c'est un certain réglement qui obligeoit les Athéniens, ainsi que d'autres villes, et qu'on devoit observer pendant deux intervalles de temps égaux et circonscrits. Le premier de ces intervalles commence à la néoménie de métageitnion, comprend le boédromion, et s'étend jusqu'au 10 de pyanepsion, c'est-à-dire, jusqu'à la veille du jour où commençoient, à proprement parler, les fêtes de Cérès nommées *Thesmophories :* (ΑΠΟ) ΜΕΤΑΓΕΙΤΝΙΟΝΟΣ ΜΕΝΟΣ

Idem, ibid.

ΑΠΟ ΑΡΧΟΜΕΝΙΑΣ ΚΑΙ ΤΟΝ ΒΟΕΔΡΟΜΙΟΝΑ ΚΑΙ ΤΟ (pour ΤΟΥ) ΠΥΑΝΟΦΣΙΟΝΟΣ ΜΕΧΡΙ ΔΕΚΑΤΕΣ ΗΙΣΤΑΜΕΝΟ. Métageitnion étoit le second mois de l'année Attique, boédromion le troisième; pyanepsion étoit donc le quatrième ; car si ce dernier n'avoit pas suivi immédiatement boédromion, on n'auroit pas manqué de citer le mois qui les séparoit : cela se trouve confirmé par le second intervalle de temps mentionné dans l'inscription. Il commence à la néoménie de gamélion (7.e mois), comprend l'anthestérion (8.e mois), et s'étend jusqu'au 10 d'élaphébolion (9.e mois), c'est-à-dire, jusqu'à la veille du jour où commençoient, à proprement parler, les Dionysiaques de la ville : ΑΠΟ ΓΑΜΕΛΙΟΝΟΣ ΜΕΝΟΣ ΑΠΟ ΑΡΧΟΜΕΝΙΑΣ ΚΑΙ ΤΟΝ ΑΝΘΕΣΤΕΡΙΟΝΑ ΚΑΙ ΤΟ (pour ΤΟΥ) ΕΛΑΦΕΒΟΛΙΟΝΟΣ ΜΕΧΡΙ ΔΕΚΑΤΕΣ ΗΙΣΤΑΜΕΝΟ. Les deux intervalles de temps comprennent chacun deux mois et un tiers; et comme dans le second on a suivi l'ordre du calendrier, il faut nécessairement qu'on l'ait suivi dans le premier; et puisque élaphébolion venoit après anthestérion, pyanepsion devoit venir après boédromion.

Ce fragment d'inscription, à en juger par la forme des lettres, paroît antérieur de quelques années au marbre de Choiseul, et postérieur de quelques années aussi au marbre de Nointel. On peut en fixer à-peu-près l'époque au commencement de la guerre du Péloponnèse.

Ceux qui tiendroient encore à l'opinion consacrée par les noms de Petau, Dodwell et Corsini, seroient forcés d'admettre, pour deux mois de l'année Attique, cette étrange suite de révolutions. Vers l'an 430 avant J. C., pyanepsion est le quatrième mois, et mæmactérion le cinquième. Cent ans après, et du temps d'Aristote, mæmactérion devient le quatrième, et pyanepsion le cinquième. Vers le temps de l'empereur Hadrien, pyanepsion redevient le quatrième, et mæmactérion le cinquième. Enfin, deux siècles après, et du temps de Saint Épiphane, ces deux mois, par une inconcevable fatalité, changent encore de place.

Diverses raisons ont quelquefois engagé une nation à transporter le commencement de son année d'une saison à une autre. Jamais rien n'a dû la contraindre à troubler l'ordre assigné à deux de ses mois ; car on ne m'opposera pas sans doute un fait singulier rapporté par Plutarque. Suivant les lois, l'initiation aux petits mystères ne pouvoit se faire qu'au mois anthestérion; l'initiation aux grands, qu'au mois boédromion. Démétrius-Poliorcète étant arrivé à Athènes dans l'intervalle, au mois munychion, voulut recevoir la double initiation sur-le-champ. Un décret du peuple ordonna que le mois munychion porteroit, pendant quelques jours, le nom d'anthestérion, et ensuite celui de boédromion. Cette ridicule fiction ne dérangea point le calendrier.

Plutarch. in Demetr. t. I, pag. 900.

Des témoignages positifs, des monumens incontestables, placent pour tous les temps le pyanepsion au quatrième rang des mois Attiques, et le mæmactérion

mæmactérion au cinquième. On n'oppose à cela que des inductions tirées de quelques passages altérés par les copistes, ou susceptibles de différentes interprétations : il me semble que l'inscription de M. Chandler ne permet plus d'hésiter sur le choix. Je vais plus loin ; et j'ose avancer que si les savans cités plus haut l'avoient connue, je n'aurois eu ni la peine de combattre leur opinion, ni le plaisir de renouveler l'hommage que je dois à la supériorité de leurs lumières.

NOTE CINQUIÈME,

POUR LA PAGE 362.

Sur les Dionysiaques ou fêtes de Bacchus célébrées au Pirée.

JE pense qu'il ne faut pas les distinguer de celles que les Athéniens célébroient hors de la capitale, et qu'on appeloit *Dionysiaques des champs.*

Rapprochons deux passages, l'un d'Hésychius et l'autre de Démosthène. Tous deux font mention de trois principales fêtes de Bacchus : suivant le premier, les Dionysiaques étoient fixées au mois posidéon (troisième mois d'automne); les mots qui suivent dans le texte, sont défigurés ; mais il est visible qu'il y étoit question des fêtes Lénéennes, qui tomboient au mois anthestérion (second mois d'hiver). Enfin Hésychius ajoute que les Dionysiaques de la ville se célébroient au mois élaphébolion (troisième mois d'hiver).

Hesych. in Διονύσ.

Démosthène[a] suit le même ordre, qui est celui des mois Attiques, en parlant des fêtes de Bacchus, où l'on voyoit des tragédies, des comédies, et une pompe ou procession solennelle; il cite les Dionysiaques du Pirée, les Lénéennes, et les Dionysiaques de la ville.

Comme Démosthène est le seul auteur qui fasse mention des premières, Samuel Petit crut devoir corriger le texte[b]; et Spanheim supposa que les Dionysiaques de la ville furent quelquefois célébrées dans ce bourg[c]. Des inscriptions récemment découvertes confirment le témoignage de Démosthène[d], et détruisent les conjectures de ces deux savans. Au lieu de recourir à de pareils moyens, je ne crains pas d'avancer que les Dionysiaques du Pirée étoient les mêmes que celles des champs, et qu'on les chômoit à la vérité dans toutes les bourgades de l'Attique, mais avec beaucoup plus d'apparat au Pirée.

Il est certain que ce port ne tenant à la ville d'Athènes que depuis la construction des longues murailles, fut toujours regardé comme un des bourgs[e] qui couvroient les champs de l'Attique; qu'à l'époque dont il s'agit ici, on y voyoit un théâtre sur lequel Euripide donna quelques-unes de ses pièces[f]; que ce théâtre subsista long-temps, et que l'on continua d'y représenter des tragédies en l'honneur de Bacchus[g].

[a] *Demosth. in Mid. p. 604, F.*

[b] *Pet. Leg. Att., pag. 46; Tayl. in Dem. Mid. p. 173.*

[c] *Spanh. in Argum. Ranar. Aristophan. v. 298.*

[d] *Chand. Insc. pars II, p. 72 et 74.*

[e] *Strab. l. IX, p. 395; Paus. lib. I, cap. 1, pag. 2.*

[f] *Xenophon. Histor. Græc. l. II, p. 477, B; Ælian. Var. Histor. lib. II, cap. 13.*

[g] *Chand. Insc. ibid.*

Examinons maintenant si les Dionysiaques des champs offroient à-peu-près les mêmes spectacles que celles du Pirée. Les premières tomboient au mois posidéon, qui, dans le calendrier des Athéniens, étoit un mois d'automne, et qui, répondant à nos mois de novembre et de décembre, faisoit en effet partie de l'hiver. Or, nous voyons que les scholiastes d'Aristophane placent un concours de tragédies, les unes en automne[a], les autres en hiver[b]; qu'Eschine, jeune encore, s'étant enrôlé dans une troupe de comédiens pour jouer les troisièmes rôles dans la tragédie, profitoit de cette occasion pour voler des figues, des raisins et des olives[c], expéditions qui, faites avant ou durant la récolte de ces fruits d'automne, supposent que ce fut aux Dionysiaques des champs qu'Eschine essaya ses talens dans l'art dramatique. Nous voyons encore, dans une pièce d'Aristophane, qu'après une trève conclue entre les Athéniens et les Lacédémoniens, il est dit que l'automne va reparoître avec tous ses attraits, et que les fêtes de Bacchus y seront célébrées dans leur ancienne splendeur; qu'on y entendra le son des flûtes, les beaux vers de Sophocle, et les petits vers d'Euripide. Nous voyons enfin, dans une autre comédie d'Aristophane, un habitant du bourg d'Acharnes célébrer, avec les compagnons de ses travaux, les Dionysiaques des champs par une procession particulière, comme on en faisoit une plus solennelle et plus générale au bourg du Pirée.

[a] *Scholiast. in Acharn. vers.* 377.
[b] *Ibid. vers.* 201.
[c] *Demosth. de Cor. p.* 516.
Aristoph. in Pac. v. 529.
Aristoph. in Acharn. vers. 246; *Schol. ibid.*

D'après ces traits de conformité entre les Dionysiaques du Pirée et celles des champs, on ne doit pas être surpris de les voir désigner, tantôt sous leur ancien nom, tantôt sous la dénomination d'un lieu où les citoyens d'Athènes se rendoient souvent, attirés tour-à-tour par des vues de commerce et par la magnificence des solennités publiques.

Plat. de Rep. lib. I, tom. II, pag. 327.

AVERTISSEMENT.

Les tables suivantes, dressées d'après celles de Dodwel, *de Cycl. pag.* 717, contiennent la suite et la durée des prytanies pour l'année Athénienne qui s'écoula depuis le 14 juillet de l'année 410 avant J. C., jusqu'au 1.er juillet inclusivement de l'année 409 avant la même ère. On y a joint la correspondance des prytanies avec nos mois et avec ceux de l'année Attique.

On a tracé quatre colonnes pour chaque prytanie; la 1.re contenant les jours de l'année Julienne; la 2.e ceux de l'année Attique; la 3.e ceux de la prytanie; la 4.e les noms des fêtes auxquelles on a cru devoir rapporter certaines dépenses mentionnées dans l'inscription. Ceux qui désireront plus de détails à l'égard des fêtes des Athéniens, pourront consulter les calendriers publiés par de savans critiques, et sur-tout celui du P. Corsini, *Fast. Attic. tom. II, pag.* 381.

Comme, dans les cinq dernières prytanies, l'inscription spécifie les jours où se sont faits les paiemens, on a eu l'attention de désigner, dans les tables, ces mêmes jours par des étoiles.

On a pris la liberté d'intervertir l'ordre des mois mæmactérion et pyanepsion les raisons de ce changement sont développées dans la quatrième note.

1.re *Prytanie.* Tribu Aïantide.

JOURS de l'année 410 avant J. C.	JOURS de l'année Athénienne.	JOURS de la Prytanie.	NOMS des FÊTES.
Juillet. 14.	Hécatombéon. 1.	.... 1.	
15.	.... 2.	.... 2.	
16.	.... 3.	.... 3.	
17.	.... 4.	.... 4.	
18.	.... 5.	.... 5.	
19.	.... 6.	.... 6.	
20.	.... 7.	.... 7.	
21.	.... 8.	.... 8.	
22.	.... 9.	.... 9.	
23.	.... 10.	.... 10.	
24.	.... 11.	.... 11.	
25.	.... 12.	.... 12.	
26.	.... 13.	.... 13.	
27.	.... 14.	.... 14.	
28.	.... 15.	 15	
29.	.... 16.	.... 16.	
30.	.... 17.	.... 17.	
31.	.... 18.	.... 18.	
Août. 1.	.... 19.	.... 19.	
2.	.... 20.	.... 20.	
3.	.... 21.	.... 21.	
4.	.... 22.	.... 22.	
5.	.... 23.	.... 23.	
6.	.... 24.	.... 24.	
7.	.... 25.	.... 25.	
8.	.... 26.	.... 26.	
9.	.... 27.	.... 27.	
10.	.... 28.	.... 28.	
11.	.... 29.	.... 29.	
12.	Métageitnion. 1.	.... 30.	
13.	.... 2.	.... 31.	
14.	.... 3.	.... 32.	
15.	.... 4.	.... 33.	
16.	 5	.... 34.	
17.	.... 6.	.... 35.	

2.e *Prytanie.* Tribu Égéide.

JOURS de l'année 410 avant J. C.	JOURS de l'année Athénienne.	JOURS de la Prytanie.	NOMS des FÊTES.
Août. 18.	Métageitnion. 7.	.... 1.	
19.	.... 8.	.... 2.	
20.	.... 9.	.... 3.	
21.	.... 10.	.... 4.	
22.	.... 11.	.... 5.	
23.	.... 12.	.... 6.	
24.	.... 13.	.... 7.	
25.	.... 14.	.... 8.	
26.	.... 15.	.... 9.	
27.	.... 16.	.... 10.	
28.	.... 17.	.... 11.	
29.	.... 18.	.... 12.	
30.	.... 19.	.... 13.	
31.	.... 20.	.... 14.	
Septembre. 1.	.... 21.	.... 15.	
2.	.... 22.	.... 16.	
3.	.... 23.	.... 17.	
4.	.... 24.	.... 18.	
5.	.... 25.	.... 19.	
6.	.... 26.	.... 20.	
7.	.... 27.	.... 21.	
8.	.... 28.	.... 22.	
9.	.... 29.	.... 23.	
10.	.... 30.	.... 24.	
11.	Boedromion. 1.	.... 25.	
12.	.... 2.	.... 26.	
13.	.... 3.	.... 27.	
14.	.... 4.	.... 28.	
15.	.... 5.	 29	
16.	 6	 30	
17.	.... 7.	.... 31.	
18.	.... 8.	.... 32.	
19.	.... 9.	.... 33.	
20.	.... 10.	.... 34.	
21.	.... 11.	.... 35.	

3.e PRYTANIE. TRIBU ŒNÉIDE.

JOURS de l'année 410 avant J. C.	JOURS de l'année Athénienne.	JOURS de la Prytanie.	NOMS des FÊTES.
Septemb. 22.	Boédromion. 12.	1.	
23.	13.	2.	
24.	14.	3.	
25.	15.	4.	
26.	16.	5.	
27.	17.	6.	
28.	18.	7.	Éleusiniennes, ou Mystères de Cérès.
29.	19.	8.	
30.	20.	9.	
Octobre. 1.	21.	10.	
2.	22.	11.	
3.	23.	12.	
4.	24.	13.	
5.	25.	14.	
6.	26.	15.	
7.	27.	16.	
8.	28.	17.	
9.	29.	18.	
10.	Pyanepsion. 1.	19.	
11.	2.	20	
12.	3.	21.	
13.	4.	22.	
14.	5.	23.	
15.	6.	24.	
16.	7.	25.	Pyanepsies et Oschophories.
17.	8.	26.	
18.	9.	27.	
19.	10.	28.	
20.	11.	29.	
21.	12.	30.	
22.	13.	31.	
23.	14.	32.	
24.	15.	33.	Thesmophories.
25.	16.	34.	
26.	17.	35.	

4.e PRYTANIE. TRIBU ACAMANTIDE.

JOURS de l'année 410 avant J. C.	JOURS de l'année Athénienne.	JOURS de la Prytanie.	NOMS des FÊTES.
Octobre. 27.	Pyanepsion. 18.	1.	Thesmophories.
28.	19.	2.	
29.	20.	3.	
30.	21.	4.	
31.	22.	5.	
Novembre. 1.	23.	6.	
2.	24.	7.	
3.	25.	8.	
4.	26.	9.	
5.	27.	10.	
6.	28.	11.	
7.	29.	12.	
8.	30.	13.	
9.	Mæmactérion. 1.	14.	
10.	2.	15.	
11.	3.	16.	
12.	4.	17.	
13.	5.	18.	
14.	6.	19.	
15.	7.	20.	
16.	8.	21.	
17.	9.	22.	
18.	10.	23.	
19.	11.	24.	
20.	12.	25.	
21.	13.	26.	
22.	14.	27.	
23.	15.	28.	
24	16.	29.	
25.	17.	30.	
26.	18.	31.	
27.	19.	32.	
28.	20.	33.	
29.	21.	34.	
30.	22.	35.	
			Apaturies.

5.e PRYTANIE. TRIBU CÉCROPIDE.

JOURS de l'année 410 avant J.C.	JOURS de l'année Athénienne.	JOURS de la Prytanie.	NOMS des FÊTES.
Décembre. 1.	Mæmacterion. 23.	.... 1.	
2.	.... 24.	.... 2.	
3.	.... 25.	.... 3.	
4.	.... 26.	.... 4.	
5.	.... 27.	.... 5.	
6.	.... 28.	.... 6.	
7.	.... 29.	.... 7.	
8.	Posidéon. 1.	.... 8.	
9.	.... 2.	.... 9.	
10.	.... 3.	.... 10.	
11.	.... 4.	.... 11.	
12.	.... 5.	.... 12.	
13.	.... 6.	.... 13.	
14.	.... 7.	.... 14.	
15.	.... 8.	.... 15.	
16.	.... 9.	.... 16.	
17.	.... 10.	.... 17.	
18.	.... 11.	.... 18.	
19.	.... 12.	.... 19.	
20.	.... 13.	.... 20.	
21.	.... 14.	.... 21.	
22.	.... 15.	.... 22.	
23.	.... 16.	.... 23.	
24.	.... 17.	.... 24.	
25.	.... 18.	.... 25.	
26.	.... 19.	.... 26.	
27.	.... 20.	.... 27.	
28	.... 21.	.... 28.	
29.	.... 22.	.... 29.	
30.	.... 23.	.... 30.	
31.	 24	.... 31.	
Janvier 409. 1.	.... 25.	.... 32.	
2.	.... 26.	.... 33.	
3.	.... 27.	.... 34.	
4.	.... 28.	.... 35.	
			Dionysiaques des champs ou du Pirée.

6.e PRYTANIE. TRIBU LÉONTIDE.

JOURS de l'année 409 avant J C.	JOURS de l'année Athénienne.	JOURS de la Prytanie.	NOMS des FÊTES.
Janvier. 5.	Posideon. 29.	.... 1.	
6.	.... 30.	.... 2.	
7.	Gamelion. 1.	.... 3.	* Fête d'Apollon.
8.	.... 2.	.... 4.	
9.	.... 3.	.... 5.	
10.	.... 4.	.... 6.	
11.	.... 5.	.... 7.	
12.	.... 6.	.... 8.	
13.	.... 7.	.... 9.	*Autre fête d'Apol.
14.	.... 8.	.... 10.	
15.	.... 9.	.... 11.	*
16.	.... 10.	.... 12.	
17.	.... 11.	.... 13.	*
18.	.... 12.	.... 14.	
19.	.... 13.	.... 15.	
20.	.... 14.	.... 16.	
21.	.... 15.	.... 17.	
22.	.... 16.	.... 18.	
23.	.... 17.	.... 19.	
24.	.... 18.	.... 20.	
25.	.... 19.	.... 21.	
26.	.... 20.	.... 22.	
27.	.... 21.	.... 23.	
28.	.... 22.	.... 24.	
29.	.... 23.	.... 25.	
30.	.... 24.	.... 26.	
31.	.... 25.	.... 27.	
Février. 1.	.... 26.	.... 28.	*
2.	.... 27.	.... 29.	
3.	.... 28.	.... 30.	*
4.	.... 29.	.... 31.	
5.	.... 30.	.... 32.	
6.	Anthesterion. 1.	.... 33.	
7.	.... 2.	.... 34.	
8.	.... 3.	.... 35.	

7.e PRYTANIE. TRIBU ANTIOCHIDE.

JOURS de l'année 409 avant J.C.	JOURS de l'année Athenienne.	JOURS de la Prytanie.	NOMS des FÊTES.
Février. 9.	Anthestérion. 4.	1.	
10.	5.	2.	
11.	6.	3.	
12.	7.	4.	
13.	8.	5.	*
14.	9.	6.	
15.	10.	7.	*
16.	11.	8.	Anthestéries.
17.	12.	9.	Anthestéries.
18.	13.	10.	Anthestéries.
19.	14.	11.	
20.	15.	12.	
21.	16.	13.	
22.	17.	14.	
23.	18.	15.	
24.	19.	16.	*
25.	20.	17.	
26.	21.	18.	
27.	22.	19.	
28.	23.	20.	
29.	24.	21.	
Mars. 1.	25.	22.	
2.	26.	23.	
3.	27.	24.	*
4.	28.	25.	
5.	29.	26.	
6.	Élaphébolion. 1.	27.	*
7.	2.	28.	
8.	3.	29.	
9.	4.	30.	
10.	5.	31.	
11.	6.	32.	
12.	7.	33.	
13.	8.	34.	
14.	9.	35.	
15.	10.	36.	Diasies en l'honneur de Jupiter Meilichius.

8.e PRYTANIE. TRIBU HIPPOTHOONTIDE.

JOURS de l'année 409 avant J.C.	JOURS de l'année Athenienne.	JOURS de la Prytanie.	NOMS des FÊTES.
Mars. 16.	Élaphébolion. 11.	1.	
17.	12.	2.	Grandes Dionysiaques, ou Dionysiaques de la ville.
18.	13.	3.	Grandes Dionysiaques, ou Dionysiaques de la ville.
19.	14.	4.	Grandes Dionysiaques, ou Dionysiaques de la ville.
20.	15.	5.	Grandes Dionysiaques, ou Dionysiaques de la ville.
21.	16.	6.	Grandes Dionysiaques, ou Dionysiaques de la ville.
22.	17.	7.	
23.	18.	8.	
24.	19.	9.	
25.	20.	10.	
26.	21.	11.	
27.	22.	12.	*
28.	23.	13.	
29.	24.	14.	
30.	25.	15.	
31.	26.	16.	
Avril. 1.	27.	17.	
2.	28.	18.	
3.	29.	19.	
4.	30.	20.	
5.	Munychion. 1.	21.	
6.	2.	22.	
7.	3.	23.	
8.	4.	24.	*
9.	5.	25.	
10.	6.	26.	
11.	7.	27.	
12.	8.	28.	
13.	9.	29.	
14.	10.	30.	
15.	11.	31.	
16.	12.	32.	
17.	13.	33.	
18.	14.	34.	
19.	15.	35.	
20.	16.	36.	*

9.e ***PRYTANIE.*** TRIBU ÉRECHTHÉIDE.			
JOURS de l'annee 409 avant J. C.	JOURS de l'annee Athenienne.	JOURS de la Prytanie.	NOMS des FÊTES.
Avril. 21.	Muny-chion. 17.	.... 1.	
22	.... 18.	.... 2.	
23.	.... 19.	.... 3.	
24.	.... 20.	.... 4.	
25.	.... 21.	.... 5.	
26.	.... 22.	.... 6.	
27.	.... 23.	.... 7.	
28.	.... 24.	.... 8.	
29.	.... 25.	.... 9.	
30.	.... 26.	.... 10.	
Mai. 1.	.... 27.	.... 11.	
2.	.... 28.	.... 12.	*
3.	.... 29.	.... 13.	
4.	Thargelion. 1.	.... 14.	
5.	.... 2.	.... 15.	
6.	.... 3.	.... 16.	
7.	.... 4.	.... 17.	
8.	.... 5.	.... 18.	
9.	.... 6.	.... 19.	Thargélies.
10.	.... 7.	.... 20.	
11.	.... 8.	.... 21.	
12.	.... 9.	.... 22.	
13.	.... 10.	.... 23.	*
14.	.... 11.	.... 24.	
15.	.... 12.	.... 25.	
16.	.... 13.	.... 26.	
17.	 14	.... 27.	
18.	.... 15.	.... 28.	
19.	.... 16.	.... 29.	
20.	.... 17.	.... 30.	
21.	.... 18.	.... 31.	
22.	.... 19.	.... 32.	
23.	.... 20.	.... 33.	
24.	.... 21.	.... 34.	
25.	.... 22.	.... 35.	
26.	.... 23.	.... 36.	*

10.e ***PRYTANIE.*** TRIBU PANDIONIDE.			
JOURS de l'année 409 avant J. C.	JOURS de l'année Athénienne.	JOURS de la Prytanie.	NOMS des FÊTES.
Mai. 27	Thargelion. 24.	.... 1.	
28.	.... 25.	.... 2.	Plyntéries.
29.	.... 26.	.... 3.	
30.	.... 27.	.... 4.	
31.	.... 28.	.... 5.	
Juin. 1.	.... 29.	.... 6.	
2.	.... 30.	.... 7.	
3.	Scirophorion. 1.	.... 8.	
4.	.... 2.	.... 9.	
5.	.... 3.	.... 10.	
6.	.... 4.	.... 11.	*
7.	.... 5.	.... 12.	
8.	.... 6.	.... 13.	
9.	.... 7.	.... 14.	
10.	.... 8.	.... 15.	
11.	.... 9.	.... 16.	
12.	.... 10.	.... 17.	
13.	.... 11.	.... 18.	
14.	.... 12.	.... 19.	
15.	.... 13.	.... 20.	
16.	.... 14.	.... 21.	Buphonies.
17.	.... 15.	.... 22.	
18.	.... 16.	.... 23.	*
19.	.... 17.	.... 24.	
20.	.... 18.	.... 25.	
21.	.... 19.	.... 26.	
22.	.... 20.	.... 27.	
23.	.... 21.	.... 28.	
24.	.... 22.	.... 29.	
25.	.... 23.	.... 30.	
26.	.... 24.	.... 31.	
27.	.... 25.	.... 32.	
28.	.... 26.	.... 33.	
29.	.... 27.	.... 34.	
30.	.... 28.	.... 35.	
Juillet 1.	.... 29.	.... 36.	*
			Arrhéphories.

MÉMOIRE
SUR LES OUVRAGES D'ÉPICTÈTE;

Par Jean-Jacques Garnier.

Lu le 3 Févr. 1792.

Épictète a-t-il composé quelques ouvrages ? doit-il être regardé comme le véritable auteur des deux écrits qui portent son nom ? lui appartiennent - ils l'un et l'autre au même titre ? sont-ils du même genre et doivent-ils être jugés par les mêmes règles ? en quel sens nous représentent - ils la doctrine morale du Portique ? Avant d'entrer dans cette suite de discussions, essayons de donner une idée succincte des qualités personnelles de ce philosophe, du genre d'instruction et de la nature des fonctions auxquelles il s'étoit dévoué. Ces notions préliminaires jetteront du jour sur beaucoup de points que nous aurons à éclaircir dans la suite.

Épictète, né à Hiérapolis, ville de Phrygie, de parens pauvres, dut apparemment les avantages d'une éducation distinguée, à la fantaisie qu'avoient, sur la fin de la république et sous les premiers empereurs, les grands de Rome, de compter parmi leurs nombreux esclaves, des grammairiens, des poëtes, des rhéteurs et des philosophes, dans le même esprit et les mêmes vues qui ont porté de riches financiers, dans ces derniers siècles, à former à grands frais, de riches et nombreuses bibliothèques. Cette supposition est la seule qui puisse nous expliquer comment un malheureux enfant, né pauvre comme Irus, ainsi qu'il le dit lui-même, avoit reçu une éducation distinguée, et comment un Stoïcien rigide se trouvoit être l'esclave d'Épaphrodite, l'un des officiers de la garde impériale : car on ne soupçonnera pas que ce fût par prédilection pour la doctrine Stoïque et pour son propre usage, que le confident et le ministre des débauches de Néron avoit été curieux de se procurer un pareil esclave. On rapporte que se faisant un jeu cruel d'éprouver la constance du jeune Épictète en lui tordant violemment la jambe, celui - ci lui dit tranquillement,

tranquillement, *Vous me casserez la jambe;* et que cet homme féroce ayant redoublé d'efforts et l'ayant effectivement cassée, il ajouta avec la même tranquillité, *Je vous avois bien dit que vous me casseriez la jambe.* La vérité nous oblige de remarquer que cette anecdote ne se rencontroit que dans les écrits d'un auteur postérieur de plus d'un siècle au fait qu'il raconte; que les autres écrivains qui n'ont pas manqué de remarquer qu'Épictète étoit boiteux, attribuent cet accident à une fluxion qui lui étoit tombée sur la jambe, et que, parlant lui-même de cette infirmité dans plusieurs endroits de ses discours, il s'en explique par-tout comme d'un effet des causes naturelles.

Cels. in Origen.

Parvenu à l'état de liberté, et brûlant du désir de se rendre utile à un plus grand nombre d'hommes, il entreprit d'abord d'exercer une sorte de censure publique sur les mœurs, en philosophant, pour ainsi dire, au milieu des rues et dans tous les endroits où le peuple se rassembloit, suivant l'exemple que lui en avoient donné, plusieurs siècles auparavant, Socrate et Diogène, les deux philosophes qu'il admiroit le plus, et qu'il paroît avoir pris pour modèles. Mais outre que les mœurs Romaines, plus agrestes et plus fières que celles des anciennes républiques de la Grèce, devoient se prêter plus difficilement à une pareille liberté, peut-être n'avoit-il pas assez réfléchi sur toutes les qualités naturelles et acquises qu'exigeoit une pareille tâche pour être convenablement remplie. Elle ne supposoit pas seulement une grandeur d'ame et de courage que rien ne rebutât, un esprit net et étendu, qui, embrassant l'universalité des connoissances, et exercé à saisir les rapports qu'ont entre eux les objets qui paroissent les plus disparates, pût s'élever par degrés, des notions les plus vulgaires aux vérités les plus abstraites, et ramener ces dernières aux simples lumières du sens commun; elle supposoit de plus une souplesse et une dextérité propres a s'insinuer dans les esprits, une dissimulation de ses propres forces qui n'offensât point l'amour-propre de ceux qu'on se proposoit de corriger; un fonds inépuisable d'aménité, d'enjouement et de grâces naturelles, qui forçassent de pardonner ce que l'aveu public de ses erreurs et de ses fautes avoit de triste et d'humiliant. Or, quand bien même, à l'égard de ces premières qualités, il

auroit pu se flatter de s'élever à la hauteur de ses deux modèles, il n'auroit pas dû se dissimuler qu'à l'égard des dernières il ne les atteindroit jamais. Un génie ardent et fécond, mais roide et inflexible; une élocution vive, énergique et passionnée, mais âcre, véhémente et toujours austère; des mœurs graves et imposantes, mais sans amabilité, sans indulgence, devoient nécessairement imprimer à ses discours un ton d'âpreté, de rudesse et d'aigreur qui ne pouvoit guère manquer de l'exposer à la colère et au ressentiment de tous ceux qu'il ne corrigeroit pas. Aussi cet essai fut-il aussi malheureux qu'il pouvoit l'être: injurié, battu, et ne voulant plus exposer la philosophie à de pareils outrages, il prit le sage parti de la renfermer dans l'enceinte d'une école, où, n'ayant affaire qu'à des hommes disposés à l'écouter, elle pouvoit, sur un moindre théâtre, rendre à la société des services non moins importans. On se tromperoit néanmoins bien grossièrement, si l'on prenoit pour la mesure de ce théâtre nos écoles actuelles de philosophie, qui, uniquement destinées à préparer pendant un temps fort court l'esprit des jeunes gens à des études qu'on regarde comme plus sérieuses, présentent à peine un léger simulacre de ce qu'elles étoient au temps dont nous parlons.

Epict. Diss. lib. II, c. 12.

Ces anciennes écoles, et principalement celles des Stoïciens, étoient fréquentées par des hommes de tout ordre, de tout âge et de toute profession: le temps qu'on devoit y passer, n'avoit rien de déterminé; et il n'étoit pas rare d'y rencontrer des hommes qui, après en avoir suivi assidument les exercices pendant dix ou douze années, continuoient d'y consacrer tous les momens qu'ils pouvoient dérober au soin de leurs affaires. Des magistrats du premier ordre, des gouverneurs de provinces, des généraux d'armée, ne se trouvoient point humiliés en venant quelquefois se confondre dans la foule des auditeurs. Cet usage n'aura rien qui surprenne, si l'on fait attention au genre d'instruction qu'on alloit y chercher: c'étoit la science de la vie humaine, c'est-à-dire, l'art de se bien conduire dans toutes les positions. La matière propre des leçons d'un Stoïcien, étoit l'homme considéré sous tous les rapports et dans toutes ses relations. S'il paroissoit quelquefois franchir ces bornes en se livrant à des recherches sur les corps inanimés et sur toutes les opérations de la nature, c'étoit

toujours dans le même esprit et les mêmes vues que les médecins étudient les végétaux et les minéraux, c'est-à-dire, pour y découvrir et en extraire des remèdes et des préservatifs contre les maladies. Il y avoit entre ces deux professions une ressemblance, et, à plusieurs égards même, une identité qu'il ne sera pas inutile d'indiquer en peu de mots, puisque la connoissance de l'une, qui n'a point varié dans ses procédés, peut nous retracer une image de l'autre, qui a disparu depuis long-temps. De même donc que le médecin ordinaire, ayant pour fin la conservation ou le rétablissement de la santé, doit commencer par bien connoître en quoi elle consiste, comment et de combien de manières elle peut être altérée, à quels symptômes on peut reconnoître ces diverses altérations et les distinguer les unes des autres; quels remèdes spécifiques ou quel régime il convient de leur opposer, en ayant égard au tempérament, à l'âge et aux forces du malade, au temps, au lieu et autres circonstances: de même le philosophe moraliste qu'on nommoit aussi médecin de l'ame, ayant pour fin la perfection de l'ame, qui consiste dans l'accord et le bon usage de toutes ses facultés, recherchoit d'abord ce qu'il falloit entendre par ces diverses facultés de l'ame, quelles étoient leurs fonctions, leur destination; quels exercices contribuoient à les développer et à les fortifier, quels autres à les affoiblir ou à les dépraver; quelles étoient les principales affections de l'ame, ses penchans, ses infirmités, ses maladies; à quels signes caractéristiques on pouvoit les reconnoître; par quel endroit et avec quels moyens il falloit les attaquer, les affoiblir et les extirper. Plaçant ensuite l'homme dans l'ordre social, et l'examinant sous les rapports de père, de fils, de frère, de mari, de maître ou d'esclave, de citoyen, de magistrat, il déduisoit les obligations et les droits qui découloient de chacune de ces relations; n'omettant ainsi aucune action humaine dont il n'apprît à connoître la rectitude ou le défaut, aucune habitude vicieuse dont il n'indiquât la source et le remède, aucun état civil dont il ne prescrivît les obligations et les devoirs, et ne laissant à ceux qui avoient profité de ses leçons, d'autre travail que de faire eux-mêmes une juste application des principes et des règles aux cas particuliers et aux circonstances où ils se trouvoient. Mais comme il se présentoit fréquemment

des cas compliqués et épineux, où l'on étoit embarrassé sur la juste application de ces principes et de ces règles, ceux qui craignoient de se méprendre, ne manquoient pas de venir les soumettre aux conseils et aux lumières du philosophe qui leur inspiroit le plus de confiance; et il pouvoit encore moins que le médecin ordinaire, se refuser à ces consultations, de quelque nature qu'elles fussent. C'est ce qui agrandissoit prodigieusement la sphère de son activité, et ce théâtre dont nous parlions plus haut. Mais c'est aussi ce qui l'exposoit à des périls réels, et aux fréquentes persécutions qu'essuyèrent ces philosophes de la part des empereurs: car ce n'étoient pas ordinairement de simples particuliers bornés au courant de leurs affaires domestiques, qui recouroient à leurs lumières; c'étoient des hommes en place, des magistrats, des sénateurs, qui ayant à donner leur avis sur des matières de la dernière importance, et se trouvant exposés ou à trahir leur conscience, ou à se précipiter dans les derniers dangers, sentoient le besoin d'opposer, dans ces momens terribles, aux prières et aux représentations d'une famille éplorée, l'assurance et les conseils d'hommes fermes et inflexibles qui soutinssent leur courage, et se montrassent prêts, s'il en étoit besoin, à partager leur sort. Or, aucune secte n'étoit aussi propre que celle des Stoïciens à former des ames de cette trempe; et ses plus violens détracteurs ne lui refuseront pas du moins la gloire d'avoir nourri les derniers Romains vraiment dignes de ce nom, et d'avoir, pendant plus de deux siècles, opposé une forte digue au débordement de la corruption, de la servitude et de l'avilissement de l'espèce humaine.

Aulu-Gell. lib. XV, cap. 11.

Compris dans l'édit de Domitien, qui chassoit tous les philosophes de Rome, Épictète se retira à Nicopolis en Épire, où il ouvrit une nouvelle école qui continua d'être fréquentée par les personnages les plus distingués de la capitale, que leurs emplois ou des affaires particulières obligeoient de se transporter soit en Grèce, soit en Asie. Il auroit pu en toute liberté retourner à Rome après la mort de Domitien; il n'est pas même douteux qu'il n'y ait été fortement invité dans la suite par l'empereur Adrien, qui le préféroit à tous les autres philosophes de son temps: mais il jugea apparemment que le séjour de Nicopolis étoit moins

Spartian. in Adrian.

contagieux que celui de Rome, pour les nombreux disciples confiés à ses soins. Il est également certain qu'il ne profita point, au moins pour ce qui le concernoit personnellement, de l'humeur libérale de ce prince, qui, au rapport des historiens, se plaisoit à répandre ses bienfaits sur tous les gens de lettres, sans même en excepter ceux qu'il n'estimoit pas. Fidèle aux maximes de sa secte, que la vraie richesse consiste dans le retranchement des besoins, et qu'il est honteux de devoir à autrui ce qu'on peut soi-même se donner, il persista, jusqu'à la fin de sa longue carrière, dans la vie pauvre et laborieuse qu'il avoit embrassée. On n'a point la date précise de sa mort. Thémistius et Suidas, qui le font vivre jusqu'au règne de Marc-Aurèle, n'ont pas fait attention qu'entre l'année de la mort de Néron, sous le règne duquel Epictète n'étoit déjà plus un enfant, et l'avénement de Marc-Aurèle au trône, on compte quatre-vingt-seize ans, ce qui supposeroit une vie d'environ cent vingt ans; singularité trop remarquable pour qu'elle eût échappé à la connoissance de Lucien, qui a composé un traité sur cette matière. Marc-Aurèle dépose lui-même contre cette assertion. Dans le premier livre de ses Pensées, consacré tout entier à consigner sa reconnoissance envers les dieux, envers ses parens et ses instituteurs, il n'oublia pas le don que l'un d'eux lui avoit fait des *Commentaires d'Épictète*. Or, si Épictète eût vécu, je ne dis pas jusqu'au règne de Marc-Aurèle, mais seulement jusqu'à celui d'Antonin son père adoptif, ce prince ne l'auroit-il connu que par ses commentaires ? n'auroit-il pas eu la curiosité de voir et d'entendre un homme qu'il compare dans un autre endroit aux Socrate et aux Chrysippe ? Entrons dans l'examen des questions qui font le principal objet de ce mémoire.

Justi Lipsii Manuduct. lib. I ; Salmas. in notis in Simplic.

ART. I.er

Épictète a-t-il composé quelques ouvrages ! En quel sens peut-il être regardé comme l'auteur des deux écrits qui nous sont parvenus sous son nom ! Lui appartiennent-ils l'un et l'autre au même titre !

S'IL falloit s'en tenir au témoignage de Suidas, la première question ne formeroit point la matière d'un problème ; car dans

la même phrase où il dit qu'Épictète vécut jusqu'au règne de Marc-Aurèle, il ajoute qu'il a laissé beaucoup d'écrits, ἔγραψε πολλά. Mais n'y a-t-il pas lieu de craindre que par une seconde erreur plus pardonnable que la première, il n'ait pris pour des ouvrages d'Épictète, tous ceux qui portoient son nom, et qu'il n'ait même fait plusieurs ouvrages d'un seul, parce qu'il le trouvoit cité sous diverses dénominations ? Nous savons très-certainement qu'Arrien de Nicomédie, surnommé le nouveau Xénophon parce qu'il s'étoit modelé sur l'ancien, avoit, à l'exemple du disciple de Socrate, rédigé dans des ouvrages volumineux, ἐν πολυστίχοις βιβλίοις, ce qui concernoit la vie, la mort d'Épictète, dont il avoit été le disciple, tous les discours qu'il avoit pu recueillir de sa bouche, et qu'il s'étoit empressé de les publier; non point, comme le premier, pour défendre sa mémoire contre la calomnie, puisqu'elle n'avoit point trouvé prise sur lui, mais pour apprendre à ceux qui n'avoient pas été à portée de le connoître, quel homme il avoit été, et combien ses discours étoient propres à faire passer dans l'ame de ses auditeurs toutes les vérités qu'il vouloit y faire entrer. Nous savons encore que, quelque temps après la publication de ce premier ouvrage, le même Arrien prit le parti d'en extraire les maximes les plus importantes et les plus usuelles, pour en composer un ouvrage beaucoup plus succinct, qu'il intitula Ἐπικτήτου Ἐγχειρίδιον [Manuel d'Épictète]; par la raison, ajoute Simplicius, qu'il doit toujours être sous la main de celui qui veut régler sagement ses actions dans toutes les rencontres, comme le véritable *enchiridion* ou poignard est sous la main du soldat. Ce dernier ouvrage n'a jamais porté d'autre nom; au lieu que le premier a été cité par les auteurs de l'antiquité sous diverses dénominations qui ont pu faire croire qu'il s'agissoit d'ouvrages différens. Son vrai titre, c'est-à-dire, celui dont Arrien se sert lui-même dans son épître dédicatoire à Lucius Gellius, est, *Discours d'Épictète* [Ἐπικτήτου Λόγοι] : mais par la raison sans doute que ce nom de λόγοι étoit plus spécialement affecté aux discours oratoires qu'aux entretiens philosophiques, Simplicius a cru devoir le changer en celui de Διατριβαί, ou *Dissertations*. Aulu-Gelle a adopté cette dernière dénomination; et il se sert pour le désigner, tantôt de la formule

Photii Biblioth.

Simplic. Præf. in Enchir.

d'*Epicteti Dissertationes ab Arriano conscriptæ ;* tantôt du mot grec Διαλέξεις, qui signifie proprement *Discussions.* L'empereur Marc-Aurèle, dans le passage où il témoigne sa reconnoissance à Junius Rusticus, l'un de ses instituteurs, de lui avoir fait don de cet ouvrage, le désigne sous le nom de *Mémoires d'Épictète* [Ἐπικτήτεια Ὑπομνήματα]. S'il s'élevoit quelques doutes sur l'identité de ces mémoires avec les *Discours* d'Arrien, ils seroient bientôt dissipés par la comparaison des ouvrages, puisqu'on retrouve dans celui d'Arrien, tel qu'il nous est parvenu, non-seulement les passages que Marc-Aurèle cite comme extraits des Mémoires d'Épictète, mais plusieurs autres qu'il ne cite pas, parce qu'il ne se rappeloit pas, en les écrivant, où il les avoit lus. Nous sommes donc aussi assurés qu'on peut l'être, que l'ouvrage qui nous est parvenu sous le titre plus récent d'Ἀῤῥιανοῦ Ἐπίκτητος, est le même qui a été désigné par les auteurs anciens sous ceux d'Ἐπικτήτεια Ὑπομνήματα, d'*Epicteti Dissertationes*, d'*Epicteti* Διαλέξεις, d'Ἐπικτήτου Διατριβαὶ et d'Ἐπικτήτου Λόγοι ; mais on sent en même temps combien ces diverses dénominations, auxquelles se joignoit constamment le seul nom d'Épictète, étoient propres à égarer un faiseur de dictionnaires tel que Suidas, et à lui faire avancer qu'Épictète avoit composé un grand nombre d'ouvrages. Il se présente cependant une difficulté qui semble venir à l'appui de son témoignage et lui donner un grand poids. On a recueilli dans Stobée, et dans quelques autres écrivains de l'antiquité, un nombre considérable de maximes qui portent le nom d'Épictète, et ne se retrouvent dans aucun des deux ouvrages d'Arrien qui nous sont parvenus : n'est-ce pas une preuve convaincante qu'outre ces deux écrits, l'antiquité en a connu d'autres qui portoient le nom d'Épictète, et pouvoient lui appartenir en propre ? Cette preuve seroit en effet sans réplique, s'il étoit bien certain que le premier ouvrage d'Arrien nous fût parvenu en entier ; mais nous avons malheureusement la preuve du contraire. Simplicius nous apprend qu'Arrien avoit écrit fort au long sur la vie et la mort de ce philosophe : or, dans ce qui nous reste, il n'y a rien qui ait le moindre rapport à ces deux objets. Aulu-Gelle cite un trait tiré du cinquième livre des Dissertations d'Épictète, recueillies par Arrien : il ne nous en reste aujourd'hui que quatre, dans

Simplic. Præf. in Enchir.

lesquels, par conséquent, il n'est pas étonnant de ne point rencontrer le passage cité par Aulu-Gelle. Rien ne nous dit que ce cinquième livre fût le dernier de l'ouvrage, ni ne sert à nous apprendre l'étendue de la perte que nous avons faite. Si l'on s'en *Phot. Biblioth.* rapporte au témoignage de Photius, elle seroit immense, puisqu'il cite dans sa Bibliothèque huit livres de dissertations [διατριβαὶ] et douze d'homélies ou de conversations. Quoiqu'il en parle comme de deux ouvrages distincts, la ressemblance qui devoit se trouver entre ces homélies et ces dissertations, qui ne sont elles-mêmes que des conversations et des exhortations, ainsi qu'on le verra dans la suite, pourroit faire soupçonner que ce n'étoit qu'un seul et même ouvrage, qui étoit renfermé en huit livres lorsqu'il étoit réduit aux seules dissertations, et qui en comprenoit douze lorsqu'on y joignoit ce qui avoit rapport à la vie et à la mort d'Épictète. Ce qui porteroit à le croire, c'est que Xénophon n'avoit point fait deux ouvrages séparés des Entretiens de Socrate et de ce qui concernoit sa vie et sa mort. Mais ce n'est là qu'une foible conjecture que je ne prétends point opposer au témoignage de Photius. Du moment donc que nous sommes assurés qu'il a existé, soit une portion très-considérable d'ouvrage, soit un ouvrage entier d'Arrien, d'où ces maximes, qui ne se retrouvent point dans ce qui nous reste aujourd'hui, ont pu être commodément extraites, pourquoi leur chercher une autre source, et supposer, contre toute vraisemblance, des ouvrages d'Épictète dont on ne peut indiquer ni la nature ni le titre? Je dis contre toute vraisemblance; car si ces prétendus ouvrages avoient existé, ils auroient paru ou de son vivant, ou après sa mort. S'ils avoient paru de son vivant, est-il probable qu'Arrien, qui ne publia son premier ouvrage qu'après sa mort, n'en eût fait aucune mention dans son épître dédicatoire à Gellius? Il paroît appréhender qu'un écrit aussi peu soigné que celui qu'il publie comme une copie fidèle des paroles qui étoient sorties de la bouche de son maître, et qu'il avoit écrites, autant qu'il lui avoit été possible, à mesure qu'il les proféroit, ne nuise à la réputation d'Épictète, et ne donne une trop foible idée de ses talens oratoires. Auroit-il eu cette crainte, dans la supposition qu'il eût existé des ouvrages écrits par ce philosophe lui-même? et ne

se

se seroit-il pas contenté d'y renvoyer ses lecteurs? Si ces prétendus ouvrages d'Épictète n'avoient vu le jour que long-temps après sa mort, et postérieurement à la publication de celui d'Arrien, est-il vraisemblable qu'Aulu-Gelle, Macrobe, Saint Augustin, et tant d'autres écrivains anciens qui désiroient de connoître les sentimens de ce philosophe sur quelques points de morale ou de physiologie, se fussent accordés à n'aller les chercher que dans les écrits du disciple, tandis qu'il leur auroit été facile de les puiser à la source? Y a-t-il la moindre vraisemblance, sur-tout, que le philosophe Simplicius, qui a fait un long commentaire sur l'Enchiridion, ne se fût jamais servi de ces ouvrages pour appuyer ses explications. Toutes ces considérations prouvent clairement, à mon avis, qu'Épictète, qui se plaignoit que de son temps les bibliothèques regorgeoient d'écrits Stoïques, tandis qu'il n'avoit pu parvenir à découvrir un véritable Stoïcien, ne se soucia point d'en composer de nouveaux, et qu'à l'exemple de Socrate, il jugea qu'il serviroit plus utilement sa patrie en travaillant uniquement à lui former un grand nombre de citoyens éclairés et vertueux, qu'en ajoutant à ses richesses littéraires.

Puisqu'il n'a rien écrit, en quel sens peut-il être regardé comme l'auteur des deux ouvrages qui nous sont parvenus? Lui appartiennent-ils l'un et l'autre au même titre?

Pour résoudre la première de ces questions, il suffira de traduire la lettre qu'Arrien a placée à la tête du premier de ces ouvrages.

ARRIEN à LUCIUS GELLIUS, salut.

« Je n'ai point rédigé les discours d'Épictète comme ces sortes » d'ouvrages pouvoient être rédigés ; je n'en suis point non plus » l'éditeur, puisque je déclare ne les avoir point rédigés. La seule » chose qui m'appartienne, est de les avoir fidèlement recueillis à » mesure qu'il les prononçoit, et dans les mêmes termes, autant » du moins qu'il est possible de le faire en écrivant ; et cela pour » mon propre usage, et dans la vue d'aider ma mémoire à me » retracer dans la suite, et la force de ses pensées, et la liberté de » ses expressions. Ils sont tels qu'on doit les attendre d'un homme » qui parle sans préparation sur le premier objet qui se présente,

» et non tels qu'auroit pu les rendre un homme qui les auroit des-
» tinés à être lus. Tels qu'il sont, des copies s'en sont répandues,
» je ne sais comment, dans le public, mais certainement sans ma
» participation et à mon insu. Au reste, qu'on en prenne occa-
» sion de me reprocher de ne savoir pas écrire, c'est ce dont je
» me soucie fort peu; et quand bien même ce reproche devroit
» tomber sur Épictète lui-même, il s'en seroit encore moins sou-
» cié, puisqu'il n'avoit visiblement en vue, en les prononçant, que
» d'exciter dans l'ame de ses auditeurs l'amour du beau et de
» l'honnête. Si, dans l'état où ils sont, ils produisent encore cet
» effet, ils auront, je pense, tout le mérite qu'on doit chercher
» dans les écrits des philosophes : s'il en arrivoit autrement, il est
» bon que ceux qui les liront, sachent que lorsqu'il les pronon-
» çoit, il n'étoit pas au pouvoir de quiconque l'écoutoit, de ne
» pas éprouver au fond de son ame ce qu'il vouloit qu'il éprouvât.
» S'ils ne conservent plus sur le papier la même efficacité, peut-
» être est-ce ma faute, peut-être aussi cela ne pouvoit-il être au-
» trement. Portez-vous bien. »

Cette déclaration, comme l'on voit, est précise; et en la pre-
nant à la lettre, elle exclut toute idée de partage. Si Arrien n'a
été ni le rédacteur ni l'éditeur de cet ouvrage, si toute la part
qu'il y a eue se réduit à la fonction de simple scribe, il n'est plus
douteux qu'Épictète n'en soit l'unique auteur, et qu'il ne lui ap-
partienne exclusivement. La seule chose donc qu'on pourroit en-
core se permettre d'examiner, c'est si cette déclaration doit être
prise à la rigueur, si la modestie d'Arrien ne lui a pas fait dissi-
muler une partie des obligations que nous lui avons; s'il est
probable que des raisonnemens serrés, précis et méthodiques,
que des morceaux pleins de chaleur, et d'autant plus éloquens
que l'art ne s'y montre point à découvert, soient sortis, tels que
nous les lisons, de la bouche d'un homme qui parloit sur-le-
champ sur le premier objet qui se présentoit; enfin, si rien dans
cet ouvrage ne décèle le travail d'un rédacteur. En considérant
l'ouvrage en lui-même, et abstraction faite de la déclaration
d'Arrien, j'avoue que, malgré le sentiment d'admiration qu'il
me fait éprouver, je n'y découvre rien qui détruise le témoignage
d'Arrien, et qu'à certains égards seulement, il me paroît avoir

besoin d'être restreint ou favorablement interprété. Ceux qui ne conçoivent pas comment un homme qui parloit sans préparation sur le premier sujet qui se présentoit, auroit pu mettre tant de suite, de précision et de profondeur dans ses raisonnemens, tant de chaleur et de force dans sa diction, n'ont pas pris garde que tous ces discours roulent sur des actions humaines, des obligations, des devoirs, c'est-à-dire, sur des matières que l'auteur avoit méditées non pas une fois, mais cent, dont il tenoit la chaîne, et qui ne présentoient plus à son esprit d'autre travail que l'application d'une règle générale à un cas particulier. Est-il donc plus surprenant qu'il pût sur-le-champ les soumettre à une analyse profonde, qu'il ne l'est qu'un homme qui possède à fond une langue, puisse sur-le-champ rendre raison de tous les passages des auteurs qui ont écrit dans cette langue, et en montrer les beautés ou les défauts? L'est-il davantage qu'un homme exercé de longue main et vivement pénétré de sa matière, puisse, en s'abandonnant à l'impulsion de son génie, s'exprimer avec plus de chaleur, plus de force et de tout ce qui caractérise la vraie éloquence, qu'il ne l'auroit fait à tête reposée ? Si chaque discours a pu sortir tel qu'il est de la bouche d'Épictète, sans avoir besoin d'un rédacteur, leur rassemblement ou la collection qu'on en a faite, ne suppose pas davantage le travail d'un rédacteur; elle semble plutôt en exclure toute idée. En effet, le premier soin d'un rédacteur doit être de mettre de l'ordre et de la suite dans les matières, en plaçant ensemble celles qui se rapportent au même objet, et en les rangeant toutes de manière qu'elles s'expliquent l'une par l'autre, et se prêtent mutuellement du jour. Dans l'ouvrage que nous examinons, chaque discours ou chapitre forme un tout séparé qui n'a aucun rapport ni à celui qui le précède, ni à celui qui le suit. Si le même sujet, en se représentant à différentes reprises, a fourni la matière de plusieurs discours, ils ne sont point placés à la suite l'un de l'autre, mais semés dans différens livres : en un mot, il est impossible de leur supposer d'autre ordre que celui des dates, c'est-à-dire, de l'époque où ils ont été prononcés. Or, cet ordre ne demande point un rédacteur, mais un simple scribe, et ne contredit point la déclaration d'Arrien. A quel égard donc avons-nous dit qu'il nous sembloit

qu'elle devoit être restreinte ou favorablement interprétée ? le voici. On rencontre dans cet ouvrage quelques chapitres qui ont pour titre Σποράδην τινά, c'est-à-dire, *Matières éparses ou mélangées,* parce qu'Arrien a jugé sans doute, ou que les diverses matières qu'il y a rassemblées, ne méritoient pas un plus ample développement, ou qu'ayant été déjà développées dans un autre endroit, elles ne lui présentoient plus que quelques traits nouveaux qui méritassent d'être conservés. Ce qu'il a fait visiblement par rapport à ces chapitres en particulier, il a pu, il a dû même le faire, quoique avec plus de ménagement, à l'égard d'un très-grand nombre d'autres. Pour s'en convaincre, il suffit de réfléchir un moment sur la nature des sujets qui sont entrés dans la composition de cet ouvrage. Ce sont ou des exhortations à ses disciples, ou des conseils aux personnes étrangères à son école qui venoient le consulter en qualité de médecin des ames. Dans l'un et l'autre cas, comme les mêmes maladies exigeoient le même traitement, et que ce qu'il avoit prescrit à l'un, il falloit encore le prescrire à l'autre sans rien omettre de ce qui pouvoit contribuer à la guérison, il s'ensuit nécessairement que, quelque fécondité d'imagination qu'on lui suppose, il seroit tombé dans des redites qui n'auroient pas été supportables dans un ouvrage fort étendu, si un rédacteur intelligent n'eût pris soin, en comparant entre eux ces différens discours sur un même sujet, d'élaguer du second ce qui se trouvoit dans le premier, soit dans les mêmes termes, soit dans des termes approchans ; du troisième, ce qui se trouvoit dans le premier et le second, en ne conservant que ce qui ajoutoit aux premières preuves, ou fournissoit de nouvelles images aussi propres ou plus propres que les premières à frapper l'imagination. Peut-être beaucoup de lecteurs jugeront qu'Arrien a été bien réservé à cet égard, et auroient mieux aimé qu'il leur eût présenté dans un seul discours ou chapitre, tout ce qui concernoit le même objet, que d'être ramenés à tant de reprises sur des vérités qui, bien qu'importantes en elles-mêmes, perdent beaucoup de leur prix en perdant pour eux le mérite de la nouveauté. Nous examinerons, dans l'article suivant, ce qu'il faut penser de ce sentiment ; contentons-nous d'observer ici que cette fonction de rédacteur, qu'il nous a paru impossible de

refuser à Arrien, donne la solution d'une sorte de contradiction qu'on a pu remarquer entre le commencement et la fin de sa lettre. Comment, après avoir refusé la qualité de rédacteur, d'éditeur même de ces discours, pour s'en tenir à celle de simple scribe, a-t-il pu dire que s'ils avoient perdu sur le papier une partie de leur efficacité et de leur énergie, il faudroit peut-être s'en prendre à lui ? En supposant, comme nous l'avons fait, parce que la chose n'a pu être autrement, que pour rendre supportable d'un bout à l'autre la lecture de ce recueil, il a été obligé de retrancher des uns ce qui se rencontroit déjà dans d'autres; avec quelque réserve et quelque circonspection qu'il se soit acquitté de ce travail, il a dû craindre d'avoir affoibli et énervé ceux sur lesquels tomboient ces suppressions : mais puisque tout son travail s'est borné à des retranchemens, il demeure certain que ce premier ouvrage, soit pour le fonds soit pour la forme, est l'ouvrage du seul Épictète, qu'il ne renferme rien qui ne soit véritablement de lui; en un mot, qu'il lui appartient uniquement, sans partage et sans restriction. En est-il de même de l'Enchiridion ou Manuel ?

La lettre ou épître dédicatoire d'Arrien à Masgalenus, ou, selon Saumaise, à Messalinus, consul l'an de Rome 800, et grand admirateur d'Épictète, dans laquelle il lui rendoit compte des motifs qui l'avoient engagé à entreprendre ce second ouvrage, et des moyens dont il s'étoit servi pour l'exécuter, n'est point parvenue jusqu'à nous. Simplicius, qui l'avoit lue, se contente de nous apprendre qu'Arrien, pour le composer, s'étoit borné à extraire du premier ouvrage les maximes les plus importantes et les plus usuelles, et à les insérer presque toujours mot pour mot dans le second, où elles acquéroient par ce rapprochement un nouveau degré de force et d'énergie. Ce que Simplicius nous dit ici, peut encore se vérifier en partie. On trouve en effet dans ce second ouvrage, mot pour mot, des maximes qu'on lit dans le premier ; on en trouve d'autres dont on ne peut non plus méconnoître la source, quoiqu'il ait fallu en changer la forme pour les réduire à un moindre cadre ; enfin, on en trouve un nombre pour le moins aussi considérable, dont on ne découvre pas l'origine, mais qu'on doit supposer également extraites des livres que

nous n'avons plus, puisqu'il est prouvé qu'il ne nous reste pas la moitié du premier ouvrage d'Arrien. Mais, dans ce nombre, n'y en a-t-il absolument aucune qui lui appartienne en propre? C'est ce que j'ai peine à croire. L'Enchiridion, comme je le prouverai dans la suite, est un ouvrage méthodique et complet : or est-il probable que des pièces éparses et dues uniquement au besoin qui les avoit fait naître, telles que celles qui composoient le premier ouvrage, aient pu fournir exactement à Arrien tous les matériaux dont il avoit besoin pour former un tout régulier, sans qu'il se soit trouvé dans la nécessité d'y rien ajouter de son propre fonds? En admettant même cette supposition, toujours sera-t-il vrai de dire que les matériaux seuls de cet ouvrage sont dus à Épictète; que le choix qu'il a fallu en faire, la forme qu'il a convenu de leur donner, l'assortiment et tout ce qui tient à l'art, appartiennent en propre à Arrien : ce qui suffit pour montrer combien est abusif l'usage généralement reçu de citer sous le nom d'Arrien les discours d'Épictète, et, sous le seul nom d'Épictète, l'Enchiridion ou le Manuel d'Arrien; puisque c'est précisément le contraire de ce qui auroit été fondé en raison. Cependant, puisque les mots ne sont que des signes arbitraires qui n'ont de valeur que celle que l'esprit y attache, on peut sans inconvénient continuer de se servir de ces dénominations, pourvu que l'on sache à quoi l'on doit s'en tenir sur la chose signifiée. Passons à une discussion plus importante.

Art. II.

Ces deux ouvrages nous représentent-ils la doctrine morale des Stoïciens? Peuvent-ils, l'un ou l'autre, en être regardés comme un abrégé? Sont-ils du même genre, et doivent-ils être jugés par les mêmes règles?

La première question seroit promptement décidée, si elle devoit l'être par des autorités. Depuis la renaissance des lettres, tous les savans, sans exception, qui ont eu occasion de parler de ces deux écrits, s'accordent à les regarder comme le plus riche et le plus pur dépôt de la doctrine morale des Stoïciens. Pour ne

point multiplier sans nécessité le nombre des témoins, je me contenterai de produire les deux personnages qui, ayant fait une étude plus profonde de la matière, semblent mériter davantage d'être crus. Juste-Lipse, qui le premier entreprit de la débrouiller, et qui nous a donné un ouvrage estimable sous le titre de *Manuduction à la philosophie morale des Stoïciens,* n'a pu mieux marquer son admiration pour Épictète qu'en le préférant en quelque sorte à Sénèque, son auteur favori et l'objet de ses veilles. Il le qualifie d'une des principales lumières du Portique; il regarde l'Enchiridion comme l'ame de toute la philosophie morale des Stoïciens ; il ne connoît aucun ouvrage aussi propre que les discours d'Épictète, à aiguillonner l'ame et à la porter à la vertu ; il ne craint pas même de dire que, du côté de la véhémence, de la force et de la chaleur, l'ancienne Grèce n'a rien produit de pareil ; qu'il ne les lit jamais sans émotion, et que plus il les a lus, plus il brûle d'envie de les relire encore. Le second témoin que nous produirons, est le savant Brucker, auteur de l'*Histoire critique de la philosophie,* d'autant moins suspect en matière d'éloges, lorsqu'il s'agit d'un Stoïcien, qu'il montre par-tout l'aversion la plus décidée pour cette secte, et qu'il ne laisse échapper aucune occasion de la déprimer. Après avoir rapporté, sans aucun correctif, les différens éloges que les auteurs de l'antiquité ont faits soit de la personne soit des écrits de ce philosophe, il en porte lui-même ce jugement: « Quoiqu'on ne puisse nier qu'Épictète » ne soit moins outré dans ses dogmes que les autres Stoïciens ; » que sa doctrine ne soit plus ferme et plus solide que celle » d'aucun d'eux; que sa diction ne soit mâle, et plus convenable » à la dignité de la nature humaine que les arguties de Sénèque » et les météores de Marc-Aurèle ; cependant, si on y prend » garde de près, on verra qu'il ne s'écarte en rien du système » Stoïque, et que tout tend, en dernière analyse, à vouloir que » l'ame, purgée de tout désir et exempte de toute passion, se » soumette à Dieu ou à l'ordre inévitable du grand tout, qui est » la Providence, et parvienne par-là au repos et à la vraie félicité, » laquelle consiste dans l'exemption des passions et l'accord parfait » de l'ame avec le tout dont elle fait partie : maximes éblouis- » santes, mais qui, dépouillées de leur enveloppe, présentent

» beaucoup de folies, et de sublimes extravagances *(a)*». En s'en tenant à la partie de ce jugement qui concerne la question que nous examinons, on voit que Brucker, quoique opposé à Juste-Lipse sur le compte des Stoïciens, s'accorde parfaitement avec lui à nous représenter les ouvrages d'Épictète comme les restes les plus précieux du Portique, et la source où l'on peut puiser avec le plus de confiance tous les renseignemens qu'on peut désirer pour se faire une idée juste de leur doctrine morale. Reste seulement à examiner ce que ces deux célèbres critiques ont entendu par ces mots de *doctrine morale,* et en quel sens on doit les expliquer. S'ils n'ont voulu dire autre chose sinon que les sentimens d'Épictète ne s'éloignent en rien de ceux des chefs de sa secte, que chacune de ses maximes dérive des dogmes établis par Zénon, Cléanthe et Chrysippe, je suis parfaitement de leur avis : j'observerai seulement que cet éloge n'est point particulier à Épictète, et ne caractérise en aucune manière ses ouvrages, puisqu'il peut également s'appliquer aux satires de Perse, aux épîtres de Sénèque et aux pensées de Marc-Aurèle, où l'on ne trouve non plus aucune maxime, aucun sentiment qui ne soit parfaitement conforme aux principes et aux dogmes des fondateurs du Portique. Si, au contraire, comme il s'agit de traités de morale, ils ont voulu nous faire entendre, ou si, contre leur intention, on croyoit pouvoir inférer de leurs paroles, que ces traités nous représentent en tout ou en partie la morale dogmatique des Stoïciens, et sont plus propres que tout autre ouvrage Stoïque à nous en retracer l'idée, je ne craindrai point de dire que cette opinion est fausse de tous points, et l'une des plus dangereuses qu'on puisse apporter à la lecture de ces ouvrages, puisqu'en y faisant chercher un mérite qu'ils n'ont point, elle empêcheroit de profiter de celui qui leur est propre, et qui suffit pour les rendre recommandables. Pour bien juger si ces deux ouvrages appartiennent ou n'appartiennent pas à la morale dogmatique des Stoïciens, commençons par nous faire une idée claire et précise de cette morale, d'après les notions que nous en ont transmises ceux qui avoient été à portée de la bien connoître,

(a) *Quæ splendida quidem sunt, ast intus et in cute considerata, ἄσοφα καὶ ὑπόσοφα Stoïca plurima continent.* Bruck. Hist. crit. *tom. II, pag. 574.*

et

et qui en avoient fait une étude particulière ; nous essaierons ensuite de l'adapter successivement aux deux ouvrages d'Épictète.

Lorsque Zénon songea à fonder une nouvelle secte de philosophes, la science morale et politique, constamment enseignée dans les écoles de l'Académie et du Lycée par les successeurs de Platon et d'Aristote, étoit si solidement établie et poussée si loin dans toutes ses branches, qu'il n'y avoit, s'il faut s'en rapporter à Cicéron, qu'une aveugle présomption et une ambition démesurée qui pussent se flatter d'y rien changer, d'y rien ajouter. Mais en accordant même à Cicéron que, du côté des découvertes, cette science fût dès-lors parvenue au dernier degré de perfection, l'étoit-elle également du côté de la certitude ? Toutes les preuves dont elle appuyoit ses assertions, étoient-elles des démonstrations rigoureuses qui ne laissassent plus lieu à l'incertitude et aux doutes ? Ses assertions étoient-elles si dépendantes l'une de l'autre, si étroitement liées ensemble, qu'on ne pût en ébranler une sans les renverser toutes ? Si elle n'avoit point encore acquis ce nouveau genre de mérite, et qu'il parût possible de le lui procurer, quel plus grand service pouvoit-on rendre à l'humanité ? Les hommes, comme l'avoit observé Platon, cherchent constamment le vrai, veulent constamment le bien, et ne s'écartent si souvent de l'un et de l'autre que parce qu'ils se laissent séduire par les apparences. En leur fournissant un préservatif contre les illusions, et des moyens sûrs de se procurer une pleine conviction sur toutes les matières qu'il leur importoit de bien connoître, n'étoit-ce pas travailler de la manière la plus efficace à les rendre meilleurs ? C'est le but que se proposa Zénon : pour l'atteindre, il falloit commencer par décomposer et soumettre à une analyse exacte toutes les opérations de l'ame, toutes les idées, en les réduisant à leurs premiers élémens, et en distinguant, avec la plus rigoureuse précision, jusqu'aux moindres nuances qui peuvent les différencier. Après avoir épuré et simplifié ses idées, il falloit les généraliser pour en former des axiomes ou propositions tellement évidentes, qu'elles ne laissassent pas la moindre incertitude dans l'esprit de ceux qui les entendoient prononcer. Il falloit ensuite les subordonner l'une à l'autre, de manière que la seconde dérivât immédiatement de la première, la troisième de la seconde, et

Cicer. de Fin. lib. IV.

ainsi de suite, en observant de n'y faire entrer aucun terme qui n'eût été analysé et défini. Cette rigueur mathématique, appliquée à des matières dont tout homme parvenu à l'âge de raison se croit juge compétent, ne pouvoit manquer de susciter à cette nouvelle secte bien des contradicteurs et des adversaires. En poussant aussi loin qu'il étoit possible l'analyse des idées, et en assignant entre elles des différences qui avoient échappé à tous les regards, Zénon, et plus particulièrement encore Chrysippe, son second successeur, parurent donner trop d'importance à des minuties, et faire dégénérer la philosophie en de vaines subtilités. En créant un grand nombre de mots pour désigner par un nom propre un grand nombre d'idées comprises auparavant sous une seule dénomination, ils effarouchèrent les oreilles, et inspirèrent un secret dépit à ceux qui, ne comprenant pas bien la nécessité de ces innovations, étoient tentés de les regarder comme un pur charlatanisme. En donnant des notions précises, des définitions exactes des objets les plus à la portée du commun des hommes, et sur lesquels on s'avise rarement de réfléchir par la raison même qu'on croit les bien connoître, et en déduisant de ces définitions les conséquences qui en dérivoient nécessairement, ils parurent venir d'un autre monde, ou prendre plaisir à débiter des paradoxes. Enfin, en s'astreignant à tout analyser, à tout définir, et à ne marcher que de conséquence en conséquence, ils se formèrent un style serré et précis, mais maigre, décharné, subtil, inintelligible même dans le commerce ordinaire de la société, et à plus forte raison dans les assemblées nombreuses où l'on délibéroit sur les intérêts de la chose publique. C'est à ces trois ou quatre chefs que se rapportent tous les reproches qu'on trouve accumulés dans Plutarque, et semés avec moins de profusion et plus d'art dans Cicéron et Sénèque lui-même, qui, bien que zélé partisan de cette secte, ne l'étoit certainement pas de sa méthode, laquelle en effet pouvoit difficilement s'allier avec la profession d'orateur. Mais si cette méthode guidoit plus sûrement que toute autre l'esprit humain dans la recherche de la vérité, si elle étoit plus propre à affermir ses pas, si elle donnoit des résultats plus solides et plus inébranlables, devoit-elle être sacrifiée à des considérations étrangères? Or, Cicéron lui-même ne lui refuse aucun de ces

Tusculan. lib. IV.

avantages: *Quamvis licet insectemur Stoïcos, metuo ne soli philosophi sint. Mirabilis est apud eos contextus rerum ; respondent extrema primis, media utrisque, omnia omnibus ; quid sequatur, quid repugnet, vident. In geometriâ prima si dederis, danda sunt omnia.* Si cette notion que nous avons cherché à nous former de la morale dogmatique des Stoïciens, en recueillant et en rapprochant dans les écrits de ses partisans et de ses ennemis, les divers traits qui peuvent servir à les caractériser, ne paroissoit pas suffisante, il nous reste un moyen facile d'y suppléer. Stobée, dans le second livre de son *Répertoire de physique et de morale*, nous a conservé un précieux canevas de cette morale dogmatique, qui, tout décousu, tout déchiré qu'il est, conserve cependant encore une ressemblance frappante avec son prototype, et peut par conséquent servir à nous en reproduire les linéamens, la forme et les contours.

Essayons maintenant de rapprocher cette idée des deux ouvrages d'Épictète. On sent d'abord combien l'entreprise seroit vaine par rapport au premier, pris collectivement ou dans son ensemble, si l'on n'a pas oublié ce que nous avons remarqué plus haut, qu'il est divisé par chapitres; que chaque chapitre forme un tout isolé, sans liaison, et sans rapport ni à celui qui le précède ni à celui qui le suit; que, quoique plusieurs chapitres roulent sur le même objet, ils ne se trouvent point rangés de suite, mais à des distances très-considérables; et qu'enfin on ne peut y soupçonner d'autre ordre que celui des dates. Ce n'est donc point à un pareil recueil qu'il convient d'appliquer l'idée que nous nous sommes formée de la morale dogmatique des Stoïciens; elle y répugne trop visiblement : mais puisque chaque chapitre ou discours forme un tout isolé, peut-être ne sera-t-il pas inutile de l'appliquer à chacun en particulier, pour nous assurer s'il n'a pas été fondu dans ce moule, si je puis ainsi m'exprimer, ou s'il n'en renferme pas des portions détachées, des membres épars, qui, rapprochés par une main habile, puissent nous la reproduire, du moins en partie. J'observe d'abord qu'il y a véritablement quelques chapitres qui s'annoncent par une définition, et procèdent par une chaîne de raisonnemens propres à opérer la conviction : mais ces chapitres sont en petit nombre. Dans tous les autres, l'auteur ne définit ni ne divise sa matière ; on sent même qu'il ne le devoit pas; car,

comme il n'y est question que de tel penchant à vaincre, de telle habitude à acquérir, de telle autre à déraciner, de tel devoir à remplir et de tel dégoût à surmonter, et que les hommes auxquels il adressoit ces conseils et ces exhortations connoissoient parfaitement la chose dont il parloit, tout appareil scientifique auroit été déplacé, puisqu'il suffisoit de leur indiquer la source du mal, de leur en montrer les suites dangereuses, de leur prescrire un régime et des exercices propres à opérer la guérison. J'observe ensuite que dans le petit nombre de chapitres où l'auteur procède par des définitions et semble se rapprocher de la marche scientifique, il ne la suit point jusqu'au bout, et qu'aussitôt que l'objet dont il va parler est suffisamment éclairci et déterminé, il reprend le ton et les formes qui conviennent à un homme qui se propose, non d'éclaircir et de résoudre une question difficile, mais d'échauffer, d'émouvoir et d'entraîner. Or il n'y a personne qui ne sache combien ces formes sont non-seulement étrangères, mais directement contraires à celles de toute démonstration rigoureuse, et conséquemment à la marche que tenoient les Stoïciens dans leurs traités de morale dogmatique. Concluons donc que ce premier ouvrage d'Épictète, soit qu'on le considère dans son ensemble, soit qu'on l'examine par parties, n'a rien qui ressemble à la morale dogmatique des Stoïciens, et qu'il ne peut sous aucun rapport ni la représenter, ni en tenir lieu. Passons au second.

On n'a point dit, ce me semble, qu'il renfermât toute la doctrine morale du Portique; son peu d'étendue ne le comportoit pas : mais on l'en a généralement regardé comme le précis, comme *Just. Lips.* l'ame; *Stoïcæ moralis quasi anima.* Un précis, un abrégé, n'est point, comme tout le monde en convient, un simple extrait ni une compilation de ce qu'il y a de plus saillant dans un ouvrage, de ce qui frappe davantage et paroît mériter d'être recueilli ; c'est une copie en miniature d'un grand tableau, laquelle doit, sur d'autres proportions, en conserver les traits, l'ensemble et la ressemblance. Comparons donc, sous ce point de vue, l'Enchiridion à l'idée que nous nous sommes formée de la morale dogmatique des Stoïciens. Au premier aspect, il ne dément point cette ressemblance : il débute, comme l'on sait, par la grande division de tous les êtres de la nature par rapport à nous, en deux classes, ceux

qui sont en notre pouvoir et ceux qui n'y sont pas; et après avoir posé sur cette division la règle générale que ne doit point perdre de vue quiconque aspire à se rendre libre et heureux, il en déduit assez méthodiquement, dans les quatre ou cinq articles suivans, les pratiques et les exercices les plus propres à conduire à ce but désiré. On ne peut nier que ce début ne soit parfaitement ressemblant à tous les fragmens qui nous restent de la morale dogmatique des anciens Stoïciens. Mais à mesure qu'on avance, les idées se croisent, et l'on ne sait bientôt plus ni d'où l'on est parti, ni où l'on se propose d'arriver. Quelquefois cependant le fil paroît se renouer, mais c'est pour se rompre encore; et si l'on sent confusément qu'il peut y avoir un ordre caché dans cet ouvrage, et que toutes les maximes qui le composent ont un rapport plus ou moins éloigné avec le premier principe, cet ordre, s'il existe, est si peu senti entre des maximes qui ne se déduisent point l'une de l'autre, qu'il a paru impossible de rendre raison pourquoi la maxime quarantième, par exemple, n'est pas la vingtième; pourquoi la vingtième n'est pas la dixième; et ainsi de toutes les autres, à la réserve des quatre à cinq premières. Saumaise parle d'un célèbre critique de son temps, qui, n'attribuant ce désordre qu'à la négligence et à l'ignorance des copistes, avoit cru y remédier en bouleversant toute l'ancienne contexture de cet ouvrage, et n'avoit réussi qu'à pervertir en une foule d'endroits le vrai sens de l'auteur. Il pense qu'il en est de cet ouvrage comme de l'épître d'Horace aux Pisons, où le poëte a inséré tous les préceptes de l'art poétique, non selon l'ordre des matières et la progression naturelle des idées, mais à mesure qu'ils se présentoient à son esprit, et qu'ils trouvoient une place commode dans ses vers. Cette comparaison, au cas qu'on fût tenté de l'adopter, seroit-elle bien propre à justifier Arrien? et un philosophe qui rédige en prose un précis de traité de morale, seroit-il excusable d'adopter la marche d'un poëte qui trace en vers et dans une épître familière les règles de son art? Ne vaut-il pas mieux convenir bonnement qu'une semblable désorganisation seroit de la part du premier un défaut réel, s'il étoit bien prouvé qu'il eût eu le dessein qu'on lui suppose, de donner un précis de la doctrine morale du Portique? Mais a-t-il eu véritablement ce dessein? Le début, qui, au premier

Salmasius in Epict. p. 13.

aspect, sembloit l'annoncer, lorsqu'on vient à l'examiner de plus près, est bien propre lui-même à faire naître des doutes à cet égard. Le philosophe Simplicius, qui a commenté cet ouvrage, a judicieusement observé que le grand principe qui sert de base à tout l'ouvrage, n'est point un premier principe de connoissance, puisqu'il en suppose un autre sans lequel il ne peut être entendu. En effet, quel homme ne sera pas surpris d'entendre ranger dans la classe des choses qui ne sont point en son pouvoir, qui lui sont étrangères, son propre corps, s'il n'a pas appris auparavant que les Stoïciens ne faisoient point entrer le corps dans la constitution de l'homme proprement dit, parce qu'ils avoient clairement démontré qu'il n'est qu'un instrument passif et aveugle dont l'ame se sert, comme l'artisan se sert de l'outil propre à sa profession. Dans un ouvrage scientifique, ce premier principe de connoissance, cette démonstration préliminaire, sans laquelle tout le reste devient inintelligible, auroit-elle pu être oubliée, ou volontairement omise? Ce n'est pas la seule observation que ce début nous fournisse. L'auteur y a inséré, sans la moindre explication, quatre mots qui, dans l'école du Portique, avoient une acception particulière qui n'étoit reçue ni dans le commerce de la société, ni même dans les autres écoles de philosophie. Simplicius, attaché aux principes du Lycée, en voulant les expliquer, avoit gâté toute la doctrine du Portique, ainsi que l'a clairement démontré Saumaise, qui a été obligé d'employer plus de deux cents pages pour en déterminer la vraie signification, sans peut-être y avoir encore parfaitement réussi. Je conviens qu'on ne doit pas exiger d'un auteur d'abrégés, toutes les explications dont on peut avoir besoin ; mais je n'en conçois pas mieux comment un auteur qui écriroit pour le public, hasarderoit, dans l'exposition du principe fondamental de son ouvrage, des termes qui ne seroient intelligibles que pour un très-petit nombre de personnes. Ce n'est pas tout encore : on rencontre dans cet écrit quelques maximes qui, vraies dans telle position, sont non-seulement fausses, mais même contraires à la doctrine des Stoïciens, énoncées, comme elles le sont, dans leur généralité et sans restriction. Telle est la maxime n.° XII de l'édition d'Upton : « Si tu veux avancer, laisse-là tous ces raisonnemens ; —si je néglige » mes affaires, je manquerai de pain ; si je ne corrige mon esclave,

» il se pervertira : — car il vaut mieux mourir de faim, exempt de » trouble et de crainte, que de vivre dans l'abondance, dévoré » d'inquiétudes et de tourmens ; il vaut mieux que ton esclave » devienne méchant que toi malheureux. » Il est incontestable que, si nous nous trouvons dans une position où il y ait un tel conflit d'obligations et de devoirs qu'on ne puisse en remplir un sans manquer à l'autre, le soin de l'ame doit l'emporter sur celui du corps, le soin du corps sur celui de la fortune : mais hors ce cas, on doit vaquer à tous ; et la philosophie Stoïcienne, qui ne craignoit pas d'entrer dans les moindres détails de l'économie domestique, pour enseigner aux pères de famille à régler leur dépense, et à augmenter, par des voies licites, leurs revenus, étoit bien éloignée de leur donner le conseil que nous venons de rapporter. Aussi Simplicius a-t-il soin de nous avertir qu'il n'est adressé qu'aux hommes qui ne sont point encore parvenus à se rendre maîtres de leurs premiers mouvemens, et qui se laissent entraîner au gré des événemens : ce qui paroîtroit indiquer que l'ouvrage pouvoit avoir une destination particulière beaucoup moins étendue que celle qu'on lui suppose ordinairement. Enfin, ceux qui ne voudroient y voir qu'un précis ou abrégé de la doctrine morale du Portique, seroient forcés de convenir que cet abrégé est bien imparfait, bien incomplet. C'étoit visiblement le sentiment du célèbre Dacier, quoique son respect pour les anciens l'ait empêché de le déclarer ouvertement : car ayant été détourné de traduire les discours d'Épictète par des raisons dont nous parlerons plus bas, et ayant regret de laisser dans l'oubli les belles choses qu'il y découvroit, il prit le parti de les extraire et d'en former, à l'exemple d'Arrien lui-même, un nouveau manuel trois ou quatre fois plus étendu que le premier. Or ce nouveau manuel n'étant tiré que des quatre livres qui nous restent, il est évident que si ceux qui sont perdus avoient fourni à M. Dacier la même récolte que les précédens, il nous auroit donné un manuel sept ou huit fois plus abondant que celui d'Arrien « en maximes très-excellentes, dit-il, qui manquent au premier, et *Préface, t. I.* » qu'il auroit été nécessaire d'y ajouter pour le rendre plus utile, » puisqu'elles renferment les solides fondemens des mœurs. » Or, que doit-on penser d'un abrégé qui contiendroit à peine la sept

ou huitième partie des choses qu'il auroit été convenable d'y faire entrer? Toutes ces considérations me persuadent qu'Arrien, en composant son Enchiridion, n'a point eu le dessein qu'on lui suppose, et que cet ouvrage ne renferme pas plus un abrégé de la morale dogmatique des Stoïciens, que les discours d'Épictète dont il est tiré ne renferment cette même morale.

Quel nom donnerons-nous donc à ces deux ouvrages, et dans quelle classe les rangerons-nous? Les épîtres XCIV et XCV de Sénèque vont nous tirer de cet embarras. On y voit qu'outre la morale dogmatique, la seule qui s'enseignât dans les écoles, et qui, à proprement parler, méritât le nom de *philosophie,* les Stoïciens attentifs à subvenir aux besoins de ceux qui n'auroient pu y atteindre, parce qu'elle passoit de bien loin leur portée, en cultivoient une autre sous le nom de *parénétique,* qui, bien qu'elle ne pût entrer en comparaison avec la première, la suppléoit en beaucoup de rencontres, et qui, dans d'autres, avoit un genre d'utilité qui lui étoit propre. Cette morale parénétique se divisoit en plusieurs branches, et prenoit différens noms empruntés ou de la fin qu'elle se proposoit, ou des moyens qu'elle employoit pour y arriver, ou de l'objet particulier sur lequel elle s'exerçoit. Appliquée à gagner des partisans à la philosophie, elle prenoit le nom de *protreptique,* et formoit une classe à part : occupée à donner des conseils à l'époux, au père, au frère, à l'économe, au citoyen, au magistrat, et à prescrire à chaque individu l'usage de ses facultés intellectuelles et l'emploi de son temps, relativement au genre de vie qu'il se proposoit d'embrasser, elle se nommoit *préceptive,* et se subdivisoit en une infinité de rameaux, puisqu'elle embrassoit la science des devoirs, la législation et la police : circonscrite dans un cas particulier, elle tiroit son nom de l'objet qu'elle se proposoit. S'il s'agissoit de fortifier l'ame contre quelque calamité publique ou particulière, de relever le courage abattu par quelque revers subit, tel que la perte d'un fils chéri, la prison, l'exil, elle formoit le genre des consolations: s'il s'agissoit d'encourager à quelque grande entreprise qui demandât soit une force d'ame extraordinaire, soit une patience et une constance peu communes, elle formoit le genre des exhortations ; enfin, si, pour mieux faire goûter ses préceptes, elle prenoit

le

le parti de les déguiser en exemples, en faisant voir comment les vertus qu'elle se propose d'enseigner avoient été pratiquées par quelque célèbre personnage digne d'être pris pour modèle, elle donnoit naissance aux panégyriques, aux oraisons funèbres, et à toutes les autres formes que peut prendre le genre démonstratif. Tous ces différens genres ou rameaux de la morale *parénétique*, quoiqu'ils eussent chacun leur caractère spécifique et leurs règles particulières, n'étoient pas tellement séparés qu'ils ne se mêlassent quelquefois avec avantage et ne concourussent chacun pour sa part à la perfection d'un même ouvrage. Attachons-nous à nous faire une idée claire des deux premiers.

N'y a-t-il donc pas un genre protreptique, demande à Épictète un célèbre rhéteur qu'il cherchoit à dégoûter d'une profession vaine et vaniteuse ? « Sans doute, répond le philosophe ; et ce genre » consiste principalement à faire rougir soit un particulier, soit » plusieurs hommes assemblés, des combats et des contradic- » tions qui règnent au fond de leur ame, en leur montrant qu'ils » font perpétuellement le contraire de ce qu'ils veulent ; car ils » veulent constamment ce qui peut contribuer à leur bonheur, » et ils le cherchent sans cesse par-tout où il n'est pas. » Quoique cette réponse ne soit pas une définition rigoureuse, elle peut absolument nous suffire, puisqu'elle nous indique clairement et l'objet et la forme du genre protreptique. Son objet, comme l'on voit, étoit, non d'enseigner la philosophie, mais d'y préparer, en faisant rentrer ses auditeurs en eux-mêmes, en leur découvrant leurs infirmités, et en leur inspirant le désir d'y chercher remède. Il ressembloit donc, dans les mains d'un philosophe, aux différens labours qu'on est obligé de donner à la terre avant d'y répandre les semences qu'on veut y faire germer, ou, pour me servir de la comparaison d'Horace, au soin que l'on est obligé de prendre de bien nettoyer le vase où l'on se propose de verser une liqueur que l'on veut conserver pure. Quant à la forme, il l'empruntoit de l'art oratoire, comme Épictète est forcé d'en convenir ; et la chose ne pouvoit être autrement, puisqu'il s'agissoit de persuader des hommes qui, n'étant point exercés dans la dialectique, n'auroient pu saisir l'ensemble d'un long raisonnement, ni en sentir la force. Ce genre

Arrian. Epict. l. III, c. 23.

étoit donc mixte, tirant de la philosophie les matériaux dont il vouloit se servir, et de la rhétorique la forme qu'il convenoit de leur donner : aussi étoit-il un domaine commun entre ces deux professions ; car tandis que les philosophes s'en servoient dans leur école pour l'utilité des étrangers qui venoient les consulter, et de ceux de leurs auditeurs ordinaires qui n'étoient point encore susceptibles d'une nourriture plus substantielle, de célèbres rhéteurs, connus alors sous le nom de *sophistes,* tels que Dion, Aristide, Euphrate, Thémistius, parcouroient les principales villes de la Grèce, s'y faisoient dresser des tribunes, et y débitoient, dans le plus grand appareil, de prétendus discours protreptiques, qui, n'étant qu'un réchauffé de quelques lieux communs de morale ou de politique, tiroient toute leur recommandation de l'art avec lequel ils avoient été rajeunis, du charme de la diction, de la fraîcheur des images, et de tous les prestiges de l'imagination. Car leur but, comme on peut bien se l'imaginer, n'étoit pas de se rendre utiles à leurs auditeurs ; ils ne s'annonçoient pas même, jusqu'à un certain point, pour des hommes profondément versés dans les matières philosophiques : toute leur ambition étoit de passer pour les premiers écrivains et les hommes les plus éloquens de leur siècle. C'est à cet usage abusif du genre protreptique que fait allusion l'empereur Marc-Aurèle, en publiant l'obligation qu'il avoit à Rusticus de l'avoir dégoûté de bonne heure de la composition de *petits discours protreptiques*, λογάρια προτρεπτικά, qui auroient pu lui gâter l'esprit, en l'accoutumant à porter sur le choix et l'arrangement des mots plus d'attention que sur les choses. Au reste, que les rhéteurs ou sophistes aient plus ou moins abusé du genre protreptique, ce n'est point ce qui doit nous occuper dans ce moment. Nous n'avons cherché qu'à connoître ce qu'il étoit en lui-même ; et puisque nous sommes parvenus à en déterminer l'objet, la matière et la forme, il ne nous reste plus qu'à considérer les discours d'Épictète sous ces trois points de vue, pour nous assurer s'ils remplissent ou non l'idée que nous nous sommes formée de ce genre.

Il me semble d'abord que, par rapport à l'objet, la question n'est pas douteuse. Quoiqu'il ne paroisse pas qu'Arrien ait cru nécessaire de les désigner par le nom de *discours protreptiques,*

il a eu la précaution, dans son épître préliminaire, de les caractériser de manière à ce que personne ne pût s'y méprendre. « Épictète, dit-il, en les prononçant, n'avoit visiblement d'autre » objet, sinon de tourner les pensées de ceux qui l'écoutoient, » vers ce qu'il y a de meilleur pour l'homme. » *Οὐδενὸς ἄλλου δῆλος ἦν ἐφιέμενος ὅτι μὴ κινῆσαι τὰς γνώμας τῶν ἀκουόντων πρὸς τὰ βέλτιστα.* C'est-là, ajoute-t-il, le principal mérite qu'ils avoient dans sa bouche, et qu'on n'ose se promettre qu'ils conservent encore sur le papier. Or, cet objet étoit propre au genre protreptique ; et en parcourant successivement les quatre-vingt-quinze discours qui nous restent, on n'en trouvera pas un seul qui ne soit dirigé vers ce but unique.

La matière a dû varier, et varie en effet selon la qualité des personnes à qui chacun de ces discours est adressé, leurs besoins, et la nature du sujet. A l'égard des personnes, on peut les ranger en deux classes : les auditeurs ordinaires du philosophe ; et les personnes étrangères à son école, qui s'y rendoient, soit pour le consulter sur le parti qu'ils avoient à prendre dans des positions embarrassantes, soit par simple curiosité, afin de juger par eux-mêmes si son mérite répondoit à sa réputation, soit enfin par un motif de vanité si ordinaire aux personnes élevées en dignité, et dans la vue de s'attirer, par cette avance, un compliment ou quelques mots d'éloge de la part d'un homme dont le suffrage pouvoit beaucoup ajouter à la considération qu'ils se croyoient due. Mais malheur à ceux en qui il croyoit apercevoir ces sentimens ! ordinairement il ne daignoit pas leur parler ; s'il ne pouvoit s'en défendre, ce n'étoit que pour leur montrer le néant des prétendus avantages sur lesquels se fondoit leur orgueil, pour les faire rougir de la bassesse de leurs sentimens, et leur reprocher en face leur funeste aveuglement, qui, ne leur laissant connoître ni la vraie destination de l'homme, ni la nature du bien et du mal, ni ce qu'ils étoient eux-mêmes, les ravaloit à la condition des animaux les plus stupides. Si l'on demande pourquoi il sembloit prendre à tâche, dans ces occasions, de faire subir de pareilles humiliations à des hommes qui ne devoient pas lui paroître disposés à en profiter, la réponse est simple : il exerçoit la médecine de l'ame ; et jugeant,

par l'inspection du malade, qu'il n'y avoit que des remèdes âcres et corrosifs qui pussent lui rendre le sentiment, il ne se croyoit pas permis d'en employer d'autres, afin que ceux qui ne s'accommoderoient pas de son traitement, ne pussent du moins lui reprocher de leur avoir laissé ignorer leur état. « Le feu vous » monte au visage, dit-il à un homme qu'il venoit de traiter de » la sorte, et vous allez vous retirer la rage dans le cœur; cependant, quel mal vous ai-je fait? Et si, au lieu de venir ici, vous » étiez allé trouver un médecin ordinaire, et qu'il vous eût dit, » Vous croyez vous bien porter, et cependant une fièvre lente vous » dévore; faites diète, ne buvez que de l'eau; auriez-vous regardé » son avis comme une injure et un outrage? » C'est avec cette âpreté et cette acrimonie que sont écrits les chapitres III, IX, XIV, XXIII du second livre; les chapitres I, III, VII, XXIII du troisième. D'autres discours, pareillement adressés à des personnes étrangères à son école, mais qui s'y rendoient dans un dessein plus louable, respirent, au contraire, l'intérêt et la tendre amitié : tel est, en particulier, le chapitre XXII du troisième livre, où il répond à un philosophe déjà célèbre, qui étoit venu le consulter sur le dessein où il étoit d'arborer le manteau de Diogène. Il se garde bien de rien trouver de répréhensible dans un projet dont il admiroit la hauteur; mais en recherchant avec lui les qualités physiques, intellectuelles et morales qu'exigeoit cette profession plus qu'humaine pour être convenablement remplie, il l'exhorte à sonder ses forces, à se défier d'un premier mouvement, à s'exercer dans le silence avant de contracter un engagement qu'il ne pourroit plus rompre sans se couvrir d'opprobre. Tels sont encore les chapitres XI et XIV du premier livre. On ne découvre dans ceux qui le consultent, que des sentimens de bonté naturelle, mais confus et mal appliqués; il les développe avec eux, et les met à portée de les rectifier.

Arrian. Epict. lib. II, c. 15.

Le plus grand nombre de ces discours, et ce qui forme en quelque sorte le fond de l'ouvrage, sont adressés, comme cela devoit être, à ses disciples ou auditeurs ordinaires : la matière en est aussi variée qu'il y a, pour ainsi dire, de vérités utiles à connoître, d'actions bonnes et mauvaises, de vices et de vertus. Si cependant on vouloit établir entre eux quelque

distinction, on pourroit les ranger en trois classes, dont la première contiendroit les réprimandes ou objurgations; la seconde, les encouragemens ou exhortations; la troisième, les exercices, les pratiques et les conseils : mais comme, parmi les habitudes vicieuses qu'il s'agissoit d'extirper, il s'en trouvoit de si profondément enracinées qu'elles ne devoient pas céder à un premier effort, et que de même, parmi les qualités intellectuelles et morales qu'on se proposoit d'acquérir, il s'en rencontroit de si difficiles qu'elles ne pouvoient être le fruit que d'un long et pénible travail, on conçoit qu'il ne falloit pas se contenter d'en parler une fois, et qu'il étoit de toute nécessité d'y revenir fréquemment et à diverses reprises. Ainsi le courage étant la sauvegarde des autres vertus, puisqu'une ame foible, lâche et pusillanime est toujours à la veille de trahir ses devoirs, il devoit paroître d'autant plus important à Épictète d'inculquer profondément cette vertu, que d'un côté la tyrannie des premiers empereurs, ayant franchi toutes les bornes, et de l'autre l'esprit de servitude, s'étendant de proche en proche depuis les premières têtes du sénat jusqu'à la dernière classe du peuple, menaçoient l'espèce humaine d'une totale dégradation : c'est avec beaucoup de fondement qu'il a consacré à ce sujet cinq ou six chapitres entiers, et qu'il y revient même, par occasion, dans quelques autres, dont le sujet principal avoit quelque connexité avec cette vertu. Ainsi la dialectique étant l'instrument général de l'esprit humain sans lequel il ne pouvoit faire un seul pas dans l'étude de la morale dogmatique, et la dialectique, au point où l'avoient portée les Stoïciens, exigeant un travail long, pénible et rebutant, il a cru devoir y consacrer six à sept chapitres : ces chapitres n'ont point pour objet d'en aplanir les difficultés; ils présentent simplement des motifs suffisans pour engager à les surmonter : car la dialectique étoit l'objet d'un enseignement particulier, et s'apprenoit dans les livres de Chrysippe et d'Archidème, qui servoient de texte aux leçons ordinaires; au lieu que tous les discours qui forment cette collection, sont des hors-d'œuvre, des excursions, ou, si l'on veut, des accessoires d'une leçon; le plus souvent même ils n'avoient aucun rapport avec elle. Ainsi, dans le chapitre XXVI

du premier livre, c'étoit de l'explication qu'il venoit de donner des règles du syllogisme hypothétique, qu'Épictète passoit à celles qui doivent diriger les actions humaines et la marche qu'il faut tenir dans la conduite de la vie : dans le VI.e du second livre, c'étoit de la théorie des propositions conjonctives qu'il étoit parti pour traiter des choses indifférentes, telles que l'exil, la mort, qui, n'étant en elles-mêmes ni des biens ni des maux, deviennent nécessairement l'un ou l'autre, suivant l'usage qu'on en fait. Cette explication sommaire suffit, à mon avis, pour rendre raison de deux choses qui nous avoient choqués dans le premier examen que nous avons fait de cet ouvrage ; le manque absolu de rapports et de liaison entre les différens chapitres qui le composent, et les fréquens retours sur le même sujet, qu'on pourroit prendre pour des répétitions : car, par rapport à la première, il est clair que des discours qui ne renferment que des avis, des conseils et des exhortations, tirent leur principale recommandation et une grande partie de leur efficacité, de l'à-propos, c'est-à-dire, des dispositions où paroissent être ceux à qui ils sont adressés de vouloir en profiter, et, formant chacun à part un tout achevé et indépendant, ont dû se succéder comme les occasions qui les faisoient naître ; et que, bien que cet à-propos soit perdu pour les lecteurs, le rédacteur n'a pas dû leur ôter ce mérite originaire, pour chercher à leur en donner un autre qui leur auroit moins convenu : par rapport à la seconde, c'est-à-dire, aux répétitions vraies ou apparentes qu'on a cru remarquer dans cet ouvrage, elles n'y sont point sans dessein et sans cause, puisque nous avons montré qu'elles roulent sur des habitudes morales ou intellectuelles qu'on ne peut ni acquérir, ni déraciner, sans de fréquens retours sur le même sujet. Passons à ce qui concerne la forme.

Nous avons observé que le genre protreptique l'empruntoit nécessairement de l'art oratoire, puisque ce genre n'est qu'une simple préparation à la philosophie, qu'il parle à des hommes encore incapables de saisir la chaîne d'une démonstration et qu'il s'agit cependant d'amener à renoncer à d'anciennes habitudes qui se sont en quelque sorte identifiées avec leur ame, pour en contracter de nouvelles qui, par cela seul qu'elles

contrarient les premières, doivent leur paroître dures, tristes et rebutantes : or, il n'y a qu'une forte persuasion qui soit capable d'opérer un si grand changement ; et la persuasion est essentiellement du ressort de la rhétorique. La philosophie, en tant que médecine de l'ame, est donc forcée d'emprunter d'elle l'art d'exciter ou de calmer les passions, une forme d'argumentation moins rigoureuse que le syllogisme, mais moins compassée et plus expéditive, une diction plus ou moins ornée qui parle aux sens et à l'imagination. Quant à la manière de fondre ensemble ces divers ingrédiens s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, elle varie suivant la nature des sujets qu'on se propose de traiter, et la qualité des auditeurs ; car le même orateur n'use point des mêmes formes dans le genre délibératif, dans le genre judiciaire et le genre démonstratif. Le genre protreptique étant, comme nous l'avons déjà dit, une préparation à la philosophie, et s'adressant à des hommes qui, sans être encore des philosophes, ont envie de le devenir, semble devoir exiger une forme moyenne entre l'éloquence proprement dite et la dialectique, et qui, se prêtant commodément à l'une et à l'autre, use de tous les moyens que chacune peut lui fournir. La forme à laquelle Épictète a jugé devoir accorder la préférence, est le dialogisme, ou la forme dialogistique, que nous avons tâché de faire connoître dans un Mémoire sur les satires de Perse : elle diffère, comme nous le disions alors, du vrai dialogue, en ce que, dans ce dernier, les rôles sont distribués entre différens personnages qui se trouvent rassemblés en tel lieu et à telle occasion, et ont chacun un caractère qu'ils doivent soutenir depuis le commencement jusqu'à la fin ; au lieu que, dans le dialogisme, c'est un seul et unique acteur qui ouvre la discussion, pose la question, l'examine dans tous les sens, met subitement en scène un autre personnage fictif, qui le prend à partie, et cherche ou à l'embarrasser par des raisons, ou à l'effrayer par des menaces, et qui, n'ayant réussi ni à l'un ni à l'autre, disparoît sans qu'on sache comment, permet par-là de reprendre le fil de la discussion, qui se trouve de nouveau interrompu, si le cas l'exige, par un nouveau personnage fantastique qui paroît et disparoît comme le premier, et laisse le champ libre à la discussion, qui se termine de la

même manière dont elle avoit été commencée. Cette forme dialogistique, moins propre que le dialogue philosophique à creuser une matière abstraite, et à opérer la conviction, a, en revanche, sur lui, de grands avantages pour inculquer une vérité pratique, et faire goûter toutes les vérités qui sont du ressort de la persuasion : sa marche rapide, ses mouvemens brusques et imprévus, tiennent l'esprit fortement tendu, et ne lui permettent pas la plus légère distraction ; autrement il ne pourroit bientôt plus distinguer l'objection d'avec la réponse, et perdant le fil des idées, il seroit forcé ou d'abandonner l'ouvrage ou de recommencer. Elle se prête d'ailleurs, mieux qu'aucune autre, à tous les genres de style, depuis le plus simple jusqu'au plus orné : elle passe, sans contention et sans le moindre effort, de l'un à l'autre, selon l'exigence de la matière ; concis et nerveux dans la discussion, âcre, véhément, et quelquefois déchirant dans la réprimande, passionné, chaud et brûlant en matière d'encouragement et d'exhortation. Cette forme a peut-être donné naissance à un nouveau caractère d'éloquence dont il n'est fait aucune mention chez les rhéteurs anciens, mais connu, dans les derniers âges de l'empire, sous le nom de τὸ κινητικὸν, terme emprunté de la médecine, et qui peut être rendu dans notre langue par celui de *stimulant.* C'est ce caractère stimulant appliqué aux mots et aux choses, que les critiques paroissent avoir eu principalement en vue dans les éloges qu'ils ont donnés à Épictète. Simplicius ne craint point de dire que « ceux que la lecture de » cet ouvrage n'auroit pas corrigés, ne peuvent plus l'être que par » les juges des enfers. » Juste Lipse nous a déjà déclaré qu'il ne pouvoit ni le lire sans un frémissement subit, ni le quitter sans avoir envie de le reprendre : mais aucun autre n'en a parlé plus convenablement, à mon avis, que le célèbre Saumaise. « Si quelqu'un, dit-il, se vante de l'avoir lu avec plaisir, il annonce par cela seul qu'il ne l'a jamais bien lu ; car l'impression qu'il fait éprouver à l'ame, n'a rien qui ressemble au plaisir; c'est, au contraire, un sentiment d'amertume et de douleur. Quel homme prendroit plaisir à se regarder dans des miroirs concaves ou convexes, s'il croyoit ressembler véritablement à l'image qu'ils offrent à ses regards, et s'il n'avoit pas la

ressource

ressource d'un miroir plane qui le rétablît dans son état naturel, ressource qui manque absolument à ceux qui ont le courage de se contempler dans ces écrits, puisqu'en s'y reconnoissant hideux, difformes et contrefaits, ils ont la triste certitude qu'ils sont représentés au naturel, et parfaitement ressemblans ? Un bossu, un boiteux, bien qu'il ne puisse cacher à personne ce vice de conformation, souffre impatiemment qu'on ait l'air de s'en apercevoir, et s'indigne contre celui qui ose le lui reprocher : comment donc un homme qui s'entend reprocher en face sa démence, sa sottise, sa bassesse ou la perversité de ses inclinations, s'il conserve un grand fonds d'estime pour lui-même et n'a point envie de se corriger, n'entreroit-il pas en une sorte de fureur, et ne chercheroit-il pas à se venger par tous les moyens qui sont en son pouvoir ? » C'est ce qui étoit souvent arrivé à Épictète de son vivant, et ce qui a dû fréquemment arriver à son livre après sa mort.

Si donc M. Dacier n'eût été détourné du dessein qu'il avoit d'abord de le traduire en entier, que par la crainte de déplaire à un grand nombre de lecteurs, on n'auroit aucun reproche à lui faire ; un traducteur écrit pour ses contemporains, et est obligé de consulter leur goût et leur portée dans le choix de ses travaux : mais lorsque ce savant nous donne pour raison du parti qu'il a pris de n'en présenter que des extraits, dont il a prétendu composer un nouveau manuel sur le modèle de celui d'Arrien, « Que ces dissertations, quoiqu'elles soient fort belles, et qu'elles » présentent par-tout de grandes vérités, sont fort longues, et » qu'il y a beaucoup de redites, parce qu'Arrien n'avoit voulu » rien perdre de ce que disoit un si grand maître, » ne nous autorise-t-il pas à penser qu'il n'a vu dans cet ouvrage qu'un recueil de maximes et de lieux communs de morale, un peu mieux énoncés peut-être qu'ils ne le sont communément, mais vagues et sans application, et qu'il n'a véritablement connu ni l'objet, ni le genre, ni le caractère d'aucun de ces discours ? car, s'il les eût étudiés sous cet aspect, il ne les auroit certainement pas accusés d'être trop longs, puisqu'il lui auroit été impossible de citer un seul ouvrage, soit parmi les anciens, soit parmi les modernes, qui en approchât du côté de la concision, et qui

renfermât autant de substance en aussi peu de mots. A l'égard de ce qu'il appelle *des redites*, et que nous avons nommé *des retours* de l'auteur sur le même sujet, s'il en avoit connu la raison, les auroit-il désapprouvés ? et puisqu'il convient qu'en traitant à plusieurs reprises la même matière, l'auteur la présente sous de nouveaux jours, la revêt de nouvelles images, n'auroit-il pas admiré la fécondité et les ressources de son imagination ? L'exemple d'Arrien ne le justifieroit qu'autant qu'il l'auroit véritablement suivi : nous verrons bientôt s'il a eu raison de s'en flatter.

Il est incontestable que l'Enchiridion a été tiré du premier ouvrage d'Épictète : Simplicius nous l'atteste ; et nous pouvons encore le vérifier, du moins en partie. Quel a été l'objet de ce nouveau travail, et quel but s'étoit proposé Arrien en s'y livrant ? Ce n'a certainement pas été de composer un abrégé de morale protreptique; la nature de la chose répugnoit à un pareil dessein : car, quel est l'objet de la protreptique ? n'est-ce pas d'aiguillonner l'ame en lui présentant tous les motifs capables de vaincre sa répugnance et de surmonter ses dégoûts ? Or, isoler une maxime ou un précepte en le séquestrant de tous les motifs et de toutes les raisons qui peuvent le faire goûter, ne seroit-ce pas agir directement contre la fin qu'on se propose ? et peut-on soupçonner Arrien de s'être mépris à ce point sur une matière qu'il connoissoit si bien ? Son dessein n'a point été non plus de nous donner un précis de morale dogmatique, comme nous l'avons prouvé plus haut : quel a-t-il donc été, et dans quelle classe rangerons-nous cet ouvrage ? Pour résoudre la question, il ne faut que se rappeler la division que nous avons établie, d'après Sénèque, des principales branches de la morale parénétique. Outre le genre protreptique, il nous a indiqué le genre préceptif, qu'il regarde même comme le principal et le plus étendu. Le genre préceptif proprement dit, est celui qui se proposoit de donner aux hommes des conseils et des règles relatives à leur position et à leur état; qui apprenoit au chef de famille, au citoyen, au magistrat, les devoirs particuliers que chacun de ces noms leur imposoit ; et qui, s'étendant sur toutes les actions privées et publiques, établissoit entre elles un parfait accord, en

les dirigeant toutes vers une même fin. Quoique ce genre fût principalement destiné à l'usage de ceux qui, n'ayant reçu qu'un commencement d'instruction, sentoient tout ce qui leur manquoit pour se bien conduire, et étoient disposés à profiter des lumières des autres, il n'étoit pas entièrement inutile, comme l'observe Sénèque, aux hommes même les plus instruits, puisqu'il servoit à leur rappeler et sur quel principe tel précepte étoit fondé, par quelle chaîne de conséquences il se déduisoit, quelle extension il convenoit de lui donner, et dans quel rapport l'action qu'il prescrivoit, se combinoit avec les autres devoirs de la vie ; toutes considérations qui auroient pu rester enfouies dans la mémoire, et ne pas se présenter à l'esprit au moment où il falloit agir, si le précepte, comme un trait de flamme, ne fût venu les réchauffer et les mettre en mouvement.

Sur cette double destination, on peut se faire une idée de la nature, de la marche et des autres qualités de ce genre de composition. Quoique toute maxime ou précepte, pour mériter d'y trouver place, dût être le fruit de profondes méditations sur la matière qu'il s'agissoit de traiter, et supposât nécessairement une grande expérience, une foule de combinaisons et une longue suite de raisonnemens, rien de tout cela ne devoit se produire à découvert, puisqu'il auroit été perdu pour la première classe de lecteurs, qui n'y auroit rien compris, et qu'il auroit été superflu pour la seconde, qui pouvoit le suppléer : il ne falloit présenter aux uns et aux autres qu'un résultat aussi concis qu'il pouvoit l'être sans cesser d'être clair. Comme chaque précepte ou maxime tiroit sa principale recommandation du fréquent usage qu'on pouvoit en faire, et de la promptitude avec laquelle il se présentoit à l'esprit, il falloit, par des allusions, le lier si étroitement aux pratiques journalières ou aux objets les plus familiers, que la vue de l'objet rappelât le précepte, et le précepte le meilleur emploi de l'objet. La diction ou le style le plus convenable à ce genre de composition, étoit celui qui parloit le plus fortement aux yeux et à l'imagination : les idées abstraites, les termes métaphysiques, en devoient être exclus, à moins qu'il ne parût indispensable d'y faire entrer quelque maxime qui ne pût être énoncée autrement ; alors il convenoit d'en faire

sur-le-champ l'application à un objet sensible qui lui donnât un corps et la rendît palpable. En un mot, ce genre a cela de commun avec la poésie, qu'il se nourrit, comme elle, d'images, avec cette différence, que l'une ne les emploie que pour l'ornement, dans l'unique vue d'intéresser et de plaire, au lieu que l'autre est forcé d'y recourir par besoin, puisque sans cela il n'offriroit à l'esprit que des ombres fugitives qui disparoîtroient pour toujours au moment même de leur naissance, parce que rien n'en rappelleroit le souvenir. Le mètre, ou vers proprement dit, en tant qu'il peut beaucoup aider la mémoire, conviendroit merveilleusement à ce genre de composition, s'il se prêtoit toujours à énoncer les choses par leur propre nom, sans user de périphrases ou circonlocutions; mais les divers essais qu'on en avoit faits ayant fait connoître qu'il falloit, en beaucoup de rencontres, ou sacrifier la précision à la mesure et à l'euphonie, ou sacrifier en grande partie ces dernières à une rigoureuse précision, on forma, sous le nom de *style sentencieux*, un genre de composition où les idées, concentrées dans le plus petit espace possible, et comprimées en quelque sorte par les mots, acquièrent un degré de vivacité qui les fait, pour ainsi dire, s'élancer jusqu'au fond de l'ame de ceux qui les lisent ou les entendent. Ce genre d'écrits, soit en vers, soit en prose, est-il susceptible d'une marche régulière, c'est-à-dire, d'une méthode qui, assignant à chaque précepte ou à chaque maxime une place fixe et déterminée, donne à tout l'ouvrage un commencement, un milieu et une fin ? Beaucoup de gens ne le pensent pas, et se fondent sur ce que chaque maxime formant un tout qui doit être considéré à part, il est parfaitement indifférent à quelle page elle se trouve placée ; que le principal et même l'unique mérite d'une maxime étant de fixer l'attention et de provoquer la réflexion sur la grande vérité qu'elle renferme, le principal et même l'unique mérite du précepte étant de captiver la volonté et de faire naître le désir de se conformer à ce qu'il prescrit, l'ouvrage qui renferme le plus grand nombre de pareilles maximes et de pareils préceptes, est, par cela seul, le meilleur ouvrage de morale, puisque c'est celui qui a le mieux rempli son but; que c'est donc uniquement à creuser son sujet, en l'envisageant successivement

sous tous les points de vue, que doit s'attacher l'auteur d'un livre de maximes, sans se mettre en peine de l'ordre dans lequel les pensées se succèdent dans son esprit, puisque le soin qu'il se donneroit à cet égard seroit en pure perte, et qu'il est censé avoir renoncé au foible mérite qui peut résulter de l'ordre et de la symétrie, en n'annonçant que des maximes ou pensées détachées. D'autres, au contraire, soutiennent qu'un ouvrage sans méthode, de quelque nature qu'il soit, n'est propre qu'à gâter l'esprit, en contrariant sa marche naturelle, et en le remplissant de confusion et d'incertitude; et qu'à l'exception de quelques vérités éternelles qui n'appartiennent proprement à aucun sujet particulier, parce qu'elles s'appliquent à tous, une maxime isolée ne peut procurer une vraie connoissance, puisqu'elle ne présente qu'une face de l'objet, qu'elle peut être vraie dans un sens, fausse dans un autre, et que, fût-elle vraie dans tous les sens, elle ressembleroit à ces phénomènes qui ne brillent un instant, dans une nuit sombre, aux yeux du voyageur égaré, que pour le replonger bientôt dans des ténèbres plus épaisses qu'auparavant; que, si l'on examine ce genre de composition en lui-même, sans s'en tenir à l'usage ou à l'abus qu'en ont pu faire quelques auteurs, d'ailleurs très-estimables, rien ne dispense un homme qui se propose de donner des préceptes sur un art ou une matière quelconque, de commencer par la bien connoître; ce qu'il ne peut se promettre qu'après l'avoir circonscrite et dessinée dans son esprit, pour la bien contempler sous tous les aspects, d'abord dans son ensemble, puis successivement dans chacune de ses parties; que s'il entreprend ensuite d'en donner des préceptes, sa marche est toute tracée, puisque la manière d'enseigner doit se modeler sur la meilleure manière d'apprendre; que la différence qui se trouve entre un ouvrage didactique proprement dit, et un ouvrage écrit dans le genre préceptif, ne consiste pas, comme on se l'imagine communément, dans ce que l'un procède méthodiquement, et que chaque chose s'y trouve rangée à sa véritable place, tandis que l'autre marche à l'aventure, et que tout y est pêle-mêle et jeté confusément; qu'elle consiste uniquement en ce que, dans le premier, toutes les parties sont si bien fondues et si étroitement liées, qu'elles veulent être considérées

ensemble, et qu'on n'en peut détacher aucune portion pour la considérer séparément, sans lui faire perdre quelque chose de son prix ; et que dans l'autre, chaque portion, en même temps qu'elle fait partie intégrante et nécessaire d'un tout dont elle ne pourroit être retranchée sans qu'il devînt défectueux et incomplet, étant en outre destinée à un usage propre et particulier, forme, pour ainsi dire, un tout dans un autre tout, et a dû, par cette raison, ne dépendre essentiellement ni de la portion qui la précède, ni de celle qui la suit. Passons à l'examen de l'ouvrage qui a donné occasion à ces discussions.

Que l'Enchiridion soit écrit dans le genre préceptif, c'est ce qui ne demande d'autre preuve que la simple inspection; à quelque page qu'on l'ouvre, on rencontre ces formules, *souviens-toi, n'oublie pas, aie présent à l'esprit, &c.* : il n'est pas plus difficile d'en connoître l'objet ou la fin ; elle est clairement énoncée dans le premier paragraphe de l'édition d'Upton, et perpétuellement rappelée dans tout le cours de l'ouvrage. Il ne s'agit donc plus que de nous assurer à l'usage de quelle classe d'hommes ces préceptes ont été rédigés, et à qui ils sont spécialement adressés. Simplicius a pris soin de nous l'indiquer : un peu différent en ce point de Sénèque, il pense qu'ils ne s'adressent ni aux philosophes parfaits, qui n'y trouveroient rien dont ils pussent profiter, ni aux hommes grossiers enfoncés dans la matière, qui ne distinguent point leur ame de leur corps, et qui mettent sur la même ligne deux substances si différentes; ils s'adressent donc, selon lui, à tous ceux qui, ayant déjà appris, dans les écoles de la philosophie, que l'homme est, non point un composé d'une ame et d'un corps, mais une ame qui se sert du corps comme un ouvrier d'un instrument, désirent de se perfectionner eux-mêmes, en cherchant tous les moyens de rendre à leur ame toute sa force et sa dignité, et en n'accordant au corps d'autres soins que ceux qui tendent à le rendre souple, docile et soumis. Quoique cette explication de Simplicius pût être adoptée sans danger, il m'a semblé qu'elle avoit le défaut d'être un peu vague, et de ne pas particulariser suffisamment la classe d'hommes à l'usage de laquelle cet écrit me paroît avoir été spécialement destiné. Je vais exposer briévement mes doutes à cet égard.

Dans le recueil des ouvrages de Saint Nil, savant abbé du cinquième siècle, on a trouvé une copie de l'Enchiridion, purgée de ce qui sentoit l'idolâtrie; mais, dans tout le reste, si fidèlement copiée, qu'elle a tenu lieu d'un précieux manuscrit au célèbre M. Heyne, à qui nous devons la meilleure édition qui ait paru de cet ouvrage : ce savant abbé l'avoit destinée à servir de règle aux pieux cénobites qu'il prenoit soin de diriger; il paroît même qu'il n'étoit pas le seul qui eût pris ce parti, puisqu'on a retrouvé, dans ces derniers temps, trois ou quatre autres copies du même ouvrage, plus ou moins christianisées, qu'on me pardonne cette expression, et accommodées, suivant toutes les apparences, au même usage. Or, il seroit bien étonnant que cet ouvrage eût pu s'y prêter si commodément, s'il n'avoit été conçu sur un plan approchant, et dans des vues à-peu-près semblables. Ces règles de vie n'étoient point une chose inconnue dans les écoles de philosophie : dès les temps les plus anciens, la règle de Pythagore, celle de Parménide, avoient acquis une grande célébrité. Ces règles, comme l'on sait, n'étoient point à l'usage de tous ceux qui venoient prendre des leçons de ces philosophes; elles étoient exclusivement réservées pour le petit nombre de disciples qui, après avoir goûté les leçons du maître, se destinoient à la profession de philosophes. La même chose ne peut-elle pas avoir eu lieu dans les écoles des Stoïciens? Parmi ceux qui les fréquentoient, quelques-uns n'y cherchoient qu'un premier développement de leurs facultés intellectuelles et morales, et des principes généraux qui les dirigeassent dans le commerce de la vie; d'autres, après avoir pénétré plus avant, retournoient, comme les premiers, remplir dans leur patrie les emplois auxquels ils étoient appelés, et ne faisoient en cela que se conformer aux principes de la secte, qui, établissant que l'homme se devoit à la société, ne dispensoit personne de lui rendre tous les services auxquels il étoit propre : quelques-uns seulement, remplis de dégoût pour les fonctions ordinaires de la vie civile, et croyant rendre un service plus important à leur patrie en se mettant en état de lui former à leur tour des citoyens vertueux, et de donner des conseils salutaires à tous ceux qui viendroient les consulter, qu'en remplissant tristement les fonctions de

quelque emploi subalterne, se dévouoient tout entiers à l'état de philosophes, et se préparoient à en prendre l'habit. C'est pour cette dernière classe d'étudians, bien peu nombreuse en comparaison des deux autres, qu'Arrien me paroît avoir composé son ouvrage, et à laquelle il l'a spécialement adressé. J'en tire la preuve des articles XXII et XXIV de l'édition d'Upton : dans le premier, il prémunit son disciple contre les plaisanteries, le mépris et les sarcasmes de ses anciens camarades, qui diront, en le voyant pour la première fois, *D'où nous est crû subitement ce nouveau philosophe ! quel sourcil orgueilleux !* dans le second, il tâche de l'armer contre les réflexions affligeantes que la perspective d'une nullité absolue dans l'ordre politique pouvoit faire naître au fond de son cœur, contre les reproches et les plaintes de ses proches et de ses amis, dont il trahissoit les espérances, en se mettant hors d'état de leur procurer le moindre avancement. Il est évident que cela ne peut s'appliquer au plus grand nombre de ceux qui fréquentoient l'école d'Épictète, et ne convient qu'à la classe particulière dont nous avons parlé.

Après avoir démêlé le genre spécifique, la forme, l'objet ou la fin de cet ouvrage, la qualité de ceux auxquels il est spécialement adressé, il ne nous reste plus qu'à l'examiner sous tous ces aspects. Commençons par considérer ce que deviennent, sous ce nouveau point de vue, les observations critiques que nous nous sommes permises lorsqu'on nous le présentoit comme un précis ou abrégé de la morale dogmatique des Stoïciens. Nous avons reproché à l'auteur d'être parti d'un principe qui, n'étant point un premier principe de connoissance, en supposoit un autre sans lequel il ne pouvoit être bien entendu ; d'avoir inséré dans l'énonciation de ce principe, des termes d'art qui, ayant dans son école une acception particulière, devenoient inintelligibles pour le plus grand nombre des lecteurs ; d'avoir énoncé, sans restriction, des maximes qui, bien que vraies dans un cas particulier, sont fausses dans leur généralité ; d'avoir omis un grand nombre de maximes non moins utiles et souvent plus fortes et mieux exprimées que celles qu'il a insérées dans son ouvrage ; d'avoir méconnu ou tellement négligé les lois de l'ordre et du développement qui doivent caractériser tout ouvrage philosophique, que le lecteur

se perd, dès les trois ou quatre premières pages, au milieu d'une foule de maximes qui se succèdent sans liaison, et dont on n'aperçoit pas même toujours le rapport avec le principe commun dont toutes semblent dériver. Maintenant que nous connoissons le genre, la forme et la destination de l'ouvrage, nous apercevons, du premier coup-d'œil, que l'auteur n'est point remonté au premier principe de connoissance, qui établit la supériorité de l'ame sur le corps, parce que cette théorie appartenoit à la morale dogmatique, où ceux à qui il parle avoient dû la puiser, et que, ne leur proposant qu'une règle de vie, il a dû s'en tenir au premier principe d'action. Il a pu, dans l'exposition de ce principe, insérer des termes d'art sans en donner l'explication, parce que ces termes leur étoient familiers, et qu'il n'y avoit aucun danger qu'ils se méprissent sur leur signification. Il a pu de même énoncer dans sa généralité un précepte vrai seulement dans une telle position, dans de telles circonstances, si celui auquel il s'adressoit étoit incontestablement dans cette position, dans ces circonstances. Il n'a point fait entrer dans son ouvrage toutes les maximes de morale pratique, parce que son plan ne le comportoit pas : il en a omis quelques-unes de plus importantes et de plus saillantes que celles qu'il y a fait entrer, parce que c'étoit, non point sur leur bonté absolue, mais uniquement sur leur bonté relative, c'est-à-dire, sur leur convenance avec l'ordonnance et le dessein général de l'ouvrage, qu'il devoit régler son choix. En suivant une marche méthodique et régulière, ainsi que nous le verrons bientôt, il s'est abstenu de mettre entre ses maximes, des liaisons qui les enchaînassent l'une à l'autre ; parce qu'il écrivoit dans le genre préceptif, où chaque portion, formant un tout dans un grand ensemble, doit pouvoir se détacher commodément pour être considérée séparément et appliquée à l'usage qui lui est propre. Je ne m'arrêterai point à examiner jusqu'à quel point l'auteur a rempli les autres caractères que nous avons assignés plus haut à la forme préceptive, tels, par exemple, que de renfermer dans le plus petit nombre de mots possible la somme la plus considérable de pensées fortes, profondes et lumineuses ; de donner aux vérités les plus générales et les plus abstraites, une substance et un corps qui les soumettent aux sens et à l'imagination ; d'attacher aux

pratiques les plus ordinaires, aux objets les plus familiers, le souvenir et la reproduction des maximes du plus grand usage, et qu'il importe davantage de ne point perdre de vue. Toutes les observations qu'on pourroit se permettre à cet égard, quoiqu'elles ne fussent pas sans intérêt, n'offrent aucune difficulté, et peuvent sans danger être abandonnées à la sagacité de ceux même des lecteurs qui n'entendroient pas la langue de l'auteur, puisque ces caractères sont si fortement prononcés, qu'ils se font encore sentir dans les traductions. Je me hâte d'arriver au point le plus difficile, le plus désespéré même, si l'on en juge par le peu de succès des efforts qu'on a faits pour l'éclaircir. On sent que je parle de la marche des idées qui sont entrées dans la composition de cet ouvrage, et de la méthode qui a dû présider à leur arrangement. Cette marche me paroît si simple, cet arrangement si régulier, que je me trouverois plus embarrassé à expliquer comment tant d'habiles critiques, tant de savans du premier rang, ont pu les méconnoître, que je n'aperçois de difficulté à les rendre palpables. Je soupçonne donc que ces hommes, dont je dois plus que personne respecter les talens et les lumières, ne se sont égarés dans tant de sentiers divers que parce qu'ils ont oublié de considérer la fin ou le but qu'avoit dû se proposer l'auteur : car que doit faire un homme qui se propose d'en instruire un autre dans quelque art ou quelque métier que ce soit ? N'est-ce pas, premièrement, de lui montrer la matière sur laquelle il doit opérer, le but où il doit tendre, et les avantages qu'il peut se promettre de son travail ; secondement, de lui indiquer les moyens dont il doit se servir, et de l'aider à acquérir les dispositions sans lesquelles il ne peut réussir dans son entreprise ; troisièmement, de le prévenir sur les empêchemens ou obstacles qu'il doit rencontrer dans son chemin, en lui fournissant les secours nécessaires pour en triompher ; quatrièmement, de le mettre en besogne, pour ainsi dire, en le dirigeant dans les exercices propres à le fortifier et à changer ses dispositions en habitudes ; cinquièmement, de lui découvrir les signes certains et caractéristiques auxquels il pourra reconnoître lui-même s'il a opéré comme il le devoit, les progrès qu'il a faits, et ce qui lui manque encore ; sixièmement enfin, si le terme auquel il a amené son disciple n'est point celui

où il faille s'arrêter, de lui montrer du doigt le terme ultérieur vers lequel il peut, sans aucun secours étranger, voler, pour ainsi dire, de ses propres ailes. Or c'est là, dans la plus grande exactitude, toute la charpente, toute la contexture de l'Enchiridion. On pourroit donc, pour la commodité des lecteurs, le partager en six sections ou chapitres, dont nous allons sommairement indiquer la coupe. Le premier chapitre, intitulé *de la Fin*, ne comprendroit que les trois ou quatre premiers articles des anciennes éditions, et que le savant Upton a cru devoir renfermer dans un seul, parce que l'extrême briéveté des deux ou trois premiers, et la liaison visible qu'ils ont avec le quatrième, ont fait juger sans doute à ce savant éditeur, qu'ils gagneroient à être présentés en masse. Mais, puisqu'ils peuvent être considérés séparément, ainsi qu'ils l'ont été par Simplicius, et que, par l'arrangement que nous proposons, ils conserveroient l'avantage qu'Upton a voulu leur donner, il n'y auroit plus aucune raison de ne pas se conformer au manuscrit dont se servoit Simplicius, auquel on n'en peut certainement opposer aucun autre d'une pareille antiquité. Cette observation s'étend à tous les changemens du même genre que ce savant éditeur a cru devoir se permettre. Le second chapitre, intitulé *des Moyens*, qui renfermeroit tout ce qui concerne les dispositions de l'ame et tout ce qui doit servir à régler ses diverses facultés, c'est-à-dire, l'imagination, les appétits, les désirs, le jugement et la volonté, s'étendroit depuis l'article II de l'édition d'Upton jusqu'à l'article XXI inclusivement. Le troisième chapitre, intitulé *des Obstacles* ou *Empêchemens*, comprendroit les articles XXII, XXIII, XXIV et XXV. Ces obstacles qu'il s'agit de vaincre, sont, pour les caractères doux et modestes, la crainte de la singularité et du mépris; pour les ambitieux, au contraire, l'impatience de s'afficher et de se produire ; pour tous les hommes en général, les peines et les regrets intérieurs que peut causer le sacrifice de tous les avantages et de toutes les douceurs qu'ils pouvoient se promettre dans l'ordre social, enfin les tristes réflexions qu'une marque d'oubli ou de mépris, d'injustes préférences accordées à d'autres, sont capables d'occasionner. Le quatrième chapitre, intitulé *des Exercices*, seroit le plus long de tous, et comprendroit presque à lui seul une moitié

de l'ouvrage, puisqu'il s'étendroit depuis le n.° XXVI de l'édition d'Upton jusqu'au XL inclusivement ; mais il peut commodément se subdiviser en trois paragraphes, ainsi qu'on peut s'en convaincre par l'exemple d'Upton lui-même, qui a compris sous le n.° XXXIII une suite de préceptes, qui dans les éditions précédentes, formoient treize articles séparés. Le cinquième chapitre, intitulé *des Signes*, ne renfermeroit guère que les articles XLVIII et XLIX de l'édition d'Upton, qui répondent aux articles LXXV, LXXVI, LXXVII et LXXVIII des anciennes éditions. Ce chapitre termine, à proprement parler, l'ouvrage. L'apprentissage est achevé ; le disciple n'a plus besoin de maître, n'a plus de nouveaux préceptes à attendre : cependant, comme il n'est encore promu qu'au premier grade des *aspirans*, et qu'il ne peut même s'y soutenir s'il ne s'efforce de marcher en avant, il a paru indispensable de lui montrer dans le lointain le dernier terme vers lequel il doit constamment diriger ses pas, et de le remplir d'une vive ardeur et d'une noble assurance, puisqu'il n'y a plus rien qui puisse l'arrêter ni lui nuire. C'est la matière du dernier chapitre, intitulé *des Exhortations*, qui comprendroit les articles L, LI et LII de l'édition d'Upton.

Il est facile de s'apercevoir, par cet exposé sommaire, qu'une pareille distribution n'a rien d'arbitraire, rien qui ne soit parfaitement conforme aux règles d'une méthode rigoureuse, puisqu'il falloit montrer le but ou la fin, avant d'indiquer les moyens d'y arriver ; lever les obstacles qui pouvoient s'opposer à l'usage de ces moyens, avant de prescrire les actes ou exercices qui pouvoient fortifier ces dispositions et les changer en habitudes ; enfin donner les signes auxquels on pouvoit reconnoître les pas que l'on avoit faits dans l'acquisition de ces habitudes, avant de montrer le terme ultérieur auquel il falloit tendre. Si chacun de ces chapitres est rangé dans l'ordre naturel, et est composé de la matière qui lui est propre, la matière générale de tout l'ouvrage est donc aussi sagement distribuée qu'elle pouvoit l'être ; et aucun article ne peut être transporté d'un chapitre dans l'autre sans laisser un vide dans celui d'où il auroit été tiré, et former une difformité dans celui où l'on prétendroit l'insérer. Il ne resteroit plus qu'à examiner si chacun des préceptes ou maximes qui

forment un article séparé dans le même chapitre, garde relativement aux autres articles une place tellement fixe et déterminée qu'il ne puisse en changer sans troubler l'ordre des idées. La chose me paroît incontestable à l'égard des articles qui forment les chapitres I, III, IV, V et VI, et paroît devoir se supposer à l'égard des articles du chapitre II, puisqu'on ne peut pas présumer que, dans un ouvrage d'une même nature, l'auteur ait adopté deux marches différentes : mais ce n'est là qu'une simple présomption. Il s'agit dans ce chapitre, de régler l'usage des facultés de l'ame, et d'appliquer des préceptes à chacune de ses opérations dans l'ordre où elles doivent se succéder : pour bien juger si chaque précepte est à sa place, il faudroit connoître la marche de chacune de ces opérations dans le système psychologique des Stoïciens. Or nous savons seulement que depuis la première perception jusqu'à la détermination de la volonté, ils comptoient jusqu'à dix ou douze actes séparés, qui se succèdent sans pouvoir être aperçus par des yeux moins pénétrans et moins exercés que les leurs dans les profondeurs et les replis de l'esprit humain. C'est à ces dix ou douze actes qui ne se laissent point apercevoir ou paroissent se confondre, qu'ont dû répondre tous les articles qui peuvent causer de l'embarras.

Je n'ai insisté si long-temps sur cet article, que parce qu'il me fournissoit une occasion de répondre par un fait à une inculpation vague, à la vérité, mais trop généralement accréditée pour qu'on doive la négliger. Depuis près d'un siècle, on répète que les écrits des anciens philosophes manquent de méthode, et que le véritable esprit philosophique n'a été bien connu que depuis Descartes. De tous les ouvrages de l'antiquité, on n'en citeroit certainement aucun qui parût plus propre à prouver cette assertion que les deux que nous venons d'examiner, en s'en tenant à la manière dont ils avoient été envisagés jusqu'à ce jour. On vient de voir cependant qu'en les rapportant au genre et à l'espèce auxquels ils appartiennent, ils offrent par-tout un ensemble, un ordre et une régularité dont ceux de nos écrivains modernes qui ont voulu s'essayer dans les mêmes genres, n'ont pas même tenté d'approcher, parce qu'ils n'en concevoient peut-être pas même la possibilité. Des écrivains qui, sans avoir jamais examiné quelle

notion on doit attacher à ce mot de *philosophie* qu'ils ont si souvent à la bouche, en combien de genres et d'espèces elle peut se diviser, quelle forme et quelle méthode sont propres à chaque genre et à chaque espèce, n'ont d'autre règle pour juger des écrits des anciens philosophes que l'opinion la plus en vogue parmi leurs contemporains, ne ressemblent-ils pas à des hommes qui, ne connoissant que les règles du poëme épique, voudroient y soumettre tous les autres genres de poésie, et parleroient avec mépris de tout ce qui leur paroîtroit s'en éloigner? Mais doit-on s'étonner de ces jugemens irréfléchis, lorsqu'un savant de profession, tel que M. Dacier, n'a pas craint de dire que « le second » Manuel (c'est le nom qu'il donnoit à un recueil de maximes » qu'il venoit de tirer des discours d'Arrien) lui paroissoit plus » fort que le premier, en ce qu'il enseigne des vérités qui manquent » manifestement à l'autre, et sont les véritables fondemens des » mœurs. Si le premier Manuel, ajoute-t-il, avoit été fait par un » homme frappé jusqu'à un certain point des vérités sublimes » qui sont le fondement des mœurs, et qui eût bien compris » l'ordre et la liaison qu'elles doivent avoir entre elles, il est » certain qu'il y auroit ajouté beaucoup de maximes qu'on trouvera dans celui-ci, et qui y étoient très-nécessaires pour l'entière » instruction des lecteurs. » Si M. Dacier avoit pu soupçonner que l'Enchiridion, ou ce qu'il nomme *le premier Manuel*, avoit un plan régulier, un but déterminé, une marche rigoureuse, il ne se seroit point avisé de lui comparer une compilation informe de maximes jetées au hasard, sans objet et sans vue; encore moins de prétendre qu'Arrien a eu grand tort de ne pas insérer dans son ouvrage, des pensées qui, belles sans doute en elles-mêmes, y auroient été déplacées. Si, loin de l'accuser de peu de discernement, M. Dacier avoit recherché les raisons qui l'avoient porté à en user de la sorte, cette recherche l'auroit mis sur la voie; et il seroit sans doute parvenu à mieux connoître cet ouvrage, qu'il se proposoit de faire connoître aux autres.



DISSERTATION
SUR LE TABLEAU DE CÉBÈS,

Par J. J. GARNIER.

Lu le 13 Janv. 1786.

LA première et la plus importante fonction de la critique consiste à distinguer les vrais ouvrages d'un écrivain, de ceux qui lui ont été faussement attribués ; à s'assurer du temps où il a vécu, de la forme de gouvernement établie dans sa patrie, de la secte de philosophie à laquelle il étoit attaché ; parce que, sans cette attention, on courroit risque non-seulement de prêter à un grand nombre d'expressions dont l'auteur se sera servi, un sens contraire à son intention, mais de jeter de la confusion sur l'histoire de l'esprit humain, en transportant à un siècle ou à une secte, les opinions qui appartiennent à un autre siècle ou à une secte différente. Quoique depuis la renaissance des lettres, les savans se soient livrés à ce genre de travail avec une ardeur et même une profusion qui leur ont quelquefois attiré des plaisanteries de la part de ceux qui ne sentoient pas assez le prix de leurs recherches, il s'en faut bien que leurs efforts aient toujours été heureux. J'en citerai pour exemple l'ingénieuse fiction connue sous le nom de *Tableau de Cébès :* c'est un des ouvrages philosophiques les plus courts et les plus clairs, en apparence, qui nous aient été transmis ; c'est un de ceux sur lesquels la critique s'est le plus exercée depuis deux siècles ; et cependant, j'ose le dire, c'est un de ceux qu'elle a le moins éclaircis. Lorsqu'il parut pour la première fois, sur la fin du quinzième siècle, on ne balança pas à l'attribuer à Cébès le Thébain, disciple de Socrate, l'un des principaux interlocuteurs dans le dialogue de Platon intitulé *Phédon*, ou *de l'immortalité de l'ame.* Outre l'autorité de quelques anciens manuscrits, qui portoient pour titre, *Tableau de Cébès le Thébain*, Diogène de Laërte et Suidas s'accordoient à donner à ce disciple de Socrate trois dialogues, l'*Hebdomé*, *Phrynicus* et le *Tableau.* Pouvoit-on douter après cela que l'ouvrage qu'on venoit de recouvrer ne

Fabric. Bibl. Græc. t. I.

fût un précieux monument de l'école Socratique ? Cependant il s'éleva bientôt contre ce sentiment trois ou quatre difficultés très-réelles. La première se tiroit du passage de Suidas ; car, après avoir rapporté les titres des trois dialogues de Cébès, il ajoute, en parlant du *Tableau*, « C'est l'explication de ce qui se passe aux enfers », ἔστι δὲ τῶν ἐν ᾅδου διήγησις : or, dans l'ouvrage qui nous reste, il n'est point du tout question des enfers ; le mot même ne s'y lit pas. La seconde se tire de l'ouvrage même, où l'auteur se sert de l'autorité de Platon pour appuyer une maxime de morale ; honneur qu'on ne fait guère qu'à un écrivain qu'on révère, et qui est en possession de dominer sur l'opinion publique : or, Platon étoit le plus jeune des disciples de Socrate, et Cébès l'un des plus anciens. Un autre passage paroissoit plus embarrassant encore. L'auteur place dans l'enceinte de la fausse Instruction, non-seulement les poëtes, les rhéteurs, les mathématiciens, les musiciens et les astrologues, mais encore les *Hédoniques* ou partisans de la volupté, les Péripatéticiens et les Critiques : or, les Épicuriens, les Péripatéticiens et les Critiques, comme formant une classe séparée des grammairiens, n'ont pu être connus de Cébès le Thébain, puisqu'ils n'ont commencé à exister qu'après sa mort. Enfin, en examinant cet ouvrage de plus près, on crut y découvrir des traces de platonisme et de stoïcisme : or, Platon, comme nous l'avons déjà observé, étoit plus jeune que Cébès ; et Zénon, fondateur de la secte des Stoïciens, avoit été disciple de Polémon, le troisième successeur de ce philosophe.

Brucker, Hist. crit. philosoph. t. I, p. 578, 579 et 580.

Ces difficultés partagèrent les savans : quelques-uns, comme Jérôme Wolfius, se contentèrent de proposer modestement leurs doutes sur le véritable auteur de cet ouvrage ; d'autres, tels que Berkelius et Mascardus, décidèrent hardiment que c'étoit l'ouvrage de quelque philosophe éclectique de l'école d'Alexandrie, qui avoit apparemment voulu se cacher sous le masque d'un disciple de Socrate, et montrèrent, dans de longs commentaires, ce qu'il avoit emprunté de chacune des anciennes sectes ; le plus grand nombre ne changea rien au sentiment déjà reçu, et chercha des solutions aux difficultés qui paroissoient le combattre. Pour faire disparoître celle qui se tiroit du passage

de

de Suidas, Velsius, un des premiers éditeurs du Tableau, proposa de lire, au lieu d'ἔστι δὲ, qui signifie *c'est-à-dire*, ἔτι δὲ, qui veut dire *de plus*. Ceux qui rejetèrent cette ingénieuse correction, comme contraire à la leçon de tous les manuscrits, jugèrent qu'elle n'étoit pas même nécessaire; car, quoique l'ouvrage soit le tableau de la vie humaine, et garde le silence sur ce qui se passe aux enfers, comme l'invention en est attribuée à un Pythagoricien, on peut, en admettant la métempsycose, appeler τῶν ἐν ᾅδου διήγησις, les aventures des ames qui viennent recommencer une nouvelle vie. La mention honorable qu'on fait de Platon dans cet ouvrage, n'a rien, selon eux, qui doive empêcher qu'on ne l'attribue à Cébès le Thébain: car, quoique Platon fût le plus jeune des disciples de Socrate, il fut cependant le premier qui publia la doctrine de son maître; et il put de bonne heure acquérir une si haute réputation, que Cébès crût devoir s'appuyer de son autorité: d'ailleurs, puisque Platon, dans ses Dialogues, a consacré la mémoire de Cébès, est-il donc si surprenant que Cébès ait fait une mention honorable de Platon? Le troisième passage embarrasse davantage; et l'on est forcé de convenir que les noms d'Hédoniques, de Péripatéticiens et de Critiques, n'ont pu être connus d'un des premiers disciples de Socrate; et l'on n'y peut donner d'explication, qu'en supposant qu'ils se sont glissés de la marge dans le texte: c'est le sentiment de Samuel Petit, de Jean Leclerc, de Ménage, de Gronovius et de Fabricius. Un seul savant moderne a cru pouvoir, sans cette supposition, donner une explication satisfaisante de ce passage, en établissant, premièrement, que le nom d'*Hédoniques* doit s'appliquer ici, non aux Épicuriens, mais aux sectateurs d'Aristippe, contemporain de Cébès; secondement, que celui de *Péripatéticiens* ne signifiant que des hommes qui conversent en se promenant, a pu et a dû même être donné à des philosophes plus anciens qu'Aristote, quoique dans la suite il ait été particulièrement affecté aux disciples de ce philosophe; troisièmement enfin, que la critique ayant été cultivée chez les Grecs long-temps avant Socrate, le nom qui servit à distinguer ceux qui en faisoient leur étude capitale, dut être en usage beaucoup plutôt qu'on ne se l'imagine communément. M. Brucker, qui

dans son Histoire critique de la philosophie, a discuté les explications de ce savant, convient que quelques-unes sont forcées, et se range à l'opinion de ceux qui pensent que le texte de Cébès a été interpolé en cet endroit : il croit, avec Fabricius, en avoir trouvé la preuve dans Chalcidius, qui a écrit une Introduction à la lecture du Timée de Platon. Cet auteur, en rapportant que Cébès range parmi les faux instituteurs, les arithméticiens, les géomètres, les musiciens et les astrologues, ne parle point des Hédoniques, des Péripatéticiens et des Critiques; preuve certaine, ajoute Brucker, que ces mots n'avoient point encore été insérés dans le manuscrit de Cébès dont Chalcidius s'est servi. Enfin les traces de platonisme et de stoïcisme qu'on croit apercevoir dans cet ouvrage, ne prouvent point qu'il ne soit pas de Cébès : car Platon et Cébès, ayant puisé leur doctrine à la même source, c'est-à-dire, dans les entretiens de Socrate, leur maître commun, devoient naturellement se trouver conformes sur les principes; et Zénon, ayant pris, pendant dix ans, les leçons de Polémon, troisième successeur de Platon dans l'Académie, dut en transporter les principaux dogmes dans la nouvelle secte dont il fut le fondateur. Il en usa avec si peu de modestie, selon le rapport de Cicéron *(a)*, qu'il n'y changea que les mots; et cela uniquement dans la vue de cacher ses larcins. Il résulte de cet examen, ajoute M. Brucker, qu'on peut, sans violer aucune des règles de la critique, attribuer cet ouvrage à Cébès le Thébain, disciple de Socrate; et si l'on fait attention que les témoignages de plusieurs auteurs anciens, tels que Lucien, Tertullien, Chalcidius et Suidas, sont d'accord sur ce point avec le titre des manuscrits, il s'ensuivra, de plus, qu'on ne peut le lui refuser sans violer ces mêmes règles de critique, et ouvrir la porte au pyrrhonisme sur les monumens les plus certains de l'antiquité.

Quoique aucune de ces solutions ne me parût satisfaisante, je ne me serois point hasardé à grossir la foule d'éclaircissemens et de commentaires sous lesquels ce petit ouvrage reste pour ainsi dire enseveli, si les quatre difficultés que je viens de rapporter eussent été les seules qui m'eussent laissé des doutes;

(a) Zeno, Stoïcorum princeps, non tam rerum inventor fuit quàm novorum verborum. Cicer. de Fin. *lib. III.*

mais en combinant toutes les parties de cet ouvrage, j'ai cru y découvrir à chaque pas une contradiction si frappante avec tout ce que nous connoissons de la doctrine de Socrate, et, au contraire, une si parfaite conformité avec celle des Stoïciens, que j'ai pensé en devoir chercher l'auteur, non parmi les disciples de Socrate, mais parmi les sectateurs de Zénon. Je diviserai ce mémoire en deux parties : dans la première, je montrerai, non par quelques passages isolés, mais par un précis suivi de tout l'ouvrage, son entière conformité avec la doctrine des Stoïciens; dans la seconde, je discuterai les raisons qui ont porté des savans estimables à l'attribuer à Cébès le Thébain, et j'exposerai mes conjectures sur le véritable auteur. Mais, avant d'entrer en matière, je dois prévenir une objection qui se présente naturellement à l'esprit. Nous venons d'entendre que Cicéron accuse Zénon de s'être approprié la doctrine de l'ancienne Académie, qui étoit incontestablement celle de Socrate, et de n'avoir fabriqué tant de mots nouveaux que pour déguiser ses larcins : la chose étant ainsi, comment s'ensuivra-t-il qu'une doctrine conforme à celle des Stoïciens, ne puisse être attribuée à un disciple de Socrate ? Cette objection, toute spécieuse qu'elle paroît, n'est fondée que sur la supposition que la secte des Stoïciens est au fond la même que celle de l'ancienne Académie : or, qu'il y ait une différence bien réelle entre ces deux sectes, et qu'il soit même absolument impossible de les concilier sur les points fondamentaux, c'est ce que Cicéron lui-même reconnoît en cent endroits de ses ouvrages, puisqu'après avoir fait exposer le système des Stoïciens par un personnage attaché à cette secte, il ne manque jamais d'en mettre la réfutation dans la bouche d'un partisan de l'ancienne Académie, qui dispute, non sur des mots, mais sur le fond des choses. « Il faut opter, dit-il, entre l'ancienne Académie ou la secte des Stoïciens, puisqu'on ne peut » appartenir tout-à-la-fois à l'une et à l'autre ; car le procès » qu'elles ont entre elles, ne roule pas sur les limites, mais sur » la possession entière *(b)*. » Si cependant il pouvoit encore rester

(b) *Erit igitur res in discrimine. Nam aut Stoïcus constituatur sapiens aut veteris Academiæ. Utrumque non potest; est enim inter eos non de terminis, sed de totâ possessione contentio.* Cic. Academic. quæstion. *lib. IV.*

quelques doutes après un témoignage aussi décisif, une simple lecture des Morales de Plutarque acheveroit de les dissiper. Cet écrivain étoit partisan de l'ancienne Académie; et cependant c'est un des ennemis les plus âcres qu'aient eus les Stoïciens: non content de les harceler dans presque tous ses traités, il en composa trois directement contre eux; où il s'efforça de prouver que ces philosophes enseignoient des choses plus incroyables et plus extravagantes que les poëtes. Ce n'est point ici le lieu d'examiner si les contradictions et les absurdités qu'il leur reproche sont aussi bien fondées qu'il voudroit nous le persuader; il suffit, pour notre objet, qu'un homme passionné pour la doctrine de Socrate, fût l'ennemi irréconciliable de celle des Stoïciens: si donc nous retrouvons dans l'ouvrage que nous allons examiner, les mêmes dogmes dont il attribue l'invention à Zénon et à Chrysippe, et qu'il leur reproche avec tant d'aigreur, nous serons en droit de conclure qu'il est postérieur à l'établissement du Portique, et qu'il ne peut par conséquent être attribué à un des premiers disciples de Socrate.

De repugnantiis Stoïcorum; de communibus notitiis advers. Stoïcos. Plut. apud Morel.

ART. I.er

Conformité de la doctrine de l'auteur du Tableau avec celle des Stoïciens.

I.

Un Tableau allégorique placé dans le temple de Saturne, fait le sujet de ce dialogue. Des étrangers qui s'amusoient à le considérer sans pouvoir en deviner l'objet, sont abordés par un vieillard, qui leur apprend qu'il a été consacré dans ce lieu par un sage venu des pays lointains, « qui pratiquoit le régime de vie » de Pythagore ou de Parménide *(c)*, » qu'il a eu le bonheur de connoître, et à qui il l'a souvent entendu expliquer. Pressé de leur faire part de cette explication, il croit devoir les prévenir qu'elle n'est point sans danger pour eux: « Car, si vous com» prenez bien ce que je vais dire, et si vous y donnez toute l'at» tention qu'il mérite, vous serez heureux; si vous le négligez,

(c) Πυθαγόρειόν τινα καὶ Παρμενίδειον ἐζηλωκὼς βίον.

» vous vivrez dans le malheur, victimes de la folie et de » l'ignorance. L'explication que vous me demandez, ressemble » à l'énigme que le sphinx proposoit à ceux qui l'approchoient: » si quelqu'un la comprenoit, il n'avoit rien à craindre; s'il ne » la comprenoit pas, il étoit mis à mort par le monstre. Il en » est de même de cette explication; car la folie est le vrai sphinx » pour les humains, et ce tableau est l'emblème de ce qui, dans » la vie, est un bien, de ce qui est un mal, et de ce qui n'est » ni un bien ni un mal. Quiconque ne le comprend pas, vic- » time de la folie, périt misérablement, non point une fois » comme ceux que dévoroit le sphinx, mais à diverses reprises, » comme les criminels réservés à de longs tourmens. L'homme, » au contraire, qui le comprend, tue la folie, n'a plus rien à » craindre, et est parfaitement heureux tout le reste de sa vie. » Examinez donc si vous vous trouvez disposés à y apporter » l'attention convenable. »

Ce premier paragraphe donne lieu à deux remarques. La première, sur l'objet du Tableau destiné à nous apprendre ce qui, dans la vie, est un bien, ce qui est un mal, et ce qui n'est ni un bien ni un mal : c'est-là, en peu de mots, la division fondamentale de tout le système des Stoïciens, comme l'attestent Diogène de Laërte et l'auteur anonyme de l'analyse que nous a conservée Stobée *(d)*. Tous les êtres, dit Zénon, se divisent, par rapport à nous, en biens, en maux, et en choses indifférentes : les biens sont les vertus, et tout ce qui participe de la vertu ; les maux sont les vices, et tout ce qui participe du vice; les choses indifférentes sont tout ce qui, par soi-même, n'améliore ni ne détériore, telles que la vie, la mort, la santé et la maladie, les richesses et la pauvreté, &c. L'auteur du Tableau, qui se contente ici d'énoncer nûment cette division, ne la perd point de vue dans tout le cours de l'ouvrage; et nous le verrons employer le dernier paragraphe à prouver que la vie, la mort, les richesses, la pauvreté, la gloire et l'ignominie, ne sont par elles-mêmes ni des biens ni des maux.

(d) Τῶν ὄντων, φασὶ τὰ μὲν ἀγαθὰ εἶναι, τὰ δὲ κακὰ, τὰ δὲ οὐδέτερα· ἀγαθὰ μὲν οὖν τάς τε ἀρετὰς, κακὰ δὲ τὰ ἐναντία, οὐδέτερα δὲ ὅσα μήτε ὠφελεῖ, μήτε βλάπτει, οἷον ζωὴ, ὑγίεια, ἡδονὴ, κάλλος πλοῦτος, &c. Diog. Laërt. *lib. VII*, Stob. Eclog. *p. 166*.

Ma seconde remarque roulera sur l'extrême importance que l'auteur attache à l'explication du Tableau : non content de le comparer à l'énigme du sphinx, qui dévoroit tous ceux qui ne la comprenoient pas, il en fait dépendre le souverain bonheur ou le souverain malheur de la vie entière. Socrate, et tous les philosophes qui avoient vécu avant Zénon, reconnoissoient plusieurs états mitoyens entre celui du sage ou de l'homme complétement vertueux, et celui de l'insensé ou de l'homme complétement vicieux; ils admettoient de même des degrés dans le vice et dans la vertu, et une séparation entre chaque espèce de vertu et chaque espèce de vice ; de sorte qu'un homme put être tempérant sans être juste, prudent et manquer de courage. Zénon, le premier, rejeta toutes ces distinctions ; il n'admit que deux classes, celle du sage, à qui il donna toutes les vertus dans le degré le plus éminent, et celle des insensés, à qui il donna, dans le même degré, tous les vices ; et comme, dans son système, la vertu seule faisoit le bonheur, le vice le malheur, il s'ensuivoit que le sage étoit toujours souverainement heureux, tout le reste des hommes souverainement malheureux. Cicéron, réfutant Caton, qui venoit d'exposer les principes du Portique à cet égard, s'exprime ainsi : *Sequentur enim quæ tu sapientissimè complexus es, omnem insipientiam et injustitiam, aliaque vitia similia esse, omniaque peccata paria esse, eosque qui naturâ et doctrinâ longè ad virtutem processissent, nisi eam planè consecuti essent, summè esse miseros, neque inter eorum vitam et improbissimorum quidquam omnino interesse, ut Plato, tantus ille vir, si sapiens non fuerit, nihilo meliùs quàm improbissimus quisque nec beatiùs vixerit.* Ce début, qui, dans les principes de Pythagore, de Socrate et de l'ancienne Académie, seroit faux ou ridiculement exagéré, ne devient simple et vrai qu'en le rapprochant du système des Stoïciens. Entrons avec l'auteur dans l'explication du Tableau.

Cicer. l. IV de Finibus. Voyez aussi le Traité de Plutarque : Comment on peut s'apercevoir des progrès qu'on fait dans la vertu.

II.

Le premier objet qui frappe les yeux, est une vaste enceinte de murailles qui en renferme deux autres moins étendues : devant la porte, une foule confuse qui se presse pour entrer ; à la tête, un vieillard tenant d'une main une pancarte, et étendant

l'autre dans l'attitude d'un homme qui donne des conseils ; sous le vestibule, une femme fardée, assise sur un trône, et tenant dans la main une coupe dont elle abreuve tous ceux qui entrent; dans l'intérieur, plusieurs groupes de femmes vêtues en courtisanes, qui attendent ceux qui entrent, s'attachent à eux, et les entraînent chacune de son côté, en promettant de les rendre heureux. L'interprète apprend aux étrangers que la première enceinte est la vie humaine ; la foule qui est devant la porte, les enfans qui naissent ; le vieillard, le génie de la nature, ou la Nature personnifiée, qui leur trace la route qu'ils doivent suivre; la femme fardée, la Séduction, qui fait avaler l'ignorance et l'erreur ; tous en boivent, les uns plus, les autres moins : les différens groupes de courtisanes qui s'attachent aux passans, les opinions, les passions, et les plaisirs de toute espèce.

Ce cadre fournit un nouveau point de conformité avec la doctrine de Zénon, et de différence avec l'école de Pythagore et l'ancienne Académie. Ces deux dernières distinguoient trois parties dans l'ame : la supérieure, ou la raison, νοῦς ; l'inférieure, ou la concupiscible, ἐπιθυμία, qui étoit le siége des passions ; et la moyenne, ou l'irascible, θύμος, qui prêtoit son appui tantôt à la raison, et tantôt aux passions. Elles plaçoient donc au milieu de nous, et regardoient comme inhérent à notre nature, le germe de toutes nos passions et des désirs qui offusquent la raison : au lieu que Zénon, en simplifiant l'ame humaine et en ne lui donnant à sa naissance que des inclinations droites, plaçoit hors d'elle le principe du mal, et ne pouvoit, selon Plutarque *(c)*, ni expliquer comment les premiers hommes, qui n'avoient reçu de la nature que des inclinations droites, avoient été corrompus, ni rendre une raison satisfaisante des combats qui s'élèvent au milieu de nous, lorsque la raison d'une part, et de l'autre la passion, livrent à notre cœur de si furieux assauts. L'auteur du Tableau a peint emblématiquement cette dernière doctrine, en plaçant hors de l'enceinte de la vie le génie de la nature, ou

(c) Plutarchus, de Virtute morali. Διαστρέφεσθαι δὲ τὸ λογικὸν ζῶον ποτὲ μὲν διὰ τὰς τῶν ἔξωθεν πραγματειῶν πιθανότητας, ποτὲ δὲ διὰ τὴν κατήχησιν τῶν συνόντων. *Diogen. Laërt.* lib. VII.

Nunc parvulos nobis dedit natura igniculos, quos celeriter malis moribus opinionibusque depravati sic restinguimus, ut nusquam naturæ lumen appareat. Cic. *lib. III* Tusculan.

la Nature personnifiée, qui donne des conseils salutaires, et en répétant quatre ou cinq fois, dans le cours de son ouvrage, que tous les désordres de la vie humaine sont dus à l'oubli des premières leçons du génie, et au fatal breuvage puisé dans la coupe de la Séduction.

III.

Dans le cadre suivant, on aperçoit une femme furieuse, sourde et aveugle, posée sur une boule roulante, dont la fonction est d'arracher aux uns ce qu'elle verse sur les autres, sans choix et sans discernement. Elle est entourée d'une foule innombrable de personnages, dont les uns se désespèrent et lèvent les mains au ciel; les autres rient, et paroissent nager dans la joie. Cette femme, dit l'interprète, est la Fortune. La foule qui l'entoure, est celle des *inconsidérés*, ἀπροβούλευτοι: ceux qu'elle a dépouillés la maudissent; ceux sur qui elle verse ses dons, la bénissent. Ce qu'elle ôte et ce qu'elle donne, est ce que le vulgaire nomme des biens; savoir, l'opulence, la considération, la noblesse, des enfans, des empires, des principautés, et autres choses semblables. Les étrangers, étonnés de ce propos, demandent si ce ne sont pas là en effet de vrais biens. L'interprète, pour ne pas interrompre l'explication du Tableau, renvoie cet éclaircissement à un autre endroit. Pythagore, Socrate et Platon, en donnant le premier rang, parmi les biens, à la science et aux vertus proprement dites, admettoient trois autres classes de biens: ceux de l'ame, tels que la pénétration et la mémoire; ceux du corps, tels qu'une bonne conformation des membres, la force et la beauté; et ceux qu'ils nommoient extérieurs, comme les richesses, la noblesse et la considération. Zénon, réservant le nom de bien à ce qui profite sans pouvoir jamais nuire, rangea tous ces avantages dans la classe des choses indifférentes, c'est-à-dire, de celles qui n'ont point un caractère déterminé, puisque, selon l'usage qu'on en fait, elles peuvent devenir ou des biens ou des maux.

Cicero, de Finibus, l. III et IV; Senec. Epist. passim; Plutarchus, de Repug. Stoïc.; Diogen. Laërt. l. VII, Stobei Eclog. p. 166.

IV.

A l'entrée de la seconde enceinte, qui désigne apparemment l'adolescence, on aperçoit un nouveau groupe de courtisanes plus

plus effrontées que les premières, qui attendent au passage ceux qui ont reçu des dons de la Fortune, s'attachent à eux, et les entraînent avec elles, en promettant de les rendre heureux : ce sont l'Intempérance, la Débauche, l'Avarice, la Flatterie, &c. D'abord leur commerce offre des douceurs; mais à mesure qu'elles prennent de l'empire, leurs malheureux esclaves commencent à s'apercevoir qu'au lieu des jouissances qu'ils se promettoient, ils sont eux-mêmes dévorés et outragés : après avoir consumé tout ce qu'ils tenoient de la Fortune, ils sont forcés de frauder, de dérober et de se parjurer, pour fournir aux appétits insatiables de ces cruelles maîtresses, qui, après les avoir avilis et déshonorés, finissent par les livrer à leurs satellites, l'Angoisse, la Rage et le Désespoir. Ceux-ci les traînent, par leur ordre, dans la prison du malheur, où ils finiront leurs tristes jours, si le Repentir ne vient sur la route les arracher de leurs mains pour les conduire à l'Instruction. Je passe légèrement sur cet endroit du Tableau : bien qu'il soit parfaitement conforme à la doctrine des Stoïciens, je conviens qu'il seroit également possible de le concilier avec celle de l'ancienne Académie, et que rien n'oblige d'y reconnoître un disciple de Zénon plutôt qu'un disciple de Socrate. Il n'en sera pas de même du suivant.

V.

L'homme arraché par le Repentir à la tyrannie des passions, est conduit vers la vraie ou la fausse Instruction. Cette dernière, avec un maintien imposant et une parure élégante, est debout sous le vestibule d'une enceinte où l'on découvre les poëtes, les rhéteurs, les dialecticiens, les arithméticiens, les musiciens, les géomètres, les astrologues, les Hédoniques ou sectateurs de la Volupté, les Péripatéticiens et les Critiques, tous adorateurs de l'enchanteresse, parce qu'ils la prennent pour la vraie Instruction. On y découvre encore les mêmes courtisanes qu'on a déjà remarquées dans les deux premières enceintes, les Opinions, l'Intempérance et son cortége; car elles fréquentent aussi cette troisième enceinte, quoiqu'un peu moins que les deux autres. Enfin, on y aperçoit très-clairement les indices de l'ignorance et de l'erreur puisées dans la coupe de la Séduction; et aucun

de ceux qui s'y trouvent, ne peut en être délivré, jusqu'à ce que, reconnoissant sa méprise, il s'éloigne de ce séjour pour chercher celui de la vraie Instruction.

Des savans distingués ont déjà observé que les Épicuriens, désignés sous le nom d'*Hédoniques*, les Péripatéticiens et les Critiques, qui n'existoient pas encore du temps de Cébès le Thébain, n'auroient pas dû se trouver dans son ouvrage, et ont prétendu en conséquence que ces mots s'étoient glissés postérieurement de la marge dans le texte. Quelques-uns, comme nous l'avons déjà observé, ont cru trouver la preuve de cette insertion, dans le commentaire de Chalcidius *(f)* sur le Timée de Platon. Cet écrivain, faisant allusion à ce passage de Cébès, ne fait mention que des arithméticiens, des musiciens, des géomètres et des astronomes; d'où l'on infère que les autres noms ne se lisoient point encore dans l'exemplaire dont il s'est servi. Mais n'est-il pas clair que cet écrivain, publiant un traité de mathématiques pour servir d'introduction à la lecture du Timée, n'a parlé que des sciences qui le concernoient, et a dû garder le silence sur celles qui n'étoient point de son ressort? D'ailleurs, à qui persuadera-t-on qu'un moraliste qui décrit l'enceinte de la fausse Instruction, ait négligé d'y donner place aux poëtes, aux rhéteurs, aux moralistes d'une secte contraire à la sienne, et qu'il devoit, pour cette raison même, regarder comme des corrupteurs, pour n'y faire entrer que les arithméticiens, les musiciens, les géomètres et les astronomes, qu'on est même étonné d'y rencontrer? Mais en admettant, pour un moment, une pareille singularité, il ne s'ensuivroit pas moins que ce moraliste ne peut appartenir ni à l'école de Pythagore, qui, regardant l'harmonie comme le principe constitutif de l'univers, attachoit la plus haute importance à l'étude de la musique et de toutes les sciences mathématiques; ni à celle de Socrate, qui, bien qu'il eût fait descendre la philosophie du ciel sur la terre, pour me servir de l'expression d'un ancien, c'est-à-dire, qu'il l'eût fait renoncer à tous

(f) *Liberales disciplinæ dicebantur, propterea quòd à pueris ætas illa iis veluti gradibus imbuebatur, geometria, musica, arithmetica, astronomia, de quibus Cebes pronuntiavit, siquidem philosophiæ causâ discantur, operæ pretium esse; si sine philosophiâ, plenæ tamen dignitatis esse fundamenta imperfectæ licet eruditionis.* Chalcidius, in fin. Comment. in Tim. Platonis.

les systèmes sur la formation de l'univers, pour ne plus s'occuper que de l'homme et de ses besoins, n'a jamais montré ni mépris ni éloignement pour l'étude des sciences mathématiques : au contraire, nous le voyons, dans Platon, s'entretenir avec Théodore, le plus fameux mathématicien de son temps, partager ses fonctions, et chercher à approfondir avec lui les principes de ces sciences. Nous le voyons de même, dans Xénophon, empressé à entrer en conférence avec tous ceux qui avoient acquis de la réputation dans quelque genre de connoissance : c'est même, comme tout le monde sait, de la pratique des arts les plus usuels, et quelquefois les plus bas, qu'il se plaisoit à tirer des inductions et des comparaisons. Les Épicuriens et les Stoïciens sont les premiers philosophes qui aient blâmé ou paru mépriser l'étude des beaux-arts et des sciences, les uns absolument, les autres jusqu'à un certain point. Les premiers, qui faisoient consister le souverain bien dans la volupté, jugeant que l'homme n'avoit besoin que du témoignage de ses sens pour connoître ses rapports avec les objets extérieurs, et du sens intime pour se rendre compte des dispositions de son ame, regardoient tout le reste comme superflu et nuisible. Les Stoïciens, qui établissoient que la fin de l'homme consiste *à vivre conformément à la nature (g),* sentoient le besoin de plus d'études ; car il falloit connoître la nature en général, et celle de l'homme en particulier, pour pouvoir se conformer à ce qu'elle exige de nous, et afin de nous préserver de l'erreur ; ce qui nécessitoit l'étude de la physique et de la logique : aussi plaçoient-ils ces deux sciences parmi les vertus *(h)*, et les faisoient-ils marcher de pair avec l'étude de la morale. Quant aux autres connoissances humaines, ils ne les considéroient qu'autant qu'elles pouvoient servir d'introduction à l'une de ces trois sciences et en faciliter l'intelligence : ils trouvoient bon qu'on s'y initiât ; mais ils ne parloient qu'avec mépris de ceux qui en faisoient leur principale occupation. On pourroit m'objecter que

Plat. Theæt.

Xen. Mem. Socrat.

(g) Ὁμολογουμένως τῇ φύσει ζῆν. Diog. Laërt. *lib. VII.*

(h) Dialecticam etiam adjungunt [Stoïci] et physicam easque ambas virtutum nomine appellant. Cicer. de Fin. *lib. III.*—Τὴν ἐγκύκλιον παιδείαν ἀποδοκιμάζει Ζήνων. Stob. Eclog.—*Ista liberalium artium consectatio, molestos, verbosos, intempestivos, sibi placentes facit, et ideo non discentes necessaria, quia supervacua didicerunt.* Senec. *epist. LXXXVIII.*

l'auteur du Tableau place pareillement dans l'enceinte de la fausse Instruction, les *dialecticiens*, ce qui ne peut se concilier avec l'estime toute particulière que les Stoïciens faisoient de la logique, et devroit le faire regarder comme étranger à cette secte. Je réponds que bien que, dans les temps postérieurs, la dialectique ait été souvent prise pour l'art du raisonnement ou la logique en général, il n'en est pas moins vrai que, dans son acception primitive, elle ne signifioit autre chose que la méthode de former des raisonnemens probables sur des matières qui ne sont point susceptibles de certitude, et que, dans ce sens, elle étoit essentiellement distinguée de la logique, qui n'atteint son but qu'en opérant la démonstration, au lieu que la dialectique ne se propose que de produire une opinion plus ou moins probable, ou même une simple vraisemblance. Or les Stoïciens, qui vouloient que leur sage n'errât jamais, lui interdisoient, par cette raison, de s'en rapporter jamais à l'opinion. Ajoutons que le nom de *dialecticiens*, employé privativement et pour désigner une certaine profession, s'entendoit exclusivement des philosophes des écoles Mégarique et Éléatique, qu'on désignoit encore par le nom d'*éristiques*, parce qu'ils faisoient consister toute leur habileté à disputer de tout, et à répandre du doute sur les matières les plus évidentes. Dans l'une et l'autre acception, un Stoïcien a pu, a dû même, conformément aux principes de sa secte, ranger les dialecticiens dans l'enceinte de la fausse Instruction.

VI.

Le chemin qui conduit à la vraie, est un sentier raboteux et peu fréquenté, bordé de précipices, lequel, après une marche longue et pénible, aboutit à un rocher escarpé de toutes parts, et n'offrant aucun abord. Deux femmes pleines de vigueur, la Continence et la Patience, debout sur ce rocher, exhortent ceux qui approchent, à surmonter ce dernier obstacle, leur tendent la main, et s'avancent même quelques pas au-devant d'eux pour les aider à gravir. Après leur avoir laissé reprendre haleine, elles leur font observer que le chemin qui reste à faire jusqu'au domicile de la vraie Instruction, n'offre plus aucun embarras. Cette peinture paroît avoir été familière aux Stoïciens; elle ressemble

du moins trait pour trait à celle que nous en a tracée Sénèque : *Stoïci virilem ingressi viam, non ut amœna ingredientibus videatur, curæ habent, sed ut quamprimùm nos eripiant, et in illum editum verticem educant, qui adeò extra omnem teli jactum surrexit ut supra fortunam emineat. At ardua per quæ vocamur, et confragosa sunt : quid enim plano aditur excelsum ! Sed non tam abrupta quidem sunt quàm quidam putant. Prima tantùm pars saxa rupesque habet, et invii speciem . . . . tum illis quæ præcipitia ex intervallo apparebant, redit lene fastigium.* *Senec. Tract. de constantiâ sapientis.*

VII.

Au milieu d'une prairie émaillée de fleurs, et sous un ciel toujours serein, s'élève le temple de la vraie Instruction. Sous le vestibule de la seule porte qui y donne entrée, une femme de moyen âge, resplendissante de beauté, quoique sans aucun ornement, est assise, non sur un globe, mais sur un cube, pour marquer la stabilité de ses dons ; on aperçoit à ses côtés deux autres femmes, qu'on juge à leur ressemblance devoir être de la même famille : c'est la vraie Instruction, entourée de ses deux sœurs, la Vérité et la Conviction. Elles commencent par inspirer à celui qui les aborde, la force et la confiance, c'est-à-dire, « la » certitude de n'avoir plus rien de fâcheux à éprouver dans tout le » reste de sa vie *(i)*; » définition qui, pour le remarquer en passant, est copiée mot pour mot des livres des Stoïciens, et qui ne peut en effet convenir qu'à une secte qui ne rangeoit point dans la classe des choses fâcheuses, la mort, la douleur, la perte de ses proches, la pauvreté, l'exil, et qui tenoit pour maxime fondamentale, pour me servir des expressions de Sénèque, *quòd in sapientem non cadit injuria.* Elles lui font ensuite avaler un breuvage purgatif, qui a la vertu de lui faire rejeter l'ignorance et l'erreur dont il s'étoit abreuvé dans la coupe de la Séduction, ensuite la cupidité, la présomption, l'intempérance, la colère, l'avarice et tous les autres levains morbifiques qu'il avoit contractés pendant son séjour dans les deux premières enceintes.

Comme ce dernier passage, ainsi que celui où il est dit que le sage qui avoit consacré ce Tableau suivoit le régime de vie de

(i) Ἐπιστήμη τοῦ μηδὲν ἄν ποτε δεινὸν πάσχειν ἐν τῷ βίῳ. Diogen. Laërt. Stob.

Pythagore ou de Parménide, Πυθαγόρειόν τινα καὶ Παρμενίδειον ἐζηλωκὼς βίον, ont donné occasion à quelques savans, tels que Gronovius, de ranger l'auteur dans la classe des Pythagoriciens, ils méritent de notre part une sérieuse attention. J'observerai sur le premier, qu'il laisse dans l'incertitude si le sage dont il parle suivoit la règle de vie de Pythagore ou celle de Parménide. Mais, en supposant qu'elles différassent peu ou qu'il faille s'en tenir à celle de Pythagore, je pense qu'on n'en peut rien conclure par rapport à la doctrine, puisque, d'une part, nous avons déjà vu, par cette analyse, qu'elle n'étoit pas moins opposée, sur les points les plus essentiels, à la secte Pythagorique qu'à l'ancienne Académie; et que, de l'autre, nous sommes assurés qu'on pouvoit très-bien adopter cette règle de vie, comme plus salutaire et plus convenable à un homme de lettres, sans pour cela adopter les dogmes de cette philosophie. Cette règle consistoit principalement à être silencieux, à coucher sur la dure, à s'abstenir de vin, et à ne rien manger de ce qui avoit eu vie. Or, Plutarque, Platonicien décidé, a cependant composé deux traités pour la recommander; et s'il vivoit conformément à ses préceptes, on ne peut douter qu'il ne la pratiquât.

Quant au second passage où il est fait mention de la purgation de l'ame, κάθαρσις, il ne prouveroit que l'ouvrage est d'un Pythagoricien, qu'autant qu'on seroit assuré que cette pratique appartenoit exclusivement à cette école: mais nous savons, au contraire, qu'elle étoit également recommandée dans celle des Stoïciens. Il est vrai que les deux purgations différoient essentiellement l'une de l'autre, et dans leur nature et dans leur objet. Celle des Pythagoriciens, qui croyoient les passions non-seulement naturelles, mais même utiles et quelquefois héroïques, pourvu qu'elles fussent dirigées vers un objet estimable, avoit pour objet d'établir une parfaite harmonie entre les trois parties dont ils composoient l'ame humaine, de la purifier des souillures qu'elle contractoit dans son commerce avec le corps, et de lui donner, pour ainsi dire, des ailes, pour qu'elle s'unit à la divinité. Celle des Stoïciens, qui ne connoissoient point cette composition de l'ame, qui ne lui donnoient que des inclinations droites, et qui regardoient toutes les passions comme de faux jugemens et des

Hierocl. Com. in aurea carm. Pyth. p. 290, 12, 14.

habitudes vicieuses, ne se proposoit, à l'exemple de la médecine ordinaire, que d'évacuer tous ces levains morbifiques, pour la rendre capable d'application et de science *(k)*. Or, dans le passage que nous examinons, il n'est question ni d'harmonie, ni de délivrance de l'ame des liens du corps, ni d'union à la divinité; il s'agit uniquement, comme nous l'avons vu, de faire rejeter l'ignorance et l'erreur puisées dans la coupe de la Séduction, la cupidité, la colère, et les autres passions contractées dans les deux premières enceintes.

VIII.

L'homme, ainsi préparé, est introduit dans l'enceinte, et remis entre les mains de la Science, qu'il aperçoit au milieu d'un nombreux cortége de dames, la Prudence, la Force, la Justice, la Tempérance, la Modestie, la Continence, la Douceur, qui sont qualifiées, dans l'ouvrage, sœurs de la Science, non point dans un sens figuré, mais au propre; parce que, dans le système des Stoïciens, toutes les vertus étoient indivisibles, et que, dans les définitions qu'ils donnoient de chacune d'elles, le mot *science* étoit toujours le genre. Après l'avoir doué de leurs dons, elles le conduisent vers la Félicité leur mère, qui se tient, couronnée de fleurs, sous un riche portique, sur la cime de la colline qui domine toutes les enceintes. De concert avec ses filles, elle le couronne des mêmes fleurs qu'elle porte sur sa tête, comme vainqueur dans les grands combats: car il a vaincu les monstres les plus terribles, les bêtes les plus féroces, l'Ignorance et l'Erreur, le Chagrin, la Douleur, l'Avarice, l'Incontinence; il les tient enchaînés, et n'est plus exposé à leurs morsures. Par la vertu de la couronne qu'il vient de recevoir, il est souverainement heureux et se suffit à lui-même *(l)*. Voilà une esquisse du portrait que les Stoïciens nous font de leur sage: nous allons le voir encore plus développé.

Diog. Laërt. l. VII, Stobei Eclog. p. 167.

IX.

Ainsi couronné, il est ramené par les Vertus vers les deux

(k) Virtus est vitium fugere, et sapientia prima
Stultitiâ caruisse. Horat. *epist. 1.*

(l) Τὸν σοφὶν αὐτάρκη εἶναι.

premières enceintes. Elles lui font observer la triste condition de ceux qui y demeurent, lesquels, comme de malheureux captifs, sont traînés et bourrelés, les uns par l'Incontinence, les autres par la Présomption, ceux-ci par l'Avarice, ceux-là par la Vanité, sans espoir de rompre leurs fers ni même d'en alléger le poids, parce qu'ils ont oublié les conseils du génie, et méconnu la route qu'ils devoient suivre. Après l'avoir suffisamment affermi dans ses principes par la comparaison qu'il fait de son sort avec le leur, elles l'abandonnent à lui-même : car de quelque côté qu'il porte ses pas, tous le recevront comme des malades reçoivent leur médecin ; quelque part qu'il soit, il sera aussi en sûreté que s'il habitoit l'antre de Corycie *(m)*. Il n'a plus rien à craindre de tous les monstres qui troublent la vie : le Chagrin, la Douleur, l'Intempérance, l'Avarice, la Pauvreté, n'ont plus de prise sur lui. Semblable à l'homme guéri de la morsure d'une vipère, les autres bètes venimeuses ne peuvent plus lui nuire, parce qu'il porte en soi le contre-poison. Tous ces traits, comme l'on voit, sont si parfaitement conformes au portrait que les Stoïciens nous font de leur sage, qu'il n'y a personne qui puisse s'y méprendre.

X.

Le Tableau présente, pour dernière scène, des hommes qui descendent de la colline, les uns couronnés et avec une sorte de satisfaction ; les autres sans couronne, avec des contusions à la tête et aux jambes, livrés à des femmes hideuses et cruelles ; enfin, un groupe d'autres femmes qui reviennent avec les démonstrations de la joie la plus vive. Les premiers sont ceux qui doivent leur salut à l'Instruction : les seconds sont ceux qui s'étant avancés jusqu'au pied de la colline, ont perdu courage, ou qui ont été rebutés par l'Instruction ; ils s'en retournent froissés, en proie à la Douleur et à l'Ignorance, à la Honte et au Désespoir. Au lieu d'accuser leur propre lâcheté, ils s'attachent à décrier l'Instruction, et représentent ceux qui s'y livrent, comme des insensés et des misérables qui se repaissent de chimères et ont renoncé aux vrais biens, lesquels consistent, selon eux, à s'abandonner, comme

(m) Summa beatæ vitæ est solida tranquillitas, et ejus inconcussa fiducia. Senec. *epist. XLIV.*

de

de vils animaux, à tous les excès de la volupté. Les femmes qui reviennent avec des marques de joie, sont les Opinions vraies, qui, après avoir conduit ceux qu'elles livrent à l'Instruction, jusqu'à la porte de la Science exclusivement, parce qu'il n'est pas permis à l'Opinion d'entrer dans l'enceinte de la Science, s'en retournent pour publier le bonheur dont ils jouissent, et en ramener d'autres; semblables à des navires qui, après avoir déposé dans le port les marchandises dont ils étoient chargés, retournent promptement pour en apporter de nouvelles.

Ce paragraphe donne lieu à deux remarques : la première, sur le choix des expressions dont l'auteur s'est servi pour marquer la disposition de l'ame de ceux qui reviennent couronnés par la Félicité. En condamnant toutes les passions comme contraires à la raison, Zénon leur avoit substitué, sous le nouveau nom d'*eupathies,* trois affections de l'ame qu'il croyoit compatibles avec la raison; au désir [ἐπιθύμια], le simple vouloir [βούλησις]; à la crainte [φόβος], la circonspection [εὐλάβεια]; au plaisir [ἡδονὴ], la satisfaction [εὐφροσύνη]. L'auteur, conformément à cette doctrine, a donc dû éviter dans cette occasion où il s'agissoit d'exprimer la disposition d'un sage couronné par la Félicité, toute expression propre à désigner l'excès du plaisir et de la joie; aussi ne se sert-il que de celles d'εὐφροσύνη τις et d'εὐφραίνονται, qui ne signifient qu'une certaine satisfaction qui se manifeste à peine au dehors. Plutarque prend de là occasion d'accuser les Stoïciens de se contredire, puisqu'en convenant que le sage doit priser chaque chose selon sa valeur, il y a de l'inconséquence à dire qu'au moment où il est arrivé au comble du bonheur, il n'a qu'une sorte de satisfaction qui est à peine sentie : mais la contradiction seroit bien plus réelle, si, après avoir dépouillé l'ame du sage de toutes les passions, ils le supposoient dans l'ivresse de la joie et l'excès du plaisir.

Diog. Laërt. lib. VII.

Plutarch. de Repugn. Stoïc.

Ma seconde remarque roulera sur l'attention singulière que l'auteur a eue de nous avertir que l'Opinion, après avoir conduit à la porte de la vraie Instruction ceux qui avoient eu le courage de s'avancer jusque-là, n'entroit jamais elle-même dans cette enceinte, mais s'en retournoit promptement sur ses pas pour en amener d'autres. Ce trait suffiroit seul pour décéler un Stoïcien,

puisqu'au rapport de Cicéron, aucun philosophe, avant Zénon, ne s'étoit avisé de dire que le sage n'opinoit point *(n)*, c'est-à-dire, ne se gouvernoit jamais dans ses jugemens par l'opinion. Tous les autres philosophes admettoient trois degrés de certitude : la science, qui étoit infaillible; l'opinion et la foi, sujettes à l'erreur. Zénon, qui posoit pour maxime que le sage ne se trompoit jamais, que rien n'arrivoit contre son attente, devoit en conséquence lui interdire l'opinion : Μὴ δοξάσειν τὸν σοφὸν, τουτέστι ψευδεῖ μὴ συγκαταθήσεσθαι.

XI.

L'explication du Tableau est achevée ; les étrangers en paroissent satisfaits , mais désirent cependant encore quelques éclaircissemens, que l'interprète s'engage à leur donner. Revenant donc au premier cadre, ils demandent ce que le Génie recommande à ceux qui entrent dans la vie. Il leur recommande, répond celui-ci, de se défier de la Fortune; de ne jamais se reposer sur ses dons, puisqu'elle peut d'un moment à l'autre les reprendre pour en gratifier d'autres, et que c'est-là un de ses jeux les plus ordinaires. Il défend de se laisser vaincre par ses largesses, de se réjouir lorsqu'elle les verse sur nous, de s'affliger lorsqu'elle les retire, de la louer ni de la blâmer de quoi que ce soit, puisqu'elle agit au hasard, et ne fait rien avec discernement : toutefois il ordonne de prendre ce qu'elle donne, et de courir promptement vers des dons plus solides, ceux que donne la science des choses vraiment utiles. Comme ils auront à traverser, sur la route, l'enceinte de la Volupté et de l'Intempérance, il recommande sur-tout de passer sans prêter l'oreille, et de ne point prendre de relâche jusqu'à ce qu'ils soient arrivés à l'enceinte de la fausse Érudition : il trouve bon qu'ils s'y arrêtent, mais comme dans une hôtellerie, et simplement pour prendre quelques provisions de voyage qui les mettent en état d'achever la route jusqu'à l'enceinte de la vraie Instruction. Telles sont les leçons du Génie ; quiconque les transgresse, vit et périt misérablement.

Ce paragraphe renferme la doctrine de Zénon sur les choses

(n) Sapientem non opinari, ante Zenonem nullus dixit. De Fin. *lib. 1.*

indifférentes : nous avons déjà dit qu'il comprenoit sous cette dénomination, tout ce qui n'étoit en soi ni vice ni vertu. Mais en mettant dans la même classe, des choses de nature si différente, il ne les rangeoit pas sur la même ligne : il reconnoissoit que les unes, comme la santé, les richesses, la considération, étoient de vrais avantages et des commodités, que les autres, comme des infirmités habituelles, l'indigence et l'ignominie, étoient en soi des désavantages et des incommodités, et vouloit, lorsque les unes et les autres étoient à notre disposition, qu'on préférât les premières aux secondes, mais en n'y attachant que le degré d'estime qu'elles méritent. Il disoit donc qu'elles étoient préférables et non désirables, prenables et non choisissables, *λέπτα οὐκ αἵρετα*; parce qu'il réservoit cette dernière qualité aux vrais biens, c'est-à-dire, à la vertu et à tout ce qui participe de la vertu *(o)*. L'auteur du Tableau conseille, comme lui, de prendre [*λαμβάνειν*] les avantages qui nous sont offerts par la Fortune, mais sans nous y arrêter, et en dirigeant nos désirs et nos efforts vers des biens qui nous soient propres, et qu'elle ne puisse nous enlever.

XII.

Les étrangers demandent quelles provisions de voyage le Génie conseille de prendre dans l'enceinte de la fausse Instruction ? La connoissance des lettres, répond l'interprète, et les principes fondamentaux des arts et des prétendues sciences qui s'y enseignent. Car, quoiqu'il soit possible de parvenir sans cela à la Félicité, et que ces connoissances ne contribuent point par elles-mêmes à rendre l'homme meilleur, puisque ceux même qui les professent ou qui en font leur principale occupation ne sont pas plus vertueux que les autres hommes, et sont même ordinairement moins dispos et moins aptes à la vraie science ; on ne peut disconvenir cependant qu'elles ne donnent une certaine ouverture à l'esprit, et qu'elles ne soient utiles lorsqu'elles sont dirigées vers

(o) Ista, inquit Stoïcus, quæ vos bona dicitis, ut valere, locupletem esse, non dolere, bona non dico, sed præcipua sive commoda. Illa autem, egestatem, morbum, dolorem, non appello mala, sed rejectanea sive incommoda; itaque illa non dico me expetere, sed legere, nec optare, sed sumere; contraria autem non fugere, sed quasi secernere. Cicer. de Fin. *lib. IV.*

un but ultérieur. Sénèque *(p)* a traité la même question dans une longue letre, où il est parfaitement d'accord sur tous les points avec l'auteur du Tableau ; à cette légère différence près, qu'aux rhéteurs ou orateurs et aux péripatéticiens, sur lesquels il garde le silence, il a substitué les grammairiens et les partisans de la nouvelle Académie, qui enseignoient à douter de tout.

XIII.

Les étrangers demandent, pour dernière faveur, qu'il leur soit clairement prouvé que la vie, la santé, les richesses, la considération, ne sont point de vrais biens ; leurs contraires, de vrais maux : car ils avouent que cette proposition leur paroît encore un paradoxe révoltant. L'interprète, posant pour principe que le propre du bien est d'améliorer, comme le propre du feu est d'échauffer, et que le propre du mal est de nuire, comme le propre du froid est de refroidir, applique cette règle à la vie, à la mort, à la santé, à la maladie, aux richesses et à la pauvreté : il prouve par une longue chaîne de raisonnemens, que chacune de ces choses pouvant profiter ou nuire, selon l'usage qu'on en fait, ne mérite par elle-même ni le nom de *bien*, ni celui de *mal;* et il conclut en vrai Stoïcien, que la sagesse est le seul bien, la folie le seul mal *(q)*.

Ce n'est donc point sur quelques passages qui pouvoient s'être glissés, par l'inadvertance d'un copiste, de la marge dans le texte, ou y avoir été, de dessein prémédité, insérés par une main étrangère ; ce n'est point non plus sur quelques maximes isolées qui pouvoient avoir été communes à plusieurs sectes de philosophie ; c'est sur le rapprochement de toutes les parties, sur l'ensemble de tout l'ouvrage, qu'on s'est cru fondé à le regarder comme la production d'un Stoïcien. En effet, la conformité de doctrine est si générale et si frappante, qu'il faut nécessairement conclure, ou que Cébès le Thébain, disciple de Socrate, mort trois ou quatre générations avant la naissance de Zénon, n'est point l'auteur de

(p) Tandiù istis immorandum est, quandiù nihil agere animus majus potest. Rudimenta sunt nostra, non opera. Senec. *epist. LXXXVIII.*

(q) Ὡς γὰρ ἴδιον θερμοῦ τὸ θερμαίνειν, οὐ τὸ ψύχειν, οὕτω καὶ ἀγαθοῦ τὸ ὠφελεῖν, οὐ τὸ βλάπτειν· οὐ μᾶλλον δ' ὠφελεῖ ἢ βλάπτει ὁ πλοῦτος καὶ ἡ ὑγίεια, οὐκ ἄρα ἀγαθὸν οὔτε πλοῦτος οὔτε ὑγίεια. Diog. Laërt. *lib. VII.*

cet écrit, ou que Zénon n'est point le vrai fondateur et le premier auteur de la secte des Stoïciens. Or, on ne peut admettre cette dernière supposition, sans contredire d'une part toute l'antiquité, et, de l'autre, la marche ordinaire de l'esprit humain. Tous les auteurs anciens qui ont parlé de Zénon, s'accordent à dire qu'il fut d'abord disciple de Cratès le Cynique; qu'il prit ensuite pendant vingt ans les leçons de Xénocrate et de Polémon, le second et le troisième successeur de Platon dans l'école de l'Académie. Ils nous apprennent ce qu'il avoit emprunté de ses maîtres, ce qu'il avoit changé ou ajouté à leur doctrine, et comment, à l'aide de ces changemens et de ces additions, il s'étoit formé un système qui lui étoit propre et différoit essentiellement du leur : aucun ne nous dit qu'il ait rien dû aux ouvrages de Cébès. D'ailleurs, il n'est point dans la marche de l'esprit humain, ni dans le cours ordinaire des choses, que ni l'inventeur d'un système qui embrasse une immensité de combinaisons, ni même ses premiers disciples, s'amusent à le couvrir du voile de l'allégorie, et à le parer des grâces d'une fiction : ce n'est qu'après qu'il est étayé de toutes ses preuves, et qu'il a subi toutes les épreuves, qu'un homme d'une imagination riante peut être tenté de lui donner ce nouveau genre de mérite afin de le répandre parmi la multitude. Le système des tourbillons de Descartes s'enseignoit depuis long-temps dans les écoles, lorsque Fontenelle composa sa Pluralité des mondes. On ne peut donc raisonnablement supposer qu'un ouvrage qui, sous l'appât d'une fiction, contient les dogmes, les définitions et les divisions du système de Zénon, soit antérieur à ce philosophe, ni puisse, en aucune manière, appartenir à un des premiers disciples de Socrate. Examinons cependant les raisons qui ont porté des savans respectables à penser différemment.

Art. II.

Examen des raisons qui ont fait attribuer cet ouvrage à Cébès le Thébain. Conjectures sur le véritable auteur.

Ces raisons sont de deux sortes ; l'autorité de la plupart des manuscrits, et les témoignages de plusieurs anciens écrivains, qui

ont parlé de cet ouvrage. Parmi les manuscrits, les uns ont pour titre, *Tableau de Cébès le Thébain;* d'autres portent simplement, *Tableau de Cébès.* On sait que c'étoit un usage constant, dans les beaux siècles de la Grèce, qu'un auteur à la tête de son ouvrage, ajoutât à son nom celui de sa patrie; ainsi on disoit, Hérodote d'Halicarnasse, Platon d'Athènes, Aristote de Stagire. Il auroit été à souhaiter que cet usage, qui servoit à distinguer un écrivain de plusieurs autres du même nom qui s'étoient rendus célèbres dans le même genre ou dans des genres approchans, se fût toujours conservé; mais si plusieurs continuèrent de s'y conformer, même sous le déclin de l'empire Romain, d'autres y dérogèrent d'assez bonne heure, non-seulement parmi les hommes qui ayant tenu un grand état dans la société, ne risquoient point d'être confondus avec d'autres, tels que César, Cicéron, Sénèque, Pline, Tacite, mais même parmi ceux qui n'avoient point d'autre illustration que celle que leur procuroient leurs talens, tels qu'Horace, Virgile, Suétone, Juvénal, Aulu-Gelle, Macrobe; et parmi les Grecs, Strabon, Athénée, Pausanias, Hérodien, Zozime, Sextus Empyricus, Dion Chrysostome, Thémistius. Au milieu de cette foule d'exemples contradictoires, il est impossible de se décider pour un parti, plutôt que pour l'autre; et puisque les manuscrits varient sur le titre de l'ouvrage que nous examinons, il faut de toute nécessité que le mot de *Thébain* ait été ajouté, dans des temps postérieurs, au titre de quelques manuscrits, ou qu'il ait été retranché de quelques autres. Il ne serviroit de rien, pour résoudre ce problème, de vouloir s'assurer si les manuscrits où ce mot se lit aujourd'hui, sont plus anciens et en plus grand nombre que ceux où il ne se lit pas, puisque cette addition ou cette suppression peut tout aussi bien avoir été faite dans le sixième siècle que dans le deuxième, et que rien n'empêche que les copies de cet exemplaire n'aient été plus multipliées que celles de l'exemplaire où l'altération n'aura pas eu lieu. S'il étoit permis, dans un pareil doute, de se décider par une simple vraisemblance, je donnerois la préférence aux manuscrits à la tête desquels ce mot ne se lit pas, sur ceux où il se lit : car on imagine aisément comment un homme qui aura déterré dans sa bibliothèque un traité de morale avec le simple titre de *Tableau*

de Cébès, aura été tenté, conformément à l'usage généralement pratiqué dans les beaux temps de la Grèce, d'y ajouter le nom de *Thébain*, qui lui étoit fourni par Platon, par Cicéron, par Suidas, et par tous les dictionnaires historiques; au lieu qu'on ne voit absolument aucune raison qui eût pu le porter à le retrancher s'il l'y avoit trouvé. Il est certain du moins que ce mot ne se lisoit point encore dans le manuscrit dont s'est servi l'auteur Arabe qui nous a donné une traduction de cet ouvrage, mise au jour par Saumaise : car, quoique dans le sommaire qu'il a placé à la tête de l'ouvrage, il qualifie Cébès de philosophe Platonicien ou Socratique, il ne lui donne point le surnom de *Thébain;* preuve que ce mot ne se lisoit point encore dans le titre du manuscrit dont il s'est servi.

Les témoignages des auteurs anciens qu'on nous oppose, ne sont pas plus décisifs. Lucien est le plus ancien : il parle incontestablement de cet ouvrage dans deux de ses traités, celui des *gens de lettres qui entrent au service des grands*, et celui des *préceptes des rhéteurs;* dans l'un et dans l'autre il nomme Cébès, mais au lieu d'y joindre l'épithète Θηβαῖος, il se sert du pronom ἐκεῖνος *(r)*. J'avoue que ce mot a quelque chose de singulier, et doit paroître étrange dans une occasion où l'on parle d'un homme absent qui n'a été précédemment ni nommé, ni désigné; mais d'un autre côté, il y a trop peu d'analogie entre ces deux mots pour qu'on puisse soupçonner que l'un ait été substitué à l'autre par une simple erreur de copiste. Julius Pollux, sur le mot Ὑφηγητὴς, dit que le mot καθηγητὴς est employé par Cébès et les auteurs tragiques, ce qui, comme l'on voit, n'admet ni n'exclut Cébès le Thébain. Diogène de Laërte et Suidas parlent indubitablement de lui, et s'accordent à lui donner trois dialogues, Phrynicus, l'Hebdomé et le Tableau. Mais Suidas ajoute aussitôt, par rapport à ce dernier ouvrage : « C'est l'explication de ce qui se passe aux » enfers. » Velsius, qui, comme nous l'avons déjà dit, avoit proposé une correction ingénieuse sur ce passage, n'a pu la faire adopter à M. Brucker, qui la rejeta avec raison, comme purement gratuite,

(r) Βούλομαι δὲ ὅμως ἔγωγε ὥσπερ ὁ Κέβης ἐκεῖνος εἰκόνα τινὰ τοῦ τοιούτου βίου γράψαι. *Lucian. de Mercede conductis.* Ἐθέλω δέ σοι παρέχειν, ὥσπερ ὁ Κέβης ἐκεῖνος, εἰκόνα γραψάμενος τῷ λόγῳ ἑκατέραν ἀποδεῖξαι τὴν ὁδόν. *Idem de Rhetorum præceptis.*

puisque ce sujet fournissoit aussi-bien que l'autre la matière d'un dialogue intéressant, comme on peut s'en assurer tant par le Gorgias et le x.ᵉ livre de la République de Platon, que par plusieurs des dialogues de Lucien. Mais lorsque le savant historien de la philosophie veut adapter à l'ouvrage qui nous reste, l'explication de Suidas, observe-t-il lui-même les règles de la critique, en supposant que l'auteur étoit persuadé que ce qui se passe dans cette vie n'est qu'une répétition de ce qui se passe aux enfers, quoiqu'il n'y ait pas un seul mot dans l'ouvrage qui indique que le prétendu Cébès crût à l'existence des enfers? Virgile *(s)* et les autres poëtes qui nous ont donné la description des enfers, nous disent bien que les ames des justes conservent dans les Champs-Élysées les goûts et les exercices qui les avoient occupées pendant la vie : mais y a-t-il la moindre preuve, est-il même permis de soupçonner que jamais aucun philosophe ait sérieusement adopté ces idées populaires? D'ailleurs, pour que la ressemblance sur laquelle M. Brucker se fonde, pût être alléguée, il faudroit non-seulement que les ames conservassent dans les enfers les mêmes goûts qu'elles avoient eus pendant la vie, mais qu'elles subissent les mêmes épreuves, et passassent par tous les degrés de l'enfance, de l'adolescence, de l'âge viril ; car c'est de ces objets qu'il est question dans le Tableau qui nous reste. Enfin, et cette raison seule doit suffire, c'est l'explication de ce qui se passe dans la vie humaine, διήγησις τῶν ἐν βίῳ; et celui de Cébès le Thébain étoit l'explication de ce qui se passoit aux enfers, τῶν ἐν ᾅδȣ : deux choses si contraires, que la présence de l'une exclut nécessairement celle de l'autre. Les témoignages des deux auteurs qui nous restent à examiner, n'offrent aucune difficulté. Tertullien dit qu'un de ses parens avoit traduit en vers ou centons de Virgile le Tableau de Cébès, et ne nous apprend point si c'étoit le Tableau des enfers, de Cébès le Thébain, que nous avons perdu, ou celui de la vie humaine, qui nous reste aujourd'hui. Chalcidius parle certainement de ce dernier, mais sans ajouter au nom de l'auteur aucune épithète qui serve à le désigner.

(s) . . . . *Quæ gratia currûm*
Armorumque fuit vivis, quæ cura nitentes
Pascere equos, eadem sequitur tellure repostos. Virg. Æneïd. *lib. VI.*

Il

Il résulte de toutes ces discussions, premièrement, que, puisque tous les monumens de l'antiquité s'accordent à donner le nom de Cébès à l'auteur de cet ouvrage, on ne peut, sans violer les règles de la critique, l'attribuer à d'autre qu'à un philosophe qui ait porté ce nom ;

Secondement, que tous les caractères intérieurs de l'ouvrage s'opposant à ce qu'il puisse être attribué à Cébès le Thébain, disciple de Socrate, et n'étant contredits que par le titre de quelques manuscrits où l'on a droit de supposer qu'il a été inséré par une main étrangère, nous devons chercher dans l'histoire de la philosophie quelque autre Cébès, postérieur à l'établissement du stoïcisme, et auquel tous ces caractères puissent convenir.

Or, nous trouvons dans le IV.[e] livre des Déipnosophistes d'Athénée *(t)*, un philosophe Cébès, natif de Cyzique, qui, à bien des égards, paroît être celui que nous cherchons. Je ne puis m'empêcher d'observer d'abord combien l'analogie est plus forte entre le mot Κυζίκηνος et celui d'ἐκεῖνος dont se sert Lucien pour désigner l'auteur de cet ouvrage, qu'entre ce même mot d'ἐκεῖνος et celui de Θήβαῖος, et combien il seroit plus facile de soupçonner une bévue de copiste, et de hasarder une correction entre deux mots qui ont quelques élémens communs, qu'entre deux autres dont tous les élémens n'ont ni affinité ni ressemblance.

Mais cette correction, comme nous l'allons voir, n'est pas même nécessaire. Lucien et Athénée vivoient l'un et l'autre sous l'empire de Marc-Aurèle. Cébès de Cyzique, que nous ne connoissons que par un passage d'Athénée, étoit donc vraisemblablement aussi ou contemporain de Lucien ou peu antérieur à lui : ainsi ce dernier écrivain a très-bien pu le désigner par le pronom d'ἐκεῖνος, qui sembloit le montrer à ses lecteurs, et qui étoit tout aussi propre que celui de Κυζίκηνος à le distinguer de l'ancien Cébès.

L'époque que nous assignons à cet ouvrage s'accorde avec ce que nous avons dit précédemment, qu'il falloit qu'un système de philosophie fût étayé de toutes ses preuves et déjà reçu par la classe des hommes instruits, pour qu'on s'avisât de vouloir le faire goûter à la multitude. La secte des Stoïciens, déjà fort

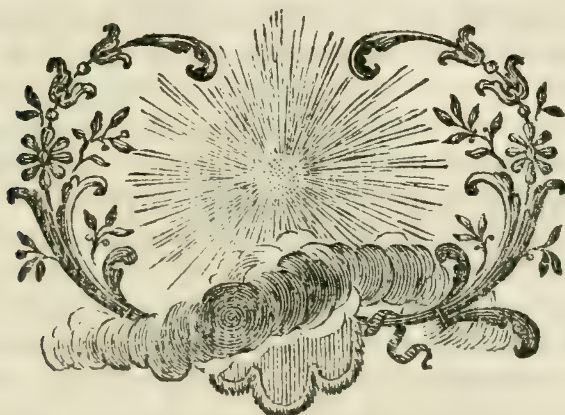
(t) Διὸ καὶ μεταδοῦναί σοι βούλομαι τοῦ παρὰ Κέβητι τῷ Κυζικηνῷ δείπνου.

répandue à Rome sur la fin de la république, n'avoit point cessé d'être la secte dominante sous les premiers empereurs, et étoit en quelque sorte assise sur le trône dans la personne de Marc-Aurèle : mais, malgré cet éclat, elle continuoit à rebuter la multitude, moins encore par la hauteur de ses dogmes, que par l'extrême subtilité, la concision et la sécheresse des écrits de Zénon et de ses premiers disciples, que Cicéron compare à des os décharnés et à des faisceaux d'épines *(v)*. Ce fut donc alors, selon toutes les apparences, qu'il dut prendre envie à un partisan de cette secte, de la mettre à la portée de tout le monde, en la revêtant d'une forme qui frappât l'imagination, et parlât, pour ainsi dire, aux yeux. Si ce projet pouvoit paroître puéril à un rigide Stoïcien qui croyoit la vérité assez parée de ses charmes sans le secours d'aucun ornement, il n'en étoit pas de même d'une classe d'hommes alors très-nombreuse, qui, composée en partie de philosophes et en partie d'orateurs, alloit de ville en ville se faire dresser des théâtres et cueillir des applaudissemens.

En admettant cette hypothèse, on ne sera point surpris que Lucien soit le plus ancien écrivain qui ait parlé de cet ouvrage, quoique tant d'autres en aient parlé depuis ; on ne le sera point d'y rencontrer le mot χάρτης, quoiqu'il ait été ignoré dans les beaux siècles de la Grèce, et qu'il n'ait pu exister que depuis qu'on substitua le papyrus aux tablettes enduites de cire et au parchemin ; d'y voir le nom de Platon employé à appuyer une maxime de morale, puisque ce philosophe n'avoit jamais cessé d'être en vénération parmi les Stoïciens, alors même qu'ils combattoient quelques-uns de ses principes, et que, dans le temps dont nous parlons, il étoit devenu en quelque sorte le dieu de tous ceux qui joignoient la profession d'orateur à celle de philosophe ; enfin, on ne le sera plus de trouver dans l'enceinte de la fausse Instruction, les Hédoniques ou Épicuriens, les Péripatéticiens et les Critiques, puisque ces professions existoient incontestablement alors, et que la dernière sur-tout s'étoit fort multipliée sous l'empire d'Adrien.

(v) Stoïcorum non ignoras quàm sit subtile vel spinosum potiùs disserendi genus. Vellunt de spinis atque ossa nudant ; pungunt quasi aculeis interrogatiunculis angustis. Cicer. Academ. Tuscul.

Malgré toutes ces convenances, je ne propose ce sentiment que comme une conjecture que chacun est le maître d'adopter ou de rejeter : on peut sans inconvénient ignorer le nom de l'auteur d'un livre, pourvu qu'on ne l'attribue point à un personnage et à un siècle auxquels il ne peut convenir. Ce qu'il importoit véritablement pour l'histoire de l'esprit humain et pour la parfaite intelligence de notre ouvrage, c'étoit de prouver que l'auteur étoit Stoïcien, et qu'on ne peut ni suivre le fil de ses raisonnemens ni saisir en beaucoup d'endroits le vrai sens de ses expressions, qu'en le rapprochant des principes de cette secte.



MÉMOIRE

SUR DIVERS ÉVÉNEMENS DE L'HISTOIRE DES ARABES AVANT MAHOMET;

Par A. I. Silvestre de Sacy.

Lu à la séance publique du 5 Av. 1785.

PARMI les différentes nations qui ont rendu leur nom célèbre par la grandeur ou la rapidité de leurs conquêtes, l'étendue de leur domination ou la sagesse de leur gouvernement, il n'en est aucune dont le berceau ne soit enveloppé d'épaisses ténèbres, et dont les antiquités ne soient ou ensevelies dans un oubli absolu, ou du moins couvertes des voiles de la fiction et de la fable. Ainsi voyons-nous les peuples qui habitoient la presqu'île de l'Arabie, sortir tout-à-coup des limites dans lesquelles ils étoient demeurés tranquillement renfermés pendant une longue suite de siècles, ayant à peine quelque communication avec les peuples de l'Asie et de l'Afrique. Enflammés par l'enthousiasme d'une nouvelle religion, ils portent en même temps leurs armes contre tous les peuples qui les environnent : tandis qu'ils enlèvent aux Césars les plus belles provinces de leur empire, ils renversent le trône des Perses; et cette monarchie, qui avoit lutté avec tant de succès pendant plusieurs siècles contre tous les efforts de l'empire Romain, devient en un instant la proie de ces nouveaux conquérans. Mais en vain nous les interrogeons sur les antiquités de leur patrie et l'histoire de leurs aïeux : l'époque de leurs premières conquêtes est aussi celle où commencent leurs annales ; tout ce qui a précédé la révolution qui, en changeant leur culte, semble leur avoir donné un nouveau caractère et des inclinations nouvelles, leur est absolument étranger. A peine quelques traditions échappées à l'oubli qui ensevelit l'histoire des siècles passés, sont-elles transmises jusqu'aux premiers écrivains qui se hâtent de tracer le tableau de leurs conquêtes : ces traditions, confuses, incertaines, souvent même absurdes ou contradictoires, loin de présenter une suite de faits enchaînés les uns aux autres, n'offrent que quelques

fragmens incohérens et jetés au hasard, sans liaison et sans ordre.

On pourroit être tenté de croire que le zèle des Arabes pour la nouvelle religion qu'ils venoient d'embrasser, et leur mépris pour tout ce qui y étoit étranger, les auroit portés à détruire les monumens de leur histoire infectés des préjugés et des erreurs de l'idolâtrie, et qu'ils auroient exercé dans leurs propres foyers ce fanatisme barbare, qui, s'il en faut croire quelques historiens, fut si funeste aux lettres et aux sciences dans les pays qu'ils envahirent sous le règne de leurs premiers khalifes. Mais cette supposition est démentie par les faits : car, parmi le petit nombre de traditions que nous ont conservées les écrivains Arabes relativement à l'histoire de leur nation avant Mahomet, la plupart concernent les pratiques superstitieuses et idolâtres auxquelles ils étoient adonnés, avant qu'ils eussent reçu de ce législateur le dogme de l'unité de Dieu. Il paroît donc plus naturel de penser que les Arabes, tant qu'ils demeurèrent séparés des nations étrangères, n'eurent aucun monument historique, aucunes annales, soit communes à toute la nation, soit particulières à chaque tribu : leur étude se bornoit, autant que nous pouvons en juger, à la connoissance des généalogies, à l'éloquence et à la poésie. C'étoit aux chansons ou aux odes de leurs Bardes qu'étoit confié le soin de transmettre à la postérité le souvenir de leurs querelles, de leurs guerres, de leurs victoires : eux seuls sauvoient de l'oubli la mémoire des grands hommes, et entretenoient les sentimens d'amitié ou de haine entre les tribus alliées ou ennemies. Lorsque les conquêtes des premiers Musulmans, et leurs communications avec les nations qui les environnoient et avec celles qu'ils venoient de soumettre, eurent fait naître en eux le désir de conserver la mémoire de leurs exploits, leurs premiers écrivains, jetant un coup-d'œil en arrière sur les siècles qui les avoient précédés, ne purent que recueillir, sur cette partie de leur histoire, les traditions qui s'étoient conservées parmi les habitans des lieux qui avoient été le berceau de leurs ancêtres. Peut-être même fut-ce principalement l'intérêt de la religion qui les obligea à mettre par écrit ces traditions, qu'il devenoit indispensable de transmettre à la postérité pour l'intelligence de l'Alcoran. Il n'est pas étonnant, d'après cela, que le récit de

ces faits anciens se trouve altéré par un mélange de circonstances fausses ou invraisemblables, puisque l'histoire des peuples les plus éclairés n'est pas exempte de cette tache. Mais le principal inconvénient qui est résulté du défaut de traditions écrites, c'est l'incertitude des temps auxquels les faits doivent être rapportés ; incertitude d'autant plus grande, que les Arabes semblent n'avoir eu, dans les siècles anciens, aucune ère généralement adoptée, qui pût leur servir à déterminer la succession chronologique des événemens. Il paroît qu'ils comptoient le plus ordinairement par les années des règnes de leurs princes, ou par les guerres qui survenoient entre leurs diverses tribus; ce qui ne pouvoit manquer de jeter la plus grande confusion dans leurs traditions historiques *(a)*.

Entre les événemens dont le souvenir s'est conservé au milieu de cette confusion, il en est un qui paroît avoir eu la plus

(a) Pococke, dans son *Specimen Hist. Ar.* pag. 172, a cité un passage important de Kodhaï, sur les différentes ères des Arabes, soit descendans d'Ismael, soit descendans de Saba ; mais il n'y est point parlé d'une ère ancienne qui appartient, à ce que je conjecture, aux habitans de la Mecque. Cette ère, la plus ancienne dont il soit fait une mention expresse dans les écrivains Arabes, est celle que Masoudi nomme تاريخ العرب اوله حجة الغدر *L'ère des Arabes, qui commence au pélerinage de Trahison*, ou, comme le traduit A. Schultens, *Æra Arabum, cujus initium ducitur ad festum Meccæ perfidiâ violatum. (Hist. imp. vetust. Joctanid.* pag. 145.) Suivant Masoudi, l'année 216 de cette ère coïncide avec l'année 882 d'Alexandre, et avec celle de la naissance de Mahomet, qui est aussi l'année où commence *l'ère de l'éléphant.* Ainsi cette année concourt, suivant l'opinion de notre auteur, avec l'an 570 ou 571 de J. C.; d'où il suit que cette ère a dû commencer l'an 354 ou 355 de J. C. M. de Guignes, dans l'extrait qu'il a donné de l'ouvrage de Masoudi (Not. et Extr. des manuscr. de la Bibliot. nationale, *t. I, p. 37*), n'a pas manqué d'observer ce synchronisme important; il dit : « Masoudi nous apprend que » son premier jour [le premier jour de » l'ère de l'éléphant] est un dimanche 16 » de moharram de l'an 832 d'Alexan- » dre, et l'an 216 de l'ère des Arabes, » dont le commencement est *Hadget- » al-ghadra* ou *al-phadr.* Ainsi on » voit le rapport de l'ère de l'éléphant » avec celle d'Alexandre, et avec une » autre ère des Arabes que je ne » connois point. » Dans une note, M. de Guignes observe que, dans le manuscrit 599 A, il y a *Hadget-al-adad.* J'ajoute à ceci quelques observations. La liste des rois du Yémen se trouve deux fois dans le manuscrit de Masoudi, coté 599, mais avec de grandes différences; au *fol. 95 recto,* on lit simplement : وابرهه بن بكسوم هو الذي سار باصحاب الفيل وذلك لاربعين سنة خلت من ملك كسرى وكان ملك ابرهه الي ان هلك ثلث واربعين سنة Il faut lire dans ce passage, ابو بكسوم au lieu de بن بكسوم Dans le même volume, *fol. 116 recto,* on

grande influence sur l'état politique de l'Arabie, et dont il est important de déterminer la véritable époque : c'est celui qui est connu dans les écrivains Orientaux sous le nom de *Seïl-alarim* سيل العرم c'est-à-dire, *le torrent des digues*, ou *l'inondation causée par la rupture des digues.* Cet événement, qui occasionna la ruine d'une des contrées les plus fertiles de l'Arabie, et de l'ancienne ville de Mareb, produisit une grande révolution dans toute la presqu'île, et donna lieu à l'émigration de plusieurs familles ou tribus puissantes, qui vinrent s'établir, les unes dans l'Oman, d'autres à Bahraïn, ou dans les montagnes de la province de Nedjd, les autres dans la Chaldée ou l'Irak-Arabi, où elles fondèrent, sous l'autorité des rois de Perse, le royaume de Hira, qui fut réuni à l'empire des khalifes, la douzième année de l'hégire. La Syrie reçut aussi une colonie de ces étrangers : ils y furent accueillis

trouve le passage cité par M. de Guignes, où on lit très-clairement *Hiddjat algadr* : وكان ملك ابرهه علي اليمن الي ان هلك بعد ان رجع من الحرم وقد سقطت انامله وتقطعت اوصاله حين بعث الله عليهم طيرا ابابيل ثلثا واربعين سنة وكان قدوم اصحاب الفيل يوم الاحد لتسع عشرة خلت من المحرم سنة ثمان مايه واثنين وثلثين سنة للاسكندر وستة عشر ومايتين من تاريخ العرب الذي اوله حجة الغدر

Dans le manuscrit 599 A, on lit le même passage avec quelques variantes ; les seules importantes se trouvent dans ces mots : وكان قدوم اصحاب الفيل مكة يوم الاحد لسبع عشرة ليلة خلت من المحرم Ensuite on y lit, comme l'a observé M. de Guignes, حجة العدد, ce qui est sûrement une faute. Au surplus, il faut certainement lire, comme Schultens a fait, 882, et non, comme dans nos manuscrits, 832. Abou'lféda place la naissance de Mahomet en l'an 881 de l'ère qui commence à la victoire d'Alexandre sur Darius. (*Annal. Mosl.*, t. I, pag. 5.) Masoudi ajoute : « Nous » rapporterons dans ce livre, à l'endroit » convenable, quelques-unes des ères » du monde, et de celles des rois et des » prophètes ; et nous y consacrerons un » chapitre particulier. » Ce chapitre promis par Masoudi se trouve effectivement au *fol. 160 et suiv.* du manuscrit 599 ; mais il n'y est aucunement question des ères des Arabes autres que celle de l'hégire, quoiqu'il renferme des choses curieuses sur l'année des Arabes et les dénominations des mois et des jours de la semaine antérieurement à l'islamisme. J'ai cherché inutilement quelques renseignemens sur cette ère dans le Sihah de Djewhari et dans le Kamous. Cet objet mérite de fixer l'attention des savans, puisque la connoissance de l'événement qui a donné lieu à l'établissement de cette ère, pourroit jeter quelque jour sur les antiquités de l'Arabie. Peut-être Hamza Isfahani en parle-t-il dans le premier chapitre de son x.e livre, qui, suivant Reiske, traite *de æris veterum Arabum Maaddicorum, sive Ismaelicorum, ante Muhammedem usitatis.* Voyez *Prodidag. ad Hagji Chalifæ Tab.*, à la suite de *Abulf. Tabula Syriæ*, page 230.

favorablement par les princes Arabes dépendans de l'empire Romain qui commandoient à une partie de cette province : dans la suite le gouvernement passa entre leurs mains, et y demeura jusqu'à la conquête de la Syrie par les Musulmans, sous le règne d'Omar et l'empire d'Héraclius. Une autre famille s'établit dans le Hedjaz, ou Arabie Pétrée, et fixa son séjour à la Mecque, ce lieu qui devint, depuis, le centre de la religion Musulmane, et qui, long-temps avant Mahomet, étoit l'objet du respect et de la vénération de tous les habitans de l'Arabie. Cette famille étrangère, aidée par un concours de circonstances favorables, parvint à chasser de la Mecque les descendans de Djorham, qui depuis un temps immémorial avoient le gouvernement de cette ville, et l'intendance de la Caba ; et elle conserva pendant plusieurs siècles l'autorité qu'elle avoit usurpée, jusqu'à ce que Kosaï, l'un des ancêtres de Mahomet, réussit à la dépouiller de ce gouvernement important, et le transporta dans la famille de Koreïsch.

Ces faits et plusieurs autres sont si intimement liés avec l'inondation qui détruisit la digue des Sabéens, qu'il n'est pas possible de douter que le récit que les écrivains Arabes nous ont transmis de cet événement, quoique mêlé d'une multitude de circonstances fabuleuses, ne soit fondé sur une vérité historique. Avant d'examiner à quelle époque il peut être rapporté, il convient d'en donner une idée d'après les textes des écrivains originaux. On en trouve un récit très-circonstancié dans Masoudi *(b)* ; et le texte

(b) Voyez, sur l'ouvrage d'Abou'l-hasan Ali Masoudi, intitulé مروج الذهب ومعادن الجوهر la notice donnée par M. de Guignes dans le premier volume des Notices et Extraits des ms. de la Biblioth. nationale, *p. 1-67*. J'ajouterai seulement que le manuscrit 599 A, qui est le plus complet de ceux dont M. de Guignes a donné la notice, fourmille de fautes, et a été abrégé dans plus d'un endroit. On n'y trouve point la préface qui se trouve dans le ms. 599, et qui contient beaucoup de détails curieux sur les ouvrages antérieurs à Masoudi, et sur les autres écrits de Masoudi lui-même. Cette préface nous apprend que Masoudi, avant de composer cet ouvrage, en avoit fait deux autres, l'un très-étendu, sous le titre de اخبار الزمان l'autre plus abrégé, intitulé الاوسط, ce que M. de Guignes a déjà observé (Not. et Extr. *t. I, p. 40*), et qu'il a cru devoir choisir ce que ces ouvrages renfermoient de plus curieux, pour en former celui-ci. Hadji-Khalfa donne un court extrait de cette préface, dans sa Bibliographie. Voici le commencement de l'article qui concerne l'ouvrage de Masoudi : مروج

texte de cet auteur a été publié avec une version Latine par A. Schultens, dans l'ouvrage intitulé *Historia imperii vetustissimi Joctanidarum in Arabiâ Felice.* Le célèbre Reiske, qui a traité ce sujet dans une savante dissertation publiée en 1748, sous ce titre *De Arabum epochâ vetustissimâ, Seil ol Arem, id est, rupturæ cataractæ Marebensis, dictâ*, a rapporté aussi en original, avec une traduction Latine, l'histoire du même événement tirée de Nowaïri et Meïdani *(c)*. Outre ces écrivains, j'en ai encore consulté plusieurs autres, et sur-tout une Vie très-étendue de Mahomet, dont l'auteur rapporte beaucoup de choses relatives à l'ancienne histoire de l'Arabie, comme une introduction nécessaire à la vie de ce législateur. Je cite cet ouvrage sous le titre de *Sirat alrésoul (d)*. Je rapporterai à la suite de ce Mémoire,

الذهب ومعادن الجوهر في التاريخ لابي الحسن علي بن حسين بن علي المسعودي المتوفي سنة ٣٤٦ اوله الحمد لله اهل الحمد ومستوجب الثنا ذكر فيه انه صنف اولا كتابا كبيرا سماه اخبار الزمان ثم اختصر وسماه الاوسط ثم اراد اجمال ما بسطه واختصار ما وسطه في هذا الكتاب وقال نودعه لمع ما في دينك الكتابين مما ضمناهما وغير ذلك من انواع العلوم واخبار الامم

On voit par ce passage de Hadji-Khalfa, que Masoudi est mort en 346, comme le dit d'Herbelot, et que son père se nommoit *Hosaïn*, et non *Alkhaïr*, comme l'a cru M. de Guignes, trompé sans doute par la notice manuscrite du n.º 599, qui porte *Aboulhasan Ali ben-Khaïr*, et par l'écriture Arabe du titre, dans laquelle le mot الحسين ressemble beaucoup à الخير Ce ne peut être que par une erreur typographique qu'on lit dans le titre de cette notice, *écrivain du douzième siècle ;* il faut lire *du dixième siècle*, comme on lit dans la notice même, *p. 8.* Masoudi écrivoit le مروج الذهب en l'an 332, comme il le dit lui-même dans un passage que Reiske a publié dans ses Notes sur Abou'lféda (*Annal. Mosl.* t. II, p. 713 ; *voy.* aussi Notices et Extr. *t. I, p. 39*). Il paroît l'avoir achevé en 336. *Ibid.* p. 67.

(c) On peut consulter sur ces deux écrivains, les *Prodidagmata ad Hagji Chalifæ Tabulas*, de Reiske ; et sur le dernier, la préface de H. A. Schultens, à la tête de *Meïdanii Proverbiorum Arabicorum pars*, Lugd. Bat. 1795.

(d) Cet ouvrage se trouve parmi les manuscrits Arabes de la Bibliothèque nationale, n.º 629. C'est un excellent manuscrit : l'écriture est assez mauvaise, et les points diacritiques sont le plus souvent omis ; mais on a eu soin de les mettre et même d'indiquer la prononciation dans les noms propres, et toutes les fois que l'omission des points pouvoit rendre le sens incertain. Le titre de l'ouvrage est ainsi conçu : كتاب سيرة النبي صلى الله عليه وسلم للامام الكبير العملاق محمد بن اسحق رواية الامام الحافظ عمدة المحدثين ابي محمد عبد الملك بن

tous les textes principaux dont j'aurai fait usage, avec une traduction littérale, sans en excepter même celui de Masoudi, quoique déjà donné par Schultens, parce que l'édition de ce savant est souvent inexacte et fort différente des manuscrits que j'ai

هشام *La vie du prophète, par l'imam illustre Mohammed ben-Ishak, composée sur les récits de l'imam, très-savant dans les traditions, Abou-Mohammed Abd-almélic ben-Héscham.* Le commencement de l'ouvrage indique que les traditions consignées dans cet écrit ont été recueillies par Abou-Mohammed Abd-almélic ben-Héscham, qui les tenoit de Ziad f. d'Abd-allah Baccaï, et celui-ci de Mohammed f. d'Ishak Motallebi; كتاب سيرة رسول الله صلعم رواية ابي محمد عبد الملك بن هشام عن زياد بن عبد الله البكّاي عن محمد بن اسحق المطلبي Mohammed ben-Ishak est mort en l'année 150 ou 151 de l'hégire, comme on peut le voir dans Abou'lféda *(Annal. Mosl.* t. II, p. 27). Ebn-Khilkan, qui en parle dans son Histoire des hommes illustres, dit qu'il mourut à Bagdad en l'année 151, ou, suivant d'autres, 150 ou 152 ou 153 : il ajoute que quelques-uns placent sa mort à l'an 144, mais que la première date est la mieux fondée. Quant à Abou-Mohammed Abd-almélic ben-Héscham, Abou'lféda rapporte sa mort à l'an 213, et observe que quelques historiens la reculent jusqu'à l'an 218. *(Ibid.* p. 151.) Hadji-Khalfa la met à l'an 219. Voici ce qu'il dit de cet ouvrage, à l'article السير اول علم السير de sa Bibliographie من صنف فيه الامام المعروف محمد بن اسحق رييس اهل المغازي المتوفي سنة ١٥١ فانه جمعها ودونها ابو محمد عبد الملك (بن) هشام الحميري المتوفي سنة ٢١٩ par où l'on voit que toutes ces traditions historiques ont été recueillies par Mohammed ben-Ishak, mais n'ont été mises par écrit que par Abou-Mohammed Abd-almélic ben-Héscham. Ebn-Khilkan, qui place sa mort à l'année 213, dit qu'il mourut en Égypte. Il avoit composé un ouvrage sur les généalogies des Arabes descendus de Himyar. Hadji-Khalfa en fait mention sous ce titre, انساب حمير وملوكها Il ajoute qu'Ebn-Héscham est l'auteur du *Sirat,* qu'il composa en rassemblant l'histoire des conquêtes et les relations particulières qu'avoit laissées Ebn-Ishak : هذا ابن هشام هو الذي جمع سيرة النبي صلعم من المغازي والسير لابن اسحق Plusieurs auteurs ont ensuite travaillé sur cet ouvrage, soit pour l'abréger, soit pour expliquer les passages difficiles de poésie Arabe qu'il contient : plusieurs l'ont aussi mis en vers. Du nombre des commentaires sur l'ouvrage dont nous parlons, est le روضة الانف dont l'auteur est l'imam Abou'lkasem Sohaïli ابو القاسم السهيلي mort, suivant Hadji-Khalfa, en 581. *Voyez* les notes du II.e tome d'Abou'lféda, *Annal. Mosl.* p. 676. Abou'lféda, dans la Vie de Mahomet, cite plus d'une fois l'auteur du *Sirat alrésoul* صاحب السيرة L'ouvrage indiqué dans le catalogue de la bibliothèque de l'université de Leyde, *p. 486, n.° 1904,* sous ce titre مختصر سيرة رسول الله لابن هشام عن ابن اسحق n'est sans doute qu'un abrégé de l'ouvrage d'Ebn-Héscham. M. Kœhler a dit un mot de cet ouvrage dans le *Repertorium* de M. Eichhorn, par. 2, pag. 31.

consultés. Pour le présent, je me contenterai de donner un extrait succinct de leurs récits combinés. J'abrégerai beaucoup le détail des circonstances fabuleuses dont ils les accompagnent; mais je ne les supprimerai pas entièrement, de crainte de leur faire perdre leur caractère, et, pour ainsi dire, leur physionomie originale.

Il y avoit dans le Yémen une vaste contrée habitée par les descendans de Saba, et qu'on nommoit le pays de Saba ou de Mareb. Cette contrée avoit été long-temps inhabitable, parce qu'elle étoit sujette à de fréquentes inondations, causées par des torrens impétueux qui, se précipitant du haut des montagnes, entraînoient les moissons, les vignes, et tout le produit de l'industrie des enfans de Saba. Un roi de ce pays, que la tradition nomme Lokman, fils d'Ad *(e)*, songea à opposer un obstacle à ces inondations désastreuses. A cet effet il détourna une partie des eaux qui les formoient, et leur ouvrit de nouveaux lits qui les conduisoient à la mer : pour retenir le surplus, il construisit entre deux montagnes élevées, et dans une gorge de laquelle se précipitoient les eaux, une forte digue propre à les contenir, et à former entre ces montagnes un vaste bassin ou réservoir. A cette digue étoient pratiquées diverses ouvertures, par lesquelles s'échappoit une partie des eaux que les cultivateurs pouvoient diriger à volonté pour arroser leurs champs et leurs vergers. Dès ce moment la contrée de Mareb devint une des plus fertiles et des plus riches de tout le Yémen. Une population immense, attirée par la fécondité du sol, y porta la culture au plus haut degré; et les habitans jouirent, pendant plusieurs siècles, d'une prospérité qui les mit à même de soumettre tous leurs voisins. Mais le bonheur dont ils jouissoient, tenoit à la conservation de leurs digues. Personne ne soupçonnoit la catastrophe dont ce

(e) Lokman, fils d'Ad, est compté par quelques historiens au nombre des rois du Yémen. Voy. *Hist. imp. vetust. Joctanid.* p. 7; Pococke, *Specim. hist. Ar.* p. 58. L'auteur du تاريخ جهينة الاخبار dont je parlerai plus bas, dit de lui : لقمان صاحب النسور الغطريس العزم الجسور كان ثم بان والحتف لا يفرق بين البطل والجبان Il avoit survécu à la destruction de la tribu d'Ad, que Dieu avoit exterminée à cause de son incrédulité; et Dieu lui accorda une vie égale à la durée consécutive de la vie de neuf vautours. Le dernier de ces vautours se nommoit *Lebad* : il en est souvent fait mention dans les poëtes.

pays étoit menacé, lorsqu'Amrou ben-Amer, surnommé *Mozaïkia (f)*, parce qu'il déchiroit tous les soirs l'habit qu'il avoit porté durant le jour, afin que personne ne s'en servît après lui, résolut de quitter ce pays avec ses enfans et toute sa famille, dans la crainte de l'inondation. Amrou ben-Amer descendoit de Saba par son fils Cahlan. Il avoit un frère nommé Amran, qui étoit un habile devin, et qui avoit été averti du malheur dont ce pays étoit menacé. Mais ce fut principalement *Dharifat-alkhaïr (g)*, femme singulièrement habile dans l'art de deviner et d'interpréter les visions et les songes, qui inspira à Amrou le projet de quitter ce pays, par les fâcheux pronostics par lesquels elle troubla son repos. Cette femme ayant été instruite, par des visions nocturnes et par divers prodiges, de l'événement funeste qui alloit dévaster la contrée de Mareb, elle en fit part à Amrou, qui ne fit pas d'abord grande attention à ses prédictions : mais de nouveaux présages ayant alarmé Dharifat-alkhaïr, elle parvint à communiquer ses craintes à Amrou, qui, frappé de ses annonces menaçantes, lui demanda quel étoit donc le malheur qui faisoit le sujet de ses alarmes. Dharifa lui répondit alors, dans une sorte d'enthousiasme prophétique :

« Vas, Amrou, du côté de la digue : si tu y vois un rat la creuser avec ses pieds de devant, et arracher avec ses pieds de derrière de grosses pierres de la montagne, ne doute point alors

(f) Pococke, dans ses notes sur le *Specim. hist. Ar.* pag. 60, a donné la raison du surnom مزيقيا *Mozaïkia*, que portoit Amrou ben-Amer. *Voyez* aussi le texte d'Abou'lféda, dans *Hist. imper. vetust. Joct.* pag. 9. Voici le texte du Kamous, cité par Pococke, auquel Djewhari est conforme : مُزَيْقيا لقب عمرو بن عامر ملك اليمن كان يلبس كل يوم حلتين ويمزقهما بالعشي يكره العود فيهما ويانف ان يلبسهما غيره

(g) Schultens, dans son extrait de Masoudi, et Reiske, dans celui de Nowairi, ont écrit *Tarifa* طريفه Dans le manuscrit de Nowaïri que j'ai sous les yeux (Man. Ar. de la Bibl. nat. n.° 700) on lit *Tarika* طريقه ; mais dans les deux exemplaires de Masoudi que j'ai consultés, on lit constamment ظريفه *Dharipha* ; et je crois que c'est la vraie orthographe : car ce mot, qui signifie *joli*, *élégant*, se joint très-bien avec le mot الخير et *Dharifat-alkhaïr* signifie *ornée de toutes sortes d'agrémens*. Djewhari dit : الظَرف الكِياسة و قد ظرُف الرجل بالضم ظرافة فهو ظريف وقوم ظرفاء وظراف

que le malheur est proche, et que notre perte est inévitable. »

Amrou insistant pour connoître d'une manière plus précise l'objet de ses craintes, elle ajouta encore quelques menaces qui redoublèrent l'effroi du roi. Il alla donc examiner l'état des digues, et vit avec surprise un rat qui détachoit des pierres d'une énorme grosseur. Revenu auprès de Dharifa, il exprima son effroi en ces termes :

« A l'aspect de ce que j'ai vu, la douleur s'est emparée de moi ; un accès violent d'une maladie cruelle m'a saisi à la vue de cet objet terrible. J'ai vu un rat semblable à un sanglier aux crins roux, que tourmentent les aiguillons de l'amour, ou à un bouc que l'on a séparé du parc où sont enfermés les troupeaux. Je l'ai vu détacher et rouler un des quartiers de roche, dont la digue est construite : il est armé de griffes et de dents semblables à celles d'une hyène. Les pierres qu'il n'a pu ronger, il les a brisées : on eût dit qu'il rongeoit une natte faite de brins de sélem. »

Amrou, convaincu de la vérité des prédictions de Dharifa, lui demanda quand ce malheur arriveroit. Elle lui répondit qu'elle l'ignoroit, et que Dieu seul le savoit : elle ajouta néanmoins que soixante-dix années ne s'écouleroient pas avant l'accomplissement de ses prédictions, et que jusqu'à cet instant elle vivroit dans de continuelles alarmes, et croiroit chaque jour toucher au dernier instant de sa vie.

Ensuite Amrou, averti en songe que le moment fatal approchoit, résolut de vendre tout ce qu'il possédoit dans le pays de Mareb, et d'en sortir avec toute sa famille. Mais, craignant qu'une semblable résolution ne surprît ses compatriotes, et qu'en leur donnant lieu de concevoir quelques soupçons sur le motif d'une conduite si extraordinaire, il ne trouvât beaucoup de difficulté à se défaire de ses propriétés, il s'avisa du stratagème suivant : il invita les principaux habitans du pays à un grand festin, et convint avec un de ses fils, ou, suivant une autre tradition, avec un jeune orphelin qu'il élevoit dans sa maison, que lorsque tout le monde seroit à table, ce jeune homme prendroit occasion de quelques paroles dures qu'il lui adresseroit, pour lui répondre sur le même ton, et que, recevant d'Amrou un soufflet comme une punition de son insolence, il lui en rendroit un aussitôt en présence de

tous les convives. Ce qui avoit été convenu, fut exécuté. Amrou, frappé par le jeune homme, se leva en criant : « O honte » pour Amrou ! au jour de sa gloire, un enfant a osé l'insulter » et le frapper au visage. » Il jura en même temps qu'il s'en vengeroit par la mort du coupable. Les convives s'empressèrent de conjurer les effets de la colère d'Amrou, et de solliciter la grâce du jeune homme ; et Amrou, feignant d'être vaincu par leurs instances, jura de quitter le lieu où il avoit reçu un tel affront, et de vendre tous ses biens, pour priver ses enfans de l'héritage qui leur étoit destiné. Profitons, se dirent alors ses compatriotes, de la colère d'Amrou, et achetons de lui les biens qu'il possède, avant que le ressentiment ait fait place au repentir. Amrou vendit donc toutes ses propriétés. Lorsque la nouvelle de sa retraite se fut répandue, grand nombre d'Arabes des descendans d'Azd résolurent de le suivre, et mirent aussi leurs biens en vente ; mais bientôt il ne se trouva plus d'acheteurs. Amrou, après avoir recueilli le prix de ses biens, annonça à ses compatriotes le péril dont ils étoient menacés, et quitta le Yémen. Plusieurs familles en sortirent avec lui ; et ils vinrent tous d'abord dans le pays d'Acc *(h)*, où ils demeurèrent jusqu'à la mort d'Amrou. Après

(h) Reiske a lu ارض علي le *pays d'Ali*, et il dit en note, page 17 de sa dissertation : *Videtur tractus terræ inter Al-Jaman, seu Arabiam Felicem, et Tahamam interjectus esse.* M. Eichhorn a aussi imprimé بلاد علي *terram Ali*, dans l'extrait de l'Histoire des rois de Gassan, d'Ebn-Kotaïba. (Voyez *Monum. antiq. histor. Ar.* p. 153.) Et il dit en note : *Terræ Ali hactenùs nullam, nisi hoc loco, mentionem inveni : fuisse autem regionem Jemen inter et Hedschaz facilè ex ipsâ oratione contextâ colligitur.* Cette difficulté est levée par nos manuscrits de Masoudi, du Sirat alrésoul et de Nowaïri, qui portent tous *Acc* عك et non علي *Ali.* Le pays d'Acc est le pays habité par les بنو عك descendans d'Acc, fils d'Adnan. Dans les Tables généalogiques d'Ebn-Kotaïba *(Mon. ant. hist. Ar.* p. 63 et table II*)*, on lit qu'Adnan eut deux fils, Ali et Maad علي بن عدنان ومعد بن عدنان C'est une faute ; il faut lire عك *Acc et Maad ;* et c'est ainsi qu'a lu Pococke *(Spec. hist. Ar.* p. 46*)*. L'auteur du Sirat alrésoul dit : قال ابن اسحق ومن عدنان تفرقت القبائل من ولد اسمعيل ابن ابرهيم عليهما السلام فولد عدنان رجلين معد بن عدنان وعك بن عدنان قال ابن هشام فصارت عك في دار اليمن وذلك ان عكا تزوّج في الاشعريين فاقام فيهم فصارت الدار واللغة واحدة والاشعريون بنو اشعر بن نبت بن ادد .... بن كهلان بن سبا بن يشجب بن يعرب بن قحطان « Ebn-Ishak dit :

sa mort, les familles émigrées se divisèrent, et s'établirent en diverses contrées. La famille de son fils Djofna s'établit dans la Syrie. Celles d'Aus et de Khazradj, enfans de Thaléba, autre fils d'Amrou, vinrent à Yathreb, nommée depuis Médine. Les descendans d'Azd *(i)* se fixèrent les uns dans l'Oman, les autres

« D'Adnan sont sorties toutes les tribus » qui reconnoissent pour auteur Ismael » fils d'Abraham. Adnan eut deux fils, » Maad et Acc. Ebn-Héscham dit : » Acc s'établit dans le Yémen ; car Acc, » auteur de cette tribu, épousa une femme » d'entre les *Aschari,* et demeura avec » eux : ils n'eurent donc qu'une même » demeure et une seule langue. Les » *Aschari* sont les descendans d'Aschar, » fils de Nabeth fils d'Odod... fils de » Cahlan fils de Saba fils de Yaschheb » fils de Yareb fils de Kahtan. » Djewhari dit aussi : « Acc, fils d'Adnan et » frère de Maad : ils sont aujourd'hui » compris parmi les tribus du Yémen. » عكّ بن عدنان اخو معدّ بن عدنان وهم اليوم في اليمن Cependant Firouzabadi est d'un autre sentiment; il dit : عَكّ بن عُدثان بالثاء المثلثة ابن عبد الله بن الازد وليس ابن عدنان اخا معدّ ووهم الجوهري « Acc, fils d'*Odthan,* par un » *th,* fils d'Abd-allah fils d'Azd, et non » pas fils d'*Adnan* et frère de Maad; » en quoi Djewhari s'est trompé. »

(i) L'auteur du Sirat alrésoul écrit le plus souvent اسد *Asd,* au lieu de *Azd* ازد qui est l'orthographe la plus usitée : cet écrivain, parlant d'Acc, fils d'Adnan, cite ce vers d'un poëte descendant de Maad:

وعكّ ابن عدنان الذين تلعبوا
بغسان حتي طردوا كل مطرد

« Acc est un fils d'Adnan ; Gassan » a été témoin de leurs jeux jusqu'à » l'instant où ils ont été chassés et » dispersés. »

Et il ajoute : « Gassan est le nom » d'une eau près de la digue de Mareb, » dans le Yémen, de laquelle buvoient » les enfans de Mazen fils d'Asd fils » de Gauth, et dont ils prirent le nom. » Suivant d'autres, Gassan est le nom » d'une eau au lieu nommé *Moschallil,* » proche de Djohfa. Ceux qui buvoient » de cette eau, et qui en ont pris le » nom, sont les tribus descendues de » Mazen fils d'Asd fils de Gauth, fils » de Nabet fils de Malec fils de Zéid » fils de Cahlan fils de Saba fils de » Yaschheb fils de Yareb, fils de » Kahtan ; le poëte Hasan ben-Thabet » Ansari (les *Ansar* sont les enfans » d'Aus et de Khazradj fils de Harétha » fils de Thaléba fils d'Amrou fils » d'Amer fils de Harétha fils d'Amrialkaïs, fils de Thaléba fils de Mazen » fils d'Asd fils de Gauth) a dit à ce » sujet :

« Si tu t'informes de notre origine, » nous sommes une famille illustre.

» Asd est celui à qui nous appartenons, et Gassan est le nom d'une » eau. »

غسان ما بسدّ مارب باليمن كان مشربا لولد مازن بن الاسد بن الغوث فسموا به ويقال غسان ما بالمشلّل قريب من الجحفه والذين شربوا منه فسموا به قبايل من ولد مازن بن الاسد بن الغوث بن نبت بن ملك بن زيد بن كهلان بن سبا بن يشجب بن يعرب بن قحطان قال حسان بن ثابت

dans la contrée nommée *Schérat,* en Syrie *(k)*. Malec, fils de Fahm, qui descendoit aussi d'Azd, établit son séjour dans l'Irak. La tribu de Taï sortie du Yémen peu de temps après Amrou ben-Amer, se transporta dans la province de Nedjd, entre les montagnes

الانصاري والانصار بنو الاوس و لخزرج ابني حارثه بن ثعلبه بن عمرو بن عامر بن حارثه بن امرء القيس بن ثعلبه بن مازن بن الاسد بن الغوث

اما سالت فانا معشر نجب
الاسد نسبتنا والماء غسان

En marge on lit : قال ابو عبيدة الاسد بالسين والعامة يقول الازد بالزاء « Abou-» Obeïda dit *Asd* par un *sin* : on dit com-» munément *Azd* par un *za* » (M. 629, *fol. 2 recto*). Djewhari dit aussi : ازد ابو حي من اليمن وهو ازد بن الغوث بن نبت بن ملك بن كهلان بن سبا وهو بالسين افصح يقال ازدُ شَنُوءَةَ وازدُ عمان وازد السَراة قال الشاعر

وكنتُ كذي رجلين رجل صحيحة
ورجل له ريب من الحَدَثَانِ ،
فاما التي صحّت فازد شنوة
واما التي شلت فازد عمان ،

« Azd est l'auteur d'une tribu du » Yémen : ce personnage est Azd, fils » de Gauth fils de Nabet fils de Mélic » fils de Cahlan fils de Saba : il vaut » mieux écrire *Asd* par un *sin.* On » distingue parmi ses descendans, Azd » de Schénoua, Azd d'Oman, et Azd de » Sérat. Un poëte a dit :

« Je suis comme un homme qui a deux » pieds, l'un sain et intact, l'autre blessé » par quelque accident :

» Le bon pied, c'est Azd de Sché-» noua ; celui qui est impotent, c'est » Azd d'Oman. »

(k) On lit dans le Sirat alrésoul cette note marginale : السراة بالسين المعلة باليمن وبالشين المعجمة بالشام c'est-à-dire, « *Sérat* est un lieu du » Yémen ; mais *Schérat* appartient à la » Syrie. » Dans le texte on lit : « *Azd-» alsérat* vint habiter à Sérat ; » mais on a substitué en interligne *Schérat* à *Sérat ;* et je crois que c'est la vraie leçon : car il s'agit ici de *Schérat,* contrée de la Syrie, comme le prouve le passage de Masoudi que j'ai rapporté en parlant des rois de Gassan. On lit aussi *Schérat* dans Nowaïri ; et l'auteur du Kamous dit : الشراة موضع بين دمشق والمدينة « Schérat, nom d'un lieu » entre Damas et Médine. » Abou'lféda dit précisément que ce nom doit s'écrire par un *schin :* الشراة بفتح الشين المعجمة والراء المهملة وما في الاخر Au nombre des districts de cette province est celui de Balka, dont la capitale est *Hesban,* l'ancienne *Hésébon,* השבון. Le même auteur dit : البلقا احد كور الشراة وهي خصبة وقاعدة البلقا حسبان Les montagnes de Schérat sont ce qu'on nommoit anciennement les montagnes de la Perée, et dont la description répond exactement à celle que Masoudi fait de Schérat. *Voyez* Reland, *Palæst.* t. I, p. 308. Il semble néanmoins que dans l'opinion de Masoudi, on dût prononcer سَراة *Sérat,* car il dit : « C'est proprement le » dos de ces montagnes qu'on nomme

d'Adja

d'Adja et de Solma, nommées depuis les montagnes de Taï *(l)*. La famille de Rébia, petit-fils d'Amrou, se fixa à la Mecque, et on lui donna le nom de *Khozaa*. Après que toutes ces familles eurent abandonné le Yémen, Dieu envoya des torrens qui rompirent les digues et dévastèrent la contrée de Mareb.

Tel est en substance le récit des écrivains Arabes que j'ai extraits. Le fait qu'ils attestent, est confirmé par divers passages d'anciens poëtes; tels sont ces vers du poëte Maïmoun ben-Kaïs, plus connu sous le nom d'Ascha, qui vivoit peu de temps avant Mahomet :

« Mareb détruite et effacée par le torrent, est un exemple » pour quiconque sait le mettre à profit. Himyar avoit employé » le marbre à construire ses digues ; et lorsque les eaux gon- » flées venoient les battre, elles ne pouvoient les surmonter. » Leurs terres étoient abreuvées par ses eaux, qui, divisées à » propos, leur fournissoient des irrigations abondantes : ensuite » ils ont été dispersés ; et ces mêmes eaux aujourd'hui ne » pourroient suffire à désaltérer un tendre enfant que sa mère » vient de sevrer *(m)*. »

» *Schérat*, comme ce mot signifie le dos » d'un animal. » Voici le passage entier de cet auteur : لحقوا بالسراة والسراة جبل الازد الذي يقال لهم السراة ويقال له الحجاز واما سمي السراة من هذا الجبل ظهره فيقال لظهر السراة كما يقال لظهر الدابة السراة فاقاموا به وكانوا في سهله وجبله وما قاربه وهو جبل على تخوم الشام وقريٍ بينه وبين الحجاز مما يلي اعمال دمشق والاردن وبلاد فلسطين وبلاق جبل موسي Man. 599, fol. 159 *verso.*

(l) Voyez Abou'lféda, *Descr. Arab.* dans le III.e tome des *Geogr. vet. minor.* pag. 58.

(m) Ces vers d'Ascha sont rapportés de différentes manières. Voy. *Hist. imper. vetust. Joctan.* pag. 168 ; Reiske, *de Arab. vetust. epochâ*, p. 18. Voici la leçon que j'ai suivie, et qui est conforme au Sirat alrésoul :

وفي ذاك للموتسي اسوة
ومارب عفي عليها العرم
رخام بنته لهم حمير
اذا جاء مواره لم يَرِم
فأروِي الزروع واغنا بها
على سعةٍ ماوهم اذ قُسِم
فصاروا ايادي ما يقدرون
منه علي شرب طفل فطم

J'ai traduit ici *arim* par le *torrent*, parce que le poëte Ascha me paroît l'avoir pris en ce sens : l'affixe dans بنته se rapporte à مارب Dans le troisième

Une autorité bien plus forte, et qui dépose en faveur de la vérité de ce fait, c'est la mention qui en est faite dans l'Alcoran, *sur. 34, v. 15 et 16.* « Les descendans de Saba, y est-il dit, ont » vu, dans leur habitation, un signe de notre toute-puissance : » à droite et à gauche étoient deux jardins. Nourrissez-vous, » leur a-t-on dit, des dons de votre seigneur, et rendez-lui » grâces. Le pays que vous habitez est fertile, et votre seigneur » est un seigneur riche en miséricorde. Mais ils ont été rebelles, » et nous avons envoyé contre eux les torrens des digues : au » lieu des deux jardins dont ils jouissoient auparavant, nous » leur en avons donné deux autres qui ne produisent que des » fruits amers, des tamarins et quelques lotus. »

Avant d'aller plus loin, il convient de nous arrêter un moment sur les mots *Arim* عرم, *Saba* سبا et *Mareb* مارب, pour rendre compte des diverses significations que les Arabes y attachent.

On peut juger, par la diversité des interprétations que les commentateurs de l'Alcoran et les lexicographes donnent au mot عَرِم, que ce mot étoit étranger au langage des Koreïschites, c'est-à-dire, au dialecte que l'on parloit à la Mecque, et qui, par l'influence de la religion, devint le dialecte commun de tous les pays où elle pénétra. Ce mot appartenoit, selon toute apparence, au dialecte du Yémen; et quoique l'événement connu sous le nom de *Seïl-alarim*, fût célèbre par toute l'Arabie, on n'avoit point, dans les contrées où le langage étoit différent de celui des peuples du Yémen, des notions bien sûres de la signification du mot *Arim.* Le savant commentateur de l'Alcoran, Beïdhawi, dit sur ces mots *Seïl-alarim :* « *Arim* est ici pour *alamr* » *alarim*, c'est-à-dire, le torrent d'une chose fâcheuse, comme » on emploie le verbe *arima* et les adjectifs *arim* et *ârim*, en » parlant d'un homme d'un caractère fâcheux et difficile : ou » bien il signifie une *pluie violente*, ou bien un *rat;* et dans ce » dernier sens on dit le *torrent du rat*, parce que ce furent des

vers je lis اغنا بها conformément au man. 600 de Nowaïri. Dans le Sirat Alrésoul il n'y a pas de point sur le غ.

Je suis porté à croire qu'il manque au moins un vers entre le troisième et le quatrième.

» rats qui percèrent la digue que Balkis avoit construite, et » par le moyen de laquelle elle avoit retenu les eaux de la mer, » y laissant seulement une ouverture proportionnée à la quantité » d'eau dont les habitans avoient besoin ; ou enfin ce mot signifie » une *digue* construite pour retenir les eaux, dans la supposition » que c'est le pluriel d'*arima*, qui signifie des *pierres amoncelées*. » D'autres disent que c'est le *nom propre d'une vallée*, de laquelle » sortit ce torrent *(n)*. »

L'auteur du Kamous s'exprime d'une manière aussi incertaine : « *Arima*, dit-il, prononcé comme *faridja*, *digue* qu'on oppose » au cours d'un fleuve, pluriel *arim :* ou bien *arim* est un pluriel » qui n'a point de singulier, et il signifie les *écluses* que l'on » construit dans les rivières : *rat mâle*, *pluie violente*, *nom d'une* » *vallée*, on l'explique de toutes ces manières dans ce passage » de l'Alcoran, où on lit les mots *Seïl-alarim (o)*. »

Un autre commentateur de l'Alcoran, dont l'ouvrage est intitulé *Tenwir mokhtasar altafsir alkébir*, dit aussi : « On dit que le » mot *arim* signifie les rats qui percèrent la digue qu'avoit » construite Balkis. Suivant d'autres, c'est le pluriel d'*arima*, » et il signifie les *pierres* de la digue ; enfin d'autres veulent

(n) Voici le texte de Beïdhawi : سيل العرم سيل الامر العَرِم اي الصعب من عرم الرجل فهو عارم وعرِم اذا شرس خلقه وصعب او المطر الشديد او الجرذ اضاف اليه السيل لانه نقب عليهم سكرا ضربته لهم بلقيس فحقنت به ما البحر وتركت فيه نقبا علي مقدار مايحتاجون اليه او المسناة التي عقدت سكرا علي انه جمع عرمة وهي الحجارة المركومة وقيل اسم وادٍ جاء السيل من قبله Au lieu de ماء البحر Reiske lisoit dans le manuscrit dont il a fait usage ماء الشحر c'est-à-dire, *aquas ex provinciâ Schihr dictâ delabentes ;* et cette leçon est confirmée par Meïdani, qui dit : الما كان ياتي ارض سبا من الشحر واودية اليمن *Defluebat olim aqua in terram Sabæorum ex Schihr provinciâ et fluviis Yemanæ.* (Voyez la Dissertation *de Arab. epoch. vetust.* pag. 4 et 9.) Beïdhawi ajoute : وكان ذلك بين عيسي ومحمد عليه الصلوة والسلام « Cela arriva » entre Jésus et Mahomet. » (Manusc. Ar. de la Bibl. nat. n.° 263.)

(o) العرمة كفرحة سدّ يعترض به الوادي ج عَرِم او هو جمع بلا واحد وهو الاحباس تبني في الاودية والجرذ الذكر والمطر الشديد ووادٍ وبكل فسر قوله تع سيل العرم (Manusc. Ar. de la bibl. de Saint-Germain-des-Prés, n.° 198.)

» que ce soit le *nom de la vallée* d'où sortirent les eaux *(p)*. »

Meïdani expliquant ce proverbe ذهبوا ايدي سبا et تفرقوا ايدي سبا dit : « *Arim* est le pluriel d'*arima*, qui signifie » une *digue* faite pour retenir les eaux. Ebn-Arabi prétend » qu'*arim* signifie un *torrent* qu'on ne peut arrêter. Kotada et » Mokatil disent que c'est le nom d'une vallée des Sabéens *(q)*. »

Le plus grand nombre des écrivains cependant, tels que Djewhari, dans le *Sihah allogat (r)*, Djélal-eddin, dans son Commentaire littéral sur l'Alcoran *(s)*, l'auteur du *Sirat alrésoul*, sur l'autorité d'Abou-Obeïda *(t)*, et Masoudi, expliquent le mot

(p) Le titre de cet ouvrage est التنوير مختصر التفسير الكبير للامام فخر الدين بن الخطيب, et son auteur est le kadhi'lkodhat Schems-eddin Abou-Abd-allah Mohammed de Tunis, de la secte de Malec ; تصنيف العبد الفقير الي الله تعالي قاضي القضاة شمس الدين ابي عبد الله محمد بن جميل التونسي المالكى L'ouvrage dont celui-ci est l'abrégé, porte pour titre : تفسير القران الكبير On peut consulter sur l'histoire de son auteur, Fakhr-eddin ben-Alkhatib, mort en 606 ; Abou'lféda, *Annal. Mosl.* t. IV, p. 238 ; Casiri, *Bibl. Ar. Hisp. Escur.* tom. I, p. 181. L'auteur de l'abrégé est connu sous le nom d'*Ebn-Djomaïl* ; il a composé un ouvrage de jurisprudence qui se trouve indiqué dans Casiri, *Bibl. Ar. Hisp. Escur.* t. I, p. 481, et dont le titre est السهل البديع في مختصر التفريع C'est un abrégé d'un ouvrage plus considérable, intitulé تفريع في الفروع لابن الجلاب المالكي, qui traite de la jurisprudence suivant les principes de la secte de Malec. Hadji-Khalfa, au mot تفريع, attribue cet abrégé à un autre auteur, *Ibrahim, fils de Hasan*, kadhi de Tunis, mort en 734. Je ne sais lequel de Hadji-Khalfa ou de Casiri est ici dans l'erreur.

Voici le texte du passage cité : العرم قيل هو الجرذ الذي خرب السكر الذي صنعته بلقيس وقيل جمع عرمة وهي حجارة السكر وقيل هو اسم الوادي الذي خرج منه الماء (Manusc. Ar. de Saint-Germain-des-Prés, n.° 77.)

(q) Voy. *De Arab. epoch. vetust.* pag. 9. Je ne rapporte pas le texte de Meïdani, qui ne contient rien qui ne se trouve dans les textes précédens.

(r) العرم المسناة لا واحد لها من لفظها ويقال واحد لها عرمة (Manusc. Ar. de la Bibl. nationale, n.° 1246.)

(s) سيل العرم جمع عرمة وهو ما يمسك الما من بناء وغيره الي وقت حاجته اي سيل واديهم الممسوك بما ذكر (Man. Ar. de la bibl. de S.-Ger.-des-Prés, n.° 79.)

(t) العرم السد واحدته عرمة فيما احدثني ابو عبيدة. En marge on lit cette note : قال ابو حاتم العرم السدود جمع سد اعترض به الوادي قال ولا واحد له

arim par *sedd*, pluriel *sodoud*, qui signifie *digue*, ou par un mot synonyme, comme *mosannât*, *secr*; et je crois devoir préférer cette signification, qui me paroît s'appliquer mieux que les autres aux mots *seïl-alarim*. Masoudi dit expressément : « Il n'y a aucun » doute parmi les gens d'entre eux qui sont instruits, qu'*arim* » ne signifie la digue qu'ils avoient construite solidement, afin » qu'elle formât un rempart entre leurs champs et le torrent *(u)*. »

Cette signification du mot عرم n'est point étrangère à la langue Hébraïque et à ses dialectes, dans lesquels la racine ערם signifie entre autres choses, *accumuler*, *amonceler*, et ערמה un *monceau*. Moïse, dans son cantique après le passage de la mer Rouge, emploie ce verbe en ce sens, lorsqu'il dit : ברוח אפיך נערמו מים ; *par le souffle de votre fureur, les eaux se sont amoncelées.* *Exod. cap. 15, v. 8.*

Passons maintenant au mot *Saba*. Meïdani, dans le même article que j'ai cité il n'y a qu'un instant, rapporte une tradition qui se trouve aussi rapportée dans Nowaïri avec quelques légères différences. Suivant cette tradition, « lorsque Mahomet eut » publié le passage de l'Alcoran que j'ai cité, et où il est question » de Saba, un de ses disciples lui demanda si Saba étoit le nom » d'un pays, ou celui d'une femme. Ce n'est, lui répondit *De Arab. ep. vetust. p. 9.* *Ibid. p. 12.*

من لفظه وقال غيره من اللغويين واحدته عرمة كما قال ابن هشام (Man. Ar. de la Bibl. nat. n.° 629.)

(u) لا خلاف بين ذوي الدراية منهم ان العرم هو المسناة التي احكموا عملها لتكون حاجزا بين ضياعهم وبين السيل فحفرته فارة ليكون ذلك اظهر في الاعجوبة كما افار الله عز وجل ما الطوفان من جوف تنور ليكون ذلك اثبت في العبرة واوعد في الحجة ولا يتناكر اخلاف قحطان من اهل تلك الديار الى هذا الوقت ما كان من العرم لاستفاضته فيهم وشهرته عندهم (Manuscrit Arabe de la Bibl. nat. n.° 599, fol. 155 *verso*, et n.° 599, A.)

« Il n'y a aucun doute parmi les gens » d'entre eux qui sont instruits, qu'*a-* » *rim* ne signifie la digue qu'ils avoient » construite solidement, afin qu'elle » formât un rempart entre leurs champs » et le torrent. Elle fut percée par un » rat, afin que le prodige fût plus sen- » sible et plus évident ; de même que » Dieu fit sourdre les eaux du déluge du » milieu d'un four, afin que cet événe- » ment fût plus frappant, et fit plus » d'impression sur les esprits. Les des- » cendans de Kahtan, qui tirent leur ori- » gine des anciens habitans de ce pays, » reconnoissent encore aujourd'hui la » vérité de ce qui arriva à leur digue : » car cette histoire est généralement ré- » pandue et très-célèbre parmi eux. »

» Mahomet, ni le nom d'une contrée, ni celui d'une femme, mais » le nom d'un homme, qui a donné naissance à dix (familles) » d'entre les Arabes. De ces familles, six ont gagné le midi » *(yémen)*, et les quatre autres se sont établies au nord *(scham)* : » celles qui se sont établies au nord sont Lakhm, Djodham, Gassan » et Améla ; celles qui se sont retirées vers le midi, sont Azd, » Ascharoun, Himyar, Kenda, Modhhadj et Anmar. Qu'en- » tendez-vous par Anmar, reprit celui qui l'interrogeoit? Mahomet » dit : C'est à Anmar qu'appartiennent Khotham et Bodjaïla. » Nowaïri remarque que cette tradition se trouve dans les recueils de Hadith, d'Abou-Daoud et de Termédi. Cependant, suivant Masoudi, elle n'a point une autorité suffisamment reconnue pour décider les controverses des généalogistes sur l'origine de plusieurs de ces tribus, que les uns regardent comme descendues de Saba, et les autres comme tirant leur origine d'Ismaël.

Toutes les tribus Arabes comprises sous le nom de Saba, reconnoissent pour auteur Kahtan, le même qui est nommé par Moïse *Jectan*. Cet écrivain sacré nomme *Saba* au nombre
Gen. ch. 10, v. 28. des enfans de Jectan, ou plutôt des peuplades formées par ses descendans; et on ne peut douter que le pays de Saba دارسبا comme disent les Arabes, ne soit le même que Moïse a eu en vue, de même que حضرموت l'Hadramaut des Arabes est
Ibid. v. 26. constamment le Hazarmoth חצרמות du livre de la Genèse. Suivant les généalogistes Arabes, Saba n'étoit pas fils immédiat de Kahtan. Ebn-Kotaïba dit que Kahtan eut pour fils Yareb, qui
Mon. antiq. histor. Ar. p. 135. fut père de Yaschhab, et celui-ci de Saba, dont le vrai nom étoit, dit-on, *Amer.* Abou'lféda[a], Hamza[b], Nowaïri[c], &c. lui
[a] *Hist. imp. vet. Joct. p. 3.*
[b] *Ibid. p. 19.*
[c] *Ibid. p. 49.*
donnent pour nom *Abd-schems*, et prétendent que Saba est un surnom, dont ils cherchent assez ridiculement l'étymologie dans la langue Arabe. Saba eut un grand nombre d'enfans, parmi lesquels deux sur-tout laissèrent une nombreuse postérité, et jouent un grand rôle dans l'histoire de l'Arabie, Himyar *(v)*

(v) Il faut prononcer *Himyar* حِمْيَر et non *Homaïr* ou *Homeïr*, comme on lit dans quelques écrivains. (*Hist. imp. vet. Joct.* p. 5 ; *Mon. ant. hist. Ar.* tab. XI.) L'auteur du Kamous dit précisément que حمير doit se prononcer comme دِرْهَم On lit

et Cahlan. Les enfans de Himyar eurent toujours, à ce qu'il paroît, de grandes prétentions au gouvernement général de tous les descendans de Saba établis dans le Yémen; et de là vint sans doute que le nom de Himyarites ou *Homérites* fut souvent pris, du moins par les Grecs et autres nations étrangères, pour synonyme de celui de *Sabéens*. Le dernier, il est vrai, devoit renfermer tous les descendans de Saba, au lieu que le premier ne s'appliquoit proprement qu'à la branche de Himyar; mais les Himyarites ayant souvent étendu leur domination sur tout le pays qu'occupoient les descendans de Saba, la nation entière fut comprise sous leur nom. C'est ce que confirme positivement l'autorité d'un ancien Musulman, rapportée par Masoudi, qui dit que tous les descendans de Saba furent compris sous le nom de *Sabéens* سبيون Cela n'empêcha pas que les descendans de Cahlan ne cherchassent à se soustraire au joug des Himyarites, et ne parvinssent de temps à autre à se rendre indépendans, comme l'attestent les historiens Arabes, et comme on en verra des preuves dans ce mémoire. Je me contente d'observer ici que le pays appelé *pays de Saba*, devoit renfermer toute la partie du Yémen qu'habitoient les descendans de Saba, tant les Himyarites que les enfans de Cahlan.

Ceci me mène naturellement à ce que j'ai à dire sur le nom de *Mareb*. Les écrivains Arabes sont fort peu d'accord sur la signification de ce nom. L'auteur du *Kitab aldjuman* dit que

dans Djewhari حمير ابو قبيلة من اليمن وهو حمير بن سبا بن يشجب بن يعرب بن قحطان ومنهم كانت الملوك في الدهر الاول واسم حمير العرنجج Si le nom propre de *Himyar* est *Arandjadj*, comme le dit Djewhari, *Himyar* est donc un surnom. Comme les Grecs appellent ces peuples *Homérites*, il est assez vraisemblable que les Arabes prononçoient autrefois *Homeïr* حُمَيْر ce qui donneroit à ce nom la forme diminutive très-commune dans les noms propres. Suivant Nowaïri (*Hist. imp. vet. Joct.* pag. 50), ce prince fut ainsi nommé de la racine حمر, qui signifie *rouge*, parce qu'il portoit ordinairement des habits rouges. Le même auteur (*ib.*) ajoute qu'il fut surnommé *Arandjadj* وكان يلقب بالعرنجج; mais il ne nous apprend pas ce que signifioit ce surnom. En admettant l'étymologie que Nowaïri donne de *Himyar*, il faut nécessairement supposer que c'est un surnom ou sobriquet, et par conséquent que *Arandjadj* étoit le *nom* et non pas le *surnom* لقب de ce fils de Saba; et c'est ce que disent positivement Firouzabadi et Djewhari : العرنجج اسم حمير بن سبا

c'étoit le nom des rois du Yémen, comme *Pharaon* étoit celui de tous les rois d'Égypte, et que Mareb prit son nom de son fondateur *(x)*. Masoudi dit aussi que *Mareb* étoit le titre du roi qui régnoit sur ce pays, et qu'ensuite ce mot devint l'épithète ou le nom qualificatif de la ville et des peuples qui l'habitoient; et il cite en preuve ce vers, qui a été traduit d'une manière peu exacte par Schultens, et même par Reiske :

Hist. imper. vet. Joct. pag. 166.

De Arab. epoch. vet. p. 13.

« Du nombre des descendans de Saba qui se sont établis dans » les villes, est Mareb : ils ont bâti les digues pour arrêter les » eaux de ses torrens *(y)*. »

Dans ce vers, Mareb semble effectivement être pris pour le nom d'une tribu.

(x) « On donne le nom de *Mareb* » à tous les rois qui ont possédé le » Yémen et tout son territoire. La digue » de Mareb a pris son nom de celui qui » l'a bâtie : c'est celle qui a été détruite » par le torrent des digues. » وكذلك سموا كل من ملك اليمن وحدها مُارب وسمي سد مُارب بالذي بناه وهو الذي هدمه السيل العرم لاهل سبا بارض اليمن (Man. Ar. de la Bibliothèque nat. n.° 769.) Le nom de cette ville est prononcé différemment par les écrivains Arabes. Firouzabadi et Djewhari le prononcent *Marib*; ils disent : « MARIB, » prononcé comme MENZIL, lieu » du Yémen, où il y a une saline. » مارب كمنزل موضع باليمن مملحة Mais Abou'lféda remarque qu'on prononce plus communément *Maârib* مَآرب Voici ses propres expressions : رايتها مكتوبة في الصحاح بفتح الميم وهمزة ساكنة وراء مهملة مكسورة وفي اخرها باء موحدة والمشهور بفتح الهمزة ومدها Une preuve qu'il faut prononcer *Marib* مَارِبٌ, c'est le vers rapporté par Tabari et d'autres historiens, où ce nom, employé à l'accusatif, fait مَارِبًا S'il étoit de la forme مَفَاعِل, il feroit à l'accusatif مارِبَ (Voy. *Hist. imp. vet. Joct.* pag. 166.)

On a vu par les passages cités de Djewhari et de Firouzabadi, qu'il y a des salines à Mareb. M. Niebuhr nous apprend aussi cette circonstance, et remarque que c'est de Mareb que vient tout le sel qui se consomme à Sanaa. (Descr. de l'Ar. *p. 239.*)

(y) Il semble que Schultens et Reiske n'aient pas fait attention que dans ce vers حاضر étoit l'opposé de بادٍ et signifioit des *Arabes domiciliés*, par opposition aux *Scénites*. Ce vers doit, je pense, être lu ainsi : مِنْ سَبَا ٱلحَاضِرِينَ مَارِبُ إِذْ يَبْنُونَ مِنْ دُونِ سَيْلِهِ ٱلْعَرِمَا

L'auteur veut dire que la tribu ou famille nommée *Marib*, est du nombre des descendans de Saba qui ont un domicile fixe; et cette distinction n'étoit pas sans fondement : car sans doute il y avoit une partie des familles descendues de Saba qui vivoient à la manière des nomades ou bédouins; et il y en a encore aujourd'hui dans le Djof, la province même dont Mareb fait partie. *Voyez* Niebuhr, Descr. de l'Arabie, *p. 240.*

Enfin,

Enfin, suivant d'autres, Mareb est le nom d'un palais qu'habitoit le roi de ce pays dans les temps anciens.

Hist. imper. vet. Joctan. p. 167; De Ar. ep. vet. p. 13.

On ne peut guère douter que Mareb n'ait été le nom d'une ville, et que ce ne soit celle qui a été désignée par Ératosthène, Artémidore, Strabon, Pline, sous le nom de *Mariaba*, et comme située sur une haute montagne ; mais on a quelque lieu de douter si Mareb ou Mariaba est la même ville que Diodore de Sicile nomme *Saba*, et que d'autres écrivains ont nommée *Sabas*, *Sabo*, *Sabe*, *Sabæ*. Il ne seroit point étonnant que la capitale des Sabéens eût été nommée la *ville de Saba*, quoiqu'elle portât d'ailleurs le nom de Mareb. Il pourroit aussi se faire que Mareb n'ayant pas toujours été la capitale de l'empire, le nom de *ville de Saba* eût été donné successivement à diverses villes. Les écrivains Arabes semblent quelquefois faire une distinction entre Mareb et la ville de Saba ; mais c'est une pure inexactitude d'expression. Abou'lféda dit expressément : « Mareb, que l'on nomme » aussi *Saba* مارب ويقال لها سبا (z). Entre Mareb et Sanaa » il y a trois stations ; d'autres en comptent quatre. Cette ville » est ruinée : elle a été autrefois la capitale des Tobba du » Yémen. Elle étoit située à l'extrémité des montagnes du » Hadhramaut ; c'est là qu'étoit la digue : on la nomme la *ville de* » *Saba*. L'auteur du *Moschtarek* dit, Prononcez *Saba*. Il ajoute : » C'est la ville de Mareb, dans le Yémen. Elle a été nommée » *ville de Saba*, du nom de son fondateur Saba fils de Yeschhab » fils de Yareb fils de Kahtan. » Alfergan[a] ne parle pas de Mareb ; il nomme seulement Saba. Ebn-Alwardi[b] fait deux articles séparés de Mareb et de Saba ; mais la manière dont il s'exprime en parlant de Mareb, fait bien voir que c'est la même ville qu'il nomme Saba. Kazwini en fait aussi deux articles séparés dans l'ouvrage intitulé *Adjaïb alboldan*. « Saba, dit-il, ville éloignée » de Sanaa, de trois stations, qui a été bâtie par Saba fils de » Yeschhab fils de Kahtan. » Il ajoute à-peu-près les mêmes choses qu'Ebn-Alwardi ; puis il dit : « Les habitans de cette » ville étoient frères et cousins paternels ; c'étoient les enfans

[a] *Alferg. Elem. astron. p. 36; Golii Notæ in Alferg. p. 86.*

[b] *Notices et Extr. t. II, p. 43 et 44.*

(z) Ces mots ne se trouvent point dans le texte imprimé ; mais on les lit dans le manuscrit dont je me suis servi.

» de Himyar et ceux de Cahlan. » En marge de cet article, on lit : « On nomme aussi cette ville Mareb *(a)*. » A l'article de Mareb, on lit : « Canton situé entre le Hadhramaut et Sanaa. » Il n'y a point, dans ce canton, de lieu habité, si ce n'est » trois villages qu'on nomme collectivement *Doroub* دروب

(a) Voici le texte entier de Zacaria ben-Mohammed ben-Mahmoud Kazwini : سبا مدينة كان بينها وبين صنعا ثلثة ايام بناها سبا بن يشحب بن قحطان كانت مدينة حصينة كثيرة الاهل طيّبة الهوا عذبة الماء كثيرة الاشجار لذيذة الثمار كثيرة انواع الحيوان وهي التي ذكرها الله تعالي في كتابه لقد كان لسبا في مساكنهم اية جنتان عن يمين وشمال الاية ما كان يوجد بها ذباب ولا بعوض ولا شي من الهوام وقد اجمع في ذلك مياه كثيرة من السيول فيمشي بين جبلين ويضيع في الصحاري وبين الجبلين مقدار فرسخين فلما كان زمان بلقيس الملكة بنت بين الجبلين سدا بالصخر والقار وتركت الما العظيم خارج السد وجعلت في السد مثاعب اعلي واوسط واسفل لياخذوهم الما لما احتاجوا اليه فعمر الناس وبنوا وغرسوا وزرعوا فصارت احسن بلاد الله واكثرها خيرا كما قال الله تع جنتان عن يمين وشمال وكان اهلها اخوة وبنو عمّ بنو حمير وبنو كهلان فبعث الله ثلثة عشر نبيا فكذبوهم فسلط الله تع الجرذ علي سدهم وخربت تلك البلاد كما قال الله تع فاعرضوا فارسلنا عليهم سيل العرم الاية وذلك بين مبعث عيسي والنبي عم

« SABA, ville qui étoit à trois journées » de Sanaa. Elle avoit été bâtie par Saba » fils de Yeschhab fils de Kahtan. C'étoit » une ville très-forte, très-peuplée : l'air » y étoit sain et les eaux très-douces ; les » arbres en grand nombre, et les fruits » (je lis الاثمار) agréables au goût. On y » voyoit beaucoup d'animaux de diverses » espèces. C'est de cette ville que Dieu a » parlé dans l'Alcoran, en disant : *Les » descendans de Saba ont vu dans leur » habitation un signe de notre puissance ; » à droite et à gauche étoient deux jar- » dins &c.* On n'y voyoit ni mouches, » ni moucherons, ni aucun reptile : il se » rassembloit dans ce canton une grande » quantité d'eaux produites par les tor- » rens qui couloient entre deux monta- » gnes éloignées l'une de l'autre de deux » parasanges, et venoient se perdre dans » les campagnes. Lorsque la reine Balkis » fut montée sur le trône, elle bâtit une » digue en pierres et en bitume, et laissa » cette masse d'eaux en dehors de la di- » gue, dans laquelle elle pratiqua des ou- » vertures à trois hauteurs différentes, » pour que les habitans se procurassent, » par ce moyen, de l'eau, quand ils en » auroient besoin. Alors on cultiva ce » pays ; on y bâtit, on y planta, on ense- » mença les terres ; et ce canton devint le » plus fertile et le plus riche de toute la » terre, comme il est dit : *A droite et à » gauche étoient deux jardins.* Les habi- » tans de ce pays étoient frères et cousins » paternels ; c'étoient les enfans de Him- » yar et ceux de Cahlan. Dieu leur en- » voya treize prophètes, qu'ils traitèrent

» Chacun de ces villages porte le nom d'une tribu du Yémen. Les » habitans cultivent et ensemencent le terrain, au moyen des eaux » qui viennent du côté où étoit la digue : ils donnent une seule » irrigation à la terre, et ensuite ils ensemencent trois fois chaque » année. Dans ce lieu-là, entre les semailles de l'orge et la » moisson, il n'y a que deux mois d'intervalle. C'est-là qu'est

» de menteurs : alors Dieu permit aux rats » de détruire leur digue, et leur pays fut » ruiné. C'est ce qui est dit : *Ils ont été* » *rebelles, et nous avons envoyé contre eux* » *le torrent des digues &c.* Ceci arriva » entre la mission de Jésus et Mahomet. »

En marge on lit : ويقال لها مارب بفتح الميم وهمزة ساكنة وراء مهملة مكسورة وفي اخرها موحدة والمشهور فتح الهمزة ومدها « On la nomme aussi *Marib*, » ou, comme on prononce ordinairement, *Maârib.* »

Une main étrangère a ajouté en interligne, au-dessus du nom *Saba* : وهي اكسوم اي تخت الحبش « C'est » *Axum*, capitale des Abyssins » ; ce qui est absurde.

Le même auteur, au mot *Mareb*, dit : مارب كورة بين حضرموت وصنعا لم يبق بها عامر سوى ثلث قري يسمونها الدروب كل قرية منسوبة الي قبيلة من اليمن وهم يزرعونها علي الماء الذي جاء من ناحية السد يسقونها ارضها سقية واحدة ويزرعون عليه ثلث مرات في كل عام ويكون بين زرع الشعير وحصاده في ذلك الموضع شهرين وبها كان سيل العرم الذي مر ذكره J'ai donné la traduction de ce passage. (Man. Ar. de S.-Germain-des-Prés, n.° 397.)

J'ajouterai ici la description de Mareb qu'on lit dans le *Djihan-numa* ou Géographe Turc, imprimé à Constantinople, pag. 492, et je me servirai de la traduction manuscrite de M. Armain.

« MAREB est le nom d'un canton qui » est habité par ceux de la tribu d'Azd, » descendans de Saba. Les terres de ce » canton sont arrosées par des eaux » courantes. On prétend qu'on y fait » trois récoltes par an. La ville capitale » de ce canton est Saba, bâtie par Saba » fils de Yeschhab fils de Yareb, qui » fut appelé du nom de *Saba*, parce » qu'il enlevoit beaucoup de gens et les » emmenoit en esclavage. Cette ville » étoit celle de Balkis, reine de Saba. » On dit que le pays de Saba étoit » autrefois très-peuplé, et qu'il étoit » couvert de toutes sortes d'arbres ; de » sorte qu'on alloit d'un bourg à l'autre » toujours à l'ombre. On dit aussi qu'il » y avoit anciennement dans ce canton » de grands torrens, qui couloient entre » deux montagnes, et se perdoient dans » les terres. L'entre-deux de ces mon» tagnes est de deux lieues de distance : » mais dans la suite un roi Himyarite » ayant fait faire une digue de pierres » dures et de bitume pour retenir les » eaux de ces torrens, il ne laissa à cette » digue que trois ouvertures, qui se » fermoient, et que les habitans du pays » ouvroient lorsqu'ils vouloient arroser » leurs terres ; de sorte que ce pays » devint un des plus beaux qu'il y eût » au monde : mais le peuple ayant aban» donné le culte de Dieu pour adorer » le soleil, Dieu leur envoya trois pro» phètes pour les exhorter à quitter leur » idolâtrie. Ils ne voulurent pas les » écouter ; c'est pourquoi ils devinrent » l'objet de la colère de Dieu, qui leur »

» arrivée l'inondation des digues dont nous avons déjà parlé. »

Je suis porté à croire que Mareb et Saba n'ont été originairement qu'une seule et même ville, à moins que le nom de *Saba* ne convînt plus spécialement à la ville, et celui de *Mareb* au château ou à la citadelle qu'habitoit le souverain du pays. Il me paroît aussi qu'à l'époque de l'inondation, Mareb appartenoit plus particulièrement aux descendans de Cahlan, ce que la suite de ce mémoire confirmera. Peut-être, dans le dialecte du Yémen, *Mareb* signifioit-il *capitale*, comme le passage de Pline, qui interprète *Mariaba* par *dominos omnium*, semble donner lieu de le croire; et alors ce mot étant moins un nom propre qu'une épithète, ou, si l'on veut, un nom appellatif, il ne sera pas surprenant que l'on trouvât dans l'Arabie Heureuse, jusqu'à trois villes de ce nom *(b)*.

Plin. Natural. Hist. lib. VII, t. I, p. 340, ed. Hard.

» envoya une grande quantité de sauterelles, qui creusèrent la digue avec » leurs griffes, l'ouvrirent et firent écouler l'eau, qui submergea tous les palais, » maisons, terres et jardins, comme il » est dit dans l'Alcoran : *Nous avons* » *envoyé contre eux le torrent des digues.*

» Saba est à trois journées de Sanaa. » Elle est bien peuplée. L'air y est bon, » et le pays est couvert d'arbres : les » fruits y sont délicieux, et l'eau y est » très-douce ; il s'y trouve toutes sortes » de bestiaux. On n'y voit ni mouches, » ni serpens, ni scorpions, ni cousins, » ni autres semblables insectes nuisibles. » Il est parlé, sur ce sujet, de Saba dans » l'Alcoran. On dit que ce pays est » avantagé sur tous les autres pays du » monde par douze prérogatives. La » première est celle dont il est parlé ci- » dessus, qui est qu'il ne s'y trouve pas » d'insectes nuisibles ; la seconde est » que s'il y venoit quelqu'un du dehors, » qui eût de la vermine ou des puces, » il en seroit délivré sur-le-champ ; » la troisième est que personne n'y est » jamais malade ; la quatrième, que les » malades qui y viennent, y recouvrent » sur-le-champ la santé ; la cinquième, » qu'on n'y voit jamais ni fous, ni » aveugles, ni paralytiques, ni perclus ; » la sixième, que s'il y avoit quelque » fou et qu'on le baignât dans l'eau du » pays, il perdroit sa folie ; la septième, » que, quand la moisson y est faite, » il y souffle un vent qui sépare la » paille du grain ; la huitième, qu'on » n'y est pas obligé de changer d'habit » en hiver et en été ; la neuvième, que » l'air y est en tout temps tempéré ; » la dixième, qu'un homme y trouve » toujours sa femme comme si elle avoit » son pucelage ; la onzième, que les » femmes y accouchent sans douleur ; » la douzième, que les habits ne s'y » usent jamais.

» Il y a à Saba du sel minéral, qui » est celui que le prophète fit voir à » Ebn-Djémal, surnommé *Mazéni*, » qu'il rendit blanc, et qu'il distribua » aux pauvres. Le trône de Balkis, qui » étoit bâti sur des colonnes, étoit à » Saba : ces colonnes avoient vingt-huit » coudées de haut. Il y a à Saba un » beau marché et une belle mosquée. »

(b) Ce n'est pas sans raison que je suppose que le langage des Arabes descendans de Saba différoit de celui des peuples du Hedjaz, devenu dans des temps postérieurs le dialecte commun des Arabes Musulmans. Outre les preuves qui en ont déjà été données, j'en trouve une nouvelle dans les noms propres de plusieurs des Sabéens ou Himyarites,

L'explication de Pline est confirmée par l'opinion de quelques écrivains Arabes, qui prétendent, comme je l'ai dit, que Mareb étoit une dénomination commune à tous les rois du Yémen.

Il est temps de revenir à notre sujet ; et après avoir vu ce que les écrivains Arabes nous apprennent sur l'état ancien de Mareb, nous allons faire connoître son état présent, autant du moins que cela nous sera possible, en rapportant ce que M. Niebuhr nous en apprend dans sa Description de l'Arabie, et y joignant les traditions que les habitans du pays conservent encore aujourd'hui relativement à la catastrophe qui fait le sujet de notre travail.

« Mareb, dit l'illustre voyageur Danois, est encore la principale ville du Djof (district du Yémen, au sud de Nedjran, » et qui confine au nord avec la province du Hadhramaut). » Elle est à seize lieues d'Allemagne à l'est-nord-est de Sanaa, et » ne consiste qu'en trois cents maisons chétives : cependant elle a » une muraille et trois portes. On prétend y avoir trouvé quelques ruines d'un palais de la reine Balkis, mais aucune inscription; ainsi elles ne valent peut-être pas la peine d'être vues. Le » seigneur qui y réside, se donnoit, en 1763, le titre de *Schérif* » *Mohammed ibn-Ahmed*.... Il étoit de la famille d'Abou-Taleb: » hors de Mareb, il ne possédoit que Hœsn-Abrad, Sahher, » et quelques autres petits villages. J'ai beaucoup entendu parler » en Arabie, du grand réservoir des Sabéens, que les Arabes » nomment *Sitte Mareb (c)* ; mais personne ne m'en donna des » notions plus sûres qu'un homme de Mareb très-considéré, qui » y étoit né et y demeuroit. Il me décrivoit le réservoir ancien » comme une vallée entre deux chaînes de montagnes qui avoient » presque une journée [cinq lieues d'Allemagne] en longueur. » Dans cette vallée se réunissent six ou sept petites rivières, qui » coulent de l'est et du sud, et qui viennent en partie du territoire » de l'Imam ; quelques-unes sont poissonneuses, et ont de l'eau

Descript. de l'Ar. édit. de Cop. 1773, p. 240.

qui sont inconnus aux habitans du Hedjaz. Encore aujourd'hui il y a dans la partie méridionale de l'Arabie plusieurs dialectes ; et M. Niebuhr nous apprend que le langage des habitans du Hadhramaut diffère si fort de celui du Yémen, qu'il lui falloit souvent un interprète pour entendre les premiers. Descr. de l'Ar. *p. 247.*

(c) M. Niebuhr a suivi la prononciation vulgaire ; il falloit écrire *Sedd Mareb* سدّ مارب

» toute l'année. Ces deux chaînes de montagnes qui renferment » cette vallée des deux côtés, s'approchent si près l'une de l'autre » à l'est, que l'on peut en passer l'intervalle dans cinq à six mi- » nutes. On disoit que cette ouverture avoit été fermée par une » épaisse muraille, pour retenir l'eau superflue pendant et après » les pluies, et, selon l'opinion de cet Arabe, pour la distribuer » dans les champs et dans les jardins qui sont plus à l'est et au » nord, par trois portes pratiquées l'une sur l'autre. La muraille » avoit quarante à cinquante pieds de hauteur; elle étoit bâtie de » fort grandes pierres de taille, et il en reste encore des ruines » des deux côtés. Mais elle ne retient plus l'eau, qui s'écoule d'a- » bord dans la plaine, et qui, suivant le plus ou moins de pluie, » se perd à longue ou à courte distance dans les sables et les » champs voisins.

» Ainsi le grand réservoir près de Mareb n'avoit rien de mer- » veilleux : ailleurs, et même en Yémen, où il ne pleut que dans » une saison fixe, on ménage soigneusement l'eau; mais ces ré- » servoirs sont petits auprès de celui-ci.... Il seroit aussi possible » par la nature du terroir, et aussi profitable aux habitans, de » rétablir la muraille *Sitte Mareb*, pour contenir l'eau, qu'il » leur fut autrefois possible et utile de la faire construire. Mais » Mariaba étoit la résidence d'un roi qui régnoit sur une grande » partie du Yémen et du Hadhramaut; et à Mareb il n'y a au- » jourd'hui qu'un pauvre schérif, qui, outre cette ville, ne pos- » sède que quelques villages, et qui, loin de relever une si grande » muraille, peut à peine défendre son pays contre ses voisins. Les » réservoirs qui fournissent l'eau à Constantinople, sont construits » comme l'étoit celui de Mareb..... Lorsque cette digue des » Sabéens fut rompue, Mareb n'étoit peut-être plus la résidence » du prince; peut-être même ce royaume, autrefois si puissant, » étoit-il divisé en plusieurs petites seigneuries. Il ne faut point » après cela s'étonner si ces ouvrages superbes n'ont pas été con- » tinués, ou si on ne les a pas rétablis.

» On dit que la ville de Mareb n'est située ni au-devant ni » tout auprès du grand réservoir, mais à une heure de là et sur » le côté : il n'y a donc pas apparence qu'elle ait été détruite par » une inondation, comme le prétendent les auteurs Mahométans;

» mais sa ruine fut une suite naturelle de ce que le pays voisin » ne pouvoit plus être arrosé à temps. *Mareb* étoit l'ancienne » *Mariaba*, et la capitale des Sabéens : elle n'a peut-être jamais » été appelée *Saba*, et la nation Sabéenne tire son nom d'une » autre ville. »

M. Niebahr dit encore ailleurs : « Un Arabe de Mareb, dans » le pays de Djof, croyoit que sa ville natale avoit eu autrefois » le nom de *Saba*, comme de savans Européens l'ont soutenu. » La chose m'a d'abord paru fort vraisemblable, sur-tout parce » que l'on trouve près de là le fameux réservoir des Sabéens : » cependant Strabon et Pline nomment déjà la capitale des Sa- » béens *Mariaba*. Alors la nation des Sabéens étoit encore très- » célèbre; il n'y a donc pas d'apparence que dans la plus grande » prospérité de la nation et de la capitale, elle ait changé le nom » d'une ville qui auroit donné le sien à toute la nation : mais les » Sabéens peuvent avoir d'abord pris leur nom d'une autre ville, » ensuite avoir bâti le grand réservoir près de Mariaba, et y » avoir fixé la résidence de leurs rois. Et il ne me paroît pas in- » croyable que les Sabéens se nommoient d'après Schibam en » Hadhramaut, et que Schibam vienne de Saba. » *Descript. de l'Ar. p. 252.*

Il n'est pas difficile, d'après ces détails, de se faire une idée de la digue des Sabéens. Élevée au débouché d'une longue et profonde vallée, elle servoit à retenir les eaux que plusieurs rivières grossies dans la saison des pluies, et les torrens qui se précipitoient du haut des montagnes, déposoient dans cette vallée. Ces eaux, abandonnées à elles-mêmes, sortoient de cette gorge avec violence; et en se répandant avec impétuosité dans la plaine, elles entraînoient tout le produit de l'industrie humaine, et jusqu'à la terre végétale nécessaire pour l'agriculture. Mais du moment qu'une sage prévoyance eut opposé un obstacle à leur chute précipitée, non-seulement les ravages qu'elles causoient cessèrent totalement, mais elles devinrent même une source de fécondité pour tous les terrains sur lesquels le cultivateur put les conduire, en proportionnant les irrigations aux besoins de la terre, et dirigeant leur cours avec une sage économie. Lorsque, dans la suite, les eaux eurent triomphé de l'obstacle que leur avoient opposé les travaux d'un peuple industrieux, leurs ravages

recommencèrent ; et une contrée auparavant riche et fertile, ne fournissant plus à ses habitans une subsistance assurée, des sables, des salines, prirent la place des moissons et des vergers. Je ne vois point que les écrivains Arabes en général supposent que la ville même de Mareb, ou Saba, ait été détruite par l'inondation, comme semble l'insinuer le passage du géographe de Nubie, cité par M. Niebuhr *(d)*. Dans le texte de l'Alcoran, que l'on peut regarder comme la source où la plupart de ces écrivains ont puisé, il n'est question que des jardins fertiles changés par l'inondation en des landes sans culture. Au reste, il n'y auroit rien d'invraisemblable à supposer que l'ancienne Mareb ou ville de Saba ayant été détruite par l'inondation, ceux des habitans qui, malgré cette catastrophe, étoient demeurés dans le pays, rebâtirent une nouvelle ville du même nom à quelque distance de là, dans un lieu moins exposé à de semblables accidens *(e)*. Les vers d'Ascha semblent autoriser cette conjecture, ce poëte
Sup. p. 497. disant que *le torrent des digues a détruit et effacé Mareb*, quoique l'on pût aussi bien entendre par-là le territoire cultivé du canton de Mareb, que la ville elle-même.

De Arab. ep. vetust. pag. 5. *Herod. l. III, cap. 117.*

Reiske a comparé le lac artificiel des Sabéens avec un immense réservoir pareil, décrit par Hérodote, qui, situé dans la Chorasmie, étoit formé par les eaux du fleuve Acès : il a aussi emprunté d'Abou'lféda, deux autres exemples de travaux pareils à la digue de Mareb ; l'un est le lac de Kadis, près d'Émesse en Syrie, dont les eaux ne sont retenues que par une digue pratiquée à l'extrémité septentrionale du lac, et dont les habitans

(d) « Cette digue dominoit la ville » comme une haute montagne. Quand » Dieu voulut détruire la puissance des » Sabéens, les disperser, et mettre fin » à leur prospérité, il envoya contre » eux la grande inondation, qui les » surprit durant qu'ils dormoient, ren- » versa la digue, et entraîna la ville, » les villages voisins et les habitans. »

وكان السد يعلو من المدينة كالجبل المنيف فلما اراد الله انقطاع دولهم وتشتت جماعاتهم وانصرام ايامهم ارسل عليهم السيل الكبير فجاءهم وهم نايمون فدفع السد ومر بالمدينة وما جاورها من القري والامم *Clim. II, par. 6.*

(e) Büsching a adopté cette conjecture : « Ich schliesse, dit-il, aus der » unten vorkommenden Lage des Sitte » Mareb, daß der jetzige Ort Mareb » zwar von dem Alten benannt, aber » auf einer andern Stelle erbauet ist. » Tome XI, p. 695.

attribuent

attribuent la construction à Alexandre ; l'autre est la levée nommée par les Persans *Bendischapour*, auprès de Tostar, et destinée à élever les eaux d'un fleuve voisin jusqu'à la hauteur de cette ville. A ces exemples on peut en joindre un autre que j'emprunte du récit de Tavernier : l'ouvrage qu'il décrit est absolument semblable à la digue de Mareb, quoique peut-être d'une moindre importance.

« En sortant de Cachan, dit ce voyageur, on passe une » plaine de trois lieues, après laquelle on entre dans les mon- » tagnes. . . . De là, on passe dans un vallon agréable, où on » marche assez long-temps le long d'un ruisseau par un chemin » fort étroit. Au bout de ce vallon, on voit une grande muraille » qui le traverse, et qui joint les deux montagnes : cette mu- » raille a plus de cent pieds de long ; son épaisseur est de plus » de trente pieds, et sa hauteur de plus de cinquante. C'est » un ouvrage du grand Schah-Abbas, qui voulut arrêter les » eaux qui tombent de plus haut, et faire là un grand réservoir » pour s'en servir au besoin. Au pied de la muraille, il y a » une écluse, qu'on tient fermée quand on veut garder l'eau, » et qu'on ouvre quand on la veut laisser aller dans les terres » de la plaine de Cachan. »

Voyage de Tavernier, l. I, chap. 6, t. I, p. 99, édit. de Rouen, 1713.

Chardin, qui a passé auprès de ce même lac, en allant de Cachan à Ispahan, en parle ainsi : « Nous partîmes de Cachan » et fîmes sept lieues : les deux premières furent à travers la » plaine où cette ville est bâtie ; les autres furent au passage » d'une montagne assez haute, mais assez facile à passer. Nous » trouvâmes au haut un fort grand et fort beau caravanserai, » et plus avant un grand lac, qui est le réservoir des neiges » fondues et des pluies des environs : on en fait descendre l'eau » dans la plaine de Cachan à mesure qu'on en a besoin. Abbas- » le-Grand a fait bâtir de fortes digues à l'entour, pour le » rendre capable de tenir plus d'eau, et pour l'empêcher de la » répandre *(f)* ».

Voyage de Chardin, tom. III, p. 88, éd. d'Amsterdam, 1711.

(f) Büsching compare le réservoir de Mareb avec celui de Saint-Fériol, construit pour le canal de Languedoc. « Saint-Fériol, petit lieu de France au » Languedoc, dans le diocèse de Saint- » Papoul, dans la vallée de Loudot. » Au pied de la Montagne-Noire il y a » un réservoir de douze cents toises de » longueur, sur cinq cents de largeur et » vingt toises de profondeur ; de sorte » qu'il contient six cent mille toises en » superficie, et douze millions de toises

Mais revenons à Mareb. On regrettera sans doute avec moi que les voyageurs Danois à qui nous devons tant de lumières sur l'Arabie, ne se soient pas transportés eux-mêmes à Mareb ; peut-être auroient-ils découvert des vestiges de la situation de la digue et de l'ancienne grandeur de cette ville. En retranchant du récit des écrivains Arabes ce qu'il y a d'exagéré, il s'accorde si bien avec ce que ces voyageurs ont appris d'un habitant de ce pays, que l'on ne peut douter que l'inspection des lieux n'eût produit des observations importantes sur les causes et les effets de l'inondation.

La ville de Mareb est située, suivant la carte dressée par M. Niebuhr, d'après les renseignemens qu'il a pu se procurer, sur les confins du Yémen et du Hadhramaut, vers le 15.[e] degré de latitude, et entre le 64.[e] et le 65.[e] de longitude : elle a été comptée quelquefois comme appartenant à la province du Hadhramaut[a] ; ce qui ne doit pas surprendre, puisque suivant Abou'l-féda[b], elle est située à l'extrémité des montagnes de ce pays. Pline[c] et Strabon[d] déterminent la position de Mariaba, capitale du pays des Sabéens et des autres peuples qui habitoient la province du Hadhramaut et les départemens de Mokha, de Zébid et d'Aden ; et il est facile d'y reconnoître la position de Mareb. Parmi les villes que détruisit Ælius Gallus, qui entra en Arabie sous l'empire d'Auguste, on voit une ville nommée par Strabon *Marsyaba*, et par Pline *Mariaba* : mais ce ne peut être celle dont il est ici question. Pour s'en convaincre, il suffit d'observer que Pline dit expressément que ce qu'Ælius Gallus rapporta concernant les Minéens, les Sabéens, les Chatramotites et autres peuples de l'Arabie Heureuse, il ne l'avoit appris que par ouï-dire *(g)* ; et que Strabon assure que quand Ælius Gallus fut arrivé au dernier terme de son expédition, il apprit des prisonniers qu'il étoit encore à deux journées de marche du pays qui produit les aromates *(h)*. Au

[a] *Geogr. Nub. cl. I, p. 6.*

[b] *Descr. Ar. ap. Geogr. min. pag. 58.*

[c] *Lib. VI, t. I, p. 338, ed. Hard.*

[d] *Lib. XVI, p. 1124, C.*

» en carré. Ce réservoir est toujours » plein, et fournit en tout temps de » l'eau au bassin de Naurousse par le » moyen d'une rigole qui y conduit. » Pour le remplir lui-même, il a fallu » amasser toutes les eaux d'alentour, et » particulièrement celles de la Montagne-Noire. » *Diction. géogr.* par la Martinière.

(g) Cætera explorata retulit . . . . numerosissimos esse Homeritas ; Minæis fertiles agros palmetis arbustisque, in pecore divitias ; Cerbanos et Agræos armis præstare, maximè Chatramotitas. T. I, pag. 340.

(h) Δύο μὲν οὖν ἡμερῶν ὁδὸν ἀπέχειν τῆς ἀρωματοφόρου καθάπερ τῶν αἰχμαλώτων ἀκούειν ἦν. *Strab.* l. XVI, ed. de 1707, *p. 1128, D.*

surplus, j'ai déjà remarqué qu'outre Mariaba, capitale des Sabéens, Pline nomme dans l'Arabie deux autres villes du même nom : il y a apparence que celle qui fut détruite par Ælius Gallus, étoit la même que Pline place dans le pays des *Calingii (i)*.

Quoique, suivant le témoignage de M. Niebuhr, la ville de Mareb soit peu de chose aujourd'hui, le grand nombre de familles qui abandonnèrent cette ville ou son territoire dans la crainte de l'inondation, et les établissemens multipliés que ces familles émigrées formèrent en diverses parties de l'Arabie, de la Syrie et de la Chaldée, ne permettent pas de douter qu'elle ne fût autrefois beaucoup plus considérable. Ce que Pline et Strabon

(i) Il ne s'agit, pour déterminer à-peu-près les bornes de l'expédition d'Ælius Gallus, que de savoir où commençoit la partie de l'Arabie nommée *Aromatifère* par les anciens. Pline nomme quatre peuples qui habitoient l'Arabie Aromatifère; et de ces quatre peuples, les Minéens étoient les premiers que l'on rencontroit en venant de la Syrie, et par conséquent ils occupoient la partie septentrionale de cette région. Strabon fixe ainsi les limites de l'habitation de ces peuples. « L'Arabie Heureuse, dit-» il, est habitée par quatre grandes na-» tions. Les Minéens habitent la partie » qui s'étend le long de la mer Rouge : » leur ville principale est Carna. Près » d'eux sont les Sabéens, dont la capi-» tale est Mariaba : à l'entrée du golfe » Arabique sont les Catabans; Temna » est la résidence de leur roi : à l'orient » est situé le pays des Chatramotites, » dont la capitale se nomme *Cabatan*. » Si la ville désignée par Strabon sous le nom de *Carna*, est, comme le conjecture Bochart *(Phal.* l. II, ch. 22*)* celle que les Arabes nomment *Karn-almanazil*, et qui n'est qu'à deux journées de la Mecque, il faudra dire que l'Arabie Aromatifère s'étendoit depuis l'Océan jusqu'à une distance peu éloignée de la Mecque. Au surplus, il suffit de remarquer ici qu'Ælius Gallus ne pouvoit entrer sur les terres des Sabéens qu'après avoir passé par le pays qu'occupoient les Minéens, et qu'il est constant qu'il ne s'avança point jusqu'aux frontières des Minéens. *Cætera explorata retulit . . . . . numerosissimos esse Homeritas ; Minæis fertiles agros palmetis arbustisque.* On doit donc entendre, par l'Arabie Aromatifère, dont Ælius Gallus étoit encore éloigné de deux journées, le pays des Minéens, puisque ceux-ci étoient les premiers qu'il auroit dû rencontrer en pénétrant dans l'Arabie Heureuse. Il y a lieu de croire que le pays des Minéens répondoit à ce que les Arabes appellent aujourd'hui le *Téhama*, si ce n'est qu'il s'étendoit peut-être un peu plus au nord-ouest, et qu'il pouvoit comprendre une portion du Hedjaz. Dans le récit de Strabon, *Athrulla* est vraisemblablement *Yathreb* ou Médine.

Je laisse subsister cette note comme je l'avois rédigée lorsque je lus ce mémoire à l'Académie ; et je vois avec satisfaction que M. Gossellin a pensé comme moi sur le terme de l'expédition d'Ælius Gallus. Il ajoute que *Mariaba* ou *Marsyaba*, détruite par le général Romain, doit être la Mecque. Cette conjecture a beaucoup de vraisemblance. Je suis surpris néanmoins que, si le fait est vrai, il ne s'en trouve aucune trace dans les traditions des Arabes. *Voyez* Recherches sur la Géographie systématique et positive des anciens, *tom. II, pag. 113 et suiv.*

rapportent de l'état florissant de Mariaba, mérite d'être remarqué : les expressions de Strabon ont même un rapport marqué avec les descriptions des écrivains Arabes. Mériaba, capitale des Sabéens, est située, dit-il, sur une montagne couverte d'arbres *(k)*. On peut en inférer qu'ils ne font en cela que copier des écrivains antérieurs, ou, ce qui me paroît plus vraisemblable, que de leur temps Mareb n'avoit point encore éprouvé le fâcheux événement qui la priva de l'éclat dont elle jouissoit auparavant. Mais à quel temps doivent être rapportés la rupture des digues et les événemens qui y sont liés, tels que l'établissement des colonies Arabes sorties du Yémen en diverses contrées de l'Asie? C'est la question principale qui fait le sujet de mes recherches, et que je vais discuter avec le plus de clarté qu'il me sera possible.

Tous les historiens Arabes s'accordent à reconnoître Amrou, fils d'Amer, auquel ils donnent unanimement le surnom de *Mozaïkia*, pour le chef des tribus Arabes du Yémen, que la crainte de l'inondation détermina à s'éloigner de la contrée de Mareb. Amrou, fils d'Amer, descendoit de Saba par Cahlan; ainsi il n'appartenoit point proprement à la race royale de Himyar. Cependant, si nous en croyons la plupart des historiens, Amrou régnoit à Mareb quand il forma le projet de quitter ce pays. Abou'lféda compte même Amran, fils d'Amer, et son frère Amrou Mozaïkia, au nombre des rois du Yémen *(l)*, et nous

Hist. imper. vet. Joct. pag. 160.

Ibid. p. 8.

(k) Ἡ δὲ πόλις τῶν Σαβαίων, ἡ Μεριάβα, κεῖται μὲν ἐπ' ὄρους εὐδένδρου. Lib. XVI, *p. 1124, C,* ed. de 1707.

(l) Abou'lféda, dans la partie de son ouvrage historique qui n'a point été imprimée, et au chapitre intitulé ذكر اسم العرب واحوالهم قبل الاسلام dit : « Du nombre des Arabes indigènes العرب العاربة sont les enfans de Saba; » le nom de Saba étoit *Abd-schems* : » ayant fait un grand nombre d'expéditions militaires et emmené beaucoup » de prisonniers, on le nomma *Saba*, » de سبى [*emmener en captivité*]. Il » étoit fils de Yeschhab fils de Yareb » fils de Kahtan. Nous avons rapporté » précédemment la généalogie de Kahtan. Saba eut un grand nombre » d'enfans, entre autres, Himyar, Cahlan, Amrou, Aschar, Améla. Toutes » les tribus Arabes du Yémen, et leurs » rois les Tobba, descendent de Saba. » Les Tobba du Yémen sortent tous » de Himyar, fils de Saba, excepté » Amran et son frère Mozaïkia. Ces » deux-ci étoient fils d'Amer fils de » Harétha fils d'Amri-alkaïs fils de Thaléba fils de Mazen fils d'Azd. Or » Azd descend de Cahlan : il y a cependant sur cela quelque diversité d'opinions. » *Voy.* Man. Ar. de la Bibl. nationale, n.° 615.

voyons plusieurs de ses fils ou de ses petits-fils devenir les chefs des colonies formées par ces émigrés : mais si on fait attention que toutes les familles qui suivirent Amrou appartenoient à la postérité de Cahlan, et que la plupart même descendoient de Cahlan par Azd, ainsi qu'Amrou lui-même, sans qu'on voie parmi elles aucun descendant de Himyar, on sera, je crois, très-porté à supposer que jamais Amran ni Amrou ne furent reconnus pour souverains du Yémen; qu'à l'époque où ils vivoient, les descendans de Cahlan étoient parvenus à se soustraire, comme cela paroît être arrivé plus d'une fois, au joug des Himyarites, et que quelque révolution politique, plutôt que la crainte de l'inondation qu'ils avoient prévue, fut la véritable cause de leur émigration. L'inondation ayant suivi de près cette émigration, et ayant dévasté le pays qu'ils avoient quitté, et causé la ruine de ceux de leurs compatriotes qui y étoient demeurés, cela donna lieu de croire qu'ils avoient connu, par des moyens extraordinaires, le malheur qui menaçoit leur patrie; et de là naquit le récit merveilleux que nous ont conservé les écrivains Arabes, et qui fut d'autant plus volontiers admis, qu'il couvroit ce que la fuite de ces familles pouvoit avoir d'humiliant pour elles et leur postérité. Donnons un peu plus de développement à cette idée, et aux preuves sur lesquelles elle est fondée.

Si nous en croyons le témoignage des historiens Arabes, les rois de Saba avoient toujours été pris parmi les descendans de Himyar, depuis le règne de ce fils de Saba, jusqu'à celui d'Abou-Malic ben-Schamar. « Après Abou-Malic, dit Abou'lféda, régna » Amran, fils d'Amer Azdi. . . . . descendant de Cahlan, fils » de Saba. Alors la royauté passa de la famille de Himyar, » fils de Saba, dans celle de son frère Cahlan, fils de Saba. » *Hist. imper. vetust. Joctan. pag. 8.* Quelques auteurs néanmoins admettent Cahlan dans la liste des rois du Yémen, après Himyar. Quoi qu'il en soit, le premier *Ibid. p. 51.* prince dont le nom soit donné après Himyar, est nommé *Raïsch*; et on dit qu'il descendoit de Himyar, et qu'entre lui et Himyar il *Ibid.* y avoit eu quatorze générations. Celui-ci réunit aux domaines des descendans de Saba, le Hadhramaut, qui avoit eu jusque-là des souverains particuliers. L'opinion des Arabes, qui placent la sou- *Ibid. p. 2[illegible].* veraineté du pays habité par la postérité de Saba dans la branche

de Himyar, est confirmée par le témoignage des écrivains étrangers, qui emploient, pour désigner les peuples de cette partie de l'Arabie, tantôt le nom de *Sabéens,* tantôt celui d'*Homérites,* qui est le même que *Himyarites.* Ces deux noms, *Sabéens* et *Himyarites,* doivent, ainsi que je l'ai déjà dit, être regardés comme synonymes, quoique le dernier n'appartienne proprement qu'à une partie des descendans de Saba : mais, par la raison même que je donne ici, l'autorité étant fixée dans la branche de Himyar, on pouvoit indifféremment nommer le pays des descendans de Saba le *royaume de Himyar,* ou le *royaume de Saba.*

Abou'lféda, comme je l'ai déjà observé, et vraisemblablement Djannabi et Ahmed ben-Youssouf *(m)*, d'après lesquels Pococke a formé sa liste des rois du Yémen, comptent, au nombre de ces rois, Amran et Amrou Mozaïkia, tous deux fils d'Amer, quoique descendans de Cahlan et non de Himyar ; et ils placent ces deux règnes consécutifs entre ceux d'Abou-Malic, fils de Schamar, et d'Akran, fils d'Abou-Malic. Il ne sera pas inutile de rapporter ici le passage d'Abou'lféda.

Spec. Histor. Arab. p. 55 et 60.

« Après Abou-Malic, fils de Schamar, régna Amran *(n)*, » fils d'Amer Azdi. Cet Amran étoit fils d'Amer fils de Thaléba » fils de Mazen fils d'Azd fils de Gauth fils de Nabet fils » de Malec fils d'Odod fils de Zéid fils de Cahlan fils de » Saba. Alors la royauté passa de la branche de Himyar, fils » de Saba, à celle de Cahlan, fils de Saba. Amran étoit un » devin. Après lui régna son frère Amrou, fils d'Amer Azdi; » on le surnommoit *Mozaïkia,* parce que chaque jour il » mettoit un habit neuf, et que quand il vouloit entrer dans » son appartement, il jetoit et déchiroit cet habit, afin que qui » que ce fût ne pût en faire usage après lui. Voilà ce que j'ai » tiré de Saïd Magrébi. Dans la Chronique de Hamza Isfahani, » on lit que celui qui régna après Abou-Malic, fils de Schamar, avant Amrou ben-Amer, fut Akran, fils d'Abou-Malic : » après lui régna Dhou-Habschan, fils d'Akran ; ce fut lui qui

Hist. imper. vet. Joct. p. 9.

(m) Voyez, sur Djannabi et Ahmed ben-Youssouf, Pococke, *Specim. Hist. Ar.* pag. 363 ; = Kœhler dans le *Repertorium,* par. 3, pag. 273 et 274.

(n) Dans la traduction Latine de Schultens, on lit : *Post hunc regnum accepit Amrou ibn Amir Azdæus ; hic est Amrou. . . .* Au lieu de *Amrou ibn Amir,* il faut lire *Amran ibn Amir,* comme porte le texte Arabe.

» extermina Tasm et Djadis : ensuite régna son frère Tobba, » fils d'Akran. »

Abou'lféda paroît dire dans ce passage, que Hamza plaçoit le règne d'Amrou ben-Amer après celui d'Akran, au lieu que Saïd Magrébi le plaçoit entre Abou-Malic et Akran. Si Hamza a parlé quelque part du règne d'Amrou ben-Amer, ce dont je doute fort, il faut que ce soit ailleurs que dans le chapitre qui contient l'histoire du Yémen, et que Schultens a publié ; car il n'y est aucunement mention du règne d'Amrou. Peut-être Abou'lféda a-t-il voulu dire seulement que Hamza donnoit Akran pour successeur immédiat à Abou-Malic, sans faire mention d'Amran et de son frère Amrou. Et en effet, je ne crois pas qu'Amran et son frère Amrou doivent occuper une place parmi les souverains qui ont régné sur tout le Yémen : en voici les raisons.

Hist. imper. vet. Joct. pag. 27.

1.° On voit par Abou'lféda, si on l'entend dans le sens qui s'offre d'abord à l'esprit, que les auteurs qui comptoient Amran et Amrou parmi les rois du Yémen, n'étoient pas d'accord sur la place qu'ils devoient occuper dans la liste de ces rois, les uns les mettant avant et les autres après Akran.

2.° Deux règnes placés ainsi entre celui d'Abou-Malic et de son fils Akran, présentent une sorte d'invraisemblance, qui s'augmente si l'on observe qu'Amran et Amrou durent, dans ce cas, être des usurpateurs, et que cependant on ne parle ni d'une révolution qui ait fait passer la couronne de la maison de Himyar dans celle de Cahlan, ni de la révolution contraire qui a dû remettre sur le trône un descendant de Himyar.

3.° Il n'est pas facile de concevoir que la crainte de l'inondation du canton de Mareb eût pu déterminer Amrou à abandonner le Yémen, si, maître de tout l'empire des Sabéens, il eût pu éviter le danger dont la ville étoit menacée, sans renoncer à la couronne, en transportant son domicile à Dhafar, ou dans quelque autre ville.

4.° Ni Masoudi, ni Nowaïri, ni Hamza Isfahani, du moins dans le chapitre où il traite *ex professo* des souverains du Yémen, ni l'auteur du *Djohaïnat alakhbar (o)*, qui est d'ailleurs

(o) Le titre entier de cet ouvrage est كتاب جهينة الاخبار في ذكر ملوك الامصار Il a pour auteur, suivant Hadji-Khalfa, *Bedr-eddin Hasan ben-Habib*

assez conforme à Abou'lféda, ne comptent Amran et son frère Amrou parmi les rois du Yémen, quoique d'ailleurs ils en parlent en d'autres endroits comme de rois qui régnoient à Mareb.

5.° Par tout le récit de l'émigration des tribus Arabes du Yémen, il paroît clairement qu'Amrou n'avoit point succédé à Amran, mais qu'ils vivoient l'un et l'autre à cette époque, qu'ils eurent tous deux part aux circonstances de cet événement, et sortirent ensemble du pays de Mareb.

6.° Ajoutez à cela que Mareb ne paroît pas avoir été, généralement parlant, la demeure des souverains du Yémen, quoique peut-être elle fût primitivement le chef-lieu des Sabéens. Du moins Masoudi nous assure-t-il positivement que les rois du Yémen demeuroient ordinairement à Dhafar, à l'exception d'un petit nombre qui fixèrent leur séjour dans d'autres villes; et il cite des vers qui prouvent que Dhafar étoit la capitale ordinaire des Himyarites.

Hist. imper. vet. Joct. pag. 158.

De tout cela je me crois en droit de conclure qu'Amran et Amrou ne doivent pas occuper de place parmi les souverains du Yémen qui ont régné sur tous les descendans de Saba. Je suis convaincu qu'on doit les regarder comme des chefs particuliers des descendans de Cahlan, ou même simplement de la tribu d'Azd, qui reconnoissoient la souveraineté des Himyarites. Mais je suis fort porté à soupçonner que les fils d'Amer avoient cherché à se rendre indépendans dans le canton de Mareb, et que c'est ce qui aura donné lieu à quelques auteurs de les compter parmi les rois du Yémen. Si on adopte cette conjecture, on pourra supposer avec assez de vraisemblance, comme je l'ai déjà insinué, que l'émigration des Azdites, et autres familles de la branche de

d'Alep بدر الدين حسن بن حبيب mort en 779. L'exemplaire dont j'ai fait usage, a passé du Vatican dans la Bibliothèque nationale, et porte le n.° 277 ou 45 entre les manuscrits d'Assémani: il est indiqué dans la *Biblioth. Or. Clement. Vatic.* tom. I, p. 627. Dans ce manuscrit, l'auteur est nommé *Hasan ben-Omar ben-Habib*, حسن بن عمر بن حبيب L'ouvrage est écrit en prose rimée ou سجع, et divisé en vingt-deux chapitres. Les derniers princes dont il y soit fait mention, sont Abou-Saïd ben-Khodabendeh, prince de la race de Genghizkhan, mort en 736 de l'hégire, et Mélic-alnaser Mohammed Mamlouc Baharite: l'auteur indique la mort de ce dernier; d'où il suit qu'il a composé son ouvrage après l'an 741.

Cahlan,

Cahlan, fut moins occasionnée par les alarmes que leur inspiroit le mauvais état des digues, auquel ils auroient pu apporter remède, que par quelque guerre entre les descendans de Himyar et ceux de Cahlan, dont l'issue ne fut pas favorable à ces derniers. Cela est d'autant plus vraisemblable, que tous les habitans de ce pays ne le quittèrent pas à cette occasion, et que l'on y voit encore, après l'émigration d'Amrou, des restes de la postérité de Cahlan, et des rois de la même famille qui ne tiennent pas de place dans les listes des rois du Yémen, mais qui vraisemblablement étoient dans une dépendance plus ou moins grande des souverains Himyarites. Ainsi nous apprenons de Masoudi, qu'après le départ d'Amrou Mozaïkia, et des Azdites qui le suivirent, Malec fils d'Alyaman, descendant d'Azd, demeura à Mareb, et y fut reconnu pour roi jusqu'à l'instant où arriva l'inondation. Nous voyons aussi, à une époque un peu plus rapprochée, un autre prince nommé Rébia ben-Nasr, dont la généalogie, quoique peu certaine, paroît remonter à Cahlan, et qui usurpa pendant quelque temps une portion des états de Himyar. Ce roi, qui régnoit sur les tribus de Lakhm, d'Azd, et leurs alliés, donna lieu à une nouvelle émigration, en envoyant son fils Adi avec une partie de sa famille à Hira dans la Chaldée, où régnoient alors des descendans de ces Arabes qui avoient accompagné Amrou ben-Amer. Il en sera beaucoup question dans la suite de ce Mémoire.

Hist. imper. vet. Joct. pag. 181.

Ibid. p. 73.

En conséquence de ces observations, je fixerai l'époque à laquelle Amrou ben-Amer occupoit Mareb et gouvernoit les descendans de Cahlan, au règne d'Akran, ou, si l'on veut, à celui d'Abou-Malic père d'Akran ; ce qui se concilie fort bien avec le récit des historiens qui admettent Amran et Amrou dans la liste des rois du Yémen. Nowaïri rapporte au règne d'Akran, la destruction des tribus de Tasm et de Djadis, et l'inondation de Mareb ; ce qui forme un synchronisme entre Akran et Amrou ben-Amer. Hamza[a] ainsi qu'Abou'lféda[b] reculent la destruction de Tasm et de Djadis, au règne de Dhou-Habschan, fils et successeur d'Akran ; ce qui pourroit faire croire qu'ils placent l'inondation pareillement sous le règne de Dhou-Habschan, quoiqu'ils n'en disent rien. Sans m'arrêter à cette légère différence, je supposerai comme

Ibid. p. 61.

[a] *Ibid. p. 29 : Monum. antiq. Hist. Arab. p. 211.*

[b] *Hist. imper. vetust. Joctan. pag. 9.*

un point fixe, que l'émigration d'Amrou concourt avec le règne d'Akran, et l'inondation avec le même règne ou avec celui de Dhou-Habschan : cela est d'autant mieux fondé, qu'Akran est un des souverains Himyarites qui portent le titre de Tobba, suivant Nowaïri et Hamza ; titre qui donne lieu de croire qu'il avoit réuni sous sa domination tous les Sabéens, et soumis les descendans de Cahlan. Il ne me resteroit donc, pour connoître l'époque de l'émigration d'Amrou, qu'à fixer celle du règne d'Akran.

Hist. imper. vet. Joct. pag. 29 et 61.

Si les listes des souverains du Yémen qui nous ont été conservées par les historiens Arabes, contenoient, outre les noms de ces rois et leur filiation, le nombre d'années qu'a duré le règne de chacun d'eux, et que ces calculs n'eussent rien qui choquât la vraisemblance, il ne seroit pas difficile de déterminer l'époque que nous cherchons. La chose même seroit encore facile, si la filiation de ces rois étoit établie d'une manière bien constante : il ne s'agiroit que d'y appliquer l'évaluation ordinaire des générations, pour avoir, non pas d'une manière précise, mais avec une approximation suffisante pour des recherches du genre de celles-ci, la date du règne de chacun de ces rois. Mais il suffit d'avoir comparé plusieurs de ces listes, et d'y avoir donné tant soit peu d'attention, pour sentir combien il est difficile de les réduire à un système chronologique. L'essai fait à ce sujet par les auteurs du Mémoire remis par l'Académie aux voyageurs envoyés en Arabie par le roi de Danemarck, est purement hypothétique : il est fondé uniquement sur la liste des rois du Yémen, donnée par Pococke, et qui diffère beaucoup de celles qu'on trouve dans d'autres auteurs, tels que Masoudi et Nowaïri. La liste de Pococke est moins choquante que les autres, parce que, suivant la méthode d'Abou'lféda, on a supprimé la durée attribuée par les autres historiens aux règnes des rois Himyarites, parmi lesquels il s'en trouve plusieurs de cent, cent cinquante années et plus.

Mémoires de l'Académie, t. XXIX, Hist. p. 2 et suiv.

Les défauts de ces listes n'ont pas échappé aux écrivains Arabes. Abou'lféda termine la liste des rois du Yémen par cette réflexion : « On dit que l'empire des Himyarites dura deux mille » vingt ans ; nous n'avons pas indiqué la durée de chaque règne, » parce qu'il n'y a à cet égard rien sur quoi l'on puisse compter.

Hist. imper. vet. Joct. pag. 11.

» C'est pour cela que l'auteur du *Tarikh-alomam* dit qu'il n'y » a point d'annales plus imparfaites que celles des rois de » Himyar, vu la durée considérable qu'on assigne à leur empire, » et le petit nombre de rois qu'on compte durant ce temps : car » pour un espace de deux mille vingt ans, on ne compte que » vingt-six rois. »

Hamza Isfahani *(p)* est l'auteur du *Tarikh-alomam*, de qui Abou'lféda a emprunté cette réflexion; et nous trouvons un exemple frappant des anachronismes dont ces listes sont pleines à l'époque même qui nous occupe. Car, suivant Hamza, Dhou-Habschan, fils d'Akran, vivoit du temps de Dara, fils de Dara, c'est-à-dire, de Darius Codoman, avant les conquêtes d'Alexandre, et Amrou, surnommé Dhou'lawad, fils du Tobba Asad Abou-Carb, sous le règne de Sapor, fils d'Ardeschir, second roi de la dynastie des Sassanides, ce qui donne entre Dhou-Habschan et Dhou'lawad, un intervalle de près de six cents ans. Pour remplir cet intervalle, le même Hamza, d'accord avec Abou'lféda et plusieurs autres écrivains, ne compte que cinq rois :

Hist. imper. vetust. Joctan. pag. 41.

Ibid. p. 29.

Ibid. p. 33.

Tobba, frère de Dhou-Habschan,
Colaïcarb, fils de Tobba,
Asad Abou-Carb, surnommé aussi *Tobba*,
Hasan, fils d'Asad,
Amrou, frère de Hasan;

ce qui ne présente au plus que trois générations.

Au milieu de la confusion de ces documens historiques, il n'est qu'un seul moyen dont on puisse attendre quelques succès pour jeter un peu de lumière sur la chronologie des rois du Yémen. Ce moyen consiste à faire usage, avec critique, de divers synchronismes que les historiens, et sur-tout Hamza, qui suit en cela quelques auteurs plus anciens, ont indiqués entre les rois de Perse et ceux du Yémen. Je vais donc essayer de déterminer à-peu-près, à l'aide de ces synchronismes, l'époque du règne d'Akran, contemporain d'Amrou ben-Amer. Je suivrai principalement ici Hamza; et je commencerai par extraire de

(p) Consultez sur l'ouvrage de Hamza, Reiske, *Prodidag. ad Hagi Chal. tab.* p. 230; et Kœhler dans le *Repertorium für Bibl. und. Morgenl. Litteratur.* t. III, p. 263.

son ouvrage la liste des rois du Yémen, en conservant soigneusement les synchronismes qu'il indique. Je partirai du règne d'Akran, tout ce qui précède étant étranger à mon sujet.

Akran, contemporain de Bahman, fils d'Esfendiar fils de Guschtaspe.

Dhou-Habschan, fils d'Akran, contemporain de Dara fils de Dara fils de Bahman, auquel même il survécut. Il extermina dans le Yamama les restes de Tasm et de Djadis, avant qu'Alexandre fût monté sur le trône.

Les successeurs de Dhou-Habschan règnent du temps d'Alexandre : ce fut aussi l'époque de Kosaï, fils de Kénana.

Tobba, fils d'Akran et frère de Dhou-Habschan; c'est le premier Tobba.

Colaïcarb, fils de Tobba.

Asad Abou-Carb, Tobba du milieu : de même qu'Ardeschir Babec se souleva en Perse contre les *rois des provinces [molouk altawaïf]*, qu'Alexandre avoit établis, de même Asad Abou-Carb prit les armes contre les souverains particuliers établis dans le Yémen, qu'on nommoit *kaïl* et *dhou (q)*.

(q) Le texte de Hamza ne présente pas un sens clair dans l'édition de Schultens (*Hist. imp. vet. Joct.* p. 30), et la traduction est également louche; ce qui vient de ce que l'éditeur a omis quelques mots. Reiske a restitué cette omission, comme on peut le voir à la fin des *Monum. antiq. Histor. Arab.* p. 213. Quant au mot *Douraz* دورز qu'on lit dans le texte, Reiske dit en cet endroit : *Quid sit de voce* Douraz, *nescio, et aliis conjiciendum atque examinandum relinquo.*

J'avois conjecturé qu'il falloit lire ذوون, pluriel de ذو, et entendre par là *les rois du Yémen, dont le nom commence par Dhou*, ذو, comme *Dhou'lawad, Dhou'lménar, &c :* la chose est certaine; car dans le manuscrit Persan, n.° 62, مجمل التواريخ, à l'article du Tobba Asad Abou-Carb, on lit : وهچنانکه در پارس ملوك طوايف كماشته بود اسكندر بعرب ويمن اندر جماعتي رامران كماشته بود الاقيال والذوون بيرون امد وهمه را برداشت Ce passage, quoique altéré, prouve qu'il faut lire ذوون. L'usage de ذوون, pluriel de ذو, est confirmé par Djewhari, qui dit : لو جمعت ذو مال قلت هولا ذَوُنَ لان الاضافة قد زالت قال الكميت ولا اعني بذلك اسفلبكم ولكن اريد به الذوينا يعني الاذواء وهم ملوك اليمن من قضاعة

Il y a, je crois quelque chose d'omis dans ce passage de Djewhari.

Je cite, sous le titre de مجمل التواريخ, le manuscrit Persan de la Bibliothèque nationale, n.° 62. Ce manuscrit porte, sur le premier feuillet :

Hasan, fils du Tobba Asad.

Amrou, autre fils du Tobba Asad; il est surnommé *Dhou'l-awad,* et est contemporain de Sapor, fils d'Ardeschir.

Quatre rois anonymes règnent ensemble, et après eux leur sœur *Aldhaa,* du temps de Hormuz, fils de Sapor.

(Suivant Nowaïri, ces quatre rois étoient fils d'Amrou Dhou'lawad.)

Abd-Kélal, fils de Mathoub. (Suivant Abou'lféda, Abd-Kélal étoit fils de Dhou'lawad.)

Tobba, fils de Hasan fils de Tobba Asad fils de Colaïcarb fils d'Akran. (Je pense qu'il faut insérer entre Colaïcarb et Akran, un degré qui est *Tobba, frère de Dhou-Habschan* et *fils (r) d'Akran*). Celui-ci est le dernier Tobba; ce fut lui qui couvrit la Caaba, qui vint à Médine et à la Mecque, et introduisit la religion Juive dans le Yémen.

Morthid, fils d'Abd-Kélal. (Hamza ajoute, *Il étoit frère de Tobba;* ce qui est assurément une faute : l'erreur est trop palpable.)

Walia (ou Wakia), fils de Morthid.

Abraha (autrement Ibrahim), fils de Sabbah, contemporain de Sapor, surnommé *Dhou'lactaf,* fils de Hormuz.

Sahban, fils de Mohrith, du temps de Yezdedjerd, père de Bahramgour : cette époque est aussi celle du règne de Mondhar, fils d'Amrou, roi Lakhmite de Hira. Notre auteur ajoute que Sahban

هذا تاريخ طبري بالفارسي مجمل التواريخ والقصص ; mais il est faux que ce soit, comme ce titre l'annonce, une traduction des Annales de Tabari. L'auteur, qui ne se nomme point, indique dans sa préface les ouvrages qu'il a consultés pour composer cet Abrégé d'histoire universelle, et il dit l'avoir intitulé مجمل التواريخ والقصص On voit par le second chapitre de cet ouvrage, qu'il a été composé en l'an 520 de l'hégire; et l'histoire des khalifes, qui se trouve dans le dix-neuvième chapitre, est conduite jusqu'au règne de Mostarsched, monté sur le trône en 512. M. Anquetil s'est souvent servi de cet ouvrage, et il en a donné une courte notice dans le Zend-avesta, *tom. II, pag. 338 et 339.*

(r) Sans doute Reiske a eu la même idée : car il dit, page 22 de sa Dissertation *(de Arab. epoc. vetust.) : Post Abd Calalum, ait (Hamza), regnavit Tobba (ultimus) Hassani filius (ejus qui Thasmitas exterminavit) ; qui Hassan erat filius Tobbai medii seu Abu Carbi, qui fuit filius Colai Carbi, qui fuit filius Tobbai primi.* Reiske ajoute ensuite, *et frater Dhi Habschani ;* il devoit dire, *fratris Dhi Habschani.*

occupa le trône tout le temps du règne de Yezdedjerd et de son fils Bahramgour.

Sabbah, fils d'Abraha fils de Sabbah : il règne quinze ans avec Yezdedjerd, fils de Bahramgour.

Hasan, fils d'Amrou fils de Tobba.

Dhou - Schénatir.

Dhou-Nowas, contemporain de Firouz fils de Yezdedjerd, et de Kosaï fils de Kélab. Les Éthiopiens entrent dans le Yémen sous Kobad, fils de Firouz, ou du moins en font la conquête du temps de ce roi.

Dhou-Djéden.

Arnat (ou Aryat) règne vingt ans.

Abraha règne vingt-trois ans : il vient attaquer la Mecque, la quarante-unième année de Khosrou Nouschirwan, qui est celle de la naissance de Mahomet.

Yaksoum règne dix-sept ans ;

Mesrouk, douze ans.

L'empire des Éthiopiens ayant duré soixante-douze ans, Wehraz entre dans le Yémen en la trentième année de Mahomet.

Je ne me suis point arrêté, dans cette liste, à la durée des règnes particuliers, qui choque toutes les vraisemblances, et suffiroit pour détruire tous les synchronismes : je ne fais pas beaucoup plus de fond sur la filiation, qui offre beaucoup d'incertitude. Les différences qu'il y a entre cette liste et celle donnée par Pococke sont peu importantes, et ne peuvent détruire les conséquences que je tirerai des synchronismes indiqués par Hamza.

Spec. Hist. Arab. à p. 55 ad p. 66.

L'époque de la naissance de Mahomet devant servir de base à plusieurs de mes calculs, il est nécessaire d'examiner d'abord ce qui concerne ce point de chronologie.

En vain chercheroit-on à déterminer l'époque de la naissance de Mahomet d'une manière qui ne laissât subsister aucune incertitude, puisque nous apprenons d'Abou'lféda que les traditions varioient à cet égard parmi les Musulmans eux-mêmes. « On » n'est pas d'accord, dit cet écrivain célèbre, sur la durée de » la vie de Mahomet : l'opinion la plus communément reçue » est qu'il avoit soixante-trois ans quand il mourut ; d'autres lui » en donnent soixante-cinq, d'autres soixante seulement. Ce qu'il

Annal. Mosl. t. I, p. 188 et seq.
Ism. Abulf. de vitâ et rebus gest. Muham. p. 142.

» y a de plus sûr à cet égard, c'est qu'il avoit quarante ans quand » il reçut sa mission, qu'il passa treize ans et quelque peu plus » à la Mecque, dans l'exercice de son ministère, et environ dix » ans après cela à Médine ; ce qui fait au total soixante-trois ans » et quelques fractions. » Abou'lféda renvoie, pour une détermination plus exacte de ces époques, à ce qu'il a dit au sujet de l'ère de l'hégire.

Suivant les traditions adoptées par cet historien, Mahomet étoit né la 2.e férie 10 de rébi 1.er de l'an de l'éléphant, ère qui avoit commencé au milieu de moharram de cette même année. L'hégire ou la fuite de Mahomet arriva le 8 de rébi 1.er, les deux premiers mois de l'année, moharram et safar, et huit jours du troisième mois, étant écoulés. Mais lorsque l'on voulut fixer le commencement de l'ère des Musulmans, quoiqu'on adoptât pour base de cette ère la fuite de Mahomet, on prit pour point de départ le 1.er de moharram de l'année où cet événement avoit eu lieu ; en sorte qu'il faut distinguer la vraie date de l'hégire, du commencement de l'ère de l'hégire. Ainsi, par exemple, Abou'lféda ne compte que neuf ans onze mois et vingt-deux jours entre l'hégire et la mort de Mahomet ; et cependant il fixe la mort de ce législateur à la fin du second mois de la onzième année de l'ère de l'hégire.

Annal. Mosl. tom. I, p. 4.

Ibid. p. 62.

Ibid. p. 68.

Ibid. p. 182.

Maintenant, si nous voulons savoir quel âge avoit Mahomet, suivant Abou'lféda, à l'époque de sa fuite, nous trouverons qu'il étoit âgé de cinquante-trois ans deux mois et huit jours. Ceci paroît difficile à accorder avec ce que cet historien a dit précédemment : car si Mahomet est né le 10 de rébi 1.er, et a quitté la Mecque le 8 de rébi 1.er, on doit trouver entre ces deux dates un nombre d'années entières, moins deux jours, et non une fraction de deux mois et huit jours. Pour lever cette difficulté, il faut supposer qu'Abou'lféda, dans l'endroit où il calcule les rapports de l'hégire avec différentes autres époques, a, soit à dessein, soit par inadvertance, reporté la naissance de Mahomet au premier jour de l'année de l'éléphant ; en sorte que ces mots *inter fugam et nativitatem Muhammedis,* doivent signifier *inter fugam et initium anni quo natus est Muhammedes.*

Ibid. p. 68.

Mais les calculs d'Abou'lféda présentent une autre difficulté :

il met entre l'année de la naissance de Mahomet et la victoire d'Alexandre sur Darius, huit cent quatre-vingt-un ans, et neuf cent trente-quatre ans entre la même époque et celle de l'hégire. Ce calcul donne bien cinquante-trois ans entre la naissance de Mahomet et l'hégire; mais ce sont des années solaires; d'où il résulteroit que Mahomet auroit vécu cinquante-trois années solaires avant l'hégire. Ce n'a sans doute pas été l'intention d'Abou'lféda, que l'on comptât une partie des années de la vie de Mahomet comme années solaires, et le surplus comme années lunaires : puisque les années des Arabes avant comme après Mahomet étoient lunaires, il y a tout lieu de croire que tous ceux qui ont parlé de l'âge que Mahomet avoit lors du commencement de sa mission, de l'hégire, ou de sa mort, ont entendu parler d'années lunaires, et par conséquent que si l'on admet que Mahomet étoit âgé de cinquante-trois ans lors de sa fuite, et que cette année, la première de l'ère de l'hégire, correspond à l'an 935 de la victoire d'Alexandre sur Darius, les cinquante-trois ans de sa vie, réduits à des années lunaires, ne peuvent porter l'époque de sa naissance à l'an 882 de la même ère, mais que cette époque doit être fixée plus tard.

Arnold Mill, tom. I, p. 4.

Les auteurs de l'Art de vérifier les dates disent que, « selon » Abou'lféda, Mahomet naquit le 10 du troisième mois [tisri » second ou dius] férie 2, de l'an 881 des Grecs, c'est-à-dire, » l'an 570 de J. C., le 10 novembre et non pas le 5 mai. » Les années de cette ère des Grecs commençant avec le mois de septembre, ces auteurs ont cru que ces mots qu'ils lisoient dans la traduction Latine d'Abou'lféda par Reiske, *die lunæ, decimo mensis tertii*, devoient s'entendre du troisième mois de l'année des Grecs, répondant au mois de novembre; mais s'ils eussent seulement consulté la traduction de Gagnier, ils auroient vu qu'il s'agissoit de rébi 1.er, mois lunaire, qui est le troisième de l'année Arabe. Gagnier a traduit, *Feria secunda, qui fuit dies duodecimus mensis rabii prioris anni elephanti :* ce mot *duodecimus* répond à l'arabe لثاني عشر La leçon de Reiske لعشر est celle des deux manuscrits que j'ai sous les yeux : لثاني عشر خلون

Art de vérifier les dates, éd. de 1783, t. I, p. 469.

Ism. Abulf. de vitâ et rebus gest. Muham. pag. 2.

خلون est indubitablement une faute. Si Abou'lféda eût voulu exprimer le nombre 12, il auroit dit لاثنتي عشر خلون et effectivement on lit dans le Sirat alrésoul يوم الاثنين لاثنتي عشرة ليلة مضت من ربيع الاول *Feriâ secundâ, cùm duodecim noctes jam elapsæ essent mensis rebii prioris.* Quoi qu'il en soit, si Mahomet fût né le 10 novembre 570 de J. C., il auroit eu au jour où commence l'ère de l'hégire, 15 juillet 622, cinquante-un ans huit mois six jours, années solaires, ou cinquante-trois ans cinq mois quatorze jours, années lunaires, et non cinquante-trois ans deux mois huit jours; et si on calcule sur le jour réel de l'hégire, 8 du mois de rébi 1.er, il auroit eu cinquante-un ans dix mois quatorze jours, années solaires, ou cinquante-trois ans sept mois vingt-deux jours, années lunaires.

Il est donc clair qu'en prenant Abou'lféda pour guide, sans combiner les différentes dates données par cet écrivain, les auteurs de l'Art de vérifier les dates n'ont pas suivi sa pensée.

Il est une circonstance de la vie de Mahomet qui sembleroit d'abord pouvoir nous fournir quelques lumières sur l'époque de sa naissance, et sur l'âge qu'il avoit lors de l'hégire. L'ère de l'éléphant n'est pas la dernière ère des Arabes avant l'hégire; il y en a une autre dans cet intervalle, qu'on nomme *l'ère de fadjar* ou *de la perfidie.* Lors de la guerre qui sert de commencement à cette ère, Mahomet étoit âgé de vingt ans, suivant Kodhaï, cité par Pococke, et l'auteur du Kamous. Mahomet prit part à cette guerre; il doit même avoir dit : « Au jour de fadjar, je » présentois des flèches à mes oncles paternels, et j'en tirai moi-» même quelques-unes. » Mais cette ère ne peut nous être d'aucune utilité, 1.° parce que nous ignorons à quelle année de l'ère de l'éléphant commence l'ère de fadjar, et à quelle année de cette dernière commence l'ère de l'hégire; 2.° parce que si Mahomet, suivant l'autorité d'Ebn-Ishak, consignée dans le Sirat alrésoul et adoptée par Kodhaï et Firouzabadi, avoit vingt ans lors de la guerre de fadjar, Ebn-Héscham dit au contraire, dans le Sirat alrésoul, qu'il n'étoit âgé à cette époque que de quatorze

Spec. hist. Ar. p. 174. Firouzabadi, in Kamous, ad vocem فجر

Cod. inter Ar. 700, f.° 36 recto. ou quinze ans ; et que Nowaïri cite même la tradition que j'ai déjà rapportée, en ajoutant ces mots, qui sont mis dans la bouche de Mahomet, « J'avois alors quatorze ans » ; et c'est *Annal. Mosl. tom. I, p. 21 ; Ism. Abulf. de vitâ et rebus gest. Moham. pag 11.* ce que dit aussi Abou'lféda.

On voit, par tout ce que nous venons de dire, combien il est difficile de fixer, même d'après Abou'lféda, l'époque de la naissance de Mahomet. Supposons néanmoins, pour avoir une base quelconque à nos calculs, qu'à l'époque de la fuite de Mahomet, 8 de rébi 1.er an 1, ou 29 septembre 622, ce législateur avoit effectivement cinquante-trois ans deux mois huit jours, années lunaires, et par conséquent, précisément cinquante-trois ans, années lunaires, au 1.er moharram de l'an 1, 15 juillet 622; et voyons à quel jour, d'après cette supposition, doit tomber sa naissance. Le 1.er moharram de l'an de l'éléphant, 53 avant l'ère de l'hégire, tombera au 12 février 571 : mais Mahomet n'étant pas né réellement le 1.er moharram de cette année, mais le 10 de rébi 1.er, nous aurons le 21 avril 571, 882 de l'ère des Grecs, suivant la manière de calculer d'Abou'lféda.

Une chose bien digne de remarque, c'est que ce jour 21 avril 882 de l'ère des Grecs, est, à un jour près, celui qu'indique une *Ism. Abulf. de vit. et reb. gest. Moham. p. 2.* note Arabe manuscrite citée par Gagnier, en ces termes : *In margine codicis manuscripti Abulfedæ nostri, ad annum Anusherwanis 42, hoc scholium insigne exstat :* ولادة النبي صلعم الساعة السادسة من ليلة الاثنين عشرين نيسان سنة ٧٧٢لاسكندر *Nativitas prophetæ.... contigit horâ sextâ noctis (sive diei) vigesimæ secundæ mensis nisanis anni Alexandri 882. Nisan est mensis,* ajoute Gagnier, *septimus in anno Syriaco, respondens aprili. Anno hoc Syriaco Syro-Græci Antiocheni, cæterique Orientales, in ærâ Seleucidarum utuntur.* Gagnier auroit dû traduire, *horâ sextâ noctis, feriâ secundâ, vigesimâ die mensis nisan.*

En l'année de J. C. 571, le 20 avril a été effectivement une 2.e férie; et puisque tous les écrivains Arabes fixent la naissance de Mahomet à la 2.e férie, et qu'au contraire ils ne sont pas d'accord sur le jour du mois, nous pouvons supposer que cette 2.e férie étoit le 9 de rébi 1.er Quant à la différence du 9 au 10 que donne

Abou'lféda, je ne sais si elle ne pourroit pas s'expliquer par celle qu'il y a entre le commencement du jour des astronomes et celui du jour civil. Abou'lféda fait concourir la naissance de Mahomet avec l'an 42 du règne de Nouschirwan; Hamza Isfahani la place en l'an 41 du même règne; ce qui revient précisément à l'an de J. C. 571, Nouschirwan étant monté sur le trône en 531. Mais ces quarante-une années solaires ont pu être comptées par les Arabes, qui faisoient usage de l'année lunaire, pour quarante-deux ans; ce qui concilie les deux dates d'Abou'lféda et de Hamza.

Hist. imper. vetust. Joctan. pag. 43.

Au surplus, on sent bien que nous n'avons pas besoin ici de cette précision. Il nous suffit d'avoir justifié, autant qu'il est possible, la détermination que nous avons adoptée de l'an 571 de J. C. pour la naissance de Mahomet et le commencement de l'ère de l'éléphant.

Nous partirons donc, comme d'un point fixe, de l'ère de l'éléphant, quarante-unième année de Nouschirwan, première de Mahomet, 571 après J. C., et nous trouverons que cette année étant la quarante-troisième de l'empire des Éthiopiens en Arabie, cet empire a dû commencer en l'année 529 ou 530. Cette date tombe, comme l'indique Hamza, sous le règne de Kobad, qui occupa le trône de Perse de 491 à 531 *(s)*.

Les cruautés que Dhou-Nowas avoit exercées particulièrement contre les Chrétiens, et son zèle outré pour le judaïsme, avoient été la cause ou le prétexte de l'entrée des Éthiopiens dans le Yémen. Hamza dit que Dhou-Nowas avoit commencé à régner du temps de Firouz, fils de Yezdedjerd II. Firouz eut un règne assez long; il étoit monté sur le trône en 457, et mourut en 488. Il n'y a aucune invraisemblance à fixer le commencement du règne de Dhou-Nowas vers 480, ce qui met un intervalle de cinquante ans environ entre son accession au trône du Yémen et l'établissement définitif des Éthiopiens dans ce pays. L'histoire de Dhou-Nowas et ses aventures avec son prédécesseur Dhou-Schénatir, prouvent qu'il étoit dans la fleur de la jeunesse quand il tua Dhou-Schénatir et usurpa la couronne. Hamza ne donne,

Ibid. p. 37.

(s) J'ai suivi en général, pour la chronologie des Sassanides, celle des auteurs de l'Art de vérifier les dates, quoique je ne la croie pas toujours très-certaine; mais on sent que je n'ai pas besoin ici d'une précision rigoureuse.

[a] Hist. imper. vet. Joct. pag. 39.
[b] Ibid. p. 83.
Novi Comm. Soc. reg. Gotting. tom. II, comment. hist. et philol. p. 63.

il est vrai, à Dhou-Nowas que vingt ans de règne[a]; mais Nowaïri lui en donne soixante environ[b]. M. Walch, qui a traité des événemens relatifs au règne de Dhou-Nowas dans les Mémoires de la Société royale de Gottingue, prouve que la persécution exercée par Dhou-Nowas contre les Chrétiens de Nedjran doit être fixée entre l'an 522 et l'an 524 de J. C.; et ce résultat se trouve d'accord avec mes calculs, puisque je suppose que le règne des Éthiopiens dans l'Arabie a dû commencer vers l'an 529 ou 530. M. Walch range au nombre des anachronismes évidens, le synchronisme admis par Hamza entre le règne de Dhou-Nowas et Firouz fils de Yezdedjerd II, parce qu'il ne fait attention qu'à l'époque à laquelle commence le règne de Firouz, et non à la longueur de ce règne, qui fut de trente ans au moins. S'il étoit vrai, comme le supposent les documens historiques produits d'après les écrivains Syriens par Assémani, que les Éthiopiens eussent déjà fait une invasion dans le pays des Himyarites avant la persécution de Dhou-Nowas, cela ne changeroit rien au calcul que j'établis sur la durée de l'empire des Éthiopiens en Arabie, puisque les soixante-douze ans de cette durée ne sont comptés que de l'établissement paisible d'Aryat après la mort de Dhou-Nowas.

Ibid. p. 62.

Hist. imper. vetust. Joctan. p. 10 et 12.

Abou'lféda donne à Dhou-Nowas, pour successeur immédiat, un prince Himyarite nommé *Dhou-Djéden.* Hamza, qui l'admet aussi dans la suite des rois du Yémen, le fait périr de même que Dhou-Nowas, après avoir été vaincu par les Éthiopiens. Nowaïri n'en fait pas mention. Je crois qu'il est facile de concilier ces divers récits, en supposant que Dhou-Nowas ayant péri en 529 ou environ, dans la guerre contre les Éthiopiens, et Aryat ayant commencé à gouverner l'empire des Himyarites au nom du roi d'Éthiopie, un prince de la race de Himyar, nommé *Dhou-Djéden,* disputa encore quelque temps la possession du trône dans certaines provinces de l'empire. Il fut aussi vaincu; et, après lui, un autre Himyarite, nommé *Dhou-Yézen,* hérita de ses prétentions, sans pouvoir les faire valoir. C'est ce qui aura fait dire à Hamza que Dhou-Yézen et Dhou-Djéden occupèrent le trône plus de soixante ans. Seïf, qui dans la suite rétablit l'empire pour un instant dans la postérité de

Ibid. p. 39.
Ibid. p. 83.
Ibid. p. 39.

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE

DES

ANCÊTRES DE MAHOMET.

---

122 av. J. C. Naissance	d'Adnan.	
89	de Maad.	
56	de Nézar.	
23	de Modhar.	
10 ap. J. C.	d'Élyas.	
43	de Modréca.	
76	de Khozaïma.	
109	de Kénana.	
142	de Nadhr.	Contemporain des successeurs de Dhou-Habschan, et du temps de l'ère d'Alexandre.
175	de Malec.	
208	de Fehr.	Contempor. d'Hormuz I, 271 — 272, et des quatre fils de Dhou'lawad et de leur sœur.
241	de Galeb.	
274	de Lowaï.	
307	de Caab.	
340	de Morra.	
373	de Kélab.	
406	de Kosaï.	
439	d'Abd-Ménaf.	
472	de Haschem.	
505	d'Abd-almotalleb.	
538	d'Abd-allah.	Abd-allah étoit né, suivant Abou'lféda, 25 ans avant la guerre de l'éléphant.
571	de Mahomet.	42.e de Nouschirwan : mort d'Abraha Saheb-alfil.

611 . . . . Mission prophétique de Mahomet, âgé de 40 ans.

Himyar, étoit fils de Dhou-Yézen. La succession des Himyarites pendant la durée de l'empire des Éthiopiens, c'est-à-dire, pendant soixante-douze ans, seroit donc remplie par Dhou-Djéden, Dhou-Yézen et Seïf.

Dhou-Nowas, suivant Hamza, dut aussi monter sur le trône du vivant de Kosaï, fils de Kélab, un des ancêtres de Mahomet. *Hist. imper. vetust. Joctan. pag. 37.* Ce synchronisme est important ; car la généalogie de Mahomet jusqu'à Adnan étant incontestable, et l'année de la naissance de Mahomet nous étant connue, nous pouvons, en appliquant à cette généalogie le calcul ordinaire qui donne trente-trois ans à chaque génération, connoître à peu de chose près l'époque de la naissance de chacun des ancêtres de Mahomet. Comme j'aurai fréquemment besoin de recourir à cette chronologie généalogique, j'en ai dressé une table, dont la base est la naissance de Mahomet fixée à l'an 571 de J. . En consultant ce tableau, on verra que Kosaï, né vers 406, pouvoit être encore à la tête de la famille de Koreïsch en 480, lorsque Dhou-Nowas succéda à Dhou-Schénatir, et qu'il a dû effectivement être contemporain de Firouz *(t)*.

Du règne de Dhou-Nowas, en remontant, le premier synchronisme que nous fournit Hamza, est celui du règne de Sabbah, *Ibid. p. 35 et 37.* fils d'Abraha, avec Yezdedjerd II, fils de Bahramgour ou Vararane IV. Le règne de Yezdedjerd dura de 440 à 457. Comme, suivant Hamza, ces deux rois régnèrent concurremment quinze ans entiers, nous pouvons fixer le commencement du règne de Sabbah à l'an 440, et sa fin à l'an 455.

Entre Sabbah, mort, d'après cette supposition, en 455, et

(t) L'importance de ce synchronisme a été sentie par le savant professeur de Gottingue M. Eichhorn, qui s'en est servi pour base d'une table chronologique des ancêtres de Mahomet que l'on trouve dans ses *Monum. antiq. Hist. Arab.* p. 21. Mais il y a erreur dans cette table, parce qu'il a omis un degré entre *Kénana* et *Malec ;* et la même erreur se retrouve à la *pl. III, p. 67*, dans laquelle *Fehr* paroît fils de *Malec* fils de *Canaah* [lisez *Kenana*], tandis que Fehr, suivant Ebn-Kotaïba, que suit M. Eichhorn, est fils de Malec fils de Nadhr fils de Kénana. M. Eichhorn a confondu *Malec fils de Kénana* (p. 71, lig. 5) avec *Malec fils de Nadhr fils de Kénana* (p. 74, l. 7). اما النضر بن كنانة فهو ابو قريش وولد ملك والصلت.... ورجعت قريش الى ملك بن النضر فهو ابوها كلها وولد ملك بن النضر فهر

Dhou-Nowas, que nous avons fait parvenir au trône vers 480, il y a un espace de vingt-cinq ans.

Dans cet intervalle, Hamza place deux rois, Hasan, fils d'Amrou fils (ou plutôt descendant) de Tobba, et Dhou-Schénatir, à qui son infame débauche et son atroce barbarie coûtèrent la vie. Abou'lféda et l'auteur du *Djohaïnat alakhbar* omettent entièrement Sabbah fils d'Abraha; et le prédécesseur de Dhou-Schénatir est nommé par eux *Amrou fils de Tobba.* Nowaïri au contraire omet absolument celui-ci, et admet Sabbah fils d'Abraha. Ne seroit-ce point que Sabbah, et cet Amrou ou Hasan, fils d'Amrou, rejeton des Tobba, auroient régné concurremment, et se seroient disputé l'empire, en sorte que les historiens se seroient partagés entre eux? Quoi qu'il en soit, et quand on supprimeroit l'un des deux, le calcul de Hamza n'offriroit aucune invraisemblance.

Hist. imper. vet. Joct. p. 11, *Ibid. p. 79.*

Je ne sais pourquoi Pococke a omis totalement les deux prédécesseurs de Dhou-Schénatir, puisqu'Abou'lféda, qu'il suivoit, admet l'un des deux, Amrou, fils de Tobba.

Spec. hist. Ar. pag. 61.

Sahban, prédécesseur de Sabbah, occupa le trône du Yémen pendant tout le règne de Yezdedjerd I et de son fils Bahramgour. Yezdedjerd I avoit commencé à régner en 399, et Bahramgour mourut en 440. Peut-être ne faut-il pas prendre d'une manière trop rigoureuse les expressions de Hamza, et veut-il dire seulement que Sahban commença à régner du temps de Yezdedjerd I, et occupa le trône jusqu'à l'époque de la mort de Bahramgour.

Hist. imper. vetust. Joctan. pag. 35.

Hamza ajoute que cette époque est aussi celle de Mondhar, fils d'Amrou, roi Lakhmite de Hira : il a voulu dire apparemment, Mondhar, fils de Noman le Borgne. Noman le Borgne, qui avoit élevé Bahramgour à sa cour, ayant abdiqué la couronne sous le règne de Bahramgour, Mondhar son fils lui succéda.

Ibid.

Abraha, nommé par d'autres *Ibrahim,* et prédécesseur de Sahban, étoit contemporain de Sapor II, surnommé *Dhou'l-actaf (v).* Sapor, dont le règne fut fort long, mourut en 380.

Ibid.

(v) Le surnom de *Dhou'lactaf* appartient sans contredit à Sapor II, fils d'Hormuz, et non à Sapor I, fils d'Ardeschir Babec. Cependant les auteurs de l'Art de vérifier les dates l'attribuent à Sapor I; et ils ont sans doute suivi l'opinion de Teixeira (Voyages de Teixeira, *t. I, p. 127*), de Schikard *(Tarikh,*

Trois rois se succédèrent sur le trône de Perse entre lui et Yezdedjerd. Si Sabbah, fils d'Abraha, que nous avons vu monter sur le trône en 440 et l'occuper jusqu'en 455, étoit fils d'Abraha, nous devons supposer qu'Abraha n'avoit commencé à régner que vers la fin de Sapor Dhou'lactaf. Il n'y auroit aucune invraisemblance à fixer le commencement du règne

hoc est, Series reg. Pers. p. 110), et du savant prélat Étienne-Évode Assémani, qui affirme très-positivement que le surnom de *Dhou'lactaf* appartient à Sapor I. *Atque hic*, dit-il, *corrigendus est author Synaxarii Coptitarum, qui in elogio S. Simeonis et sociorum, ad diem 19 mensis barmudæ, seu 14 aprilis, superiùs relato* (p. 9), *Sapori huic perperam* DUALCATAFII, *hoc est, latos habentis humeros, non verò humerorum fractoris, nomen imposuit; quod quidem agnomentum uni Sapori I convenit. Sapor enim, Hormisdæ filius, hujus nominis II, de quo sermo est,* MAGNUS *seu* LONGÆVUS *cognominatur.* Voy. *Acta SS. Mart. Or.* t. I, p. 37.

D'Herbelot donne le surnom de *Dhou'lactaf* à Sapor fils d'Hormuz, qu'il nomme *Sapor III*, parce qu'il compte Sapor fils d'Ardeschir pour le second roi de Perse de ce nom. Mirkhond applique aussi ce surnom à Sapor fils d'Hormuz. (Mém. sur diverses antiq. de la Perse, *pag. 305.*) L'auteur du Modjmil altéwarikh (Manuscr. Pers., n.° 62) nomme Sapor I شابور اردشير et Sapor II شابور ذو الاكتاف ; et il dit : « Ferdousi rapporte au règne de » Sapor Dhou'lactaf l'histoire de cette » citadelle que nous avons racontée à » l'article de Sapor Ardeschir : celui » dont nous parlons ici, perça les deux » épaules des Arabes, et y passa un » anneau de fer, afin qu'ils ne pussent » rien faire. » حديث قلعة كه درايام شابور اردشير كفتيم فردوسي اين شابور را كويد وهر دو كتف عرب سفت وحلقه امنين دران كشيد تا هيچ نتوانند كرد

Abou'lféda dit de même de Sapor fils d'Hormuz : ثم عطف على ديار بكر وربيعه فيما بين مملكة فارس ومملكة الروم وصار ينزع اكتاف العرب فسمي سابور ذا الاكتاف وصار عليه ذلك لقبا « Ensuite il passa dans le pays occupé » par les descendans de Becr et de Rébia » entre les terres des Perses et celles » des Grecs, et il perça les épaules » des Arabes. On le nomma, à cause de » cela, *Sapor Dhou'lactaf;* et cela de- » vint son surnom. » (Manuscr. Arab. n.° 615.) Nowaïri dit dans le même sens : سابور بن هرمز وهو الملقب بذي الاكتاف......فلما تجهز القوم نحوهم ظفر بهم سابور فعمهم بالقتال وما افلت منهم الا نفر لحقوا بارض ونار وخلع سابور اكتاف كثير منهم فسمي لذلك ذا الاكتاف (Man. Ar. n.° 700.) L'auteur du Djohaïnat alakhbar dit de Sapor fils d'Hormuz, qu'il nomme *Sapor III:* ملك على سنين وعقد عليه التاج جنين وهو كان رحيب الاكتاف منعوتا بذي الاكتاف (Man. Ar. du Vat. n.° 277.) Je pourrois, à ces autorités, en joindre beaucoup d'autres, comme celles du *Lubb-altarikh* (Büsching's *Mag. für die neue Hist. und Geogr.* t. XVII, p. 37); l'*Escander-nameh* d'Ahmédi (*Catalogo de' cod. manoscr. Or. della Bibl. Naniana*, t. I,

d'Abraha à l'an 370 : il aura pu régner jusqu'en 399 ou 400, et aura atteint les premières années du règne de Yezdedjerd. On pourroit conjecturer que son fils Sabbah étoit trop jeune pour lui succéder quand il mourut, et que ce fut pour cela que le trône fut occupé par Sahban, qui le tint pendant le reste du règne de Yezdedjerd et tout celui de Bahramgour, après quoi la couronne revint à Sabbah, fils d'Abraha. Sabbah, fils d'Abraha, étant mort, suivant nos précédentes suppositions, en 455, pouvoit être né en 390.

Jusqu'ici nous n'avons point rencontré de difficultés, et tous les synchronismes de Hamza n'ont rien que de satisfaisant. Poursuivons.

Le règne d'Hormuz I, fils de Sapor I, est le premier point où nous puissions nous arrêter en continuant à remonter la suite des rois Himyarites, comparés à ceux de la dynastie des Sassanides. C'est au règne de cet Hormuz que correspond, selon le témoignage de Hamza, celui de quatre rois anonymes que Nowaïri nous donne pour fils de Dhou'lawad [a]. Ils régnèrent conjointement, et après eux leur sœur Aldhaa *(x)* ou Absaa [b]. Nowaïri, dans lequel l'ordre des rois Himyarites paroît interverti, donne [c] le nom de *Morthid* au roi surnommé *Dhou'lawad*. Il dit que ses quatre fils prirent tous ensemble le titre de roi, qu'ils marchèrent contre la Mecque pour enlever la pierre noire, dans l'intention de transporter le culte religieux de la Mecque à Sanaa, et que les descendans de Kénana, sous la conduite de Fehr ben-Malec, les ayant attaqués, trois d'entre eux furent tués, et le quatrième

Hist. imper. vetust. Joctan. pag. 33.

[a] *Ibid. p. 63.*

[b] *Ibid. p. 33 et 63.*

[c] *Ibid. p. 63.*

p. 123) &c. J'ajoute que les écrivains Arabes, comme Masoudi et Nowaïri, nomment Sapor I, *Schabour-aldjonoud*, شابور الجنود, et que Mirkhond lui donne le surnom Persan de *Tirdeh* تيرده. Suivant Masoudi, les Arabes donnent à Sapor fils d'Hormuz, le surnom de *Batal*, qui signifie *le preux* : ثم ملك شابور بن هرمز بن شابور الملقب بالبطل (Man. Ar., n.° 599, fol. 61 recto.) Le docte Assémani adopte aussi l'opinion de Schikard sur la signification du surnom *Dhou'lactaf*, qu'il traduit par *latos habens humeros* : Pococke avoit cependant déjà rejeté cette interprétation, qui est contraire au témoignage de la plupart des écrivains Orientaux. *Specim. hist. Ar.* pag. 68.

(x) On lit dans le texte Arabe imprimé الضعة, et dans la version Latine, *Aldsaga* ; ce qui est contradictoire : mais Reiske nous apprend qu'il y a une faute dans l'édition de Schultens, et qu'il faut lire ابصعة *Absaa*. *(Monum. antiq. hist. Ar.* pag. 214.)

fait

fait prisonnier : leur sœur leur succéda ; mais ses sujets, indignés de ses débauches, la firent mourir.

Je ne sais si on ne pourroit pas supposer que ceci est arrivé du vivant même de Dhou'lawad, que des maladies continuelles tenoient attaché au lit. Ce qui me porte à former cette conjecture, c'est que ni Abou'lféda, ni les autres auteurs dont Pococke a fait usage, ne font mention de ces quatre rois. Hamza lui-même n'en parle que sur la foi d'un seul écrivain qu'il ne nomme pas, et semble renfermer leur règne dans la durée qu'il assigne à celui de Dhou'lawad : d'ailleurs un règne collectif de quatre rois est peu vraisemblable.

Quoi qu'il en soit, comme Hamza place ces quatre rois et leur sœur sous Hormuz I, qui n'a régné qu'un an ou deux, de 271 à 272, il nous suffit d'observer qu'entre Abraha, dont nous avons fixé le commencement vers 370 sous le règne de Sapor Dhou'lactaf, et ces quatre rois contemporains d'Hormuz I, ce qui donne environ un siècle, Hamza place quatre rois, Abd-Kélal, Tobba fils de Hasan, Morthid et Wakia.

Il n'y a point, à proprement parler, de difficulté contre ce calcul, suivant lequel Abd-Kélal a pu commencer à régner en 273, Tobba fils de Hasan en 297, Morthid en 321, et Wakia en 345 : mais d'ailleurs, si l'on trouvoit que ce fût assigner une durée trop longue à ces quatre règnes, on pourroit lever cette difficulté, en observant, 1.° que le règne concurrent des quatre rois contemporains d'Hormuz ayant été suivi de celui de leur sœur, on peut, en admettant ces règnes, ne faire monter Abd-Kélal sur le trône que vers 280 ; 2.° que rien ne s'oppose à ce qu'on avance le règne d'Abraha jusque vers 360 ; 3.° que dans l'intervalle de temps dont il s'agit, il y eut des troubles pendant lesquels le royaume chancela, et qu'on peut même y supposer quelques interrègnes ; ce qui est autorisé par Abou'lféda, qui dit qu'après Morthid l'empire fut divisé, et que néanmoins celui que l'on regarde comme le successeur légitime est Wakia son fils ; 4.° enfin, que le même Abou'lféda, suivi par plusieurs autres écrivains, insère entre Tobba ben-Hasan et Morthid, Hareth ben-Amrou, neveu du Tobba.

Hist. imper. vetust. Joctan. pag. 11.

Nowaïri nous fournit, pour les quatre frères contemporains

Hist. imper. vetust. Joctan. pag. 63. d'Hormuz I, un autre synchronisme remarquable : il dit que leur entreprise contre la Mecque arriva du temps de Fehr, l'un des ancêtres de Mahomet. Si l'on consulte notre tableau généalogique, on se convaincra de la vérité de ce synchronisme. Fehr, étant né vers 208, pouvoit commander les descendans de Kénana sous Hormuz I, dont le règne concourt avec l'an 271.

De ce que nous venons de dire, il suit nécessairement que Dhou'lawad, prédécesseur des quatre frères, étoit contemporain de Sapor I, fils d'Ardeschir ; et c'est aussi ce que dit positivement *Ibid. p. 33.* Hamza. Dhou'lawad, devant être mort en 270 ou 271, a concouru avec Sapor I, qui monta sur le trône en 238 et l'occupa jusqu'en 271.

Dhou'lawad se nommoit *Amrou,* ce qui est reconnu par tous les historiens, à l'exception de Nowaïri : il étoit fils du Tobba Asad Abou-Carb, et avoit eu pour prédécesseur immédiat sur le trône, son frère Hasan, autre fils d'Asad Abou-Carb. Ces deux rois étant frères, on ne doit pas trop prolonger leur règne ; et, comme celui de Dhou'lawad finit en même temps que le règne de Sapor I, en 271, on doit faire commencer celui de Hasan à-peu-près à la même époque à laquelle Sapor monta sur le trône, c'est-à-dire, vers 238. Il est d'autant plus convenable de borner les deux règnes à cette durée, que Hasan ne régna pas très-long-temps, ayant été tué par son frère Amrou.

Ceci nous conduit à un autre synchronisme important, indiqué d'une manière un peu vague par Hamza.

Cet écrivain, parlant du Tobba Asad Abou-Carb, père et prédécesseur de Hasan et d'Amrou, ne dit pas précisément qu'il fût contemporain d'Ardeschir Babec, père de Sapor I ; ce qui résulte nécessairement de l'époque donnée pour le règne de ses *Ibid. p. 31.* fils ; mais il paroît vouloir le faire entendre, en disant : « Comme » il y eut en Perse des rois que l'on nomme *rois des provinces* » *[molouk altawaïf],* et qui descendoient de ceux à qui Alexandre » avoit donné le gouvernement des provinces ; de même il y eut » dans le Yémen des rois que l'on nommoit *kaïl* et *dhou :* et » comme Ardeschir attaqua et vainquit les rois des provinces, » de même Asad, fils d'Amrou, attaqua les princes particuliers » du Yémen, qu'on nommoit *kaïl* et *dhou.* »

Ces paroles indiquent, ce me semble, qu'Asad étoit contemporain d'Ardeschir, et qu'il s'empara du trône du Yémen dans le même temps qu'Ardeschir fondoit la dynastie des Sassanides, vers l'an 220.

En remontant au-dessus d'Asad, Hamza ne nous donne aucune époque fixe avant le règne de Dhou-Habschan, fils d'Akran ; il rapporte le règne de celui-ci au temps de Darius Codoman, dernier roi de Perse de la dynastie que les Orientaux nomment *Cayanian*, et dit que ceux qui succédèrent à Dhou-Habschan, vécurent du temps d'Alexandre. Pour remplir un si grand intervalle nous n'avons que trois rois,

Hist. Imper. vetust. Joctan. p. 29.

Dhou-Habschan, fils d'Akran,
Tobba, autre fils d'Akran, et
Colaïcarb, fils de Tobba ;

ce qui ne donne même que la valeur de deux générations.

Il y auroit un moyen bien simple de justifier ici le synchronisme de Hamza : ce seroit de supposer une lacune entre Colaïcarb et Asad, qui répondroit à la durée de l'empire des Parthes. Cette supposition pourroit être autorisée, 1.° par la comparaison que fait Hamza d'Asad avec Ardeschir Babec ; 2.° parce que l'on ne voit pas une relation de parenté indiquée entre Colaïcarb et Asad. Hamza et d'autres écrivains nomment Asad fils d'Amrou, sans qu'il se trouve dans les princes précédens un roi du nom d'Amrou.

Ce parti est celui qu'ont pris les auteurs du Mémoire remis par l'Académie aux voyageurs Danois.

Mémoires de l'Académie, t. XXIX, pag. 6 et 7.

Un autre parti est de supposer que le prétendu synchronisme entre Dhou-Habschan et Darius n'est qu'une erreur de Hamza ou des auteurs qu'il a suivis. Et effectivement Hamza indique ailleurs qu'Asad étoit fils de Colaïcarb, et celui-ci fils de Tobba : car, parlant du Tobba successeur d'Abd-Kélal, il le nomme *Tobba, fils de Hasan fils de Tobba (Asad Abou-Carb) fils de Colaïcarb fils d'Akran ;* et Abou'lféda le nomme *Tobba, fils de Hasan fils de Colaïcarb.* L'auteur du Modjmil altéwarikh dit de même : « Règne de Tobba, fils de Colaïcarb, cent vingt ans ; on » le nomme *Abou-Carb Asad Tobba du milieu.* » Quoiqu'il manque vraisemblablement un degré dans Hamza entre Colaïcarb et

Hist. imper. vetust. Joctan. pag. 35.
Ibid. p. 11.

Akran *(y)*, et pareillement un dans Abou'lféda entre Hasan et Colaïcarb, l'un et l'autre lient par-là Colaïcarb avec Asad et ses successeurs ; et il en résulte cette généalogie :

Akran,
Dhou-Habschan et
Tobba, fils d'Akran,
Colaïcarb, fils de Tobba,
Asad Abou-Carb, fils de Colaïcarb.

En second lieu, ni Abou'lféda ni les autres écrivains n'indiquent ici aucune lacune.

Je n'en supposerai donc point : mais comme les preuves de mon calcul dépendent plutôt de l'ensemble de ce Mémoire que de chaque raisonnement en particulier, je demande la permission d'admettre pour le moment qu'il n'y a point réellement ici de lacune. En supposant donc Asad fils ou du moins successeur immédiat de Colaïcarb, comme nous avons fixé le commencement du règne d'Asad vers l'an 220, nous pouvons donner aux trois règnes précédens environ soixante ans ; ce qui est bien suffisant, attendu que de ces trois rois deux étoient frères. Nous aurons donc pour le commencement du règne de Dhou-Habschan et par conséquent pour la fin de celui d'Akran, l'an 160 ; et nous pourrons supposer que Dhou-Habschan a régné de 160 à 175, Tobba son frère de 175 à 190, et Colaïcarb de 190 à 220. Je reviens à l'examen du texte de Hamza.

Cet écrivain, après avoir rapporté le règne de Dhou-Habschan à celui du dernier Darius, avant les conquêtes d'Alexandre, ajoute que les successeurs de Dhou-Habschan régnèrent du temps d'Alexandre, qui est aussi le temps *de Kosaï, fils de Kénana.*

(y) Reiske a pensé, comme moi, qu'il falloit suppléer un degré entre Colaïcarb et Akran dans le texte de Hamza, ou peut-être l'a-t-il trouvé effectivement dans le manuscrit de la Bibliothèque de Leyde ; car en examinant la chronologie de Hamza, pour faire sentir les anachronismes dans lesquels cet auteur est tombé, il dit : *Post Abd Calalum, ait (Hamza), regnavit Tobba (ultimus) Hassani filius (ejus qui Thasmitas exterminavit) ; qui Hassan erat filius Tobbai medii seu Abu Carbi, qui fuit filius Colai Carbi, qui fuit filius Tobbai primi.* Il ajoute, *et frater Dhi Habschani ;* il a voulu dire, *fratris Dhi Habschani,* ou bien, *qui Tobba primus fuit filius Acrani et frater Dhi Habschani. (De Arab. epoch. vetust.* pag. 22.*)* J'ai déjà fait cette observation.

Par ces mots, *du temps d'Alexandre* في ايام اسكندر Schultens a entendu *l'ère d'Alexandre (post institutam Alexandri æram)*; ce qui donne une époque vague, et contraire, je crois, à l'intention de Hamza. Le dernier synchronisme donné par cet écrivain pourroit servir à corriger l'erreur des autres, s'il n'étoit pas lui-même fautif. Mais d'abord Kosaï n'étoit pas fils de Kénana ; il étoit son descendant à la neuvième génération : en second lieu, Hamza ne pouvoit pas commettre une erreur aussi grossière par rapport à la chronologie des ancètres de Mahomet. Tous les historiens sont d'accord sur cette généalogie ; et Hamza, dans ce même chapitre, a placé, comme il convient, Kosaï du temps de Firouz, vers le milieu du v.e siècle. Il y a donc ici une faute palpable dans le texte de Hamza. Reiske, qui avant moi l'a parfaitement senti, suppose avec beaucoup de vraisemblance que Hamza avoit écrit *Nadhr* نَضر et non قُصَي *Kosaï (z)*. Ces deux

Hist. imper. vetust. Joctan. pag. 31.

(z) Dans sa Dissertation *de Arab. epoch. vetust.* p. 22, Reiske supposoit qu'il falloit lire dans Hamza, *Kosaï fils de Kélab.* Il dit : *Idem Hamza citato loco ad hanc ipsam ætatem refert Cosaium filium Kelabi (sic enim ibi legendum, non Cenanæ), de quo certissimè constat, quòd ducentis ante Muhammedem annis vixerit, ut cujus avi avus fuit.* Mais dans ses *Animadversiones criticæ in Hamzæ Histor. regni Joctanid.*, à la fin des *Monum. antiq. hist. Ar.* de M. Eichhorn, *p. 212*, il dit à cette occasion : *Immanis est Hamzæ stupor et anachronismus, quòd eumdem Kotzaï quem*, pag. 36, *Fairuzo æqualem dicit, Alexandri magni tempestate vixisse affirmat. Adeò cæcutiunt isti homines, et tanquam in tenebris palpant in suis antiquitatibus. Sed fortè cum umbrâ pugnamus, et reprehensione dignior est librarius ejus (qui fœda suæ ignorantiæ documenta quàm plurima in codice Leidense edit). Fortè* قصي *pro* نصر *dedit, qui est filius Cenanæ.* Il est singulier que Reiske, qui étoit si hardi en fait de corrections, ait proposé avec tant de réserve une conjecture, qu'on peut regarder comme certaine. Ce n'est plus même une conjecture ; car dans le dix-septième chapitre de l'ouvrage Persan intitulé مجمل التواريخ qui paroît souvent n'être qu'une traduction de Hamza, je lis : چون ذو حبشان بپادشاهي بنشست

در عهد دارا الاكبر بغيبت طسم وجد يس

را بيامه بشكست وبسياري بكشت

وبعد ازان ذوحبشان در عهد اسكندر

بودند وروزكار نصر بن كنانه

Ou ces mots sont visiblement traduits de Hamza, que cet auteur cite quelquefois, ou bien les deux écrivains ont puisé à la même source : mais ici on lit نصر (ou plutôt نضر) *Nadhr*, et non قصي *Kosaï*; et cela prouve qu'il faut lire de même dans Hamza.

mots diffèrent très-peu pour la forme des lettres, et on peut regarder cette correction comme certaine.

Nadhr, fils de Kénana, né, comme on le voit par le tableau que j'ai donné des ancêtres de Mahomet, vers l'an 142, a dû être contemporain de Tobba, frère et successeur de Dhou-Habschan, et de Colaïcarb, successeur de Tobba : car nous avons supposé que Tobba, frère de Dhou-Habschan, a pu commencer à régner en 175, et Colaïcarb en 190.

Ce synchronisme prouve bien, pourvu qu'on admette la correction indispensable proposée par Reiske, qu'il n'y a point de lacune entre Colaïcarb et Asad.

Puisque Dhou-Habschan a dû commencer à régner vers l'an 160, Akran son père pouvoit être monté sur le trône vers l'an 140. Hamza le fait contemporain de Bahman, fils d'Esfendiar et grand-père de Darius Codoman. C'est une suite de la même erreur qu'il a commise par rapport à Dhou-Habschan.

On ne sera pas très-étonné de cette erreur, si l'on fait attention que les Orientaux n'ont en général aucune notion saine concernant les Arsacides, et la succession des princes de cette dynastie qu'ils nomment *molouk altawaïf.* Ils sont très-portés, pour la plupart, à raccourcir l'intervalle entre Alexandre et Ardeschir Babec, parce qu'il est pour eux entièrement vide de faits, et ne tient aucune place dans leur histoire *(a)*.

(a) Mirkhond reconnoît d'une manière très-positive cette lacune dans l'histoire de Perse parmi les écrivains Orientaux. Lorsqu'il parle de la dynastie des Aschcaniens ou Arsacides, qui font partie de ceux que les Arabes nomment *molouk altawaïf*, il dit : « Il convient » de savoir que les rois de la dynastie » des Aschcaniens portent aussi le nom » de *rois des provinces.* La raison de cette » dénomination est qu'Alexandre le » Grec avoit donné à chacun d'eux la » souveraineté d'une province, sans » qu'ils payassent les uns aux autres » aucune contribution ou tribut. La » souveraineté de ces provinces leur » resta, et passa d'eux à leurs enfans, » jusqu'au temps où s'éleva Ardeschir » Babécan. Quelques écrivains comp- » tent, depuis Alexandre jusqu'à Ardes- » chir, cinq cents et quelques années.... » Quelque soin que l'auteur de cet ou- » vrage ait apporté à la recherche des li- » vres d'histoire, il n'a trouvé nulle part » une histoire suivie des rois de cette » dynastie, ni même la suite des noms » des princes qui la composent. Dans les » portions même de cette histoire qui » sont plus connues, il y a tant de diver- » sité, qu'il n'a pu trouver deux histo- » riens qui fussent d'accord entre eux. »

Ferdousi est encore un témoin qui dépose en faveur de la même vérité, puisque, dans le Schah-nameh, l'histoire des Aschcaniens n'occupe pas une vingtaine de vers.

Nous voilà arrivés à l'époque que nous cherchions, celle d'Akran. C'est au règne d'Akran, ou peut-être à celui de Dhou-Habschan son fils, que se rapportent l'émigration d'Amrou et l'inondation de Mareb ; et par conséquent ces événemens ne peuvent être beaucoup plus anciens que le milieu du second siècle: on pourroit même les rapprocher de quelques années, et les placer vers l'an 170, si on les rapportoit au règne de Dhou-Habschan, comme semblent l'insinuer quelques historiens.

Les synchronismes indiqués par Hamza nous ont seuls servi de guides dans cette recherche. Nous pourrions trouver la confirmation de nos calculs pour les derniers règnes dans la généalogie du dernier Tobba, qui, comme nous l'avons dit d'après Hamza, devoit remonter à Akran par les degrés suivans :

Tobba, fils de
Hasan, fils de
Tobba Asad Abou-Carb, fils de
Colaïcarb, fils de
Tobba, fils de
Akran.

Le dernier Tobba, fils de Hasan, étant supposé monter sur

Je dois cependant avouer que Tabari ne s'est pas mépris de beaucoup sur ce point de chronologie. Dans le chapitre de notre manuscrit intitulé ذكر اردشير بابك, il dit : « Depuis la » destruction de Jérusalem par Nabu- » chodonosor jusqu'à la retraite du » prophète à Médine, il y a mille ans et » quelques années de plus, dont personne » ne connoît le nombre ; d'Alexandre » jusqu'à notre prophète, 926 ans ; » depuis Alexandre jusqu'à la naissance » de Jésus, 309 ans. Jésus, devenu » grand, prêcha trois ans parmi les » hommes, et fut enlevé au ciel ; pour » cela trente-deux ans : de l'enlèvement » de Jésus au ciel jusqu'à notre pro- » phète, 585 ans. »

زروزكار بخت النصر كي بيت المقدس ويران كرد......تاوقت پيغامبر عليه السلام كه هجرت كرد از مدينه هزار سال بود ونيز سالي چند كي مقدار ان كس ندانست وزوقت اسكندر تا وقت پيغمبر ما صلعم نهصد وبيست وشش سال وزوقت اسكندر تا ان وقت كه عيسي زمادر بزاد شد سه صد ونه سال بود چون عيسي بزرك شد وسه سال پيغمبري كرد ميان خلق اندر وبر اسمان شد سي ودو سال بود وزان وقت باز كه عيسي بر اسمان شد تا پيغمبر ما صلعم پانصد وهشتاد وپنج سال بود

Au lieu de از مدينه il faut lire از مكه ou peut-être از مكه تا مدينه ou تا مدينه

le trône vers 297, et y ayant entre lui et Akran cinq générations, si on leur donne à chacune trente-trois ans, il se trouvera que le commencement du règne d'Akran concourra avec l'an 132. Ce calcul approche de bien près de celui que j'ai trouvé par mes premières combinaisons, et en justifie la vraisemblance.

Pour qu'on puisse voir d'un coup-d'œil la chronologie des rois du Yémen, qui résulte de la discussion précédente, j'en ai dressé un tableau que l'on trouvera ci-joint.

Avant de passer à l'examen de quelques autres faits dont l'époque peut servir à confirmer ou à combattre l'hypothèse que je propose ici, voyons quelle est l'opinion des écrivains Arabes par rapport à l'époque de l'inondation de Mareb.

Hamza me fournira le premier témoignage de la tradition à ce sujet. Lorsqu'il parle de Balkis, il dit : « Les Himyarites » racontent que Balkis étant devenue reine, bâtit dans le pays » de Saba la digue nommée *Arim :* les autres habitans du Yémen » contestent ce fait ; ils soutiennent que la digue *Arim* avoit été » construite par Lokman le second fils d'Ad ; que le tems l'ayant » endommagée, Balkis, devenue reine, répara les dommages » qu'elle avoit soufferts. La digue, ajoutent-ils, subsista depuis » le temps de Balkis jusqu'à sa destruction par l'inondation des » digues ; ce qui arriva quatre cents ans avant l'islamisme. »

Hist. imper. vetust. Joctan. pag. 25.

J'ai rapporté précédemment le passage de l'Alcoran où il est fait mention de l'inondation causée par la rupture des digues de Mareb. Beïdhawi, célèbre commentateur de l'Alcoran, après avoir expliqué ce qu'on doit entendre par *Seïl-alarim* سيل العرم ajoute : « Cela arriva entre Jésus et Mahomet. »

V. ci-devant pag. 498.

Pag. 499, et note (a), ibid.

Et la même chose est avancée par Kazwini dans un texte que j'ai rapporté ci-devant[a].

Ebn-Doreïd[b], cité par Reiske, parlant du fameux devin Satih, duquel les Arabes comptent tant de choses merveilleuses, dit qu'il vécut trois cents ans, qu'il étoit né vers le temps de l'inondation de Mareb, et qu'il atteignit le règne de Parwiz. Il semble donc fixer l'époque de l'inondation à trois siècles environ avant le règne de Khosrou Parwiz. Ce prince étant monté sur le trône de Perse vers 589, il en résulteroit qu'Ebn-Doreïd auroit rapporté l'inondation

[a] V. *ci-dessus, p. 506, note (a).*

[b] *De Arab. ep. vetust. p. 24.*

TABLEAU chronologique des Rois du Yémen.

Ap. J. C.		
140.	Akran monte sur le trône.	
160.	Dhou-Habschan succède à son père. .	Contemporain de Nadhr, fils de Kénana, né en 142.
175.	Tobba, autre fils d'Akran.	
190.	Colaïcarb, fils de Tobba.	
220.	Tobba Asad Abou-Carb.	Contemp. d'Ardeschir Babec.
238.	Hasan, fils d'Asad, tué par son frère.	
250.	Amrou, fils d'Asad, surnommé *Dhou'l-awad*.	Contemporain de Sapor I, fils d'Ardeschir Babec.
271.	Quatre rois anonymes.	Contemporains d'Hormuz I, fils de Sapor I, et de Fehr, fils de Malec, né en 208.
272.	Leur sœur Aldhaa.	
273.	Abd-Kélal.	Suivant Abou'lféda, fils d'Amrou Dhou'lawad.
297.	Tobba, fils de Hasan.	Tobba pouvoit être très-jeune quand son père Hasan fut tué par Amrou Dhou'lawad; et en conséquence, il put ne parvenir au trône qu'après Amrou et son fils Abd-Kélal. Supposons Tobba, fils de Hasan, né en 240; il a pu facilement vivre jusqu'en 321. Abou'lféda place entre Tobba et Morthid, Hareth, fils d'Amrou.
321.	Morthid.	
345.	Wakia, fils de Morthid.	
370.	Abraha, fils de Sabbah, monte sur le trône.	Contemporain de Sapor II Dhou'l-actaf.
399.	Sahban, fils de Mohrith.	Il règne tout le temps de Yezdedjerd I et de son fils Bahram-gour, 399 — 440.
440.	Sabbah, fils d'Abraha.	Il règne 15 ans avec Yezdedjerd II, 440 — 457.
455.	Hasan ben-Amrou.	
478.	Dhou-Schénatir.	
480.	Dhou-Nowas.	Sous le règne de Firouz, 457 — 488, et du temps de Kosaï, fils de Kélab, né en 406.
529.	Les Éthiopiens maîtres paisibles du Yémen. Commencement du règne d'Arnat ou Aryat.	Sous le règne de Kobad, 491-531.
549.	Abraha succède à Arnat.	
571.	Défaite d'Abraha. Ere de l'éléphant. . Yaksoum succède à Abraha.	41.e année de Nouschirwan, époque de la naissance de Mahomet, 202 de l'ère حجة العدر
589.	Mesrouk succède à Yaksoum.	
601.	Entrée des Perses dans le Yémen. Fin de la domination des Éthiopiens. Commencement de Seïf Dhou-Yezen.	30.e année de Mahomet.

l'inondation à l'an 290 environ : c'est assurément rapprocher cette époque plus qu'il ne convient. Reiske ajoute que le même *De Arab. ep.* auteur dit dans un autre endroit qu'elle arriva six cents ans avant *vetust. p. 24.* l'islamisme.

Je ne dois pas non plus dissimuler que, suivant le même Reiske, Hamza, dans un passage différent de celui que j'ai cité, dit que l'inondation arriva quatre cents ans avant Alexandre : mais ce savant observe, avec beaucoup de vraisemblance, qu'il y a sans doute une faute dans le manuscrit, et qu'au lieu d'*Alexandre* *Ibid. p. 23.* اسكندر il faut lire الاسلام *avant l'islamisme.*

Je ne me fonde pas sur des autorités aussi équivoques ; je les rapporte seulement pour faire voir que tous les écrivains Arabes ne donnent pas une grande antiquité à l'événement dont il s'agit. Elles prouvent encore que, dans une question chronologique, il n'y a aucun fond à faire, pour ce qui est antérieur à Mahomet, sur les assertions directes et positives de ces écrivains, et que l'on doit plutôt combiner les différens faits qu'ils rapportent, pour en tirer indirectement une détermination chronologique. Les détails dans lesquels je vais entrer en suivant cette marche, prouveront, si je ne me trompe, que Hamza ne s'éloigne pas beaucoup de la vérité en fixant l'époque de l'inondation à quatre cents ans avant l'islamisme; et que, pourvu qu'on ne prenne pas trop à la rigueur cette détermination, appuyée d'ailleurs par l'expression vague de Beïdhawi, elle concorde parfaitement avec les autres événemens qui se lient à l'émigration d'Amrou ben-Amer, et dont je vais m'occuper présentement.

Ces événemens sont l'établissement des Khozaïtes à la Mecque, et l'expulsion des descendans de Djorham, que ceux-là remplacèrent dans l'administration de la Caba; la fondation du royaume de Hira dans la Chaldée, et enfin l'établissement de la famille de Gassan en Syrie. Je commence par ce qui concerne la famille de Khozaa.

Suivant Ebn-Kotaïba, dont je ne fais ici qu'extraire le récit, *Monum. ant.* Amrou ben-Amer, étant sorti du Yémen, vint d'abord, avec *hist. Arab. p.* tous les habitans de la contrée de Mareb qui l'avoient suivi, *153.* chercher un asile dans le pays qu'occupoient alors les descendans

d'Acc *(b)*, frère de Maad et fils d'Adnan. De là, après avoir obtenu des habitans de ce pays la permission de demeurer provisoirement avec eux, Amrou envoya à la découverte trois de ses fils, Hareth, Malec et Harétha, avec plusieurs autres des émigrés, pour chercher une contrée qui pût recevoir les familles sorties du Yémen. Ils n'étoient point encore de retour de leur mission, quand Amrou mourut. Thaléba, l'un de ses fils, prit alors le commandement des familles émigrées. Les descendans d'Acc furent mal récompensés de l'hospitalité qu'ils avoient exercée envers ces étrangers : un de ceux-ci, nommé Djoda ben-Sinan, tua en trahison le roi du pays. De là naquirent des hostilités dont le succès ne fut pas heureux pour les descendans d'Acc, qui furent défaits et mis en fuite. Néanmoins Thaléba, indigné de la conduite de ceux à qui il commandoit, jura d'abandonner un pays où ils avoient commis une action si atroce. Il en partit donc, suivi de tous ceux qui lui obéissoient, et vint à la Mecque, qu'habitoient alors les descendans de Djorham, qui depuis long-temps avoient l'administration de la Caba. Thaléba, avec ceux qui le suivoient, s'arrêta à Batn-Marr, lieu voisin de la Mecque, et demanda aux Djorhamites la permission de demeurer avec eux. Soit que le refus de cette permission eût donné lieu à des hostilités, soit que, profitant de la division qui régnoit en ce moment, comme le dit Masoudi *(c)*, entre les enfans d'Iyad,

(b) Dans le texte imprimé d'Ebn-Kotaïba, on lit على, et dans la traduction, *in terram Äli.* Voyez ci-devant la note *(h)* page 494.

(c) Je rapporterai ici le passage entier de Masoudi : قال المسعودي ولما خرج عمرو بن عامر وولده من مارب تخزع بنو ربيعه فنزلوا تهامه فسموا خزاعه لانخزاعهم ولما ثارت الحرب بين اياد ومضر ابن نزار وكانت علي اياد قلعت الحجر الاسود فدفنته في بعض المواضع فرات ذلك امراة من خزاعة فاخبرت قومها واشترطوا علي مضر ان هم ردوا الحجر ان يجعلوا ولايه البيت فيهم ففعلوا ذلك ووليت خزاعه امر البيت كان اول من وليه منهم عمرو بن لحي بن ربيعه بن حارثه بن عامر فغير دين ابرهيم وبدله وبعث العرب علي عبادة الاوثان لخبر ذكرناه في هذا الكتاب وغيره حين خرج الي الشام وراي قوما يعبدون الاصنام فاعطوه منها صنما فنصبه علي الكعبه وقويت خزاعه وعم الناس ظلم عمرو بن لحي ففي ذلك يقول

fils de Maad, et ceux de Modhar, fils de Nézar, tous descendans d'Ismaël, ou plutôt entre les Djorhamites et les descendans d'Ismaël, les Arabes émigrés eussent pris part à la guerre qui fut la suite de ces divisions, l'effet de cette guerre civile fut l'expulsion totale des Djorhamites, qui se virent avec regret obligés d'abandonner un lieu où ils avoient joui si long-temps des plus grandes

رجل من جرهم كان علي دين ابرهيم عمّ دين الحنفيه

يا عمرو لا تظلم بمكة
انها بلاد حرام
سايل بعاد اين هم
فلذلك تخرم الانام
ومن العماليق الذين
لهم بها كان السوام

ولما اكثر عمرو بن لحي من نصب الاصنام حول الكعبة وغلب علي العرب عبادة الاصنام وامحت الحنفية منهم الالمعا قال في ذلك شحنه بن حلف الجرهمي قوله

يا عمرو انك قد احدثت الهة
شتي بمكة حول البيت انصابا
وكان للبيت رب واحد ابدا
فقد جعلت له في الناس اربابا
لتعرفن ان الله في مهل
سيصطفي حولكم للبيت حجابا

وعمر عمرو بن لحي ثلثماية سنة وخمسا واربعين سنة وكانت ولاية البيت في خزاعه وفي مضر ثلاث خصال

« Quand Amrou ben-Amer et ses » enfans furent sortis de Mareb, *les* » *enfans de Rébia se séparèrent d'eux* » (ces mots ne se trouvent que dans » le manuscrit 599 A), et vinrent » demeurer dans le Téhama : ils furent » nommés *Khozaa*, parce qu'ils s'étoient » retirés à part. La guerre s'étant al- » lumée entre Iyad et Modhar, fils de » Nézar, et ayant été malheureuse pour » Iyad, ces derniers enlevèrent la pierre » noire, et l'enterrèrent dans un certain » lieu. Une femme d'entre les Khozaïtes, » qui fut témoin de cela, en donna avis » à ceux de sa tribu ; et ceux-ci obtinrent » des descendans de Modhar la promesse » que s'ils leur restituoient la pierre, » ils leur abandonneroient l'intendance » de la Caba. Cela fut ainsi exécuté ; » et les Khozaïtes obtinrent, par ce » moyen, l'intendance du temple. Le » premier d'entre eux qui exerça cette » charge, fut Amrou, fils de Lohaï fils » de Rébia fils de Harétha fils d'Amer. » Celui-ci changea la religion d'Abra- » ham, et l'altéra ; il engagea les Arabes » à adorer les idoles, à cause d'une » circonstance que nous avons déjà » rapportée tant dans ce livre que dans » d'autres : car étant allé en Syrie, et » ayant vu des gens qui adoroient les » idoles, ces gens lui donnèrent une » idole, qu'il plaça sur la Caba. Les » Khozaïtes étant devenus puissans, tout » le monde prit part à l'impiété d'Amrou » fils de Lohaï. Un homme de la race de » Djorham, qui faisoit profession de » la religion d'Abraham, c'est-à-dire, de » la religion Hanéfite, dit à ce sujet :

» *O Amrou, ne commets point de* » *crime contre la sainteté de la Mecque ;* » *car c'est ici une terre inviolable.*

» *Informe-toi de ce qu'est devenu* » *le peuple d'Ad : c'est pour de sem-* » *blables crimes que les mortels sont* » *exterminés.* »

» *Demande ce que sont devenus les*

distinctions, et se retirèrent dans le Yémen. Les historiens rapportent des vers qui furent faits à cette occasion par un Djorhamite, et qui, selon quelques traditions, sont les premiers vers qui aient été composés par les Arabes *(d)*. Les Djorhamites, en se retirant, avoient caché plusieurs des objets que l'on révéroit à la Mecque. Suivant Masoudi, c'étoient les descendans d'Iyad qui avoient enlevé la pierre noire, et l'avoient enterrée dans un certain lieu, ou, comme quelques écrivains le disent d'une manière moins vague, dans le puits de Zemzem *(e)*. Une femme

Monum. vet. Arabiæ, ed. A. Schultens, p. 1 et seq.

Notices et Extraits, tom. IV, p. 547.

» *Amalécites, qui avoient autrefois leurs* » *pâturages dans cette terre.*

» Amrou ben-Lohaï ayant ensuite » multiplié le nombre des idoles autour » de la Caba, le culte idolâtre étant » devenu commun parmi les Arabes, et » la religion Hanéfite ayant presque en- » tièrement disparu parmi eux, Sahna » fils de Halef, Djorhamite, dit à ce » sujet :

» *O Amrou, tu as multiplié les idoles* » *à la Mecque, et tu as placé une mul-* » *titude de dieux autour de la Caba.*

» *De temps immémorial, ce temple* » *n'avoit eu qu'un seul maître ; tu as* » *enseigné aux hommes à lui en donner* » *plusieurs.*

» *Certes, tu apprendras un jour que* » *Dieu, qui vous supporte avec patience* » *pour un temps, choisira à votre place* » *d'autres ministres pour leur donner la* » *garde de son temple.*

» Amrou, fils de Lohaï, vécut trois » cent quarante-cinq ans. Les Khozaïtes » avoient l'intendance du temple ; et les » enfans de Modhar jouissoient de trois » priviléges. »

(Manusc. Ar. 599, *fol. 106 verso*, et man. 599 A, page 6 du 10.e cahier.) Ce même passage se trouve aussi une seconde fois dans le n.° 599, *fol. 92 verso*, avec quelques variantes.

(d) Schultens, qui a donné ces vers dans les *Mon. vetust. Arab.*, p. 1, leur attribue une très-haute antiquité : *Carmen principis Gjorhamidæ, Salomonis ætatem attingens.* L'auteur du Sirat alrésoul, qui les cite d'une manière très-différente *(fol. 17 verso)*, ajoute : قال ابن هشام وحدثني بعض اهل العلم بالشعران هذه الابيات اول شعر في العرب وانما وجدت مكتوبة في حجر باليمن ولم يسم لي قايلها « Ebn-Héscham dit : Un homme savant » dans la poésie m'a assuré que ce » sont-là les premiers vers faits en » Arabie, et qu'on les trouva écrits sur » une pierre dans le Yémen ; mais il ne » m'a pas nommé leur auteur. »

Je pense que la plupart de ces prétendus anciens fragmens de poésie sont apocryphes ; et je suis de l'avis de Reiske, qui dit, en parlant de ceux-mêmes dont il s'agit ici : *Celebres sunt versus, qui à variis diverso ordine laudantur : mihi suspecti et recentiores videntur.* (Abulf. Annal. Mosl. *t. I, pag. 24.*)

(e) Dans le Sirat alrésoul on lit قال ابن اسحق فخرج عمرو بن الحرث بن مضاض الجرهمي بغزالي الكعبه وبحجر الركن فدفنهما في زمزم وانطلق هو ومن معه من جرهم الي اليمن فحزنوا علي ما فارقوا من امر مكة وملكها حزنا شديدا (Manusc. Ar. n.° 629, *fol. 17, recto et verso.*) « Ebn-Ishak dit : Amrou fils de Harith » fils de Modhad, Djorhamite, emporta » les deux gazelles de la Caba, et la » pierre qui étoit au coin du mur ; et » il enterra le tout dans le puits de

qui appartenoit aux familles émigrées du Yémen, auxquelles on donna depuis le nom de *Khozaa,* ayant vu cette action, en instruisit les siens, qui proposèrent aux descendans de Modhar de leur rendre la pierre noire, à condition qu'on leur abandonneroit l'intendance de la Caba. La convention fut acceptée et exécutée de bonne foi ; et ainsi ces étrangers venus du Yémen succédèrent aux Djorhamites dans le gouvernement de la Mecque et la surintendance de son temple. Cependant les tribus émigrées du Yémen ne purent pas demeurer long-temps dans une contrée aride et stérile qui ne fournissoit pas suffisamment à leur subsistance. Elles quittèrent donc bientôt ce pays pour chercher une autre demeure, à l'exception de celle de leurs familles qui y étoit attachée par l'administration de la Caba, et que l'on nomma *Khozaa,* parce qu'elle s'étoit séparée de ses compagnons d'émigration pour rester à la Mecque.

L'origine des Khozaïtes est assez incertaine. Tous les auteurs conviennent que leur premier chef, celui qui le premier exerça à la Mecque l'autorité qui venoit de leur être concédée, se nommoit Amrou ; et on le nomme communément Amrou, fils de Lohaï *(f) :* mais les historiens varient beaucoup sur son origine.

» Zemzem : ensuite il se retira dans le » Yémen avec les Djorhamites qui l'ac- » compagnoient, étant tous profondé- » ment affligés d'avoir perdu le comman- » dement de la Mecque et la possession » de ce lieu saint. »

(f) Au lieu d'*Amrou ben-Lohaï,* عمرو بن لحي dans l'extrait que j'ai donné du كتاب الجمان de Schéhab-eddin (Notices et Extr. *t. II, p. 132*), j'ai nommé ce personnage *Amrou ben-Yahya :* mais le manuscrit que j'ai en ce moment sous les yeux porte indubitablement لحي *Lohaï* et non يحيي *Yahya,* quoique les traits dont ces deux mots sont formés aient une grande ressemblance, ce qui m'a induit en erreur. Cette faute se trouve aussi dans le manuscrit Persan du مجمل التواريخ (Man. Persan, n.° 62.) On y lit bien distinctement عمرو بن يحيى *Amrou ben-Yahya.* Dans l'ouvrage intitulé كتاب الاوايل والاواخر, dont l'auteur se nomme مولي علي القاري, on lit (chapitre 1.er) اول من غير دين ابرهيم عمرو بن قمعة بن خندف (Manuscr. apporté du Caire.) Pococke a parlé d'*Amrou ben-Lohaï* dans le *Specim. hist. Ar.* p. 80.

« On rapporte, au sujet d'Amrou ben- » Lohaï, que Mahomet dit un jour à un » Khozaïte nommé *Actam ben-Alhoun :* » Actam, j'ai vu Amrou, fils de Lohaï » fils de Kaméa fils de Khindif, qui » traînoit ses entrailles dans le feu, » يجرّ قُصْبَه في النار ; et jamais je n'ai » vu entre deux hommes une ressem- » blance plus parfaite qu'entre toi et » lui. — Peut-être, ô apôtre de Dieu,

L'auteur du Sirat alrésoul dit à ce sujet : « Suivant les généalo- » gistes de Modhar, les Khozaïtes descendent d'Amrou, fils de » Lohaï fils de Kaméa fils d'Élyas [fils de Modhar et par » conséquent d'Ismaël] ; mais pour eux, ils prétendent descendre » d'Amrou fils de Rébia fils de Harétha fils d'Amrou ben- » Amer [ce qui les fait venir de Kahtan] ; et ils disent que leur » mère est Khindif [c'est-à-dire, qu'ils descendent d'Ismaël par » les femmes] : c'est ce que m'ont assuré plusieurs savans, et » entre autres Abou-Obéida. Suivant d'autres, ils descendent » de Harétha, fils d'Amrou ben-Amer : ils furent appelés » *Khozaa*, parce qu'ils se séparèrent des enfans d'Amrou ben- » Amer, quand ceux-ci se rendirent du Yémen dans la » Syrie *(g)*. »

» répondit Actam, sera-ce un malheur » pour moi d'avoir cette ressemblance » avec lui. — Non, répartit Mahomet ; » car tu es croyant, et pour lui, il étoit » infidèle. C'est lui qui, le premier, a » changé la religion d'Ismaël, élevé » des idoles ; et introduit les pratiques » superstitieuses par rapport aux ani- » maux nommés *Bahira*, *Saïba*, *Wasila* » et *Hami* : » بحر البحيرة وسيّب السائبة ووصل الوصيلة وحمى الحامي (Manusc. Ar. du Sirat alrésoul, n.° 629, *fol. 12 verso.*)

(g) واما قمعة فيزعم نسّاب مضر ان خزاعة من ولد عمرو بن لحي بن قمعة بن الياس (Man. Ar. n.° 629, *fol. 12 recto.*)

قال ابن هشام يقول خزاعة نحن بنو عمرو بن حارثة بن عمرو بن عامر بن حارثة بن امرء القيس بن ثعلبة بن مازن بن الاسد بن الغوث وخندف امنا فيما حدثني ابو عبيدة وغيره من اهل العلم ويقال خزاعة بنو حارثة بن عمرو بن عامر وانما سميت خزاعة لانهم تخزعوا من ولد عمرو بن عامر حين اقبلوا من اليمن يريدون الشام فنزلوا بمر الظهران *(Ib. fol. 15 rect.)*

Par rapport à *Khindif* خندف voici ce que dit Ebn-Kotaïba : « Modhar, fils » de Nézar, donna le jour à Élyas ; » on nomme tous les enfans d'Élyas, » *Khindif*, parce que la femme d'Élyas » se nommoit *Khindif* : tous les enfans » d'Élyas furent connus sous le nom » de leur mère ; ce sont Modréca, Ta- » békha et Kaméa. Quelques généalo- » gistes prétendent que les Khozaïtes » descendent de Kaméa : d'autres disent » qu'ils tirent leur origine du Yémen, » et sont enfans d'Amrou ben-Amer. » Dans cette hypothèse, les enfans de » Khindif ne comprennent que les des- » cendans de Modréca et de Tabékha. » (*Monum. antiq. hist. Arab.* p. 66.) Abou'lféda dit dans le même sens : طابخة بن الياس وبعضهم ينسب مدركة وطابخة الى امهما خندف واسمها ليلى بنت حلوان بن عمران بن الحاف بن قضاعة وجميع ولد الياس من خندف المذكورة واليها ينسبون دون ابيهم فيقولون بنو خندف ولا يذكرون الياس

Abou'lféda suit l'opinion des Khozaïtes; car il fait Amrou fils de Lohaï fils de Harétha fils d'Amrou Mozaïkia *(h)*.

Masoudi nous apprend que le vrai nom de Lohaï étoit *Rébia;* et, suivant lui, *le premier Khozaïte qui régna à la Mecque, se nommoit Amrou, fils de Lohaï, qui est le même que Rébia, fils de Harétha, fils d'Amer,* c'est-à-dire, d'Amrou ben-Amer *(i)*. Aussi cet historien nomme-t-il les Khozaïtes *enfans de Rébia.* « Quand » Amrou ben-Amer, dit-il, fut sorti du Yémen avec ceux qui » le suivirent, les enfans de Rébia se séparèrent des autres familles » émigrées, et se fixèrent dans le Téhama : on les nomma, à cause » de cela, *Khozaa.* »

V. *ci-devant la note (c), pag. 546 et suiv.*

Ceux que Masoudi nomme en cet endroit *enfans de Rébia,* il les nomme ailleurs *enfans d'Amrou ben-Lohaï.* « Ceux qui se » fixèrent à Batn-Marr, dit-il, furent les Khozaïtes, ainsi nommés » parce qu'ils se séparèrent en ce lieu de leurs compagnons de » fortune : ce sont les enfans d'Amrou ben-Lohaï. »

Hist. imper. vetust. Joctan. p. 179.

Amrou est souvent nommé simplement *Amrou Khozaï* ou *Amrou Gabschani :* il paroît que *Gabschan* étoit le nom d'une des

بن مضر (Man. Ar. n.° 615, *fol. 73 verso.*) Dans ce passage, خندق est une faute ; il faut lire خندف, comme on le voit dans le Kamous et le Sihah.

(h) « Quant à Khozaa, dit Abou'l-» féda, lorsqu'ils se furent séparés des » autres tribus du Yémen qui avoient » été obligées de se disperser à cause » de l'inondation des digues, et qu'ils » se furent établis à Batn-Marr, dans le » voisinage de la Mecque, on les nomma » *Khozaa ;* ils obtinrent la garde et » l'intendance de la Caba. . . . . . . Par » rapport à la généalogie des Kho-» zaïtes, on n'est pas d'accord s'ils » descendent de Maad, ou des Arabes » du Yémen. Cependant l'opinion la » plus généralement reçue, est qu'ils » viennent du Yémen : leur généalogie » remonte à Caab, fils d'Amrou fils de » Lohaï fils de Harétha fils d'Amrou-» Mozaïkia fils d'Amer fils de Harétha » fils d'Amri-alkaïs fils de Thaléba fils » de Mazen fils d'Azd. » (Man. Ar. n.° 615, *fol. 70.*)

(i) Voici ce qu'on lit dans le manuscrit de Masoudi, n.° 599, *fol. 92 verso :* فكان اول من وليها منهم عمرو بن لحي واسم لحي ربيعة بن حارثة Dans le même man., *fol. 106 verso,* on lit : وكان اول من وليه منهم عمرو بن لحي بن ربيعة بن حارثة بن عامر Dans le man. 599 A, *fol. 3 verso,* ou *pag. 6* du 10.ᵉ cahier, on lit : وكان اول من وليه منهم عمرو بن لحي واسم لحي حارثة بن عامر Au milieu de ces variations, je crois que la meilleure leçon est celle-ci : وكان اول من وليه منهم عمرو بن لحي واسم لحي ربيعة بن حارثة بن عمرو بن عامر « Le premier d'entre les Khozaïtes » qui exerça cette dignité, fut Amrou, » fils de Lohaï : Lohaï est le même que » Rébia, fils de Harétha fils d'Amrou » fils d'Amer. »

familles qui furent comprises sous celui de *Khozaa.* Quelques auteurs le nomment *Amrou ben-Hareth :* mais sans doute ils omettent un degré ; et *Hareth* est le même que *Harétha,* père de Lohaï ou Rébia, et grand-père d'Amrou.

Au reste, il suffit, pour le sujet que je traite ici, que l'établissement des Khozaïtes à la Mecque soit lié par une tradition uniforme à l'émigration des familles du Yémen : car, quelque doute qu'on puisse élever sur l'origine des Khozaïtes, et sur la généalogie de leur premier chef, on ne peut pas douter qu'ils ne fussent une colonie sortie du Yémen avec Amrou ben-Amer ; que ce fut peu après l'époque de cette émigration qu'ils s'établirent à la Mecque et prirent la place des Djorhamites ; et enfin que le premier d'entre eux qui y exerça le gouvernement, se nommoit *Amrou ben-Lohaï.*

Si l'on fait attention à la forme même du mot *Lohaï,* qui est un diminutif, et à sa signification (la *petite barbe*), on sera très-porté à croire que ce n'étoit pas le nom du père d'Amrou, mais un sobriquet. Ainsi le vrai nom de *Kosaï* étoit *Zéid*[a]; *Fehr* fut nommé *Koreïsch : Gauth* est connu sous le nom de *Saufa*[b]. On admettra donc facilement l'opinion de Masoudi, qui assure que Lohaï se nommoit *Rébia.* Ce Rébia étoit-il petit-fils d'Amrou ben-Amer ? ou se trouve-t-il enté sur sa famille, parce qu'il devint le chef d'une partie des tribus émigrées, et qu'il étoit contemporain des petits-fils d'Amrou ben-Amer ? C'est ce qu'il est impossible de décider, mais qui est peu important pour cette discussion. En un mot, si les historiens ont commis une erreur généalogique en entant Amrou ben-Lohaï sur la famille d'Amrou ben-Amer, cette erreur suppose, comme une vérité fondamentale, un synchronisme chronologique, qui est la seule chose dont nous ayons besoin.

[a] *Mon. ant. hist. Arab. p. 78.*

[b] *Ibid. p. 74; Sirat alrésoul, Djewhari.*

Les Khozaïtes conservèrent l'intendance de la Caba et le gouvernement de la Mecque, jusqu'à ce que Kosaï, l'un des ancêtres de Mahomet, les en dépouilla. Il ne seroit pas inutile de rapporter ici, d'après le récit de l'auteur du Sirat alrésoul, auquel est conforme celui de Nowaïri, tout ce qui concerne l'expulsion des Djorhamites remplacés par les Khozaïtes, et la substitution de la famille de Koreïsch à ces derniers, parce que ce récit offriroit plusieurs circonstances qui pourroient servir à

déterminer

déterminer encore les époques que nous cherchons : mais, pour ne pas trop interrompre la discussion présente, je rejetterai ce morceau à la fin du Mémoire, et je me contenterai d'en extraire ici ce qui est essentiel pour mon objet. J'observerai encore auparavant, que ce fut Amrou ben-Lohaï qui introduisit les idoles dans la Caba, comme on peut le voir dans Pococke[a], et dans l'extrait que j'ai donné ailleurs du *Kitab aldjuman* de Schéhab-eddin[b]. Ebn-Kotaïba dit aussi[c] : « L'intendance de la Caba fut » confiée aux Khozaïtes : ils la conservèrent, devinrent puissans, » firent de grandes innovations et introduisirent le culte des idoles; » ils conservèrent l'intendance de la Caba jusqu'au temps de » Kosaï. » La tradition que j'ai rapportée ci-devant, prouve incontestablement que c'étoit à Amrou ben-Lohaï qu'on attribuoit, dès le temps de Mahomet, l'introduction des idoles dans le temple de la Mecque *(k)*.

[a] *Spec. hist. Ar. pag. 80 et 95.*
[b] *Not. et Extr. t. II, p. 152.*
[c] *Mon. ant. hist. Ar. pag. 155.*

V. *ci-devant note (f) pag. 549.*

Je reviens à l'histoire des Khozaïtes et à celle de Kosaï.

(k) D. Millius, dans sa Dissertation *de Muhammedismo ante Muh.*, pag. 10 du recueil intitulé *D. Millii Dissertationes selectæ*, dit : *Idololatriæ inter Arabes autor, in libro Traditionum Mohammedanarum, traditione quæ ita incipit :* ويقال ان العرب كانت فيما غبر *&c. perhibetur Ahmer quidam filius Lehje, qui doctrinam de uno Deo, quæ inde ab Ismaele viguerat, apud Arabes invectis ex peregrinis regionibus idolis corrupisset, eaque extra Cabam collocavisset ; quæ planè in Cabam induxisset Amrus Lahii filius è Kahtani posteris unus ; à quo tempore ita auctus fuit idolorum numerus, ut Mohammed initio 360 idola prope Cabam offenderit.* Je ne trouve ailleurs aucune trace de cette tradition; et je soupçonne qu'il y a ici quelque méprise; et que *Ahmer fils de Lehje* et *Amrou fils de Lohaï* sont un seul et même personnage. De toutes les autorités que je pourrois rapporter, je me contenterai de celle que me fournit Abou'lféda. عمرو بن لحي بن حارثة بن عمرو مزيقيا بن عامر..... وكان عمرو بن لحي المذكور ملك الحجاز وكثير الذكر في الجاهلية واليه تنسب خزاعة ويقولون انهم من ولد كعب بن عمرو المذكور قال الشهرستاني وعمرو بن لحي المذكور هو اول من جعل الاصنام على الكعبة وعبدها فاطاعته العرب وعبدوها معه واستمرت على عبادة الاصنام حتى جاء الاسلام وكان سبب ذلك ان عمرا المذكور سار الى البلقا من الشام فراى قوما يعبدون الاصنام فسالهم عنها فقالوا هذه ارباب اتخذناها على شكل الهياكل العلوية والاشخاص البشرية نستنصر بها فننصر ونستسقي بها فنسقى فاعجبه ذلك فطلب منهم صنما فدفعوا اليه هبل فسار به الى مكة ووضعه على الكعبة واستصحب ايضا صنمين يقال لهما اساف (اساف) ونايله ودعى الناس الى تعظيم

La bonne intelligence avoit régné long-temps à la Mecque entre les enfans d'Ismaël et les Djorhamites, qui avoient l'intendance de la Caba : mais ceux-ci ayant commencé à abuser de leur pouvoir, la division se mit parmi eux ; « ce que voyant » les enfans de Becr fils d'Abd-Ménat fils de Kénana, et les » Arabes nommés *Gabschan*, qui faisoient partie de ceux qu'on » appelle *Khozaa*, ils se réunirent pour faire la guerre aux » Djorhamites, et les chasser de la Mecque. » Les enfans de Becr et leurs alliés ayant eu l'avantage, et les Djorhamites ayant été obligés de s'éloigner de la Mecque, ce fut à la famille de Gabschan qu'échut l'administration de la Caba, à l'exclusion de Becr, fils d'Abd-Ménat. Celui d'entre eux qui fut revêtu de cette dignité, fut Amrou, fils de Hareth Gabschani. La famille de

الاصنام والتقريب اليها فاجابوه وقد ذكر الشهرستاني ان ذلك كان في ايام سابور كان قبل الاسلام بنحو اربعماية سنة ان كان سابور بن اردشير بن بابك واما ان كان سابور ذا الاكتاف فهو ابعد عن الصواب لانه بعد سابور الاول بمدة كثير (Man. Ar. n.° 615, *fol. 55 verso* et *56 recto.*) « Amrou, fils de Lohaï fils de Harétha » fils d'Amrou Mozaïkia fils d'Amer.... » Cet homme étoit roi du Hedjaz, et » il jouissoit d'une grande célébrité du » temps du paganisme : c'est de lui que » les Khozaïtes prétendent tirer leur » origine ; ils disent qu'ils descendent » de Caab fils d'Amrou. Schahristani » dit : Amrou fils de Lohaï fut le premier qui plaça des idoles sur la » Caba, et les adora. Les Arabes suivirent son exemple, et les adorèrent » avec lui ; et le culte des idoles se » conserva parmi eux jusqu'à l'islamisme. Voici ce qui donna lieu à cela. » Amrou, dont il est ici question, étant » allé à Balka en Syrie, y vit des gens » qui adoroient les idoles ; et leur ayant » demandé ce que cela signifioit, ils lui » dirent : Ce sont des dieux que nous » nous sommes faits à l'imitation des » corps célestes et des figures humaines. » Quand nous avons besoin d'assistance, nous recourons à ces divinités, et nous en obtenons du secours : si nous avons besoin d'eau, » elles en accordent aussi à nos prières. » Amrou, plein d'étonnement, leur demanda une de ces idoles ; et ils lui » donnèrent Hobal. Amrou emporta » Hobal à la Mecque, et la plaça sur » la Caba. Il prit aussi avec lui deux » autres idoles, Asaf et Naïla, et invita » les hommes à rendre à ces idoles un » culte idolâtre, et à leur offrir des » sacrifices ; ce qu'ils firent. Schahristani dit que ceci arriva du temps de » Sapor, c'est-à-dire, quatre cents ans » avant l'islamisme, s'il a voulu parler » de Sapor fils d'Ardeschir fils de » Babec : mais s'il a entendu parler de » Sapor Dhou'lactaf, il s'est grossièrement trompé ; car il s'est passé beaucoup de temps entre ces deux rois. » Dans l'extrait du *Kitab aldjuman* (Notices et Extraits, t. II, *p. 136*), il faut substituer *Naïla* ou *Nayéla* نايلة à *Nabéla*, qui s'est glissé par erreur dans ma notice. *Voyez*, sur ces deux idoles, Pococke, *Specimen Historiæ Arabum*, p. 98.

Koreïsch n'étoit point alors réunie. Ainsi les Khozaïtes se transmirent de père en fils l'administration de la Caba par droit de succession, jusqu'à Holaïl, fils de Hobaschiyya *(l)* fils de Séloul fils de Caab fils d'Amrou Khozaï. Kosaï, fils de Kélab descendant de Kénana, épousa Hobba, fille de Holaïl. Cette alliance lui rehaussant le courage, il conçut le dessein de s'emparer de l'intendance de la Caba, soit que ce projet lui eût été suggéré par son beau-père Holaïl, soit qu'il fût uniquement l'effet de son ambition : il communiqua ses desseins aux descendans de Koreïsch, s'assura de leur assistance, et rassembla des forces étrangères pour en faciliter l'exécution. Aussi ne fut-ce pas sans en venir aux mains, et sans qu'il y eût du sang répandu, tant du côté des Khozaïtes unis aux descendans de Becr que de celui de Kosaï et de ses alliés, que les deux partis se décidèrent à remettre la décision de leurs prétentions respectives à un arbitre. Celui qui fut choisi, se nommoit Yamer, fils d'Auf fils de Caab fils d'Amer fils de Leïth fils de Becr fils d'Abd-Ménat fils de Kénana. La décision de cet arbitre fut entièrement en faveur de Kosaï ; et ainsi la famille de Koreïsch succéda à tous les droits des Khozaïtes.

A cet extrait il faut joindre un autre passage du même auteur, qui, parlant de Galeb, fils de Fehr, un des ancêtres de Kosaï, dit que Galeb eut trois fils, Kaïs, Lowaï et Teïm ; et que leur

(l) Dans l'extrait de l'histoire de la Mecque, de Kotb-eddin (Notices et Extraits, t. IV, *p. 549*), j'ai nommé cet homme *Khalil ben-Djéischa*, soit que le manuscrit porte effectivement خليل بن جيشه, soit que je me sois trompé. Mais dans le manuscrit du *Sirat alrésoul*, qui est écrit avec beaucoup d'exactitude, on lit toujours *Holaïl ben-Hobschiyya* ou *Hobaschiyya*, قال ابن اسحق فولد قصي بن كلاب اربعة نفر وامراتين ...وامهم حبا بنت حُليْل بن حبشية بن سلول بن كعب بن عمرو الخزاعي قال ابن هشام ويقال حُبْشِيّة (Man. Ar. n.° 629, *fol. 17 recto.*) وليت خزاعة البيت يتوارثون ذلك كابرا عن كابر حتي كان اخرهم حُليْل بن حُبَشِيّة بن سلول بن كعب بن عمرو الخزاعي قال ابن اسحق ثم ان قصي بن كلاب خطب الي حليل بن حبشية بنته حبّا (Ib. *fol. 18 verso.*) Ces passages prouvent aussi que la fille de Holaïl, épouse de Kosaï, se nommoit *Hobba* حُبَّا et non *Haï* حي comme je l'ai nommée au même endroit. Les personnes qui ont quelquefois fait usage des manuscrits Arabes, excuseront ces erreurs.

mère étoit Solma, fille de Caab fils d'Amrou Khozaï *(m)*.

Nous pouvons fonder sur ces textes plus d'une observation généalogique et en même temps chronologique.

1.° Ce furent les enfans de Becr, fils d'Abd-Ménat fils de Kénana, qui, unis aux Arabes du Yémen, expulsèrent de la Mecque les descendans de Djorham. Cet événement est par conséquent postérieur à la mort de Becr, petit-fils de Kénana. Il n'est pas difficile de connoître à-peu-près l'époque de la mort de Becr, en recourant à la suite généalogique des ancêtres de Mahomet. L'un d'eux, qui forme un des degrés de cette généalogie, Malec fils de Nadhr fils de Kénana, étoit cousin germain de Becr fils d'Abd-Ménat fils de Kénana. Suivant notre tableau généalogique des ancêtres de Mahomet, Malec étoit né vers l'an 175 : ce doit donc être aussi à-peu-près l'époque de la naissance de Becr. Soit que Becr fût encore vivant lors de l'expulsion des Djorhamites, soit qu'il fût déjà mort, ce qu'il semble plus naturel de penser, cette circonstance prouve que l'expulsion des Djorhamites ne peut pas être antérieure à l'an 210.

2.° Galeb, fils de Fehr, épousa Solma, fille de Caab fils d'Amrou Khozaï. Galeb, suivant le même tableau, devoit être né vers l'an 241 : on peut en conséquence supposer que Solma pouvoit être née en l'an 240 ou environ; ce qui portera la naissance de Caab, son père, vers 207, et celle d'Amrou Khozaï vers 174. Amrou, sur ce pied, auroit été âgé d'environ trente-six ans, quand il succéda aux droits des Djorhamites; ce qui convient parfaitement bien.

3.° L'arbitre choisi entre les Khozaïtes et Kosaï, et nommé Yamer, étoit un descendant de Kénana comme Kosaï, mais par une autre branche. Entre Kénana et Yamer, notre auteur compte sept degrés : entre Kénana et Kosaï, il y en a neuf. Cette différence paroîtra peu choquante, si l'on fait attention que Kosaï

(m) قال ابن اسحق فولد غالب بن فهر رجلين لوَيّ بن غالب وتيم بن غالب وامها سلمي بنت عمرو الخزاعي .... قال ابن هشام وقيس بن غالب وامه سلمي بنت كعب بن عمرو الخزاعي وهي ام لوي وتيم ابني غالب (Man. Arabe, n.° 629, *fol. 14 verso* et *15 recto.*)

TABLEAU CHRONOLOGIQUE
DES SOUVERAINS DE LA MECQUE,
DE LA FAMILLE DE KHOZAA.

Ap. J. C.

174. Naissance d'Amrou ben-Lohaï Khozaï.

207. Caab, fils d'Amrou.

210. Établissement d'Amrou à la Mecque *(a)*.

240. Naissance de Solma, fille de Caab, épouse de Galeb.

.... Naissance d'un autre fils de Caab, omis dans la généalogie de Hobba.

273. Naissance d'un petit-fils de Caab, omis aussi dans la même généalogie.

306. Naissance de Séloul, fils de .... fils de .... fils de Caab.

339. Naissance de Hobaschiyya, fils de Séloul.

372. Naissance de Holaïl, fils de Hobaschiyya.

405. Naissance de Hobba, fille de Holaïl, épouse de Kosaï, né en 406.

439. Naissance des fils de Kosaï.

464. Entreprise de Kosaï contre les Khozaïtes.

(a) Amrou ben-Lohaï auroit vécu bien plus tard que l'époque que je lui assigne, si on admettoit l'opinion de M. de Bréquigny, qui place son usurpation vers l'an 450. Ce savant, dans un mémoire sur l'établissement de la religion et de l'empire de Mahomet, inséré dans le tome XXXII des Mémoires de l'Académie, *pag. 404 et suiv.*, suppose que ce ne fut qu'après la mort de Kélab, père de Kosaï, qu'Amrou Khozaï, profitant de la jeunesse des enfans de Kosaï, s'empara du gouvernement de la Mecque et de l'intendance de la Caba; et il ajoute qu'après la mort d'Amrou, Kosaï, qui jusque-là avoit vécu éloigné de la Mecque, trouva moyen de soumettre cette ville, et recouvra la double autorité qui lui appartenoit par un droit héréditaire. Les autorités sur lesquelles sont fondés les calculs qu'offre ce tableau, me dispensent de discuter cette opinion.

étoit vraisemblablement encore jeune, et Yamer au contraire très-âgé : il y a lieu de penser que dans une contestation aussi importante, on avoit choisi pour arbitre un homme que son âge rendoit respectable aux deux partis. Je ne voudrois pas assurer néanmoins qu'il n'y eût peut-être omission d'un degré dans sa généalogie.

4.° Kosaï avoit épousé Hobba, qui descendoit d'Amrou Khozaï. Notre auteur ne nomme que quatre personnes entre Amrou et Hobba. Amrou ayant été contemporain de Malec, fils de Nadhr fils de Kénana, il devroit y avoir entre lui et Hobba sept degrés, comme entre Malec et Kosaï : il y a donc, suivant toute apparence, deux personnes omises dans la généalogie de Hobba ; mais il en résulte toujours évidemment que tout ce récit est loin d'offrir aucune circonstance qui puisse autoriser à reculer plus que nous ne le faisons l'époque de l'établissement d'Amrou à la Mecque.

Je joins ici un tableau de la filiation des descendans d'Amrou Khozaï, pour l'intelligence de ce que je viens de dire.

Abou'lféda remarque que, suivant Schahristani, Amrou ben-Lohaï fut contemporain de Sapor ; « ce qui donne, ajoute » Abou'lféda, environ quatre cents ans avant l'islamisme, si on » l'entend de Sapor I, fils d'Ardeschir : mais si on l'entend de » Sapor Dhou'lactaf, cela est faux, parce qu'il y a un grand » intervalle entre lui et Sapor I *(n)*. »

Cette époque coïncinde admirablement avec mon système, puisque je rapporte l'établissement des Khozaïtes à la Mecque à l'an 210 ou environ.

Masoudi nous assure qu'Amrou ben-Lohaï vécut trois cent quarante-cinq ans ; et ailleurs il dit que l'administration de la Caba demeura trois cents ans entre les mains de Khozaa. Il paroît que cet auteur, ou quelqu'un de ceux qu'il a pris

(n) Il me semble que c'est-là le sens des expressions d'Abou'lféda que j'ai rapportées ci-devant, note *(k)* *p. 553* ; et je crois que Pococke s'est mépris en disant : *Idola hæc ab Amro dedicata imperante Persis Saburo seu Sapore Dil-ectaf, ac demùm sub Mohammede novæ sectæ conditore, abolita asserit Shahrestanius ; quem tamen eò erroris arguit Abulfeda, quòd Amrus cultùs idololatrici author, multis ante Saporem etiam primum qui Dil-ectafo multò antiquior, sæculis floruerit.* (Specim. hist. Arab. *pag. 99.*)

pour guides, avoit joint à la vie d'Amrou tout le temps de la durée du pouvoir de ses enfans ; ce qui donne en effet un peu plus de trois siècles, suivant mon calcul.

Ce que je viens de dire prouve que l'époque de l'établissement des Khozaïtes à la Mecque, ne peut pas remonter beaucoup au-delà de l'an 210. Si Amrou ben-Amer étoit sorti du Yémen, comme je l'ai supposé, entre l'an 150 et l'an 170, il put bien se passer quarante ou cinquante ans pour le séjour des familles émigrées dans le pays d'Acc, leur nouvelle émigration à Batn-Marr, les guerres auxquelles elles prirent part, leur triomphe sur les Djorhamites, et leur élévation au rang suprême à la Mecque. Et en effet, la plupart des historiens supposent, comme nous l'avons vu, qu'Amrou ben-Lohaï étoit petit-fils d'Amrou ben-Amer ; ce qui fortifie encore mes conjectures et tout l'ensemble de mon système. Voyons si je serai aussi heureux par rapport à la chronologie des rois de Hira.

Monum. ant. hist. Arab. p. 179.

Ebn-Kotaïba s'explique d'une manière très-précise sur l'époque de la fondation du royaume de Hira. « Le premier des » rois de Hira, dit-il, fut Malec fils de Fahm fils de Ganem » fils de Daus descendant d'Azd. Il étoit sorti du Yémen avec » [Amrou] ben-Amer Mozaïkia, quand on avoit prévu » l'inondation des digues. Les descendans d'Azd étant venus à la » Mecque, et ayant enlevé aux Djorhamites l'intendance de la » Caba, demeurèrent quelque temps dans cette ville ; après quoi » ils en sortirent, à l'exception des Khozaïtes, qui y restèrent, » étant retenus par l'administration de la Caba. Malec fils de » Fahm alla dans l'Irak, où il régna vingt ans. »

Hist. imper. vetust. Joctan. pag. 181.

Masoudi nous apprend qu'il y avoit déjà, avant l'arrivée de Malec, des Arabes à Hira. « Ceux, dit-il en parlant des » émigrés du Yémen, qui prirent l'Irak pour domicile, furent » Malec ben-Fahm Azdi et ses enfans, ainsi que les Arabes » de Gassan, qui y étoient déjà avant lui. » Mais un autre passage du même Masoudi peut expliquer sa pensée. Au chapitre où il traite des rois de Hira, après avoir rapporté l'histoire de Djodhaïma Waddhah et de Zoba, il dit : « Avant Djodhaïma » avoit régné son père, qui avoit été le premier des rois de Hira. » (Dieu seul est parfaitement savant.) On le nommoit *Malec*

» fils de Fahm fils de Zéid fils de Cahlan fils de Saba fils de » Yaschhab fils de Yareb fils de Kahtan. Il étoit sorti du Yémen » avec les enfans de Djofna fils d'Amrou Mozaïkia fils d'Amer. » Les enfans de Djofna allèrent du côté de la Syrie ; Malec se » sépara d'eux, et alla dans l'Irak : il y régna douze ans sur » les descendans de Modhar fils de Nézar *(o)*. »

Masoudi a donc voulu dire qu'avant que Malec arrivât dans la Chaldée, il y avoit déjà, dans ce pays, des Arabes descendans d'Ismaël, qui dépendoient alors des rois Arabes de la Syrie, que l'on connoît sous le nom de *rois de Gassan*, quoique ce nom ne convienne pas proprement aux rois Arabes de la Syrie antérieurs à la dynastie de Djofna ; mais que Malec fut le premier Arabe qui régna à Hira, et y établit une nouvelle souveraineté indépendante de celle des rois de Syrie.

Abou'lféda détermine à-peu-près l'époque de la fondation du royaume de Hira. Il dit : « Le premier des rois Arabes qui » régnèrent à Hira, fut Malec fils de Fahm fils de Ganem . . . . » Il régna du temps des rois des provinces *[Molouk altawaïf]*, » avant les Chosroës ; ensuite régna son frère Amrou, puis » Djodhaïma fils de Malec *(p)*. »

Masoudi et Hamza semblent, au premier coup-d'œil, offrir une date bien précise pour le commencement du royaume de Hira. Masoudi donne douze ans de règne à Malec fils de Fahm ; et il dit que « Djodhaïma son fils lui succéda im- » médiatement ; qu'il régna quatre-vingt-quinze ans sous les » rois des provinces, et vingt-trois ans sous Ardeschir fils de » Babec, et Sapor, surnommé *Aldjonoud*, fils d'Ardeschir ; en

(o) وكان الملك قبل جذيمة اباه وهو اول من ملك الحيرة والله اعلم وكان يقال له مالك بن فهم بن زيد بن كهلان بن سبا بن يشجب بن يعرب بن قحطان وكان سار من اليمن مع ولد جفنة بن عمرو بن عامر مزيقيا فصارت بنو جفنه نحو الشام وانفصل مالك نحو العراق فملك على مضر بن نزار نحو اثني عشر سنة (Man. Ar. n.° 599 *f.* 120 *recto.*)

(p) وكان اول من ملك على العرب بارض الحيرة مالك بن فهم بن غانم . . . . وكان ملكه في ايام ملوك الطوايف قبل الاكاسرة ثم ملك بعده اخوه عمرو بن فهم ثم ملك بعده ابن اخيه جذيمه بن مالك بن فهم (Man. Ar. n.° 615, *fol.* 51 *v.*)

» sorte que la totalité de son règne fut de cent dix-huit ans *(q)*. »

Hamza Isfahani transporte ce calcul à Amrou fils d'Adi, successeur de Djodhaïma. « La durée totale du règne d'Amrou » fils d'Adi fut, dit-il, de cent dix-huit ans : il régna quatre-» vingt-quinze ans sous les *Molouk altawaïf*, quatorze ans dix » mois sous Ardeschir, et dix-huit ans deux mois sous Sapor. » En admettant ce calcul, et donnant ensuite, comme le fait cet auteur, soixante ans au règne de Djodhaïma, et vingt ans à celui de Malec, on feroit remonter le commencement du royaume de Hira presque aux premières années de l'ère Chrétienne. C'est ce qu'a fait le célèbre Reiske; mais un pareil calcul est inadmissible.

De Arab. reg. vet. pag. 26.

Nowaïri nous fournit sur l'origine des rois de Hira de la famille de Lakhm, deux passages importans qui peuvent nous mettre sur la voie pour trouver la véritable époque de la fondation de ce royaume. Dans le chapitre où il donne la suite des rois du Yémen, il dit : « Après Amrou fils de Tobba, » régna Rébia ben-Nasr, dont nous avons déjà parlé : ayant » eu des visions qui l'épouvantèrent, et ayant été instruit qu'elles » lui annonçoient l'invasion des Éthiopiens, qui devoient s'em-» parer de son pays, il fit partir le fils de son frère Djodhaïma » fils d'Amrou fils de Nasr, et son propre fils Adi fils de Rébia, » qui étoit encore enfant, accompagnés de ses femmes et de ses » trésors ; et il leur donna une lettre de recommandation pour » Sapor Dhou'lactaf. Sapor leur assigna Hira pour demeure, et » leur donna la souveraineté du territoire de cette ville. Quand » Adi fut en âge d'être marié, Djodhaïma lui fit épouser sa » sœur Rikasch : il en eut Amrou ben-Adi. Ce sont-là les rois » de Hira dont nous parlerons dans la suite ». Nowaïri ajoute qu'après la mort de Rébia fils de Nasr, les Himyarites rentrèrent en possession du royaume du Yémen, et que la couronne fut mise sur la tête d'Abraha ben-Sabbah.

Hist. imper. vetust. Joctan. pag. 75.

(q) اقام جذيمه ملك في زمان ملوك الطوايف خمسا وتسعين سنة وفي ملك اردشير بن بابك وسابور الجنود بن اردشير ثلاثا وعشرين سنة فكان ملكه مابة سنة وثمان عشرسنة . . . . وكان الملك قبل جذيمه اباه . . . ويقال له مالك بن دهم . . . فملك علي مضر بن نزار اثني عشر سنة (Man. Ar. n.º 599, *fol. 119 verso* et *120 recto.*)

Nous

Nous avons vu ci-devant le même synchronisme entre Abraha ben-Sabbah et Sapor Dhou'lactaf : mais je remarque en passant, 1.° que l'ordre chronologique des rois du Yémen est certainement bouleversé dans Nowaïri, qui diffère encore des autres historiens, en ce qu'il place le règne de Rébia après celui d'Amrou fils de Tobba, au lieu que les autres le placent avant Hasan et Amrou, tous deux fils de Tobba ; 2.° que ce qui concerne Rébia se rapporte nécessairement, comme je le ferai voir, au règne de Sapor I, fils d'Ardeschir, et non à celui de Sapor II, surnommé *Dhou'lactaf.*

V. *ci-devant, pag. 554.*

L'autre passage de Nowaïri se trouve dans l'histoire des rois de Hira ; il y dit : « Le premier des rois de Hira qui étoient de » la postérité de Kahtan, fut Malec fils de Fahm. . . . Il étoit » sorti du Yémen avec Amrou ben-Amer Mozaïkia, quand on » prévit l'inondation des digues. Nous avons déjà dit que le » roi Rébia fils de Nasr les envoya à Sapor, qui leur donna » pour demeure Hira : ils régnèrent donc sur le territoire de » cette ville. Malec régna vingt ans. » Nowaïri donne pour successeur à Malec Djodhaïma son fils, et à celui-ci Amrou ben-Adi, fils de sa sœur *(r)*.

Il est aisé de démêler, à travers la confusion et les contradictions qui règnent dans ce récit, qu'il y eut deux émigrations d'Arabes du Yémen qui vinrent s'établir à Hira : la première eut pour chef Malec fils de Fahm, qui étoit sorti du Yémen

(r) ذكر ملوك الحيرة . . . . اولهم مالك بن فهم . . . . وكان قد خرج من اليمن مع عمر بن عامر حين احسوا بسيل العرم وقد ذكرنا ان الملك ربيعة بن نصر كان قد بعثهم الي سابور فاسكنهم الحيرة وملكوا ما حولها . . . . وكان ملك مالك علي الحيرة عشرين سنة ثم ملك بعده ابنه جذيمة . . . . ثم ملك بعده ابن اخته عمرو بن عدي بن ربيعة دهرا طويلا (Man. Ar. n.° 700, *fol. 5 verso.*)

Reiske a remarqué qu'on lisoit dans ce passage de Nowaïri, *Rébia ben-Nasr*, mais que dans un autre endroit du même auteur, Schultens avoit lu et imprimé *Rébia ben-Modhar* ربيعة بن مضر et il paroît être resté incertain de la vraie leçon : pour moi je trouve par-tout, et notamment dans le manuscrit du Sirat alrésoul, *Rébia ben-Nasr* ربيعة بن نصر et c'est sûrement ainsi qu'il faut lire. Voyez *Historia imperii vetustissimi Joctanidarum*, pag. 75 ; *De Arabum epochâ vetustissimâ*, pag. 25. Dans plusieurs endroits néanmoins j'ai trouvé مضر au lieu de نصر : mais cette dernière orthographe est celle du Sirat alrésoul.

avec Amrou ben-Amer, comme le disent tous les historiens. Malec fonda le royaume de Hira avant la dynastie des Sassanides, si nous en croyons les traditions les plus généralement reçues, et eut pour successeur son fils Djodhaïma. La seconde émigration eut lieu du temps de Rébia ben-Nasr. Adi fils de Rébia faisoit partie de ces émigrés : il fut accueilli par un roi de Perse nommé Sapor, contemporain de Djodhaïma, et qui par conséquent ne peut être que Sapor I, que les Arabes surnomment *Aldjonoud.* Ce roi les établit aussi à Hira. Adi eut les bonnes grâces de Djodhaïma, qui lui fit épouser sa sœur Rikasch; et de leur union naquit Amrou, qui succéda à Djodhaïma.

L'auteur du Sirat alrésoul rapporte plus en détail l'histoire de Rébia ben-Nasr; et dans son récit, que je donnerai à la suite de ce Mémoire, il y a deux choses à remarquer : la première, qu'il fait Rébia contemporain de Sapor *fils de Khorrazad;* l'autre, qu'il fait prédire à Rébia par deux célèbres devins, Schakk et Satih, que l'invasion des Éthiopiens arriveroit soixante-dix ans après sa mort. Si l'on vouloit tirer quelque induction de cette annonce, l'invasion des Éthiopiens étant de l'an 520 ou environ, il faudroit en conclure que Rébia seroit mort vers 450; et, dans cette supposition, il n'auroit pu être contemporain ni de Sapor I, mort en 271, ni de Sapor II, mort en 380, ni même de Sapor III, mort en 389.

Je conclus de là qu'on ne peut tirer aucune conséquence de cette prétendue prédiction; et quant au synchronisme établi entre Rébia et Sapor *fils de Khorrazad*, nom qui m'est d'ailleurs parfaitement inconnu, je ne puis l'entendre que de Sapor I.

Ceci est confirmé par ce que dit le même auteur, qu'après la mort de Rébia fils de Nasr, tout le royaume du Yémen revint à Hasan fils de Tobba Asad. Suivant nos calculs précédens, *Voy. ci-devant, p. 538 et 539.* Tobba Asad étoit contemporain d'Ardeschir Babec, et ses fils Hasan et Amrou régnèrent en même temps que Sapor I. On peut penser que Rébia ne doit point être inséré dans la liste des rois du Yémen entre Asad et Hasan : les expressions même de notre auteur donnent assez à entendre que Rébia avoit usurpé une partie de l'empire des Himyarites. Peut-être régnoit-il sur les descendans de Cahlan, auxquels il appartenoit lui-même :

en ce cas, son règne concourt en partie avec celui d'Asad, et en partie avec celui de Hasan. Je suis porté à croire qu'il éprouva quelque revers, comme je l'ai déjà conjecturé d'Amrou ben-Amer; ce qui, bien plutôt que des visions, ou les prédictions de Satih, l'obligea à envoyer son fils et ce qu'il avoit de plus précieux, dans la Chaldée; et que quand il fut mort, la postérité de Cahlan rentra, comme les autres descendans de Saba, sous l'autorité des Himyarites. Si l'on préfère suivre l'autorité de Tabari, la chose revient à-peu-près au même. Suivant cet auteur *(s)*, Asad Abou-Carb, surnommé *le dernier Tobba*, étoit mort après avoir introduit la religion Juive dans le Yémen : il avoit laissé trois fils, Hasan, Amrou et Zéra, qui étoient encore enfans quand il mourut. Comme leur âge les rendoit incapables de gouverner, un homme de la famille de Lakhm, nommé *Rébia ben-Nasr*, s'empara du royaume, où il maintint la religion Juive. Tabari raconte que Rébia régnoit depuis un an seulement,

Voy. ci-devant p. 521.

(s) La Bibliothèque nationale ne possédant point l'histoire de Tabari en arabe, je me suis servi de la traduction Persane dont nous avons un exemplaire incomplet et peu exact. On en trouvera un extrait joint à ce mémoire. Cette traduction Persane a été faite, suivant que le dit l'auteur du مجمل التواريخ, en 352, de l'ordre de l'émir Mansour, fils de Nouh, sultan Samanide, et par son vizir Abou-Ali Mohammed ben-Mohammed Haschmi, le sultan lui en ayant envoyé l'ordre en cette année-là par la bouche d'Abou'lhasan Faïk. Voici le passage de cet auteur : كتاب تواريخ محمد بن جرير الطبري رحمة الله عليه كه از تازی بپارسی كردست ابو علي محمد بن محمد الوزير الحشمي بفرمان امير منصور بن نوح الساماني كه بر زبان ابي الحسن الفايق الخاصه پيغام فرستاد در سنه اثني وخمسين وثلثمايه Hadji Khalfa, à l'article تاريخ طبري dit la même chose; voici ses propres termes : نقله ابو علي محمد البعلي من وزراء السامانية الي الفارسية اوله الحمد لله العلي الاعلي ذكر فيه ان منصور بن نوح الساماني امر بترجمته لامينة وخاصه ابي الحسن سنه اثنتين وخمسين وثلثماية On peut consulter sur Tabari la notice donnée par Kœhler dans le *Repertorium für Bibl. und Morg. Litteratur*, par. I, p. 69 et suiv. Elle contient un résumé de ce qu'en ont dit Pococke, d'Herbelot, &c. Nikbi ben-Masoud a fait grand usage de Tabari, et en a extrait notamment tout le morceau que je donnerai ici; mais je crois qu'il a travaillé sur le texte original de Tabari : sa traduction m'a servi à corriger quelquefois le texte du manuscrit Persan de Tabari. Malheureusement le copiste de l'ouvrage de Nikbi a omis deux ou trois pages dans le récit des aventures de Rébia et de Dhou-Nowas. Schultens, dans l'extrait qu'il a donné de Tabari, a omis, à dessein sans doute, toute l'histoire des Chrétiens de Nedjran.

quand il eut le songe qui lui fut expliqué par Schakk et Satih; qu'effrayé par cet événement, il envoya dans l'Irak ses enfans qui étoient encore fort jeunes; qu'ensuite il régna plusieurs années; et qu'après sa mort, comme tous ses enfans étoient établis à Hira, les habitans du Yémen mirent sur le trône Hasan, fils aîné de Tobba Asad, auquel succéda d'abord Amrou son frère et son meurtrier. Cet auteur ajoute que l'émigration des enfans de Rébia arriva avant le règne d'Ardeschir پيش ازاردشير; que Djodhaïma, surnommé *Abrasch* ou *le Lépreux*, régnoit alors à Hira, et qu'il donna sa sœur en mariage à Adi fils de Rébia. Ou il y a une faute ici dans le manuscrit de la traduction de Tabari, et il faut lire پس ازاردشير *après Ardeschir;* ou Tabari est en contradiction avec lui-même, car il dit plus haut que l'expédition de Tobba, prédécesseur de Rébia, arriva avant le règne de Kobad, père de Nouschirwan : expression bien impropre, s'il a cru que cette expédition étoit antérieure aux Sassanides *(t)*.

D'après ces observations, voici ce qui me paroît de plus vraisemblable sur le royaume de Hira.

Les tribus émigrées du Yémen avec Amrou ben-Amer entre 150 et 170, vinrent d'abord dans le pays d'Acc, où elles demeurèrent un certain nombre d'années. Quittant ensuite ce pays à cause des querelles qui avoient eu lieu entre elles et les anciens habitans, elles vinrent habiter Batn-Marr dans le voisinage de la Mecque. Bientôt elles se mêlèrent dans les querelles intestines des Djorhamites et des enfans d'Ismaël; et ce fut l'origine de la fortune des Khozaïtes, qui vers l'an 210 se trouvoient en possession de l'héritage des Djorhamites. A cette même époque le territoire aride de la Mecque ne pouvant nourrir un si grand nombre d'étrangers, les Khozaïtes seuls demeurèrent à la Mecque: leurs compagnons d'émigration s'avancèrent au nord; et bientôt les uns tirèrent vers l'ouest, et les autres, à la tête desquels étoit Malec fils de Fahm, dirigèrent leur route au nord-ouest.

(t) Tabari a commis en cet endroit même une erreur grossière de chronologie; car il prétend que Zéra, le même que Dhou-Nowas, étoit fils de Tobba Asad et frère de Hasan et d'Amrou; ce qui ne peut nullement être admis.

Arrivés dans la Chaldée, ils y trouvèrent des Arabes descendans de Mondhar, qui y vivoient soumis aux rois Arabes de Syrie. Le trône des Arsacides subsistoit encore, mais dans des circonstances orageuses qui durent faciliter l'établissement de Malec à Hira : on peut le fixer à-peu-près à l'an 210. Malec eut pour successeur Djodhaïma son fils, dont le règne concourut avec ceux d'Ardeschir et de Sapor I. Abou'lféda lui donne pour successeur son frère Amrou. Soit que Djodhaïma et Amrou aient régné successivement, soit que Djodhaïma seul ait porté la couronne, ce fut du temps de Sapor I, qu'Adi fils de Rébia se réfugia auprès du roi de Perse et s'établit à Hira. Adi, entré, par son mariage avec la sœur de Djodhaïma, dans la famille des rois de Hira, acquit des droits au trône : cependant il ne l'occupa jamais ; mais son fils Amrou succéda à Djodhaïma, et devint la tige des rois de la famille de Lakhm. D'après cela, nous pouvons supposer que Djodhaïma mourut sous le règne de Hormuz I fils de Sapor I, et qu'ainsi Amrou fils d'Adi commença à régner vers 275. On donne en général un long règne à Djodhaïma ; ce qui n'a rien que de vraisemblable, puisqu'il eut pour successeur immédiat le fils d'Adi, et qu'Adi étoit encore tout jeune quand il se réfugia à Hira, et épousa la sœur du même Djodhaïma. On pourroit, si l'on vouloit, faire remonter un peu plus haut l'établissement de Malec dans l'Irak, en supposant ou qu'il ne s'étoit point arrêté, comme les autres chefs des familles émigrées, dans le pays d'Acc, ou qu'il y étoit resté peu de temps, et étoit déjà établi à Hira avant que les autres émigrés vinssent habiter Batn-Marr.

Je ne connois qu'un seul moyen de vérifier le mérite de ces calculs; c'est de voir si les synchronismes indiqués par les historiens Arabes entre quelques-uns des rois de Hira et les rois de Perse de la dynastie des Sassanides, peuvent s'adapter à mon système. Je regrette de ne pouvoir employer ici l'ouvrage de Hamza, compilateur sans critique, mais qui, en conservant quelques traditions anciennes, m'a été si utile pour mettre quelque ordre dans la liste des rois du Yémen, par les synchronismes qu'il m'a fournis. Reiske assure que cet auteur, dans son sixième livre, où il donne l'histoire des rois de Hira, les compare

De Arab. ep. vetust. p. 21.

exactement avec les rois de Perse, et indique combien d'années chacun des rois de Hira a vécu sous chacun des rois Sassanides ; ce qui me fait encore plus regretter que Reiske n'ait pas joint à sa dissertation ce morceau de Hamza. Faute de ce secours, je me contenterai d'un petit nombre de synchronismes que me fournissent les historiens que j'ai pu consulter.

Monum. ant. hist. Arab. p. 179. La liste des rois de Hira donnée par Ebn-Kotaïba ne peut être regardée que comme un fragment très-incomplet. Cet auteur en effet ne nomme qu'un seul roi entre Amrou ben-Adi, dont le père étoit, comme nous l'avons vu, contemporain de Sapor I, et que nous avons supposé être devenu roi de Hira vers 275, et Noman, fils d'Amrialkaïs, qui vivoit sous Nouschirwan.

Les listes de Masoudi et de Nowaïri sont plus complètes : mais il est difficile de les concilier ; il est même certain qu'elles offrent des lacunes et des anachronismes. Ce qui empêche sur-tout d'en faire usage, c'est qu'on ne peut pas calculer le nombre de générations qu'elles contiennent : enfin, il y a très-peu d'accord entre les deux exemplaires de Masoudi que j'ai sous les yeux. Je *Spec. hist. Ar. pag. 66.* suis donc obligé de m'en tenir à celle que Pococke a publiée, et à ce que je trouve dans Abou'lféda. Voici quelle est la liste que présente cet historien. Je commence au règne d'Amrou ben-Adi; et je finis à celui d'Ayyas, contemporain de Mahomet.

Amrou I, fils d'Adi.

Amrialkaïs I, fils d'Amrou, surnommé *Béda* البدا, c'est-à-dire, le premier.

Amrou II, fils d'Amrialkaïs, contemporain de Sapor II et fils de *Maria*, dont les pendans d'oreille ont passé en proverbe.

Aus, fils de Kalam, et un

Anonyme, tous deux Amalécites, qui interrompent la suite des rois Lakhmites.

Amrialkaïs II, surnommé *Moharrek* المحرق le Brûleur, fils d'Amrou II.

Noman le Borgne الاعور fils d'Amrialkaïs II : il abdique la royauté au bout de trente ans, sous le règne de Bahramgour, fils de Yezdedjerd I.

Mondhar I, fils de Noman le Borgne, et contemporain de Firouz.

Aswad, fils de Mondhar I : il meurt sous Firouz.

Mondhar II, fils de Mondhar I, frère d'Aswad.

Alkama Damyali, Lakhmite, hors de la généalogie.

Amrialkaïs III, fils de Noman le Borgne fils d'Amrialkaïs Moharrek.

Mondhar III, fils d'Amrialkaïs III. Kobad lui ôte le royaume pour le donner à Hareth ben-Amrou de Kenda ; mais il est rétabli ensuite par Nouschirwan.

Amrou III, le Mangeur de pierres مضرط الحجارة, fils de Mondhar III. Mahomet naît la huitième année de son règne.

Kabous, son frère, fils de Mondhar III.

Mondhar IV, autre fils de Mondhar III.

Noman Abou-Kabous, fils de Mondhar IV fils de Mondhar III fils d'Amrialkaïs : il est tué la vingt-deuxième année de son règne par Khosrou Parwiz.

Ayyas, fils de Kobaïsa, reçoit la couronne de Parwiz. Mahomet commence à exercer la mission prophétique le sixième mois du règne d'Ayyas.

Cette liste, dans laquelle tout paroît bien suivi, offre, en écartant tous les princes qui n'appartiennent pas à la suite généalogique, et que l'on peut regarder comme des usurpateurs dont le règne a été de peu de durée, et Ayyas ben-Kobaïsa, quatorze rois, qui ne présentent que huit générations. Les rois qui forment cette filiation, sont :

Amrou I, fils d'Adi.

Amrialkaïs I, fils d'Amrou I.

Amrou II, fils d'Amrialkaïs I.

Amrialkaïs II, fils d'Amrou II.

Noman le Borgne, fils d'Amrialkaïs II.

Amrialkaïs III, fils de Noman le Borgne.

Mondhar III, fils d'Amrialkaïs III.

Mondhar IV, fils de Mondhar III.

Noman Abou-Kabous, fils de Mondhar IV.

Abou'lféda met le commencement de la mission prophétique

de Mahomet en la première année d'Ayyas. Or Mahomet, né en 571, avoit quarante ans quand il commença à se donner pour prophète. Cet événement et la première année d'Ayyas concourent donc avec l'an 611.

Noman Abou-Kabous ayant régné vingt-deux ans, étoit monté sur le trône en 589.

Nous apprenons de Nowaïri, comme je l'ai déjà dit, que ce fut sous le règne de Noman Abou-Kabous qu'arriva la guerre entre les Koreïschites et les descendans de Kaïs, qui est connue sous le nom de *Fadjar*, et qui fut la dernière ère des Arabes du Hedjaz avant celle de l'hégire : Nowaïri assure qu'elle arriva vingt-six ans avant la mission de Mahomet, lorsqu'il étoit âgé de quatorze ans. Si on compte avec Abou'lféda treize ans passés entre la mission de Mahomet et l'hégire, l'époque de cette guerre doit être antérieure de trente-neuf ans à celle de l'hégire, et par conséquent de l'an 583. Il semble donc qu'il faille avancer plus que je ne fais le règne de ce prince ; car il ne paroît pas même par le récit de Nowaïri que la guerre de Fadjar soit arrivée la première année de son règne. Si, au lieu de partir de l'autorité d'Abou'lféda, qui place la mission de Mahomet en la première année du règne d'Ayyas, on supposoit avec d'autres écrivains que l'année de sa mission supposée être l'an 611 concourut avec la septième du règne d'Ayyas, Ayyas auroit commencé à régner en 605 ; et Noman, ayant régné vingt-deux ans, seroit monté sur le trône en 588.

Avant lui, trois fils de Mondhar III s'étoient suivis sur le trône. Mondhar III, leur père, avoit été déposé par Kobad et rétabli par Nouschirwan. Comme Nouschirwan est monté sur le trône en 531, et Kobad en 491, on ne peut guère se tromper en supposant que Mondhar III avoit commencé à régner vers 520 ; qu'il fut déposé par Kobad, après que ce prince eut reconquis son royaume en la vingt-unième ou vingt-deuxième année de son règne, vers 523 ; que Hareth ben-Amrou, mis à sa place, occupa le trône de Hira jusqu'au règne de Nouschirwan ; et que Mondhar III fut rétabli en 531 : il régna nécessairement jusqu'en 563 ; car Mahomet naquit la huitième année du règne d'Amrou III le Mangeur de pierres, en 571. Je ne sais pourquoi Reiske

Reiske suppose que cet Amrou a régné cinquante ans, ce qui est impossible d'après les diverses époques indiquées ici : sans doute il a trouvé cela dans quelque historien Arabe ; mais on ne sauroit s'y arrêter.

Tharaph. Moall. prol. p. xix.

Amrou III, monté sur le trône en 563 ou 564, aura régné jusqu'en 574 : de là à 588, première année d'Abou-Kabous, le trône aura été occupé par les deux frères d'Amrou III, Kabous et Mondhar IV.

Mondhar III, père d'Amrou III et de ses deux frères, étoit fils d'Amrialkaïs III et petit-fils de Noman le Borgne, suivant Abou'lféda. Fixons d'abord l'époque de Noman le Borgne.

Noman, contemporain de Yezdedjerd I, fut chargé par ce prince de l'éducation de son fils Bahramgour. Après avoir régné trente ans, il abdiqua le royaume, Bahramgour étant alors sur le trône. Nous devons conclure de cela que Noman régnoit au moins vingt ans avant Bahramgour ; ce qui est d'autant plus vraisemblable que Mirkhond donne vingt-deux ans de règne à Yezdedjerd. Bahramgour monta sur le trône en 420. Ainsi Noman a dû commencer à régner vers 400, et a pu abdiquer vers 430.

Mémoires sur diverses antiq. de la Perse, p. 324.

Ibid. p. 329.

Mondhar I, son successeur immédiat, a été contemporain de Firouz. Firouz ayant commencé à régner en 457, Mondhar I doit avoir régné au moins jusqu'en 460.

Deux fils de Mondhar I, qui sont Aswad et Mondhar II, ont pu occuper le trône successivement environ trente-six ans : Aswad est mort sous Firouz, par conséquent avant 488. Supposons sa mort en 480, et celle de son frère et son successeur Mondhar II en 496 ; Amrialkaïs III aura pu régner de 496 à 520, époque à laquelle nous avons fixé le commencement du règne de son fils Mondhar III.

Mais ceci présente une difficulté que nous ne devons pas passer sous silence ; car, si nous suivons Abou'lféda, Mondhar III étoit fils d'Amrialkaïs III et petit-fils de Noman le Borgne. Or si Noman a commencé à régner en 400, il devoit être né au plus tard en 380 : son fils Amrialkaïs III peut être né en 413 et son petit-fils Mondhar III en 446. Comment celui-ci auroit-il pu régner jusqu'en 564 ; ce qui donne cent quatre-vingt-quatre ans au moins pour trois degrés ? Il n'y a, il est vrai, rien d'absolument impossible à cela ; car on peut supposer que Noman le Borgne

avoit eu Amrialkaïs III dans un âge fort avancé, et que c'est la raison pour laquelle celui-ci n'occupa le trône qu'après ses neveux, Aswad et Mondhar II ; et que de même Amrialkaïs III étoit très-âgé quand il eut Mondhar III. Mais je suis plus porté à croire qu'Abou'lféda a omis un degré dans la généalogie de Mondhar III ou d'Amrialkaïs III, et qu'il falloit dire : *Amrialkaïs III, fils de Mondhar I fils de Noman le Borgne.*

Nous avons fixé le commencement du règne de Noman le Borgne, avec un grand degré de vraisemblance, à l'an 400. Les quatre rois qui le précèdent, forment autant de générations: en leur donnant conséquemment à chacun trente-trois ans, nous porterons le commencement d'Amrialkaïs II à l'an 367,

Celui d'Amrou II à l'an 334,

Celui d'Amrialkaïs I à l'an 301,

Et celui d'Amrou I à l'an 268.

Amrou II a été, suivant Abou'lféda, contemporain de Sapor Dhou'lactaf; ce qui se trouve d'accord avec notre calcul, Sapor II ayant régné de 310 à 380.

Nos calculs précédens avoient porté le commencement du règne d'Amrou ben-Adi à l'an 275; ici il se trouve porté à l'an 268 : cet accord est assez juste pour autoriser notre système, qui fixe le commencement du royaume de Hira à l'an 210, et l'accession de Djodhaïma au trône vers 230; car, comme nous l'avons remarqué, il y a entre le commencement du règne de Djodhaïma et celui d'Amrou un intervalle assez long.

V. *ci-devant pag. 565.*

Calculons d'une autre manière.

Amrou fils d'Adi étant monté sur le trône vers 275, nous fixerons à la même époque la naissance de son fils Amrialkaïs I. Ensuite, calculant les générations jusqu'à Noman Abou-Kabous, à raison de trente-trois ans, nous aurons le tableau suivant :

Amrialkaïs I, né en....	275.
Amrou II...........	308.
Amrialkaïs II.........	341.
Noman le Borgne......	374.
Mondhar I............	407.
Amrialkaïs III, supposé fils de Mondhar I.......	440.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

DES ROIS DE HIRA.

Ap. J. C.		
210.	Malec, fils de Fahm, fonde le royaume de Hira.	Sous les Molouk altawaïf.
230.	Djodhaïma lui succède.	
240.	Adi, fils de Rébia, fort jeune, est envoyé à Hira.	Sous Sapor I.
255.	Il épouse la sœur de Djodhaïma.	
268.	Amrou, fils d'Adi, succède à Djodhaïma.	
301.	Amrialkaïs I, son fils.	
334.	Amrou II, son fils.	Contemporain de Sapor II. Il faut placer ici deux usurpateurs Amalécites.
367.	Amrialkaïs II, son fils.	
400.	Noman le Borgne.	Contemporain de Yezdedjerd I.
430.	Abdication de Noman, et commencement de Mondhar I, fils de Noman.	Sous Bahramgour.
460.	Aswad, fils de Mondhar I.	Meurt sous Firouz.
480.	Mondhar II, frère d'Aswad.	
496.	Amrialkaïs III, fils de [Mondhar I, fils de] Noman le Borgne.	
520.	Mondhar III, son fils.	
523.	Déposé par Kobad, est remplacé par Hareth.	
531.	Mondhar III, rétabli.	
564.	Amrou III, fils de Mondhar III.	
571.	8.e année d'Amrou, naissance de Mahomet.	
576.	Kabous, fils de Mondhar III.	Quelques historiens l'omettent.
584.	Mondhar IV, fils de Mondhar III.	Commença à régner, suivant Nowaïri, sous Khosrou Parwiz, par conséquent en 589 au plutôt.
588.	Noman Abou-Kabous, fils de Mondhar IV.	Régnoit lors de la guerre de Fadjar, au plus tard l'an 20 de Mahomet, 591 de J. C. Il a regné 22 ans.
611.	Il est tué par Parwiz, et a pour successeur Ayyas, fils de Kobaïsa.	40.e année de Mahomet, suivant Masoudi, 7.e d'Ayyas. Je suis Abou'lféda, qui place le commencement de la mission de Mahomet au 6.e mois du règne d'Ayyas.

Mondhar III . . . . 473.
Mondhar IV . . . . 506.
Noman Abou-Kabous . . . 539, mort en 611.

J'ai inséré dans ce calcul un degré généalogique entre Noman le Borgne et Amrialkaïs III, conformément à ce que j'ai observé ci-devant; et le résultat de ce dernier calcul me confirme dans l'opinion que j'ai avancée, de la nécessité de faire cette correction.

Je joins ici un Tableau chronologique des rois de Hira, conforme aux détails dans lesquels je viens d'entrer.

En terminant cet article, j'ajouterai encore une observation. C'est que l'auteur du Sirat alrésoul, dans les paroles qu'il met dans la bouche du devin Satih, suppose évidemment, comme on le verra dans l'extrait que je donnerai de cet auteur, que Rébia étoit contemporain de Galeb, un des ancètres de Mahomet. Suivant mon tableau généalogique, Galeb a dû naître en 241; ce qui cadre très-bien avec le rapport que j'ai établi entre Rébia, Sapor I, qui a régné jusqu'en 270, et les deux fils du Tobba Asad, Hasan et Amrou, que j'ai supposés avoir régné successivement de 238 à 270.

V. ci-devant le Tableau, p. 533.

Il me semble que j'ai démontré jusqu'à l'évidence que la fondation du royaume de Hira date à-peu-près de l'an 210, et sert ainsi de preuve à l'époque que j'ai assignée à l'émigration d'Amrou ben-Amer et à l'établissement des Khozaïtes à la Mecque. Il ne me reste plus qu'à examiner la suite des rois de Gassan.

Sous le nom de *rois de Gassan*, quelques écrivains, comme Masoudi, dans un passage que j'ai déjà cité [a], et Ebn-Kotaïba [b], comprennent généralement les petits souverains des Arabes établis au sud-est de Damas, qui, sous l'autorité des empereurs Romains, gouvernoient leurs compatriotes domiciliés dans cette partie de la Syrie; et ils ne distinguent point ceux d'entre eux qui sont antérieurs à l'établissement de la colonie venue du Yémen avec Amrou ben-Amer, de ceux qui doivent leur origine aux familles émigrées. Il est certain que cette petite souveraineté existoit avant l'émigration d'Amrou ben-Amer; mais il me paroît indubitable qu'on ne peut donner à ces premiers souverains ou phylarques des Arabes établis en Syrie, le nom de *Gassan*, que

[a] *V. ci-devant pag. 559.*
[b] *Mon. ant. hist. Arab. p. 151.*

par abus et par une sorte d'anticipation. Il est constant, par le témoignage d'Abou'lféda, de Masoudi et d'autres écrivains, que *Gassan* étoit le nom d'un puits ou d'une citerne, près de laquelle les enfans de Mazen, qui avoient suivi Amrou ben-Amer, avoient fixé leur domicile, et qu'on leur donna de là le nom de *Gassan*, qui prévalut sur leur véritable nom : les uns, comme Abou'lféda, placent cette eau en Syrie ; les autres, comme Masoudi, la placent dans le Yémen, ou sur les confins du Yémen et du Hedjaz, dans le pays occupé par les Ascharis et les descendans d'Acc. Les Arabes qui habitoient cette partie de la Syrie avant l'arrivée de la nouvelle colonie, sont nommés *Dhadjaïma* par Abou'lféda. Il est à propos de rapporter le passage de cet historien : « Les rois » de Gassan étoient, dit-il, comme les lieutenans des Césars, » et gouvernoient sous leur autorité les Arabes de la Syrie. » La famille de Gassan tire son origine du Yémen ; elle descend » d'Azd fils de Gauth fils de Nabet fils de Malec fils d'Odod fils » de Zéid fils de Cahlan fils de Saba : ces Arabes ayant quitté le » Yémen à l'occasion de l'inondation des digues, vinrent camper » près d'une citerne dans la Syrie. On appeloit cette eau *Gassan*, » et on leur donna son nom. Avant eux il y avoit dans la Syrie des » Arabes qu'on nommoit *Dhadjaïma*, de la race de Salih. Les Gassanites firent sortir les enfans de Salih de ce pays, tuèrent leurs » rois, et régnèrent en leur place. Le premier des rois de Gassan fut » Djofna, fils d'Amrou fils de Thaléba fils d'Amrou Mozaïkia. Le » royaume de Gassan commença 400 ans et plus avant l'islamisme : » il y en a qui lui donnent une plus haute antiquité *(v)*. »

Hist. imper. vetust. Joctan. p. 182 ; Sirat alrésoul, ci-devant note (i), pag. 495.

(v) ذكر ملوك غسان وكانوا عمالا للقياصرة على عرب الشام واصل غسان من اليمن من بني الازد بن الغوث بن نبت بن مالك بن ادد بن كهلان بن سبا تفرقوا من اليمن بسبب العرم ونزلوا على ما بالشام ويقال له غسان فنسبوا اليه وكان قبلهم بالشام عرب يقال لهم الضجاعمة من سليح بفتح السين المهملة ثم لام مكسورة وياء مثناة من تحتها ثم حاء مهملة فاخرجت غسان سليحا عن ديارهم وقتلوا ملوكهم وصاروا موضعهم واول من ملك من غسان جفنة بن عمرو بن ثعلبة بن عمرو بن مزيقيا وكان ابتداء ملك غسان قبل الاسلام بما يزيد على اربع مائة سنة وقيل اكثر من ذلك Manuscr. Ar. S. G. n.° 101, au lieu de عمرو بن مزيقيا je lis عمرو مزيقيا

Ebn-Kotaïba donne, comme je l'ai dit, le nom de *Gassani*, c'est-à-dire, descendant de Gassan, à Salih, dont la famille régnoit en Syrie avant l'arrivée de Djofna; mais il ajoute que, suivant d'autres, Salih descendoit de Kodhaa.

Monum. ant. hist. Arab. p. 151.

Ibid. et pag. 159.

Écoutons aussi Masoudi raconter l'établissement des Arabes de Gassan en Syrie.

Cet auteur, après avoir parlé de quelques anciens souverains des Arabes de la Syrie, au nombre desquels il compte Job, fait mention d'une race de rois de la famille de Ténoukh; puis il ajoute : « Ensuite la famille de Salih étant venue en Syrie, » vainquit les Ténoukhites, embrassa le christianisme, et reçut » des Romains le gouvernement de tous les Arabes établis en » Syrie. Après cela plusieurs tribus du Yémen se dispersèrent à » l'occasion de ce qui arriva à Mareb, et de l'aventure d'Amrou » ben-Amer Mozaïkia. Gassan vint alors en Syrie. C'étoient des » descendans de Mazen; car Azd fils de Gauth . . . . eut un fils » nommé Mazen, et c'est de lui que descendent les tribus de » Gassan. *Gassan* est le nom d'une eau dont elles burent, et » dont elles reçurent cette dénomination. C'est une eau entre » Zébid et Zama, au pays des Ascharis, dans le Yémen. . . . » On dit qu'Amrou ben-Amer, étant sorti de Mareb, demeura » près de cette eau jusqu'à sa mort. . . . Les Gassanites soumirent » ensuite les Arabes qui habitoient la Syrie; et les Romains leur » accordèrent le gouvernement de ces Arabes *(x)*. »

Dans un autre endroit, Masoudi entre dans de plus grands détails sur ce même objet. « Amrou ben-Amer, dit-il, et les

(x) ثم وردت سليح الشام فتغلبت
علي تنوخ وتنصرت فملّكها الروم علي
العرب الذين بالشام وتفرقت قبايل لما
كان بمارب وقصة عمرو بن عامر مزيقيا
فسارت غسان الي الشام وهم من ولد مازن
وذلك ان الازد بن الغوث بن نبت بن
مالك بن زيد بن كهلان بن سبا بن
يشجب بن يعرب بن قحطان ولد مازن
واليه يرجع قبايل غسان وان غسان ما
شربوا منه فسموا به وهو ما بين زبيد وزمع
وادي الاشعريين بارض اليمن ..... وقد
ذكر ان عمرا بن عامر خرج من مارب
ولم يزل معيما علي هذا الما الي ان ادركه
الموت ..... وغلبت غسان علي من بالشام
من العرب فملّكتها الروم علي العرب
(Man. Ar. n.° 599, *fol. 98 recto; Ib. fol. 126 recto.*)

» enfans de Mazen, vinrent jusque dans le pays des Ascharis et » d'Acc, près d'une eau nommée *Gassan,* entre les deux vallées » de Zéinak et de Zama : ils s'arrêtèrent près de cette eau, et » en burent ; à cause de cela on les surnomma *Gassan,* et ce » surnom prévalut sur leur nom, qui tomba en oubli. Un de » leurs poëtes a dit : *Si tu veux t'en informer, tu apprendras que* » *nous avons une origine illustre : Azd est notre famille, et Gassan* » *le nom d'une eau.*

» Ceux des enfans de Mazen qui portèrent le nom de *Gassan*, » sont Aus et Khazradj, fils de Harétha fils de Thaléba fils d'Am-» rialkaïs fils de Mazen fils d'Azd. Ils conservent des traditions » historiques sur la division de leurs familles, et sur celles de » leurs branches, qui, s'étant confondues parmi les descendans » de Maad fils d'Adnan, eurent ensuite des guerres à soutenir » contre ces Arabes descendus de Maad, dont l'effet fut que ces » derniers, les ayant vaincues, les chassèrent de leur pays. Obligées » alors de chercher une autre demeure, elles vinrent à Sérat. Sérat » est la montagne occupée par les Azdites, qu'on distingue par » le nom d'*Azd de Sérat.* On nomme cette montagne *Hedjaz;* et » c'est proprement la crête de cette même montagne qu'on nomme » *Sérat,* comme on donne ce nom au dos d'un animal. Ils s'arrê-» tèrent dans ce pays, et établirent leur demeure dans la plaine, sur » la montagne et dans tous les lieux voisins. Cette montagne est » sur les confins de la Syrie; elle sépare la Syrie du Hedjaz, en » longeant le territoire de Damas, la province du Jourdain et la » Palestine, et vient aboutir à la montagne de Moïse *(y).* »

Tels sont les renseignemens que j'ai recueillis sur les Arabes nommés *Gassan*, l'origine de leur nom, leur établissement à l'extrémité méridionale de la Syrie, et le lieu où ils se fixèrent. Ces Arabes étant une colonie des tribus émigrées du Yémen avec Amrou ben-Amer, il est important pour notre sujet de connoître l'époque de leur établissement dans la Syrie. Abou'lféda dit que le royaume de Gassan avoit commencé un peu plus de quatre cents ans avant l'islamisme. On peut entendre par-là l'hégire ;

(y) Une partie de ce texte de Masoudi se trouve publiée par Schultens, *Hist. imp. vetust. Joct.* p. 180 et 182. On le trouvera tout entier à la fin de ce Mémoire, dans l'extrait de Masoudi.

et ce calcul concorde bien avec les époques que j'ai indiquées jusqu'ici, et qui portent l'établissement des Gassanites, comme celui du royaume de Hira, environ à l'an 210. Il est vrai que ce même historien dit, à la fin du même chapitre, que les uns donnent quatre cents ans de durée au royaume de Gassan, d'autres six cents ans, d'autres enfin une durée moyenne entre ces deux-là *(z)*. Cette différence peut venir de ce que quelques historiens ont fait entrer dans leur calcul les rois qui régnoient en Syrie avant l'arrivée des Arabes nommés *Gassan.* *Spec. hist. Ar. pag. 77.*

Nowaïri dit que trente-sept rois se succédèrent sur ce trône pendant six cent seize ans; que ces rois étoient de la famille de Djofna, et que le premier se nommoit *Hareth,* fils d'Amrou fils d'Amer *(a)*. Le nombre même de trente-sept rois, donné par cet historien, semble prouver qu'il a compris, ou du moins que les écrivains dont il a emprunté son calcul avoient compris, parmi les rois de Gassan et dans la durée des six cent seize ans, plusieurs des rois antérieurs à l'établissement de Djofna et des Gassanites; car Abou'lféda ne compte que trente-un de ces derniers.

Ebn-Kotaïba nomme le premier roi de la famille de Djofna, *Hareth* fils d'Amrou, et lui donne le surnom de *Moharrek;* mais son histoire des rois de Gassan n'est, comme celle des rois de Hira, qu'un fragment incomplet. *Monum. ant. hist. Arab. p. 162.*

Nowaïri ne donne point de liste des rois de Gassan: celle de Masoudi n'est qu'un fragment dont on ne peut former ni une généalogie, ni une suite historique; car il fait naître Mahomet sous le quatrième des rois qu'il nomme. Il en est de même de celle d'Ebn-Kotaïba. Celle d'Abou'lféda, au contraire, offre une

(z) وقد اختلف في مدة ملك الغسانية فقيل اربعماية سنة وقيل ستماية وبين ذلك (Man. Ar. n.° 615, *fol. 54 recto.*)

(a) ومن اهل اليمن من خرج منها فملك الشام وهم ال جفنة واولهم الحارث بن عمرو بن عامر .... ويكني الحارث بابي سمر ثم تداولتها منهم سبع وثلثون ملكا ومدة ما ملكوا من السنين ستماية سنة وستة عشر سنة (Man. Arab. n.° 700, *f. 4 vers.*) On lit dans le مجمل التواريخ ces mots: جملت پادشاهان ال جفنه سي ودو پادشاه بودند بمدت سيصد ويك سال اندر والله اعلم بالصواب C'est-à-dire que le royaume de Gassan dura 301 ans sous trente-deux rois; mais en calculant le nombre d'années que cet auteur donne à chaque règne, on trouve 557 ans ou environ.

Spec. hist. Ar. p. 75 et seq. généalogie suivie; et elle est conforme, à très-peu de chose près, à celle qu'on lit dans le *Modjmil altéwarikh.* Peut-être contient-elle les noms de plusieurs princes de la famille royale qui n'ont jamais porté la couronne ; mais cela est indifférent pour l'objet de ce Mémoire. La voici :

Djofna I, fils d'Amrou fils de Thaléba fils d'Amrou ben-Amer.
Amrou I, fils de Djofna.
Thaléba, fils d'Amrou I.
Hareth I, fils de Thaléba.
Djabala I, fils de Hareth I.
Hareth II, fils de Djabala I.
Mondhar le Grand, fils de Hareth II.
Noman, son frère.
Djabala II, son frère.
Aïham I, son frère.
Amrou II, son frère.
Djofna II, ou le Petit, fils de Mondhar le Grand. Il brûle Hira.
Noman II, ou le Petit, son frère.
Noman III, fils d'Amrou fils de Mondhar.
Djabala III, fils de Noman III, contemporain de Mondhar III roi de Hira, fils d'Amrialkaïs III et de Ma-asséma.

Je m'arrête ici, parce que c'est le seul synchronisme précis que je trouve pour juger de l'exactitude de cette liste, en la comparant à celle des rois de Hira.

V. ci-devant pag. 568. J'ai fait voir que Mondhar III, roi de Hira, n'étoit mort qu'en 563 ou 564, et pouvoit avoir régné en deux fois depuis 520 jusqu'en 564, en comprenant dans la durée de son règne celui de Hareth que Kobad avoit mis à sa place.

Djabala III ayant fait la guerre à ce roi de Hira, il faut qu'il ait régné à la même époque. Je suppose donc Djabala III monté sur le trône de Gassan vers 520 : en lui donnant trente ans à cette époque, il seroit né en 490. Maintenant entre lui et Djofna I, il y a, suivant Abou'lféda, neuf générations, ainsi qu'il suit :

Djabala III, fils de

Noman III, fils d'Amrou II, qui ne paroît pas avoir régné, mais qui est représenté dans ce tableau généalogique par son frère

Djofna

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

DES

ROIS DE GASSAN.

Ap. J. C.		
193.	Naissance de Djofna I.	
210.	Établissement de Djofna en Syrie.	
226.	Naissance d'Amrou I, fils de Djofna.	
259.	.... Thaléba, fils d'Amrou I.	
298.	.... Hareth I, son fils.	
325.	.... Djabala I, son fils.	
358.	...... Hareth II, son fils.	
391.	.... Mondhar le Grand..... Noman I .... Djabala II............ Aïham I .... Amrou II	Tous fils de Hareth II.
424.	Naissance de Djofna II, ou le Petit, fils de Mondhar le Grand.	
454.	Djofna II fait la guerre à Aswad, fils de Mondhar I, roi de Hira. Noman II, ou le Petit, son frère.	Contemporain d'Aswad, qui a régné sous Firouz, de 460 à 480.
457.	Naissance de Noman III, fils d'Amrou.	Son père Amrou étoit fils de Mondhar le Grand, et frère de Djofna II.
490.	Naissance de Djabala III, fils de Noman III.	
520.	Commencement du règne de Djabala III.	Contempor. de Mondhar III, roi de Hira, de 520 à 564.

Djofna II, ou le Petit, fils de
Mondhar le Grand, fils de
Hareth II, fils de
Djabala I, fils de
Hareth I, fils de
Thaléba, fils de
Amrou I, fils de
Djofna I.

Neuf générations à 33 ans, font 297 ans, qui, soustraits de 490, époque de la naissance de Djabala III, donnent pour celle de la naissance de Djofna I, l'an 193. Djofna, né à cette époque, put bien arriver en Syrie vers l'an 210, et quelques années après s'emparer de la souveraineté qui appartenoit à la famille de Salih.

On peut encore tirer de cette liste un autre synchronisme entre Djofna le Petit, qui porta la guerre dans les états des rois de Hira et brûla leur capitale, et Aswad fils de Mondhar I, roi de Hira. Abou'lféda dit qu'Aswad, suivant les uns, vainquit les rois de Gassan, et que, suivant d'autres, il fut vaincu et tué. Ailleurs il dit que Djofna le Petit, roi de Gassan, brûla la ville de Gassan, et que delà sa postérité fut nommée *les descendans du Brûleur.* آل المحرق Dans l'un et l'autre endroit il s'agit, sans doute, de la même guerre : les deux partis eurent apparemment des avantages alternatifs qui furent chantés par leurs poëtes, et de là le récit en apparence contradictoire des historiens. Aswad régnoit à Hira du temps de Firouz, et, suivant mes calculs, de 460 à 480. Si, comme je le suppose ici, Djabala III est monté sur le trône vers 520, Djofna le Petit a dû commencer à régner vers 454, y ayant deux générations entre lui et Djabala III : il étoit donc effectivement contemporain d'Aswad fils de Mondhar I, roi de Hira. *Voyez* le Tableau ci-joint des rois de Gassan.

Spec. hist. Ar. pag. 69.

Ibid. p. 76.

Le résultat des discussions précédentes a prouvé, ce me semble, que l'établissement des Khozaïtes à la Mecque, la fondation du royaume de Hira, et l'usurpation de la souveraineté en Syrie par la famille de Gassan, ne remontent pas au-delà de l'an 210. L'établissement des Khozaïtes à la Mecque doit précéder un peu les deux autres événemens. Peut-être aussi, comme je l'ai déjà

insinué, doit-on avancer un peu l'établissement du royaume de Hira. Ces nouvelles colonies étant toutes formées par les familles émigrées du Yémen avec Amrou ben-Amer, la date de leur établissement ne peut manquer de nous donner à-peu-près celle de cette émigration : on doit supposer qu'elle eut lieu quarante ou cinquante ans auparavant ; car ces familles séjournèrent d'abord dans le pays d'Acc, et elles y restèrent jusqu'à la mort d'Amrou. Ensuite les hostilités survenues entre les indigènes et ces étrangers, déterminèrent ces derniers à chercher un autre asile. Conduits par un fils d'Amrou, ils vinrent habiter Batn-Marr dans le voisinage de la Mecque. Entre leur descente dans ce pays et l'établissement des Khozaïtes à la Mecque, il se passa des événemens qui supposent encore un séjour de quelques années : aussi Amrou, premier souverain Khozaïte de la Mecque, et Djofna fils d'Amrou, premier roi de Gassan, sont-ils regardés comme arrière-petits-fils d'Amrou ben-Amer. Il faut donc nécessairement porter l'émigration d'Amrou ben-Amer au milieu du second siècle; et c'est effectivement l'époque à laquelle nous nous sommes vus obligés de fixer le règne d'Akran, sous lequel a dû arriver cette émigration, et l'inondation, qui ne peut être séparée de l'émigration, quoique peut-être elle lui soit postérieure d'un petit nombre d'années. Dans un sujet aussi obscur, on ne peut pas, ce me semble, espérer d'atteindre un plus haut degré de vraisemblance.

Je pourrois en rester là, si le respect que j'ai pour deux savans qui ont traité avant moi le même sujet et embrassé une opinion différente de celle que je propose, ne me faisoit une loi d'examiner les preuves sur lesquelles ils ont fondé leur sentiment.

Le premier est le célèbre Reiske, qui a publié en 1748 une savante dissertation intitulée *de Arabum epochâ vetustissimâ SEIL OL AREM, id est, rupturâ cataractæ Marebensis*. Cette dissertation, que j'ai citée plus d'une fois dans ce Mémoire, ne m'a pas été inutile, à cause des textes originaux qu'elle contient, et sur-tout à cause des extraits de Hamza, relatifs aux rois de Hira ; mais elle n'a eu aucune influence sur ma détermination. Je n'avois pas même pu me procurer cette dissertation quand je composai ce Mémoire en 1785 ; et je n'en connoissois que le seul résultat cité par M. Eichhorn dans ses *Monumenta*

antiquissima historiæ Arabum, en ces termes, qui sont ceux de Reiske : *Ego verò illam ad Tiberii exeuntis, vel Caligulæ, Claudii et Neronis tempora, maximâ cum verisimilitudine censeo referendam.* Ayant lu depuis ce temps la dissertation de Reiske, je n'y ai rien trouvé qui ait pu changer mon opinion; et son sentiment m'a paru appuyé sur des preuves incapables de soutenir un examen sérieux. Voici en quoi elles consistent : Pag. 152.

Suivant Hamza Isfahani, Djodhaïma, surnommé *Alabrasch* الابرش ou *le Lépreux*, roi de Hira, a dû commencer à régner vers l'an 44 de J. C. Malec, son père et son prédécesseur, fondateur du royaume de Hira, avoit occupé le trône vingt ans : ainsi le royaume de Hira a dû être fondé vers l'an 20 de J. C. Malec avoit accompagné Amrou ben-Amer, lorsqu'il étoit sorti du Yémen dans la crainte de l'inondation : donc l'inondation ne peut être postérieure que de quelques années à la naissance de J. C. De Ar. ep vet. pag. 25.

Dans ce premier raisonnement, Reiske avance que, suivant le témoignage de Hamza, Djodhaïma a commencé à régner vers l'an 44 de J. C.; et c'est-là la base de tout le système. Mais sur quoi est fondée cette assertion ? sur un passage de cet écrivain, que Reiske rapporte ensuite, en établissant ses calculs d'une autre manière. « Ce qui me détermine principalement, » dit-il, à rapporter l'émigration des tribus Arabes du Yémen » aux dernières années de Tibère, ou au temps des empereurs » qui le suivirent, c'est un passage de Hamza, qui dans son » septième livre, parlant d'Amrou ben-Adi, troisième roi de » Hira et successeur de Djodhaïma, dit : *Amrou, fils d'Adi, régna » en tout cent dix-huit ans, . . . quatre-vingt-quinze ans sous les » rois des provinces, et les vingt-trois autres années sous l'empire » des Perses, savoir, quatorze ans dix mois sous Ardeschir, et huit » ans deux mois sous son fils Sapor.* On ne pouvoit pas, continue » Reiske, déterminer les époques d'une manière plus claire. » Amrou a vécu vingt-trois ans sous les Perses, c'est-à-dire, » depuis l'an de J. C. 222 jusqu'à 245, et le surplus sous les » Parthes . . . De 222 ôtez maintenant 95, vous aurez l'an 127 » de J. C. pour le commencement du règne d'Amrou et la fin Ibid. p. 26.

» de celui de Djodhaïma. Djodhaïma, ayant régné soixante ans, » a dû monter sur le trône en l'année 67. De 67 ôtez 20 ans » pour le règne de Malec, fondateur de cette dynastie ; vous » aurez, suivant cette hypothèse, l'an 47 pour époque de la » fondation de ce royaume. Si nous supposons que ces émigrés » se soient arrêtés dans leur route en quelque contrée avant de » s'établir dans un domicile fixe, l'époque de l'inondation qui » est le sujet de cette dissertation, pourra facilement être fixée » à l'an 30 ou 40 de J. C. »

Reiske a prévu l'objection que l'on pouvoit faire contre la confiance qu'il accorde à la chronologie des rois de Hira donnée par Hamza, et il l'écarte en deux mots : « J'adopte, » dit-il, la durée assignée à chaque règne par Hamza; ce que je » dois faire nécessairement, puisqu'on ne peut pas prouver qu'elle » soit fausse; et je n'y suppose aucun interrègne, ce que le silence » des historiens ne permet pas de faire. » *Si rectè habent anni, quos Hamzah regum vel phylarcharum Hirensium Lachmidarum unicuique attribuit, quod subsumendum, quum contrarium evinci nequeat, et eos ego rectè computavi, nullumque fuit interregnum, quod statuere in scriptorum silentio temerarium et incongruum foret &c.* Pour moi, quoi qu'en dise Reiske, je ne puis concevoir comment il a admis sans répugnance un règne de cent dix-huit ans sur l'autorité de Hamza.

De Epoc. Ar. vet. p. 24 et 25.

Un historien dont il a dit lui-même, *non magni pretii historicus, et tam parùm judiciosus suique memor compilator, ut diversis in locis tradat adversâ fronte secum pugnantia*, et ailleurs, *non vidi compilatorem tam ἄκριτον, tam sui obliviosum, tam sibi contradicentem, atque est hic Hamzah*, méritoit-il la confiance que lui accorde ici Reiske sur un fait contraire à toute vraisemblance? D'ailleurs il n'est pas vrai que Hamza ne soit contredit ici par aucun autre historien. Ebn-Kotaïba, dans un passage cité par Reiske lui-même, ne donne à Amrou fils d'Adi que quatre-vingt-dix ans de règne; et Masoudi transporte les cent dix-huit ans de règne à Djodhaïma, prédécesseur d'Amrou.

Ibid. pag. 21.

Prodidag. ad Hagi Chalifæ Tab. ad calcem tabulæ Syr. p. 230.

De Ar. ep. vet. pag. 27.

V. ci-devant pag. 559.

Il suffit, ce me semble, d'avoir montré sur quel fondement est établi le sentiment de Reiske, pour l'avoir réfuté. Sa dissertation ne présente d'ailleurs aucun synchronisme, aucun

point de chronologie qui exige une discussion plus étendue.

Un autre savant, dont je révère les connoissances et les rares talens, autant que son amitié m'est chère, M. Gossellin, dans ses *Recherches sur la géographie systématique et positive des anciens*, a cru devoir fixer l'inondation de Mareb à la même époque que Reiske, quoique par des considérations différentes, et même, ce qui est remarquable, sans avoir connu la dissertation du célèbre professeur de Leipsik.

M. Gossellin s'attache d'abord à faire voir combien la chronologie des rois du Yémen donnée par les écrivains Arabes renferme d'anachronismes, et montre que les listes de ces souverains que les Arabes nous ont transmises, sont absolument insuffisantes pour remplir le grand nombre de siècles qu'ils assignent à la durée de cet empire. Il examine les synchronismes établis par Hamza et Nowaïri entre plusieurs de ces rois et des rois de Perse, et en fait sentir l'absurdité ; mais il ne croit pas que, pour rapprocher ces traditions de la vérité, il faille supposer, comme on l'a fait dans le Mémoire remis par l'Académie aux voyageurs Danois, diverses lacunes dans ces listes. Au contraire, il en fait un ensemble ; et, s'appuyant sur une évaluation moyenne des règnes et des générations qu'elles contiennent, il trouve que le règne de Himyar a dû commencer vers l'an 374 avant J. C.

Recherch. sur la Géogr. syst. et posit. des anciens, t. II, p. 104 et suiv.

Ibid. p. 108.

Ibid. p. 110.

Les mêmes calculs, appliqués à l'époque du règne d'Akran et à celle d'Amrou ben-Amer, lui donnent pour la date de la vie d'Amrou, et par conséquent pour celle de l'inondation de Mareb, l'an 33 de l'ère Chrétienne.

Ibid. p. 112.

A l'appui de ces conjectures chronologiques, M. Gossellin observe, 1.° que le nom des *Homérites* ou *Himyarites* étoit encore inconnu du temps d'Ératosthène, environ cent quinze ans après l'époque de l'an 374 avant J. C., parce que leur domination étoit alors récente et peu étendue ;

Ibid. p. 113.

2.° Qu'on en entend parler pour la première fois environ vingt-quatre ans avant J. C., à l'occasion de l'expédition d'Ælius Gallus, époque à laquelle les Sabéens, anciens dominateurs de l'Arabie, n'y tenoient plus que le second rang par les richesses qu'ils possédoient encore, tandis que les Himyarites s'étoient

Recherch. sur la Géogr. syst. et posit. des anciens, t. II, pag. 116 et 117.

élevés au plus haut degré de prospérité. « Peu après (dit » M. Gossellin) ils vainquirent et soumirent les Sabéens; mais » nous ne voulons que faire observer qu'à l'époque où nous » en sommes, il est très-probable que Mareb subsistoit encore, » et que les descendans de Himyar ne s'en étoient pas éloignés, » puisqu'ils continuoient de former une nation séparée et dis- » tinguée de toutes les autres. »

3.° Mareb étoit détruite du temps de Pline, car il nomme *Massala* pour la capitale des Homérites. *Ibidem.*

4.° Du temps de l'auteur du Périple, environ 100 après J. C., les Homérites et les Sabéens formoient un seul peuple sous la domination de Charibaël, qui régnoit à Afar ou Dhofar. Mareb n'existoit donc plus, puisque les Arabes conviennent que les rois Himyarites n'ont abandonné cette ville qu'à l'instant de sa ruine. Ce dernier changement de métropole étoit la suite des conquêtes des Homérites, qui avoient soumis les Sabéens, dont le nom se perdit, ce peuple étant confondu avec les Homérites ses vainqueurs. Sous Justinien, les Homérites possédoient presque toute l'Arabie, et étoient si puissans que cet empereur, voulant attaquer les Perses, chercha à se liguer avec eux. Enfin, les Homérites, en faisant oublier le nom des Sabéens, s'approprièrent les principaux événemens de leur histoire : ils dirent, par exemple, que la reine de Saba étoit une princesse qui avoit régné sur les Homérites.

Ibid. p. 118. *Ibid. p. 119.*

Je ne crois pas qu'il soit possible d'établir sur ces données historiques, l'époque de l'inondation de Mareb; et je pense qu'on peut y opposer les observations suivantes.

1.° Quant aux listes des rois du Yémen en remontant jusqu'à Himyar, elles sont si différentes dans les divers historiens, qu'il est très-difficile de les concilier, pour ne rien dire de plus : elles diffèrent sur-tout essentiellement dans la filiation des princes qu'elles contiennent, en sorte qu'on ne peut pas s'assurer du nombre de générations qu'elles offrent ; et l'usage dans lequel sont les Arabes d'omettre souvent dans leurs généalogies un grand nombre de degrés intermédiaires, rend ce calcul encore plus incertain.

2.° Si l'histoire des temps antérieurs à Mahomet, telle qu'elle

nous est racontée par les Orientaux, mérite quelque confiance ; si on peut la regarder comme un édifice qui, au milieu d'une multitude de fables absurdes, repose sur quelques vérités solides, ce degré de certitude ne s'étend guère au-delà du commencement de la dynastie des Sassanides : cela est prouvé par la profonde ignorance de leurs historiens sur l'histoire des Arsacides, ignorance attestée par Mirkhond. L'histoire même des ancêtres de Mahomet, qui plus qu'aucune autre fixa l'attention des premiers Musulmans quand ils commencèrent à mettre par écrit les traditions historiques, n'a, de leur propre aveu, rien de certain avant Adnan, qui ne peut être antérieur de beaucoup plus d'un siècle à J. C. ; et cette histoire, pendant les six ou sept premières générations, se réduit à une simple généalogie.

3.° Si les synchronismes indiqués par Hamza entre les souverains du Yémen et les rois de Perse antérieurs à Alexandre ne présentent que confusion et invraisemblance, il n'en est pas de même de ceux qui se rapportent aux princes de la dynastie des Sassanides, comme je l'ai fait voir, en indiquant en même temps la raison de cette différence.

V. ci devant pag. 542.

4.° Le nom de *Sabéens* a certainement été employé souvent comme synonyme de celui d'*Homérites.* Les Homérites, ou Himyarites comme les nomment les Arabes, étoient Sabéens, puisque Himyar étoit fils de Saba.

5.° Les Arabes ne distinguent point l'empire des Sabéens de celui des Himyarites. Il paroît que la supériorité et la succession à la dignité impériale a toujours été dans la maison de Himyar, mais que les descendans de Cahlan ont souvent eu des rois particuliers, et ont cherché en plus d'une occasion à secouer le joug des Himyarites. Je ne suis pas éloigné de croire qu'à l'époque de l'inondation, la ville de Saba ou Mareb (car c'est une seule et même ville) étoit entre les mains des descendans de Cahlan, peut-être depuis plusieurs générations, et que par une suite de cette division entre les descendans de Saba, la postérité de Himyar avoit sa capitale particulière, soit Massala, comme Pline le témoigne, soit Dhofar ; car Masoudi dit positivement : « Les rois du Yemen demeuroient à Dhofar, comme Dhou-» Schédjir, et la famille de Dhou-Cola ; il n'y en eut qu'un

Hist. imper. vetust. Joctan. pag. 138.

» petit nombre qui firent leur résidence dans d'autres villes. » Cet auteur rapporte même une inscription, vraie ou fausse, qu se trouvoit, dit-il, sur une des portes de Dhofar, et qui assuroit que cette ville avoit été primitivement la capitale des Himyarites. Du temps des Éthiopiens, il paroît que Sanaa jouissoit du titre de capitale du Yémen.

6.° Les descendans de Himyar ayant été obligés de céder pendant quelque temps la partie la plus intérieure de l'empire aux descendans de Cahlan, on commença à substituer le nom de *Himyarites* à celui de *Sabéens,* qui devenoit trop général ; et ce nom fut plus connu des étrangers, parce que les possessions des Himyarites étoient plus voisines de la côte. Quand, dans la suite, les enfans de Cahlan, affoiblis par les émigrations et les ravages que causa l'inondation, cessèrent de former une puissance séparée (ce qui eut lieu peut-être à la mort de Rébia, fils de Nasr), le nom seul des *Himyarites* subsista, et renferma tous les descendans de Saba, qui ne reconnoissoient plus d'autres chefs que ceux de la maison royale de Himyar. Si *Mareb,* comme le disent quelques auteurs, étoit le titre distinctif des rois qui régnoient à Saba, peut-être ce titre étoit-il particulier aux chefs des descendans de Cahlan, comme celui de *Tobba* aux enfans de Himyar.

V. *ci-devant pag. 504, et note (x), ibid.*

Je ne pense donc pas que l'on puisse tirer aucune conséquence des autorités employées par M. Gossellin, pour reculer, autant qu'il le fait, l'époque de l'inondation de Mareb : et quant aux listes des rois du Yémen, ce n'est, ce me semble, ni par le calcul des règnes ni par celui des générations que l'on peut s'en servir pour fixer quelque point de chronologie ; on ne peut, je crois, faire quelque fond que sur les synchronismes indiqués par les traditions historiques ; et ces synchronismes me semblent mériter d'autant plus de confiance, qu'ils ne sont assurément pas le résultat d'un système prémédité : mais j'avoue que, pour en faire usage, il faut les soumettre à une sage critique.

J'ai rempli le sujet principal que je me suis proposé dans ce Mémoire ; et peut-être trouvera-t-on que je me suis étendu au-delà des bornes que j'aurois dû me prescrire : je ne puis cependant résister au desir de jeter quelque jour ou du moins de proposer quelques conjectures sur l'époque d'un autre

événement

événement célèbre dans l'histoire de l'Arabie ; je veux dire l'introduction du judaïsme dans le Yémen. Je serai encore contraint ici à prendre pour base de mes recherches un récit où la vérité est comme ensevelie sous une multitude de circonstances fabuleuses, inventées par l'intérêt de la religion Musulmane, et adoptées par une aveugle crédulité.

Tous les historiens s'accordent à attribuer l'introduction du judaïsme dans le royaume du Yémen à un des princes qui portent le nom de *Tobba ;* mais il est plus difficile de déterminer auquel des princes nommés *Tobba* on doit rapporter ce qu'ils racontent à ce sujet. Quoi qu'il en soit de cette question, que j'examinerai dans la suite, la tradition nous apprend *(b)* que ce prince étant sorti du Yémen pour porter la guerre dans les contrées orientales de l'Asie, passa par Médine, qui s'appeloit alors *Yathreb :* loin d'exercer aucune hostilité contre le territoire de cette ville et contre ses habitans, il confia à ceux-ci un de ses fils, et continua sa route. Pendant que le Tobba étoit occupé à faire la guerre loin de l'Arabie, le jeune prince fut tué par surprise ; ce que le Tobba ayant appris, il résolut d'en tirer vengeance. *Not. et Extr. des man., t. II, p. 366 et suiv.* Il marcha donc vers Médine au retour de son expédition, bien déterminé à ruiner cette ville, à détruire les plantations de palmiers qui faisoient sa richesse, et à exterminer ses habitans. Il y avoit alors, parmi les habitans de Yathreb et de son territoire, plusieurs familles Juives, telles que Koraïdha, Nadhir et autres. Deux docteurs qui appartenoient à la famille de Koraïdha, instruits des desseins que le Tobba avoit formés contre cette ville, vinrent le trouver pour le prévenir que s'il s'obstinoit, malgré leurs représentations, à vouloir prendre et détruire Médine, il périroit infailliblement. Le roi leur ayant demandé la raison de cela, ils lui dirent que cette ville étoit destinée à servir de retraite à un prophète qui devoit paroître dans les derniers temps, et qui, chassé de sa patrie par la famille de Koreïsch, viendroit chercher un asile dans Médine, et y feroit sa résidence. Non-seulement le Tobba déféra à leur avis ; il fit plus, il s'instruisit de leur religion, et, abandonnant le culte des idoles, il embrassa le

(b) Parmi les extraits joints à ce Mémoire, on en trouvera plusieurs qui contiennent l'histoire détaillée des événemens que je raconte ici en abrégé.

judaïsme, et toute son armée avec lui; et il engagea les deux docteurs Juifs à l'accompagner dans le Yémen pour en convertir les habitans. Ayant quitté Médine, et continuant sa route, il arriva sur le territoire de la Mecque. Alors quelques Arabes, de la race de Hodheïl, vinrent le trouver, et lui offrirent de lui indiquer un trésor très-riche, dont les rois ses prédécesseurs n'avoient eu aucune connoissance. Le Tobba ayant accepté leur proposition, ils lui dirent qu'il y avoit à la Mecque un édifice pour lequel les habitans avoient une extrême vénération, et que c'étoit-là qu'il trouveroit le trésor qu'ils lui avoient promis. L'intention de ces Hodheïlites étoit de faire périr le Tobba avec son armée; car ils savoient que tous les princes qui avoient osé porter la guerre contre cette sainte ville, avoient péri misérablement. Le Tobba cependant voulut consulter les deux docteurs Juifs: ceux-ci lui découvrirent les intentions perfides des Hodheïlites, et l'assurèrent que, s'il suivoit l'avis que ces gens-là lui avoient donné, il périroit infailliblement, parce qu'il n'y avoit point sur toute la terre de lieu plus saint et que Dieu se fût réservé d'une manière plus spéciale que le temple de la Mecque. Ils lui conseillèrent au contraire de prendre part au culte religieux des habitans de la Mecque, quand il seroit arrivé dans cette ville; de se raser la tête, et de pratiquer avec beaucoup de modestie toutes les cérémonies accoutumées dans la visite de ce saint lieu. Le Tobba leur demanda alors pourquoi ils n'alloient pas eux-mêmes y faire leur dévotion. A quoi ils répondirent que ce lieu étoit à la vérité le temple de leur père Abraham, mais qu'il étoit profané par les idoles que les habitans de la Mecque y avoient placées et par le sang qu'ils y répandoient, et que c'étoit-là ce qui les en éloignoit. Le Tobba, convaincu de la vérité de ce que ces Juifs lui disoient, fit couper les mains et les pieds à ceux qui avoient voulu lui tendre un piége; et continuant sa route, il vint à la Mecque, fit le tour de la Caba avec les rites accoutumés, se rasa la tête, immola des victimes, et distribua des vivres et des rafraîchissemens aux habitans pendant les six jours qu'il demeura dans cette ville. En conséquence d'une vision qu'il eut dans ce même temps, il couvrit la Caba d'étoffes précieuses; ce que personne, dit-on, n'avoit fait

avant lui. Ensuite, ayant recommandé le soin de ce saint lieu aux Djorhamites qui en avoient l'intendance, et leur ayant enjoint de le purifier, et de n'y souffrir ni sang, ni cadavre, ni aucune femme en état d'impureté, il sortit de la Mecque pour retourner avec son armée dans le Yémen, étant toujours accompagné des deux docteurs Juifs de Koraïdha.

Le Tobba, de retour dans ses états, voulut contraindre ses sujets à embrasser la religion qu'il venoit lui-même d'adopter; mais comme ils ne vouloient pas y consentir, la chose fut remise à la décision d'un feu miraculeux. Il y avoit dans le Yémen un lieu d'où sortoit un feu surnaturel, que les habitans avoient coutume de prendre pour arbitre dans leurs contestations, et qui dévoroit celle des parties adverses qui étoit coupable, sans faire aucun mal à l'innocent et à l'opprimé. Lors donc qu'on fut tombé d'accord de s'en rapporter au jugement du feu, quelques-uns des sujets du Tobba vinrent avec leurs idoles et tout l'attirail de leur culte idolâtre se placer devant le lieu d'où sortoit ce feu : les deux docteurs Juifs, ayant les livres de leur loi attachés à leur cou, en firent autant. Le feu les ayant tous couverts, dévora les Himyarites avec leurs idoles et tout ce qu'ils avoient apporté : pour les deux docteurs Juifs, ils sortirent du feu sains et saufs avec leurs livres suspendus à leur cou. Ce prodige détermina les Himyarites à embrasser la religion du Tobba ; et telle fut l'occasion de l'introduction du judaïsme dans le Yémen.

Suivant un autre récit encore plus mêlé de fables, quand le Tobba, qui étoit devant Médine, eut appris que cette ville devoit un jour donner asile à Mahomet, il y établit une partie de ceux qui l'accompagnoient, et leur laissa en dépôt une lettre adressée à ce prophète, dans laquelle il protestoit de sa soumission pour lui, et réclamoit sa protection. L'auteur, qui rapporte cette lettre, sa souscription, et jusqu'à l'adresse, dit que ce prince alla ensuite dans l'Inde, et y mourut deux cents ans avant la naissance de Mahomet. Sa lettre dans la suite des temps fut remise à Mahomet, lors de sa retraite à Médine.

On convient généralement que le Tobba dont il est question dans tout ce récit, est celui des princes de ce nom que Mahomet

a eu en vue dans deux passages de l'Alcoran *(c)*. Dans le premier de ces passages, *sur. 44, v. 36*, Mahomet, parlant de ceux qui refusent de croire à la résurrection, s'exprime ainsi : « Ils ont dit, » Si ce que vous nous annoncez est vrai, faites paroître devant » nous nos pères qui sont morts. Sont-ils donc plus forts que le » peuple du Tobba, et les autres générations qui ont été avant eux, » et que nous avons fait périr, parce qu'elles étoient criminelles? » Dans le second passage, *sur. 50, v. 13*, le peuple du Tobba est seulement nommé parmi les anciennes nations qui ont traité de menteurs les envoyés de Dieu. Beïdhawi, et plusieurs autres commentateurs de l'Alcoran, observent que les reproches de Dieu dans ce passage ne tombent point sur le Tobba, mais seulement sur son peuple, parce que ce prince étoit vrai croyant, et ses sujets infidèles. On lit même dans les recueils de *Hadith* deux traditions qui prouvent la bonne opinion que les premiers Musulmans avoient du Tobba. Suivant l'une de ces traditions, Mahomet doit avoir dit, *Ne dites point de mal du Tobba, car il étoit devenu Musulman ;* et l'autre lui attribue cette parole, *Je ne sais pas si le Tobba a été ou n'a pas été un prophète.*

Il faut observer que quelques auteurs font une distinction entre le judaïsme proprement dit et la religion que le Tobba reçut des docteurs Juifs, et qu'il introduisit dans son royaume. Ils

(c) Dans le Kitab aldjuman, on lit: « Le plus grand entre les *Tobba* est celui » dont il est parlé dans l'Alcoran, à » l'endroit où Dieu dit, *Sont-ils plus » forts que le peuple du Tobba!* et ail- » leurs, . . . *Ainsi que le peuple du » Tobba, tous ceux-là ont traité de » menteurs les envoyés de Dieu.* Maho- » met a dit, *Ne parlez point mal du » Tobba, car il étoit vrai croyant ;* et en » disant cela, il a entendu parler du » plus petit, du dernier Tobba. On ne » convient pas quel étoit le nom du » premier : les uns le nomment *Himyar » ben-Wardan ;* les autres, *Schamar » ben-Raïsch :* c'est un prince célèbre » dont Samarcande a pris le nom. » Mais ce Tobba est le plus grand, » au lieu que Mahomet a entendu parler » du plus petit : car ce sont deux per- » sonnages différens ; l'un a vécu avant » Abraham, et l'autre avant Jésus. Tous » les savans conviennent que le dernier » Tobba est celui qui a couvert la Caba » après avoir voulu la détruire ; qu'il » vint à Médine, et y laissa en dépôt » une lettre adressée à l'apôtre de » Dieu. » Cet auteur, comme on voit, croit que le Tobba dont il est parlé dans l'Alcoran, n'est pas le même que celui dont Mahomet a parlé avantageusement, et à la foi duquel il a rendu bon témoignage. Cela est indifférent pour notre sujet, parce qu'il attribue toujours l'introduction du judaïsme dans le Yémen au dernier Tobba. Le même auteur, qui dit ici que le dernier Tobba a vécu avant Jésus, dit plus loin qu'entre sa mort et la naissance de Mahomet il y a deux cents ans.

nomment celle-ci religion *Hanéfite* ou *orthodoxe*, et *religion d'Abraham*. Cette religion d'Abraham est, suivant eux, celle que professoient les habitans de la Mecque du temps des Djorhamites, avant qu'Amrou ben-Lohaï eût introduit parmi eux le culte des idoles, et souillé ainsi la Caba *(d)*.

L'auteur du Kitab aldjuman dit expressément que, dans le temps que le Tobba assiégeoit Médine, « il y avoit dans cette » ville deux docteurs de la tribu de Bénou-Koraïdha ; cette » tribu professoit la religion Juive. Ces deux docteurs étoient » des gens savans et profondément instruits, qui connoissoient » parfaitement la religion d'Abraham, qui est la religion Hané- » fite. » Après avoir raconté le jugement miraculeux du feu, il dit que les peuples du Yémen, ayant vu que les deux docteurs Juifs n'avoient rien souffert, embrassèrent tous la religion d'Abraham. « Ensuite (ajoute-t-il) le Tobba partit pour aller » dans l'Inde : après son départ, ses sujets apostasièrent, et em- » brassèrent la religion Juive. Ce sont eux qui les premiers » firent profession du judaïsme. » *Man. Arab. n.° 769.*

Ailleurs il dit que « le Tobba dont il vient de raconter » l'histoire, est Asad Abou-Carb; qu'après sa mort son fils Hasan » lui succéda ; qu'Amrou, frère de Hasan, ayant tué son frère » à la sollicitation de ses sujets, se fit Juif avec eux, et qu'ils » abandonnèrent tous la religion d'Abraham. » Il répète encore cela plus loin, et dit « qu'Amrou et ses sujets ayant embrassé » le judaïsme après la mort du Tobba et de Hasan son fils et » son successeur immédiat, ils persécutoient et faisoient mourir » tous les vrais croyans, et quiconque ne professoit pas le » judaïsme. » De là il passe à l'histoire de Dhou-Nowas et des martyrs de Nedjran.

Cette distinction entre la religion d'Abraham, introduite dans le Yémen par deux docteurs Juifs soutenus du pouvoir du Tobba, et le judaïsme adopté par Amrou, est purement imaginaire : elle n'est fondée que sur l'existence supposée d'une prétendue religion d'Abraham, et est inconnue à la plupart des historiens. Comme il est certain que le judaïsme a dominé dans

(d) *Voyez* notamment le passage de Masoudi, rapporté dans la note *(c)*, page 546 et 547.

le Yémen avant la conquête de ce pays par les Éthiopiens, il n'y a pas lieu de douter qu'il n'y ait été introduit par le Tobba que quelques docteurs Juifs de Médine avoient sans doute attiré à leur religion, en y mêlant, suivant toute apparence, quelques-unes des superstitions des Arabes païens.

Le Tobba qui introduisit le judaïsme dans le Yémen est, comme la tradition assez uniforme l'atteste, *le dernier* ou *le petit Tobba.* Mais quel est, parmi les rois du Yémen, celui que l'on doit entendre sous ce nom ?

L'auteur du Kitab aldjuman dit positivement, après avoir raconté en détail l'histoire du Tobba : « Le Tobba partit ensuite » pour l'Inde, et y mourut ; Hasan ben-Asad, son fils, lui » succéda. Asad est le nom du Tobba. Dans leur langue son » nom étoit *Tibban,* et son surnom *Abou-Carb.* »

Man. Arab. n.° 629, f. 3 verso.

Dans le Sirat alrésoul on lit aussi : « Quand Rébia, fils » de Nasr, fut mort, le royaume du Yémen revint en entier » à Hasan, fils de Tibban Asad Abou-Carb. Tibban Asad est *le* » *dernier Tobba :* il étoit fils de Colaïcarb, fils de Zéid ; et » ce Zéid est le premier Tobba fils d'Amrou Dhou'ladhar fils » d'Abraha Dhou'lménar fils de Raïsch . . . . Tibban Asad » Abou-Carb est celui qui vint à Médine, qui emmena de cette » ville deux docteurs Juifs dans le Yémen, rétablit la Maison » sainte, et la couvrit : il régnoit avant Rébia, fils de Nasr . . . . » Quand Asad attaqua Médine, les Médinois avoient à leur » tête Amrou ben-Dhalla . . . . . Suivant Ebn-Héscham, cet » Amrou est Amrou fils de Moawia fils d'Amrou fils d'Amer » fils de Malec fils de Naddjar ; et *Dhalla* étoit le nom de sa » mère. »

Ebn-Mescouya, cité par Nowaïri, dit aussi que celui d'entre les Tobba qui alla dans l'Inde et y mourut, est le dernier Tobba Asad Abou-Carb, fils de Zéid fils d'Amrou fils de Dhou'ladhar, et père de Hasan.

Hist. imper. vetust. Joctan. pag. 71.

Hamza, au contraire, attribue toute l'aventure dont il s'agit ici, au Tobba fils de Hasan, petit-fils du Tobba Asad Abou-Carb, et arrière-petit-fils de Colaïcarb. « C'est celui-ci, dit-il, qui est » le dernier Tobba, et le plus petit de ceux qui ont porté ce » titre . . . . C'est lui qui a possédé Hira, ainsi que la Mecque et

Ibid. p. 35.

» Médine, qui a couvert la Maison sainte, et qui retourna ensuite » dans le Yémen avec les deux rabbins : il embrassa le judaïsme, » et engagea ses sujets à embrasser cette même religion. Ce fut » ainsi que le judaïsme fut introduit dans le Yémen. »

Abou'lféda nomme Asad Abou-Carb, *Tobba alawsat*, c'est-à-dire, *Tobba du milieu* ou *moyen ;* puis, parlant de Tobba ben-Hasan, il dit : « A Abd-Kélal succéda Tobba fils de Hasan fils de » Colaïcarb ; c'est lui qui est le petit Tobba : après lui régna » le fils de sa sœur, Hareth, fils d'Amrou. Hareth fit profession » de la religion Juive. » Les autres auteurs suivis par Pococke sont conformes à Abou'lféda, sinon qu'ils nomment ce prince *Tobba Hasan*, au lieu de *Tobba fils de Hasan.*

Hist. imper. vetust. Joctan. pag. 10.

Spec. histor. Arab. p. 61.

Masoudi, qui donne une suite toute différente des rois du Yémen, ne peut guère nous servir à éclaircir cette difficulté. Voici ce qu'il dit :

« Après Tobba Akran régna Mélicyacri fils de Caïlécout fils » de Tobba *le second* (ou plutôt, *qui est le second Tobba*) . . . . » Il fit marcher une partie de ses sujets vers l'orient, dans le » Khorasan, le Tibet, la Chine et le Sédjestan.

» Après lui régna Gassan, fils de Tobba, lequel ayant été tué, » son frère

» Omar, fils de Tobba, qui l'avoit tué, lui succéda.

» Ensuite le trône fut occupé par Tobba, fils de Hasan, » Abou-Carb, troisième Tobba : ce fut lui qui vint du Yémen » à Yathreb, qui eut plusieurs guerres avec Aus et Khazradj, et » qui, voulant détruire la Mecque et la Caba, en fut empêché » par les docteurs Juifs qu'il avoit avec lui, et couvrit la Caba » d'une étoffe du Yémen. Il avoit embrassé le judaïsme ; et cette » religion devint celle des peuples du Yémen, qui renoncèrent » au culte des idoles.

» Après lui régna Amrou fils du Tobba, &c. *(e)* » Je ne conclus

(e) ثم ملك بعده (بعد تبع الاقرن) ملبكيكري بن كيلكوت بن تبع الثاني... وسير قومه نحو المشرق من بلاد خراسان والتبت والصين وسجستان ثم ملك بعده غسان بن تبع واستقام الامر له ثم وقع بعد ذلك في ملكه تنازع وخلاف فكان ملكه الي ان قتل خمسا وعشرين سنة ثم ملك بعده عمر بن تبع وهو القاتل لاخيه

de ce récit qu'une seule chose, c'est que Masoudi admet trois princes qui ont porté le titre de *Tobba*, et attribue l'introduction du judaïsme au troisième; en quoi il s'accorde avec Hamza et avec tous ceux qui admettent trois Tobba, puisque tout le monde convient que le prince que ce récit concerne, est le dernier Tobba.

Tabari ne semble pas parfaitement d'accord avec lui-même; car il nomme d'abord Asad Abou-Carb, le *dernier Tobba*, et dit qu'on l'appela ainsi parce qu'après lui il n'y eut plus d'autre Tobba, le royaume étant sorti de la main des Himyarites. Plus loin, il dit que son nom étoit *Saad* ou plutôt *Asad Abou-Carb*, qu'on le surnommoit *Tobba*, et qu'il se donnoit lui-même ce titre, et que les Arabes l'appellent le *petit Tobba*. Mais quand il vient à parler du règne de Hasan, fils du Tobba Asad Abou-Carb, et qui succéda à Rébia ben-Nasr, il dit qu'il prit, comme son père, le nom de *Tobba* et qu'on le nommoit le *petit Tobba*. Enfin, dans un autre chapitre, où il parle de la destruction des tribus de Tasm et de Djadis, qu'il attribue à Hasan fils de Tobba, contemporain de Djodhaïma, roi de Hira, il dit : « Ce Hasan est un des Tobba du Yémen; il est fils de » Tobba ben-Asad : on appeloit son père le *grand Tobba* : le père » de ce Tobba Hasan, le grand Tobba, est celui qui vint avec » son armée à la Mecque. » وايـن حسان مـلكـي بود از ملوك تبابعة يمن وبسر تبع بن اسعد وپدرش را تبع الاكبر

الماضي .... ثم ملك بعدك تبع بن حسان ابو كرب تبع الثالث وهو الملك السابر من اليمن الي يثرب فكان له مع الاوس والخزرج حروب واراد هدم مكة والكعبة فمنعه من ذلك من كان معه من احبار اليهود فكساه العصب اليماني وسار نحو اليمن وقد تهود وغلب علي اليمن دين اليهود ورجعوا عن عبادة الاصنام (Man. Ar. n.° 599, *fol. 94 verso* et *114 verso*.)

Ce passage, et en général toute la succession des rois du Yémen, est omis dans le manuscrit 599 A. Il se trouve deux fois dans le manuscrit 599, mais avec plusieurs variantes : les noms propres y sont altérés, et différemment écrits dans les deux endroits. مليكيكري ou مـلـيكـيكـوي est certainement كليكرب *Colaïcarb* : et كيلـكـوت ou كيلـكرت paroît encore être le même nom. Toute cette histoire est singulièrement embrouillée dans Masoudi.

خواندي

خواندندي وپدر اين حسان تبع تبع الاكبر بود انكه با سپاه بمكه آمد Telle est la négligence de la plupart des historiens Arabes, qui mêlent sans aucune critique les récits les plus évidemment contradictoires.

La différence de ces récits consiste donc, 1.° en ce que les uns admettent trois Tobba, et que les autres, qui n'en admettent que deux, regardent Asad Abou-Carb comme le dernier ou le petit Tobba ; 2.° en ce que les uns semblent regarder le troisième Tobba comme le fils d'Asad Abou-Carb, et que les autres, comme Abou'lféda, le regardent comme un fils de Hasan fils d'Asad Abou-Carb.

D'après nos calculs précédens, Asad Abou-Carb étoit contemporain d'Ardeschir Babec, et a pu régner de 220 à 238. Tobba, fils de Hasan et petit-fils d'Asad, a dû régner vers la fin du troisième siècle et le commencement du quatrième.

Il est impossible, je crois, au milieu des contradictions qui règnent entre les historiens, et souvent entre les divers récits d'un même historien, de parvenir à découvrir avec certitude à laquelle de ces deux époques se rapporte le fait dont nous nous occupons. Quelques circonstances que j'ai observées dans les divers récits des historiens, semblent faire pencher la balance en faveur de la seconde époque.

1.° L'auteur du Kitab aldjuman dit qu'il s'écoula deux cents ans entre la mort du Tobba et la naissance de Mahomet. Il y auroit, d'après la dernière supposition, environ deux cent cinquante ans entre ces deux époques ; au lieu qu'entre la naissance de Mahomet et le règne d'Asad Abou-Carb il y a trois cent quarante ans au moins.

2.° Le culte des idoles étoit alors établi à la Mecque : or tous les historiens attribuent le premier établissement des idoles à la Mecque, à Amrou ben-Lohaï, qui, comme je l'ai fait voir, n'a pu régner dans cette ville que vers l'an 220. Il faudroit donc supposer que l'aventure du Tobba seroit arrivée précisément du temps même d'Amrou ben-Lohaï : la chose cadre mieux, ce me semble, en supposant que cet événement est de l'an 300 environ.

Mais, d'un autre côté, le récit de Tabari, qui place l'histoire du Tobba avant le règne de Rébia, et qui dit que Rébia lui-même faisoit profession du judaïsme, semble devoir nous déterminer à attribuer l'introduction du judaïsme à Asad Abou-Carb. L'époque du règne de Rébia me paroît certaine ; elle concourt avec le règne de Sapor I. Quelques auteurs même veulent que Rébia fût petit-fils d'Amrou ben-Amer, et fût resté dans le Yémen quand Amrou quitta ce pays ; ce qui peut du moins être regardé comme une preuve qu'il étoit vivant lors de l'émigration d'Amrou. D'ailleurs l'auteur du Sirat alrésoul, et autres, donnent pour chef aux habitans de Médine, lors de l'expédition du Tobba, un Amrou ben-Dhalla, petit-fils d'Amrou ben-Amer; autre synchronisme remarquable, à moins qu'on ne suppose que cet Amrou ben-Amer ne soit pas le même personnage qu'Amrou ben-Amer Mozaïkia.

Une circonstance de ce récit difficile à concilier avec les autres traditions, c'est ce que dit l'auteur du Sirat alrésoul, que le Tobba recommanda aux Djorhamites de veiller à la conservation et à la pureté de la Caba; ce qui suppose que les descendans de Djorham possédoient encore l'intendance de la Caba, et par conséquent que cet événement est antérieur à l'établissement des Khozaïtes à la Mecque. Mais il est vraisemblable que c'est par erreur que le nom des Djorhamites se trouve ici ; et en effet Tabari ne les nomme point. L'établissement des idoles dans la Caba est certainement postérieur à l'expulsion des Djorhamites : ainsi l'ordre donné par le Tobba, de bannir les idoles et le culte idolâtre de la Mecque, ne peut les regarder ; et il me paroît plus vraisemblable que les Khozaïtes étoient alors établis à la Mecque. Je conjecture que toute l'histoire du Tobba peut se rapporter à-peu-près à l'an 235, sous le règne de Sapor I, et de Djodhaïma, roi de Hira.

On demandera peut-être quand et par quelle voie les Juifs avoient pénétré dans l'Arabie *(f)*. Basnage a cru que ce pouvoit être par l'Éthiopie ; et il se fonde sur ce que les Homérites, qui

Histoire des Juifs, t. VII, p. 185.

(f) Je ne parle pas ici de cette partie de l'Arabie qui est contiguë à la Syrie, et dans laquelle il se trouvoit déjà des Juifs du temps de J. C. Voyez *Millius, Diss. de Muhammedismo ante Muhammedem*, pag. 43.

étoient presque tous Juifs, et qui eurent même un roi de cette nation, habitoient les contrées méridionales et maritimes de l'Arabie, et avoient nécessairement un grand commerce avec les Éthiopiens. Cette supposition est absolument démentie par le récit des écrivains Arabes : ce n'étoit point dans le pays des Homérites que les Juifs étoient primitivement établis, mais aux environs de Médine ; et ce fut de là qu'ils pénétrèrent dans le Yémen. D'Herbelot, dans sa Bibliothèque Orientale, dit que, selon Djannabi et Abou'lféda, le judaïsme fut introduit dans l'Arabie par Abou-Carb Asad, trente-deuxième roi du Yémen, sept cents ans avant Mahomet ; mais la détermination de cette époque chronologique est uniquement due à une conjecture de d'Herbelot, et non aux auteurs qu'il cite. D'ailleurs, il ne s'agit là que de l'introduction du judaïsme dans le Yémen ; et je crois avoir prouvé que le règne d'Asad n'est pas à beaucoup près si ancien. M. Walch, dans ses Mémoires sur l'histoire des Himyarites, a traité cette question sans la décider ; mais il ne me paroît pas avoir assez distingué, par rapport aux époques de l'établissement des Juifs dans l'Arabie, les différentes parties de cette presqu'île. Abou'lféda fait remonter bien haut l'établissement des Juifs dans l'Arabie. Il dit : « L'auteur du livre intitulé » *Alagani*, dit que ce qui donna lieu à l'établissement des Juifs » à Khaïbar et en d'autres endroits du Hedjaz, ce fut que Moïse » envoya une armée contre les Amalécites qui demeuroient à » Khaïbar, Yathreb et autres lieux du Hedjaz, et leur ordonna » de les exterminer et de n'en pas laisser vivre un seul. Cette » armée marcha donc contre les Amalécites ; elle les vainquit, et » les tua, à l'exception du fils de leur roi, que les Juifs vainqueurs » emmenèrent avec eux en Syrie. Moïse étoit mort alors ; les » enfans d'Israël dirent donc à leurs frères : Vous avez désobéi » aux ordres que vous aviez reçus, et ainsi nous ne vous donne- » rons point une demeure parmi nous. Alors ceux-ci dirent : » Retournons dans le pays que nous avons conquis, et dont nous » avons tué les habitans. Ils retournèrent donc à Khaïbar et » Yathreb dans le Hedjaz ; et ils y demeurèrent jusqu'à l'arrivée » des tribus d'Aus et de Khazradj, qui vinrent s'établir parmi » eux quand l'inondation des digues les obligea à quitter le

Bibl. Or., *au mot* Iahoud.

Nov. Comm. Soc. reg. Gotting. tom. IV ; Comment. hist. et philol. p. 4 3 et seq.

» Yémen. D'autres disent que les Juifs vinrent habiter le Hedjaz, » quand Nabuchodonosor, leur ayant fait la guerre, eut ruiné » Jérusalem *(g)*. »

Ceci n'est pas sans vraisemblance : plusieurs autres historiens confirment la même tradition ; et on ne doit pas en être surpris, puisqu'il paroît certain que les Juifs avoient pénétré jusqu'à la Chine avant J. C. Il est encore plus vraisemblable que, lors de la destruction de Jérusalem par l'empereur Tite, quelque portion de cette nation fugitive chercha un asile dans l'Arabie. Les malheurs qui accablèrent les Juifs sous Hadrien, durent aussi donner lieu à une partie de ceux qui échappèrent à la vengeance des Romains, de chercher un asile dans un pays où les armes de leurs ennemis ne pouvoient les atteindre. Peut-être même ne seroit-il pas absurde de conjecturer que l'Arabie servit de retraite à un certain nombre de familles Juives, quand Aurélien eut détruit la puissance passagère de la célèbre Zénobie. Soit que cette reine fût effectivement Juive, comme S. Athanase et d'autres auteurs l'ont avancé, soit que, par des vues politiques, elle protégeât seulement les Juifs persécutés sous les empereurs, pour fortifier son parti en se les attachant, on peut croire, ce me semble, que la crainte d'éprouver la vengeance des Romains dut déterminer une partie de ceux qu'elle avoit attirés dans ses états à se soustraire au joug du vainqueur. Pouvoient-ils choisir un pays plus propre à les recevoir que celui des Sarrasins, partisans zélés de cette

Histoire des Juifs par Basnage, t. VIII, p. 100; Bayle, Dict. histor. et critiq., au mot Zénobie, *note F.*

(g) قال صاحب الاغاني وكان السبب في سكنى اليهود خيبر وغيرها من الحجاز ان موسى عم ارسل جيشا الى قتال العمالقة اصحاب خيبر ويثرب وغيرهما من الحجاز وامرهم موسى عم ان يقتلوهم ولا يبقوا منهم واحدا فسار ذلك الجيش واوقع بالعمالقة وقتلوهم واستبقوا منهم ابن ملكهم ورجعوا به الى الشام وقد مات موسى عم فقالت لهم بنو اسرايل قد عصيتم وخالفتم فلا ناويكم فقالوا نرجع الى البلاد التي غلبنا عليها وقتلنا اهلها فرجعوا الى يثرب وخيبر من بلاد الحجاز واستمرت اليهود بتلك البلاد حتى نزلت عليهم الاوس والخزرج لما تفرقوا من اليمن بسبب سيل العرم وقيل ان اليهود انما سكنوا الحجاز حين غزاهم بختنصر وخرب بيت المقدس والله تعالى اعلم (Manusc. Ar. n.° 615, *fol. 71 verso;* et man. Ar. S. G. n.° 101, *fol. 44 verso.*) On a écrit en marge, dans le man. n.° 615, une note qui avertit que ce qui est attribué ici à Moïse, convient plutôt à Samuel.

princesse, et les déserts de l'Arabie? Il étoit naturel que de là quelques-uns d'eux vinssent s'établir aux environs de Médine, sur-tout si ce pays renfermoit déjà des colonies Juives établies plus anciennement. Ce n'est, je l'avoue, qu'une conjecture; mais elle ne me semble pas dénuée de toute vraisemblance. Au reste, ce dernier établissement de nouvelles colonies Juives dans l'Arabie seroit postérieur à l'époque du dernier Tobba, dans la supposition qui m'a paru la plus vraisemblable.

Procope nous assure que, du temps de Justinien, des Juifs qui habitoient une île du golfe Arabique, nommée *Jotapé*, et qui jusque-là avoient été indépendans (car il semble que c'est ainsi qu'on doit entendre en cet endroit le mot αὐτόνομοι), reconnurent la souveraineté de l'empereur, κατήκοοι Ῥωμαίων γεγένηνται. L'île dont parle ici Procope, devoit être située à l'entrée même du golfe d'Aïla, comme le remarque d'Anville[a]: c'est ce qui l'a engagé à penser que cette île pouvoit être celle qu'il nomme *Kaman*, et qui est à-peu-près à la hauteur de Moïla. Cette île est vraisemblablement celle qu'Édrisi[b] et Niebuhr[c] nomment *Naman* نعمان, et qui, comme on le voit sur la carte de ce voyageur, est située au-dessous de *Kalat Moïla*. Le géographe Arabe que je viens de nommer, place dans la même portion du golfe Arabique une île habitée par des Juifs Samaritains qui, comme l'a aussi observé d'Anville, doit être celle-là même dont parle Procope. D'Anville n'a pas cru que l'on pût reconnoître *Jotapé* dans une île qu'il nomme *Jouba*, parce que la distance de mille stades que Procope met entre le fond du golfe Ælanite et Jotapé, ne convient pas à Jouba placée par d'Anville à-peu-près vers le milieu du golfe. Mais Niebuhr, qui nomme cette même île *Joboa*, la place vers le rivage oriental du golfe Arabique, au-dessus de Kalat Moïla, dans une position qui me paroît répondre très-bien à celle de Jotapé, tant par son éloignement du fond du golfe Ælanite, que parce qu'elle se trouve tout-à-fait hors de ce golfe, et dans un endroit où, comme le dit Procope, les navigateurs n'aperçoivent plus de terre à l'ouest, et ne voient plus que les terres situées à l'est du golfe Arabique.

Au reste, Procope ne nous apprend point à quelle époque

Procop. de Bello Pers. l. I, cap. 19, pag. 57.

[a] *Mém. sur l'Égypte anc. et mod. pag. 242.*

[b] *Geogr. Nub. cl. 2, par. 5.*

[c] *Descript. de l'Ar. p. 307.*

ces Juifs s'étoient établis à Jotapé ; il nous dit seulement qu'ils y étoient depuis long-temps, ἐκ παλαιοῦ : il ne nous dit pas non plus s'ils avoient quelques liaisons avec les autres colonies Juives de l'Arabie ; ce dont on peut douter d'autant plus raisonnablement, qu'il paroît que ceux-ci étoient des Samaritains.

Ceci me conduiroit assez naturellement à examiner ce qui concerne les persécutions exercées en Arabie contre les Chrétiens par quelques princes Juifs de naissance ou du moins de religion, et dont il est fait mention, quoique d'une manière assez obscure, dans l'Alcoran : mais ce sujet exigeroit à lui seul un mémoire particulier ; et d'ailleurs il a été traité avec autant de critique que de sagacité par M. Chr. G. F. Walch, dans deux Mémoires insérés dans le tome IV des *Novi Commentarii Soc. reg. Gottingensis*, et qui sont réunis sous ce titre : *Historia rerum in Homeritide seculo sexto, cùm à rege Judæo contra Christianos, tum ab Habessinis ad hos ulciscendos gestarum.* J'ai eu occasion, dans le cours de ce Mémoire, de citer plus d'une fois ces dissertations de M. Walch.

J'ai dit, en commençant ce Mémoire, que l'obscurité qui enveloppe l'histoire des Arabes antérieure à la naissance de Mahomet, doit être attribuée principalement au défaut de monumens écrits, et d'époques certaines d'après lesquelles on puisse classer les événemens et en déterminer l'ordre chronologique. A ces deux causes il faut ajouter l'indépendance de tout joug étranger dans laquelle se sont maintenus les peuples de l'Arabie, et principalement ceux qui habitoient l'intérieur de la presqu'île, et le peu de relations qu'ils ont eues avec les autres nations. Bornés à un commerce qui étoit concentré dans quelques ports de mer, ils ne paroissent point avoir eu de communication directe avec les peuples éclairés de la Grèce et de la Phénicie, qui auroient pu nous transmettre quelques fragmens de leur histoire. Au milieu des ténèbres qui enveloppent cette partie de l'histoire de l'Orient, on trouve néanmoins quelque lumière dans les généalogies des principales familles Arabes entre lesquelles celle de Koreïsch, qui donna le jour à Mahomet, tient sans contredit le premier rang.

On sait que les Arabes se divisent en deux classes. Les uns, descendans de Sem par Joctan, fils d'Éber, ont peuplé l'Arabie

Heureuse et toute la côte depuis la partie du Téhama, où sont situées aujourd'hui Loheïa, Zébid et Mokha, et le détroit de Babelmandeb, jusqu'au golfe Persique, et peut-être jusqu'à l'embouchure de l'Euphrate. Les traditions des Arabes sur leur origine sont, à cet égard, confirmées par le récit des écrivains sacrés, ainsi que Bochart et après lui Michaëlis l'ont prouvé dans leurs savantes recherches sur la géographie ancienne des Hébreux. Une autre partie des habitans de l'Arabie reconnoît pour auteurs les descendans d'Ismaël et de Céthura, et il faut encore leur joindre la postérité d'Ésaü. On voit entre les noms des enfans d'Ismaël et de Céthura, ceux de plusieurs lieux dont il est fait mention dans les livres saints *(h)*, et qui appartiennent à l'Arabie. C'est principalement dans le Hedjaz, et dans les déserts qui joignent l'Arabie et la Syrie, et qui occupent ce grand espace qui s'étend de l'est à l'ouest depuis l'Euphrate jusqu'à l'extrémité septentrionale de l'Égypte, que les descendans d'Abraham par Ismaël et par les enfans de Céthura paroissent avoir fixé leur demeure. C'est d'Ismaël que descendoit la famille des Koreïschites, de laquelle sortit Mahomet. La généalogie de ce législateur, en remontant jusqu'à Adnan, est composée de vingt-deux degrés; et elle est adoptée presque sans aucune diversité d'opinions par tous les écrivains Orientaux. Entre Adnan et Ismaël ils conviennent qu'il n'y a rien de certain; rien ne prouve même qu'Adnan descendoit véritablement d'Ismaël, si on rejette le témoignage unanime des écrivains Arabes. Mais je ne vois pas pourquoi on se refuseroit à admettre une tradition aussi uniforme, et qui n'a contre elle aucun défaut de vraisemblance.

Monum. ant. hist. Arab. p. 61; Abulf. de Vitâ et rebus gestis Muham. pag. 7; Ann. Mosl. tom. I, pag. 15.

Puisque les généalogies des Arabes sont, pour ainsi dire, leurs seuls monumens historiques, il n'est pas superflu de rechercher quel degré de confiance méritent celles que les écrivains de cette nation nous ont conservées. Je ne parle pas ici des généalogies des Arabes du Yémen : celles-ci sont trop

(h) Tels sont *Madian*, *Cédar*, *Épha*, *Dédan*, *&c.* De *Nabet*, ou, comme prononcent les Juifs, *Nabayot*, vient le nom des *Nabatéens*. Le Hedjaz a été habité, suivant Bochart, par des descendans de Chus, fils de Cham, mêlés de Madianites et d'Ismaëlites : *Utut enim*, dit-il, *Chusæi*, *Madianitæ*, *Ismaëlitæ fuerunt diversi generis, tamen promiscuè habitarunt, et in unam Saracenorum nationem coaluerunt.* Phaleg. liv. IV, ch. 2. col. 214, éd. de 1712.

incertaines *(i)* pour pouvoir donner quelque lumière sur l'histoire de cette contrée; et elles nous ont été transmises avec moins de soin et d'une manière plus confuse, parce que ce fut le Hedjaz, et non le Yémen, qui donna naissance à l'islamisme, et produisit les premiers écrivains Musulmans. Par une raison contraire, les généalogies des familles Arabes qui reconnoissent Adnan pour auteur, semblent pouvoir mériter plus de confiance, et plusieurs motifs concourent à leur assurer quelque autorité.

1.° En partant de l'époque de la naissance de Mahomet, et donnant à chacune des générations intermédiaires entre ce législateur et Adnan, 33 ans, suivant le calcul le plus ordinaire, on trouve qu'Adnan a dû naître 122 ans avant J. C. Or il n'est pas

(i) L'incertitude des généalogies des familles Arabes du Yémen est si grande, que les écrivains Arabes ne croient pas même pouvoir faire fond sur la réponse de Mahomet que nous avons rapportée ailleurs, et qui nomme dix chefs de familles descendues de Saba, comme sur une autorité décisive. Masoudi, après avoir rapporté cette réponse du prophète, suivant laquelle *Anmar* est au nombre des descendans de Saba qui se sont établis dans le midi de l'Arabie, ajoute: « On est néanmoins partagé d'opinions » par rapport à l'origine d'Anmar; et le » plus grand nombre donnent Anmar, » comme Iyad, Rébia et Modhar, pour » fils à Nézar fils de Maad fils d'Adnan, » et croient que la postérité d'Anmar » étant allée s'établir ensuite dans le » Yémen, a été comprise parmi les » familles du Yémen. Car ce que nous » avons rapporté du prophète, par rapport aux descendans de Saba qui se » sont établis au midi ou au nord, est » du nombre de ces traditions qui ne » sont établies que sur le rapport d'une » seule personne : elles n'ont point une » authenticité fondée sur un bruit public » et universel, qui leur donne une autorité décisive, et ne permette aucune » contradiction. On a beaucoup parlé à » ce sujet. Héscham ben-Calbi disoit » avoir entendu dire à son père, que » tous les descendans de Saba portoient » le nom de SABÉENS, et qu'il n'y » avoit aucun autre nom que celui de » *Saba* qui comprît sous une même » dénomination toutes leurs tribus. »

قال المسعودي وقد يتوزع في نسب انمار فيذهب الاكثر الي ان انمار واياد وربيعة ومضر بنو نزار بن معد بن عدنان وانما دخلوا في اليمن واضيفوا اليهم وما ذكرناه عن النبي صلعم في تيامن وتشاءم فمن اخبار الاحاد وليس مجيه مجي الاستفاضة الذي يقطع بها العذر وينفذ بها الحكم وللناس في هولاء كلام كثير وقد ذكر هشام بن الكلبي عن ابيه قال كان يقال لساير ولد سبا السابون لم تكن لهم قبايل تجمعهم دون سبا

(Man. Ar. n.° 599, *fol. 113 verso.*) Dans ce passage on trouve le mot استفاضه dans le même sens que dans un texte de Masoudi, cité ci-devant note *(u)*, *page 501*.

pas impossible que, chez un peuple qui a toujours fait le plus grand cas de la connoissance des généalogies, une famille distinguée par sa noblesse, et qui demeura long-temps fixée dans un même lieu, ait conservé pendant sept cents ans les noms de ses ancêtres.

2.° En suivant le calcul généalogique que je viens d'indiquer, on reconnoît que Kosaï, l'un des ancêtres de Mahomet, et à qui la famille de Koreïsch dut d'être mise en possession du gouvernement de la Mecque et de l'intendance de la Caba, a dû naître vers l'an 406, et a pu par conséquent vivre jusqu'en 480; et effectivement une tradition conservée par Hamza, le fait contemporain de Firouz, roi de Perse, monté sur le trône en 457, et mort en 488. *V. ci-devant pag. 532 et 533.*

3.° Peut-être est-ce donner un peu trop d'étendue à cette généalogie, que de supposer chaque degré de trente-trois ans. On pourroit, eu égard au climat, diminuer chacun de ces degrés de deux ou trois ans; ce qui feroit sur la totalité de cette généalogie une soixantaine d'années, et ne nuiroit aucunement aux synchronismes que j'ai établis dans ce Mémoire. Par-là il deviendroit encore plus facile de comprendre comment la généalogie des Koreïschites s'étoit conservée depuis Adnan jusqu'à Kosaï : depuis Kosaï jusqu'à Mahomet, la souveraineté étant entre leurs mains, ils eurent le plus grand intérêt à conserver leur filiation.

4.° On sait que les Orientaux, dont les noms propres sont peu variés, et qui n'ont point, à proprement parler, de noms de famille, ajoutent toujours à leur nom celui de leur père et très-souvent celui de leur aïeul, et qu'ils prennent pour surnom celui de leur fils. Ces usages ont pu contribuer encore à la conservation des généalogies parmi les Arabes.

5.° Les poëtes, en insérant dans leurs vers les noms et l'éloge de leurs ancêtres, ou des ancêtres des héros qu'ils chantoient, les empêchoient de tomber dans l'oubli; et il n'est pas rare que ceux qui ont recueilli les généalogies des familles Arabes, citent des vers de quelque poëte célèbre à l'appui de leurs opinions.

6.° Enfin, ce qui confirme sur-tout l'authenticité de la généalogie de Mahomet, c'est le rapport qu'on observe entre cette généalogie et celles de plusieurs personnages illustres qui

vivoient en même temps que ce législateur, ou peu avant lui. Toutes ces généalogies remontent à Adnan ou plutôt à Nézar, petit-fils d'Adnan, mais par des lignes différentes ; et le nombre de degrés dont elles sont composées, répond avec assez d'exactitude à celui des ancêtres de Mahomet. Telles sont, par exemple, les généalogies des sept poëtes auteurs des *Moallaka,* et de plusieurs des hommes illustres qu'ils célèbrent, et qui ont tous vécu vers la fin du VIe ou le commencement du VIIe siècle de notre ère *(k).*

Sans doute le soin avec lequel les Arabes conservoient leurs généalogies, n'a pas empêché que le plus grand nombre ne se soit perdu à la longue, ou n'ait été altéré, et que des étrangers ne se soient quelquefois entés sur une famille illustre à laquelle ils n'appartenoient pas. Mais ces inconvéniens, auxquels toutes les généalogies sont sujettes, ne doivent pas les faire rejeter sans aucun discernement. Je puis citer ici, en faveur de mon opinion, l'autorité de Reiske, qui dit en propres termes : *In Arabum historiâ sine stemmatum notitiâ nihil intelligi posse didici experientiâ ; et unicè hujus ope credo chronologiam Arabicam posse investigari.* Je crois que l'on peut avoir recours à ce moyen pour déterminer l'époque

Tharaphæ Moallaka prol. pag. xxvj.

(k) Les généalogies des sept poëtes auteurs des Moallaka, se trouvent à la tête de la traduction Angloise de ces poëmes, donnée par le célèbre W. Jones ; mais ce savant n'a point indiqué les sources d'où il les a tirées. Reiske a aussi mis en tête de son édition de la Moallaka de Tarafa, une table généalogique des auteurs de ces poëmes, à l'exception d'Amrialkaïs ; et par cette raison je me dispenserai de rapporter celles que j'ai trouvées dans divers auteurs. J'observerai seulement que celle de Lébid, qui se lit dans une note en marge du commencement de son poëme (Man. Ar. de la Bibl. nat. n.° 1416), est conforme à celle que donne M. Jones, à quelques légères différences près, qui ne proviennent que de la faute des copistes. Suivant une note qui se trouve en marge du Sirat alrésoul *(fol. 3 recto),* le poëte Ascha اعشى contemporain de Mahomet, étoit fils de Kaïs fils de Djandal fils de Schéradjil fils d'Auf fils de Saad fils de Dhobaya fils de Kaïs fils de Thaléba. Si on joint à cela la suite de cette généalogie empruntée d'Ebn-Kotaïba *(Monum. ant. hist. Ar.* tab. 8 et 9*)*, on aura pour les ancêtres d'Ascha, en remontant de Thaléba à Adnan, Thaléba, Akaba, Sab, Ali, Becr, Wayel, Kaset, Hemb, Afsa, Domyi, Djodaïla, Asad, Rébia, Nézar, Maad, Adnan. Cette généalogie donne vingt-quatre degrés, compris Ascha : celle de Mahomet n'en donne que vingt-deux. Cette différence est peu considérable. Ascha pouvoit même être un peu plus jeune que Mahomet ; il florissoit sous le règne de Khosrou Parwiz, mort en 628, comme on le voit par un passage d'Ebn-Kotaïba. *(Mon. ant. hist. Ar.* pag. 199.*)*

de certains événemens, des guerres, par exemple, entre les différentes tribus Arabes, dont les chefs étoient toujours distingués par leur noblesse et par l'antiquité de leur famille. On ne peut douter que dans chaque tribu il n'y eût un grand nombre de familles particulières originairement étrangères à celle dont elles portoient le nom, et qui, s'étant attachées à un homme illustre et mises sous sa protection, étoient demeurées confondues avec ses descendans, unies par les mêmes intérêts, et connues sous une même dénomination. Les généalogistes Arabes sont pleins d'exemples de ce genre; et ce n'est que de cette manière qu'on peut rendre raison de cette multitude de tribus puissantes, qui paroissent, dans un espace de cinq ou six siècles, s'être toutes formées des descendans de Nézar fils de Maad fils d'Adnan.

Sans doute la famille de Nézar étoit parvenue, par sa bravoure et ses richesses, à réunir sous sa domination tous les Arabes qui habitoient les déserts de la Syrie et l'Arabie Pétrée: elle donna naissance aux poëtes les plus célèbres et aux guerriers les plus illustres; et les différentes branches qu'elle forma, conservèrent la supériorité sur les Arabes avec lesquels elles habitoient, et qui, portant le nom des chefs de la postérité de Nézar, furent censées avoir avec eux une même origine.

Cette famille étoit intéressée par-là même à conserver sa généalogie, qui lui assuroit l'estime et la vénération de ses compatriotes; et cet intérêt augmenta quand la valeur de Kosaï l'eut mise en possession de la Mecque et du temple que révéroit toute l'Arabie, à l'exception d'un petit nombre de tribus. Dans la suite, le respect pour la famille qui avoit donné le jour à Mahomet, contribua plus que toute autre chose à la conservation des traditions qui concernoient les descendans d'Adnan, et spécialement la branche de Koreïsch. De là vient que nous trouvons un bien plus grand nombre de faits relatifs à l'histoire des tribus du Hedjaz, de leurs guerres, de leurs chefs et de leurs poëtes, qu'à celle des tribus de l'Arabie Heureuse.

Mill. Diss. de Muhammedis. ante Muham. pag. 19.

Il ne faut pas croire néanmoins que ces faits aient une grande antiquité: la plupart sont peu antérieurs à Mahomet. C'est ce qu'on peut démontrer en particulier de cette guerre fameuse entre les tribus d'Abs et de Dhobyan, qui dura quarante ans, et de celle

des tribus de Becr et de Tagleb, qui coûta la vie aux plus illustres guerriers de l'un et de l'autre parti, et pensa causer la ruine totale de ces familles *(l)*.

Comme ces guerres ont été l'occasion de plusieurs des poëmes connus sous le nom de *Moallaka,* dont je m'occuperai dans un

(l) Je joindrai ici, comme par appendice, un extrait des tables chronologiques que l'auteur du Modjmil altéwarikh a mises en tête de son ouvrage. Cet auteur, dans son introduction, développe fort bien les difficultés qui empêchent d'établir un système chronologique certain, et l'impossibilité de concilier à cet égard les opinions des différens peuples. Il parle de la chronologie des Samaritains, de celles des Juifs, des Chrétiens et des Parsis. Ces derniers, suivant lui, comptent depuis Cayoumarath, père des hommes, c'est-à-dire Adam, jusqu'à la fin de Yezdedjerd Schahriar, quatre mille cent quatre-vingts ans deux mois et dix-neuf jours, et fondent ce calcul sur les livres de Zoroastre. پارسيان از كتاب ابستا كه زردشت اوردست شريعت ايشان را چنين كويند كه از كاه كيومرث پدر مردم يعني ادم تا اخر يزدجرد شهريار چهار هزار وصد وهشتاد سال ودو ماه ونوزده روز بوده است Il parle ensuite de l'âge attribué aux pyramides d'Égypte, d'après une prétendue inscription rapportée par la plupart des écrivains Arabes, qui indiquoit le thème astrologique de l'instant de leur construction : malheureusement il manque ici au moins deux pages. Cette inscription portoit, dit-il, que, lors de la construction des pyramides, la constellation nommée *l'aigle volant* نسر طاير se trouvoit dans le troisième degré du cancer ; ce qui, d'après le calcul, donneroit, jusqu'à l'année 520 de l'hégire, trente mille ans : mais après avoir dit un mot de ces pyramides, il remarque qu'il n'y a que Dieu qui sache comment, pourquoi, par qui, et en quel temps elles ont été construites. وحقيقت چكونكي ان كس نداند چرا كردند وبكدام ايام وخداي علميست بدان Les astronomes, continue-t-il, disent, par rapport à la chronologie, une chose qui détruiroit tous les systèmes chronologiques : ils prétendent qu'au commencement du monde, le point de départ de tous les astres a été le signe du belier, et que depuis cet instant jusqu'à la mort du khalife Moutawakkel à Damas, il y a eu quatre millions trois cent vingt mille années solaires. ومنجمان چيزي مي كويند اندر تاريخ كه همه مقالتها بدان ضايع كردند كويند كه از عمر دنياي كواكب از اول حمل روان كشت تا ان روز كه متوكل بدمشق وفات (يافت) چهار هزار هزار وسه بار وسيصد هزار وبيست هزار سال بودست بسالهاي آفتاب J'ai suppléé dans ce texte le mot يافت que le sens exige : mais dans le nombre des années, j'ai supprimé les mots وسه بار qui me paroissent superflus. Le texte signifieroit à la lettre, *quatre millions et trois fois, et trois cent vingt mille ans :* je ne vois pas pourquoi l'auteur se seroit exprimé ainsi, et n'auroit pas dit plutôt *douze millions,* si *trois fois* est le multiplicateur de la première somme, ou *quatre millions neuf cent*

autre Mémoire, je réserverai pour ce Mémoire le récit abrégé de ces événemens ; et, en déterminant l'époque à laquelle ces poëmes ont été composés, je fixerai celles de ces guerres fameuses dans l'histoire de l'Arabie.

soixante mille, s'il doit servir à multiplier la seconde somme. Mais cet objet ne vaut pas la peine de nous arrêter. Il suffira de mettre sous les yeux des lecteurs les tables chronologiques qui ont rapport aux antiquités Arabes et Persanes.

	ans.
Du règne de Houschendj	5490.
Du règne de Tahmourath. . . .	5420.
Du règne de Djemschid.	4570.
Du règne d'Aféridoun.	3201.
Du règne de Ménoutchehr. . .	2781.
Du règne de Caïcobad.	2500.
Du règne d'Ardewan, le dernier des Molouk Tawaïf.	956.
Du règne d'Alexandre le Grec.	1437.
Du règne de Bahramgour.	730.
Du règne de Kobad	624.
Du règne de Nouschirwan . . .	596.
Du règne de Yezdedjerd fils de Schahriar.	495.
De la mort de ce prince à Mérou, et de la fin du règne des Persans	474.
Du temps de Nabuchodonosor, par lequel Jérusalem fut détruite	1700.
Du temps de Zoroastre, auteur du Livre des Parses.	1772.
Du temps d'Hippocrate, médecin.	1417.
Du temps d'Hipparque, auteur des Observations astronomiq.	1269.
Du temps d'Auguste, premier des Césars	1154.
De Bélinas, auteur des Talismans	1029.
De Ptolémée, auteur de l'Almageste	972.
Des Sept-dormans اصحاب الكهف	873.
De Manès le Peintre	856.
De Constantin	721.
De Nestorius, chef de la secte des Chrétiens	675.
De Mazdac et de sa prédication.	623.
De Himyar, fils de Saba	3544.

On lit ici dans le texte ازكاه حمير بن سبا به هزار ; mais il faut lire سه هزار

D'Abraha Dhou'lménar	2949.
Du Tobba Asad Abou-Carb, fils de Mékikarb	1589.
De Dhou'ldjénakh Schamar, fils de Hasan.	1264.
De Noman, fils de Mondhar. .	717.

On lit ici كه خربق كرد mais il faut lire كه خورنق كرد *qui bâtit Khowarnak.*

De Dhou-Nowas.	664.

Au lieu de صاحب الاخد qu'on lit dans le manuscrit, il faut lire صاحب الاخدود, c'est-à-dire, *qui a fait jeter dans des fosses les martyrs de Nedjran.* On lit aussi dans la ligne suivante قبيل ابرويز pour قتيل ابرويز, qui est la vraie leçon.

De Noman, tué par Parwiz. . .	643.
De Maad, fils d'Adnan.	1736.
De Nasr, fils de Kénana, surnommé Koreïsch	1436.
De Kosaï, fils de Kélab	816.
De Haschem, fils d'Abd-Ménaf.	716.
De la naissance d'Abd-almotalleb.	668.
De la naissance d'Abd-allah son fils.	598.

Mais avant de terminer celui-ci, je dois examiner une question de chronologie qui dépend de mon sujet.

V. ci-devant pag. 525 et 531.

J'ai supposé dans ce Mémoire, que les Arabes, avant comme après Mahomet, faisoient usage d'années lunaires; et j'en ai conclu que, toutes les fois que les historiens de cette nation ont parlé de l'âge qu'avoit Mahomet lors du commencement de sa prétendue mission prophétique, de l'hégire ou de sa mort, ils ont entendu parler d'années lunaires. Cette assertion est contraire à ce qu'ont avancé des écrivains très-savans et dont je fais profession de respecter les lumières : l'opinion opposée a même en sa faveur des raisons qui peuvent paroître d'un grand poids, et l'autorité de plusieurs auteurs Mahométans. Cette question exige donc une discussion que j'ai cru devoir rejeter à la fin de ce Mémoire, pour ne pas détourner trop long-temps l'attention de mon objet principal.

Spec. histor. Ar. pag. 176 et seq.

Pococke, rendant raison des noms que les Arabes donnent aux mois de l'année, et remarquant que ces noms ont des rapports avec les vicissitudes de la température qui se succèdent périodiquement, et d'une manière régulière, dans l'année agronomique et solaire, mais non dans l'année purement lunaire, finit l'énumération des douze mois de l'année Arabe par celui de dhou'lhiddja; et il dit, d'après l'auteur du Naschak alazhar, نشق الازهار, que, depuis le temps d'Abraham et d'Ismaël, la grande solennité du pélerinage à la Mecque حج se célébroit le 10 de ce mois, qui en avoit pris son nom; puis il ajoute :

Ibid. p. 177.

Cùm autem ita fieret ut incideret conventio Arabum in omnes anni tempestates, ut tempori magis commodo prospicerent, quo scilicet maturi essent fructus et paratæ fruges, &c. rationem tandem intercalandi quamdam à Judæis, ut testantur autores modò laudati, didicerunt; quam dilationem, seu transpositionem mensium vocarunt, quæ tandem à Mohammede vetita ac sublata. Pococke cite en marge la 9.e surate de l'Alcoran, nommée سورة التوبة

Gagnier a suivi l'opinion de Pococke, quoiqu'il se soit bien aperçu que ce savant avoit donné trop d'extension au sens

du texte de la 9.e surate de l'Alcoran, qu'il avoit allégué pour prouver que l'intercalation admise par les Arabes avant Mahomet, avoit été interdite par ce législateur. Je dois d'abord rapporter le passage d'Abou'lféda, qui a donné lieu à Gagnier de discuter cette matière.

Cet historien ayant raconté le dernier pélerinage de Mahomet à la Mecque, que l'on nomme حجة الوداع, s'exprime ainsi, selon la traduction de Gagnier, que je dois conserver ici :

Porrò in concione, quam apostolus Dei ad populum habuit, in quâ leges et statuta festi peregrinationis exposuit, sic eos allocutus est : « O homines utique alnasa النسي *[* i. e. *Dilatio] est additio » [seu innovatio adinventa] in Infidelitate. Debet autem tempus » in gyrum converti, eo ordine qui statutus fuit die quo creavit Deus » cœlum et terram. Enimverò numerus mensium apud Deum est » duodecim mensium. »* *Ism. Abulf. de Vit. et Reb. gest. Moham. pag. 132.*

Gagnier a employé deux notes à l'éclaircissement de ce passage. La première tombe sur le mot *Alnasa* النسي Je suis obligé de la rapporter en entier.

Alnasa النسي *in genere est dilatio, mora, procrastinatio rei certo tempore faciendæ in aliud tempus ; verbi gratiâ, prorogatio temporis ad solvendum debitum, vel translatio festi alicujus à die seu mense proprio in alium : quo sensu sic definitur à Beïdhavio ad hunc locum desumptum ex Alcorani sur. 9, v. 38:* النسي تاخير حرمة الشهر الي شهر اخر كانوا اذا (m) شهر حرام وهم محاربون احلوه وحرموا مكانه شهر اخر (n) حتي اذا رفضوا خصوص الشهر واعتبروا مجدد العدد (o) « Alnasa *Dilatio, est statuti* *Ibid. Annot. (a).*

(m) Lisez اذا جاء شهر

(n) Lisez شهرا اخر

(o) Il faut lire حتي رفضوا خصوص الاشهر واعتبروا مجرد العدد Je rapporterai plus au long le commentaire de Beïdhawi dans la suite de cette discussion.

» *sacri alicujus mensis in alium mensem translatio. (Exempli* » *gratiâ, Ethnici Arabes) quando aderat mensis sacer (quo nefas* » *erat bellum gerere), si hoc mense bello impliciti essent, illum* » *profanum faciebant, et loco ejus alium mensem sacrum habe-* » *bant, quo ea demùm peragerent, quæ (prioris) mensis erant* » *propria. Atque inde est quòd illam computandi rationem novam* » *excogitaverint.* »

J'observe, en passant, que ce passage de Beïdhawi n'a pas été bien entendu par Gagnier, et qu'il a lu mal-à-propos تجدد qu'il a traduit par *novam illam computandi rationem*, au lieu que Beïdhawi a écrit مجرد ce qui donne un sens très-différent. Je reviendrai sur ce passage. Gagnier continue :

Quatuor erant menses sacri, etiam inter priscos Arabes ante Ethnicismum, quibus bellum erat interdictum, videlicet moharram, regjeb, dhu'l-kaada et dhu'l-hagja, qui sunt primus, septimus, undecimus et duodecimus. Gjelalo'ddinus ad hunc locum : كما كانت الجاهلية تفعله من تاخير حرمة المحرم اذا هل وهم في القتال الي الصفر « *Quemadmodum Ethnici faciebant, statutum sacrum* » *mensis al-moharram, si incidisset in id tempus, quo ipsi in bello* » *erant occupati, in mensem safar transferendo.* »

Ism. Abulf. de Vit. et Reb. gest. Moham. p. 132, Ann. (b).

La seconde note de Gagnier tombe sur les mots, *Debet autem tempus in gyrum converti, eo ordine qui statutus fuit die quo creavit Deus cœlum et terram ;* et c'est dans ces mots qu'il trouve la défense de l'intercalation.

Eo ordine, dit-il, *id est, absque ullâ intercalatione seu embolismo, quâ efficitur, ut per additionem seu insertionem unius mensis, annus aliquando fiat tredecim mensium ; quod est contrarium institutioni divinæ, si credimus Alcorano, cujus locum adducit Mohammed è sur. 9, v. 37.* « *Numerus mensium apud Deum est duodecim men-* » *sium.* » *Quibus verbis, intercalatione, quæ hactenus usurpabatur, rejectâ et abrogatâ, annus ad simplicem et primitivam formam, et quasi in ordinem restitutus fuit : qui cùm sit purè lunaris, jam fit vagus*

vagus et solutus, et nullo intercalationis freno coercitus, per omnes anni solaris tempestates liberè divagatur ; et idem mensis modò in vernum tempus, modò in æstivum, modò in alia anni tempora incidit.

Gagnier renvoie ici au *Specimen Hist. Ar.* de Pococke, *p. 177 ;* et après avoir rapporté le passage du Naschak alazhar allégué par Pococke, et cité ce que ce savant dit à ce sujet, il ajoute cette réflexion judicieuse :

Vir clarus Pocockius, loco citato, ait hanc [rationem intercalandi] appellari dilationem seu transpositionem mensium, quæ tandem à Mohammede vetita ac sublata. Sed suspicor virum doctum nimis extendere significationem vocis al-nasa النسي *ut præter dilationem, de quâ in notâ præcedente egimus, comprehendat etiam intercalationem. Certè Abu'lfeda noster (cap.* de nat. Arab.*) loquens de modo hujus intercalationis, utitur verbo* كبس intercalavit, ἐμϐολισμὸν fecit. *En ejus verba :* وكانوا يكبسون في كل ثلثة اعوام شهرا *« Tertio quoque anno mensem intercalabant. » Et ipse Pocockius,* p. 323, *agens de eâdem* al-nasa, *dicit illam esse, quâ Arabes al-moharram in safar rejicerent, nihil habet de intercalatione, seu embolismo.*

La Vie de Mahomet, publiée en françois par Gagnier, nous offre encore, d'une manière plus étendue, l'opinion de ce savant sur le sujet dont il s'agit ; et il ne paroît aucunement douter qu'en supprimant la translation du privilége du mois de moharram à celui de safar, Mahomet n'ait aussi abrogé l'usage de l'intercalation. Ce passage de la Vie de Mahomet mettra cette question dans tout son jour :

Vie de Mahomet par Gagnier, liv. VI, ch. 17, t. II, p. 267 et suiv. éd. de 1732.

« Ce fut dans le pélerinage de la Mecque, que l'apôtre de » Dieu, après avoir instruit le peuple des lois et des statuts de » la solennité, prit occasion de faire la réformation du calendrier » des Arabes, en corrigeant deux grands abus qui s'étoient in- » troduits, et remettant les choses dans leur primitive institution ; » et comme il ne faisoit rien, tant dans la religion que dans le » gouvernement politique, sans l'autorité de l'Alcoran, il récita

Alc. sur. 9, v. 37. » ces versets, qui faisoient à son sujet : *Le nombre des mois, selon* » *Dieu, est de douze mois, comme il est écrit dans le livre de Dieu,* » *au jour qu'il créa les cieux et la terre : il y en a quatre sacrés ;* » *c'est-là la droite religion.* Il faut remarquer que, par *le livre de* » *Dieu,* il n'entend pas ici l'Alcoran, qui porte aussi ce titre,

Id. sur. 85, v. 20, Djelal-eddin. » mais ce qu'il appelle ailleurs *la table gardée par les anges,* qui » contient les décrets éternels de Dieu. . . .

» Sur ce fondement, le prophète leur dit : Le temps doit » tourner en rond, suivant l'ordre qui fut établi de Dieu au jour » qu'il créa le ciel et la terre ; c'est-à-dire que l'année doit » être purement et simplement de douze mois, sans aucune » intercalation ou embolisme, par lequel il arrive qu'en ajoutant » et insérant un mois, l'année devient quelquefois de treize mois ; » ce qui est contraire à l'institution divine.

» Le premier abus donc qu'il corrigea, fut de retrancher l'inter- » calation, qui consistoit, au rapport d'Abou'lféda, en ce que les » Arabes faisoient chaque troisième année de treize mois. Cette » coutume s'étoit établie chez les Arabes à l'occasion du pélerinage » de la Mecque, lequel, dès le temps d'Ibrahim et d'Ismaël, se » célébroit toujours durant les dix premiers jours du mois de » dhu'l-hagja ; d'où il arrivoit que dans l'année qui étoit seule- » ment de douze mois lunaires, le temps du pélerinage tomboit » successivement dans toutes les saisons de l'année, à cause de » la différence qu'il y a entre le mois lunaire et le mois solaire, » qui fait l'année lunaire d'environ onze jours plus courte que » l'année solaire. Pour remédier à cet inconvénient du change- » ment des saisons, et pour fixer le pélerinage à la saison de » l'automne, qui est la plus commode, tant à cause que la » chaleur est plus modérée pour voyager, que parce que les » fruits de la terre sont dans leur maturité, ils se servirent de » l'intercalation qu'ils avoient apprise des Juifs ; et ainsi leur » année devint solaire. Mais l'apôtre de Dieu, préférant l'insti- » tution divine à la commodité des hommes, rejeta et abrogea » cette intercalation, et rétablit l'année purement lunaire et vague, » telle que les Musulmans la suivent encore aujourd'hui.

» L'autre abus que le prophète réforma, fut une certaine » pratique par laquelle les Arabes éludoient le précepte divin qui

» commandoit de tenir pour sacrés quatre mois de l'année ; savoir, » moharram, regjeb, dhu'l-kaada et dhu'l-hagja, durant lesquels » il étoit défendu de combattre, et de commettre aucun acte » d'hostilité : car, quand ils étoient engagés à faire la guerre dans » quelqu'un de ces mois, ils ne faisoient aucune difficulté de » violer le précepte ; mais en récompense ils en transféroient » l'observation au mois suivant : par exemple, si une guerre leur » tomboit sur les bras au mois de moharram, ils la faisoient sans » scrupule, et sanctifioient le mois de safar, qui suit immédiate- » ment. Cette translation s'appeloit *al-nasa,* c'est-à-dire, délai, » retardement, prorogation, remise d'une chose à faire d'un » temps à un autre. Et c'est cette pratique frauduleuse que le » prophète condamna, fondé sur ce verset de l'Alcoran : *Certaine-* Alcor. sur. 9, » *ment l'*al-nasa [ou la remise d'un mois à l'autre] *est une* v. 38. » *innovation controuvée dans l'infidélité.* »

Le passage d'Abou'lféda que j'ai rapporté suivant la version de Gagnier, a été traduit assez différemment par Reiske. Je dois aussi rapporter la traduction de ce dernier, et la note qu'il y a jointe :

« *Præterea quoque pronunciabat propheta in Arafa sermonem,* Abulfedæ » *quo singula quæque statutorum declarabat. Inter alia : O mei,* Annal. Mosl. ed. Adler. t. I, » *dicebat, nominum dierum permutatio, nihil aliud est, quàm ignora-* pag. 181. » *tionis veri cultûs divini complementum. Tempus rotundum est, et* » *eodem prorsùs ordine adhucdum vertitur et decurrit, atque illo die* » *quo Deus hoc rerum universum creabat, neque ab opinione et* » *sanctionibus hominum mutari vult. Numerus mensium apud Deum* » *est duodecim.* »

Cette traduction a le défaut d'être plutôt une paraphrase qu'une version exacte : mais ce qui me surprend, c'est que Reiske ait traduit *alnasa* ou *alnasi* النسي par *nominum dierum permutatio*, signification inconnue à tous les écrivains Arabes. Peut-être a-t-il voulu écrire *mensium* et non *dierum ;* on peut le croire d'après la note qu'il joint sur ce mot, et qui est ainsi conçue :

Arabicè NASI. *Solebant Arabes mensium seriem et nomina alia aliis mutare, huic anno pauciores quàm duodecim, illi plures menses pro lubitu tribuere.*

Dans l'édition donnée par Reiske lui-même, en latin seulement, de la première partie des Annales d'Abou'lféda, la traduction est plus exacte ; la voici :

Abulfeda An. Mosl. ed. J. J. Reiskio, Lips. 1778, p. 54.

Inter alia : O mei, dicebat, ON NASIJO *[id est mensium seriem et nomina mutare alia aliis, quod Arabibus tunc in usu erat] nihil est aliud quàm odio et ignoratione veri cultûs divini crescere. Tempus rotundum est, et eodem prorsùs ordine et orbe adhucdum vertitur et decurrit, atque illo die quo Deus hoc rerum universum creabat, neque ab opinione et sanctionibus hominum mutari vult. Numerus mensium apud Deum est duodecim. [Ne itaque nomina mensium permutetis, neque huic anno pauciores quàm duodecim, illi plures menses pro lubitu tribuatis. Frustra enim estis, rerum naturam turbare studentes.]*

Si les auteurs que je viens de citer, auxquels je pourrois joindre Golius [a], Prideaux [b], Sale [c], &c., ont bien saisi le sens soit des passages de l'Alcoran, soit des mots prononcés par Mahomet dans la harangue qu'il fit lors de son dernier pélerinage, il faut admettre qu'avant la réforme qu'il introduisit, l'année des Arabes étoit, comme celle des Juifs, une année luni-solaire, qui ne s'éloignoit jamais beaucoup de l'année solaire pure ou agronomique. Ce sont donc ces autorités qu'il faut d'abord examiner. Je commence par le passage de l'Alcoran, que je traduirai en latin, afin de pouvoir le faire avec plus de précision :

[a] Not. in Alferg. p. 12 et 13.

[b] Life of Mahomet, p. 66.

[c] The Koran. prel. Disc. p. 198 et 199, et t. I, ch. 9, p. 246, not. (b) et (f).

Alcor. sur. 9, v. 37 et 38.

Utique numerus mensium apud Deum, duodecim menses, in libro Dei, quo die creavit cœlos et terram ; ex iis quatuor sunt sacri : hæc est recta religio. Nolite igitur lædere animas vestras, et pugnate contra associantes universaliter, sicut pugnant contra vos universaliter ; scitoteque Deum esse cum piis. Et profectò dilatio est incrementum in infidelitate, quo in errorem inducuntur ii qui infideles fuerunt. Hanc dilationem alio anno licitam faciunt, alio anno prohibent, ut ità conveniant in numero ejus quod interdictum declaravit Deus, et profanum faciant illud quod sacrum sancivit Deus. C'est-à-dire, en suivant le sens développé par Djélal-eddin et Beïdhawi, et que la suite des idées justifie complétement :

« Aux yeux de Dieu, le nombre des mois de l'année est de » douze, nombre ainsi fixé dans le livre des décrets divins, au » jour même auquel Dieu a créé le ciel et la terre. De ces douze

» mois, quatre sont sacrés : c'est-là ce que prescrit la vraie religion.
» Ne vous faites donc point tort à vous-mêmes par un péché
» de désobéissance, en profanant les mois sacrés ; et combattez
» contre les infidèles dans tous les mois indifféremment, comme
» ils combattent contre vous dans tous les mois indifféremment :
» et sachez que Dieu protége les hommes religieux. Et, en effet,
» la remise de l'observation d'un mois sacré que l'on rejette sur
» un autre, est un surcroît d'infidélité, qui précipite dans l'égare-
» ment ceux qui ont été infidèles. Ils autorisent une année cette
» remise ; une autre année ils l'interdisent : en sorte que par ce
» moyen ils observent effectivement le précepte divin quant au
» nombre des mois sacrés, mais néanmoins ils profanent ce que
» Dieu a déclaré sacré. »

J'ai traduit le mot نسي *dilatio* par *la remise de l'observation d'un mois sacré que l'on rejette sur un autre ;* et il n'y a aucun doute que ce ne soit-là sa véritable signification.

Djélal-eddin dit : « Nasi, c'est-à-dire, retarder l'observation
» sacrée d'un mois à un autre, comme faisoient les Arabes païens.
» Quand la nouvelle lune de moharram survenoit pendant qu'ils
» étoient en guerre, ils remettoient l'observation de ce mois à
» celui de safar *(p)*. »

Beïdhawi n'est pas moins précis : « Nasi, c'est-à-dire, re-
» tarder l'observation d'un mois sacré à un autre. Lorsque le
» mois de moharram survenoit pendant qu'ils étoient en guerre,
» ils le déclaroient profane, et sanctifioient à sa place un autre
» mois : de cette manière ils négligeoient le privilége attaché
» spécialement à tel ou tel mois, et ils n'observoient que le
» nombre seul des mois sacrés *(q)*. Suivant Nafi, dans le mot
» نسي le hamza est converti en ي et les deux ي réunis en
» un seul. On lit نِسِي ou نَسّي ou نسا : ce sont trois noms

(p) Le texte de ce passage et de ceux que je citerai dans la suite, se trouvera parmi les extraits joints à ce Mémoire.

(q) Ce passage est celui que Gagnier a traduit ainsi : *Quo ea demum peragerent, quæ prioris mensis erant propria. Atque inde est quòd illam computandi rationem novam excogitaverint.* Voyez ci-devant note *(o)*. Il est inconcevable que ce savant ait pu s'éloigner autant du sens du texte.

» d'action du verbe نسأ qui signifie *différer.* — *C'est un surcroît*
» *d'infidélité ;* parce que, par cette pratique, ils déclarent sacré ce
» que Dieu a déclaré profane, et profane ce que Dieu a déclaré
» sacré : c'est donc une autre infidélité qu'ils ajoutent à leur
» première infidélité . . . . *Une année ils l'autorisent,* c'est-à-dire,
» la remise des mois sacrés, et *une autre année ils l'interdisent,*
» c'est-à-dire, ils laissent subsister l'observation de l'interdit. On
» dit que le premier auteur de cette pratique fut Djanada, fils
» d'Auf Kénani ; il se tenoit debout sur un chameau le jour de
» la fête, et il proclamoit à haute voix ces paroles : Vos dieux
» vous ont accordé la permission de profaner moharram ; tenez-le
» donc pour profane ; ou au contraire celles-ci : Vos dieux vous
» ont ordonné de sanctifier moharram ; tenez-le donc pour sacré....
» *ensorte qu'ils observent le nombre de ce que Dieu a déclaré sacré,*
» se tenant uniquement à l'observation du nombre de quatre mois
» sacrés.... et *ils déclarent profane ce que Dieu a déclaré sacré,*
» n'ayant égard qu'au nombre, sans se conformer aux époques
» déterminées. »

Aux autorités des commentateurs ajoutons celles des deux plus célèbres lexicographes, Djewhari et Firouzabadi. Le premier s'exprime ainsi, à la racine نسأ

« Dans ce passage de l'Alcoran انما النسي زيادة في الكفر
» le mot نسي est un adjectif verbal de la forme فعيل qui a le
» sens de la forme مفعول Ce mot est pris dans la même signi-
» fication que quand on dit نسات الشي فهو منسوء *j'ai*
» *différé une chose, et elle a été différée :* et on change la forme
» منسؤ en celle نسي comme au lieu de مقتول on dit قتيل
» On dit aussi, dans le sens actif, *un homme qui diffère* ناسئ
» et au pluriel نَسَأَة comme on dit فاسق et au pluriel فَسَقَة

» Quand les pélerins quittoient Mina, un homme de la postérité » de Kénana se levoit, et disoit : Je suis celui dont les volontés » ne souffrent aucune opposition. Les pélerins, lui adressant la » parole, lui disoient : En ce cas انسئنا شهرا *recule pour nous » un mois,* c'est-à-dire, éloigne de nous l'observation privilégiée » de moharram, et remets-la à safar. Car il leur étoit désagréable » d'être obligés de s'abstenir de toute expédition militaire pendant » trois mois consécutifs, à cause qu'ils ne vivoient que du profit de » leurs courses. Cet homme leur permettoit en conséquence de » profaner moharram. »

Firouzabadi dit, à cette même racine : « On dit d'une vente » نسأت البيع et انسأته c'est-à-dire, *je lui ai vendu avec un » délai,* et le nom d'action se prononce نُسْأة par un dhamma ou » نَسِيئة Le mot نسي est le nom dérivé de ce verbe : c'est aussi » un mois que les Arabes reculoient du temps du paganisme, » ce que Dieu défendit de faire. »

Ce même auteur s'explique d'une manière plus claire, au mot قلمّس Après avoir indiqué quelques significations de ce mot, il ajoute : « C'est aussi un homme de la famille de Kénana, du » nombre de ceux qui faisoient la remise des mois. Il s'arrêtoit » à Djomrat-alakaba, et disoit : Mon Dieu, c'est moi qui fais » la remise des mois, et qui en détermine la place, sans que » personne ait le droit de me répondre ou de me résister. Mon » Dieu, je déclare profanes les deux safar, et je déclare sacré » le dernier safar; et de même des deux redjeb, c'est-à-dire, » redjeb et schaban : Pélerins, quittez Mina au nom de Dieu. » C'est à cela que se rapportent ces paroles de l'Alcoran : *La » remise de l'observation d'un mois sacré à un autre, est un surcroît » d'infidélité.* » Les deux safar sont moharram et safar, parce que, comme le dit Djewhari, à la racine صفر, ces deux mois portoient le même nom au temps du paganisme. On prétend même que la pratique nommée نسي, est aussi appelée صفر, du

nom de ce mois, dans une parole ou *hadith* attribuée à Mahomet.

Spec. histor. Ar. pag. 322.

Il résulte de ces autorités, fondées sur l'usage commun de la langue, que le mot نسي ne signifie point *intercalation*, comme Pococke[a] l'a insinué, et comme l'a dit aussi Golius[b], et après lui Prideaux[c]. Gagnier[d] a donc eu raison de soupçonner ici une méprise dans Pococke; et Sale a remarqué fort à propos l'erreur de Golius et de Prideaux[e]. Mais quoique la chose me paroisse hors de doute, je ne dois pas dissimuler néanmoins que Pococke et Golius n'ont pas imaginé de leur chef cette fausse interprétation du mot نسي Je la retrouve en effet dans Masoudi, Makrizi et Mohammed Djerkési, auteur du Naschak-alazhar.

[a] *Ib. p. 177.* Voyez *suprà, pag. 606.*
[b] *Not. in Alferg. p. 13.*
[c] *Life of Mah. pag. 66.*
[d] *Ism. Abulf. de Vit. et Reb. gest. Moh. p. 132, not. (b).*
[e] *The Kor. prel. Disc. p. 198.*

Masoudi dit positivement : « Les Arabes, au temps du paga-
» nisme, intercaloient تكبس tous les trois ans un mois qu'ils
» nommoient NASI نسي c'est-à-dire, *délai.* Dieu a condamné
» cette pratique par ces paroles : *En effet le délai* [NASI] *est un*
» *surcroît d'infidélité.* »

Makrizi s'exprime ainsi : « Les Arabes, au temps du paga-
» nisme, observoient la quantité dont l'année de ceux-là (celle des
» Grecs et des Syriens) surpassoit l'année lunaire, et qui étoit de
» dix jours vingt-une heures douze minutes ; et ils joignoient cet
» excédant à leur année, en ajoutant un mois à la fin, toutes les
» fois que cet excédant formoit le nombre de jours nécessaire
» pour en composer un mois complet. Ils faisoient néanmoins leur
» calcul en ne comptant pour l'excédant de l'année solaire sur
» l'année lunaire, que dix jours et vingt heures. Le soin de régler
» cela étoit confié à ceux des descendans de Kénana qu'on
» nommoit نسأة [c'est-à-dire, ceux qui retardent ou qui font
» la remise nommée NASI نسي] et qui étoient connus sous le
» nom de *Kalamis*, dont le singulier est *Kalammas*, mot qui signifie
» proprement *une mer très-grosse.* Ceux-ci étoient la famille *(r)*

(r) Je traduis comme s'il y avoit ال ابي ثمامة

» d'Abou-Témama

» d'Abou-Témama Djanada fils d'Auf fils d'Ommia fils de » Kala. Le premier d'entre eux qui exerça cette fonction, fut » Hodhaïfa, fils d'Abd-Fokaïm *(s)*, et le dernier, Abou-Témama.

» Les Arabes reçurent l'intercalation الكبس des Juifs, deux » cents ans environ avant le commencement de l'islamisme. Ils » intercaloient neuf mois en vingt-quatre ans ; en sorte que le » cours des mois de l'année se trouvoit d'accord avec celui des » saisons, les mêmes mois répondant toujours aux mêmes saisons, » sans les devancer ou retarder sur elles. Cela dura ainsi jusqu'au » pélerinage de l'apôtre de Dieu, époque à laquelle ces paroles » lui furent révélées : *Et en effet la pratique nommée* NASI [dans » le sens de Makrizi, NASI veut dire *l'intercalation*] *est un surcroît* » *d'impiété, qui jette dans l'égarement ceux qui sont infidèles : ils* » *l'autorisent une année, une autre année ils l'interdisent ; en sorte* » *que, par ce moyen, ils observent le précepte divin quant au nombre* » *des mois que Dieu a déclarés sacrés, et cependant ils profanent ce* » *qui a été déclaré sacré par Dieu. La méchanceté de leurs œuvres* » *a paru belle à leurs yeux : car Dieu ne dirige point ceux qui sont* » *infidèles.* Dans le discours que tint le prophète à cette occasion, » il dit aussi : *En effet le temps, par sa révolution achevée, se retrouve* » *comme il étoit au jour où Dieu créa le ciel et la terre.* La pratique » nommée NASI fut donc abolie ; les mois des Arabes n'obser- » vèrent plus leur ancienne disposition [relativement à leur retour » périodique dans les mêmes saisons], et leurs noms ne furent » plus en rapport avec l'époque [de l'année] indiquée par leurs » significations. »

Ces derniers mots seront expliqués dans la suite : quant au passage tiré de la *khotba* ou harangue de Mahomet, j'y reviendrai dans un instant. Pour le moment, voyons comment s'exprime Mohammed fils d'Ahmed fils d'Ayyas Djerkési, auteur du

(s) Djewhari, à la racine فقيم dit فقيم حي من كنانة والنسبة اليهم فقمي مثل هذلي وهم نساة الشهور « Fokaïm est le » nom d'une branche des descendans » de Kénana. L'adjectif patronymique » est *Fokami*, comme *Hodhali* [de » Hodheïl]. C'étoient eux qui faisoient » la remise des mois. » Voyez aussi *Mon. ant. hist. Ar.* p. 71.

Naschak alazhar. Cet auteur, après avoir dit que les mois des Arabes étoient lunaires, ajoute :

« La solennité du pélerinage des Arabes tomboit donc dans » toutes les saisons de l'année ; car dès le temps d'Abraham et » d'Ismaël elle se célébroit toujours le dix de dhou'lhiddja. Les » Arabes cependant, desirant avoir des vivres en plus grande » abondance [à l'époque de cette solennité], placèrent le péleri- » nage dans la saison de l'année où les fruits et les grains, ainsi » que les autres denrées, sont plus abondans : cette fête fut » donc invariablement fixée à la meilleure saison de l'année et » à la plus riche en provisions. Ils apprirent ces mois [c'est-à- » dire, cette manière de disposer les mois] des Juifs qui s'étoient » établis à Yathreb, du temps de Samuel, prophète des enfans » d'Israël : ce fut d'eux qu'ils apprirent la pratique nommée » NASI, long-temps avant l'islamisme. Le premier qui introduisit » le NASI, fut, dit-on, Sérir, fils de Thaléba : après lui ce fut le » fils de son frère Adi, fils d'Amer Kalammas, de la postérité de » Malec fils de Kénana. Il en demeura chargé jusqu'au temps » de Hodhaïfa Kalammasi. Celui-ci fut le premier qui recula » [je lis انسأ au lieu de انشأ] les mois des Arabes, déclarant » profanes ou sacrés tels mois qu'il lui plut. Après lui vint Abou- » Djanada, fils d'Auf, de la race des Arabes indigènes. Celui-ci » atteignit l'époque de l'islamisme. C'est de lui que le poëte » Amrou ben-Kaïs a dit :

» *Quel est l'homme qui ne lui ait point cédé quand il s'agissoit » de tirer de l'arc ! Quel est l'homme auquel il n'ait pas mis un » frein (t) ! N'est-ce pas nous qui autorisions la remise des mois » parmi les enfans de Maad, qui leur ordonnions de tenir pour » sacrés les mois qui étoient profanes !*

» Les Arabes intercaloient neuf mois dans vingt-quatre de » leurs années lunaires ; et ainsi leurs mois concordoient avec » les saisons, et ne formoient qu'une seule et même sorte d'années : » ils ne devançoient point les saisons, et ne retardoient point » sur elles. Les années des Arabes suivirent donc ce cours pendant

(t) Je ne sais si j'ai bien saisi le sens de ce vers ; mais la chose est indifférente pour mon sujet.

» deux cent vingt ans. En la dixième année [de l'hégire], qui fut » celle du pélerinage de l'apôtre de Dieu, la solennité du pélerinage » tomba, comme du temps d'Abraham et d'Ismaël, le dix de » dhou'lhiddja ; et ce fut pour cette raison, que le prophète dit, » en s'acquittant des cérémonies du pélerinage, *Le temps, par sa » révolution achevée, se retrouve comme il étoit au jour auquel Dieu » créa les cieux et la terre;* par où il vouloit dire que la solen- » nité du pélerinage se trouvoit revenue au mois auquel Dieu » l'avoit fixée. Dieu ordonna l'abolition du NASI par ces mots » qu'il révéla à Mahomet, *La pratique du* NASI *est un surcroît » d'impiété;* et ainsi fut abolie la pratique du NASI que les Arabes » païens avoient introduite avant l'islamisme. »

Non-seulement ce dernier écrivain confond *l'intercalation* et *la remise d'un mois sacré à un mois profane* sous le nom de NASI, mais il semble même qu'il croie que depuis l'introduction du NASI la solennité du pélerinage ne se célébroit plus annuellement le dix de dhou'lhiddja; ce qu'il ne seroit nullement nécessaire d'admettre, même dans son système. Mais je crois qu'il a voulu dire qu'en l'année où Mahomet fit son dernier pélerinage, le dix du mois de dhou'lhiddja, après deux cent vingt années luni-solaires, se trouvoit répondre à un jour qui, si l'on n'eût jamais interrompu le cours des années lunaires ni admis la méthode d'intercalation, eût été véritablement le dix d'un mois de dhou'lhiddja, c'est-à-dire, du dernier mois d'une année. En supposant vrai ce que dit Makrizi, que les Arabes ne comptoient que dix jours vingt heures pour l'excédant de l'année solaire sur l'année lunaire, cela leur donnoit, en vingt-quatre ans, deux cent soixante jours : ces deux cent soixante jours faisoient huit mois de vingt-neuf jours, et un seul de vingt-huit. En supposant un cycle de vingt-quatre ans, les deux cent vingt ans donnent neuf cycles de vingt-quatre ans et quatre années. Dans ces neuf cycles, il devoit y avoir eu quatre-vingt-un mois intercalaires et un de plus pour l'an 3 du 10.e cycle. Le calcul de l'auteur du Naschak alazhar ne peut donc pas être juste, à moins qu'au lieu de deux cent vingt ans, on ne lise deux cent vingt-huit ans; ce qui donne quatre-vingt-quatre mois intercalaires ou sept années. Au surplus, il faut observer, si on veut faire ce calcul, que, suivant

les écrivains Arabes, ces peuples, en ce temps-là, se régloient uniquement, pour faire leurs mois lunaires pleins ou défectueux, sur l'apparition sensible de la nouvelle lune ; en sorte que la longueur de leurs mois étoit fort incertaine.

Au reste, si j'ai rapporté ces passages où le mot NASI est pris pour une méthode d'intercalation, c'est uniquement pour ne rien dissimuler sur cette matière : je n'en reste pas moins persuadé que la vraie signification de NASI est celle que j'ai adoptée d'après Djélal-eddin, Beïdhawi, Djewhari et Firouzabadi ; qu'elle n'a rien de commun avec l'intercalation qui s'exprime par le mot كبس et que la remise de l'observation d'un mois sacré à un mois profane ne dérangeoit rien à l'ordre de l'année. Du moins n'est-ce pas sur ce passage de l'Alcoran qu'on pourroit établir le contraire. Voyons si l'on est mieux fondé à l'établir sur les paroles que Mahomet doit avoir dites dans sa khotba ou harangue sur le mont Arafa.

On a déjà vu ces paroles dans le passage que j'ai cité d'Abou'l-féda et dans ceux de Makrizi et de Mohammed Djerkési ; mais comme cela se trouve avec plus d'étendue dans le Sirat alrésoul, je vais le rapporter dans les termes de l'auteur de ce livre :

« L'apôtre de Dieu continua ensuite de s'acquitter des céré- » monies du pélerinage ; et en le faisant, il montra à ceux qui » étoient présens, ce qu'ils devoient observer, et les instruisit des » rites de cette action sacrée. Il leur adressa aussi une harangue, » dans laquelle il expliqua et exposa différentes choses. Dans ce » discours, après avoir rendu grâces à Dieu, et lui avoir payé » le tribut de ses louanges, il dit : O hommes ! écoutez mes » paroles, car je ne sais si, après cette année-ci, je me rencontrerai » jamais avec vous à cette station . . . . O hommes, la remise de » l'observation d'un mois sacré à un autre mois est un surcroît » d'infidélité, par lequel sont entraînés dans l'égarement ceux qui » ont été infidèles : ils l'autorisent une année, et une autre année » ils la défendent ; en sorte que, par ce moyen, ils se conforment » effectivement au précepte divin, quant au nombre des mois » sacrés, mais que néanmoins ils déclarent profane ce que Dieu » a déclaré sacré, et sacré ce que Dieu a déclaré profane : et

» certes le temps, ayant achevé sa révolution, est revenu au même » état auquel il étoit au jour de la création des cieux et de la » terre. Aux yeux de Dieu, le nombre des mois est de douze, » dont il y en a quatre de sacrés, trois consécutifs, et redjeb » modhar, qui est entre djoumadi et schaban. »

Cette partie de la harangue du prophète, la seule qui nous intéresse, n'est presque autre chose qu'une répétition du passage de l'Alcoran que nous avons examiné. On voit, par les derniers mots, que Mahomet avoit en vue de réformer l'abus du NASI, non-seulement par rapport à l'observation de moharram, mais aussi par rapport à celle de redjeb, que les Arabes païens rejetoient quelquefois à schaban, comme nous l'avons appris par un texte de Firouzabadi.

Le manuscrit du Sirat alrésoul nous fournit une glose marginale, tirée du *Néhaya* d'Ebn-Athir ; cette glose porte sur le mot استدار que j'ai traduit, *ayant achevé sa révolution, est revenu.* Mais avant de la rapporter, j'observe qu'on ne doit pas traduire ce verbe par un temps indéfini ou par le présent, comme ont fait Gagnier et Reiske, en disant, l'un, *Debet tempus in gyrum converti;* et l'autre, *Tempus rotundum est, et eodem prorsus ordine adhucdum vertitur et decurrit;* mais qu'il a nécessairement ici la signification passée. Dans le cas contraire, on auroit employé l'aoriste يستدير Voici maintenant la glose d'Ebn-Athir :

« On dit دار et à l'aoriste يدور ou استدار aor. يستدير dans » un seul et même sens, c'est-à-dire, *tourner autour d'une chose » et revenir au point d'où l'on est parti en commençant;* et c'est là » le sens que ce mot a dans cette tradition. Car ils reculoient » moharram à safar (c'est ce qu'on nommoit NASI) pour pou- » voir combattre pendant le premier de ces mois. Comme ils » faisoient cela pendant plusieurs années consécutives, moharram » se trouvoit transporté de mois en mois, en sorte qu'ils le pla- » çoient successivement dans tous les mois de l'année. L'année » de ce pélerinage, moharram étoit revenu au temps auquel il étoit » attaché avant son déplacement, et ainsi l'année avoit repris sa » forme primitive. Ceci est tiré du *Néhaya* d'Ebn-Athir. »

Ebn-Athir présente ici une explication particulière, et qui n'est point admissible, puisqu'il s'ensuivroit que moharram se seroit trouvé transporté même à d'autres mois sacrés, comme dhou'lkada, dhou'lhiddja, ce que l'on ne peut supposer; mais il ne dit point un mot d'intercalation.

Si cependant on peut fonder véritablement l'opinion qui attribue à Mahomet la suppression de l'intercalation sur quelque partie des textes de l'Alcoran ou de cette tradition, c'est assurément sur ces mots du premier, *Utique numerus mensium apud Deum est duodecim menses, in libro Dei, quo die creavit cælos et terram;* et sur ceux-ci de la harangue de Mahomet, *Profectò tempus circumvolvendo factum est, juxta formam creationis cælorum et terræ, et utique numerus mensium apud Deum est duodecim menses.* C'est aussi ce que prétend le savant Sale dans ses notes sur la neuvième surate de l'Alcoran, et Gagnier dans la note que j'ai rapportée.

The Kor. prel. disc. p. 199; sur. 9, p. 246, note (b).

Mais en y réfléchissant attentivement, je ne puis me persuader que l'intention de Mahomet eût pu être comprise, s'il se fût exprimé d'une manière si louche, et que les Arabes eussent renoncé à une pratique aussi raisonnable, aussi commode, et établie déjà par un usage de plus de deux siècles, si le législateur se fût contenté de la proscrire en termes si obscurs et d'une manière aussi énigmatique. Je ne conçois pas même pourquoi Mahomet auroit supprimé un usage que l'institution du jeûne de ramadhan et la conservation de la solennité du pélerinage rendoient si important pour ses sectateurs. Je crois bien, il est vrai, que la tradition obscure qui lui attribue la suppression de l'intercalation, n'est pas sans quelque fondement, comme je le dirai dans la suite; mais je ne vois ici aucun autre précepte que celui qui prescrit l'observation des mois sacrés et en interdit la remise *(v)*. La suite du raisonnement dans l'Alcoran n'indique rien de plus. Mahomet ne semble rappeler que l'année est composée de douze mois, que pour confirmer le précepte qui attache

(v) On pourroit demander, à cette occasion, si les Musulmans ont continué à observer le précepte qui suspendoit les hostilités pendant ces quatre mois. Quelques-uns pensent que l'obligation subsiste : d'autres donnent un autre sens au précepte, et disent que la sainteté de ces mois consiste en ce que

une sorte d'inviolabilité à quatre de ces mois : et d'ailleurs le premier mois de l'année devant être sacré, quand on en reculoit l'observation au second mois, on faisoit une année de treize mois et l'autre de onze ou de douze, suivant que l'on reculoit ou qu'on ne reculoit pas l'observation du mois de moharram suivant; et cette explication, proposée aussi par Reiske, me paroît d'autant plus vraisemblable, que de toute autre manière tous les mois sacrés auroient été également déplacés, au lieu qu'on ne parle d'aucun autre déplacement que de celui de moharram et de redjeb.

Abulf. Annal. Mosl. ed. Adlero, t. I, pag. 181 in Annot.

Cette explication donne aussi le sens de ces mots de la harangue de Mahomet : *Profectò tempus circumvolvendo factum est, juxta formam creationis cælorum et terræ.* Sans doute le mois de moharram, après avoir été long-temps déplacé, se retrouvoit cette année-là remis à sa vraie place, parce que Mahomet étant devenu maître de la Mecque, les descendans de Kénana, ainsi que les autres branches de la postérité de Modhar, qui exerçoient par droit d'héritage certaines fonctions dans les cérémonies du pélerinage, s'en trouvèrent dépossédés. Personne donc ne proclamant le NASI, les choses furent remises en leur état ; et il est bon d'observer que c'étoit sur-tout, entre les mois sacrés, l'observation de moharram qui pesoit le plus aux Arabes, parce qu'il venoit immédiatement après deux autres mois sacrés.

Mais si l'on ne peut établir ni sur l'Alcoran ni sur la harangue de Mahomet, la preuve que les Arabes se servissent avant lui d'une année luni-solaire, et que ce fut lui qui y substitua l'année lunaire vague, ce fait n'est-il pas attesté du moins par des témoignages d'un autre genre ?

Ces preuves sont de deux sortes. La première consiste dans l'assertion positive de divers écrivains célèbres, tels que Masoudi, Abou'lféda, Makrizi, &c. qui nous assurent que les Arabes intercaloient soit un mois tous les trois ans, soit neuf mois en vingt-quatre ans. La seconde se tire des noms mêmes des mois

les péchés commis dans l'un de ces mois sont plus graves. Au surplus, Mahomet, en sanctionnant en apparence cet ancien usage, l'a détruit dans le fait, en dispensant les fidèles de l'observer quand ils seroient en guerre contre les infidèles.

Arabes, dont plusieurs ont un rapport incontestable avec les saisons de l'année solaire ou agronomique, et sont conséquemment très-déplacés dans une année purement lunaire : tels sont les deux mois de *rébi*, dont le nom peut signifier le *printemps*, la *saison de la verdure;* les deux *djoumadi*, qui paroissent avoir pris leur nom d'un mot qui indique la *congélation; ramadhan*, dont le nom signifie une *excessive chaleur*, &c.

Gol. not. in Alferg. p. 5 et seq.

Poc. Spec. hist. Arab. p. 176.

Il n'est pas difficile de répondre à cette seconde objection; car, 1.° les noms de ces mois, si on s'attache à leur signification, paroissent assez mal disposés : il est singulier, par exemple, de trouver dans l'Arabie deux mois de congélation immédiatement après deux mois de printemps, et peu éloignés de celui de la grande chaleur; mais peut-être cette contradiction apparente seroit-elle levée en traduisant autrement le mot *rébi.*

Pocock. ibid. Gol. not. in Alferg. p. 6.

2.° Les écrivains Arabes, ceux même qui parlent le plus affirmativement de l'intercalation, conviennent que les mois de l'année lunaire portoient déjà les mêmes noms avant qu'on admît l'usage de l'intercalation; et ils disent que lorsqu'on donna ces noms aux mois de l'année, on eut égard à la température du moment où se fit ce changement, sans porter ses vues plus loin. Je ne connois d'autre autorité pour fixer l'époque à laquelle ces noms des mois furent admis, que celle de Golius, qui rapporte cette innovation au temps de Kélab, fils de Morra, un des ancêtres de Mahomet : il s'appuie sur le témoignage de Masoudi et d'autres écrivains; et je ne doute point qu'il n'ait effectivement lu cette particularité dans les auteurs qu'il cite, mais je ne l'ai trouvée nulle part *(x)*. Makrizi seul semble lier l'introduction de ces noms avec celle de l'année luni-solaire, et penser que les noms des mois n'ont perdu leur juste application aux saisons et à la température que par la réforme de Mahomet. C'étoit effectivement une chose naturelle à imaginer dans la supposition admise

Gol. ibid. p. 4.

V. *ci-devant pag. 617.*

(x) Suivant Makrizi, on fit usage de l'intercalation deux cents ans environ avant l'islamisme; et Mohammed Djerkési dit que l'an 10 de l'hégire étoit l'an 220 depuis l'introduction de cette pratique. Il est vraisemblable que ce qu'ils disent à cet égard, doit s'entendre du premier établissement de la pratique nommée *nasi.* Si on vouloit l'entendre du changement des anciens noms des mois, cela répondroit assez bien à l'époque de Kélab, dont j'ai placé la naissance vers l'an 373 de J. C., et qui a pu vivre jusqu'à 450.

par

par Makrizi, mais qui me paroît dépourvue d'autorité. Je suis assez porté à croire que les Arabes du Hedjaz, à une époque plus ou moins éloignée, avoient adopté la nomenclature des mois de l'année solaire de quelque autre peuple, sans faire attention qu'elle ne pouvoit convenir à leur année lunaire. Le nom de *rébi*, et celui de *djoumadi*, communs chacun à deux mois, semblent autoriser à penser qu'ils avoient imité les Syriens, qui ont deux mois de *teschrin* et deux mois de *canoun;* et cela est d'autant plus probable, que ces quatre mois se suivent dans l'une comme dans l'autre nomenclature. Le sens des mots *teschrin* ܬܫܪܝܢ et *canoun* ܟܢܘܢ est trop incertain pour jeter beaucoup de jour sur cette matière : cependant si *rébi* indique l'abondance des provisions, et *djoumadi* le temps du froid, on peut retrouver les mêmes idées dans les deux noms des mois Syriens. On sait que les Arabes du Hedjaz avoient de grandes relations avec la Syrie.

Ed. Cast. Lex. Syr. ed. Mich. t. I, p. 420, et t. II, pag. 940.

L'autorité des écrivains qui assurent que les Arabes connoissoient et pratiquoient l'intercalation, et qu'ils avoient reçu cette pratique des Juifs, me paroît loin de devoir être rejetée : mais je pense qu'ils ont eu tort d'étendre cela jusqu'aux habitans du Hedjaz, et que la chose est vraie, seulement des tribus qui habitoient Médine et les environs, et parmi lesquelles il y avoit beaucoup de Chrétiens et de prosélytes Juifs, et peut-être aussi des Arabes du Yémen. Quant aux Arabes du Hedjaz et à ceux sur-tout de la Mecque, je pense qu'ils avoient invariablement conservé l'année vague; et ce fut sans doute la raison pour laquelle Mahomet la maintint, ainsi que la plupart des rites du culte de la Caba, pour ne pas mettre un obstacle à ses succès par une réforme trop difficile à opérer. Il peut donc y avoir quelque chose de vrai dans la tradition qui lui attribue la suppression de l'intercalation, parce qu'en suivant avec les Mecquois l'année lunaire vague, il obligea les Médinois et tous les Juifs, ainsi que les Chrétiens qui embrassèrent l'islamisme, à renoncer à leur méthode d'intercalation, qui ne pouvoit s'accorder avec le culte qu'il venoit d'établir ou d'autoriser *(y)*.

(y) On pourroit croire qu'en l'année à laquelle Mahomet fit son dernier pélerinage, les Arabes du Hedjaz qui suivoient l'année purement lunaire, et ceux qui avoient adopté la méthode des intercalations, comptoient en même

Ma conjecture me semble bien confirmée par ce passage de Makrizi : « Les habitans de Médine régloient leurs mois par l'observation des nouvelles lunes : ils intercaloient régulièrement un » mois lunaire tous les neuf cent soixante-seize jours ; ils commençoient leur ère de la conjonction du soleil et de la lune dans la » première minute du belier, et ils observoient très-attentivement » cette conjonction dans l'un des deux points équinoxiaux : ils » nommoient l'année embolismique *dimasa.* »

Je ne prétends pas garantir l'exactitude de Makrizi; mais je me sers seulement de ce passage pour prouver que les Médinois avoient une année particulière analogue à celle des Juifs.

Dans cette discussion, j'ai en partie admis et en partie rejeté le témoignage des historiens ; et il est impossible de faire autrement, puisque souvent ils réunissent des traditions contradictoires. Je me suis principalement attaché à l'autorité de l'Alcoran, parce qu'en fait d'antiquité Arabe, aucune autre autorité ne peut être comparée à celle de ce livre. Si je n'ai pas porté à une véritable démonstration le sentiment que j'ai adopté, c'est que la chose est impossible : au surplus, je verrois avec plaisir que cette question, sur laquelle il me semble qu'on a glissé jusqu'ici trop légèrement, fût approfondie par quelque savant plus capable que moi de dissiper l'obscurité qui la couvre, et je m'applaudirois du moins d'avoir donné lieu à l'examiner sérieusement.

temps le mois de dhou'lhiddja ; et on pourroit alors entendre en ce sens ces mots : *Profectò tempus circumvolvendo factum est juxta formam creationis cœlorum et terræ.* Il est même très-vraisemblable que cette coïncidence pouvoit seule suggérer une semblable observation à un homme sans lettres, tel que Mahomet.

EXTRAITS

DE DIVERS ÉCRIVAINS ARABES ET PERSANS,

Relatifs au Mémoire précédent.

Extrait de MASOUDI, *Man. Ar. n.os 599 et 599 A (z).*

NOUS avons parlé précédemment de la divination et des différentes espèces d'augures fondés soit sur l'inspection des traits de la physionomie, soit sur la direction de la marche des bêtes

(z) J'ai dit un mot de l'ouvrage de Masoudi, et des manuscrits que nous en possédons, dans la note *(b), p. 488,* et j'ai renvoyé à la notice qu'en a donnée M. de Guignes dans le *tom. I* des Notices et Extraits. Mais je ne puis me dispenser de répéter ici que le manuscrit 599 A ne mérite pas le cas que semble en faire M. de Guignes. Outre qu'il a été écrit par un ignorant qui n'entendoit rien à ce qu'il écrivoit, et qui a commis une multitude incroyable de fautes, il semble avoir été abrégé à dessein; en sorte qu'il y manque une très-grande partie du texte de Masoudi, du moins dans la partie de l'histoire ancienne, la seule dont j'aie fait usage. Le manuscrit 599 vaut beaucoup mieux, quoiqu'il ne soit pas exempt de fautes; mais il est assez difficile d'expliquer pourquoi la portion de l'histoire ancienne, qui contient les souverains de la Mecque, ceux du Yémen, de Hira, de Gassan, &c., se trouve répétée deux fois. Ce double emploi n'est pas néanmoins sans utilité; car il fournit un moyen de corriger ces deux textes l'un par l'autre. Le manuscrit 598 vaut infiniment mieux que les deux autres: il est bien écrit et peut passer pour très-correct. C'est assurément le vrai texte de Masoudi, sans interpolation; et il est bien fâcheux que nous n'ayons de ce manuscrit précieux, que le premier volume, et même incomplet. La partie qui concerne les Arabes, ne s'y trouve point, comme M. de Guignes l'a observé.

Il paroît qu'en général les manuscrits de l'ouvrage de Masoudi varient beaucoup, et que les copistes ont fréquemment pris la liberté de l'abréger ou de l'interpoler. La bibliothèque de l'université de Leyde possède plusieurs manuscrits du *Moroudj aldhahab;* et c'est d'après un de ces manuscrits, que le savant A. Schultens a publié les deux morceaux qu'on trouve dans le recueil intitulé *Historia imperii vetustissimi Joctanidarum:* mais il est impossible d'en lire le texte sans s'apercevoir qu'il n'est pas très-exact. M. Rinck, aujourd'hui professeur de théologie à Dantzick, en a fait la remarque dans la traduction Allemande du mémoire de M. de Bréquigny sur l'établissement de la religion et de l'empire de Mahomet, qu'il a publiée à Francfort, en 1791, sous ce titre: *Ueber Mohammed, aus dem französischen des H. de Bréquigny.* (Voyez cet ouvrage, *p. 83.*) Depuis ce temps, le même savant, pour prouver ce qu'il avoit avancé, a publié les variantes que deux manuscrits de la bibliothèque de Leyde, n.os 127 et 282, lui ont fournies pour les morceaux donnés par A. Schultens, et qui occupent dans le recueil que nous avons indiqué, depuis la page 141 jusqu'à la page 183. Ces variantes se trouvent, 1.° dans un programme Allemand, imprimé à Kœnigsberg en 1792,

sauvages ou du vol des oiseaux : maintenant nous allons raconter quelques traits de l'histoire des devins, et la dispersion des descendans de Saba en divers pays.

Les enfans de Kahtan ne cessèrent de mener la vie la plus heureuse tant que vécut Saba ; mais après sa mort, les siècles se succédèrent, et leur firent sentir leurs funestes influences, jusqu'au moment où Dieu envoya contre eux l'inondation des digues. Le gouvernement étoit passé parmi eux entre les mains d'Amrou ben-Amer Mozaïkia. Voici sa généalogie : Amrou fils d'Amer fils de Ma-alséma fils de Harétha Ghitrif fils de Thaléba fils d'Amrialkaïs fils de Mazen fils d'Azd fils de Gauth fils de Cahlan fils de Saba. Amrou ben-Amer demeuroit dans le pays de Mareb, qui fait partie du Yémen. C'est-là ce pays de Saba dont Dieu a parlé dans l'Alcoran, en disant : *Il a envoyé contre eux l'inondation d'*ARIM, c'est-à-dire, *des digues.* Cette digue avoit une parasange de long sur autant de large : elle avoit été construite par Lokman l'ancien, surnommé *Adi,* c'est-à-dire, Lokman fils d'Ad fils d'Adia. Nous avons parlé ailleurs de ce personnage, et de ceux qui, comme lui, ont égalé la durée de la vie des aigles. C'étoit cette digue qui, dans les temps anciens, avoit garanti les habitans de ce pays de l'inondation, en arrêtant le cours des torrens qui submergeoient toutes leurs possessions : mais Dieu les dispersa de divers côtés, et en des régions très-éloignées l'une de l'autre. On raconte diversement cette catastrophe.

Le pays de Saba, suivant le témoignage de ceux qui ont écrit l'histoire des temps reculés, étoit une des régions les plus fertiles et les plus riches du Yémen; il se distinguoit de toutes les autres contrées par l'abondance de ses productions et de ses eaux, la multitude de ses jardins et de ses vergers, et l'étendue de ses prairies.

sous ce titre : *Zusætze, Varianten und Verbesserungen zu A. Schultensii Hist. imp. vet. Joctan. von M. F. Th. Rinck ;* 2.° dans le 9.e tome de l'*Allgemeine Bibliothek der Biblischen Litteratur* de M. Eichhorn, *p. 829 à 842 ;* 3.° dans un programme Latin publié à Dantzick, en 1801, sous le titre suivant : *Emendationum et additamentorum ad A. Schult. Hist. imp. vetust. Joct. in Arabiâ Felice Periculum novum.* C'est dans ce dernier programme que se trouvent les variantes relatives à une partie seulement du morceau que nous donnons ici, et qui, dans le recueil de Schultens, commence à la *page 160.* Ce sera donc uniquement ce programme que nous citerons sous le nom de M. Rinck, dans les notes que nous joindrons, soit au texte, soit à la traduction de l'extrait de Masoudi.

On y voyoit de beaux édifices, des arbres magnifiques, des canaux en grand nombre, des rivières qui le parcouroient en tout sens. Tel étoit l'état de ce pays, qui avoit en longueur et en largeur l'étendue que pourroit parcourir, en un mois de temps, un bon cavalier. Un voyageur, soit à pied soit à cheval, pouvoit parcourir ces montagnes, d'une extrémité jusqu'à l'autre, sans ressentir les ardeurs du soleil : il y trouvoit par-tout un ombrage touffu qui ne le quittoit point ; car les arbres, dont la culture faisoit la richesse de ce pays, couvroient toute cette terre, et lui faisoient un abri continuel. Les habitans jouissoient de toutes les aisances de la vie : ils avoient en abondance tous les moyens de subsistance ; une terre fertile, un air pur, un ciel serein, des sources d'eau nombreuses, une grande puissance, une domination bien affermie, un empire au plus haut point de prospérité, tout contribuoit à faire de leur pays un séjour dont les avantages étoient passés en proverbe. Ils se distinguoient aussi par la noblesse de leur conduite, et par l'empressement avec lequel ils accueilloient de tout leur pouvoir, et suivant leurs facultés, tous les étrangers qui venoient dans leur pays, et tous les voyageurs *(a)*. Cet état de prospérité dura aussi long-temps qu'il plut à Dieu : aucun roi ne leur résista qui ne fût défait ; aucun tyran ne marcha contre eux avec ses armées, qui ne fût mis en déroute ; toutes les régions leur étoient soumises, tous les hommes reconnoissoient leurs lois ; ils étoient comme le diadème sur le front de l'univers *(b)*.

Les eaux qui, en grande abondance, descendoient dans le pays de Saba, sortoient d'une bonde *(c)* faite en pierres dures et

(a) Je lis على القاصد والسافر

(b) Cette expression me rappelle cette belle figure d'Isaïe, qui dit à Sion : והיית עטרת תפארת ביד יהוה וצנוף מלוכה בכף אלהיך *Et eris corona gloriæ in manu Domini, et diadema regni in manu Dei tui.* Is. c. 62, v. 3.

(c) Il y a dans le texte مخراق et non, comme a lu et imprimé Schultens, مجانيق On ne trouve pas مخراق en ce sens dans nos dictionnaires ; mais on y trouve مخرق qui signifie, suivant Giggeius et Castell : *Quod in piscinæ fundo ponitur, ut ad arbitrium ex illâ aqua educatur.* Cette explication est due à Firouzabadi, qui dit : كمقعد الفلاة ومن الحوض حجر يكون فى عقره ليخرجوا منه الماء اذا شاوا Les deux manuscrits cités par M. Rinck, portent par-tout مخارق ou مخاريق et au singulier مخراق

en fer, qui étoit pratiquée dans la digue et dans la montagne. La longueur de cette bonde *(d)* étoit, comme nous l'avons dit, d'une parasange ; et derrière la digue et les montagnes, il y avoit de grands fleuves. Dans cette bonde, à laquelle aboutissoient les eaux de ces fleuves, on avoit pratiqué trente ouvertures d'une rondeur et d'une proportion parfaite, dont le diamètre, en tout sens, étoit d'une coudée. Les eaux sortant par ces ouvertures, formoient des ruisseaux qui, dans leur cours, arrosoient les jardins, et fournissoient à la boisson de tous les habitans.

Avant que le pays de Saba jouît de cette fertilité et de cette riche culture dont nous venons de faire le tableau, il étoit ravagé par les eaux qui couloient en torrent de ces montagnes. En ce temps-là régnoit sur le peuple de ce pays un roi qui honoroit les savans, les faisoit approcher de sa personne, et leur prodiguoit toutes sortes de bienfaits. Il les rassembla de toutes les parties de la terre pour prendre leur avis et profiter de leurs lumières, et il les consulta sur les moyens que l'on pourroit employer pour arrêter le cours de ces eaux et leurs ravages *(e)* ; car ces eaux, se précipitant avec impétuosité du sommet des montagnes, ravageoient les campagnes en culture, et leur violence entraînoit jusqu'aux édifices. L'avis unanime des savans fut d'ouvrir à ces eaux des décharges à travers les terres incultes pour les conduire à la mer : ils représentèrent au roi qu'en creusant des ravins sur un plan incliné, l'eau ne manqueroit pas de s'y rendre, et de suivre leur pente, en sorte qu'elle ne pourroit plus s'accumuler au point d'égaler la hauteur des montagnes, parce qu'il est de la nature des fluides de descendre. Le roi suivit leur conseil ; il fit creuser des tranchées, par lesquelles l'eau prit son cours : ce qui détermina sa chute vers le côté où l'on avoit ouvert ces tranchées. On choisit alors, pour construire une digue, l'endroit même où les eaux commençoient à descendre de montagne en montagne *(f)*; et on y pratiqua une bonde, comme nous l'avons

(d) Il semble que l'auteur devoit dire, *de cette digue ;* mais il prend les deux mots سد *digue* et خسراق *bonde*, comme synonymes. M. Rinck lit aussi خراق Il y a ici une omission dans le texte donné par Schultens.

(e) On lit dans mes deux manuscrits حضر ; dans l'édition de Schultens ce mot est omis. Je lis وضّر ou ومضرّته

(f) Dans un de nos manuscrits on lit

dit plus haut. Ensuite on tira de ces eaux une rivière d'un cours réglé, et d'un volume d'eau déterminé, dont on dirigea le cours vers la bonde. Cette rivière fournissoit des eaux aux trente ouvertures ou petites bondes dont nous avons fait mention ; et par ce moyen, le pays fut cultivé et devint fertile comme nous l'avons dit en commençant.

Dans la suite, ces peuples s'anéantirent ; ils sentirent les effets de la succession des années ; le temps leur porta ses coups destructeurs, et il les renversa du poids de tous ses efforts *(g)*. Les eaux minèrent insensiblement les fondations de cette bonde, et sa force céda peu-à-peu au laps du temps et à l'effort des eaux. On dit en proverbe que la chute continuelle de l'eau sur la roche la plus dure, y laisse des traces. Que penser, à plus forte raison, de l'effet que doit produire un torrent qui vient frapper un massif de pierres et de fer fait de main d'homme !

Les enfans de Kahtan ayant fixé leur demeure dans ce pays que nous venons de faire connoître, et ayant soumis tous ceux qui l'habitoient, on ne s'aperçut point du dommage qu'éprouvoient peu-à-peu la digue et la bonde. Quand la digue, et toute la bâtisse, en fut venue à un tel point d'affoiblissement qu'elle ne fut plus capable de soutenir l'effort des eaux, elle céda à leur violence ; les eaux l'entraînèrent avec elles *(h)*, et leur courant impétueux la renversa. Cela arriva à l'époque de la crue des eaux ; et par un effet de cette catastrophe, les eaux s'emparèrent de tout ce pays, des jardins, des terres cultivées et des

واتخذوا الموضع في ذلك المكان السد الذي كان بد جريان الما من الجبل الي وانحدر السيل في الجبل dans l'autre الموضع الذي كان فيه بدو جريان الما من الجبل الي الجبل Ni l'une ni l'autre de ces deux leçons ne peut être admise. Je lis واتخذوا الموضع للسد في ذلك المكان الذي كان فيه بدو جريان الما من الجبل الي الجبل ce qui revient presque à la leçon du manuscrit qu'a suivi Schultens.

(g) Schultens a imprimé وطحنها بكلكله ; on lit de même dans le manuscrit 599 A. Dans le manuscrit 599, on lit وصنحها, J'ai cru devoir lire وصنجها *et prostravit eos.*

(h) Dans un des deux manuscrits, on lit فقرت به في خربته et dans l'autre فقذف به في جربه Cette dernière leçon m'a conduit à lire فقذف به في جربته ; ce qui offre un sens convenable.

habitations, ce qui en éloigna tous les habitans et entraîna son entière dépopulation.

Voilà, en peu de mots, l'histoire de l'inondation des digues et du pays de Saba. Tous les gens instruits parmi ces peuples, conviennent que le mot ARIM signifie une digue ou mole construite solidement, qu'ils avoient élevée pour mettre leurs campagnes à l'abri des ravages du torrent : elle fut crevée par des rats, Dieu l'ayant permis ainsi, afin de rendre cet événement plus merveilleux et plus frappant. C'est ainsi que le Tout-puissant avoit voulu que les eaux du déluge sortissent du milieu d'un four, afin que la preuve de sa toute-puissance fût plus fortement empreinte dans cet événement, et que ce prodige fît une plus vive impression sur les hommes. Les descendans de Kahtan qui habitent encore aujourd'hui cette contrée, conservent la mémoire de cet événement, qui est généralement connu parmi eux, et dont l'histoire est très-célèbre.

Alcor. sur. XI, v. 40.

Un jour quelqu'un des descendans de Kahtan faisoit valoir à la cour de *Saffah* [1.er khalife Abbaside] les prérogatives de Himyar et de Cahlan, enfans de Saba, et les élevoit fort au-dessus des descendans de Nézar. Khaled, fils de Safwan, et plusieurs autres personnes qui tiroient leur origine de Nézar fils de Maad, le laissoient dire sans rien répliquer par égard pour Saffah, qui appartenoit, par sa mère, à la postérité de Kahtan. Saffah, adressant alors la parole à Khaled, lui dit: « Tu ne dis mot, tandis » que les descendans de Kahtan vous rabaissent ici en faisant » sonner bien haut leur noblesse, et vous écrasent du poids de » leur prééminence. Que pourrois-je dire, reprit Khaled, à des » gens chez lesquels on ne trouve que des corroyeurs qui pré- » parent des peaux, des conducteurs de singes, des tisserands » qui travaillent de grosses toiles, ou des misérables qui che- » vauchent un *priape (i)*, des gens qu'une souris a inondés, » qu'une femme a gouvernés *(k)*, auxquels une huppe a servi de » guide *(l)*. » Il poussa le sarcasme jusqu'à leur reprocher leur

(i) Je n'entends pas bien cette sale plaisanterie.

(k) La reine *Balkis*.

(l) Pour les conduire de l'idolâtrie à la connoissance du vrai Dieu. *Voyez* Alcor. *sur. 27, v. 21 et suiv.* Schultens a eu tort de croire qu'il s'agissoit ici d'un roi des Himyarites nommé *Hudhud* : la plaisanterie de Khaled n'auroit plus de sens. Voyez *Hist imp. vet. Joct.* p. 167.

asservissement

asservissement par les Éthiopiens, et leur délivrance due au secours des Perses, comme nous l'avons raconté précédemment.

Les poëtes Arabes ont aussi fait mention, dans leurs poésies, des [digues nommées] ARIM, et de ce qui arriva aux descendans de Saba et au pays de Mareb : ils ont dit que *Mareb* étoit la dénomination du roi qui régnoit sur cette ville ; qu'ensuite elle fut donnée à la ville même, qui fut généralement connue sous cette dénomination. C'est ainsi qu'un poëte Arabe a dit :

« Du nombre des habitans de Saba qui fixèrent leur séjour » dans les villes, fut Mareb, à l'époque où ils bâtirent les digues » *(Arim)* pour contenir le torrent. »

Suivant d'autres, *Mareb* étoit proprement le nom d'un château qui appartenoit, dans les siècles reculés, à ce roi. Abou-Tamhan Fatani *(m)* a dit en ce sens :

« N'as-tu pas vu Mareb, quel étoit son château, les murs et » les édifices qui l'environnoient ? Les rejetons de la race d'Ad » n'ont cessé de se livrer tranquillement à leurs occupations sur » le sommet de la montagne où il étoit bâti, sans rien craindre » de la malice de la fortune, qui se plaît à tromper, jusqu'à ce » qu'enfin, au moment où tous étoient plongés dans le sommeil, » elle s'en est emparée, et en a franchi les murs élevés, avec des » cordes de lin *(n)*. »

Le poëte Ascha a aussi fait mention de tout ce que nous avons dit ci-devant, dans ces vers :

« Mareb détruite et effacée par le torrent, est un exemple pour » quiconque sait le mettre à profit. Himyar avoit employé le » marbre à construire ses digues ; et lorsque les eaux gonflées » venoient les battre, elles ne pouvoient les surmonter. Leurs terres » étoient abreuvées par ces eaux, qui, divisées à propos, leur » fournissoient des irrigations abondantes ; les ruisseaux venoient » rapidement y distribuer leurs eaux : mais renversée et détruite,

(m) Dans le manusc. 599 A, on lit seulement *Abou-Talhan.*

(n) Je ne remarquerai pas toutes les variantes que mes deux manuscr. offrent dans ces trois vers ; j'observerai seulement que, dans le second, le manuscrit 599 porte ظل العبادي بسقي et le manuscrit 599 A طل العباد سبقي Je lis ظل العادي بسعي et j'observe que عباد ne peut s'accorder avec les verbes au singulier qui suivent.

» elle est tombée avec eux. Ils avoient subsisté dans cet état » pendant un long espace de temps; mais un (torrent) impétueux, » et qui entraîne tout dans sa course violente, les a emportés : ils se » sont éloignés avec une incroyable célérité, et sans pouvoir même » trouver de quoi désaltérer l'enfant qui vient d'être sevré *(o)* ».

Revenons maintenant à notre sujet, et à l'histoire des descendans de Saba, de Mareb, et du roi qui régnoit à l'époque dont nous parlons. C'étoit, comme nous l'avons déjà dit, Amrou ben-Amer; et il avoit un frère devin, qui se nommoit *Amran:* ce roi avoit aussi près de lui une femme habile dans l'art de deviner, qui étoit de la famille de Redman, descendant de Himyar, et qui se nommoit *Dharifat-alkhaïr.* La première chose extraordinaire qui arriva à Mareb, et donna un avertissement de l'inondation qui devoit arriver, ce furent des présages qui firent connoître à Amran frère d'Amrou, que les habitans de ce pays seroient indubitablement dispersés de divers côtés, et dans des régions fort éloignées l'une de l'autre : il en fit part au roi son frère, Amrou, surnommé *Mozaïkia,* du temps duquel arriva le malheur qui frappa les habitans de ce pays. Dieu seul sait en quoi cela consistoit *(p)*. Quant à Dharifa, elle eut un jour, pendant son sommeil, le songe que voici. Il lui sembla voir un gros nuage qui couvroit le pays, et duquel sortirent d'abord des tonnerres et des éclairs : la nuée venant ensuite à crever, la foudre tomba et consuma tout ce qu'elle atteignit; étant tombée jusqu'à terre, elle réduisit en cendres tout ce sur quoi elle tomba. Dharifa, épouvantée de ce qu'elle avoit vu, et toute hors d'elle-même, vint trouver Amrou, en disant :

« Jamais rien de pareil à ce qui m'a dérobé le sommeil en

(o) Ces vers sont corrompus dans nos deux manuscrits; je ne doute même pas que le cinquième et le sixième ne soient deux leçons différentes du même vers. J'ai suivi, à peu de chose près, le manuscrit 599, en changeant ou suppléant quelques points diacritiques. *Voyez* la note *(m)*, page 497.

(p) Au lieu de نكبة القوم *calamitas populi*, Schultens traduit, *quem gens, quamdiu regnavit, tenerrimè dilexit*, comme s'il avoit lu محبة القوم et cependant dans le texte imprimé on lit نكبة القوم Les observations de M. Rinck ne s'étendent pas jusqu'ici. Je crois que le malheur dont il est ici question, n'est autre que l'inondation : ce qui, suivant notre auteur, n'est bien connu que de Dieu, ce sont les présages qu'avoit eus Amran.

» ce jour, n'a frappé mes regards : j'ai vu un nuage qui, après » avoir long-temps lancé la foudre et les éclairs, a enfin éclaté » avec fracas ; et tout ce que le tonnerre a atteint, est devenu » la proie des flammes. »

Quand on vit la frayeur dont cette femme étoit saisie, on la tranquillisa ; et on se tint à ses côtés, jusqu'à ce qu'elle fut calmée *(q)*. Ensuite Amrou ben-Amer entra dans un de ses jardins, accompagné de deux jeunes filles. Dharifa sortit pour l'aller trouver, ordonnant à un jeune esclave, nommé *Sinan*, de la suivre. Comme elle mettoit le pied hors de la porte de sa maison, elle rencontra devant elle trois taupes *(r)* qui se tenoient droites sur leurs pieds de derrière, et avoient leurs pattes antérieures posées sur leurs yeux. Ce qu'on appelle *taupes* [*ménadjidh*] sont des animaux qui se trouvent dans le Yémen, et qui ressemblent à la gerboise [*yarboua*]. Dharifa, à cette vue, se couvrit les yeux avec la main, et dit à son domestique de l'avertir quand les taupes se seroient retirées. Lors donc que le jeune homme l'eut avertie de leur retraite, elle continua sa marche en grande hâte; mais quand elle se trouva tout auprès du canal qui entouroit le jardin dans lequel étoit Amrou, une tortue sortit tout-à-coup de l'eau, et tomba au milieu du chemin, renversée sur le dos : elle faisoit, mais en vain, de grands efforts pour se retourner ; elle tâchoit de s'aider de sa queue, faisoit voler la poussière sur son ventre et sur ses flancs, et lançoit son urine en l'air. Dharifa la voyant, se jeta par terre, et y demeura assise jusqu'à ce que la tortue fût rentrée dans l'eau. Alors la devineresse reprit sa route, et entra dans le jardin où étoit Amrou : c'étoit le milieu du jour, et l'instant de la plus grande chaleur ; les arbres s'agitoient

(q) Au lieu de خفضوها Schultens a lu حفظوها et peut-être cela vaut-il mieux. On lit ensuite dans Schultens سكنوا جاشها Dans un de nos manuscrits, on lit وسكنوا من حاشها et dans l'autre وسكنوا من جانبيها Cette dernière leçon est peut-être la seule vraie.

(r) Suivant le Kamous, مناجذ est un pluriel anomal de جُلْذ et جُلَذ signifie *une espèce de rat aveugle*, c'est-à-dire, *une taupe.* Je doute cependant que ce soit-là l'animal dont veut parler notre auteur. Voici les textes du Kamous : المناجذ في ج ل ذ لانه جمع جُلْذ من غير لفظه et ailleurs الجُنذ بالضم الفار الاعمي ج مناجذ *V.* les racines نجذ et جلذ

et balançoient leur cime, quoiqu'il ne fît pas la moindre haleine de vent. Dharifa, traversant le jardin, arriva à l'endroit où Amrou étoit étendu sur un lit avec les deux jeunes filles. Amrou apercevant Dharifa, rougit de honte, fit descendre du lit les deux jeunes filles, et invita Dharifa à venir prendre auprès de lui la place qui lui appartenoit; mais cette femme, prenant un ton prophétique, se mit à dire :

Par la lumière et par les ténèbres, par la terre et par les cieux, certes, les arbres vont périr, et les eaux redeviendront ce qu'elles étoient dans les siècles passés.

Qui t'a appris cela ? lui dit Amrou.

Des taupes, reprit Dharifa, m'ont annoncé des années d'affliction, dans lesquelles le fils fera périr son père *(s)*.

Que veux-tu dire ? lui demanda Amrou.

Je dis, répondit Dharifa, ce que dit l'homme qu'agite le repentir. Je dis, *hélas !* car j'ai vu une tortue qui racloit et balayoit la poussière, et qui lançoit au loin son urine. Entrée ensuite dans le jardin, j'ai vu les arbres se plier et balancer leurs cimes. »

Amrou ajouta : Pour quel temps est ce que tu vois ?

Ce sont, dit Dharifa, des malheurs entassés, des fléaux épouvantables, des choses terribles.

Quoi donc ? reprit Amrou.

Je crains, lui dit Dharifa, que le malheur ne soit pour nous, et qu'il n'en résulte pour toi aucun avantage. Funestes effets du torrent ! ils feront ton malheur et le mien.

A ces mots, Amrou, se jetant à bas de son lit, s'écria : O Dharifa ! quels sont donc les malheurs dont tu nous menaces ?

C'est, dit Dharifa, un malheur épouvantable, une affliction terrible, à laquelle très-peu échapperont : mais si peu que ce soit, il vaut mieux ne pas le négliger.

Quels signes, demanda Amrou, me donnes-tu de ce que tu m'annonces ?

Va, reprit Dharifa, va visiter la digue : si tu vois un rat y

(s) Je soupçonne qu'il faut lire يقطع الولد والوالد [*le fils périra avec le père*]. Cependant on lit dans Nowaïri comme ici.

creuser des trous avec ses pieds de devant, et arracher avec ceux de derrière de grosses pierres de la montagne *(t)*, sache que l'infortune dont nous sommes menacés, est une infortune inévitable, et que ce malheur ne peut manquer de tomber sur nous.

Et quel est ce malheur ? demanda encore Amrou.

Une menace, lui dit Dharifa, a été envoyée de la part de Dieu ; le mensonge a été réduit au néant : une vengeance éclatante est tombée sur nous. Puisse, ô Amrou, le malheur qui nous menace, ne pas tomber sur toi *(v)* !

Amrou s'en alla donc vers la digue; il l'examina soigneusement, et vit un rat qui retournoit avec ses pieds une pierre que cinquante hommes n'auroient pas pu remuer. Il revint trouver Dharifa, et lui rendit compte de ce dont il avoit été témoin, en ces termes :

« A l'aspect de ce que j'ai vu, la douleur s'est emparée de moi : un accès violent d'une maladie terrible m'a saisi, à la vue de cet objet affreux. J'ai vu un rat semblable à un sanglier aux crins roux, que tourmentent les aiguillons de l'amour, ou à un bouc que l'on a séparé du parc où sont renfermés les troupeaux ; je l'ai vu détacher et rouler un des quartiers de roche dont la digue est construite : il est armé de griffes et de dents semblables à celles d'une hiène. Les pierres qu'il n'a pu ronger, il les a brisées : on eût dit qu'il rongeoit une natte faite de brins de salam *(x)*. »

(t) Reiske a lu dans Nowaïri يقلب برجليه مراحل الصخر et il a substitué مراجل à مراحل Sa correction semble autorisée par notre manuscrit de Nowaïri, où on lit مراجل : ce savant a traduit en conséquence *suisque posticis volutare lebetes saxorum ;* et il tâche de justifier cette traduction dans une note. Je suis surpris qu'il n'ait pas comparé le texte de Masoudi, publié par Schultens, avec celui de Nowaïri : il auroit reconnu que la vraie leçon n'étoit ni مراحل ni مراجل mais من الجبل *ex monte.* Voy. *De Ar. epoc. celeber.* p. 16.

(v) Je crois devoir prendre ici ثكل non dans le sens d'*orbitas*, mais dans la signification plus vague de *mors*, *interitus.* Le Kamous dit الثُكل بالضم الموت والهلاك وفقدان الحبيب او الولد ويُحرَك ce qui justifie ma traduction.

(x) Mes deux manuscrits comparés avec l'édition de Schultens et avec le texte de Nowaïri, soit dans notre manuscrit, soit dans la dissertation de Reiske, offrent ici une multitude de variantes. J'ai choisi entre toutes ces leçons celles qui m'ont paru les plus vraisemblables, sans m'attacher à aucun

« Voici encore, dit alors Dharifa à Amrou, un autre pronostic » de cet événement. Allez vous asseoir dans votre appartement » entre les deux jardins : faites apporter et placer devant vous » un vase de verre ; il se remplira de la terre du ravin, du sablon » de la vallée. Vous savez cependant que ces jardins sont couverts » d'un ombrage touffu, et que le soleil ni le vent ne sauroient y » pénétrer. » Amrou fit ce que Dharifa lui avoit prescrit ; et en peu de temps le vase se trouva rempli de la terre du ravin. Amrou vint trouver Dharifa, et, lui rendant compte de ce qui étoit arrivé, il lui demanda quand auroit lieu la ruine de la digue. D'ici à soixante-dix ans, lui dit Dharifa. Dans laquelle de ces soixante-dix années, lui demanda alors Amrou. « Dieu seul le sait, » répondit Dharifa ; et si quelque autre que lui le savoit, je ne » l'ignorerois point assurément : mais d'ici à la fin de ces soixante- » dix années, il ne se passera pas une seule nuit que je ne m'attende » à voir arriver cette catastrophe, soit durant cette nuit elle-même, » soit au matin suivant. »

Dans la suite Amrou lui-même eut un songe dans lequel il vit l'inondation des digues, et il lui fut dit que le signe de ce fatal événement seroit lorsqu'il verroit le gravier paroître sur les branches des palmiers : il vint donc aux plantations de palmiers, examina les branches, et reconnut qu'on y voyoit du gravier *(y)*, ce qui ne lui laissa plus aucun doute que ces annonces alloient avoir leur accomplissement, et que le pays seroit ravagé.

Amrou néanmoins tint la chose secrète, et forma le dessein de vendre tout ce qu'il possédoit dans le pays de Saba, et d'en

manuscrit exclusivement. Peut-être l'avant-dernier hémistiche devroit-il être lu ainsi avec Reiske. ما فاته صخرمن المتخر الا قصر Peut-être aussi au lieu de حصيرا [*une natte*], faut-il lire avec Schultens حظيرا [*une haie, une palissade*]. Ce qui pourroit mériter la préférence à cette leçon, c'est que le *salam* est un arbuste épineux, propre à faire des haies. Forskal range cet arbuste dans la classe des *mimosa*. Voy. *Flor. Ægypt. Ar.* p. xcv, c, cxxiij, &c.

(y) Si la leçon حصبا n'étoit pas autorisée par nos deux manuscrits, par celui qu'a suivi Schultens, et par Nowaïri, je serois fort tenté de lire خصب *spatha :* cependant les verbes féminins ظهرت autorisent la leçon des manuscrits. Le mot سَرْب au lieu duquel Schultens a lu كرب signifie *une plantation de palmiers*, comme on le trouve dansNiggeius et Castell : جماعة النخل dit l'auteur du Kamous.

sortir ensuite avec ses enfans ; mais craignant qu'une conduite aussi extraordinaire ne frappât les esprits, il prépara un grand festin, pour lequel il fit égorger plusieurs chameaux et des brebis : il fit annoncer ce festin solennel parmi les habitans de Mareb, et les fit inviter à s'y trouver; puis il appela un jeune homme nommé *Mélic,* qui, selon les uns, étoit l'un de ses fils, et, suivant d'autres, un jeune orphelin qui étoit élevé dans sa maison, et il lui dit : Lorsque je serai assis et occupé à servir les convives, assieds-toi près de moi ; tu me contrediras sur quelque chose de ce que je dirai, tu me tiendras tête, et tu me feras comme je t'aurai fait. Les habitans de Mareb s'étant rendus à l'invitation d'Amrou, quand il fut assis et occupé à servir les convives, le jeune homme se mit auprès de lui, comme il avoit été convenu ; il commença à disputer contre lui, et à lui tenir tête ; et enfin Amrou lui ayant donné un soufflet, et dit quelque mot injurieux, il en fit autant à Amrou. Ceci a donné lieu à ce vers de Djahed Azdi :

« O toi qui as reçu un soufflet trompeur de la main d'Amrou,
» de cette main connue pour sa perfidie ! »

Aussitôt Amrou se leva en criant : Chose indigne ! au jour de la gloire d'Amrou, un enfant a osé l'injurier, et l'a frappé au visage *(z)*. Il jura en même temps qu'il feroit mourir ce jeune homme. Chacun s'empressant de le fléchir, il se rendit à leurs instances ; mais il s'écria : Dieu m'est témoin que je ne demeurerai pas plus long-temps dans un lieu où j'ai été traité d'une manière si indigne. Je vendrai tout ce que j'y possède de biens-fonds et de richesses mobiliaires. Alors les gens du pays se dirent l'un à l'autre : Profitons de la colère d'Amrou ; et achetons de lui toutes ses propriétés, avant que sa fureur s'apaise. Ils achetèrent donc tout ce qu'Amrou possédoit. Cependant la connoissance qu'avoit eue Amrou de l'inondation future ayant tant soit peu transpiré, quelques-uns des descendans d'Azd

(z) Ceci manque dans le manuscrit 599 A. Dans le n.° 599, on lit واذلاه يوم فخر عمرو بجهة صبي وضرب وجهه En comparant cette leçon avec celle de Schultens et avec le texte de Nowaïri, je crois qu'il faut lire واذلاه يوم فخر عمرو شتمه صبي وضرب وجهه Reiske a lu dans Nowaïri واولاده au lieu de واذلاه C'est une faute. Dans notre manuscrit de cet auteur, on lit واذلاه La forme de ce mot est une forme exclamative que nos grammairiens n'ont pas observée.

mirent aussi leurs biens en vente. Les ventes s'étant ainsi considérablement multipliées, on en fut surpris, et il ne se trouva plus personne qui voulût acheter.

Quand Amrou ben-Amer eut recueilli le prix de tous ses biens, il annonça aux habitans l'inondation dont ils étoient menacés. Son frère Amran, le devin, leur dit : J'ai vu que vous devez être dispersés de divers côtés, et dans des contrées fort éloignées l'une de l'autre. Je vais vous faire connoître les avantages et les propriétés de chaque pays : choisissez la contrée qui vous plaira davantage, et allez y établir votre domicile. Quiconque parmi vous aime les grandes entreprises, possède un chameau robuste, et une outre neuve *(a)*, qu'il aille s'établir dans le château fortifié du pays d'Oman. Les descendans d'Azd, qu'on nomme *Azd d'Oman*, allèrent habiter ce pays. Le devin ajouta : S'il en est parmi vous quelqu'un dont l'ame ne soit pas portée aux grandes entreprises, qui ne possède ni un chameau robuste, ni une outre neuve, qu'il aille se joindre aux tribus des *Curdes (b)* ; c'est le pays connu sous le nom de *terre de Hamdan.* Wadia, fils d'Amrou, choisit ce parti ; et ceux-ci furent confondus avec les habitans de ce pays. Amran continua : Quelques-uns de vous sont-ils doués d'une ame ferme, d'un cœur intrépide, d'un chameau fort, qu'ils portent leurs pas vers *Ména ;* c'est le même pays que *Sérat.* Ceux-ci furent ceux à qui on donna le nom d'*Azd de Schénoua (c).*

(a) Il y a dans le manuscrit 599 مزاد شديد ; mais ce qui suit, comparé avec le texte de Meïdani donné par Reiske, démontre qu'il faut lire جديد. Dans l'édition de Schultens et dans le manuscrit 599 A, ces mots sont omis.

(b) Au lieu de كرود Schultens a lu et imprimé كود . C'est une faute ; mais je conjecture que la vraie leçon est كُرْد car ce mot fait au pluriel اكراد et non كرود . Au reste, il est certain qu'il s'agit ici des Curdes : car, suivant l'auteur du Kamous, la nation Curde descend d'Amrou ben-Amer Mozaïkia, الكرد بالضم جيل معروف ج اكراد وجدهم كرد بن عمرو مزيقيا بن عامر بن ماء السماء . Quoique cette tradition ne soit pas entièrement conforme à ce qu'on lit ici, elle suffit pour prouver que Masoudi a voulu parler effectivement des Curdes.

(c) Suivant le Kamous, *Ména* est le nom d'un lieu dans le Nedjd. *Sérat* est aussi le nom d'un lieu dans l'Arabie. Quant à *Schénoua*, ce n'est pas un nom de lieu, mais un sobriquet qui fut donné à cette tribu, à cause des haines qui y régnoient ; وازد شنوة وقد تشدد الواو قبيلة سميت لشنآن بينهم والنسبة شَنَآئِي ويقال شنوي (Kamous).

Que

Que ceux, continua Amran, qui aiment les affaires, le travail, le gouvernement, l'autorité, et qui peuvent supporter les coups de la fortune, aillent choisir leur séjour à Batn-Marr. Ce furent les Khozaïtes qui fixèrent leur séjour en ce lieu : on leur donna le nom de *Khozaa*, parce qu'ils s'étoient séparés de leurs camarades d'émigration pour s'établir dans cette contrée. Les Khozaïtes sont les enfans d'Amrou ben-Lohaï : ils demeurèrent là en se séparant des autres ; et le nom de *Khozaa* qu'on leur donna à cause de cela, leur est demeuré jusqu'aujourd'hui. Hasan ben-Thabet Ansari a fait mention de cette circonstance dans ce vers :

« Quand nous fûmes arrivés à Batn-Marr, Khozaa se sépara » de nous, pour se fixer dans des vallées tortueuses *(d)*. »

Ce vers fait partie d'un long poëme.

Là se fixèrent aussi Malec, Aslam, et Malcan fils de Kasi fils de Harétha fils d'Amrou Mozaïkia.

Voulez-vous, dit encore Amran, posséder des plantations d'arbres dont les racines soient profondément enfoncées dans une terre humide et fangeuse, et qui fournissent des alimens dans les temps de stérilité, allez à Yathreb, cette ville riche en palmiers. C'est Médine. Elle fut choisie par Aus et Khazradj fils de Harétha fils de Thaléba fils d'Amrou Mozaïkia. Amran dit encore : Si quelqu'un de vous aime le vin et les liqueurs fermentées, les étoffes tissues d'or et de soie, les soins du commandement et de l'administration, qu'il choisisse pour sa retraite Basra et Hafir *(e)*; ce qui indique la Syrie. Ce fut-là que se retira la

(d) Le mot كراكر n'a pas pour moi une signification bien certaine. Je trouve dans le Kamous كركور بالضم واد بعيد القعر « *corcoura*, une rivière » dont le fond est à une grande profon- » deur. » Giggeius a mal-à-propos pris ce mot pour le nom propre d'une rivière. Le même auteur du Kamous dit تكركر تردى في الهوا والماء تراجع في مسيله Cela m'a donné lieu de penser que l'on pourroit traduire ici, *des vallées tortueuses comme les replis du cours d'un ruisseau.*

(e) بصرى *[Bostres]* est la capitale de la province de Hauran en Syrie. Le nom suivant est *Hafir* حفير dans un de nos manuscrits, *Safir* صفير dans l'autre, et *Owaïr* عوير dans l'édition de Schultens. Je préférerois volontiers cette dernière leçon ; *Owaïr* est le nom d'un lieu en Syrie peu éloigné de Salamia. Au surplus, le Kamous dit que *Hofair* حُفَير est le nom d'un lieu entre la Mecque et Basora (non pas Basra de Syrie), et que حَفير *Hafir* est aussi un nom de lieu ; mais il n'indique point la situation de ce dernier.

famille de Gassan. Que ceux, continua le devin, que leur goût porte vers les chevaux d'une race noble, les trésors et l'abondance des choses nécessaires à la vie, et le sang versé dans les combats, se transportent dans l'Irak. Ceux qui se retirèrent en cette contrée, furent les enfans de Malec fils de Fahm Azdi, et une partie des Arabes de Gassan, qui habitèrent Hira, comme nous l'avons dit précédemment dans cet ouvrage. Héscham fils de Calbi disoit cependant : J'ai entendu dire à mon père, que les Arabes de Gassan vinrent s'établir plus tard à Hira, et qu'ils ne s'y rendirent qu'à la suite du Tobba.

Après tout cela, Amrou fils d'Amer sortit de Mareb avec ses enfans : les Azdites, qui habitoient ce pays, en sortirent aussi dans l'intention de chercher une contrée qui pût les recevoir tous, et de s'y établir. Wadia, fils d'Amrou ben-Amer, se sépara d'eux, et alla s'établir dans le territoire de Hamadan. Mélic, fils d'Alyaman fils de Djorham fils d'Adi fils d'Amrou fils de Mazen fils d'Azd, resta dans le pays de Mareb, et y régna après le départ des émigrés jusqu'à la catastrophe qui ruina ce pays. Les familles émigrées étant parvenues à Nedjran, Harétha fils d'Amrou Mozaïkia fils d'Amer, et Rabal fils de Caab fils d'Abou-Harétha s'y arrêtèrent, et leur postérité se mêla parmi les Arabes de la race de Modhhidj. Abou'lmondhar dit : « On prétend qu'Abou-» Harétha étoit l'aïeul de Hareth ben-Caab ben-Abi-Hodaïfa, qui » étoit établi à Nedjran. » Dieu seul est parfaitement savant. Amrou ben-Amer continua sa route : quand il fut proche de Schérat et de la Mecque, quelques gens des descendans de Nasr fils d'Azd s'y arrêtèrent, avec Amran le devin, fils d'Amer et frère d'Amrou Mozaïkia. Pour Amrou et les enfans de Mazen, ils continuèrent leur route, et vinrent dans le pays occupé par les Ascharites, près d'une eau que l'on nomme *Gassan* : ils burent de cette eau, et on leur donna à cause de cela le nom de Gassan, qui fit oublier leur véritable nom, et sous lequel seul ils furent connus. Un de leurs poëtes a dit :

« Si tu t'informes de notre origine, nous sommes d'une race » illustre ; Azd est notre tige, et Gassan est le nom d'une eau. »

Ceux des enfans de Mazen qui portèrent le nom de *Gassan*, sont Aus et Khazradj fils de Harétha fils de Thaléba fils

d'Amrialkaïs fils de Mazen fils d'Azd. Ils conservent des traditions historiques sur la division de leurs familles, et sur celles de leurs branches qui se confondirent parmi les descendans de Maad fils d'Adnan, et qui eurent ensuite des guerres à soutenir contre les enfans de Maad, dont l'effet fut que ceux-ci, les ayant vaincus, les chassèrent de leur pays : obligés de chercher une autre demeure, ils vinrent à Sérat. Sérat est la montagne des Azdites qu'on nomme *Azd de Sérat.* On nomme cette montagne *Hedjaz :* c'est la crête de cette montagne qu'on appelle proprement *Sérat,* comme on donne ce nom au dos d'un animal. Ils s'arrêtèrent donc dans ce pays, et établirent leur demeure dans la plaine, sur la montagne et dans tous les lieux voisins. Cette montagne est sur les confins de la Syrie, sépare *(f)* la Syrie du Hedjaz, en côtoyant le territoire de Damas, la province du Jourdain et la Palestine, et vient aboutir à la montagne de Moïse.

Les habitans de Mareb adoroient le soleil : Dieu leur envoya des prophètes pour leur en faire des reproches, les exhorter à renoncer à leurs superstitions, et leur rappeler les bienfaits dont il les avoit comblés. Mais ils se montrèrent incrédules à leurs paroles, rejetèrent leurs avis, et ne voulurent point reconnoître qu'ils fussent redevables des biens dont ils jouissoient, à la bonté de Dieu. Ils leur dirent : Si vous êtes envoyés de Dieu, priez-le de nous dépouiller des dons qu'il nous a accordés. Une femme infidèle a dit en ce sens :

« Si ces biens, à l'ombre desquels on mène une vie heureuse,
» viennent de votre Seigneur, qu'il retire de dessus nous ce qui
» lui appartient, pour en jouir lui-même et en faire jouir les siens;
» qu'il nous traite ainsi, si ces biens sont l'effet de sa protection. »

Une femme fidèle lui répondit :

« Nos biens ne peuvent fournir aux besoins de notre famille.
» C'est Dieu seul qui remplit nos desirs et exauce nos demandes.
» Nos prières montent vers lui ; et il dissipe les malheurs et les
» chagrins, lorsque nous en sommes accablés. »

(f) Il y a dans le texte d'un de nos manuscrits قررا et dans l'autre قري Je soupçonne qu'il faut lire فرق ou يفرق Cependant on peut à la rigueur prendre قري ici dans le même sens que سراة et ظهر *[dorsum]*, et traduire, *elle forme une chaîne &c.*

Les envoyés célestes ayant invoqué Dieu contre ces incrédules, Dieu envoya contre eux le torrent d'ARIM, qui détruisit la digue; en sorte que les eaux couvrirent leur terre, détruisirent leurs arbres, ruinèrent leurs habitations, et firent périr tous leurs troupeaux. Alors ils vinrent trouver leurs prophètes, et leur dirent : « Priez Dieu qu'il nous donne de nouveaux biens à la place de ceux que nous avons perdus, qu'il rende la fertilité à nos terres, et qu'il nous ramène nos troupeaux qui ont été dispersés de côté et d'autre. Nous promettons qu'à l'avenir nous n'associerons rien autre chose à Dieu dans le culte qui lui est dû. » Les prophètes prièrent Dieu en leur faveur, et Dieu leur accorda ce qu'ils demandoient : il étendit leur pays, et rendit leurs terres fertiles jusqu'aux confins de la Palestine et de la Syrie ; on y voyoit une multitude de villages, d'habitations et de lieux où se tenoient des marchés. Ensuite leurs prophètes vinrent de nouveau les trouver, les sommant d'accomplir l'engagement qu'ils avoient pris de croire en Dieu ; mais loin de déférer à leurs avis, ils devinrent plus insolens et plus infidèles : Dieu, en conséquence, les dispersa de divers côtés, et dans des contrées fort éloignées l'une de l'autre.

Premier Extrait du Sirat alrésoul.

Ebn-Ishak dit : Maad fils d'Adnan fut père de quatre fils, Nézar, Kodhaa, qui, dit-on, étoit son fils aîné, et dont il prit le surnom [d'Abou-Kodhaa], Konos et Iyad. Les descendans de Kodhaa vinrent habiter le Yémen, et s'établirent parmi les enfans de Himyar fils de Saba, c'est-à-dire, d'Abd-Schems, auquel on donna le surnom de *Saba*, parce que le premier parmi les Arabes il fit des prisonniers qu'il emmena en captivité. Il étoit fils de Yareb fils de Yaschhab fils de Kahtan.

Ebn-Hescham dit : Suivant les Yéménois et les Kodhaïtes eux-mêmes, Kodhaa étoit fils de Malec fils de Himyar. Aussi Amrou ben-Morra Djohéni, c'est-à-dire, de la famille de Djohéïna fils de Zeïd fils de Leïth fils de Soud fils d'Aslam fils d'Ilhaf fils de Kodhaa, a dit :

« Nous sommes les descendans d'un chef illustre et glorieux,

» de Kodhaa fils de Malec fils de Himyar. Notre origine est » connue, et notre généalogie à l'abri de toute critique. »

(Ebn-Ishak.) Suivant les généalogistes de Maad, il ne reste plus de postérité de Konos fils de Maad. Noman fils de Mondhar, roi de Hira, appartenoit à cette famille.

(Le même.) Mohammed fils de Moslem fils d'Obeïd-allah fils de Schéhab Zahri, m'a dit que Noman fils de Mondhar descendoit de Konos fils de Maad.

(Ebn-Hescham.) D'autres prononcent *Kanas.*

(E. I.) Voici ce que m'a raconté Yakoub, fils d'Osba fils de Mogaïra fils d'Akhnas, qui le tenoit d'un Scheïkh de Médine, de la famille Bénou-Zoreïk : Quand on apporta à Omar, fils de Khattab, l'épée de Noman, fils de Mondhar, il fit appeler Djobaïr fils de Motim fils d'Adi fils de Naufal fils d'Abd-Ménaf fils de Kosaï. Parmi tous les Koreïschites personne ne connoissoit mieux que Djobaïr les généalogies de Koreïsch et de tous les Arabes en général. Il disoit avoir reçu ses connoissances en fait de généalogies, d'Abou-Becr, l'homme le plus instruit en ce genre de tous les Arabes. Omar, ayant donc armé Djobaïr de cette épée, lui demanda à quelle famille appartenoit Noman. Djobaïr lui répondit : C'étoit un rejeton de Konos, fils de Maad.

(E. I.) Tous les autres Arabes disent que Noman descendoit de Lakhm fils d'Adi fils de Harith fils de Morra fils d'Odod fils de Homaïsa fils d'Amrou fils d'Oraïb fils de Yaschhab fils de Zeïd fils de Cahlan fils de Saba, ou suivant d'autres, de Lakhm fils d'Adi fils d'Amrou fils de Saba. D'autres le font descendre de Rébia fils de Nasr fils d'Abou-Harétha fils d'Amrou fils d'Amer, qui étoit demeuré dans le Yémen, quand Amrou fils d'Amer avoit quitté ce pays.

Ce qui avoit donné lieu à l'émigration d'Amrou, suivant que me l'a raconté Abou-Zeïd Amran, c'est qu'il avoit vu un rat faire des trous dans la digue de Mareb. Cette digue, en retenant les eaux, préservoit les habitans de leurs ravages, et leur procuroit en même temps le moyen de les diriger à volonté pour l'arrosement de leurs terres. Amrou, convaincu, après ce qu'il avoit vu, que la digue ne pouvoit pas subsister long-temps, forma le projet de

se transporter dans un autre pays, et de quitter le Yémen. Mais il usa d'artifice pour déceler le motif de sa conduite aux gens du pays : il convint avec le plus jeune d'entre ses fils, que, quand il lui diroit quelques paroles offensantes et lui donneroit un soufflet, ce jeune homme leveroit la main sur lui et lui rendroit la pareille. Le jeune homme ayant agi conformément à l'ordre d'Amrou, celui-ci protesta qu'il ne resteroit pas dans un pays où le plus jeune de ses fils lui avoit donné un soufflet, et mit en vente tout ce qu'il possédoit. Alors plusieurs des principaux habitans du Yémen se dirent, Profitons de la colère d'Amrou; et ils achetèrent ce qui lui appartenoit. Ensuite Amrou quitta le Yémen avec ses fils et ses petits-fils. Les descendans d'Azd dirent alors : Nous ne resterons pas ici, puisque Amrou ben-Amer a quitté ce pays. Ils vendirent aussi leurs biens ; et s'étant réunis tous ensemble, ils vinrent dans le pays d'Acc pour choisir de là le lieu où ils fixeroient leur domicile. Les Arabes de la race d'Acc prirent les armes contre eux, et les succès furent partagés. C'est à cette occasion qu'Abbas, fils de Merdas, a dit le vers que nous avons rapporté. Les émigrés du Yémen quittèrent ensuite le pays d'Acc, et se partagèrent en diverses contrées. La famille de Djofna fils d'Amrou fils d'Amer vint en Syrie, Aus et Khazradj à Yathreb, Khozaa à Marr, les Azdites de Sérat à Sérat, et les Azdites de l'Oman dans le pays d'Oman. Dieu envoya après cela contre la digue le torrent qui la détruisit ; c'est à ce sujet que Dieu a dit dans l'Alcoran : « Les descendans » de Saba ont eu dans leurs habitations un signe de notre puis- » sance : à droite et à gauche étoient deux jardins. Nourrissez- » vous, leur a-t-on dit, des dons de votre Seigneur, et rendez- » lui grâces. Le pays que vous habitez est fertile, et Dieu est » riche en miséricorde. Mais ils ont été rebelles, et nous avons » envoyé contre eux les torrens d'ARIM [des digues]. » Le mot ARIM signifie *digues ;* c'est le pluriel d'ARIMA, ainsi que me l'a dit Abou-Obeïda. Le poëte Ascha, fils de Kaïs fils de Thaléba fils d'Akaba fils de Saab fils d'Ali fils de Becr fils de Wayel fils de Kaset fils de Haïb fils d'Aksa fils de Djodaïla fils d'Asad fils de Rébia fils de Nézar fils de Maad,

(Ebn-Hescham dit, fils d'Aksa, fils de Dama fils de Djodaïla:

le nom d'Ascha est Maïmoun, fils de Kaïs) a dit :

« Mareb détruite et effacée par le torrent, est un exemple pour » quiconque sait le mettre à profit. Himyar avoit employé le » marbre à construire ses digues; et lorsque les eaux gonflées » venoient à les battre, elles ne pouvoient les surmonter. Leurs » terres étoient abreuvées par ces eaux, qui, divisées à propos, » leur fournissoient des irrigations abondantes. Ensuite ils ont été » dispersés; et ces mêmes eaux aujourd'hui ne pourroient suffire » à désaltérer un tendre enfant que sa mère vient de sevrer. »

Ces vers font partie d'une pièce d'Ascha.

Ommia, fils de Salt Thakéfi, c'est-à-dire, de la race de Thokaïf, dont le nom est Kasi fils de Monbeh fils de Becr fils de Hawazen fils de Mansour fils d'Acrama fils de Hasfa fils de Kaïs fils d'Aïlan fils de Modhar fils de Nézar, a dit :

« Du nombre des descendans de Saba qui ont fixé leur habi- » tation dans les villes, est Mareb; ce sont eux qui ont bâti les » digues pour arrêter l'effort du torrent. »

Ce vers se trouve dans une pièce de ce poëte. D'autres attribuent cette pièce à Nabéga Djadi, dont le nom est Kaïs, fils d'Ab-dallah, l'un des enfans de Djada fils de Caab fils de Rébia fils d'Amer fils de Sasaa fils de Moawia fils de Becr fils de Hawazen. Mais c'est une histoire fort longue, que je m'abstiens de rapporter, parce que j'ai promis d'être court.

(E. I.) Rébia, fils de Nasr, roi du Yémen, est du nombre des Tobba qui ont joui d'une foible autorité. Il eut une vision qui lui causa de l'épouvante, et le jeta dans la consternation. Il n'y eut dans ses états, ni devin, ni sorcier, ni augure, ni astrologue qu'il ne fît venir près de lui; et quand il les eut assemblés, il leur dit : « J'ai eu une vision qui m'a épouvanté et jeté dans la consternation; racontez-moi ce que j'ai vu, et donnez-m'en l'explication. » — « Prince, lui dirent-ils, racontez-nous votre vision, et nous vous en donnerons l'interprétation. » — « Non, dit le roi, je ne vous la raconterai pas; car alors je ne me tiendrois pas pour assuré de la vérité de votre interprétation. Celui-là seul peut en connoître le sens, qui peut savoir la vision elle-même avant que je lui en rende compte. » — Un homme d'entre cette troupe dit alors : « Si le roi veut que cela soit ainsi, il faut qu'il

fasse venir Satih et Schakk ; il n'y a personne qui en sache plus que ces deux hommes : ils diront au roi ce qu'il desire savoir. » Le nom de Satih étoit *Rébi*, fils de Rébia fils de Masoud fils de Mazen fils de Dhéïb fils d'Adi fils de Mazen fils de Gassan; et Schakk étoit fils de Sab fils de Yaschcor fils de Roham fils d'Afrak fils de Kaser fils d'Abker fils d'Anmar fils de Nézar. Anmar est le père de Bodjaïla et de Khotham.

(E. H.) Suivant les Yéménois, Bodjaïla est Anmar, fils d'Irasch fils de Lahyan fils d'Amrou fils de Gauth fils de Nabet fils de Malec fils de Zeïd fils de Cahlan fils de Saba. D'autres disent : Irasch, fils d'Amrou fils de Lahyan. Bodjaïla et Khotham avoient leur domicile dans le Yémen.

(E. I.) Rébia envoya donc chercher Schakk et Satih. Celui-ci étant arrivé le premier, le roi lui dit : « J'ai eu une vision qui m'a épouvanté et jeté dans la consternation ; racontez-moi ce que j'ai vu : si vous pouvez le faire comme il faut, vous pourrez aussi la bien interpréter. » — « Je vais le faire, répondit Satih. Vous avez vu, ô roi ! un charbon qui est sorti des ténèbres, est tombé dans les terres de Téhama, et y a dévoré tous les êtres qui ont un crâne. » — « Fort bien, Satih, lui dit le roi, vous n'en avez rien omis ; que signifie cette vision ? » — « J'en jure, reprit Satih, par les serpens qui se trouvent entre les deux terres caillouteuses et brûlantes *(g)*, les Éthiopiens viendront s'établir dans votre pays ; ils se rendront maîtres de tout ce qui est entre Abyan et Djorasch *(h)*. » — « Satih, lui dit le roi, par

(g) Il y a dans le texte حرتين au duel : ces deux terres sont peut-être les deux côtes de la presqu'île de l'Arabie sur le golfe Arabique et sur le golfe Persique. Quant au mot حرة il est expliqué dans le Sihah et le Kamous, comme dans la note qu'on trouve en marge de notre manuscrit, et que je vais transcrire. الحرة ارض غليظة تركبها حجارة سود وجمعها حرار حرور وفي المشتاق كل ارض ذات حجار سود يقال لها حرة وذلك لشدة حرها ووهج الشمس فيها

(h) Abyan doit indiquer *Aden.* Voy. *Abu'lf. Descr. Ar.* p. 53, dans les *Geogr. vet. gr. min.* de Hudson, t. III. Djorasch est à six journées de Nedjran, *ib.* p. 57. Dans notre manuscrit, on lit cette note marginale : ذكر ابو سبك ان ابين بفتح الهمزة وكسرها لغتان وجرش مدينة قديمة بناحية نجران Dans le Kitab aldjouman on lit ici, ما بين اليمن وجرش peut-être est-ce une faute de copiste. Le manuscrit du Sirat alrésoul me paroît mériter la préférence.

la vie de ton père, ce que tu viens de me dire m'accable de dépit et de douleur. Quand cela arrivera-t-il ? sera-ce de mon vivant, ou après moi? » — « Non pas de votre vivant, lui dit Satih, mais soixante ou soixante-dix ans après votre mort. » — « Leur empire durera-t-il, demanda encore le roi, ou sera-t-il détruit ? » — « Il sera détruit, répliqua Satih, quand il aura duré soixante-dix ans ; après cela ils seront exterminés, et obligés de se retirer en fuyant. » — « Quel est, ajouta encore le roi, l'homme par lequel ils seront exterminés et chassés? » — « Ce sera, dit Satih, le descendant de Dhou-Yézen *(i)* : il sortira d'Aden pour les combattre, et ne laissera pas un seul d'entre eux dans tout le Yémen. » — Le roi ajouta : « L'empire de celui-ci durera-t-il, ou sera-t-il détruit? » — « Il sera détruit, dit Satih. » — « Et par qui? demanda le roi. » — « Par un prophète saint, à qui le Très-haut enverra ses révélations. » — « De quel sang sortira ce prophète? reprit le roi. » — « Ce sera, dit Satih, un homme de la race de Galeb fils de Malec fils de Fehr fils de Nadhr ; sa postérité conservera l'empire souverain jusqu'à la fin des temps. » Le roi demanda alors : « Le temps doit-il donc avoir une fin? » — « Oui, dit Satih, au jour où seront rassemblés les premiers et les derniers, où ceux qui auront fait le bien entreront en possession du bonheur, et ceux qui auront fait le mal tomberont dans le malheur. » — « Tout ce que tu m'as dit, est-il vrai? demanda le roi. » — « Oui, répondit Satih ; j'en jure par le crépuscule, par les ténèbres de la nuit, par l'éclat de l'aurore quand elle déploie tous ses feux, je ne t'ai rien annoncé que de vrai. »

Schakk parut ensuite devant le roi, qui lui fit les mêmes questions qu'il avoit faites à Satih, sans lui rien découvrir des réponses de celui-ci, pour voir s'ils se rencontreroient. « Oui, répondit Schakk au roi [je vais vous raconter votre songe]. Vous avez vu, prince, un charbon qui, sorti des ténèbres, est tombé entre Acama et Raudha *(k)*, et y a consumé tout ce qui

(i) Dans le Kitab aldjouman, on lit : سيف ذي يزن *Seïf Dhou-Yézen.*

(k) Je ne trouve point de renseignemens positifs sur ces deux noms. On lit dans le Kamous : اكمة هضبة من هضبات اجا وموضع قرب الحاجر يقال له اكمة العشرق ce qui donne lieu de croire qu'Acama est une des hauteurs qui forment les montagnes d'Adja, habitation de la tribu de Taï. Raudha est

avoit un souffle de vie. » Le roi reconnut à ces mots que les deux devins s'étoient rencontrés juste, et que ce qu'ils disoient étoit uniforme, si ce n'est que Satih avoit dit : *Il est tombé dans les terres du Téhama, et y a dévoré tous les êtres qui ont un crâne ;* au lieu que Schakk disoit : *Il est tombé entre Raudha et Acama, et y a consumé tout ce qui avoit un souffle de vie.* Le roi lui dit alors : « Fort bien, Schakk, tu n'as rien omis : maintenant, que signifie cela ? » — « Je jure, dit Schakk, par tout ce qu'il y a d'hommes entre les deux terres caillouteuses et brûlantes, que les noirs viendront s'établir dans votre pays ; qu'ils se rendront maîtres de tout ce qui a les extrémités des doigts tendres et délicates *(l)*, et qu'ils étendront leur empire depuis Abyan jusqu'à Nedjran *(m)*. » — « Schakk, s'écria le roi, par la vie de ton père, ce que tu viens de dire me remplit de dépit et de douleur : quand cela arrivera-t-il ? sera-ce de mon vivant, ou après moi ? » — Schakk lui répondit : « Non pas de votre vivant, mais quelque temps après vous ; vous serez ensuite délivré de leur joug par un homme illustre, qui les réduira au sort le plus honteux. » — « Quel sera cet homme illustre ? demanda le roi. » — « Ce sera, répliqua Schakk, un jeune homme, qui ne sera ni d'une race ignoble, ni d'une conduite basse et méprisable *(n)*; il sortira de

sans doute un lieu que l'auteur du Kamous nomme رياض الروضه et qu'il place dans la province de Mahra au midi de l'Arabie. Voici son texte : الرياض موضع بين مهرة وحضرموت ورياض الروضة موضع بمهرة ورياض القُطا موضع اخر De cette manière Acama et Raudha indiquent l'étendue du Yémen du midi au nord, comme Abyan et Djorasch dans la seconde réponse de Satih. *Voyez* ci-devant, note *(h)*, p. 648.

(l) Cela désigne sans doute l'homme par un caractère qui le distingue de tous les autres animaux.

(m) Dans le Kitab aldjouman, on lit ما بين هجر ونجران [*entre Hadjar et Nedjran*].

(n) Je prononce ولا مُدَنٍّ La seconde conjugaison de دني signifie, suivant Djewhari, *s'attacher à des minuties, à ce qu'il y a de moins important.* يقال انه ليُدَنِّي في الامور تدنية اي يتتبع صغيرها وخسيسها On lit dans le Kamous دني في الامر تدنية تتبع صغيرها وكبيرها Giggeius a traduit ainsi, *Rem magnam facere, vel exiguam frequentavit ;* et cette traduction, toute inexacte qu'elle est, prouve qu'il a lu de même. Je soupçonne que l'auteur du Kamous s'est trompé, et qu'il devoit écrire, comme Djewhari, وخسيسها, à moins qu'il n'ait voulu dire que دَنَّى signifie, *faire également attention dans une chose*

la maison de Dhou-Yézen. » Le roi demanda alors à Schakk : « L'empire de celui-ci subsistera-t-il, ou sera-t-il détruit ? » — « Il sera détruit, répondit Schakk, par un envoyé de Dieu, qui apportera la vérité et la justice parmi les hommes religieux et vertueux : l'empire demeurera parmi son peuple jusqu'au jour du discernement. » — « Qu'est-ce, demanda le roi, que le jour du discernement ? » — « C'est le jour, dit Schakk, où les puissans recevront la rétribution due à leurs actions, où se feront entendre du ciel des voix qui frapperont l'oreille des vivans et des morts, où les hommes seront rassemblés pour l'instant marqué, où toutes sortes de biens seront pour celui qui aura vécu dans la crainte de Dieu. » — « Tout ce que tu viens de me dire, est-il vrai ? reprit le roi. » — « Oui, répondit Schakk, je jure par le maître du ciel et de la terre, par tout ce qui s'élève et s'abaisse entre la terre et le ciel, que je ne t'ai rien dit que de vrai ; et il n'y a rien dans tout cela de contraire à la vérité. »

(E. H.) AMDH signifie *le doute* ou *le mensonge (o)*.

(E. I.) Ce que ces deux devins avoient dit à Rébia, fils de Nasr, fit une profonde impression sur lui : il envoya en conséquence ses enfans et les gens de sa famille dans l'Irak, après les avoir pourvus de tout ce dont ils pouvoient avoir besoin ; et il écrivit, pour les recommander, une lettre à l'un des rois de Perse, qui se nommoit *Sapor*, fils de Khorrazad. Ce prince les établit à Hira. Du nombre des descendans de Rébia fils de Nasr, est Noman fils de Mondhar fils d'Amrou fils d'Adi fils de Rébia fils de Nasr, ce même Rébia dont nous parlons.

quelconque aux minuties, comme à ce qui est réellement important. Dans le Kitab aldjouman, on lit seulement غلام من اليمن يسمي ذى يزن *Un jeune homme du Yémen, nommé Dhou-Yézen.*

(o) Ce mot ne se trouve point en ce sens dans le Kamous ; mais je crois que le texte de ce lexique n'a été bien entendu, ni par Giggeius, qui en a omis une partie, ni par Castell, qui me paroît avoir forgé le mot مُأْضِي très-mal-à-propos, et contre l'intention de l'auteur. Voici le texte de Firouzabadi : امض كفرح لم يبال من المعاتبة وعزيمته ماضية في قلبه وكذا اذا ابدى لسانه غير ما يريد c'est-à-dire « *Amidha*, prononcé » comme *fariha : il ne se met point en* » *peine de la réprimande, et son dessein* » *n'en demeure pas moins ferme dans son* » *cœur.* Et encore : *Lorsque la langue ma-* » *nifeste autre chose que ce que l'on est* » *dans l'intention de faire.* » Cela revient à l'interprétation d'Ebn-Héscham.

(E. H.) Noman fils de Mondhar fils de Mondhar, ainsi que me l'a dit Halaf Ahmar.

(E. I.) Quand Rébia fils de Nasr fut mort, tout l'empire du Yémen revint à Hasan fils de Tibban Asad Abou-Carb : Tibban Asad est le dernier Tobba fils de Colkikirab *(p)* fils de Zeïd. Zeïd est le premier Tobba fils d'Amrou Dhou'ladhar fils d'Abraha Dhou'lménar fils de Raïsch.

Second Extrait du Sirat alrésoul.

(Ebn-Ishak.) Tibban Asad Abou-Carb est ce prince qui vint à Médine, et emmena avec lui dans le Yémen deux docteurs Juifs de Médine, le même qui combla de bienfaits et couvrit la maison sainte de la Mecque : son règne est antérieur à celui de Rébia fils de Nasr.

(E. H.) C'est de ce prince qu'il est question dans ce vers :

« Plût à Dieu que je fusse assez heureux avec Abou-Carb, pour » que ce qu'il y a de bon en lui couvrît et cachât ce qu'il y a » de mauvais *(q)* ! »

(E. I.) Ce prince, en revenant des régions de l'Orient, prit son chemin par Médine. Il avoit déjà passé par cette ville dans sa première marche, sans en troubler aucunement les habitans, et il avoit laissé son fils parmi eux. Ce jeune prince ayant été tué par surprise, le Tobba avoit conçu le dessein de ruiner Médine, d'en exterminer les habitans, et de couper leurs plantations de palmiers. Toute cette tribu de Médinois se réunit pour lui tenir tête : elle avoit pour chefs Amrou fils de Dholla, l'un des enfans de Nadjar, et un des fils d'Amrou fils de Mabdhoul. Le nom de Mabdhoul est Amer fils de Malec fils de Nadjar ; et le nom de Nadjar est Teïm-allah fils de Thaléba fils d'Amrou fils de Khazradj fils de Harétha fils de Thaléba fils d'Amrou fils d'Amer.

(E. H.) Amrou fils de Dholla est Amrou fils de Moawia fils

(p) Je soupçonne que ce nom est fautif dans le texte, et qu'il faut lire كليكرب, *Colaïcarb*, comme dans la plupart des historiens.

(q) Le sens de ce vers ainsi isolé me paroît peu certain.

d'Amrou fils d'Amer fils de Malec fils de Nadjar. Dholla sa mère étoit fille d'Amer fils de Zoréïk fils d'Abd-Harétha fils de Malec fils de Gadhab fils de Khaschem, de la famille de Khazradj.

(E. I.) Un homme du nombre des enfans d'Adi fils de Nadjar, que l'on nommoit *Ahmar,* avoit attaqué un des gens du Tobba, quand le Tobba étoit campé près de Médine, et l'avoit tué : car l'ayant trouvé qui cueilloit des dattes sur un palmier qui lui appartenoit, il lui avoit donné un coup de sa faucille, et l'avoit tué sur la place, en disant : Les dattes sont pour ceux qui les ont cultivées. Cette aventure augmenta le ressentiment et la colère du Tobba. On en vint donc aux mains. Les Médinois prétendent qu'ils combattoient durant le jour contre le Tobba, mais que pendant la nuit ils exerçoient envers lui l'hospitalité ; ce qui lui causa une grande surprise, et lui fit dire ces paroles : Certes, cette guerre-ci *(r)* est un prodige de générosité !

Tandis que le Tobba étoit occupé à faire la guerre aux Médinois, deux docteurs Juifs, de la famille de Koraïta, vinrent le trouver. Koraïta, Nadhir, Noham, et Amrou, qui est le même que Hadel *(s),* sont les enfans de Khazradj fils de Sarih fils de Touaman fils de Sebt fils d'Élisa fils de Saad fils de Lévi fils de Khaïr fils de Noham fils de Tanhoum fils de Gazer fils de Ghezra fils de Haroun fils d'Imran fils d'Yashar fils de Kahat fils de Lévi fils de Jacob, qui est le même qu'Israël fils d'Isaac fils d'Abraham, l'ami de Dieu. C'étoient deux hommes savans et solidement instruits. Ayant appris l'intention où étoit le Tobba de détruire Médine et d'en exterminer les habitans, ils vinrent le trouver, et lui dirent : « O roi, gardez-vous de faire cela ; car si vous vous refusez à suivre un autre conseil que le projet que vous avez formé, cette ville sera mise à l'abri de toute entreprise de votre part, et nous ne vous garantissons pas même que vous n'éprouviez un prompt châtiment. » — « Pourquoi cela ?

(r) Je prends ici يوم dans le même sens qu'a en françois le mot *journée* dans ces expressions, *la journée des Dunes, la journée de Rocroy, &c.* Cette signification est fort usitée en arabe.

(s) Je suis, pour ces noms, l'orthographe de mon manuscrit : ils sont écrits différemment dans d'autres historiens.

leur demanda le roi. » — « C'est, lui répondirent-ils, que cette ville doit offrir un asile à un prophète, qui sortira du lieu saint et de la famille de Koreïsch, dans les derniers temps. Cette ville-ci sera sa demeure et le lieu de sa résidence. » Le roi, déférant à leurs représentations, abandonna son entreprise ; il reconnut que c'étoient des hommes savans, et admira ce qu'ils lui avoient dit : il partit de Médine, et embrassa la religion de ces docteurs . . . .

Cette tribu de Médinois prétend que c'étoit à cette famille Juive, qui habitoit parmi eux, que le Tobba en vouloit; qu'il vouloit faire mourir ces Juifs, et que les Médinois les défendirent contre les armes du Tobba, jusqu'à ce que ce prince se retira et les laissa tranquilles . . . . . .

(E. I.) Le Tobba et son peuple avoient des idoles qu'ils adoroient. Le Tobba dirigea sa marche vers la Mecque : c'étoit son chemin pour retourner dans le Yémen. Lorsqu'il fut entre Asfan et Amadj, quelques gens de la postérité de Hodhaïl fils de Modréca fils d'Élyas fils de Modhar fils de Nézar fils de Maad, vinrent le trouver, et lui dirent : « O roi, voulez-vous que nous vous indiquions un trésor très-riche, que les rois vos prédécesseurs ont négligé, et qui est rempli de perles, d'émeraudes, de rubis, d'or et d'argent? » — « Oui certes, dit le roi. » — « C'est, reprirent-ils, un temple qui est à la Mecque, qui est l'objet du culte des habitans, et dans lequel ils font leurs prières. » L'intention de ces Hodheïlites étoit de faire périr le Tobba ; car ils savoient de quelle manière avoient péri misérablement tous les rois qui avoient formé quelque entreprise contre ce temple et y avoient exercé quelque violence. Le Tobba, approuvant beaucoup ce que ces gens-là lui avoient dit, envoya chercher les deux docteurs Juifs, et leur demanda leur avis. Ils lui répondirent : « Ces gens-là n'ont d'autre intention que de vous faire périr avec votre armée. Nous ne connoissons point d'autre temple sur la terre que Dieu se soit approprié comme celui-là ; si vous faites ce à quoi ils vous engagent, vous périrez, vous et tous ceux qui sont avec vous. » — « Que me conseillez-vous donc de faire, leur demanda le roi, quand je serai rendu en ce lieu? » — « Vous y ferez, lui dirent-ils, ce que font ceux qui y demeurent : vous ferez les tournées dans ce saint lieu ; vous vous y comporterez avec toute sorte de respect ;

vous lui témoignerez votre vénération ; vous y raserez votre tête ; enfin vous vous y conduirez avec une modestie respectueuse, jusqu'à ce que vous en sortiez. » Le roi leur demanda alors quel motif les empêchoit de pratiquer eux-mêmes à la Mecque tous ces actes de religion. « Il est bien vrai, lui dirent-ils, que c'est le temple de notre père Abraham, et que son excellence est telle que nous vous l'avons dit ; mais les habitans de ce lieu ont mis un obstacle entre nous et lui, en élevant des idoles à l'entour, en y versant du sang : ce sont des hommes impurs, des polythéistes *(t)* . . . . comme les deux docteurs le lui avoient dit : il connut la vérité de leurs paroles, et crut à tous leurs discours. Il fit approcher les Hodheïlites, et leur fit couper les mains et les pieds ; après quoi il continua sa route. Étant arrivé à la Mecque, il fit les tournées autour de la Caba ; il y immola des victimes, et se rasa la tête. Il demeura à la Mecque six jours, à ce que l'on dit ; et durant ces six jours, il fit égorger des bestiaux dont il distribua la chair aux habitans, et il leur fit donner du miel pour boisson. Il eut un songe, dans lequel il lui fut ordonné de couvrir la Caba ; ce qu'il fit. Il la revêtit d'abord de [l'étoffe grossière nommée] *khasaf :* averti en songe de la revêtir d'une étoffe plus belle, il y employa [celle qu'on nomme] *maâfir ;* et enfin, sur un nouvel avis qui lui fut donné pareillement en songe, il la revêtit de [ces étoffes rayées du Yémen qu'on nomme] *mala* et *wasaïl.* Le Tobba fut, dit-on, le premier qui revêtit la Caba. Il donna ordre aux intendans de ce temple, qui étoient des descendans de Djorham, de le purifier, de n'en laisser approcher ni sang, ni cadavre, ni femme dans un état d'impureté *(v)*. Il mit aussi une porte et une serrure à la Caba . . . . Ensuite il sortit de la Mecque pour retourner dans le Yémen avec son armée et les deux docteurs Juifs. Quand il fut entré dans le Yémen, il invita ses sujets à embrasser la même religion dont il venoit de faire

(t) Il manque ici quelques mots dans le texte.

(v) On lit dans notre manuscrit ميلاا, mot qui ne donne aucun sens, et au lieu duquel il faut sans doute lire ميلاة comme porte le manuscrit du كتاب التيجان dont je donne un extrait à la suite de celui-ci ; je n'ai pas fait difficulté d'admettre cette correction dans le texte.

profession ; mais ils s'y refusèrent, et finirent par remettre la chose à la décision du feu miraculeux qui existoit à cette époque dans le Yémen.

(E. I.) Je tiens d'Abou-Malec fils de Thaléba fils d'Aboumalec Koraïti, qu'il avoit entendu raconter cela de la manière suivante à Ibrahim fils de Mohammed fils de Talha fils d'Obeïdallah. Le Tobba étant près de rentrer dans le Yémen, les Himyarites s'y opposèrent : Vous n'entrerez point dans notre pays, lui dirent-ils, puisque vous avez abandonné notre religion. Le Tobba voulut alors leur persuader d'embrasser sa nouvelle religion, soutenant qu'elle valoit mieux que la leur. En ce cas, lui dirent-ils, remettez la décision de notre contestation au feu. Volontiers, dit le Tobba. Il y avoit alors dans le Yémen, comme le porte la tradition des habitans, un feu qui décidoit tous leurs différens ; il consumoit l'oppresseur, et ne faisoit aucun mal à l'innocent opprimé. Les sujets du Tobba sortirent donc avec leurs idoles, et tous les objets de leur culte, par lesquels ils croyoient, suivant leur religion, mériter les faveurs divines ; et, de leur côté, les deux docteurs Juifs sortirent aussi avec leurs livres suspendus à leur cou : ils vinrent ainsi se placer en face de l'orifice par lequel sortoit le feu. Le feu étant sorti, ils vouloient se détourner, et en eurent peur ; mais les assistans les repoussèrent, et les obligèrent de tenir bon. Le feu les couvrit donc, et consuma les idoles, tout l'appareil du culte qu'on y avoit joint, et les Himyarites qui avoient apporté le tout : mais les deux docteurs Juifs sortirent avec leurs livres suspendus à leur cou ; la sueur découloit de leur front, mais ils n'éprouvèrent aucun mal. Alors tous les Himyarites se convertirent à la religion du Tobba : ce fut à cette occasion et à compter de cette époque que le judaïsme s'introduisit dans le Yémen.

(E. I.) Une autre personne m'a rapporté ce fait de la manière suivante. Les deux docteurs Juifs, et les champions des Himyarites, se rendirent en présence du feu *(x)* pour le repousser ; car ils étoient convenus que celui des deux partis qui repousseroit

(x) Je lis ابتغوا au lieu de اتبعوا que porte le manuscrit.

le

le feu, auroit gain de cause. Les Himyarites avec leurs idoles s'approchèrent donc pour le repousser ; mais le feu s'avançant vers eux pour les consumer, ils s'en détournèrent, et ne purent le repousser. Alors les deux docteurs Juifs commencèrent à s'approcher en lisant dans leurs livres de la loi, et le feu se recula, ensorte qu'ils l'obligèrent à rentrer par l'orifice par lequel il étoit sorti : en conséquence, les Himyarites se convertirent à la religion de ces deux docteurs. Dieu sait lequel de ces deux récits est conforme à la vérité.

(E. I.) Les Yéménois avoient un temple nommé *Rayam*, pour lequel ils avoient un grand respect ; ils y immoloient des victimes, et ils entendoient une voix sortir de ce temple et leur adresser la parole, dans le temps qu'ils adoroient plusieurs dieux. Les deux docteurs dirent au Tobba, que c'étoit là une illusion de Satan, et lui demandèrent qu'il leur permît d'en faire ce qu'ils voudroient. Le roi le leur ayant permis, ils en tirèrent, à ce que disent les Yéménois, un chien noir, qu'ils tuèrent, puis ils détruisirent le temple : il en existe encore aujourd'hui des ruines, comme on me l'a fait voir, et on y aperçoit les traces du sang qu'on y répandoit. Hasan, fils de Tibban Asad Abou-Carb, étant monté sur le trône, il partit avec les habitans du Yémen, pour parcourir l'Arabie et la Perse, &c.

Extrait du Kitab aldjouman.

Parlons maintenant du Tobba. Nous avons dit précédemment que tous les rois du Yémen portoient le nom de *Tobba.* Le plus ancien des Tobba est celui dont il est fait mention dans l'Alcoran, dans ce passage, « Sont-ils donc plus forts que le peuple du » Tobba ? » et dans celui-ci, « Et le peuple du Tobba ; ils ont » tous traité de mensonge la parole des envoyés de Dieu. » Mahomet a dit, « Ne parlez point mal du Tobba, car il étoit » vrai croyant ; » et en disant cela, il a entendu parler du plus petit, du dernier des Tobba.

On n'est pas d'accord sur le nom du premier Tobba. Suivant les uns, c'est Himyar, fils de Warda; suivant d'autres, Schamar, fils de Raïsch : c'est là l'opinion la plus commune, et c'est de

son nom que l'on dérive celui de Samarcande. Ce Tobba est le plus grand ; mais celui dont Mahomet a voulu parler, est le plus petit : car ce sont deux personnages fort différens ; l'un a vécu avant Abraham, et l'autre avant Jésus. Tous les savans conviennent que le dernier Tobba est celui qui le premier revêtit la Caba qu'il avoit d'abord voulu détruire, et qu'il vint aussi à Médine, où il laissa en dépôt une lettre adressée à l'apôtre de Dieu. Ce qui fut cause de cela, c'est que le Tobba étoit un homme savant, rempli d'intelligence, de talens et de bravoure : aucun roi de son temps ne put lui tenir tête ni le vaincre. . . . Comme il étoit profondément versé dans la connoissance des livres anciens, il y trouvoit exposée l'excellence de l'apôtre de Dieu, et il avoit conçu de lui l'idée la plus magnifique. Étant sorti une fois de ses états à la tête de trente mille cavaliers et de cent mille hommes de pied, il parcourut divers lieux, emmenant avec lui tous les savans qu'il y trouvoit. Il eut une vision qui lui donna beaucoup de souci, et dont il ne pouvoit comprendre le sens. Quatre cents docteurs étoient rassemblés près de lui ; les ayant fait comparoître en sa présence, il leur dit : « J'ai » eu une vision qui m'a jeté dans l'épouvante ; donnez-m'en l'in» terprétation. » — « Prince, répondirent-ils tous, si nous savions » ce que vous avez vu, nous en saurions l'explication. » — « Ce n'est pas là ce que je veux, dit le Tobba ; je veux que » quelqu'un me dise ce que j'ai vu, et ce que cela signifie. » Tous répondirent qu'il n'y avoit que Schakk et Satih, chefs de tous les devins et de tous les augures, qui pussent avoir une telle connoissance.

Schakk n'avoit reçu de Dieu que la moitié de la forme d'un homme. Satih n'étoit qu'un morceau de chair informe ; il n'avoit aucun membre, et son visage étoit dans sa poitrine. De leur temps, il y avoit parmi les Arabes une femme nommée *Tarifa (y)*, fille d'Amrou ben-Amer. Jamais aucun homme n'a eu une société aussi intime avec les génies, que cette femme ; et personne n'a poussé aussi loin l'art de les faire parler par la divination et la

(y) C'est la même qui est nommée ailleurs *Dharifa*, et représentée comme femme d'Amrou fils d'Amer. Il n'y a qu'un point de différence entre *Tarifa* طريفة et *Dharifa* ظريفة. *Voy.* ci-dev. pag. 492, note *(g)*.

science des augures. Lorsqu'elle fut près de mourir, elle se fit amener Schakk et Satih, à cause des vices de conformation qu'elle avoit remarqués en eux, et de l'empire que les démons parois-soient exercer sur eux : elle cracha dans leur bouche, et leur légua ses relations avec les génies ; après quoi elle mourut et fut enterrée à Djohfa. Avant qu'une année entière fût écoulée, ils la remplacèrent dans l'exercice de son art, et parvinrent à un degré d'habileté qu'aucun autre homme n'a atteint. Ils conti-nuèrent à faire le métier de devins tant qu'ils vécurent. Schakk étant mort, laissa après lui des enfans. Pour Satih, il vécut très-long-temps, et ne mourut que dans le mois même où naquit Mahomet, comme nous le dirons, s'il plaît à Dieu, dans l'histoire de Cosroës. Satih étoit le chef des devins : son nom étoit *Satih fils de Rébia fils de Masoud fils de Mazen fils de Dheïb;* c'est pourquoi on le surnomme *Dheïbi.*

Quand on eut amené au Tobba Schakk et Satih, il les inter-rogea chacun en particulier. L'un d'eux lui répondit : « O roi ! vous avez vu dans le songe sur lequel vous nous interrogez, une colombe qui s'est envolée d'un lieu saint, et s'est reposée dans le Téhama, pour conduire les hommes au séjour du salut. » L'autre lui fit la même réponse. « Qu'est-ce que cet emblème signifie, leur demanda le roi ? » Ils lui répondirent : « Il signifie un prophète plein de noblesse, qui paroîtra parmi les hommes, brisera les idoles, et enseignera aux humains la meilleure des religions. » Alors le Tobba continua à s'informer de ce prophète, du temps et du lieu où il devoit paroître, jusqu'à ce qu'étant venu près de la Mecque, il campa dans les terrains bas qui avoisinent cette ville. Aucun des habitans de la Mecque n'étant sorti à sa rencontre, il conçut en lui-même le dessein de brûler le temple, et d'emmener captifs les habitans de la ville. Alors il fut attaqué d'un violent mal de gorge, dont il faillit périr sur-le-champ. Les médecins rassemblés déclarèrent qu'ils ne connois-soient point de remède pour cette maladie, qui étoit un châtiment du ciel. Parmi les vizirs du roi, il y en avoit un qui jouissoit de toute sa confiance; il se nommoit *Amyan.* Le Tobba lui ayant demandé ce qu'il pensoit de sa maladie : « Peut-être, lui dit » alors le vizir, avez-vous conçu quelque mauvais dessein contre

» ce temple. » Le Tobba en fit l'aveu. « Gardez-vous bien de » l'exécuter, lui dit alors le vizir; car c'est-là la maison de Dieu et » son sanctuaire. » Alors le Tobba forma intérieurement la résolution de revêtir la Caba, si Dieu lui accordoit sa guérison. Dieu l'ayant exaucé tout d'un coup, il revêtit la Caba, comme on va le voir, y fit les tournées, y immola des victimes, se rasa la tête, et demeura six jours à la Mecque. Chaque jour il distribuoit des alimens dans la Caba. Il couvrit le temple, le premier jour, de *khasab;* le second, d'étoffes dont on fait des vêtemens; le troisième, de *molat;* le quatrième, de *wasaïl;* le cinquième, de *kibati;* le sixième jour, il y mit une porte et une serrure. Il en confia le soin à des hommes sûrs, et leur ordonna de le purifier, et de ne souffrir dans son voisinage ni sang, ni cadavre, ni femme dans un état d'impureté.

Quand les Koreïschites bâtirent la Caba pour la seconde fois, ils la couvrirent de ces toiles rayées du Yémen, qu'on nomme *burd :* Hadjadj Thakéfi fut le premier qui la revêtit d'une étoffe de soie brochée.

Le Tobba fit de grands festins aux habitans de la Mecque; il fit en leur faveur des fondations pieuses, leur distribua à tous des secours pécuniaires, et s'en alla à Yathreb. Cette ville avoit pris son nom de son premier fondateur Yathreb fils d'Obeïd fils de Mahalil fils d'Aus fils d'Amlak fils de Laoudh fils d'Irem fils d'Amil : les habitans avoient d'abord fixé leur demeure au lieu connu aujourd'hui sous le nom de *Djohfa ;* mais les torrens les ayant emportés, la ville fut nommée, à cause de cela, *Djohfa,* et le nom de *Yathreb* tomba en désuétude. Ensuite elle fut nommée *Tayyiba :* ce fut le Tobba qui lui donna ce nom, quand il vint camper avec son armée au lieu nommé *Aïn alzarka.*

Les savans qui étoient avec le Tobba, s'étant rassemblés alors près de lui, lui dirent : Nous trouvons dans les écrits anciens et dans les livres révélés, que ce lieu-ci est celui que Dieu a choisi pour la demeure du chef de ses prophètes, de celui qui est le sceau de ses envoyés, du prophète qui sera envoyé avec la vérité, porteur de la *Kibla,* d'une démonstration évidente, de l'alcoran révélé, qui, au jour de la résurrection, possédera la piscine et le privilége d'exercer les fonctions

d'intercesseur *(z)*, qui promulguera cette parole pleine de justice : *Il n'y a point d'autre Dieu que Dieu ; Mahomet est l'apôtre de Dieu*, qui naîtra à la Mecque, et viendra chercher un asile dans ce lieu. Heureux quiconque atteindra le moment de son avénement, ou qui croira en lui ! Ensuite ils dirent au Tobba : Nous allons rester en ce lieu ; peut-être nous, ou quelqu'un de notre race, verrons-nous le temps de ce prophète. Je le veux bien, dit le Tobba : mon intention étoit que vous demeurassiez avec moi; mais je sacrifierai à cet illustre prophète le plaisir que j'aurois eu de vous posséder. Il leur bâtit donc quatre cents maisons, donna à chacun d'eux de l'argent et une esclave, et écrivit de sa propre main une lettre, qu'il cacheta avec de l'or, et qu'il leur remit en dépôt pour la garder ; après quoi il s'en alla. Sa lettre étoit conçue en ces termes :

« Mahomet, j'ai cru en toi et au livre qui t'a été révélé ; » je suis les lois de ta religion et de ta sunna ; j'ai cru en toutes » les ordonnances de la religion que tu as reçue de ton Seigneur. » Si j'ai le bonheur de te voir, et d'atteindre le temps de ta mis- » sion, je t'aiderai puissamment contre tous tes ennemis : plût à » Dieu que je fusse du nombre de tes compagnons ! Si je ne vois » pas le temps de ta mission, daigne intercéder pour moi, ô mon » prophète ! et ne m'oublie pas : car je fais partie de ton peuple, » et je t'ai prêté serment et ai reconnu ton autorité avant de t'avoir » vu. » Ici le Tobba étendant la main, la rapporta vers sa bouche et la baisa, en disant : « O le plus parfait des prophètes, c'est ainsi » que je te reconnois pour mon maître, et que je te rends mon » hommage. Intercède pour moi auprès du maître de l'univers. » Ensuite il dit ces deux vers :

« Je confesse qu'Ahmed est un prophète envoyé par le Dieu » qui a créé les ames ; si mes jours se prolongent jusqu'au temps » de sa venue, je serai son vizir, et son cousin paternel. »

Ayant cacheté cette lettre, il écrivit sur le dessus : « Avant » comme après, il n'y a point d'autre Dieu que Dieu. A Mahomet,

(z) Le mot حوض qu'on lit ici dans le texte, signifie *piscine* : il indique la piscine du prophète, dont les fidèles doivent boire avant d'entrer dans le paradis. *V.* Maracci, *Prol. ad refut. Alc.* par. III, p. 91; Sale's *Prelim. Discourse to the Koran*, p. 126; Reland, *de relig. Moh.* p. 30; *Birghilu risaleh*, p. 153.

» fils d'Abd-allah, le sceau des prophètes, l'envoyé du maître » de l'univers : que Dieu lui soit propice, ainsi qu'à tous les » envoyés ! De la part du Tobba Himyar, fils de Warda *(a)* : » toute personne entre les mains de qui ceci parviendra, est » obligée à le remettre à celui à qui il est adressé, comme un » dépôt de Dieu. »

Le Tobba remit cette lettre à un de ses compagnons qu'il laissoit à Médine, et qui étoit un des ancêtres d'Ayyoub le Médinois; après quoi il partit; et quand il fut arrivé au pays de *Falsian* dans l'Inde, il y mourut. On a calculé le temps qui se passa depuis sa mort jusqu'à la naissance du prophète, et on a trouvé deux cents ans. La postérité de ces docteurs subsista à Médine jusqu'au temps de la mission du prophète, et de sa retraite dans cette ville. Les Médinois remirent alors la lettre du Tobba à Abou-Leïla, pour qu'il la présentât à Mahomet. Abou-Leïla étant sorti pour s'acquitter de cette commission, et ayant appris que le prophète étoit logé dans une maison des Bénou-Sélim, alla l'y trouver. Mahomet le voyant, lui cria : Abou-Leïla, tire cette lettre de dessus ta monture : car il l'avoit cachée sur son chameau. Abou-Leïla la lui ayant donnée, Abou-Becr la lut, et Mahomet dit trois fois, « Salut et bien-venue au frère excellent, » voulant parler du Tobba. . . . . .

Suivant un autre récit, le Tobba ayant eu une vision, et ayant interrogé à ce sujet Schakk et Satih, ils lui dirent : « Tu as vu une colombe *(b)* qui est sortie des ténèbres, et a dévoré tout ce qui a un crâne, &c. »

Quand le Tobba vint camper devant Médine, il y avoit dans cette ville deux docteurs Juifs des Bénou-Koraïdha : c'étoient deux hommes savans, solidement instruits, et qui connoissoient parfaitement la religion d'Abraham, qui est la religion Hanéfite, &c.

Le feu sortit, et consuma les idoles et les offrandes ; mais il ne fit aucun mal aux deux docteurs Juifs : alors tous les Himyarites

(a) Notre auteur oublie qu'il a dit plus haut que toute cette aventure concerne le petit Tobba, et que Himyar fils de Warda est le nom du grand Tobba.

(b) On lit ici حمامة *colombe* : mais je pense que c'est une faute de copiste, quoique le même mot se trouve déjà plus haut et soit encore répété plus bas; et je crois qu'il faut lire, comme dans le *Sirat alrésoul*, حممة *un charbon*.

embrassèrent la religion d'Abraham. Après cela le Tobba partit pour aller dans l'Inde : après son départ, ses sujets apostasièrent, et embrassèrent la religion juive ; ils furent les premiers qui adoptèrent la religion des Juifs, &c.

Le Tobba s'en alla dans l'Inde, et y mourut. Son fils Hasan, fils d'Asad, lui succéda : Asad est le Tobba ; son nom, dans leur langue, est *Tibban*, et son surnom *Abou-Carb.* Hasan se mit en route pour parcourir le pays des Arabes et la Perse, comme avoit fait son père le Tobba. Ses sujets virent cela avec chagrin ; ennuyés de ces longs voyages, ils dirent à son frère Amrou : Délivrez-nous de ces voyages, en tuant votre frère Hasan ; et régnez à sa place, car vous êtes plus propre à gouverner que lui. Amrou le tua, et embrassa avec eux le judaïsme : ainsi ils abandonnèrent la religion d'Abraham.

Troisième Extrait du Sirat alrésoul.

Dieu multiplia ensuite les enfans d'Ismaël à la Mecque : l'intendance de la Caba et le gouvernement de la Mecque étoient entre les mains des Djorhamites, leurs parens du côté de leur mère ; les enfans d'Ismaël ne leur contestoient point cette prérogative, tant à cause de cette affinité, que par respect pour ce saint lieu, et afin d'éviter qu'il ne s'y commît des violences ou des hostilités. Cependant les descendans d'Ismaël se trouvèrent trop à l'étroit à la Mecque, et se répandirent en divers pays, Dieu leur donnant la victoire sur tous ceux qui leur résistoient, en faveur de leur religion ; en sorte qu'ils soumirent tous leurs ennemis.

Dans la suite, les Djorhamites commirent des injustices à la Mecque ; ils laissèrent introduire des abus contraires à la sainteté de ce lieu, maltraitèrent les étrangers qui y venoient, et s'approprièrent les dons que l'on faisoit à la Caba. La division se mit alors entre eux. Quand les enfans de Becr fils d'Abd-Ménat fils de Kénana, et la famille de Gabschan qui faisoit partie des Khozaïtes, virent la conduite des descendans de Djorham, ils se réunirent pour leur faire la guerre et les chasser de la Mecque. Ils leur déclarèrent donc la guerre ; on en vint aux mains, et

la victoire demeura aux enfans de Becr et à la famille de Gabschan, qui expulsèrent les Djorhamites de la Mecque.

Du temps du paganisme, aucune injustice, aucune violence n'étoit tolérée à la Mecque ; cette ville expulsoit et chassoit de son sein quiconque y commettoit quelque injustice : aussi la nommoit-on *nassa, mohlica,* c'est-à-dire, *celle qui chasse, qui extermine ;* et aucun roi n'avoit formé quelque entreprise contraire à la vénération due à cette ville, qu'il n'eût péri sur la place. On dit même que le nom de *Becca* ne lui avoit été donné que parce qu'elle avoit brisé la tête des géans audacieux qui y avoient commis des innovations . . . . .

Amrou fils de Hareth fils de Modhadh, Djorhamite, emporta les deux gazelles de la Caba et la pierre qui étoit vers l'angle du mur, et les enterra dans le puits de Zemzem ; après quoi il se retira dans le Yémen avec les Djorhamites qui l'accompagnoient, étant tous profondément attristés de se voir privés du gouvernement de la Mecque . . . . . .

(E. I.) Ce fut la famille de Gabschan, du nombre des Khozaïtes, qui conserva l'intendance de la Caba, à l'exclusion de Becr fils d'Abd-Ménat. Celui qui exerça cette charge fut Amrou fils de Hareth Gabschani. La famille de Koreïsch étoit alors divisée en différens quartiers ; elle occupoit divers hameaux et des maisons isolées et séparées l'une de l'autre, parmi les descendans de Kénana, dont elle faisoit partie.

L'intendance de la Caba demeura donc entre les mains des Khozaïtes, qui se la transmirent par droit d'héritage jusqu'à Holaïl fils de Hobaschiyya fils de Séloul fils de Caab fils d'Amrou Khozaï : Holaïl fut le dernier d'entre eux qui en jouit.

(E. I.) Kosaï, fils de Kélab, ayant demandé en mariage Hobba, fille de Holaïl, celui-ci fut flatté de cette alliance, et la lui accorda : Hobba donna à Kosaï quatre enfans mâles, Abd-aldar, Abd-Ménaf, Abd-alozza, et Abd. Holaïl étant venu à mourir, Kosaï, qui se voyoit père d'une nombreuse famille, et qui étoit devenu riche et étoit parvenu à un rang distingué, crut avoir plus de droit que les Khozaïtes et les descendans de Becr à l'intendance de la Caba et au gouvernement de la Mecque : car Koreïsch étoit la principale branche de la postérité d'Ismaël,

et

et le plus pur sang de ses enfans. Il fit part de ses intentions à plusieurs personnes d'entre les Koreïschites et les descendans de Kénana ; il les exhorta à chasser de la Mecque les Khozaïtes et la postérité de Becr, et obtint leur acquiescement.

Or, après la mort de Kélab, père de Kosaï, Rébia fils de Haram fils d'Odra fils de Saad fils de Zeïd, étant venu à la Mecque *(c)*, avoit épousé Fatime fille de Saab fils de Sebel. A cette époque, Zohra, fils de Kélab, étoit un homme fait ; mais Kosaï venoit d'être sevré. Rébia ayant transporté Fatime dans son pays, elle emmena avec elle Kosaï, tandis que Zohra demeura à la Mecque. Fatime eut de Rébia un fils nommé *Rizah.* Quand Kosaï fut devenu grand, il retourna à la Mecque, et s'y établit. Lors donc qu'il se fut assuré du consentement de ses proches pour l'exécution de son projet, il écrivit à son frère utérin Rizah, fils de Rébia, pour l'engager à venir le secourir dans son entreprise. Rizah, accompagné de ses frères Hasan, Mahmoud et Djolhoma fils de Rébia, mais d'une autre femme, et des Arabes de Kodhaa qui se joignirent à eux, se rendit à la Mecque parmi les pélerins, dans l'intention de prêter assistance à Kosaï. Les Khozaïtes prétendent que ce projet avoit été suggéré à Kosaï par Holaïl, et qu'il lui avoit recommandé de l'exécuter, quand il l'avoit vu devenu père d'une nombreuse famille par sa fille Hobba. Suivant eux, Holaïl lui avoit dit : « Tu as plus de droits que » Khozaa à l'intendance de la Caba et au gouvernement de la » Mecque ; » et ce fut là ce qui donna à Kosaï la première idée de faire valoir ses prétentions. Mais personne autre que les Khozaïtes n'a jamais dit rien de semblable ; et Dieu seul sait quel est le vrai de cela.

La famille de Gauth, fils de Morr fils d'Odd fils de Tabékha fils d'Élyas fils de Modhar, jouissoit alors du privilége de faire passer les pélerins à la sortie d'Arafat. Elle avoit hérité ce droit de Gauth son auteur, auquel on donnoit, ainsi qu'à sa postérité, le nom de *Saufa.* Ce qui avoit valu cette prérogative à Gauth,

(c) Il y a dans le texte من مكة *de la Mecque :* c'est une faute ; il faut lire بمكة ou الى مكة *à la Mecque.* Fatime, veuve de Kélab, demeuroit à la Mecque. Rébia étoit de la Syrie, et il y mena avec lui sa nouvelle épouse.

fils de Morr, c'est que sa mère, qui étoit une Djorhamite, n'ayant point d'enfans, promit à Dieu que, si elle avoit un fils, elle le donneroit à la Caba, et le consacreroit au service de ce saint temple et à son ministère. Elle eut en effet cet enfant, qui, dans ces temps anciens, fut employé avec les Djorhamites, ses parens maternels, au ministère de la Caba; et par la place qu'il occupoit dans le service de ce temple, c'étoit à lui à faire sortir les pélerins d'Arafat. Ses enfans, tant qu'ils subsistèrent, exercèrent ce droit après lui. Morr, fils d'Odd, a dit, à l'occasion de l'accomplissement du vœu fait par la mère de Gauth :

« O Dieu ! j'ai consacré un de mes fils irrévocablement à » l'auguste ville de la Mecque ; que ce serment me soit une » source de bonheur ! Fais, mon Dieu, que ce fils soit un homme » vertueux ! »

Quand les descendans de Gauth faisoient avancer les pélerins, celui qui exerçoit cette fonction, disoit :

« O mon Dieu ! je ne fais que suivre une coutume reçue : » s'il y a quelque mal en cela, c'est Kodhaa qui en est res-» ponsable. »

(E. I.) Je tiens ce que je vais dire, de Yahya fils d'Ébad fils d'Abd-allah fils de Zobeïr, qui le tenoit de son père Ébad. C'étoit Saufa qui faisoit sortir les pélerins d'Arafat, et qui les faisoit passer, quand ils avoient quitté Mina, jusqu'à ce qu'ils vinssent pour jeter des cailloux, le jour appelé *Yaum alnéfer*, auquel on sort de Mina. C'étoit un homme de Saufa qui jetoit les cailloux le premier; personne ne pouvoit les jeter avant lui. Ceux qui avoient quelque affaire et qui étoient pressés de se retirer, venoient le trouver, en disant : « Lève-toi et jette, » afin que nous jetions aussi avec toi. » — « Par Dieu, répondoit » celui-ci, je n'en ferai rien que le soleil n'ait commencé à » baisser. » Mais ceux que leurs affaires pressoient, ne cessoient de lui jeter des pierres pour l'obliger à se dépêcher, en lui criant : « Malheureux ! lève-toi et jette. » Néanmoins il tenoit bon, jusqu'à ce que le soleil commençât à baisser : alors il se levoit, et faisoit le jet des cailloux ; et tout le monde le faisoit avec lui.

(E. I.) Quand le jet des cailloux étoit fini, et que les pélerins vouloient quitter Mina, ceux de Saufa s'emparoient des deux

côtés de la colline, et retenoient les pélerins, en criant : *Passez, Saufa ;* et ils ne laissoient passer personne que ceux de Saufa ne fussent tous sortis ; après quoi ils laissoient passer tous les autres pélerins indifféremment.

La famille de Saufa jouit de ce droit tant qu'elle subsista : quand elle fut éteinte, cette prérogative passa aux *(d)* enfans de Saad fils de Zeïd-Ménat fils de Témim, et parmi eux à la famille de Safwan fils de Hareth fils de Schahina.

(E. H.) Safwan fils de Djannab fils de Schahina fils d'Atarid fils d'Auf fils de Caab fils de Saad fils de Zeïd-Ménat.

(E. I.) C'étoit Safwan, et ses enfans après lui, qui faisoient sortir les pélerins d'Arafat : le dernier qui exerçoit ce privilége, quand l'islamisme fut établi, étoit Carb fils de Safwan.....

C'étoit la famille d'Adwan qui conduisoit les pélerins à la sortie de Mozdélifa, comme me l'a raconté Ziad fils d'Abd-allah Beccaï, sur l'autorité de Mohammed fils d'Ishak. Ils se transmirent ce droit de père en fils, jusqu'à Abou-Sayyara Omaïla fils d'Aral, qui l'exerçoit lors de l'établissement de l'islamisme. Un poëte a dit à son sujet :

« Nous avons été repoussés derrière Abou-Sayyara et ses cliens,
» les enfans de Karara, jusqu'à ce qu'il eût fait passer son âne
» sans aucun choc, pour aller gagner le lieu de la prière et
» invoquer son protecteur. »

Abou-Sayyara étoit monté sur un âne pour conduire les pélerins ; et c'est ce dont le poëte fait mention.......

En l'année donc dont nous parlons, la famille de Saufa exerçant, comme à l'ordinaire, le droit dont elle avoit joui sous l'administration de Djorham et de Khozaa, et qui étoit avoué par tous les Arabes, comme faisant partie des cérémonies religieuses, Kosaï, accompagné de ceux de son parti, tant Koreïschites que descendans de Kénana et de Kodhaa, vint à eux sur la colline, et leur dit : Il n'en sera pas ainsi ; nous avons plus de droit à ceci que vous. Les Arabes de Saufa firent résistance ; on en vint aux mains, et l'affaire fut très-vive. Saufa fut mis en fuite, et Kosaï leur enleva leur privilége. Alors les Khozaïtes et les enfans de

(d) Il y a ici dans le texte بالمعرر, mot que je n'entends pas.

Becr se séparèrent d'avec Kosaï ; ils virent bien qu'il s'opposeroit à eux comme à Saufa, et qu'il les priveroit de l'intendance de la Caba et du gouvernement de la Mecque. Kosaï, voyant qu'ils s'étoient retirés à part, ne les attendit pas ; il marcha le premier contre eux pour les attaquer. Khozaa et les enfans de Becr sortirent à sa rencontre. Les deux partis se chargèrent vivement, et le nombre des morts fut grand de part et d'autre. On proposa des deux côtés un accommodement, et la nomination d'un arbitre pris parmi les Arabes. Le choix tomba sur Yamer fils d'Auf fils de Caab fils d'Amer fils de Leïth fils de Becr fils d'Abd-Ménat fils de Kénana : celui-ci décida que Kosaï avoit plus de droit à l'intendance de la Caba et au gouvernement de la Mecque que Khozaa; que tout le sang des Khozaïtes et des enfans de Becr, versé par Kosaï, étoit légitimement répandu, et qu'il le fouloit aux pieds ; mais qu'il étoit dû une amende pour le sang des Koreïschites, de Kénana et de Kodhaa, qui avoit été versé par les Khozaïtes et les enfans de Becr ; enfin, que Kosaï devoit être laissé en paisible possession de la Caba et de la Mecque. De ce jour-là Yamer fils d'Auf fut surnommé *Schoddakh,* à cause du sang qu'il avoit foulé aux pieds, et déclaré impuni *(e)*.

(E. H.) D'autres prononcent *Schaddakh.*

(E. I.) Kosaï posséda donc l'intendance de la Caba et le gouvernement de la Mecque ; il rassembla tous les Koreïschites des divers lieux où ils habitoient, et les réunit à la Mecque, où il exerça sur eux, et sur tous les habitans de cette ville, l'autorité suprême : ils le reconnurent tous pour leur souverain. Kosaï néanmoins conserva aux Arabes les droits dont ils jouissoient précédemment ; car il regarda cela comme un rit de la

(e) J'ai lu وضع et موضوع quoiqu'il n'y ait pas de point dans le manuscrit ; mais cela n'a rien de surprenant, les points diacritiques y étant ordinairement omis. On voit par le passage suivant du Kamous, que وضع signifie ici ابطل. Voici ce qu'il dit : يعمر الشداخ كطوّال وطُبّاب وقد يفتح احد حُكّامهم حكم بين قضاعة (lis. خزاعة) وقضي في امر الكعبة وكثر القتلة فشدخ دماء خزاعة تحت قدمه وابطلها فقضي بالبيت لقصي

religion, qu'il se seroit fait scrupule de changer. Ainsi la famille de Safwan, Adwan, Nésaat *(f)* et Morra fils d'Auf, conservèrent leurs prérogatives comme par le passé; ils ne les perdirent que quand Dieu abolit tous ces usages par l'introduction de l'islamisme.

Kosaï fut le premier des enfans de Caab, fils de Lowaï, qui exerça l'autorité souveraine parmi sa famille. Il réunissoit les droits de *hidjaba*, *sékaya*, *réfadha*, *nedwa* et *liwa (g)*, et toutes les dignités de la Mecque. Il partagea la Mecque en quatre portions, et assigna à chacun des Koreïschites, pour demeure, le lieu sur lequel ils s'étoient trouvés. On dit que les Koreïschites se faisant scrupule de couper les arbres de cette terre sainte qui se trouvoient dans leurs demeures, Kosaï les coupa de sa propre main, ce que firent aussi ses soldats. Les Koreïschites le surnommèrent *Modjammi*, à cause qu'il avoit réuni toute l'autorité parmi eux; et ils prospérèrent sous son commandement. C'étoit dans la maison de Kosaï, que se faisoient tous les mariages des Koreïschites, hommes et femmes, qu'ils tenoient conseil sur toutes leurs affaires, et qu'ils prenoient le drapeau quand ils devoient faire la guerre à quelque autre tribu : c'étoit un des fils de Kosaï qui leur remettoit le drapeau *(h)*. Quand une jeune fille de Koreïsch étoit parvenue à l'âge de revêtir une chemise, cela ne se faisoit point ailleurs que dans la maison de Kosaï; c'étoit-là qu'on lui tailloit sa chemise, après quoi on l'en revêtoit, et elle s'en alloit avec ce vêtement *(i)*.

(f) *Nesaat* signifie ceux qui faisoient le *nasi*. Voyez ci-devant, p. 614 et suiv.

(g) Voyez, sur tout cela, l'extrait que j'ai donné de l'Histoire de la Mecque de Cotb-eddin, dans le tome IV des Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale, p. 551 et suiv.

(h) Nikbi ben-Masoud nous apprend l'origine de l'expression عقد اللوا *nouer le drapeau.* « Toutes les fois, dit-» il, que Kosaï envoyoit des troupes » hors de la Mecque, ils attachoient au » haut d'une lance un étendard d'une » étoffe de soie blanche. Cet usage in-» troduit par Kosaï, subsista toujours » depuis ce temps. » واما لـوارا معـنى آنست كه هركاه كه قصي سپاه راازمكه بيرون فرستـاد اورا يك لوا بسـتـنـدي برسر نيزه از برنيان سپيد وايـن رسم از در ذكر قصي مانك است (Chap. intitulé نسب پيغمبر عم).

(i) Je ne sais si cet usage singulier a déjà été remarqué; دِرْعٌ signifie un habillement de femme. دِرع المرة قميصها وهو مذكر الجمع ادرع تـقـول منـه

L'autorité de Kosaï sur les Koreïschites, durant sa vie, et celle de ses enfans après sa mort, étoit considérée comme un article de religion, que l'on suit sans s'en écarter et sans innovation. Kosaï se construisit un palais pour tenir conseil *(Daralnedwa)*, dont la porte donnoit dans la mosquée de la Caba; c'étoit-là que les Koreïschites concluoient toutes leurs affaires.

(E. H.) Un poëte a dit :

« Par ma vie, Kosaï fut nommé *Modjammi*, parce que, par » son ministère, Dieu rassembla les familles descendues de Fehr. »

(E. I.) Abd-almélic fils de Raschid m'a dit avoir entendu dire à son père, que Saïb fils de Djannab, auteur de la Maksoura, disoit avoir entendu un homme causer avec Omar fils de Khattab, qui étoit alors khalife, et lui raconter toute l'histoire de Kosaï; comment il s'étoit emparé de toute l'autorité sur sa famille, avoit chassé les Khozaïtes et les enfans de Becr de la Mecque, et s'étoit emparé de l'intendance de la Caba et du gouvernement de la Mecque, sans qu'Omar le reprît en rien et le désapprouvât.

(E. I.) Lorsque Kosaï eut terminé cette guerre, son frère Rizah, fils de Rébia, s'en retourna dans son pays avec tous ceux qui l'avoient accompagné.

Extrait de la Traduction Persane de Tabari.

Il est à propos que l'on sache comment il arriva que l'empire du Yémen sortit des mains des Himyarites, et tomba dans celles des Éthiopiens, et quel fut l'événement qui donna lieu au prince Éthiopien de marcher contre la Mecque avec ses troupes et son éléphant.

Voici donc quelle fut la cause de ces événemens.

Le Yémen étoit gouverné par un roi du nombre des *Tobba* des Himyarites, qui se nommoit *Asad (k)*. On le nomme *le dernier Tobba*, parce qu'après lui il n'y a plus eu d'autre Tobba, et que

ادَّرَعَت المراة وهـو افتعلت ودرعتهـا انا تدريعا اذا لبستها اياه. Le mot *kamis* signifie le vêtement de dessous en toile de coton.

(k) On lit ici et en d'autres endroits du manuscrit de Tabari, *Saad* سعد au lieu d'*Asad* اسعد. C'est indubitablement une faute de copiste. Dans *Nikbi*, qui suit ici le texte de Tabari, on lit *Asad*.

ce fut en lui que finit l'empire des Himyarites. Ce prince ayant rassemblé une grande armée dans le Yémen *(l)*, forma le projet de sortir de son royaume, de venir dans le Hedjaz, de passer à la Mecque et à Médine, de traverser le pays des Arabes Bédouins, d'entrer dans la Syrie et de s'avancer vers l'Irak, afin de se rendre redoutable aux rois de la Syrie, des Grecs et des Perses, et de faire reconnoître son autorité aux habitans de l'Arabie et du Hedjaz, comme ils avoient reconnu celle des Tobba ses prédécesseurs. Il sortit donc du Yémen, et s'avança vers le Hedjaz avec une nombreuse armée. Il étoit idolâtre : les habitans de la Mecque et de Médine, et tous ceux de l'Arabie à l'entour, étoient aussi livrés à l'idolâtrie, si ce n'est qu'aux environs de Médine il y avoit quelques Juifs qui étoient originaires de la Syrie, et dont les ancêtres avoient fui devant Bokht-nasar [Nabuchodonosor], et, s'étant retirés dans le Hedjaz, avoient formé divers villages aux environs de Médine, comme Khaïbar, Fadac, Koraïta, Wadi-lkora, Nadhir et Yanboa. Ces Juifs suivoient les lois du Pentateuque et la religion de Moïse. Dans tout ce pays, il n'y avoit personne qui craignît le vrai Dieu, à l'exception de ces Juifs de Khaïbar et des autres villages ci-devant nommés du territoire de Médine. La religion de Moïse, ou le judaïsme, étoit alors abrogée ; et la véritable religion étoit celle de Jésus, la loi évangélique : elle étoit établie dans la Syrie du côté du nord, ainsi que vers le midi et l'orient ; mais il n'étoit venu personne dans le Hedjaz pour y prêcher la religion de Jésus ; et les rois de Syrie et des Grecs n'étendoient point leur autorité sur ce pays. Le Tobba sortit donc du Yémen ; ce qui arriva long-temps avant Kobad père de Nouschirwan *(m)*, et avant Djodhaïma Abrasch *(n)*. Il vint à la tête d'une armée

(l) Le manuscrit de Tabari porte : واورا اندر میان سپاه بسیار کرد آمد mais dans celui de Nikbi on lit اندر یمن et c'est la vraie leçon que j'ai suivie.

(m) وان پیش از قباد بودند انوشروان c'est ainsi que porte le manuscrit : il est évident que بودند est inadmissible ici, et qu'il faut lire پدر : j'ai suivi cette correction dans ma traduction.

(n) Ces expressions prouvent le défaut de chronologie de l'historien. Djodhaïma Abrasch ou le Lépreux, roi de Hira, a dû être contemporain d'Ardeschir Babec ou de Sapor I vers 230 ; et Kobad est monté sur le trône de Perse en 491. Il est donc ridicule d'accoler ainsi ces deux princes.

nombreuse dans le Hedjaz, et passa près de la Mecque : voyant que cette ville étoit située entre les montagnes, dénuée d'eau, et sans arbres, il ne jugea pas à propos de s'y rendre, et continua son chemin sans y entrer. Arrivé à Médine, il vit une ville florissante, entourée de jardins et de plantations de palmiers. Le chef des habitans étoit un homme de la famille des Bénou-Nadjar, de la tribu de Khazradj, qui se nommoit *Amrou* fils de Dholla. Quand le Tobba fut arrivé à Médine, cette ville lui plut : il y laissa un de ses fils pour roi, et poussa son chemin plus loin. Mais quand il fut en Syrie, et loin de Médine, les habitans de Médine tuèrent son fils, et on lui en porta la nouvelle. Alors il prit la résolution de détruire *(o)* Médine à son retour, et d'en exterminer tous les habitans. Il poussa encore sa marche aussi loin qu'il lui fut possible, et revint ensuite sur ses pas. Revenu à Médine, il rassembla son armée *(p)*, et la fit camper devant la ville, dont ses troupes formèrent le siége. Alors un de ses soldats *(q)* entra dans un enclos, monta sur un palmier, et cueillit des dattes. Le propriétaire de l'enclos l'ayant aperçu, le tua, et le jeta dans un puits. Le Tobba ayant appris cette nouvelle, livra le lendemain même une attaque aux habitans, et il continua ainsi durant un mois à leur faire la guerre. Les assiégés, étroitement renfermés, ne pouvoient rien faire. Chaque jour, depuis le matin jusqu'à la nuit, ils étoient occupés à repousser les assiégeans ; mais quand la nuit étoit venue, ceux-ci rentroient dans leur camp, et les habitans, ouvrant leurs portes, envoyoient *(r)* au camp, des ânes chargés de dattes pour la nourriture de l'armée du Tobba. Un mois s'étant ainsi écoulé, les soldats du Tobba lui dirent : « Comment pouvons-nous faire la » guerre à ces gens-là ? tant que le jour dure, ils repoussent nos

(o) On trouve ici et en quelques autres endroits de notre manuscrit ببران pour وبران : j'ai conservé dans le texte cette orthographe, qui n'est peut-être pas une faute.

(p) Dans وسپاه la conjonction و est de trop.

(q) Au lieu de يكى ازلشكراو on lit dans le manuscrit de Tabari تن ازو بلشكر : j'ai suivi la leçon du manuscrit de Nikbi.

(r) فرستادى qu'on lit dans le manuscrit de Tabari, est une faute. J'ai substitué فرستادندى, qui se lit dans celui de Nikbi.

» attaques,

» attaques, et dès que la nuit est venue, ils nous traitent comme » leurs hôtes. » — « Il est vrai, dit le Tobba, c'est que ce sont » des hommes généreux; » et son cœur étoit peiné de la guerre qu'il leur faisoit.

Deux docteurs Juifs, habitans de Koraïta, dont l'un se nommoit *Caab* et l'autre *Asad*, vinrent alors le trouver, et lui dirent : « O roi! si vous avez intention de ruiner cette ville, vous ne pourrez en venir à bout. » — « Pourquoi cela? demanda le roi. » — « Parce que le Dieu du ciel, lui répondirent-ils *(s)*, garde cette ville, et fait éprouver des châtimens à quiconque veut la ruiner; car il doit sortir un prophète de la race des Koreïschites de la Mecque, qui se nommera *Mahomet :* banni de la Mecque par les Koreïschites, il fixera son séjour à Médine, qui sera son domicile tant qu'il vivra. C'est en sa considération que Dieu veille sur cette ville : nous voyons tout cela dans la *Tora.* » — « Qu'est-ce que la Tora? demanda le roi. » Ils lui dirent *(t)* que c'étoit ce que Dieu avoit envoyé à Moïse; et ils lui exposèrent en quoi consistoient la religion de Moïse et la loi contenue dans la Tora. Cette religion plut au roi; il embrassa le judaïsme, et renonça absolument au culte des idoles : il exhorta aussi son armée à embrasser la religion des Juifs; ce à quoi toute l'armée consentit. Ensuite le roi proposa aux deux docteurs Juifs de l'accompagner dans le Yémen, pour convertir à leur religion *(v)* tous les habitans de ce pays. Ils répondirent qu'ils iroient dans le Yémen avec son armée *(x)*. Le Tobba les combla de présens;

(s) Dans le manuscrit de Tabari on lit au singulier كفت : j'ai rétabli le pluriel كفتند, correction nécessaire et conforme au manuscrit de Nikbi.

(t) On lit encore ici, dans le manusc. كفت au lieu de كفتند.

(v) On lit dans le manuscrit de Tabari تا همه مملكت يمن بدين خوانيد ; mais il faut lire, comme porte le man. de Nikbi تا ..... بدين دين خوانيد *ad hanc religionem vocetis.*

(x) Je n'ai rien voulu changer au texte du manuscrit de Tabari ايشان اجابت كردند كه با ايشان بودند mais il est certainement fautif. Dans Nikbi on lit كه با او بروند, ce qui donne un sens clair. Peut-être faut-il lire ici كه با ايشان بروند, en entendant par ايشان le Tobba et son armée, ou كه تا ايشان بروند, en rapportant le pronom aux habitans du Yémen.

puis il leur dit : « Pourquoi ne prêchez-vous pas d'abord votre religion aux habitans de Médine, qui sont tous idolâtres? » Ils lui répondirent que ces gens-là devoient croire un jour par le ministère du prophète dont ils lui avoient parlé, et qui viendroit de la Mecque à Médine; qu'ils recevroient sa religion, et croiroient à sa doctrine. Le roi se mit donc en route avec son armée pour retourner dans le Yémen, emmenant aussi avec lui les deux docteurs Juifs. Quand il fut arrivé à la Mecque, quelques Arabes du nombre des Bénou-Hodheïl voulant le faire périr, et prévenir la guerre dont ils étoient menacés *(y)*, vinrent le trouver et lui dirent : « Prince, si vous voulez de grandes richesses et une grande » quantité de pierreries, d'or et d'argent, tout cela se trouve à » la Mecque. Détruisez cette ville, ainsi que la Caba, et faites » périr tous les habitans; vous vous rendrez maître de richesses » immenses. » Ils ne lui inspiroient ce dessein, qu'afin qu'il tentât d'exécuter ce projet, et qu'il causât par-là sa propre perte. Le Tobba fit appeler les docteurs Juifs, et leur fit part de l'avis que lui avoient donné les Hodheïlites. « Prince, lui dirent-ils, » ces gens-là veulent vous faire périr : c'est ici la maison de » Dieu; le Dieu très-puissant ne permet pas que qui que ce » soit s'en rende maître, et il fait périr quiconque entreprend » de la ruiner. » Le Tobba eut égard à leurs discours; il fit venir les Hodheïlites, et leur fit couper les mains et la langue *(z)*. Ensuite il se rendit à la Mecque, fit les tournées autour de la Caba, ordonna qu'on enlevât les idoles qui étoient dans cet édifice et qu'on le purifiât, et revêtit ce temple, ce que personne n'avoit fait avant lui. Ce fut lui qui introduisit cette pratique. De là il se remit en marche avec son armée, et revint dans le Yémen. Mais les habitans du pays s'étant rassemblés, lui dirent, « Nous ne souffrirons point que vous entriez dans la ville, et » nous ne voulons point vous avoir pour roi, parce que vous » avez changé de religion, abandonné le culte des idoles, et » introduit une autre religion : » et ils vouloient tous lui faire la

(y) Je doute du vrai sens de ces mots, وبحرب او پيش آيند : peut-être y a-t-il quelque faute.

(z) Au lieu de زبانها *les langues*, on lit dans Nikbi پايها *les pieds.*

guerre *(a)*. Or ils avoient dans le Yémen un pyrée, et il y avoit à Sanaa un feu dans une montagne. Sous cette montagne étoit une caverne ; toutes les fois que deux personnes avoient entre elles quelque contestation, et qu'on ne pouvoit distinguer l'oppresseur de celui qui disoit la vérité et qui étoit opprimé, le roi envoyoit les deux parties à cette montagne, afin qu'elles allassent s'asseoir dans cette caverne : un feu sortoit alors de la caverne, et consumoit l'oppresseur, sans faire de mal à l'opprimé ; après quoi le feu rentroit dans la caverne *(b)*, et personne ne savoit où il résidoit et où il se retiroit. Le Tobba dit donc aux habitans du Yémen : « Allons, et soumettons-nous au jugement du feu : si la religion » que je vous apporte est reconnue pour vraie, vous y croirez ; » si c'est en faveur de la vôtre que le feu se déclare, j'y » retournerai. » Ils trouvèrent la proposition équitable, et y consentirent. Le roi fit appeler ensuite les docteurs Juifs, et leur fit part de cette convention : ils reconnurent qu'elle étoit juste. Les habitans du Yémen apportèrent donc toutes leurs idoles vers cette caverne. Le roi étoit présent avec toute son armée : de leur côté, les docteurs Juifs suspendirent à leur cou leurs livres de la *Tora,* et se tinrent à la porte de la caverne, lisant dans leurs livres. Un feu plus grand qu'on ne l'avoit jamais vu jusque-là, sortit de la caverne, enveloppa les idoles, et les consuma toutes : en même temps une grande fumée remplit l'air, et les deux docteurs sortirent sains et saufs du milieu de cette fumée avec leurs livres. Alors tout le peuple du pays embrassa le judaïsme, en renonçant au culte des idoles; et la religion Juive devint célèbre.

Les habitans du Yémen avoient un temple consacré aux idoles, duquel sortoit une voix ; on eût dit que quelqu'un leur parloit de dedans ce temple : ils entendoient une voix, et ne voyoient personne. Le roi parla de cette merveille aux deux docteurs Juifs, qui lui répondirent que c'étoit le démon qui trompoit ainsi les

(a) On lit ici dans le manuscrit de Tabari تاهمه حرب خواست كردن : la leçon du manuscrit de Nikbi, وبا او حرب خواستند كرد, me paroît meilleure : je n'ai pas cru néanmoins devoir l'adopter, la première pouvant donner à-peu-près le même sens.

(b) J'ai imprimé conformément au manuscrit de Nikbi, باز اندر غار شدى. Dans le manuscrit de Tabari, le mot اندر est omis.

hommes. Ils s'en allèrent ensuite se placer devant la porte de ce temple, et se mirent à y lire la Tora, et à prier Dieu, en disant : « Seigneur, éloigne ce démon de cet édifice. » Alors un chien noir sortit de cet édifice en aboyant, et tomba par terre. « Voilà, dirent les deux docteurs, le démon qui parloit à » ce peuple. » Le roi leur ordonna de détruire ce temple.

Ce prince demeura, tant qu'il vécut, fidèlement attaché au judaïsme. Il s'appeloit *Asad,* et on le surnommoit *Tobba :* il se donnoit à lui-même le nom de *Tobba;* mais les Arabes l'appellent *le petit Tobba.* Lorsque Asad Tobba, le dernier des Tobba, celui qui introduisit la religion Juive dans le Yémen, mourut, il laissa trois fils, dont l'un se nommoit *Hassan*, le second *Amrou (c),* et le troisième *Zéra.* Ils étoient tous trois fort jeunes, et incapables de régner. Alors un homme de la race des Bénou-Lakhm, qui se nommoit *Rébia* fils de Nasr Lakhmi *(d)*, se leva, et s'empara du royaume du Yémen ; il faisoit aussi profession du judaïsme, et tous les habitans se réunirent autour de lui. C'est ce roi qui eut un songe, sur l'interprétation duquel il consulta Schakk et Satih. C'étoient deux devins auxquels on donnoit le nom de *Ostad* [docteur] *(e).* Ils dirent au roi : « L'empire du Yémen » sortira de vos mains, habitans de ce pays, et tombera entre » celles des Éthiopiens.

» Dieu seul connoît parfaitement la vérité. »

Lorsque Rébia ben-Nasr fut monté sur le trône du Yémen, il professoit le judaïsme, et gouvernoit le royaume. Les trois enfans d'Asad étoient fort jeunes ; et Rébia fils de Nasr avoit aussi des enfans en bas âge. Il n'y avoit pas plus d'un an qu'il régnoit, lorsqu'il eut un songe, à l'occasion duquel il assembla tous les savans

(c) Dans le manuscrit de Tabari on lit *Orwa* عروة, au lieu de عمرو *Amrou :* mais le manuscrit de Nikbi porte *Amrou;* et c'est ainsi qu'il faut lire, comme le prouvent la suite même du récit de Tabari et le consentement unanime de tous les historiens.

(d) On lit نضر avec un ض *dhad* dans le manuscrit de Tabari; mais je crois qu'il faut lire, comme dans Nowaïri et l'auteur du Sirat alrésoul, par un ص *Nasr.*

(e) Pour traduire ce passage tel qu'il se trouve dans le manuscrit de Tabari, il faut supposer qu'il y a au moins le mot بخواندندی de passé. Mais je crois que la vraie leçon est celle de Nikbi, از کاهنان یمن واوستادان فاخر. *Ex vatibus Yemanæ et doctoribus nobilissimis.*

et les devins du Yémen. On appelle devin *[cahen]* celui qui sait les choses qui ne sont point encore arrivées, qui permet qu'on l'interroge sur telle chose que l'on desire savoir, qui, sans s'être fait raconter un songe, peut dire lui-même ce qu'on a vu en songe et en donner l'interprétation, et qui sait tout ce qui s'est passé dans un endroit quoiqu'il n'y fût pas présent. Ces sortes de gens portoient chez les Arabes le nom de *Cahen :* ils prétendoient qu'une fée venoit les instruire de toutes ces choses, comme font aujourd'hui les gens qu'on nomme *Péri-ghiriftar* [c'est-à-dire, *possédé par une fée*] *(f)*. Il y

(f) Tout ce passage du texte de Tabari est altéré : j'en ai donné le sens, mais j'ai laissé le texte tel que je le trouve dans le manuscrit. L'ouvrage de Nikbi n'a pu me servir à corriger le texte de Tabari, parce que le copiste de l'ouvrage de Nikbi a omis plusieurs pages : il passe subitement au récit de l'aventure des Chrétiens de Nedjran, dont il a aussi omis le commencement.

M. le chevalier W. Ouseley, dont le nom est si avantageusement connu dans la littérature Orientale, a bien voulu me procurer tout ce passage de la traduction Persane de Tabari, tel qu'il se lit dans un manuscrit de cet ouvrage qui lui appartient, et qui est de l'an 850 de l'hégire. On le trouvera dans une note au bas de l'extrait de notre manuscrit. M. Ouseley m'a marqué que deux autres manuscrits qu'il a consultés, sont conformes, à très-peu de variantes près, à celui dont il a extrait ce passage. Voici la traduction de cet endroit, tel qu'on le lit dans le manuscrit de M. Ouseley :

« Quand Rébia fils de Nasr fut monté » sur le trône, il professoit la religion » Juive. Il posséda donc le royaume du » Yémen. Les enfans du Tobba, des- » quels nous avons parlé, étoient en- » core fort jeunes ; et Rébia avoit aussi » des enfans. Il y avoit déjà quelques » années qu'il régnoit, quand il eut » un songe ; et il fit convoquer à cette » occasion tous les savans, les inter- » prêtes et les devins *[cahen]*. On » donne le nom de *Cahen* à celui qui » peut prédire tout ce qui doit arriver, » faire retrouver les effets qui ont été » volés, vous répondre sans avoir été » interrogé sur une chose sur laquelle » vous vouliez l'interroger ; vous ra- » conter un songe que vous avez eu, » sans que vous lui en fassiez aupara- » vant le récit, et après vous avoir dit » ce que vous avez vu en songe, vous » en donner l'interprétation ; enfin vous » donner des nouvelles d'une personne » qui est absente. Les Arabes nomment » ces sortes d'hommes *Cahen*. Parmi ces » *cahen*, il y en avoit qui disoient : Une » fée nous apparoît, et nous instruit des » choses, de même que font ceux qu'on » nomme *Péri-ghiriftèghan [possédés* » *des fées]*, qui, soit hommes, soit » femmes, disent : c'est une fée qui » nous instruit, afin que nous rappor- » tions aux hommes ce qu'elle nous » apprend. Ces *cahen* étoient semblables » à cette sorte de gens. Ils étoient en » grand nombre dans le Yémen. [Il paroît y avoir ici une omission qu'on peut suppléer par notre manuscrit.] » L'un se nommoit *Satih*, et l'autre » *Schakk :* ils étoient tous deux *cahen* » [devins] et *péri-ghiriftèh* [possédés » d'une fée]. Quand Rébia eut eu ce » songe, il fit rassembler tous les devins, » et leur dit : Racontez-moi ce que j'ai » vu en songe. Il n'y a, répondirent-ils, » que Satih et Schakk qui le sachent. »

Le mot كاهن *cahen* est souvent employé par les historiens Arabes dans l'histoire des anciens Égyptiens. Sa

avoit parmi les Arabes des devins de cette sorte, et le nombre en étoit grand dans le Yémen : ils avoient pour chefs deux hommes nommés *Schakk* et *Satih*, qui étoient tous deux *ostad* [docteurs]. Rébia rassembla donc les devins, et leur dit : — « Racontez-moi le songe que j'ai vu *(g)*. » — « Il n'y a, lui dirent-ils, que Schakk et Satih qui sachent cela. » Le roi les envoya querir. Satih arriva le premier ; le roi le fit appeler, et lui dit : « J'ai eu un songe ; dis-moi ce que j'ai vu, et quel événement ce songe m'annonce. » — « Vous avez vu, lui dit Satih, des ténèbres, du milieu desquelles est sorti un charbon, qui est tombé par terre : il a produit un feu, qui a consumé et réduit en cendres tous les hommes qui habitent le Yémen. » — « Tu as dit vrai, reprit le roi, voilà ce que j'ai vu : dis-moi maintenant qu'est-ce que cela signifie. » Satih lui répondit : « Un roi sortira du pays des Éthiopiens, s'emparera de ce royaume, le soumettra à son empire, et détruira la religion des Juifs. Le royaume du Yémen tombera entre les mains des Éthiopiens ; les habitans noirs de l'Éthiopie conquerront cette terre. » — « Satih, dit le roi, qu'arrivera-t-il après cela ? » — « Un homme, répondit Satih, s'élevera ensuite ; il se nommera *Seïf Dhou-Yézen :* cet homme enlevera ce royaume aux Éthiopiens, et s'en rendra maître : mais il sera tué lui-même. Ensuite un prophète sortira du milieu des Arabes, et apportera une nouvelle religion : tous les hommes embrasseront cette religion, et elle subsistera dans le Yémen jusqu'au jour du jugement *(h)*. »

Le devin Schakk arriva le jour suivant *(i)* : le roi le fit appeler

signification bien déterminée ici, me porte à croire qu'on doit toujours entendre par-là un devin, un interprète des songes, un prophète, si l'on veut, dans le sens des écrivains profanes, et par conséquent qu'on ne doit pas le traduire par *grand-prêtre-roi*, comme a cru pouvoir le faire mon savant collègue M. Langlès dans ses notes sur le voyage de Norden, *tom. III, pag. 222.*

(g) Il y a dans le manuscrit ديدند ; mais comme c'est une faute évidente, je n'ai point fait difficulté de traduire comme s'il y avoit ديدم *vidi.*

(h) Après اندر il y a certainement un mot omis ; c'est sans doute بماند qu'on lit dans le manuscrit de M. Ouseley.

(i) Au lieu de روزی que porte notre manuscrit, il faut sans doute lire روزی دیگر Dans le manuscrit de M. Ouseley, on lit چون دیگر روز ببود ce qui donne le même sens que j'ai exprimé dans ma traduction.

seul dans un autre endroit, et l'interrogea sur son songe. Schakk répondit précisément comme Satih, et expliqua le songe de la même manière, sans aucune différence. Le roi, épouvanté, envoya tous ses enfans dans l'Irak, et écrivit au roi de Perse : ceci arriva avant Ardeschir. Du nombre des enfans de Rébia fils de Nasr étoit Adi *(k)*, que Djodhaïma le Lépreux prit avec lui et à qui il donna sa sœur en mariage ; de ce mariage naquit Amrou fils d'Adi : ce fut à eux que demeura l'empire des Arabes [de Hira]. Nous avons raconté tout cela précédemment. Ces rois des Arabes descendoient d'Amrou fils d'Adi et de ses enfans. Amrialkaïs, Mondhar et Noman, fils de Mondhar, tous rois de Hira, descendoient d'Amrou fils d'Adi, et étoient de la postérité de Rébia fils de Nasr, de la tribu de Lakhm *(l)*, roi du Yémen : car ce Rébia fils de Nasr les avoit envoyés du Yémen à Hira, à cause du songe que Satih lui avoit expliqué.

Rébia fils de Nasr, ayant conservé pendant quelques années le royaume du Yémen, mourut. Tous ses enfans étoient demeurés à Hira, et il n'y avoit personne pour le remplacer *(m)*. Les habitans du Yémen se rassemblèrent, et firent paroître les trois enfans du Tobba, qui étoient tous devenus grands. L'aîné étoit Hassan ; après lui étoit Amrou, et le dernier de tous étoit Zéra *(n)*. Les habitans rassemblés déférèrent la couronne à Hassan fils de Tobba, et se réunirent près de lui. Il fut mis en possession du trône ; et après lui régna le plus jeune des trois frères, Zéra *(o)*. Je vais raconter l'histoire de tous les trois. Dieu seul connoît parfaitement la vérité.

Quand Hassan fut assis sur le trône, les armées se réunirent

(k) Le texte pris à la rigueur signifie *Rébia fils de Nasr étoit du nombre des enfans d'Adi :* mais il est certain, comme la suite et le témoignage de tous les historiens le prouvent, que Tabari a voulu dire qu'*Adi étoit du nombre des fils de Rébia.* Peut-être suffiroit-il, pour corriger le texte, d'ajouter را après نصر en lisant : وابن ربيعه بن نصر را از فرزندانش عدي بود

(l) Je lis از لخم au lieu de از لخمان

(m) Au lieu de وابشان qui ne donne aucun sens, peut-être faut-il lire زابشان

(n) On lit ici Zéraa رزاعه, mais il faut lire, comme par-tout ailleurs, زرعه

(o) Il y a sûrement ici une omission. Tabari a dû dire : *Après lui régna Amrou, et ensuite le plus jeune des trois frères, Zéra.*

auprès de lui : son empire fut puissamment affermi ; et il parvint, comme son père, à un haut point de grandeur *(p)*. Il prit aussi, comme son père, le nom de Tobba, et on l'appeloit *le petit Tobba.* Il régna cinq ans, et conçut le desir de sortir du Yémen, et de parcourir l'Arabie, le Hedjaz et la Syrie, et de revenir ensuite dans ses états, comme avoient fait les Tobba précédens, et en suivant l'exemple de son père. Ses troupes lui dirent : « Il ne faut pas » quitter ce pays, car ces entreprises ne sont pas heureuses pour » les rois du Yémen. » Mais il n'eut aucun égard à leurs remontrances, et il partit avec son armée, laissant dans le Yémen son jeune frère Zéra. Il vint donc dans la Syrie ; cependant ses troupes ne l'accompagnoient qu'à contre-cœur dans cette expédition, et appréhendoient de se voir attaquées par les rois de Syrie ou de Perse, ou par ceux des Grecs. Quand ils furent arrivés à Rahaba, ville qui est dans la province de Mossul et de la Mésopotamie, sur la lisière de la Syrie, les troupes de Hassan vinrent trouver son frère Amrou, et lui dirent : « Faites mourir » votre frère Hassan : nous vous donnerons la couronne ; nous » vous reconnoîtrons pour notre souverain, et nous retournerons » dans notre patrie. » Amrou exécuta ce qu'ils lui proposoient, et le royaume du Yémen resta entre ses mains *(q)*. Quelque chose qu'il pût faire, il ne lui étoit pas possible de dormir, et le sommeil le fuyoit. Il rassembla donc des médecins de tous côtés ; et ceux-ci mirent en usage tous les remèdes qu'ils connoissoient, mais sans aucun succès. Alors il appela tous les devins, les savans et les docteurs Juifs qui se trouvoient dans le Yémen, et les consulta sur cette insomnie. Ils lui dirent tous que c'étoit un châtiment de Dieu, à cause qu'il avoit tué injustement son frère et lui avoit ravi le royaume. Ayant entendu cela, il fit prendre tous les officiers de son armée qui lui avoient donné le conseil de tuer son frère, et les fit tous mourir : mais cela ne lui procura aucun soulagement, et son insomnie continua.

(p) Dans ces mots همچنانك بسر پدرش le mot بر est certainement superflu.

(q) On lit ici dans le manuscrit ملك يمن بدين غرب راست گشت il est évident qu'il faut lire بدين عمرو et j'ai admis cette correction dans le texte.

Il

Il ne vécut pas long-temps après cela. Quand il fut mort, un homme de la famille royale, qui se nommoit *Hanifa (r)*, se leva et s'empara du royaume du Yémen : il soumit les habitans, et établit solidement son autorité. Il y avoit dix ans qu'il régnoit, quand il commença à exercer toutes sortes de tyrannies et de vexations. Il étoit adonné à la sodomie, et il n'y avoit dans tout le Yémen aucun jeune homme, soit des descendans des rois, soit des grands ou du peuple, qu'on ne lui amenât, et avec lequel il ne commît ce crime abominable; après quoi, il le laissoit aller *(s)*. Aucun jeune homme ne pouvoit se marier sans avoir été auparavant déshonoré par ce prince; et il n'y avoit pas de moyen de se soustraire à sa barbarie.

Ce roi avoit un belvédère dans lequel il faisoit entrer le jeune homme qu'on lui amenoit : il le renfermoit dans ce belvédère, à la porte duquel se tenoient assis des soldats et des sentinelles. En dedans du belvédère étoit une chambre ornée de peintures, et cette chambre avoit une fenêtre par laquelle on pouvoit passer la tête, et regarder sur la place. Quand il avoit fait amener un jeune homme dans le belvédère, et qu'il avoit consommé son crime, il mettoit la tête à la fenêtre, prenoit un curedent à la main, et se nettoyoit la bouche *(t)* : c'étoit le signal auquel les soldats et les concierges connoissoient qu'il avoit satisfait sa brutalité. Alors ils ouvroient la porte du belvédère, et laissoient aller le jeune homme.

Quand le roi fut informé *(v)* que Zéra, le dernier des frères

(r) On lit ce nom deux fois dans ce récit, et le manuscrit porte dans les deux endroits حنيفه Ce prince, plus généralement connu sous son surnom *Dhou-Schénatir* ذو شناتر est nommé par Masoudi, Nowaïri, et Tabari dans son texte Arabe publié par A. Schultens, لخنيعه *Lakhnia.* Cependant l'auteur du Modjmil altéwarikh dit positivement que Tabari le nomme *fils de Hanifa le Savant*, ودر تاريخ جرير نام وي ابن حنيفه العالم كويد Il faut donc dire avec cet auteur : خداي تعالي داناترست درين خلاف « Le Dieu très-» haut sait mieux de quel côté est ici » la vérité. »

(s) Je pense qu'il faut ajouter واورا devant دست بازداشتي

(t) Au lieu de مسواك كردي, je crois qu'il faut lire مسواك كردي *dentes fricabat.*

(v) Ces mots qu'on lit ici dans

de Hassan, étoit devenu grand, et qu'il étoit fort beau, il envoya promptement quelqu'un, et le fit appeler auprès de lui. Zéra, qui sentit bien pourquoi le roi le faisoit venir, prit un poignard bien affilé, et le cacha sur lui. Quand on l'eut introduit dans le belvédère, et que les concierges eurent fermé la porte, Hanifa s'approcha de lui. Zéra le supplia de ne point lui faire un tel déshonneur : « Parmi tant de jeunes gens, lui dit-il, épargnez-» moi seulement, parce que je suis d'une maison illustre : mon » père et mon frère ont été rois ; j'ai plus de droits que qui que » ce soit à ce royaume, et cependant je vous en ai laissé le » maître ; laissez-moi du moins maître de ma propre personne. » Ses supplications furent inutiles : « Si tu consens à ce que je » veux, dit le roi, à la bonne heure ; sinon je vais appeler les » sentinelles, et te faire couper la tête. » Alors Zéra tira son poignard, sauta sur lui, le lui enfonça dans le ventre et le tua : puis il prit sa tête, lui coupa une main, lui mit un curedent dans cette main, et mit sa tête coupée à la fenêtre, en sorte que tout le monde la vit, et qu'on crut que c'étoit le roi qui portoit sa main à sa bouche. A ce signal, les concierges ouvrirent la porte du belvédère, croyant que le roi avoit satisfait sa passion avec ce jeune homme, comme tant d'autres fois. Zéra descendit et sortit. Quand les gens qui gardoient la porte furent montés et eurent aperçu le roi en cet état, ils reconnurent que c'étoit Zéra qui l'avoit ainsi traité. Ils descendirent et en instruisirent l'armée et le peuple. La joie fut universelle : on courut après Zéra, on le ramena, et tous lui dirent : « Personne n'est plus digne que vous » de ce royaume ; car vous êtes de la maison royale, et c'est vous » qui nous avez délivrés de ce scélérat. » Ils se rassemblèrent donc, et le choisirent pour roi : il prit possession du trône ; les armées lui furent fidèlement attachées, et ils continuèrent tous à professer la religion Juive. On donnoit à Zéra le nom de *Dhoû-Nowas.* Aucun roi du Yémen ne se rendit plus respectable et ne fut plus généreux que lui. Il se nomma lui-même *Joseph.* Il posséda le

notre manus. چون کارش باخر رسید کی ne peuvent se traduire sans quelque correction : je crois qu'il faut lire چون اشکامش باخر رسید که ; et c'est la leçon que j'ai exprimée dans ma traduction.

royaume plusieurs années ; ce fut entre ses mains que finit la puissance royale des Himyarites ; et de lui elle passa aux Éthiopiens. Ce fut lui qui vint avec son armée à Nedjran, dont tous les habitans étoient Chrétiens : il leur creusa à tous une fosse profonde, où il alluma du feu ; et il faisoit jeter dans cette fosse pour les y brûler, tous ceux qui ne vouloient pas embrasser la religion Juive. Dieu a rappelé cet événement, par la bouche de son prophète, dans l'endroit où il dit : « Ceux-là ont été mis » à mort, qui ont été jetés dans ces fosses où il y avoit un feu » ardent. » Ce sont-là ceux qu'on nomme les *Gens des fosses.* *Alcor. sur. 85.*

TEXTES ORIGINAUX

DES EXTRAITS PRÉCÉDENS.

Extrait de MASOUDI, ci-dev. p. 627 — 644.

[Man. ar. de la Bibliothèque nat. n.° 599, *fol. 154 verso* et suiv., n.° 599 A, 14.e cahier, *fol. 2 recto* et suiv. *(a)*]

ذكر جمل من اخبار الكهان وسيل العرم وتفرق الازد في البلدان ،

قال المسعودي قد ذكرنا جمل من الكهانة والقيافة والزجر والبارح والسانح فلنذكر الان لمعا من اخبار الكهّان وتفرق ولد سبا في البلدان ولم يزل ولد قحطان في اطيب العيش الي ان هلك سبا وكان القوم بعد مضي سبا تداولتهم

(a) J'ai suivi le texte du man. 599, et mis en note les variantes du man. 599 A, quand elles m'ont paru mériter d'être remarquées.

الاعصار قرنا بعد قرن الي ان ارسل الله عليهم سيل العرم وذلك ان الرياسة انتهت فيهم الي عمرو بن عامر مزيقيا وهو عمرو بن عامر بن ماء السما بن (b) الغطريف بن ثعلبة بن امرء القيس بن مازن بن الازد بن الغوث بن كهلان بن سبا وذلك ببلاد مارب من ارض اليمن وهي بلاد سبا التي ذكرها الله في القران العظيم انه ارسل عليهم سيل العرم وهو السد وكان فرسخا في فرسخ بناه لقمان الاكبر العادي وهو لقمان بن عاد بن عاد (c) وقد ذكرنا خبره وخبر غيره ممن عمر منهم عمر النسور وهذا السد (d) الذي كان يردّ عنهم السيل فيما سلف من الدهر اذ جا (e) يغشي اموالهم فمزقهم الله كل ممزق وباعد بين اسفارهم والناس في قصة هلاكهم مختلفون وفي سياقة اخبارهم متباينون وذكر اصحاب التاريخ القديم ان ارض سبا كانت من اخصب ارض اليمن واثراها واعفاها واغدقها واكثرها جنانا وغيطانا وافسحها مروجا

(b) بن حارثة الغطريف (man. 599 A.)

(c) عادبا (man. 599 A.)

(d) السد هو الذي (man. 599 A.)

(e) الدهور اذا جاء ان يغشي (man. 599 A.)

من بنيان جسر مقيم وبحر موصوف (f) ومساكب للمياه متكاثفة وانهار (g) متفرقة وكانت مسيرة اكثر من شهر للراكب المجدّ علي هذا الحال وفي العرض مثل ذلك وان الراكب والمارّ يسير في تلك الجبال من اولها الي ان ينتهي الي اخرها لاتواجهه الشمس لا يوافقه ويرافقه الا الظل لاستتار الارض (h) بالعمارة الشجرية واستيلايها عليه واحاطتها به فكان اهلها في اطيب عيش وارفقه واهنا حال وارغد قِري وفي نهاية الخصب وطيب الهوا وصفا الفضا وتدفق الما وقوة الشوكة واجتماع الكلمة ونهاية المملكة فكانت بلادهم في الارض مثلا وكانوا علي طريقة سنية من اتباع شرف الاخلاق وطلب الافضال والمقاصد والسفر (i) بحسب الامكان وما توجبه القدرة من الحال فمكثوا علي ذلك ما شاء الله من الاعصار لا يعاندهم ملك الا قصموه ولا يوافيهم جبار

(f) مع بنيان حسن وشجر موصوف (man. 599 A.)

(g) ازهار (man. 599 A.)

(h) ولا تفارقه لاستتار الارض (man. 599 A.)

(i) علي القاصد والسفر (man. 599 A.) علي القاعد والسفر Schultens a lu. Voyez ci-devant p. 629, note (a).

في جيش الاكسروه فذلت لهم البلاد واذعن لطاعتهم العباد فصاروا تاج الارض وكانت المياه التي هي اكثر ما ترد الي ارض سبا تظهر من مخراق (k) من الحجر الصلد والحديد من ذلك السد والجبل طول المخراق (l) فيما وصفنا فرسخ وكان ورا السد والجبال انهار عظام وكان في هذا المخراق الاخذ من تلك الانهار ثلاثون نقبا مستديرق في استدارة الذراع طولا وعرضا مدورة علي احسن هندسة واكمل تقدير فكانت المياه تخرج من تلك النقاب في مجاريها حتي تاتي الجنان فترويها سقيا وتعم شراب القوم وقد كانت ارض سبا قبل ما وصفنا من العمارة والخصب يركبها السيل من تلك البلاد فكان ملك القوم في ذلك الزمان يقرب الحكما ويدنيهم ويوثرهم ويحسن اليهم فجمعهم من اقطار الارض طلبا لرايهم والاخذ من محض عقولهم فشاورهم في دفع ذلك السيل وحضره (m) وذلك انه كان ينحدر من اعالي الجبال هابطا علي

(k) *Voyez* ci-dev. p. 629, note *(c)*.
(l) *Voyez* ci-dev. p. 630, note *(d)*.
(m) *Voyez* ci-dev. p. 630, note *(e)*.

راسه حتي يهلك الزرع ويسوق حملته *(n)* البنا واجمع القوم رايهم علي عمل مصارفه *(o)* الي براري تقذف به الي البحر واخبروا الملك ان الما اذا حفر *(p)* المصارف الهابطة طلبها وتحدر فيها ولم يتراكم حتي يساوي الجبل لان في طباع الما طلب الخفض فحفر الملك المصارف حتي انحدر الما وانصرف وتدافع الي تلك الجهة واتخذوا الموضع في ذلك المكان السد الذي كان يد جريان *(q)* الما من الجبل الي الجبل وجعلوا فيه المخراق علي ما وصفنا انفا ثم اجتذبوا من تلك المياه نهرا مرسلا ومقدارا معلوما ينتهي في جريانه الي المخراق ثم ينبعث الما فيه الي تلك الانقاب وهي الثلاثون مخراق الصغار التي قدمنا ذكرها فكانت البلاد عامرة علي ما وصفنا انفا ثم ان تلك الامم بادت ومرت عليها السنون وضرب عليها الدهر بضربانه وصنحها *(r)* بكلكله وعمل

(n) من حملته (man. 599 A.)

(o) مصارف (man. 599 A.)

(p) حضر (man. 599 A.)

(q) وانحدر السيل فى الموضع الذي كان فيه بدو جريان الما (man. 599 A.) *Voyez* ci-dev. p. 630, note *(f)*.

(r) طحنها (man. 599 A.) *Voyez* ci-dev. p. 631, note *(g)*.

الما في اصول ذاك المخراق فاضعفه ممرّ السنين عليه وتدافُع الما حوله وقد قيل في المثل تواتر الما علي الحجر الصلد يوثر فيه فما ظنك سيل يتدافع علي حديد وحجر مصنوع فلما سكنت ابنا قحطان علي ما وصفنا من هذه الديار وتغلبت علي من كان فيها من القطان لم يعلم الاقة من انحطاط (s) السد والمخراق وضعفه فغلب الما عند تناهي السد والبنيان في الضعف عنه علي السد فقرت به في خربته (t) وربي به في تيان وذلك في ايام زيادة الما واستولي الما علي تلك الديار والجنان والعماير والبنيان حتي انقرض سكان تلك الارض وزالوا عن تلك المواطن فهذه جملة في اخبار سيل العرم وبلاد سبا ولا خلاف بين ذوي الدراية منهم ان العرم هو المسناة التي احكموا عملها لتكون حجازا بين ضياعهم وبين السيل فنجرته (v) فانّ ليكون ذلك اظهر في الاعجوبة كما افار الله عز وجل ما الطوفان من جوف تنور ليكون ذلك اثبت في العبرة

(s) المحطام (man. 599 A.)

(t) فقذف به في حربه (m. 599 A.) *Voy.* ci-dev. p. 631 not. *(h)*.

(v) فحفرته (man. 599 A.)

واوعز

واوعز في الحجة ولا تناكر اختلاف *(x)* قحطان من اهل تلك الديار الي هذا الوقت ما كان من العرم لاستفاضته *(y)* فيهم ولشهرته عندهم وقد فخر بعض اولاد قحطان في مجلس السفاح بمناقب قحطان من حمير وكهلان علي ولد نزار وخالد بن صفوان وغيره من نزار بن معد منصتون هيبة للسفاح لان اخواله من قحطان فقال السفاح لخالد بن صفوان الا تنطق وقد غمرتكم قحطان بشرها *(z)* وعلت عليكم بتقديم مناقبها فقال خالد ماذا اقول لقوم ليس فيهم الا دابغ جلد او سايس قرد او ناسج برد او راكب عرد غرقهم فار وملكتهم امراة ودل عليهم هدهد ثم مزّق في ذمّهم الي ان انتهي الي ما كان من تملك الحبشة عليهم وما كان من استنقاذ الفرس اياهم علي حسب ما قدمنا انفا وقد ذكروا في اشعارهم العرم وما كان لسبا وارض مارب وان مارب سمة للملك الذي كان

(x) بتناكر اخلاف (man. 599 A.) C'est ainsi qu'il faut lire. Schultens a lu اولاد ce qui donne le même sens.

(y) لاستقامته (man. 599 A.) C'est une faute.

(z) لشرفها (manuscrit 599 A.) Je crois qu'il faut lire بشرفها Ceci est omis dans l'édition de Schultens.

يتملك علي هذه البلدة وان هذا الاسم وقع علي البلد فاشتهر به وصار سمة له وفي ذلك يقول بعض شعراء العرب

من سبا الحاضرين مارب اذ يبنون من دون سيله العرما

وقد قيل ان مارب سمة لقصر ذلك الملك في صدر الزمان وقال ابو الطمحان (a) القتني في ذلك يقول

الم تر ماربا ما كان حصنه وما حواليه من سور وبنيان
ظل العبادي يسقي فوق قلته ولم يهب ريب دهرًا جِدَّ خوانٍ
حتي تناوله من بعد ما هجعوا يرقي اليه علي اسباب (b) كتّان

وقد ذكر الاعشي في شعره ما وصفناه حيث يقول

ففي ذاك للموتسي اسوة ومارب عفي (c) عليه العرم
رخام بنته لهم حمير اذا جاء ساوهم لم يرم

(a) ابو طبحان (man. 599 A.)

(b) Ces vers me paroissent corrompus dans le man. 599 A. Schultens a omis le second et le troisième. Je crois qu'il faut lire dans le second vers ظل العادي et ensuite يسقي دهرٍ *Voyez* ci-dev. p. 633, note *(n)*.

(c) J'ai supposé dans la note *(m)*, page 497, et dans la traduction de ce morceau, page 633, qu'il falloit lire عَفَى عليها العَرِمُ et que le mot عرم signifioit ici le *torrent :* mais peut-être faut-il prononcer عُفِيَ au passif, et traduire *deletus est super eam agger*, c'est-à-dire *agger qui ei imminebat*, et alors l'affixe dans بنته se rapportera à رخام ou à عرمُ Je crois cette construction plus vraie. Le sens sera alors : « C'est ici un exemple » instructif pour quiconque sait le mettre » à profit : Mareb dont la digue a été » anéantie, est un autre exemple. » Cette construction est absolument nécessaire si on lit عليها et en effet مارب doit être du genre féminin.

فاروي الحروث واعنابها   علي ساعة ماءهم قد قسم

وطار الغيول وفيا لها   فمال بهم خارق منهدم

وكانوا لكم يدالكر حقبة   امال حارف منهزم

فطاروا سراعا وما يقدرون   لشرب صبي صغير (d) فطم

.... فلنرجع الان الي ما كنا فيه من ذكر سبا ومارب
وما كان من الملك في ذلك الوقت وهو عمرو بن عامر المقدم
ذكره في هذا الباب وكان للملك اخ كاهن يقال له عمران
وكانت لعمرو كاهنة من اهل ردمان من حمير يقال لها ظريفة
الخير وكان اول شي وقع بمارب وعرف من سيل العرم ان
عمران الكاهن اخا عمرو راي في كهانته ان سوف يمزقون كل
ممزق وليباعد بين اسفارهم فذكر ذلك لاخيه عمرو وهو
الملك مزيقيا الذي كانت محنة القوم (e) في ايام ملكه والله اعلم
بكيفية ذلك وبينا ظريفة الكاهنة ذات يوم نايمة اذ رات فيما

(d) J'ai suivi exactement, dans ces vers d'Ascha, le manuscrit 599. Je crois néanmoins que, pour y trouver un sens, il faut lire اغنا بها et سِعة dans le 3.e vers, وفيًا لها dans le 4.e, et enfin بذالكم et امال بهم جارف dans le 5.e Au surplus, *voyez* ci-devant page 497, note *(m)*, et page 634, note *(o)*.

(e) Voyez ci-dev. p. 634, note *(p)*.

يراي النايم ان سحابة غشيت ارضهم فارعدت وابرقت ثم صعقت فاحرقت ما وقعت عليه ووقعت الي الارض ولم تقع علي شي الا احرقته ففزعت ظريفة لذلك وذعرت ذعرا شديدا واتت الملك عمرو وهي تقول شعر

ما رايت يا ملك في النوم رايت غيما اذهب عني (f) النوم
رايت غيما ابرق وارعد طويلا ثم اصعق
وما وقع علي شي الا احرق فما بعد هذا الا الغرق

فلما راوا ما داخلها من الرعب خفضوها وسكنوا من جانبيها (g) حتي سكنت ثم ان عمرو بن عامر دخل حديقة من حدايقه ومعه جاريتان له فخرجت ظريفة نحوه فامرت وصيفا لها يقال له سنان ان يتبعها فلما برزت من باب بيتها عارضها ثلاث مناجذ منتصبات علي ارجلهن واضعات ايديهن علي عينهن وهن دواب يشبهن اليرابيع يكنّ بارض

(f) ما رايت مثل اليوم قد اذهب عني النوم (man. 599 A.) Cette leçon est de beaucoup préférable à celles de Schultens, et du manuscrit 599.

(g) وسكنوها من حاشها (m. 599 A.) *Voyez* ci-devant page 635, note *(q)*. Il y a une faute à la ligne 5.ᵉ de cette note, où il faut lire وسكنوها au lieu de وسكنوا

اليمن فلما راتهن ظريفة وضعت يدها علي عينها وقعدت وقالت للوصيف اذا ذهبت فاعلمني فلما ذهبت اعلمها فانطلقت مسرعة فلما عارضها خليج الحديقة التي فيها عمرو وثبت من الما سلحفاة فوقعت علي الطريق علي ظهرها وجعلت تريد الانقلاب فلا تستطيع فتستعين بذنبها وتحثو التراب علي بطنها وجنبها وتقذف بالبول فلما راتها ظريفة جلست الي الارض فلما عادت السلحفاة الي الما مضت ظريفة الي ان دخلت علي عمرو الي الحديقة في حين انتصاف النهار وكان ساعة شديد حرها فاذا الشجر يتكفأ من غير ريح فتعدت حتي دخلت علي عمرو ومعه جاريتان علي الفراش فلما راي ظريفة استحيا منها وامر الجاريتين فنزلتا عن الفراش ثم قال هلمي يا ظريفة الي فراشك فتكهنت وقالت والنور والظلما والارض والسما ان الشجر لتالف وليعودن الما كما كان في الدهر السالف قال عمرو ومن خبرك بهذا قالت اخبرني المناجذ بسنين شدايد يقطع فيها الولد

الوالد (h) قـــال ما تقولين قـــالت اقول قول الندمان لهفا
لقد رايت سلحفا تجرف التراب جرفا وتقـذف بالبول
قذفا ودخلت الحـديقة واذا الشجر يتكفأ فقـــال عمرو
ومتي ترين ذلك فقـــالت هي داهية ركيمة ومصايب
عظيمة باسور جسيمة قال وما هي قـــالت اجل ان
لنا الويل وما لك فيها من نيل فلي ولك الويل مما
يجي به السيل فـــالقي عمرو نفسه عن الفراش وقال ما هذا
يا ظريفة قـــالت هو خـطب جليل (i) وخلف قليل
والقليل خير من تركه قال عمرو وما علامة ذلك قـــالت
اذهب الي السد فان رايت جرذ يكثر بـيديه في السد الحفر
ويقـلب برجليه من الجبل الصخر (k) فاعلم ان العفر
حقر (l) وان قد وقع بنا الامر قال وما هذا الامر الذي يقع
قالت وعد من الله نزل وباطل بطل ونكال بنا نكل فبغيرك
يا عمرو فليكن الثكل فانطلق عمرو الي السد فحرسه فاذا

(h) الوالد الواحد (man. 599 A.) *Voyez* ci-dev. p. 636, note *(s)*.

(i) Le m. 599 A ajoute وحزن طويل

(k) *Voyez* ci-dev. p. 637, note *(t)*.

(l) عفر (man. 599 A.)

الجرذ يقلب برجليه صخرة ما يقلبها خمسون رجلا فرجع الي ظريفة واخبرها بالخبر وقال

ابصرت امرا عادني منه الم   وهاج لي من هوله برح السقم
من جرذ كفعل خنزير الادم   او تيس حرم من افاريق الغنم
يسحب صخرا من جلاميد العرم   له مخاليب واذناب قطم
ما فاته سحلا من الصخر قصم   كانها صرعي حصرا من (m) سلم

فقالت له ظريفة ان علامة ذلك ان تجلس في مجلسك بين الجنتين ثم تامر بزجاجة فتوضع بين يديك فانها ستمتلي من تراب البطحا من سهلة الوادي ورمله وقد علمت ان الجنان مظللة لا شمس ولا ريح فامر عمرو بزجاجة فوضعت بين يديه فلم يمكث الا قليلا حتي امتلات من تراب البطحا فذهب عمرو الي ظريفة فاخبرها بذلك وقال متي ترين هلاك السد قالت فيما بينك وبين الاربعين (n) سنة قال ففي ايها يكون

(m) Dans le man. 599 A, on lit au 2.e vers كفحل ce qui est la vraie leçon. Dans le 3.e vers, au lieu de اذناب قطم on lit انياب قطم Je crois qu'il faut lire انياب قُصَم Enfin dans le 4.e vers, on lit: قسم كانما يرعي حصيرا من سلم Je pense que la vraie leçon est celle que j'ai indiquée p. 637, note *(x)*.

(n) السبعين (man. 599 A.) La suite prouve qu'il faut admettre cette leçon.

قالت لا يعلم بذلك الا الله تعالي ولو علمه احد لعلمته ولا ياتي عليك ليلة فيما بينك وبين السبعين السنة الا ظننت ان هلاكه في غدها او في تلك الليلة ورأي عمرو في منامه سيل العرم وقيل له ان اية ان تري الحصبا قد ظهرت في سرب النخل فذهب النخل وسعفه (o) فوجد الحصبا قد ظهرت فيها فعلم ان ذلك واقع بهم وان بلادهم ستخرب فكتم ذلك واخفاه واجمع ان يبيع كل شي له بارض سبا ويخرج منها وولده وخشي ان يستنكر الناس ذلك فصنع طعاما وامر بابل فنحرت (p) وصنع طعاما واسعا ثم بعث الي اهل مارب ان عمرا صنع طعاما (q) ثم دعا ابنا له يقال له ملك وقيل بل كان يتيما في حجره فقال له اذا جلست اطعم الناس فاجلس عندي ونازعني الحديث وارده عليّ وافعل بي مثل ما افعله بك وجا اهل مارب فلما جلسوا اطعم الناس وجلس عنده الذي امر

(o) ظهرت في سعف النخل فذهب الي سرب النخل وسعفه (manuscrit 599 A.) *Voyez* ci-dev. p. 638, note *(y)*.

(p) Le m. 599 A ajoute فذبحت وبغنم ce que j'ai rendu dans ma traduction.

(q) صنع بوم محد وذكر فاحضروا طعامه (man. 599 A.) J'ai suivi, dans ma traduction, cette leçon qui est sans doute la meilleure, et qu'offre aussi l'édition de Schultens.

ان

ان يعمل به ما يعمل فجعل ينازعه الحديث ويرد عليه فضرب
عمرو وجهه وشتمه فصنع (r) بعمرو مثل ما صنع به ففي ذلك
يقول جاحد الازدي يا رب لطمة غدر قد سخيت بها
بكف عمرو التي بالغدر قد عرفت ،

فقام وصاح واذلاه يوم فخره عمرو بجبهة صبي
وضرب وجهه (s) ليقتله فلم يزالوا بعمرو حتي تركه فقال والله
لا اقيم ببلد صنع هذا بي فيه ولابيعنّ عقري فيه واموالي
فقال الناس بعضهم لبعض اغتنموا غضبة عمرو واشتروا منه
امواله قبل ان يرضي فابتاع الناس كل ما له بمارب وفشا بعض
حديثه فيما بلغه من شان سيل العرم فخرج ناس من الازد
وباعوا اموالهم فلما كثروا البيع استنكر ذلك الناس فامسكوا
ايديهم فلما اجتمعت الي عمرو بن عامر امواله اخبر الناس بسيل
العرم وقال اخوه عمران الكاهن الفاتر (t) اني قد رايت انكم
ستمزقون كل ممزق وتباعد بين اسفاركم واصف لكم

(r) Le man. 599 A ajoute الصبي

(s) *Voyez* ci-dev. p. 639, note (z): et après وجهه il faut suppléer وحلف

(t) Ce mot est incertain dans le manuscrit; il ne se lit ni dans le manuscrit 599 A, ni dans Schultens: je crois que c'est une faute.

البلدان فاختاروا ايها شيتم فمن اعجبه منكم صفة بلد فليصر اليه من كان منكم ذا هم بعيد وجمل شديد ومزاد شديد (v) فليلحق بقصر عمان المشيد فكان الذي نزلوه ازد عمان قال ومن كان منكم ذا هم غير بعيد وجمل غير شديد ومزاد غير جديد فليلحق بالشعب من كروه (x) قال وهي ارض همدان فلحقت بهم وادعة بن عمرو فانتسبوا فيهم وقال من كان منكم ذا هم قوي وقلب جري وجمل قوي فليلحق بالمني قال وهي السراة (y) قال فكانوا الذين سموا ازد شنوة وقال من كان منكم ذا حاجة ووطر وسياسة ونظر وجبر علي ازمات الدهر فليلحق ببطن مر فكانوا الذين سكنوه خزاعة فسميت بذلك لانخزاعها في ذلك الموضع عن من كانت معه من الناس وهم بنو عمرو بن لحي فتخزعت هنالك فقيل خزاعة الي هذه الغاية ففي ذلك يقول حسان بن ثابت الانصاري

(v) Je lis جديد *Voyez* ci-devant p. 640, note *(a)*.

(x) *Voyez* ci-dev. p. 640, note *(b)*.

(y) Je crois qu'il faut lire الشنوة au lieu de السراة : ce passage est omis dans le manuscrit 599 A. Dans ma traduction j'ai conservé le mot *Sérat;* mais ce qui suit, autorise à y substituer *Schénoua*. *Voyez* ci-devant page 640, note *(c)*.

ولما هبطنا بطن مر تخزعت خزاعة منا في بطون كراكر (z)

في شعر طويل ومالك واسلم وملكان بنو قصي بن حارثه بن عمرو مزيقيا قال الكاهن ومن كان منكم يريد الراسيات في الوحل المطعمات في المحل فليلحق بيثرب ذات النخل وهي المدينة فكان الذي سكنوها الاوس والخزرج ابنا حارثة بن ثعلبة بن عمرو مزيقيا قال الكاهن ومن كان منكم يريد الخمر والخمير والديباج والحرير والامر والتدبير فليلحق ببصرا او صفير (a) قال وهي ارض الشام فلحق بها غسان قال ومن كان منكم يريد الخيل العتاق والكنوز والارزاق والدم المهراق فليلحق بارض العراق فكان الذي لحقوا بالعراق بنو ملك بن فهم الازدي وولده ومن كان بالحيرة من غسان علي حسب ما قدمنا انفا فيما سلف من هذا الكتاب قال هشام بن الكلبي واما ابي فكان يقول انما نزل بالحيرة من غسان مع تبع بعد هذا بزمان ثم خرج عمرو بن عامر وولده

(z) *Voyez* ci-devant page 641, note *(d)*.

(a) وحفير (man. 599 A.) *Voyez* ci-dev. p. 641, note *(e)*.

من مارب وخرج بمن كان بمارب من الازد يريدون ارضا
تجمعهم يقيمون بها ففارقهم وادعة بن عمرو بن عامر
فسكنوا في ارض همدان وتخلف سلك بن اليمن (b) بن جرهم
بن عدي بن عمرو بن مازن بن الازد فكان بعدهم بمارب
ملكا الي ان كان من امرهم ما كان في الهلاك ثم ساروا حتي
اذا كانوا بنجران تخلف حارثه بن عمرو بن عامر مزيقيا ورعبل
بن كعب بن ابي حارثه فانتسبوا في مُذحِج قال ابو المنذر
يقال ان ابا حارثه هو جد الحارث بن كعب بن ابي حديفة
الذي بنجران والله اعلم ثم سار عمرو بن عامر حتي اذا كان
بادني الشراة ومكة اقام هناك الناس من بني نصر بن الازد
واقام معهم عمران بن عامر الكاهن اخو عمرو بن عامر مزيقيا
وسار عمرو بن عامر وبنو مازن حتي نزلوا بين بلاد الاشعريين
علي ماء يقال له غسان بين واديين يقال لهما زينك وزمع (c)
فاقاموا علي غسان وشربوا منه فسموا غسان وغلب علي
اسمايهم ولا يعرفون الا به قال شاعرهم

(b) بن الهيبان (man. 599 A.) | (c) زبيد ورمع (man. 599 A.)

اما سالت فانا معشر نجب   الازد نسبتنا والماء غسان

قال والذين سموا غسان من بني مازن الاوس والخزرج ابنا حارثه بن ثعلبة بن امرء القيس بن مازن بن الازد وللقوم اخبار في تفريقهم ومن دخل منهم في معد بن عدنان (d) فاخرجوهم الي ان لحقوا بالسراة والسّراة جبل الازد الذي هم به يقال له السراة فيقال لظهره السراة كما يقال لظهر الدابة السراة (e) فاقاموا به فكانوا في سهله وجبله وما قاربه وهو جبل علي تخوم الشام وقري (f) بينه وبين الحجاز مما يلي اعمال دمشق والاردن وبلاد فلسطين ويلاقي جبل موسي   وقد كان اهل مارب يعبدون الشمس فبعث الله اليهم رسلا يدعونهم ويزجرونهم عما هم عليه ويذكرونهم آلا الله ونعمه عليهم فجحدوا قولهم وردوا كلامهم وانكروا ان يكون لله عليهم نعمة

(d) Le manuscrit 599 A ajoute : وما كان بينهم من الحروب الي ان ظفرت بهم بنو معد فاخرجهم

(e) Le manuscrit 599 A porte : جبل الازد الذي يقال لهم السراة ويقال له الحجاز وانما سمي السراة من هذا الجبل طهن فيقال لظهره السراة كما يقال لظهر الدابة السراة

(f) وقرىا (man. 599 A.) Voyez ci-dev. p. 643, note (f).

وقالوا لهم ان كنتم رسلا فادعوا لله ان يسلبنا ما انعم به علينا
ويذهب عنا ما اعطانا وفي ذلك تقول امرءة منهم كافرة

ان كان ما يصح في ظلاله   من ربكم فلينطلق بماله
اليه عنا والي عياله   هذا وان كان في ظلاله

فاجابته امراة مومنة فقالت

ولم يسع عيالنا اموالنا   هو الذي يجيبنا سوالنا
ويصعد اليه من دعاينا   ويكشف الغم اذا ما (g) عالنا

فدعت عليهم رسلهم فارسل الله عليهم سيل العرم فهدم
سدهم وغشي الما ارضهم واهلك شجرهم واباد حضرهم وازال
اموالهم وانعامهم فقالوا لرسلهم ادعوا لنا الله ان يخلف
علينا نعمتنا ويخصب بلادنا ويرد علينا ما شرد من انعامنا
ونعطيكم موثقا ان لا نشرك بالله شيا فسالت الرسل ربها
فاجابهم الي ذلك واعطاهم ما سالوا فاتسعت بلادهم واخصبت

(g) هو الذي يجيبنا سوالنا   لولا الاله لم تكل عيالنا
ويكشف الغم اذا ما نالنا   ولم يسمع [يسع] عيالنا اموالنا
(man. 599 A.)

عمايرهم الي ارض فلسطين والشام قري ومنازل واسواقا
فاتتهم رسلهم فقالوا موعدكم ان تومنوا فابوا الا طغيانا وكفرا
فمزقهم الله كل ممزوق وباعد بين اسفارهم ؞

Premier Extrait du S*IRAT ALRÉSOUL*, ci-dev. p. 644 — 652.

[Man. ar. de la Bibliothèque nat. n.° 629, *fol. 2 verso* et suiv.]

قال ابن اسحق فولد معد بن عدنان اربعة نفر نزار بن معد
وقضاعة بن معد وكان قضاعة بكر معد الذي به يكني
فيما يزعمون وقُنُص بن سعد واياد بن معد واما قضاعة
فتيامنت الي حمير بن سبا وكان اسم سبا عبد شمس وانما
سمي سبا لانه اول من سبا في العرب بن يعرب بن
يشجب بن قحطان قال ابن هشام فقالت اليمن وقضاعة
قضاعة بن مالك بن حمير وقال عمرو بن مُرّة الجهني
وجهينة بن زيد بن ليث بن سُود بن اسلم بن إلحاف بن
قضاعة

نحن بنو الشيخ الهجان الازهر ؞

قضاعة بن مالك بن حمير *

النسب المعروف غير المنكر *

قال ابن اسحق واما قُنُص بن معد فهلك فهلكت بقيتهم فيما يزعم نساب معد وكان منهم النعمان بن المنذر ملك الحيرة قال ابن اسحق حدثني محمد بن مسلم بن عبيد الله بن شهاب الزهري ان النعمان بن المنذر كان من ولد قُنُص بن معد قال ابن هشام ويقال قَنَص قال ابن اسحق وحدثني يعقوب بن عتبة بن المغيرة بن الاخنس عن شيخ من الانصار من بني زريق انه حدثه ان عمر بن الخطاب رضي الله عنه حين أُتِي بسيف النعمن بن المنذر دعا جُبير بن مطعم بن عدي بن نوفل بن عبد مناف بن قصي وكان جبير انسب قريش لقريش وللعرب قاطبة وكان يقول انما اخذت النسب من ابي بكر الصديق رضي الله عنه وكان ابو بكر رضي الله عنه انسب العرب فسلّحه اياه ثم قال ممن كان يا جبير النعمن بن المنذر قال كان من اشلاء قنص بن معد

معد قال ابن اسحق فاما ساير العرب فيزعمون انه كان رجلا
من لخم بن عديّ بن الحرث بن مُرّة بن ادد بن هميسع بن
عمرو بن عريب بن يشحب بن زيد بن كهلان بن سبا ويقال
لخم بن عديّ بن عمرو بن سبا ويقال ربيعة بن نصر بن ابي
حارثه بن عمرو بن عامر وكان تخلف باليمن بعد خروج
عمرو بن عامر من اليمن وكان سبب خروج عمرو من اليمن
فيما حدثني ابو زيد الانصاري انه راي جُرَذا يحفر
في سد مارب الذي كان يحبس عليهم الماء فيصرفونه حيث
شاوا من ارضهم فعلم انه لا بقا للسد علي ذلك فاعتزم علي
النقلة من اليمن فكاد قومه وامر اصغر ولده اذا اغلظ له
ولطمه ان يقوم اليه فيلطمه ففعل ابنه ما امره به فقال عمرو
لا اقيم ببلد لطم وجهي فيه اصغر ولدي وعرض امواله
فقال اشراف من اشراف اليمن اغتنموا غضبة عمرو فاشتروا
منه امواله وانتقل في ولده وولد ولده فقالت الاسد لا نتخلف
عن عمرو بن عامر فباعوا اموالهم وخرجوا معه فساروا

حتي نزلوا بلاد عك مختارين فحاربتهم عك وكانت حربهم سجالا ففي ذلك قال عباس بن مرداس البيت الذي كتبنا ثم ارتحلوا عنهم فتفرقوا في البلدان فنزل ال جَفْنَة بن عمرو بن عامر في الشام ونزلت الاوس والخزرج يثرب ونزلت خزاعة مَرًّا ونزلت ازد السراةِ السراةَ ونزلت ازد عمان عمان ثم ارسل الله تبارك وتعالي علي السد السيل فهدمه ففيه انزل الله علي رسوله صلعم لقد كان لسبا في مساكنهم اية جنتان عن يمين وشمال كلوا من رزق ربكم واشكروا له بلدة طيبة ورب غفور فاعرضوا فارسلنا عليهم سيل العرم والعرم السد واحدته عَرِمة فيما احدثني ابو عبيدة قال الاعشي اعشي بن قيس بن ثعلبة بن عكابة بن صعب بن علي بن بكر بن وايل بن قاسط بن هيب بن اقصي بن جديلة بن اسد بن ربيعة بن نزار بن معد قال ابن هشام ويقال اقصي بن دعمي بن جديله واسم الاعشي ميمون بن قيس

وفي ذاك للموتسي اسوة   ومارب عفي عليها العرم

رخامٌ بنته لهم حِميرٌ اذا جا مَوّاره لم يرم

فاروي الزروع واغنا بها علي سعةٍ ماوهم اذ قسم

فصاروا ايادي ما يقدرون منه علي شرب طفل فطم

وهذه الابيات في قصيدة له وقال امية بن الصلت الثقفي واسم ثقيف قسي بن منبه بن بكر بن هوازن بن منصور بن عكرمه بن حصفه بن قيس بن عيلان بن مضر بن نزار بن معد

من سبا الحاضرين مارب اذ يبنون من دون سيله العرما

وهذا البيت في قصيدة له ، وتُروي للنابغة الجعدي واسمه قيس بن عبد الله احد بني جعدة بن كعب بن ربيعة بن عامر بن صعصعة بن معويه بن بكر بن هوازن وهو حديث طويل منعني من استقصايه ما ذكرت من الاختصار قال ابن اسحق وكان ربيعه بن نصر ملك اليمن من اضعاف ملوك التبابعة فراي رويا هالته وفظع بها ولم يدع كاهنا ولا ساحرا ولا عايفا ولا منجما من اهل مملكه الا جمعه اليه فقال لهم

اني قد رايت رويا هالتني وفَظِعْتُ بها فاخبروني بها وبتاويلها فقالوا اقصصها علينا نخبرك بتاويلها قال اني ان اخبرتكم بها لم اطمينّ الي خبركم عن تاويلها انه لا يعرف تاويلها الا من عرفها قبل ان اخبره بها فقال له رجل منهم وان كان الملك يريد هذا فليبعث الي سطيح وشق فانه ليس احد اعلم منهما فهما يخبرانِه بما سال عنه واسم سطيح ربيع بن ربيعة بن مسعود بن مازن بن ذيب بن عدي بن مازن بن غسان وشق بن صعب بن يشكر بن رُهم بن افرك بن قسر بن عبكر بن انمار بن نزار وانمار ابو بجيله وخثعم قال ابن هشام قالت اليمن والبجيله انمار بن إراش بن لحيان بن عمرو بن الغوث بن نبت بن مالك بن زيد بن كهلان بن سبا ويقال إراش بن عمرو بن لحيان ودار بجيله وخثعم يمانية قال ابن اسحق فبعث اليهما فقدم عليه سطيح قبل شق فقال له اني قد رايت رويا هالتني وفظعت بها فاخبرني بها فانك ان اصبتها اصبت تاويلها قال افعل رايت حُمَمَه خرجت من ظُلَمَه

فوقعت بارض تَهِمَه فاكلت منها كل ذات جُمْجُمَه فقال
له الملك ما اخطات منها شيا يا سطيح فما عندك في تاويلها
فقال احلف بما بين الحرتين من حنش لينزلن ارضكم الحَبش
فليملكن ما بين اَبْيَن الي جُرَش فقال له الملك وابيك يا سطيح
ان هذا لنا لغايظ موجع فمتي هو كاين افي زماني ام بعده
قال لا بل بعده بحين اكثر من ستين او سبعين يمضين من
السنين قال افيدوم ذلك من ملكهم ام ينقطع قال بل ينقطع
لبضع وسبعين من السنين ثم يقتلون ويخرجون منها هاربين
قال ومن يلي ذلك من قتلهم واخراجهم قال يليه اِرَم ذي
يزن يخرج عليهم من عدن فلا يترك منهم احدا باليمن قال
افيدوم ذلك من سلطانه ام ينقطع قال بل ينقطع قال ومن
يقطعه قال نبي زكي ياتيه الوحي من قبل العلي قال وممن
يكون هذا النبي قال رجل من ولد غالب بن مالك بن فهر بن
النضر يكون الملك في قومه الي اخر الدهر قال وهل للدهر
من اخر قال نعم يوم يجمع فيه الاولون والاخرون يسعد فيه

المحسنون ويشقي فيه المسيون قال احق ما تخبرني قال نعم
والشفق والغسق والفلق اذا اتسق ان ما انباتك به لحق
ثم قدم عليه شق فقال له كقوله لسطيح وكتمه ما قال سطيح
لينظر ايتفقان ام يختلفان قال نعم رايت حُمَمَه خرجت من
ظُلَمَه فوقعت بين روضه واكمه فاكلت منها كل ذات نَسَمَه
فلما قال له ذلك عرف انهما قد اتفقا وان قولهما واحد الا
ان سطيحا قال وقعت بارض تَهِمه فاكلت منها كل ذات
جُمْجُمَه وقال شق وقعت بين روضه واكمه فاكلت منها كل
ذات نَسَمَه فقال له الملك ما اخطات يا شق منها شيا فما
عندك في تاويلها قال احلف بما بين الحرتين من انسان
لينزلن ارضكم السودان فليغلبن علي كل طَفْلَة البنان
وليملكن ما بين ابين الي نجران فقال له الملك وابيك يا شق ان
هذا لنا لغايظ موجع فمتي هو كاين افي زماني ام بعده قال لا
بل بعده بزمان ثم يستنقذكم منهم عظيم ذو شان ويذيقهم
اشد الهوان قال ومن هذا العظيم الشان قال غلام ليس

بدني ولا مَدَن يخرج من بيت ذي يزن قال افيدوم سلطانه
ام ينقطع قال بل ينقطع برسول مرسل ياتي بالحق والعدل
بين اهل الدين والفضل يكون الملك في قومه الي يوم الفصل
قال وما يوم الفصل قال يوم تُجْزَي فيه الوُلات تدعي فيه من
السما بدعوات يسمع منها الاحيا والاموات ويجمع فيه الناس
ليوم الميقات يكون فيه لمن اتقي الفوز والخيرات قال احق
ما تقول قال اي ورب السما والارض وما بينهما من رفع وخفض
ان ما انباتك لحق ما فيه امَض قال ابن هشام الامض شك
او باطل فوقع في نفس ربيعه بن نصر ما قالا فجهز بنيه
واهل بيته الي العراق بما يصلحهم وكتب لهم الي ملك من
ملوك فارس يقال له سابور بن خُرَّزاذ فاسكنهم الحيرة فمن
بقية ولد ربيعة بن نصر النعمن بن المنذر بن عمرو بن عدي بن
ربيعه بن نصر وهو في نسب اليمن وغلبهم النعمن بن المنذر
بن النعمان بن المنذر بن عمرو بن عدي بن ربيعه بن نصر (h)

(h) Il y a ici quelques mots qui ont été omis par hasard dans la traduction françoise, ci-devant p. 651, l. 25. Il faut rétablir ainsi cet endroit : « Du nombre » des descendans de Rébia fils de Nasr, » est Noman fils de Mondhar fils

ذلك الملك قال ابن هشام النعمن بن المنذر بن المنذر فيما اخبرني خلف الاحمر قال ابن اسحق فلما هلك ربيعة بن نصر رجع ملك اليمن كله الي حسان بن تبان اسعد ابي كرب وتبان اسعد تبع الاخر بن كُلِكِيكَرِب بن زيد وزيد تبع الاول بن عمرو ذي الاذعار بن ابرهة ذي المنار بن الرايش ؛

Deuxième Extrait du SIRAT ALRÉSOUL, ci-dev. p. 652—657.

[Fol. 3 verso.]

قال ابن اسحق وتبان اسعد ابوكَرِب الذي قدم المدينة وساق الحبرين من يهود المدينة الي اليمن وعمر البيت الحرام وكساه وكان ملكه قبل ملك ربيعة بن نصر قال ابن هشام وهو الذي يقال له

ليت حظّي من ابي كَرِب　ان يَسُدّ خيره خَبَلَه

قال ابن اسحق وكان قد جعل طريقه حين اقبل من المشرق

» d'Amrou fils d'Adi fils de Rébia » fils de Nasr. Selon les généalogies des » Arabes du Yémen, et l'opinion du » plus grand nombre d'entre eux, sa » filiation est ainsi qu'il suit : Noman » fils de Mondhar fils de Noman fils » de Mondhar fils d'Amrou fils d'Adi » fils de Rébia fils de Nasr, ce même » Rébia dont nous parlons. »

علي

علي المدينة وكان قد مرّ بها في بداته فلم يَهِجْ اهلَها وخلّف
بين اظهرهم ابنا له فقُتل غِيلة فقدمها وهو مجمع لاخرابها
واستيصال اهلها وقطع نخلها فجمع له هذا الحي من
الانصار ورييسهم عمرو بن ظلّه اخو بني النجار ثم احد بني
عمرو بن مبذول واسم مبذول عامر بن مالك بن النجار
واسم النجار تيم الله بن ثعلبه بن عمرو بن الخزرج بن حارثه
بن ثعلبه بن عمرو بن عامر قال ابن هشام عمرو بن ظلة عمرو
بن معويه بن عمرو بن عامر بن مالك بن النجار وظلة امه وهي
بنت عامر بن زُرَيق بن عبد حارثه بن مالك بن غضب بن
خشم من الخزرج قال ابن اسحق وقد كان رجل من بني عدي
بن النجار يقال له احمر عدا علي رجل من اصحاب تبع حين نزل
بهم فقتله وذلك انه وجده في عَذْق له يجدّه فضربه بمنجله فقتله
وقال انما التمر لمن ابرّه فزاد ذلك تبعا حنقا عليهم فاقتتلوا
فتزعم الانصار انهم كانوا يقاتلونه بالنهار ويقرونه بالليل فيعجبه
ذلك منهم ويقول والله ان يومنا لكرام فبينما تبع علي ذلك من

حربهم اذ جاء حبران من احبار يهود بني قريظه وقريظه والنضير والنحام وعمرو وهو هدل بنو الخزرج بن الصريح بن التوامان بن السبط بن اليسع بن سعد بن لاوي بن خير بن النحام بن تنحوم بن غازر بن عِزري بن هارون بن عمران بن يصهر بن قاهت بن لاوي بن يعقوب وهو اسراييل بن اسحق بن ابرهيم خليل الرحمن عالمان راسخان حين سمعا ما يريد من اهلاك المدينة واهلها فقالا له ايها الملك لا تفعل فانك ان ابيت الا ما تريد حيل بينك وبينها ولم نامن عليك عاجل العقوبة فقال لهما ولم ذلك فقالا له هي مهاجر نبي يخرج من هذا الحرم من قريش في اخر الزمان تكون دار وقرار وتناهي عن ذلك وراي ان لهما علما واعجبه ما سمع منهما فانصرف عن المدينة واتبعهما علي دينهما......

وهذا الحي من الانصار يزعمون انه انما كان حنق تبع علي هذا الحي من يهود الذين كانوا بين اظهرهم وانما اراد هلاكهم فمنعوهم منه حتي انصرف عنهم ....

قال ابن اسحق وكان تبع وقومه اصحاب اوثان يعبدونها
توجه الي مكة وهي طريقه الي اليمن حتي اذا كان بين عسفان
وأَمَجَ اتاه نفر من هذيل بن مدركة بن الياس بن مضر بن نزار
بن معد فقالوا له ايها الملك الا ندلك علي بيت مال ذا ثرا
غفلته الملوك قبلك فيه اللولو والزبرجد والياقوت والذهب
والفضة قال بلي قالوا بيت بمكة يعبده اهله ويصلون عنده
وانما اراد الهذليون هلاكه بذلك لما عرفوا من هلاك من
اراده من الملوك وبغي عنده فلما اجمع لما قالوا له ارسل الي
الحبرين فسالهما عن ذلك فقالا له ما اراد القوم الا هلاكك
وهلاك جندك ما نعلم بيتا لله اتخذه في الارض لنفسه غيره
ولين فعلت ما دعوك اليه لتهلكن وليهلكن من معك جميعا
قال فما ذا تامرانني ان اصنع اذا انا قدمت عليه قالا تصنع
عنده ما يصنع اهله تطوف به وتعظمه وتكرمه وتحلق راسك
عنده وتذلل له حتي تخرج من عنده قال فما يمنعكما انتما من
ذلك قالا اما والله انه لبيت ابينا ابرهيم وانه لكما اخبرناك

ولكن اهله حالوا بيننا وبينه بالاوثان التي نصبوا حوله وبالدما التي يهريقون عنده وهم نجس اهل شرك وكما قالا له فعرف بصحتهما وصدق حديثهما فقرّب النفر من هذيل فقطع ايديهم وارجلهم ثم مضي حتي قدم مكة وطاف بالبيت ونحر عنده وحلق راسه واقام بمكة ستة ايام فيما يذكرون ينحر بها للناس ويطعم اهلها ويسقيهم العسل وأُرِي في المنام ان يكسو البيت فكساه الخصف ثم اري ان يكسوه احسن من ذلك فكساه المعافر ثم اري ان يكسوه احسن من ذلك فكساه المُلا والوصايل فكان تبع فيما يزعمون اول من كسي البيت واوصي به ولاته من جرهم وامرهم بتطهيره وان لا يقربوه دما ولا ميتة ولا مبلاة وهن الحايض وجعل له بابا ومفتاحا.... ثم خرج منها متوجها الي اليمن بمن معه من جنوده وبالحبرين حتي اذا دخل اليمن دعا قومه الي الدخول فيما دخل فيه فابوا عليه حتي تحاكموا الي النار التي كانت باليمن قال ابن اسحق حدثني ابو مالك بن ثعلبة بن ابي مالك القريظي قال

سمعت ابرهيم بن محمد بن طلحة بن عبيد الله يحدث ان
تبعا لما دني من اليمن ليدخلها حالت حمير بينه وبين ذلك
وقالوا له لا تدخلها علينا وقد فارقت ديننا فدعاهم الي دينه
وقال انه خير من دينكم فقالوا فحاكمنا الي النار قال نعم قال
وكانت باليمن فيما يزعم اهل اليمن نار تحكم بينهم فيما
يختلفون فيه تاكل الظالم ولا تضر المظلوم فخرج قومه
باوثانهم وما يتقربون به في دينهم وخرج الحبران بمصاحفهما
في اعناقهما متقلديها حتي قعدوا للنار عند مخرجها الذي
تخرج منه فخرجت النار اليهم فلما اقبلت نحوهم حادوا عنها
وهابوها فذمرهم من حضرهم من الناس وامروهم بالصبر لها
فصبروا حتي غشيتهم فاكلت الاوثان وما قربوا معها ومن
حمل ذلك من رجال حمير وخرج الحبران بمصاحفهما في
اعناقهما تعرق جباههما لم تضرهما فاصفقت عند ذلك حمير
علي دينه فمن هناك وعن ذلك كان اصل اليهودية باليمن
قال ابن اسحق وحدثني محدث ان الحبرين ومن خرج من

حمير انما ابتغوا النار ليردوها وقالوا من ردها فهو اولي بالحق فدني منها رجال حمير باوثانهم ليردوها فدنت منهم لتاكلهم فحادوا عنها ولم يستطيعوا ردها ودني منها الحبران بعد ذلك وجعلا يتلوان التورية وتنكص حتي رداها الي مخرجها التي خرجت منه فاصفقت عند ذلك حمير علي دينهما والله اعلم اي ذلك كان قال ابن اسحق وكان ريام بيتا لهم يعظمونه وينحرون عنده ويكلمون منه اذا كانوا علي شركهم فقال الحبران لتبع انما هو شيطان يفتنهم بذلك فخلِّ بيننا وبينه قال فشانكما به فاستخرجا منه فيما يزعم اهل اليمن كلبا اسود فذبحاه ثم هدما ذلك البيت فبقاياه اليوم كما دل لي بها اثار الدما التي كانت تهراق عليه

فلما ملك ابنه حسان بن تبان اسعد ابي كرب سار باهل اليمن يريد ان يطا بهم ارض العرب وارض الاعاجم ،

Extrait du KITAB ALDJOUMAN, ci-dev. p. 657 — 663.

[Man. ar. de la Bibliothèque nat. n.° 769, *fol. 31 recto* et suiv.]

واما تبع فقد قدمنا ان ملوك اليمن كلها تسمي
تبابعة واكبر التبابعة هو المذكور في القران قال الله العظيم
اهم خير اقوم تبع وقال تعالي وقوم تبع كل كذب الرسل قال
رسول الله صلعم لا تسبوا تبعا فانه كان مومنا يعني الاصغر
الاخير وقد اختلف في اسم الاول قيل هو حمير بن ورداع وقيل
شمر بن رعش وهو المشهور واليه تنسب سمرقند وهذا هو
تبع الاكبر وانما اراد النبي صلعم تبع الاصغر لانهما اثنان
احدهما قبل ابراهيم عم والثاني قبل عيسي عم ولا خلاف
عند العلما ان الاخير اول من كسا البيت الحرام بعد ان
اراد خرابه وانه نزل المدينة واستودعها كتاب رسول الله صلعم
وكان سبب ذلك ان تبع كان رجلا عالما عاقلا فاضلا شجاعا
لم يبق في زمانه ملك يضاهيه او يغلبه...... وكان مولعا
في الصحف والكتب المتقدمة ويجد فيها فضل رسول الله
صلعم فكان يقع في قلبه موقعا عظيما منه صلعم فخرج يوما

في ثلاثين الف فارس ومائة الف راجل فكان لا يمر ببلد
الا حمل معه عالمها فراي رويا اهتم منها ولم يفهم معناها
وكان قد اجتمع عنده اربعماية عالم فحضروا بين يديه وقال
لهم اني قد رايت رويا هالتني فاعلموني بتاويلها فقالوا كلهم
لو علمنا ما هي علمنا تاويلها فقال انما اريد من يعلمني بها
وبتاويلها فقالوا لا يدري ذلك الا شق او سطيح روساء الكهان
والعياف وكان شق خلقه الله تعالي نصف انسان وخلق
الله سطيحا بضعة لا جوارح له وانما وجهه في صدره وكانت
في العرب امراة تسمي طريفة بنت عمرو بن عامر ولم يبلغ
احد من بني ادم في صحبة الجان واستنطاقهم بالكهانة
والعيافة مبلغها فلما حضرتها الوفاة اوتيت بشق وسطيح
لما رات فيهما من نقص الخلقة ومن انكباب الشياطين
عليهما فتفلت في فيهما واوصت عليهما الجن ثم ماتت
ودفنت في الجحفة فلم يكملا بعدها عاما حتي استخلفاها في
الكهانة الي ان بلغا مبلغا لم يبلغه غيرهما ولم يزالا الي ان
مات

مات شق وترك اولادا واما سطيح فمات بعد ان عمر عمرا
طويلا في الشهر الذي ولد فيه رسول الله صلعم كما سياتي
ان شا الله في اخبار كسري وهو رييس الكهان سطيح بن
ربيعة بن مسعود بن مازن بن ذيب ولذلك يقال له الذيبي
فلما اوتي تبع بشق وسطيح سال كل واحد وحده فقال له
الواحد ايها الملك سالت عن منام رايت فيه حمام طار من
حرم ونزل بتهام ليهدي الانام لدار السلام وقال الاخر ايضا
كذلك فقال لهما وما ذلك قالوا نبي كريم يخرج للخلق
ويكسر الاوثان ويعلمهم خير الاديان فصار يسل عنه وعن
زمانه وموضعه الي ان جاء مكة فنزل ببطحايها فلم يخرج اليه
احد منهم فاضمر بنفسه ان يحرق البيت ويسبيهم فاصابته
افة في حلقه كادت تمضيه من وقته فاجمع الاطبا فقالوا لم
ندر لهذا الدا دوا وانما هو امر سماوي وكان له وزير هو اقرب
وزرايه اليه اسمه عميان فاستشاره في علته فقال له لعلك
اضمرت لهذا البيت بسوء قال نعم قال لا تفعل فانه بيت الله

وحرمة فاضمر في نفسه ان شفاه الله ليكسو البيت فشفاه الله
من حينه فكساه كما سياتي ان شاء الله فيما بعد هذا فكسا
البيت وطاف به ونحر عنك وحلق راسه واقام بمكة ستة ايام
وهو يطعم كل يوم الطعام في الكعبة كسا البيت اول يوم
بالخصب وكساه في اليوم الثاني بالثياب وكساه في اليوم
الثالث بالملاة وكساه في اليوم الرابع بالوصايل وكساه في
اليوم الخامس بالقباطي وفي اليوم السادس جعل له بابا ومفتاحا
ووكل به رجالا ثقاة واوصاهم ان يطهروه ولا يقربوه دما ولا ميتة
ولا مبلاة وهي الحايض ثم لما بنته قريش في المرة الثانية كسته
البرود واول من كسا البيت الديباج الحجاج الثقفي ثم صنع
تبع لاهل مكة الصنايع وحبس عليهم الاحباس والوقوفات
واجري علي جميعهم النفقات وانصرف الي مدينة يثرب
وسميت يثرب بالذي بناها اولا وهو يثرب بن عبيد بن
مهاليل بن عوص بن عملاق بن لاوذ بن ارم بن عاميل وكانوا
قد سكنوا الجحفة فاجحفت بهم السيول فسميت الجحفة ثم نسخ

اسم يثرب وسميت طيبة سماها بذلك تبع لما نزل بها بعسكره
علي العين الزرقا ثم اجتمع عليه العلما الذين كانوا معه
وقالوا له انا نجد في الكتب المتقدمة والصحف المنزلة ان هذا
الموضع هو الذي اختاره الله لسيد انبيايه وخاتم رسله النبي
المبعوث بالحق صاحب القبلة والبرهان ونزول القران
المخصوص في يوم القيامة بالحوض والشفاعة له قول عدل
لا اله الا الله محمد رسول الله يولد بمكة ويهاجر الي هذه البقعة
فطوبي لمن ادركه او صدق به ثم قالوا نقيموا (١. نقيم) هنا لعلنا
نلحقه او يلحقه احد من ذرياتنا فقال لهم نعم الراي ولقد كنت
اريدكم تكونوا معي لاكني قد اثرت بكم هذا النبي الشريف
علي نفسي ثم بنا لهم اربعماية دار واعطا لكل واحد مالا
وجارية وكتب كتابا بيده وختمه بالذهب واوصاهم عليه وانصرف
وكان في كتابه

اما بعد يا محمد فاني قد امنت بك وبكتابك الذي انزل
عليك وانا علي دينك وسنتك وامنت بكل ما جاءك من ربك

من شرايع دينك وان ادركتك او ادركت زمانك لانصرنك نصرا سوزرا علي جميع اعدايك فيا ليتني كنت من اصحابك وان انا لم ادرك زمانك فاشفع لي يا نبيي ولا نتسني فاني من امتك وقد بايعتك قبل رويتك ثم مد يده وردها الي فمه وقبلها وقال هذه بيعتك يا خاتم النبيين فاشفع لي عند رب العالمين ثم قال هذين البيتين

شهدت علي احمد انه　　نبي من الله باري النسم

فلو مد عمري الي عمره　　لكنت وزيرا له وابن عم

ثم ختمه وكتب علي عنوانه لا اله الا الله من قبل ومن بعد الي محمد بن عبد الله خاتم النبيين ورسول رب العالمين صلي الله عليه وعلي جميع المرسلين من تبع حمير بن ورداع امانة الله في يد من وقع اليه ان يوصله الي صاحبه صلعم ثم دفع الكتاب لواحد منهم وهو جد ايوب الانصاري وانصرف الي ان نزل بارض قلسيان من بلاد الهند فمات بها رحمه الله فورخوا من يوم موته الي يوم مولد رسول الله صلعم فوجدوه نحو المايتين

سنة وبقيت ذرية تلك العلما الي ان بعث رسول الله صلعم وخرج مهاجرا الي المدينة دفع اهل المدينة الكتاب لابي ليلي ليلقي به رسول الله صلعم فخرج ابو ليلي فسمع بـرسول الله صلعم انه نازل في بيت من بني سليم فقصده فلما راءه رسول الله صلعم ناداه يا ابا ليلي هات الكتاب من راحلتك فكان قد خبا له في راحلته فاتاه به فقراه ابو بكر فقال رسول الله صلعم مرحبا بالاخ الصالح ثلاث مرات يعني تبعا......

وفي رواية اخري ان تبع انما راي في نومه الرويا وسال عنها شقا وسطيحا فقالا له رايت حمامة خرجت من ظلمة فاكلت كل ذات جمجمة ء

L'auteur raconte ici, presque mot pour mot, tout ce que l'on a vu dans le récit du Sirat alrésoul, si ce n'est qu'il applique au Tobba ce que l'auteur du Sirat alrésoul attribue à Rébia ben-Nasr.

Après cela, il rapporte, sur l'autorité d'Ebn-Ishak, et de la même manière qu'on l'a lu dans l'extrait du Sirat alrésoul, mais un peu plus en abrégé, les aventures du Tobba à Médine et à la Mecque, et tout ce qui se passa entre lui et les deux docteurs juifs. Je n'extrairai que le texte des passages que j'ai cités dans le mémoire précédent, p. 589.

ولما نزل تبع علي المدينة كان بها حبران من احبار بني

قريظة وكانا عالمان راسخان عارفان بدين ابراهيم وهي الملة الحنيفية....

فخرجت النار واكلت الاوثان والقربان ولم تضرّ الحبرين بشي فرجعوا علي دين ابراهيم كلهم ثم خرج تبع متوجها لبلاد الهند فارتد قومه من بعده واخذوا بدين اليهودية وهم اول من دخل في دين اليهودية.......

ثم انصرف (تبع) الي بلاد الهند فمات بها فقام موضعه ولده حسان بن اسعد واسعد هو تبع واسمه بلسانهم تِبان وكنيته ابو كرب ثم خرج حسان يطوف بلاد العرب والعجم كما كان يفعل ابوه تبع فكره ذلك قومه وطالت عليهم الاسفار فقالوا لاخيه عمرو ارحنا من هذه الاسفار بقتل اخيك حسان وخذ الملك منه فانت اولي به منه فقتله وتهود معهم وتركوا دين ابراهيم ،

Troisième Extrait du SIRAT ALRÉSOUL, ci-dev. p. 663—670.
[*Fol. 17 recto* et suiv.]

ثم نشر الله ولد اسمعيل بمكة واخوالهم من جرهم ولاة البيت والحكام بمكة لا ينازعهم ولد اسمعيل في ذلك لخُؤُلتهم وقرابتهم واعظاما للحرمة ان يكون بها بغي او قتال فلما ضاقت مكة علي ولد اسمعيل انتشروا في البلاد ولا يناؤيون قوما الا اظهرهم الله عليهم بدينهم فوطيوهم ثم ان جرهم بغوا بمكة واستحلوا خلالا من الحرمة فظلموا من دخلها من غير اهلها واكلوا مال الكعبة الذي يهدي لها فتفرق امرهم فلما رات بنو بكر بن عبد مناة بن كنانة وغبشان من خزاعة ذلك اجمعوا لحربهم واخراجهم من مكة فاذنوهم بالحرب واقتتلوا فغلبتهم بنو بكر وغبشان فنفوهم من مكة وكانت مكة في الجاهلية لا يُقر فيها ظلما ولا بغيا ولا يبغي فيها احد الا اخرجته فكانت سميت الناسّة المهلكة ولا يريدها ملك يستحل حرمتها الا هلك مكانه فيقال انها ما سميت ببكة الا انها كانت تبكّ اعناق الجبابرة اذا احدثوا فيها .... فخرج عمرو بن الحرث بن

مضاض الجرهمي بغزالي الكعبة وبحجر الركن فدفنهما في زمزم وانطلق هو ومن معه من جرهم الي اليمن فحزنوا علي ما فارقوا من امر مكة وملكها حزنا شديدا.....

قال ابن اسحق ثم ان غبشان من خزاعة وليت البيت دون بكر بن عبد مناة وكان الذي يليه منهم عمرو بن الحرث الغبشاني وقريش اذذاك حلول وصرم وبيوتات متفرقون في قومهم من بني كنانة فوليت خزاعة البيت يتوارثون ذلك كابرا عن كابر حتي كان اخرهم حليل بن حُبَشِيّة بن سلول بن كعب بن عمرو الخزاعي قال ابن اسحق ثم ان قصي بن كلاب خطب الي حليل بن حبشية بنته حُبّا فرغب فيه حليل فزوّجه فولدت له عبد الدار وعبد مناف وعبد العُزّي وعبدا فلما انتشر ولد قصي وكثر ماله وعظم شرفه هلك حليل فراي قصي انه اولي بالكعبة وبامر مكة من خزاعة وبني بكر وان قريشا فرعة اسمعيل بن ابرهيم وصريح ولده وكلم رجالا من قريش وبني كنانة ودعاهم الي اخراج خزاعة وبني

وبني بكر من مكة فاجابوه وكان ربيعة بن حرام بن عدره بن
سعد بن زيد (i) قد قدم من مكة (k) بعد هُلْكِ كلاب فتزوج
فاطمة (l) بنت سعد بن سبل وزهره بن كلاب يوميذ رجل
وقصي فطيم فاحتملها الي بلاده فحملت قصيا معها واقام
زهره فولدت لربيعه رِزاحا فلما بلغ قصي وصار رجلا اتي
مكة فاقام بها فلما اجابه قومه الي ما دعاهم اليه كتب الي اخيه
من امه رزاح بن ربيعة يدعوه الي نصرته والقيام معه فخرج
رزاح بن ربيعه ومعه اخوته حسن بن ربيعه ومحمود بن ربيعة
وجُلْهُمة بن ربيعة وهم لغير فاطمة في من تبعهم من قضاعه
في حاجّ العرب وهم مجمعون لنصر قصي وخزاعة يزعم ان
حليل بن حبشيه اوصَي بذلك قصيا وامره به حين انتشر له
من ابنته من ولد ما انتشر وقال انت اولي بالكعبة وبالقيام عليها
وبامر مكة من خزاعة فعند ذلك طلب قصي ما طلب ولم
يسمع ذلك من غيرهم والله اعلم اي ذلك كان وكان الغوث بن

(i) Après le nom *Zeïd*, on a ajouté en interligne مناة *Zeïd-ménat.*

(k) *Voyez* ci-dev. p. 665, note (c).

(l) Fatime, dont il est ici question, étoit la veuve de Kélab. *Voyez* la note citée page 665.

مر بن اد بن طابخة بن الياس بن مضر يلي الاجازة للناس بالحج من عرفة وولده من بعده وكان يقال له ولولده صوفه وانما ولي ذلك الغوث بن مر لان امه كانت امراة من جرهم وكانت لا تلد فنذرت لله ان هي ولدت رجلا ان تصدق به علي الكعبة عبدا لها يخدمها ويقوم عليها فولدت الغوث فكان يقوم علي الكعبة في الدهر الاول مع اخواله من جرهم فولي الاجازة للناس من عرفة لمكانه الذي كان به من الكعبة وولده من بعده حتي انقرضوا فقال مر بن اد لوفا نذر امه

اني جعلت رب من بَنِيَّه   ربيطة بمكة العليه

مباركا لي بها أَلِيَّه   واجعله لي من صالح البريّه

وكان الغوث بن مر زعموا اذا دفع بالناس قال

لاهُمَّ اني تابع تباعة   ان كان اثم فعلي قضاعة

قال ابن اسحق حدثني يحيي بن عباد بن عبد الله بن الزبير عن ابيه عباد قال كانت صوفه تدفع بالناس من عرفه وتجيزهم اذا نفروا من مَنَي حتي اذا كان يوم النفر اتوا لرمي

الجمار ورجل من صوفه يرمي للناس لا يرمون حتي يرمي فكان
ذووا الحاجات المتعجلون ياتونه فيقولون له قم فارم حتي نرمي
معك فيقول لا والله حتي تميل الشمس فيظل ذووا الحاجات
الذين يحبون التعجيل يرمونه بالحجارة ويستعجلونه بذلك ويقولون
له ويلك قم فارم فيابي عليهم حتي اذا مالت الشمس قام فرمي
ورمي الناس معه قال ابن اسحق فاذا فرغوا من رمي الجمار
وارادوا النفر من مني اخذت صوفه بجانبي العقبة فحبسوا
الناس وقالوا اجيزي صوفة فلم يجز احد من الناس
حتي يمرّوا فاذا نفذت صوفه ومضت خلي سبيل الناس
فانطلقوا بعدهم فكانوا كذلك حتي انقرضوا فورثهم ذلك من
بعدهم بالقعرر (m) بنو سعد بن زيد مناة بن تميم وكانت من
بني سعد في ال صفوان بن الحرث بن شَجِنَة قال ابن هشام
صفوان بن جنّاب بن شجنه بن عطارد بن عوف بن كعب
بن سعد بن زيد مناة قال ابن اسحق وكان صفوان هو

(m) *Voyez* ci-devant page 667, note *(d)*.

الذي يجيز الناس بالحج من عرفة ثم بنوه من بعده حتي كان اخرهم الذي قام عليه الاسلام كرب بن صفوان .....

الافاضة من مزدلفة كانت في عَدْوان فيما حدثني زياد بن عبد الله البكاي عن محمد بن اسحق يتوارثون ذلك كابرا عن كابر حتي كان اخرهم الذي قام عليه الاسلام ابو سَيّاره عُمَيْله بن الاعزل وفيه يقول شاعر من العرب

نحن دفعنا عن ابي سيان   وعن مواليه بني قران
حتي اجاز سالما حمان   مستقبل القبلة يدعو جان

قال وكان ابو سيان يدفع بالناس علي اتان له فلذلك يقول سالما حمان ....

قال ابن اسحق فلما كان ذلك العام فعلت صوفه كما كانت تفعل وقد عرفت لها ذلك العرب هو دين في انفسهم في عهد جرهم وخزاعه وولاتهم فاتاهم قصي بن كلاب بمن معه من قومه من قريش وكنانه وقضاعه عند العقبة فقال لا نحن اولي بهذا منكم فقاتلوه فاقتتل الناس قتالا شديدا

ثم انهزمت صوفه وغلبهم قصي علي ما كان بايديهم من ذلك
وانحازت عند ذلك خزاعه وبنو بكر عن قصي وعرفوا انه
سيمنعهم كما منع صوفه وانه سيحول بينهم وبين الكعبة وامر
مكة فلما انحازوا عنه باداهم واجتمع لحربهم وخرجت له
خزاعه وبنو بكر فالتقوا فاقتتلوا قتالا شديدا حتي كثرت القتلي
في الفريقين جميعا ثم انهم تداعوا الي الصلح والي ان يحكموا
بينهم رجلا من العرب فحكموا يعمر بن عوف بن كعب بن عامر
بن ليث بن بكر بن عبد مناة بن كنانه فقضي بينهم ان
قصيا اولي بالكعبة وامر مكة من خزاعة وان كل دم اصابه
قصي من خزاعه وبني بكر موضوع يشدخه تحت قدميه
وان ما اصابت خزاعه وبنو بكر من قريش وكنانه وقضاعه
ففيه الدية مودّاة وان يخلّا بين قصي وبين الكعبة ومكة
وسمي يعمر بن عوف يوميذ الشُداخ لما شدخ من الدما
ووضع (n) عنها قال ابن هشام ويقال الشَدّاخ قال ابن اسحق
فولي قصي البيت وامر مكة وجمع قومه من منازلهم الي مكة

(n) *Voyez* ci-devant p. 668, note (e).

وتملك علي قومه واهل مكة فملّكوه الا انه قد اُقِرّ للعرب ما
كانوا عليه وذلك انه كان يراه دينا في نفسه لا ينبغي تغييره
فاقرّ ال صفوان وعدوان والنساة وسرق بن عوف علي ما كانوا
عليه حتي جاء الاسلام فهدم الله به ذلك كله فكان قصي اول
بني كعب بن لوي اصاب ملكا اطاع له به قومه فكانت
اليه الحجابة والسقاية والرفادة والندوة واللوا فحاز شرف مكة
كله وقطع مكة ارباعا بين قومه فانزل كل قوم من
قريش منازلهم من مكة التي اصبحوا عليها وتزعم الناس ان
قريشا هابوا قطع شجر من الحرم في منازلهم فقطعها قصي
بيده واعوانه فسمته قريش مجمّعا لما جمع من امرها وتيمنت
بامره فما انتكح امراة ولا يزوج رجل من قريش ولا يتشاورون
في امر نزل بهم ولا يعقدون لواء لحرب قوم غيرهم الا في دار
يعقده لهم بعض ولده ما تدرّع جارية اذا بلغت ان تدرّع من
قريش الا في دار شق عليها فيها دَرْعُها ثم تدرعه ثم
يُنطلَق بها الي اهلها (o) فكان امره في قومه من قريش في

(o) *Voyez* ci-devant p. 669, note *(i)*.

حيوته ومن بعد موته كالدين المتّبع لا يُعمَل بغيره واتخذ لنفسه دار الندوة وجعل بابها الي مسجد الكعبة ففيها كانت قريش تقضي امورها قال ابن هشام وقال الشاعر

قصي لَعمري كان يدعي مجمّعا به جمع الله القبايل من فهر

قال ابن اسحق حدثني عبد الملك بن راشد عن ابيه قال سمعت السايب بن خباب صاحب المقصوره يحدث انه سمع رجلا يحدث عمر بن الخطاب وهو خليفة حديث قصي بن كلاب وما جمع من امر قومه واخراجه خزاعه وبني بكر من مكة وولايته البيت وامر مكة فلم يرده ذلك عليه ولم ينكره قال ابن اسحق ولما فرغ قصي من حربه انصرف اخوه رزاح بن ربيعه الي بلاده بمن معه من قومه ٭

Extrait de la Traduction Persane de T*ABARI*, ci-d. p. 670—683.

[Man. Pers. *n.° 63.*]

باید دانست کي چکونه که ملك یمن از دست حمیریان بشد وبدست حبشه افتاد وچه سبب بود کي ان حبشي سپاه

وبيل اورد بر مكـه وسبب اين آن بود كي اندر يمن ملكـي
بود از حميريان تبابعـه نام او سعـد (p) واورا تبع الاخير
خوانند كه از پس او نيز تبع نبود وملك يمن ازيشان بر دست
او بشد واورا اندر ميان (q) سپاه بسيار كرد امـد اهنك آن كرد
كـه از يمـن بيرون رود وبـزمين حجاز ايد وبمـكه ومدينه
بـكذرد وبباديه عرب وبزمين شام ايد واهنك زمين عراق كند
تا ملك شام وروم وملك عجـم از وي بترسند وزمين عرب
وحجاز اورا فرمان كنند چنانكه تبعان پيشين كردندي وزيمن
بـرفت وروي بزمين حجـاز نهـاد با سپاهي بسيار واو بث
پرست بود ومكه ومدينه وعرب كرداكرد همـه بث پرست
بودند مكى كرداكرد مدينه كي مردمان بودند جـهود وزشام
آمده بودند وپدران ايشان كريخته بودند از دست بخت النصر
واندر زمين حجاز آمده وكرداكرد مدينه دهها كردند چون
خيبر وفدك وقريظـه ووادي القري ونضير وينبع وايـن

(p) On lit اسعد dans Nikbi ben-Masoud, man. Persan de la Bibl. nationale, n.º 61, dont j'ai donné la notice dans le tome II des Notices et Extraits, p. 315 et suivantes.

(q) *Voyez* ci-dev. p. 671, note *(l)*.

جـهودان

جهودان زشریعت تورية بودند وبر دين موسي وبدين همه
زمينها كس خداي تعالي ترسيدي مگر اين جهودان
خيبر وان دهها مدينه وجهودي ودين موسي عم منسوخ
بود وحق دين عيسي بود عم شريعت انجيل ولكن دين عيسي
بزمين شام بود سوي مغرب وسوي يمن وشرق وبزمين حجاز
كس نيامده بود كي خلق را بدين عيسي خواندي وملك
روم وشام را بريشان دست نبود پس تبع با سپاه بسيار از يمن
برفت وان پيش از قباد بودند (r) انوشروان بسيار سال وبيش
از ملك جذيمه الابرش بود بسالها بسيار تبع با سپاه از يمن
بيرون آمد وبزمين حجاز امد وبمكه بگذشت شهري ديد
ميان كوهها اندر نهاده بي آب وبي درخت آهنك وي نكرد
وبگذشت چون بمدينه رسيد شهري ديد خرم وبا
بوستانها وبا خرمان ومهترشان مردي بود از بني النجار از قبيله
خزرج نام او عمرو بن الظله اين تبع چون بمدينه رسيد

(r) Je lis پدر *Voyez* ci-dev. p. 671, note *(m)*.

خوش آمدش پسر خویش را انجا بنشاند بملك وخود اندر
كذشت چون بزمين شام شد واز مدينه دور شد
مردمان مدينه ان پسر را بكشتند واورا خبر بردند نيت كرد كي
چون باز ايد مدينه را بيران (s) كند ومردمان مدينه همه
را بكشد پس بشد تا انجا كي بتوانست وباز كشت چون
بمدينه رسيد وسپاه (t) كردكرد وبمدينه فرود آورد ومدينه را
بحصار كرفتند ويك تن ازو بلشكر (v) حايطي اندر شد وبدرخت
خرمابني بر شد وخرما باز كرد خداوند آن حايط آن لشكري را
بكشت وبجاه فرود افكند تبع چون بشنيد ديكر روز سپاه
را بحرب آورد وبا ايشان يكماه حرب كرد وايشان اندر حصار
همي بودند وهيچ نتوانستند كردن وهر روز از بامداد تا شب
حرب كردندي چون شب اندر آمدي تا لشكركاه باز امدندي
ومردمان مدينه بشب درهاي حصار بكشادندي
وبخروارهاي خرما بلشكركاه اندر فرستادي (x) تا سپاه

(s) *Voyez* ci-dev. p. 672, note *(o)*.
(t) Je lis سباه sans conjonction.
(v) *Voyez* ci-dev. p. 672, note *(q)*.
(x) Je lis فرستادندي *Voyez* ci-dev. page 672, note *(r)*.

بخوردندي چون يكاه برآمد لشكريان تبع را ايدون كفتند
كي ما چكونه حرب كنيم كي ايشان بروز با ما حرب كنند
وبشب مارا مهمان دارند تبع كفت آري از بهر اناك ايشان
مردمان با كرم اند ودلش بحرب ايشان سست شد پس دو
تن از علما جهودان سوي او آمدند از اهل قريطة نام يكي
كعب وديكر را اسد اورا كفتند اي ملك اكر تو اين
شهر را بيران خواهي كردن نتواني كفت چرا كفت (y) زيرا
كي خداي اسمان شهر را نكاه دارد وهركي بيراني اين
خواهد سرورا عقوبت كند زيرا كي از قريش مكه پيغمبري
بيرون خواهد آمدن نام او محمد ومردمان قريش اورا از مكه
بيرون كنند وبمدينه قرار كيرد وخان ومان تا زيد اورا بود
وخداي تعالي اين شهر را از حرمت او نكاه دارد وما اندر
توريت چنين يافتيم ملك كفت توريت چه باشد كفت (z) كي
خداي فرستاده است سوي موسي عم واورا از دين موسي

(y) Je lis كفتند comme porte le manuscrit de Nikhi. *Voyez* ci-dev. p. 673, note (s).

(z) Je lis encore ici كفتند *Voyez* ibid. note (t).

صفت كردند وشريعت تورت ملك را آن دين خوش آمد
دين جهودي بپذيرفت وبت پرستي را دست بازداشت
وبيزار شد وهمه سپاه خود را بدين جهودي خواند همه
بپذيرفتند پس اين دو علما را هم چنين كفت كه شمارا با من
بزمين يمن بايد آمدن تا همه مملكت يمن بدين (a) خوانيد
ايشان اجابت كردند كه با ايشان بودند وتبع ايشان را بسيار
چيز داد پس ايشانرا كفت نخست اين مردمان مدينه چرا
بدين خود نخوانيد كي ايشان همه بت پرستند كفتند اين
مردمان بدست اين پيغمبر كرويدند كي از مكه سوي ايشان
آيد ايشان دين او بپذيرفتند واورا تصدق كنند پس ملك
سپاه بيمن كشيد وان هردو عالمان را با خويشتن برد چون
بمكه رسيد مردمان از بني هذيل از عرب خواستند كي
اورا هلاك كنند وبحرب او پيش آيند (b) سوي او آمدند
وكفتند اي ملك اكر خواسته بسيار خواهي وكوهرهاي

(a) Il faut lire بدين دين *Voyez* ci-devant p. 673, note *(v)*.

(b) *Voyez* ci-devant p. 674, n. *(y)*. Peut être faut-il traduire: *et avoir l'avantage sur lui dans la guerre.*

فراوان زر وسيم اندر مكه هست اين مكه ويران كن واين
خانه كعبه ويران كن ومردمان مكه را همه بكش تا بدست
تو خواسته آيد بسيار وهمي خواستند تا او چنان كند وهلاك
شود واين عالمانرا بخواند واين سخن هذيليان ايشانرا عرضه
كرد ايشان كفتند اي ملك اين مردمان همي خواهند كي
ترا هلاك كنند اين خانه خداي است وخداي عز وجل
كس را بدين مسلط نكند وهر كي اهنك ويراني اين كند
اورا هلاك كند او سخن ايشان بكرفت واين هذيليان را
بياورد ودستها وزبانها (c) ببريد وبمكه اندر شد وخانه را
طواف كرد وآن بتانرا كه اندر كعبه بود بفرمود تا برداشتند
وخانه را پاك كردند وجامه پوشانيد وپيش از وي كس خانه
را جامه نپوشانيده بود اين رسم او آورد وزنجا برفت با سپاه
وبيمن باز شد با سپاه ومردمان يمن كرد آمدند وكفتند ما ترا
بشهر اندر نهليم وترا ملك نبسنديم كي تو دين كردانيدي

(c) Dans Nikbi on lit وپايهاي ايشان

وبت پرستي دست باز داشتي ودين ديكر آوردي تا همه
حرب خواست كردن (d) وايشانرا بزمين يمن اندر يكي
آتش خانه بود وآتش بكوهي اندر بود بصنعا اندر زير كوه غاري
بود وهركاه دو تن با يكديكر خصومت داشتندي وستمكار
از راست كوي وستم رسيده پديدار نبودي ملك هر دو
خصم را بدان كوه فرستادي تا بر در آن غار بنشستندي
وزآن غار آتشي بيرون آمدي وآن ستمكار را بسوختي وآن
ستم رسيده را زيان نكردي وآتش باز اندر (e) غار شدي وكسي
ندانستي كي آن كجا شدي وكجا آمدي كفت برويم تا بحكم
آتش شويم اكر دين حق اين آيد كه من آوردم شما بدين
بكرويد وكر آن آيد كه شما داريد من بدان دين باز آيم كفتند
رواست وبرين اتفاق كردند پس ملك آن عالمان جهودانرا
بخواند واين سخن عرضه كرد كفتند رواست پس يمانيان
همه بتان بياوردند وبر آن غار بردند وملك با همه سپاه انجا

(d) *Voyez* ci-devant p. 675, note *(a)*.
(e) Le mot اندر est omis dans le man. de Tabari. *Voyez* ci-dev. page 675, note *(b)*.

شد وان عالمان جهودان صحف توريت بكردن اندر افكندند
وبدر غار اندر شدند وتوريت همي خواندند آتشي از آن غار
بيرون آمد بزرك كي هركز چندان كس نديده بود وبدان پتان
اندر كرفت وهمه را بسوخت وزبامداد تا نيم روز همي سوخت
ودود بهوا اندر همي شد وآن دو عالم با آن صحفها از ميان
آن دود بيرون آمدند بسلامت انكاه همه خلق جهودي
بپذيرفتند وبت پرستي از يمن بر خاست وجهودي آشكار
شد ويكي بت خانه بود ايشانرا كي ازنجا اواز آمدي چنان
كسي ازنجا با ايشان حديث كردي واواز شنيدندي وكس
نديدندي ملك خبر اين خانه اين دو عالم را بكفت ايشان
كفتند آن ديوست كي ايشانرا فريفته است پس برفتند
وبر در آن توريت بخواندند ودعا كردند كي يا رب اين ديوار
ازين خانه دور كن وسكي سياه ازين خانه بيرون آمد وبخروشيد
وبزمين فرو شد آن عالمان ملك را كفتند اينك اين ديو بود كه
با اين قوم سخن كفتي پس ملك كفت خانه را ويران كنيد

وبر جهودي همي بود تا بمرد ونام او سعد بود وبلقب اورا تبع
خواندندي وخويشتن تبع نام كرد وعرب اورا تبع الاصغر
خواندندي پس اين سعد تبع الاخير كي جهودي بيمن آورد
چون بمرد اورا سه پسر ماند يكي حسان وديكر عروه (f)
وديكر زرعه وهم سه خرد بودند وملك را نشايستند پس
مردي بر خاست از بني لخم نام او ربيعه بن النضر (g) اللخمي
وملك يمن بكرفت وهم دين جهودي داشت ومردمان همه
بر وي كرد آمدند واين آن ملك بود كي آن خواب ديد كه شق
را وسطيح را پرسيد دو كاهن بودند از كاهنان استاد (h)
ايشان كفتند اين ملك يمن از دست شما يمانيان بشود
وبدست حبشه افتد والله اعلم بالصواب

چون ربيعه بن النضر بملك بنشست هم بر دين جهودي
همي بود وملك همي داشت وپسران سعد هر سه خرد بودند
واين ربيعه را نيز فرزندان بودند خرد چون سالي بر آمد

(f) Je lis عمرو *Voyez* ci-dev. p. 676, note *(c)*.

(g) *Voyez* ibidem, note *(d)*.

(h) On lit dans le manuscrit de Nikbi از كاهنان يمن واوستادان فاخر *Voyez* ci-dev. page 676, note *(e)*.

از

از ملك او خوابي ديد كي همة كاهنان وعالمان يمن را كردكرد وكاهنان آن بود كي چيزها نا بوده كويند واورا كويد كه تو همي ايدون خواستي از من برسيدن وخوابي بيني نا برسيده بداند كه چه ديدي وآنرا تاويل كويد وكسي كي جاي غايب بود اورا از حال آن غايب بكويد واين چنين كسها را اندر عرب كاهن خواندندي واين كاهنان ايدون دعوي كردند كه ما را بري آيد وزين خبرها اكاه كند چنين كي امروز اين بري كرفتار شد وبعرب اندر كاهنان هم چنين بودند واندر يمن بسيار بودند واستادان ايشان دو تن بودند يكي شق نام بود ويكي سطيح وهر دو استاد بودند پس اين ربيعه كاهنانرا كردكرد وكفت مرا بكوييد كي چه خواب ديدند كفتند اين را بجز سطيح وشق كس نداند (i) وهر دو را

(i) Voici le texte de tout cet endroit, depuis les mots نام او ربيعه بن النضر للخمي *p. 744, l. 6,* tel qu'il se lit dans le manuscrit de M. Ouseley. (*Voy.* ci-dev. *p. 677, note (f).* چون اين ربيعه بن نصر بپادشاهي بنشست او نيز هم برد بن جهودي بود وملك يمن داشت وان پسران تبّع هنوز خرد بودند واين ربيعه را نيز فرزندان بودند چون سالي چند برآمد ان ملك خوابي ديد همه علما ومعبران وكاهنانرا بخواند وكاهن ان

طلب کرد وبخواند نخست سطیح احد اورا پیش خواند وکفت
من خوابي دیدم مرا بکوي کي چه دیدم وآن چه باشد سطیح
کفت تاریکي دیدي وزمیان تاریکي انکشتي بیرون آمد
بزمین اندر افتاد پس آتش کشت وهمه مردمان یمن را بسوخت
وهمه خاکستر کشت ملك کفت راست کوي چنین بود
اکنون بکوي کي این چه بود سطیح کفت از زمین حبشه
ملکي بیرون آید واین ملك بکیرد وخلق را قهر کند ودین
جهودي بکرداند واین ملك یمن بحبشه افتد وحبشیان
سیاه بدین زمین غلبه شوند ملك کفت یا سطیح از پس این

واز چیزها خبر دهد چنانکه این مردمان
پری کرفتکانند زن ومرد چنین کویند که
پری ما را خبر دهد تا مردمانرا بکوییم
این کاهنان نیزهم چنان بودند ودر یمن
بسیار بودندي یکي سطیح ودیکر شق
وهر دو پري کرفته وکاهنان بودند چون
ربیعه این خواب بدید همه کاهنان
کردکرد وکفت مرا بکویید که چه
بخواب دیدم کفتند این جز سطیح وشق
ندانند

باشد که هر چیزي که خواهد بودن
بکوید وچیزهاي دزدیده بجاي آرد
وچیزي که ازاو بخواهي پرسیدن
تا پرسیده ترا جواب دهد وخوابي که دیده
باشي پیش ازان که تو با وي بکوي
او با تو بکوید که ایدون دیدي وانکاه
تاویل ان با تو کوید وکسي نیز که غایب
باشد خبر او بکوید این چنین مردمانرا
بعرب اندر کاهن خوانند ومردمان بودند
درین کاهنان که کفتندي ما را پري آید

چه بود كفت از پس وي مردي نام وي سيف بن ذي يزن
بر خيزد وآن ملك را حبشـه بستاند وملك يمن بكيرد وباز
اورا بكشند وباز پيغامبري از عرب بيرون آيد وديني آرد
ومردمان همـه آن دين او بكيرند وتا رستخيز آن دين بيمن اندر
. وزي آن كاهن كه نام وی شق بود بيامد اورا تنها جاي
ديكر بخواند (k) وآن خـواب ازو بپرسيد همـه برآن كونه كي
سطيح كفت تاويل آن خواب بكرد وبحـرفي خلاف نكرد ملك
بترسيد فـرزندان خـويش را همـه بـزمين عـراق فرستاد
وسوي ملك عجـم نامـه كرد واين پيش از اردشير بود واين
ربيعه بن نصر از فرزندان عـدي بود (l) كي جذيمـه الابرش
ببرد وخواهر بدو داد وعمرو بن عدي بيامد وملك عرب بر
ايشان بماند اين خبرها همـه كذشتست پيش ازيـن واين

(k) Dans le manuscrit de M. Ouseley, le passage précédent est ainsi conçu: وپيغمبري از عرب بيايد ودين نو بياورد ومردمان يمن همه دين وي بكيرند وتا وقت مرك اين دين بماند پس چـون ديكر روز ببود ديكر كاهن كه نام او شق بود بيامد مـلك اورا تنها بخـوانـد Dans deux autres manuscrits de M. Ouseley, on lit au lieu de مرك le mot رستخيز comme dans celui de la Bibliothèque nationale. *Voyez*, au surplus, les notes *(h)* et *(i)* ci-devant page 678.

(l) *Voyez* ci-devant p. 679, note *(k)*.

ملكان عرب از عمرو بن عدي وفرزندانش بودند وامرو القيس ومندر ونعمن بن المندر اين همه ملوك حيره از فرزندان عمرو بن عدي بودند وهمه از فرزندان ربيعه بن النضر بودند از لخمان (m) ان ملك يمن كي اين ربيعه بن النضر ايشانرا از يمن بحيره فرستاده بود از بهر آن خواب كي سطيح كزارده بود پس اين ربيعه بن النضر سالي چند بملك يمن اندر بود وبمرد وفرزندان او همه بحيره بماندند وهمي كس نبود وايشان (n) مردمان يمن كرد امدند وآن پسران تبع بن اسعد را بياوردند هر سه پس بزرك شده بودند ومهترشان حسان بود وزپس او برادر ديكر عمرو نام وكمتر برادر زراعه (o) نام پس مردمان يمن كرد آمدند وملك بدين حسان بن تبع دادند وهمه بر وي كرد امدند وحسان بملك بنشست وزپس او برادر كمتر زرعه بملك بنشست (p) وقصه هر يك بكويم كي چكونه بود والله اعلم بالصواب چون اين حسان بملك

(m) *Voyez* ci-dev. p. 679, note *(l)*.
(n) *Voyez* ibid. note *(m)*.
(o) Lisez زرعه
(p) *Voyez* ci-devant p. 679, note *(o)*.

بنشست سپاه بر وي كرد امدند وملك بر وي راست شد وهم
چنانك بر (q) پدرش به بزركواري بنشست چون پدرش
خويشتن را تبع نام كرد واورا تبع الاصغر خواندندي پنج
سال بملك اندر ببود ارزويش آمد كز يمن بيرون آيد وبزمين
عرب وحجاز وشام آيد وبكردد چنانك تبعان ديكر وچنانك
پدرش سپاه اورا كفتند نبايد رفتن كي ملوك يمن را خجسته
نبود وفرمان ايشان نكرد وسپاه بيرون اورد واين برادر را كه
نامش زرعه بود بيمن دست باز داشت پس بزمين شام اندر
آمد ومردمان نيز بكراهيت بودند بدان رفتن وبترسيدند كي
ايشانرا حربي پيش آيد از ملوك شام يا از ملوك عجم يا از ملوك
روم چون بزمين رحبه برسيدند از شهرها جزيره وموصل
نزديك شام سپاه حسان بدين برادرش كرد آمدند كي نامش
عمرو بود واورا كفتند تو برادرت حسان را بكش كي ملك با تو
دهيم وبيعت با تو كنيم وبيمن باز شويم او بكفتار ايشان هم

(q) *Voyez* p. 680, note (*p*).

چنان کرد وملك یمن بدین عمرو (r) راست کشت پس هرچه
کردي خوابش نیامدي وخواب ازو بکسست بزشکانرا
کردکرد وهرج (s) علاج دانستند کردند بکردن هیچ سود
نداشت مر کاهنان وعالمانرا کردکرد وان علما جهودانرا که بودند
اندر یمن ازیشان بپرسید همه ایدون کفتند کي این عقوبت
خداي است ترا برانك برادر را بکشي بستم وملك ازوي بستدي
پس او همه آن سرهنکان که اورا فرموده بود که برادر را بکش همه
را بکرفت وبکشت وسود نداشت وهم چنان بي خواب همي بود
وزپس آن بس نزیست وبمرد پس مردي برخاست از اهل
بیت ملك نام او حنیفه (t) وآن ملك یمن بکرفت وخلق را
همي قهر کرد وملك بر او راست بیستاد وسالي ده بر آمد وستم
وبیدادي کرد ومذهب قوم لوط داشت واندر همه یمن هیچ
غلام نرسیدي از ملك زادکان ومهتر زادکان ورعیت که نه
سوي خویشتن آوردندي وفساد کردي با او (v) دست باز

(r) J'ai substitué عمرو à غرب que porte le manuscrit. *Voyez* ci-dev. p. 680, note *(q)*.

(s) *Lisez* هرچه

(t) *Voyez* ci-dev. p. 681, note *(r)*.

(v) *Voyez* ci-dev. p. 681, note *(s)*.

داشتي وهيچ غلام نيارستي زني كردن تا بخت با او نبودي وخلق اندر آن بيچان شدند ويكي منظر بود اورا چون غلام بياوردي بر ان منظر بردي ودر منظر ببستي وسپاه ونوبتيان حرس بر در منظره نشسته بودندي واندر منظره يكي خانه بود نگارين وانرا روزنه بود كي سر بيرون كردي بدان روزن وبكوي نكاه كردي چون غلام را بر منظره بردي وبا او ببودي وكار خويش تمام كردي سر بدان روزنه منظره بيرون كردي ومسواكي بدست كرفتي ودهانرا مسواك كردي (x) تا دربانان واين سپاه كه بر در بودي بدانستندي كي او كار خويش كرد با غلام در منظره بكشادندي وغلام را بيرون كردندي پس چون كارش باخر رسيد كي (y) زرعه برادر حسان پسر اسعد تبع آن خردتر بزرك شد ونيكو روي است سخت كس فرستاد واورا نخواند زرعه دانست كه اورا بچه كار مي خواند كاردي تيز بر كرفت وبا خويشتن

(x) Je lis سواك كردي *Voyez* ci-dev. p. 681, note (t).

(y) *Voyez* ci-dev. p. 681, note (v).

نهان کرد وبرفت چون بدر منظـرم برسید ودربانان در ببستند این ملك حنیفـه اهنك زرعه کرد زرعه کفت اي ملك با من تباهي مکن ومرا از همه این غلامان خویش عفو کن کي من از اهل بیت شرفـم وبدر برادر من پادشاه بودند ومن بدین ملك از همه کس جق ترم وملك بتو باز داشتم تو تن من بمن دست باز دار سود نداشت ملك کفت اکر فرمان من کني وکرنه دربانان در خوانم تا سرت بر کیرم زرعه کارد بر کشید وحمله کرد وملك را شکم بر شکافت وبکشت وسرش بر کرفت ودست راستش ببرید ومسواك بدست وي اندر نهاد وسرش از آن روزنه بیرون کرد چنانك هرکس بنکریدي واندیشیدي کي او دست بدهان همي برد چون دربانان چنان دیدند اندیشیدند که ملك هم چنان که دیکر بارها با دیکر غلامان کار خود کرد در منظرم را بکشادند وزرعه فرو رفت وبشد چون بر آمدند ملك را بر آن حال دیدند دانستند که زرعه کرده است فرود آمدند وسپاه وخلقان را اکاه کردند

کردند مردمان سخت شاد شدند وزپس زرعه بشدند اورا
بیاوردند وکفتند بدین ملك تو سزاوار تري که از اهل بیت
ملکـي وسارا ازین فاسق برهانیدي کرد آمدند وملك بدو
سپردند واو بملك بنشست وسپاه اورا راست بیستاد وهمي
جهودي کردند واین زرعه را ذي نواس خواندندي وزملوك
یمن کس از وي با هیبت تر نبودي وازو جیاد تر نیامد
وخویشتن را یوسف نام کرد وسالها اندر ملك بماند وملك از
حمیر بر دست او شد وبحبشه افتاد واو بود که سپاه بزمین
نجران برد وایشان همه ترسا بودند برفت وایشان را همه جاهي
بکند دراز وآتش اندر آن جاه کرد وهرکرا اندر جهودي
نیامدي اندر آن جاه افکندي تا بسوختي وخداي عز وجل
این را به نبي اندر یاد کرد کفت قتل اصحاب الاخدود النار
ذات الوقود این اصحاب الاخدود ،

TEXTES

Des Passages cités dans le Mémoire précédent, p. 613 et suivantes.

DJÉLAL-EDDIN, sur la neuvième Surate de l'Alcoran. (*Voyez* ci-devant page 613.)

النسي هي التاخير لحرمة شهر الي اخر كما كانت الجاهلية
تفعله من تاخير حرمة المحرم اذا هل وهم في القتال الي صفر ·

BEÏDHAWI, sur le même Passage. (Ci-devant ibid.)

النسي اي تاخير حرمة الشهر الي شهر اخر كانوا اذا جاء
شهر حرام وهم محاربون احلوه وحرموا مكانه شهرا اخر حتي
رفضوا خصوص الاشهر واعتبروا مجرد العدد وعن نافع انما
النسي بقلب الهمزة وادغام الياء فيها وقري النسي بحرفها
والنسي والنسا ثلاثة مصادر نساه اي اخره زيادة في الكفر
لانه تحريم ما احل الله وتحليل ما حرم وهو كفر اخر ضموه الي
كفرهم يضل به الذين كفروا اضلالا زايدا .... يحلونه عاما
يحلون النسي من الاشهر الحرم ويحرمونه عاما فيتركونه علي

حرمته قيل اول من احدث ذلك جنادة بن عوف الكناني كان يقوم علي جمل في الموسم فينادي ان الهتكم قد احلت لكم المحرم فاحلوه ثم ينادي في قابل ان الهتكم قد حرمت عليكم الصفر فحرموه ... ليواطيوا عدة ماحرم الله اي ليوافقوا عدة الاربعة المحرمة ... فيحلوا ما حرم الله بمواطاة العدة وحدها من غير مراعاة وقت ،

DJEWHARI, au mot نساء (Ci-dev. p. 614.)

قوله انما النَسِيءُ زيادة في الكفر وهو فعيل بمعني مفعول من قولك نساتُ الشي فهو منسؤ اذا اخّرتَه ثم يحوّل منسؤ الي نسيء كما يحوّل مقتول الي قتيل ورجل ناسيء وقوم نَسَأَة مثل فاسق وفسقة وذلك انهم كانوا اذا صدروا من مني يقوم رجل من كنانة فيقول انا الذي لا يُرَدّ لي قضاء فيقولون انسِئْنا شهرا اي اَخِّرْ عنا حرمة المحرم واجعلها في صفر لانهم كانوا يكرهون ان يتوالي عليهم ثلاثة اشهر لا يغيرون فيها لان معاشهم كان من الغارة فيحل لهم المحرم ،

Firouzabadi, au mot نسا (Ci-dev. p. 615.)

نسأَتَه البيع وانساته بعتَه بنُسْيَة بالضم ونَسِيَّة بأَخَرَةٍ والنسِيُء الاسم منه وشهر كانت تؤخره العرب في الجاهلية فنهي الله تعالي عنه ،

Le même, au mot قلمّس (Ibid.)

القلمس ..... رجل كناني من نَسَأَة الشهور كان يقف عند جمرة العقبة ويقول اللهم اني ناسئ الشهور وواضعها مواضعها ولا اعاب ولا اجاب اللهم اني قد احللت الصفرين وحرّمت صفرا الموخّر وكذلك في الرجبين يعني رجبا وشعبان انفروا مع اسم الله وذلك قوله انما النسيُء زيادة في الكفر ،

Masoudi, n.° 599, f.° 164 recto. (Ci-dev. p. 616.)

قد كانت العرب في الجاهلية تكبس في كل ثلاث سنين شهرا وتسميه النسي وهو التاخر وقد ذم الله تعالي النسي بقوله عز وجل انما النسي زيادة في الكفر ،

Makrizi, n.º 682, f.º 145 recto. (Ci-dev. ibid.)

كانت العرب في جاهليتها تنظر الي فضل ما بين سنتهم وسنة القمر وهو عشرة ايام واحدي وعشرون ساعة وخمس ساعة فيلحقون ذلك بها شهرا كلما تم منها ما يستوفي ايام شهر ولكنهم كانوا يعملون علي انه عشرة ايام وعشرون ساعة وكان يتولي ذلك النساة من بني كنانة المعروفون بالقلامس واحدهم قلمس وهو البحر العزيز وهم [وهو .l] ابو تمامة جنادة بن عوف بن اسية [ou اميه] بن قلع واول من فعل ذلك عندهم حذيفة بن عبد فقيم واخر من فعله ابو تمامه واخذ العرب الكبس من اليهود قبل مجي دين الاسلام بنحو المايتي سنة وكانوا يكبسون في كل اربع وعشرين سنة تسعة اشهر حتي تبقي اشهر السنة ثابتة مع الازمنة علي حالة واحدة لا تتاخر عن اوقاتها ولا تتقدم الي ان حج رسول الله صلعم وانزل الله سبحانه عليه انما

النسي زيادة في الكفر يضل به الذين كفروا يحلونه عاما

ويحرمونه عاما ليواطيوا عدة ما حرم الله فيحلوا ما حرم الله زين لهم سوء اعمالهم والله لا يهدي القوم الكافرين فخطب صلعم وقال ان الزمان قد استدار كهيية يوم خلق السموات والارض فبطل النسي وزالت اشهر العرب عما كانت عليه وصارت اسماوها غير دالة علي معانيها ء

Mohammed ben-Ahmed ben-Ayyas Djerkési,

auteur du كتاب نشق الازهار في عجايب الاقطار

(Ci-devant page 618.)

كان يقع حج العرب في ازمنة السنة كلها وكان الحج في عهد ابرهيم الخليل واسمعيل عليهما السلام ابدا في عاشر ذي الحجة ثم ان العرب احبوا ان يتوسعوا في معيشتهم فجعلوا حجهم في وقت اوان ثمارهم وغلاتهم ونحو ذلك وان ثبت ذلك علي حالة واحدة من اطيب الازمنة واخصبها فتعلموا تلك الشهور من اليهود الذين نزلوا بيثرب من عهد شمويل نبي بني اسرايل عليه السلام فتعلموا منهم

النسي قبل الهجرة بمدة طويلة وقيل ان اول من انشاء (ʒ) النسي سرير بن ثعلبة فلما مضت ايامه انشاه من بعده ابن اخيه عدي بن عامر القلمس من اولاد مالك بن كنانة واستمر من بعد ذلك عمال الي ايام حذيفة القلمسي وهو اول من انشاء شهور العرب فاحل منها ما احل وحرم منها ما حرم ثم جاء من بعده ابو جناده بن عوف من العرب العربا وقد ادرك الاسلام وفيه يقول عمرو بن قيس الشاعر

واي الناس لم يسبق بوتر　　واي الناس لم يعلل لجاما
السنا الناسيئن الي معد　　شهور الحل نجعلها حراما

وكانت العرب تكبس سنينهم كل اربع وعشرين سنة قمرية تسعة اشهر وكانت شهورهم ثابتة مع الازمنة جارية علي سنين واحدة لا تتاخر عن اوقاتها ولا تتقدم ثم دارت سنين العرب بعد ماتين وعشرين سنة فوقع الحج في السنة العاشرة وهي السنة التي حج فيها رسول الله صلعم في عاشر ذي الحجة كما

(ʒ) Je soupçonne qu'il faut lire ici et ailleurs انساء Il y a quelques autres fautes dans ce passage, qui ne méritent pas qu'on les fasse remarquer.

كان في عهد ابرهيم واسمعيل عليهما السلام ولذلك قال رسول الله صلعم في حجته هذه ان الزمان قد استدار كهيئة يوم خلق الله السموات والارض يعني رجوع الحج في الشهور التي افرضها الله تعالي وانزل الله تعالي في ابطال النسي بقوله تعالي انما النسي زيادة في الكفر وقد بطل ما كان احدثته الجاهلية قبل ظهور الاسلام من امر النسي ،

SIRAT 'ALRESOUL, fol. 258 recto. (Ci-dev. p. 620.)

ثم مضي رسول الله صلعم علي حجه فاري الناس مناسكهم وعلمهم سنن حجهم وخطب الناس خطبة التي بين فيها ما بين فحمد الله واثني عليه ثم قال ايها الناس اسمعوا قولي فاني لا ادري لعلي لا القاكم بعد عامي بهذا الموقف ابدا ..... ايها الناس ان النسي زيادة في الكفر يضل به الذين كفروا يحلونه عاما ويحرمونه عاما ليواطيوا عدة ما حرم الله فيحلوا ما حرم الله ويحرموا ما احل الله وان الزمان قد استدار كهيئة يوم خلق السموات والارض وان عدة الشهور عند

عند الله اثني عشر شهرا منها اربعــة حرم ثلاثة متوالية فرجب مضر الذي بين جمادي وشعبان ،

Glose d'Ebn-Athir, ibid. (Ci-dev. p. 621.)

يقال دار يدور واستدار يستدير بمعني اذا طاف حول الشي واذا عاد الي الموضع الذي ابتدا منه وهــو بمعــني الحديث كانوا يوخرون المحــرم الي صفر وهو النسي ليقاتلوا فيه ويفعلون ذلك سنة بعد سنة فينقل المحرم من شهر الي شهر حتي يجعلوه في جميع شهور السنة فلما كانت تلك السنة كان قد عاد الي زمنه المرصوص به قبل النقــل وعادت السنة كهيتها الاولي ،

من النهاية لابن الاثير لفظا ،

Makrizi, à l'endroit déjà cité. (Ci-dev. p. 626.)

واما اهل المدينة فانهم يستعمــلون روية الاهــلة في شهورهم ويكبسون كل تسعماية وستة وسبعين يوما بشهر قمري ويجعلون ابتدا تاريخهم اتفاق اجتماع في اول دقيقة من برج

ما واكثر طلبهم لهذا الاجتماع ان يتفق في احدي نقطتي الاعتدالين فيسمون السنة الكبيسة بدماسة ،

Dans la traduction de ce passage, j'ai dit : « Ils commençoient » leur ère de la conjonction du soleil et de la lune dans la pre- » mière minute du belier, et ils observoient très-attentivement » cette conjonction dans l'un des deux points équinoxiaux. » Comme on lit dans le manuscrit من برج ce qui est sûrement fautif, j'avois cru qu'il falloit lire من برج الحمل *du signe du belier;* mais je reconnois qu'il faut lire من برج *d'un signe quelconque*, comme porte un autre manuscrit, et traduire ainsi ce qui suit : « Ils recherchoient principalement que cette conjonction » se rencontrât dans un des deux points équinoxiaux. » Quoique cela ne me paroisse pas donner une idée bien claire, j'ai dû faire cette observation.

Comme on lit dans le manuscrit بدماسة sans aucun point sur la première lettre, peut-être faut-il prononcer تدماسة *tidmasa :* dans un autre manuscrit je trouve تدمات.



OBSERVATIONS

Sur le degré de certitude des Éclipses rapportées par Confucius *dans son ouvrage intitulé* Tchun-tsieou, *depuis l'an 720 jusqu'en 495 avant J. C.*

Par J. DE GUIGNES.

LES Chinois ont eu une attention singulière à inscrire dans leurs annales les éclipses dont ils ont eu connoissance, ce qui a fait dire en Europe que l'histoire de la Chine, appuyée sur ces observations astronomiques, étoit incontestable; et, d'après cette idée, on a cru pouvoir faire remonter l'origine de la nation à une antiquité très-reculée. On n'a pas fait attention que, si, depuis l'an 720 avant Jésus-Christ, on trouve dans l'histoire de la Chine un grand nombre d'éclipses, avant cette époque il n'y en a que deux indiquées, et qu'elles le sont d'une manière si vague et si peu exacte, qu'on n'a pu les calculer : la plus ancienne est placée au-delà de 2000 ans avant Jésus-Christ; la seconde n'est que de l'an 776, c'est-à-dire, du commencement des olympiades. Ussérius cite une éclipse de soleil de l'an 791 avant Jésus-Christ, et par conséquent antérieure à celle-ci : or, depuis cette époque, et sur-tout depuis l'an 721, il nous en reste plusieurs qui ont été observées à Babylone; et ce n'est qu'à l'année 720, que les Chinois commencent à indiquer dans leur histoire cette longue suite d'éclipses dont on parle avec tant d'éloges. On en compte trente-six dans un ouvrage de Confucius, intitulé *Tchun-tsieou*, qui contient l'histoire de son pays depuis l'an 720 jusqu'en 479 avant Jésus-Christ, année où ce philosophe mourut. Cet ouvrage est un des cinq livres canoniques des Chinois. Les Babyloniens observoient alors les éclipses de soleil et de lune, de sorte que, dans la même année 720, nous avons deux éclipses de lune observées à Babylone. Les Chinois n'observoient encore que celles de soleil;

Lues le 30 avril 1790.

ce qui feroit croire qu'ils ne passoient pas alors, comme on le prétend, les nuits dans un observatoire; autrement, ils auroient dû apercevoir les éclipses de lune et en conserver le catalogue. La première éclipse de lune dont ils parlent, n'est que de l'an 57 de Jésus-Christ : peut-être ne prenoient-ils jusque-là les éclipses de lune que pour des taches ou pour un simple changement de couleur de cet astre; car il est constant que vers le commencement de l'ère Chrétienne, ils étoient encore peu versés dans la connoissance des mouvemens célestes.

Les trente-six éclipses de soleil rapportées par Confucius, ont paru devoir fixer, avec plus de certitude, la chronologie Chinoise depuis l'an 720 avant Jésus-Christ. C'est ce que j'avois pensé moi-même; mais, pour en juger plus sûrement, j'ai traduit de nouveau, avec l'attention la plus scrupuleuse, le texte du philosophe Chinois : comme il seroit trop long de rapporter ici la traduction de ce morceau, je me borne à quelques observations que j'ai faites à ce sujet. Au reste, je ne prétends point infirmer l'authenticité de ces éclipses; je propose simplement mes doutes, dans l'espérance que quelque astronome voudra bien les éclaircir et vérifier de nouveau ces éclipses.

1.° Confucius ne les indique pas avec toutes les circonstances qui peuvent être nécessaires pour les calculer; il se contente de dire, par exemple : *A la deuxième année de tel prince, au printemps, à la première lune, tel jour du cycle, éclipse de soleil.* Tel est, pour toutes les éclipses, son récit, qui ne contient aucun calcul ni aucune observation. A la vérité, le P. Gaubil dit, à l'occasion de celles des années 669, 664 et 612, que ces trois éclipses sont annoncées dans le texte pour avoir été particulièrement observées; il veut dire sans doute que des astronomes ont examiné leurs progrès. On lit seulement dans le texte *qu'on battit le tambour et qu'on fit des sacrifices;* ce qui signifie que ces trois éclipses furent vues de tout le monde, qu'on en fut effrayé, et qu'on fit des prières, suivant l'usage : ainsi il n'est pas question d'observations astronomiques. Les commentateurs Chinois remarquent à cette occasion que la lune est une partie subtile émanée de la terre; que, lorsqu'elle vient ainsi troubler et attaquer le soleil, on bat le tambour pour la détourner, et on fait des sacrifices

pour l'apaiser, d'autant plus que ces éclipses sont regardées comme le présage d'un grand malheur. Dans cette circonstance, les grands, après avoir jeûné, vêtus modestement, et armés d'arcs et de flèches, se rendoient au palais pour secourir l'empereur, qui est regardé comme l'image du soleil; un aveugle, qui présidoit à la musique, frappoit le tambour, et les officiers offroient à la terre des pièces de soie.

Ces pratiques religieuses, ainsi que l'influence qu'on attribuoit aux astres, étoient fondées, chez les Chinois comme chez les Babyloniens et les Egyptiens, sur ce que ces peuples prenoient les corps célestes pour des divinités qui étoient chargées du gouvernement des différentes parties de l'univers. Ils étoient persuadés qu'elles présidoient à la naissance des hommes, à l'administration publique, aux saisons, aux productions de la terre et à tout ce qui arrive dans la nature ; ils croyoient pouvoir connoître, par les plus légers changemens qu'ils apercevoient dans les phénomènes célestes, ce que ces astres avoient dessein de faire ; et s'ils leur paroissoient irrités, ils leur adressoient des prières. L'astrologie étoit proprement, chez eux, la théologie et l'histoire de leurs dieux.

Les éclipses de soleil sont ce qui a le plus frappé les hommes; c'étoit, entre deux divinités, une espèce de guerre dont on craignoit les suites : aussi les Chinois, lorsqu'une éclipse arrivoit le premier jour de l'année, l'ont-ils quelquefois transportée à un jour précédent, pour ne pas commencer une nouvelle année sous un tel auspice. Ces idées de l'influence des astres, qui ne peuvent avoir lieu que parmi ceux qui les croient des dieux et qui leur rendent un culte, se sont répandues par-tout. Confucius en étoit persuadé; et c'est pour cette raison que les Chinois faisoient des cérémonies qu'on ne peut prendre pour des observations astronomiques : celles que l'on fit dans les occasions dont il s'agit, prouvent seulement que ces trois éclipses ont été visibles.

2.° Confucius désigne les lunes ou mois, par lunes du printemps, lunes d'été, lunes d'automne et lunes d'hiver, trois pour chaque saison. Malgré cette dénomination et quelques autres raisons qui semblent devoir fixer ces lunes à la saison, les Chinois eux-mêmes ne savent à quoi s'en tenir sur la forme de calendrier que Confucius a suivie; ils pensent qu'il en a adopté tout-à-la-fois

deux différens, dont l'un commence au solstice d'hiver et l'autre à notre mois de février. Parmi nos Missionnaires, les uns se déclarent pour un calendrier, les autres pour un autre, et ils avouent que l'astronomie étoit alors très-négligée à la Chine. Ce seroit donc dans les temps dont il ne reste aucune observation, qu'ils supposeroient que les Chinois étoient le plus versés dans cette science ; ce qui n'est pas vraisemblable. Il résulte de là que, si nous ne connoissons pas le calendrier que Confucius a adopté, nous ne pouvons avoir une grande confiance dans ces éclipses, ni les calculer.

3.° Le jour du cycle de 60, que ce philosophe a marqué, n'est d'aucune utilité pour fixer ces mêmes éclipses, parce que ses commentateurs le trouvent trop fréquemment fautif. Ils prétendent qu'il y a des années entières où ce cycle est mal indiqué, et corrigent souvent le texte ; ils trouvent également les lunes défectueuses, et au lieu d'une lune, ils en substituent une autre ; et c'est d'après ces corrections que nos Missionnaires ont calculé. De plus, quelques-uns sont persuadés que l'ordre des jours du cycle n'a pas toujours été suivi exactement, et qu'il y a eu des temps où le calendrier étoit dans le plus grand désordre ; ce qui a obligé depuis bien des siècles les Chinois à avoir recours à des étrangers, pour présider à leurs observations et à leur calendrier.

Le P. de Mailla, dans sa traduction des Annales, rapporte simplement toutes ces éclipses ; mais il y ajoute souvent l'heure à laquelle elles sont arrivées, en sorte qu'on peut croire qu'il le fait d'après le texte : cependant il n'y est pas fait la plus légère mention de l'heure. Je crois devoir en avertir, afin qu'on ne s'autorise point du texte, qui n'en dit rien.

4.° Les commentateurs de Confucius supposent encore assez souvent des lunes intercalaires, afin de retrouver, à la faveur d'un mois ainsi ajouté, l'ordre du cycle du jour. Il est nécessaire d'observer que ce philosophe, dans tout son ouvrage, ne fait aucune mention de lune intercalaire ; c'est ce que j'ai vérifié avec le plus grand soin. Il est bien singulier que, dans le cours de plus de deux cents ans, pendant lesquels Confucius range tous les événemens sous chaque lune, il n'en soit arrivé aucun dans une lune intercalaire, qui l'ait obligé d'indiquer une lune de cette espèce. On ne les trouve que dans les ouvrages de ses commentateurs qui

ont voulu calculer les éclipses : mais en corrigeant ainsi un texte et toutes les dates, il est aisé de rapprocher celles qui paroissent le plus éloignées. Seroit-ce que les anciens Chinois, comme les Égyptiens, ne faisoient alors aucun usage de l'intercalation ?

5.° Dans le dessein de faire voir combien le P. Gaubil, qui a examiné toutes ces éclipses, s'écarte de la saison où Confucius les place, puisque les Chinois conviennent que telle lune appartenoit à telle saison, qu'elle précède ou suit tel solstice ou tel équinoxe, j'ai rangé ces éclipses par lunes, c'est-à-dire que j'ai rapproché toutes celles qui sont arrivées dans une même lune depuis l'an 720 jusqu'en 495 avant J. C.; par cet arrangement, on aperçoit que les éclipses des années 669, 612, 575, 527 et 525, toutes fixées par Confucius à une sixième lune d'été, tombent, suivant le P. Gaubil, l'une en avril, l'autre en mai, et une troisième en août. J'ai réuni, pour plusieurs autres années, une foule d'exemples de cette espèce qui servent à prouver combien il règne de confusion dans le texte de Confucius, dans les corrections de ses commentateurs astronomes et dans les calculs des Missionnaires. Dans l'un des deux calendriers que Confucius a suivis, comme on le suppose, la sixième lune tombe immédiatement après le solstice d'été, dans l'autre elle le précède; et cependant ici on la place en avril, en mai ou en août. On fait tomber de même la troisième lune du printemps en février et en avril; la septième, première de l'automne, en juin ou en septembre, et ainsi des autres. La sécheresse de ces détails ne me permet pas de m'y arrêter plus long-temps; et il me suffit d'avertir les astronomes qui voudroient calculer ces éclipses, que, malgré ce que les Missionnaires en ont dit, il ne faut peut-être adopter ni leurs calculs ni les corrections hasardées des commentateurs Chinois sur la forme de l'ancien calendrier.

6.° Les éclipses ne sont d'aucune utilité pour l'histoire si elles ne tiennent aux événemens par quelques circonstances; et il est nécessaire qu'elles aient été visibles, d'autant plus qu'il en arrive fréquemment qui ne le sont pas, et qui ne sont connues que de ceux qui les ont calculées. Que dirions-nous d'un écrivain qui, composant à présent une histoire de France, placeroit sous Clovis des éclipses que le seul calcul des astronomes lui fourniroit ? On

en pourroit mettre ainsi un grand nombre sous chaque règne; elles ne serviroient point à établir la chronologie, et elles seroient encore plus inutiles si l'historien n'étoit pas exact. Que devons-nous donc penser de plusieurs de ces éclipses que le P. Gaubil dit être fausses ? ne seroient-elles placées dans cet ouvrage que d'après de mauvais calculs ? Celle de l'an 676 avant J. C. ne fut pas visible; et les commentateurs Chinois, qui sont embarrassés sur le texte, prétendent que ce fut une éclipse de soleil qui arriva la nuit. Le P. Gaubil soupçonne qu'il y a une faute dans le texte, ou qu'elle est prise d'un calendrier différent de celui que Confucius suivoit : il regarde celle de l'an 592 avant J. C. comme fausse ; il porte le même jugement sur deux autres, l'une de l'an 552, et l'autre de l'an 549 avant Jésus-Christ, parce qu'elles sont indiquées dans le texte immédiatement un mois après deux autres éclipses. Les Chinois, qui supposent que Confucius ne pouvoit se tromper si grossièrement, décident qu'il y a une faute de copiste. De toutes ces éclipses, il n'y a que celle de l'an 601 avant Jésus-Chrit, fixée par Confucius en automne, à la septième lune, premier jour du cycle, et par le P. Gaubil, au 20 de septembre, qui s'accorde avec une de nos anciennes éclipses fixée à la même date par le P. Pétau. Le texte Chinois l'annonce totale : mais il ne seroit pas inutile d'examiner pourquoi cette éclipse, et deux autres arrivées en différentes années, toutes en automne, à la septième lune, tombent, l'une en juillet, l'autre en juin, et celle-ci en septembre, selon le P. Gaubil.

Quoique ce Missionnaire attribue aux Chinois de grandes connoissances en astronomie, et qu'il fasse souvent leur éloge à cet égard, il est obligé d'avouer que, si Confucius avoit marqué à-peu-près le temps et les phases de ces éclipses, elles seroient d'une grande utilité pour les astronomes : ainsi, puisque ces circonstances ne sont pas indiquées, il faut convenir qu'elles ne sont utiles ni à l'astronomie ni à la chronologie ni à l'histoire.

Confucius a rapporté, non-seulement les éclipses, mais aussi tous les autres phénomènes : c'est le goût des Chinois; et ce goût, qui subsiste encore parmi eux, n'est qu'une suite, comme je l'ai déjà observé, de leurs idées sur les astres et de leur attachement à l'astrologie; les grands et le peuple y sont livrés, comme

on le voit dans les écrits de Confucius et dans d'autres ouvrages imprimés au palais par ordre de l'empereur régnant ; et si ces peuples ont observé avec tant de soin les éclipses, les passages de comètes, les taches du soleil, les conjonctions de planètes, l'apparition ou disparition de certaines étoiles, et en général tous les phénomènes, s'ils en tiennent encore des catalogues exacts et étendus, c'est qu'ils sont persuadés de l'influence des astres sur les empires et sur chaque individu, genre de superstition qui partout a beaucoup contribué aux progrès de l'astronomie. Tout à la Chine devient présage ; les grandes pluies, les sécheresses, les vents et les ouragans, les tremblemens de terre, les débordemens de rivières ; et ces événemens, qui passent pour être l'annonce de quelque malheur dans le gouvernement, ont été inscrits avec soin dans l'histoire. Ces catalogues d'observations astronomiques et météorologiques peuvent être utiles. Quelques-uns remontent à 720 ans avant Jésus-Christ ; mais tous sont beaucoup plus détaillés depuis l'ère Chrétienne ou environ ; et, malgré l'ignorance des Chinois en physique et leurs foibles connoissances en astronomie, on y trouveroit des remarques importantes. La nation Chinoise a l'avantage au-dessus des autres, d'avoir écrit depuis long-temps et d'avoir conservé une grande partie de ses écrits.

On sait que les Égyptiens et les Babyloniens avoient de semblables catalogues, qui sont perdus : ils les consultoient lorsqu'ils vouloient connoître l'avenir ; et c'est l'usage que les Chinois font de ceux qu'ils ont dressés. Ils y indiquent l'événement politique qui arrive après le phénomène qui en est, à ce qu'ils croient, le présage ; mais ils ont l'attention, pour ne point être traités d'imposteurs, de prendre de longs intervalles entre le phénomène et l'événement. Cette superstition a toujours régné parmi les hommes ; et, malgré les connoissances qui ont contribué à la faire proscrire, elle s'efforce sans cesse de se relever, même dans les siècles qui se glorifient d'être les plus éclairés.



OBSERVATIONS
SUR PLUSIEURS FAMILLES JUIVES
ÉTABLIES ANCIENNEMENT À LA CHINE.

Par J. DE GUIGNES.

Lues le 15 janvier 1790.

NOS missionnaires ont trouvé à la Chine, à Kai-fong-fou, dans la province de Ho-nan, des Juifs qui, depuis long-temps, y ont une synagogue et des exemplaires du Pentateuque en hébreu; on a supposé dès-lors que ces livres pouvoient être de la plus haute antiquité, et représenter un texte ancien du temps de la dispersion des Juifs. Mais, d'après de nouvelles recherches, les Missionnaires ont reconnu que ces livres avoient été apportés, en différens temps, par des Juifs de Perse ou des environs, aux Juifs de la Chine. Ils ont en même temps examiné à quelle époque les Juifs ont pénétré et se sont établis dans ce pays; et ils pensent que ce fut sous le règne de *Ming-ti,* empereur de la dynastie des *Han,* l'an 65 de Jésus-Christ. Depuis cette époque, les Juifs ont été très-considérés à la Chine, et ont occupé les premières charges de l'empire : mais aujourd'hui il ne leur reste rien de cet ancien éclat; leurs établissemens à *Hang-tcheou,* à *Ning-po,* à *Pe-king,* à *Ning-hia,* ont disparu : la plupart de ces Juifs ont embrassé le mahométisme, et on ne connoît plus que ceux de *Kai-fong-fou,* où est leur synagogue. On comptoit autrefois parmi eux plus de soixante-dix familles des tribus de Benjamin, de Lévi, de Juda, &c.; ils sont réduits maintenant à sept familles, qui font tout au plus mille personnes. Voici l'ordre dans lequel on indique ces familles. 1, Sing-tchao-ti; 2, Sing-kao-ti; 3, Sing-gnai-ti; 4, Sing-king-ti; 5, Sing-tche-ti; 6, Sing-themam-ti; 7, Sing-li-ti.

Les Missionnaires, qui rapportent ces noms, et qui étoient curieux de connoître en quel temps les Juifs ont pénétré à la Chine, ont négligé de les expliquer, et se sont bornés à dire que les Juifs ont passé à la Chine sous la dynastie des Han, l'an 65 de Jésus-Christ.

Je vais suppléer à cette omission ; et l'explication que je présenterai de ces noms, me fournira en même temps les époques du passage et de l'établissement de ces différentes familles Juives dans l'empire de la Chine.

J'observe d'abord que les Chinois ont été de tout temps distingués entre eux par des noms de famille, auxquels ils tiennent singulièrement, et qui sont indépendans des noms particuliers et des titres que chaque Chinois peut porter. Ces noms de famille semblent représenter une ancienne division par tribus ou par hordes. Or les Juifs, en s'établissant à la Chine, ont pu conserver entre eux les noms de tribus de Juda, de Benjamin, &c.; mais, vis-à-vis des Chinois, auxquels ces noms étoient inconnus, ils auront pris des noms Chinois, ce que font encore nos Missionnaires. Ensuite, pour se rendre favorables les princes qui les protégeoient, ils auront adopté leurs noms. Et en effet, les noms de ces familles Juives *Sing-kao-ti, Sing-king-ti, &c.* ne signifient autre chose que *famille de l'empereur Kao, famille de l'empereur King, &c.* Le mot *sing* signifie *famille*, et *ti* signifie *empereur*. Tous ces sept noms ne sont que ceux de sept empereurs de la dynastie des Han, pendant la durée de laquelle les Juifs se sont établis à la Chine : je conclus de là que ce sont autant de familles Juives qui y sont venues successivement sous différens règnes, c'est-à-dire, à différentes époques, mais toutes sous les empereurs de la dynastie des Han. Les Missionnaires, qui n'ont pas fait l'examen de ces noms, les ont rangés au hasard : je crois devoir les remettre dans leur véritable ordre chronologique, selon la suite des règnes de ces princes ; et j'indiquerai quelques événemens qui ont pu occasionner ces différentes émigrations.

La famille *Sing-kao-ti*, c'est-à-dire de *Kao-ti*, doit être placée la première, parce que l'empereur qui porte ce nom est le fondateur de la dynastie des Han, et plus ancien par conséquent que tous les autres. Ce prince prit le titre d'empereur de la Chine, l'an 202 avant Jésus-Christ, et mourut l'an 195 ; mais il avoit commencé avant l'an 202 à conquérir quelques provinces de cet empire.

Il n'est pas étonnant qu'à cette époque, c'est-à-dire, entre l'an 202 et l'an 195 avant Jésus-Christ, des Juifs se soient retirés

à la Chine. Antiochus-le-Grand, qui régnoit alors en Syrie, avoit fait la guerre aux Juifs, et leur avoit enlevé plusieurs contrées : d'un autre côté, Ptolémée, roi d'Égypte, étoit entré de force dans Jérusalem ; et, de retour en Égypte, il avoit voulu exterminer tous les Juifs qui y étoient établis. Antiochus, du côté de l'orient, avoit porté ses conquêtes jusque dans la Bactriane, où des Grecs, successeurs d'Alexandre, avoient fondé un puissant royaume et soumis plusieurs peuples voisins. En Tartarie, les souverains Tartares faisoient continuellement la guerre aux Chinois, et quelquefois s'approchoient vers l'occident jusqu'à la Bactriane, où les Grecs étoient établis. Ainsi tous ces peuples avoient entre eux des relations : leurs pays étoient connus des uns et des autres; et les Juifs, pour se soustraire aux persécutions dont ils étoient menacés dans leur patrie, avoient la facilité de se retirer au loin vers l'orient, et même de pénétrer jusqu'à la Chine, où ils avoient lieu d'espérer de trouver la tranquillité, un asyle pour leur religion, et sans doute de nouveaux moyens d'exercer le commerce. Certaines productions de la Chine étoient connues en Syrie et en Égypte : personne n'ignore l'état florissant où le commerce d'Alexandrie étoit alors, et combien on avoit acquis de connoissances sur les pays les plus éloignés. Un établissement de commerce fait à la Chine ne pouvoit être que très-avantageux aux Juifs. Cet empire, le long de ses côtes orientales, offre une infinité de ports d'où l'on peut aller dans les diverses îles de l'Océan. Les Juifs, qui, comme plusieurs nations occidentales, se rendoient à Ceylan, y trouvoient d'autres Juifs avec lesquels ils faisoient leur commerce. C'est donc avec raison qu'ils assurent qu'ils sont entrés à la Chine et s'y sont établis sous la dynastie des Han, puisque nous voyons qu'ils ont pris pour nom de famille celui du fondateur de cette dynastie : ainsi ce premier établissement précède l'ère Chrétienne, et doit être fixé entre l'an 202 et l'an 195 avant J. C. ; mais je suis persuadé que les Juifs se rendoient à la Chine avant cette époque.

Le nom de *Sing-king-ti*, donné à une autre famille de Juifs, confirme ce que je viens d'avancer, puisque ce nom de *King-ti* est encore celui d'un empereur de la même dynastie des Han; c'est le cinquième, qui étoit petit-fils de *Kao-ti*, et qui commença

à régner l'an 156, et mourut l'an 141 avant Jésus-Christ. Voilà une seconde famille de Juifs qui se sera établie en Chine pendant son règne.

Sous le règne suivant, c'est-à-dire, sous celui de *Vou-ti*, fils de *King-ti*, les Chinois avoient fait de grandes conquêtes du côté de l'occident. Vers l'an 115 avant Jésus-Christ, ils venoient jusque vers le Khorasan, sur les frontières de la Perse et dans l'Inde septentrionale : ainsi la Chine étoit ouverte à tous les étrangers. Dans la Judée et dans la Syrie, il y avoit eu, à cette époque, des révolutions propres à occasionner de fréquentes émigrations.

Après la mort de *Vou-ti*, arrivée l'an 87 avant Jésus-Christ, l'empire passa à son fils *Tchao-ti*, qui mourut l'an 74. Son nom est celui d'une troisième famille de Juifs, *Sing-tchao-ti*, qui se sont retirés à la Chine, déterminés sans doute par les mêmes motifs que les familles précédentes, avec lesquelles les Juifs de Syrie et d'Égypte pouvoient avoir alors des rapports de commerce.

La quatrième famille de Juifs est appelée *Sing-gnai-ti*. *Gnai-ti* est encore le nom d'un empereur de la même dynastie des Han ; il commença à régner l'an 6 et mourut l'an 1.er avant Jésus-Christ : c'est le quatrième après *Tchao-ti*. Les relations que la Chine avoit alors avec les peuples d'Occident, n'avoient point été interrompues; d'un autre côté, les Romains, devenus très-puissans, s'étoient emparés de la Syrie. On connoît les troubles et les divisions qui existoient alors parmi les Juifs ; et ces circonstances étoient bien propres à exciter des émigrations. C'est donc vers cette époque et sous le règne de *Gnai-ti*, que la quatrième famille de Juifs a passé à la Chine.

La dynastie des Han régnoit toujours dans ce pays : après *Gnai-ti*, il y eut encore deux empereurs ; le dernier mourut l'an 9 de J. C. Alors un rebelle s'empara du trône, et eut pour successeur un autre rebelle qui fut déposé l'an 24; après cela un descendant de l'empereur *King-ti* rétablit sa famille sur le trône. Dans les historiens, la première branche de la dynastie des Han, dont la cour étoit à *Sigan-fou* dans le *Chen-si*, est appelée *Han occidentaux ;* la seconde branche, nommée *Han orientaux*, avoit sa cour à *Ho-nan-fou* dans le *Ho-nan*. *Kouang-vou-ti*, qui en est le premier empereur, et qui rétablit la puissance des Chinois en

Tartarie, mourut l'an 57 de J. C. Il eut pour successeur son fils *Ming-ti*, sous le règne duquel on assure, dans les Lettres édifiantes, que les Juifs entrèrent à la Chine. Il a pu y arriver de nouvelles familles; mais, comme nous venons de le voir, elles avoient été précédées, long-temps auparavant, par plusieurs autres. *Ming-ti* mourut l'an 75 de J. C.

Pendant qu'il étoit sur le trône, Jérusalem fut prise par les Romains; le temple fut détruit, et la nation Juive fut, en quelque façon, anéantie et dispersée. D'un autre côté, l'empereur *Ming-ti* avoit des armées jusque dans la Bactriane. C'est ce prince qui envoya dans l'Inde septentrionale pour s'informer de la religion de *Fo*, dont il avoit entendu parler : on lui en apporta quelques livres; et il est le premier qui introduisit et établit dans la Chine cette religion Indienne. Des Chrétiens et des Juifs ont pu se rendre également dans ses États; mais je ne trouve point parmi les familles Juives le nom de ce prince. On en désigne une sous le nom de *Themam-ti*, qui me paroît corrompu soit par nos imprimeurs, soit par ceux qui ont copié le manuscrit du Missionnaire : seroit-il le même que *Ming-ti!* Je serois porté à croire qu'il faut lire *Tchang-ti* ou *Tcham-ti*, d'autant plus que *Ming-ti* favorisoit beaucoup les sectateurs de la religion Indienne, ce qui aura inspiré aux Juifs une certaine aversion pour lui, et les aura déterminés à prendre le nom de son fils *Tchang-ti*, qui lui succéda l'an 76 de J. C., et mourut après avoir remporté de grandes victoires en Tartarie, l'an 88. Ce nom de *Themam-ti*, celui de la cinquième famille, est le seul qui souffre des difficultés par la manière dont il est écrit, qui s'écarte même de l'orthographe des noms Chinois, adoptée par nos Missionnaires; c'est ce qui m'a déterminé à lire *Tcham-ti*.

La sixième famille des Juifs de la Chine porte le nom de *Che-ti* ou *Tche-ti*, empereur des Han, qui régnoit l'an 146 de J. C.; il descendoit de *Tchang-ti*. C'est une nouvelle émigration de Juifs arrivés en Chine pendant son règne.

L'an 220 de J. C., cette seconde branche des Han fut détruite, et l'empire de la Chine fut divisé en trois parties, dont une fut occupée par une troisième branche de ces mêmes Han; elle possédoit les provinces de *Se-tchuen* et de *Chen-si*. Le premier

empereur de cette nouvelle branche est *Tchao-lie-ti* ou plus simplement *Lie-ti*, nom qui est aussi celui de la septième famille des Juifs. Ce prince mourut l'an 223 de J. C., après un règne de deux ans.

Voilà ces sept familles Juives, toutes établies en Chine, suivant leur tradition, sous le règne de la dynastie des Han; et en effet, par l'explication que je viens de donner de leurs noms, qui sont ceux de différens empereurs de cette dynastie, il est visible qu'en arrivant à la Chine, les Juifs ont, pour se conformer aux usages des Chinois, pris pour noms de famille ceux des princes qui régnoient alors, et qui ont protégé leur établissement. En vain voudroit-on trouver ces noms dans des mots Hébreux; ils sont purement Chinois; et je suis surpris que les Missionnaires ne s'en soient pas aperçus, ou que, s'ils l'ont reconnu, ils ne nous en aient pas instruits lorsqu'ils ont parlé de ces Juifs.

Je supprime ici quelques autres observations sur la synagogue de *Kai-fong-fou* dans le *Ho-nan;* et je me borne à dire que les Juifs, depuis le temps des Han, se sont toujours maintenus à la Chine, qu'ils y avoient divers établissemens dont il ne reste maintenant que celui de *Kai-fong-fou*, et que les autres ont été détruits et abandonnés. Il paroît qu'ils avoient choisi les lieux où ils pouvoient faire un commerce qui entretenoit leurs liaisons avec tous les peuples de l'Asie occidentale.

Un de ces établissemens étoit à *Hang-tcheou*, aujourd'hui capitale de la province de *Tche-kiang*. Cette ville a toujours été le lieu où s'est fait le commerce des plus belles soies de la Chine; et il y a encore à présent un prodigieux nombre d'ouvriers en soieries. On regarde son territoire comme le vrai pays de la soie.

Ning-po, autre établissement des Juifs, est situé dans la même province, et en est le principal port, sur la mer Orientale, vis-à-vis le Japon: c'est ce que nous nommons à présent *Liam-pou*, qui est le centre du commerce, et où les marchands étrangers vont chercher les soieries qu'on y apporte de *Hang-tcheou;* on y fait aussi un grand commerce avec le Japon. On voit ici les motifs qui ont engagé les Juifs à s'établir dans ces deux villes, où tous les étrangers venoient acheter les plus belles étoffes de soie.

Ning-hia, où les Juifs s'étoient établis, n'étoit pas moins intéressante pour eux que les deux villes précédentes. Celle-ci, située au-delà du *Hoang-ho*, au nord de la province de *Chen-si*, ainsi que celle de *Si-ning*, qui est dans les environs, a toujours été célèbre par son commerce de pelleteries qu'on y apporte de la Tartarie. On sait combien les pelleteries ont été de tout temps recherchées par les Asiatiques. Cette ville étoit en même temps l'entrepôt de tout le commerce des nations occidentales de l'Asie avec la Chine : c'étoit par conséquent un lieu propre pour celui des Juifs. Par cet établissement, et par celui de *Ning-po* dans le *Tche-kiang*, ils se trouvoient placés aux deux extrémités de l'empire, l'une à l'orient, l'autre à l'occident; ce qui les mettoit à portée de fournir toute l'Asie des productions de la Chine, même de celles du Japon, puisque les Japonois venoient à la Chine, et que les Chinois alloient au Japon; et peut-être même les Juifs s'y rendoient-ils de *Ning-po*.

Quant à leur établissement de *Pe-king*, dont il ne reste plus de traces, et à celui de *Kai-fong-fou*, qui subsiste encore, ils s'y étoient fixés sans doute, parce que la cour a été souvent dans ces deux villes, et qu'il leur étoit nécessaire d'y avoir des personnes de leur nation pour y défendre leurs intérêts.

Je termine ici ces observations, qui, en nous faisant connoître l'époque des divers établissemens des Juifs à la Chine, prouvent que ce pays est connu depuis long-temps. Nous savons, d'ailleurs, qu'aux mêmes époques, et encore long-temps après, il étoit fréquenté par les étrangers, qui s'y rendoient par terre et par mer; d'où l'on peut inférer que, des ports orientaux de la Chine, ces étrangers étoient à portée de parcourir cette vaste mer Orientale, et de reconnoître par eux-mêmes plusieurs îles, sur-tout celles du Japon, où les Chinois alloient commercer, pendant que, d'un autre côté, les Japonois avoient trois principaux ports, de l'un desquels ils se rendoient dans le *Leao-tong* et dans la *Corée*, et des deux autres dans les provinces de la Chine, le *Chan-tong*, le *Tche-kiang*, et dans celle de *Canton*. C'est ce dont nous instruisent les géographes Chinois. Il y a lieu de présumer que les Juifs, si adonnés au commerce, n'ont pas négligé tous ces avantages; les lieux qu'ils ont choisis pour leurs

établissemens,

établissemens, nous en fournissent la preuve. Toutes ces communications des anciens peuples de l'Asie nous seroient beaucoup plus connues, si nous nous étions livrés davantage à l'étude des langues Orientales, et à l'examen des ouvrages que les divers peuples Orientaux ont composés.

JOSEPH DE GUIGNES naquit à Pontoise le 19 octobre 1721. Au sortir du collége, il entra, en qualité d'élève, chez M. Étienne Fourmont, professeur de langues Orientales au collége royal de France, auprès duquel il demeura douze ans, uniquement occupé de l'étude de ces langues, ainsi que de l'histoire et de la littérature des différens peuples de l'Orient. Il fit des progrès si rapides dans cette étude, qu'en 1741, à peine âgé de vingt ans, il fut nommé interprète à la Bibliothèque du roi. L'année suivante, Louis XV, à qui on en avoit parlé comme d'un jeune homme de grande espérance, voulut qu'on le lui présentât, et lui donna une pension de 1000 livres, à titre d'encouragement. L'Académie, qui connoissoit ses travaux, quoiqu'il n'eût encore fait imprimer aucun ouvrage, et qui savoit ce qu'on devoit attendre de ses lumières et de ses talens, l'admit parmi ses membres en 1754. Il ne tarda pas à justifier cet honorable choix aux yeux de l'Europe, par l'*Histoire générale des Huns, des Turcs, des Mogols et des autres Tartares occidentaux*, en cinq volumes *in-4.°*, qu'il publia successivement dans les années 1756, 1757 et 1758. Cette histoire, presque entièrement tirée des écrivains Orientaux, sans en excepter les Chinois, remplit la grande lacune qui existoit auparavant dans l'Histoire générale, et répand un grand jour sur les révolutions qu'ont éprouvées les différens peuples de l'Europe et de l'Asie ; ce qui fait que l'étude en est indispensablement nécessaire à ceux qui cherchent une instruction solide ; et les tables chronologiques dont elle est accompagnée, en rendent l'usage aussi facile qu'il est utile. L'immense et pénible travail que lui coûta cet ouvrage, le jeta dans un épuisement auquel il manqua de succomber, et dont il est vraisemblable qu'il ne serait sorti qu'avec l'impuissance de se livrer par la suite à l'étude, et de soutenir une forte application, sans les soins prudens et assidus que lui prodigua M.lle Hochereau de Gassonville, qu'il avoit épousée en 1754, à laquelle il dut le rétablissement de sa santé, de ses facultés, et le bonheur de sa vie. Pendant la publication de l'Histoire générale des Huns, il fut nommé à une des chaires de langues

Orientales au collége royal de France ; et il en a rempli les fonctions pendant plus de vingt ans, avec un zèle infatigable.

Le grand nombre de mémoires qu'il a lus à l'Académie, et dont la plupart se trouvent dans ce recueil, attestent à-la-fois son amour pour le travail, et l'étendue ainsi que la profondeur de ses connoissances. Tous roulent sur des sujets intéressans ; mais on peut néanmoins distinguer ceux sur les croisades, sur le monument de Siganfou, sur l'inscription de Sardanapale, sur les moyens de parvenir à la lecture et à l'intelligence des hiéroglyphes Égyptiens. Celui sur-tout dans lequel, après avoir examiné l'origine des lettres Phéniciennes, Hébraïques, &c., il essaie d'établir que le caractère épistolique, hiéroglyphique et symbolique des Égyptiens, se trouve dans les caractères Chinois, et que la nation Chinoise est une colonie Égyptienne, fit une assez grande sensation dans le monde savant. Cette opinion eut quelques partisans et un grand nombre de contradicteurs : elle essuya plusieurs critiques, et notamment de la part de M. de Paw, dans ses *Recherches philosophiques sur les Égyptiens et sur les Chinois*, qu'il publia en 1773. Quoique cet ouvrage, extrêmement frivole et systématique, ne prouve guère que la légèreté de l'esprit et du savoir de l'auteur, comme il fit beaucoup de bruit, M. de Guignes entreprit d'y faire une réponse détaillée : mais, reconnoissant bientôt que la multitude des preuves qui se présentoient en foule à son esprit, et celles que ses recherches lui fourniroient encore, formeroient un ouvrage beaucoup trop considérable pour une simple réponse, il se contenta de relever quelques-unes des erreurs les plus grossières de M. de Paw, et de présenter quelques observations principales, dans une lettre insérée au Journal des Savans, du mois d'avril 1774, en attendant qu'il eût achevé ce grand ouvrage. Il paroît s'en être occupé constamment depuis cette époque, et il y a vraisemblablement mis la dernière main. Sa famille est trop intéressée à sa gloire pour que nous puissions nous permettre de douter qu'elle ne s'empresse de le livrer à l'impression, ainsi que le dictionnaire Chinois qu'il avoit composé, et plusieurs mémoires qu'il avoit lus à l'Académie, et qui ne nous ont point été remis pour être placés dans ce recueil, auquel ils étoient destinés.

M. de Guignes publia, en 1770, la traduction du *Choù-king*, un des cinq livres sacrés des Chinois, faite par le P. Gaubil, mais revue et corrigée par l'éditeur, sur le texte original et d'après les commentateurs, et enrichie d'un grand nombre de remarques utiles, et de la notice de l'*Y-king*. Il revit et publia pareillement l'Éloge de la ville de Moukden, composé par l'empereur Kien-long, et l'Art militaire des Chinois, tous les deux traduits par le savant et laborieux P. Amiot.

Il a donné plusieurs extraits de manuscrits Orientaux dans les trois

premiers volumes des *Notices des manuscrits*, et un Essai historique, très-intéressant et très-utile sur l'origine des caractères Orientaux de l'Imprimerie royale, qu'on croyoit perdus, qu'il retrouva et qu'il mit en ordre, sur les ouvrages imprimés à Paris, en arabe, en syriaque, en arménien avec ces caractères, et sur les caractères Grecs de François I.er, dits *Grecs du roi*. Ce mémoire a fait renaître parmi nous la typographie Orientale, que les étrangers possédoient exclusivement depuis environ deux siècles : c'est un des plus grands services qu'on pût rendre à notre littérature et à notre imprimerie.

M. de Guignes a été pendant près de quarante ans un des coopérateurs du Journal des Savans : les extraits et les différens articles littéraires qu'il a fournis, formeroient plusieurs volumes *in-4.°*, et suffiroient seuls pour lui assigner un rang honorable dans la littérature. Il avoit obtenu, en 1772, la pension de l'Académie, et jouissoit de cette heureuse médiocrité de fortune que le sage préfère à la richesse. La révolution la lui ravit presque toute entière, et le réduisit au plus étroit nécessaire. Il soutint les privations sans murmurer, avec une décence noble et courageuse, et mourut le 22 mars 1800, avec la résignation qu'inspirent les principes religieux, et la tranquillité d'ame que donnent la pratique constante de la vertu et le témoignage d'une conscience qui ne reproche rien.

Il a laissé un fils, correspondant de l'Académie des belles-lettres et de celle des sciences, à Canton, et maintenant attaché, par le même titre, à la classe des sciences physiques et mathématiques, et à celle d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut national.



ADDITIONS.

A la *Page 30, note (s)*, ajoutez ce qui suit :

Ce voyageur ne s'explique pas cependant d'une manière fort claire, et il paroît ne s'être pas fait une juste idée des ruines de Babylone. Dans sa relation encore manuscrite, il dit d'abord : « Avant d'arriver à Hella, on aperçoit une montagne » qui s'est formée des ruines de quelque grand édifice ; elle peut avoir deux à trois » milles de circuit ; j'en rapportai quelques carreaux, imprimés de certains carac- » tères inconnus.... A l'opposite de cette montagne, et à deux lieues de là, on » en voit une autre toute semblable et entre les deux passes de l'Euphrate, à égale » distance. » Après avoir parlé de Hella et d'un lac dans lequel l'Euphrate entre près de cette ville, le P. Emmanuel de Saint-Albert continue en ces termes : « Nous allâmes à la montagne opposée dont j'ai parlé : celle-ci est dans l'Arabie » Heureuse, à une heure de l'Euphrate, et l'autre dans la Mésopotamie, à égale » distance du même fleuve et justement vis-à-vis l'une de l'autre ; je la trouvai » à-peu-près semblable, et j'en pris des carreaux qui avoient la même impression » que ceux de la première. Ce que je remarquai à celle-ci, étoit un pan d'un gros » mur encore en pied sur son sommet, et qui paroissoit de loin comme une grosse » tour. Une pareille masse étoit renversée à côté, et le mastic en étoit si solide, » qu'il me fut impossible d'en détacher un carreau. L'un et l'autre étoient comme » vitrifiés ; ce qui me fit juger ces débris d'une haute antiquité. Plusieurs veulent » que cette dernière montagne soit la véritable Babylone ; mais je ne sais ce qu'on » peut répondre par rapport à l'autre, qui est à son opposite et toute semblable. » Les gens du pays me contèrent mille impertinences à l'occasion de ces deux » montagnes ; et les Juifs appellent cette dernière la prison de Nabuchodonosor. » Il est évident que le second monticule est sur l'emplacement de Babylone ; et le P. Emmanuel de Saint-Albert n'auroit pas dû hésiter sur ce sujet. Au reste, le sol de Babylone étoit assez élevé pour que Jérémie pût appeler cette ville, *le Mont pestiféré*, c. LI, v. 25 ; sur quoi Origène remarque : Ἡ δὲ καὶ ἐφ' ὕψους ἡ πόλις, διὰ τὸν παρακείμενον ποταμὸν, ἐξ οὗ τινες ἀναβαθμοὶ πρὸς τὴν πόλιν ἀνέφερον, διμερῆ, τε οὖσαν καὶ ἐξ ἑκατέρας ὄχθης παρακειμένην τοῦ ποταμοῦ. πρὸς τοῦ καὶ ἐπὶ τὰ τείχη τῆς πόλεως ὑψηλότατα. *Orig. Op. tom. III, p. 319.* Peut-être encore le prophète, prenant la partie pour le tout, désignoit-il plus particulièrement le temple de Bélus, bâti sur un tertre, au milieu de la ville.

A la *Page 31*, mettez à la ligne, après ces mots du texte, *la situation de l'ancienne Babylone*, ce qui suit :

Enfin, pour terminer la chaîne de tous ces témoignages, nous ne pouvons mieux faire que de rapporter les observations d'un voyageur éclairé qui a visité lui-même, à la fin du XVIII.e siècle, le vaste terrain qu'occupoit autrefois Babylone. « Le sol sur lequel elle fut assise (dit M. Olivier), » à vingt lieues au sud de Bagdad, ne présente, au premier

» aspect, aucune trace de ville : il faut le parcourir en entier pour re-» marquer quelques buttes, quelques légères élévations, et pour voir que » la terre a été presque par-tout remuée. Là, des Arabes sont occupés, » depuis plus de douze siècles, à fouiller la terre et à retirer les briques » dont ils ont bâti en grande partie Cufa, Bagdad, Mesched-Ali, Mesched-» Hossein, Hellé et presque toutes les villes qui se trouvent dans ces » contrées. Mais ce qui a contribué autant que ces fouilles à faire disparoître » la totalité des ruines de Babylone, c'est que, bâtie sur un terrain uni, » terreux, totalement privé de pierres, et dans une contrée où le bois a » toujours été rare, les habitans furent obligés d'avoir recours à la terre » que les fleuves ont déposée. Ils en formèrent des briques qu'ils firent » cuire au soleil, et qu'ils lièrent avec le roseau qu'ils avoient sous la » main. C'est par la même raison qu'ils employèrent communément, dans » la construction des édifices en briques cuites, le bitume au lieu de chaux. » On sent qu'un édifice bâti avec des briques qui n'étoient pas cuites au » feu, a dû, lorsqu'il a été détruit, ne laisser que de foibles traces de son » existence : les débris ont dû se confondre avec la terre environnante. Ce-» pendant, malgré le temps et les Arabes, malgré le peu de solidité des » matériaux qui y furent employés, on découvre encore quelques restes » de très-grands édifices. On voit des murs très-épais que les Arabes dé-» molissent jusqu'à leurs fondemens; ils sont en briques cuites. Mais ce » qu'il y a de plus remarquable, ce qui paroît être les restes du temple » de Bélus que Sémiramis fit bâtir, c'est un monticule assez étendu, formé » de terre à sa superficie, dans lequel les Arabes retirent de grandes briques » cuites, et liées les unes aux autres par le même bitume dont nous avons » parlé. Il y a, entre chaque couche de briques, un mince lit de roseaux » et de bitume. On a découvert dans ce monticule, dont la forme paroît » carrée, et dont le pourtour est de onze à douze cents pas ordinaires, on » a trouvé, dis-je, diverses cavités, mais qui n'ont pas été assez déblayées » pour les suivre dans toute leur étendue et pour en deviner l'usage. Ce » monticule est à une lieue au nord de Hellé, à un quart de lieue de la » rive orientale de l'Euphrate..... Entre ce monticule et le fleuve, il y a » beaucoup de décombres, beaucoup de fondemens de vieux murs. C'est » là que l'on trouve ordinairement les grandes briques sur lesquelles sont » tracés des caractères inconnus.... On trouve quelques ruines à l'occi-» dent de l'Euphrate : on y découvre aussi, parfois, des briques contenant » des caractères ; mais nous y avons cherché en vain les traces du palais des » rois : nous n'avons pu suivre non plus ni découvrir en aucun endroit les » remparts de la ville ».... *(tt)*.

(tt) Voyage dans l'empire Othoman, l'Égypte et la Syrie, *in-4.° 1804, tom. II, pag. 436, 437, 438.*

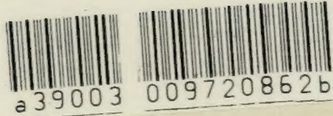
A la *Page 36, note (e),* après ces mots, *sur l'ancienne religion de la Chaldée*, ajoutez :

A CES témoignages joignons-en un plus récent encore, celui de M. Olivier. En parlant des grandes briques qu'on trouve sur l'emplacement de Babylone, il dit: « J'en ai rapporté une bien différente des autres caractères; elle n'a que deux pouces » et demi de long, et deux pouces de large ; elle est convexe d'un côté et plate de » l'autre : sa plus grande épaisseur est d'un pouce. On y voit sept rangées de lettres, » avec une interruption entre la troisième et la quatrième rangée ; ces caractères » paroissent avoir été tracés avec plus de soin que sur les grandes briques. » *Voyage dans l'empire Othoman*, &c.... tom. II, pag. 437, 438. Au surplus, M. Millin vient de faire graver la pierre de M. Michaux, et l'a publiée dans son Recueil des monumens inédits, *planches VIII et IX*, avec des remarques qui méritent d'être lues, *tom. I, pag. 58*, &c.

FIN du Tome quarante-huitième.

IMPRIMÉ

Par les soins de J. J. MARCEL, Directeur général de l'Imprimerie Impériale, Membre de la Légion d'honneur.


a39003 009720862b

